REVUE CONTEMPORAINE

REVUE
*DM

REVUE

CONTEMPORAINE

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

2e SÉRIE. — TOME SOIXANTE-QUATRIÈME

XCIXme DE LA COLLECTION

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, 17

1868

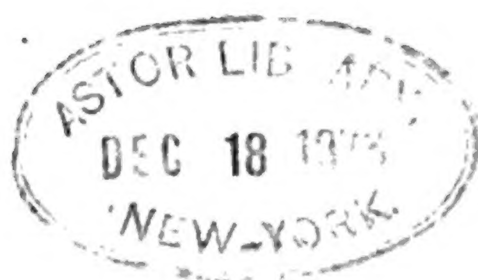

EXPOSITION

UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE

DE 1867

DU PERFECTIONNEMENT ET DE L'EXTENSION DES MACHINES. DES CHEMINS DE FER DANS PARIS

I

INTRODUCTION CONTINUE DE LA MÉCANIQUE DANS L'INDUSTRIE [1]

C'est un des caractères dominants de l'industrie moderne, le plus saillant de tous peut-être, que la mécanique la pénètre de toute part. Toutes les branches de l'industrie éprouvent les unes après les autres cette sorte d'invasion, qui est pour le bien général, malgré l'effroi qu'elle a inspiré à un écrivain généreux et d'ailleurs fort éclairé, Sismondi, et malgré la défaveur avec laquelle elle est envisagée parmi les populations ouvrières. Elle a toujours pour effet l'augmentation de la puissance productive de la société, la multiplication des produits pour une même quantité de travail humain, et les cas ne sont pas rares où l'accroissement prend des proportions colossales.

[1] On sait que la direction du rapport sur l'Exposition universelle de 1867 a été confiée à M. Michel Chevalier. Cette publication considérable (elle forme treize volumes) sera précédée d'une *Introduction* due à la plume si compétente de cet éminent économiste. On lira avec plaisir, dans la *Revue contemporaine*, un des plus intéressants chapitres de ce travail encore inédit.

Certes, la mise en œuvre d'idées empruntées au domaine des sciences autres que la mécanique peut aussi donner lieu à des progrès considérables de l'industrie. La chimie réalise souvent des changements qui tiennent du prodige. On a pu lui appliquer avec justesse le vers classique :

Sous ses heureuses mains, le cuivre devient or.

Il serait de même possible de citer des cas où une simple opération physique a suffi pour métamorphoser une industrie, ou même pour la créer. Ainsi, la filature du lin à la mécanique a été rendue possible par l'idée qu'on a eue de faire passer les étoupes et les fils à demi formés par un bain d'eau chaude.

Mais quelles que soient les merveilles que l'industrie doit à la chimie, quelque secours qu'elle tire de la physique, les perfectionnements dont la mécanique est l'origine l'emportent, en ce sens que la mécanique est d'une application plus générale ; elle est d'utilité universelle.

Par la vertu de la mécanique, des fabrications qui, naguère, formaient le lot de quelques artisans peu et mal outillés, établis dans une petite boutique ou une chambre, passent successivement à l'état de grande industrie. Presque tout s'y faisait à la main, ou avec un petit nombre d'instruments d'une grande simplicité. Aujourd'hui, elles ont un nombreux outillage, mis en mouvement par la vapeur ou par des chutes d'eau, et on y peut observer, d'une manière très accentuée, la division du travail marchant de front, ainsi que c'est la règle, avec l'introduction des machines et des outils perfectionnés.

Il n'y a pas bien longtemps que des industries, qui aujourd'hui sont entièrement sous la loi de la mécanique, et qu'on s'imaginerait volontiers y avoir été toujours, ont été conquises par elle. Les personnes qui auraient ce genre de curiosité n'ont qu'à remonter, dans leurs recherches, jusqu'à l'origine du XIX[e] siècle : elles seront étonnées de la grandeur des changements dus à l'introduction de la mécanique, qu'elles constateront ainsi.

Au milieu de ces fabrications nombreuses qui composent les articles dits de Paris, j'en prends une à peu près au hasard, celle des lorgnettes de spectacle. Elle est devenue récemment, grâce à la mécanique, une grande industrie, très bien outillée, avec une extrême division du travail. Les machines ingénieuses qu'elle emploie, non contentes de faire beaucoup de travail en peu de temps, économisent les matières chères, comme l'ivoire, dont est fait le corps des

lorgnettes [1]. La même observation s'applique aux porte-plumes, aux encriers en tôle mince vernissée et à mille articles de ce genre [2].

L'industrie de la chapellerie a été renouvelée par la mécanique. L'homme auquel elle est le plus redevable est un chapelier de Paris, M. Laville. Il a perfectionné les machines des autres et en a conçu de nouvelles qu'il a mises en usage dans son établissement, et de là elles se sont répandues au dehors. C'est par ses soins et ses efforts constamment renouvelés que l'industrie de la chapellerie est devenue si prospère en France. La chapellerie française ainsi outillée a rapidement décuplé sa production. Elle a su aussi utiliser de nouvelles matières premières. Il y a peu d'années, le chapeau de soie était presque le seul qu'on fabriquât; à présent, il ne représente pas plus du vingtième de la production totale. Le feutre est devenu le tissu en vogue, et s'est prêté à tous les usages et à toutes les formes. Le succès général de cette fabrication a donné naissance à des industries toutes nouvelles, telles que les «couperies de poils» sur lesquelles le rapport de M. d'Aligny, sur la classe 57, contient des observations intéressantes. Il a déterminé aussi un grand commerce de matières premières. Une quantité de poils à l'usage de la chapellerie vient du Nouveau Monde.

A vrai dire, il faut s'attendre à ce que toutes les industries passent par là l'une après l'autre. Les industries du bâtiment semblaient plus que d'autres vouées au travail manuel, à l'exclusion de la mécanique. En réalité, la mécanique, aujourd'hui, s'en est emparée.

La menuiserie se fait à la mécanique. Il en est de même de la serrurerie, jusques et y compris les clous de tout échantillon. On façonne mécaniquement les charpentes et on taille mécaniquement les pierres. Une machine pétrit le mortier, une autre élève les pierres ou les briques, en remplaçant pour les maçons l'apprenti qu'ils appelaient l'*oiseau*.

On fabrique à la mécanique des chalets tout entiers, en pièces numérotées, pour être expédiés, par les chemins de fer, aux départements et au delà des mers, à l'étranger, sur le modèle de la Suisse, non sans y joindre des enjolivements en découpures que les chefs de famille des vallées helvétiennes auraient considérés comme

[1] C'est ce qu'on peut voir, à Paris, dans l'établissement de M. Lemaire, rue Oberkampf. M. Lemaire est l'inventeur des mécanismes qu'il emploie. Il a, de plus, organisé dans sa fabrique un système d'apprentissage d'un grand intérêt.

[2] M. Bac, à Paris, a, pour la fabrication des porte-plumes et des encriers de poche en tôle mince, un établissement remarquable, dont il a lui-même imaginé les mécanismes.

un luxe inquiétant, mais qu'aujourd'hui le petit bourgeois peut se permettre, parce que la machine les exécute à vil prix.

Dans l'industrie si variée et souvent si délicate des tissus, la mécanique, qui y a déjà bien établi sa souveraineté, étend sans cesse son empire ; elle n'y laissera pas un coin qui ne soit directement sous sa loi. Ainsi, en ce moment, nous la voyons s'attaquer avec succès au tissage des velours fins, qui était resté hors de son domaine.

La mécanique pénètre jusque sur le terrain de la chimie, son émule, pour y faire des innovations dont celle-ci se trouve parfaitement. Depuis quelque temps déjà, on remarquait dans les ateliers de teinture d'ingénieuses dispositions mécaniques ; l'impression au rouleau des toiles de coton et des papiers de tenture en est un remarquable exemple. Maintenant apparaissent dans l'art du teinturier de nouveaux procédés, où la mécanique joue un rôle important.

Parmi les machines nouvelles qui aspirent à remplacer les doigts de l'homme, même dans les détails de la vie privée, on a remarqué au Champ-de-Mars une machine à faire des cigarettes.

Dans le dernier demi-siècle, la mécanique a complétement transformé l'art de la meunerie, si essentiel dans toute société. A cet égard, le contraste est frappant entre les pays civilisés, tels que l'Europe et les Etats-Unis, et les régions arriérées du nord de l'Afrique, qui sont peuplées de tribus arabes. Chez ces dernières, le blé, de nos jours encore, est écrasé entre deux pierres, à main d'homme, ou, plus exactement, par le travail des femmes, qui en gémissent comme les servantes de Pénélope astreintes à ce même labeur, et une multitude de pauvres créatures y subissent cette pénible corvée. Au contraire, dans les moulins perfectionnés, qui fournissent aux peuples civilisés la magnifique farine dont ils se nourrissent, le labeur humain a presque disparu. Le curieux qui s'y promène n'y rencontre aucun ouvrier. Il semble que ce soient des fées qui fassent la besogne. Il y a une fée, en effet : c'est la mécanique.

La boulangerie est, à son tour, envahie par les procédés perfectionnés, empruntés à l'arsenal de la mécanique. L'Exposition montrait en concurrence, et constamment en activité, les appareils Lebaudy et ceux que mettent en usage, pour leur clientèle, deux boulangers de Paris, MM. Plouin et Vaury. Chaque jour, le public s'arrachait le pain à la sortie du four. Dans les deux boutiques, le pétrin mécanique était seul en usage. Ainsi va être supprimé le travail, si peu attrayant pour le consommateur et si dur pour l'ouvrier, du geindre, au corps nu et à la sueur ruisselante.

La France produit actuellement, par an, pour 25 à 30 millions de

francs de cols-cravates. C'est la machine à découper et la machine à coudre qui ont donné à la lingerie dite de confection le moyen de s'étendre à ce point, par la modicité de plus en plus marquée des prix de vente. A Paris, plus de dix mille ouvrières vivent de cette industrie de la lingerie en grand, et leur salaire est loin d'avoir baissé par l'introduction des machines ; elles gagnent en moyenne deux francs par jour, et les plus laborieuses vont jusqu'à quatre francs.

Appliquée à l'agriculture, la mécanique lui rend les mêmes services qu'aux autres industries : elle la dispense de chercher un personnel qu'elle ne trouverait pas. Dans des pays où la population n'a que peu de densité, elle permet de porter la production des denrées de première nécessité, des céréales par exemple, à ce point qu'il y en ait non-seulement pour les indigènes, mais aussi pour l'exportation sur une grande échelle. La moissonneuse, machine dont il existe plusieurs modèles parmi lesquels le meilleur est celui de M. Mc Cormick, de Chicago, donne à l'Amérique du Nord le moyen de fournir du blé à l'Europe, après avoir nourri ces populeuses cités qui font l'orgueil et la puissance des Etats du littoral, Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore. Sans elle, comment l'Ohio, l'Illinois, le Michigan et tous les autres Etats grands producteurs de blé, auraient-ils assez de bras pour ramasser leurs récoltes sur la vaste étendue qu'ils ensemencent ? Les Etats-Unis comptent en activité environ 175,000 de ces machines, dont la majeure partie est du système M. Mc Cormick. Un homme distingué, fort compétent en ces matières, M. Gould, président de la Société d'Agriculture de l'Etat de New-York, estime que l'ensemble de ces machines remplace, au moment de la moisson, jusqu'à quinze cent mille hommes qu'on ne trouverait à aucun prix. Avec la moissonneuse, la récolte est faite sur une propriété en très peu de jours ; de sorte qu'il suffit d'une veine de beau temps pour la couper et la mettre à l'abri. De plus, elle empêche la perte d'une quantité notable de grains, on estime que le blé ainsi sauvé peut aller à près d'un hectolitre par hectare.

Une simple opération qui se fait par une machine, la compression, permet de transporter au loin les fourrages. Pour la guerre, c'est d'une grande utilité ; pour l'approvisionnement des capitales où il y a un très grand nombre de chevaux, c'est une ressource en l'absence de laquelle les prix seraient excessifs.

Qu'était l'art dentaire il y a un siècle ? un métier borné et immobile. Et qu'était le dentiste ? un praticien vulgaire. Aujourd'hui, le dentiste, pour réussir, doit être un chirurgien savant, et il a à son service des industries montées en grand : la fabrication des in-

struments mêmes, celle des dents, celle des pièces en caoutchouc, celle d'un or particulier. On en trouvera le détail, qui est fort curieux, dans le rapport de M. Th.-W. Evans. La mécanique et la chimie prêtent ici l'une et l'autre leur concours. L'établissement de M. Samuel White, à Philadelphie, pour les instruments spéciaux, les dents artificielles et l'or spongieux, occupe trois cents ouvriers. C'est aux Etats-Unis que la chirurgie dentaire a reçu le plus de développements et a acquis sa supériorité, parce que c'est là que les arts qui s'y rattachent ont été le plus perfectionnés par la mécanique et la chimie.

Le progrès des industries, c'est-à-dire leur extension, la quantité de produits qu'elles livrent au commerce et à la consommation, et l'abaissement du prix des objets fabriqués suivent partout l'invasion de la mécanique. Le nombre des ouvriers occupés semblerait devoir être diminué par l'usage des machines : au contraire, il augmente, tant la demande et à la suite la fabrication deviennent grandes, par la réduction des prix.

De tous les textiles, le coton et la laine sont ceux au travail desquels la mécanique s'est le plus grandement adaptée. Ce sont eux de même qui emploient le plus de bras. Mais aussi quelles proportions les industries textiles en général, celles du coton et de la laine en particulier, n'ont-elles pas acquises avec l'assistance des machines ? Dans les relevés statistiques qu'il a dressés, M. Alcan estime que, sur une valeur de plus de 11 milliards produite dans toute l'Europe en tissus de toute sorte (coton, laine, lin, chanvre, jute, soie), le coton fait 3,648 millions; la laine, 3,631 millions; ensemble : 7,279 millions, ou les deux tiers de la totalité.

Le coton est un textile exotique, et, il y a cent ans, la production des articles de coton était insignifiante en Europe. A cette époque, la soie primait les autres textiles, par la valeur de la production qui en provenait. Elle est aujourd'hui au dernier rang, quoique la fabrication des soieries ne soit pas restée stationnaire, et qu'elle monte présentement à 1,628 millions.

L'Angleterre est le pays où l'application de la mécanique à l'industrie en général s'est étendue le plus. Les industries textiles, et l'industrie du coton entre toutes, sont celles qui en offrent les plus frappants exemples. La conséquence est que c'est l'Angleterre qui travaille le plus et surtout qui produit le plus, et où spécialement les industries textiles se sont le plus développées. Elle fait, avec les textiles, des articles divers pour 4,536 millions, juste les deux cinquièmes de ce qu'en produit toute l'Europe. Elle fabrique des articles en coton pour deux milliards de francs, sur une valeur d'un peu lus de trois et demi fournie par l'Europe entière, soit 55 pour cent.

Veut-on mesurer l'influence que le développement des arts mécaniques peut exercer sur les salaires ? De tous les ouvriers de l'Europe, le mieux payé est celui de l'Angleterre. En Russie, il y a des filatures de coton à la mécanique, mais en même temps on file beaucoup au rouet. M. Alcan[1] nous apprend que, dans cet empire, les fileuses à la mécanique gagnent 1 fr. 25, et les fileuses au rouet 24 centimes seulement.

Désire-t-on savoir à quel point, par suite du progrès des arts mécaniques, la population des pays industrieux est elle-même pourvue d'objets produits dans les industries textiles ? Déduction faite de l'*exportation*, ce qui reste à la population britannique, en articles de toute sorte provenant de ces industries, pour le vêtement, les usages domestiques et l'ameublement, représente une somme de 94 fr. par tête. En France, c'est de 57 fr.; en Belgique, de 52, et en Russie, de 16.

L'Italie, d'après M. Alcan, ne serait pas plus avancée que la Russie ; elle le serait même moins ; on y compterait encore 300,000 fileuses au rouet, gagnant 15 centimes par jour.

Ce n'est pas à dire que, dans quelques cas, l'introduction d'une machine nouvelle, qui est un progrès marqué pour la société en général, ne soumette les ouvriers, en particulier, à une dure épreuve. Quand elle se fait subitement et à la fois dans tous les ateliers d'une même ville et d'une même province, une partie notable des ouvriers est immédiatement privée de travail, et des centaines, des milliers de personnes restent ainsi sans gagne-pain. Le cas est rare, mais il est possible d'en citer des exemples. Il n'en faut rien conclure contre les machines. La seule conclusion à tirer, c'est qu'une société bien organisée doit prévoir les circonstances de ce genre, que tout le monde doit s'y prêter, les chefs d'industrie, les administrations locales et même l'administration de l'Etat. Mais le concours des ouvriers eux-mêmes est indispensable. Ils doivent, par la pratique de l'épargne, se préparer le moyen de parer eux-mêmes à ces cruelles extrémités, dans une certaine mesure.

Les populations ouvrières ont lieu de compter, dans ces conjonctures, sur l'active sympathie des autres classes de la société. Mais le propre d'une civilisation avancée, d'une nation mûre pour une constitution libérale, c'est que chacun compte avant tout sur la puissance de ses propres efforts, sur la vertu de sa propre prévoyance ; c'est que l'initiative personnelle soit assez développée chez chacun pour qu'il y trouve des ressources véritables.

[1] Voir sur cette question les articles publiés par M. Alcan dans la *Revue contemporaine*, LVI, 497; LVII, 290, 651 ; LVIII, 445.

On a l'exemple de ce qui doit se passer en pareil cas dans ce qui s'est fait en Angleterre, lorsque le coton y a manqué tout à coup, par l'effet de la guerre civile des Etats-Unis. Il s'ensuivit presque aussitôt une grande perturbation dans les moyens d'existence des ouvriers. Le travail leur fit défaut. Ce n'était pas la mécanique qui en était la cause, mais l'effet était le même, et il y avait bien plus de bras inoccupés qu'il n'y en avait jamais eu et qu'il n'y en aura jamais, du fait d'une machine nouvelle ou d'un nouveau procédé manufacturier. La nation anglaise a offert alors un grand spectacle : tout le monde y a fait son devoir, les chefs d'industrie et les chefs de l'aristocratie ont rivalisé de zèle et de générosité; les autorités communales et le Parlement ont déployé une sollicitude aussi intelligente que secourable. Les ouvriers ont été admirables de patience, de résignation et de dignité. Si un grand nombre d'entre eux n'avaient eu des épargnes, la crise eût été bien plus douloureuse.

En se plaçant à un tout autre point de vue, n'a-t-on pas lieu d'admirer les ressources que la mécanique fournit à la guerre même? Sans leurs machines à fabriquer les fusils, les Américains du Nord auraient-ils pu armer à temps leurs millions de soldats et en finir avec l'effroyable guerre civile qui, après avoir causé tant de dépenses en hommes et en argent, occasionné tant de dévastations et de désastres, devait pourtant aboutir à l'abolition de l'esclavage des noirs dans les Etats du Sud?

Le perfectionnement des armes à feu, fusils et canons, relève entièrement de la mécanique. Il s'agit, en effet, de lancer dans une direction donnée, en s'en écartant aussi peu que possible, un projectile, balle ou boulet; de le faire parvenir à la plus grande distance possible et de multiplier le plus possible le nombre des coups dans un même espace de temps. Ces trois aspects du problème ont été envisagés successivement par les constructeurs, qui en ont trouvé des solutions bien plus satisfaisantes que les anciennes, autant qu'on peut qualifier de satisfaisantes des inventions dont l'objet est de répandre à outrance la dévastation et la mort. Sur ce dernier point, cependant, on peut remarquer que le caractère destructeur et exterminateur des nouvelles armes pourrait bien avoir l'effet de rendre les guerres plus rares et d'empêcher qu'on ne se batte sans les plus graves motifs. La première collision qui éclatera ne peut manquer de déterminer, pour peu que les belligérants aient de la persévérance, des malheurs si effroyables des deux côtés, qu'il devra en résulter un sentiment d'épouvante et un cri universel d'horreur contre la guerre.

Aucune industrie n'a, depuis quinze ans, été, plus que l'impri-

merie, transformée par la mécanique, non sans le concours des autres sciences cependant. Avec la presse mécanique, rien de plus facile que de tirer 6,000 feuilles à l'heure; on est allé jusqu'au double, on pourrait atteindre le quadruple. Pour les besoins des journaux populaires, qui ont un débit de 100,000 et 200,000 exemplaires, le tirage de 6,000 à l'heure, qu'à Paris on regarde comme le plus commode, ne permettrait pas d'atteindre le résultat nécessaire si l'on n'y ajoutait rien; mais on a la ressource des clichés. Même avec la presse mécanique, si l'on n'avait aucun expédient pour lui venir en aide, on devrait, pour obtenir les grands tirages en un petit nombre d'heures, faire plusieurs *compositions*, et autrefois c'est ce qui se pratiquait pour les journaux qui avaient le plus d'abonnés, quoiqu'ils fussent loin d'atteindre les nombres que nous venons de dire. Aujourd'hui, quelque grand que le tirage puisse être, on n'en fait qu'une; mais on la multiplie par le clichage[1]. L'art de clicher s'est lui-même extrêmement simplifié. Il s'est réduit à prendre une empreinte avec du blanc d'Espagne et du papier étendus sur la composition. Une pareille empreinte, qui a le mérite de ne coûter presque rien, y joint l'avantage de sécher très vite. On peut donc presque aussitôt y verser un métal très fusible, qui ne détériore pas le moule, se durcit immédiatement, et donne un bon tirage; si une empreinte ou un cliché ne suffit pas, on en prend deux, trois, le nombre qu'on veut. On cite des journaux populaires qui emploient vingt-quatre clichés. Avec vingt-quatre machines, et seulement 6,000 feuilles à l'heure par machine, on tire, en une heure, 144,000 exemplaires.

De compte fait, il y a trente ou quarante ans, pour tirer un journal à 120,000 seulement, on aurait eu besoin de cent soixante presses et de quinze cents ouvriers; matériel et personnel impossibles à réunir. Aujourd'hui, on y suffit avec quatre-vingt-dix ouvriers et neuf machines.

A l'Exposition même, on voyait fonctionner une presse mécanique de M. Jules Derriey, à petits cylindres, qui imprimait 10,000 feuilles à l'heure. C'est juste le chiffre que, dans la petite mécanique typographique, la presse Lecoq permet d'obtenir couramment pour le numérotage des billets de chemin de fer.

La multiplication des reliefs, sinon des empreintes, s'emploie pour la lithographie comme pour la typographie. On transporte un dessin, une fois tiré, sur une nouvelle pierre, comme on fait un cli-

[1] Une découverte vraiment originale, en fait de clichage ou de moulage, est la prise d'empreintes au moyen de la gélatine, qui amplifie les types si on la fait gonfler dans l'eau et les diminue si on la resserre par l'alcool. Ce n'est pas de la mécanique; c'est un emploi des propriétés physiques des corps. Ce procédé est dû à M. A. Martin.

ché en métal, par un procédé approprié. Il se tire ainsi d'une seule gravure un nombre illimité d'exemplaires. C'est par ce procédé qu'il est possible d'obtenir à vil prix des cartes de géographie et de la musique. Aussi vend-on maintenant 50 centimes de jolis petits atlas de géographie, de dix ou douze cartes avec texte. De même, il y de petits solféges à 15 centimes et des partitions complètes d'opéra à 2 francs[1].

Ce qu'on appelle « l'aciérage » des types, c'est-à-dire l'opération électro-chimique par laquelle on dépose du fer sur les clichés d'imprimerie, ou sur des caractères mobiles, ou même sur des planches de gravure en creux ou en relief, est encore une cause d'économie et de bon marché dans la production des livres et des estampes, par la durée qui en résulte pour les types.

Il ne manque donc plus rien pour que les populations qui veulent s'instruire aient sous la main, en abondance, les livres et les cartes qui leur sont nécessaires. Si même, pour se cultiver l'esprit et le sentiment, elles jugent à propos de se livrer au charmant plaisir de la musique, au lieu des jeux grossiers qui ont été en honneur parmi leurs pères, ou du cabaret, qui est encore pire, rien ne sera plus aisé. C'est, du moins, ce qui semble. Malheureusement, dans quelques pays, parmi lesquels j'ai le regret d'avoir à nommer la France, le système réglementaire s'interpose et paralyse les meilleures dispositions du public. Une réglementation arriérée sur l'industrie de la librairie oppose un insurmontable obstacle, dans les trois quarts du pays, au désir que les populations ne peuvent manquer d'éprouver de plus en plus, de profiter du bon marché des imprimés en tout genre, livres, dessins, cartes et musique. Les petites villes et les villages ne peuvent avoir aucun dépôt de livres. Ce commerce n'est permis qu'à des libraires de profession, le pratiquant à l'exclusion de tout autre ; or, le débit des livres dans une petite localité ne suffirait pas, s'il restait isolé, à faire vivre une famille. Il n'y parviendrait qu'avec le temps, et personne ne prend un commerce où, pour gagner sa vie, il faudrait attendre une suite d'années. Ainsi, quand bien même le gouvernement voudrait multiplier indéfiniment les brevets de librairie, dont seul il est le dispensateur, il ne trouverait pas à les placer dans les endroits que nous venons d'indiquer. Tant que le commerce des livres ne sera pas une industrie libre, la France sera un pays où la grande majorité de la population lira très peu. La liberté de la librairie est une des mesures par lesquelles le

[1] Le rapport de M. Paul Boiteau, sur l'imprimerie, offre sur ce sujet et sur tout ce qui concerne cette industrie des renseignements pleins d'intérêt.

gouvernement peut le mieux manifester sa volonté de répandre les lumières [1].

II

LES NOUVELLES FORCES MOTRICES

L'Exposition n'est pas sans présenter un certain contingent, en fait de nouvelles forces motrices à l'usage de l'industrie, jusqu'à présent bornée aux appareils hydrauliques et à la machine à vapeur.

Il convient de signaler, à ce sujet, une tentative aujourd'hui complétement victorieuse, celle de transmettre, par le moyen de l'air comprimé, même à une distance de plusieurs kilomètres, la force et le mouvement fournis par une chute d'eau. La force élastique de l'air comprimé devient ainsi un moteur. Toutefois, elle ne l'est réellement que de seconde main ; il faut d'abord une force qui comprime l'air, et celle-ci, jusqu'à présent, a été une chute d'eau; mais on pourrait l'emprunter au vent, et, à la rigueur, à toute autre moteur.

Il y a déjà longtemps qu'un ingénieur modeste et laborieux, homme de bien en même temps, feu M. Andraud, avait eu l'idée remarquable d'emmagasiner et d'envoyer au loin, au moyen de l'air comprimé, les forces motrices naturelles et particulièrement celle qui est disponible sur les cours d'eau, et qui peut s'élever, dans un grand pays comme la France, à des millions de chevaux. Le mérite d'avoir résolu, d'une manière parfaitement pratique, ce difficile problème dans de grandes proportions, appartient à M. Sommeiller, ingénieur en chef du percement du Mont-Cenis.

D'autres avaient essayé, avant lui, au Mont-Cenis même ; mais, en y apportant le contingent de son propre génie, il a transformé les essais antérieurs, et, grâce à lui, le mécanisme a pu acquérir toutes les qualités réclamées par l'industrie, surtout la continuité dans l'usage. Le percement du Mont-Cenis sera un des monuments de notre siècle. Creuser une spacieuse galerie de plus de 12,000 mètres non-seulement à travers des terrains d'une très grande dureté, au moins sur une partie du parcours, mais encore sans le secours de puits intermédiaires ; avancer avec une rapidité bien supérieure à

[1] Le gouvernement avait proposé, à l'occasion de la loi sur la presse, qui a été votée cette année, de réformer la législation de la librairie et celle de l'imprimerie, qui ne vaut pas mieux. L'une et l'autre industrie serait devenue libre. La majorité du Corps législatif a jugé à propos d'ajourner cet affranchissement.

celle qu'obtient le mineur lorsqu'il fore les trous, le fleuret à la main ; surmonter, par une aération puissante, au fond de ce couloir de plus en plus prolongé, l'inconvénient des exhalaisons humaines, qui vicient l'atmosphère, et celui de la fumée de la poudre, qui ne contribue pas moins à rendre l'air irrespirable, telle est la série des résultats, tous nouveaux, tous intéressants, dont le souterrain du Mont-Cenis offre le spectacle. Le succès du système est complet, et on se considère aujourd'hui comme assuré d'achever le percement dans le délai de trois années au plus.

Le principe nouveau, maintenant qu'il a réussi dans un travail considérable, ne peut manquer de recevoir de nouvelles applications. Un brevet d'invention a été pris pour utiliser, dans les villes comme Paris, la force motrice de l'air comprimé, au moyen de réservoirs d'où partirait une canalisation semblable à celle du gaz, qui lui-même est devenu une force motrice, et en cela, l'air comprimé ferait concurrence au gaz. Quant à présent, cette idée peut être taxée de chimère ; mais combien de projets, qui étaient pleins d'avenir, ont commencé par se présenter sous une forme irréalisable !

III

LES MACHINES-OUTILS

Le but des appareils appelés machines-outils est de transformer mécaniquement un bloc de matière, bois ou métal, de manière à lui donner en tout sens des dimensions bien arrêtées. Après avoir bien fixé la pièce en travail sur un support, de sorte qu'elle se présente dans des conditions convenables de stabilité et d'orientation, on la soumet à l'outil proprement dit, organe actif de l'appareil, et il faut que cet outil, très solidement emmanché, surtout lorsque la matière sur laquelle on opère est un métal, suive une marche géométriquement définie, selon l'objet qu'on se propose. Cette marche résulte de l'agencement des organes qui constituent la machine-outil. Telle est la formule générale de ce genre d'instruments. Le génie des constructeurs consiste à la bien réaliser.

Les machines-outils sont une des plus belles acquisitions de l'industrie moderne. Elles lui ont procuré un nouveau degré d'énergie intelligente. Elles ajoutent sans cesse à la puissance productive du genre humain. Elles ont fourni le moyen d'atteindre deux objets : l'un, de fabriquer, particulièrement en fer, acier ou fonte, des pièces dont auparavant les dimensions étaient inabordables ; l'autre, non

moins important, de donner à la fabrication des pièces de toute sorte une précision mathématique, ce qui a déterminé le progrès de la mécanique tout entière, et, avec elle, celui de l'industrie en général. Avec le matériel d'il y a cinquante ans, lorsqu'on avait à fabriquer de très fortes pièces, on procédait de la même manière que s'il se fût agi d'articles de petites dimensions et de l'exécution la plus simple. C'était la main de l'ouvrier qui menait l'outil. Assez souvent cependant elle s'aidait de quelques instruments accessoires peu variés, d'une médiocre consistance. Ces instruments ont été l'embryon grossier des machines-outils; ils se manœuvraient à bras, par l'ouvrier opérateur lui-même, quelquefois avec l'aide de quelques autres. Aujourd'hui, l'embryon est parvenu à la plénitude de l'existence, au développement de ses forces. L'outil, c'est-à-dire la pièce qui agit sur le bloc de fer, d'acier, de cuivre ou de bois à élaborer, est mû et guidé absolument par la mécanique. Il agit dans la direction qu'on veut, parce que c'est un jeu aujourd'hui de transformer le mouvement fourni par une machine en un autre mouvement quelconque; il a la force qu'on veut, puisqu'on est le maître de rendre aussi puissante qu'on le désire la machine motrice qui met en fonction la machine-outil.

C'est avec les machines-outils surtout qu'on est fondé à dire que l'homme regarde faire, et que les forces naturelles agissent pour lui. Avec leur concours, on tourne sans aucune difficulté les pièces de métal les plus fortes, telles que les énormes arbres de couche des machines à vapeur de navigation; par elles, on rabote le fer comme si c'était des planches de sapin; on mortaise, on alèse, on perce, on scie, on taraude avec une parfaite aisance et sans bruit tous les métaux dont sont faits les engins employés dans les arts. De même on taille les engrenages, de même on martèle. La machine-outil, qu'on nomme le marteau-pilon, est une des plus curieuses inventions de notre temps. La *machine à fraiser* n'est pas la moins remarquable des combinaisons qui forment les machines-outils. Je pourrais citer vingt autres opérations qu'on leur confie avec le même succès.

Nos locomotives modernes, si puissantes et si bien ajustées qu'elles peuvent se mouvoir avec la vitesse de cent kilomètres à l'heure et plus sans que le mouvement précipité de leurs organes les détraque; nos machines de navigation à vapeur, si énergiques et si rapides, n'existeraient pas sans les machines-outils; les pièces dont elles sont faites ne seraient pas exécutables avec le degré indispensable de précision. Sans les machines-outils, toutes nos machines, sans exception, seraient défectueuses, parce que la forme de leurs organes serait incorrecte. Aussi, dans tous les ateliers de cons-

truction se sert-on aujourd'hui des machines-outils. L'atelier qui tenterait de s'en passer n'aurait plus qu'à fermer : personne ne voudrait de sa fabrication, parce que ce serait du rebut.

Le nom de l'inventeur des machines-outils, M. Whitworth, de Manchester, mérite d'aller à la postérité [1].

Le caractère principal des machines-outils en 1867, par comparaison avec 1862 et les années précédentes, consiste en ce que : 1° elles sont plus puissantes et font la besogne plus en grand ; 2° elles sont plus automatiques, c'est-à-dire se passent plus complétement de la main de l'homme.

IV

CHEMINS DE FER

Le chemin de fer est un appareil essentiellement mécanique ; on lui a consacré déjà en Europe une somme d'environ vingt-huit milliards ; c'est une raison pour qu'on s'occupe incessamment d'en tirer de plus grands effets en le perfectionnant.

Outre les travaux de terrassements, tranchées profondes et remblais épais, qui lui sont communs avec les canaux et les routes, il y a lieu de distinguer dans le chemin de fer deux éléments qui lui sont propres ; la voie proprement dite et le matériel, dont la pièce principale est la machine locomotive.

La voie se compose de deux parties, le rail et les traverses, sans compter le ballast, dont il n'y a pas grand chose à dire. Pour le rail, l'idée nouvelle, aujourd'hui bien acquise, est de le faire en acier Bessemer, au lieu de fer. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet, dont il a été suffisamment parlé ailleurs, dans cette introduction même.

Les traverses, jusqu'à présent, étaient presque uniquement en bois. On cherche aujourd'hui à y substituer le fer, qui est plus durable, même que les meilleures essences qu'il soit possible de faire venir d'outre-mer, et on en espère une notable économie. On verra dans le rapport de MM. Eugène Flachat et de Goldschmidt où en est la question. Elle s'expérimente en France et en Prusse, par deux procédés différents (traverse de Fraisans, système Vautherin, et rail Hartwich.)

[1] M. Whitworth a, en outre, le mérite d'avoir consacré une somme très considérable, fruit de son travail, à une fondation en faveur de jeunes mécaniciens intelligents, mais sans fortune, pour qu'ils reçoivent l'éducation qui en fera des ingénieurs. Il ne s'agit de rien moins que de trente bourses de cent livres sterling (2,500 fr.) chacune. Il a dû, à cet effet, donner un capital de 100,000 livres sterling (2,500,000 fr.).

La locomotive est l'objet de beaucoup d'efforts, dont on trouve l'exposé lucide dans le rapport de M. Couche. Une des plus utiles de ces nouveautés consiste dans l'emploi prolongé de la contre-vapeur. Par ce procédé, lorsqu'un train est lancé à grande vitesse, et plus particulièrement lorsqu'il descend une rampe rapide, la vapeur, au lieu de pousser en avant la machine et le train, est employée à les retenir. Par là, on évite un danger sérieux, que présentent les chemins de fer, lorsque des trains notablement chargés ont à descendre des rampes rapides. Par économie, on a dû introduire des rampes de 20, 25, 30 millimètres par mètre et plus, dans les pays de montagnes, au lieu des 5 et même des 3 millimètres qu'à l'origine on considérait comme le maximum le plus rationnel. Ces descentes raides présentaient un péril qu'il importait de conjurer. Le problème est résolu par la contre-vapeur. Mais ce n'est pas tout. Pour construire avec économie des chemins de fer dans des pays très accidentés, il fallait aller au delà des inclinaisons que nous venons de citer. A cet effet, M. le baron Séguier a inventé un mode de traction par locomotive, qui, au lieu de son nom, qu'il eût dû conserver, porte aujourd'hui celui de M. Fell ; c'est le constructeur qui a mis la dernière main aux locomotives appropriées à cet usage. On vient d'en faire l'application au Mont-Cenis lui-même, juste au-dessus du souterrain. Ce passage offrira ainsi la comparaison de deux systèmes très différents qui seront en concurrence.

Les appareils fumivores, qui évitent au voyageur le désagrément de la fumée, sont depuis longtemps en usage, et, dans ces dernières années, ils ont été l'objet de quelques améliorations.

Il y a peu à dire sur les voitures et les wagons. Pour l'ensemble des chemins de fer distribués sur la surface de la planète, ils forment un nombre dont on est surpris. On estime que ce n'est pas moins d'un million. En France, la valeur du matériel roulant, locomotives, voitures et wagons, est de 800 millions de francs aujourd'hui. Les compagnies de chemins de fer ont un grand intérêt à ce qu'un matériel aussi considérable soit établi et entretenu de manière à avoir une grande durée. Il n'y a pourtant aucune innovation remarquable à signaler dans la construction des voitures et des wagons. Pour le service des voyageurs particulièrement, chaque nation garde certaines formes qu'elles trouve plus commodes.

Avec les voyages à long parcours, les voitures à lit doivent se multiplier et se perfectionner. Il en faudra de bien disposées sur la ligne de 5,400 kilomètres, entre New-York et San-Francisco, où le voyage se fera vraisemblablement, dans la plupart des cas, d'une seule traite. Les Américains se sont livrés déjà à des essais qui font augurer le succès.

A l'égard des marchandises qui, par leur nature, peuvent être transportés *en vrac*, c'est-à-dire à découvert, et qui, d'ailleurs, se présentent en grande quantité, les chemins de fer offrent au commerce des conditions exceptionnellement favorables : ils transportent alors pour le sixième, le huitième et même le dixième du prix du roulage. Ainsi pour le plâtre, sur certaines lignes, le tarif est de 2 centimes par tonne et par kilomètre [1].

Pour toute marchandise qui peut se présenter en grande quantité et qui, par sa nature, est complétement ou à peu près exempte de chances d'altération, il serait possible d'obtenir des chemins de fer des conditions fort douces.

Citons, par exemple, les marbres, qui pourraient, qui devraient être utilisés sur une grande échelle dans une capitale fastueuse, telle que la ville de Paris, où l'on a le goût des constructions monumentales, et où, dès lors, il semble que cette belle matière devrait occuper la place qu'elle avait dans la Rome des Césars. A Paris, cependant, le marbre ne sert que très exceptionnellement dans les constructions particulières, même les plus soignées. On le réserve pour des destinations spéciales, telles que les cheminées et les consoles. Hors de là, on le remplace, dans les habitations les plus splendides, par le stuc. Les hôtels qui ont été érigés dans Paris en si grand nombre depuis une quinzaine d'années, offrent très souvent des cages d'escalier en stuc jouant les plus beaux marbres, et le stuc y forme fréquemment le revêtement des salles à manger. Certes, le stuc ne manque pas d'éclat; on peut lui donner les nuances les plus riches. Lorsqu'il est neuf et qu'il est l'objet d'un entretien intelligent et constant, il est d'un grand effet; mais il a le grave inconvénient d'être très périssable.

Dans les monuments publics auxquels on a voulu imprimer le cachet d'une grande magnificence, comme l'église de la Madeleine, il semble qu'on se soit à peine souvenu que le marbre existât. On en a placé çà et là, dans l'intérieur de ce temple grandiose, de petites plaques, les unes rondes, les autres carrées, qui y font une figure étrange. Au lieu des superbes colonnes de marbre et de porphyre qui embellissent les églises de Rome, on y voit des colonnes en pierre commune, qu'on a cru relever avec un filet d'or sur le bord des cannelures. A l'arc de triomphe de l'Etoile, le marbre est totalement absent. Les sculptures multipliées de cette imposante construction sont toutes en pierre.

Il serait possible de citer des édifices récemment érigés à Paris,

[1] Il est juste d'ajouter que ce tarif sur le plâtre est spécial, et de la catégorie qu'on appelle les *tarifs différentiels*, et que le plâtre est chargé sur des wagons de retour qui, sans ce transport, retourneraient à vide.

avec des prétentions à la splendeur, où le stuc a pris la place du marbre, même à l'extérieur.

Le marbre, pourtant, serait infiniment préférable à la pierre, toutes les fois qu'il s'agit de décorer soit au dehors, soit au dedans, les édifices publics qui sont des monuments, et même les fastueuses demeures que se font bâtir les particuliers opulents. A l'intérieur, on peut le considérer comme permanent et indestructible, et à l'extérieur, sous notre ciel humide, il est très durable encore. Notre climat, beaucoup moins conservateur cependant que celui de l'Italie et surtout que celui de l'Egypte, ménage le marbre de bonne qualité. On en a la preûve par les jardins de Versailles, où les marbres posés sous Louis XIV sont encore en fort bon état, et par les belles colonnes de l'arc de triomphe du Carrousel, qui n'ont pas souffert depuis soixante ans qu'elles sont là exposées à toutes les intempéries, et qui, auparavant, dit-on, avaient subi la même épreuve, un siècle durant, au château de Marly.

La France offre de nombreuses carrières de marbre dans différentes parties de son territoire, principalement de marbre d'ornement, et l'on peut y citer aussi des carrières de marbre statuaire. D'ailleurs ce dernier ne manque pas à l'étranger, d'où, avec une bonne organisation, on le ferait venir sans frais excessifs. Les Pyrénées, plus peut-être qu'aucune autre chaîne de montagnes dans le monde entier, sont remplies de marbre. On y en trouve de toutes les variétés, de toutes les nuances. Il est vraisemblable que les facilités de transport que déjà les chemins de fer fournissent jusqu'à un certain point, et qu'ils devront, dans leur propre intérêt, fournir plus complétement, détermineront à Paris, d'ici à un prochain avenir, le retour du marbre dans l'architecture, d'où il a été si mal à propos banni.

Si l'on était encore à construire l'arc de triomphe de l'Etoile, il est probable que les quatre groupes de figures colossales, placés deux à deux sur les pieds droits, le long des deux grandes ouvertures, seraient en marbre statuaire, de même que les bas-reliefs qui s'étalent sur les quatre faces, les sculptures de la frise et les renommées placées au-dessus de chacune des portes, dans les tympans [1].

[1] Voici un aperçu de la dépense qu'eût occasionnée la substitution du marbre à la pierre pour les quatre groupes; j'en suis redevable à M. Ch. Garnier, l'habile architecte du nouvel Opéra.

En pierre, tels qu'ils sont, les quatre groupes ont coûté.	400,000
En marbre de Saint-Béat, ils eussent coûté	620,000
— Serravezza, 2e choix, —	800,000
— — 1er — —	960,000

Suivant qu'on eût adopté l'un ou l'autre de ces trois marbres, l'excédant de dépense eût donc été de 220,000, 400,000 ou 560,000 francs.

En faisant en marbre toute la sculpture du monument, et en employant du marbre de première qualité, la dépense supplementaire eût été de 1,500,000 francs. Le monument tel qu'il est a coûté 9 millions. C'eût été une augmentation de dépense d'un sixième.

L'emploi de la pierre au lieu du marbre, pour les grandes figures, enlève à celles-ci tout aspect monumental, et en fait des objets qui choquent le regard. Il est impossible à un homme de goût de prendre pour des monuments et de regarder comme des embellissements de Paris des objets tels que la grande fontaine de la place Saint-Sulpice, les quatre groupes placés au débouché du pont d'Iéna, et beaucoup d'autres du même genre, où la pierre a été malheureusement substituée au marbre.

Le transport des marbres des Pyrénées à Paris pourrait se faire au prix de 3 centimes par tonne et par kilomètre, même en supposant des marbres polis. Le mètre carré de plaques de deux centimètres d'épaisseur, polissage compris, pourrait se livrer, sur place, au prix de 10 francs. Le prix du mètre carré rendu à Paris serait donc 11 fr. 75 c.

Or, le stuc coûte de 12 à 14 fr. le mètre [1].

Une des questions les plus intéressantes qui puissent être soulevées à l'occasion des chemins de fer, est celle de leur introduction dans l'intérieur des grandes villes et surtout des populeuses capitales telles que Paris. A l'origine, effrayé qu'on était par la dépense, on avait relégué les gares à l'extrémité des quartiers bâtis. C'est ce qui se fit à Paris et à Londres. De grands intervalles ont été laissés ainsi à parcourir aux voitures ou aux piétons pour atteindre les chemins de fer. Depuis lors, ces puissantes métropoles, douées d'une si forte vitalité, se sont étendues jusqu'à la plupart des gares et les ont même enveloppées. Mais, pour les anciens quartiers, qui sont les plus populeux et les plus affairés, l'inconvénient primitif a subsisté encore. A Londres, où les capitaux abondent plus et où l'esprit d'entreprise est plus hardi, on a lutté héroïquement contre l'obstacle. On a poussé, à grands frais, les chemins de fer plus avant dans la ville, en les suspendant au-dessus des maisons, transformées à cet effet en solides viaducs. On a eu ainsi des gares au cœur de la ville. Celle de Charing-Cross, avec les magnifiques ponts en fer qui l'accompagnent, en est le plus bel exemple. Avec les accessoires, elle a coûté cent millions de francs à la Compagnie qui l'a établie. Mais ce n'était pas assez de faire pénétrer les grandes lignes jusques au cœur de Londres : pour le bon service de cette grande métropole, il a fallu avoir des chemins de fer spéciaux. C'est ainsi qu'on s'est mis en souterrain pour traverser

[1] Dans cette comparaison entre le marbre et le stuc, il s'agit de surfaces unies. Avec des panneaux qui offriraient des bordures en relief, le prix du marbre serait notablement augmenté ; celui du stuc le serait beaucoup moins. Mais si l'on avait de grandes surfaces à couvrir, on pourrait, pour le travail du marbre, recourir à des moyens mécaniques, surtout dans les Pyrénées, où les chutes d'eau abondent, et la dépense, même dans le cas où il y aurait des bordures en relief, en serait fort atténuée.

de part en part cette immense capitale. On se rend pour quelques sous et en un quart d'heure de la gare de Paddington, située à l'ouest, à celle du Pont-de-Londres et aux abords de la Banque, au centre de la Cité. A Paris, on s'est borné jusqu'ici au chemin de fer de ceinture, qui est loin des quartiers peuplés et qui est réservé surtout aux marchandises; excepté entre la gare Saint-Lazare et Auteuil, Paris est totalement privé de chemins de fer intérieurs.

Au milieu des travaux gigantesques qui ont fait de Paris la plus belle ville du monde, il y a là une lacune regrettable. La célérité est un des premiers besoins des hommes aujourd'hui, et le chemin de fer est un instrument dont les populations ne tolèrent pas l'absence là où il est possible de lui ménager sa place. Un réseau de chemins de fer métropolitains est indispensable à Paris. Cette grande capitale pourra être belle, mais elle sera fort incommode tant qu'elle n'aura pas ses chemins de fer intérieurs. Paris devrait avoir tout ce que Londres possède en ce genre. Par là, on diminuerait l'encombrement qui déjà est quelquefois intolérable, et qui ne peut que s'accroître, sur les voies magistrales. Les chemins de fer sont le seul moyen de rapprocher les extrémités trop séparées du centre. On a laissé échapper une occasion favorable, unique, alors qu'on traçait tant de percements nouveaux à travers cette immense ville et dans les quartiers les plus populeux. La dépense de la construction des chemins de fer eût été fort amoindrie, si on l'eût entreprise alors.

Aujourd'hui, les chemins de fer métropolitains de Paris devraient être établis souterrainement comme ceux qui portent ce nom à Londres. Ils ne peuvent être que souterrains. Les grands revenus de la ville de Paris lui fourniraient les sommes qui seraient nécessaires pour accomplir cette œuvre, après qu'on en aurait déterminé la forme, par une étude approfondie. Il est vraisemblable qu'avec une subvention qui n'aurait rien d'excessif, on trouverait une compagnie disposée à s'en charger. A Londres, tout s'est fait sans subvention. et on assure que les chemins de fer métropolitains de cette capitale sont rémunérateurs pour les actionnaires. Il y aurait là un emploi des deniers parisiens bien autrement utile que telle autre destination qu'on leur donne.

MICHEL CHEVALIER,
de l'Institut.

DE L'ATTÉNUATION

DES

MAUX DE LA GUERRE

PREMIÈRE PARTIE

DES RÉFORMES POSSIBLES DANS LE DROIT DES GENS.

A l'aspect des pertes effroyables en hommes et en argent que les dernières guerres contemporaines ont imposées aux nations civilisées, chaque esprit réfléchi se demande si l'on ne pourrait pas arriver à une atténuation progressive de ces maux tant matériels que moraux que la guerre entraîne à sa suite. Le propre de la civilisation n'est-il pas de réduire sans cesse les résultats nuisibles des crises morales ou des catastrophes physiques, et d'en amortir les coups par des mesures prévoyantes et des institutions utiles? Des trois grands fléaux qui affligeaient autrefois si terriblement l'humanité, la peste, la famine et la guerre, on peut dire que les progrès de la société humaine ont tellement atténué les deux premiers et en ont si bien diminué la nuisance, qu'on peut presque les considérer comme disparus[1]. La famine s'est changée en disette, la peste, qui

[1] Nous ne parlons ici que des sociétés civilisées; les peuples barbares restent encore exposés à ces deux fléaux; la famine de l'Algérie en est une preuve. Les calamités qui frappent actuellement cette colonie fournissent un argument à notre thèse; ce sont presque exclusivement les tribus arabes nomades qui sont en proie aux douleurs de la faim. Les Kabyles sédentaires en souffrent peu, et quant aux colons européens, ils ont su, par leur prévoyance et leur travail, se mettre complètement à couvert du fléau. e état de civilisation rend impossible toute véritable famine.

enlevait des populations entières, s'est convertie en une épidémie clémente qui ne frappe plus que de rares victimes. Seule, la guerre, non-seulement a retenu, mais a augmenté sa puissance meurtrière; seule, elle est devenue plus destructive à mesure que les ressources de l'esprit humain se sont accrues. N'est-ce pas une anomalie étrange que de ces trois effroyables fléaux, les deux qui provenaient immédiatement de la nature physique, et dont les causes étaient en grande partie soustraites à l'action de l'homme, aient été en s'affaiblissant chaque jour avec le développement de notre civilisation, et que celui-là seul dont la cause résidait dans la volonté même de l'homme, et sur lequel il avait toute puissance, n'ait fait que grandir de jour en jour? N'est-il pas temps que cette anomalie disparaisse et que les sociétés civilisées, qui peuvent à leur gré réduire les maux de la guerre, prennent à son égard ces mesures préventives auxquelles elles ont hâte de recourir toutes les fois que leurs intérêts vitaux sont en jeu?

La guerre est un fait social, une sorte de juridiction internationale, une procédure *sui generis*, que des règles précises doivent régir. Or, nous avons toujours vu les juridictions et les procédures se modifier avec le temps, s'adoucir et s'humaniser; seule la guerre a maintenu sa sévérité et sa rigueur antiques; tandis que le droit civil et le droit criminel se modifiaient sans cesse dans un sens plus philanthropique, le droit de la guerre restait tel qu'il avait toujours été; au XIXe siècle, il est encore ce qu'il était au moyen âge. Aucun effort international n'a été tenté pour en éliminer tous ces abus, toutes ces iniquités que la férocité païenne ou la barbarie féodale y avait introduits. Les commentateurs de notre droit des gens ont encore les doctrines de Vatel et de Grotius, et les doctrines de Grotius et de Vatel sont aussi, à peu d'exceptions près, les doctrines de la féodalité et du paganisme. Si parfois l'esprit de philanthropie moderne vient atténuer la rigueur de cette procédure sauvage, le droit n'en reste pas moins le même. « La guerre nous autorise implicitement à agir contre l'ennemi à outrance : *jus belli infinitum*. On peut tuer impunément les sujets de l'ennemi, dit Grotius, et sur nos propres terres et sur les siennes, et sur une terre qui n'appartient à personne, et sur mer. Et lorsque en pays neutre on ne tue ou ne maltraite pas les sujets de son ennemi, ce n'est que par respect pour la souveraineté de ce pays; le droit des gens ne met pas à couvert les femmes ou les enfants: on peut impunément les tuer. » — « Heureux, dit le psalmiste, seront ceux qui écraseront contre une pierre les enfants des Babyloniens! » Cette férocité hébraïque, accueillie par Grotius, a fait reculer, il est vrai, la plupart de nos commentateurs modernes; mais le droit de la

guerre à outrance, *le jus belli infinitum*, n'en est pas moins resté un principe. « Comme le droit de guerre, dit un auteur récent, autorise à tuer les ennemis, il autorise *à fortiori* à gâter et à piller tout ce qui leur appartient. Le dégât est la destruction de leurs denrées, le pillage en est l'appropriation. On lit dans le *Deutéronome*, au sujet d'une ville qui sera prise après avoir refusé la paix qu'on lui offrait : tu pilleras pour toi toutes ses dépouilles et tu jouiras du butin que Dieu t'aura donné et qui sera fait sur tes ennemis. » (Villiaumé, *Esprit de la guerre*, page 59.) Ce *jus belli infinitum*, ce droit de pillage et de destruction, si la conscience publique les repousse, si les chefs d'Etat et les généraux les désavouent d'ordinaire et n'en usent que rarement, n'en existent pas moins en principe, et leur existence nous est manifestée par une multitude de faits sur lesquels nous reviendrons plus tard, par le bombardement de Valparaiso, par les tentatives pour combler le port de Charleston, par les contributions de guerre imposées à Francfort, par la destruction des navires marchands pendant la guerre de Crimée, par mille faits contemporains de barbarie et de vandalisme sur lesquels nous aurons à nous expliquer.

« La guerre, à l'époque où nous sommes, disait, il y a un an, au Corps législatif, un député démocrate, M. Garnier-Pagès, est une chose barbare; c'est l'anarchie par en haut, c'est-à-dire la pire des anarchies. Voyez ce qu'elle produit. Il y a deux jours, M. le ministre d'Etat répondait à de justes réclamations que les Etats-Unis et l'Angleterre avaient délibéré et avaient décidé que le droit de la guerre autorisait à brûler une ville ouverte, à incendier des marchandises dans un entrepôt neutre. Voilà la guerre. Le droit de la guerre : c'est d'aller dans un pays brûler des richesses entassées depuis des siècles, de faire des décrets sanguinaires qui provoquent de sinistres représailles ; c'est de s'emparer d'une ville, d'un pays, de les mettre à contribution. Ce droit-là, quand il s'exerce du petit au petit, on l'appelle le brigandage, quand c'est du grand au petit, je l'appelle, moi, une infamie. » (Compte rendu analytique de la séance du lundi 15 juillet 1867). Les doctrines de Vatel et de Grotius sur le *jus belli infinitum* sont donc encore en vigueur : les Etats-Unis et l'Angleterre, puissances neutres, les ont consacrées officiellement lors du bombardement de Valparaiso ; la France par la bouche du ministre d'Etat, les a reconnues comme légales et conformes en tout point au droit des gens existant. C'est en vain que toutes les nations civilisées ont frémi d'horreur en apprenant qu'une ville de commerce, une ville ouverte, sans défense, habitée par des étrangers, un des plus grands entrepôts de l'Amérique, Valparaiso, sans raison stratégique, par pur plaisir de destruction, malgré l'in-

tervention des consuls neutres, avait été bombardée par la flotte espagnole ; que soixante millions, selon les uns, quarante millions, selon les autres, de richesses appartenant à des étrangers non belligérants, à des Anglais, à des Français, étaient devenues la proie des flammes, et que tous ces commerçants indignement spoliés ne pouvaient, de l'aveu des principales puissances civilisées, réclamer aucune indemnité. Ainsi, pareil crime, commis hier, peut se renouveler demain ; et tandis que la conscience publique proteste, nos chancelleries répondent avec placidité : c'est le droit de la guerre. Le droit de la guerre, dans notre siècle de civilisation, que n'excuse-t-il pas ? En 1861, le ministre de la marine des Etats-Unis, M. Welles, annonçait au Congrès que, pour épargner à l'escadre de l'océan Atlantique les fatigues et les dangers d'un blocus pendant la saison d'hiver, il avait été résolu de couler dans les passes des détroits d'Albemarle et de Pamlico, et à l'entrée des ports de Charleston et de Savannah, des navires remplis de pierres, que de vieux bâtiments avaient été acquis pour cette opération et qu'ils étaient partis de Baltimore, se rendant à leurs diverses destinations. Plusieurs bâtiments furent en effet coulés dans plusieurs des nombreuses passes du port de Charleston ; mais le gouvernement américain ne tarda pas à renoncer à cet expédient devant les clameurs de la presse britannique. Si le gouvernement reculait, c'était par un sentiment de pudeur honorable ; ce qu'il avait résolu de faire, aux termes du droit des gens en vigueur, était parfaitement légitime ; c'était le droit de la guerre. Ainsi, au milieu du XIX[e] siècle, les ports de Charleston et de Savannah furent menacés du sort qui frappa, il y a plusieurs siècles, le port de Brindes, que les Vénitiens comblèrent, et qui, malgré la position magnifique qu'il occupe pour le transit des marchandises d'Orient en Europe, n'a jamais pu se relever de cet acte de vandalisme. Détruire des villes ouvertes, brûler des entrepôts, combler des ports, voilà ce qu'autorise le droit des gens dans une civilisation dont le principal caractère est d'être industrielle et commerciale, organisée uniquement en vue du travail et de la production.

La spoliation diffère peu de la destruction même ; et qu'est-ce que les réquisitions, si ce n'est une spoliation manifeste, une expropriation sans indemnité et sans loi préalable ? Il y a à peine deux ans qu'au centre de l'Europe, sans qu'aucune puissance fît des représentations, les contributions les plus énormes ont été imposées à des pays conquis. On se souvient de cette ville de Francfort, contrainte de payer, le 20 juillet, 6 millions de florins au général Vogel de Falkenstein, et imposée le lendemain par le général Manteuffel à la somme de 25 millions de florins (52 millions de francs). C'était

365 florins ou 780 fr. par tête; sans compter les réquisitions et les nombreux soldats qu'il fallait loger et nourrir : des citoyens ayant des fortunes ordinaires avaient jusqu'à cinquante garnisaires à entretenir. Pendant la campagne de Valachie, qui précéda la guerre de Crimée, les Russes, venus en amis, avaient imposé à cette pauvre province d'après Ubicini pour plus de 50 millions de francs de réquisitions. Ce système, aussi déplorable que suranné, ne doit-il pas disparaître? N'est-ce pas là un anachronisme dans notre société moderne? N'est-ce pas, comme l'a dit un éminent économiste, « la négation du droit de propriété, une menace permanente contre l'industrie, une rude atteinte à la sécurité que le travail réclame pour déployer son action? »

A la spoliation organisée et officielle qui vient d'en haut, il faut joindre la spoliation furtive et incessante qui vient d'en bas. « Ce serait apprécier imparfaitement les frais de la guerre, écrivait Jean Baptiste Say, si l'on n'y comprenait pas les ravages qu'elle commet : et il y a toujours un des deux partis pour le moins exposé à ces ravages, celui sur lequel s'établit le théâtre de la guerre. Plus un Etat est industrieux et plus la guerre est pour lui destructive et funeste. Lorsqu'elle pénètre dans un pays riche de ces établissements agricoles, manufacturiers et commerciaux, elle ressemble à un feu qui gagne des lieux pleins de matières combustibles. La rage s'en augmente et la dévastation est immense. Smith appelle le soldat un travailleur improductif; plût à Dieu! c'est bien plutôt un travailleur destructif. Non-seulement il n'enrichit la société d'aucun produit, non-seulement il consomme ceux qui sont nécessaires à son entretien, mais trop souvent il est appelé à détruire inutilement pour lui-même le fruit pénible des travaux d'autrui. » Le mot de Say est juste; le soldat est un travailleur destructif; c'est un général même qui vient nous le dire : « En campagne, le soldat détruit pour détruire, comme font les enfants, s'il n'a pas reçu préalablement une forte éducation spéciale, commencée dans la paix, continuée dans la guerre. » (*L'Armée française en* 1867, page 233, note). Le célèbre auteur anonyme que nous citons éprouve le besoin de s'arrêter sur cette rapacité du soldat : « La guerre qui impose tant de sacrifices en hommes et en argent aux peuples qui s'y engagent, tant d'épreuves et tant d'efforts aux armées qui la font, donne spécialement lieu, dans les contrées qui sont le théâtre de la lutte, à d'inévitables désordres. Ils dégénéraient toujours autrefois et dégénèrent encore quelquefois aujourd'hui en sévices, en violences, en ruines, dont souffrent les innocentes et habituellement inoffensives populations que foulent les armées. C'est là que se rencontrent les maux les plus réels, les plus étendus, les plus douloureux de la guerre. On en parle peu si

on en parle, car la voix de ces populations accablées est étouffée par les retentissements du champ de bataille et de la politique. Le spectacle de ces destructions et de ces souffrances est navrant pour les hommes de guerre qui ont quelque hauteur d'âme. » (Id. 231). Ainsi, le soldat détruit tout sur son passage, par pur amour de la destruction. Observons cependant que les dernières guerres ont été, par différents motifs, peu favorables à ces goûts destructifs du soldat. En Crimée, c'était une province désolée et aride qui était le théâtre de la lutte. En Italie, la guerre se faisait dans le Milanais, que les Français regardaient comme un pays ami, et les Autrichiens comme une de leurs provinces, et que les uns et les autres étaient, à ces différents titres, tenus de respecter. En Allemagne, la communauté de langue et de race enlevait aussi à la lutte beaucoup de sa férocité. Mais que l'on suppose une guerre entre deux pays voisins, depuis longtemps rivaux, également riches, la France et l'Allemagne, c'est alors que les goûts destructifs des soldats trouveront matière à se repaître ; c'est alors que les maux causés par cette rapacité des armées, par ces réquisitions des chefs, seront portés à leur comble. Une telle guerre, si elle venait à éclater, serait un vrai retour à la barbarie.

La rapacité du soldat est aujourd'hui égalée par sa férocité : la guerre se fait encore, trop souvent, avec une sauvagerie digne des plus mauvais temps du moyen âge; on a désappris les procédés chevaleresques de Fontenoy : pendant la République et l'Empire, on est revenu à ces mesures cruelles, qu'aucune raison ne saurait justifier. En 1793 et 94, le gouvernement anglais ayant violé le droit des gens contre la République française, par le décret de prairial an II, la Convention ordonna qu'il ne serait plus fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien, c'est-à-dire que les vaincus seraient mis à mort, encore qu'ils se rendissent. Hâtons-nous d'ajouter, à l'honneur de la République française, que ce décret resta toujours comminatoire et ne fut jamais exécuté. Il n'en fut pas de même sous l'Empire. « Pendant la courte halte de la garde devant Ligny, le général Roguet, colonel en second des grenadiers à pied, avait réuni les officiers et sous-officiers et leur avait dit : « Prévenez » les grenadiers que le premier qui m'amènera un Prussien prison» nier sera fusillé. » Paroles féroces, auxquelles, à deux jours de là, devaient répondre de féroces représailles. » (Charras, *Histoire de la campagne de* 1815, page 158.) Nous voudrions que de tels exemples fussent vieux comme le monde et n'eussent rien d'analogue dans nos guerres modernes; malheureusement il n'en est pas ainsi. Voici un extrait d'une lettre que publiait le *Moniteur* du 23 janvier 1854, sans un mot de blâme; c'est Omer-Pacha qui parle, il est vrai;

mais le *Moniteur*, qui enregistre ces paroles avec éloges, prend sur lui une partie de la responsabilité des actes qu'il loue : « Après un combat acharné de trois heures, l'ennemi a été complétement délogé du village. Les rues étaient encombrées de ses morts. Un demi-bataillon russe, coupé et entouré, *a été passé au fil de l'épée ;* à peine 600 hommes de ce régiment ont pu se sauver..... *nos soldats ne faisaient aucun quartier à l'ennemi ; c'est pourquoi celui-ci a défendu la redoute d'une manière si acharnée.* » En l'année 1854, le *Moniteur* ne voyait rien que de digne d'approbation et d'encouragement dans ces procédés turcs. Les procédés des nations civilisées s'en rapprochent beaucoup, d'ailleurs, si ce n'est de la part des chefs, qui sont tenus à plus de pudeur, du moins de la part des soldats, qui sont moins en vue. Les généraux et les officiers excitent à son paroxysme non-seulement le courage de leurs hommes, ce qui est leur devoir, mais leur fureur et leur colère, ce qui est un véritable crime. Pour rendre leurs soldats féroces, ils abusent de leur ignorance, et en leur représentant leurs ennemis comme des barbares sans humanité ils contribuent à donner à nos batailles ce caractère de sauvagerie qui contraste tant avec l'apparence chevaleresque des guerres des derniers siècles. « Parmi les Autrichiens faits prisonniers, il en est qui sont remplis de terreur, parce qu'on avait jugé bon de leur représenter les Français, les zouaves particulièrement, comme des démons sans pitié : c'est au point que quelques-uns, en arrivant à Brescia et en voyant les arbres d'une promenade de cette ville, ont demandé sérieusement si c'était à ces arbres-là qu'on allait les pendre. » (Henry Dunant, *Solférino*, 40.) Aussi le combat était-il épouvantable d'acharnement et de cruauté : « Ici c'est une lutte corps à corps, horrible, effroyable. Autrichiens et alliés se foulent aux pieds, s'entretuent sur des cadavres sanglants, s'assomment à coups de crosse, se brisent le crâne, s'éventrent avec le sabre ou la baïonnette : il n'y a plus de quartier, c'est une boucherie, un combat de bêtes féroces, furieuses et ivres de sang : les blessés mêmes se défendent jusqu'à la dernière extrémité ; celui qui n'a plus d'armes saisit à la gorge son adversaire, qu'il déchire avec ses dents (*id.*, 8 et 9). L'acharnement est tel que, sur quelques points, les munitions étant épuisées et les fusils brisés, on s'assomme à coups de pierre, on se bat corps à corps. Les Croates égorgent tout ce qu'ils rencontrent ; ils achèvent les blessés de l'armée alliée et les font mourir à coups de crosse, tandis que les tirailleurs algériens, malgré les efforts de leurs chefs pour calmer leur férocité, frappent de même les malheureux mourants, officiers ou soldats autrichiens, et se ruent sur les rangs opposés avec des rugissements sauvages et des cris effroyables. » (*id.*, 11) Cette sauva-

gerie ne se manifeste pas seulement pendant l'action : elle la précède et lui survit. « A Marignan, une sentinelle sarde, placée aux avant-postes, se laisse surprendre par un détachement de soldats autrichiens, qui lui crèvent les yeux pour lui apprendre, lui disent-ils, à être plus clairvoyant une autre fois ; et un bersaglier, qui s'était écarté de sa compagnie, étant tombé entre les mains d'Autrichiens, ils lui coupent les doigts, puis le relâchent en lui disant en italien : va te faire donner une pension (*id.*, 40). » A San Martino, un officier de bersagliers, le capitaine Pallavicini, est blessé, ses soldats le déposent dans une chapelle, où il reçoit les premiers soins : les Autrichiens, momentanément repoussés, reviennent à la charge et pénètrent dans cette église ; les bersagliers, trop peu nombreux pour résister, sont forcés d'abandonner leur chef ; aussitôt des Croates, saisissant de grosses pierres qui se trouvent à la porte, en écrasent la tête du pauvre capitaine, dont la cervelle rejaillit sur leurs tuniques (*id.*, 20). » Le samedi matin, un voltigeur ému de compassion en voyant sur le champ de bataille un Autrichien étendu à terre dans un état pitoyable, s'en approche avec un bidon rempli d'eau et lui présente à boire : ne pouvant croire à tant de bienveillance, l'Autrichien saisit son fusil, qu'il avait à côté de lui, et en frappe de la crosse, avec toute la force qui lui reste, le charitable voltigeur, qui demeure contusionné. Un grenadier de la garde veut relever un autre soldat autrichien tout mutilé, celui-ci, qui avait près de lui un pistolet chargé, s'en empare et le décharge à bout portant sur le soldat français qui lui portait secours. Un Croate a pris la balle qu'on vient de lui extraire et l'a lancée au front du chirurgien. (Henry Dunant, *Solferino*, pages 38—40.) Nous empruntons tous ces détails à un livre justement célèbre, émané d'un homme que l'Europe entière révère et que l'on ne saurait accuser soit d'ignorance, soit d'exagération. De tels exemples, qui se pourraient multiplier par milliers, ne prouvent-ils pas que la guerre a, de nos jours, un caractère de barbarie qui n'est pas justifié par les nécessités du combat ? N'est-il pas temps de mettre un terme à cette férocité, de rendre le soldat plus humain, plus respectueux des droits et de la propriété d'autrui ? Que faut-il pour y arriver, si ce n'est ne pas l'entretenir dans cet aveuglement où nous voyons qu'on le tient sur la loyauté et l'humanité de l'ennemi ? Que faut-il, si ce n'est lui donner une instruction plus forte, une éducation plus humaine, lui enseigner tous ses devoirs, qui comprennent, non-seulement le courage dans l'action, mais la modération dans le succès et le respect des biens et de la vie d'autrui ? Que le soldat ne soit plus un être destructif, comme les enfants, par par amour de la destruction, ainsi que l'écrivait l'officier général

auteur de l'*Armée en* 1867. Il faut, sur ce point, que les mœurs de l'armée se modifient, dans l'intérêt de l'armée même autant que des populations. Dans une société productive et philanthropique comme la nôtre, il faut que le soldat participe des deux grands sentiments sociaux, qui sont le respect de la vie de l'homme et le respect pour le travail, pour les travailleurs, pour les produits du travail. Quant à enrôler dans les armées européennes des hommes élevés dans une civilisation barbare, dans un culte qui autorise et justifie la cruauté et la vengeance, doués de mœurs sauvages et féroces, c'est là plus qu'une erreur et plus qu'une faute, c'est presque une infamie ; cela rappelle les combats des Espagnols aidés de chiens sauvages contre les Indiens. Il faut que nos armées, sorties de sociétés civilisées et humaines, prennent elles-mêmes ce caractère d'humanité et de civilisation. Les mœurs soldatesques des plus mauvais temps du moyen âge doivent disparaître. La guerre, s'il faut qu'elle continue, doit devenir un duel où tout est loyal, honnête et chevaleresque.

Quant à ces ravages insensés, quant à ces destructions inutiles, comme à Valparaiso et à Charleston, quant à ces réquisitions forcées sans indemnité et à ces contributions de guerre, dans notre société fondée sur la production et sur le respect des droits de chacun, ce sont des anachronismes, contre lesquels proteste avec énergie la conscience publique : ils doivent disparaître de notre droit des gens, car ils ne sont pas nécessaires à la guerre ; ils en augmentent gratuitement les horreurs et les iniquités. Il faut, sur ce point, une réforme du droit des gens, la création d'un droit des gens nouveau : nous n'insistons pas, nous reviendrons sur ce sujet quand nous parlerons du droit maritime international.

La guerre, avons-nous dit, est une juridiction, une procédure internationale, qui, comme toutes les procédures et toutes les juridictions, doit avoir ses règles. Elle a, en effet, certaines lois que l'on est tenu d'observer. On a distingué de toute antiquité le « *justum bellum* » et le « *latrocinium.* » Ces lois et ces règles, cependant, ne sont pas assez précises. Il est un cas surtout où elles sont d'une élasticité regrettable, c'est en ce qui touche le choix des armes. La question des armes de guerre est depuis dix ans une question à l'ordre du jour : les sociétés et les gouvernements eux-mêmes s'alarment à cette multitude d'inventions meurtrières que la mécanique moderne enfante chaque année. La guerre en devient tellement homicide, tellement dispendieuse, que ses calamités en sont décuplées, au grand détriment des belligérants, vainqueur et vaincu. Chacun semble appeler une réforme, une entente internationale, dont personne n'ose prendre l'initiative. « Les découvertes succè-

dent aux découvertes, dit avec autant d'inquiétude que de tristesse l'officier général, auteur de l'*Armée française en* 1867, avec une rapidité inouïe, qui déconcerte les esprits, jette les gouvernements dans l'incertitude et leurs budgets dans le désarroi, en attendant qu'elles plongent les familles dans le deuil, car toutes ces inventions ont invariablement le même objet, qui est de tuer un maximum de gens dans un minimum de temps. » (page 94). — « Les moyens de destruction se perfectionnent dans une progression effrayante, écrivait, il y a déjà plusieurs années, le général de Jomini. Les fusées à la congrève, les obusiers de Shrapnell, qui lancent des flots de mitraille à la portée du boulet, les fusils à vapeur de Perkins, qui vomissent autant de balles qu'un bataillon, vont centupler peut-être les chances de carnage, comme si les hécatombes de l'espèce d'Eylau, de Borodino, de Leipsick et de Waterloo, n'étaient pas suffisantes pour décimer les populations européennes. » (*Précis de l'art de la guerre*, I, 114). Arrêtons-nous un peu sur cette question : elle en vaut la peine. Les armes nouvelles ont un double effet : d'abord elles ont une plus longue portée, plus de précision, et fournissent plus de coups dans un même espace de temps; ensuite les blessures qu'elles font sont infiniment plus dangereuses. M. Thomas Longmore, chirurgien en chef d'une division de l'armée anglaise pendant la guerre d'Orient, a publié sur les plaies par armes à feu d'intéressantes considérations, dont nous allons reproduire une analyse d'après la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie* : « L'emploi de nouveaux engins de guerre plus puissants, d'armes de précision d'une justesse et d'une portée plus grandes, lançant des projectiles d'une forme nouvelle, doués d'une vitesse et d'un pouvoir de pénétration plus grands, est venu modifier les idées reçues. » M. Longmore insiste sur ces divers points ; il expose avec beaucoup de soin comment, en raison même de toutes ces circonstances, le nombre des blessés dans les combats modernes doit être plus grand et les blessures plus graves et plus meurtrières. Avant l'introduction des armes de précision, les balles sphériques, lancées par des fusils à canon lisse, ne portaient guère régulièrement au delà de 150 à 200 mètres, et les portées de 400 à 600 mètres n'étaient guère réalisées que dans des expériences de polygone. Aujourd'hui, avec les armes nouvelles à canon rayé et à balles cylindro-coniques, la portée ordinaire atteint 1,000 et 1,200 mètres. Cette différence, ajoutée à la justesse du tir et au pouvoir de pénétration des projectiles, explique suffisamment comment dans les combats le nombre des blessés doit être plus grand aujourd'hui que par le passé. « Dans l'armée anglaise, dit M. Longmore, la portée des anciens fusils, des brown-bess, était de 90 yards et celle des carabines de 200 yards. Aujour-

d'hui, avec les armes dites *Enfield*, la portée du but en blanc est de 1,000 à 1,100 yards. Aussi, dans la guerre de Cafrerie, d'après l'autorité du colonel Wilford, sur 80,000 coups de fusils tirés avec les *brownbess*, 25 hommes seulement ont été atteints : tandis que dans la guerre des Indes, à Cawnpore, une compagnie armée de fusils *enfield* mit, par une seule décharge, 69 cavaliers hors de combat.... Pour ne parler que du plus grand nombre des blessés, M. Longmore fait remarquer que l'armée du duc de Wellington, dans les journées si rudes des 16, 17 et 18 juin n'a compté que 8,000 blessés, tandis que, à Solférino, les armées française et sarde comptèrent 16,000 blessés et l'armée autrichienne 21,000. » Le docteur Longmore écrivait ce qui précède après la guerre du Slesvig-Holstein : la dernière campagne de Bohême a justifié ses observations. On lit dans le rapport du chef d'état major prussien après Gitschin : « Plusieurs bataillons autrichiens ont été entièrement détruits jusqu'au dernier homme. » Malgré l'infériorité de leur armement, les Autrichiens, de leur côté, avaient infligé des pertes sérieuses aux Prussiens. On lit dans la *Gazette de Silésie* du 6 juillet : « Dans la bataille de Gitschin, un bataillon du 12e régiment ne conserva que 4 officiers non blessés et 4 blessés sur 18; le 27e régiment perdit plus des deux tiers de ses officiers, savoir 31 sur 46. » Voilà pour l'augmentation du nombre des blessés; voici maintenant pour l'aggravation des blessures : « Il y a eu, dit le docteur Chenu, dans la guerre de Crimée, de nombreuses et d'horribles mutilations de la tête et de la face; plusieurs hommes apportés aux ambulances ont été évacués inhumainement sur Constantinople, où ils n'arrivaient pas, ou n'arrivaient que pour succomber, ne présentant qu'un tronçon de langue encore mobile au milieu d'une plaie affreuse, résultant de la perte complète de la face jusqu'au niveau du crâne! » (Chenu, *Rapport au conseil de santé des armées sur la campagne d'Orient*, page 625). Chacun sait combien les balles coniques ou cylindro-coniques, actuellement en usage, produisent des effets plus terribles que les balles cylindriques, dont on se servait naguère : elles font éclater les os; les lésions qu'elles causent se compliquent de désordres effroyables; tout le monde est d'accord sur ce point. (Voir Bertherand, *Campagne d'Italie de* 1859, page 158; Appia, *le Chirurgien à l'ambulance*, pages 190 et 230; Quesnoy, *Souvenirs médicaux de l'armée d'Orient*, page 71; Chenu, *passim*.) Le docteur Longmore, que nous avons déjà cité, donne une explication raisonnée de cette aggravation des blessures : « A côté de la question du nombre des blessures, il s'en trouve une autre bien plus importante, celle de la gravité des lésions. Pour faire comprendre cette différence, il est nécessaire de se rendre compte de la marche diffé-

rente des deux ordres de projectiles : les balles sphériques, lancées par des canons lisses, reçoivent un mouvement de rotation analogue à celui d'une bille de billard, mouvement qu'elles conservent dans toute l'étendue de leur course. La nature même de ce mouvement permet au projectile d'être plus facilement dévié. Si, en frappant nos organes, il rencontre un tendon ou une surface courbe, il change facilement de direction, et, au lieu de traverser la région, il la tourne souvent pour sortir par le point opposé ; les exemples de ce genre sont fréquents et bien connus.... Les projectiles nouveaux, les balles cylindro-coniques, sans vitesse initiale plus grande, conservent plus longtemps cette vitesse, qui est de près de 450 mètres par seconde, et le mouvement de rotation est tout différent. En effet, le canon du fusil présente des rayures spirales, destinées à communiquer au projectile un mouvement de rotation autour de l'axe du canon ; ces rayures constituent une espèce d'écrou, d'où la balle ne peut s'échapper qu'en tournant sur ses flancs comme une vis dans son écrou, et ce mouvement très rapide se conserve dans toute l'étendue de sa course. Il est, dès lors, facile de comprendre que ces balles, frappant le but par leur pointe, y pénètrent en conservant leur mouvement spiral. Aussi, plus de ces déviations extraordinaires qui permettent aux balles sphériques de contourner une région ; les balles cylindro-coniques continuent leur route dans la direction imprimée, percent l'obstacle et font éclater les os. » Telle est l'aggravation des blessures produite par les nouveaux engins. Ne doit-on pas se demander s'il n'y a pas là un raffinement de cruauté inutile? Qu'exigent les nécessités de la lutte? Que l'on mette hors de combat le plus grand nombre d'hommes possible. Si on peut le faire au moyen de blessures légères, que quelques mois guériront, pourquoi produire des blessures effroyables devant lesquelles la chirurgie reste impuissante? De telles exagérations meurtrières ne peuvent être acceptées par une civilisation comme la nôtre. Cette férocité inutile mérite d'être flétrie et repoussée. « Si le but de la guerre régulière et loyale, s'écriait le docteur Landa au sein de la conférence de Genève, doit être de terrasser l'adversaire, non de le tuer, encore moins de le martyriser, pourquoi ne pas reprendre la balle sphérique dont la blessure suffit pour mettre un homme hors de combat ? A quoi bon ce surcroît de précautions meurtrières, si voisin du raffinement de cruauté du sauvage? » On flétrit en effet le sauvage qui empoisonne ses flèches ; de la flèche empoisonnée à la balle conique, quelle est la différence, si ce n'est que celle-ci atteint plus sûrement son but que celle-là ?

Il semble que les souverains eux-mêmes aient été frappés, dans ces derniers temps, de la nécessité d'atténuer, dans une certaine

mesure, les procédés barbares qui sont en usage dans nos guerres. N'a-t-on pas vu tout récemment l'empereur de Russie proposer à l'Europe d'exclure des armées les balles explosibles, et l'empereur Napoléon adhérer immédiatement à cette proposition? Nous n'avons pas à examiner les motifs qui ont porté les deux souverains à cette détermination spontanée. Que les balles explosibles fussent de peu d'usage à la guerre, que leur emploi fût dispendieux, qu'elles rendissent le tir plus incertain et par conséquent moins meurtrier, c'est ce qu'une feuille officieuse française a osé affirmer avec une naïveté singulièrement irrespectueuse pour l'empereur Alexandre et l'empereur Napoléon. Alors même que la décision prise par les deux empereurs serait une satisfaction plus apparente que réelle donnée à l'opinion publique, elle n'en garderait pas moins une certaine importance. C'est, en effet, la reconnaissance d'un besoin. C'est le premier essai d'une entente internationale relativement à la question des armes de guerre, et quand même, selon l'opinion de quelques-uns, ce premier essai serait empreint de plus d'ostentation que de sérieux, il n'en constituerait pas moins un précédent considérable. On a le droit, en effet, maintenant, de se tourner vers les chefs d'Etat et de leur tenir ce langage : « Vous avez exclu des armées les balles explosibles; on ne peut supposer, sans manquer au respect qui vous est dû, que vous eussiez voulu faire une réforme dérisoire sans utilité réelle, et en imposer à la crédulité de vos peuples. Si donc vous avez proscrit les balles explosibles, c'est que vous les regardiez comme plus meurtrières et plus destructives que les armes actuellement en usage : vous ne devez pas vous arrêter dans cette voie de réformes où il reste encore tant à faire; la balle conique, elle aussi, tous les chirurgiens en tombent d'accord, est une invention barbare : elle produit des effets analogues à ceux de la balle explosible : elle fait éclater les os, elle laisse à la sortie une ouverture qui est sept fois plus grande qu'à l'entrée, elle occasionne d'effroyables lésions : il faut en revenir à la balle sphérique; vous venez de donner un exemple de ce que peuvent l'humanité et la bonne harmonie des souverains. Mais si cette bonne harmonie et cette humanité ne doivent pas s'affirmer par de plus radicales réformes, les malintentionnés en profiteront pour dénaturer les motifs et nier l'utilité de la mesure que vous venez de prendre aux yeux de l'Europe avec tant de solennité. »

Cette question des armes et des projectiles est donc grave : il y va autant de l'honneur que de l'intérêt de notre civilisation. Il faut éliminer toutes les inventions inutilement meurtrières, qui, sans changer le résultat de la guerre, en augmentent gratuitement les horreurs. Il faut que la lutte internationale, si elle doit continuer à

exister, ait des règles aussi loyales que le duel. En vain nous objectera-t-on qu'il est difficile d'en venir sur ce point à une entente. Les absurdités du système actuel sont tellement visibles, ces successions continuelles d'inventions nouvelles, ces réformes incessantes dans les armements, grossissent tellement nos budgets de la guerre et imposent aux peuples des sacrifices financiers si énormes, qu'il faut se soustraire au plus tôt à cette cause de ruine. Est-il donc d'ailleurs plus difficile de recourir à un congrès pour régler les questions d'armement que pour régler les questions de douane? N'y a-t-il pas déjà certaines formes que les belligérants sont tenus de respecter, certains égards qu'ils se doivent les uns aux autres? serait-il si impossible d'établir quelques prescriptions nouvelles, qui rendraient la guerre moins dispendieuse et moins homicide? A un siècle comme le nôtre, qui diffère radicalement de ceux qui l'ont précédé, il faut autre chose que ce droit des gens historique fait pour des sociétés féodales ou de droit divin. La création d'un droit des gens nouveau, approprié aux besoins et aux exigences de cette société démocratique, industrielle, économique, dans laquelle nous vivons, c'est là une œuvre qui ne doit pas être ajournée à un lointain avenir, mais qui doit dès maintenant occuper les peuples. C'est surtout le droit maritime international actuel qui est plein d'iniquités et de monstruosités qu'il faut faire disparaître : c'est là principalement que l'on voit l'urgence d'une entente immédiate.

Le droit maritime actuel est encore complétement barbare en dépit du traité de Paris. Le bombardement de Valparaiso, que les Etats-Unis, l'Angleterre et la France ont déclaré légitime et conforme au droit de la guerre, suffit pour stigmatiser notre droit des gens et le désigner à l'indignation de tous ceux qui ont le sentiment de la justice et de l'humanité. Le traité de Paris de 1856, par l'abolition de la course et la reconnaissance du principe que le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, a effacé deux des iniquités du vieux droit. Mais ce même traité de Paris a reconnu et consacré une des monstruosités du droit maritime, le droit de prise des navires marchands par les vaisseaux de guerre. C'est en vain que le président des Etats-Unis, M. Pierce, mit pour condition de son adhésion que l'inviolabilité de la propriété privée sur mer serait pleinement reconnue. « S'il n'est pas décidé, disait-il avec raison, que les bâtiments de guerre eux-mêmes ne sont plus autorisés à capturer la propriété privée de l'ennemi, je ne saurais adhérer à votre déclaration. Vous possédez une flotte nombreuse, tandis que notre défense repose sur la possibilité de transformer les navires de commerce en instruments de guerre. » Les puissances représentées au congrès de Paris aimèrent mieux se passer de l'adhésion des Etats-Unis que de reconnat-

tre un principe de justice évidente, que rien ne peut autoriser à violer. Il en résulte un double mal : d'abord les navires marchands sont encore exposés à être pris, coulés, brûlés et détruits par les vaisseaux de guerre; ensuite, dans le cas d'une lutte entre l'Amérique et l'une des puissances européennes, la course avec toutes ses calamités viendrait à revivre. On ne saurait cependant trouver d'argument en faveur de l'opinion qui permet de s'emparer de la propriété privée qu'on rencontre en mer, et qui déclare inviolable celle qu'on trouve en terre ferme. On ne saurait comprendre pourquoi les signataires du traité de Paris ont réservé aux diverses puissances le droit monopole d'écumer les mers; s'il n'est pas permis aux corsaires munis de lettres de marque de piller et de détruire les navires marchands de l'ennemi, pourquoi le serait-il aux vaisseaux de l'Etat, et s'il l'est aux vaisseaux de l'Etat, pourquoi ne l'est-il pas aux corsaires? L'abolition de la course sans la reconnaissance de l'inviolabilité de la propriété privée sur mer, c'est un progrès illogique et boiteux, dont on saisit à peine la raison d'être. Croit-on, d'ailleurs, que les marines nationales mettent beaucoup de mesure et de circonspection dans l'exercice de ce droit exorbitant que les puissances européennes ont voulu retenir? Elles y ont apporté, au contraire, pendant la guerre de Crimée du moins, une rigueur inconcevable. Dès qu'elles ont été pourvues de canonnières, de bombardes et de bateaux d'un faible tirant d'eau, de façon à pouvoir approcher des côtes basses de la Finlande ou de la mer d'Azoff, les flottes anglo-françaises ont fait aux navires de commerce russes une chasse impitoyable, les poursuivant dans toutes les baies et dans toutes les anses, les prenant, les coulant à fond ou les brûlant. Comme preuve officielle de ce vandalisme, le *Moniteur* du 1er juin 1855 publie une dépêche du général Pélissier, commandant en chef de l'armée de Crimée, en date du 30 mai précédent, dans laquelle on lit textuellement : « *Tout va bien :* l'escadrille alliée est de retour de la mer d'Azoff; elle a détruit 106 navires de commerce à Beroliansk. » C'était donc un grand succès et qui devait causer une grande joie, que la destruction inutile de toutes ces propriétés privées. N'était-ce pas faire jouer à nos marins le rôle d'écumeurs de mer? et dans quel intérêt? Croyait-on rendre la paix plus facile en exaspérant les intérêts privés et en inspirant aux Russes, en outre des sentiments légitimes de patriotisme, les sentiments moins avouables et plus tenaces de vengeance particulière? Notre marine impériale est comme le soldat : elle détruit pour détruire, par pur amour de la destruction, comme les enfants. Nous espérons, quant à nous, qu'un jour viendra, qui n'est pas loin, où les mœurs militaires, sous la pression de l'opinion publique, se seront assez amé-

liorées pour qu'un homme d'honneur ne puisse jamais écrire des paroles aussi révoltantes : « Tout va bien ; 106 navires de commerce ont été détruits. » 106 navires, ce n'était que l'affaire d'une journée, mais combien est plus considérable le nombre de ces vaisseaux marchands qui furent traqués, coulés et brûlés dans le détroit d'Iénikalé, dans la mer d'Azoff, sur les côtes de Finlande !

Les procédés de la guerre maritime sont tous empreints de cette férocité : quand nos vaisseaux bombardent une forteresse, ils dirigent aussi leurs bombes et leurs boulets sur la ville ; ils ne croient avoir réussi que quand ils ont incendié les habitations et les propriétés privées. Le 5 juillet 1855, en détruisant le fort abandonné de Swartholm, la flotte anglaise a incendié la petite ville inoffensive de Lowisa. Une dépêche de l'amiral Penaut, en date du 11 août 1855, était ainsi conçue : « Le bombardement de Sweaborg a eu un plein succès. Un immense incendie de six heures de durée a dévoré la presque totalité des magasins et les approvisionnements de l'arsenal, qui ne présente plus que des ruines. » Le *Moniteur* du 17 du même mois jugea ces renseignements incomplets et insuffisants, et, pour mieux faire sentir l'étendue de notre triomphe, il ajoutait : « Après quarante-cinq heures d'incendie, la ville a été réduite en un amas de cendres. En un mot, Sweaborg n'existe plus. » Réduire les villes en cendres, c'est donc là un trophée dont une grande nation peut encore tirer gloire ?

La guerre de Crimée a été la dernière guerre maritime que nous ayons vue en Europe. Dans les guerres du Danemark et de 1866, l'importance des flottes des divers Etats était trop faible pour qu'elles pussent avoir cette liberté et cette franchise d'allures que nous leur avons vues dans la Baltique et dans la mer d'Azoff. Ce n'est pas cependant faute de bon vouloir que le Danemark et la Prusse ne se sont pas fait sur mer cette guerre horrible de pillages, de destruction et d'incendie. Le petit Danemark fut le premier à recourir aux mesures de rigueur; il outrepassa même parfois la liberté d'action qui lui était laissée par le traité de Paris. Dès le 3 février, il mettait l'embargo sur tous les vaisseaux prussiens, autrichiens et allemands qui se trouvaient dans ses ports ; il n'accordait même pas le délai d'usage de six semaines : la Prusse usa aussitôt de représailles. Le 16 février parut le règlement danois sur le blocus des ports et la prise des navires ennemis. Naturellement, on recommandait aux vaisseaux de l'Etat de s'emparer de tous les navires de commerce allemands. L'Autriche et la Prusse, par les règlements du 3 et du 15 mars, adoptaient des mesures identiques (Rustow, *der deutschdanische krieg*, 298-312). Ces mesures, il est vrai, furent surtout comminatoires, parce que les flottes des deux

partis furent employées tout entières à aider les mouvements de l'armée de terre, particulièrement à Duppel et à Alsen : elles ne purent donc pas faire la chasse aux navires marchands, qui se gardèrent bien de les chercher. La guerre de 1866 fut, en principe même, plus clémente. Il était difficile, d'ailleurs, que la flotte autrichienne allât chercher les navires de commerce prussiens, ou réciproquement : et quant aux flottes italienne et autrichienne, il fallait que l'une détruisît l'autre, avant que l'on pût penser à courir sus aux navires marchands. C'est à l'Autriche que revient l'initiative de la déclaration que ses vaisseaux de guerre ne s'empareraient pas des navires de commerce ennemis ou de leurs chargements. Le règlement autrichien dans ce sens date du 13 mai ; des règlements prussien et italien analogues parurent le 19 mai et le 20 juin. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que ces puissances eussent renoncé pour toujours à la perspective de cette guerre de pillage et d'extermination. On écrit de Kiel, le 5 novembre, au *Moniteur* du 14 novembre 1866, une foule de résolutions arrêtées par le cabinet de Berlin en prévision d'une guerre maritime à venir : on y admet parfaitement la capture des navires de commerce comme légale ; on émet nombre de prescriptions sur la distribution des prises entre l'Etat, les états-majors et les équipages des bâtiments preneurs ; on prévoit les différents cas où les troupes de terre auraient secondé les troupes de mer pour faire les prises, et où les prises seraient faites concurremment par des navires prussiens et alliés. On le voit, la guerre maritime conserve encore ce caractère de brigandage. Les navires de commerce sont toujours exposés à être pris et détruits par les vaisseaux de guerre : les états-majors et les équipages des vaisseaux de guerre sont intéressés à multiplier les prises par l'appât du butin, dont on leur accorde les deux tiers ; on peut être sûr qu'ils seront aussi actifs que les corsaires et les pirates, et qu'ils se montreront de vrais écumeurs de mer. Ce brigandage officiel et patenté en est-il moins odieux, parce qu'il est devenu le monopole des vaisseaux, des officiers et des marins de l'Etat ? N'est-ce pas une étrange inconséquence que de l'avoir laissé subsister après avoir aboli la course ? N'est-ce pas là ce que les Latins appelaient *latrocinium* et non pas *justum bellum ?* Ne faut-il pas en revenir au plus tôt à l'acceptation des propositions de l'Amérique et du président Pierce ? On est si loin cependant d'y revenir, que dans une dépêche de l'année dernière, lord Stanley faisait à M. de Bismark le tableau des ravages que la flotte française, en cas de guerre, commettrait dans les eaux prussiennes, prenant et détruisant les navires de commerce, brûlant les ports et répandant partout la dévastation.

Le même traité de Paris qui supprima la course exigea aussi que les blocus fussent effectifs : c'était un progrès notable, mais nous pouvons presque dire, comme pour l'abolition de la course, que c'était un progrès boiteux. Il aurait fallu modifier complétement le système de blocus, ainsi que le demandait M. Cobden. Sur quels principes repose le blocus et par quels intérêts justifie-t-il son existence? Cette mise en interdit d'un pays tout entier, cette interruption violente dans ses relations commerciales avec le reste du monde, est de nos jours une chose aussi inique que nuisible à tous. Comprend-on, sous le régime des échanges internationaux, qu'un peuple s'arroge le droit d'interdire au monde entier de commercer avec un autre peuple? N'est-ce pas une iniquité, en ce sens que c'est frapper dans leurs intérêts les plus vifs des puissances neutres? N'est-ce pas une folie en ce sens que le peuple qui décrète le blocus se frappe lui-même en suspendant son propre commerce avec le peuple contre lequel le blocus est dirigé? Que l'on étudie avec soin les pertes causées par la guerre de Crimée, et que l'on dise si le blocus des ports de la Baltique et de la mer Noire n'a pas autant nui à la France et à l'Angleterre qu'à la Russie même. Pour ne signaler qu'un fait, quand les puissances de l'Europe occidentale souffraient pendant deux années d'une cruelle disette, les flottes anglo-françaises bloquaient les ports de la mer Noire, d'où eussent pu venir aux nations occidentales, en deux ans, quarante millions d'hectolitres de blé, qui, d'après des calculs pleins d'autorité, auraient fait baisser de 20 0/0 le prix du pain. Le blocus est donc une chose inique, nuisible à tous, reste des institutions d'un âge avec lequel nous n'avons plus rien de commun. Du jour où toutes les contrées de l'Europe sont entrées dans la voie des échanges internationaux, le blocus a été virtuellement aboli. Cette abolition implicite, il faut la faire passer dans nos lois internationales ; comment? nous le verrons quand nous discuterons les propositions de M. Cobden.

Il faut d'ailleurs remarquer que les prescriptions légales sont toujours outrepassées en temps de guerre. C'est ainsi que la marine britannique déploya dans l'application du blocus aux côtes de Finlande une énergie vraiment excessive. On sait que la France et l'Angleterre, dès l'origine de la guerre de Crimée, avaient proclamé comme règles de leur conduite sur mer les quatre articles qui furent adoptés par le Congrès de Paris de 1856. Il n'y en eut pas moins de regrettables violations de ces principes. Nous insisterons sur un fait grave : l'incident de Port-Baltic, qui a fait l'objet d'une circulaire russe en date du 28 avril 1855. Un parlementaire anglais vint notifier à Port-Baltic, en Finlande, que les bâtiments

étrangers, c'est-à-dire neutres, qui s'y trouvaient pourraient quitter le port, mais seulement sur lest ou avec des cargaisons qui ne seraient pas propriété russe. Interpellé sur la question de savoir si les bâtiments qui sortiront sur la foi de cette notification pourront librement suivre leur course sans risque d'être arrêtés par quelque croisière qu'ils rencontreraient en mer, le parlementaire répondit qu'il n'en saurait répondre, parce qu'il était possible que l'amiral commandant l'escadre britannique prît d'autres mesures plus tard. On le voit, c'était une infraction au principe proclamé, que le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie; c'était, de plus, un étrange arbitraire. Si le blocus, déjà si terrible en théorie, le devient encore plus en pratique, combien n'est-il pas indispensable de le modifier complétement ou de l'abolir?

Depuis quelques années, un mouvement universel en faveur de l'application dans la guerre maritime des principes de justice et de philanthropie s'est produit en Europe. On a vu les chambres de commerce de France réclamer avec insistance que la propriété privée sur mer fût reconnue inviolable, et que les vaisseaux de guerre n'eussent pas la faculté exorbitante de les capturer. Ce vœu si juste s'est fait jour au Corps législatif par la bouche d'un homme compétent en matières maritimes, M. Arman : « Plusieurs chambres de commerce, disait-il dans la discussion de l'Adresse de 1862, ont déjà élevé la voix pour réclamer le complément de l'acte de Paris et l'étude d'une mesure internationale plus complète, qui proscrirait pour jamais du code des peuples maritimes la capture sur mer, en temps de guerre, du navire et de la propriété commerciale. C'est là, messieurs, une idée de progrès et de civilisation digne de l'initiative de la France et du Corps législatif; elle commencera d'abord par être idée française, pour arriver bientôt à se faire adopter comme axiome du droit des nations. » (*Moniteur* du 14 mars 1862.) Ici, l'honorable député se trompait quand, possédé de cette malencontreuse manie de la plupart de nos compatriotes, il voulait revendiquer exclusivement pour la France le bénéfice d'idées philanthropiques qui lui étaient communes avec beaucoup d'autres nations, et dont elle était même loin d'avoir l'initiative. C'était, en effet, l'Amérique qui, officiellement, dès 1856, par la bouche de son président, réclamait la première l'inviolabilité des navires marchands, à l'encontre des vaisseaux de guerre comme à l'encontre des corsaires, et c'était la France, jointe à l'Angleterre, qui refusait la reconnaissance de ce droit incontestable. Quant au plus grand et au plus illustre défenseur des principes philanthropiques en matière maritime, c'était l'Angleterre qui le fournissait dans la personne de M. Cobden. M. Arman renversait donc les termes : l'idée de

l'inviolabilité de la propriété privée sur mer appartenait en premier lieu à l'Amérique, puis à l'Angleterre, et enfin à la France. L'universalité de cette idée est d'ailleurs non-seulement une preuve de sa justesse et de sa maturité, mais encore un gage de son exécution prochaine. Les choses sont moins avancées en matière de blocus; les gouvernements sont moins favorables à l'idée de supprimer cette coutume barbare. Une agitation avait été formée en Angleterre, sous les auspices de M. Cobden, pour arriver à la réforme radicale de tous ces abus. Dans une lettre d'un style élevé et pressant, qu'il adressait en 1862 au président de la chambre de commerce de Manchester, l'illustre économiste formulait ainsi ses propositions : 1° La propriété privée sera sauvegardée contre toute prise; 2° les blocus seront restreints aux arsenaux maritimes et aux villes fortifiées; 3° les navires marchands des neutres seront déclarés inviolables, c'est-à-dire à l'abri des formalités si gênantes qu'impose actuellement l'exercice du droit de visite. Cette lettre fit sur l'opinion publique une impression profonde; elle était, en effet, marquée au coin du génie pratique qui caractérise toutes les propositions de Cobden. Ces idées font des progrès quotidiens dans la masse de la nation, et c'est par ce travail insensible, par cette initiative courageuse de la science économique, que l'on a toujours préludé en Angleterre à toutes les grandes réformes. Ce mouvement de l'opinion publique, aggravé encore par les difficultés maritimes que l'Angleterre avait eues dans la guerre de sécession avec les Etats-Unis au sujet du *foreign enlistment act*, détermina le Parlement anglais à se saisir de la question. Une commission fut formée à la fin de 1866 pour rechercher si la législation anglaise, en ce qui concerne les droits et les devoirs des neutres en temps de guerre maritime, n'était pas susceptible de certaines modifications. Cette commission fut composée de douze membres, choisis pour la plupart parmi les jurisconsultes les plus éclairés du Royaume-Uni, sous la présidence de lord Cranworth, qui a rempli les fonctions de lord-chancelier sous le ministère Palmerston. Nous aurions mieux aimé voir cette commission composée d'économistes, d'industriels et de commerçants que de jurisconsultes. Les jurisconsultes apportent d'ordinaire dans la confection des lois nouvelles un amour du droit historique et une force d'inertie en opposition avec les idées modernes et le progrès. Nous espérons cependant que la commission anglaise signalera son existence par des améliorations notables dans ce droit maritime si inique et si nuisible; mais nous n'attendons pas d'elle ces réformes radicales sur le blocus, principalement, que M. Cobden demandait avec une si haute raison, et que réclament

impérieusement les besoins, les intérêts et les droits de nos sociétés industrielles.

Nous ne pouvons quitter cette matière sans signaler une autre proposition de l'illustre Cobden, dont l'adoption pour le moment présente, il est vrai, bien peu de chances, mais qui n'en est pas moins nécessaire pour mettre un terme à ces dépenses maritimes effrayantes qui, depuis dix ans, grossissent si terriblement nos budgets. C'est en matière d'armements maritimes que se vérifie chaque jour, au détriment des contribuables, la fable de la grenouille et du bœuf. Dans sa brochure *What next and next*, publiée pendant la guerre de Crimée, Cobden s'exprime en ces termes : « Il incombe à la politique de traiter de la limitation des forces navales dans l'Europe entière. A la fin de cette guerre, l'Angleterre et la France vont se trouver pourvues chacune d'une marine plus puissante que jamais, situation qui, de plus d'un côté, peut faire naître des embarras. Ce déploiement de force navale a déjà éveillé la susceptibilité des Etats-Unis et provoqué chez eux un commencement d'imitation. Pour retirer cette provocation imprudente, et en même temps favoriser en Europe la prospérité et la paix, je m'efforcerais, à la fin de cette guerre, d'amener une réduction générale des forces de mer. Je m'efforcerais, à l'avénement de la paix, de faire accepter aux puissances européennes, comme règle, le rapport qui existe entre les forces navales et le tonnage des navires marchands aux Etats-Unis, le pays du monde où la marine marchande a le plus d'importance. Si un tel arrangement couronnait la cessation de la guerre, il aurait bientôt pour conséquence naturelle la réduction de l'appareil militaire dans chaque nation, bienfait durable dont profiteraient même les générations futures, et, malgré les crimes et les erreurs qui ont entaché ces deux dernières années (1854-55), ce grand triomphe assurerait à la diplomatie le respect et la reconnaissance du genre humain. » (*What next and next*, page 46.) Ce respect et cette reconnaissance, la diplomatie, nous le craignons, n'est pas près de les mériter. Nous signalons cependant cette proposition d'un des hommes les plus éminents de notre siècle, de celui qui fut, en notre temps, comme l'incarnation de la démocratie intelligente et honnête. De telles idées font leur chemin lentement, mais sûrement, et elles apparaissent après quelques années comme des puissances irrésistibles, devant lesquelles les gouvernements doivent s'humilier.

Nous avons recherché les mesures internationales qui pourraient rendre la guerre moins meurtrière et moins destructive : nous avons signalé l'imperfection de notre droit des gens, qui est en complète

opposition avec le caractère industriel, commercial et économique de notre société moderne ; nous nous sommes attaqué à tous ces abus du vieux droit, les réquisitions, le pillage, la destruction et la prise des vaisseaux marchands, les blocus, les bombardements de villes ouvertes, les comblements de ports; nous avons montré combien toutes ces violences, soit homicides, soit ruineuses, sont inutiles au résultat de la guerre et combien elles nuisent à tous, belligérants et neutres ; nous avons attiré l'attention sur les dépenses énormes que les perfectionnement continuels des armes occasionnent à nos budgets, sur l'accroissement qui en résulte dans le nombre des blessés et plus encore sur l'aggravation inhumaine des blessures dont ils sont la cause ; nous avons insisté sur la nécessité d'une entente internationale pour mettre fin à cette consommation superflue, de plus en plus croissante, d'hommes et de capitaux ; nous ne croyons pas avoir outrepassé la mesure du possible et avoir jamais quitté le terrain des progrès réalisables, pour entrer dans celui de l'utopie. Nous avons insisté, enfin, sur la nécessité de développer par l'instruction et l'éducation les mœurs de nos soldats dans le sens de l'humanité et du respect du droit ; et nous avons prouvé par des exemples combien cette amélioration des mœurs militaires est indispensable de nos jours. Assurément, si les puissances européennes, sous l'irrésistible pression de l'opinion publique, prenaient ces mesures aussi justes que prévoyantes, les maux de la guerre seraient singulièrement atténués ; la vie des hommes serait épargnée dans une proportion notable, et la consommation des capitaux par la guerre serait réduite dans une proportion bien plus considérable encore.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

UN

BANDIT BULGARE

DANS LES BALKANS

KOUCHTCHOU OGLOU

L'intérêt qu'excite aujourd'hui tout ce qui touche à la Bulgarie, tout ce qui se rattache à cette partie de l'empire Ottoman, dont l'Europe a ignoré pendant si longtemps l'esprit, les tendances et le caractère, nous a encouragé à écrire, sous ce titre, une petite étude faite sur les lieux mêmes. Son seul mérite sera d'être vraie et consciencieuse.

Malgré toute l'attention que l'on s'efforce d'accorder à cette population modeste et laborieuse, combien elle est diversement et souvent faussement jugée, combien de points restent encore obscurs ! Les Bulgares n'ont point le caractère spéculatif et fanfaron tout à la fois des Serbes, le tempérament bouillant des Bosniaques; ils se distinguent plus par leurs qualités solides que par leurs qualités brillantes, par leur esprit d'ordre et d'observation, leurs instincts essentiellement pacifiques, leur attachement à leur religion,

par leur amour du travail. Nous serions heureux si ce modeste travail contribuait à jeter quelques lumières sur le caractère d'une nation intéressante à plus d'un titre, et qui a le singulier privilége d'offrir un champ ouvert à bien des convoitises.

Sliwna, chef-lieu du Sandjak, (district) de ce nom, est une petite ville pittoresque, couchée aux pieds des Balkans. Son nom, en slave, signifie source, nom qui lui a été donné, sans doute, à cause de ses eaux courantes, qui descendent des montagnes voisines et traversent toutes ses rues. En venant de la plaine, elle reste longtemps cachée aux yeux. Il faut en être tout près pour découvrir les minarets de ses mosquées et les murs blancs de ses maisons. Le seul monument apparent qui trahisse cet incognito est la fabrique de draps du gouvernement, située sur un point culminant, dont les murs jaunâtres et le toit de tuiles rouges se dessinent vivement sur le ciel. Sliwna ressemble à ces jolies femmes dont un voile mystérieux cache à demi les charmes et les rend plus séduisants encore parce qu'il laisse carrière à l'imagination. A l'entour s'élèvent de hautes cîmes, contre-forts de la puissante chaîne qui s'allonge vers Schumla, Tirnova, Kazan. Trois ravins creusent le sol où la ville a son assiette. Celle-ci n'est dégagée que du côté de la plaine, qui s'étend entre Sliwna, Bourgas et Yamboul. Ses maisons sont modestes et bâties d'après le système de construction adopté dans toutes les villes de la Turquie d'Europe : un squelette de poutrelles à peine équarries enchevêtrées sans ordre ni régularité, dont les vides sont remplis par des briques séchées au soleil.

Chaque famille, quelque pauvre qu'elle soit, demeure seule sous son propre toit, possède son petit lopin de terre et sa vigne. De vastes jardins, plantés d'arbres fruitiers, forment autour de la ville une ceinture de verdure qui réjouit l'œil et produit une impression de fraîcheur et de bien-être. De nombreux vignobles s'étendent à perte de vue sur le flanc méridional des montagnes. Leurs fruits n'atteignent pas les dimensions de ceux de l'Asie-Mineure, mais leur sont supérieurs en douceur et en saveur. On obtient sur les lieux mêmes un vin clair, d'un arôme particulier, qui, bien traité, pourrait rivaliser avec nos meilleurs produits de Bourgogne. Mais dans ces contrées la nature est la grande maîtresse, et l'homme lui vient rarement en aide. La taille de la vigne est une science à peu près ignorée. Néanmoins, la récolte vinicole est la principale source de richesse du pays.

Si vous pénétrez dans l'intérieur de la ville, vous trouvez des rues étroites, dont le talweg sert de lit aux eaux vives qui descendent des Balkans. Des trottoirs règnent de chaque côté ; ils ne sont ni en dalles ni en asphalte — mais tout bonnement formés de gros-

ses pierres de toutes formes, bien faites pour forcer le piéton à chercher l'équilibre. L'été, malgré les grandes chaleurs, l'eau coule aussi abondamment qu'en toute autre saison, avec un murmure qui occupe l'oreille par sa mélancolique harmonie. Chaque maison possède un ruisseau qu'elle détourne du canal principal. C'est une calamité et un cas de procès quand un voisin malfaisant arrête ce cours d'eau si nécessaire aux usages domestiques.

Presque toutes les maisons communiquent entre elles par de petites portes basses, qu'on appelle portes de voisinage (comchou kapou). L'origine peut en être attribuée à la crainte que les chrétiens avaient jadis des Turcs, et aux précautions qu'ils prenaient pour se dérober à leurs regards. Je me rappelle l'étonnement que j'éprouvai lorsque, traversant les rues de Sliwna, dans le commencement du séjour que j'y fis, je vis, sur le pas de chaque porte, se reproduire les figures que j'avais remarquées au commencement de la rue et dont le nombre s'augmentait toujours de nouvelles familles. Tout me fut expliqué par la connaissance que j'eus ensuite de ces sortes de couloirs intérieurs et mystérieux, qui unissent les maisons entre elles et permettent aux habitants, et surtout aux habitantes, de satisfaire leur curiosité, en passant de porte en porte. Les maisons qui ont des fenêtres sur la rue sont encore rares et toutes récentes. Les autres, qui remontent à une époque plus ancienne, s'élèvent dans une cour, dans un jardin, sont modestes, afin de ne pas attirer l'attention, comme ces richards qui jouent la pauvreté afin d'échapper aux obsessions de parents avides.

Ces habitations sont propres, blanchies à la chaux : tout ce qui les orne, ainsi que les meubles, sont le produit du travail de la maîtresse de la maison, tapis et étoffes. Les femmes bulgares, les plus riches comme les plus pauvres, s'adonnent au travail manuel, qu'elles n'interrompent que les jours de fête. Heureusement, les solennités religieuses ne manquent pas, et les églises orientales abondent en saints vénérés. Aller à l'église est à peu près la seule occasion qui se présente de sortir durant une certaine partie de l'année.

On les voit toutes, le dimanche, revêtues de leurs plus beaux habits et de la fourrure traditionnelle, que la force de la coutume les oblige de porter même en été, à moins qu'elles ne fassent preuve d'une certaine indépendance de caractère. La nef de l'église est réservée aux hommes, la galerie aux femmes. Après l'office, les commérages vont leur train ; tout en revenant à la maison on apprend les événements de la semaine; on glose, et Dieu sait si l'on trouve matière à le faire, malgré la régularité uniforme de toutes ces existences végétatives et calquées l'une sur l'autre. Les étapes de l'année sont marquées par des fêtes qui ont leur légende et pro-

voquent des pèlerinages, soit à une source miraculeuse, soit à quelque grotte renommée, ou bien à un village voisin. Dans ces sortes de réunions rustiques, qu'on appelle yazma, tout se passe comme il y a cent ans, sans variante et sans innovation.

La maturité des cerises, celle du raisin sont deux époques importantes, que la jeunesse et même les vieilles femmes attendent avec impatience. C'est un prétexte de promenades, de rencontres; on fait deux et trois lieues pour rapporter un panier de cerises. Les jeunes filles sortent fort rarement; elles ne rendent jamais de visite, même accompagnées de leur mère. Leur seule distraction, le dimanche, est de s'accroupir sur le seuil de la porte de la rue, avec leurs amies, épiant le regard de quelque passant, dans l'attente des œillades d'un jeune garçon. J'en ai rarement vu manquer à cet usage, qui leur permet de subir les chances du grand jour et de conquérir leur mari, quand le mariage n'est pas la conséquence de fiançailles arrangées par les parents.

Le costume des femmes de Sliwna est une parodie de ceux que, dans les grandes villes, on a non-seulement abandonnés, mais oubliés; il ne se distingue que par l'éclat et l'assemblage choquant des couleurs. Elles portent sur la tête un fichu qu'elles nouent assez gracieusement et ornent de fleurs, à la disposition desquelles le goût ne préside pas toujours. Les jeunes filles, surtout, se laissent aller à ce luxe végétal. Les veuves, alors même qu'elles ont convolé en secondes noces, s'enveloppent la tête d'un mouchoir de couleur sombre qui leur cache la moitié du front et se noue par derrière, sous les cheveux, qu'elles laissent flottants. Un second fichu roulé encadre le menton et s'attache sur le sommet de la tête. Ce genre de coiffure leur donne un aspect assez désagréable et quasi monacal. Quelquefois, elles y ajoutent de faux cheveux, dont la chute en cascade rappelle assez la queue d'un cheval.

Les femmes bulgares ont un aspect craintif vis-à-vis des hommes, qui, du reste, les considèrent comme des êtres inférieurs. Un mari ne sort jamais avec sa femme, cela est inconvenant et contraire aux usages. Parmi les habitants de Sliwna, on en trouve qui ont voyagé, ont vu Odessa, Constantinople, Paris même. Plusieurs, imbus d'idées honnêtes et saines, rapportent souvent, au retour, le désir de travailler à élever le niveau intellectuel de leurs compatriotes, sans mépriser, pour cela, les traditions de leur pays; mais, d'autres, éblouis de ce qu'ils ont vu chez les nations plus avancées, tout en se soumettant aux coutumes de leurs pères, ne laissent pas que de se poser en esprits forts et de railler en maintes occasions leurs immobiles congénères. Quant aux femmes, aucune n'a été jusqu'à Constantinople; celle qui a visité Bourgas ou Aïdos est

traitée, au retour, comme le pigeon de La Fontaine. Quelques-unes, cependant, mais elles sont vieilles, lors de l'invasion des Russes, en 1828, étaient parties avec leur famille pour Bucarest; toute leur vie ne suffit pas à épuiser les divers chapitres de leurs impressions.

Les hommes sont tous adonnés au commerce; leur ambition ne va pas au delà de la possession d'une boutique au bazar.

On ne connaît pas d'autre aristocratie que celle du comptoir et des piastres. A part des exceptions qui tendent à devenir moins rares, ne cherchez en eux ni élévation dans la pensée, ni dévouement, ni initiative; ils n'osent même pas entreprendre un commerce plus considérable; le risque les effraye. Un petit profit, qu'ils prélèvent sur ceux qui sont un peu plus simples qu'eux-mêmes, leur suffit. Un pacha, désirant acheter du drap dit *abat* pour les troupes placées sous son commandement, s'adressa aux Tchorbadjis[1] bulgares. Après beaucoup d'hésitation et de pourparlers, ils se réunirent pour dire qu'ils vendaient ordinairement l'aune d'abat huit piastres, mais que, s'il en fallait une grande quantité, le prix atteindrait huit piastres et demie; car, n'ayant pas de quoi faire cette fourniture, ils devaient la compléter par des achats. Survint l'un d'eux, homme ignorant, ne sachant ni lire ni écrire, mais considéré comme un Machiavel au petit pied par ses compatriotes; il se mit à rire et dit : si je devais vendre vingt archines d'abat, je demanderais huit piastres; mais si j'en dois livrer cinq cents, je les laisserais facilement à sept et demi. Il fit la fourniture et, ce qui mieux est, il acheta à sept piastres le drap que tenaient en réserve les autres Tchorbadjis.

La timidité forme le fond du caractère Bulgare et il ne faut pas s'étonner du mépris où les Turcs les ont tenus jusqu'ici; ils savaient qu'un seul d'entre eux eût suffi pour mettre en fuite dix Bulgares. Les Tchorbadjis n'osent pas sortir le soir, de crainte de rencontrer des agresseurs dans les musulmans; ceux-ci pourtant ont bien oublié leurs vieilles traditions belliqueuses et sont devenus singulièrement inoffensifs. Dans les medjlis (conseils) qui assistent le gouverneur, il a été introduit un certain nombre de membres chrétiens, mais pas un n'osait donner un avis, ni se placer dans une situation indépendante. Les beys savaient profiter de la pusillanimité de leurs collègues et entraîner les décisions en leur faveur au mépris des besoins du pays et des intérêts de la population autochthone.

Ces injustes inégalités dans les droits tendent à s'effacer; les

[1] Notables.

intentions bienveillantes du gouvernement appellent les chrétiens à prendre part au medjlis sur un pied égal à celui des musulmans. Il y a des acheminements à la vie parlementaire, des velléités d'établir entre tous une communauté de droits et d'intérêts. L'homme qui a été humilié, maintenu toute sa jeunesse dans une position inférieure et dégradante, perd l'usage de sa volonté que remplacent la timidité et la crainte ; mais si vous le relevez, si vous lui donnez sa place au soleil, si vous l'appelez à partager vos droits et vos priviléges, vous le verrez reprendre courage et se débarrasser peu à peu des entraves de la peur ; il saura ce qu'il veut et fera bientôt acte de volonté.

Si, dans sa position première, il éprouvait des tentations sourdes de révolte, une animosité latente et très explicable, ces sentiments se sont évanouis avec le temps ; d'hostile il est devenu favorable ; son intérêt lui conseille de profiter des chances qui se présentent plutôt que de recourir à de soi-disant amis qui ont encouragé ses plaintes, et fomenté ses révoltes alors qu'il était opprimé. Le désintéressement existe quelquefois dans la vie privée ; dans la vie politique, jamais. Ce qui s'applique à un individu s'applique aussi à une nation. Les Bulgares, avec leur bon sens, préfèrent se fier aux Turcs, qui, poussés par les événements, sont obligés de leur accorder des droits et des libertés, plutôt que de croire à des promesses fallacieuses. Ceci explique pourquoi cette prétendue insurrection dont les journaux ont fait tant de bruit l'année dernière n'avait aucune racine dans le pays. Ceux qui semaient ces bruits alarmants ressemblaient à ce singe fameux qui, montrant la lanterne magique, annonçait une foule de choses merveilleuses. Qui l'entendait de loin pouvait supposer que le spectacle était réel et divertissant, mais les spectateurs n'y voyaient rien ; le singe avait oublié d'éclairer sa lanterne. A la révolution, il ne manquait que les insurgés. Nous nous réservons de compléter un jour cet aperçu ; en ce moment, nous voudrions seulement montrer une figure originale, d'un relief plus remarquable à la fois par ses bons côtés et par ses vices, au milieu de ses paisibles et insignifiants compatriotes.

I

En remontant le cours des torrents qui creusent les flancs des montagnes, on rencontre souvent des arbres poussant au milieu des rochers ; ils sont ordinairement tortueux ; leurs branches sont tourmentées ; on sent ce qu'il leur a fallu de vitalité pour croître : leurs racines enlacent la pierre de leurs mille bras ; elles l'étreignent si bien que ce sont elles à leur tour qui les protégent contre le travail de désagré-

gation des eaux. Qu'a-t-il fallu à ces arbres? Un peu de terre végétale et voilà tout. Parmi ces populations engourdies et routinières, il se présente des anomalies semblables, quand au milieu d'elles surgit une individualité énergique et forte. N'ayant point de champ qui suffise à son activité, elle sort violemment de la voie régulière pour se lancer dans une vie aventureuse, criminelle peut-être, mais plus sauvage et plus indépendante. Tel n'est qu'un brigand qui, dans d'autres circonstances eût pu devenir un héros. Kouchtchou Oglou, le fils de l'oiseleur, surnom qui, selon l'usage oriental, lui est resté du métier qu'exerçait son père, homme inoffensif, qui avait passé sa vie à prendre des pigeons dans ses lacs, montra dès son enfance un caractère emporté et indomptable. Il était né dans la vallée de Tchamdéré, l'une des plus sauvages des Balkans, où se trouvent pressés sept villages habités presque tous par des musulmans. Cette vallée inspire une si grande frayeur aux voyageurs, qu'ils font un grand détour pour en éviter le voisinage.

Ses habitants ont fort mauvaise renommée; on les accuse d'être peu scrupuleux sur l'article du tien et du mien et de dépouiller ceux qui s'aventurent dans leurs parages.

Ces accusations, répétées, commentées avec l'exagération ordinaire à la peur, en ont fait un lieu redoutable, un refuge pour les bandits, d'autant plus facilement induits en tentation, que la poltronnerie de leur proie est plus grande.

Kouchtchou grandit dans ces montagnes; il apprit de bonne heure à gravir les rochers, à découvrir les retraites où l'on peut défier toutes les recherches; pas un ravin, pas une caverne qui lui fût inconnue. Plusieurs années s'écoulèrent cependant sans que notre futur bandit fit parler de lui.

La jeunesse est un bouclier qui défend du mal pendant un certain temps; il est rare que les instincts pervers et sanguinaires se développent tout d'un coup. Quand la nature n'est pas foncièrement vicieuse, la perversité est l'œuvre des déceptions, du contact des hommes et des passions. L'homme qui se trouve sans cesse en face de la nature vit en communauté avec elle, grandit avec les arbres, respire avec les fleurs sauvages, chante avec les oiseaux, au bruit du mugissement des torrents; il est moins vite saisi par l'esprit du mal; il a des distractions salutaires et saines, se livre à des exercices qui le fatiguent et absorbent l'excès de la séve.

Kouchtchou, raconte-t-on, devint un chasseur infatigable; il passait son temps à poursuivre les chevreuils, les renards, dont il vendait les peaux. Nul ne savait comme lui atteindre l'aire des oiseaux de proie, assez nombreux dans ces montagnes; il acquit la réputation du meilleur tireur de la vallée et des environs.

Plus tard, il devint pasteur des troupeaux d'un riche bey turc. Il les conduisait sur les Balkans, fertiles en pâturages durant la belle saison, puis les ramenait dans la plaine, quand la neige avait recouvert les derniers vestiges de verdure.

Les Balkans sont semés de parcs que l'on appelle *mandras*. C'est là que l'on ramasse les brebis la nuit, qu'on les trait, qu'on prépare le beurre et le fromage. Tout se fait en plein air. Vient une époque où ces troupeaux émigrent dans la Dobroudja [1], dont les pâturages sont abondants et plantureux. Cette circonstance est assez importante à observer parce que, de ces continuelles relations avec cette province, naît un courant de propagande et d'idées toutes politiques.

La jeunesse de Kouchtchou, qui devait plus tard acquérir une renommée si fatale, se passa sans événements marquants. C'était déjà un bel homme, de taille élevée, robuste et bien bâti. Il avait les cheveux abondants, le teint bronzé, une expression dure, qu'augmentait encore une cicatrice sur la lèvre supérieure, que dissimulaient à peine ses épaisses moustaches. Il attira de bonne heure l'attention des jeunes filles du pays ; plus d'une en fit le sujet de ses rêves en revenant de la hora (danse). Nul mieux que lui ne savait conduire cette danse nationale et l'animer de son entrain.

Les femmes, à quelque classe qu'elles appartiennent, grande dame d'un monde élégant et raffiné, ou fille sauvage des montagnes, s'attachent à l'homme qui s'élève au-dessus des autres par quelque supériorité. Une femme a toujours besoin d'être fière de celui qu'elle aime. Dans l'amour, il s'introduit toujours une certaine dose d'amour propre.

Kouchtchou était le préféré de toutes les filles du pays, chacune eût voulu être choisie par lui. Il était beau, fort, et ne se laissait pas impunément humilier, même par un Turc. Les jeunes musulmanes aussi le remarquaient. La réclusion, en apparence si sévère des femmes turques dans les villes, se relâche beaucoup dans les campagnes. En ville, elles sont oisives, vivent retirées dans les harems, d'où elles ne sortent que pour se promener ou se visiter entre elles ; rien ne les autorise à se départir des usages traditionnels. Parmi les paysans, la femme doit prendre sa part des travaux domestiques et même des travaux des champs ; elle vendange, moissonne, émonde la vigne, cueille les fruits, ramasse le bois ; il lui est difficile alors de se tenir bien strictement voilée ; il y a moins de surveillance, plus de liberté, et les amours rustiques se nouent dans les Balkans comme partout ailleurs.

[1] Le Delta formé par les diverses bouches du Danube.

Une jeune Bulgare, nommée Maritsa, avait, entre toutes, fait une impression plus profonde sur Kouchtchou Oglou. Son père possédait une cabane, quelques dinums[1] de terrain et un petit troupeau de moutons. C'était peu, car il avait plusieurs enfants; mais Maritsa était si charmante! L'usage, du reste, dans ces pays encore primitifs, n'est pas de doter les filles. Les parents donnent un trousseau plus ou moins considérable : des ustensiles de ménage, des matelas, des couvertures, l'ameublement d'une ou plusieurs chambres; leur générosité se borne là. A leur mort seulement, elles reçoivent la part d'héritage qui leur revient et qui est toujours inférieure à celles de leurs frères. C'est le fiancé qui doit offrir le collier de pièces d'or à simple ou double rang dont les femmes se parent, les perles fines dont elles ornent leur cou et leur coiffure, la ceinture d'argent dont elles ceignent leur taille. Une femme bulgare m'expliquait ainsi la différence qui existait entre la position sociale des femmes à la franque et celle des femmes de son pays : « Chez vous, disait-elle, vous avez une dot et achetez votre mari, il vous doit donc égards et politesse; chez nous, c'est lui qui fait le marché, il nous achète; aussi nous traite-t-il de haut et comme des servantes. »

Maritsa était de taille moyenne, avait de beaux yeux bleus, bien ombragés, le nez fin, la bouche gracieuse, de fort belles dents. Il fallait la voir vêtue à la mode de son pays, le front ceint d'un cercle de métal haut de trois doigts, orné de fleurs, de perles et de petites piastres mobiles, d'où s'échappaient de belles nattes qui se balançaient sur ses épaules. Sa robe de bure, tissée de ses propres mains, échancrée sur la poitrine et sans manches, laisse voir une chemise dont les coutures sont brodées de laine de diverses couleurs; sa jupe étroite est garnie de broderies de couleurs vives et laisse passer le bas de sa longue chemise. Un mouchoir brodé serre sa taille souple ; un tablier court et sans plis s'applique sur sa robe, dessinant des hanches bien prises; ses pieds sont nus. Elle revient de la fontaine, portant un chaudron de cuivre plein d'eau au bout d'un bâton, qui repose sur son épaule et qu'elle retient d'une main, tandis que l'autre est appuyée sur sa hanche ; sa démarche est légère et gracieuse ; je crois bien qu'elle le sait, car elle aime à puiser de l'eau quand Kouchtchou peut la voir.

Bien des fois, ils se sont rencontrés tous les deux, ils se sont dit de ces phrases banales qui seulement ont un sens pour les amoureux.

A la hora, c'est toujours Maritsa dont Kouchtchou tient la main.

[1] Mesure agraire de 40 pas de côté.

Ils s'aiment sans doute. Le jeune homme n'a point de pièces d'or à offrir à sa fiancée, il est pauvre ; il faut attendre et travailler. Jusque-là Maritsa promet de lui être fidèle. Le bey, maître de Kouchtchou, confiant dans sa probité et son intelligence, l'envoya dans la Dobroudja. C'est un grand voyage quand il faut le faire à pied à la tête d'un troupeau.

Les jeunes gens se quittèrent le cœur gros. Les voilà séparés, que Dieu les protége !

II

Quand arrive l'époque de la moisson, les montagnards inoccupés chez eux descendent dans la plaine avec leur famille valide, pour se placer dans les fermes où les bras manquent. Alors vous voyez passer de longues caravanes composées d'hommes, de femmes et d'enfants, de chevaux, chargés des bagages de chaque famille et des provisions qui peuvent se conserver. Ces Bulgares ont tous cette constitution robuste qui caractérise les races des pays montagneux. Ils sont de taille moyenne, fortement trempés, et ont le jarret d'acier.

Leur coiffure est étrange et ne manque pas d'une certaine majesté; elle n'est sans doute qu'une modification de celle que portaient les Huns, que bien des ethnographes donnent pour ancêtres aux Bulgares. Elle est certainement d'origine asiatique. C'est un turban de laine, disposé en torsade, roulé plusieurs fois autour de la tête, et dont les extrémités retombent en écharpe sur les épaules, rappelant par cette particularité la coiffure antique des Egyptiens.

Leurs pantalons, appelés *tchakchyr*, très amples vers le haut, sont arrêtés au-dessous du genou de manière à former des guêtres lacées sur le côté. Ce mode de vêtement, qui n'est pas disgracieux, laisse une grande liberté aux mouvements ; il est hygiénique et rationnel. Une veste de même couleur, sans manches, ouverte sur la poitrine, complète leur accoutrement.

En entrant dans Sliwna, tout ce monde s'est paré, s'est orné de fleurs et chante des refrains pastoraux sur un rhythme monotone et avec cet accent nasillard qui distingue les Orientaux.

Maritsa et son père faisaient partie d'une caravane qui se rendait à Sliwna pour entrer au service des propriétaires de tchifliks (fermes).

La jeune fille était heureuse de ce voyage, qui devait lui donner occasion de voir au delà de ses montagnes ; il lui semblait qu'elle découvrait un monde nouveau. Tout, pour elle, était un sujet d'ad-

miration, même le disgracieux costume des femmes de Sliwna. Elle et son père furent engagés par Achmet bey, l'un des plus riches propriétaires de Sliwna, et partirent pour Tchaïrli, situé à deux heures de la ville, sur les rives de la Toundja, rivière qui descend des Balkans, où elle prend sa source près d'Eski Zaghra et parcourt comme un ruban sinueux toute la province d'Andrinople. Ses eaux, en apparence tranquilles, cachent des tourbillons et des profondeurs dangereuses qui en rendent la navigation très périlleuse, sinon impossible. A de grandes distances les uns des autres et sur les points principaux sont jetés des ponts branlants formés de poutres grossières et de planches disjointes. Ordinairement, on passe la Toundja en chariots attelés de buffles, dans les endroits guéables. Vers la fin de l'hiver, à l'époque de la fonte des neiges, ses eaux débordent et inondent d'autant plus facilement le pays que leur lit est au niveau de ses rives.

Le tchiflik de Tchaïrli ressemble à tous ceux qui sont disséminés dans la plaine. C'est un vaste bâtiment contenant l'habitation des maîtres, divisé en deux parties bien distinctes : l'une, consacrée aux femmes, prend le nom de harem ; l'autre, destinée aux hommes, s'appelle sélamlik. Une sorte de galerie ouverte, soutenue par des poteaux verticaux, règne autour de la maison, et un vaste grenier (beudjeklik), exclusivement réservé à l'élève des vers à soie, occupe le reste de la maison, qu'entourent des plantations de mûriers et d'arbres fruitiers, disposition qui donne à ces fermes rustiques un aspect riant. Plus loin sont les communs, des écuries, des cuisines, des magasins. C'est là qu'habite la famille du bey. La chaleur en été y est tempérée par la fraîcheur des bois, et non loin sont les bains thermaux d'Ilidja (eaux chaudes) fort renommés dans la province, et qui attirent les désœuvrés tout aussi bien que les invalides.

Au milieu des moissonneurs, Maritsa se distinguait par son ardeur et sa gentillesse. Le bey, on put bientôt s'en apercevoir, prenait plus de goût à surveiller ses travailleurs ; il venait souvent s'asseoir parmi eux, et ne manquait pas d'adresser la parole à la jolie fille. N'arrive-t-il pas que l'on trouve, parmi ces filles des champs ou des abruptes vallées, une belle créature particulièrement favorisée, reine de hasard, sans sujets, mais qui, portée subitement par une circonstance heureuse dans les premiers rangs de la société, s'y trouverait à l'aise dès le premier jour et semblerait y être née. Dieu se plaît à répandre indistinctement ses dons. Ainsi était Maritsa avec son cœur d'or, sa beauté de princesse, mais avec un fonds de faiblesse dont nous sommes tous prêts à l'absoudre.

Elle ne prêta d'abord qu'une oreille distraite aux insinuations du maître ; peu à peu, ses accents l'émurent davantage et chatouillèrent

sa vanité en éveil. Achmet bey avait pour lui la richesse, le prestige d'une position élevée : l'image de Kouchtchou allait s'affaiblissant. Le mal n'est pas grand après tout, se dit-elle; Kouchtchou n'en saura rien; qui sait même s'il reviendra? De jour en jour, le bey devient plus obséquieux, et les scrupules s'évanouissent. La moisson est achevée depuis longtemps, le bey retient la jeune fille et son père pour d'autres travaux. Pauvre absent, il avait bâti son bonheur sur des fondements bien fragiles. La fidélité est aussi une vertu rare dans les Balkans.

Les moments d'oubli et d'illusion furent courts : Maritsa n'avait rien à attendre de celui qui l'avait séduite, si ce n'est l'abandon. Il n'était point de sa classe ni de sa religion, pour qu'on pût le forcer à l'épouser. C'était un bey : les plaintes de la jeune fille ne devaient point parvenir à son oreille, une fois le caprice d'un jour satisfait. Ce n'était pourtant pas un mauvais homme. On l'aimait assez dans le pays.

Juste envers les gens qu'il employait, assez loyal dans ses transactions, il usait rarement de son influence pour commettre de ces abus sur lesquels les autorités turques ferment si complaisamment les yeux. Il appartenait à une ancienne famille. Ses ancêtres, quoique sa généalogie ne fût que traditionnelle, avaient jadis régné en Crimée. Forcés de chercher un asile en Turquie, ils avaient reçu un riche apanage des sultans, toujours si généreux envers les exilés. Soit impéritie, soit prodigalité, soit partages répétés, sa fortune s'était successivement amoindrie. Achmet bey avait épousé une femme riche, de même race que la sienne, pour laquelle il avait une grande considération, qui n'allait pas cependant jusqu'à lier sa fidélité. Un mari musulman n'est point tenu à de pareilles délicatesses. Un beau jour, il partit pour Constantinople, y prit une seconde épouse jeune et belle, passa quatre ans dans la capitale, confiant ses propriétés à la gestion de ses fermiers et de son kiaya (agent). Ses affaires s'embrouillèrent; sa malheureuse femme délaissée, trop fière et trop résignée pour le rappeler, vit sa santé dépérir. Touchée de cette triste et menaçante position, Fatma-hanoum, nièce d'Achmet bey, prit la résolution de partir avec son père pour Constantinople, espérant arracher son oncle à ce fatal oubli de ses intérêts. Cette jeune fille énergique et intelligente parvint à son but.

« Qu'êtes-vous dans cette grande ville? dit-elle à Achmet bey. Un personnage de peu d'importance. On n'a pas plus de considération pour vous que pour un Kiatyb (bureaucrate). Revenez à Sliwna; là, vous êtes le premier. Notre race est déchue; laissez-nous croire au moins que vous êtes encore quelque chose. »

Ce langage toucha le bey. Il fit acte de volonté, malgré les pleurs de sa jeune femme, qui, née à Constantinople, en aimait les futilités et les plaisirs. Ils revinrent à Sliwna.

Malgré la résignation toute passive qui fait supporter aux femmes turques la présence d'une nouvelle compagne choisie par le maître, dont elles doivent se partager l'affection, la première épouse ne voulut jamais voir sa rivale, évita toujours de la rencontrer. Elle n'exhala ni plaintes ni récriminations; elle fit même le sacrifice de sa fortune pour réparer les brèches de celle de son mari. Toutes deux habitèrent une maison séparée, eurent leur service distinct. Le bey, voulant concilier ses penchants et ses intérêts, traitait la grande hanoum (première femme) avec beaucoup d'égards, et demeurait avec la seconde.

Cependant, Maritsa et son père étaient sur le point de retourner au village, où le reste de la famille les attendait. C'est alors que le souvenir de Kouchtchou revint à son esprit plein de trouble et de frayeur. N'était-il pas capable, lui, le fiancé aux passions sauvages, de la tuer si elle avouait sa faute ou s'il la découvrait? Il n'était point de ceux qu'on peut offenser impunément.

On se préparait à la vendange. Les grappes mûres et juteuses pendaient aux ceps, qu'elles faisaient plier sous leur poids; les pressoirs étaient prêts; encore quelques jours, et un monde de joyeux travailleurs allait se mettre à l'ouvrage.

C'est à cette époque que, de tous les environs, on se rendait en pèlerinage à Kouch-Bounar (source des oiseaux). L'eau du plus pur cristal jaillit d'une fente de rocher et s'épanche dans un bassin naturel. Les habitants de Sliwna et des environs ont une confiance particulière dans les propriétés merveilleuses et curatives de cette source vive. La légende prétend que les oiseaux ont découvert ses vertus miraculeuses, et viennent s'y désaltérer quand la maladie les gagne. On voit à l'entour de la source des restes de vautours et d'aigles que, sans doute, la mort a surpris au moment où ils venaient chercher les forces et la vie. A une certaine époque de l'année les pâtres y conduisent leurs troupeaux et plongent chaque bête dans l'eau miraculeuse. C'est un moyen réputé infaillible pour les préserver des maladies qui sévissent parfois parmi les brebis et les déciment.

Le chemin est pénible et rude. Pour arriver au sommet béni, il n'y a qu'un sentier rocailleux, à peine tracé, qui serpente sur le flanc de la montagne. Un maigre bouquet d'arbres, une touffe de gazon mal à l'aise entre deux pierres animent seuls cette solitude. Mais si les points élevés de ces lieux sont mornes et désolés, le pied de la montagne est au contraire d'un aspect tout riant: des

jardins, de riches vignobles, une route étroite mais bordée de haies vigoureuses dont les branches se cherchent et s'enlacent d'une fraternelle étreinte au-dessus de la tête du voyageur.

Plus on monte, plus l'aspect devient aride et sévère, mais la vue gagne en splendeur et en étendue. Peu à peu, toute la contrée se déroule aux yeux du pèlerin : voilà Sliwna couchée dans son lit de verdure, la Toundja dont les eaux scintillent au soleil ; plus loin, le lac de Strandja avec ses roseaux dorés, des bois, des villages, toutes les richesses que Dieu a laissées échapper de sa main bienfaisante. Vous voyez cette foule bigarrée et joyeuse qui gravit les âpres sentiers ; les jeunes filles et les jeunes gens le font d'un pied agile, les vieillards, que la piété y ramène, s'appuient sur leurs bâtons. Ils ne pensent guère, gens simples et naïfs, que cette montagne, si différente à sa base et à son sommet, est bien l'image de la vie. Riante et pleine d'illusions à son début, elle devient rude vers la fin ; mais plus on s'élève, plus les horizons s'agrandissent. On ne voit plus la verdure, les fleurs et l'eau autour de soi ; mais un spectacle bien autrement grandiose et sublime se déroule, et là, sur la cîme, se trouve la source de vie qui désaltère et qui guérit.

Les pèlerins, fatigués de leur pénible ascension et de la chaleur qui se faisait déjà sentir malgré l'heure matinale, s'assirent autour de la source ; les hommes formèrent des groupes à part ; les femmes se mirent à l'écart, riant, causant, s'informant des petits cancans, se questionnant sur les résultats probables des vendanges. Puis les popes, entourés de leurs ouailles, revêtirent leurs habits sacerdotaux, entonnèrent des chants liturgiques et bénirent les eaux. La foule recueillie se pressait plus nombreuse autour d'eux, multipliant les génuflexions et les signes de croix, selon l'usage des orthodoxes.

La cérémonie achevée, chacun vint se laver le visage dans le bassin vénéré, les boulkas (femmes mariées) remplirent les fioles dont elles n'avaient pas manqué de se munir, puis tout le monde se dispersa au milieu des rochers, à la recherche d'un peu d'ombre et de fraîcheur. On se mit à manger, à boire, à chanter. Une gaieté communicative se répandit parmi toute l'assemblée, et ce fut d'humeur joyeuse que l'on s'en revint à la ville. Il arrive souvent que plus d'un brave Tchorbadji redescend la montagne d'un pas inégal, mais il se trouve toujours un ami charitable pour le soutenir et lui épargner les chutes, sinon les cahots. C'est un service que l'on se rend volontiers dans un pays où chacun court risque d'avoir à le réclamer à son tour.

Le vieux Yovan avait voulu, avant de retourner dans son village, accomplir l'ascension de Kouch-Bounar avec sa fille Maritsa. La

pauvre enfant se sentait le cœur serré et ne souriait que faiblement aux joyeux propos de ses compagnes. Elle était sous le poids du remords et de tristes pressentiments. Elle ne se doutait guère de la rencontre fortuite qu'elle allait faire auprès de la source. Kouchtchou-Oglou fut le premier qu'elle aperçut au milieu des nombreux assistants. Son voyage avait été plus court qu'elle ne l'avait supposé. Il avait appris en route le séjour au tchiflik de Tchaïrli.

Maritsa, à la vue de son promis, sentit ses jambes fléchir sous elle ; une violente angoisse la saisit au cœur ; ce moment de réunion, qui jadis l'eût rendue si heureuse, était aujourd'hui un supplice intolérable. Son passé si calme et l'avenir troublé qui s'ouvrait devant elle lui apparurent avec cette lucidité particulière à une imagination qu'excite un sentiment puissant et douloureux. Elle sentit cependant, la pauvre fille, qu'il fallait feindre et cacher avec soin tout ce qui se passait en elle ; ce fut le visage calme et presque joyeux qu'elle accueillit Kouchtchou.

Yovan, à la vue du jeune homme, se montra bienveillant et cordial ; il le questionna sur ce qu'il avait fait, vu et entendu. Toutes les espérances de Kouchtchou se ravivèrent. Enivré de sa propre joie, il ne pouvait pas remarquer la gaieté un peu factice et contrainte de Maritsa.

Achmet bey ne fit rien cette fois pour retenir Maritsa ; elle lui était devenue complétement indifférente; il sentit même un mouvement de satisfaction intérieure en la voyant s'éloigner.

Yovan et sa fille se joignirent à quelques montagnards qui retournaient dans les Balkans. Durant le chemin, on s'entretint beaucoup de Kouchtchou; il était facile de voir que le vieillard accorderait volontiers sa fille à un garçon aussi courageux et aussi intelligent.

Les circonstances prennent parfois un tour singulier: ce qui a été l'objet de nos espérances devient celui de nos craintes. Le sort a de ces cruelles ironies qui nous font sentir combien sont fragiles nos aspirations !

Le retour parut triste et long ; la nature semblait s'être mise en harmonie avec l'âme de Maritsa. La verdure qui recouvre chastement la nudité de la roche avait changé de nuance, et cette petite touffe d'herbe qui s'est abritée derrière ces gros blocs de pierre pour éviter les ardeurs brûlantes du soleil n'avait pas sauvé sa parure: elle avait jauni, elle aussi ; les arbres commençaient à prendre ces teintes variées qui donnent au paysage un aspect si doux à l'œil. On sentait l'action des chaudes journées de l'été et des nuits plus froides de l'automne. Les ruisseaux qui descendaient au printemps en minces filets argentés suffisant à peine, malgré les digues qui

hâtaient leur cours, à faire tourner les roues de nombreux moulins, étaient transformés en torrents ; ils roulaient avec fracas des fragments de rochers. Tout avait pris un aspect plus sévère et plus mélancolique à la fois.

Telle Maritsa s'en revenait dans sa sauvage vallée.

La petite caravane atteignit enfin Tchamdère, où elle fut accueillie avec une joie mêlée de curiosité. Pour un paysan des Balkans, une excursion à une ville voisine est souvent quelque chose de plus important que six cents lieues en chemin de fer pour un voyageur blasé, habitué à changer de pays sans changer d'impression.

Maritsa reprit les occupations monotones de sa vie habituelle ; elle restait de longues heures l'œil perdu dans le vague, filant de la laine, car dès qu'elle avait vaqué aux soins domestiques, sa main ne quittait guère le fuseau, selon le laborieux usage des femmes bulgares. Soit qu'elles restent debout sur le seuil de leur porte, soit qu'elles se promènent ou qu'elles se réunissent pour deviser ensemble vous ne les voyez jamais oisives.

Pauvre Maritsa, elle était comme un oiseau qui voudrait s'envoler ; il voit l'espace immense devant lui, les arbres touffus où il rêve un nid doux et chaud, mais il est misérablement condamné à rester cloué sur la terre, un méchant enfant lui a coupé les ailes.

Prête à divulguer son secret, la jeune fille ne se sentit pas le courage d'affronter les dangers d'une si terrible confidence ; elle laissa ses parents promettre sa main à Kouchtchou.

On prit la tristesse qu'elle ne parvenait pas toujours à dissimuler pour de la timidité et une confusion toute naturelle, et l'on fixa le jour des fiançailles. Il est d'usage parmi les Bulgares de faire précéder le mariage de fiançailles solennelles, que l'on appelle *yarem-stefanos* (demi-mariage). Le temps qui peut s'écouler entre les deux cérémonies est plus ou moins long selon la volonté des deux familles, l'âge et la position des fiancés. Cet engagement est si sérieux que, pour le rompre, il faut l'intervention de l'Eglise. On choisit pour célébrer les fiançailles le jour de Saint-Dimitri. De bonne heure, les hôtes se réunirent dans la maison du vieux Yovan ; les musiciens furent appelés ; ils s'accroupirent en rond et commencèrent leur discordant concert : l'un râcle avec un aplomb imperturbable un violon criard ; l'autre fait grincer les cordes de sa balabayka, sorte de guitare au manche fort long, arrondi seulement vers son extrémité ; le troisième frappe en cadence un tambour au son voilé, accompagnement indispensable de tout orchestre oriental, enfin l'artiste principal souffle dans sa cobza, espèce de cornemuse.

Au son de l'instrument national par excellence, le Bulgare conduit son troupeau, ramène ses buffles des champs. Dès qu'ils entendent

ces accents animés et connus, vous voyez ces lourds animaux lever la tête, humer l'air; leur œil vitreux et stupide semble s'animer; ils s'en vont se dandinant de la façon la plus plaisante à la suite de leur maître. Au mois de mai, quand le moment est venu de mettre les chevaux au pâturage, c'est encore au son de la cobza que les Bulgares parcourent les rues des villages et des villes, s'interrompant pour chanter et danser; ils avertissent que le printemps est venu, que la nature est en liesse; les chevaux impatients piaffent dans leur écurie, dressent les oreilles, regardent d'un œil indifférent leur auge pleine d'orge et de paille; ils rêvent prairies verdoyantes et grand air. Nos musiciens s'évertuent de leur mieux; ils chantent alternativement de vieux airs bulgares, débris des souvenirs nationaux, bien vagues dans cette partie de la Bulgarie; les mots en langue turque y abondent; on sent l'influence de la race conquérante. Malheur aux peuples qui laissent s'effacer de leur mémoire les chants populaires, cette chaîne mystérieuse qui unit les générations présentes à celles qui ne sont plus! Les légendes qui racontent les vertus et les grandes actions des ancêtres encouragent à les imiter. C'est la voix du sang, de l'honneur; c'est le souffle des héros qui passe; c'est leur âme qui parle.

Tout en conservant leur langue, leurs usages, leurs mœurs, les Bulgares ont laissé s'opérer ce lent travail d'absorption et d'effacement sans opposer d'autre résistance que celle de l'inertie. Il n'y a que peu d'années seulement que des hommes intelligents, animés du désir de réveiller chez leurs patriotes le sentiment d'une nationalité, non point morte, mais endormie, ont fait revivre les vieux souvenirs, les anciennes traditions, ont évoqué les ombres héroïques des Etienne Chichman, des Kralevitch Marco, des Douchan. C'est à cette apathie où étaient tombée la race Bulgare que l'on peut attribuer l'oubli et l'ignorance où l'on était il y a peu de temps encore de l'existence de ce peuple qui ne compte pas moins de cinq millions d'âmes, qui occupe un territoire de 240,000 milles carrés.

Un autre motif encore de cette annihilation, c'est que les Bulgares de la Thrace et de la Macédoine, sous la pression de la domination des Phanariotes, avaient presque renié leur nationalité; ils avaient honte de leur nom de Bulgare. La première velléité d'émancipation s'est traduite par le désir de se débarrasser de la tyrannie du clergé grec, qui multipliait les impôts et les exactions. Les Bulgares ont revendiqué une Eglise nationale; jusqu'à présent, leurs efforts n'ont pas encore été couronnés de succès. C'est en prêtant une oreille attentive et bienveillante à ces demandes, en les appuyant, que les Russes sont parvenus à acquérir de l'influence sur ces populations; mais qu'on ne s'y méprenne pas : ce n'est point l'affinité

de race qui les attire, ce n'est point la solidarité que les panslavistes voudraient invoquer entre les membres de la grande famille slave qui les lient. Ils se trouvent bien quelques individus qui appuieront sur cette fraternité ; mais au fond la masse ne voit dans les Russes que des coréligionnaires qui veulent les aider à obtenir une Eglise nationale. Les mécomptes sur ce point commencent déjà à se faire sentir. Un fait digne de remarque, c'est que les Russes eux-mêmes cherchent maintenant à amener un rapprochement entre les Bulgares et le clergé grec. Parmi les localités qui ont su se soustraire à la juridiction de ce dernier, il faut citer Sliwna. L'évêque grec d'Andrinople, venu pour y faire sa visite pastorale, en fut chassé; les églises se fermèrent devant lui. Grâce à leur énergie, les Sliwnotes sont en possession, sinon légalement, au moins de fait, d'une Eglise où la liturgie bulgare est exclusivement employée, et dont les prêtres sont tous bulgares.

Le vénérable pope Athanase, qui vint bénir les fiançailles de Maritsa, était un de ceux qui avaient vu les temps les plus rudes de la juridiction du clergé grec. Il bénissait Dieu tous les jours d'avoir permis qu'il entendît retentir sous les voûtes modestes de son église la langue vénérée de saint Cyrille et de saint Méthodius, les apôtres des Slaves. Son âme se dilatait aux accents sacrés du « *Hospody pomi tuy.* » A son entrée dans la maison, on l'accueillit avec les signes du plus grand respect; chacun lui baisa la main, et les deux fiancés se placèrent devant lui. Il lut les prières consacrées à cette solennité, bénit les anneaux que les jeunes gens devaient échanger, leur adressa quelques paroles paternelles et chrétiennes, que toute l'assistance écouta avec piété et recueillement. Kouchtchou Oglou et Maritsa étaient *nichanli* (fiancés). La cérémonie terminée, les hommes et les femmes se séparèrent pour causer, se divertir et prendre le repas chacun de leur côté. Quand les têtes furent un peu échauffées par le *raki* (eau-de-vie) et le bon vin de Sliwna, que le joueur de *cabza* eut fait entendre les accents de son criard instrument, invitant à danser la *hora*, la jeunesse s'élança hors de la maison et forma un grand rond. Les *junaks* (garçons) et les *momitsa* (jeunes filles) se tiennent par la ceinture ; puis le cercle se rompt. Le danseur renommé prend un mouchoir à la main et dirige la danse. A son gré, le demi-cercle s'élargit, se rétrécit et serpente. Le rhythme, d'abord lent et monotone de la musique ne provoque que des mouvements pour ainsi dire exécutés sur place avec de légers balancements; peu à peu le ménétrier s'anime, les accents de son champêtre instrument deviennent plus vifs et plus précipités, les jeunes gens exécutent des pas plus rapides et plus compliqués, le cercle s'élargit, se referme, les danseurs font des sauts en

poussant en cadence des cris sauvages ; le cercle semble un ruban qui se plie et replie, les tresses des jeunes filles passent et repassent sous les yeux des assistants ; puis tout à coup la musique se calme, elle redevient plus lente et plus mesurée, la danse reprend son caractère paisible et monotone, pour passer de nouveau par les mêmes phases. La *hora*, que l'on appelle encore *rolo* (cercle), est la danse nationale des Slaves ; on la retrouve à Tirnova, à Rouchtchouk, à Sofia, à Nich. Elle présente partout le même caractère ; mais son origine paraît être grecque.

De pareilles fêtes se terminent toujours par un copieux repas et de fréquentes libations ; puis chacun retourne chez soi plein des souvenirs de la journée et félicitant encore les deux fiancés. Ceux-ci emportèrent de cette solennité une impression bien différente. Kouchtchou Oglou se livrait à la joie ; Maritsa sentait sa raison prête à s'échapper à la pensée d'un avenir trop prochain. Le temps cependant continuait à marcher de sa marche lente et inexorable. La saison devenait plus rigoureuse, la verdure disparaissait peu à peu, les torrents se gonflaient des pluies d'automne, l'hiver s'avançait rapidement avec son cortége de frimas. Kouchtchou venait rarement au village, étant obligé de surveiller sa bergerie, de la défendre contre les bêtes féroces et les malfaiteurs. Maritsa voyait arriver avec une secrète impatience le moment où les troupeaux devaient aller chercher des régions plus clémentes. Elle craignait tout de la vengeance de son fiancé quand il saurait sa faute et son malheur. Comme tous les caractères faibles et irrésolus, elle ne cherchait qu'à éloigner le danger immédiat, sans rien combiner pour l'avenir.

L'heure des adieux vint enfin ; toute la famille était réunie autour d'une de ces cheminées primitives où flambait un tronc d'arbre et petillaient des sarments ; parfois de petits follets couraient d'une bûche à l'autre en sifflant, semblables à des lutins mystérieux. La chambre dont le sol est de terre battue, a des dimensions moyennes et n'a pas de fenêtres, de sorte que la porte doit rester constamment ouverte, autant pour donner du jour que pour laisser s'échapper la fumée qui se dégage du foyer. Dans un coin de l'habitation s'élève un amas de tapis grossiers, de coussins, de vêtements de laine, richesse de la famille.

C'est là que le fiancé vint passer la dernière soirée et partager l'humble repas du soir. On était dans cette période de l'année qui précède la grande fête de Noël, c'est-à-dire en plein jeûne. Les Bulgares ont conservé sur ce point le rigorisme des premiers temps de la chrétienté. Durant ce temps de pénitence, ils se nourrissent de légumes cuits à l'eau, de choux et de concombres aigres, dont on

fait une ample provision dans chaque maison. Comme tous les gens simples, qui s'attachent plus à la lettre qu'à l'esprit, ces populations observent, avec une fidélité scrupuleuse, les prescriptions et les coutumes de leur Eglise. Tel brigand, qui tuera et volera sans remords, ne mangera pas de viande ni de fromage pendant ces jours d'abstinence. Au fond, les Bulgares tiennent moins à leur croyance qu'à leurs pratiques religieuses. Tous les efforts que l'on a faits jusqu'à ce jour pour les rattacher à l'Eglise romaine ont été à peu près stériles, parce qu'on a eu le tort de tenir trop peu compte des traditions de leur culte extérieur, et qu'on a voulu les latiniser. Les peuples ignorants et primitifs sont méfiants avant tout; dès qu'on a ébranlé leur confiance, on se prive de tout moyen d'action sur eux. Parmi les hommes qui travaillent aujourd'hui à l'unification des Bulgares, il y en a qui paraissent avoir bien compris les exigences de cette œuvre si importante et savent faire des concessions de formes pour arriver à un résultat sérieux et durable.

La séparation des deux jeunes gens fut triste et contrainte de la part de Maritsa; Kouchtchou, lui, ne voyait là qu'une absence passagère, au bout de laquelle aurait lieu son mariage. Le vieux Yovan fit au voyageur une foule de recommandations, et l'on se quitta en se mettant mutuellement sous la protection de Dieu. La nature semblait s'associer aux adieux et présager les malheurs de l'avenir. Un de ces grands vents comme il s'en déchaîne parfois dans les Balkans prenait ses ébats dans la vallée, faisant craquer les branches des pins comme les mâts d'un navire, arrachant et faisant violemment tournoyer les feuilles sèches qu'un lien imperceptible attachait encore à l'arbre protecteur. On entendait des sons aigus et sauvages qui ressemblaient tantôt à des éclats de colère, tantôt à des gémissements plaintifs, et remplissaient l'âme de trouble et de mélancolie.

Les jours, les semaines s'écoulèrent; il ne fut plus possible à Maritsa de cacher à l'œil clairvoyant de sa mère les conséquences de sa faute. Ce fut un deuil profond dans cette pauvre et honnête famille. Le vieux père, voyant le déshonneur rejaillir sur ses cheveux blancs, sentit sa rude et forte nature s'affaisser sous ce coup inattendu; il ne trouva pas même la force de maudire son enfant; la vie se tarit soudain en lui comme l'eau d'une source qu'un cataclysme souterrain dessèche tout à coup. La misère et le malheur, ces deux hôtes effrayants et tenaces, vinrent s'asseoir au coin de ce foyer naguère si modeste et si paisible et ne le quittèrent plus. Frappée de la mort de son père, du désespoir de sa mère, de la ruine de sa famille, Maritsa mit au monde, dans la douleur et les larmes, un pauvre petit être qui s'en retourna bien vite dans une

vie de calme et de lumière. La raison déjà si ébranlée de la malheureuse Maritsa ne résista pas à ce nouveau choc ; quand elle put parler, ce fut une chanson qui s'échappa de ses lèvres. Devenue étrangère au passé, insouciante de l'avenir, son esprit se réfugia dans le pays de la fantaisie ; elle échappa à la honte, aux sarcasmes, au mépris, par la seule issue possible quand ce n'est pas la mort qui vient mettre un terme à des souffrances intolérables. Voilà bien des années que ce triste événement s'est passé dans la vallée de Chamdéré. Maritsa vit toujours ; sa folie est inoffensive ; on la voit parcourant les rues de Sliwna, qu'elle ne veut pas quitter, la tête chargée de fleurs, vêtue de misérables hardes dont la pourvoit la charité publique, résistant au froid, à la chaleur, au vent, à la pluie, couchant tantôt à la belle étoile, tantôt dans une misérable hutte abandonnée, où elle a élu domicile, se nourrissant de ce que les ménagères bulgares veulent bien lui donner. Elle cherche toujours justice au sujet d'un procès imaginaire qu'elle a, pour les causes les plus diverses, avec les tchorbadjis du pays. Il existe en Orient un préjugé touchant, qui fait regarder les fous comme des êtres sacrés qu'a touchés le doigt de Dieu. Leur âme, par un privilége mystérieux, a été, croit-on, prématurément retirée de ce monde, afin de n'en plus sentir les douleurs et les déceptions. Aussi les fous sont-ils traités avec une sorte de respect et de piété. On leur laisse une liberté entière, quand le mal qui les a touchés ne les rend pas dangereux. L'étranger est tout étonné de rencontrer parfois, errant dans les rues, des individus aux vêtements bizarres, aux gestes extravagants, qui chantent ou bien adressent des paroles incohérentes aux passants : ce sont des fous. Qui ne connaît à Constantinople Delhi Moustafa et Delhi Giorgi ? Le plus souvent dans un état de nudité complet, ils exposent aux intempéries de l'air et aux rayons d'un soleil brûlant leur peau bronzée ; quelquefois ils se ceignent d'un pistemal (serviette employée dans les bains), ils entrent dans les cafés, s'y installent ; jamais on ne réclame le prix de leur consommation. Maritsa, sous l'égide de cette pieuse et touchante croyance, ne recueille sur son passage que compassion ou tout au moins indifférence.

Les gamins seuls, malins et impitoyables à Sliwna comme partout, la poursuivent de leurs huées et de leurs rires quand la pauvre folle, cédant à une inspiration plus joyeuse, se met à danser ou à chanter.

III

Cet événement devait décider de la carrière de Kouchtchou Oglou et le pousser dans la voie où il allait devenir si redoutable ; les liens qui retenaient cette nature vigoureuse se brisèrent tout à coup ; son énergie se tourna vers la haine et le désir de la vengeance. Il avait une joie, une espérance ; mû par un caprice passager, un homme était venu les lui ravir ; cet homme était riche, privilégié; lui, pauvre, condamné à de rudes labeurs, n'était-ce pas un déni de justice ? Il se mit lui-même au ban de la société, lui déclara la guerre, guerre d'escarmouches, de ruse, de violence, selon les occasions qui se présenteraient ; il lâcha la bride à ses passions endormies ou enchaînées jusqu'à présent ; le reste de ses scrupules céda, comme une digue sous l'action violente des eaux.

Pendant plusieurs années, il devint la terreur des Balkans, les parcourant avec les compagnons que son audace et son instinct de domination avaient groupés autour de lui, dépistant les gendarmes et les autorités mis à sa poursuite, se faisant des alliés et des complices des habitants mêmes des montagnes, sur lesquels il employait l'ascendant que donnent le courage sur la peur, la force morale et matérielle sur la lâcheté. Les femmes devinrent ses auxiliaires les plus fidèles et les plus adroites. Il y avait en lui quelque chose qui les captivait et les charmait ; il savait en faire les esclaves de ses volontés. Il vola, il assassina, non point pour thésauriser, mais pour vivre joyeusement et payer ses plaisirs, pour narguer les autorités, pour continuer à mener une vie indépendante et vagabonde. Parfois il avait des élans de générosité, comme un écho lointain du temps où il était honnête homme.

Plus que partout ailleurs, on rencontre en Turquie de ces existences hors la loi ; tout semble les favoriser : la mollesse des autorités, la connivence et la complicité des riches beys du pays, qui trouvent des avantages à ces alliances peu morales et ne dédaignent pas de partager les bénéfices de l'association ; la timidité des habitants, enfin la configuration du pays. La profession d'hejdoute n'est pas entachée de honte ici comme dans d'autres pays plus civilisés, où la beauté morale a plus de prestige que la force matérielle et brutale. On raconte les hauts faits des brigands en tremblant, mais avec une sorte d'admiration.

Le fils d'un bandit, s'il rentre dans le sein de la société, se soumettant à ses lois, peut lever la tête sans rougir: on ne lui reprochera pas les fautes de son père. A son nom restera attachée une sorte d'illus-

tration, toute différente de celle qui, en France, par exemple, retombe sur les enfants d'un assassin et les font plier devant la réprobation publique, qui châtie dans les descendants les crimes des parents.

Kouchtchou Oglou franchit la limite du bien et du mal comme un homme destiné à tout braver.

Dans le faubourg de Kadi-Keuï, à Sliwna, demeurait une jeune femme avec son mari; il y avait deux ans qu'ils étaient mariés. Styliana était fille d'un bakal (épicier), que de mauvaises affaires avaient à peu près ruiné. Dimitri était teinturier. Cette industrie est une des plus répandues dans ces pays, où l'on s'adonne principalement à la fabrication d'étoffes de laine. Leur existence était uniforme, comme celle de tous leurs compatriotes; il est probable qu'ils auraient vieilli l'un et l'autre en voyant s'accroître chaque jour leur famille si Kouchtchou Oglou n'était venu introduire le malheur et la ruine dans ce paisible ménage.

Ils firent connaissance à la fête de Saint-Théodore, que l'on célèbre une semaine avant le commencement du carême. Nul n'était mieux fait que notre héros pour attirer les regards des femmes, ce jour-là où chacun, monté sur le meilleur cheval qu'il a pu se procurer, s'en va faire des courses à se rompre le cou, par monts et par vaux, par les sentiers abruptes des montagnes, au milieu des rochers, luttant de vitesse et d'audace; c'est à qui atteindra le premier la source qui jaillit de terre près des ruines d'un ancien monastère consacré à saint Théodore. Les jeunes filles, sous la conduite de matrones respectables et d'un père de famille, se réunissent et partent la nuit pour ce pèlerinage. C'est une coutume qui existe de temps immémorial et à laquelle on se conforme, malgré les intempéries dont cette époque de l'année est coutumière. Arrivées à la fontaine, elles se lavent afin de se garantir de toute maladie, font provision dans de petites fioles de cette eau miraculeuse, et s'en reviennent le matin. Elles rencontrent sur leur route les femmes mariées, qui se rendent à leur tour à Saint-Théodore, les vieux tchorbadjis, qui s'en vont pédestrement ou montés sur des ânes, laissant le champ libre aux jeunes gens qui font caracoler leurs chevaux, les lancent à fond de train, se heurtant, se bousculant, se dépassant, faisant quelquefois des chutes qui, si elles ne sont pas dangereuses, excitent l'hilarité générale.

Le vaincu en est quitte pour remonter sur sa bête, couvert de boue ou de poussière, et il continue sa course folle au milieu des éclats de rire et des joyeux propos des assistants. On accourt de tous les environs à ce tournoi rustique; celui qui est arrivé le premier est proclamé yunak (brave). Parmi les plus intrépides et les

plus hardis, se distinguait Kouchtchou Oglou: son cheval, gris-pommelé, ardent et nerveux, frappe la terre avec impatience; il voudrait dévorer l'espace; le cavalier, d'une main ferme, lui fait sentir sa volonté; le cheval hennit, piaffe, mais se soumet. Les femmes se jettent de côté avec de petits cris et des mines effrayées. Dans un des groupes, Styliana se fait remarquer par son air mutin et sa gentillesse, Kouchtchou cherche à attirer son attention; il se plaît à la faire passer par toutes les alternatives de la peur, se lançant dans les passages les plus dangereux, paraissant insouciant du péril. Il s'est dit dans son âme désormais sans scrupules que les femmes ne sont que des instruments de plaisir; il veut se venger sur elles toutes de la perfidie de celle qu'il a aimée; Styliana lui a plu, elle doit lui appartenir.

Arrivé à la source, comme toujours, on dresse des tables, on mange, on boit, on chante; les musiciens sont installés avec leur orchestre et ajoutent encore au tumulte de cette nombreuse assemblée.

Kouchtchou trouva moyen de se rapprocher de Dimitri; il lui fit des avances, et, sous l'influence du vin de Sliwna, ils devinrent les meilleurs amis. La connaissance, si heureusement commencée, se resserra de jour en jour. Styliana ne tarda pas à deviner le secret des assiduités de cet hôte quotidien; son amour-propre en fut flatté. N'est-ce pas la brèche toujours ouverte par laquelle les séducteurs s'introduisent dans le cœur des femmes? Dimitri, encouragé par son compagnon, prit l'habitude de noyer sa raison dans le vin, et peu de jours se passèrent sans qu'il rentrât ivre au logis. Vint un moment où les dernières hésitations de la jeune femme s'évanouirent devant la persévérance de Kouchtchou. Le secret ne tarda pas à peser à ces amants coupables; le sauvage enfant des Balkans supportait mal la contrainte et le mystère, et la pensée du crime se fit jour peu à peu dans cette âme égarée. Ce fut comme ce point presque imperceptible qui paraît à l'horizon se rapproche et grossit jusqu'à ce qu'il devienne un nuage noir et menaçant qui recèle la tempête.

Ce qui n'avait été qu'une sorte de vision devint une idée fixe, une obsession. Le crime avait tracé autour de Kouchtchou et de sa compagne un cercle magique et fatal; ils étaient arrivés à ce paroxysme suprême où l'homme pris de vertige frappe son semblable sans entendre le cri d'agonie de sa conscience violentée. Quand Kouchtchou eut arrêté son plan, il l'insinua à sa complice. Il est rare qu'une femme ne subisse pas en bien ou en mal l'influence de celui qu'elle aime. La jeune femme, nourrissant la pensée qu'une fois libre, elle épouserait Kouchtchou, promit de l'aider. Un soir, Dimitri rentra; c'était le jour fixé pour l'accomplissement du sanglant

projet. Styliana avait préparé le repas ; elle tremblait, car son âme n'était pas encore endurcie ; pour vaincre et cacher ses défaillances, elle entoura son mari d'attentions, le servit, lui donna à boire. Kouchtchou, caché derrière le rideau qui ferme une espèce de niche où sont placés pendant le jour les matelas et les couvertures, attendait le moment de se jeter sur sa proie. Les minutes semblaient des heures à Styliana, de grosses gouttes de sueur perlaient sur son front; encore un peu et les forces allaient lui manquer. Dimitri, une fois endormi, Styliana s'enfuit, n'ayant pas le courage d'assister à ce drame sanglant.

Kouchtchou, armé d'une sorte de yatagan, égorgea sa victime avec une adresse surprenante, sans qu'un cri eût été poussé qui pût donner l'éveil aux voisins. Unis désormais par ce lien terrible, par le sang versé, les deux complices ne cessèrent, sinon de s'aimer, du moins de s'aider dans les différentes phases de la vie aventureuse de Kouchtchou.

Il y eut grand bruit dans la ville après ce tragique événement; chacun plaignit la pauvre veuve, dont les pleurs paraissaient si vraies. Quant à Kouchtchou, il avait disparu et personne ne le soupçonna.

Le gouverneur et la police s'émurent ; on chercha, on supposa, pendant une quinzaine de jours, un mois même, puis, lorsque tout le monde eut épuisé le sujet à force de le commenter, on cessa d'en parler et les choses en restèrent là.

Combien de crimes restent impunis en Turquie?

Où est cette conscience judiciaire qui pousse partout ailleurs à rechercher le coupable, à le flétrir et le châtier, qui fait que le sang versé crie vengeance et ne laisse pas de répit à ceux dont le devoir est de protéger la sécurité et la vie de leurs semblables? Si les traces sont trop évidentes, et le criminel presque désigné par la voix publique, on l'arrête et on le punit, mais s'il faut se lancer dans les dédales, souvent trop compliqués, d'une instruction judiciaire, on le fait avec tant de mollesse, avec le yawach[1] et le kief[2] oriental, et l'on n'arrive à rien. Du reste, tout dépend de l'énergie et du savoir-faire du gouverneur, dont l'instruction imprime une marche lente ou rapide, molle ou vigoureuse à toutes choses.

Heureuses les provinces qui sont administrées par des hommes intègres, dévoués à leur patrie et au bien public! celles-là offrent un contraste frappant avec les districts voisins, où l'incurie et le désordre se font sentir à chaque pas. L'année der-

[1] Yawach veut dire doucement, c'est une expression que les Turcs emploient volontiers en affaires.

[2] Kief est le *dolce farniente* auquel les Orientaux se livrent avec bonheur.

nière, j'ai été témoin d'un fait qui donnera une idée de la marche de la justice dans certaines parties de la Roumélie. Deux iltizandjis (dîmiers), qui avaient acheté sous main une partie de la dîme concédée à un bey influent du pays, ont été trouvés assassinés dans un champ situé non loin de Karnabat. Leurs cadavres, mutilés, brûlés à certains endroits, faisaient supposer que la mort avait dû être donnée avec un raffinement de cruauté. Grande rumeur dans la ville de Sliwna, où les victimes, apparentées aux premiers tchorbadjis du pays, laissaient leurs femmes et de nombreux enfants.

Leurs cadavres couchés, dans une charrette, furent escortés jusqu'à l'église et au cimetière par toute une population consternée. La voix publique demandait une justice prompte et inexorable. Le kaïmakan (titre du gouverneur de sandjak) partit lui-même accompagné du mufti et des beys, membres du medflis, pour faire l'enquête sur les lieux présumés du crime.

On ramena enchaînés une dizaine de paysans chrétiens et musulmans; on les questionna; on les tint en prison, puis on les relâcha. Depuis, rien n'a été tenté pour découvrir les auteurs d'un forfait si épouvantable. Les familles des victimes ont adressé une supplique à Constantinople même, tout cela en vain. On ne parle plus de ce fait que comme d'une triste légende à ajouter à bien d'autres. Cependant dans certaine chaumière située dans un village avoisinant le champ où les cadavres avaient été trouvés, on avait observé des traces de sang, des murs blanchis tout nouvellement. Les conjectures se sont multipliées. Ou ces iltizandjis avaient été assassinés par vengeance, car, impitoyables et durs dans l'exécution de leur mandat, ils réduisent quelquefois les malheureux contribuables au désespoir ; ou ils avaient été tués par des musulmans, qui ne voulaient pas permettre que les chrétiens achetassent des dîmes et espéraient effrayer, à l'avenir, ceux qui voudraient se jeter dans ce genre de spéculation ; ou, enfin, les Circassiens, dont les colonies sont disséminées dans le pays, avaient commis le crime, ayant le vol seul pour mobile. L'affaire est encore à éclaircir et le dénoûment n'en parait pas prochain.

Kouchtchou Oglou, après l'assassinat de Dimitri, revint dans sa vallée natale. Il comptait y trouver les éléments nécessaires à la vie dans laquelle il voulait se lancer. On y connaissait son courage et son adresse : il ne manquerait pas de compagnons hardis et peu scrupuleux qui voulussent le seconder dans ses aventureuses entreprises. Il savait que, quels que fussent les actes qu'on pût lui reprocher, il ne se trouverait pas un traître pour le dénoncer, et que les autorités seraient bien habiles si elles parvenaient à mettre la main sur lui, qui connaissait les repaires et les détours de ces montagnes. Parmi

ses anciens camarades se trouvait un jeune homme nommé Weissi, qui s'était toujours montré très enthousiaste de Kouchtchou et avait subi l'ascendant de sa nature plus énergique. Ils eurent bientôt renoué connaissance et se comprirent facilement. Weissi et un certain Karabella, aussi natif de Chamdéré, géant au corps d'athlète, mais à l'intelligence bornée, devinrent les compagnons les plus fidèles et les plus fanatiques de Kouchtchou Oglou, les lieutenants de ce nouveau chef de bande, les exécuteurs aveugles de ses vengeances, de ses rapines et de la singulière justice qu'il se plaisait à rendre quelquefois, prenant en main la cause du faible contre le fort, de l'opprimé contre l'oppresseur.

Le farouche hejdoute se montrait impitoyable pour les Turcs : il les mettait à mort sans rémission. On eût dit qu'il voulait faire retomber sur eux toutes les colères qu'il avait amassées et se venger de la grande déception qui l'avait poussé dans la voie du crime. Sa bande était, selon les circonstances, plus ou moins nombreuse.

Y avait-il quelques coups à faire, il trouvait facilement des recrues. Pendant l'hiver, une partie des bandits, redevenus bergers, bûcherons, se cachaient dans les villages.

Durant cette saison, peu propice aux expéditions, Kouchtchou se réfugiait dans quelques parties des Balkans où il était moins connu, ou bien se rendait à Bukarest. Là, il dépensait les profits de ses campagnes de l'été en festins, au jeu, en excès de tous genres.

Il s'arrogea bientôt, grâce à sa réputation, qui devenait de jour en jour plus terrible, un droit de redevance sur les montagnards : il prélevait des impôts en nature sur les pauvres gens qui, tout tremblants, s'exécutaient avec une exactitude que le gouvernement n'obtenait pas toujours dans ses exigences légales.

Nous l'avons dit, les femmes étaient ses meilleures alliées, les yatakdjis (recéleuses) les plus adroites et les plus courageuses de notre héros. Il n'y avait guère de village où il n'eût une maîtresse dévouée, prête à le servir, au risque de se compromettre et de se perdre elle-même. Dans une battue en règle que l'on fit pour s'emparer de ce chef insaisissable, on fit main-basse sur une dizaine de femmes jeunes, et la plupart jolies, que l'on amena à Sliwna pour y être interrogées par l'autorité ; il y avait parmi elles des musulmanes et des chrétiennes. Toutes étaient accusées et convaincues d'avoir aidé et caché Kouchtchou Oglou. Il exerçait sur les esprits féminins, toujours portés vers le merveilleux, une sorte de prestige ; puis il les comblait de présents et de colifichets qui flattaient leur vanité et leur coquetterie. Parfois, il sacrifiait à leurs caprices et même à de monstrueuses exigences. Une femme dont il convoitait les bonnes grâces lui posa comme condition de la débarrasser de son

fils, qu'elle haïssait et qui aurait pu devenir le témoin indiscret et involontaire de sa conduite. Kouchtchou n'hésita pas ; il attira le pauvre enfant dans un lieu écarté, lui trancha la tête et le fit porter tout sanglant sur le chemin qui conduisait à la maison de sa mère. Par de pareils actes, notre bandit s'entourait d'une auréole de terreur qui en faisait le souverain redouté des montagnes.

Sa troupe avait-elle besoin de vêtements, de tchariks, sorte de chaussures en peau de mouton, liées par des courroies, Kouchtchou le faisait savoir aux tchorbadjis de telle ou telle localité, désignait l'endroit où les objets devaient être déposés. Jamais sa sommation ne resta sans effet, tant on craignait sa vengeance. Les bergeries des Balkans fournissaient les moutons, le fromage ; les pâtres se seraient bien gardés de ne point faire la part des brigands comme on fait celle du feu.

Si l'on s'étonne de voir que, malgré tant d'apparentes facilités, Kouchtchou n'ait point été trahi et dénoncé par bien des gens intéressés à le voir disparaître, il faut se rappeler que, peu confiants dans la vigueur et l'adresse de l'autorité, les pauvres Bulgares préféraient acheter une sécurité relative au moyen de sacrifices, que de s'exposer à de terribles représailles, dans le cas où Kouchtchou, apprenant qu'on l'avait vendu, ne serait point cependant tombé entre les mains de la justice. Ainsi s'explique la connivence tacite et forcée des montagnards, et, par conséquent, l'audace avec laquelle de misérables bandits peuvent, pendant des années entières, jouir d'une dangereuse impunité.

Les foires ou panaïrs étaient, de toutes, les meilleures occasions pour notre héros de faire un riche butin. Elles ont lieu à plusieurs époques de l'année, dans différentes localités, à Tirnova, à Karnabat, à Yamboul, à Kyzanlik, à Ouzoundjova, à Djouma ; on y fait l'échange des produits du pays. La laine, l'huile de rose, les chevaux, les bestiaux, et quelques marchandises importées de l'étranger, forment les principaux objets de ces marchés. Les deux dernières surtout sont fort renommées et attirent une grande affluence de négociants et d'acheteurs; elles rappellent un peu les foires si célèbres de Beaucaire.

Pour se rendre à ces panaïrs, les voyageurs se réunissent ordinairement, pour plus de sécurité, en caravanes. De longues files de chevaux de bâts, appelés *mékérés*, portent, équilibrés de chaque côté, des ballots de marchandises ; quelques conducteurs, le plus souvent propriétaires de ces chevaux, et d'origine koutso-vlaque, les accompagnent ; ce sont eux qui, arrivés aux stations, les déchargent et les rechargent. Moyennant une rétribution convenue, les

marchands obtiennent facilement de l'autorité quelques zaptiés[1] destinés à les protéger, car, ce n'est pas sans appréhension que l'on s'aventure dans ces montagnes, qui peuvent recéler des dangers inconnus.

Prévenu du passage d'une de ces caravanes, se rendant à Tirnova et presque exclusivement composée de Grecs, Kouchtchou alla l'attendre avec sa bande dans un passage étroit et périlleux des Balkans. Les brigands mirent les zaptiés en fuite, désarmèrent les voyageurs, tuèrent ceux qui essayèrent de résister et laissèrent les autres liés comme des veaux, jusqu'à ce que quelques passants vinssent à les découvrir.

Les plaintes arrivant de tous côtés au caïmacan de Sliwna, celui-ci mit en campagne toute sa gendarmerie, sans aucun résultat. Il usa alors d'un stratagène assez usité en Turquie. Faire découvrir et traquer un brigand par un autre.

Il y avait à cette époque, dans les prisons de Sliwna un bandit qui, lui aussi, avait fait trembler les voyageurs et les honnêtes montagnards. Hadji-Hussein était depuis plusieurs années aux fers. On lui proposa de le mettre en liberté à condition qu'il rechercherait Kouchtchou et le livrerait, moyennant quoi on lui ferait grâce de la peine qui lui restait à subir. Hussein accepta la proposition avec empressement et se fit fort d'amener le brigand sous bonne escorte à Sliwna. Il s'aboucha avec la bande, raconta comment il était parvenu à s'évader de prison, demanda à se mettre sous l'autorité de Kouchtchou. Il prit part à plusieurs expéditions, chercha à gagner la confiance de ses compagnons. On avait cependant l'œil sur lui, certaines absences, qu'il ne put expliquer, le rendirent suspect, on l'épiait et on acquit la conviction qu'il avait des rapports avec les mudirs[2] des localités par où on passait. Le jugement fut succinct, et l'exécution le suivit de près. Karabella et Weissi, les deux exécuteurs de justice de leur chef, l'enfermèrent dans une hutte où l'on fait le charbon et l'y laissèrent se consumer tout vivant.

Aussi habile qu'audacieux, Kouchtchou parvint à nouer des relations avec certains beys qui l'aidaient et le cachaient, moyennant quoi ceux-ci recevaient de l'argent ou des services. Il est un fait avéré : c'est qu'il passa quinze jours à Sliwna même, dans la maison du Mufti, défiant toutes les poursuites, pendant que la gendarmerie battait les montagnes.

On cite de lui quelques traits de générosité. Une femme veuve, mère de plusieurs enfants, se vit ruinée en une nuit par un incendie

[1] Sorte de gendarmes qui rappellent les *mozos d'escuadra* en Espagne.
[2] Maires.

qui dévora son petit avoir. La charité des voisins vint au secours de la pauvre famille et satisfit aux premiers besoins. Kouchtchou, qui se trouvait dans le voisinage, fit parvenir aux incendiés une somme qui leur permit de rebâtir leur chaumière.

Bien des églises reçurent de riches offrandes de ce pécheur endurci, qui comptait peut-être aussi se ménager des intelligences avec le bon Dieu. Lors de la prétendue insurrection de l'année dernière, on assigna un rôle à Kouchtchou Oglou : on attribua aux insurgés les méfaits du brigand, qui, à son tour, profita de ces circonstances pour redoubler d'activité et d'audace. Chacun trouvait son compte à ces exagérations. La presse ennemie de la Turquie poussa de grandes clameurs afin de démontrer l'hostilité des populations slaves et la nécessité de leur accorder l'autonomie. Les Turcs réprimèrent les quelques tentatives apparentes d'agitation avec une énergie que la situation n'exigeait peut-être pas, pour frapper les esprits de crainte, décourager les agents provocateurs soudoyés et laisser croire à l'Europe qu'ils étaient parvenus seuls à triompher d'un soulèvement si formidable. Les épisodes de ces troubles, surfaits et commentés, seraient curieux à raconter. Tantôt un berger effaré accourait raconter, avec toutes les précautions imaginables, qu'une bande d'insurgés avait passé près de sa *mandra* et l'avait sommé de livrer 200 okes de fromage ; tantôt un télégramme arrivait d'un mudir signalant le séjour d'un armurier venu de la Russie et fabriquant des armes au fond d'un puits. C'étaient des alertes continuelles, des méprises journalières. Les Cosaques ottomans alors en garnison à Sliwna eurent la rude besogne de traquer des révolutionnaires fictifs, de parcourir les Balkans dans tous les sens. S'attendait-on à trouver un district en effervescence, on arrivait en toute hâte, et l'on ne rencontrait que des paysans tranquilles et paisibles, étonnés de cet appareil militaire, vivant dans la meilleure intelligence avec les Turcs comme eux établis dans la montagne, et peuplant une certaine quantité de villages. Chose curieuse à noter, les Turcs et les Bulgares se montraient prêts à lutter contre un ennemi qu'ils regardaient comme un ennemi commun. On ne rencontre pas parmi les paysans turcs ce fanatisme dont on les accuse si gratuitement. Ils sont attachés à leurs anciens usages, à leur culte, à leurs traditions, mais leur caractère est probe et droit. Doués d'un grand sens, ils se distinguent par la rectitude de leur jugement, leur respect inné pour l'autorité, le sentiment de leurs devoirs civils et leurs vertus primitives. Les défauts que l'on attribue au peuple turc sont l'apanage de cette race d'employés et des beys qui ont perdu les qualités de leur nation pour s'imprégner des vices de la civilisation, race avide, sans droiture, sans dévouement

ni patriotisme, que l'on peut toujours acheter si l'on a de quoi la payer.

Par suite de ce déploiement inusité de surveillance dans les Balkans, Kouchtchou et sa bande furent poursuivis avec une vigueur à laquelle ils n'étaient pas habitués. Les montagnards bénissaient cette battue militaire qui les protégeait contre les ruineuses entreprises des hejdoutes. Les deux terribles lieutenants de Kouchtchou, Oglou, Weissi et Karabella, furent dénoncés par un enfant, pris et jetés dans les prisons de Sliwna, où ils firent les aveux les plus cyniques, se vantant de leurs crimes comme de hauts faits. Quant à leur chef, traqué de tous côtés, il erra dans les environs de la ville, cherchant un refuge parmi les ravins et les rochers.

Une vieille femme turque, Refich-Hanoum, vint un jour, accompagnée d'un pope, déclarer qu'elle connaissait le lieu de sa retraite, où elle allait lui porter du pain et du raki. Lasse de cette servitude, à laquelle elle n'avait pas le courage de se soustraire, elle venait tout avouer aux autorités. Cette fois, on croyait bien s'emparer de ce hardi malfaiteur. Les troupes qu'on envoya à Tchotera cherchèrent en vain : elles escaladèrent les rochers, fouillèrent la montagne, suivant les indications précises qui leur avaient été données, tout cela en vain. La fille de la vieille Refich-Hanoum, secrètement éprise de Kouchtchou, était allée la nuit, seule, à pied, l'avertir du guet-apens qu'on lui préparait et l'avait sauvé cette fois encore. Depuis, on n'entendit plus parler de lui ; le bruit courut qu'il était entré au service du gouverneur du Vilayet du Danube, qui lui avait promis l'oubli de ses méfaits passés, voulant utiliser dans les circonstances actuelles son exacte connaissance des localités et de l'esprit des habitants. D'autres prétendirent qu'il s'était réfugié à Bukarest, qu'il attendait là le moment propice pour reprendre son ancienne existence, et se mettre à la tête de ces expéditions mi-politiques, mi-aventureuses, que soudoyait le prétendu comité bulgare de Valachie.

Cette dernière hypothèse paraissait la plus probable. Elle peut donner une idée de l'honorabilité de ces chefs de bandes, tous hommes tarés, écume du pays, où ils n'avaient plus d'existence légale. Ce sont cependant ces faux patriotes que l'on a voulu assimiler aux vrais Bulgares, abusant l'Europe crédule et ignorante sur le vrai caractère de ces populations.

Opprimés durant plus de quatre siècles par l'élément grec bien plus que par le gouvernement ottoman, qui le plus souvent se bornait à laisser faire, il est vrai que les Bulgares ont enfin fait acte de vitalité. Ils ont revendiqué leurs droits. Fidèles cependant à leur caractère pacifique et conservateur, c'est à leur gouvernement légitime qu'ils ont porté leurs réclamations. Les Grecs essayèrent bien

de tromper la Sublime-Porte en représentant ces réclamations comme des révoltes contre l'autorité; de là, les répressions énergiques dont quelques Bulgares furent victimes. Maintenant, les Bulgares réclament, sous le nom d'Eglise indépendante bulgare, l'ensemble des droits individuels et nationaux dont jouissent les autres peuples soumis au sceptre des Sultans. Les Bulgares intelligents et dévoués à leur pays regardent le maintien de la dynastie ottomane comme le gage de leur existence nationale ; ils ne veulent point se lancer dans la voie des folles ambitions et les perplexités de l'inconnu, mais ils ne veulent pas non plus renoncer à ce qui constitue la dignité des individus et des peuples : le maintien de leur religion et de leur nationalité, la libre jouissance des fruits de leur travail, le développement de leur intelligence et de leurs ressources matérielles. Les hommes éminents qui sont à la tête du gouvernement turc comprennent ces aspirations légitimes, les accueilleront et ne permettront pas à ces populations honnêtes et laborieuses de suivre les amères inspirations du désespoir.

CAROLINE SUCHODOLSKA.

LES DEUX SŒURS

TROISIÈME PARTIE[1]

XIV

Quand Lucien revint à Neuilly, il n'était plus le même homme. On voit quelquefois, dans les montagnes, un chasseur de chamois tenir enfin à portée un de ces animaux, après plusieurs journées et plusieurs nuits d'écrasantes fatigues, épauler son fusil, viser et faire feu. Le coup retentit, éveille mille échos dans les précipices et les glaciers, mais le chamois, non atteint, se sauve et disparaît. Pendant quelques secondes, le chasseur reste immobile, espérant encore que sa proie n'ira pas loin. Quand il la voit définitivement perdue pour lui, la colère le saisit. Il pense à tous les dangers qu'il a courus, aux privations qu'il s'est imposées, et, tout cela, inutilement. Plus de chasse possible ! L'occasion est manquée, les provisions sont épuisées, et il faut rentrer chez soi. Il revient, mais sa démarche indique l'état de son âme. Il dédaigne les précautions, il coupe par le plus court, il côtoie les abîmes, escalade les crevasses et se laisse glisser sur les éboulis, sans se soucier d'aucun péril. Qu'est-ce que cela lui fait ? Tout lui est indifférent. Tel était Lucien au moment où il entra dans le petit salon où se trouvaient, comme d'habitude, Mme Bertin et Gertrude, Adèle et Anna.

[1] Voir la *Revue contemporaine* des 15 et 30 juin 1868.

« Ah! vous voilà, mon cher fils, dit la grand'mère.

— Madame, reprit Lucien avec assurance, je me suis abstenu de venir ces jours-ci pour ne pas troubler des regrets...

— Quels regrets, mon cher enfant? »

Gertrude la poussa du coude et prononça tout bas le nom de M. de Lamoëze.

« Ah! oui..., c'est juste! ajouta Mme Bertin. C'est très délicat de votre part, mon cher fils.

— En outre, continua Lucien, j'ai été excessivement occupé. J'ai failli être obligé de faire le voyage de Russie. Isswann y est allé à ma place, mais...

— Isswann est parti! Oh! c'est fâcheux. Gertrude, ma vieille, tu n'as pas su retenir le jeune Isswann!

— De pareilles nécessités peuvent se représenter, madame. Elles sont inhérentes à ma profession, je ne vous le cache pas. Aussi, puisque vous avez daigné m'accorder la main de Mlle Bertin, j'espère que vous voudrez bien me permettre de hâter les formalités et l'accomplissement de ce mariage. Je pourrai alors, dans des circonstances semblables, emmener ma femme.

— Très bien, mon fils, très bien! Vous êtes dans les bons principes. Travaillez! Le travail, voyez-vous... Du reste, votre impatience est louable sous tous les points de vue. Elle n'est peut-être qu'un violent amour déguisé. N'est-ce pas, Gertrude?

— Oui, madame. »

Lucien jeta un regard rapide sur Anna. Ce regard semblait dire :

« Eh bien! êtes-vous satisfaite de mon obéissance? Ai-je menti assez impudemment? »

Mais, quand ses yeux s'arrêtèrent sur Adèle, Lucien perdit subitement cette jactance, cette exagération de volonté qui ne connaissait plus ni difficultés ni délais. Il se sentit tout imprégné d'une tendresse pleine d'admiration pour cette jeune fille qui, dans cette lutte ardente où sa vie se jouait, ne combattait point et paraissait ignorante de l'orage qui grondait autour d'elle.

« Il ne te faut, à toi, pensa-t-il, ni trahisons ni mensonges. Et pourtant, que puis-je t'offrir? Des illusions! Mais j'en ferai la chaîne si forte et si serrée, qu'elles deviendront pour toi la réalité même. »

Les excuses générales et méditées à l'avance qu'il avait cru devoir faire en arrivant, pour justifier son absence, il n'osa pas les répéter à Adèle en particulier. Devant cette jeune fille si belle et si confiante, la fausseté lui répugnait comme une profanation. La présence d'Anna rendait d'ailleurs toute protestation impossible. A ses

pieds la veille, Lucien consentait bien à sacrifier cet amour, mais non à l'avilir. Il comprenait du reste, quoiqu'il eût peu fréquenté les femmes, qu'Anna ne lui saurait aucun gré de pousser la docilité jusqu'à des témoignages brûlants envers sa sœur. Pour demeurer fidèle à ses promesses, à sa détermination, pour fortifier la sécurité d'Adèle sans être lui-même ridicule ou écrasé par le rôle difficile qu'il jouait, il se contenta de lui demander si elle voulait bien fixer le jour du mariage.

Avant de répondre, Adèle le fit asseoir près d'elle, et lui dit, non sans rougir un peu :

« C'était une épreuve, n'est-ce pas ?

— Une épreuve !

— Votre absence ? Vous désiriez savoir si vous m'aimez et si je vous aime. Avouez-le. Je ne vous en voudrai pas. Et pourtant....! Ah ! cette idée m'a effrayée, surtout dans les derniers jours. L'épreuve a été un peu longue.

— Et que vous a-t-elle appris ? ne put s'empêcher de dire Lucien.

— Elle m'a appris... ce que je savais déjà. Et vous ?

— Moi ?...

— Grand'mère, dit Anna, en interrompant, sans y prendre garde, cette conversation, vous n'avez pas compté sur moi, je suppose ? Dans ma situation...

— Tu n'y seras pas ! s'écria Adèle. Le jour n'est pas encore désigné. Nous le retarderons, Anna. »

Mais M^me^ Bertin prit la parole.

« Mes enfants, dit-elle, vous êtes charmants, vous êtes doux et tendres comme des agneaux, mais vous vous lancez dans des complications inutiles. J'ai deux petites filles, ici présentes. L'une perd son mari, l'autre en prend un. C'est l'image de la vie. On entre et on sort à tour de rôle. L'important est de saluer avec grâce. Adèle devrait déjà être mariée, Anna devrait déjà être à Besançon. N'est-il pas vrai, Gertrude ?

— Oui, madame.

— Si Adèle était mariée, elle serait peut-être sur la route de Russie. Si Anna était raisonnable, elle serait allée prendre possession de la fortune de M. de Lamoëze, au lieu de se laisser dévaliser par les fermiers, les notaires et les domestiques.

— Mais, grand'mère, dit Anna...

— Je ne m'ennuie pas avec toi, mon enfant. Tu reviendras quand cela te fera plaisir. Mais la première chose à faire quand on perd son mari, c'est d'hériter. Tu n'y songes pas plus que si ce soin ne te concernait pas.

— Avant de m'éloigner, grand'mère, dit Anna, qui, malgré elle, se tourna vers Lucien, j'ai voulu que le jour du mariage de ma sœur fût précisé.

— Cela me regarde, ma fille. Du reste, tu seras satisfaite. Voyons, Adèle, le mois prochain?... »

L'idée qu'Anna allait partir éveilla chez Lucien un invincible regret. Tant qu'elle était là, près de lui, tant qu'elle conservait intact cet ensemble de personnes au milieu desquelles il s'était senti vivre si fortement, la pensée d'un renoncement qu'elle approuvait, exigeait, et dont elle serait témoin, lui paraissait moins amère. Mais ne plus la voir! Mais persister dans cette voie sans attendre d'elle un mot ou un geste d'encouragement! Toute son énergie faiblissait devant cette séparation prochaine, et Lucien oubliait déjà qu'il l'avait lui-même jugée indispensable. Les probabilités d'un voyage en Russie n'avaient été annoncées par lui que pour la préparer. Mais le cœur a de ces contradictions. La fuite était un moyen de salut dont il se réservait l'emploi et l'initiative. Il voulait... il voulait peut-être pactiser avec sa conscience en se faisant plus brave qu'il ne l'était réellement, et se rassurer par des projets de séparation sans y avoir jamais recours. Quoi qu'il en soit, son amour pour Anna jeta comme un cri de détresse quand elle parla de s'éloigner; Lucien se cramponna à une dernière espérance et dit :

« Je vois, mademoiselle, combien vous seriez affligée d'être privée de l'assistance de votre sœur. Son retour ne saurait tarder...

— Je le souhaite, monsieur Lucien, interrompit vivement Adèle ; mais ce que ma grand'mère et vous venez de dire me décide à ne pas attendre. Tu me retrouveras mariée, Anna. »

Puis, elle l'embrassa et lui dit tout bas :

« Le mois prochain !... Tu seras peut-être libre ; tâche de revenir. »

Mais Mme de Lamoëze partit et ne revint pas. Le mariage fut célébré sans elle, dans la petite église de Neuilly, et Lucien, sur les instances d'Adèle et de sa grand'mère, s'installa dans la maison de Mme Bertin. Celle-ci aurait désiré fixer à jamais les nouveaux époux auprès d'elle. Lucien semblait lui être devenu plus cher, par cela même qu'il lui avait fait présager la nécessité de la quitter en emmenant sa femme.

« Je prévois le moment où nous resterons seules, disait souvent Mme Bertin à Gertrude; fais en sorte de ne pas être malade, ma vieille. »

Et, en attendant, elle jouissait de la présence de Lucien comme d'un bien que l'on doit perdre bientôt. Mais Lucien, dès qu'il fut

marié, ne parla ni de voyages ni de transporter son jeune ménage à Paris ou ailleurs. Pendant les premiers jours, il se disait :

« C'est dans cette maison que M^me^ de Lamoëze a sa famille, son appartement tout prêt ; c'est là qu'elle reviendra. »

Puis, lorsque le temps, qui efface les sensations éteintes au profit des sensations immédiates, eut initié Lucien à tous les aspects de sa situation nouvelle, il se dit :

« C'est dans cette maison qu'Adèle est heureuse ; c'est là qu'elle a passé sans transition trop brusque de son existence de jeune fille à son existence d'épouse ; c'est là que je resterai. »

XV

Il y a dans la vie des actes bien simples, bien ordinaires, mais qui acquièrent, par le moment où ils se produisent, une rayonnante signification. On ne peut voir, par exemple, sans un attendrissement mêlé d'un profond respect, ces filles du peuple, ces paysannes qui, le lendemain même de leurs noces, s'identifient dès la première heure avec leurs devoirs nouveaux, vont et viennent dans la maison pour y apporter les soins d'une vigilance encore émue, contemplant de temps en temps leur anneau nuptial, mais sans lui permettre de ralentir l'activité de leurs mains laborieuses, et acceptent dans toute son étendue ce rôle de mère de famille, dont les passagères ivresses ne viennent qu'à de rares intervalles s'entre-croiser, comme des fils d'or, dans le tissu solide et intact de la vie commune. Adèle fut ainsi. Cette jeune fille, devenue jeune femme, n'avait pas été moulée par les lois du monde. Rien de fictif ou de convenu n'avait germé en elle. Elle était restée étrangère à tous ces rêves mesquins, chimères adorées de quelques jeunes filles, et qui, pour elles, se changent en imperceptibles buts, tenaces et brillants comme des têtes d'épingles ; aller dans tel ou tel salon, porter telle ou telle parure, satisfaire d'insurmontables curiosités, pénétrer dans des endroits et connaître certaines choses accessibles seulement aux femmes mariées, s'entendre appeler « madame », voyager sous la bannière de l'amour, s'enfermer trois ou quatre jours, en annulant la lumière du ciel, toutes ces jolies fantaisies de la puérilité ou du raffinement, et qui sont à l'amour ce que les grottes sont aux fleurs, aux arbres et à l'air dans les jardins publics, Adèle les ignorait. Dès qu'elle fut mariée, une transformation rapide s'opéra dans toute sa personne; mais elle entra avec calme et sérénité dans son existence nouvelle, comme par une pente naturelle, comme une rivière qui entre dans un fleuve. Son horizon s'élargit, un immense espace,

physique et moral, se découvrit à ses yeux, à sa pensée ; parfois, elle s'arrêtait, attentive, frémissante, pour écouter battre son cœur ; puis elle s'étonnait, elle se sentait plus grande, plus forte, plus complétement née ; elle considérait avec la pleine jouissance d'une personne fixement assise et appuyée ce mouvant tableau des hommes et des choses qui se déroulait devant elle sous des aspects profonds et inattendus.

« N'est-ce pas, *madame*, que le soleil est plus chaud maintenant ? » lui disait quelquefois Mme Bertin.

Et au lieu de l'accueillir, ainsi que par le passé, comme ces jeunes gazelles dont les caresses et les inquiétudes importunent leurs mères, qui s'en débarrassent volontiers par un coup de pied, la vieille dame traitait Adèle d'égale à égale.

Lucien Duplessis demeura fidèle aux promesses faites à Mme de Lamoëze : il se consacra tout entier au bonheur d'Adèle. Semblable à un artiste qui conçoit et entreprend une œuvre dont l'exécution et l'achèvement dépendent d'une volonté assidue plutôt que des élans capricieux de son génie, Lucien apporta à l'accomplissement de sa tâche des soins incessants, un continuel dévouement, puis, peu à peu, le communicatif attendrissement d'un homme qui ne se sacrifie pas à un labeur ingrat, et à qui est offerte chaque jour une douce récompense de ses efforts. Soit connaissance du caractère d'Adèle, soit désir instinctif de n'agir que dans les limites de ses aptitudes, il ne transporta pas sa femme dans ces sphères brûlantes où l'amour se nourrit de lui-même, il la laissa au contraire sous le toit protecteur de la maison, en s'appliquant à maintenir là le riant domaine où Adèle s'épanouissait en pleine sécurité, plus fière de jour en jour de s'y sentir reine et maîtresse. Il renoua d'anciennes relations, attira sobrement chez lui de vieux amis trop longtemps négligés, reprit ses habitudes de travail et donna à son logis ce salutaire courant d'animation qui ne déplaît pas aux femmes parce qu'il leur fournit à chaque instant des termes de comparaison, des éléments de variété, et parce qu'il certifie pour ainsi dire une situation heureuse en la contrôlant. A l'âge d'Adèle, avec une nature franche et ouverte comme la sienne, on aime assez à être marié en public aussi bien qu'en particulier, surtout lorsque tout concourt à engendrer la bienveillance autour de soi. En voyant son mari recherché, estimé, savant en beaucoup de choses, utile, Adèle était ingénument orgueilleuse de partager sa vie, et il lui semblait que sa tendresse s'agrandissait au lieu de s'amoindrir en se soumettant aux exigences sociales. Jamais ce cri : « Oh ! les affaires, quel ennui ! » ne s'échappa de ses lèvres. Loin de là, elle souriait d'aise et marchait sur la pointe du pied lorsque Lucien était enfoncé dans

quelque occupation absorbante ou se livrait avec des visiteurs à une discussion sérieuse. Les façons d'être d'Adèle furent si discrètes, si aimables, si chastement tendres, que Lucien s'accoutuma bientôt à elle et n'éprouva jamais d'impatience en présence de cette jeune femme qui passait et repassait autour de lui avec le bruit frais et léger d'une brise de mai.

Afin de se soustraire aux douleurs sourdes de sa blessure secrète, Lucien s'était jeté dans le travail et il avait rencontré là, sans le savoir, un moyen d'augmenter encore l'amour qu'Adèle avait pour lui. Cet homme, frappé d'un coup de hache et dont le cœur se refermait courageusement sur sa plaie, cet homme, qui demandait à l'exercice de la pensée l'apaisement et la constance dans ses engagements, avait acquis une sérénité douce, haute, indulgente, une sorte de supériorité calme, dont la continuité paraissait une force qui élevait Adèle au lieu de peser sur elle, et sous laquelle elle était fière d'abriter sa faiblesse. Lucien, du reste, avait pour lui le don suprême, la bonté. Quand il s'attardait le soir dans son cabinet d'étude et que, détournant les yeux, par hasard, il apercevait Adèle qui était entrée sans rien dire et, en l'attendant, s'occupait dans l'ombre à un de ces charmants ouvrages de femme qui ne font pas de bruit, il interrompait bien vite et avec joie ce qu'il faisait, et il ouvrait ses bras pour y attirer sa femme. Puis il lui parlait et l'écoutait. Il acceptait sans se lasser et sans remords ces délicieuses compensations qui s'offraient à lui pendant ces heures bénies, où Adèle, mêlant d'adorables enfantillages à l'expansion plus large de ses tendresses d'épouse, l'entretenait de lui, d'elle, de son bonheur, de ses espérances. Un jour, entr'autres, arriva un fait dont il fut profondément touché. Assez tard dans la nuit, Lucien s'était endormi, bercé par ces doux bavardages comme par les fugitifs accords d'une musique lointaine. Durant son sommeil, et par une perception vague comme celles des rêves, il entendait Adèle qui lui parlait à voix basse, sans l'éveiller, sans vouloir cesser non plus ses confidences qui n'étaient pas finies. Etait-ce une illusion ? Lucien pensa que le réveil allait la dissiper comme un vain songe, faire taire cette voix qui chantait si mélodieusement et si discrètement à son oreille, mais, quand il entr'ouvrit les yeux, au matin, il vit avec surprise Adèle, qui, penchée vers lui, lui parlait encore, lui parlait toujours.

« Adèle !... » dit-il.

Et cachant son émotion sous un sourire, il ajouta :

« Je suis bien fâché d'avoir dormi, madame. J'ai beaucoup perdu.

— Oh ! non, répliqua-t-elle. Il y a bien des choses que je ne vous aurais pas dites si vous m'aviez écouté.

— Lesquelles? Je veux les connaître.

— Devinez. »

Ainsi se révélaient chaque jour davantage, chez cette jeune femme, une inépuisable richesse d'âme, une tendresse infinie qui se manifestait tantôt par la plus exquise ingénuité, tantôt par l'observance de tout ce que les devoirs d'épouse ont de délicat ou d'austère. Raison, esprit et cœur grandissaient, se fortifiaient chez Adèle à un égal degré, comme pour parvenir ensemble à une maturité parfaite.

Cependant, il y avait pour Lucien des heures douloureuses. Le temps marchait, plusieurs mois s'étaient déjà écoulés, et le souvenir d'Anna ne s'effaçait pas. Elle écrivait assez souvent à sa sœur, mais ne revenait point. Et Lucien, qui aurait dû n'avoir rien à souhaiter, s'étonnait parfois de tomber dans des abattements étranges. Il évitait de rester seul, car il comprenait combien cela lui était funeste. Quand il allait à Paris sans sa femme, quand une besogne terminée lui laissait quelque liberté d'esprit, sa pensée s'élançait comme une flèche, et elle allait, où? à Besançon. Là, elle saisissait Anna comme une proie et l'emportait. Une fois en possession d'Anna, Lucien la replaçait au milieu des scènes où il avait figuré lui-même et dont *elle était* encore pour lui l'âme et la lumière. Parfois même, quand il admirait Adèle, il avait dans le regard cette singulière expression qui indique que les yeux ne prennent pas seulement ce qu'ils ont sous la vue, mais se souviennent en même temps, ajoutent, retranchent, comparent et recomposent, cherchant les traits d'un père dans ceux d'un fils, les traits d'une sœur dans ceux d'une autre sœur.

« A quoi pensez-vous? » disait alors Adèle en approchant de lui son jeune et souriant visage, qui essayait de devenir grave.

Et toujours cet éternel mensonge : « une affaire! » sortait machinalement des lèvres de Lucien. Il se révoltait ensuite; il tâchait vainement de secouer ce joug qui l'empêchait d'être tout à sa femme. Mais quoi? On ne chasse pas si aisément l'ivresse lorsqu'elle flotte dans l'air, comme un parfum insaisissable, lorsqu'elle s'infiltre traîtreusement par toutes les ouvertures de la mémoire et du cœur. On ne la chasse pas lorsqu'elle est indépendante de la volonté, lorsqu'elle apporte de secrètes délices qu'on n'a pas le pouvoir d'éviter et auxquelles la conscience qui les désapprouve communique cette saveur nouvelle résultant d'un semblant de lutte.

Bien souvent, plongé dans l'immobilité de la rêverie, Lucien se rappelait tous les détails de ce vaillant amour si promptement captif, si promptement égorgé. Il ne le ressuscitait pas, non, mais il

s'oubliait malgré lui à contempler dans sa pensée toutes les phases de cette tragédie, pour lui si émouvante. Quand il arrivait à la visite d'Anna chez lui, à l'aveu qu'elle lui avait fait de sa tendresse pour Isswann, il restait longtemps perdu dans ses réflexions, qui se succédaient pressées, confuses, et se mêlaient à travers les ténèbres.

« Si Anna aimait Isswann, se disait-il, il me semble que je le haïrais. »

Puis il se souvenait de l'attitude et du langage de Mme de Lamoëze le jour où Isswann était parti pour la Russie.

« Comment se fait-il que je n'aie pas étranglé Isswann? se disait-il ensuite. L'idée ne m'en est même pas venue, tant le choc de cette révélation a été rude. Est-ce que nous ne sommes pas braves, Isswann et moi? Pourtant, lorsque des dangers nous menaçaient dans nos voyages, nous ne nous sommes jamais fait défaut l'un à l'autre. Mais me battre avec lui, moi! A-t-il eu peur d'en être réduit à cette extrémité? Ah! cher Isswann, si tu ne t'étais pas éloigné, je serais parti, moi. D'ailleurs, est-ce par un duel que l'on conquiert une femme? Elle aime ou n'aime pas; les coups d'épée n'y font rien. »

Puis il supputait les probabilités d'une alliance entre Mme de Lamoëze et le jeune Russe. Il savait que la sœur d'Adèle n'avait pas été heureuse dans son premier mariage. Peut-être se ménageait-elle une revanche complète. Il y avait, il est vrai, une immense disproportion entre sa fortune, son rang et la situation d'Isswann, qui n'avait pour lui que sa jeunesse, sa bonne mine, son charmant caractère, son titre d'étranger et son crayon. Mais les femmes sont quelquefois portées à passer d'un extrême à l'autre. L'idée d'épouser Isswann présentait sans doute à l'esprit d'Anna une sorte de verdeur attrayante, relevée d'une singularité qui était presque une dérogation si l'on veut, mais s'appuyant sur la toute-puissance de l'amour, devant lequel le monde s'incline toujours bon gré mal gré, surtout lorsqu'il est accompagné du prestige souverain de la richesse.

« Peut-être encore, pensait Lucien, que Mme de Lamoëze, sans renouveler l'expérience du mariage..... »

Puis il s'interrompait brusquement, brutalement, et se disait :

« Tout cela ne me regarde pas. »

Et il revenait sans cesse à cette idée persistante :

« Si Anna aimait Isswann, il me semble que je le haïrais. »

Dans cette conjoncture épineuse, le jeune Russe se comportait avec sa prudence accoutumée. Il écrivait exactement à son cher maître tous les quinze jours. Il rendait compte à Lucien de quelques intérêts restés en souffrance en Russie; il lui demandait des conseils,

lui soumettait des travaux. Le lien qui unissait si étroitement ces deux amis n'avait pas été rompu, mais distendu. Il avait bien fallu lui donner de l'élasticité pour permettre aux femmes de faire leurs évolutions, sans quoi les deux amis, gênés dans leurs mouvements, se fussent étouffés ou entre-déchirés. Modèle d'une circonspection qui n'était peut-être que la plus haute expression du dévouement, Isswann évita les périlleuses explications de sa conduite, les protestations d'affection et de respect qui auraient risqué d'arriver inopportunément, de soulever dans le cœur de son cher maître des souvenirs douloureux et des colères sourdes. Il se borna donc à envoyer des lettres d'affaires. Lucien répondit de même. Mais à travers la sécheresse de ce langage perçait, se montrait, éclatait de part et d'autre un sentiment doux et profond. Les deux amis demeuraient séparés pour ne pas froisser ces images de femmes qui se mouvaient capricieusement entre eux ; mais on voyait combien ils se regrettaient, combien ils eussent été heureux d'échanger, sans contrainte, un serrement de main, une embrassade, une larme.

Aux vacances de Pâques, Adèle dit à son mari :

« Lucien, tout le monde est en fête, tout le monde s'amuse. Vous avez assez travaillé, monsieur. Allons chercher Anna, allons l'enlever. »

A cette proposition inattendue, Lucien tressaillit.

« Tu veux bien ? ajouta Adèle en l'entourant de ses bras.

— Le fait est, dit M^me^ Bertin, qu'Anna pleure bien longtemps son époux. »

Puis elle dit à l'oreille de Gertrude :

« Entre nous, cela m'étonne.

— Moi aussi, madame. »

Et la nonagénaire servante ajouta tout bas :

« Madame, vous rappelez-vous l'histoire du thermomètre ?

— Si je me la rappelle, Gertrude ! Elle m'a fait passer des moments bien agréables.

— Moi aussi, madame.

— Sais-tu, Lucien, reprit Adèle. Tu es cause que je me fais souvent des reproches. Je ne pense pas assez à Anna. Chère sœur ! Elle va croire que je l'oublie. Nous lui prouverons le contraire. Que peut-elle faire à Besançon ? Elle serait si heureuse ici, pour son veuvage. Le bonheur est dans notre maison, et il y en aurait pour elle, pour tout le monde.

— C'est comme la chaleur, dit M^me^ Bertin ; quand il y a vingt degrés, tous les assistants en profitent. »

Elle tira Gertrude par la manche et lui dit avec une bienveillante ironie :

« Tu ne savais pas ça, toi, ma vieille. Tu croyais que, lorsqu'on est cinq personnes dans vingt degrés de chaleur, on partage et on en prend chacun quatre. Te rappelles-tu ta fameuse réponse à monsieur de Lamoëze? Elle était superbe.

— Vous me tourmentez, madame. Je n'ai pas reçu d'instruction, moi.

— Tais-toi, ma vieille. Tu as la santé ; c'est le plus précieux des biens. »

Après quelques instants d'hésitation, Lucien embrassa sa femme au front et lui dit :

« Adèle, nous partirons quand tu voudras. »

Il se sentait sans doute assez fort pour ne rien craindre. Depuis quelque temps, d'ailleurs, la prolongation de l'absence de Mme de Lamoëze était devenue pour lui comme une sombre et irritante provocation. « Pourquoi me fuit-elle? se disait-il. Pourquoi tant de présomption à supposer que je ne suis pas capable d'étouffer cet amour, ainsi qu'elle l'a ordonné? » Et ces pensées l'obsédaient. Et Anna lui semblait maintenant plus grande et plus redoutable par l'éloignement. Aussi quand Adèle lui offrit d'aller voir sa sœur, il accepta. La première émotion passée, cette proposition répondit à ses secrets désirs. Anna lui parut moins dangereuse présente qu'absente. Il aimait mieux combattre la réalité que des fantômes.

Quant à Adèle, déjà elle sentait en elle qu'un nouvel hôte s'annonçait en frappant timidement encore aux portes de la vie, et il lui tardait d'apprendre de vive voix à Anna cette grande nouvelle.

XVI

Pour ne pas laisser refroidir cette résolution, Adèle décida son mari à quitter Paris le jour même, sans écrire à Anna, et en se réservant ainsi le plaisir de la surprendre. On savait par ses lettres qu'elle s'était fixée au château de Laroche-Lamoëze, entre Besançon et Vesoul ; ce fut donc là que Lucien et sa femme se rendirent directement.

Le château de Laroche-Lamoëze est une des plus belles habitations anciennes conservées en province. Une large et ombreuse allée de chênes le relie à la route. Les bâtiments sont vastes, d'une architecture à la fois sévère et élégante. Ils ont deux façades principales : l'une un peu trop surchargée de dépendances et donnant

sur la cour d'honneur ; l'autre plus pure de lignes, plus nettement découpée dans le ciel, et donnant sur de magnifiques jardins, à la suite desquels s'étend une prairie qui descend par une pente douce à un immense étang, derrière lequel un bois séculaire, remontant la pente du terrain, borne et ferme l'horizon par ses dômes réguliers de verdure sombre. Tout est grand d'aspect dans cette résidence, dans ses alentours, qui contiennent les plus belles chasses du département. Toutefois, soit à cause du peu d'habitude qu'on a maintenant de ces somptueuses demeures, que l'étroitesse du train de vie moderne ne suffit plus à animer, soit à cause de cette vétusté dont les traces sont rares partout ailleurs et qui, là, force pour ainsi dire à revivre dans le passé, l'impression qu'on éprouve malgré soi au château de Laroche-Lamoëze est la tristesse. On est plutôt accoutumé, aujourd'hui, au joli, au commode, au confortable dans l'exigu, et le sentiment de la grandeur, dès qu'il est éveillé, ne se manifeste plus qu'en engendrant autour de lui une sorte de mécontentement et de lassitude.

« Ah! que c'est beau, Lucien ! s'écria Adèle lorsque leur voiture entra dans l'avenue au bout de laquelle apparaissait l'habitation. On dirait un château royal. »

Puis elle songea à M. de Lamoëze.

« Oui, je comprends, pensa-t-elle... Pauvre Anna ! »

Et, par un irrésistible élan, elle embrassa son mari.

« Nous sommes heureux sans cela, n'est-ce pas, Lucien? lui dit-elle. Nous n'avons pas besoin de château, nous. »

Fier d'une aussi belle destination, le cocher qui les conduisait lança ses chevaux au grand trot et fit le plus de bruit possible en arrivant dans la cour d'honneur. De nombreux domestiques se montrèrent immédiatement sur le perron.

« Ma sœur est absente, ma sœur est malade ! s'écria Adèle. Je ne la vois pas. »

Elle sortit la première de la voiture et courut à une femme de charge qu'elle avait vue à Paris à l'époque du mariage de sa sœur et qu'elle reconnut parmi tous ces visages étrangers.

« Bonjour, Mariousse, lui dit-elle. Nous voilà. Où donc est ma sœur? Elle ne se met donc jamais à la fenêtre? Elle ne s'inquiète donc pas des visites qui lui viennent?

— Ah ! madame, répondit la femme de charge, c'est le bon Dieu qui vous amène. Monsieur de Lamoëze peut se vanter d'être consciencieusement pleuré et regretté. Mais trop est trop. Nous ne sommes pas au Malabar, où les veuves montent sur un bûcher ardent. J'ai pris la liberté, plusieurs fois....

— Je vous demande où elle est, Mariousse. Vous me faites mourir d'impatience. Conduisez-moi.....

— Au nom du ciel, madame, interrompit vivement Mariousse, écoutez ce que j'ai à vous dire. Je veux vous parler avant de risquer que votre sœur me le défende, car il y va peut-être de son salut.

— Mais.....

— Adèle, c'est dans l'intérêt de ta sœur, » dit Lucien qui, pâle et troublé, écoûtait avidement.

La femme de charge leur fit traverser une salle à manger où le couvert était déjà à moitié mis, car l'heure du dîner approchait, puis les mena dans un salon où elle leur offrit des siéges.

« Mais où est-elle donc ? répéta Adèle, qui obéissait presque malgré elle au désir exprimé par son mari. Anna ! Anna ! où est-elle ?

— Dans sa chambre, répondit Mariousse. Madame n'en sort pas. Savez-vous quelle est ma consigne ? Il vient ici de fréquentes visites. Madame n'en reçoit aucune. Seulement, j'ai mission d'inviter à dîner toutes les personnes qui se présentent et qui me sont connues. La plupart n'acceptent point, comme vous pensez. Celles qui restent voient à table madame, qui les accueille si doucement, si affectueusement, mais si tristement !.. Ça fend le cœur. J'ai été veuve, madame, j'ai passé par là, mais jamais il ne me serait venu à l'idée de me consumer toute vivante pour faire plaisir à mon défunt. Ça n'a pas de bon sens. Toute la contrée est édifiée, mais affligée plus encore. Le curé vient trois fois par semaine. Si vous n'emmenez pas madame, elle périra ici d'ennui et de chagrin. Jamais on n'avait vu une désolation pareille. Hélas ! mon Dieu, quel dommage ! Madame est la bonté même. Croiriez-vous qu'elle a gardé tous les domestiques de monsieur, pour ne pas leur faire de peine en les renvoyant ?

— Et ils ne sont pas capables à eux tous d'aller l'avertir ? dit Adèle.

— Oh ! madame, la consigne...

— Ma bonne Mariousse, nous causerons plus tard, je vous le promets. Mais je veux voir ma sœur. »

Une femme de chambre entra.

« Madame m'envoie savoir, dit-elle à Mariousse, s'il y a aujourd'hui du monde à dîner.

— Elle va venir ! elle va venir ! s'écria Adèle. Dites qu'il n'y a personne, mademoiselle. »

Puis, s'adressant à son mari, Adèle ajouta :

« Ne disons rien, Lucien. Anna nous trouvera à table. Nous allons la surprendre. Allez vite, mademoiselle.

— Mais, objecta la femme de chambre, si je dis à madame qu'il n'y a personne, madame ne descendra point.

— Vous entendez ! s'écria Mariousse en joignant les mains par un geste de consternation. Madame dirait qu'elle n'a pas faim et ne dînerait pas ! J'ai eu bien des chagrins dans ma vie, mais... »

Adèle ne l'écoutait plus. Elle fit signe à la femme de chambre de la précéder, et elles s'éloignèrent toutes deux.

« Qu'est-ce qu'il y a donc chez cette femme ? se dit Lucien, dont l'attitude de froide défensive s'était amollie pendant tous ces bavardages. Où va son cœur ? où s'envolent ses pensées ? Quel est le remords, la passion ou le mystère qui se cache ainsi sous le voile d'une légitime douleur ? »

Bientôt les deux sœurs parurent, presque aussi rayonnantes de joie l'une que l'autre.

« Ah ! Lucien, dit Mme de Lamoëze d'un air assuré et ouvert, c'est bien aimable à vous de me venir voir. »

Elle lui serra cordialement la main, puis donna des ordres avec une physionomie enjouée, souriante, qui ne semblait pas justifier les propos alarmants de Mariousse.

Cependant, en l'examinant furtivement, Lucien s'aperçut bien vite que les joues d'Anna avaient déjà perdu leur suave rondeur. Ses yeux, plus enfoncés qu'auparavant, avaient des intermittences de langueur et de flamme. Son teint était plus blanc, plus mat, et l'animation du moment présent en dissimulait à peine la pâleur habituelle. Et pourtant, quoique réellement un peu changée, elle était plus charmante, plus désirable, plus ravissante encore.

Tandis que Lucien, Anna et Adèle étaient tout au plaisir de se revoir, on annonça que le dîner était servi.

« Ah ! tant mieux ! dit Adèle. J'ai grand'faim. Mais explique-moi donc une chose, Anna. Si nous n'étions pas venus, tu ne te serais pas mise à table. Pourquoi ? »

Mme de Lamoëze embrassa de nouveau sa sœur, et lui dit :

« Viens vite, Adèle. »

Et elle lui prit le bras.

« Tu ne sais pas..., reprit Adèle, tout en marchant ; je n'ai pas eu le temps de te dire.....

— Quoi donc ?

— Ne dis pas à Lucien que je te l'ai dit..... »

Mme Duplessis approcha ses lèvres de l'oreille de sa sœur et lui fit en deux mots une grosse confidence.

« Ah ! dit Anna.

— Oui, » répondit Adèle, dont le visage s'empourpra de joie et de fierté.

Plus tard, elle ne put s'empêcher de dire en baissant la voix :

« Tous ces domestiques sont un peu gênants. N'est-ce pas, Lucien ? »

Mais elle leur pardonna bientôt en faveur de la bonne Mariousse, qui s'était placée dans un angle de la salle à manger, et qui restait là comme en extase, immobile, à contempler M[me] de Lamoëze, dont la tristesse habituelle semblait dissipée, et qui maintenant causait, riait, mangeait librement, comme doit le faire une femme raisonnable après quatre ou cinq mois de veuvage.

Anna, en effet, paraissait renaître. En quittant Paris, elle avait cru étouffer son amour, mais elle n'avait pu, de même que Lucien, que l'ensevelir tout vivant dans son cœur, et Lucien et Anna, à présent qu'ils se revoyaient, sentaient avec un ravissement inavoué ces deux tendresses jumelles s'échapper d'eux-mêmes, se rejoindre et se mêler dans leur immortelle essence, s'étreindre instinctivement en face même du devoir, comme deux amants dont les mains s'entrelacent par-dessus la tête d'une grand'mère endormie. Lucien et Anna ne se parlaient guère directement. Ils évitaient de se regarder, comme s'ils se fussent pour cela concertés à l'avance. Mais cette réserve, au lieu de les séparer, les unissait davantage. Elle semblait être le résultat d'un accord, d'une secrète intelligence ; elle les faisait vivre d'une vie commune. Dangereux accord peut-être. Le cœur a horreur de l'absence, de l'isolement, mais non du mystère. Sa loi suprême étant l'expansion, ses sentiments sont frappés d'avance et étouffés s'ils ne sont devinés, partagés ; mais, éprouvés à deux, ils se fécondent, ils grandissent bientôt au point d'ébranler et de briser la volonté qui se flattait de les dominer. C'est la loi ; qu'importe ! Dans ce monde et pour tout être, chaque jour amène un combat, mais chaque jour aussi ranime les forces que l'on croyait épuisées la veille.

Lucien et Anna se gardaient bien d'empoisonner par des exigences ou des regrets ce charme si pur dont ils pouvaient goûter l'ivresse sans remords. Adèle n'était-elle pas là, entre eux, heureuse et triomphante dans un bonheur qu'elle leur devait ? Cette tâche accomplie, étaient-ils donc obligés d'user envers eux-mêmes d'une barbarie inutile, de se fuir, de se refuser les doux noms d'ami et de sœur ? Pourquoi tant de cruauté lorsqu'elle n'était plus nécessaire ? Tous deux avaient donné des preuves de leur abnégation, de leur courage, et il leur était bien permis maintenant de céder à l'attrait qui les rapprochait l'un de l'autre, de se serrer la main, même devant Adèle, dont la présence ne pouvait que leur rappeler la générosité de leur conduite. Le dîner fut donc gai pour ces trois personnes. La conversation passait d'un objet à un autre, sans lien, sans

transitions. Mais, ainsi qu'il arrive aux gens qui se plaisent ensemble, chaque mot amenait un sourire, la moindre futilité excitait l'intérêt. Quand on se leva de table, la bonne Mariousse s'avança vers Adèle et lui dit avec émotion :

« Ah ! madame... ah ! madame... Vous l'avez sauvée. Vous aimez votre sœur ; cela se voit au premier coup d'œil... Ne l'abandonnez pas. Restez ici ou emmenez-la. Le bon Dieu vous bénira. »

Cette recommandation, qui s'ajoutait à des propos que l'enjouement de Mme de Lamoëze avait en partie fait oublier, inspira à Adèle des craintes au sujet desquelles elle résolut de savoir immédiatement à quoi s'en tenir.

« Ma sœur, dit-elle, ce que m'a conté Mariousse, est-ce vrai ? Tu ne vois personne, tu passes tes journées dans ta chambre.

— Elle t'a dit... elle vous a dit cela, à Lucien et à toi ! s'écria Mme de Lamoëze, qui ne put maîtriser un mouvement d'impatience et de dépit. Ne suis-je donc pas libre ? Mariousse... »

Elle fit un geste pour sonner. Adèle l'arrêta et lui dit :

« Ne la gronde pas, je t'en prie.

— Mais c'est insupportable, continua Anna avec véhémence. De ce que je ne vois personne, on se figure que je suis à plaindre, que ma *santé* est compromise, que sais-je ?... Des folies ! Des chimères !... Cette Mariousse ne cesse de me tourmenter de ses doléances. Je serais déjà partie si j'avais su où aller. »

Elle interrompit sa sœur qui réclamait, et ajouta, en suivant comme malgré elle le cours de sa pensée :

« A Besançon ? J'aurais été assaillie d'importunités. A Croissy ? *Ah ! oui*, j'en ai eu l'idée et le désir. Cette jolie campagne que mon père adorait, et où il n'a jamais eu le loisir de séjourner longtemps... Là, au moins, j'aurais été tranquille. Mais les Moreau... Tu connais les Moreau ? Ils sont jardiniers, concierges, fermiers, fondés de pouvoirs, tout ce que tu voudras. Comme tels, ils ont accaparé à peu près tout le mobilier. Ils sont si nombreux ! De temps en temps, je reçois une demande pour une table, un lit, des chaises, des rideaux, une foule d'objets qui ne servent pas, me dit-on, et qui se gâtent plus vite faute d'usage. Il ne reste plus que la chambre... tu sais ?... la chambre où tu es née, Adèle, et que mon père a ordonné de respecter, afin que ce souvenir demeure impérissable au moins pour nous comme il l'a été pour lui.

— Mais Anna, reprit Adèle, tu ne nous dis pas pourquoi tu ne venais pas à la maison, à Neuilly. Il y a des meubles là, et nous t'attendions tous.

— Pourquoi ?..

— Nous comptions sur vous, dit Lucien, et depuis longtemps. »

Mme de Lamoëze, à ces mots, éprouva comme un réveil de colère et de luttes.

« C'est vous, monsieur Lucien, dit-elle en le regardant fixement, c'est vous qui me demandez pourquoi je ne retournais pas à Neuilly !

— Lui et moi », reprit Adèle.

Puis, étonnée du ton de sa sœur, curieuse en même temps de connaître ce qui avait pu la retenir, elle ajouta :

« Anna, quelles raisons avais-tu donc pour ne pas revenir à Neuilly ? C'eût été pourtant bien naturel. »

Mme de Lamoëze baissa la tête d'un air profondément lassé, comme si elle eût voulu s'épargner la vérité ou le mensonge. Mais ce moment de défaillance fut court. Elle leva les yeux sur sa sœur et comprit qu'elle devait s'oublier, s'abaisser même, afin de conserver intacte cette sécurité dans le bonheur, qui était l'œuvre d'Anna, et sa récompense. La jeune femme n'en était plus à marchander les sacrifices ; elle en fit un encore, et prétendit que des affaires d'intérêt l'avaient retenue.

« Eh bien, termine-les bien vite, dit Adèle. Nous avons le temps d'attendre ; Lucien est en vacances. »

Dès le lendemain, la nouvelle de l'arrivée des deux jeunes mariés commença à se répandre, et les visites affluèrent. Ce ne fut, du reste, une contrariété pour personne : Mme de Lamoëze, dont l'existence s'était doublée depuis que Lucien était près d'elle, donnait le change à ses agitations, à sa félicité inavouée, en faisant les honneurs de sa maison avec un empressement plein de coquetterie et de grâce ; Lucien ne maudissait pas ces importuns qui apportaient à son cœur une diversion, une trêve, un repos, et qui fournissaient à Anna l'occasion toute naturelle, l'obligation de déployer toutes les séductions de son esprit et de sa beauté ; peut-être comprenait-il confusément, car l'amour a de ces intuitions, que l'amabilité d'Anna n'était pas tout entière à l'adresse des visiteurs, et qu'elle passait assez souvent au-dessus d'eux pour s'arrêter à lui ; quant à Adèle, elle voyait briller sa sœur d'un éclat inaccoutumé, elle voyait briller son mari, qui s'emparait bien vite, lui aussi, des sympathies de chacun, et elle ne s'apercevait pas qu'elle brillait elle-même autant qu'eux ; heureuse de leurs succès, elle n'en revendiquait pas pour elle et se renfermait dans un bonheur plus calme, plus intérieur. Jamais, du reste, trois personnes n'avaient été placées dans de meilleures conditions pour se concilier l'approbation du monde et sa bienveillance. Le monde dénigre parfois la vertu, s'offense

d'une supériorité trop marquée, se rend complice de bien des vilenies, abat ou éclabousse sans trop de scrupules ce qui dépasse son niveau, mais il possède une qualité fondamentale et conservatrice que nul ne songera à lui contester : la vénération de ce qui est convenable. Le convenable est à la fois pour lui un toit, un vêtement et une arme. Avec cela, on est inattaquable. Or, rien n'était plus convenable que la retraite volontaire de Mme de Lamoëze après le décès de son mari, que la présence actuelle de sa sœur et de son beau-frère, que les teintes moins sévères de parure et de conduite qui venaient annoncer la fin prochaine de son deuil. Des aspirants nouveaux se montraient déjà, mais respectueux, discrets. Ils apparaissaient à des intervalles mesurés, observant une délicate réserve, et faisaient plutôt agir des parentes, de vieux amis, qui commençaient à circonvenir la jeune veuve.

« Anna, aimes-tu quelqu'un ? demanda un jour Adèle.

— Moi ! répondit Anna avec un geste de dénégation.

— Tu n'aimes personne ! Tant mieux ! Tu nous resteras, au moins pour quelque temps. Je prévois le moment où tu vas être assaillie de sollicitations. Mais, au fait, tu viendras à Paris. Je te protégerai, je te défendrai. A propos, ma sœur, nous étions venus pour t'enlever, et nous demeurons près de toi ! »

Mme de Lamoëze hésita un instant et répondit :

« Quand tu voudras retourner à Neuilly, je suis prête... Je vous suivrai. »

Adèle jeta un cri de joie en embrassant sa sœur. Lucien, ému et reconnaissant, serra la main d'Anna. Ils se regardèrent franchement, loyalement, avec une sorte d'orgueil et une joie rayonnante. Et ce regard signifiait :

« *L'épreuve* est faite ; elle est décisive, nous pouvons maintenant nous aimer d'une tendresse fraternelle. »

Mais bientôt une circonstance imprévue vint faire vaciller et trembler cette sécurité.

XVII

Un jour, Anna, Adèle et Lucien partirent tous les trois pour une promenade, après le déjeuner.

« Quel bonheur, s'écria Adèle quand ils furent bien seuls dans la campagne déserte. On ne viendra pas nous trouver ! On ne saura pas où nous sommes ! »

Couverts du premier feuillage de mai, les grands bois semblaient les appeler. C'était une de ces délicieuses journées où le soleil n'est pas encore désagréable, où l'ombre adresse déjà de timides invita-

tions. L'herbe et la mousse poussaient ardemment, sans souci de la mort, qui est si vite la conséquence de la vie. Les fleurs printanières s'entr'ouvraient pour périr ; les feuilles nouvelles des chênes chassaient les feuilles desséchées; les insectes humaient l'air; les oiseaux dévoraient les insectes; les nuages se balançaient mollement, largement, dans le ciel, sans s'inquiéter qu'un choc les réduisît en pluie; la lutte universelle de la vie et de la mort pour l'éternelle fécondation s'opérait avec une énergie puissante, régulière, impitoyable, exempte de cette compassion stérile et larmoyante qui est la grandeur et la misère de l'espèce humaine. Dans ces journées-là, tout être existe d'une façon tellement intense que ses sentiments ou ses instincts débordent et éclatent malgré lui. Tandis qu'Adèle marchait de ce pas doux et léger d'une femme dont les pensées et le cœur sont en bonne santé, Lucien et Anna avaient une allure saccadée, orageuse ; par instants, ils pesaient à peine sur le sol, comme s'ils eussent eu des ailes prêtes à se déplier, puis ils s'arrêtaient immobiles, paralysés, regardant la terre avec l'idée inexprimée de s'y coucher pour jamais, frémissant ensuite sous des transports violents, comme s'ils eussent eu le désir de la déchirer pour s'ensevelir sous ses bouleversements. Cette double tendance à l'activité et à la fatigue suggéra à Mme de Lamoëze la proposition de monter dans une des barques qui étaient en permanence sur les rives de l'étang. L'offre fut acceptée ; Lucien prit les rames, et la barque fut poussée au large. Ils gardèrent d'abord tous les trois le silence, comme pour mieux écouter tous les bruits fugitifs et harmonieux qui s'élevaient et s'éteignaient dans l'espace. Puis Adèle, avec la grâce et la souplesse d'un enfant, appuya sa tête sur les genoux d'Anna, en s'arrangeant toutefois de façon à fixer ses yeux sur Lucien, qui ramait en face d'elles. Adèle était si charmante ainsi, si ingénûment et idéalement belle, que Lucien, tout en admirant ce groupe des deux sœurs, attacha néanmoins plus spécialement son regard sur sa femme. Témoin alors de cette longue caresse des yeux dont elle était exclue, Anna frissonna d'un trouble involontaire. Elle ne repoussa pas sa sœur, mais elle lui dit d'une voix où éclatait un premier grondement de haine et d'ironie :

« Est-ce que tu vas dormir ?

— Moi ! répondit Adèle. Je voudrais au contraire éterniser cette heure, cette journée. Une seule minute en vaut mieux que tous les rêves possibles. N'est-ce pas, Lucien ?

— Oh ! ton mari est bien certainement de ton avis. A lui, pourtant... et à nous tous... il manque peut-être quelqu'un.

— Qui donc, ma sœur ?

— Monsieur Isswann.

— Isswann ! s'écria Lucien, dont l'œil s'enflamma de colère. Vous le regrettez, madame, vous le désirez !...

— Je ne m'en cache pas.

— Et tu as bien raison, Anna. Il est si bon, si aimable ! Quand reviendra-t-il ? Et moi qui l'oubliais ! Lucien, tâche donc qu'il revienne bientôt. »

Adèle demeurait calme devant cette agression subite, cet irritant défi lancé à Lucien par Anna, et dont Adèle ne pouvait comprendre ni la signification, ni la portée.

Bientôt l'heureuse jeune femme fut frappée d'un souvenir, d'un rapprochement assez singulier entre la conversation actuelle et des faits antérieurs.

« Oh ! mais, tout le mystère se découvre ! s'écria-t-elle en riant. Voilà donc pourquoi Isswann détériorait mes crayons, mes couteaux à papier ! c'était pour t'adresser des déclarations passionnées... et timides.

— Des déclarations ! » reprit Anna assez surprise.

Quant à Lucien, il fronça le sourcil et ajouta :

« Explique-toi, Adèle. Tu ne réfléchis pas à ce tu dis, ma chère.

— Comment ! répliqua-t-elle en riant toujours, tu n'as pas remarqué *que tous* mes instruments de dessin ont des inscriptions... et partout la même ?

— Je n'y ai pas pris garde.

— Et cette inscription ?... demanda Anna.

— Oh ! elle m'a contrariée d'abord, continua Adèle. Je me disais : Bon ! voilà tout mon matériel endommagé ! Puis j'ai été intriguée, et, à *force* de chercher à deviner cette énigme, j'y suis parvenue. Voyons si vous devinerez aussi. Voici l'inscription qui est gravée au canif sur mes couteaux, sur mes règles :

A. B.
C. D.

Et bien ! vous restez muets ! ah ! vous n'êtes pas forts pour traduire les rébus. Celui-ci veut dire : Anna Bertin, cédez ! A. B. C. D.

— Quelle folie ! s'écria Lucien d'un air assez mécontent.

— Est-ce qu'on ne peut pas dire quelques folies en plein air, mon Lucien ? reprit Adèle un peu attristée par l'air sérieux de son mari.

— Mais, ma chère, ajouta Anna d'un ton sec, tu oublies que cette déclaration aussi ingénieuse qu'incompréhensible peut s'appliquer

à toi comme à moi. Ton nom ne commence-t-il pas également par un A ?

— Oh ! moi, je ne compte pas, ma sœur. J'étais la fiancée de Lucien ! je suis la femme de Lucien !

— Laissons ces enfantillages, reprit celui-ci. Isswann est jeune ; il s'amuse comme il l'entend, un peu à tort et à travers, mais sans tant de malice et d'ingéniosité que vous lui en supposez. Il est presque sculpteur et, ne sachant représenter des bonshommes, il sculpte l'alphabet, voilà tout. »

Puis, fixant sur Mme de Lamoëze un regard aigu, Lucien ajouta :

« Quant à des déclarations d'amour ou de caprice, Isswann n'en fait à personne. Il attend qu'on lui en fasse... et cela lui arrive quelquefois. »

Adèle, d'après le ton de ces paroles, se méprit sur les sentiments qui agitaient son mari.

« Lucien, dit-elle... tu es fâché ?

— Moi ! répliqua-t-il avec une grande affectation d'indulgence ; puis-je défendre aux fleurs d'exhaler des parfums, à la jeunesse d'avoir des idées riantes, un peu extraordinaires... et merveilleusement lumineuses ?

— Ah ! tu te moques de moi !

— Non, je t'assure. »

Et Lucien ne fut pas long à répondre à la provocation de Mme de Lamoëze. Le cœur d'Anna, en effet, venait de défaillir. Pour satisfaire la jalousie qui la torturait, elle n'avait pas craint d'exciter celle de Lucien. Il se vengea. Oubliant combien ces jeux sont cruels et dangereux, il se livra en aveugle à l'instinct des passions, si savamment irrésistible pour étreindre ou frapper. Mesuré d'ordinaire dans son langage envers sa femme, surtout en présence d'Anna, il changea brusquement de conduite et répandit aux pieds d'Adèle un flot intarissable d'adorations. Il lui parla de sa beauté, de son esprit, de sa jeunesse, de sa tendresse à la fois si pure et si profonde, de tous ces dons charmants, de toutes ces exquises qualités dont il était si fier et qui l'enchaînaient à elle. Entraîné par son propre discours, il s'approcha d'elle comme pour la serrer dans ses bras. Mais Adèle, émue et rougissante, cacha son visage dans le sein de sa sœur, dont elle ne remarquait point la pâleur, et lui dit :

« Anna... gronde-le.

— Pourquoi donc ? répliqua Mme de Lamoëze. M. Lucien est fort éloquent. »

Puis elle ajouta d'un ton bref :

« Mais on ne peut tout faire à la fois et nous restons au milieu de l'eau. N'aborderons-nous pas?

— Est-ce que tu as le mal de mer ? » demanda Adèle, que son bonheur, ce jour-là, enivrait un peu.

Puis, s'adressant à son mari :

« Lucien, reprit-elle, veux-tu que j'essaye de ramer ? Es-tu fatigué ? »

De la main, il lui envoya un baiser et ressaisit les avirons.

Il toucha terre par hasard près de l'embouchure du mince ruisseau qui alimente l'étang.

« Voici des rives fort agréables à parcourir, » dit-il après avoir aidé les deux jeunes femmes à descendre.

Elles se dirigèrent toutes deux du côté qu'il indiquait.

Il amarra le bateau et les rejoignit. Son pas, alors, était plus rapide que le leur ; Adèle y conforma naturellement le sien, et Anna demeura un peu en arrière. Bientôt se présenta devant eux une étroite bifurcation du petit ruisseau. Très-animé encore, Lucien la franchit d'un bond et dit, sans y prendre garde :

« Viens, Adèle ! »

Elle obéit sans hésiter, mais son élan fut trop court, et elle tomba dans l'eau.

Lucien se précipita vers elle, l'enleva dans ses bras et la porta sur le gazon.

« Quelle imprudence ! dit-il, Adèle, chère femme, à quoi songeais-tu ?

Mais elle répondit, d'une voix où vibrait une tendresse absolue, infinie :

« Tu m'as dit de venir ; je suis venue. Tu m'as dit de sauter ; j'ai sauté.

— Enfant ! il fallait être plus raisonnable que moi. Tu as donc oublié que tu es mère ? Ta vie et ta santé sont sacrées. Il ne t'est plus permis de les compromettre pour qui que ce soit.

— Ah ! sois tranquille, mon Lucien. Je n'ai pas envie d'être malade. Cette eau est peu profonde. Je suis tombée sur un joli banc de sable et j'ai à peine les pieds mouillés. Je vais marcher, et bientôt il n'y paraîtra plus. »

Puis, avisant sa sœur à quelque distance :

« Ne fais pas comme moi, Anna, cria-t-elle. Attends-moi ; je vais aller te rejoindre. »

Et elle s'éloigna en courant, en se disant tout bas :

« Il a raison, mon Lucien ; je suis mère. Je n'ai plus le droit de sauter à pieds joints par-dessus les obstacles. Il vaut mieux les tourner. C'est plus long, mais c'est plus sûr. »

Lucien, lui, enjamba de nouveau le ruisseau et s'avança vers Mme de Lamoëze.

Tandis que Lucien avait secouru sa femme avec l'affection la plus sincère cette fois, et la plus vive, Anna les avait contemplés tous les deux, et son visage portait l'irrécusable empreinte des sentiments les plus amers et les plus dévorants. Se soutenant à peine, défaillante, agonisante, appuyée contre un arbre, elle ne conservait la force de rester debout que pour se rassasier encore de ce spectacle qui lui perçait le cœur.

Quand elle vit venir Lucien, elle fit quelques pas vers lui en chancelant.

« Vous abandonnez donc votre femme, dit-elle en essayant de sourire... votre femme que vous aimez tant. »

Mais Lucien, obsédé par ses propres pensées, lui dit :

« Anna... cet Isswann... vous voulez donc me désespérer, me tuer ?

— Eh bien ! et vous ?... répondit-elle d'une voix à peine articulée. Ces protestations brûlantes devant moi qui n'aurai jamais ni époux, ni fils, ni filles, ce dévouement mutuel, cette tendresse féconde, cet enfant qui va naître..... Oh ! c'est là un éclatant bonheur !...

— Vous l'avez méprisé, Anna..... »

Il s'interrompit. Il jeta un cri de joie sourd et farouche.

« Anna, dit-il, vous êtes jalouse d'Adèle comme je suis jaloux d'Isswann. Oh ! mais alors, si vous êtes jalouse de votre sœur, c'est que votre cœur ne m'est pas fermé, c'est que vous.....

— Taisez-vous ! oh ! taisez-vous ! reprit-elle. Encore !... déjà !... Faut-il donc nous fuir, nous séparer à jamais ? Jalouse d'Adèle, moi !

— Voyez... vous tremblez !

— C'est vrai... J'ai eu peur... quand j'ai vu sa chute. Mais... assez ! assez ! Un mot de plus et je pars pour toujours.

— Partir !.... Oh ! je me tairai. Je sais... je comprends... mais je me tairai. »

Adèle les rejoignit.

« Comme tu es pâle, Anna, » dit-elle.

Mme de Lamoëze se jeta dans ses bras et l'embrassa avec une fiévreuse effusion.

« Mais ce n'est rien, je t'assure, reprit Adèle. Je suis déjà toute séchée.

— Rentrons, dit Lucien.

— Oui, rentrons, » ajouta Mme de Lamoëze en les devançant.

Adèle prit le bras de son mari et, rouge de joie et d'animation, elle lui dit :

« Chère sœur ! comme elle m'aime ! L'as-tu regardée, mon Lucien ? On dirait que c'est à elle qu'est arrivé l'accident. »

XVIII

Les quelques mots échangés par Lucien et Mme de Lamoëze, tout en laissant comprendre à Lucien qu'il était aimé, lui indiquèrent en même temps d'une façon très formelle qu'Anna ne ferait jamais aucune concession à cet amour. D'ailleurs, Lucien en demandait-il ? Avait-il posé devant lui l'alternative de trahir sa femme, de l'abandonner pour Anna ? Non. Une telle pensée ne lui était pas entrée dans l'esprit. Quels que fussent les entraînements de son cœur, Lucien eût éprouvé sans doute moins d'ivresse que d'épouvante si Mme de Lamoëze lui eût dit :

« Eh bien, oui, je vous aime ; qu'allons-nous faire ? »

Il ressentit donc, au milieu de la joie causée par l'aveu tacite qu'il avait arraché, une sorte de bien-être instinctif. Dans la situation où était Lucien, ce n'est pas en un jour qu'on se prépare à *tout oser* et à tout briser. Ce qu'il avait obtenu était déjà immense, car Mme de Lamoëze en était arrivée à traiter avec lui, à lui imposer des conditions, en retour desquelles elle promettait la plus douce des récompenses : sa présence. De ce moment, Lucien ne s'appliqua plus qu'à valider cette transaction par son attention continuelle à ne fournir aucun prétexte pour la rompre. Anna, du reste, n'en avait peut-être pas le désir. Sa vie était si différente, en effet, lorsqu'elle s'ensevelissait dans la solitude pour y cacher ses larmes, ou lorsqu'elle la mêlait à celle de sa sœur, de Lucien, et s'entourait ainsi d'affections expansives qui la fortifiaient en lui donnant un but ! Grâce à l'accord simultané de deux âmes généreuses, Lucien et Anna s'étudièrent à oublier leur tendresse mutuelle par leur constante sollicitude pour Adèle. Chose étrange et cependant naturelle, cette jeune femme environnée de deux personnes qui la trahissaient en secret, rencontra en elles un incessant concours de soins et d'assiduités. Elle gouverna ces deux êtres, dont la faiblesse involontaire se rachetait par un perpétuel dévouement. Elle savoura pleinement cette félicité dont les fleurs embaumées se balançaient dans la lumière sans laisser soupçonner le ver qui, sous terre, la rongeait, et devait finir par la renverser brusquement. Adèle avait-elle un désir, un caprice ? ils étaient exaucés. Se livrait-elle à ces indolences charmantes ou à ces élans sans cause apparente qui sont pour ainsi dire le trop-plein du bonheur et se traduisent par des exclamations, des

rires, des cris de joie, des paroles mélodieuses et brèves comme le chant de la mésange ou sonores et interminables comme le chant de l'alouette, elle trouvait auprès d'elle des visages souriants, sympathiquement émus, qui s'intéressaient à ses actions, à ses moindres propos, et qui, échos fidèles, lui en renvoyaient aussitôt l'équivalent. Chère et douce femme ! Elle ne s'apercevait pas et ne pouvait s'apercevoir que Lucien et Anna s'aimaient, s'adoraient en elle. Ils s'aimaient dans l'abnégation ; ils s'aimaient dans le devoir ; ils s'aimaient dans l'obstacle.

De pareilles situations ne peuvent s'éterniser. Elles y parviennent quelquefois, mais c'est extrêmement rare. Le plus souvent, car les forces humaines ont des bornes, elles se dénouent d'une façon terrible, lamentable, sans qu'on puisse dire par quelle faute ou quel malheur a été rompue la première maille de ce réseau si patiemment tressé et si ménagé jusqu'alors.

Lucien, Adèle et Anna demeurèrent quelque temps au château de Laroche-Lamoëze, puis retournèrent à Neuilly. La vieille Mme Bertin avait une excellente qualité : chez elle, on pouvait aller, venir, voyager, séjourner, sans qu'elle s'en étonnât ou s'en inquiétât. Elle avait Gertrude qui la consolait de tout, Gertrude qui monopolisait les affections de sa maîtresse. Mme Bertin accueillit donc parfaitement ses enfants, mais en leur accordant, comme toujours, entière liberté. Ils en profitèrent pour continuer cette belle existence de loisir où chaque pulsation du cœur a un retentissement large et écouté. Lucien n'avait jamais parcouru ce divin pays de l'amour, dans lequel tout est surprises, éblouissements, accidents et merveilles. Quand on l'a visité plusieurs fois, les sensations deviennent nécessairement moins vives et prennent volontiers la tranquille allure de l'habitude. Mais à un premier voyage on s'arrête à chaque pas pour jouir et se pénétrer d'un charme inconnu, on s'étonne, on se récrie, on voudrait presque s'immobiliser à chaque station. Cependant, quel que soit l'attrait de ces délicieuses haltes, volontaires ou forcées, il y a toujours une voix impérieuse qui crie : en avant! C'est l'instinct de l'homme insatiable et imparfait, dont chaque désir s'épuise, se renouvelle en se satisfaisant. Lucien subissait cette invincible attraction qu'Adèle, par moments, apaisait et tempérait. Anna en souffrait bien davantage, se consumait en luttes perpétuelles pour y résister, car aucune compensation ne lui était offerte, et elle n'avait pour soutien dans l'indépendance de son veuvage que l'échafaudage sans cesse ébranlé du renoncement. Lorsque Lucien, qui passait maintenant sa vie entre ces deux femmes, la consacrait, de concert avec Mme de Lamoëze, à rendre Adèle heureuse, le reflet de ce bonheur arrivait jusqu'à lui, et il y participait sans que

ce fût précisément une illusion. Mais, pour Anna, l'immolation était journalière, cruelle, irritante ; son supplice renaissait de lui-même; parfois même, dans le délire de ses tortures jalouses, elle reprochait secrètement à Lucien d'être trop fidèle à ses engagements, de remplir sa tâche avec trop de conscience. Puis le doux visage d'Adèle se montrait, éclairé de joie sous sa transparence comme une lampe d'albâtre, et sa clarté sereine dissipait ces fantômes sombres. Du reste, le courage de Mme de Lamoëze grandissait avec les difficultés. Malgré ses révoltes et ses déchirements, elle demeurait impassible, souriante. Lucien ne calculait rien, n'espérait rien, mais, dans les luttes de ce genre, n'y a-t-il pas une vigilance qui veille toujours afin de profiter de la moindre hésitation, de la plus passagère faiblesse? L'enfant qui contemple un beau fruit mûr dans un arbre inaccessible, n'a-t-il pas quelque espoir inavoué que ce fruit peut tomber? Or, Lucien, pendant une longue période de temps, ne découvrit rien dont son amour eût pu tirer parti. Par crainte de le braver, d'exciter en lui la colère ou les représailles, Anna ne parlait plus d'Isswann. Quand parfois Lucien, avec une cruauté qui n'avait que la passion pour excuse, prodiguait à Adèle les plus vifs témoignages de tendresse, comme pour soulever des tempêtes au cœur d'*Anna*, celle-ci souriait doucement, ainsi que l'eût fait une jeune mère, et son calme bienveillant ne se démentait pas. Une fois pourtant, Mme de Lamoëze se sentit atteinte, lasse, brisée, vaincue. Elle se trahit à un moment où elle ne se surveillait pas, ne s'attendant guère que son cœur allait déborder. Voici comment :

Un soir, la vieille Gertrude lisait tout haut le journal, d'une voix assez monotone. C'était, du reste, pour Mme Bertin, et cela n'empêchait pas de causer. Adèle sortit un instant. Anna et Lucien gardèrent le silence. Bientôt, Mme Bertin dit :

« Allons, mouche-toi, ma bonne. Tu t'attendris. Je vois que tu as envie de pleurer. »

Puis, s'adressant à Lucien, elle ajouta :

« N'est-ce pas que c'est touchant?

— Quoi ? répondit-il avec franchise.

— Vous n'avez pas entendu ! Recommence, ma vieille. Je ne suis pas fâchée de te faire répéter ce récit. Il est doux de contempler de la rive ces émouvants naufrages auxquels on ne peut remédier. N'est-ce pas, Gertrude?

— Ce n'est pas un naufrage, madame, c'est une femme qui se jette par la fenêtre par désespoir d'amour. Nous ne sommes pas sur une rive, puisque...

— Tais-toi, Gertrude. Nous savons que tu n'es pas une femme littéraire. Tais-toi et lis. »

Soit que Mme de Lamoëze fût plus disposée à accueillir ce soir-là les impressions tristes, soit qu'il y eût réellement dans cette courte histoire racontée en dix lignes un de ces saisissants intérêts de nerfs dont les femmes sont quelquefois avides et émues, Anna écouta, et, quand ce fut fini, elle dit :

« Ah ! la pauvre femme ! Elle est morte... elle est bien heureuse !

— Anna ! dit Lucien... Anna !... »

Elle le regarda, et ce regard fut encore pour lui une révélation. Il exprimait, sincèrement cette fois, et dans un rapide éclair, le découragement, l'amertume, la douleur toujours apaisée, refoulée, et toujours nouvelle, l'impossibilité de vivre. Lucien allait oublier Mme Bertin, Gertrude, sa femme et le monde entier, lorsque Mme de Lamoëze, le voyant ainsi sortir de lui-même et de sa réserve accoutumée, dit :

« Où est donc ma sœur ? »

Elle l'appelait, elle l'invoquait. Mais n'était-ce pas faire comprendre en même temps à Lucien que ce nom était l'obstacle sans lequel il eût été aimé, l'obstacle malgré lequel elle l'aimait et mourait faute de le dire ?

Adèle rentra.

« Madame, demanda Gertrude, dois-je faire une troisième lecture ?

— Non pas, non pas, répondit Mme Bertin. Tu en es aux derniers instants d'un condamné. C'est palpitant. Ah ! qu'on aime à voir du rivage... Je l'ai déjà dit ; tu m'as même critiquée. On lui coupe les cheveux ; il demande une tasse de café ; on la lui donne. C'est bien, cela. Et il y a des gens qui veulent abolir la peine de mort ! Continue, ma vieille, continue.

— Bonsoir, grand'mère, dit Anna.

— Tu n'attends pas ?...

— Non. Il est tard.

— Oh ! oui, reprit Adèle. Il est très tard. »

Anna fit un énergique effort et serra la main de Lucien avec toutes les apparences d'une cordialité plus fraternelle encore que d'habitude ; mais elle s'aperçut sans doute qu'elle était à bout de ressources, d'énergie et d'empire sur elle-même. Elle ne ferma pas les yeux de toute la nuit. Le lendemain, de grand matin, elle alla trouver sa grand'mère avant qu'elle fût levée, et lui dit :

« Grand'mère, la nuit porte conseil. J'ai reçu hier une lettre qui m'annonce que ma présence est indispensable à Laroche-Lamoëze. Si j'en parle à Adèle, vous la connaissez, elle s'y opposera. Et cependant...

— Tu veux que je la prévienne, hein? interrompit Mme Bertin.

— Oui. Quand je serai partie...

— Tu pars, décidément?

— Oui, grand'mère. Dites à Adèle... à Lucien...

— Oh! c'est bien simple, et tu as parfaitement raison. Quand tu seras partie, on dira tout bonnement : elle est partie.

— Adieu, grand'mère.

— Au revoir, mon enfant. »

Mme Bertin la rappela.

« Anna, ajouta-t-elle, tâche d'être de retour pour les couches de ta sœur, parce que, vois-tu, à mon âge et malgré ma bonne volonté..

— Oui, oui, grand'mère. »

Elle l'embrassa de nouveau, s'éloigna, puis revint encore et dit, d'une voix qu'elle essaya de raffermir :

« Et Lucien, ira-t-il à Marseille?

— A Marseille! Pourquoi me parles-tu de Marseille? Ah! oui... je me rappelle à présent qu'on a fait à Lucien la proposition d'y aller pour des travaux.... Comment donc nomme-t-on ça? Gertrude!

— Elle n'est pas là, grand'mère. Faut-il?...

— Elle dort, la paresseuse. Laissons-la dormir, ma bonne Anna. Ce n'est pas précisément le sommeil de l'innocence, mais...

— Grand'mère, Adèle désirerait beaucoup que Lucien s'absentât pour quelque temps. Je crois.....

— J'en suis sûre, moi. Gertrude m'en parlait hier, et elle me disait... Attends un peu. Elle me disait : « Madame, Adèle, ne veut pas que son mari soit là pour la cérémonie. Elle est trop timide. Elle l'enverra à Marseille ou ailleurs, en lui disant que rien ne presse et, quand il reviendra, elle lui montrera son chérubin frais et rose en lui disant qu'elle l'a trouvé dans les branches du jardin. » Tu ris!

— Non, grand'mère.

— C'est pourtant drôle. Cette Gertrude est étonnante pour la perspicacité. Anna, rends-moi un service.

— Volontiers, grand'mère.

— Envoiemoi Gertrude.

— Oui, grand'mère. Il est bien entendu, n'est-ce pas, que si Lucien va à Marseille, vous m'écrirez, vous ou Adèle, et je reviendrai sur-le-champ.

— Je compte sur toi, Anna. Songe donc! Va, mon enfant, termine vite tes affaires... n'oublie pas de m'envoyer Gertrude. »

Quelques heures après, quand Lucien apprit que Mme de Lamoëze était partie, il ne témoigna pas une grande surprise, on eût dit qu'il s'y attendait; il éprouva même une sorte de soulagement, comme si

les liens de son amour enchaîné se fussent en partie rompus et lui eussent permis de respirer plus librement. Le jour même, Adèle l'entretint de son voyage à Marseille.

« Tu veux que j'accepte ? dit-il.

— Oui, oh ! oui !... Ah ! mon Lucien, que tu es bon ! »

Et mentalement elle ajouta, non sans rougir un peu :

« Je lui ai dit que ma délivrance n'est pas proche... que je lui enverrai une dépêche télégraphique. Comme je mens ! mon Dieu ! comme je mens ! Mais c'est la première fois... et je ne veux pas que Lucien soit là. »

Cinq jours après, à la suite de quelques démarches préliminaires, Lucien fit ses préparatifs de départ. Cette diversion lui paraissait un bienfait, car tout était en lui hésitations, combats intérieurs, prostration complète suivie et précédée des plus violents transports. Ces irrésolutions se prolongèrent pendant une partie du voyage. Peu à peu, l'isolement développa en lui le sentiment très net de sa situation, surexcita ses désirs, planta dans son cerveau l'irrésistible attraction d'une idée fixe, à chaque instant plus forte et plus tenace. Dominé, entraîné, subissant malgré lui l'empire d'une volonté qui commandait despotiquement au lieu d'obéir, il changea brusquement de route et se dirigea vers Besançon. De Besançon il se fit conduire au château de Laroche-Lamoëze. Là, il apprit qu'Anna y était venue en effet, mais qu'elle était déjà partie.

« Et où est-elle ? dit-il.

— A Croissy, monsieur. J'ai ordre de lui faire parvenir ses lettres. A Croissy ! répéta plusieurs fois la femme de charge Mariousse. C'est près de Paris, monsieur ! Seine-et-Oise ! Madame s'est décidée subitement, à la suite de quelques visites empressées de saluer son retour. Comme toujours, madame voulait être seule. Croissy, Neuilly doivent être à peu de distance l'un de l'autre. Madame aura cherché à se rapprocher de madame sa sœur. Monsieur n'arrive peut-être pas directement de Paris, sans quoi il saurait... Oh ! il y a une circonstance assez singulière. J'ai reçu une lettre provenant de Neuilly, je l'ai expédiée..... »

Lucien s'éloigna.

Il revint à Paris en toute hâte. Son désir de revoir Anna semblait s'être accru par ce retard. Sans reprendre haleine, il remonta en chemin de fer et s'arrêta à la station la plus voisine de Croissy. Là, une voiture publique aurait pu lui épargner de faire à pied presque tout le reste du trajet ; mais il ne la prit pas et disparut rapidement dans une des routes bordées de tilleuls.

La nuit tombait. Elle influa sur Lucien sans qu'il s'en doutât. Il connaissait la maison de campagne d'Anna, qui avait servi deux ou

trois fois de but à leurs promenades avec Adèle. Au lieu de s'y rendre par la rue du village, où se trouvait son entrée principale, il suivit le bord de la Seine, où donnaient les jardins et le petit parc. La solitude régnait. Les heureux habitants de ces beaux rivages étaient sans doute à table. Lucien marchait du pas d'un homme qui cherche à prendre prise sur le sol plutôt qu'à avancer vite. Par moments, on aurait dit qu'il aspirait tout l'air, tout le ciel, toute la nature. Rien ne le gênait. Il avait laissé son bagage dans quelque gare. Le souvenir de sa femme, bagage moral bien plus lourd que l'autre, et que Lucien avait emporté tout palpitant de Neuilly, s'était en route disséminé, amoindri faute de vigilance, éparpillé, perdu; il n'en restait plus rien. Quelle différence, quelle distance parcourue! Lucien s'était présenté à Laroche-Lamoëze par la grande porte, par la cour d'honneur, au grand jour; maintenant il choisissait les sentiers déserts; il était secrètement ravi que les ténèbres vinssent l'envelopper et le protéger. Tout lui était complice. La molle chaleur d'août se balançait dans l'atmosphère avec les imperceptibles et caressantes oscillations du soir. Elle faisait pénétrer partout ses flèches humides, tout imprégnées de maturité, de fécondation et d'amour. On comprenait, en s'y baignant, pourquoi les arbres poussent, pourquoi les feuilles frissonnent, pourquoi des milliers d'insectes s'y roulent avec les frémissements d'ailes d'une vertigineuse ivresse. On y sentait la vie, la vie ardente. Séparés en deux par une longue île, les flots de la Seine coulaient lentement. Vaste et sinueux miroir à la surface immobile, ils accaparaient et reflétaient un reste de lumière qui montait de leur sein avec une fraîcheur délicieuse et une sorte de parfum moite et subtil. Et les arbres! et l'horizon! et toutes ces immenses lignes indécises, flottantes, qui s'échelonnaient, se graduaient, se confondaient l'une dans l'autre en unissant le ciel et la terre par des draperies de verdure, de nuages, d'ombres, de clartés et de vapeurs!

« Ah! dit tout à coup Lucien en s'arrêtant, je n'ai jamais tant vécu. Est-ce que je suis heureux? Est-il possible que je sois heureux? »

Il fit quelques pas et s'arrêta encore.

« Anna est là! » dit-il.

Dans une maison qui apparaissait entre de hauts marronniers et à l'extrémité d'une pelouse, une lueur, en effet, brillait.

La pelouse, qui descendait vers le bord de l'eau, était terminée par un mur à hauteur du sol du côté de la propriété et surmonté d'une petite grille, mais défendu, le long du chemin qu'il longeait, par un fossé, garanti lui-même par une haie. Lucien escalada la haie, le fossé et le mur, et courut droit à la lumière qui indiquait la pré-

sence d'Anna. Il se jeta dans l'ombre des arbres en voyant quelqu'un sortir de la maison. C'était une femme portant de la vaisselle. Evidemment Mme de Lamoëze venait de dîner et on desservait. Cette femme revint bientôt après et sortit de nouveau. Lucien, qui s'était rapproché, calcula combien de temps elle avait mis pour aller au corps de logis où demeuraient tous les Moreau. Il crut pouvoir, dans l'intervalle, pénétrer dans la maison. Il y entra et resta d'abord comme foudroyé d'émotion. Un bruit de pas l'arracha à cette torpeur, et, instinctivement, il se cacha dans l'angle obscur de l'escalier. La femme reparut, mais ce fut son dernier voyage. Elle redescendit presque immédiatement, accompagnée de Mme de Lamoëze, qui lui dit bonsoir et s'assura par elle-même qu'elle fermait bien la porte. La femme fit tourner deux fois la clé dans la serrure et dit gaiement du dehors :

« Vous voilà bien tranquille, madame. Bonne nuit, madame. Je viendrai demain matin de bonne heure. »

Mme de Lamoëze remonta lentement chez elle. Elle entendit du bruit, se retourna, aperçut Lucien qui la suivait et poussa un faible cri. La voyant chanceler, Lucien s'élança vers elle et la soutint dans ses bras. Il la conduisit presque inanimée dans sa chambre, sans qu'elle eût la force de prononcer une parole. Il la fit asseoir et, par un mouvement qui était en même temps une défaillance, il tomba à genoux à ses pieds. Bientôt elle se leva, elle le regarda comme si elle eût douté encore de la vérité.

« Lucien !... vous !... » dit-elle.

Et elle fit un geste pour s'enfuir.

Il la prit par la main et la retint doucement.

« Oh ! rassurez-vous, reprit-il. Laissez ma main dans la vôtre, Anna. Ne voyez-vous pas que je tremble autant que vous ? »

XIX

La chambre où ils se trouvaient se nommait simplement *la chambre*, de même que dans les anciens bourgs on dit tout uniment *l'église*, quand il n'y en a qu'une où l'on dit la messe. Le reste de la maison était vide. C'est le sort des plus belles maisons de campagne : elles sont presque toujours inhabitées. Mais, en cette circonstance, il y avait quelque chose de profondément touchant dans le souvenir du bon docteur Bertin, lequel n'avait guère réussi qu'à acheter une propriété aux champs pour ne point en jouir, qu'à meubler luxueusement une seule chambre pour sa femme, calme et délicieux séjour où elle n'avait fait que passer. Elle serait longue, l'histoire de ceux qui jettent ou voient tomber dans le courant de la vie

leurs goûts, leurs désirs et leurs affections. Qu'importe! Le fleuve emporte tout et continue sa marche indifférente vers l'Océan de l'infini. Elle était vraiment bien, cette chambre, et quoique les éléments en fussent un peu hétérogènes ils formaient un ensemble excessivement harmonieux, fondu et reposant. Une tapisserie de haute lice couvrait les murs, adoucissait l'éclat du jour, récréait les regards par la naïve et riante représentation de scènes champêtres. Le lit était large, immense et en proportion avec la pièce, entouré d'épais rideaux de soie, d'un jaune d'or, auquel le temps avait donné une nuance molle et caressante. Les canapés, les fauteuils, étaient également revêtus de ces belles étoffes de soie qui semblent inusables. Sur la cheminée étaient des bronzes, sans caractère bien déterminé mais bien choisis et beaux. Çà et là existaient encore de petits meubles en marqueterie, des coffrets, des jardinières ouvragées, menus objets qui témoignaient du respect grâce auquel tout avait été maintenu en place et religieusement conservé dans cette chambre.

Mme de Lamoëze recouvra la première un peu de sang-froid, et dit :

« Saviez-vous donc que j'étais ici ? Venez-vous me chercher ? Est-ce qu'Adèle est malade ? »

Lucien ne répondit pas.

Mme de Lamoëze se recula un peu, avec une angoisse plus visible.

« Comment donc êtes-vous venu ? continua-t-elle. Est-ce que les Moreau ne vous ont pas vu ? Ils vous auraient précédé, annoncé. C'est Adèle qui vous envoie ? Parlez-moi d'Adèle, Lucien. Parlez-moi de ma sœur. Est-ce qu'Adèle ?... »

Mais Lucien l'interrompit.

« Anna, dit-il d'une voix sourde, ce nom est mon arrêt de mort. Si vous voulez que je vive, ne le prononcez plus. »

Elle jeta autour d'elle un regard égaré, éperdu.

« Ah ! reprit-elle avec le geste désespéré d'une personne qui s'accroche au plus fragile appui pour ne pas être précipitée dans l'abîme ; vous avez reçu des nouvelles d'Isswann. Vous m'en apportez. Dites ! Dites ! vous n'ignorez pas combien elles m'intéressent. »

Ces derniers mots, à peine articulés, s'arrêtèrent sur ses lèvres. Lucien la saisit et l'entraîna vers une des fenêtres, qu'il acheva d'ouvrir par un mouvement plein de violence.

« On peut mentir dans une chambre, dit-il, mais on ne ment pas à la face du ciel, en prenant Dieu pour témoin. Qu'importe Isswann ? Laissons Isswann tranquille. Vous n'avez jamais songé à lui. Assez tromper. Ne comprenez-vous pas que si je suis ici, c'est pour couper court à ces mensonges qui nous écrasent et nous tuent ?

— Lucien !... » murmura-t-elle. Et il la sentit défaillir entre ses bras.

Il la ramena doucement à l'intérieur de la chambre et s'assit à côté d'elle.

« Que craignez-vous? ajouta-t-il d'une voix douce et lente. Ce n'est pas la menace, ce n'est pas la colère et les reproches que je vous apporte, c'est la réparation et le bonheur. Anna, chère et imprudente femme, nos deux cœurs ont appartenu l'un à l'autre dès notre première rencontre, et vous avez essayé de lutter, de mettre entre eux votre volonté ! Hélas ! Je ne vous ai que trop obéi ! Où en sommes-nous maintenant? Ah ! sans doute, le sacrifice, le devoir, c'est beau, c'est grand. Folle ! N'y a-t-il pas une loi plus grande encore qui nous dit : suis ta voie ; suis ta pente? De quel côté espérez-vous? Ces tortures infligées à nos deux âmes avec la froide cruauté d'un juge sanguinaire sont-elles une expiation, un plaisir voluptueusement amer ou la folle recherche d'un idéal surhumain? J'y pense : les buts les plus éloignés sont quelquefois les plus attractifs, parce qu'on ne les distingue pas très bien. Avez-vous, par hasard, pensé mériter le ciel en agissant ainsi ?

— Le ciel ?... Dieu ?... Moi ! Je ne lui demande que de me protéger. Mais ma sœur !... Adèle !

— Vous pleurez. Oui, en effet, nous aurons tous bien des larmes à répandre. Les conséquences de votre dévouement ne tarderont pas à éclater. Au nom de votre sœur vous nous avez forcés vous et moi à souffrir, à lutter, à nous affaiblir par de fausses victoires, à tomber, à nous relever pour retomber bientôt plus douloureusement encore. Me voilà, moi, prêt à abandonner le toit conjugal ou à mourir, et vous, vous... Regardez-vous donc, Anna, regardez-vous dans une glace. Deux êtres brisés, traînés dans les supplices et les abaissements du désespoir, et tout cela pour ne pas affliger, pour ne pas contrarier une enfant. Mais vous calomniez Adèle... puisqu'il faut la nommer. Vous calomniez Dieu. Ni Dieu ni elle n'auraient accepté une pareille immolation.

— Ma sœur est heureuse, Lucien... Ma sœur est heureuse !

— Et vous ? Et moi ?

— Moi !... Je ne me plains pas. Est-ce que je me plains ? Je suis heureuse aussi.

— Heureuse !... En retranchant de vous tout ce qu'il y a d'humain !... Attendez ; c'est d'aujourd'hui que nous commençons à vivre ; c'est d'aujourd'hui que nos deux cœurs s'appuient librement l'un sur l'autre.

— Lucien, c'est assez, c'est trop... Et vous allez partir !

— Moi ! serais-je venu si je devais partir sans vous ? »

D'un bras il entoura la taille d'Anna, comme pour l'entraîner, mais dès qu'il sentit palpiter sous sa main ce cœur troublé et à demi vaincu, Lucien oublia l'univers entier et ne songea qu'à prolonger cette étreinte.

« Eh bien, oui, dit Anna d'une voix faible... oui, je vous aime. Protégez-moi !

— Ah ! s'écria Lucien. Enfin ! Vous l'avez dit... Tu l'as dit, Anna... Tu m'aimes ! »

Et, immobile, il la regarda, et il crut voir le ciel s'ouvrir, pur et radieux, au-dessus de l'orage des sens.

« J'en demande pardon à Dieu, continua-t-elle. Il sait ce que j'ai souffert. Ah ! malheureuse ! la plus vile et la plus lâche des créatures ! Je n'ai eu de force, de persistance, ni pour le bien, ni pour le mal. Le bien, je le connaissais ; il m'ordonnait seulement de ne pas prendre à ma sœur son mari. Le mal avait des suggestions bien simples aussi. Il me disait : « Le bonheur excuse tout, légitime tout ; ne tente pas une lutte inutile, accepte ce cœur sans lequel tu ne saurais vivre. » Et entre ces deux routes, je suis demeurée inerte, hésitante, dévorée tour à tour par les plus nobles et les plus bas instincts. Où fuir maintenant ? Que faire ? La tombe est-elle un refuge pour tant de faiblesse ? J'ai peur de mourir. Oui, mon âme ulcérée n'a plus d'asile. Elle apporterait partout sa honte, ses remords, et cette soif enflammée qui ne peut se désaltérer nulle part, car la source où elle aspire est empoisonnée. Ah ! vous êtes cruel. Vous n'avez pas eu pitié de moi. Vous avez voulu m'entendre demander grâce. Eh bien, soyez satisfait. Je vous aime. J'aime le mari de ma sœur. C'est odieux. C'est monstrueux. Ah ! je n'étais pas née pour un pareil crime.

— Un crime ! un crime, parce que vous avez aimé ? Qui vous accuse ? Est-ce ce beau ciel plein d'étoiles ? Est ce votre cœur, dont la tendresse a été aussi involontaire que ses pulsations ? Le pouvoir qui nous attire l'un vers l'autre, qui nous unit, est plus fort que nous, Anna. Ah ! vous le savez bien ! Nous lui avons résisté assez longtemps pour savoir que ce n'est plus possible. Venez, Anna, venez. Nous nous aimons et le monde est à nous.

— Et Adèle ?

— Encore ?

— Oui, encore, toujours ! Adèle... comprenez-vous ?... Adèle .. ma sœur... votre femme !

— Ah ! qu'elle vienne donc ! s'écria Lucien en se levant avec véhémence. Expliquons-nous avec elle, puisque vous l'exigez, puisqu'il le faut ! Nous lui dirons la vérité. Nous lui dirons que nous

nous sommes sacrifiés pour lui épargner un chagrin, mais que ce sacrifice à présent dépasse nos forces et nous accable. »

Mais Lucien revint s'asseoir presque aussitôt, invinciblement attiré par cette atmosphère brûlante qui s'épandait autour d'Anna et dont il avait déjà goûté la troublante ivresse.

« De quoi nous inquiétons-nous? ajouta-t-il d'une voix qui tremblait. N'avons-nous pas demain pour savoir quelle sera notre conduite? Mon aveugle obéissance ne vous est-elle pas prouvée? J'ai appris à tromper par soumission pour vous; par soumission encore, je cacherai notre bonheur si vous l'ordonnez. Vois, la nature s'endort et le monde nous oublie. Oublions-le. Après avoir si cruellement vécu pour lui, vivons pour nous, Anna. Il sera temps demain de décider si nous devons mettre un masque sur nos traits ou lui répondre de nos actions à visage découvert. Anna, tu veux rester? Restons. »

Et, tandis qu'il lui parlait presque à l'oreille, ses lèvres s'appuyèrent sur les cheveux d'Anna. Elle devina cette caresse plutôt qu'elle ne la sentit, et elle essaya de se lever. Mais il la retint et la replaça plus près de lui encore.

« Ne m'aimes-tu pas! » reprit-il.

Elle balbutia quelques mots, puis, tout à coup:

« Lucien, dit-elle, c'est ici, c'est dans cette chambre, qu'Adèle est née! »

Il ne s'emporta point. Il lui répliqua doucement:

« Oui, je sais... c'est avec des paroles de ce genre que tu nous as perdus. Mais je ne t'écoute plus, Anna. Je ne t'écoute que quand tu me dis: Je t'aime.

— Lucien..... »

Ils s'interrompirent. Ils se regardèrent, pâles comme des spectres. Une voix vibrante, claire et joyeuse venait de crier:

« Anna! Anna!

— C'est Adèle! dit M^me de Lamoëze avec un éclat de joie et d'épouvante.

— Adèle! reprit Lucien. Ce n'est pas possible. »

La même voix, vive et impatiente, se fit entendre:

« Anna! c'est moi! Es-tu couchée? »

Lucien se précipita vers la fenêtre avec une résolution de désespoir si manifeste, qu'Anna courut à lui et se cramponna à ses vêtements.

« Laissez-moi, dit-il en la repoussant. Je vais me tuer.

— Lucien!

— Entre vous deux, toujours! Ah! j'en ai assez. Je vais me tuer.

— Entraînez-moi donc avec vous. Je ne veux pas que vous mouriez. Voilà Adèle qui monte. Entendez-vous? On lui ouvre la porte.

— Adèle ! Eh bien, elle me trouvera ici. Je voulais m'expliquer avec *elle* tout à l'heure ; je vais m'expliquer.

— Vous ne la verrez pas. Vous ne vous montrerez pas. Lucien, ayez pitié de nous. Entrez là.

— Me cacher ! Renier la responsabilité de mes actes !

— Entrez là, Lucien.

— Non. Je veux voir Adèle.

— Elle est mère. Elle va être mère. Ne la tuez pas. Ne tuez pas son enfant, votre enfant. »

Elle le poussa dans un cabinet et en ferma la porte.

Adèle entra. Ce fut comme un rayon.

« Parions que tu ne m'attendais pas, dit-elle après les premiers embrassements. J'ai pris un grand parti, va. Me voilà. Je viens faire mes couches à Croissy. Tu en es toute surprise, moi aussi ; et pourtant, rien n'est plus simple. Tu vas voir. Tu sais que Théodore fait la cour à Fanny, ma femme de chambre ? C'est par elle que j'ai appris... Quand les Moreau m'ont aperçue, ils ont été si contents, si enchantés ! ne voulaient-ils pas remeubler la maison, à cause de moi, et rendre tout ce que tu leur as donné ! Bonnes gens ! Mais que me faut-il ? Un pauvre petit lit en fer, à côté du tien. Je n'ai pas peur près de toi, mon Anna. Ah ! comme nous serons tranquilles ! Et quand Lucien reviendra je serai belle encore, n'est-ce pas, ma sœur, belle comme auparavant ? Ah ! Que tu es étonnante, Anna ! Tu files comme une étoile, tu changes de place, tu vas et viens comme une impératrice dans ses châteaux royaux. As-tu reçu ma *lettre* ? Je l'ai écrite après le départ de Lucien, mais elle a été adressée bien entendu à Laroche-Lamoëze, et elle n'est pas près d'arriver, pour peu qu'elle s'amuse en route. Quant aux lettres de Lucien, j'ai prié grand'mère... A propos, écoute bien, Anna ; tu vas me dire si j'ai eu raison ce matin ; Fanny vint m'apprendre que tu étais à Croissy. A Croissy ! Si près de moi, et je n'en savais rien ! Je devine tes intentions, Anna. A présent que rien ne te retient plus en province, tu veux faire arranger ta maison afin que nous puissions aller de l'une chez l'autre et voisiner tout à notre aise.

— Oui, ma sœur... en effet...

— Tu vois ! Je ne suis pas si étourdie que j'en ai l'air. Etourdie ? Oh ! c'est fini. Je monte en grade. Me voilà bientôt mère de famille. Anna à Croissy ! Anna est à Croissy ! Vite, une voiture ! Ce fut comme une inspiration. Je prévins grand'mère. Elle s'informa si j'étais assez forte pour supporter le voyage ; elle m'adressa les plus

tendres recommandations. Bonne grand'mère ! C'est un peu à cause d'elle que je suis venue. Je lui évite ainsi bien des tracas, bien des dérangements et des émotions, Anna, si dangereuses à son âge. Mais tu es brave, toi, tu es jeune. On dit que c'est un moment difficile. Qu'importe? Nous sommes deux! Je n'ai pas peur, va. Toi non plus, n'est-ce pas? Ma sœur, on dirait que tu trembles. Ne fais pas comme grand'mère, je t'en supplie. Où voudrais-tu que j'allasse?

— Je ne tremble pas, Adèle. Je te remercie d'avoir pensé à moi. Est-ce que tu crois ta délivrance prochaine?

— On ne sait pas.

— Et tu n'as pas craint?..

— Oh ! je suis brave, moi. Tu verras.

— Et tu es venue seule ?

— Avec Fanny.

— Où est-elle ?

— Chez les Moreau. Déjà installée. Ils se chargent d'elle. Tu juges si Théodore est content! Il va la présenter à toute sa famille. Je ne m'étonnerais pas qu'un mariage s'en suivît. Ah! qu'on est bien dans cette chambre! On dirait que tous ces personnages de tapisserie me sourient, me souhaitent la bienvenue. Es-tu comme moi, Anna? J'aime les tableaux gracieux, les tableaux qui reposent et réjouissent les yeux, l'esprit, le cœur. Oui, le cœur aussi. Il y en a où le cœur du peintre parle et entre en communication directe avec celui des spectateurs. Je suis certaine que celui qui a tracé ces charmants dessins mêlait son cœur à la trame du tissu. Il y a là un cabinet, n'est-ce pas?

— Il n'y en a plus, Adèle; il n'y en a plus!

— Comme tu me dis cela! C'est là que tu caches tes amoureux?

— Oh! ma sœur!

— Es-tu singulière, Anna! Tu ne vois donc pas que je plaisante? Est-ce que je dirais chose pareille si je la pensais? On vous connaît, madame.

— Viens avec moi, Adèle, viens avec moi. Tu n'es pas lasse? Viens, descendons. Nous saurons de quoi les Moreau peuvent disposer. Ils ne nous ont pas enfermées, sans doute. D'ailleurs, j'ai une autre clé. Et puis, nous sonnerons la cloche. C'est convenu. Quand je sonne la cloche, on m'envoie quelqu'un. Tu n'as pas peur de traverser la prairie?

— Moi, peur! Il fait un clair de lune superbe.

— Cette chambre est la seule en état. Ce lit est le seul convenable. Tu le prendras. Oh! ne refuse pas. Tu peux t'y mettre, Adèle, tu peux t'y mettre! Quant à moi, la moindre des choses suffira. Je n'ai besoin que d'un matelas par terre, près de toi.

— Cherchons dans ce cabinet, Anna. Je me souviens qu'il s'y trouve une foule d'objets.

— Mais je te dis que non! s'écria Mme de Lamoëze, qui sentait perler à son front des gouttes de sueur glacée. Les Moreau ont pris tous les matelas. Viens donc. »

Elle essaya d'entraîner sa sœur, qui, machinalement et sans savoir pourquoi, regardait obstinément la porte close de ce cabinet.

« Es-tu lasse, décidément? reprit Anna en dissimulant son anxiété et en maîtrisant son impatience. Dans ce cas, assieds-toi. Ne reste pas là, debout. Adèle, je vais me fâcher. Il faut m'obéir, ma chère. Je réponds de toi. Et si Lucien.....

— Viens, répliqua Adèle que ce nom sembla réveiller. Où veux-tu aller? chez les Moreau? Descendons. »

Et elle accompagna sa sœur, qui la précéda en portant un flambeau.

Une fois arrivée dans l'autre corps de logis, situé à une distance d'au moins cent cinquante pas, Anna comptait en sortir sous quelque prétexte, y laisser Adèle, revenir à la hâte et faire évader Lucien. Le cabinet où il se trouvait n'avait d'issue que par cette chambre, qui terminait elle-même une assez longue série de pièces vides, par lesquelles il fallait forcément passer pour s'enfuir. Un certain temps était donc nécessaire. Mais l'important était de délivrer Lucien. S'il ne pouvait s'échapper du premier coup de la maison pendant qu'Adèle n'y serait plus, il aurait au moins la facilité de se réfugier ailleurs, d'où, plus tard et à loisir, il gagnerait les pelouses, puis les champs, puis Paris.

Mme de Lamoëze respira plus à l'aise quand elle vit le terrible danger s'amoindrir peu à peu.

« Appuie-toi sur moi, dit-elle. Viens, viens ma sœur. Va doucement. Nous avançons, tu vois : nous approchons de l'escalier.

— C'est long, reprit Adèle en s'efforçant de sourire; c'est long comme les salles d'un musée.

— Adèle! tu as de la peine à marcher!

— Oh! ce n'est rien. J'ai été un peu souffrante aussi ce matin.

— Adèle!...

— Déjà! déjà! Aie bien soin de moi, Anna... à cause de Lucien... Il m'aime.

— Tu ne te soutiens plus! Ma sœur, ne va pas plus loin.

— Quel bonheur que je sois chez toi! Je me sens faible... bien faible. Je préférerais que ce soit un fils... Lucien aussi!

— Ah! pauvre enfant! Adèle! ma sœur! Et je suis seule, mon Dieu! »

Elle jeta son flambeau à terre, la prit dans ses bras et la transporta dans la chambre, qui était restée éclairée.

Lucien n'avait pu entendre que quelques mots de l'entretien des deux sœurs. Ces quelques mots étaient tellement insignifiants qu'ils ne lui apprenaient rien. Ils ne parvenaient pas distinctement jusqu'à lui. C'étaient plutôt de vagues sons de voix que des paroles. Lucien, d'ailleurs, ne se soucia bientôt plus d'écouter. Irrité, furieux, bouleversé par cette subite contre-ivresse, il fit, en tâtonnant, le tour de son étroit réduit, s'arrêta un instant à la fenêtre pour voir si la fuite était possible, renonça bien vite à cet espoir, étendit les mains sur les murailles comme pour les secouer, les abattre et s'ensevelir sous leurs ruines ; puis, accablé, vaincu, brisé, il rencontra une espèce de coffre, s'affaissa dessus et ne bougea plus. Alors, replié sur lui-même, stoïquement résigné comme un sauvage garrotté et prisonnier qui attend son sort sans tenter d'échapper à la destinée, il essaya d'étouffer sa raison et son cœur dans une hautaine indifférence. Mais ce fut en vain. Les faits le circonvenaient, se resserraient sur lui plus impitoyablement encore que les murs de ce cabinet, et le perçaient, le déchiraient de leurs angles aigus en lui ravissant la dernière consolation des malheureux : l'engourdissement, la torpeur.

Sa première pensée précise fut :

« Qu'est venue faire ici Adèle ? Se doute-t-elle de quelque chose ? Serait-elle jalouse ? »

Il eut alors un de ces éclats de rire intérieurs qui consolent de tout par le sarcasme et l'ironie.

« Que dis-tu de cela, bon Isswann ? reprit-il. Voilà où en est ton cher maître. Ah ! tu es un sage, toi. Tu vas au bal, mais tu n'y danses pas. Tu études, brave philosophe, calme soutien de la civilisation, tu études si les pendules marchent convenablement et si les lampes éclairent bien. J'ai dansé, moi. J'ai connu les Parisiennes. O Isswann, que tu as bien fait de t'en aller ! Et pourtant... Ah ! pauvre Isswann, tu ne sais pas de quoi tu te prives ; tu mourras sans avoir vécu. »

Au milieu de ces pensées incohérentes, folles, aiguisées et douloureuses, mêlées de vertigineuses sensations, l'image de sa femme lui revenait sans cesse, chaste et lumineuse, semblable à ces bienfaisants rayons de soleil sous lesquels s'apaisent et se purifient les flots troublés d'un fleuve. Et toujours Lucien répétait :

« Pourquoi est-elle venue ? A-t-elle des soupçons ? Sait-elle que je ne suis pas à Marseille ? »

Puis il se rassurait. Il se rappelait le cri d'Adèle : Anna ! Anna ! es-tu couchée ? Et il se disait que l'intonation de cette voix indi-

quait clairement que rien n'avait porté atteinte à la sécurité de sa femme.

Bientôt des bruits étranges le frappèrent. Des cris perçants retentirent. Une cloche résonna, violemment agitée. Plusieurs personnes accoururent ; il entendit leurs voix, leurs pas. Dévoré d'inquiétude, il prêta l'oreille. Les plus sombres, les plus terribles craintes se dressèrent devant lui. Une explication avait-elle eu lieu? Ces deux sœurs qui s'aimaient avant de le connaître s'accablaient-elles à présent de reproches et d'invectives? La jalousie et la haine les armaient-elles l'une contre l'autre?

« Ah! misérable que je suis! s'écria-t-il. C'est moi seul qui suis coupable. C'est moi qu'il faut punir. »

Emporté par une sorte de démence au-dessus de laquelle flottait un sentiment de justice et d'équité, il appuya son épaule contre la porte et fit un énergique effort pour l'enfoncer. Elle résista. Il allait renouveler ses tentatives lorsque la clé tourna doucement dans la serrure. En proie à la plus vive émotion, tremblant de tous ses membres devant ce qui allait se passer, Lucien recula un peu et attendit. Mme de Lamoëze apparut, pâle, se soutenant à peine, les yeux pleins d'une inexprimable terreur.

« Silence! dit-elle à voix basse. Ne vous montrez pas. Vous la tueriez. »

Et la porte, un instant entr'ouverte, se referma.

« Mon Dieu! se dit Lucien qui resta comme pétrifié ; qu'y a-t-il donc?... »

La vérité ne pouvait lui être connue. Il croyait la délivrance d'Adèle beaucoup moins prochaine. Cependant, cette idée ne tarda pas à se présenter à lui. Il écouta plus attentivement, avec tenacité, avec une volonté qui perçait les murailles. Il entendit un homme qui parlait gravement, d'un ton d'autorité. C'était bien un homme, un médecin. Plus de doutes. Et Adèle se plaignait, et Adèle souffrait, et il était là, lui, condamné à ne pas l'approcher, à ne pas la secourir même d'un mot ou d'un regard!

« Oh! pitié! dit-il. Pitié! Que le tonnerre m'écrase ou qu'on me permette d'entrer. Adèle!.. Adèle!... »

Il n'acheva pas. Il tomba contre le plancher et toute sa vie parut s'enfuir. Il sentit un frisson tellement intense, tellement pénétrant, qu'il crut que son âme s'envolait et que c'était fini. Puis il eut une pensée vague :

« Allons! allons, disait-elle, tu ne peux pas mourir là. »

Il se cramponna avec les mains, comme pour ressaisir l'existence, le souffle. Puis un nouveau cri d'Adèle vint faire une trouée salutaire, décisive, dans ce désespoir. Lucien fondit en larmes.

Ce fut un supplice épouvantable. Il dura longtemps. Lucien faillit devenir fou. Il passa toute la nuit à sangloter, à étouffer ses sanglots. Le jour, en renaissant, le soulagea un peu. Il voyait clair; c'était beaucoup. Il eut quelques intervalles d'un repos qui n'était guère que de l'épuisement. Mais chaque plainte de sa femme l'en arrachait en lui déchirant l'âme. La journée s'écoula ainsi. Le jour où il était venu à Croissy, il avait oublié de dîner. Cela faisait près de quarante-huit heures de jeûne. La faim le torturait, lui tordait les entrailles. Les plus étranges hallucinations assaillaient son cerveau vide. Tantôt ses oreilles tintaient, bourdonnaient, s'emplissaient de bruits à lui faire craquer la tête; tantôt il croyait entendre une musique délicieuse, singulière, surhumaine. Puis ses yeux fixes voyaient passer devant eux des fantômes tour à tour charmants et effroyables, des personnages fantastiques, des troupes de femmes qui dansaient demi-nues et les mains entrelacées, des enfants pâles, chétifs, la mort dans le regard, ou joufflus comme des amours et couronnés de roses. Puis la vision se simplifiait. Lucien apercevait distinctement Anna et Adèle, belles, resplendissantes. Anna restait muette; mais elle semblait attendre et elle était baignée de larmes. Adèle s'avançait vers lui, en souriant encore, mais tristement, et elle lui disait : « Pourquoi me trahir, mon Lucien? Je suis ta femme et je t'aime. » Et elle lui montrait, en signe de pardon et d'oubli, un bel enfant doux et bon comme sa mère.

« Adèle... Anna... Mon enfant! » murmura Lucien en serrant énergiquement ses tempes comme pour écraser la folie qui lui envahissait le crâne.

Puis, malgré lui, il guettait si la porte ne s'entr'ouvrirait pas, si Anna ne viendrait pas le délivrer, ou du moins lui apporter quelques nouvelles. Mais Anna avait d'autres soucis.

Un peu avant le soir du deuxième jour, sa situation empira et devint intolérable. On eût dit que des bourreaux experts mettaient dans ses tortures de savantes gradations. A un certain moment, tous les bruits cessèrent dans la chambre contiguë. Un silence effrayant, lugubre, y régna.

« Mon Dieu, s'écria Lucien qui concentrait toutes ses facultés pour écouter, Adèle est morte... l'enfant est mort!... »

Il essaya de chasser cette crainte. Il se dit qu'Anna, en cas de malheur, l'eût averti. La loi ne poursuit pas l'adultère par delà la vie; elle s'arrête et s'incline devant une tombe. Le monde ne pouvait être plus sévère, plus impitoyable que la loi. Si Adèle était en danger, toutes les portes devaient s'ouvrir pour laisser passer Lucien. Et l'enfant, vivait-il? C'était l'enfant de Lucien; Lucien voulait le voir. Chère et inoffensive créature! Un cœur de plus n'était

pas de trop pour lui faciliter l'existence, pour l'aimer et la protéger, et elle ne s'inquièterait pas, à peine sortie d'un néant où il n'y a ni bien ni mal, elle ne s'inquièterait pas si ce cœur était coupable ou non.

Le silence continua ; un silence de mort.

L'idée fixe d'un péril couru par sa femme et son enfant ne quitta plus Lucien. Il n'osa pas, cependant, frapper de nouveau à la porte. Il craignait un scandale, une irréparable catastrophe. Il craignait de voir apparaître le visage pâle d'Anna, d'entendre encore ces mots de détresse et de condamnation : « Taisez-vous ; ne bougez pas ; vous la tueriez. »

« Mais elle souffre ! elle meurt ! » se dit-il, comme pour détruire cette recommandation trop prudente.

Et il en arriva, tant son désespoir était aigu, insensé, à accuser Mme de Lamoëze de vouloir le laisser périr là, de honte, de douleur et d'inanition, afin de ne pas se compromettre elle-même.

« Nous allons voir ! » dit-il avec une sorte de rage entraînante, et en rassemblant son courage, ses forces épuisées.

Il regarda par la fenêtre. Elle était trop haute ; il se fût brisé en tombant. Il se trouvait, pour ainsi dire, à un second étage, car les appartements de réception d'en bas étaient élevés de quelques marches au-dessus du sol. Leurs très hauts plafonds augmentaient beaucoup la distance. Le cabinet avait vue sur une cour pavée et très étroite, coupée en carré dans le bâtiment même. Cette disposition est très fréquente à Paris, où elle procure, dans un espace restreint, des prises d'air et de lumière. A la campagne, elle est plus rare : elle forme la grande exception. Là, en effet, les façades sont généralement tout d'une venue, devant, derrière et sur les côtés. Mais il est bien probable que, dans l'origine, cette maison de Croissy avait été construite en ménageant les éventualités d'un complément. Le docteur Bertin en avait ouï parler. On lui avait même fait valoir cette facilité lors de l'achat. Les bâtiments de maître auraient pu être doublés, et une ouverture utile eût subsisté au milieu d'eux pour les dégagements indispensables. Telle qu'elle était toutefois, cette ouverture, assez semblable à un large puits carré, pratiquée entre des murailles lisses, dont l'une, celle en face de Lucien, s'interrompait au niveau du cabinet, ne pouvait guère devenir une issue.

Dans sa situation, Lucien n'avait pas le droit de risquer sa vie, de s'exposer même à une blessure qui eût trahi le secret de sa présence. La nuit approchait. Le redoutable silence régnait toujours dans la chambre voisine. Fou d'impatience et d'appréhension, Lucien recommença ses investigations fiévreuses autour du cabinet. Il

inspecta encore les coffres, les vieilles malles; il y trouva une quantité d'objets sans nom, fort inutiles en ce moment. Pas un bout de corde! Rien! Des planches à hauteur de tête garnissaient le cabinet. Lucien les examina vingt fois. Il n'y vit que des papiers, des liasses de papiers, des graines hors d'usage, des oignons de fleurs desséchés, émiettés, des objets ridicules ou en ruines. Puis, par hasard, par fortune, il aperçut un des appuis de ces planches, une longue latte de châtaignier qui se détachait, qui faisait saillie. Ce bois élastique et souple reprend volontiers son pli primitif. La latte avait sans doute obéi à cette loi et arraché, par des efforts d'un demi siècle, deux ou trois des clous qui la retenaient au mur. Lucien la regarda longtemps, machinalement. Cette latte avait l'air de le solliciter, de s'offrir à lui. Il y a parfois d'inexplicables attractions; certaines choses semblent sympathiser avec certains hommes; on ne sait pourquoi ni comment. Ce morceau de bois paraissait dire : « Délivre-moi; j'ai fait ce que j'ai pu, achève. » Et Lucien eut comme une révélation que ce morceau de bois, à son tour, le délivrerait. Il l'empoigna à deux mains et le décloua tout-à-fait. Puis il recula instinctivement, redoutant la chute des planches. Mais elles demeurèrent en place, par entêtement, par habitude; elles étaient d'ailleurs soutenues d'autre part.

« Que vais-je faire de ça? se dit d'abord Lucien. Ce serait tout au plus bon en voyage, pour franchir un torrent. »

Il revenait toujours vers la fenêtre. Les ténèbres s'épaississaient de plus en plus. Epuisé de toutes façons, il avait en outre à subir l'influence énervante du crépuscule. Ces mots : « Mon enfant.. ma femme... » sortaient à chaque instant de ses lèvres livides. Tout à coup, un éclair lui traversa le cerveau :

« Ah! dit-il, cette latte a un peu plus de longueur que l'intervalle qui sépare ces murs, et cette latte est solide! »

Ce qui se passa ensuite fut rapide. Sans être architecte ou ingénieur, chacun sait que le bois d'un arc, au delà d'une certaine courbure, cède à peine à une nouvelle pression et reprend son pli dès qu'elle se ralentit. Par conséquent, si l'on se suspend, par exemple, au-dessus d'un puits en tenant des deux mains le milieu d'un arc tendu dont les deux extrémités portent sur les parois du puits, une lutte de forces contraires se produira immédiatement. L'une de ces forces maintiendra l'arc dans la même position, car la somme de sa flexibilité est presque toute dépensée, l'autre l'obligera à fléchir encore, grâce à cette pesanteur qui le sollicite puissamment dans son milieu. De cette réunion de forces opposées, mais contraintes à des concessions mutuelles, résultera une descente dans le puits, lente, régulière et sans péril. Lucien usa de ce sys-

tème. En appuyant sur les deux pans de muraille les deux bouts du bâton légèrement courbé en forme d'arc, on obtenait un point d'appui, non pas définitif, ce qui eût été aussi inutile que dangereux, mais mobile, obéissant, destiné à glisser doucement le long des murs en se roidissant simultanément par les deux extrémités. La chute se trouvait donc amortie, annulée. Il ne s'agissait que de se maintenir fermement au milieu de la perche et de lui conserver son équilibre.

Lucien s'élança. Ses dispositions étaient si bien prises, ses mesures si exactes, qu'à un certain moment il s'arrêta en route, et resta suspendu. Une forte secousse imprimée des deux mains lui fit franchir ce point d'arrêt. Le bâton ploya davantage et il descendit rapidement.

Une fois en bas, il ne prit même pas le temps de réparer le désordre de sa toilette. Il passa dans les cuisines, dans les salles vides, monta l'escalier à grandes enjambées et courut à la chambre d'Anna, d'Adèle maintenant. M^me de Lamoëze l'aperçut la première et poussa un cri étouffé. Elle regarda avec anxiété sa sœur, qui paraissait assoupie. Lucien ne les vit d'abord ni l'une ni l'autre. Il saisit dans ses bras une frêle créature qui reposait sur le lit, et s'écria avec une joie délirante :

« J'ai un fils ! J'ai un fils ! Il vit ! Le voilà ! »

Adèle, rayonnante, se souleva à demi.

« Lucien ! dit-elle. C'est toi, Lucien ! »

Anna commença une explication, une atténuation. Mais Lucien l'interrompit par une nouvelle et formidable explosion de joie.

« J'arrive de Marseille, dit-il ; j'arrive d'où l'on voudra ; ça m'est égal. Je ne pouvais plus y tenir. Je serais mort en me déchirant la poitrine avec mes ongles. Un fils ! Oh ! Adèle, que je t'aime ! Chère femme, tu me regardes... tu es pâle... tu as bien souffert. J'ai entendu... J'ai cru entendre... Ah ! j'ai bien souffert aussi, va. Laisse-moi t'embrasser. »

Adèle le retint un instant entre ses bras, puis, tout à coup, elle s'écria :

« Ah ! mon Dieu, Lucien, tu as des cheveux blancs... là, sur les tempes !

— Cela ne m'étonne pas, répliqua-t-il. Si tu savais...

— Tu étais inquiet, mon Lucien. Anna, il a des cheveux blancs ! Oh ! je ne t'en aimerai que davantage, mon Lucien. Je suis un peu changée, n'est-ce pas ? Mais bientôt... Comment as-tu appris ?... Je ne voulais pas que tu fusses là ; j'ai réussi. Tu as tout quitté pour accourir. Qui t'a averti ? Personne, peut-être. Tu t'es douté...

— Me voilà... Ne nous occupons pas du reste.

— Et dans quel état! cher Lucien! Tu as faim, sans doute? Anna!...

— Une faim terrible, ô ma chère et douce mère de famille.

— Anna n'a pas mangé non plus, je parie. Chère sœur! elle a tout oublié pour ne songer qu'à moi. Vous dînerez là, dans ma chambre. »

Elle tendit ses deux mains à son mari et à sa sœur, puis, réunissant leurs mains dans les siennes et les regardant tous deux, avec un divin sourire :

« Ah! que je suis heureuse! » dit-elle.

Lucien se dégagea le premier. Il s'inclina devant Mme de Lamoëze avec une physionomie qui indiquait qu'une arrière-pensée surnageait à peine dans le flot d'une immense joie, et lui dit :

« M'invitez-vous, madame? »

Anna sortit. Dès qu'elle fut seule et éloignée de tous les yeux, elle couvrit son visage de ses mains et pleura amèrement. Puis, s'indignant, se révoltant :

« Qu'est-ce que j'éprouve? se dit-elle. Est-ce la jalousie? Est-ce l'envie? O mon Dieu! grâce! Que ce soit là des larmes de bonheur, de reconnaissance, ou que ces larmes m'aveuglent et m'empoisonnent! »

Après le dîner, elle embrassa sa sœur et lui dit tout bas :

« J'ai demandé une voiture. Grand'mère a déjà reçu un messager, mais il est plus convenable que j'aille moi-même...

— Tu t'en vas! interrompit tristement Adèle.

— N'as-tu pas Lucien!

— Oui,... c'est vrai. Comme il m'aime Anna, comme il m'aime! Il a positivement des cheveux blancs. Fais-y attention. Il est venu, il a tout quitté pour moi! Et il me trouve embellie! Quant à cela, par exemple, il se trompe. »

Elle prit son fils en le montrant fièrement :

« Maintenant, dit-elle, voilà ma beauté. »

HIPPOLYTE AUDEVAL.

(La 4e partie a la prochaine livraison.)

LES

NOUVEAUX ENGINS DE GUERRE

DE LA

MARINE IMPÉRIALE

LES CUIRASSÉS — LE ROCHAMBEAU

Aucune époque n'a offert, d'une façon plus saisissante que la nôtre, cet étrange phénomène que rien ne ressemble moins aux promesses que les faits, aux choses que les mots. Aussi, dans la discussion générale du budget qui vient de s'ouvrir au Corps législatif, M. Magnin a-t-il pu dire, en parlant des crédits supplémentaires : « Je croyais que, depuis 1861, époque à laquelle on avait promis de les supprimer, ils n'existaient plus; mais je me suis aperçu depuis que, si le mot a disparu, la chose est restée. » Et cette parole peut s'appliquer à des milliers d'objets, tout aussi bien qu'aux crédits supplémentaires. Qu'on prête l'oreille et on entendra de tous les points de l'horizon ce mot doux et charmant : la paix. Les ministres, les sénateurs, les députés de la majorité, tout le monde l'invoque, l'affirme. On se rassure, puis on écoute encore et c'est un autre bruit qui vient, tristement, impressionner le cœur. De tous nos arsenaux de terre et de mer sort un cliquetis de fer et d'acier résultat d'un travail incessant. On crée des armes nouvelles, on transforme les anciennes, fusils, baïonnettes, sabres, canons, boulets, obus. C'est le chassepot, c'est le canon rayé, c'est le pro-

jectile creux, plein, cylindrique, conique ; c'est le bélier, le monitor, la corvette cuirassée, le vaisseau bardé de fer. Et les millions défilent au budget, en présence des députés attristés, qui s'écartent mélancoliquement pour les laisser passer, non sans soupirer, peut-être, mais, aussi, sans avoir le courage de s'opposer à cette marche terrible et ruineuse qui, en dix ans, aura coûté sept milliards [1] au moins ; sept milliards qui, maintenant, ne représentent plus que de la vieille ferraille, du vieux bois, et qui eussent pu fertiliser notre sol, lequel s'est, au contraire, appauvri d'autant.

Il y a un axiome fatal et menteur, qu'on répète, que les gouvernements répètent sans cesse pour s'en couvrir comme d'une excuse, c'est celui-ci : *Si vis pacem, para bellum !* Erreur funeste, car rien n'engage, ne pousse à la guerre comme les préparatifs militaires, et la nation qui se sent forte ne résiste guère, son heure venue, à fondre sur une nation rivale. Les préparatifs de guerre aboutissent donc fatalement à la lutte, et voilà pourquoi, en dépit des assurances de tous les gouvernements qui protestent de leurs intentions pacifiques, les peuples qui voient ces fiévreux préparatifs s'inquiètent et perdent toute confiance. Examinons, du moins, en ce qui nous concerne, si, au point de vue maritime, ces dépenses colossales sont justifiées, compensées par les résultats ; si notre puissance maritime est telle que nous n'ayons rien à redouter d'une guerre et si, cette guerre éclatant, tous ces millions dépensés nous auront mis dans une situation telle que notre pavillon puisse n'avoir rien à redouter d'aucune des puissances rivales; en un mot, si le résultat sera de nature à compenser l'effort et à justifier le sacrifice.

I

Ceux-là seraient bien étonnés qui, ayant visité, il y a dix ans seulement, un ou plusieurs de nos ports militaires, y reviendraient aujourd'hui. A la place de ces magnifiques bâtiments, orgueil de la mer, comme on disait alors, qui s'épanouissaient fiers et forts sur les flots, présentant leurs flancs percés de cent ou de cent vingt sabords, à travers lesquels autant de canons allongeaient leurs têtes chauves, et, alors formidables, que verraient-ils ? Des navires noirs, informes, étranges et pour la plupart sans grâce. Ils se sont emparés des bassins et ont relégué leurs prédécesseurs en un coin obscur, où ils pourrissent immobiles. Là sont le *Napoléon*, qui a, et c'était raison, fait la gloire de son constructeur ; là, l'*Austerlitz*, la *Bretagne*,

[1] M. le marquis de Talhouet, membre de la commission du budget, a constaté, dans la séance du 30 juin dernier que, depuis 1852, la guerre et la marine ont absorbé, en moyenne, par an, 701 millions; cela fait, pour une période de seize ans, ONZE MILLIARDS.

la *Ville de Nantes*, lancée en 1858, il y a à peine dix ans, lors des fêtes mémorables de Cherbourg. Tous ces magnifiques vaisseaux, rangés en ligne, le long d'un quai désert, solitaires, abandonnés, vieillissent, tandis que tout s'empresse ailleurs, que toute l'activité se concentre autour de nouveaux engins, dont nous allons avoir à parler. Le *Magenta* lui-même, ce rocher de fer comme on l'appelait, dont l'apparition fit, avec celle du *Solferino*, tant de bruit et produisit une sensation si grande, le *Magenta* est un engin désormais arriéré; on vient, ainsi que nous aurons à le dire plus loin, de le réparer, de changer son armement, et le *Solferino* va rentrer au port pour y être l'objet de modifications importantes, destinées à le mettre au niveau des forces nouvelles. Le *Magenta* et le *Solferino* n'en sont pas encore au même point que le *Napoléon* et que la *Ville de Nantes*, mais c'est leur destin d'y arriver, et prochainement.

Nos hommes d'Etat, qui, sans cesse, maudissent la révolution, ne s'aperçoivent pas que tout est révolution et que, sans s'en rendre compte, ils obéissent à son impulsion. Révolution dans les idées, révolution dans la science; l'une est aussi irrésistible que l'autre. Ne nous occupons que de la révolution dans la science appliquée à la marine; elle a été assez grande, assez rapide, assez radicale pour surprendre les ingénieurs les plus expérimentés et les forcer, trois fois en trente ans, à changer de fond en comble le matériel naval, et cela, non-seulement en France, mais chez toutes les nations maritimes de l'Europe.

Nous disons de l'Europe, parce que les Américains n'ont pas suivi les mêmes errements que nous. Tranquilles et presque indifférents jusqu'à la guerre de la sécession, qui les a surpris pour ainsi dire sans marine, ils ont abordé de suite le problème par ses côtés pratiques, eu égard à leur situation géographique, sans passer par les mêmes phases que nous.

L'ingénieur de France, qui a dû, assurément, être en proie aux plus grandes perplexités, joies et tristesses successives; qui, après s'être dit maintes fois : *j'ai trouvé*, a vu son œuvre s'évanouir comme un souffle, c'est celui qui, depuis quinze ou vingt ans dirige nos constructions navales. Chercheur infatigable, il est condamné à chercher toujours, à chercher encore. Si ces essais successifs — nous allions écrire échecs, s'ils n'étaient indépendants de sa volonté, et si une force supérieure ne venait toujours détruire ses ingénieuses conceptions — si, disons-nous, ces essais successifs ne se soldaient pas, au budget, par des millions et encore des millions, nous pourrions assister, avec un certain plaisir, à ce duel entre la construction et la destruction ; mais le malheur c'est que cela coûte fort cher

et que chaque déception se solde par une aggravation de charges. Voué à une tâche difficile et ingrate, M. Dupuy de Lôme triomphera-t-il? Nous le souhaitons, nous souhaitons même que ce soit dans un temps prochain, et il n'est point besoin de dire pourquoi.

Vers la fin du siècle dernier, quand il s'agit de créer une marine à la France, qui n'en avait pas, ou plutôt qui n'en avait plus, le baron Sané fit presque des miracles; mais il agissait en vertu de données certaines et n'avait point à compter avec des obstacles sans cesse renaissants, grandissants. Lorsque, il y a quarante ans, la vapeur vint détrôner la voile, on hésita à appliquer cette force nouvelle à la marine militaire. De quel usage pouvait être, en effet, dans un jour de combat, un navire à aubes? un boulet de canon, brisant les roues, paralysait la marche, et le navire était perdu. L'application de la vapeur ne put devenir efficace que du moment où Sauvage eut découvert l'hélice, et encore contesta-t-on longtemps. Il fallut se rendre à l'évidence pourtant; alors on inaugura, dans nos arsenaux, ce système de construction et de transformation qui dure encore, et qui a pris même une activité fiévreuse. On construisit de nouveaux navires, on transforma les anciens en les sciant en deux, en y introduisant une machine auxiliaire.

Ainsi fut créée, sur les plans de M. Dupuy de Lôme, cette admirable flotte dont nous avons nommé les types principaux et qui, il y a une dizaine d'années, a fait l'orgueil de notre marine et a établi la haute réputation du constructeur. Le moteur nouveau, l'hélice, placé à l'arrière du bâtiment, à cinquante centimètres au-dessous de l'eau, inaccessible aux projectiles de l'ennemi, laissait libres les flancs du navire, où s'ouvraient, sans obstacle, une double rangée de sabords. Une cheminée à tiroir et presque invisible, au milieu du pont, indiquait seule que le bâtiment contenait une machine. Trois mâts solides, ornés de leurs vergues immenses, achevaient de rendre à ces vaisseaux l'aspect à la fois svelte, élégant et imposant de ceux que nos pères admiraient à si juste titre.

Mais, pendant que l'ingénieur travaillait sans relâche à cette flotte magnifique, l'artilleur, de son côté, ne restait pas inactif. Des projectiles nouveaux furent inventés qui, à des distances énormes, pouvaient pénétrer dans les flancs de ces navires, y éclater, y porter la mort et l'incendie. Et tout fut dit! Il fallut chercher autre chose.

II

Lors de la guerre avec la Russie, la France avait essayé, dans la Baltique, pour l'attaque des forts, un nouvel engin qui avait produit d'assez bons résultats. C'étaient des chaloupes blindées, à fond plat, destinées à s'avancer assez près sous le feu de l'ennemi, et qu'un revêtement de tôle mettait à l'abri de ses projectiles. On se souvint de ce système et on résolut de l'appliquer en grand. De cette idée naquirent successivement le *Solferino* et le *Magenta*, dont les flancs furent garnis, dans toutes les parties où s'étendaient les batteries, de plaques de tôle de neuf et douze centimètres d'épaisseur. Ces colosses furent aussi armés d'un éperon, car, du moment où le vent cessait d'être le capricieux propulseur des navires, du moment où l'homme découvrait une force obéissante et docile pour donner au bâtiment la direction qui lui conviendrait, cette vieille invention des Romains devait se présenter à son esprit. Les Romains, en effet, étaient maîtres aussi de la direction de leurs galères de combat, mues par la rame et qui pouvaient être, dans une certaine mesure, dirigées vent debout. Lors de la première guerre punique, le consul Duilius avait fait attacher à la proue de ses galères une espèce de bec appelé *corbeau*, qui servait à défoncer ou à saisir le navire ennemi. Une pointe acérée, nommée *rostrum*, avait été inventée aussi pour remplir un but analogue. Dans le combat naval, le choc de la proue contre le flanc du vaisseau ennemi, pour le briser ou le couler, jouait un rôle important. Il était à prévoir que ce système reviendrait, du moment où on se serait rendu presque absolument maître des mouvements du navire. L'hélice appelait l'éperon, et l'éperon ne s'est pas fait attendre.

Donc, le *Solferino* et le *Magenta* sortirent, ainsi armés, des chantiers. On se crut en possession de forces irrésistibles; en effet, ces colosses, mus par une machine de neuf cents chevaux-vapeurs, de trois cents kilogrammètres, pouvant développer une force effective de quatre mille chevaux; présentant une double rangée de sabords garnis d'une artillerie formidable, comprenant cinquante-deux canons; filant en pleine marche douze à treize nœuds à l'heure; possédant une faculté giratoire excellente, puisqu'ils évoluent en six minutes environ, ces colosses, disons-nous, devaient paraître le dernier mot de la science. On se hâta de construire sur le même type, mais de dimensions inférieures, six frégates, dont la principale, la *Gloire*, est admirablement réussie. Tandis que les vaisseaux n'étaient garnis de plaques de tôles que dans leurs parties essentielles, c'est-à-dire pour protéger les batteries et la ligne immédiatement au-des-

sus de la flottaison, les frégates, telles que l'*Héroïne*, la *Flandre*, la *Guyenne*, l'*Invincible* furent blindées entièrement, dans toutes leurs œuvres mortes.

Mais les prévisions furent encore une fois déjouées. Notre intention n'est pas de nous arrêter sur les imperfections que l'expérience a fait découvrir à ces constructions; nous dirons seulement que l'invention de nouveaux projectiles perçant, à mille mètres, les cuirasses de 12 centimètres, est venue compromettre ce nouveau matériel, ou du moins son armement. De plus, la guerre de la sécession, qui éclata sur ces entrefaites et qui fut féconde en luttes navales, a fourni son contingent d'expériences décisives dont il a fallu tenir compte et profiter. Les Américains, qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, n'avaient point de marine, durent en improviser une. Ils ne tâtonnèrent pas longtemps. Ils passèrent vite au moyen pratique. Il est vrai que leur position spéciale et les nécessités de leurs guerres ne leur rendaient pas indispensables des vaisseaux doués de grandes qualités nautiques. Ce qu'il leur fallait, c'étaient de petits navires forts, blindés, tirant peu d'eau, pouvant pénétrer dans les embouchures de rivières et dans les baies peu profondes. Tout le monde se souvient de l'émotion ressentie en Europe quand, un jour, les feuilles américaines nous apprirent que, le 8 mars 1862, la frégate fédérale *Cumberland* avait été coulée dans James-River par le *Merrimac*. Cet étrange petit bâtiment, dont le pont s'élevait à un mètre à peine au-dessus du niveau de l'eau, bardé de fer, était mû par une machine dont la cheminée faisait à peine saillie sur le pont; ce pont même était couvert d'une armure et ne portait qu'un canon enfermé dans une tourelle en tôle, presque invulnérable, puisqu'elle n'offrait qu'une surface courbe au tir ennemi, et que, pour l'endommager sérieusement, il fallait que le projectile frappât perpendiculairement à la tangente. Ce bateau, sur lequel on ne voyait personne, s'avança contre le *Cumberland*, qui vainement l'accablait de ses impuissants projectiles. Avec une vitesse assez faible, puisqu'elle ne dépassait pas six nœuds à l'heure, il fondit sur la frégate, qu'il éventra de son éperon; ce fut un coup mortel, celle-ci coula immédiatement. Ce duel terrible fut une révélation. Bientôt après, les eaux américaines furent sillonnées de monitors construits sur le modèle du *Merrimac*, dont l'amiral Farragut s'empara à Mobile, peu de temps après ce foudroyant exploit.

En 1866, à la bataille de Lissa, le duel du *Ferdinand-Max* contre le *Re-d'Italia*, que le premier coula en quelques minutes par suite d'un coup de son avant qui fit au flanc du vaisseau italien une large et profonde blessure, mit également en lumière ce fait que, désormais, dans les combats sur mer, l'abordage par l'avant allait jouer

le grand, sinon le principal rôle. Toute la tactique de l'amiral Tegethoff avait été d'aborder ainsi son ennemi, de heurter les vaisseaux italiens bien plus que de les canonner. Il est vrai qu'il n'avait qu'une misérable artillerie, impuissante contre le blindage de la flotte italienne, tandis que ses cuirassés, quoique non munis d'éperons, présentaient une proue solide par la saillie des plaques de tôle qui garnissaient leurs flancs.

Il devenait évident que l'artillerie seule n'aurait pas le dernier mot dans les batailles navales ; que l'éperon jouerait dans ces luttes un rôle décisif, et que, par conséquent, la victoire appartiendrait désormais à ceux-là qui présenteraient, sur le théâtre du combat, les vaisseaux qui, sous une masse même inférieure, auraient une marche supérieure, une faculté giratoire excellente, seraient armés d'un éperon dont ils pourraient frapper leurs adversaires à l'avant ou à l'arrière, dans leurs œuvres vives, démonter leur hélice ou leur gouvernail par un choc violent, de façon à leur rendre toute manœuvre impossible et à les couler sans rémission s'ils refusaient de se rendre. Il résultait de ces faits l'obligation d'assurer aux vaisseaux à construire cette marche supérieure et ces facultés giratoires exceptionnelles, en leur laissant une masse suffisante pour que leur choc pût venir à bout de percer ou d'endommager les plus puissantes cuirasses. De tels vaisseaux, armés de quelques pièces d'artillerie seulement, mais d'un fort calibre, devaient assurer la domination des mers à qui les posséderait. On chercha donc, on chercha sans relâche. Le problème était complexe : comment barder de fer un vaisseau, comment le surcharger d'un poids énorme en artillerie — car il ne fallait pas songer à le munir de pièces de moins de 0^m24 d'ouverture qui, avec leur affût, pèsent déjà 21,000 kilogr. chacune — comment, disons-nous, le surcharger ainsi sans augmenter son tirant d'eau, sans nuire à la rapidité de sa marche, à la promptitude de ses évolutions, et sans le livrer, par conséquent, aux coups des bâtiments plus légers, qui lui feraient de redoutables blessures ?

III

L'Angleterre suivait d'un œil inquiet et jaloux ces transformations et ne restait point en arrière. Plus encore que la France, elle sema les millions faisant naître une dangereuse et ruineuse émulation qui ne s'est pas ralentie et menace, au contraire, de durer longtemps encore. Elle blinda quelques-uns de ses anciens navires de guerre et en construisit de nouveaux, fortement cuirassés. D'un autre côté, elle tenta d'emprunter au système américain les *monitors* et, tandis

que la France ne se décidait point à adopter les vaisseaux à tourelles, elles construisait le *Royal-Sovereign*, qui sortit de ses chantiers vers la fin de 1864. C'est un grand et long bâtiment blindé de plaques de tôle et dont le pont même a un revêtement de deux pouces anglais d'épaisseur. Sur ce pont s'élèvent, en ligne droite et au centre, quatre tourelles dont les trois premières renferment chacune un canon, et la quatrième, deux. Tout le système de la tourelle, avec son canon, est appuyé sur une plaque tournante, mue par la vapeur. De la sorte, le pointage peut se faire sur tous les points de l'horizon, et les pièces des quatres tourelles peuvent fournir un feu convergeant. Ces tourelles sont en tôle et, comme nous l'avons déjà dit pour le *Merrimac*, offrent peu de surface aux projectiles qui ricochent sur elles comme sur une carapace, attendu que, pour les frapper utilement, ces projectiles devraient arriver perpendiculairement à la tangente, ce qui est difficile et rare. De plus, chaque tourelle est casematée et se trouve à l'abri des feux plongeants. Les canons, si nous nous souvenons bien, sont de vingt pouces et lancent des projectiles de trois cents livres. L'ouverture de la tour est oblongue, de telle sorte que le canon, qui est situé sur le pont, à environ trois mètres au-dessus du niveau d'eau, peut fournir un tir négatif assez prononcé, ce qui est d'une très grande importance pour frapper l'adversaire aux environs de la flottaison.

Armé de ses cinq canons, le *Royal-Sovereign* devait être un engin formidable ; mais il fut reconnu, quand on en fit l'essai, qu'il manquait essentiellement de qualités nautiques, tenait mal la mer, fatiguait beaucoup, et que, finalement, il ne pourrait rendre que de médiocres services dans une campagne. On dut borner son rôle, en cas de guerre, à l'attaque des forts, en face desquels il pouvait être remorqué, pour s'y embosser et canonner à distance. Et encore l'armement actuel de la plupart des forts permet-il de penser qu'avec les canons dont on dispose, il recevrait quelque projectile puissant, qui l'endommagerait sérieusement et rendrait vains ses efforts en le forçant à s'éloigner. L'échec du *Royal-Sovereign* se compliqua bientôt de celui plus significatif encore qu'éprouva, à la bataille de Lissa, l'*Affondatore*. Ce monitor à tourelles, aussi de construction anglaise, armé de deux canons Armstrong lançant des projectiles de trois cents livres et muni d'un éperon, ne rendit presque aucun service pendant ce terrible engagement. Il n'aborda et ne frappa aucun des vaisseaux autrichiens ; il ne réussit pas même dans sa poursuite contre le *Kaïser*, vieux bâtiment de la marine autrichienne, qui, blessé, fuyait vers Lissa ; il ne parvint point à l'atteindre ni à le heurter par l'arrière. Il reçut au contraire, sur son pont, des projectiles qui le forcèrent à abandonner cette poursuite Ces

insuccès n'étaient pas de nature à encourager les nations européennes dans la construction des monitors à tourelles mobiles. On se remit donc à chercher autre chose.

C'est surtout du côté de l'artillerie que l'Angleterre a porté ses recherches et ses perfectionnements, et, sur ce point, elle a mieux réussi que dans la construction même des bâtiments de guerre. En effet, sa meilleure frégate cuirassée, l'*Achille*, est d'une manœuvre tellement lente, que, dans un combat, il est probable qu'un de nos petits béliers à éperon et à double hélice, comme le *Taureau*, aurait le temps de fondre sur elle, et, de son éperon, lui faire une blessure, sinon mortelle, du moins assez redoutable pour la forcer à se retirer du combat. Pourtant ce serait, en apparence, la lutte du lion et du moucheron. Le problème tel que nous l'avons exposé plus haut restait donc à résoudre : un vaisseau solidement blindé, armé d'un petit nombre de pièces de gros calibre, tirant peu d'eau, ayant une marche rapide et possédant des qualités giratoires hors ligne.

Sur ces entrefaites, le bruit se répandit que le gouvernement français venait d'acheter, en Amérique, deux bâtiments de guerre de l'espèce des *monitors*, mais d'un type différent. C'étaient le *Dundenberg* et l'*Onondaga*[1]. Ils avaient été payés, disait-on, 14 millions de francs. Ce fut un *tolle* général. Ces bâtiments avaient été mis en chantiers vers la fin de la guerre de la sécession par M. Webb, l'habile constructeur à qui la marine russe devait déjà le *Grand-amiral*. Ils étaient destinés au gouvernement fédéral. Mais la guerre finit avant l'achèvement complet des vaisseaux, et, par suite d'une convention avec le gouvernement des États-Unis, le constructeur devint maître de les vendre à qui bon lui semblerait. Il les fit offrir en Europe à la Prusse, à l'Italie ; le gouvernement français s'émut, fit visiter ces bâtiments par son consul général assisté d'ingénieurs expérimentés et, après des pourparlers assez vifs, craignant sans doute de les voir passer aux mains d'une puissance rivale, il en fit l'acquisition. Le *Dundenberg* seul était prêt ; c'était de beaucoup le plus grand et le plus fort des deux. Le prix convenu fut de 7,360,000 francs pour ce seul navire, désarmé et amené en rade de Cherbourg. Il y fit son entrée le 3 du mois d'août de l'année dernière, après une traversée assez remarquable, puisqu'elle s'était effectuée en quatorze jours et demi. Visité par d'habiles ingénieurs, il fut reconnu qu'il avait besoin de nombreux remaniements et d'améliorations indispensables. On commença par le débaptiser pour lui donner le nom de *Rochambeau*,

[1] L'*Onondaga* vient d'arriver à Brest. Nous aurons occasion d'en parler quand nous reviendrons sur les essais des corvettes, dont il va être question ci-après.

puis on l'entra dans le port; on le mit dans une forme en cale sèche, et là, pendant neuf mois, il fut, sous l'intelligente et savante direction de M. Moll, ingénieur des constructions navales du port de Cherbourg, l'objet d'un travail incessant de révision, de réparations. On modifia l'arrière : on changea celles des plaques de blindage qui ne furent pas jugées suffisamment fortes; on examina surtout avec un soin minutieux la machine, dont un grand nombre de pièces furent retouchées et améliorées dans les ateliers de l'Etat.

On calcule que ces réparations montent à un million au moins, ce qui ferait ressortir le prix total du bâtiment à environ huit millions et demi de francs. Ce chiffre est vraiment énorme; mais en définitive, il ne doit pas atteindre, ou du moins dépasser de beaucoup le prix de revient actuel du *Magenta* après les modifications dont celui-ci vient aussi d'être l'objet. Examinons maintenant ce que c'est que le *Rochambeau* par rapport aux autres engins dont nous avons parlé.

Le *Rochambeau* n'est point, à proprement dire, un vaisseau ni une frégate, c'est une espèce de long bateau plat, dont le pont s'élève à peine à un mètre au-dessus du niveau de la mer. Les flancs du bateau ne sont ni perpendiculaires à l'horizon, ni en courbe, comme ceux de la plupart de nos bâtiments; ils émergent de l'eau en formant avec la verticale un angle sortant de trente degrés. On comprend immédiatement l'utilité de cette disposition. Comme toutes les œuvres mortes de la coque sont revêtues de plaques de tôle de 12 centimètres d'épaisseur, et comme ce blindage se continue à deux mètres au-dessous de la ligne de flottaison, sur toute la longueur du vaisseau, il est impossible à un projectile quelconque, d'aussi près qu'il soit lancé, de frapper normalement sur ces parois. Tout boulet, par conséquent, qui atteindra le *Rochambeau* dans ses œuvres mortes, au-dessous du pont, ricochera et plongera dans la mer. Il en résultera peut-être un ébranlement pour le bâtiment, mais il devra être sans importance si on considère encore que cette cuirasse métallique, de 12 centimètres, s'appuie elle-même sur un matelas de bois de près de 2 mètres d'épaisseur. Ainsi, de ce côté, on peut dire que le *Rochambeau* est invulnérable.

Sur le pont s'élève, non plus, cette fois, une ou plusieurs tourelles, mais un fort qui occupe à peu près les deux tiers de sa longueur, laissant à l'avant et à l'arrière deux plates-formes d'inégales dimensions. Ce fort, qui se développe dans toute la largeur du bâtiment, s'appuie à tribord et à babord sur le bordage dont nous avons parlé et forme avec lui une arête vive, puisque ses parois font, de leur côté, avec la ligne verticale, un angle rentrant de trente degrés.

L'arête qui résulte de la soudure du bordage inférieur avec la paroi blindée du fort supérieur, présente donc le sommet d'un angle de cent vingt degrés. Cette disposition, en ce qui concerne la forteresse, paraît moins favorable que pour la partie inférieure. En effet, un projectile puissant, tiré à une distance de mille mètres, par exemple, pourra, grâce à la parabole décrite, frapper presque normalement le revêtement de la forteresse et l'ébranler fortement, sinon le percer de part en part. Ce revêtement est également en plaques de tôle de 0m 12, appuyé sur un matelas de bois d'un mètre d'épaisseur. Il n'est pas absolument certain que les projectiles ricocheront sur la forteresse, aussi infailliblement que cela arrivera sur la coque.

Cette forteresse, ainsi que nous l'avons dit, occupe les deux tiers de la longueur du bâtiment; elle se termine à l'avant et à l'arrière, non par des lignes courbes, mais par des surfaces polygonales recouvertes de plaques de 0m 09 cent. En avant et en arrière, le pont proprement dit est revêtu de plaques de deux à trois centimètres qui ont pour but de protéger l'intérieur du navire contre les projectiles plongeants. Sur la plate-forme de l'arrière, deux ouvertures sont ménagées pour donner jour et air au carré des officiers, mais il est facile, au moment du combat, de les boucher hermétiquement par des grilles.

De son côté, la plate-forme qui surmonte la forteresse a un pareil revêtement, qui met à peu près l'intérieur de la batterie à l'abri des obus. Cette forteresse, dont la hauteur est de 2 mètres 60 cent. et la longueur de 67 mètres et demi, est percée de 22 sabords dont 10 sont armés de pièces de 24 centimètres, lançant des projectiles de 144 kilogrammes; 4 autres sabords ont été garnis de pièces de 0m27 pouvant lancer des projectiles de 216 kilos, et pesant, affût compris, chacune 31 tonneaux. Outre ces 14 pièces, il en existe à bord deux autres venant d'Amérique; ces pièces sont à âme lisse, tandis que les pièces françaises sont rayées; elles ont 39 centimètres d'ouverture et lancent des boulets ronds de 400 livres.

Tel est le formidable armement du *Rochambeau*; mais là n'est point, si on peut le dire, son mérite ni sa supériorité, car, avec tous ces avantages, s'il n'eût eu une bonne marche, s'il n'eût possédé une grande facilité d'évolutions, il eût été presque impuissant. Il fallait donc, avant de prononcer, attendre que les essais eussent donné la mesure de sa vitesse et de ses facultés giratoires. Or, ces essais ont eu lieu et le résultat en a été surprenant.

Le monstre marin, qui n'a guère moins de quatre cents pieds de longueur, soixante-douze pieds de largeur, dont la cuirasse seule pèse mille tonneaux, est muni d'une puissante machine de 1300

chevaux de 225 kilogrammètres pouvant développer une force effective de cinq mille chevaux. Deux mâts le surmontent, gréés en goëlette et c'est là la seule chose, il le faut avouer, qui donne à l'ensemble un peu de grâce. Un éperon de cuivre, long de trois mètres et qui se soude solidement au bâtiment, avec lequel il fait corps, par une armature qui s'enfonce dans la coque, à dix mètres environ, s'avance en taille-mer à l'avant de la proue qui, elle-même, présente un profil redoutable, puisqu'elle s'allonge en un angle aigu et plein, qui n'a guère plus de quinze degrés d'ouverture. Enfin, la quille du bâtiment est plate, comme celle des bateaux de rivières et ne descend pas à plus de six mètres et demi au-dessous de la flottaison en pleine charge. C'est donc un tirant d'eau extraordinairement faible pour un bâtiment si fort, bardé de fer sur toute sa surface *sans en excepter un centimètre*, et dont le tonnage est de 7,800 tonneaux, soit mille tonneaux de plus que le *Magenta*. Le gouvernail [1], complétement immergé, et l'hélice à fleur d'eau, situés au-dessous de la plate-forme d'arrière, sont absolument à l'abri de toute atteinte. Il faudrait un vaisseau doué d'une vitesse bien supérieure à celle du *Rochambeau*, armé d'un éperon long et solide pour venir, à l'arrière, sous le feu de ses terribles batteries, briser ce gouvernail ou paralyser l'hélice, et ce bâtiment n'est pas encore trouvé.

En effet, les essais faits pendant le mois de mai ont établi que, sous toute vapeur, le *Rochambeau* file plus de quinze nœuds à l'heure, vitesse supérieure à celle des meilleurs marcheurs de notre flotte. Le *Magenta* file treize nœuds avec tous ses feux allumés. Le *Rochambeau* évolue sur lui-même en sept minutes; ce qui est, eu égard à sa forme très allongée, un résultat satisfaisant. Donc, rapidité de marche, promptitude d'évolution, cuirasse presque invulnérable, tel est le *Rochambeau*. Ajoutons à cela que, grâce à la forme de sa carène, il est peu sensible au roulis. Ainsi, tandis que le *Magenta* a des roulis de 35 degrés, le *Rochambeau* ne se penche que de 8 à 10 degrés, et c'est encore là un immense avantage, au point de vue de la fatigue de l'équipage et du vaisseau, mais surtout au point de vue de la justesse du tir par les temps de houle.

S'il se trouvait aux prises avec un vaisseau comme le *Magenta*, par exemple, voici, vraisemblablement, ce qui arriverait : Ce vaisseau énorme, qui vient, ainsi que nous l'avons dit, d'être l'objet de très importantes modifications, ne pourrait guère se soustraire à ses atteintes. Autrefois, le *Magenta* alignait dans ses batteries d'entre-

[1] Il y a, en avant de l'hélice, un second gouvernail qui, en cas de rupture du premier, peut, d'après les expériences faites, diriger le bâtiment.

pont cinquante-deux canons ; on les a débarqués pour les remplacer par dix canons seulement de 0m24 lançant des projectiles de 144 kilogrammes. Le plus grand nombre est placé en batterie barbette, sur le pont ; les déplacements en sont facilités par un système de rails, de plaques et de galets sur lesquels roulent et glissent les affûts. Nous ne savons si cette artillerie produirait un grand effet sur le *Rochambeau ;* c'est, on le concevra, la seule chose qui n'ait point été essayée. Toujours est-il que, bientôt rejoint par le monitor formidable, le *Magenta* devrait faire tête s'il ne voulait s'exposer à se voir porter dans son arrière un coup désastreux. En effet, cuirassé seulement au centre, à l'emplacement des batteries anciennes, le *Magenta* est revêtu de bois à l'avant et à l'arrière, double inconvénient au point de vue d'un abordage par un bélier à éperon, et non moins eu égard à l'artillerie qui peut l'incendier en envoyant dans ses œuvres mortes un projectile explosible. Le *Palestro*, à la bataille de Lissa, a été victime de ce genre de construction. Il avait résisté à quatre abordages successifs, et il a péri, incendié par un projectile qui avait pénétré par son arrière et auquel, dès le début, on n'avait pas assez pris garde.

Donc, le *Rochambeau* aurait des avantages décisifs contre un cuirassé ordinaire ; son artillerie, tirant de près, pourrait atteindre normalement la cuirasse de l'adversaire et y causer d'irréparables dommages, ou du moins, elle lancerait des projectiles incendiaires dans les parties non blindées. D'autre part, ayant l'avantage de la vitesse, il pourrait le harceler et, finalement, lui porter un de ces coups terribles qui frappent de mort un adversaire, ou, tout au moins, le réduisent à l'impuissance.

Qu'on joigne à tout cela que le *Magenta*, avec son nouvel armement, a encore un tirant d'eau de 9 mètres 22 centimètres, tandis que le *Rochambeau* ne cale que 6 mètres et demi environ, et on comprendra l'immense supériorité que, dans maintes circonstances, cette qualité lui assure. On peut donc dire que, si le *Rochambeau* ne résout pas absolument le problème, il lui fait faire un très grand pas, et si l'on veut ne point considérer l'effroyable somme qu'il a coûtée, on sera amené à reconnaître qu'il est d'une utilité réelle, comme type, plutôt que comme instrument acquis.

En effet, il est important de constater que, à côté de tous ses avantages, ce bâtiment, construit avec des matériaux défectueux, ne saurait rendre de grands services. Le bois employé à la carène est de mauvaise qualité et ne pourra durer longtemps ; c'est une espèce de sapin des Alléghanys, très poreux, très spongieux, et c'est là un vice radical. Déjà même et pour le peu de temps qu'il a tenu la mer, quelques jours à peine, il fait eau. Cela tient à ce que les Amé-

ricains, très pressés, avaient voulu faire un instrument terrible mais non de durée. Il s'agissait, en effet, pour eux, de frapper un coup immédiat. C'est, du moins, l'explication que donne le constructeur. Si cette carène était en bois de teck, il en serait tout autrement.

Maintenant, le *Rochambeau* pourra-t-il naviguer en haute mer, faire une croisière? Il serait téméraire de prononcer d'une facon absolue d'après la traversée qu'il a faite de New-York à Cherbourg, et les essais, à notre avis, insuffisants, qui ont eu lieu le mois dernier. Les opinions d'ailleurs diffèrent beaucoup sur ce point, mais, s'il faut dire toute notre pensée, qui résume celle de la plupart des hommes compétents, il ne saurait tenir longtemps la mer. Par conséquent, il ne peut être propre qu'à une guerre maritime le long des côtes. Son emploi y est d'ailleurs admirablement marqué en raison de son faible tirant d'eau. Il franchira les passes sans autre crainte que celles des torpilles. La torpille, voilà son ennemi, voilà le dangereux ennemi, désormais, des bâtiments de guerre. Si on parvient jamais à lancer ces horribles engins de destruction, il n'y aura plus de guerre maritime possible; jusqu'à présent, on n'a réussi qu'à les fixer dans les passes, ou à les jeter dans le sillage d'un navire poursuivi, pour les faire éclater contre le poursuivant, et c'est déjà bien assez redoutable.

IV

L'acquisition du *Rochambeau* n'a pas arrêté l'infatigable et ingénieux chercheur que nous avons montré aux prises avec des difficultés sans cesse renaissantes. Le *Rochambeau*, d'ailleurs, quelles que soient ses qualités, ne suffit point à constituer une marine. Il fallait, à côté de lui, des bâtiments plus légers, capables d'entreprendre une grande navigation, possédant des qualités nautiques excellentes, assez solides pour la résistance et assez forts pour l'attaque pendant les croisières. On a donc mis sur les chantiers huit corvettes dont la principale, la *Jeanne d'Arc*, lancée depuis quelque temps, est en armement. Les autres, l'*Atalante*, l'*Alma*, la *Thétis*, le *Marengo*, suivront et devront constituer une flotte légère et puissante à la fois. Et déjà, pourtant, la *Jeanne d'Arc* a été l'objet de remaniements importants. En effet, on avait, dans les plans primitifs, décidé que le pont de ces corvettes porterait, non au centre et dans l'axe du navire, mais sur les côtés, à l'avant et à l'arrière, quatre tourelles fixes dans lesquelles serait placé en barbette un canon de 0^m24 cent. Ces tourelles, cuirassées de plaques de 0^m15 d'épaisseur, étaient en saillie sur le flanc du bâtiment, deux de chaque côté. Mais on a reconnu que le poids surchargerait sans doute le navire et on a

réduit ces tourelles à deux, celles qui sont placées un peu à l'avant. C'est la première fois que, dans nos constructions navales, on emploie les tourelles ; nous ne savons si la place qu'on leur a assignée sur le pont est bien choisie ; si, collées ainsi aux flancs du navire, elles ne feront pas balancier et n'occasionneront pas, grâce à leur poids et à celui de l'artillerie qu'elles contiendront,— environ vingt-cinq tonneaux chacune, pièce, affût et projectiles compris, — un roulis exagéré.

Cette observation a dû frapper le constructeur ; les deux cheminées aussi affectent les mêmes dispositions et semblent, avec les tourelles, diviser le pont en deux parties inégales par un col étranglé. De plus, comme les tourelles ne sont pas casematées, les artilleurs et les pièces seront exposés aux feux plongeants. On objectera que, situées à plus de 3 mètres au-dessus de la flottaison, elles seront difficiles à atteindre par les projectiles ennemis ; mais il n'est pas impossible qu'un obus y tombe et alors le résultat serait horrible. On parle en ce moment même d'un nouveau mortier qui lancerait des bombes incendiaires presque à coup sûr et qui feraient dans les batteries à découvert d'épouvantables ravages.

Outre les deux canons des tourelles, ces corvettes seront armées dans leur entrepont de quatre pièces de gros calibre, protégées par un blindage de 0^m15 d'épaisseur. La batterie où elles se trouveront, appelée fort central, occupe en effet, le centre du vaisseau. Le reste de la coque, si on en excepte la ligne de flottaison, qui est également blindée de plaques de 0^m15, est revêtu d'une feuille de tôle, au lieu de bois, pour parer à l'inconvénient dont le *Palestro* a été victime à Lissa, et que nous avons rapporté plus haut. Un éperon solide est fixé à l'avant, et une machine de 450 chevaux communique l'impulsion à la corvette, dont le tirant d'eau, sous pleine charge, ne paraît pas devoir dépasser de six à sept mètres. Comme ces bâtiments, ainsi que nous l'avons dit, sont destinés à des traversées lointaines, on les a munis d'une mâture solide. Le mât de misaine et le grand mât supportent de fortes vergues en carré ; le mât d'artimon est gréé en goëlette, ce qui donne à l'ensemble beaucoup d'élégance.

Quel résultat donneront les essais ? Ces navires répondront-ils au but qu'on se propose ? C'est ce qu'on ne peut dire encore, il faut attendre. Attendre, oui ! mais les millions n'attendent point et ici on procède par millions. Chacune de ces expériences coûte des sommes fabuleuses, et on ne saurait trop y regarder. Nous reviendrons donc sur ce sujet, lorsque le temps sera venu, après les essais, pour constater si le succès répond aux efforts et à la dépense. Certes, dans l'état actuel des choses en Europe, nous concevons bien qu'il faille à la France une marine puissante et redoutable,

mais on concevra bien aussi l'effroi général quand, en présence d'une situation financière au moins difficile, nous entendons des déclarations comme celles que M. le marquis de Talhouet portait récemment à la tribune : « Il faudrait, disait-il, emprunter plus de *cent millions* à des ressources extraordinaires, car les bâtiments construits depuis 1857 ne sont déjà plus dans les conditions désirables, les uns n'étant pas cuirassés, les cuirasses des autres n'étant pas suffisantes ! »

Cent millions ! est-ce le dernier mot ? Hélas non, et quand on marchande aux travaux publics soixante millions, à l'instruction publique quelques centaines de mille francs, on jette à la mer des millions. Ce qu'on a dépensé depuis 1857 est effrayant, et c'est M. le marquis de Talhouet qui le dit : *tout est à faire !* venant ainsi répondre de haut, et avec une incontestable autorité, à la question que nous posions au commencement de cette étude ! Est-ce la faute des hommes spéciaux chargés de cette direction ? Non, c'est la faute des gouvernements, des hommes politiques, qui, seuls, ont engendré cette fièvre belliqueuse qui dévore et qui ruine les peuples.

C'est le vertige au front et la douleur dans l'âme que nous revenons de cette excursion à travers ces formidables engins de destruction qui établissent, en même temps, la puissance, la grandeur et la folie des hommes.

Si nous consacrions seulement à l'étude des sciences pacifiques, à l'agriculture, à la mécanique industrielle, à la marine marchande surtout, la moitié de l'énergie, des forces et des sommes que nous perdons dans ces inventions terribles, quelle puissance ne serait pas la nôtre, à quel degré de prospérité n'atteindrions-nous point ? Pauvres agriculteurs qui étudiez péniblement une charrue mécanique ou une faucheuse ; industriels qui cherchez à perfectionner vos outils, venez voir le *Rochambeau*, et soyez fiers et modestes à la fois ; mais travaillez fort et ferme, et apprêtez vos bourses, car cela coûte cher ! Et faites un vœu surtout, c'est que jamais on ne se serve de ces engins ; souhaitez que, d'ici à peu d'années, comme leurs devanciers, ainsi que nous le constations plus haut, ils soient relégués au fond de nos arsenaux, qu'on n'en parle plus, qu'ils deviennent aussi de vieille ferraille, et ce sera encore le meilleur, et pour vous et pour tous ! Heureuses si, plus tard, instruites par ces ruineuses expériences, les nations finissent par comprendre que le perfectionnement des outils de la paix leur coûtera cent fois moins cher et leur donnera une vraie prospérité et la seule grandeur.

AMÉDÉE MARTEAU.

L'EMPIRE GERMANIQUE

DANS LE MOYEN AGE

HENRI I. — OTHON LE GRAND

PREMIÈRE PARTIE

L'histoire de la civilisation en Europe par M. Guizot est, sans contredit, l'étude la plus approfondie, la plus complète que notre pays ait produite sur le moyen âge. Nul ouvrage dans notre siècle n'a dépeint, en traits plus vigoureux ni plus saisissants, l'ensemble du monde féodal. Cependant, à l'étudier de près, et comme document historique, ce livre présente de nombreuses lacunes ; l'esprit de synthèse y règne trop ; de nos jours, on veut des recherches plus patientes. A vrai dire, l'Europe, pour le grand écrivain, n'est pas autre chose que la France. C'est en elle qu'il voit le développement de l'histoire moderne et la solution des grands problèmes qui l'occupent. L'Angleterre, l'Italie, l'Espagne ne sont pour lui que des accessoires, et n'attirent son attention que par le degré d'affinité qu'elles ont avec l'objet principal. Quant à l'Allemagne, monde à part, forêt obscure, hérissée de ronces et de plantes sauvages, M. Guizot, orateur politique, homme d'Etat, avait-il le temps d'en fouiller toutes les profondeurs? Pourquoi l'eût-il fait quand sa vue pouvait s'arrêter sur des horizons plus riants? Quand des histoires toutes faites, animées, dramatiques, suffisaient à remplir son cadre?

Aussi, dans ses pages magistrales, l'Allemagne disparaît-elle après Charles le Grand ; l'éclipse est de six ou sept siècles. Son nom est prononcé de temps en temps, pour mémoire : elle reparaît enfin pour quelques lignes, à propos de Maximilien, et tout est dit : *De minimis non curat prætor.* L'archétype de l'Europe pour un historien français, c'est la France.

Cependant, pour un explorateur attentif, dégagé de préoccupations étrangères, le moyen âge allemand serait une étude bien plus intéressante que le nôtre ; bien plus que la France, l'Allemagne a résumé en elle, pendant cinq siècles, la vie et le développement de l'Europe. Ses empereurs ont été tout-puissants au nord, à l'est et au sud, redoutés des Slaves, des Italiens et des Grecs, quand les rois de France, presque inconnus de leurs grands vassaux, guerroyaient obscurément contre les sires de Coucy et de Montlhéry. Autant le rôle de nos roitelets était stérile et insignifiant, autant celui des césars germaniques était fécond en grandes entreprises. Ce sont eux qui continuent Charlemagne, en portant la civilisation dans les steppes du moyen Danube et dans les marécages de l'Oder. Par eux, des forêts, des landes incultes se changent en villes florissantes ; une bourgeoisie active et industrieuse introduit dans le nord les jouissances inconnues du bien-être ; la poésie apparaît, l'esprit allemand s'ouvre aux émotions délicates de l'art. Si l'on songe aux Germains de Tacite, qui sont le point de départ de la société moderne, n'est-ce pas en Allemagne que se mesurent avec le plus d'évidence le progrès lent et continu des lumières du droit sur la force brutale, la transformation de tribus sauvages en peuples civilisés ! Ajoutons que la nation allemande est éminemment autochthone ; que son génie s'est maintenu pur, presque exempt d'alliage, au travers des siècles, et l'on conviendra que nulle histoire n'est plus instructive, plus digne d'être méditée par le philosophe. On s'étonnera donc que la critique française ait passé jusqu'à présent dédaigneuse à côté d'un tel monument.

Ce dédain, cet oubli, ont cependant leur excuse dans l'indifférence que les Allemands ont longtemps professée eux-mêmes pour leur histoire nationale. Les érudits s'occupaient d'Assur ou d'Osymandias, déchiffraient les tables de Manéthon, écrivaient des volumes sur un texte d'Hérodote ou de Pausanias, mais tournaient le dos à l'Europe moderne, et méprisaient par-dessus tout le latin des moines. Toutes les chroniques du saint empire ne valaient pas à leurs yeux une inscription grecque. C'est de nos jours seulement qu'une curiosité patriotique s'est éveillée dans la science allemande. Le romantisme ayant mis le moyen âge en honneur, on a tiré de leur poussière les vieux manuscrits, et l'on s'est étonné de posséder

des trésors immenses. La pensée est alors venue de réunir ces richesses et d'en faire une grande collection. De toutes parts, on s'est mis en quête : chaque Etat, chaque principauté, chaque ville a voulu contribuer à l'œuvre commune. Ainsi s'est formée cette magnifique collection de Pertz, qui compte aujourd'hui vingt volumes in-folio et qui se continue tous les jours par les soins des hommes les plus compétents ; monument immense, un des plus beaux peut-être de notre siècle. C'est la science dégagée de toutes ses aridités et rendue accessible à tous. Cette galerie s'ouvre au V^e siècle après Jésus-Christ et doit embrasser dix siècles. Annales des couvents, chroniques en vers et en prose, biographies de saints et de princes, tout s'y trouve, dans un ordre parfait, qui rend toutes les recherches faciles. Chaque histoire est précédée d'une notice sur la vie de l'auteur, sur le manuscrit, et le degré de foi qu'ils méritent. En marge sont les dates, explications, renvois ; le plus souvent, sur une page spéciale, se trouve un fac-simile du manuscrit même. La typographie est excellente et fait le plus grand honneur aux presses de Hanovre.

On conçoit sans peine la nouvelle physionomie qu'a prise l'histoire d'Allemagne avec de tels éléments. Dans la plupart des cas, la transformation est complète : ce ne sont plus ces figures mornes et inanimées, muettes à toutes les questions, impénétrables comme des sphinx, décourageantes pour l'historien, attrayantes seulement pour la libre fantaisie du poète. Les personnages s'animent et revivent ; on les touche du doigt, on démêle leurs passions, leurs caractères ; on se rend compte de leur politique ; on y reconnaît même la germination des idées modernes. La variété des documents offre à la critique de nombreux moyens de contrôle. Souvent la biographie d'un évêque ou d'une abbesse de couvent remplit une lacune de l'histoire et complète le tableau d'une époque. La légende même apporte sa part à la vérité, comme le brouillard des Alpes contribue à la formation du Rhin et du Rhône.

Grâce à ces lumières, une ère nouvelle s'est ouverte, et des travaux remarquables éclairent déjà les parties les plus reculées de l'âge féodal. Le plus éminent, sans contredit, est celui de M. Giesebrecht, docteur de Berlin, actuellement professeur à l'Université de Munich. Cet ouvrage, dont le troisième volume vient de paraître, prend la nation allemande à son origine connue, et doit se poursuivre jusqu'à la fin du premier empire germanique, c'est-à-dire jusqu'à l'extinction de la dynastie des Hohenstauffen. M. Giesebrecht, avec un zèle louable, a visité les principales bibliothèques de l'Europe ; il a fait des manuscrits une étude sérieuse. On pourrait même lui reprocher de ne pas dépouiller assez cette gangue scolastique,

d'introduire trop de citations dans son texte, et d'écrire quelquefois moins en historien qu'en compilateur. Dans une grande partie de son livre, le récit, au lieu de se mouvoir librement, n'est qu'une paraphrase des chroniques, et cotoie trop amoureusement le recueil de Pertz. Ses jugements manquent aussi parfois d'élévation ; le patriotisme prussien s'y fait trop sentir ; l'esprit de l'auteur en est évidemment obsédé. Je n'aime pas, je l'avoue, voir l'historien trop idolâtre de son pays, encourir le reproche d'infatuation, nationale. Il me semble qu'il amoindrit sa mission, et qu'il descend au rang de panégyriste. Ces réserves faites, l'ouvrage de M. Giesebrecht sera jugé par tous un excellent livre ; son mérite justifie parfaitement son succès. Plusieurs éditions en ont paru successivement, sans ralentir la faveur publique. Un prix spécial lui a été décerné par le roi de Prusse.

Il m'a semblé intéressant de puiser à ces diverses sources, et d'en extraire, pour les lecteurs français, certains traits caractéristiques. Le moment est opportun pour une telle étude. L'Allemagne, pour différentes causes, est devenue notre grande préoccupation. Après l'avoir longtemps dédaignée, nous venons de découvrir en elle des forces inconnues, et nous fixons sur elle un œil scrutateur. Nous nous demandons, non sans inquiétude, quel rôle elle va jouer, quelle influence exercer sur l'avenir de l'Europe et particulièrement sur le nôtre. Sera-t-elle une voisine agressive et turbulente, ou prendra-t-elle tranquillement place à côté de nous, en nous tendant une main fraternelle? A voir les perplexités qu'elle nous cause, on dirait que nous cherchons en elle le mystère de notre destinée. Eh bien! l'Allemagne a réalisé pendant le moyen âge l'idéal qu'elle poursuit, et qui nous trouble aujourd'hui. Pendant trois siècles, elle a possédé l'unité, la force, la prépondérance sur toutes les nations de l'Europe. Son passé contient donc pour nous de grands enseignements, et peut nous offrir la solution de plus d'un problème.

J'ai cru devoir prendre pour point de départ la déposition de Charles le Gros à la diète de Tribur en 887. C'est à cette époque que cesse, à proprement parler, l'empire franc, et que de ses débris se forment les nations allemande et française. Jusqu'à cette crise, les éléments sont restés indivis, en lutte sourde les uns avec les autres, sans bien se rendre compte du principe qui les divisait. Romains, Gaulois, Francs, Saxons, Bavarois ont vécu pêle-mêle, croyant former un seul et même peuple, sans autre objectif qu'une image confuse de l'empire romain. A partir de ce moment, l'illusion cesse ; chacun rentre dans sa voie pour se livrer à un travail intérieur. C'est la vie des nations modernes qui commence.

I

Le système féodal n'a pas été, comme M. Guizot semble l'envisager, un tout homogène. Il a, suivant les contrées, subi les formes les plus différentes. Qu'on se reporte par la pensée au IXe siècle, et l'on se figurera facilement combien l'état social de la Gaule et celui de la Germanie étaient dissemblables. En Gaule, les débris de la civilisation romaine se mêlaient intimement à la barbarie franque : la jeunesse et la décrépitude associées vivaient côte à côte. Plusieurs siècles n'étaient pas de trop pour dégager le progrès de cette confusion. En Germanie, rien de pareil. Nul vestige de civilisation antérieure. Une seule race, indomptée, partout victorieuse, se considérant, avec quelque raison, comme maîtresse de l'Europe, depuis que ses rejetons avaient conquis toutes les provinces de l'empire romain. L'organisation sociale des premiers Germains y subsistait à peu près intacte. Point de villes ; à peine quelques bourgs épars au milieu de forêts immenses. Quant aux rois, on les respectait, comme à l'époque de Tacite, plutôt comme des chefs de guerre que comme un pouvoir public. Leur autorité n'avait presque point de racines. On ne se prosternait point devant eux, comme les Gaulois, imbus des formes monarchiques, faisaient devant les Mérovingiens. On leur parlait rudement, comme à des égaux. Les tribus, à peu près indépendantes, se gouvernaient elles-mêmes, d'après le vieux droit germanique. Des assemblées fréquentes ou diètes (Taege) réglaient les grandes questions politiques. A défaut d'entente, la guerre, c'est-à-dire le jugement de Dieu; le servage enfin était rare, et les documents de l'époque attestent que la plus grande partie du sol était possédée par des colons libres. Une telle société ne ressemblait guère à celles qui se constituaient en Italie et en Gaule.

La principale circonstance à noter, c'est l'importance qu'avait acquise le clergé catholique depuis la conversion des Germains. Les religions nouvelles ont d'autant plus d'empire qu'elles agissent dans un milieu moins civilisé. Les premiers apôtres chrétiens en Germanie s'étaient trouvés sur un terrain presque vierge. Les peuplades, dans l'élan de leur néophytisme, se donnaient tout entières aux convertisseurs. En Saxe, les évêchés fondés par Charlemagne prirent en main tous les pouvoirs et remplacèrent toutes les autorités antérieures. De là ces principautés ecclésiastiques qui s'étendaient sur d'immenses territoires et dont plusieurs se sont maintenues près de mille années. Dans tous ces domaines, l'organisation théocratique fut très forte. La noblesse, suspecte de paganisme, fut exclue des hautes fonctions et descendit à un rang subalterne. Les

abbayes, véritables forteresses, étaient des foyers de propagande religieuse et des centres d'action militaire contre les barbares. On n'y goûtait pas les loisirs et la sécurité des monastères d'Occident. Les théologiens, les érudits n'y parurent que beaucoup plus tard. La vie y était militante, exposée aux incursions. A tout instant, les moines étaient obligés de se défendre, le casque en tête, le glaive à la main, contre les Wendes, les Hongrois ou les Bohémiens. Mais ce mélange de dévotion et d'allures guerrières augmentait leur ascendant sur l'esprit des peuples. Bientôt le sacerdoce fut l'âme de la société. De son alliance avec les rois devait naître l'unité allemande.

L'agglomération germanique traversait alors une de ces crises qui sont décisives dans la vie d'un peuple. Il s'agissait pour elle de prendre définitivement place parmi les nations de l'Europe, et de se constituer en face des barbares. Dernière venue dans la chrétienté, les limites qui la séparaient du paganisme n'étaient pas encore bien tracées. Un océan de tribus slaves, scandinaves, mongoles, débordait à tout instant sur son territoire et menaçait de submerger sa culture naissante. On eût dit que les sombres puissances auxquelles elle venait d'échapper la redemandaient, qu'elles tentaient un suprême effort pour la reconquérir. Si la digue qu'elle leur opposait venait à se rompre, l'œuvre de Charlemagne était anéantie, l'ère des Alaric et des Attila allait se rouvrir. C'était pour l'Allemagne une heure solennelle. Elle allait, pour la première fois, servir de bouclier à l'Europe et payer de son sang sa réception dans le monde latin. Elle ne pouvait donc pas, comme la Gaule, se morceler en principautés rivales et indépendantes; le laisser-aller et l'insouciance féodales eussent été pour elle un sommeil de mort. *Viribus unitis*, l'accord des volontés, la cohésion des forces, étaient pour elle une impérieuse loi d'existence.

Parmi les hordes païennes qui lui formaient une ceinture d'ennemis au nord et à l'est, la plus redoutable, sans contredit, était celle des Hongrois, qui relevaient en ce moment même l'empire d'Attila. Expliquons brièvement leur apparition en Europe. Les Huns, Avares ou Hunavars, après avoir infesté pendant plus de trois cents ans les provinces de Mésie, de Thrace et de Macédoine, s'étaient vus enfin arrêtés par l'établissement des Bulgares et des Serbes sur le bas Danube. Dès lors, ils avaient cessé leurs incursions dans l'empire grec; mais, se reportant vers l'ouest, ils ravageaient périodiquement tous les pays situés entre le haut Danube et l'Adriatique. L'Illyrie, la Carinthie, la Bavière étaient la proie ordinaire de leurs invasions. Charlemagne avait fait contre eux plusieurs guerres heureuses, et pour les tenir en respect, établi des colonies germaines à Salzbourg, à Vienne, sur les confins de leur territoire. Mais vers la

fin du IX^e^ siècle, deux nouvelles tribus de même origine, celles des Hunugares ou Hungares, et celles des Cabares, étaient venues renforcer les rejetons usés de la tige mongole. Conduites par leur chef Arpad, elles passèrent sur le corps des Bulgares et s'établirent d'abord en Transylvanie; là, ces barbares furent rejoints par une troisième horde, la plus guerrière et la plus féroce de toutes, celle des Megers ou Magyars. Toutes ces peuplades s'avancèrent au nord vers la Pannonie, où leur arrivée fut acclamée par leurs frères, les Hunavars, et tira ces derniers de leur abattement. Ainsi fut formée cette nation hongroise qui personnifia pendant cent ans le démon de la guerre, et faillit replonger l'Europe dans la barbarie. A peine établie dans la grande plaine du Danube, elle envahit la Bohême et détruisit les colonies franques de Vienne et Salzbourg, seules barrières de l'Allemagne et de l'Occident. On prétend qu'Arnulf, premier successeur de Charles le Gros, avait appelé les Hongrois en Bohême pour se venger du roi Swentibold, son vassal. Ce fut donc un Allemand qui déchaîna cette calamité sur l'Europe. Dès l'année suivante (900), un cri de terreur s'élevait de la Bavière et du Frioul envahis. Arnulf, pendant ce temps, était à Rome et se faisait couronner empereur, croyant sans doute reprendre la tradition de Charlemagne, son aïeul. La clameur publique l'obligea de revenir en toute hâte vers les Alpes; mais pris au dépourvu, sans armée, il dut acheter honteusement la retraite des Hongrois en leur promettant un tribut. Il mourut peu de temps après, déshonoré aux yeux de son peuple et maudit par les historiens de l'époque.

Les Hongrois n'étaient pas des barbares ordinaires; ils avaient emprunté très vite à la civilisation les artifices et les pratiques savantes de la stratégie. Pleins d'élan dans l'attaque, solides dans la défense, en garde contre les ruses de l'ennemi, quelle que fût leur science, ils savaient observer en guerre une rigoureuse discipline. « Leur tactique, dit M. Giesebrecht, était toute particulière. Il n'attaquaient jamais en rangs épais, mais par escadrons légers et distincts, qui n'étaient réunis qu'en apparence et fondaient sur l'ennemi avec la rapidité de la foudre. Jamais ils n'oubliaient de laisser en réserve une partie de leurs troupes. Ils combattaient sur des chevaux couverts de grosses cuirasses et maniaient avec une incroyable adresse ces animaux bien dressés. Leur arme favorite était la flèche qu'ils lançaient avec sûreté, pendant la course de leur cheval, soit dans l'attaque, soit dans la retraite. » — « Toute pitié leur était étrangère, pendant comme après le combat. Tout ennemi vaincu était anéanti. Tout pays où le pied de leurs chevaux se posait était changé en désert. » On les accusait de cruautés horribles. Ils buvaient, disait-on, le sang des prisonniers après le combat

(*sanguinem potabant humanum*). Leurs têtes rasées, leurs joues sillonnées de cicatrices volontaires, tout en eux inspirait l'horreur.

Aussitôt après la mort d'Arnulf, apprenant que la couronne de Germanie était sur la tête d'un enfant, ils fondirent sur la Bavière comme une nuée de vautours, détruisant les châteaux, brûlant les villages, égorgeant des populations entières. Le duc de Bavière, Luitpold, essaya vainement de les arrêter. Il fut vaincu et tué dans une grande bataille où périrent des milliers de nobles Bavarois, plusieurs évêques et nombre d'abbés combattant avec leurs vassaux. Les débris du peuple se cachèrent dans les montagnes du Tyrol. Louis l'enfant s'enfuit jusqu'en Suisse avec ses conseillers et les deux évêques Hatto et Salomon, dont l'imprévoyance avait causé ce désastre. Les Hongrois s'avancèrent, sans rencontrer de résistance à travers la Souabe et dévastèrent le pays jusqu'aux bords du Rhin.

Après la mort de Louis (911), une diète se rassembla à Forcheim, pour lui désigner un successeur. Toutes les provinces allemandes y furent représentées par leurs princes, leurs nobles, et par leurs évêques. La Lorraine seule fit défaut : sa position entre la France et la Germanie était encore indécise. Les temps étaient sombres, le danger imminent ; on sentait le besoin d'une autorité forte. Les choix se portèrent d'abord sur Othon, duc de Saxe, que recommandaient sa puissance et sa réputation de sagesse. Mais Othon était un vieillard ; il refusa la couronne et fit nommer Conrad, duc des Franconiens, guerrier dans la force de l'âge. Toute l'Allemagne acclama le sacrifice du vieux duc, et jura de s'unir contre les Hongrois. Par malheur, Conrad était un esprit médiocre, à la fois ambitieux et timide, arriéré de cent ans dans sa politique. Comme Arnulf, il voulait refaire l'empire Franc, jouer le rôle de Charlemagne, et s'usait à guerroyer obscurément contre les seigneurs. Comme Louis l'Enfant, il vivait entouré d'évêques et combattait ses ennemis à coups d'anathèmes. Sous son règne, les Hongrois firent quatre invasions. Toute sécurité avait disparu. Les colons libres désertaient en foule leurs campagnes, pour s'abriter derrière les manoirs. Un grand nombre aliénaient leur liberté et se vouaient au servage avec leur postérité, pour échapper à la destruction. Ce fut très probablement dans ce temps que le système féodal s'appesantit sur l'Allemagne. Rien ne corrompt une société comme l'absence de toute garantie pour les professions pacifiques. Les yeux et les cœurs se blasant sur les scènes violentes, les forts, c'est-à-dire les nobles, s'habituaient à vivre de pillage. C'est alors que les guerres particulières se multiplient sur le territoire. Les villes romaines, telles que Ratisbonne et Augsbourg, les colonies franques de Charlema-

gne, brûlées tour à tour par les chrétiens et par les barbares, ne sont plus que des monceaux de ruines. Tout vestige de civilisation est près de s'éteindre.

Sur le point de mourir, Conrad eut une heureuse inspiration. Comprenant l'impuissance de la dynastie franconienne, il appela son frère Eberhard, héritier présomptif du trône, et le pria d'abandonner ses prétentions au profit de Henri, duc de Saxe : « L'avenir du royaume, lui dit-il, est entre les mains des Saxons. Prends donc les ornements impériaux, les agrafes d'or, le manteau, l'épée et la couronne de nos anciens rois ; va chez Henri, fais ta paix avec lui, promets-lui pour l'avenir amitié fidèle. » — Eberhard obéit, soit par patriotisme, soit par conscience de son isolement, et porta les insignes impériaux au jeune duc de Saxe, Henri Ier, qui fut surnommé l'Oiseleur.

Des quatre duchés qui composaient alors l'Allemagne, la Saxe était le plus puissant, le mieux organisé pour la concentration des forces nationales. Située au nord, protégée par les montagnes de Bohême, elle avait échappé aux dévastations des Hongrois. Les évêchés fondés par Charlemagne étaient florissants; ils maintenaient dans le peuple une grande ferveur religieuse et le respect des traditions monarchiques. Là surtout s'étaient conservées les vieilles qualités germaniques, énervées ailleurs par l'anarchie, la guerre civile et l'excès des souffrances. C'était donc chez les Saxons, les derniers venus dans le monde civilisé, que l'Allemagne et par suite l'Europe allaient trouver leur salut. La politique de Charlemagne portait ses fruits.

II

Le nouveau prince apportait au pouvoir un esprit sagace, un caractère ferme et entreprenant. Il savait aussi temporiser et choisir son heure. Il n'avait pas la dévotion étroite de Conrad et s'était soustrait de bonne heure à l'influence du clergé. L'évêque de Mayence, Heriger, l'invitant à se faire sacrer d'après l'ancien rite : « C'est assez pour moi, répondit-il, d'avoir été choisi par le peuple, et d'être le premier Saxon élevé à la royauté. Le sacre et le couronnement sont pour de plus dignes. » En déclinant ces pompes byzantines, Henri évitait de recevoir la couronne des mains d'un prêtre. Pendant la plus grande partie de son règne, il se montra préoccupé d'échapper à la tutelle des évêques. Vers la fin de sa vie seulement, il les appela dans ses conseils et destina Bruno, son fils cadet, à l'église.

Henri ne voulut pas tout d'abord engager la guerre contre les

Hongrois. Les forces du royaume étaient encore trop divisées, les plaies des diverses invasions trop récentes. Pour éloigner les barbares, il conclut avec eux une trêve de neuf ans, et consentit à leur payer un tribut. Dans cet intervalle, il fit de grands préparatifs de défense. Son premier soin fut de couvrir la Saxe, vers laquelle les Madgyars commençaient à se porter, depuis que les contrées du sud dévastées leur offraient une proie moins lucrative. Pour arrêter les envahisseurs, Henri recourut à un procédé qui montre le degré d'initiative dont disposaient alors les gouvernements. Le neuvième de la population saxonne reçut l'ordre de quitter les champs, de bâtir des murailles, et derrière ces murailles des habitations. Le tiers des récoltes dut y être accumulé chaque année, et gardé, à titre de provisions, pour le temps de guerre. On travailla, dit Widukind, jour et nuit. Les murs, les maisons s'élevèrent comme par enchantement. Des bourgs, des villes apparurent dans un pays couvert de forêts, où l'on ne voyait auparavant que de pauvres huttes. Ainsi furent fondées les premières villes de la Saxe orientale : Quedlinbourg, Gozlar, Mersebourg, qui fut tout de suite une forteresse redoutable. En certains endroits, des asiles furent ouverts aux malfaiteurs, à charge pour ceux-ci de contribuer à la défense communale. Telle a été l'origine des cités saxonnes, qui renferment aujourd'hui la population la plus honnête, la plus éclairée, la plus industrieuse de l'Europe. Une puissance qui laisse derrière elle de pareilles créations ne doit-elle pas compter parmi les plus bienfaisantes de l'histoire ?

Une innovation non moins heureuse fut l'adoption d'une nouvelle tactique militaire, qui rendit les Allemands capables de tenir tête aux Hongrois en campagne. Henri fit monter à cheval les vassaux et les habitants des nouvelles villes pour augmenter l'effectif de la cavalerie ; il divisa ses escadrons en troupes légères et mobiles. Les piétons furent désignés pour la défense des murailles. Toutes ces institutions, en fortifiant le royaume contre ses ennemis, affermissaient le pouvoir royal, multipliaient ses moyens d'action et donnaient une vive impulsion au sentiment national.

Au bout des neuf ans, les Hongrois vinrent réclamer le tribut. Telle était la terreur inspirée par ces barbares, qu'Henri n'osa pas prendre sur lui la responsabilité d'un refus. Il convoqua l'assemblée du peuple, et l'ouvrit par une allocution qui présente avec nos discours du trône une grande ressemblance : « Autrefois, dit-il, l'empire était livré à l'anarchie, souffrant de l'invasion et de la guerre civile. Aujourd'hui, par les secours de la Divinité, par nos travaux, votre courage, la paix est revenue, les barbares du nord (les Wendes) ont été vaincus et soumis. Il ne nous reste plus qu'à

nous lever avec eux contre nos communs ennemis, les Avares. Pour remplir le trésor de ceux-ci, j'ai dû vous dépouiller, vous, vos filles et vos femmes. Maintenant, n'ayant plus d'argent, je serai obligé de dévaster les temples et d'appauvrir leurs ministres. Consultez-vous donc, et voyez ce qu'il faut faire en cette circonstance. » On voit que Henri Ier n'ignorait pas l'art moderne d'influencer les suffrages. Le peuple, le clergé surtout, répondirent qu'il fallait refuser le tribut aux Hongrois et leur faire la guerre. Les députés des Madgyars furent renvoyés sans argent.

La guerre s'engagea dès l'année suivante, et les Hongrois envahirent la Thuringe, qu'ils mirent au pillage. Mais ce fut alors qu'on vit l'effet des sages précautions prises par le roi Henri. L'armée hongroise ne se répandit plus comme un torrent dans le pays désarmé. Tenue en échec par les forteresses nouvellement construites, elle dut se diviser en deux corps, l'un pour tenir tête à l'armée allemande, l'autre pour assiéger les places fortes. Grâce à ce morcellement, Henri les vainquit d'abord près du château de Gleichen, puis en bataille rangée, près de Mersebourg. Dans cette dernière rencontre (932), une multitude de guerriers hongrois périrent; d'autres furent décapités par les Allemands après la bataille « ainsi qu'ils le méritaient, » dit le moine de Corvei, Widukind, principal historien du règne de Henri Ier. Après cette guerre heureuse, l'Allemagne fut délivrée pour un temps de ses terribles envahisseurs. Le roi, pour récompenser le clergé de son assistance, lui fit don du tribut qu'il avait refusé aux Hongrois.

Après les périls du Sud, il fallait conjurer ceux du Nord. Là, deux peuples d'origine slave et scandinave comprimaient l'essor de l'Allemagne. Au nord-est, entre l'Oder et l'Elbe, habitaient les tribus des Wendes, moins redoutables que les Hongrois, assez puissants toutefois pour ôter toute sécurité aux frontières allemandes. Ils se divisaient en plusieurs tribus, les Havéliens, entre le Havel et la Sprée, les Obotrites, les Dalémanciens, les Sorabes, sur l'Elbe inférieur, les Wilzes sur la Sprée, les Rhédariens, les Ukres, entre la Vistule et l'Oder. Ces peuplades farouches, livrées au plus grossier paganisme, étaient de sang et de langage slaves. Ils n'habitaient pas de villes, mais des camps fortifiés, parmi lesquels les historiens du temps citent Brenaburg (Brandebourg) et Grana. La masse du peuple était esclave des grands [1]. La férocité de toutes ces tribus était extrême. Au Xe siècle, elles immolaient encore à leurs dieux des victimes humaines. Elles avaient horreur du christianisme,

[1] Cette communauté du servage explique la dureté du régime féodal au nord de l'Allemagne.

et le combattaient avec une haine plus aveugle que ne faisaient les Hongrois. Ceux-ci se contentaient de piller les églises et les couvents par cupidité. Du reste, le dogme les inquiétait peu. La civilisation ne leur était nullement répulsive. Au contraire, ils s'accommodaient volontiers de son lucratif voisinage. Les Wendes, eux, lui faisaient une guerre d'extermination. Ils tuaient par plaisir, saccageaient les colonies allemandes, et détruisaient avec furie toute trace de culture. On eût dit que leur mission était de maintenir intacte la barbarie dans le Nord, tant ils combattaient avec acharnement l'extension du monde germanique. Tels étaient les ancêtres de la nation prussienne, connue aujourd'hui par sa moralité, son ardeur pour le travail et les nobles travaux de l'intelligence.

Au nord de l'Eider, les Wendes donnaient la main aux Danois, ces terribles pirates qui depuis deux cents ans infestaient toutes les côtes de la mer du Nord et de l'Océan. La presqu'île du Jutland était le repaire de ces brigands scandinaves. De là, leurs agiles navires allaient dans toutes les directions piller et détruire. Depuis près de cent ans, un changement s'était opéré dans leurs habitudes. Progressant avec leur époque, ils avaient renoncé au pillage simple, procédé trop jeune, trop primitif, et n'envahissaient plus que pour s'établir. C'est ainsi qu'ils venaient de fonder trois royaumes ; en France, en Norwége et en Angleterre. Ces émigrations, loin d'affaiblir la puissance danoise, l'avaient au contraire fortifiée, en lui donnant des alliés unis par la même raison sociale, c'est-à-dire par la communauté d'origine. Vers 930, Gorm, leur chef, parvint à réunir sous sa suzeraineté les plus forts rameaux de la famille scandinave. S'étant fait proclamer roi de Norwége, il tirait de ce pays de nombreux renforts. Il fit alors des incursions vers le sud de l'Eider et détruisit plusieurs colonies allemandes.

A l'est, dans la vallée supérieure de l'Elbe, protégés de toutes parts par des montagnes et d'épaisses forêts, étaient les Bohémiens, peuplade slave. Ils apparaissent pour la première fois dans les chroniques allemandes vers l'an 805, où leur roi Lécho fut vaincu et tué par Charles, fils de Charlemagne. Ils furent soumis une seconde fois en 846, par Louis le Germanique. Mais ces conquêtes franques n'avaient point jeté de racines. Les missionnaires allemands faisaient en Bohême peu de prosélytes. En 892, les Bohémiens avaient massacré saint Arn, évêque de Würzbourg, en mission chez eux, pendant qu'il disait la messe, sur les bords de la rivière de Chemnitz. Pour les punir, Arnulf, alors roi de Germanie, avait appelé en Bohême le duc de Moravie, Zwentibold, à charge de convertir ses futurs sujets et de les incorporer au royaume d'Allemagne. Mais Zwentibold, après avoir réuni les deux tronçons de la

famille tchèque sous son sceptre, était resté indépendant, violant sa promesse et méprisant les sommations d'Arnulf. Ce dernier avait tenté de le soumettre et s'était fait battre deux fois par son vassal révolté. C'était alors que, pour se venger, il avait appelé les Hongrois, et, pour satisfaire sa rancune, déchaîné sur l'Europe un déluge de calamités. Depuis cette époque, la Bohême, moitié libre, moitié sujette des Hongrois, faisait cause commune avec les ennemis de l'Allemagne.

Henri Ier fit plusieurs expéditions heureuses contre les Wendes et contre les Danois. Fidèle à son système, il fortifia les colonies chrétiennes qui formaient le rempart de l'Allemagne. Au nord de l'Eider, il força le roi Canut à recevoir le baptême ; mais cette conversion fut de courte durée ; Harald, aux dents bleues, successeur de Canut, revint au paganisme et recommença ses incursions en Allemagne. Henri, malgré ses victoires, n'était pas en état de les réduire complétement. D'ailleurs des symptômes de division intérieure se manifestaient dans le royaume. Sa famille même était profondément troublée par la désunion de ses fils Othon et Henri. Ce dernier, quoique plus jeune que son frère, prétendait au trône, parce qu'il était né après l'avénement de son père à la royauté. Les préférences de sa mère, Mathilde, l'encourageaient dans cette prétention. Le roi, pour étouffer ces germes de discorde, convoqua les grands et les évêques à Erfurth, en les chargeant de choisir eux-mêmes entre ses deux fils. L'assemblée se prononça pour Othon ; mais cette querelle domestique avait usé chez Henri Ier les ressorts de la vie. Il s'éteignit peu de temps après, dans le château royal de Memmleben, en 936. Ses restes furent transportés à l'abbaye de Quedlinbourg, qu'il avait fondée.

Le règne de Henri l'Oiseleur avait été fécond pour l'Allemagne. En tirant ce pays de l'anarchie, en l'organisant contre l'invasion étrangère, il avait préparé sa grandeur. « Avec ce prince, dit M. Giesebrecht, commence l'histoire de l'empire et du peuple allemand, dans le sens attribué à ces deux expressions jusqu'à notre époque. » Widukind l'appelle le plus grand roi de son temps, et cet éloge écrit par un moine éclaire sous son vrai jour la figure de Henri Ier. Au Xe siècle, tous les souverains d'Europe, jusqu'aux régules de Bourgogne et de Provence, parodiaient misérablement Charlemagne ; tous regardaient en arrière, et s'épuisaient en stériles efforts pour reproduire la monarchie franque. Henri seul eut l'intuition de la politique moderne, et, renonçant à la chimère impériale, s'occupa de constituer une nation. Ce ne fut peut-être pas un homme de génie, mais ce fut, ce qui vaut mieux pour les peuples, une forte tête et un esprit juste.

III

Othon Ier avait vingt-quatre ans lorsqu'il remplaça son père sur le trône. Il était de haute stature, adroit dans tous les exercices du corps ; son port était noble, ses traits imposants ; son regard annonçait l'énergie et l'intelligence ; mais l'expression en était sévère et même dure ; on y lisait une volonté inflexible, l'amour du pouvoir, une tendance prononcée à l'absolutisme. Aux sérieuses qualités de son père, la décision, la vigueur, la persévérance, il joignait l'amour du grandiose et certaine tendance mystique qui lui venait probablement de sa mère Mathilde. Il ne dédaignait pas, comme Henri Ier, l'éclat, les pompes extérieures du pouvoir, et voulait être plus qu'un chef de Germains confiné dans un burg de Thuringe. Enfin, élevé par l'évêque de Dordrecht, Baldricht, au milieu de moines et de prêtres, l'influence du clergé sur son esprit était très visible.

Son premier soin fut de se faire sacrer par Hildebert, évêque de Mayence, dans la basilique d'Aix-la-Chapelle. La plupart des grands et tous les évêques d'Allemagne assistèrent à la cérémonie. Le jeune roi reçut des mains d'Hildebert l'épée, les agrafes, le sceptre, le manteau royal et le diadème, attributs de la souveraineté. « Prends cette épée, lui dit le prélat, pour combattre les ennemis du Seigneur, les païens, les mauvais chrétiens. Les plis de ce manteau tombant jusqu'à terre t'avertissent de persévérer, jusqu'à la fin de tes jours, dans ton zèle pour la religion. » Ainsi le clergé déférait, le prince acceptait la royauté comme une délégation religieuse, comme un sacerdoce analogue à l'épiscopat. Les chroniques du temps affirment que le sacre d'Othon frappa vivement l'imagination des peuples, et releva la splendeur du pouvoir royal.

Le jeune prince trouvait la tranquillité des frontières assurée par les victoires de son père. Les Hongrois, découragés de leurs incursions en Saxe, s'étaient portés au sud, vers le Frioul. Les Wendes et les Danois, refoulés dans leurs marécages, laissaient momentanément en repos les colonies et les évêchés du nord. Les périls du dehors semblaient conjurés ; mais à l'intérieur, la turbulence des grands, l'ambition des familles souveraines entravaient l'exercice de tout pouvoir régulier. L'anarchie féodale était, pour l'Allemagne, comme ces maladies internes que les grandes secousses et l'activité du corps refoulent pendant un certain temps, et qui se réservent les époques de calme pour faire explosion.

Pendant les règnes de Louis l'Enfant et de Conrad Ier, la royauté, impuissante à défendre le territoire contre les barbares n'avait pu

s'opposer à la formation de principautés presque indépendantes. La plus puissante était le duché de Bavière, dont le duc Eberhard eut l'audace de refuser à Othon son hommage de vassal feudataire. En Franconie, un autre Eberhard, frère du feu roi Conrad, s'était constitué dans le sud-ouest une sorte d'Etat souverain. Henri l'Oiseleur, qui lui avait dû la couronne en 918, avait cru devoir l'apanager richement, pour l'indemniser de son sacrifice. Peu à peu, le pouvoir d'Eberhard, sans contrôle, sans limite, avait annulé l'autorité royale dans tout le midi. Cet Eberhard, joyeux Souabe, s'était fait aimer par ses manières populaires. Autour de lui se groupait la noblesse du sud, affectant de mépriser le jeune roi saxon et les *hommes* du nord. En Lorraine, le duc Gieselbert, esprit remuant, versatile, se maintenait indépendant entre la Germanie et la Gaule.

Ce fut Eberhard, le Franconien, qui, par ses habitudes indisciplinées, hâta la collision des partis. Ayant commis des dévastations dans la Hesse, au mépris de la paix publique, il fut cité par Othon à comparaître en cour palatine. Il ne fit que rire de la citation. Othon, résolu à faire respecter son titre de roi, condamna Eberhard à payer cent livres d'argent. Cet arrêt, provenant d'un jeune prince, dont Eberhard se considérait comme le protecteur, irrita profondément le duc franconien. Pour se venger, il noua des intelligences avec un bâtard de Henri l'Oiseleur, nommé Thankmar, auquel Othon avait refusé le commandement d'une armée en Saxe. Les deux rebelles profitèrent du moment où les troupes royales étaient occupées en Bavière pour ravager de nouveau la Hesse et le nord du Mein. Thankmar, en allant rejoindre son allié, s'était emparé du jeune prince Henri, frère puîné d'Othon, et l'avait emmené, garrotté, comme ôtage au camp des rebelles. Après ces violences, la guerre civile éclata par toute l'Allemagne avec une sorte de fureur. Le meurtre, le pillage, l'incendie furent promenés par des mains allemandes, de manière à rendre jaloux les Hongrois. On crut revoir les temps néfastes de Louis l'Enfant et de son successeur. Les nobles s'assiégèrent dans leurs châteaux, s'égorgèrent les uns les autres avec une rage de bêtes fauves. Thankmar, victime des passions allumées par lui-même, dut se réfugier dans Ehresbourg, près de Dusseldorf. Trahi par les habitants, qui firent entrer dans leur ville les troupes d'Othon, il se sauva dans l'église Saint-Pierre, au pied de l'autel ; mais cet asile même ne fut pas respecté. Les soldats royaux l'y suivirent et l'y massacrèrent (938). Sa mort découragea son parti. Eberhard acheta la paix en restituant Henri, son otage, et le roi, qui tenait à le ménager, lui restitua sa puissance. Cependant, la plupart de ses complices furent punis de mort, d'après la loi franque.

La révolte était apaisée de fait ; mais elle avait, à l'insu d'Othon, recruté un auxiliaire redoutable, c'était Henri, frère du roi. Ce jeune homme, à l'esprit ardent (*fervens animo*, dit Widukind), plein d'ambition, nourrissait depuis longtemps une violente jalousie contre son aîné. Beau, séduisant de manières, agréable aux grands, préféré ouvertement par sa mère, il se croyait plus digne qu'Othon de régner. Il rappelait à tout moment que son frère était né avant l'avénement d'Henri I[er], leur père, au trône d'Allemagne, et qu'il était seulement fils d'un duc. Lui-même, né d'un roi, se sentait d'extraction plus noble ; un sang plus pur coulait dans ses veines. Captif des rebelles, il les avait suivis dans leurs aventures ; leurs propos, leur haine contre Othon avaient trouvé un secret écho dans son cœur. De retour au château royal, il resta en correspondance avec Eberhard et devint le centre de toutes les intrigues. Othon, sans défiance, était allé repousser une incursion des Hongrois en Saxe, quand il apprit que son frère s'était enfui de Thuringe, après un festin donné aux mécontents dans le burg de Saalfeld, et qu'il était auprès de Gieselbert, duc de Lorraine, chef avoué d'une nouvelle révolte.

Ce Gieselbert était un de ces esprits brouillons qui mêlent la fantaisie à la politique, un digne précurseur de ces princes bourguignons et lorrains, dont l'ambition vague, inquiète a causé tant de guerres en Europe. Duc de Lorraine, il rêvait la reconstruction du royaume de Lotharingie, devant unir sous un même sceptre les races germaine et gauloise. Il avait épousé la fille de Henri l'Oiseleur, et lui disait quelquefois : « Tu t'endors aujourd'hui dans les bras d'un duc, demain tu te reposeras dans les bras d'un roi. » La France étant, pour le moment, dans un état d'impuissance très favorable à ses vues, il se disait vassal de la France, et rendait à nos carlovingiens un hommage dérisoire, que ces malheureux princes acceptaient. L'essentiel pour lui, c'était d'échapper au vasselage des rois allemands, beaucoup moins accommodants, et, dans ce but, il s'alliait à tous les perturbateurs d'outre-Rhin. Toute dissension dans la famille royale était à ses yeux une faveur de la Providence. Il accueillit le frère d'Othon à bras ouverts, lui promit la couronne d'Allemagne, et se mit aussitôt en mesure de le soutenir avec une armée. De son côté, Eberhard soulevait la Franconie et s'avançait vers le Rhin pour joindre le gros des rebelles.

La position d'Othon était fort critique. Pris au dépourvu, il n'avait que peu de troupes sous la main. Il marcha néanmoins contre ses agresseurs et les rencontra près de Birthen, sur les bords du Rhin. L'armée de Gieselbert était de beaucoup supérieure à celle du roi. Mais au milieu du combat des Saxons se jetèrent sur les der-

rières des rebelles, criant en français : « Sauve qui peut. » Les Lorrains s'imaginèrent que ce cri était poussé par les leurs, et prirent la fuite. Les royaux restèrent maîtres du champ de bataille. Mais leur victoire parut si miraculeuse, que les moines du temps en attribuèrent tout le mérite aux prières d'Othon. Luitprand, évêque de Crémone, raconte que le roi tint ses mains élevées au ciel, durant toute la bataille, comme jadis Moïse, pendant le combat contre les Amalécites. Les factieux vaincus se retirèrent en Lorraine. Othon n'étant pas assez fort pour les suivre, se contenta d'occuper Mayence. En ce moment, une irruption des Wendes l'appela subitement au nord-est.

La guerre d'Othon I^er^ contre Gieselbert mérite une attention particulière de l'histoire : c'est la première fois que l'Allemagne et la France se rencontrent pour se disputer la rive gauche du Rhin. Louis d'Outremer, alors roi de France, prince supérieur à sa destinée, semble avoir compris l'importance de la question qui se débattait. Sans armée, sans ressources d'aucune sorte, réduit à la citadelle de Laon, il fit les derniers efforts pour soutenir Gieselbert et fut l'âme de sa résistance contre Othon. « La France, dit à ce propos M. Giesebrecht, était alors comme toujours l'ennemie jurée de l'Allemagne. » Mais Othon n'était pas embarrassé pour susciter des entraves au malheureux prince. A peine Louis avait-il fait alliance avec Gieselbert qu'il fut attaqué par Hugues, duc de France, et forcé de revenir à Laon, en toute hâte, pour y défendre sa seule forteresse. Pendant ce temps, Gieselbert, trahi dans son propre duché par le comte Immo, dut se réfugier avec Henri, frère d'Othon, dans la citadelle de Chévremont, près de Liége, où le roi d'Allemagne les assiégea sans succès. L'année suivante, les deux ducs revinrent de nouveau vers le Rhin, où le Franconien Eberhard, leur allié, s'était cantonné depuis le commencement de la guerre, rançonnant le Brisgau et l'Alsace. Les confédérés se joignirent et s'apprêtèrent à marcher au nord. Le danger était très grand pour Othon, quand il apprit qu'Eberhard et Gieselbert, surpris à dîner par un parti de Saxons, avaient dû prendre la fuite et s'étaient noyés dans le Rhin (939). L'armée des rebelles se dispersa sans combat. Ce fut en vain que Louis d'Outremer, ayant épousé la veuve de Gieselbert, voulut reprendre la lutte pour son propre compte. Othon envahit la Lorraine, gagna les principaux nobles et mit tout le duché sous sa loi. Pour donner le dernier coup à Louis, il s'avança en France, jusque sur les bords de la Seine. Le déloyal Hugues, traître à sa patrie, vint faire hommage à l'envahisseur étranger que sa félonie enrichissait d'une province. Louis, hors d'état de continuer la lutte, signa la

paix à Vouziers, et la Lorraine fut séparée de la France pour près de huit cents ans (940).

Ainsi la guerre civile se terminait pour Othon par l'acquisition d'un vaste territoire. Ses ennemis disparaissaient ou venaient s'humilier devant lui. Son allié Hugues se chargea d'assurer définitivement son triomphe et l'abaissement de la France, en poursuivant sans relâche son malheureux suzerain. Celui-ci, après huit ans de lutte infructueuse, devint le client de son ancien rival, et dut implorer Othon pour les derniers lambeaux de sa royauté. En 948, il parut en suppliant à la Diète d'Ingelheim, composée presque entièrement de prélats allemands; il accusa Hugues devant ce tribunal, demanda justice au roi de Germanie et se mit publiquement sous sa dépendance. A partir de ce moment, le descendant de Charlemagne n'était plus pour le monarque saxon qu'un vassal. Othon put même faire le généreux et donner à Louis quelques secours pour reconquérir sa ville de Laon. Pour compléter la comédie, il adressa de sévères remontrances à son ami Hugues, et ce dernier les reçut avec componction. Il fallut bien du temps à la France pour se relever de ces hontes.

En Allemagne, les grands vassaux, privés d'appui extérieur, étaient rentrés dans l'obéissance. Le malheureux Henri, vaincu, abandonné de tous, erra longtemps en Lorraine, mendiant un asile à la porte des châteaux, qui se fermaient devant lui. La clémence d'Othon le rappela en Allemagne. Mais Henri paya ce bienfait par l'ingratitude la plus noire. Hôte de son frère, il conspira contre sa vie avec de grands vassaux mécontents. Un prélat, l'évêque Frédéric de Mayence, était le complice et peut-être l'instigateur de ce crime. Le complot devait éclater à Quedlinbourg, pendant la semaine pascale. Mais Othon, averti à temps, put s'emparer des assassins, dont plusieurs périrent les armes à la main. Henri s'enfuit dans le Palatinat. Enfin, las du triste rôle qu'il jouait, il renonça pour toujours à ses velléités de régner. Malgré ses égarements, ce n'était pas une âme complétement étrangère à l'honneur. Dans les tristesses de l'exil, le repentir toucha son cœur longtemps endurci par une ambition sans scrupule. Au mois de décembre 941, Othon était allé célébrer la fête de Noël à Francfort. Il assistait à la messe dans la cathédrale, quand il vit son frère, pieds nus, couvert d'un cilice, se prosterner devant lui. Le roi, profondément ému, lui tendit les bras, et, dès ce jour, la réconciliation des deux princes fut définitive. Plus tard, Othon put confier à Henri des missions importantes et le gouvernement de Bavière. Henri fut en toute occasion son lieutenant loyal et fidèle.

Ces faits nous font voir les divers éléments qui se combattaient dans le monde germanique sous Othon I[er]. Une noblesse factieuse, mais mal organisée pour la résistance ; une royauté mal définie, privée d'action régulière, mais se retrempant dans une lutte perpétuelle contre les barbares ; un clergé puissant, riche, disposant d'une influence sans limites, allié de l'ordre ou de la révolte, suivant ses intérêts du moment. C'était aux Wendes, aux Danois, aux Madgyares que la royauté devait sa force contre ses ennemis du dedans. Tant qu'ils menaçaient les frontières, l'Allemagne se groupait autour d'elle. Mais on pouvait aussi prévoir le moment où, les dangers du dehors étant conjurés, la surexcitation qu'ils entretenaient dans le peuple ayant disparu, l'anarchie se développerait.

Othon s'efforça d'établir dans le royaume un gouvernement régulier. Son principal soin était de limiter les attributions des ducs et de les renfermer dans leur rôle primitif d'administrateurs révocables. Après la révolte du duc de Bavière Eberhard, il confia la province à Berchtold, un de ses serviteurs, mais en lui retirant le droit de nommer les évêques. Près du nouveau gouverneur il institua un comte palatin, chargé de contrôler les actes du duc et de recevoir les plaintes portées contre lui. Berchtold mourut quelque temps après. Othon refusa l'investiture à son fils et donna la Bavière à son frère Henri. Il suivit en Lorraine la même politique. Après la mort de Gieselbert : il conféra le gouvernement de la province à Conrad le Rouge, Franconien qui l'avait fidèlement servi dans la guerre. Sa ferme intention était de convertir les souverainetés féodales en délégations du prince. Plus tard, des influences de famille le firent dévier de cette voie. Au lieu de confier les provinces à des fonctionnaires, il les convertit en fiefs ou en douaires pour sa descendance. Une triste expérience lui fit voir que l'ambition dans les maisons royales est plus forte que les liens de famille, et que toute investiture conférée à un prince du sang est un encouragement pour la guerre civile.

Les plus grands génies sont sujets à de singulières méprises sur leur siècle. Othon, esprit plus vaste et plus éclairé que son père, voyait moins nettement que lui la vraie politique à suivre pour constituer l'Allemagne. Despote par nature, dévot par éducation, il considérait sa royauté comme une mission d'en haut, et l'exerçait avec une rigueur consciencieuse. Entouré de prêtres, imbu de réminiscences byzantines, il se crut souverain à la manière des Constantin et des Théodose, et non roi féodal, simple chef d'une fédération. Les Diètes nationales lui déplaisaient ; il cessa de les convoquer, sans se douter que ces réunions étaient l'organe par excellence de la vie publique, l'auxiliaire le plus précieux pour le souverain, et qu'avec elles

allait s'éteindre la conscience des intérêts collectifs. Actif, consciencieux, il crut les remplacer efficacement par son activité personnelle. Il voyageait sans cesse dans toutes les parties du royaume, rendant la justice, voulant que l'autorité royale fût présente à tous. Il cédait, en un mot, à cet entraînement des esprits honnêtes mais trop épris du pouvoir, qui croient suppléer aux institutions par leur zèle, leur application, leur droiture, et veulent qu'une nation entière vive en eux. Au X^{e} siècle, tout tendait à l'isolement ; la société se fractionnait en parcelles ; chaque noble, par la force des choses, devenait un souverain effectif. Contre une telle décomposition, les allées et venues du monarque étaient un remède illusoire. Les diètes eussent réagi beaucoup plus efficacement contre le mal de l'époque. La royauté fut donc mal inspirée en laissant tomber cette institution.

Cette erreur, du moins, était excusable en 950, car la puissance d'Othon s'étendait partout, à l'occident, au nord et à l'est. Géro, comte des marches de l'Elbe, avait battu les Wendes dans plusieurs combats meurtriers. Henri, gouverneur de Bavière, défaisait les Hongrois dans la Carinthie et les rejetait derrière les Alpes Noriques. Partout l'Allemagne était victorieuse. Et cet ascendant sur l'Europe n'était pas, comme celui de l'empire franc, une force artificielle, lien nominal entre des nations hétérogènes, que la première secousse devait rompre ; c'était la supériorité d'un peuple organisé plus vigoureusement que les autres et se développant d'après sa nature. La monarchie franque, fondée sur la conquête, rappelait les royaumes asiatiques ; elle se rattachait au monde ancien, dont elle eut bientôt la décrépitude. La royauté germanique, issue du peuple, active dans la paix comme dans la guerre, représentait la société moderne dans sa jeunesse et son énergie.

Pour compléter sa puissance, il ne lui restait plus qu'à l'étendre sur un pays où se maintenaient encore les traditions romaines, dominant du haut de leurs souvenirs le monde féodal. Depuis longtemps les rois de Germanie tournaient vers l'Italie leurs regards et leur ambition. Les prêtres, dont ils étaient entourés et qui dominaient dans leurs conseils, ne cessaient de diriger leurs pensées vers les Alpes, et de leur proposer la couronne de Charlemagne à reconquérir. Depuis la malheureuse fin d'Arnulf, ces aspirations vers le sud avaient sommeillé, attendant le moment de reparaître au grand jour. Othon, maître incontesté dans l'Europe du nord, pouvait rêver à la ville du Tibre et se croire prédestiné au rôle de César. Pour réaliser ce rêve, il ne lui fallait qu'un prétexte et une occasion. Les Italiens se chargèrent de les lui fournir.

A. Lefaivre.

(La fin prochainement.)

REVUE CRITIQUE

***Essai de logique objective, ou Théorie de la connaissance de la vérité et de la certitude*, par J. Tissot, doyen de la Faculté de Dijon. 1 vol. in-8°. Hachette, 1868.**

Ce n'est pas proposer une nouvelle connaissance aux lecteurs de la *Revue contemporaine* que de leur annoncer un ouvrage de M. J. Tissot. Le savant et infatigable doyen de la Faculté des lettres de Dijon se recommande assez par lui-même auprès du public capable de s'intéresser aux plus profondes méditations de la philosophie, pour qu'on puisse parler de ses travaux sans le préambule dont on accompagnerait ceux d'un inconnu. Sa place est faite dans le monde philosophique — son siége aussi ; on le verra bien par sa lecture de son *Essai de logique objective*. Je pense que M. Tissot serait le premier surpris si ce traité ne rencontrait que des adhésions ; mais on ne discute que les œuvres de talent et de bonne foi ; la critique d'ailleurs appelle la lumière, et ce qu'un esprit vraiment philosophique souhaite le plus vivement, c'est la lumière. « Le seul culte qui convienne à l'ami du vrai, dit fermement l'auteur dans sa préface, est la sincérité la plus entière. On s'apercevra, je l'espère, par la manière même dont j'ai exécuté mon œuvre, que je n'ai pas plus péché par un abandon trop facile à de premiers et trompeurs aperçus, que par une déférence trop grande pour les opinions d'autrui. Je ne demande pas une confiance que je n'accorde moi-même à personne. J'ai tout examiné consciencieusement ; qu'on fasse ainsi à mon égard, et je pourrai, quoi qu'il arrive, m'applaudir des résultats sincères dont j'aurai pu fournir l'occasion. »

En présence de ce témoignage, que M. Tissot a le droit de se rendre à lui-même, la seule manière de louer son livre serait de le discuter ; mais ce n'est pas dans l'espace de quelques pages qu'il est permis d'aborder, avec les développements nécessaires, l'examen approfondi d'un problème comme celui de la certitude avec ses tenants et ses aboutissants. Je me bornerai donc en ce moment à une indication générale de la doctrine professée par M. Tissot sur cette question, renvoyant pour le reste au livre lui-même.

On ne reprochera pas à M. Tissot de manquer de suite dans ses conceptions ni de perdre de vue, dans les théories partielles qu'il expose, le fil tenace et continu qui les relie les unes aux autres. Ayant établi dans sa psychologie qu'il est erroné de croire que l'âme est passive partout où il n'y a ni volonté ni réflexion, il explique cette erreur par une autre, la confusion de l'âme et du moi, confusion dont il fait découler, en logique, le préjugé que les idées rationnelles pures correspondent à des entités propres, qu'elles sont des espèces d'intuitions ou des perceptions ayant des objets immédiats, de même que les perceptions sensibles ont ou semblent avoir les leurs dans le non-moi physique. Cette erreur, ajoute-t-il, a sa raison principale dans la fausse hypothèse qu'il n'y a pas d'idées sans objets. — C'est pour rendre compte de l'existence des notions de la raison pure qu'on leur suppose un objet dont elles seraient dans l'esprit la représentation ; mais du moment que l'âme est reconnue active même sans volonté ni conscience, il suffit de cette activité fatale pour que ces idées se manifestent. « Elles apparaissent fatalement à l'esprit lorsqu'il est dans les conditions voulues pour qu'il en soit illuminé... Elles ne sont qu'un produit de la raison, un produit de l'âme par conséquent, mais un produit spontané, fatal même par rapport au moi qui, étranger d'abord à ces notions qu'il ne connaît pas encore, ne peut absolument en avoir la pensée, l'idée ni par conséquent les vouloir ou vouloir les produire ; il ignore d'ailleurs s'il le peut, et comment il devrait s'y prendre. Croire autre chose, c'est tomber en plein réalisme, ou plutôt dans une véritable hallucination qu'on peut appeler *métaphysique.* » Je répète que je n'ai point à m'expliquer ici sur l'ensemble de la doctrine, ni à reproduire en particulier ce que j'ai eu l'occasion de dire ailleurs sur la théorie du moi.

Les préliminaires posés, voici en peu de mots la théorie de la certitude qui découle de ces prémisses. Kantienne par ses conclusions métaphysiques, mais conduite par un procédé purement expérimental, et dégagée de l'échafaudage dont Kant a compliqué le criticisme, elle est fondée sur une distinction radicale, absolue entre l'objectif et le subjectif, entre la réalité et la pensée, entre les choses et les idées. De la connaissance à son objet, nul rapport d'identité, de similitude ou même d'analogie, par la même raison qu'un état de l'âme ne saurait être une chose extérieure ou une qualité de cette chose. Il y a cependant un rapport entre ces deux termes mais un rapport de causalité occasionnelle ou de moyen, non de causalité efficiente ou immédiate, l'action seule de l'âme, excitée par des agents extérieurs, faisant naître l'état de cognition. La connaissance n'est donc, de science certaine, qu'un état intellectuel du moi. « Il faudrait pouvoir affirmer l'existence des choses et de soi, indépendamment de la connaissance que nous en avons, pour pouvoir dire qu'il y a un rapport (je ne dis pas un rapport de ressemblance, et moins encore d'identité, mais une simple harmonie) entre les choses mêmes et la connaissance. Car si nous ne savons des choses que la connaissance même que nous en avons, comment établir entre elles et cette connaissance une comparaison quelconque?... Le connu, c'est nos divers états... L'objectivité des notions n'a rien de commun avec la réalité même des choses ; autrement la réalité

ne serait qu'idée, notion, ou la notion serait réalité : ce qui est la négation la plus radicale de toute réalité ou de toute notion. » Car ne sachant des choses que les idées que nous en avons, nous ne pourrions connaître les choses en soi qu'autant qu'elles seraient nos idées ou que les idées seraient les choses elles-mêmes et notre moi leur substance.

Par suite, la vérité n'est ni ce qui est, puisqu'elle n'est qu'une idée de rapport ; ni la conformité de nos idées à ce qui est, puisque nulle idée n'a d'objet substantiel ; ni l'accord de nos jugements avec la réalité, ce qui impliquerait l'impossibilité de tout critérium. En effet s'il est impossible de connaître ce qui est autrement que par les idées qu'on en a, il l'est par conséquent de comparer la réalité prise en soi avec son idée, et de s'assurer de la vérité de cette idée ou de ce jugement. La seule conformité qui pût exister dans nos jugements vrais serait une conformité entre le jugement de *droit*, le jugement qui *doit* être, et le jugement de *fait*, le jugement qui *est*. La vérité n'est donc rien en soi : elle n'est qu'un caractère de nos jugements vrais, et nos jugements dépendent eux-mêmes, au moins en partie, de notre nature et des rapports qu'elle soutient avec les choses. D'où aussi cette définition : « *La vérité est la conformité du jugement de fait au jugement de droit*. En d'autres termes, la vérité est le rapport de droit, ou qui doit exister dans notre esprit, d'après les lois de notre nature intellectuelle, entre deux idées dont l'une est affirmée ou niée de l'autre. »

La conclusion définitive est celle-ci, textuellement reproduite. « Il résulte de ce travail qu'il n'y a pas de métaphysique positive, ou, en d'autres termes, qu'on ne peut connaître les choses existantes que par leurs manifestations phénoménales ; qu'on ne sait rien de l'âme que ses états, du monde que ses phénomènes, de Dieu que son idée, de la liberté que sa nécessité morale, de l'immortalité que sa possibilité et sa vraisemblance. Mais ce que la raison ne peut prouver, le sentiment, une sorte d'instinct supérieur, porte à le croire. Si l'on ne peut démontrer l'existence de Dieu, la liberté et l'immortalité, on peut du moins croire ces trois choses, et les deux dernières surtout au nom de la première, qui est un des articles de foi du genre humain, l'expression d'une loi de notre nature. La foi supplée ainsi la raison ; elle a plus de force qu'elle et moins d'autorité. C'est une impulsion plutôt qu'une lumière ; un instinct plutôt qu'une conviction ; un besoin, un désir plutôt qu'un jugement bien motivé. »

PAUL ROUSSELOT.

***Réfutation de Force et Matière. Le Matérialisme contemporain*, par PIERRE NOLÉ. Paris, Lemerre, 1868, in-8°.**

Depuis quelque temps, il se fait beaucoup de bruit autour du matérialisme. Cette doctrine trouve des partisans chaleureux, qui la proclament avec orgueil, et volontiers l'arboreraient comme un drapeau, par conviction, je le crois, mais surtout par bravade. C'est leur manière à eux de faire pièce au catholicisme, et même, pensent-ils, au gouvernement, car ils s'imaginent qu'en étant matérialiste on est particulièrement désa-

gréable à l'Empire. Au fond de toutes leurs négations de Dieu et de l'esprit vous trouverez une protestation contre l'absolutisme du dogme et du pouvoir et le désir d'affirmer l'indépendance de la pensée.

La réaction de 1852 a provoqué une action en sens contraire. Ce mouvement intellectuel mériterait la sympathie s'il ne se présentait sous des formes repoussantes, et s'il ne mettait en péril la cause qu'il prétend servir. Cette cause, c'est la liberté de la pensée, c'est-à-dire apparemment le droit d'obtenir le respect pour ses opinions, sous la condition de respecter celles des autres. Or, nos matérialistes, dans leur ardeur de prosélytisme, respectent aussi peu que possible les croyances de ceux qui ne pensent pas comme eux ; ils ne se font nul scrupule de traiter les spiritualistes d'hypocrites ou d'imbéciles. C'est de cette façon qu'ils entendent la tolérance.

Tant d'aplomb dans la négation, tant d'audace dans l'affirmation, une telle foi en eux-mêmes, un tel dédain des autres, ont quelque chose d'impatientant pour les esprits vraiment libéraux, pour ceux qui ne peuvent croire qu'on serve l'humanité en rejetant comme des haillons, en foulant aux pieds les plus nobles traditions de son passé, les idées qui ont fait longtemps sa dignité et sa grandeur. L'auteur de la *Réfutation de Force et Matière* est de ceux-là. Ce nom de Pierre Nolé, qui a tout l'air d'un pseudonyme, ne cache-t-il pas quelque savant distingué? Je ne sais; mais le livre révèle un homme d'esprit et d'un esprit éclairé. M. Nolé s'est piqué de quelques phrases outrecuidantes d'un des bouillants adeptes des théories matérialistes, et il a écrit de verve tout un petit volume, s'en prenant de préférence à un ouvrage que l'on donne comme le manuel de cette doctrine, *Force et Matière*, de M. Büchner. Le bon docteur allemand paye un peu pour le journaliste français. L'exécution du reste se fait sans brutalité, avec beaucoup de dextérité et d'élégance.

La *Réfutation* est en forme de dialogue. M. Nolé se donne vis-à-vis de son adversaire le rôle d'un interrogateur ironique. A ces évangélistes qui viennent annoncer au monde la bonne nouvelle qu'il n'y a pas de Dieu, qu'il n'y a pas d'âme, il demande modestement une preuve à l'appui, et quand la preuve se présente, fière, hautaine, sûre d'elle-même, il la pique d'un coup d'épingle, d'un coup de canif, d'un coup de lancette, suivant l'occurrence, et la pauvre preuve tombe affaissée. Tout l'ouvrage du docteur y passe. Ce n'est pas que M. Büchner ne soit un homme instruit; mais la cause qu'il soutient n'est pas aussi facile à établir qu'il le pense ; même avec beaucoup de savoir, il prête le flanc à un adversaire qui connaît les points faibles de l'ennemi et qui en profite.

M. Büchner se plaindra peut-être de cette forme de discussion. Il pourrait dire aussi que si son contradicteur ne donne pas prise à la réplique, c'est qu'il se tient sur la négative ; mais que des arguments négatifs ne terminent pas le débat, et ne font pas une loi équitable aux deux combattants. Pour que la partie fût égale entre eux, il faudrait opposer un système de philosophie spiritualiste à un système de philosophie matérialiste. Ce système, M. Nolé ne l'a pas voulu faire, et moi-même qui le désire, je l'attends à peine de notre époque, peu tournée, comme on sait,

vers les spéculations métaphysiques. Jusqu'à ce qu'il vienne, verra-t-on se continuer cette mêlée confuse, où l'on se jette à la tête plus d'injures que de bonnes raisons? Bien qu'il en soit toujours ainsi dans les discussions philosophiques ou autres, j'aimerais pourtant que celle-ci prît des allures moins bruyantes. L'auteur de notre volume a déjà donné le bon exemple de ne pas trop hausser le ton, de ne pas crier par-dessus les toits, et de combattre l'adversaire avec l'arme qui ne porte pas le moins loin, quoiqu'elle fasse le moins de bruit, l'ironie. C'est quelque chose, mais ce n'est pas assez. Je voudrais voir s'instituer entre les deux causes un débat régulier, suivi, et pour que ce fût bien un duel à armes égales, j'en écarterais la religion et la politique. Le débat ne doit relever que de la science et de la philosophie. Toute autre considération que l'on y introduit le dénature, l'envenime, et en change si bien les conditions, que, si la liberté de la pensée était sérieusement menacée par certaines attaques dirigées contre les matérialistes, les trois quarts des spiritualistes se tourneraient de leur côté et feraient face à l'ennemi commun.

Je ne conteste certes pas au catholicisme le droit d'anathématiser des doctrines qui lui paraissent dangereuses; je dis simplement que si celles-ci ont à ses yeux ce caractère coupable, ce n'est pas parce qu'elles sont matérialistes, c'est parce qu'elles n'admettent pas l'autorité dogmatique de l'Eglise. Supposez que les savants, les écrivains, que Mgr Dupanloup dénonce avec tant d'éloquence dans ses monitoires, cessent de prétendre que tout s'explique par les propriétés de la matière; qu'ils admettent au contraire que le monde physique et surtout le monde moral ne s'expliquent que par des substances spirituelles, dont l'une, infinie, est Dieu; mais en même temps qu'ils soutiennent que, pour chercher la vérité, l'homme ne doit recourir qu'à sa raison; qu'il n'a rien à demander à une révélation surnaturelle, inutile si elle confirme les données de la raison, fausse si elle les contredit, que la philosophie, en mot, ne reconnaît pas d'autorité dogmatique au-dessus d'elle; croyez-vous que notre éloquent prélat les épargnera davantage? Mais qu'avons-nous besoin d'une hypothèse quand nous avons des faits? La croisade que l'on prêche contre l'enseignement de l'Etat, nous l'avons vu prêcher à une autre époque contre le monopole de l'Université. Alors, comme aujourd'hui, la philosophie était en cause. On ne pouvait pas lui reprocher d'être matérialiste; elle était éclectique de nom et cartésienne de fait. Or, le cartésianisme est juste l'antipode du matérialisme; pour un bon cartésien, l'existence de la matière est douteuse, impossible à démontrer, tandis que la pensée est l'évidence et la certitude même. On ne saurait être plus loin des doctrines matérialistes. Cependant cette philosophie si spiritualiste, comment la traitait-on? Lisez les pamphlets catholiques écrits vers 1843-44, et vous verrez si l'on savait le moindre gré à nos éclectiques de professer la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme. On ne les en malmenait pas moins, eux et le ministre responsable de leur enseignement. L'honorable M. Villemain ne trouvait pas, auprès de l'*Univers*, plus d'indulgence que n'en trouve M. Duruy, et quelle que soit l'indignation de Mgr d'Orléans contre MM. Littré et Taine, je le sais trop bien élevé pour leur

adresser la dixième partie des injures prodiguées alors à M. Cousin et à ses disciples. Non, le catholicisme n'a pas plus affaire au matérialisme qu'à toute autre doctrine philosophique indépendante, et voilà pourquoi je ne voudrais pas qu'on fît intervenir la religion dans le débat que je désirerais voir s'ouvrir entre les défenseurs exclusifs des propriétés de la matière et les avocats convaincus des substances spirituelles. Qu'un autre et plus grand débat entre la religion et la philosophie doive continuer, qui en doute ? Tant qu'à côté des facultés spontanées se développeront les facultés réfléchies; tant qu'à côté du besoin de croire naîtra le besoin de se rendre compte de sa croyance, c'est-à-dire tant que la nature humaine subsistera dans les conditions où il a plu à Dieu de la placer, la vieille lutte de la religion et de la philosophie durera aussi ; mais à ce duel éternel je souhaite, je l'avoue, un plus large et plus noble champclos que le matérialisme.

La politique aussi doit être écartée du débat. Je suis peu touché, je l'avoue, quand on vient me dire que les doctrines matérialistes sont contraires à l'ordre social, politique, à la morale, etc., etc. Ce genre d'accusations a été mille fois dirigé contre toute sorte de doctrines religieuses ou philosophiques, non parce qu'elles étaient mauvaises, mais parce qu'elles déplaisaient aux hommes en place. La philosophie de Socrate n'était pas matérialiste, et pourtant nous savons par les comédies d'Aristophane, et malheureusement aussi par le verdict du jury athénien, qu'elle parut subversive de la morale, de l'ordre social et politique. Les chrétiens n'étaient pas matérialistes : en furent-ils moins poursuivis comme athées, comme professant et pratiquant la plus grossière immoralité, enfin comme les ennemis de l'humanité tout entière ; en furent-ils moins cruellement persécutés jusqu'au jour où, devenus maîtres, ils persécutèrent à leur tour? Lorsque les jurés athéniens, qui n'étaient pas des imbéciles, lorsque les sénateurs romains, qui étaient des administrateurs éclairés, se sont trompés si lourdement, quelle assurance avons-nous que nos hommes d'Etat seraient plus compétents et mieux avisés, que, si on leur attribuait le droit de prononcer sur la vérité des croyances, ils ne commettraient pas une de ces énormes et atroces bévues qui sont la dérision et l'indignation de la postérité? Quand un ministre, mettant la main sur son cœur et levant les yeux au ciel, nous dirait que les doctrines soutenues par d'honnêtes gens, comme M. Littré, sont immorales, antisociales, perverses, provoquent au crime, etc., etc., j'admirerais peut-être l'éloquence, mais je ne serais point convaincu. Un homme qui aurait retenu de son catéchisme ou de ses cahiers de philosophie qu'il y a un Dieu et une âme, mais qui adorerait le succès, la puissance et la richesse, me paraîtrait beaucoup moins moral, beaucoup plus matérialiste que le savant austère et modeste qui s'est persuadé que les propriétés de la matière peuvent expliquer même les phénomènes intellectuels; en tout cas, je ne reconnaîtrai jamais à un gouvernement le droit de prononcer entre eux ; je craindrais que la question ne fût décidée davance.

Plaçons donc le débat où il doit être réellement, sur le terrain de la science et du raisonnement. Il ne s'agit pas de savoir si le matérialisme

plaît ou déplaît à l'Eglise établie, s'il est agréable ou désagréable au pouvoir, mais s'il porte en lui le signe de la vérité, c'est-à-dire s'il fournit une explication aux phénomènes intellectuels que nous constatons avec certitude, bien que la cause en puisse être douteuse. Si longue, si flexible, si ténue que l'on fasse la chaîne des inductions, parviendra-t-on à rattacher jamais les idées générales et abstraites du bien, du vrai, du beau, de l'infini, de l'éternité, aux mouvements de la matière? Réussira-t-on à tirer des propriétés physiques le sentiment de la responsabilité morale, et cette croyance qui en paraît inséparable, la croyance en l'immortalité de l'âme? Les théories matérialistes sont toujours venues échouer contre ces idées; ne pouvant ni les effacer de notre esprit ni en rendre compte, elles doivent tôt ou tard avouer leur insuffisance.

M. Büchner n'a pas été plus heureux que ses devanciers. Quoiqu'il dispose de toutes les ressources de la science moderne, lui aussi s'est heurté à cette barrière sans pouvoir la franchir. Nous attendons de lui des preuves, des explications satisfaisantes, et il nous donne des hypothèses, de simples affirmations. Il prend pour base de son système cet axiome : point de force sans matière. Là-dessus, son interlocuteur le presse, il veut savoir le sens de ce mot force, et le docteur avoue que la force est une modification de la matière. Dès lors, son axiome revient à ceci : Il n'y a pas de modification de la matière sans matière, ou, comme le dit l'interlocuteur : « Pour se noyer dans une rivière, il faut qu'il y ait de l'eau dedans. » C'est incontestable, mais qu'est-ce que cela nous apprend? Celui qui, partant de cet axiome lumineux, se croirait autorisé à conclure qu'il n'y a pas de substance pensante, pas de modification de la pensée, pas de facultés intellectuelles, serait un merveilleux raisonneur.

Le second axiome de M. Büchner, c'est que la matière est immortelle. La preuve? C'est qu'aucune particule de la matière ne peut être détruite. Nous ne pouvons sans doute détruire aucune particule de la matière, mais ce que nous ne pouvons pas, pourquoi une puissance supérieure ne le pourrait-elle pas? La destruction de la matière est une impossibilité physique et non pas une impossibilité logique, puisque nous pouvons concevoir l'âme humaine soustraite aux deux conditions essentielles du monde physique, le temps et l'espace. La matière est infinie, dit M. Büchner. La preuve? C'est que nous n'en voyons pas la fin, que ni dans la grandeur, ni dans la petitesse, nous n'arrivons aux dernières limites. Ce raisonnement fait de la portée de nos sens la mesure de la réalité des choses et nous attribue une autorité excessive. Rien ne prouve qu'en dehors des conditions d'existence du monde physique, il n'existe des conditions d'existence plus générales, et que ce monde, infini quant à nous, ne soit fini et limité par rapport à un monde supérieur. Des trois axiomes sur lesquels se fonde le système de M. Büchner, pas un seul n'est démontré. Son contradicteur lui dit avec raison : « Votre doctrine n'a qu'en apparence une base expérimentale; elle est en réalité la plus hypothétique de toutes les hypothèses. »

On voit le point de départ; tout le reste s'ensuit. On va d'hypothèses en hypothèses, de négations en affirmations, d'affirmations en négations,

sans jamais trouver un point fixe où l'esprit se repose avec confiance. Nous n'avons pas à relever une à une cette série de propositions hasardées ; nous les laissons à la justice sommaire de M. Nolé. Son livre, vif, rapide, n'a point besoin de résumé ; on le lira d'un trait, et l'on ne regrettera pas de l'avoir lu. S'il ne fait pas beaucoup de convertis, il arrêtera du moins à moitié chemin quelques intelligences qui allaient au matérialisme comme on va à la lumière, et qui seront averties que là, autant et plus que dans toute autre doctrine, on trouve doute, incertitude et confusion. Quant à une action décisive sur les esprits plus ou moins asservis aux théories positivistes, matérialistes, il ne faut l'espérer que d'une philosophie spiritualiste qui ne soit pas une copie de l'ancien spiritualisme, d'une philosophie assez originale pour ouvrir à la pensée des voies nouvelles et pour rajeunir notre pauvre monde intellectuel, décidément bien vieux et bien cassé.

LÉO JOUBERT.

***Delle Dottrine filosofiche ne' libri di Cicerone*, tesi di Laurea di GIACOMO BARZELLOTTI, dottore in littere e filosofia, etc. 1 vol. in-18, Frenze, 1867.**

L'ouvrage de M. Giacomo Barzellotti, professeur à l'Ecole normale de Pise, est écrit en italien. C'est, si je ne me trompe, ce que nous appelons chez nous une thèse de doctorat. Il a pour titre : *Des doctrines philosophiques dans les livres de Cicéron*. Il se divise en trois parties : 1° une introduction historique et critique sur les origines et les antécédents de la philosophie de Cicéron ; 2° l'exposition de cette philosophie ; 3° une appréciation de son caractère, de sa valeur et de sa place dans l'histoire générale de la philosophie.

C'est le défaut ordinaire et, en quelque sorte, inévitable des auteurs de monographies de surfaire plus ou moins leur sujet. Il y a à cela cent raisons. M. Barzellotti en a eu une de plus, le sentiment patriotique. Cicéron est un des plus grands Italiens de l'antiquité. Mais il est grand surtout comme orateur et comme écrivain. Faire de lui « un des génies les plus universels qui aient jamais paru dans le monde, » c'est dépasser singulièrement la mesure. Comme philosophe, il n'a aucune originalité. Ce n'est pas un initiateur, mais seulement un témoin et un interprète de la philosophie. Sous ce rapport (secondaire, il faut le reconnaître), il est incomparable. Tout le monde sait que la philosophie ne poussa pas naturellement sur le sol romain, qu'elle s'accommodait mal à l'esprit latin, esprit raide, formaliste, peu délié et ennemi des abstractions. Elle fut un fruit de la conquête et vint toute de la Grèce. On sait aussi qu'elle ne s'acclimata pas même du premier coup et sans opposition à Rome. Cent cinquante ans avant la naissance de Cicéron, le sénat, par un décret fort sommaire, chassa de Rome les philosophes et les rhéteurs. Ils y revinrent bientôt, excitèrent l'engouement de la jeunesse. Le vieux Caton gronda vainement ; on les subit, puis ils furent à la mode. Leur vogue coïncide avec l'affaiblissement des traditions et la décadence des mœurs anciennes. Mais les philosophes latins furent et demeurèrent toujours des disciples, Cicéron comme les autres. Sa voix, d'une incontestable puissance, n'est qu'un écho. De Pla-

ton à Cicéron, dit M. Barzellotti, la pensée philosophique va de chute en chute, s'affaiblissant et se dégradant sans cesse. Cela est vrai; la séve métaphysique était épuisée et l'esprit d'invention tari. Une réforme à la fois spéculative et morale était devenue nécessaire, ajoute notre auteur. Ce fut Cicéron qui la tenta. M. Barzellotti fait de Cicéron un autre Socrate.

S'il a raison, c'est une réforme où le hasard des événements eut plus de part que la volonté ou le dessein de son auteur. De bonne heure, il est vrai, Cicéron s'adonna à l'étude de la philosophie; mais, de son temps, les lettres grecques étaient l'indispensable complément d'une éducation libérale, et la lecture des philosophes pouvait fournir à un esprit curieux et largement ouvert de nouvelles ressources pour l'art oratoire. Cicéron le déclare lui-même : il a moins tiré des officines des rhéteurs que des jardins de l'Académie. Mais le but que Cicéron se propose, c'est la carrière politique. La vie active, les luttes de parole au Forum et au sénat, le maniement des grandes affaires, voilà la vraie vie, aux yeux de Cicéron. L'idéal de Platon et d'Aristote, la spéculation solitaire, l'exercice de la pensée désintéressée, la pure recherche du vrai, la vie contemplative, en un mot, ne fut jamais son idéal. Il se tourna vers la philosophie quand la politique allait lui faire défaut; il se donna à elle quand la politique lui manqua tout à fait, mais non sans mille soupirs de regret. La philosophie lui fut, je n'ose dire un pis-aller, assurément un refuge, une distraction, la plus noble des consolations d'une oisiveté forcée, inefficace encore, comme toutes les consolations. Qu'on imagine que la république fût restée debout, qu'il eût gardé son influence et son rôle, la philosophie eût été pour lui peut-être un délassement, non une occupation. Voilà ce qu'on peut opposer à la thèse de M. Barzellotti. Quel rapport entre ce philosophe malgré lui et Socrate, qui, pendant quarante ans, exerça volontairement un rôle de missionnaire, et qui disait à ses juges que s'il était renvoyé absous, il le continuerait vaillamment? On sait les polémiques fécondes de Socrate, semences qu'il jetait à pleines mains dans les esprits, la voie nouvelle qu'il fraya, les fruits nombreux de ses enseignements. Toute la philosophie grecque après lui relève de lui. Peut-on mettre en parallèle la maigre critique de Cicéron, ses plaidoyers contre les épicuriens, son esprit de timide négation, son peu d'invention là même où il excelle, c'est-à-dire dans la philosophie morale? Où est le Platon de ce nouveau Socrate, quels disciples a-t-il produits et quel mouvement spéculatif ou moral? Cicéron n'est pas un réformateur, ce n'est pas un autre Socrate. « Il ne fut ni stoïcien, ni académicien, ni péripatéticien, dit M. Barzellotti, mais un vrai socratique, avec liberté de réflexion et d'examen. » C'est se rapprocher de la vérité. Plus haut, M. Barzellotti en fait un éclectique. Je crois que c'est son vrai nom. Cicéron est un des plus éclairés et des plus brillants adeptes de ce qu'on appelle la philosophie du sens commun. Il goûte Platon plus qu'il ne le suit, en artiste plus qu'en philosophe.

Je ne quitterai pas le livre de M. Barzellotti sans rendre un sincère hommage aux lectures nombreuses et à la solide érudition dont il porte la marque à chaque page. L'Ecole normale de Pise est, je crois, une institution du nouveau régime. De pareils travaux lui font très grand honneur.

B. AUBÉ.

REVUE MUSICALE

GRAND-OPÉRA. — *Herculanum*, paroles de Méry, musique de M. Félicien David. Partition pour piano et chant. Paris : Colombier.

Les livrets d'opéra, comme tous les autres genres d'écrits, ont quelquefois une destinée curieuse. *Robert le Diable* fut d'abord un opéra-comique, et l'on sait quelles vicissitudes ont traversées les poëmes des *Huguenots*, de *l'Africaine*, de *Guillaume Tell*, de *Charles VI*, de la *Juive;* mais c'est à *Herculanum*, que l'Académie impériale de musique vient de reprendre avec magnificence, qu'appartiennent les péripéties les plus nombreuses. Il y a là un piquant chapitre de notre histoire musicale. En 1848, deux hommes de lettres proposèrent à l'auteur, depuis longtemps célèbre, du *Désert*, de *Christophe Colomb* et de *Moïse au Sinaï*, de mettre en musique un mélodrame dont le dénoûment promettait un grand effet sur la scène décorative et très bien machinée du théâtre de la Porte-Saint-Martin. Il s'agissait d'une pièce mêlée de chant et ornée de symphonies, comme le sont beaucoup d'œuvres allemandes, et intitulée le *Jugement dernier*, puis la *Fin du monde*. M. David accepta. Il écrivit une ouverture, une marche, des entr'actes, des airs de danse, un finale, puis il présenta sa partition au directeur du théâtre. Mais il se trouva que le vent avait tourné et la girouette aussi, et que le *Jugement dernier* ne cadrait plus avec les fantaisies du seigneur du logis. M. David songea à transformer son oratorio en opéra. Méry, qu'ont toujours attiré les imaginations bizarres, mit tout son empressement à traiter le fantastique sujet du suprême cataclysme. Ce fut l'origine du *Dernier amour*, mis en répétition au Théâtre-Lyrique, à l'époque où le directeur actuel du Grand-Opéra cumulait l'administration de ce théâtre et celle de l'Opéra-Comique.

Au bout de quelques mois, les interprètes furent jugés insuffisants, et l'ensemble scénique de l'ouvrage peu attrayant. D'ailleurs, l'impresario, las de courir deux directions théâtrales à la fois, se retira, et, avec son influence, cessa tout espoir de voir représenter le *Dernier amour* sur une scène où se sont alternés tant de bons et de mauvais jours, et qui, entre les mains de M. Carvalho, a rendu au grand art de la musique de théâtre des services qu'on ne méconnaîtrait pas sans ingratitude. Le directeur de l'Opéra accueillit le *Dernier amour*; mais il exigea des retouches nombreuses.

L'ouvrage fut baptisé de nouveau. *Herculanum* était primitivement une pièce lyrique, que Méry avait improvisée à Naples, en 1834. Nous en rappellerons quelques vers sonores et faciles :

Titus régnait ! Titus, le divin empereur,
Qui porte un si beau nom parmi les rois d'élite,
Titus, le destructeur du peuple israélite,
Qui mit en feu Sion, et s'en revint suivi
Des enfants de Juda, des enfants de Lévi.

Les vers suivants peignent l'une des deux protagonistes de l'opéra, l'altière et voluptueuse Olympia :

La femme avec son œil, l'œil céleste des Gaules,
Sa chevelure d'or ruisselant aux épaules,
Sa gorge de statue et son air sibyllin
Et son beau corps trahi par sa robe de lin.

Citons aussi la dernière strophe du poëme :

Ici finit le chant ! De la haute solive
La lampe s'écroula pleine de jus d'olive,
Et tout fut fait... Après l'épouvantable scène,
Un nautonier craintif, arrivé de Misène,
Laissant flotter sa voile abandonnée au vent,
Sur Herculanum mort vit un Hébreu vivant.

C'est ce poëme qui a servi de canevas au drame nouveau. Méry, le conteur étincelant, le causeur intarissable, remania ses vers, ménagea des situations propices au compositeur, et multiplia, en vue de l'Académie de musique, les prétextes favorables aux décors variés, à la mise en scène, aux cortéges solennels, aux costumes opulents, à tout ce luxe extérieur qui fait la splendeur de l'Opéra et que Méry comprenait si bien. L'action se passe donc à la veille de la catastrophe qui ensevelit sous les cendres du Vésuve Herculanum et Pompéi. Pour donner plus d'ampleur à sa fiction, Méry s'inspira des livres sacrés. L'histoire des villes maudites, Sodome et Gomorrhe, *Polyeucte*, de Corneille, *les Martyrs*, de Donizetti, ainsi que les prophéties relatives à la fin du monde, lui ont fourni les plus grandioses images ; mais le livret se ressent des remaniements imposés, de tant d'indécises transformations, et la musique de

M. David doit ne pas être sans valeur, puisqu'elle donne un lien à toutes les invraisemblances et les sauvegarde de la critique.

Là ne devaient pas s'arrêter les infortunes de cette partition, sur laquelle sans doute s'était arrêté quelque mauvais œil. Les hasards de la scène en paralysèrent le succès presque au début, et ont, aux reprises, toujours entravé la continuité des représentations. Dès la cinquième fois, Mme Borghi-Mamo, créatrice du rôle d'Olympia, se trouvait malade. Ce fut le signal de l'incompréhensible malaria et de la funeste destinée qui frappa successivement les artistes des principaux rôles. A la sixième représentation, Mme Gueymard (Lilia) s'alitait. A la septième, ce fut le tour de M. Roger. A peine guéri, un jour qu'il était à la chasse, le fusil part entre ses mains, et lui casse le bras. M. Roger fut arraché au théâtre et sa carrière fut brisée. M. Gueymard le remplaça; à Mme Lauters succéda Mme Vestvali, une femme de vingt-cinq ans, grande et belle, de figure étrange, et donnant l'idée de ce qu'avaient dû être les Amazones dans les temps héroïques. Elle avait longtemps parcouru le monde, et l'on se souvient de son énergie, adoucie par beaucoup de charme. A l'aise sur la scène, elle fascinait par sa haute stature, l'ampleur de ses formes, un mélange singulier de tendresse féminine, de véhémence mâle, et, aux moments les plus inattendus, elle soulevait l'enthousiasme par les emportements de la passion débordée. Elle ne fit que passer. La mort hâtive la prit un jour, et peu de gens l'ont vue et applaudie. Mais on n'a point oublié Emma Livry, la gracieuse enfant, tour à tour naïade, sylphide, ondine et papillon, oui, papillon! et qui se brûla au feu de la rampe! Il semble que nous la voyons encore. Elle s'élançait, elle bondissait, elle volait sur le flot. On eût dit qu'elle marchait sans se mouiller les pieds; sur les fleurs, elle courait, et les fleurs ne se courbaient pas. Sans être jolie, elle était le talent, la grâce, la jeunesse et l'espérance, déjà même le succès... et tout cela, pour mourir si vite, si déplorablement!

Cependant, de temps à autre, *Herculanum* reparaissait sur l'affiche et disparaissait presque aussitôt. Il résultait de cette épreuve, si souvent renouvelée et qu'interrompait la méchanceté obstinée du sort, l'affirmation des facultés dramatiques de M. David et le désir qu'on le vît travailler assidûment, et dans des conditions tout à fait favorables, pour notre grande scène lyrique. Enfin, la mauvaise chance s'est perpétuée dans cette dernière reprise. C'est d'abord Mlle Granzow qui se blesse au pied et cède son rôle à Mlle Fioretti, laquelle, tout à coup malade, a dû être remplacée par Mlle Laure Fonta. Mlle Battu, alitée, a dû laisser son rôle à Mlle Mauduit. Mlle Mauduit, souffrante, a dû, à son tour, faire interrompre les représentations; et cependant le mauvais sort est aujourd'hui conjuré. *Herculanum*, ralliant toutes les sympathies, est la consécration de la renommée loyale de M. David et se place, malgré quelques défaillances qu'il faut reprocher aux circonstances malencontreuses dans lesquelles l'œuvre a été exécutée, parmi les opéras les plus estimés de l'école française, signés Hérold, Halévy, Auber, Gounod, A. Thomas. Le suffrage du public a ratifié l'opinion favorable des cinq académies qui ont couronné, dans l'auteur d'*Herculanum*, le compositeur de *Lalla-Rookh*.

Cette partition intéressante n'a point d'ouverture. M. David s'est contenté d'annoncer le lever du rideau par une introduction symphonique de courte haleine, dont le motif principal, exécuté successivement par les violoncelles et les flûtes, est accompagné par les harpes. La marche d'introduction mérite d'être signalée. Parmi les parties du poëme qui ont le mieux inspiré le compositeur, on remarque d'abord les strophes qu'Olympia adresse à Hélios et à Lilia amenés devant elle :

Tout est soumis à ma puissance;
L'univers est à mes genoux :
Toi qui dois tout à ma clémence,
Crains de la changer en courroux !
Un pouvoir rempli de mystère
Rend partout mes charmes vainqueurs :
Je suis l'idole de la terre,
Et la reine de tous les cœurs.

Si toute la partition était écrite de ce style plein et vigoureux, *Herculanum* serait un irréprochable chef-d'œuvre. La romance suivante : *Dans une retraite profonde* est digne d'être citée. La mélodie, d'une simplicité calme et toute virginale, est gracieusement ornée d'un accompagnement de cor anglais. Elle donne l'idée de ces hymnes de l'Eglise primitive dont saint Augustin parle avec tant d'enthousiasme dans *les Confessions*. C'est une déclaration de foi simple et touchante. L'andante : *Noble Hélios, en ton absence*, chanté par Olympia, ne manque pas de grâce, quoiqu'un peu mollissant dans les contours; mais la phrase du ténor, qui en accompagne la fin, exprime bien l'étonnement et la surprise des sens du jeune chrétien. C'est surtout dans l'air de l'*Extase* que M. David a le plus travaillé son instrumentation ; c'est une idéale mélodie, dont la voix fait ressortir la morbidesse, et où les passages à effet sont relevés par des modulations légères, murmurantes et d'une indicible volupté. Pendant qu'Hélios vide la coupe, les gammes chromatiques du quatuor avec sourdines se succèdent, jouant des traits de huit triples croches sur des sixaines jouées par les harpes. C'est un passage scabreux, que seul l'orchestre de l'Opéra peut rendre avec justesse. Après avoir bu dans la coupe enivrante présentée par une esclave, qui remplit près d'Olympia le rôle de Locuste, Hélios, délirant, exprime l'indécision de ses sentiments bouleversés dans un récitatif flottant et mesuré d'un très heureux effet. L'air de l'*Extase* est délicieux.

Le second acte a le duo de Lilia et de Nicanor. C'est une des plus belles scènes de l'ouvrage. Il faut remarquer toute la strophe de Lilia.

Le récitatif de l'apparition de Satan s'accuse aussi par beaucoup d'énergie. La symphonie de la vision, où est rappelé l'air de l'*Extase*, est poétiquement accompagnée par une première harpe à l'orchestre et une deuxième harpe dans la coulisse. Le chœur syllabique qui ouvre ce second acte offre de jolies modulations. La prière qui suit est bien traitée pour la voix, et contient des effets très pittoresques.

La mélodie du *Credo* est large et religieuse. M. F. David l'accompagne

par un groupe orchestral de cors, bassons, clarinettes et flûtes, imitation artificielle des effets d'orgue. Au dernier acte se trouve le duo entre Lilia et Hélios. C'est le morceau le plus remarquable de l'œuvre entière. C'est Hélios qui le commence : *Dieu ne m'a point frappé. Cette plaine est couverte de débris et de morts.* Un finale « mouvementé » couronne dignement cette œuvre remarquable.

Le poëme n'est pas sans défauts; mais la conception musicale de M. David est grande et belle. Cet ouvrage possède toutes les qualités qui doivent assurer son maintien au répertoire. Les chœurs ont de la couleur et du caractère ; ils se distinguent par des effets de rhythme tout à fait imprévus. Il faut surtout citer le chœur des bacchantes, avec un cri d'*Evohé !* jeté successivement par chaque voix sur une note persistante, qu'emporte un rhythme aux ondulations voluptueuses. La mise en scène est plus fantastique qu'exacte, et l'interprétation n'accuse pas trop de défaillances. On a également applaudi M^me^ Lauters, M^lle^ Battu, M. Colin, M. Obin, et, dans le ballet, M^lle^ Laure Fonta, longue, svelte, élancée, moins poétique que M^lle^ Emma Livry, mais rappelant, comme puissance de parcours, les qualités de sa devancière, si unanimement regrettée.

Il est bien tard pour parler de la reprise des *Dragons de Villars* au théâtre de l'Opéra-Comique. Il serait injuste pourtant de ne point recommander cette œuvre excellente de M. Maillart aux amateurs de la bonne musique française. L'opéra est d'ailleurs fort bien exécuté.

Le succès du récent opéra de M. Auber, *le Premier jour de bonheur*, est interrompu par les congés. Puissions-nous revoir bientôt cette charmante partition avec sa plus charmante interprète, M^lle^ Marie Roze, qu'on dit vouloir poursuivre, sur une autre scène, les succès qu'elle a obtenus dans le répertoire aimable de l'Opéra-Comique. Le théâtre Favart a bien des jaloux.

MAURICE CRISTAL

CHRONIQUE POLITIQUE

14 juillet 1868.

Depuis que, dans un généreux élan de libéralisme, le gouvernement impérial a supprimé la discussion de l'Adresse, les représentants du pays n'ont plus que de très rares occasions d'exprimer leur opinion sur la marche générale des affaires. Le droit d'interpellation, tel qu'il se trouve réglé, est à peu près illusoire. Les députés ne sont vraiment à l'aise pour juger les actes du pouvoir que lorsque le moment arrive de voter le budget, et encore le gouvernement a-t-il le moyen, sinon de se soustraire à cette épreuve, du moins d'en atténuer considérablement les rigueurs. N'est-ce pas ce qu'il a fait cette année en combinant les choses de telle sorte que la session touchait à son terme, que les chaleurs étaient venues, que les députés, fatigués, n'aspiraient qu'au repos, lorsqu'on s'est enfin décidé à dérouler sous leurs yeux le volumineux exposé des dépenses publiques ? Aussi qu'avons-nous vu ? Les questions les plus graves, et qui auraient exigé l'examen le plus approfondi, traitées pour ainsi dire au pied levé, le contrôle légal sur les dépenses publiques exercé superficiellement ou de travers, la Chambre se dérobant aux fatigues d'un débat contradictoire par des votes précipités, les ministres ayant presque toujours raison, et leurs contradicteurs presque toujours tort. Il semblait cependant que, cette année, la commission du budget fût dans les meilleures intentions de contrôle et d'indépendance ; on faisait bruit de ses dissentiments avec les ministres, de ses résistances à certaines dépenses qu'elle jugeait excessives, et de sa volonté bien arrêtée d'entrer dans la voie des économies réelles. Les circonstances eussent donc été très favorables pour réveiller le pays, par la vigoureuse initiative de ses représentants, de l'apathie financière dans laquelle les prestiges de l'empire l'ont bercé ; on pouvait aussi profiter de ce réveil pour remettre debout les principes, un peu méconnus, qui doivent servir de base à la conduite du gouvernement, et relever les finances en relevant la politique. Ces heureux résultats ne seront pas atteints ; la session finira cette année, comme

les années précédentes, sur de vaines paroles et sur des discours plus ou moins écoutés. Il n'y a rien, de ce qui s'est dit cette année, qui n'ait été dit l'année dernière, par les mêmes hommes et au milieu des mêmes signes d'approbation ou de désapprobation. Cette année, comme l'année dernière, on signale un grand discours de M. Thiers, contredit par un grand discours de M. Magne ; un discours plus violent de M. Jules Favre, contredit par un discours encore plus violent de M. Rouher ; une belle improvisation de M. Emile Ollivier, succédant à quelques taquineries de M. Ernest Picard. Tel est, depuis longtemps, le menu de chaque session ; cela, vraiment, ne nous avance guère. La politique du gouvernement ne devient pas meilleure et les finances deviennent pires.

On se demande, en présence de résultats aussi négatifs, s'il faut en accuser l'aveugle obstination du gouvernement, qui ne veut pas écouter les conseils, ou l'inhabileté de ses censeurs, qui ne savent pas les donner. Le plus renommé parmi eux est assurément M. Thiers. M. Thiers a pour lui une longue et illustre expérience ; il est doué d'une grande lucidité d'intelligence et de parole. Il n'est point avare de ses conseils ; à chaque session, il en donne autant qu'on en peut souhaiter, et même plus. Comme il a toutes les aptitudes, M. Thiers parle aussi bien sur les finances que sur les questions de politique intérieure ou extérieure. Le gouvernement se voit toujours de sa part l'objet d'une sollicitude inquiète ; il sent toujours ouvert sur lui son œil vigilant. Que dit M. Thiers cependant dont un gouvernement bien intentionné puisse tirer profit ? Que disent tous ceux qui s'imposent l'aride et facile devoir de tout critiquer ? Ils ont recueilli et groupé des amas de chiffres ; ils ont montré que depuis 1852 les dépenses ont été toujours en augmentant ; que, partis de un milliard et demi, nous ne sommes pas bien loin du troisième milliard. La seule énonciation de ce fait brutal cause sur l'esprit des masses une impression réelle et profonde. Ce qui n'est pas moins émouvant, c'est la perspective d'un déficit croissant, qui n'est encore que de 200 millions cette année, mais qui sera de 300 millions les années suivantes. Tout le monde a pu faire ces constatations ; on a pu aussi supputer les emprunts contractés par le gouvernement impérial depuis 1852 et trouver au total 4 milliards qui n'ont pas tous été appliqués à des dépenses d'un intérêt palpable, puisqu'ils ont servi à solder les frais des expéditions plus ou moins lointaines que nous avons entreprises. Sur ces chiffres, il est aisé de se mettre d'accord. Où l'on n'arrive pas aussi facilement à s'entendre, c'est sur les moyens à employer pour arrêter ces dépenses excessives. Il n'en a pas surgi de très pratiques dans la discussion générale du budget. Tout le monde a été d'accord que le frein financier est dans le contrôle législatif ; mais sur ce point l'opposition ne professe pas des idées différentes de celles du gouvernement. L'Empereur ne s'est-il point dessaisi lui-même du droit de régler les dépenses en faveur des représentants du pays ? Que si on va jusqu'à prétendre, comme l'ont fait M. Thiers et M. Garnier-Pagès, que nous ne sortirons de nos embarras financiers que par la responsabilité ministérielle, si désireux que l'on soit de donner raison à de telles assertions, les objections se présentent en foule. Peut-on ignorer que les gou-

vernements parlementaires ne sont guères plus préservés que les gouvernements personnels des désastres financiers? Chez nous, l'état du Trésor en 1846 n'était point à l'abri de certaines critiques; aujourd'hui encore, ne voyons-nous pas l'Autriche et l'Italie, où les Chambres exercent un rôle prépondérant et où les ministres sont responsables, se débattre en vain contre le déficit? Des ministres responsables n'eussent peut-être pas osé entreprendre l'expédition du Mexique, mais ils auraient entrepris l'expédition de Crimée, l'expédition d'Italie; ils auraient fait les fortifications de Paris, et pire encore. Le langage tenu à la Chambre par le père même du parlementarisme justifie nos suppositions.

On ne s'explique pas qu'après avoir reproché au gouvernement, sur le ton le plus amer, d'avoir dépensé trop d'argent, on puisse lui donner le conseil de ne point abandonner le système des armements. C'est surtout l'armée qui nous ruine; un pays se ruine volontiers pour entretenir une armée lorsqu'elle lui sert pour quelque chose, mais la pire des folies est de dépenser tout son argent à une armée qui ne sert absolument de rien. M. Thiers cependant votera les dépenses de la guerre à la condition expresse que le gouvernement ne fera pas la guerre; s'il devait jamais se servir de ses nouveaux fusils, de ses nouveaux canons, M. Thiers ne donnerait pas au gouvernement le moyen de se les procurer. C'est le système de la paix armée que cette doctrine préconise, un système ruineux qui est précisément celui que le gouvernement impérial semble vouloir adopter; il mène un pays droit à sa perte, soit en attirant sur lui ce fléau même de la guerre qu'il a la naïveté de vouloir prévenir, soit en l'épuisant par les plus stériles dépenses. Il s'est produit, dans la discussion générale, une opinion plus correcte, à laquelle les esprits sages se rallient et qu'impose la rigoureuse nécessité de remettre le budget en équilibre; un des meilleurs orateurs de la Chambre a soutenu la thèse du désarmement. Ce système, auquel des convictions trop absolues ont donné toutes les apparences d'une utopie, se présente sous un aspect beaucoup moins effrayant pour le juger, on veut simplement le considérer, non comme une fantaisie, mais comme une nécessité des temps modernes. Si logique cependant et si sage que soit le système du désarmement, il y a une si grande responsabilité à courir, pour un gouvernement comme le nôtre, dans la mise en pratique de cette séduisante théorie, que l'on hésite à la conseiller aussi bien que l'on hésiterait à l'entreprendre. La France cependant est le pays du monde qui est le mieux placé pour donner ce bon exemple; l'habitude que l'on a de l'imiter ferait supposer qu'en la voyant s'engager dans cette voie, les autres nations s'y engageraient aussi. M. Emile Ollivier pousse même sur ce point la confiance jusqu'à supposer que l'exemple du désarmement ne serait guère plus difficile à suivre par les Etats voisins que l'exemple de la suppression de la contrainte par corps. Dans tous les cas, la doctrine gagne du terrain; elle n'est point repoussée absolument par les représentants du pouvoir, qui reconnaissent eux-mêmes que l'abolition de la guerre est un but désirable, où il faut tendre, et vers lequel nous mène, sans qu'il y paraisse, le perfectionnement raffiné des moyens de destruction. Cette théorie du désarmement, sur laquelle on n'aurait pas

trop de peine à se mettre d'accord, n'est cependant pas encore d'une pratique assez commode et assez prompte pour qu'on puisse la proposer comme un moyen bien efficace d'alléger le budget des dépenses. Ces idées sont de celles que l'on aime à voir se produire dans une assemblée, parce qu'elles sont justes et morales, que l'on recueille avec soin et que l'on met en réserve pour l'avenir. Il en est à peu près ainsi, disons-le, de la plupart des idées émises par les orateurs qui se sont donné la tâche de critiquer le gouvernement. Celui-ci veut une armée; celui-là n'en veut point; celui-ci est pour le système des emprunts; celui-là, s'appuyant sur Colbert, sur Lamoignon, sur les autorités les plus anciennes et les plus respectables, n'en veut point, et n'est pas non plus très partisan du système des impôts. On se demande où est la vérité, où est la raison, où est la sagesse. Nous n'avons jamais prétendu que le gouvernement impérial ait conduit d'une manière irréprochable notre politique extérieure; il a eu de grandes oscillations; sur ce point, nous sommes entièrement de l'avis de M. Jules Favre et de M. Emile Ollivier; ce n'est pas de l'entêtement dans l'indécision, comme disait ce dernier orateur, c'est de l'indécision dans l'indécision. Toutefois, il vaut peut-être mieux encore l'indécision que la contradiction, et si le gouvernement devait écouter tous les conseils qu'on lui donne, d'une part il désarmerait, et d'autre part il s'immiscerait dans toutes sortes de questions brûlantes, qui seraient de nature à le mettre en état de guerre avec l'univers entier; il prendrait fait et cause en Crète contre le grand Turc, il prendrait fait et cause à Tunis contre le bey. Il y en a d'autres qui voudraient le voir protéger aussi les petites « nationalités » allemandes contre le grand mouvement national dont la Prusse a pris la direction, et qui prétendent concilier avec tout cela de notables réductions dans l'effectif militaire et de rigoureuses économies. En économisant de cette sorte, l'Empire nous aurait bientôt mis sur les dents, et c'est alors que M. Jules Favre pourrait se faire rappeler à l'ordre en lui disant que la France ne serait bientôt plus assez riche pour le payer.

L'opposition a montré moins d'impéritie et plus d'entente dans les critiques qu'elle a présentées au sujet de la politique intérieure. La diplomatie n'est pas son fort, mais sur le terrain des libertés publiques, elle obtient sur les orateurs du gouvernement de faciles avantages. Elle est dirigée, on le voit, par de vaillants et vieux soldats, qui ont fait leurs preuves sur de nombreux champs de bataille et qui portent en eux, avec l'expérience, les convictions les plus inébranlables. Tant qu'ils ne récriminent pas sur le passé, et lorsqu'ils se bornent à critiquer le présent, leur voix mérite d'être écoutée; qu'ils défendent, avec l'énergique précision de M. le comte Lanjuinais, les droits de la liberté individuelle, et qu'ils fassent ressortir les défauts de la loi de 1838 relative aux aliénés, qu'ils montrent au gouvernement et au pays qu'avec cette loi et les abus qu'elle comporte, nous glissons vers les lettres de cachet et les plus arbitraires séquestrations, rien de mieux, et, dans cette campagne courageusement entreprise, ils auront à côté d'eux tout ce qui, chez nous, porte un peu d'honnêteté dans l'âme. Les sympathies ne manquent pas non plus aux orateurs de

l'opposition lorsqu'ils combattent le système de candidatures officielles, tel qu'il est compris et pratiqué par les agents du pouvoir. Il est certain que, pris en lui-même, le système des candidatures officielles n'est pas absolument défectueux ; on comprend même que, dans certaines occasions, le gouvernement soit tenu de montrer sa préférence pour certains candidats. Mais il y a loin de l'usage de ce droit auquel M. le ministre de l'intérieur a tracé dans son discours des limites qu'il n'observe pas toujours dans ses actes, à cette pression du pouvoir sûr le suffrage, à ce déploiement des forces administratives en faveur d'un candidat qu'il faut faire réussir et contre un candidat qu'il faut faire échouer ; destituer des maires, dissoudre des conseils municipaux, promettre de l'argent, des faveurs, c'est constituer une inégalité de forces si considérable entre le candidat protégé et celui qui ne l'est pas, que l'on ne peut plus considérer le résultat de l'élection comme l'expression véritable de la volonté du plus grand nombre ; le suffrage universel est faussé, et toute la machine gouvernementale détraquée par ce premier abus. Ce n'est point seulement pour faire échouer l'élection de ses adversaires que le gouvernement use de procédés violents ; c'est aussi quelquefois pour faire échouer un de ses amis et assurer le triomphe d'un autre ami qu'il préfère au premier. Le cas s'est produit récemment, et l'on citait avant-hier, au Corps législatif, l'exemple de M. de Grammont, dans le département du Doubs, qui, après avoir été candidat agréable pendant plusieurs législatures, a été sacrifié à un dévouement de plus fraîche date, et combattu, sans aucune espèce de mesure, par un préfet déjà célèbre pour sa *poigne*. Toutes les fois qu'il est attaqué sur ce terrain, le gouvernement se défend mal ; il est toujours mis en présence de faits qui ne se peuvent justifier. C'est en partie le zèle excessif des subordonnés qui le place dans cette mauvaise situation ; il ne s'aperçoit pas qu'il sera toujours ainsi compromis et que le principe des candidatures officielles est inséparable d'une certaine pression officielle. Le mieux serait de renoncer au principe. Ce n'est point parce que, en 1828, M. de Martignac déclarait que le gouvernement ne devait point se désintéresser dans les élections, et que, en 1831, Casimir Perrier affirmait la même nécessité ; ce n'est point parce que, en 1834, en 1836 et même en 1848, les gouvernements qui répondent à ces dates se prononçaient en faveur de l'intervention du pouvoir dans les élections, que le régime actuel doit se renfermer dans les mêmes pratiques.

Nous trouvons dans un livre, très en vogue depuis quelques jours et qui offre d'utiles sujets de méditation à tous ceux que préoccupe la solution des grands problèmes politiques, une réponse aux justifications historiques invoquées par M. le ministre de l'intérieur : « La solution de cette question délicate, dit M. Prévost-Paradol dans la *France nouvelle*, est différente selon les relations constitutionnelles qui existent entre le pouvoir exécutif et l'assemblée législative. Si le pouvoir exécutif est exercé par un cabinet homogène et responsable, dépendant de la majorité de cette assemblée, on ne peut lui refuser le droit d'avouer et de déclarer ses candidats, puisque le pays doit prononcer entre le parti qui est au pouvoir et le parti qui veut y monter, et un parti au pouvoir ne doit per-

dre aucun de ses droits ni de ses moyens légaux de se défendre et de se soutenir. La puissance exécutive devant sortir du sein de l'assemblée sous le nom de ministère, les électeurs doivent être avertis qu'en votant pour tel ou tel candidat ils votent pour telle ou telle politique et, par conséquent, pour tel ou tel ministère. Il en est tout autrement si le pouvoir exécutif, constitué en dehors de l'assemblée élective et ne tenant pas d'elle son existence, ne considère cette assemblée que comme un instrument de contrôle, comme une réunion de censeurs auxquels il doit de temps à autre soumettre sa conduite. Dans cette hypothèse, qui sert de base à notre Constitution actuelle, la désignation du candidat par le pouvoir exécutif n'a plus de raison d'être, puisqu'il ne s'agit plus de remplacer ce pouvoir, mais seulement de le surveiller et de le juger, et le pouvoir devient justement suspect s'il revendique le droit de désigner lui-même ceux par qui il lui plaît d'être contrôlé. Qu'est-ce donc si, les ayant choisis, il emploie, pour les soutenir dans l'arène électorale, la force matérielle dont il dispose? En un mot, la désignation de ses candidats par un parti au pouvoir est naturelle quand la chambre à élire est un organe du gouvernement, et l'appui que ces candidats reçoivent de leurs amis au pouvoir est légitime quand cet appui, exclusivement moral, est le même que si le parti auquel ces candidats appartiennent n'était pas au pouvoir, c'est-à-dire n'emprunte aucune force à la pression administrative. Au contraire, la désignation des candidats par le pouvoir est une anomalie quand l'assemblée élective ne doit être qu'un instrument de contrôle, et cette anomalie devient une oppression quand cette désignation est accompagnée ou suivie de l'appui matériel que peut donner la faveur active du pouvoir. »

Il y a, nous le savons, une objection capitale à faire à ce raisonnement, et il est bien certain qu'elle sera faite d'un côté ou de l'autre à M. Prévost-Paradol. Il raisonne dans l'hypothèse où le principe même du gouvernement n'est point contesté, et où il n'est question, dans la lutte électorale, que de lui trouver des contrôleurs. On lui cherche aussi des démolisseurs, et si, sous le régime parlementaire, le scrutin doit prononcer entre le parti qui est au pouvoir et le parti qui veut y monter, il en est à peu près de même sous le régime personnel, avec cette différence cependant, que l'effort de l'opposition ne vise pas seulement à renverser un ministère, mais à renverser le chef du pouvoir lui-même. Volontiers, nous admettons qu'un résultat électoral, si contraire qu'il soit, brisera plus difficilement un régime, une dynastie, qu'il ne briserait un ministère; mais, sans doute, M. Prévost-Paradol ne pousse point l'illusion jusqu'à croire que, dans notre pays, un régime, une dynastie soient tellement bien enracinés que les majorités qui peuvent sortir du scrutin ne soient pas assez fortes pour les détruire. Sous l'empire du gouvernement personnel, fondé sur la volonté nationale, il y a autre chose, au fond du scrutin, qu'un droit de contrôle : il y a aussi une question de vie ou de mort. Soyons justes pour tout le monde : le gouvernement actuel aurait tort de ne point envisager sa position à ce point de vue; la plus vulgaire prudence lui fait un devoir de se garantir contre le danger d'un renversement. Il entend tous les jours, autour de lui, faire publiquement l'éloge des régimes déchus. Le

premier cri qui est sorti de la presse à son réveil — nous constatons le fait sans nous en plaindre, — a été en faveur du régime qui a précédé immédiatement l'empire. On ne lit, dans les feuilles nouvelles, que des parallèles entre les œuvres de la république et les œuvres de l'empire, et les républicains de février se trouvent encore assez vigoureux pour reprendre la France ; on compte ce que coûtait la république et ce que coûte l'empire, ce que pouvait rapporter l'une et ce que rapporte l'autre. Il y a une menace au fond de ces apologies qui s'élèvent et s'enhardissent jusqu'à monter à la tribune législative, où les appellent trop souvent les provocations des ministres. M. Prévost-Paradol lui-même est-il bien sûr d'avoir écrit son livre pour consolider la dynastie actuelle, et n'y a-t-il pas dans la rénovation politique dont il trace hardiment le programme le plan d'une rénovation du pouvoir qui nous régit ?

Il est fâcheux que sa doctrine des candidatures officielles repose sur un fait qui devrait exister, mais qui n'existe pas, sur l'immuabilité du pouvoir exécutif. Son raisonnement cependant ouvre au gouvernement impérial une issue par où il pourrait échapper aux embarras de sa situation. Si, pour avoir le droit de choisir ses candidats et de les appuyer, il faut que la majorité législative puisse faire et défaire un cabinet, que ne lui laisse-t-il ce droit ? Ce vœu, nous le savons, porte atteinte à la Constitution même du pays, et la Constitution, qui peut se discuter dans un livre, est placée en dehors de la discussion des écrits périodiques. On n'y touche même pas à la tribune. Cette interdiction nous impose le devoir de glisser rapidement sur un ordre d'idées qui préoccupe aujourd'hui tous les amis de l'Empire et ceux que la sécurité de l'heure présente ne tranquillise pas complétement sur les éventualités de l'avenir. Ce qui nous rassure cependant dans cette Constitution qui n'est point discutable, c'est qu'elle est perfectible. Depuis qu'elle existe elle s'est si bien perfectionnée, que déjà elle n'est plus reconnaissable, et que, si l'on mesure le chemin parcouru au chemin qui reste encore à parcourir pour arriver au complet épanouissement des libertés publiques, on se trouve plus voisin du but que du point de départ ; pour parler net, plus voisin du régime parlementaire que du pouvoir personnel. Les adversaires de l'Empire le comprennent bien ; à la vivacité de leurs attaques, aux coalitions qu'ils cherchent à nouer, à l'effort désespéré qu'ils préparent pour les élections prochaines, on sent que l'Empire se fortifie. S'il y en a qui, en voyant les premiers effets de la liberté, le croient moins solide que sous le régime du silence, qu'ils se rassurent. Aujourd'hui, on écrit contre le gouvernement un peu plus de mal qu'on n'en pense ; autrefois on pensait beaucoup plus de mal qu'on n'en écrivait. Le bruit qui se fait n'indique donc aucun changement inquiétant dans l'état des esprits ; dans tous les cas, il donne au chef du pouvoir exécutif le moyen de mesurer la distance qui le sépare de la nation, et de combler cette distance en tenant compte des critiques dont son gouvernement est l'objet. Nous accordons volontiers que la discussion du budget ne lui a pas appris ce qu'il fallait faire pour mieux gouverner ; mais elle lui a montré du moins qu'à certains points de vue, il n'avait pas gouverné au gré de tout le monde ; qu'il y avait, du côté des dépenses, du

côté de la politique étrangère, quelque chose de mieux à faire que ce qui a été fait. Son bon sens, son esprit pratique, son désir de ne point se mettre en opposition avec le suffrage universel, la base de son pouvoir et la seule garantie de son avenir, le pousseront à tenir compte des réclamations que viennent de lui adresser les représentants du pays, ceux mêmes qui ont toujours compté parmi ses amis, et qui, dans ce débat, dont les échos pénètrent jusque dans les couches profondes d'où sort la volonté nationale, n'ont point parlé autrement que les ennemis traditionnels de l'Empire.

La confiance que nous avons dans la force des institutions impériales ne nous semble guère partagée par ceux qui veillent à l'exécution des lois; dans tous les cas, ils travaillent mal à consolider le régime actuel en pratiquant toujours à l'égard de ceux qui le combattent un système d'excessive rigueur. Les premières applications faites par les tribunaux correctionnels des nouvelles lois sur la presse ont dépassé par leur sévérité toutes les prévisions. Une simple feuille hebdomadaire a encouru, pour un premier délit, dix mille francs d'amende. Les juges ont fait grâce de la prison aux coupables ; mais, du coup, ils lui ont pris le tiers de son cautionnement. Il est vrai que, par compensation à cet accident financier, le journal nouveau-né, que le public connaissait à peine et que personne encore n'avait lu, a trouvé en peu de temps une nombreuse clientèle de lecteurs. Ils sont accourus en foule sur le seul bruit des poursuites et sur la recommandation du président de la police correctionnelle. Nous voyons ce que l'*Electeur* a gagné à ce procès, mais le profit que le gouvernement en a retiré nous échappe complétement. En pratiquant ces inutiles sévérités, il donne à ses adversaires des avantages considérables ; il a fait ainsi à certains d'entre eux, que leur valeur personnelle n'aurait jamais tirés de l'obscurité, une renommée surprenante. Le rédacteur de l'*Electeur*, que frappe une amende de 5,000 francs, devra peut-être aux juges qui l'ont condamné un succès électoral auquel sa modestie, supérieure encore à son mérite, l'eût empêché de prétendre; il trouvera qu'il n'a pas payé trop cher une si bonne fortune. Le même sentiment de reconnaissance doit remplir l'âme de ce pamphlétaire qui, sans s'être jamais mêlé à nos querelles politiques, se trouve être, par une sorte de surprise, le porte-drapeau de tous les mécontents. Il tire jusqu'à cent mille exemplaires un petit opuscule qui n'a peut-être pas toute la malice qu'on lui trouve. Mais cet objet à couverture rouge, qui brille de loin et que l'on pourrait mettre à son chapeau comme une cocarde, traite irrévérencieusement les gens et les choses de l'autorité ; l'autorité s'est fâchée, et la fortune de *la Lanterne* a été faite. On aime à la porter avec soi pour montrer qu'on n'a pas peur. Son rédacteur, du reste, qui a plus d'esprit encore qu'il n'en laisse paraître dans son écrit, reconnaît lui-même très ingénument que la police a fait les trois quarts de son succès. Il en sera de même de tous les journaux ou écrits périodiques sur lesquels l'autorité jettera les clartés de sa colère. Le gouvernement ne se fait pas une idée des succès que sa loi prépare à tous ceux qui feront le calcul de l'enfreindre; par contre, elle sera tout à fait infructueuse pour le gou-

vernement lui-même et pour ses défenseurs. On verra ces derniers s'étioler dans le silence et dans l'isolement, pendant que la foule empressée ira engraisser de ses dons et de ses enthousiasmes les victimes de la loi.

Déjà, nous avons le spectacle de ce contraste plein d'enseignements; il suffirait, sans doute, pour arrêter les effets désastreux du système qui vient d'être inauguré si malheureusement, de se montrer très modéré et prudent à l'excès dans l'application de la loi du 11 mai. On pourrait même, sans trop d'inconvénient, l'accrocher dès aujourd'hui dans l'arsenal des armes inutiles, où elle figurerait avec avantage au nombre des curiosités archéologiques. Elle est, du reste, pleine de défauts matériels qui en rendent l'usage bien difficile. Le respect que l'on doit à une loi promulguée n'empêche pas d'en dire ce que l'on pense, alors surtout qu'on ne la critique qu'avec le secret mais bien vague espoir de la rendre meilleure. L'article 13, mis à l'épreuve l'autre jour, n'a pas pu fonctionner; il y a là un engrenage qui ne marche pas. Les rédacteurs en chef du *Progrès du Nord*, de Lille, et de *l'Ordre*, d'Arras condamnés par le tribunal de première instance de Lille à 500 fr. d'amende et à deux mois de prison, ont immédiatement interjeté appel. L'article 13 dit : « L'opposition ou l'appel entraîneront de plein droit citation à la plus prochaine audience. Il sera statué dans les trois jours. » Tel est l'article 13 ; rien n'est plus formel : il oblige à la fois l'appelant et son juge ; le premier doit former appel dans les vingt-quatre heures, le second doit statuer dans les trois jours. Et cependant la cour de Douai, dans le ressort de laquelle se trouve le tribunal de Lille, les dossiers lui manquant, n'a pu matériellement se conformer à cette prescription de la loi. Les accusés étaient là ; ils avaient trouvé moyen, dans le délai légal, de transporter leurs personnes de Lille à Douai ; mais les dossiers, à ce qu'il paraît, ne vont pas aussi vite que les gens. Il n'en est pas moins vrai que nos confrères étaient en règle et que leurs juges ne l'étaient pas. De quelque côté qu'on envisage le cas qui vient de se produire, on ne pourra s'empêcher de voir que, lorsque l'article 13 a été voté, le législateur s'est un peu trop exclusivement occupé de Paris et pas assez de la province. A Paris, on peut, sans sortir du palais de justice, se faire juger en première instance et en appel ; en province, les distances d'une juridiction à l'autre ne sont pas aussi commodes à franchir. Il y a quelquefois de véritables voyages à faire, pendant lesquels le gérant du journal, si c'est lui qui est en cause, doit se faire remplacer et vaquer à tous les préparatifs qu'exige son absence. Il faut qu'il ait pourvu à tout dans le délai de trois jours au plus. Il n'est pas nécessaire d'insister pour montrer que, dans cette disposition comme dans certaines autres que l'expérience révèlera, la loi est d'une pratique difficile et demande à être réformée. Mais ce n'est point parce qu'elle est impraticable qu'elle nous semble le plus défectueuse ; ceux de ses articles qui prescrivent des pénalités n'ont point ce défaut ; on les applique sans difficulté, et c'est ce qui donne le plus d'ennemis à la loi et à ceux qui l'ont faite.

L'art de gouverner n'est point chose facile au temps où nous sommes. L'Empire est arrivé dans un moment où les problèmes les plus ardus s'ac-

cumulent à plaisir. Outre qu'il trouve les esprits mal disposés et fortement prévenus contre toutes les formes de gouvernement, à cause des essais malheureux qui en ont été faits, il reçoit encore par héritage des âges antérieurs la périlleuse tâche d'opérer dans les faits une révolution déjà accomplie dans les idées. Ce qui lui manque le plus pour remplir convenablement sa mission, c'est l'esprit de décision. De tous les reproches qu'on lui adresse chaque jour, le plus fondé, assurément, est celui qui a trait à ses perpétuelles incertitudes. Il y a peu de questions intérieures ou extérieures qu'il ait abordées avec des principes fixes et un plan de conduite bien arrêté. Il ne sait jamais prévoir; il attend son inspiration des circonstances et des intérêts du moment. Les événements le poussent, mais il est sans influence sur les événements. Ne devrait-il pas savoir dès aujourd'hui quelle attitude il prendra vis à-vis de Rome à l'occasion de la grande manifestation catholique que prépare le chef de l'Eglise? Le pape a lancé sa bulle de convocation pour un concile œcuménique; à l'ordre parti du Vatican, toutes les hiérarchies du clergé, dans le monde entier, se sont ébranlées. On demande au gouvernement impérial ce qu'il fera; il n'en sait rien encore. Le ministre des cultes, appelé à la tribune du Corps législatif par un très remarquable discours de M. Emile Ollivier, balbutie quelques fins de non-recevoir; il fait de la théorie, il expose, dans un langage qui ne mériterait que des éloges s'il était plus précis, les différences qui existent entre le passé et le présent, au point de vue des relations de l'Eglise et de l'Etat; il s'aventure jusqu'à promettre que le gouvernement ne fera rien qui soit contraire aux intérêts de l'Eglise, rien qui soit contraire à la dignité de l'Etat. Au demeurant, il ne sait pas ce qu'il fera; il en est encore à se demander, alors que, depuis dix ans, la question s'agite à toutes les tribunes et s'affirme dans toutes les politiques, si la séparation de l'Eglise et de l'Etat est plus avantageuse que funeste à l'Eglise et à l'Etat. Le gouvernement impérial sait-il seulement s'il devra réclamer dans ce concile la place qu'occupaient jadis dans ces grandes assemblées les représentants du pouvoir terrestre? Pour se faire, là-dessus, une règle de conduite, il consulte des précédents qui remontent à l'an 1545, comme si, depuis cette date, il n'y avait pas eu la réformation et tout le XVIII[e] siècle. Ce n'est point de ce que firent François I[er] et Charles-Quint au concile de Trente que Napoléon III doit s'inspirer; il doit s'inspirer des conditions nouvelles de la religion et de la politique, des intérêts de son pays et du courant des idées. Les promoteurs du concile de Rome ne sont pas tombés dans le travers des précédents; ils ont compris que les souverains terrestres n'avaient plus voix au chapitre en matière religieuse, et que le catholicisme romain n'avait plus grand'chose à espérer de leur concours. Le schisme s'est opéré entre le trône et l'autel, un antagonisme qui éclate partout, et dont les plus saintes monarchies donnent l'exemple, avertit le chef de l'Eglise qu'il doit chercher à la barque de saint Pierre d'autres remorqueurs que les dépositaires de l'autorité civile. Il n'y a plus de *fils aîné de l'Eglise*; il n'y a plus de *majesté apostolique* ce sont là de vains mots, qui ne répondent plus à aucun devoir, qui ne promettent plus aucun service. Le concile se

réunit pour constater les défections de tous les anciens soutiens de l'Eglise; il se fait contre eux, il ne pouvait pas se faire avec eux. Il n'y avait donc pas d'hésitations à avoir; l'Empereur des Français n'a aucun titre à faire valoir pour siéger au concile; il en doit être exclu, lui qui a laissé mutiler le domaine temporel, aussi bien que le roi d'Italie, qui s'est enrichi des dépouilles de l'Eglise; aussi bien que l'empereur d'Autriche, qui a violé le concordat et pactisé avec les autres ennemis de la chaire de saint Pierre. Il n'y a guère que la reine d'Espagne qui mériterait encore d'être convoquée à la réunion des patriarches et des prélats; mais qui sait si les nécessités de sa position ne la jetteront pas bientôt elle-même dans la disgrâce des autres têtes couronnées? L'Eglise se reconnaît séparée de l'Etat, l'Etat doit se reconnaître séparé de l'Eglise et attendre ses décisions, pour les adopter si elles sont conformes à la loi civile, pour les proscrire si elles lui sont contraires.

Il ne faut pas contester à l'Eglise le droit dont elle a toujours joui, de tenir ses grandes assises; par son organisation, le concile a une forme démocratique parfaitement en harmonie avec les principes qui président au fonctionnement des sociétés modernes. Alors même que, dans cette assemblée où toutes les nations du monde seront représentées par leurs prêtres, il devrait s'ourdir quelque complot contre les droits acquis et les progrès réalisés, il ne faudrait point songer à l'interdire. Qui sait d'ailleurs ce qui peut sortir d'une pareille réunion? Les portes du concile ne seront pas tellement closes que les idées modernes ne puissent les envahir. Ne vaut-il pas mieux, dans tous les cas, s'en remettre du soin de régler les nouvelles conditions d'existence de l'Eglise aux mandataires de toute la chrétienté, qu'à cette petite coterie de cardinaux qui vit à Rome dans un isolement et dans une répugnance systématique de toutes les progrès humains? Alors même qu'ils ne seraient appelés auprès du successeur de saint Pierre que pour sanctionner tous les articles du *Syllabus*, ces Pères vénérables, qui ont vu d'autres horizons que les horizons du Vatican et dont les oreilles ont reçu d'autres échos que les échos monotones et continus des aigres rancunes dont Rome est le foyer, pourraient bien ne pas répondre complétement à la pensée qui préside à leur convocation. Quoi qu'ils fassent, d'ailleurs, il n'arrivera rien de pire que ce qui existe aujourd'hui. On peut espérer qu'il se dégagera de l'échange d'idées qui va s'opérer entre les membres du concile et le dehors des clartés qui n'ont pas encore illuminé l'entourage de Pie IX. Ce pontife qui n'en est point à sa première initiative libérale, ne voudrait-il pas, en présence de la nécessité des temps qui le presse, rejeter sur l'assemblée des évêques toute la responsabilité des changements qui doivent s'opérer dans les conditions d'existence de l'Eglise et de son chef? Les termes de la bulle *Æterni patris* ne font pas prévoir d'aussi généreuses intentions, mais qui oserait dire que, dans ce document dont la rédaction n'émane pas du pape en personne et auquel ont collaboré sans doute les puissantes congrégations qui inspirent le plus souvent les actes du Saint-Père, la pensée de Pie IX se trouve tout entière? Qui oserait répondre que, dans le cœur de ce vieillard gardé de tous côtés, ne dort pas la secrète espé-

rance de voir sortir de la sainte assemblée, qui constitue la véritable autorité et la véritable infaillibilité de l'Eglise, une décision qui l'affranchisse de son serment et de cette couronne terrestre dont le poids est devenu trop lourd? Il faut bien que l'Eglise ait un point d'appui ; les trônes lui manquent, elle va reprendre sa tradition et faire d'autant plus aisément le sacrifice de ses royaux protecteurs, que la puissance civile se déplace et se transporte sur les multitudes. C'est donc vers les multitudes que Rome semble incliner ; elle va les rallier sans doute, et leur offrir pour chef le chef de l'Eglise lui-même, celui qui, dans les temps anciens, releva l'esclave de son abjection et qui, dans les temps féodaux, osa proclamer l'égalité du serf et du seigneur. Une feuille ultramontaine a déjà trahi le secret de ce plan démocratique. Il nous suffit de connaître ces tendances pour pressentir à quelles concessions elles peuvent entraîner l'Eglise. Les multitudes ne donnent pas leur appui sans y mettre des conditions ; elles seront avec l'Eglise si l'Eglise est avec elles, si elle sanctionne toutes les conquêtes de la révolution, et si, au lieu de travailler à leur domination, elle les affranchit de leurs oppresseurs. A ce prix, l'alliance de la démocratie et de l'Eglise sera faite. Si le concile qui va se réunir le jour de l'Immaculée-Conception arrive à ce progrès, l'Eglise est sauvée. Une si étonnante révolution ne s'accomplirait jamais par l'initiative du cardinal Antonelli ; Pie IX ne pourrait l'accomplir qu'en violant ses serments et en irritant contre lui toutes les haines ultramontaines ; elle ne peut pas être d'ailleurs l'œuvre d'un homme. Si elle émane d'un concile, les âmes pieuses l'accepteront comme l'œuvre de Dieu lui-même ; les libres penseurs diront que l'Eglise a eu ses états-généraux et sa nuit du 4 août.

En attendant que de si grandes choses s'accomplissent, de mystérieux complots viennent encore de troubler le repos de l'Espagne. L'ombre de Narvaez en a tressailli, mais elle a dû être apaisée en voyant avec quelle dextérité les ministres qui continuent sa politique se sont débarrassés des meneurs. On ne les a pas épargnés, bien qu'ils appartinssent, comme toujours, aux grades les plus élevés de l'armée. Arrêtés et dispersés, leurs noirs projets ne sauraient avoir de suite, et le trône d'Isabelle est maintenant à l'abri d'un coup de main. M. Gonzalès Bravo a même dépassé son prédécesseur ; sa répression a atteint d'augustes personnages. Le duc et la duchesse de Montpensier sont bannis de l'Espagne. La reine a signé cet ordre d'exil. Après cela, on peut dire que l'ordre règne à Madrid. Ces actes de violence ne nous disent pas dans quelle conjuration avaient trempé ceux qui en sont victimes. Il ne s'agissait pas d'un complot républicain, puisque le duc de Montpensier était suspect ; s'agissait-il de déposer Isabelle et de donner sa couronne à son beau-frère ? Les journaux espagnols, qui, du reste, sont très libres, ne peuvent nous donner le mot de la charade politique qui vient de se jouer de l'autre côté des Pyrénées. Ils se racontent seulement, avec des airs de mystère, que la police française n'est pas restée étrangère à la découverte du complot ; n'avait-elle pas surpris des convois de fusils cherchant à s'introduire par les défilés des Pyrénées ? On est heureux, en Espagne, de voir que le gouvernement français porte un si vif intérêt à la reine Isabelle, qui sans doute le lui

rend bien. On ne va pas cependant jusqu'à supposer que le dur traitement infligé au duc de Montpensier entre pour quelque chose dans la reconnaissance d'Isabelle envers son voisin. Si elle a cru en éloignant ce prince se débarrasser d'un rival, elle a commis une grave imprudence; ce rival sera bien plus menaçant exilé qu'il ne l'était dans sa paisible résidence de Séville, sous l'œil même du gouvernement, qui pouvait surveiller ses moindres actions. A tous les points de vue, la mesure qui vient d'être prise à l'égard du duc et de la duchesse de Montpensier est une mesure grave dont la presse française, trop concentrée toujours dans le même cercle d'idées, ne nous semble pas suffisamment s'émouvoir. Pendant que ces choses se passent, le duc d'Aumale, le prince de Joinville, le duc et la duchesse de Chartres sont à Wiesbaden, recevant les hommages de tous les Français qui s'y trouvent, sans en excepter ceux qui sont ici fort bien en cour. Signes du temps, dira-t-on.

Du côté de l'Allemagne, nous n'avons guère qu'à enregistrer un bruit fort répandu : l'Autriche chercherait à se rapprocher étroitement de la Prusse. Il n'y a rien qui nous surprenne dans cette nouvelle, et ce qui nous étonne, c'est l'étonnement de quelques journaux parisiens à ce sujet. L'ignorance profonde où croupit en général la presse française sur les sentiments et les affaires de l'Allemagne, la jette dans des erreurs et l'induit en des jugements qui ne sont pas toujours sans danger. L'opinion peut en être atteinte; elle peut recevoir une impulsion factice qui engendre des mouvements regrettables. Il serait trop tard pour faire son *mea culpa* le jour où l'on aurait lancé contre l'Allemagne, c'est-à-dire contre l'Europe entière, notre pays appauvri déjà d'hommes et d'argent par notre système militaire. Il faut qu'on le sache bien ici, l'Allemagne est tout entière éprise d'un sentiment de commune résistance, et nous voyons avec plaisir que la presse française commence à s'en apercevoir. Nous espérons que les retardataires finiront par reconnaître qu'il n'y a pas plus de nation hanovrienne, de nation hessoise, de nation nassauvienne en Allemagne, qu'il n'y a de nation picarde ou bourguignonne en France. Entretenir parmi nous des illusions à ce sujet, c'est faire une œuvre mauvaise et encourir une bien grave responsabilité.

Il y a d'autres sujets que notre presse néglige. Aucun journal parisien n'a arrêté son attention sur un petit fait dont les frontières de la Hollande et de la Belgique viennent d'être le théâtre. Le 1er juillet, on inaugurait à Bath les travaux de barrage de l'Escaut. On sait quelles énergiques protestations et quelles résistances le cabinet de Bruxelles a opposées à l'exécution de ce projet. Les diplomates de La Haye ont discuté avec M. Rogier tant qu'il a voulu; mais, pendant qu'ils discutaient, les travaux allaient leur train. La prétention de la Belgique était d'empêcher ce barrage; le gouvernement belge donnait pour raisons que les traités garantissent la libre navigation des deux branches de l'Escaut, que le barrage de ce fleuve à Bath rejettera des courants de sable dans le chenal du fleuve qui conduit les navires à Anvers et l'obstruera peu à peu. Cette thèse, il faut le dire, avait un point d'appui solide, des stipulations expresses; mais l'affaire venait dans un moment inopportun; la question du Luxembourg captivait

l'attention, et la diplomatie belge tenta vainement d'intéresser l'Europe à sa cause. Les signataires des traités de 1815, pas plus que les protecteurs naturels de la nationalité belge, ne se sont émus. Il y avait, à côté des plaintes de la diplomatie belge, des rapports d'ingénieurs qui affirmaient que ces plaintes étaient chimériques. Trois ingénieurs étrangers, un Français, un Prussien et un Anglais, furent même consultés. Les deux premiers se prononcèrent en faveur du barrage. Seul, l'ingénieur anglais, homme des plus compétents, à qui sont confiés en ce moment les travaux de la Sulina, aux bouches du Danube, donna un avis contraire. La question pouvait donc paraître encore douteuse. Sur ces entrefaites, M. Rogier, qui avait poursuivi cette affaire avec un zèle très ardent, quitta le ministère; d'un autre côté, pour se tenir dans la stricte observation des traités, le gouvernement néerlandais avait ouvert un canal coupant le Sud-Beveland, avec un avant-port à chaque extrémité, l'un à Hansweert, l'autre à Wemeldinge; ce canal est très navigable; il a 9 kilomètres de longueur, 40 mètres de largeur, 8 mètres de profondeur et deux écluses. Ainsi se trouvait observée la stipulation de l'article 9 du traité de 1839. Ce que le cabinet de Bruxelles redoutait le plus était ce qu'il disait le moins; il voyait, sur le barrage de l'Escaut, passer une voie ferrée qui, partie de Flessingue et de Middelbourg, se raccordait à la ligne d'Allemagne et détournait des villes Belges, d'Anvers en particulier, le commerce de transit dont, jusqu'à présent, elles étaient en possession. De son côté cependant, la ville d'Anvers ne se montre pas trop alarmée; les négociants de cette métropole, qui ont des relations établies depuis longtemps, ne craignent guère la concurrence des Hollandais. Ils auraient pu dire aux ministres qui mettaient tant de chaleur à plaider leur cause :

. . . . Mais quittez ce souci,
Les vents me sont moins qu'à vous redoutables.

En effet, c'était un peu pour eux-mêmes, pour les besoins de leur politique que les ministres du roi apportaient, ce qui était d'ailleurs légitime, tant d'ardeur à défendre ce qu'ils considéraient comme un droit et un intérêt national. Pour eux, le commerce de transit d'Anvers à Cologne a un grand intérêt politique. L'activité commerciale des Anversois donne de tels profits qu'elle permet au gouvernement d'abaisser le tarif des chemins de fer et même d'exploiter des lignes qui ne donnent que des pertes. Il ne faudrait pas s'en plaindre si cette bonne ville d'Anvers, qui paye sans compter, n'en était récompensée par les bastilles dont on l'environne. De leur côté, les Hollandais ne disaient pas le vrai mot de leur pensée. On aurait pu très aisément conserver libre la branche orientale de l'Escaut, et, au lieu d'un barrage, jeter un de ces ponts rigides en fer, dont l'industrie métallurgique nous montre aujourd'hui tant de beaux exemples. Mais, pour les Hollandais, il ne suffisait pas d'un passage, il fallait un barrage, parce qu'il s'agissait de conquérir 32,000 hectares de terrain dont l'agriculture hollandaise saura, n'en doutons pas, tirer bon profit. Toujours est-il qu'aujourd'hui le barrage de l'Escaut est un fait accompli. Le 1er juillet,

on inaugurait à Bath ce beau travail, qui est une nouvelle conquête de la nation Néerlandaise sur l'eau, son éternelle ennemie.

C'est merveille de voir avec quelle opiniâtreté ces Hollandais disputent pied à pied à la mer des lambeaux de terrain. Cette lutte est toute leur histoire. Après avoir promené sur les océans leur pavillon respecté, ils ont livré un autre genre de combat ; ils ont expulsé de leurs terres l'élément qui les envahissait ; ils se sont fait un continent, un sol. Le lac de Harlem est découpé en prairies, où l'on voit se repaître l'opulent bétail de Paul Potter. Le Zuyderzée lui-même est menacé dans la possession des vastes emplacements qu'il inonde ; l'industrieux Hollandais saura mettre en fuite ses eaux profondes. Pendant qu'il dessèche ses lacs et qu'il s'ouvre des issues sur l'Allemagne, il relie, par un canal, Amsterdam à la mer et coupe en deux son humide continent dans sa partie la plus étroite. Ces conquêtes s'opèrent sans bruit ; la fête d'inauguration du barrage n'a pas eu d'écho. Seuls, les Belges ont su avec quelle satisfaction contenue les ministres, les bourgmestres, le commissaire du roi, les Etats généraux et provinciaux ont vu s'avancer sur les remblais entourés d'eau la première locomotive qui met Flessingue à quelques heures de Berg-op-zoom et en relation directe avec l'Allemagne.

Le travail du barrage de l'Escaut a son pendant plus grandiose encore dans le percement de l'Isthme de Suez. D'un côté, c'est l'eau que l'on chasse, de l'autre, c'est l'eau que l'on appelle, mais c'est toujours l'industrie humaine qui dompte les éléments et qui suit sa marche. Il ne faut pas s'étonner si de pareilles entreprises rencontrent le concours des capitaux dans le moment même où ils sont le plus rebelles à toute entreprise. La compagnie de Suez vient de faire avec le plus grand et le plus rapide succès une émission de nouvelles obligations. Pour se les procurer, une portion du milliard enfoui dans les caves de la Banque est sortie de sa cachette. L'œuvre se poursuit avec activité; débarrassée heureusement des obstacles matériels et des contestations qui l'entravaient à son origine, énergiquement poussée par M. de Lesseps qui, avec la foi, a pu littéralement soulever des montagnes, elle touche à son terme et va réaliser, sous peu, les immenses promesses qu'elle a faites à l'industrie et au commerce européens.

Nous souhaitons un succès aussi beau à l'opération financière que réalisent d'honorables établissements de banque pour le compte du vice-roi d'Egypte. Le vice-roi d'Egypte offre de bonnes cautions, donne de grandes facilités de payement et paye d'honnêtes intérêts. Il suffit de dire que la Société générale se charge de son emprunt pour avoir toute garantie.

Le secrétaire de la rédaction : PASCAL PICARD.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

La discussion du budget au Corps législatif est en voie de démontrer que, quelle que soit la force des gouvernements et la puissance des majorités, ni les uns ni les autres ne sauraient se soustraire à la force et à la puis-

sance des principes. Sans doute, les concessions que le gouvernement a dû faire sur les justes réclamations qui se sont élevées de toutes parts au sujet des lois de finances, sont bien minces, bien insuffisantes ; mais on ne saurait se dissimuler que, si les vœux de la Chambre, ceux de la nation, ne sont pas entièrement satisfaits, et il s'en faut de beaucoup, une première satisfaction a été accordée quant à la question de principe.

Les économies indiquées ou plutôt exigées par la commission sont peu de chose ; elles sont insignifiantes si on les compare aux dépenses énormes sur lesquelles elles s'opèrent, si on les oppose aux déficits considérables qui se sont produits ; mais leur importance ne réside pas dans la grosseur de leur chiffre, elle est surtout dans le fait même de les avoir obtenues. M. Gressier l'a fort bien dit : le vote des amendements de la commission n'a de valeur que par sa signification « il indique aux ministres dans quelle voie il faut entrer. »

Que propose la commission? Des réductions qui s'élèvent à 23 millions environ. C'est fort peu assurément, mais il faut se rappeler cependant que ce n'est là que le résidu des réductions primitivement réclamées et en partie acceptées par le conseil d'Etat. Donc, sur ce point, première et notable victoire, dont le mérite, il faut l'avouer, revient, pour une bonne part, à la minorité.

Si nous regardons un peu en arrière, il est d'autres concessions non moins importantes qui nous apparaissent. Elles touchent à l'assiette même des budgets, à la façon dont ils sont dressés, en un mot aux principes qui président à leur confection. Nous voulons parler des présomptions de recettes. La théorie qui, depuis plusieurs années, avait prévalu, de porter à l'actif des budgets l'augmentation probable que les recettes d'un exercice devaient présenter sur celles de l'exercice précédent, était vicieuse; depuis longtemps, la démonstration en était faite; on vient de renoncer à l'appliquer à l'avenir. Faire intervenir le hasard dans la comptabilité des recettes eût été, sinon légitime, du moins un peu plus logique, si par compensation, on en avait tenu compte dans la comptabilité des dépenses; les présomptions de recettes rendaient nécessaires les présomptions de dépenses. Désormais, les augmentations de recettes prévues ne figureront plus dans les budgets ; elles n'en seront certainement pas moins probables ni moins sûres pour cela, mais si elles se réalisent, elles formeront une réserve destinée à faire face à des éventualités qu'il est tout aussi sage de prévoir. Donc, sur ce point, seconde victoire de la commission, seconde victoire de la minorité, dont l'organe le plus autorisé en pareilles matières a été depuis longtemps l'honorable M. Magnin.

Vient ensuite la question de la multiplicité des budgets, question traitée avec une si grande clarté, une si éloquente énergie par M. Thiers. On peut, en toute sûreté de conscience, affirmer que là encore il y a beaucoup à faire et que, là plus qu'ailleurs, rien n'est fait quand tout ne l'est pas. Mais là aussi, il nous faût encore savoir gré aux oppositions qui se sont produites, des aveux, si peu importants qu'ils soient, qu'elles ont déterminés. M. Magne a dû reconnaître qu'une catégorie de budgets au moins lui semblait complétement inutile, et partant condamnable. C'est un pre-

mier pas fait dans la voie de la simplification des comptes de l'Etat. Mais on ne doit pas s'en tenir là; on doit surtout s'attacher à présenter aux députés de la nation des budgets dressés de telle façon que, dès le premier examen, ils puissent saisir l'ensemble des dépenses, l'ensemble des recettes, l'importance des déficits. Multiplier les budgets et diviser la comptabilité, c'est un expédient peu digne, qui n'a d'autre but que de rendre le contrôle moins sûr et d'éparpiller l'attention en la portant sur des objets plus nombreux.

Le dernier point sur lequel on nous semble avoir fait quelque progrès, c'est dans la classification même des dépenses, d'après leur nature de permanence ou d'exception. Plusieurs crédits portés habituellement au budget extraordinaire sont passés au budget ordinaire. Cette amélioration était depuis longtemps indiquée par cette seule considération que certaines dépenses, bien qu'elles n'eussent pas un caractère de perpétuité absolue, s'étaient représentées trop souvent et devaient se répéter trop longtemps encore pour pouvoir être regardées comme essentiellement exceptionnelles et provisoires.

L'esprit des amendements pris en considération nous importe beaucoup plus que leur valeur absolue, leur valeur matérielle; c'est ainsi que la défaite essuyée par le maréchal Niel, malgré une défense opiniâtre, a pour nous une signification de tendance que nous sommes heureux de constater. Comment la réduction du million s'effectuera-t-elle? par l'accroissement des congés. C'est reconnaître, en dépit des déclarations du ministre de la guerre, que la France n'a pas besoin sous les drapeaux et en temps de paix d'un si grand nombre d'hommes. Première concession aux partisans du désarmement.

La discussion n'est pas close ; il reste encore des réductions à ratifier. On les ratifiera, nous l'espérons ; et les 23 millions de la commission ou à peu près y passeront. On ne s'arrêtera pas là, et nous verrons justifier ce que disait Pascal de l'opinion des majorités : « *C'est l'avis des moins habiles.* »

Nous allons entrer dans une période d'affaires nouvelles. Aujourd'hui, les emprunts sont de mode ; tous les gouvernements cherchent à solder leurs déficits par de nouveaux appels au crédit. L'Italie vient d'aliéner la ferme de ses tabacs; la Turquie est sur le point de conclure un traité analogue avec les mêmes concessionnaires.

En Autriche, on s'occupe de la concession accordée à un groupe de capitalistes d'un chemin de fer qui partirait de Berlin et aboutirait à Vienne. On parle encore d'un emprunt du Maroc; à Londres, on cherche à placer des fonds péruviens et chiliens. L'argent qui se tient en réserve et qui ne manque pas est sollicité de tous côtés. Sera-t-il plus prudent dans ses choix qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour?

L'emprunt égyptien vient d'être émis par les soins de la Société générale, pour le compte de la maison Oppenheim. Aujourd'hui, la question d'Orient est déplacée ; elle ne s'agite plus sur le terrain politique ; elle se trouve reportée tout entière sur le terrain financier.

Le gouvernement français a donné à l'Egypte comme à l'Empire otto-

man, et en toutes circonstances, les preuves les plus manifestes de ses sympathies. Ces sympathies, le gouvernement égyptien est loin de les justifier : oppresseur, accapareur, peu intelligent jusqu'ici dans le choix de ses intermédiaires, il ne laisse pas de fatiguer le crédit et d'inspirer une certaine défiance. Il a eu beaucoup de peine à trouver des maisons sérieuses qui voulussent bien se charger de son emprunt.

On se rappelait avec regret que l'Egypte, dont les ressources, d'ailleurs, sont considérables, avait des finances administrées d'une manière déplorable, et il a fallu l'appât d'un gros intérêt pour qu'on osât proposer des fonds égyptiens à la crédulité de l'Occident.

Des mesures faciles à prendre permettraient aux deux puissances les plus riches de l'Orient, sans s'obérer, de payer régulièrement les intérêts de leurs dettes et surtout de les amortir. Cet amortissement est si aisé à calculer que, si la Turquie et l'Egypte n'en font pas l'application, c'est comme on l'assure, qu'elles ne songent pas à se libérer ; c'est qu'elles veulent, à chaque échéance, subir la loi d'usuriers que tout le monde connaît et qui exploitent le crédit de ces deux pays d'une manière qui indigne les honnêtes gens. Ces deux pays ont toujours tenu leurs engagements jusqu'à ce jour, mais on s'inquiète de leur incurie pour l'avenir. Ce qui fait peur, c'est l'excès de confiance que leur administration a en elle-même; c'est l'assurance avec laquelle elle pense que la terre ne lui manquera jamais. Elle se croit sûre de trouver à tel jour, pour le lendemain et comme par la grâce de Dieu, l'argent dont elle a besoin. On tremble avec un pareil système de voir le crédit de l'Orient tomber soudain, par un accident quelconque, comme est tombé le crédit du gouvernement tunisien. Espérons que l'intervention d'une société aussi honorable que la Société Générale, et le contrôle qu'elle saura exercer, épargneront à l'Egypte et à ses prêteurs cette triste perspective.

Nous devons dire que de très bons esprits s'occupent particulièrement des finances orientales et sont loin d'être aussi pessimistes que la généralité des manieurs d'argent de Paris et de Londres. La seule plaie de l'Egypte moderne, comme de la Turquie, du reste, c'est l'absorption de ses ressources par des gens qui n'ont de financier que le nom, qui s'occupent de faire leurs affaires et ne songent nullement à celles de l'Egypte. Pour eux, ce pays est une vache à lait, et ils ne se font pas faute de se suspendre à ses mamelles, sans s'inquiéter s'ils les épuisent et les rendent stériles pour l'avenir.

La Compagnie du Canal maritime de Suez a placé son emprunt à lots : le succès de cette émission a dépassé toutes les prévisions ; la foule s'est précipitée dans les bureaux de la Compagnie chargée de recevoir les souscriptions. Ce succès n'a rien qui nous étonne. Tout, dans cette œuvre immense, est fait pour inspirer la confiance et l'admiration. La courageuse persévérance de M. F. de Lesseps, son inébranlable fermeté à travers mille vicissitudes, mille embarras tenant soit à la nature même des choses, soit à l'envie des nations, qui, à tort, se croyaient menacées dans les sources vives de leur richesse et de leur puissance, la grandeur même de l'entreprise, son indiscutable importance au point de vue de la civilisa-

tion et du progrès, au point de vue du développement de la marine et du commerce des divers Etats de l'Europe, tout, nous le répétons, était fait pour inspirer et la confiance et la sympathie. C'est en France surtout que cette Compagnie éminemment française devait soulever le plus d'enthousiasme et faire naître le plus d'espérances. Toutefois, l'Angleterre, naguère si hostile au percement de l'isthme, est revenue sur ses injustes préventions. Elle comprend aujourd'hui que son intérêt n'est pas différent de celui des autres nations, qu'elle a tout à gagner au succès de cette entreprise grandiose.

Que dire de la Bourse? Des spéculations scandaleuses ont mis tout le marché en désarroi; les liquidations de mai et juin ont été une véritable déroute financière. Le plus grave est, qu'au milieu de cette débâcle, des agents de change se trouvent atteints; l'un d'eux a jugé prudent de gagner la frontière pour se soustraire aux poursuites de la justice. D'autres agents en détresse ont demandé des secours à la chambre syndicale; une assemblée générale des membres de la corporation a eu lieu; à une majorité de 47 voix, les secours ont été refusés; les invalides ont été abandonnés. Ainsi, que le public le sache bien, si un client remet des fonds ou des titres à un agent de change, c'est à lui seul qu'il donne sa confiance, à lui seul qu'il peut réclamer. Jadis, il pouvait s'adresser, non-seulement à cet *officier ministériel*, mais encore à toute une corporation, qui, en cas de sinistre, répondait et garantissait. Aujourd'hui, le public n'a plus devant lui qu'un fonctionnaire isolé, réduit à sa seule responsabilité, sujet à lever le pied pour s'y soustraire.

Le crédit de la corporation a subi là une atteinte fâcheuse. Nous comprenons la décision de la Chambre syndicale; elle comporte un avertissement pour le public, un rappel sévère au règlement, un retour nécessaire à la sagesse d'un corps toujours réputé honorable. Les agents compromis n'ont été engagés dans un pareil désordre que par de gros spéculateurs, lesquels, méritant crédit, ont cependant oublié de reparaître au jour de la liquidation et du payement. Si les agents avaient observé le règlement, s'ils avaient demandé des couvertures, s'ils n'avaient pas prêté leur ministère à de simples jeux, aucun accident n'eût été possible. La Chambre, qui le sait, s'est montrée impitoyable; elle a voulu sacrifier le présent pour sauver l'avenir en sauvant les principes. Malheureusement, la corporation n'a rien sauvé; le public perd trop facilement confiance; et, comme première conséquence des derniers événements, la suppression du monopole des agents de change lui apparaît comme une mesure équitable et nécessaire. Cette suppression est inévitable en présence surtout de l'organisation actuelle du marché et du rôle habituel des agents.

Que sont, en effet, les agents de change à la Bourse? S'occupent-ils des questions de change? Non. Nous avons vu trop souvent, hélas! l'insouciance de la compagnie tout entière sur ce point important et originaire de son institution. S'occupent-ils des négociations de la rente, c'est-à-dire de la valeur la plus sérieuse, de celle que l'on prend pour le baromètre du crédit de l'Etat? Non. Ils ont abandonné ce soin à des commis sans responsabilité, et qui spéculent, à leur tour, avec les agents non

autorisés qui fonctionnent près d'eux, c'est-à-dire les coulissiers.

Les agents s'occupent ils du marché au comptant, c'est-à-dire des négociations qui intéressent autant le porteur de titres que le capitaliste qui a des fonds à placer, de ce marché qui intéresse l'épargne entière? Non. Les opérations sont laissées au soin de jeunes gens sans expérience, sans aucun caractère, n'ayant aucune responsabilité. S'agit-il, au contraire, de vendre ou d'acheter cent mobiliers fin courant, des primes de cinq ou de dix francs, sur telle ou telle valeur de pure spéculation? S'agit-il de vendre ferme contre primes, de reporter ou déporter? C'est l'agent de change lui-même, en personne, qui opère, qui fonctionne; c'est-à-dire que c'est l'agent qui prête son ministère aux opérations de jeu, aux affaires aléatoires, tandis qu'il délaisse les seules opérations véritablement sérieuses.

Dans de semblables conditions, nous réclamons justement l'abolition du monopole, la liberté du marché et du courtage, le rétablissement de la coulisse. Comment, nous n'aurions pas en France la liberté de disposer de nos fonds nous-mêmes, sans être forcés de les confier à un agent ministériel, pour en faire l'emploi à la Bourse, quand l'agent lui-même répudie ce service? Nous n'aurions pas le droit d'acheter ou de vendre directement à la personne qui nous convient, sans être obligés de faire passer l'opération par les mains d'un agent qui prélèvera une commission exorbitante et qui ne peut plus nous inspirer la confiance si légitimement acquise à une corporation dont tous les membres se considéraient comme solidaires? En Allemagne, le marché libre existe; il n'y a pas de privilége; chacun fait ses affaires comme il veut et comme il l'entend. Aussi, les bourses de Berlin, de Francfort, de Vienne, ne voient pas se produire les scandales financiers qui désolent la bourse de Paris; en Allemagne, les marchés à terme sont reconnus; celui qui ne paye pas ses différences de bourse ne peut invoquer, comme cela se pratique en France, l'exception de jeu; il est impitoyablement mis hors la bourse et déclaré en faillite. C'est ainsi que cela se passe aussi en Angleterre, voire même jusqu'en Turquie, où le marché de Galata nous donne un exemple qui pourrait, qui devrait être suivi en France. On ne voit pas, à l'étranger, de scandales semblables à ceux qui éclatent invariablement chaque année, pour ainsi dire tous les mois, à la Bourse de Paris.

Le marché libre, l'abolition du monopole, voilà le résultat forcé, inévitable, de la récente décision des agents de change. Cette décision même emporte leur abdication.

ALFRED NEYMARCK.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie DUBUISSON et Cᵉ, rue Coq-Héron, 5.

L'EMPIRE GERMANIQUE

DANS LE MOYEN AGE

HENRI I. — OTHON LE GRAND

DEUXIÈME PARTIE[1].

IV

L'Italie, sous Charlemagne et ses premiers successeurs, avait connu un certain degré de prospérité. Mais, depuis la fin du IX[e] siècle, elle était tombée dans une profonde anarchie. La dissolution de l'empire franc lui avait rendu l'indépendance; mais il semblait qu'elle fût incapable d'en faire usage et de se donner une organisation. Des roitelets lombards, tels que Guido, Louis l'Aveugle, Lambert, Bérenger, confinés dans Pavie ou Milan, s'y faisaient donner le titre d'empereur par leurs familiers. Mais le reste de la Péninsule les ignorait complétement. Les véritables souverains étaient les Hongrois et les Arabes, qui parcouraient, dévastaient le pays, sans rencontrer nulle part de résistance. Les premiers, campés dans la Carinthie, franchissaient les Alpes à tout moment. Le Frioul et la Lombardie étaient une proie dévolue à leurs incursions. Plusieurs fois, ils firent une pointe vers le sud et pénétrèrent jusqu'en Apulie. Les seconds dévastaient les côtes et remontaient les fleuves, à la manière des Normands. Ostie, Civita-Vecchia furent détruites par eux et réduites en cendres. En 847, ils remontèrent le

[1] Voir la *Revue Contemporaine* du 15 juillet 1868.

Tibre jusqu'à Rome, qu'ils assiégèrent et qu'ils faillirent prendre. En 828, ils avaient conquis la Sicile, et de là lançaient à tout instant sur les ports d'Apulie et de Calabre des navires chargés de pirates. D'autres Sarrasins avaient construit un camp retranché sur les bords du Garigliano, et de là infestaient la terre de Labour; puis, profitant des divisions des ducs lombards et de leurs guerres avec les républiques grecques, ils avaient conquis Bari et Tarente. Enfin, au nord, une bande de corsaires arabes s'était emparée de Frassinetto ou de Grand-Frainet, près de Nice, y avait construit une forteresse redoutable, et s'était rendue la terreur de la Ligurie et du Piémont. Ainsi, les Hongrois et les Sarrasins se firent plus d'une fois concurrence dans leurs brigandages; mais ils ne prirent jamais ombrage les uns des autres et semblèrent toujours s'entendre tacitement pour piller en repos.

En présence de ces ravages périodiques, tout gouvernement était rendu impossible; la société tombait en dissolution. Les campagnes étaient abandonnées, les villes, obligées de pourvoir à leur défense, se hérissaient de murs et de tours. L'esprit municipal s'y développait avec une grande énergie, mais ce patriotisme étroit tuait la vie nationale, et divisait en fractions moléculaires les forces du pays. Au sud, des villes commerçantes, Tarente, Amalfi, Naples, d'origine grecque, maintenaient laborieusement leur indépendance contre les ducs de Bénévent et de Salerne, tyranneaux lombards qui voulaient fonder des royaumes à l'instar de Bérenger dans le nord. Dans l'impuissance de tout gouvernement indigène, ces principautés naissantes demandaient des secours aux empereurs d'Orient. Ceux-ci, trop affaiblis eux-mêmes, trop occupés en Asie ou en Thrace pour tenter à l'ouest une entreprise sérieuse, envoyaient de temps en temps quelques galères et quelques milliers d'hommes pour guerroyer en Apulie contre les Arabes. La cour de Byzance, au reste, se faisait payer chèrement ces secours par les impôts énormes qu'elle levait sur les cités italiennes. Elle entretenait soigneusement ces relations, qui lui permettaient d'inscrire l'Italie parmi ses provinces et de maintenir ses vieilles prétentions sur tout l'Occident. Et c'était dans cette décrépitude que l'Italie cherchait une force pour elle-même.

Au milieu de cette confusion, le plus étrange spectacle était encore offert par la ville de Rome, où la fermentation des idées modernes et du christianisme, greffées sur le monde antique, produisait les effets les plus monstrueux. La corruption romaine vivait côte à côte avec la barbarie féodale. Des femmes galantes, comme Théodora, Marozia, tenaient garnison dans le fort Saint-Ange et conféraient à leurs amants la tiare de saint Pierre. Le peuple avait de

confuses aspirations vers l'indépendance et voulait rétablir l'ancienne république. En même temps, Rome était ce qu'elle fut toujours : le but de toutes les ambitions qui s'agitaient dans la Péninsule. C'était là que toute nouvelle puissance voulait avoir sa consécration. En 926, un roitelet de Provence, nommé Hugues, ayant conquis la Lombardie, eut l'idée de se faire couronner empereur. Pour se passer cette fantaisie, il proposa sa main à la vieille courtisane Marozia, fut agréé, vint à Rome et plaça la couronne de Charlemagne sur sa tête. Complétement grisé par son nouveau titre, il crut pouvoir s'affranchir de tout ménagement, et, dans un moment de colère, frappa au visage Albéric, bâtard de sa femme. Albéric était un jeune homme ardent et résolu. Pour venger son outrage, il appela les Romains à la révolte, expulsa son beau-père, l'empereur Hugues, et soutint un siége en règle contre les forces provençales. Devenu par son énergie seul maître de Rome, il gouverna cette ville pendant vingt-deux ans sous le titre de patrice ou de sénateur. Marozia finit ses jours dans un cloître.

Le gouvernement d'Albéric réunissait les deux forces qui se partageaient à cette époque l'Italie. Il procédait du régime municipal et de la tyrannie. Pour captiver les Romains, il prodiguait les formes républicaines, ressuscitait les titres de tribun et de consul, convoquait des assemblées populaires; en même temps, il avait à sa solde des bandes armées pour contenir la noblesse. Enfin, il se créait un point d'appui contre les rois lombards en rendant hommage à l'empereur de Constantinople. Quant aux papes, il les domina complétement. Trois pontifes, Léon VII, Etienne IX et Marin II, furent nommés par ses ordres et vécurent obscurément sous ses lois, réduits à la condition de chefs spirituels. Albéric, avec un bon sens très méritoire pour l'époque, s'abstint de toute immixtion dans les matières dogmatiques. Grâce à cette réserve, il évita tout conflit avec les passions religieuses, et l'Europe ignora pendant près d'un quart de siècle qu'un tyranneau italien tenait le chef de la chrétienté sous sa dépendance.

Ce furent les princes lombards qui, par leurs dissensions, provoquèrent l'intervention des Allemands. Hugues de Provence avait envahi la haute Italie pendant les troubles qui suivirent la mort de Bérenger I^er et s'était fait proclamer roi par les grands. Malheureux, comme nous l'avons raconté, dans ses entreprises sur Rome, hors d'état de défendre ses Etats contre les Hongrois, il tomba bientôt dans le mépris public. Les regards des mécontents se fixaient sur Bérenger, marquis d'Ivrée, et sur son frère Amschar, petit-fils de l'empereur Bérenger. Hugues parvint à se débarrasser d'Amschar, en le faisant assassiner traîtreusement par des gens à lui.

Mais Bérenger, averti à temps par Lothaire, propre fils de Hugues, parvint à s'enfuir en Allemagne, près d'Othon. Sa femme Willa, grosse de plusieurs mois, traversa les Alpes à pied pour le rejoindre. Hugues de Provence se hâta d'envoyer des députés à Othon Ier pour réclamer les fugitifs comme des sujets révoltés. Mais Othon rejeta cette demande et laissa Bérenger conspirer à peu près ouvertement contre son persécuteur; bientôt une expédition se prépara dans la haute Bavière pour détrôner la dynastie provençale.

Hugues, très inquiet, rechercha l'alliance de l'empereur de Constantinople. D'accord avec les Grecs, il entreprit une expédition contre les Arabes, campés à Frassinetto, fit les infidèles prisonniers et les transporta en masse dans les Alpes noriques, espérant se faire d'eux une barrière contre les Allemands. Il conclut même une alliance avec les Hongrois et crut se les concilier en leur accordant le libre passage au travers de son royaume pour se rendre en Espagne. Mais les Barbares, arrivés aux Alpes cottiennes, se dégoûtèrent du voyage et revinrent sur leurs pas, en ravageant toute l'Italie. Le malheureux Hugues, on le voit, luttait sans succès pour se créer des ressources factices et se maintenir, en dépit de ses sujets, sur le trône.

Il ne put détourner l'orage qui le menaçait. Dans le printemps de 945, Bérenger franchit les Alpes à la tête d'une petite armée et se dirigea sur Vérone. Dans cette ville commandait Manassé, évêque d'Arles, créature de Hugues. Bérenger, connaissant l'ambition du prélat, lui promit l'archevêché de Milan, et les portes de Vérone s'ouvrirent sans combat. Presque aussitôt, tous les grands du royaume embrassèrent sa cause. Hugues, abandonné, se retira dans Pavie, pendant que son rival entrait triomphalement à Milan. Sentant que sa destinée était accomplie, il abdiqua au profit de son fils, Lothaire. Lothaire était aimé du peuple, il avait des droits à la reconnaissance de Bérenger. Sa présence à Pavie ramena la faveur publique. Il fut proclamé roi dans l'église de Saint-Ambroise, et Bérenger, déçu dans son espoir, dut se contenter de la régence. Hugues mourut peu de temps après en Provence.

Il était évident qu'un ambitieux comme Bérenger, placé à côté du trône, ne résisterait pas à la tentation d'en expulser son faible rival. Sa femme Willa, sorte de lady Macbeth, enflammait encore ses désirs secrets et l'excitait aux entreprises violentes. Lothaire mourut en 950, empoisonné, disent certaines chroniques, par un affidé de Willa. Aussitôt, Bérenger s'empara d'Adélaïde, veuve du jeune roi, et l'enferma dans le château de Côme, sur les bords du lac de ce nom. Puis, convoquant à Pavie les grands du royaume, il se fit proclamer roi. Il fit même désigner Adelbert, son fils, pour

son successeur, tant il était impatient d'assurer le trône à sa dynastie. Une invasion de Hongrois vint le surprendre au milieu de son installation. Bérenger, pris au dépourvu, acheta leur retraite avec de l'argent. Il ne pouvait inaugurer son règne d'une manière plus triste.

Othon, du fond de la Saxe, suivait tous ces événements d'un œil attentif; mais Bérenger se trompait beaucoup en continuant à regarder le roi d'Allemagne comme son protecteur. Depuis que Bérenger régnait, les sympathies d'Othon s'étaient reportées sur la famille détrônée. Au fond, ce qu'il voulait, c'était un prétexte pour venir lui-même. La captivité d'une femme jeune et belle donnait à son intervention un caractère chevaleresque, séduisant pour les imaginations germaniques. Il réunit les grands vassaux du royaume, leur confia son projet et traversa les Alpes, en 951, par le col du Brenner. Les ducs de Bavière, de Lorraine, les évêques de Trèves, de Mayence, une multitude d'abbés mitrés et de seigneurs de tous rangs, conduisaient sous ses ordres l'expédition. L'Allemagne seule à cette époque pouvait présenter cette réunion de princes, ce vaste déploiement de forces militaires. A ces symptômes, l'Europe sentit qu'elle avait un maître.

Au moment même où l'armée allemande descendait en Italie, la veuve de Lothaire parvint à s'échapper de sa prison. Son évasion eut lieu par une mine souterraine, creusée par les soins d'Adélard, évêque de Reggio, sous le donjon de Côme et venant aboutir sur la rive du lac. Cette évasion fut marquée par les incidents les plus romanesques. Marchant à pied par les forêts et les lieux déserts, elle passa des nuits dans des cavernes; un jour, elle se cacha dans un champ de blé, abritée par la longueur des épis. Les soldats qui la poursuivaient passèrent à côté d'elle, en frappant les têtes des épis avec leurs lances, sans la toucher ni l'apercevoir. Un pêcheur l'empêcha de mourir de faim, en lui donnant le produit de sa pêche. Enfin, elle fut rencontrée par les cavaliers que l'évêque de Reggio, son libérateur, envoyait à sa recherche pour la protéger. Elle se rendit au château de Canossa, et là, pour la première fois après six années, se vit traitée en souveraine. C'était à ce moment qu'Othon entrait à Pavie, sans avoir combattu nulle part. Les Lombards, avec leur mobilité ordinaire, avaient abandonné Bérenger, et, séduits par le prestige de la force, acclamaient le monarque saxon pour leur roi.

Othon, veuf depuis plusieurs années, était encore dans la force de l'âge. Il connaissait de réputation la vertu et la beauté d'Adélaïde. Il est permis de croire que les malheurs de cette princesse avaient excité dans son âme un tendre intérêt. Du reste, rien ne convenait

mieux à sa politique que d'épouser la veuve de Lothaire et de fortifier par des droits héréditaires ses prétentions sur la Lombardie. Adélaïde était, à ce moment, d'après les clauses de son mariage, légitime souveraine de ce royaume, car il avait été stipulé entre Hugues de Provence, père de Lothaire, et Rodolphe, roi de Bourgogne transjurane, père d'Adélaïde, qu'à défaut d'enfants mâles, la couronne resterait sur la tête du dernier des deux époux survivant. Othon offrit sa main à Adélaïde et fut agréé. Peu de jours après, les noces eurent lieu en grande pompe dans la cathédrale de Pavie. Othon, voulant se montrer généreux envers une femme qui lui apportait en dot un royaume, lui constitua en douaire d'immenses domaines en Alsace, en Franconie, en Saxe. Cette donation est un des monuments historiques de l'époque.

Bérenger et sa femme Willa s'étaient retirés devant l'orage, mais ils ne regardaient pas leur cause comme perdue. Déjà même certains symptômes, visibles probablement pour eux seuls, faisaient luire dans leur solitude un rayon d'espoir. Luidolf, fils d'Othon Ier, et Conrad le Rouge, duc de Lorraine, gendre du roi, voyaient de mauvais œil le mariage de ce prince avec une femme jeune et belle, à l'esprit assez actif, qui prit tout de suite sur son mari, déjà mûr, une grande influence. Leurs droits à la succession paternelle étaient compromis par cette union et par les fruits qu'elle pouvait porter. Presque aussitôt, ils prirent à la cour l'attitude de mécontents. Luidolf quitta l'Italie pour l'Allemagne, et parcourut la Franconie, exhalant partout sa mauvaise humeur. Ses plaintes trouvèrent facilement de l'écho. Les ennemis d'Othon étaient encore nombreux en Allemagne. A leur tête se trouvait l'ancien complice de Henri, Frédéric, évêque de Mayence, dévoré d'ambition, jaloux de l'ascendant que Bruno, frère d'Othon et nouvellement promu à l'archevêché de Cologne, exerçait dans les affaires du royaume. Des conciliabules eurent lieu à Saalfeld entre ce prélat et Luidolf; la noblesse du Rhin, toujours remuante, leur promit son concours et se prépara ouvertement à prendre les armes. Ces nouvelles parvinrent à Othon au moment où, maître incontesté de la Lombardie, ses regards se portaient vers Rome. Mais il était trop sage pour aller se faire couronner empereur au milieu des grondements de la guerre civile. Ne voulant pas paraître à Rome à la façon d'Arnulf ou de Hugues de Provence, il repassa les Alpes avec Adélaïde, laissant à Conrad, son gendre, le gouvernement de la Lombardie.

A peine Othon était-il parti que Bérenger, sortant de sa retraite, rouvrit les hostilités. Les Lombards, voyant les affaires saxonnes s'embrouiller, chancelaient et se découvraient des sympathies pour le prétendant indigène. Dans cette situation, Conrad, soit trahison,

soit faiblesse, entama des négociations avec Bérenger, et lui offrit la couronne à condition qu'il se déclarerait vassal de son beau-père. A cette nouvelle, Othon et Adélaïde furent transportés de colère. Ils voulurent d'abord désavouer Conrad, retourner en Lombardie. Mais le péril en Allemagne devenait chaque jour plus sérieux. Les Hongrois, sur les frontières, montraient des dispositions inquiétantes. Force fut à Othon d'accepter l'arrangement qui le détrônait, et d'échanger un royaume contre une suzeraineté dérisoire. Bérenger vint à Augsbourg recevoir l'investiture, en présence de vingt et un évêques allemands et lombards (952).

Quelque temps après, Adélaïde mit au monde un fils, qui reçut le nom d'Othon et qui, tout de suite, fut désigné à la cour comme l'héritier présomptif du trône. Aussitôt, Conrad et Luidolf éclatèrent : ils armèrent leurs châteaux forts en Alsace, en Lorraine, en Souabe, et joignirent leurs bandes à celles de l'évêque Frédéric. Une nouvelle période de guerre civile recommença pour l'Allemagne : convulsions obscures au travers desquelles la vérité historique a peine à se dégager. Les chroniques du temps ne nous laissent voir que des combats partiels, sans cohésion, sans plan préconçu. La guerre était partout; mais, grâce à l'organisation féodale, elle n'avait nulle part de caractère décisif. Conrad luttait dans son duché de Lorraine contre une partie de ses vassaux révoltés. Othon assiégea ses fils rebelles dans Mayence, où l'évêque Frédéric leur avait donné un asile. Mais ils s'échappèrent et transportèrent le théâtre des hostilités en Bavière. Le roi les y poursuivit et les tint étroitement bloqués dans Ratisbonne durant plusieurs mois. Pendant ce temps, les Hongrois, appelés par le parti factieux, ravageaient toute la Souabe, le Brisgau, passaient le Rhin et pénétraient jusque dans le Vermandois. Telle était la situation de l'Allemagne vis-à-vis des Barbares, que chacune de ses divisions intérieures avait une invasion pour conséquence immédiate.

La présence des Hongrois produisit un effet contraire à l'espérance des rebelles. Le péril commun calma l'esprit d'insubordination et rallia toute la noblesse autour du drapeau royal. L'évêque de Mayence mourut. Luidolf et Conrad n'eurent d'autre ressource que d'aller se jeter aux pieds de leur père. Othon, pour la seconde fois, accorda l'amnistie complète à ses ennemis. Si despote qu'il fût par instinct et par habitude, les circonstances l'obligeaient aux plus grands ménagements, car jamais la situation de la royauté allemande n'avait été plus critique. Tous les Barbares du nord et de l'est semblaient se lever à la fois pour détruire l'empire germanique. Les Danois, sous leur roi Harald aux dents bleues, avaient égorgé les missionnaires chrétiens et passé l'Eider. Les Wendes

avaient saccagé les colonies allemandes. Un comte saxon Wichmann, mécontent d'Othon, s'était joint à eux et leur avait livré la province confiée à sa garde. L'évêché de Magdebourg, à peine institué, fut menacé d'une subversion complète. Cependant Géro, comte des marches du nord, parvint, avec quelques forces, à contenir momentanément les Barbares.

Othon s'était rendu en Saxe pour marcher au secours de Géro, lorsqu'une nouvelle invasion des Hongrois le rappela en toute hâte au midi (955). Les Madgyares, encouragés par leurs succès précédents, envahissaient la Bavière, résolus d'en finir avec l'Allemagne et de l'écraser d'un seul coup. Leur armée était nombreuse et parfaitement aguerrie. Heureusement, la ville d'Augsbourg, soutenue par son évêque, arrêta pendant plusieurs semaines ce flot dévastateur et donna aux forces royales le temps de s'organiser. Othon arriva enfin avec une armée divisée en légions, à l'instar des armées romaines, et composée de toutes les nations du royaume. Les Hongrois attendirent bravement le choc, espérant par une seule bataille mettre l'Europe entière sous leur joug. Le moment pour l'Allemagne était solennel. Les jours qui précédèrent le combat furent employés par l'armée royale en pratiques pieuses et en processions. Le roi lui-même harangua ses troupes, les exhortant à sauver par un effort suprême leur patrie et la religion. La bataille eut lieu sur les bords du Lech, mêlée furieuse où des flots de sang furent versés. Conrad, duc de Lorraine, plusieurs évêques, une foule de seigneurs y reçurent la mort. A la fin, la pesante cavalerie et les lourdes armures des Allemands l'emportèrent. Le camp des Hongrois fut pris d'assaut; mais leur armée se retira, sans être inquiétée, derrière l'Inn. Bien que restés à peu près intacts, ils parurent considérer leur défaite comme un jugement de Dieu, et cessèrent, à partir de cette époque, leurs incursions périodiques. Vers le même temps, ils renoncèrent à la vie nomade et commencèrent à cultiver la fertile vallée du moyen Danube. La bataille du Lech ne fut donc pas une hécatombe stérile. L'histoire doit l'enregistrer avec gratitude parmi les triomphes de la civilisation sur la barbarie.

Libre du côté des Hongrois, Othon put porter toutes ses forces contre les Wendes. Cette guerre, conduite avec adresse et vigueur, montra les progrès que les armées allemandes avaient faits dans la stratégie. L'armée royale pénétra jusqu'au cœur du pays ennemi, sur les bords de la mer Baltique, et campa plusieurs mois dans les marécages, harcelée par les Barbares, sans se laisser abattre. Une bataille fut livrée sur les bords de la Regnitz, en face de l'île de Rugen. Les Wendes, postés sur une éminence, défendus par la rivière, criblaient de traits les troupes allemandes et se croyaient à

l'abri de toute agression. Mais le comte Géro, se portant à quelques centaines de toises en aval, fit jeter trois ponts sur le fleuve avec promptitude, tourna les Barbares et leur infligea une déroute complète.

L'empire était pacifié de nouveau; les frontières étaient dégagées d'ennemis, mais au prix de cinq ans de guerres acharnées. Othon, malgré son énergie, était fatigué de cette lutte multiple et inexorable. Il se demandait avec inquiétude si ses victoires assuraient l'avenir du royaume. A l'intérieur, l'esprit de révolte couvait toujours chez les grands vassaux. La puissance des ducs restait à peu près intacte et tous les efforts pour la limiter avaient échoué. Maîtres effectifs des provinces, ils gouvernaient, administraient, rendaient la justice, conduisaient les hommes à la guerre; tout se concentrait entre leurs mains. Vainement Othon avait-il voulu constituer les duchés en charges royales. L'idée de délégation publique ne représentait rien à la société féodale, et l'hérédité, qu'il avait voulu extirper, renaissait d'elle-même. Les ducs étaient donc les vrais souverains, et la royauté n'avait d'action que dans les époques de crises, comme dictature temporaire.

Ce fut alors qu'Othon, pour faire contre-poids à la noblesse, resserra son alliance avec le clergé. Non qu'il se fît illusion sur le dévouement des évêques: il connaissait par expérience leur esprit de caste, leur ambition insatiable, leurs piéges, leur amitié toujours équivoque. Mais en se rapprochant d'eux, la royauté profitait de l'immense pouvoir dont ils disposaient sur l'esprit des peuples. Et puis une circonstance, particulière à l'Allemagne, donnait aux rois un grand moyen d'influence sur le sacerdoce. Depuis l'établissement du christianisme en Germanie, le roi conférait presque arbitrairement, et, sauf la ratification du pape, les évêchés et les bénéfices, délimitait les nouveaux diocèses, intervenait directement dans presque toutes les affaires de l'Eglise. Les prêtres ne pouvaient donc pas se séparer tout à fait de la couronne et s'isoler d'elle comme l'aristocratie laïque: ils restaient forcément liés à l'Etat, et jusqu'à certain point sous sa dépendance. Il était naturel que la royauté cherchât en eux un concours. De plus, Othon Ier était profondément religieux. En lui, le mysticisme s'alliait aux calculs de la politique. Enfin, des liens de famille fortifièrent son union avec les princes de l'Eglise.

Un des prélats les plus distingués de ce temps était Bruno, fils d'Henri Ier l'Oiseleur, qui, très jeune et du vivant même de son père, était entré dans les ordres. Sa science était très étendue pour l'époque; suivant son historien, Ruotger ou Roger, moine de Cologne, il connaissait parfaitement la littérature ancienne, l'astronomie et le

peu de sciences exactes qui s'introduisaient alors en Europe par les Arabes de l'Espagne. Fils de roi, l'étude avait toujours été sa seule jouissance; il porta l'âme d'un sage dans les plus hautes dignités de l'Eglise. Othon le nomma archevêque de Cologne vers 950, et depuis cette époque jusqu'à sa mort, Bruno fut son principal conseiller, l'inspirateur de sa politique. Ruotger dit qu'il partageait avec son frère tous les soins de la royauté; on eût dit qu'il était roi lui-même, tant il exerçait d'ascendant sur la noblesse et le peuple. Après la mort de Conrad le Rouge, tué dans la bataille du Lech, Othon confia le duché de Lorraine à Bruno, qui, dès lors, exerça sur toute la rive gauche du Rhin une domination presque souveraine. Sous son influence, Cologne devint la métropole intellectuelle du Nord, une pépinière d'évêques diplomates. Là se formèrent Adalbéron, futur évêque de Reims, qui devait aider plus tard Hugues Capet à monter sur le trône; Gerbert, qui devint pape sous le nom de Sylvestre II; plus tard, Léon IX, destiné à ouvrir une ère nouvelle dans l'Église; enfin, plusieurs annalistes dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous. Tous ces prêtres participaient activement aux grandes affaires du royaume. Othon les employait dans le gouvernement des provinces lointaines, dans les ambassades, souvent même dans la conduite des armées. Leur influence rallia peu à peu le clergé d'une grande partie de l'Europe autour de leur souverain. On vit les évêques de Reims, de Cambrai, de Laon, de Soissons paraître en vassaux à la cour d'Othon. En France, ils agissaient comme ses délégués, traitant avec un suprême dédain leur roi légitime. En Lombardie, Adélard, évêque de Reggio, Luitprand, évêque de Crémone, Rather, Manassé, toute la partie ambitieuse de l'épiscopat était allemande d'esprit et de cœur. Chez quelques-uns, par exemple chez Luitprand, le zèle à germaniser l'Italie allait jusqu'au fanatisme.

Si l'on songe qu'à cette époque le clergé possédait les âmes, qu'en lui seul résidaient l'intelligence et la force morale de la société, l'on comprendra l'influence que cette action épiscopale devait exercer sur tout l'Occident. Othon lui-même en ressentit le contre-coup. Ses rêves monarchiques se nuancèrent d'une teinte religieuse. La théocratie et le césarisme s'unirent dans sa pensée d'une manière intime. Enfin, ses aspirations vers Rome prirent une nouvelle force. Pendant dix ans, il les avait refoulées pour assurer sa situation dans le Nord. En 960, après l'extinction de la guerre civile et deux guerres heureuses contre les Barbares, son désir d'être empereur devint plus ardent, plus impérieux que jamais. Il sentait le besoin d'en imposer au monde par un nouveau titre et de donner à sa puissance le prestige des vieilles traditions. A ce moment, et par une

coïncidence qui dut lui paraître providentielle, les envoyés du pape Jean XII vinrent le trouver à Ratisbonne, au milieu des fêtes de Noël, pour implorer son secours contre le roi des Lombards.

V

Othon n'avait jamais souscrit intérieurement à l'abandon de ses droits sur la Lombardie. Il avait toujours espéré que Bérenger se chargerait d'annuler sa concession, en violant de lui-même le pacte conclu. Ce dernier, descendu du rang de souverain à celui de vassal et de tributaire, humilié, méprisé par la noblesse et tous ses sujets, était rentré dans son royaume avec la rage dans le cœur. Ses promesses à Othon étaient un fardeau qu'il se hâta de secouer dès qu'il crut l'occasion propice. Lorsqu'il sut Othon engagé dans la guerre civile, menacé par les Wendes et par les Hongrois, il cessa de payer le tribut. Pour le punir, Othon envoya son fils Luidolf avec une armée, en 956. Mais ce jeune prince, après quelques succès militaires, mourut à Pavie de la fièvre. Ses soldats repassèrent les Alpes et rapportèrent jusqu'à Mayence le corps de leur général. Othon étant toujours retenu en Saxe ou dans les marches du nord, Bérenger put encore régner tranquille pendant quatre années. Puissance fragile, forcée d'éviter tous les chocs pour ne pas tomber en poussière. Une collision avec le saint-siége hâta le moment de sa perte.

Albéric, le tyran de Rome, était mort en 954, laissant le pouvoir à son fils Octavien, qu'il avait fait entrer encore adolescent dans les ordres, le destinant au pontificat. Octavien était un jeune homme dissolu, vivant pour la chasse, les festins et les courtisanes. Il n'en fut pas moins élu souverain pontife par les Romains, sous le nom de Jean XII, et, par une des mille bizarreries de l'époque, devint pape-tyran, commandant d'une part aux bandes de soldats formées par son père, de l'autre aux consciences catholiques. Enivré par sa puissance, il forma des projets ambitieux et rêva d'unifier l'Italie sous la tiare. Il guerroya contre les ducs de Bénévent et de Capoue, espérant s'étendre vers le sud. Repoussé de ce côté, il se tourna vers le nord et somma Bérenger de lui céder l'exarchat de Ravenne, qu'il réclamait comme une partie du domaine de saint Pierre. C'était la première fois qu'un pape faisait cette revendication. Bérenger repoussa dédaigneusement la demande de Jean XII, vainquit ses troupes mercenaires et marcha sur sa capitale. Ce fut alors que Jean eut recours à Othon (961). La même année, le roi d'Allemagne passa les Alpes pour la seconde fois, « ayant, dit l'évêque

Luitprand, les apôtres saint Paul et saint Pierre pour compagnons d'armes. »

Bérenger prévoyait l'orage et s'était préparé à lui tenir tête. Il avait réuni à Cluses, à l'entrée des Alpes, une armée que le chroniqueur de Salerne évalue à soixante mille hommes. Son fils Adalbert en avait le commandement. Mais au moment de combattre, les soldats lombards éprouvèrent un de ces scrupules dont l'histoire d'Italie offrit depuis tant d'exemples. Pris d'une subite et insurmontable antipathie contre Bérenger, ils exigèrent qu'il abdiquât au profit d'Adalbert, refusant de s'exposer à la mort pour leur roi présent, mais prêts à faire des prodiges pour leur roi futur. Bérenger refusa d'abdiquer. Aussitôt ses troupes se débandèrent, laissant le passage libre à l'armée allemande.

Othon entra pour la seconde fois à Pavie sans avoir eu à rompre une seule lance. Bérenger et sa femme se réfugièrent dans la forteresse de Saint-Léon, près d'Ancône, et s'y défendirent pendant quelques années. Ainsi succomba le premier essai de monarchie unitaire dans la péninsule italienne. Les épées lombardes, toujours tirées pour la guerre civile, rentraient dans le fourreau lorsqu'il s'agissait de défendre la patrie commune. Dans cet épisode de Cluses, presque inconnu de l'histoire, tous les malheurs de l'Italie sont en germe.

Mais la Lombardie n'était plus pour Othon I^{er} qu'une étape. Le pape Jean XII l'attendait à Rome avec la couronne impériale, prix du service qu'il venait de rendre au saint-siége. Il parcourut l'Italie centrale en triomphateur, acclamé partout comme le successeur des Césars. Aux portes de Rome, Jean XII vint le recevoir, au milieu d'une pompe byzantine. Après des fêtes empruntées au cérémonial de Dioclétien, le couronnement eut lieu le 2 février 962. Couvert d'un manteau de pourpre, vêtu de brocart brodé d'or, Othon reçut les insignes impériaux de mains de Jean XII. Son rêve était réalisé. L'Italie et l'Allemagne étaient réunies sous son sceptre. Comme Charles le Grand, il pouvait tenir en main le globe, symbole de la toute-puissance. Le clergé, la noblesse allemande applaudirent. L'Occident s'inclina comme devant un maître; et parmi les politiques du temps, aucun ne prévit que ce manteau, ce sceptre, ce globe allaient être pour l'empire allemand ce qu'ils avaient été pour l'empire carlovingien : une cause de calamités; qu'Othon et ses successeurs, dupes d'un titre, allaient s'épuiser à la poursuite d'un fantôme et sacrifier à cette ombre la vraie grandeur et l'existence même de l'Allemagne.

L'histoire ne dit pas comment Othon montra sa reconnaissance envers le saint-siége, ni s'il fit don au pape de quelque territoire.

On conserve, à ce qu'il paraît, dans les archives de Latran, un document écrit sur parchemin en lettres d'or, et daté du 13 février 962, d'après lequel Othon aurait donné au pape, tant pour lui que pour ses successeurs, tout le domaine promis par Pépin le Bref. Mais cette pièce, d'après M. Giesebrecht, est une œuvre de faussaire ; la supercherie y est évidente, et la preuve, c'est que les archivistes du saint-siége se gardent bien de montrer ce parchemin aux experts. Un fait avéré, c'est qu'aucun écrivain de l'époque, ni Luitprand, ni Roswitha [1], ni Flodoard, ni le chroniqueur de Salerne, ne parle d'une donation quelconque à la papauté. Othon aimait l'Italie et voulait la garder pour lui-même. Il prenait au sérieux sa couronne d'empereur et n'entendait pas en détacher un seul fleuron. Il est vrai, cependant, qu'il promit au pape de lui restituer les domaines ou villes usurpées sur le territoire de Rome par Bérenger et les ducs lombards du Midi. Mais, à ses yeux, ces domaines n'étaient que des fiefs dépendant de l'empire. La concession qu'il en faisait maintenait intacte sa suzeraineté.

Jean XII avait espéré davantage ; il ne put dissimuler son mécontentement. Il exprima le regret d'avoir appelé les Allemands en Italie et parla de défaire son ouvrage en s'alliant avec Bérenger. Ces paroles ayant été rapportées à Othon, il exigea du pape un serment public de fidélité, le menaçant, s'il refusait, de toute sa colère. Jean XII, traité en vassal, dut jurer, dans la basilique de Saint-Pierre, sur les reliques des apôtres, en présence de tous les dignitaires de Rome, que jamais il ne ferait alliance avec les ennemis d'Othon, se dévouant lui-même à l'excommunication et au feu de l'enfer s'il violait sa foi. L'empereur reçut comme une garantie cet abominable serment et crut peut-être avoir lié saint Pierre lui-même à sa cause. Tel fut le premier fruit de l'alliance entre le trône et l'autel. La religion se déclarait publiquement servante de la politique. Le chef des fidèles, par une odieuse comédie, pervertissait lui-même les consciences. Et pendant qu'il engageait à Othon son âme de chrétien, ses prières de prêtre, il envoyait des émissaires à Bérenger pour l'encourager à la résistance. Des évêques allaient en son nom jusqu'en Corse, où s'était réfugié Adalbert, pour l'inviter à délivrer le pape, à la tête de ses bandes arabes. Et l'on accuse la philosophie d'impiété, quand elle ose flétrir ces bassesses !

Othon n'était pas homme à s'arrêter sur la pente de l'absolutisme. Maître de Rome et du pape, il dominait non-seulement le successeur d'Albéric, mais encore le chef de l'Eglise. Les évêques

[1] Nonne poète qui écrivit en vers hexamètres l'histoire d'Othon le Grand. Le roi Louis Ier de Bavière l'a placée dans son Walhalla, à Ratisbonne.

allemands le pressaient d'utiliser cet ascendant pour régler les affaires spirituelles du Nord. Cédant à leurs instances, il convoqua dans l'église de Saint-Pierre un synode (février 962) où furent solennellement constitués l'archevêché de Madgebourg et l'évêché de Mersebourg, chez les Slaves. L'évêque Rather, partisan d'Othon, fut réintégré dans son diocèse de Vérone, d'où Bérenger l'avait expulsé. Peu à peu, le synode étendit sa juridiction sur l'Italie du nord et même sur la France. Des siéges épiscopaux furent donnés et retirés, suivant les préférences ou les antipathies de l'empereur. Après avoir quitté Rome, il tint un second synode à Pavie. Le gouvernement de l'Eglise semblait avoir passé dans ses mains.

On se figure à quel point de pareils actes devaient ulcérer Jean XII. Il brûlait de s'affranchir, de secouer le joug détesté des Barbares du Nord. Peut-être, malgré ses désordres et son abaissement moral, avait-il vaguement conscience des intérêts élevés qu'il représentait. Pendant qu'Othon poursuivait dans le nord les débris de l'armée lombarde, et pressait le siége de Saint-Léon, il apprit tout à coup qu'Adelbert était entré à Rome avec ses Arabes, appelé par Jean XII. Aussitôt il se porta sur cette ville avec une partie de ses forces. Rome n'était pas en état de défense. Adelbert et le pape durent prendre la fuite. A peine entré, l'Empereur se fit donner des otages et jurer fidélité par les habitants. Pour utiliser sa facile victoire et mettre à jamais le Saint-Siége dans sa dépendance, il exigea des Romains la promesse de ne nommer désormais aucun pape sans la ratification de l'Empereur. Prévoyance aveugle et brutale, qui croyait enchaîner l'avenir en arrachant des serments par la force, et qui ne préparait aux empereurs futurs que des catastrophes !

Ce n'était pas encore assez pour Othon. De plus en plus exalté par l'omnipotence, il voulut consacrer la victoire de l'empire sur la papauté en châtiant le souverain pontife comme un simple vassal, pour sa rébellion. Le 6 novembre 963, il assembla dans l'église Saint-Pierre un nouveau synode pour juger Jean XII. Quarante évêques italiens et allemands y siégèrent avec les dignitaires civils de l'Etat romain. L'empereur, qui s'était constitué président, ouvrit l'assemblée en exprimant une naïve surprise au sujet de l'absence du pape, dont il demanda le motif. « Vous le demandez ! s'écrièrent les accusateurs ; ils sont connus au fond de l'Ibérie, des Indes et de la Babylonie. Le pape Jean XII n'est pas de ces loups qui se cachent sous une peau de brebis. C'est publiquement, aux yeux de tous, «qu'il commet ses maléfices diaboliques. » — Eh bien ! reprit l'empereur, s'il en est ainsi, je crois juste que les accusations soient énoncées nominativement. Nous délibérerons ensuite *en commun* sur ce qu'il faut faire. » Alors furent exposés tous les crimes

réels ou prétendus de Jean XII, ses simonies et principalement ses infractions aux lois canoniques. On l'avait vu dire la messe sans communier, ordonner un prêtre dans une écurie, conférer l'épiscopat à un enfant de dix ans, vendre des évêchés à prix d'or. D'autres l'accusèrent d'adultère, de concubinage avec une maîtresse de son père, ajoutant qu'il avait converti le palais pontifical en lieu de prostitution. Il avait privé de la vue son parrain Benoît, de la virilité un prêtre romain incendié; il portait le casque et l'épée. Ces griefs sont exposés tout au long par l'évêque Luitprand, ennemi personnel de Jean XII et fanatique partisan d'Othon. L'histoire ne doit donc les enregistrer qu'avec certain doute. En faisant la part des mœurs barbares de l'époque, on peut en conclure que Jean XII était un assez mauvais prêtre, un prince frivole, voluptueux, un pape aux habitudes soldatesques; mais il n'y a rien là de suffisant pour vouer son nom à l'exécration. Parmi les évêques qui le jugeaient, un grand nombre ne valaient pas beaucoup mieux. Presque tous les prélats allemands étaient venus à Rome le casque en tête et la lance au poing. Plusieurs voyageaient avec leurs concubines, ou trouvaient en Italie de faciles plaisirs. Leur dureté vis-à-vis de leurs vassaux était au moins égale à celle de Jean XII. Ils auraient donc pu se récuser dans le procès, ou montrer une indignation moins bruyante.

Othon, se piquant de légalité, écrivit au pape pour le sommer de comparaître devant le synode, lui promettant, d'une manière assez judaïque, qu'il ne lui serait rien fait contre les canons. Jean répondit, non sans dignité et sans tenir compte de l'accusation : « J'ai appris que vous vouliez élire un autre pape. Si vous le faites, je vous excommunie, avec défense de recevoir les sacrements et d'entendre la messe. » Une seconde sommation envoyée par Othon n'eut pas plus de succès. Alors l'Empereur crut pouvoir passer outre, et, dans un synode tenu le 4 décembre, se porta lui-même accusateur de Jean XII. Il raconta que le pape l'avait appelé à son secours contre Bérenger; que lui, roi d'Allemagne, s'était mis en campagne, avec le secours de Dieu, pour la délivrance du saint-père; que Jean XII, oublieux des services rendus, de ses propres serments, s'était joint à ses ennemis, avait reçu à Rome Adelbert, et qu'il avait marché lui-même, vêtu en guerrier, contre l'Empereur. Certes, après tous les griefs articulés contre Jean XII dans le synode précédent, l'alliance de ce pape avec les ennemis d'Othon constituait une aggravation assez mince. Le pape s'était parjuré; mais le serment lui avait été imposé par la force. Othon omettait de dire qu'il s'était récompensé lui-même de son assistance en conquérant un royaume, que le pape avait acquitté sa dette en le couronnant

empereur, et que lui-même, faux libérateur, avait opprimé le pape sous une main de fer. Cependant, son réquisitoire, aussi naïf que brutal, détermina l'assemblée. Les évêques s'écrièrent : « Il faut cautériser la blessure. » — « Nous vous supplions, ajouta l'un d'eux, magnanime empereur, d'expulser le pape indigne, le monstre de l'Eglise, et de lui désigner un successeur qui nous donne l'exemple de bien vivre. » — « J'y consens, répondit l'empereur. Puisse un pareil homme se trouver facilement ; rien ne pourra m'être plus agréable. » Scène curieuse, où triomphent à la fois la servilité, le despotisme légal et l'hypocrisie !

Aussitôt, la déposition de Jean XII fut prononcée. A sa place, on nomma Léon, protonotaire de l'Eglise, qui n'était ni prêtre, ni même engagé dans les ordres. Le nouveau pape fut, sous le nom de Léon VIII, acclamé trois fois. Othon ratifia ce choix, auquel sa protection n'était sans doute pas étrangère. Le peuple ayant applaudi, le nouveau pape fut conduit en grande pompe au palais de Latran, où ses sujets, les dignitaires, le clergé jurèrent de mourir pour lui. Cependant, il est permis de douter que l'enthousiasme des Romains pour la créature d'Othon Ier fût bien vif ; car, quelque temps après, l'Empereur ayant licencié une partie de ses troupes, une sédition furieuse éclata dans la ville pour la restauration de Jean XII. Othon venait à peine de la réprimer, quand il dut partir pour Spolète, qu'Adelbert, toujours en armes, avait envahie. Après le départ d'Othon, les Romains chassèrent Léon VIII, rétablirent Jean sur le trône et se préparèrent à soutenir vigoureusement leur indépendance. Un synode, assemblé par Jean et composé, dit-on, en grande partie des évêques qui l'avaient condamné, cassa l'élection de Léon et toutes les décisions prises dans le synode de novembre.

Othon revenait sur ses pas pour assiéger Rome, quand il apprit la mort de Jean XII, tué, dit Luitprand, par le mari d'une de ses maîtresses. Mais les Romains étaient tellement animés contre l'Empereur, qu'ils procédèrent aussitôt à l'élection d'un nouveau pape, appelé Benoît, et qu'ils jurèrent de le défendre jusqu'à la mort. Othon fit le blocus de la ville. Après une longue résistance, les Romains cédèrent à la famine. Othon rentra victorieux. Léon fut réintégré solennellement sur le siége apostolique ; Benoît, déclaré intrus, usurpateur, dut se jeter aux pieds du client impérial, se déclarant coupable et se recommandant à la clémence du « pape légitime. » Othon, satisfait d'avoir mis ses ennemis dans l'impuissance de lui nuire, épargna la vie de Benoît. Exilé à Hambourg, le successeur de Jean XII emporta sous les brumes de la mer du Nord la liberté des Romains et celle du Saint-Siége. L'indépendance italienne avait succombé avec Bérenger ; avec Benoît disparut celle de la papauté. Othon régnait sur l'Eglise comme sur le monde temporel.

VI

De retour en Allemagne après quatre ans de séjour en Italie, Othon rapportait dans le Nord des notions toutes nouvelles sur la politique. Le caractère germanique s'était affaibli chez lui, de plus en plus effacé par les rêves césariens et le goût de l'omnipotence. Les Italiens, avec leur esprit volage, leurs alternatives de servilité et de révolte, avaient développé les tendances impérieuses de son caractère. La couronne impériale avait exalté en lui le sentiment de ses droits, et désormais toute résistance à ses ordres lui paraissait presque un sacrilége. En même temps, ses vues s'étaient agrandies, son ambition était devenue cosmopolite. Il rêvait la domination absolue sur toute l'Italie, la conquête de la Sicile, la propagation du christianisme chez les musulmans. Il avait envoyé une ambassade au calife de Cordoue, alors à l'apogée de sa puissance. Il voulait allier son empire à celui de Constantinople, et, dans ce but, il négociait secrètement avec l'empereur Nicéphore, pour obtenir, en faveur de son fils Othon, empereur désigné, la main d'une princesse byzantine. On le voit, ses projets étaient vastes ; ils embrassaient tout le monde connu. C'était déjà l'idéal de Charles-Quint et de Philippe II : la monarchie universelle sous les auspices de la foi.

En France, Othon soutenait les carlovingiens, tout en les neutralisant par les ducs de France, s'attachant toujours à maintenir divisées les forces du royaume. Bruno, son frère, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, le secondait avec une habileté consommée dans cette politique. Bruno intervint plusieurs fois directement entre Hugues, duc de France, et le jeune Lothaire II, fils du malheureux Louis d'Outre-mer. Lothaire était, par sa mère, neveu d'Othon et de Bruno. Le duc-archevêque envahit à deux reprises le sol gaulois avec des troupes allemandes, pour soutenir son neveu en Soissonnais, en Champagne, en Bourgogne. Mais ces incursions ne furent pas heureuses et ne tournèrent pas à l'avantage du jeune roi. Cambrai, Troyes, Dijon résistèrent courageusement aux Saxons, et l'archevêque de Sens leur fit même essuyer une sanglante déroute. Bruno se retira prudemment, et, depuis cette époque, s'abstint de toute entreprise militaire à l'ouest. La France, toute faible, toute démembrée qu'elle était, opposait une résistance invincible à la domination étrangère. Les Allemands n'y trouvaient pas, comme en Lombardie, une noblesse volage et pusillanime, un peuple avide de visages nouveaux, prodigue de flatteries et d'acclamations. Chaque bourg, chaque château se fermait à leur approche, et les saluait par une grêle de traits et de pierres. La répulsion contre l'étranger était

telle, que Lothaire dut renoncer à la protection de son oncle, tant elle l'isolait de ses sujets et lui suscitait d'ennemis. A ces symptômes des yeux pénétrants comme ceux de Bruno et d'Othon ne pouvaient pas se méprendre. Ils renoncèrent à toute tentative sur la France, soigneux seulement de l'annuler par la guerre civile.

Il manquait donc au nouveau Charlemagne la plus grande, la plus belle partie de l'empire des Francs. En revanche, sa domination, bien plus étendue, bien plus solidement établie à l'est que celle du fils de Pépin, embrassait à peu près toute l'Europe centrale. Les Danois, les Wendes, les Bohémiens la reconnaissaient et se transformaient sous son influence. Harald, roi de Danemark, s'était converti au christianisme en 963; trois évêchés avaient été fondés, à Sleswig, à Ripen, à Aarhuis, sur son territoire. Peu de temps après, une tribu slave presque inconnue en Occident, celle des Polonais, s'était également convertie, avec son duc Micislaw. Enfin, parmi les peuplades lointaines habitant les bords du Dniéper et du Borysthène, celle des Russes envoya une ambassade à la cour d'Othon, pour être agrégée à la famille chrétienne et demander l'envoi de missionnaires catholiques. Othon déféra à leurs vœux; mais, peu de temps après, le nouveau czar Swiatoslaw persécuta les chrétiens. Les Russes, attirés déjà par la cour de Constantinope, cessèrent tout rapport avec l'Eglise d'Occident.

Au milieu de ces plans et de ces négociations, Othon fut rappelé en Italie, en 967, par une révolte qui venait d'éclater à Rome. Après la mort de Léon VIII, les Romains avaient élu pape l'évêque de Narni, qui prit le titre de Jean XIII et dont la nomination fut ratifiée par l'empereur. Le nouveau pontife entra presque aussitôt en lutte avec la noblesse romaine, qui, trouvant des intelligences dans le peuple, obligea Jean XIII à s'enfuir. Le pontife trouva un asile auprès de Pandolfe Tête de Fer, duc de Bénévent, qui, toujours en lutte avec les républiques de la côte, cherchait un appui dans le Nord, et montrait au nouvel empereur un grand dévouement. Pandolfe, pensant être agréable à Othon en rétablissant Jean XIII, marcha sur Rome en toute hâte, au moment même où l'armée impériale franchissait les Alpes pour la troisième fois. Les Romains, sentant leur impuissance, ouvrirent leurs portes à Pandolfe, et les Allemands, à leur arrivée, trouvèrent le pape rétabli dans la plénitude de ses droits. Mais Othon était irrité. Les Romains, à ses yeux, n'étaient plus des ennemis, mais des sujets rebelles; il voulut les châtier en maître, et la répression fut terrible. Les chefs de la révolte furent saisis, onze d'entre eux décapités, le reste envoyé en exil. Le préfet Pierre fut livré au pape, qui lui fit arracher la barbe et les cheveux. Pierre fut ensuite placé sur un âne et promené dans

la ville, hué par la populace. Othon déclara qu'à l'avenir, il nommerait lui-même le magistrat suprême de la ville et qu'il lui conférerait l'investiture. Il voulait faire du préfet un fonctionnaire impérial, chargé de surveiller à la fois le pape et le peuple. On le voit, rien n'était plus loin de sa pensée que de constituer au pape une souveraineté. Sa tyrannie vigilante voulait tout prendre et tout retenir. Quelque temps après, on le vit présider à Ravenne un nouveau concile, décréter de nouveaux évêchés dans le nord, légiférer en maître sur toutes les affaires de l'Eglise. Toutes ses décisions furent sanctionnées par une bulle du pape, devenu l'instrument passif de ses volontés.

Othon s'était encore élevé en puissance; mais, du haut de ce faîte, son regard découvrait déjà d'autres horizons. Les derniers événements lui révélaient l'Italie sous une nouvelle face. Sans doute, le Nord lui appartenait : la Lombardie, gouvernée par des évêques allemands, se germanisait chaque jour. Mais le sud de la Péninsule échappait complétement à son influence. Un duc de Bénévent avait, par ses propres forces, rétabli le pape sur son trône. N'était-ce point là pour la puissance impériale une concurrence éventuelle? Les ducs lombards d'Apulie, en guerroyant contre les républiques d'Amalfi et de Naples, s'étaient constitué presque une royauté dans le sud. Ne pouvaient-ils pas, quelque jour, lorsque l'Empereur serait au delà des Alpes, s'entendre avec les conspirateurs de Rome, et s'avancer vers le nord? Puissants par eux-mêmes, il leur était facile de s'appuyer, quand ils le voudraient, sur la cour de Constantinople, qui voyait avec un amer dépit l'Italie entre les mains d'un césar saxon. Certes, l'empire grec était bien vieilli; mais, tout récemment, les succès de Nicéphore en Asie l'avaient un peu relevé. Sa marine était toujours respectable; ses relations avec les républiques de Calabre étaient quotidiennes. Enfin, les Grecs, fussent-ils trop faibles pour agir, avaient sous la main des alliés tout prêts et terribles : c'étaient les Arabes campés sur les bords du Garigliano. Ceux-ci, toujours aux prises avec les Italiens du sud, s'étaient maintenus dans leur repaire, recevant par mer de continuels renforts de Sicile. La présence de ces infidèles en Calabre n'était-elle pas une tentation bien forte pour une diplomatie aussi peu scrupuleuse que celle de Byzance? Aux yeux des Grecs, l'ennemi véritable ce n'était pas le païen féroce et pillard, c'était le chrétien du Nord, usurpateur du titre sacré d'empereur. Expulser les Sarrasins, récompenser les villes italiennes de leur fidélité par une protection efficace, n'eût été pour Nicéphore qu'un succès secondaire. Humilier le Saxon, le punir de son insolence, était un triomphe.

Pour conjurer ces périls, Othon résolut de s'assurer avant tout le concours du Béréventin. Par acte authentique, il conféra solennellement à Pandolfe l'investiture de tous ses domaines, les lui constitua en fiefs héréditaires, en y ajoutant les duchés de Spolète et de Camérino, et l'éleva presque à la dignité de prince souverain. De cette manière, Pandolfe et ses successeurs étaient inféodés à l'Allemagne. Ils devenaient les représentants de l'empereur dans le sud. En même temps, il envoya son fidèle Luitprand, évêque de Crémone, en ambassade à Constantinople, pour demander à l'empereur Nicéphore Phocas la main de sa fille Théophanie pour le jeune Othon. Ce mariage était, depuis quelques années, le rêve favori d'Othon Ier. Théophanie apportait en dot la Calabre et l'Apulie, assurant ainsi à la dynastie saxonne la domination de la Péninsule. Cette union impliquerait de plus la reconnaissance de son titre impérial par la cour de Constantinople, et lui donnerait aux yeux du monde un caractère plus auguste. Ce désir était d'autant plus vif chez le prince saxon, qu'il se laissait de plus en plus envahir par les idées orientales. Il éprouvait cette impérieuse ambition des parvenus de se voir agréer par les grandeurs d'ancienne date. Il ne se croyait pas empereur tant qu'il ne s'était pas vu traité d'égal par les héritiers de la Rome antique. Vaincre leurs dédains, ne plus être confondu par eux avec les Barbares serait le suprême triomphe de sa vie, la consécration de sa race.

L'ambassade de Luitprand, que cet évêque a narrée lui-même dans un livre spécial, ne fut pas heureuse. Il trouva les Grecs et l'empereur Nicéphore exaspérés des entreprises d'Othon sur Rome et sur l'Italie du midi. « Je voulais, lui dit Nicéphore, te recevoir avec magnificence ; mais l'impiété de ton maître ne me le permet pas. J'étais son ami, je voulais lui donner ma fille. Pourquoi a-t-il envahi mon royaume en y portant la guerre et l'incendie ? » Luitprand essaya de justifier Othon, mais il le fit avec maladresse. Loin de ménager la vanité des Grecs, il leur fit rudement sentir leur faiblesse et l'inanité de leurs prétentions sur la Péninsule : « Si tes prédécesseurs, dit-il rudement à Nicéphore, étaient les maîtres de Rome, pourquoi la laissaient-ils au pouvoir des courtisanes? Est-ce que, parmi les papes, les plus saints n'ont pas été bannis par les empereurs de Constantinople et réduits à la dernière misère? Vous avez négligé, abandonné Rome. Mon maître, venu des extrémités de la terre, l'a délivrée des impies. » Un tel langage blessa au vif le prince byzantin. Il s'emporta contre l'insolence du chef de Barbares usurpateur de la majesté impériale, le somma d'évacuer Rome et de cesser toutes les intrigues avec les ducs de Bénévent et de Capoue, esclaves des Césars augustes. Luitprand, avant son dé-

part, put assister aux préparatifs de l'expédition envoyée par Nicéphore pour combattre Othon en Calabre.

La ténacité des Grecs à maintenir leurs droits sur l'Italie du sud était, au fond, assez légitime. Les républiques de la côte, Amalfi, Naples, Bari, Tarente, montraient envers la cour de Byzance un dévouement qui s'accroissait avec leurs périls. Par leur entremise, l'empire d'Orient maintenait ses relations avec le reste de l'Europe. Il y avait dans ces possessions maritimes une source de profits, d'informations et d'influence que la conquête des Saxons allait détourner pour toujours de Constantinople. Cette perte rompait pour les Grecs tout lien avec l'Occident et les rendait asiatiques. Les successeurs de Constantin et de Théodose allaient devenir des étrangers et des inconnus pour le monde chrétien, comme les fils d'Igor ou de Mahomet. Sans doute, ils avaient fait plus d'une fois de tels sacrifices ; mais ici, la guerre leur offrait des facilités particulières. Maîtres de la mer, ils pouvaient envoyer à tout moment des secours à leurs partisans. S'ils subissaient un échec, ils se renfermaient dans les ports, attendant que le climat, la maladie, la disette des vivres eussent contraint l'ennemi à la retraite. L'homme du Nord, pesamment armé, n'arrivait qu'au prix de mille fatigues sous ce ciel de feu. Tout échec se tournait pour lui en désastre. Le Grec trouvait un climat analogue au sien ; léger, prompt, il pouvait se multiplier, commodément placé pour l'attaque et pour la défense, partout assuré d'un refuge.

Othon, résigné à la guerre, s'achemina avec sa lourde cavalerie vers la Calabre et mit le siége devant une petite place nommée Bovino. Il la trouva fortement défendue par les Grecs. Après quelques attaques infructueuses, il partit pour chercher des forces dans le nord, laissant la direction du siége à Pandolfe, son fidèle allié. Pandolfe poussa le siége avec vigueur, mais fut blessé et fait prisonnier par les Grecs. Le patrice Eugène l'envoya, chargé de fers, à Constantinople. Aussitôt l'armée allemande se débanda. Les Grecs, vainqueurs, s'avancèrent sur Bénévent, s'emparèrent d'Avellino et firent le siége de Capoue. La république de Naples, ennemie mortelle des ducs lombards, crut l'occasion précieuse pour anéantir leur puissance. Ayant levé une petite armée, sous les ordres de son duc Marino, elle joignit ses forces aux soldats du patrice Eugène. Mais Othon arrivait avec des troupes fraîches ; les Grecs se replièrent devant lui. Les Allemands marchèrent de nouveau vers le sud, ravageant tout sur leur passage. L'armée grecque les attendit dans la plaine d'Ascoli, aux lieux mêmes où les Romains avaient été jadis battus par Pyrrhus. Après une bataille acharnée, les Saxons furent vainqueurs et firent perdre à leurs ennemis, suivant le chro-

niqueur de Salerne, plus de quinze mille hommes (969). Malgré ce succès, Othon ne put prendre aucune des places de la côte, et tous ses efforts pour s'emparer de Naples échouèrent.

La guerre traînait en longueur et n'amenait, pour les Allemands, aucun succès décisif. Aventurés dans une contrée lointaine, au milieu d'ennemis acharnés, privés de Pandolfe, seul allié de leur cause, leur position était très mauvaise. Un seul revers pouvait les anéantir. Othon était inquiet. Au déclin de l'âge, il se voyait engagé dans une entreprise semée de périls, qui pouvait engloutir dans un seul désastre sa réputation de sagesse et tous les succès de son règne. Une nouvelle étrange le tira de ces perplexités. Son ami Pandolfe venait de débarquer à Bari, spontanément délivré par les Grecs, racontant une catastrophe qui changeait complétement la face des affaires. Nicéphore Phocas avait été assassiné dans son palais, à Constantinople, par sa femme et Jean Zimiscès. L'assassin était monté sur le trône. Aux prises avec les Russes, qui menaçaient la Bulgarie, avec les Arabes, qui débordaient en Syrie, Zimiscès chercha aussitôt à se dégager du côté de l'Occident, et, tirant Pandolfe de sa prison, le chargea d'aller porter à Othon un message de paix. Il proposait de donner au jeune Othon Théophanie, fille de Nicéphore; mais l'honneur de cette alliance marquait la limite des concessions byzantines. Les Saxons devaient évacuer l'Apulie ainsi que la Calabre, et renoncer à toute prétention sur ces deux provinces. Deux ans auparavant, Othon eût refusé peut-être de faire un tel sacrifice. Mais, après l'insuccès de ses dernières entreprises, c'était, de toutes les solutions, la meilleure qu'il pût désirer. Elle mettait fin à ses embarras, sauvait son prestige et lui permettait de rentrer à Rome en triomphateur. La Providence épargnait à sa vieillesse les sévères leçons encourues par une politique téméraire.

La princesse Théophanie débarqua en Italie au commencement de l'année 972. C'était une jeune fille d'une beauté remarquable et d'un esprit distingué. Malgré sa jeunesse, elle annonçait une décision, une fermeté d'esprit surprenantes chez une Byzantine, qui firent une vive impression sur la cour saxonne. Les noces furent aussitôt célébrées à Rome, au milieu d'une pompe orientale. Othon Ier, pressé de revivre dans sa descendance, fit poser la couronne impériale sur la tête des deux jeunes époux. Son ambition était satisfaite. Il avait réalisé le rêve de Charlemagne. Par lui, Rome et Constantinople se donnaient la main. L'imagination, à cette époque, ne pouvait rien concevoir au delà. Ses victoires sur les Danois, les Wendes, les Hongrois, les souvenirs mêmes de sa campagne d'Apulie, point noir de l'horizon, tout disparaissait devant la grandeur d'un pareil spectacle. Son œuvre terrestre était accomplie; il pouvait mourir.

Sentant ses forces décliner, il revint dans l'Allemagne, qu'il n'avait pas revue depuis huit ans. La plus profonde paix y régnait. Ses ennemis étaient morts ou brisés par l'âge. Il parcourut les bords du Rhin, montrant aux peuples sa belle-fille Théophanie, prix de ses lointaines expéditions, visitant les églises, faisant des donations aux couvents. Après s'être agenouillé, à Cologne, sur la tombe de Bruno, son frère, il se rendit dans le Nord, pour y compléter l'organisation des évêchés slaves. Trois nouveaux évêchés, ceux de Brandebourg, de Meissen et de Havelberg, avaient été constitués chez les Wendes; chez les Polonais, celui de Posen étendait la propagande chrétienne jusqu'à la Vistule. Othon poussa jusqu'à Magdebourg, qu'il avait fondée et sauvée plusieurs fois des Barbares, et dont il avait fait sa ville de prédilection. Après y avoir célébré les fêtes de Pâques, il retourna en Saxe, berceau de sa famille. A Memmleben, où son père Henri était mort, il fut saisi d'une faiblesse, qui prit aussitôt le caractère le plus alarmant. Il voulut néanmoins assister aux offices religieux de la Pentecôte. Cette dévotion épuisa ses forçes. Il mourut le lendemain, le 19 mai 973. Il avait alors soixante et un ans.

Ainsi finit ce prince, qui mérita de l'histoire le surnom de Grand par son génie, la force et la constance de son caractère, ses victoires, son esprit civilisateur, l'ascendant qu'il exerça sur le monde. En lui se résume tout le dixième siècle. Son règne est le cadre où doivent entrer toutes les figures de ce temps pour être comprises. C'est là réellement qu'a battu le cœur de l'Europe. Partout ailleurs, la vie était paralysée ou latente, l'horizon borné, l'intelligence engourdie. L'Allemagne seule s'est élevée à la conception des choses générales; seule, elle a maintenu en Europe le sentiment d'une vie collective. Henri Ier avait constitué la nation allemande; Othon lui donna la cohésion, la confiance dans ses forces, l'esprit des grandes entreprises. Les hommes supérieurs se perpétuent moins par leurs œuvres personnelles que par l'impulsion qu'ils savent donner à leur temps, et qui souvent se conserve pendant plusieurs siècles. Othon, comme Charlemagne, inaugura une ère nouvelle dans l'histoire. Charlemagne avait essayé la fusion des races gallo-germaniques dans un grand empire; il construisit un édifice immense, mais fragile. Othon fut le fondateur d'une monarchie nationale : sa politique, au nord de l'Europe, fut vraiment moderne. Il contint les Barbares, mais sans les détruire; il s'efforça de les civiliser, en respectant leur indépendance. En lui se personnifia pendant trente-six ans le génie libéral, humain, bienfaisant et progressif de son peuple. L'Allemagne a donc eu raison de donner à ce prince une place d'honneur dans son panthéon national, de voir en lui le sou-

verain par excellence, le type de « l'homme allemand. » Sur le sol germanique, dans les forêts et les steppes du Nord, Othon fut presque toujours bien inspiré, sauf quelques erreurs. Sa politique fut grande, utile à l'humanité. L'histoire peut le louer sans réserve.

L'Italie a toujours été dangereuse pour les hommes du Nord. L'influence de ce pays sur les idées et le caractère d'Othon fut fatale. Là s'obscurcit cet esprit si lumineux, si ferme et si perspicace; là, des sentiments tyranniques envahirent ce cœur magnanime. En Italie, Othon n'est plus reconnaissable : ce n'est plus le défenseur de l'Europe et du christianisme, le souverain à l'âme élevée, maître de lui-même, remportant sur la barbarie de fécondes victoires; c'est un vulgaire chercheur de couronnes, usurpant tantôt par la guerre, tantôt par le mariage; un despote souvent sanguinaire, opprimant une nation pour s'approprier la pompe d'Augustule. Creuse ambition, qui sacrifiait à son rêve les forces vitales de plusieurs royaumes; impie, car elle semait la haine entre deux nations, pour fonder une monarchie fantastique! Othon avait été, en Allemagne, le précurseur du grand Frédéric. Il ne fut, en Italie, que l'ancêtre de Charles-Quint et de Philippe II.

Au point de vue du succès, la plus grande faute d'Othon fut l'attitude dominatrice qu'il prit vis-à-vis de l'Eglise, le droit de nomination et de contrôle qu'il s'attribua sur les papes. Il est vrai que cette situation avait existé dans l'empire romain, qu'elle existait encore à Constantinople, et, sans doute, en la renouvelant à son bénéfice, Othon crut rentrer dans ses prérogatives souveraines, compléter son idéal monarchique. Mais l'Europe féodale, et ce fut là son plus grand mérite, ne se prêtait pas à l'implantation des formes byzantines. Dès le dixième siècle, elle était profondément dualiste. Etrangère à toute vie publique, dupe de traditions exhumées, elle acceptait l'empereur et ses prétentions à l'omnipotence temporelle; mais elle ne voulait pas d'empereur théologien, légiférant dans le domaine des croyances. Dévote jusqu'au mysticisme, elle acceptait la théocratie, mais elle voulait le sacerdoce libre, et non instrument servile entre les mains d'un despote laïque. Othon, envahisseur de l'Eglise, ne fit donc que travailler pour ses adversaires. Jusqu'alors divisés, sans lien avec les populations, ils auront désormais un point d'appui : le sentiment religieux; un mot de ralliement : la liberté du Saint-Siége. Oppresseur des consciences, l'empereur est destiné à devenir tôt ou tard l'ennemi public de la chrétienté. Le malheur pour l'Allemagne, c'est qu'Othon, en léguant son titre à ses successeurs, leur transmit ses velléités de dictature spirituelle. Henri IV, Frédéric II devaient expier cruellement ses synodes.

ALBERT LEFAIVRE.

DE L'ATTÉNUATION

DES

MAUX DE LA GUERRE

DEUXIÈME PARTIE [1]

DE L'ORGANISATION INTÉRIEURE DES ARMÉES ET DES SERVICES POUR L'ENTRETIEN ET LA SANTÉ DES TROUPES

Nous quittons le terrain du droit des gens, où nous nous étions maintenu jusqu'ici ; nous entrons dans une étude différente, qui, depuis quelques années, a fortement préoccupé l'opinion publique : celle de l'organisation intérieure des armées, sous le rapport des services accessoires mais essentiels qui concernent l'entretien et la santé des troupes.

Jusqu'à ce jour, les gouvernements n'ont guère considéré l'armée que comme un instrument destiné à procurer la victoire ; ce n'était pour eux qu'un moyen, ils le sacrifiaient facilement au but. On s'en tint longtemps à l'axiome militaire de Napoléon : « Les soldats ne sont que des chiffres qui doivent résoudre le problème, et le succès justifie toutes les pertes. » Mais l'expérience des dernières guerres, l'attention du public portée de préférence sur les questions sociales, le développement de l'esprit philanthropique et humanitaire, l'influence croissante de l'économie politique, ont substitué à la con-

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 15 juillet 1868.

ception du soldat comme un chiffre dont l'existence importe peu, la conception du soldat comme un citoyen dont la vie est sacrée pour l'Etat, et comme un capital dont la conservation intéresse la société entière. Aussi s'est-on livré, depuis 1859, et surtout depuis 1863, à un examen scrupuleux et minutieux de l'organisation de nos armées, au point de vue de l'entretien et de la santé du soldat. Les résultats de cette enquête furent des plus affligeants. On découvrit à nu une plaie sociale hideuse, dont personne, jusque-là, n'avait semblé se douter. Il devint évident à tous qu'il y avait dans l'organisation des armées européennes des lacunes immenses et des erreurs formidables, qui faisaient trois fois plus de victimes que le feu de l'ennemi.

Déjà, au commencement du siècle, le général Foy avait écrit cette parole remarquable, qui ne fut pas alors relevée : « Vainqueurs ou vaincus, nous avons perdu quatre fois plus de monde par le désordre inséparable de notre système de guerre que par le fer ou le feu de l'ennemi. » (*Histoire de la Guerre de la Péninsule*, 1-145.) A force d'être répétée depuis, cette vérité attira l'attention : « Les pertes produites par les combats les plus meurtriers n'égalent pas le quart des pertes totales qu'une armée éprouve généralement, » écrit le docteur Scrive, médecin en chef de l'expédition de Crimée, et il ajoute : « On éprouve une impression pénible et on est en droit de s'étonner qu'au XIX^e siècle on ne possède pas de moyens certains de prévenir l'exagération de semblables pertes, ou au moins de les réduire à des proportions normales. »

Le savant ouvrage du Dr Chenu nous apprend que dans la guerre de Crimée, la proportion des tués par l'ennemi au nombre total des morts est, pour l'armée française, de 10,240 tués sur 95,615 morts ; dans l'armée anglaise, de 2,755 sur 22,182 ; dans l'armée piémontaise, chose inouïe! de 12 tués par l'ennemi sur 2,194 morts. Nous savons par les statistiques américaines que le Nord, dans la guerre de sécession, a perdu 180,000 hommes par maladies contre 97,000 par blessures. Pour la courte campagne d'Italie, entreprise dans des conditions si favorables, le Dr Larrey nous apprend que la mortalité par maladies, bien que relativement minime, semble avoir dépassé, pour l'armée française, le nombre des tués sur le champ de bataille (Larrey, *Rapport à l'Académie de médecine*, page 62). Enfin, les publications récentes du bureau de statistique de Berlin prouvent que, dans la campagne de Bohême, les maladies ont fait dans les rangs prussiens deux fois plus de vides que le feu de l'ennemi. Ainsi, quelque meurtrières que soient les inventions de la balistique moderne, les pertes énormes de nos armées sont dues à d'autres causes, qu'il dépend de l'homme

soit d'écarter complétement, soit d'atténuer dans une mesure considérable. « Il est important de noter, dit le Dr Evans, l'historien de la commission sanitaire des Etats-Unis, que dans la multitude des maladies qui déciment les armées d'Europe et d'Amérique, la plus forte quantité appartient à la classe des maladies zymotiques, lesquelles pourraient être prévenues par une hygiène rationnelle. » — « Dans les dix semaines écoulées entre le 5 mai et le 14 juillet 1855, dit la célèbre miss Nightingale, citée par le Dr Shrimpton, 96 p. 100 de toutes les morts produites par les maladies dans l'armée anglaise en Orient furent occasionnées par les maladies zymotiques, c'est-à-dire qu'en admettant qu'il n'eût pas pas été d'ailleurs possible de prévenir 4 p. 100 de toutes ces pertes, il ne resterait pas moins démontré qu'on aurait pu en prévenir 96 p. 100, puisqu'elles étaient produites par des maladies de nature à être prévenues elles-mêmes. » Voilà donc mise à nu cette plaie sociale dont la découverte est récente : les 3/4 ou les 2/3 au moins de la mortalité de nos armées sont dus à des maladies qu'un meilleur régime et des soins hygiéniques eussent pu prévenir. Nous avons calculé, d'après des données statistiques, que la guerre avait enlevé aux nations civilisées, depuis 1853, près de dix-sept cent cinquante mille hommes. On peut dire qu'un meilleur régime hygiénique eût sauvé la vie à près de douze cent mille hommes : consommation effroyable, désordre inexplicable, qui ne pouvait laisser muette la philanthropie du XIXe siècle !

On s'est demandé de toutes parts à quoi tenait cet excès de mortalité dans nos armées, et l'on a accusé l'administration défectueuse du service de l'intendance et du service sanitaire, ainsi que la mauvaise éducation et le défaut d'instruction de nos troupes.

Ce n'est un mystère pour personne que nos armées en campagne ont trop souvent manqué de tout; que les vivres leur arrivaient trop tard, en quantité insuffisante et de qualité mauvaise; que les vêtements n'étaient pas en rapport avec la rigueur de la saison et du climat; que les moyens de transport surtout, soit par terre, soit par eau, étaient complétement désorganisés. Les documents et les preuves abondent : on sait dans quel état se trouvait l'armée anglaise pendant son premier hiver de Crimée; d'un autre côté, nos médecins ont assez répété que l'uniformité de régime, l'insuffisance des moyens de transport pour évacuer les blessés et les malades, avaient été les causes principales de l'énorme mortalité qui frappa l'armée française devant Sébastopol. Il y a eu notamment sur les transports maritimes une enquête, des rapports et des indiscrétions, qui donnèrent lieu à des poursuites judiciaires, et d'où il résulte que

ce service, d'une importance capitale, avait été laissé dans le plus grand désordre.

La guerre d'Italie, si courte, faite dans des conditions si avantageuses, dans la contrée la plus riche et la plus fertile d'Europe et au milieu de populations amies, trouva notre administration des guerres dans le même désarroi. « Pendant la campagne d'Italie, dit l'auteur de l'*Armée française en* 1867, nos divisions ont souvent manqué de pain dans une des contrées qui en produisent le plus, car son agriculture est merveilleusement riche; le biscuit manquait également; l'on remplaçait l'un et l'autre par la farine de maïs, la polenta, qu'apprécient les paysans indigènes, que repoussaient nos soldats, et dont ils ne savaient pas tirer parti. A ce sujet, nous avons eu avec eux des jours difficiles, quelquefois, devant l'ennemi, des jours d'angoisse. » (p. 140). « On distribuait, dit un peu plus loin le même auteur, le pain, le biscuit ou la polenta, qu'avaient apportés les voitures envoyées par l'intendant général du corps d'armée, quand elles avaient pu arriver, le pain presque toujours avarié, le biscuit quelquefois » (p. 142). Les Autrichiens, d'ailleurs, furent encore moins heureux. Dans la petite guerre du Sleswig-Holstein, l'armée prussienne se trouva aussi prise au dépourvu, du moins lors de l'entrée en campagne. « En conséquence du froid excessif qu'il fait, écrivait un commissaire royal prussien, nos hommes souffrent extrêmement du manque de vêtements chauds; beaucoup de soldats n'ont pas de chaussettes de laine, ne remplissent leurs souliers que de paille ou de guenilles, et sont en grand danger d'avoir les orteils gelés; très peu d'entre eux ont des chemises de rechange et assez de vêtements pour les protéger contre le froid. » (Moynier et Appia, *la Guerre et la Charité*, p. 102).

A quoi tient cette pénurie qui a toujours frappé plus ou moins les armées en campagne? D'abord, à ce que les gouvernements, en général, se préoccupent fort peu du bien-être et de la vie même du soldat; ensuite à ce qu'un malencontreux système d'économie épargne sur le nécessaire pour donner davantage au superflu; enfin, à ce que l'intendance ou le commissariat, dans la plupart des pays de l'Europe, et notamment en France, est organisée à contre-sens. Que les gouvernements aient peu à cœur la santé et la vie des soldats, en voici une preuve que nous extrayons encore du livre du docteur Chenu : « Je vais, dit-il à propos des sociétés philanthropiques, éveiller leur active charité sur les secours que réclament en temps ordinaire les militaires isolés qui, obtenant un congé de convalescence, sortent des hôpitaux pour se rendre dans leurs familles, souvent à grande distance, et n'ont que les vêtements qui

leur suffisaient en bonne santé. Trop légèrement vêtus et obligés de voyager par tous les temps, *ces hommes convalescents, épuisés par la maladie ou souvent atteints d'affections de poitrine*, sont plus sensibles au froid, *et ils auraient besoin d'un vêtement supplémentaire ou d'une couverture, d'une paire de chaussettes de laine*, pour les aider à supporter les rigueurs du wagon de troisième classe. Si les dispositions réglementaires, qui sont d'ailleurs motivées, permettent aux sous-officiers et soldats qui se rendent chaque année à nos établissements thermaux d'emporter leur manteau ou leur capote, il n'en est plus de même des militaires qui se rendent isolément dans leurs foyers avec un congé de convalescence, ni de ceux qui rejoignent leurs corps. » (Chenu, *Rapport au conseil de santé*, p. 726.) Voilà ce qui s'appelle des *règlements homicides*. Est-il donc étonnant, et c'est là un fait incontestable, que même en temps de paix la mortalité dans l'armée, composée des hommes les plus forts du pays, soit beaucoup plus considérable que dans les professions civiles? Il importe que l'opinion publique, par la voie si bienfaisante de la presse et par les efforts des sociétés philanthropiques, ramène l'Etat à des règlements plus humains et à des mesures plus équitables. « Si l'honneur et la défense d'un Etat, dit le docteur Chenu, exigent de toutes les familles, depuis la plus noble jusqu'à la plus humble, l'éloignement et souvent le sacrifice d'un père, d'un fils, d'un frère, c'est à la condition bien positive que l'Etat remplacera la famille absente et assurera à ses défenseurs des soins et des secours aussi prompts qu'éclairés; c'est à la condition que l'Etat s'imposera les devoirs que la famille remplirait à tout prix elle-même, pour calmer les douleurs, sauver la vie ou adoucir l'agonie d'un de ses membres. » (Chenu, p. 711.) Il y a, en effet, comme un pacte naturel et un contrat synallagmatique tacite entre le soldat ou sa famille et l'Etat.

« Toute parcimonie à la guerre est un assassinat, » disait le maréchal de Belle-Isle. C'était voir avec justesse le côté moral de la question ; au point de vue matériel, on pourrait dire encore : toute parcimonie à la guerre est une cause de dépenses incalculables. Mais la parcimonie sur les choses nécessaires est passée dans les habitudes de nos gouvernements, tout comme la prodigalité pour les choses superflues. Il y a un siècle que le maréchal de Saxe, à propos des vêtements du soldat, a prononcé ce mot que l'on croirait d'hier; « L'amour du coup d'œil l'emporte souvent sur les égards que l'on doit à la santé, qui est un des plus grands points auxquels il faille faire attention. » C'est surtout sur les vivres que porte la parcimonie. Que l'on parcoure la relation médico-chirurgicale de la campagne d'Orient, par le docteur Scrive, on y verra à chaque instant les

mêmes plaintes sur la mauvaise qualité des vivres et sur leur uniformité. « L'alimentation grossière, non variée, sans végétaux frais, souvent médiocre comme qualité et parfois insuffisante, » c'est, selon le docteur Scrive, l'origine de l'épidémie typhoïque. Il aurait fallu varier les vivres; la parcimonie gouvernementale recula devant ces dépenses, et cependant « 100,000 fr., dépensés en légumes frais, dit le docteur Baudens, membre du conseil de santé des armées, c'est 500,000 fr. d'épargnés sur les frais que nécessite l'entrée des malades aux hôpitaux. » Les ravages du scorbut ne furent pas considérables dans l'armée des Etats du Nord pendant la guerre de sécession. Il n'y eut que 8,500 cas pour les deux premières années, dont 99 décès. Un nombre aussi restreint de cas de scorbut (5 pour 1000 hommes d'effectif la première année, et 13 pour 1000 la deuxième) est un fait remarquable, qui n'a pas de précédent dans l'histoire des armées. « Il faut indubitablement, dit le rapporteur américain, l'attribuer à la quantité et à la qualité relatives de la ration du soldat, aux immenses approvisionnements d'antiscorbutiques et de ressources médicales réunis par les soins du gouvernement. » (*Mémoires de médecine militaire*, tome 17, page 426.) C'est à ces dépenses intelligentes de l'administration américaine que les armées du Nord durent de conserver un état sanitaire relativement satisfaisant pendant la guerre la plus meurtrière qu'ait vue l'humanité. Dans la guerre de Crimée, la mortalité annuelle, pour l'armée anglaise, par suite de maladies, avait été de 232 pour 1000 hommes, et dans l'armée française d'environ 300 pour 1000 de l'effectif présent, elle ne fut que de 57 pour 1000 pendant chacune des deux premières années de la guerre américaine. Pour réduire d'une manière notable les pertes des armées en campagne, il ne faut donc que des dépenses intelligentes, qui sont en vérité des épargnes ; épargnes pour le Trésor, puisqu'elles diminuent le nombre des journées d'hôpital, toujours si coûteuses; épargnes pour l'armée, dont l'effectif reste plus au complet, et qui ne demande pas d'aussi grands sacrifices aux populations pour en remplir les vides; épargnes pour l'industrie, pour l'agriculture et pour le pays tout entier, auxquels on rend après la guerre un plus grand nombre d'hommes et en meilleure santé.

Un meilleur régime, moins de parcimonie dans la nourriture du soldat, si l'on ne modifie, dans diverses contrées d'Europe et notamment en France, l'institution de l'intendance, ce sera de peu d'utilité. Les citations que nous avons empruntées au livre célèbre, *l'Armée française en* 1867, nous ont montré combien l'administration avait mal fonctionné dans la guerre d'Italie. C'était encore pis en Crimée. Le désarroi des transports maritimes est, dans cette triste

campagne, un spectacle navrant. Une grande partie de la responsabilité, il est vrai, incombe au système de guerre. L'Etat employait tous ses vaisseaux à bloquer les ports ou à faire la chasse aux navires de commerce russes; on manquait de transports pour nos malades ou nos blessés. Tandis qu'une société privée américaine, la commission sanitaire, organisa pendant la guerre de sécession un service maritime composé de 18 hôpitaux flottants admirablement distribués au point de vue de la science ou de l'hygiène, pendant la guerre de Crimée, notre administration militaire ne sut que noliser des vaisseaux marchands en nombre insuffisant, où nos soldats, entassés pêle-mêle comme des marchandises avariées, furent exposés à toutes les souffrances de longues traversées, sans secours et sans soins. Les détails sont repoussants. « L'impérieuse nécessité d'embarquer des blessés et des malades sur des navires non organisés pour ce service, dit le docteur Scrive, a eu certainement une influence fatale sur un grand nombre d'évacués, qui succombaient dans la traversée ou qui arrivaient à Constantinople dans un épouvantable état. » C'était un triste spectacle que de voir, en Crimée, embarquer pour une longue traversée « ces hommes épuisés par la maladie, à peine protégés par quelques lambeaux de couvertures. » C'était un spectacle plus triste encore de les voir débarquer en Turquie et entrer dans nos hôpitaux : « Les entrants blessés, diarrhéiques, dyssentériques, cholériques, qui arrivent pour occuper les lits vacants, débarquent sur un des points du Bosphore. On les apporte sur des brancards; ils viennent de Kamiesch; ils ont eu une traversée de trois, quatre ou cinq jours; ils sont dans un état pitoyable, couverts de vermine, affaiblis de toutes manières. Quelques-uns peuvent à peine parler et dire que leurs vêtements contiennent leurs déjections depuis le moment de leur embarquement. La situation des blessés est bien plus cruelle encore; ils n'ont pas été pansés depuis leur départ de Crimée; l'appareil s'est dérangé et gêne plus qu'il ne sert; le gonflement des parties a rencontré trop de résistance dans le linge, qui s'est durci; la gangrène, la vermine même ont envahi les plaies; l'odeur qu'elles répandent est affreuse et infecterait les salles, si l'on n'arrêtait ces malheureux en plein air, au seuil de l'hôpital, pour défaire les appareils infects, laver les plaies et faire un pansement provisoire avant de porter ces malheureux au lit qui, le matin encore, était occupé par un camarade évacué sur Gallipoli, sur France, ou mort pendant la nuit. » De telles calamités soulèvent le cœur; ne pouvait-on laisser un peu de répit aux vaisseaux marchands russes inoffensifs et employer quelques-uns de nos vaisseaux de l'Etat à sauver la vie à ces milliers de blessés et de malades? Que n'avait-on construit des hôpi-

taux flottants, comme le fit la commission sanitaire? On avait bien eu le temps de construire des bombardes et des bateaux plats pour faire dans les eaux basses la chasse au commerce ennemi. C'est dans cette guerre que s'est vérifiée à la lettre la parole du général Foy : « Nous avons perdu quatre fois plus d'hommes par le désordre inséparable de notre système de guerre que par le fer ou le feu de l'ennemi. »

Ces désordres effroyables, qui résultent de notre système de guerre, sont encore aggravés par l'organisation de l'intendance. L'intendance dans les armées françaises pèche de deux manières : le corps de l'intendance n'est pas assez nombreux; le personnel de l'intendance manque de l'éducation et des études spéciales, qui, seules, peuvent le mettre à la hauteur de sa tâche. « Le personnel administratif du service des subsistances, dit M. le sous-intendant Samson, a été insuffisant aussi bien en Orient qu'en Italie; » et touchant une question différente : « le mode d'exécution préférable en campagne pour le service des vivres, viandes, est l'entreprise. » (*Mémoire sur l'administration des divisions pendant les guerres d'Orient et d'Italie.*) La question du recrutement de l'intendance militaire est une de celles qui ont vivement excité l'attention du public depuis 1859.

L'officier général auteur de l'*Armée française en* 1867 l'a traitée avec cette hauteur d'esprit, ce sens pratique, ce sentiment des tendances et des besoins de notre temps, qui font de son livre une œuvre remarquable qui restera. « L'administration de la guerre, dit-il, n'a pas été constituée en vue des besoins de la guerre, où, à quelques égards, elle fonctionne à contre-sens (page 140). Le corps d'élite de l'intendance n'a pas, par la nature de son recrutement, toute la spécialité désirable au point de vue de l'immense besoin d'affaires qu'il est appelé à suivre, particulièrement dans l'état de guerre. (page 144) Dans le système qui prévaut aujourd'hui, tous ces fonctionnaires (de l'administration de la guerre) sans exception, avant d'aborder le terrain des affaires, ont été, pendant de longues années, les années de leur jeunesse, celles-là pendant lesquelles les hommes étudient et apprennent le plus fructueusement, officiers et sous-officiers dans l'armée; un examen par devant un jury leur tient lieu de dix années, de quinze années de pratique et d'expérience professionnelles; que dis-je? de trente ou quarante années de cette expérience et de cette pratique, puisque nous voyons des généraux de brigade, le plus souvent à la dernière heure de leur carrière, devenir intendants généraux, c'est-à-dire régulateurs, pour la prochaine guerre, de l'existence de nos armées en campagne. On chercherait vainement dans l'échelle des fonctions publiques françaises un aussi

étonnant exemple d'erreur (page 139). « Jamais on ne s'est plus écarté des principes qu'en enserrant étroitement dans une même hiérarchie, celle des armes, deux ordres de fonctionnaires entre lesquels devait subsister une démarcation nécessaire indiquée par la diversité de leurs attributions et de leurs carrières, de fonctionnaires qui devaient rester civils pour garder la part d'indépendance sociale dont ils ont besoin sauf à être assujettis à certaines règles d'obédience générale ou plutôt à certaines convenances que comporte expressément le régime des armées permanentes. » (page 147) « Il faut avoir des agents non militaires, des commerçants intéressés dans la gestion des services. » (page 142) Il faut donc démilitariser l'administration des armées ; il faut qu'elle devienne toute civile comme l'exige la nature commerciale de ses fonctions ; l'intendance ne doit plus être une sorte de corps de retraite pour nos vieux généraux. Acheter, vendre, contrôler les ventes ou les achats, ce n'est pas l'œuvre d'un officier ou d'un ex-officier ; il ne sert à rien d'avoir passé quinze à vingt ans dans l'armée pour ces sortes d'affaires ; ce qu'il faut, c'est une expérience pratique qui ne peut s'acquérir que dans la jeunesse ; ce sont des habitudes commerciales qui ne se greffent pas facilement sur une éducation militaire. L'intendance doit donc être un corps complétement civil, complétement indépendant, composé de gens rompus dès l'adolescence aux marchés et aux transactions. Avec un tel corps, on ne sera plus exposé à toutes ces erreurs, à tous ces retards, à ce désarroi qui a tué plus d'hommes en Crimée que le feu de l'ennemi. Telle est d'ailleurs l'organisation anglaise : le commissaire général, qui correspond à notre intendant général, est un fonctionnaire purement civil, relevant de la Trésorerie, et à peu près indépendant du commandement en chef. (*Revue britannique*, juin 1855. *De l'Etat-major et du commissariat dans les armées anglaises.*)

Quand l'Etat, sous la pression de l'opinion publique, sera devenu plus attentif à la conservation du soldat, quand on ne reculera plus avec autant de cruauté que d'ineptie devant les dépenses indispensables pour assurer aux troupes en campagne un régime abondant et varié ; quand l'administration des armées sera devenue plus mobile et plus active, beaucoup sera fait assurément. Mais pour prévenir toutes ces maladies qui enlèvent aux armées trois fois plus d'hommes que l'ennemi ne leur en tue, ne faut-il pas s'y prendre de longue main, donner à nos recrues une éducation meilleure et, en améliorant les habitudes du soldat, étouffer dans leur germe même les épidémies possibles ? C'est un fait affirmé par toutes les autorités, démontré par les expériences les plus récentes, que les 9/10e des cas de maladies que présentent nos armées en campagne

seraient prévenus par des soins hygiéniques. Si telle est l'importance de l'hygiène, comment se fait-il qu'elle soit si négligée? « On enseigne tout en France, dit le docteur Scrive, sauf l'hygiène. » Nous nous sommes toujours étonné qu'on n'ait pas fait, des règles de l'hygiène, un enseignement populaire, et que l'école communale, comme l'école du régiment, lui soient toujours restées fermées. « L'Allemagne a soumis ses soldats, dit le docteur Scrive, à un code hygiénique dont les prescriptions, établies dans un langage simple et facile à comprendre, sont exécutées réglementairement par les sous-officiers et officiers subalternes. » Rien n'est si proche de l'hygiène que la propreté. Ne pourrait-on aussi, de ce côté, influer sur les habitudes des soldats? « Les habitudes de propreté qui distinguent l'armée anglaise devraient bien s'introduire dans nos camps, dit le docteur Baudens; au jour d'une revue, nos soldats montrent des habits neufs et bien brossés, un équipement militaire irréprochable; cependant ces beaux bataillons laissent sur leur passage une odeur de caserne bien connue; la propreté est-elle donc incompatible avec le métier de soldat? Si l'on faisait contracter à l'armée des habitudes de propreté, elles s'introduiraient peu à peu chez les ouvriers et les paysans. Ce serait une réforme nationale qui tournerait au profit de la santé publique. » Tant que les grandes nations conserveront des armées permanentes, nous voudrions qu'elles fissent du régiment une sorte d'école de bonnes habitudes. Des connaissances hygiéniques répandues dans l'armée seraient en campagne le plus puissant des préservatifs contre les épidémies. Pourquoi ne donnerait-on pas également au soldat un enseignement médical et chirurgical rudimentaire et pratique? Les bataillons de santé formés par l'Autriche depuis 1848, ne contiennent que des soldats ayant une instruction de cette sorte? Ce que l'on a fait pour un corps spécial, ne peut-on pas le faire pour tous. En Espagne, selon le docteur Landa, les sous-officiers et les soldats reçoivent tous une instruction chirurgicale pratique qui les rend capables de porter remède sur les champs de bataille à tous les accidents graves. L'instruction du soldat, son éducation surtout au point de vue social n'approche pas de ce qu'elle doit être. Une grande partie des maux de la guerre vient de cette ignorance et de cette grossièreté des troupes.

S'il est urgent de donner au soldat une éducation qui ne se borne pas au maniement des armes, il importe aussi de composer l'armée d'éléments adaptés à sa destination. L'une des principales causes, selon le Dr Chenu, de la mortalité des armées en campagne, c'est, outre le mauvais régime et l'insuffisance des services administratifs, le choix mauvais des soldats. Le recrutement, assure-t-il,

envoie chaque année à l'armée une quantité d'hommes faibles et débiles, qu'il serait avantageux de congédier, ne dût-on pas les remplacer. « Je ne crois pas être au-dessous de la vérité, dit le Dr Chenu, en disant que, sur un contingent de 100,000 hommes, un dixième au moins est dans un tel état de constitution insuffisante, que le soldat fait dans de telles conditions est laissé à la chance de résister ou de ne pas résister aux exigences de la vie militaire. Tous ces jeunes soldats trop faibles sont non-seulement perdus pour l'armée après avoir occasionné des dépenses énormes, mais ils sont perdus pour le pays et pour la famille, puisqu'ils viennent pour la plupart mourir dans nos hôpitaux, qu'ils encombrent dès la première ou la deuxième étape. Repoussés par les conseils de révision et laissés dans leurs foyers, ils se seraient développés et auraient été conservés à la famille et au pays... La cause principale de la mortalité se trouve dans l'encombrement des hôpitaux; ce sont les hommes trop faibles qui, arrêtés dès le début, produisent l'infection des établissements hospitaliers de l'armée et font supporter aux compagnies décimées toutes les fatigues de la situation. Les journées de service, les gardes, les corvées sont réparties sur ce qui reste de valides, et bientôt, parmi ces valides eux-mêmes, ceux qui auraient résisté aux charges convenablement divisées s'épuisent, se démoralisent, sont malades, viennent subir dans les hôpitaux les mauvaises conditions établies par les faibles, et souvent meurent de *cette maladie invisible mais redoutable* qu'on peut sans doute appeler *l'hôpital.* » De telles observations, émanées d'un homme aussi compétent que le docteur Chenu, doivent fixer l'attention de nos conseils de révision et de nos législateurs. Rien n'est si important au point de vue de la société que le recrutement militaire, non-seulement parce qu'il importe que l'armée soit composée d'hommes solides, mais parce qu'il est nécessaire qu'elle rende à la société tous les éléments qu'elle lui prend, sans les avoir affaiblis ou dégradés. L'officier général, auteur de l'*Armée française en* 1867, a sur ce sujet des vues d'une grande élévation, et, sous le rapport économique, d'une remarquable justesse. « Le recrutement puise chaque année, dit-il, dans le personnel de la fabrique agricole, mère de toutes les industries nationales, dans le personnel des professions manuelles, avec une certaine mesure dans le personnel des carrières libérales, une part considérable et le plus vigoureux des éléments constitutifs de la population. Et quand, la loi satisfaite, il rend à ces divers personnels les groupes qu'il leur a empruntés, une redoutable question se présente. Sont-ils dans l'ordre moral, sont-ils dans l'ordre physique améliorés ou dénaturés ? Dans le premier cas, l'institution sert puissamment les intérêts présents et à venir de la so-

ciété. Dans le second cas elle leur est dommageable à ce point que d'inévitables altérations et d'inévitables bouleversements doivent, avec le temps, la désorganiser. Esprit public, moralité publique, santé publique, aptitude de la race à se propager, élévation ou abaissement graduel des plus importantes conditions de l'existence de la nation, voilà le thème immense autour duquel s'agite depuis cinquante ans dans notre pays la question de recrutement » (*L'Armée française en* 1867, page 39). On ne pouvait poser cette grave question sociale avec plus de netteté et de justesse. Oui, dans l'état actuel, le docteur Chenu vient de nous l'attester, le recrutement, par ses exigences exorbitantes, est dommageable à la société. Non, il ne lui rend pas tous les éléments qu'il a reçus d'elle; il y a un déficit de 10 p. 100 dans ce qu'il rend sur ce qu'il reçoit. Il y a, en outre, un déchet considérable dans la force et les aptitudes physiques des jeunes gens qu'il a prélevés et dont la constitution insuffisante n'a pu résister au régime qu'il leur a imposé. La caserne, et les statistiques les mieux établies le prouvent, même en temps de paix, est meurtrière. L'armée, composée des hommes les plus forts de la nation, compte une mortalité plus grande que toutes les professions civiles pour les hommes du même âge. Rien de grave et de triste comme cette situation. Quelle en est la cause? C'est que des hommes trop faibles sont enlevés par le recrutement. Et d'où vient que le recrutement s'étend jusqu'aux hommes faibles? C'est, dira-t-on, que les conseils de révision sont mal inspirés, que, croyant servir l'intérêt des populations, ils veulent garder à l'agriculture et à l'industrie le plus grand nombre possible d'hommes robustes, et qu'alors ils n'admettent que difficilement les cas de réforme. Sans doute, ce peut être là une des causes accessoires; mais la cause principale, c'est que les exigences du recrutement sont trop grandes, c'est que le prélèvement qu'il fait sur la population est exagéré, c'est qu'après avoir épuisé le nombre des hommes forts, il faut encore, dans beaucoup de localités, rechercher les hommes faibles pour remplir le chiffre des recrues. Croit-on cependant être plus fort contre l'ennemi si l'on part avec une armée de 150,000 hommes et qu'au bout de quelques étapes on s'aperçoive qu'on en a laissé 20,000 sur les routes et dans les hôpitaux? N'eût-il pas mieux valu ne prendre dès l'abord que les 130,000 qui étaient en état de fournir la marche? La présence d'hommes faibles, c'est une des causes les plus actives de la désorganisation des armées, c'est l'origine de l'encombrement des hôpitaux et des épidémies. Pourquoi s'obstiner, en appelant tant d'hommes sous les drapeaux, à traîner dans nos camps tant de malheureux, que l'on sème sur les routes, qui alourdissent les corps, infectent les troupes, et, aux dépens de l'armée et du

pays, augmentent dans des proportions considérables la mortalité? La conclusion naturelle des observations du docteur Chenu et de celles de l'officier général auteur de *l'Armée française en* 1867, c'est qu'il ne faut pas étendre le recrutement outre mesure, c'est qu'il faut tenir compte du degré de force et de solidité des populations. Si sur un contingent de 100,000 hommes il y a, selon le docteur Chenu, 10,000 hommes destinés à devenir des piliers d'infirmerie et à mourir misérablement dans les hôpitaux, sur un contingent de 120,000 il y aura, non pas 12,000 non-valeurs, mais 20,000 au moins, et peut-être plus. Ces 20,000 hommes, pourquoi les prendre, si la science médicale prouve qu'ils grossiront seulement l'effectif nominal de l'armée, sans jamais augmenter son effectif réel? Nous avons écrit le mot de non-valeurs : au point de vue de l'armée, ces conscrits débiles méritent ce nom; mais au point de vue de l'industrie, des arts, de l'agriculture, de la population et de la civilisation, ce sont des valeurs utiles et qui ont leur prix; elles ne sont devenues des valeurs perdues que parce qu'on les a détournées de leur usage naturel pour les contraindre à un emploi auquel se refusait leur nature.

Attention plus grande pour le bien-être du soldat, meilleur régime en campagne, institutions hygiéniques plus satisfaisantes, amélioration de l'administration militaire, développement de l'instruction et de l'éducation des troupes, meilleur choix des hommes qui doivent composer l'armée, élimination de toutes les constitutions faibles ou douteuses; voilà des réformes d'une incontestable utilité pour le maintien de la santé des troupes en campagne, pour l'atténuation des épidémies et des maladies auxquelles sont dus les trois quarts de la mortalité des armées. Mais il faut aussi un personnel médical plus considérable. Le corps de santé, dans son organisation actuelle, est insuffisant. Tous les rapports de nos médecins principaux, tous les travaux de statistique sérieuse sur les dernières guerres, se plaignent de cette insuffisance. Le nombre des médecins et des infirmiers en campagne est toujours inférieur au chiffre réglementaire, et le chiffre réglementaire lui-même est inférieur aux besoins réels. Les moyens de destruction augmentent, les engins deviennent chaque jour plus terribles, le nombre des blessés est infiniment plus considérable, et, ce qui mérite d'être signalé, ce que nous avons fait soigneusement ressortir dans l'article précédent, les blessures faites par les armes nouvelles sont beaucoup plus graves que celles que produisaient les anciennes armes. Il en résulte que le personnel sanitaire doit être augmenté dans la mesure de l'augmentation du nombre des blessures et de leur aggravation.

« Nous avons déjà signalé, dit le docteur Chenu, l'insuffisance

numérique du personnel médical, et cette insuffisance déplorable en temps de guerre a été trop généralement constatée aux ambulances et aux hôpitaux de l'armée d'Orient, pour qu'il soit nécessaire d'atténuer les faits au moment où nous cherchons, dans les leçons du passé, les moyens d'assurer pour l'avenir aux glorieuses victimes de la guerre les soins qui leur sont si bien dus. » (Chenu, 683.) « Depuis que ces lignes ont été écrites, ajoute l'auteur que nous venons de citer, une nouvelle campagne a démontré encore cette insuffisance.» — « Si la composition numérique des ambulances laisse à désirer comme service chirurgical, que ne dira-t-on pas du personnel des hôpitaux ? Le côté le plus fâcheux qui résulterait d'un effectif médical d'abord surabondant se trouverait dans l'inoccupation momentanée, dans le repos que pourraient prendre les médecins à tour de rôle; mais il n'y aurait pour le malade que des avantages, et à bien compter, pour le Trésor, que des économies. » (Chenu, 707.) « Le personnel des ambulances pourrait être doublé, triplé même, au grand avantage de l'armée. » (Chenu, 723.) Le conseil de santé des armées lui-même, dès le 15 mars 1856, « faisait des vœux pour que l'insuffisance numérique du personnel de santé ne fût plus un obstacle à ce que les malades reçussent les soins assidus qui leur étaient nécessaires. » — « Le matériel de santé n'est pas moins insuffisant que le personnel. Dans son rapport au maréchal Pélissier, en date du 15 mars 1856, M. l'inspecteur Baudens disait : « Il n'a pas été possible de donner à nos ambulances une forte constitution hospitalière..... Les couvertures sont très nombreuses, mais presque toutes contaminées, les draps manquent, ainsi que les moyens d'un bon lessivage. Beaucoup de malades sont forcés de garder leur pantalon pendant la nuit. Les châlits font défaut pour la partie de nos ambulances sous tentes, ainsi que certains ustensiles. » — « Les tentes, seules ressources de notre hospitalisation, écrivait de son côté le docteur Scrive, ne suffisaient pas pour protéger efficacement de l'intensité du froid nos pauvres malades, qui, presque sans s'en apercevoir, contractaient des congélations locales aux orteils, et quelquefois des gangrènes du pied tout entier. C'était un bien déplorable spectacle, mais devant *le manque de tout*, quel remède matériel préventif était-il possible d'apporter à ces maux ? La médecine était réduite à des soulagements moraux. »

En Algérie, dit un chirurgien militaire « les mesures manquent d'une manière à peu près absolue. » (Clevet de Maldigny, p. 25.) « L'opinion unanime, dit encore, du service sanitaire en Algérie, le comte de Bréda, est qu'il résulte de grandes misères du système actuel. » (Bréda, p. 75.) L'armée anglaise, au début de la campagne de Crimée, et avant l'arrivée de Miss Niglitingale, se trouva

encore moins bien pourvue que l'armée française. A Gallipoli on se trouva sans matelas, ni couvertures, ni médicaments, ni vivres; déposés ensuite sur la plage d'Eupatoria, les soldats y bivouaquèrent sans abris et sans feu, exposés toute la nuit à une pluie torrentielle, au point que l'on dut rembarquer immédiatement 1,500 malades. Les Russes, d'après le témoignage du docteur Pflug, se trouvaient dans une situation non moins difficile; et le docteur Evans, qui, immédiatement après la conclusion de la paix, visita les hôpitaux de Moscou, témoin des souffrances causées par le manque de traitements et des secours médicaux en temps utile, pouvait écrire : « Une impression profonde de tristesse se grava dans mon cœur, quand je vis l'impossibilité absolue de remédier à des maux occasionnés par de simples négligences. » (Evans, *Commission sanitaire des Etats-Unis*, page V.)

Dans la guerre d'Italie, la même désorganisation se rencontra. Un détail historique suffit pour caractériser l'irrégularité du service sanitaire dans cette courte campagne. D'après le docteur Bertherand, un grand nombre d'opérations furent rendues impossibles par l'absence d'instruments spéciaux, et, « les caisses à résections ne sont arrivées au grand quartier général que le 2 juillet 1863, à Valeggio, une semaine après la terrible journée de Solferino.» De toutes parts, on trouve des preuves de l'insuffisance du personnel et du matériel militaires. D'après l'historien officiel de cette campagne, le baron de Bazancourt, « à Magenta, à Solferino même, la nuit avait suffi pour visiter toute l'étendue du champ de bataille, et, le lendemain de la sanglante journée du 24 juin, il ne restait pas un blessé français ou autrichien, qui ne fût recueilli et abrité. » (II, 291.) Rien d'inexact comme ces histoires superficielles, écrites en vue des boudoirs. L'assertion de M. le baron de Bazancourt est contredite par les médecins et chirurgiens qui ont écrit des traités scientifiques, médicaux ou statistiques sur la campagne. Le surlendemain de Solferino, le 26 juin, un témoin oculaire s'exprime en ces termes : « Tous les blessés ne sont pas relevés du champ de bataille, où ces malheureux ont été exposés hier, pendant toute la journée, aux ardeurs d'un soleil des tropiques, aux douleurs de leurs plaies, aux privations de tout secours, aux horreurs de la soif inextinguible chez les blessés. La faute n'en est à personne, il y avait *impossibilité absolue*, trop de maux à soulager à la fois. » (Poplimont, *Campagne d'Italie*, p. 345.) Quant à l'armée italienne, des témoins très dignes de foi certifient que, dans les batailles de 1859, par pénurie de médecins, on fut contraint d'abandonner sans secours sur les champs de bataille les blessés gravement atteints par des projectiles ayant pénétré dans

les grandes cavités, et, ajoute le docteur Palasciano, je connais des médecins distingués de notre pays qui s'étaient mis en vain à la disposition du gouvernement piémontais pour la guerre de l'indépendance italienne; leur demande était en opposition avec les règlements. Quelque chose de plus terrible que cet abandon, c'est l'enterrement précipité de ceux qui semblent morts : « Dans la précipitation qu'entraîne cette corvée, et à cause de l'incurie ou de la grossière négligence de quelques-uns des paysans, tout porte à croire que plus d'un vivant aura été enterré avec les morts! « (Dunant, *Solferino*, p. 38.) Dans tous les services et dans tous les corps, le défaut de personnel oblige à cette incurie : « Pendant les huit premiers jours après la bataille, les blessés dont les médecins disaient à demi-voix, en passant devant leurs lits et en branlant la tête : « Il n'y a plus rien à faire! » ne recevaient plus guère de soins et mouraient délaissés et abandonnés. » (Dunant, 88) « Les blessés qui m'entourent à Monte-Chiari, dit M. Poplimont, n'ont point été pansés encore (le 25 juin 1859) et n'ont reçu aucun secours en vivres ou autrement depuis la veille de la bataille (140). » Et le docteur Appia confirme ce fait sur un autre point: « Une multitude a attendu pendant des heures, et quelques-uns pendant des journées à Castiglione, avant de pouvoir être pansés. » (Appia, *la Guerre et la Charité.*) Telles sont les effroyables calamités qui proviennent de l'insuffisance du personnel et du matériel sanitaire. Qui pourrait dire quelle proportion de la mortalité par suite de blessures doit être attribuée à ce manque de soins initiaux? On comprend maintenant l'observation du docteur Chenu, que le personnel des ambulances pourrait être doublé, triplé même, au grand avantage de l'armée.

Comment se fait-il que les nations civilisées laissent un service si important dans une situation si défectueuse? La raison en est simple : en temps de paix et pendant la période immédiate qui précède la guerre, les gouvernements s'occupent uniquement des moyens de destruction, sans consacrer un instant aux moyens de préservation. On ne songe alors qu'à faire du mal à l'ennemi, sans penser à se préserver soi-même du mal que l'ennemi peut faire. De là, un défaut de parallélisme entre la puissance destructive des engins de guerre qui augmente toujours et les institutions préservatrices qui demeurent stationnaires. Le docteur Chenu s'arrête avec douleur sur cette « inexplicable tendance qui, pendant la paix, fait négliger les moyens de secours dus aux blessés, pour diriger surtout le progrès vers la perfection des moyens de destruction; tendance irréfléchie, qui nous fait dédaigner, comme l'a fait observer M. Landa, la préparation des secours dont on aura besoin plus tard; étrange optimisme qui nous porte à croire que nous serons à l'abri de ces

moyens de destruction avec lesquels nous comptons bien terrasser l'ennemi. Au moment décisif, on demande un miracle, et comme il ne se fait pas, on crie à la déception, au lieu de crier à l'imprévoyance. » (Chenu, 685) « Tout ce qui est nécessaire à l'armée, au point de vue sanitaire, n'est qu'un accessoire qu'on oublie toujours en temps de paix, qu'on ne se rappelle que lorsque la guerre éclate; mais alors il est trop tard; de là, insuffisance dès le début de la campagne, dans presque tous les services administratifs. » C'est ainsi que s'exprime le docteur Bourdier, médecin principal, délégué de la France à la conférence de Genève; l'autre délégué français, M. de Préval, sous-intendant militaire, appuie encore davantage sur cette même idée : « Il suffit, dit-il, de laisser constituées, pendant la paix, les troupes chargées de l'enlèvement des blessés pour assurer cet important service dès le début de la guerre, et je ne crois pas impossible d'arriver à ce résultat sans augmenter sensiblement les charges d'un Etat. » Ce qui se passe en France se passe aussi en Prusse. « On ne donne pas, en temps de paix et d'une manière continue au service de santé des armées, dit le docteur Lœffler, la mesure d'attention et de développement qu'il réclame sous tous les rapports, pour tous les besoins de la guerre. » Il en est ainsi dans tous les pays. Cette situation, il la faut modifier radicalement dans nos sociétés démocratiques et industrielles; on ne peut laisser ainsi exposés à la mort, sans soin, des soldats qui sont des citoyens, envers lesquels le pays a des obligations, et qui sont en même temps des forces vives dont les besoins de l'industrie, de l'agriculture et des arts réclament la préservation. Il faut que les gouvernements se convainquent, sur ce point, des devoirs et des intérêts de la nation. « Un tel état de choses ne saurait se prolonger plus longtemps, dit avec raison le docteur Boudier; l'humanité, la civilisation réclament de nombreuses, d'impérieuses améliorations. » (*Conférence de Genève*, page 60.)

Que peuvent être ces améliorations? Il faut augmenter le corps sanitaire, doubler le nombre des médecins et des infirmiers, il faut de plus perfectionner et étendre le matériel. Ce sera une dépense sans aucun doute, mais une de ces dépenses productives qui rendent cent pour un. « C'est par économie, dit le docteur Chenu, que les divers gouvernements n'entretiennent pas pendant la paix le personnel qui leur devient indispensable en temps de guerre; » et il ajoute aussitôt : « Il convient de rechercher si cette économie est bien entendue, et si la dépense qu'entraînerait un effectif suffisant ne serait pas moralement compensée et justifiée : 1° par des secours plus prompts sur les champs de bataille; 2° par des soins plus réfléchis et moins exposés aux erreurs de diagnostic; 3° par la possibilité de

faire une part plus grande à la chirurgie conservatrice. » (p. 721.) Là est le grand point ; la chirurgie éliminatrice tend de plus en plus à disparaître; notre chirurgie, plus instruite, tend à conserver les membres au lieu de les éliminer. Toutes les dernières guerres, et spécialement celle d'Amérique, nous donnent des preuves de cette tendance; diminuer le nombre des amputations, c'est réduire le nombre de ces mutilés inutiles que l'industrie et l'agriculture ne peuvent plus employer; c'est réduire en même temps le nombre des pensionnés de l'Etat, qui, après chaque guerre, vient notablement aggraver les budgets; le remplacement de la chirurgie éliminatrice par la chirurgie préservatrice, c'est donc de l'intérêt du Trésor, c'est de l'intérêt de l'industrie et du pays entier; mais préserver les membres atteints n'est possible que quand le chirurgien arrive au premier moment et qu'il a du temps devant lui; s'il vient trop tard, s'il est pressé, l'amputation est indispensable. Il faut donc augmenter le nombre des médecins, et les dépenses faites en vue de cette augmentation sont, à bien parler, des épargnes. Mais « le recrutement des médecins, dit le docteur Chenu, sera toujours au-dessous des besoins, même en temps de paix, s'ils n'ont en perspective les compensations auxquelles ils ont droit de prétendre et les avantages dus à un corps savant, spécial s'il en fut. » Il faut donc relever leur position, il faut faire disparaître l'infériorité dans laquelle ils se trouvent placés par rapport aux officiers ; de telles différences ne sont plus de notre temps; la science, de nos jours, vaut bien l'épée; le dévouement qui brave la mort sous ses formes les plus hideuses, à l'ambulance et à l'hôpital, vaut bien le courage instantané qui se manifeste sur les champs de bataille. Il faut changer plusieurs règlements qui n'ont pas de raison d'être : « Il faut modifier en faveur des médecins, dit le docteur Chenu, la loi du 26 avril 1856, qui accorde aux veuves des combattants (tués ou morts des suites de leurs blessures) la moitié du maximum de la pension affectée au grade dont le mari était titulaire, tandis qu'elle a refusé cet honneur, cette triste compensation aux veuves des médecins morts dans les hôpitaux au milieu de la contagion, qui n'ont droit qu'au quart de la pension affectée au grade de leur mari. » (p. 719.) Avec de telles réformes, on pourra augmenter facilement le corps des médecins militaires, on pourra, on devra le doubler. Puis, au moyen de quelques changements dans la constitution de ce corps, on rendra son action plus efficace : « Un cadre de réserve, dit encore le docteur Chenu, dans le genre de celui adopté pour les officiers généraux qui ont atteint la limite d'âge, devrait être établi, surtout pour les médecins militaires qui, à 55 et 60 ans, peuvent encore au besoin rendre de grands services dans les hôpitaux de l'intérieur, et permettre ainsi

l'envoi à l'armée de tout le personnel en activité, sans avoir recours aux appels des médecins civils. » (p. 700.) Il faut accroître aussi le nombre des infirmiers dans une proportion considérable. Pour y arriver facilement et parvenir à un recrutement à la fois plus large et meilleur, il faut aussi des réformes dans les règlements. « L'engagement volontaire, dit le docteur Chenu, serait le mode le plus naturel de recrutement pour les infirmiers ; malheureusement, la position de l'infirmier militaire est si loin d'être comparable à celle du soldat, que ceux qui seraient entraînés par vocation sont détournés par amour-propre. » (Chenu, p. 713.) Il faut donc relever la position des soldats infirmiers, récompenser largement leurs services, et alors le recrutement sera facile et l'on pourra doubler le personnel. Puis, on pourrait créer quelques corps spéciaux, comme le corps de santé que l'Autriche institua dans les guerres de Hongrie et d'Italie de 1848 et 1849 ; on pourrait former, selon le vœu du docteur Chenu, ces brigades de soldats panseurs qui suivraient les colonnes d'attaque pour donner aux blessés le premier pansement et arrêter les hémorrhagies, par lesquelles périssent 5 ou 6 p. 100 de nos blessés. On le voit, les réformes sont aussi nombreuses, aussi variées qu'urgentes.

Ce n'est pas assez d'augmenter le corps sanitaire, il faut lui donner plus d'autorité, il faut le rendre plus indépendant. Le docteur Rutherford, inspecteur des hôpitaux d'Angleterre, délégué à la conférence de Genève, s'exprimait en ces termes : « Les médecins anglais, et c'est une chose qui a une grande importance, ont une indépendance complète au point de vue de leur service spécial ; ils sont rois dans leur domaine et entièrement libres sur leur terrain, ce qui n'est pas le cas dans les armées françaises ; j'ajoute que ce système a parfaitement satisfait l'Angleterre, en ce qui concerne la pratique, et qu'il y aurait avantage à essayer de cette organisation dans les autres armées. » — « Il y a matière à des recherches pleines d'intérêt, écrit miss Nightingale, sur les divers systèmes en vigueur depuis l'assujettissement gênant dont souffraient les médecins français en Crimée, jusqu'aux innovations introduites récemment dans l'armée anglaise, où le commandant militaire est tenu de se conformer aux directions d'un simple chirurgien de régiment. » Avec cette indépendance et cette augmentation du corps sanitaire, avec le perfectionnement du matériel correspondant à l'amélioration du personnel, les misères et les souffrances de la guerre, la mortalité surtout seront infiniment réduites. Grâce au ciel, les gouvernements commencent, sous la pression de l'opinion publique, à s'occuper de ces matières. La question est fort à l'étude en Prusse, depuis la mission du savant professeur Langenbeck dans le Slesvig, et depuis

surtout la dernière guerre. Il est à espérer que la France ne tardera pas à suivre les vœux exprimés en 1856 par le conseil de santé des armées.

Si les gouvernements s'assoupissaient, heureusement l'opinion veille. Depuis le 1er septembre 1863, jour où la « Société d'utilité publique de Genève » a convié l'Europe officielle et philanthropique à une conférence pour considérer les moyens de remédier à l'insuffisance du service sanitaire des armées en campagne, il s'est produit dans toutes les nations civilisées un grand mouvement de charité, qui paraît s'augmenter chaque jour. Nous n'entrerons pas ici dans l'histoire de l'Association internationale pour le secours des blessés. Nous ne la prendrons pas à son origine, le livre de M. Dunant sur Solférino, pour la suivre dans son développement rapide. Née d'hier, elle embrasse l'Europe aujourd'hui. A peine organisée, elle a déjà fait ses preuves. Critiquée à sa naissance, elle s'est vue reconnue successivement par toutes les puissances d'Europe ; elle a fait faire au droit des gens un grand progrès dans le congrès de Genève du 22 août 1864, par la reconnaissance de la neutralisation des hôpitaux et ambulances militaires en campagne et du personnel de santé. Elle a déjà ses états de service; elle a montré ce que pouvaient dans notre siècle la philanthropie intelligente et l'association libre de quelques hommes privés et sans titres en faveur d'une idée juste. Nous ne dirons rien de la commission sanitaire des Etats-Unis, sa sœur aînée, cette grande institution qui a donné au monde le spectacle le plus merveilleux de ce que pouvait l'initiative de citoyens généreux.

Que l'Association internationale pour le secours des blessés se répande, qu'elle s'organise, comme elle en a le projet, d'une manière permanente dans tous les pays, qu'elle jette fortement ses racines dans toutes les couches de la population, qu'elle appelle à elle la science et le dévouement, qu'elle étende partout ses comités et ses sections, composés de femmes charitables, de publicistes philanthropes, de médecins compatissants ; elle parviendra, nous n'en doutons pas, à concilier ces deux extrêmes, ces deux antithèses : la guerre et la charité. Ce qu'elle a fait dans son état rudimentaire nous est un gage de ce qu'elle fera une fois constituée. Soit qu'elle agisse par son influence morale, par sa propagande, par sa pression sur les gouvernements, pour leur faire adopter les mesures les meilleures, soit qu'elle envoie ses affiliés sur les champs de bataille, comme infirmiers volontaires, pour relever et panser les blessés, on ne peut nier son efficacité.

Elle arrivera, nous l'espérons, à une prospérité aussi grande que la commission sanitaire américaine : elle aura, elle aussi, ses 30,000

comités locaux, dont elle réunira les fonds et dont elle dirigera l'action. Elle donnera à toutes ces molécules éparses la force de cohésion qui leur manque pour former un levier puissant. Soit qu'elle recueille des collectes périodiques et régulières, hebdomadaires ou mensuelles, soit que, dans les grandes occasions, elle ait recours à ces loteries, à ces ventes, à ces foires, comme ces grands marchés charitables de Chicago et de Philadelphie, dont le docteur Evans nous présente le magnifique tableau, elle se fera un budget assuré et à l'épreuve de toutes les tristes nécessités de la guerre.

Société charitable, elle sera aussi une société scientifique ; elle préparera, elle dressera des infirmiers et des infirmières volontaires ; elle se livrera surtout aux recherches d'hygiène, de médecine et de chirurgie pratique ; elle perfectionnera le matériel de nos ambulances ; elle épiera toutes les améliorations possibles pour éviter des souffrances aux blessés ; tous ces modèles ingénieux de wagons, de voitures, de brancards, de cacolets et de litières pour le transport des blessés, elle les étudiera, les comparera, choisira et recommandera les meilleurs. Elle sera la première à faire ou à appliquer les inventions utiles. Ainsi sortira de la routine ce service si important de secours aux blessés ; tandis que d'autres perfectionnent les moyens de destruction, elle perfectionnera les moyens de conservation. Par ses publications hygiéniques, elle répandra partout les connaissances les plus indispensables pour le bon régime ; par ses relevés statistiques, par ses recherches historiques sur les pertes des armées, elle attirera l'attention du public et des gouvernements sur les erreurs et les fautes du passé, pour prévenir les fautes et les erreurs dans l'avenir. Tout ce qui intéresse la santé du soldat sera de sa compétence. Toutes ces questions d'un intérêt social si élevé, elle les étudiera avec le zèle et la patience que donne le dévouement à une cause sainte, elle les traitera avec la précision que donne la science ; et les résultats acquis, elle les répandra et les imposera à tous avec l'autorité irrésistible qui vient de la science jointe au dévouement. Qui peut mesurer l'influence qu'aura une pareille association pour atténuer les maux de la guerre, bien plus, pour prévenir la guerre ?

Mais, vienne la guerre, l'association sera prête, avec ses fonds, son matériel, son personnel ; elle grossira le corps de santé sans l'encombrer ; elle saura donner à ses affiliés de la discipline ; elle sera pour les corps officiels une auxiliaire modeste, discrète et active ; tous ces dévouements isolés, qui se perdaient autrefois en vains efforts, ou qui ne produisaient pas, faute d'unité et de préparation, tout leur effet utile, elle les mettra à la place qui leur est due et en tirera tout le bien qu'ils peuvent fournir. Elle

s'appuiera sur des corporations plus étroites, qui la reconnaîtront pour leur mère commune. Ces chevaliers de Malte, ces frères du Rauhe-Haus, ceux de l'*Institut de Duisbourg*, qui ont si bien montré l'utilité de leur dévouement dans la guerre du Sleswig-Holstein; les sœurs russes de l'Exaltation de la Croix, nos glorieuses sœurs de Saint-Vincent-de Paul, les dames anglaises qui suivirent en Crimée miss Nightingale et miss Stanley, vingt autres ordres religieux ou corporations civiles, ont, en diverses occasions, donné la preuve de la puissance du dévouement discipliné.

Aux secours donnés aux blessés elle joindra les mesures préventives pour écarter ou atténuer les épidémies; comme la commission sanitaire américaine, elle enverra du linge, des vêtements, des légumes, ces mille douceurs pour le soldat, qui, venant à propos, préviennent des maladies regrettables. Avec ce tact que donne la charité instruite et savante, elle suppléera à tout ce qui manque, paralysera toutes les mesures mauvaises, et sera, comme sa sœur d'Amérique, une Providence pour l'armée.

Les souffrances physiques ne la laisseront pas insensible aux douleurs morales: son action moralisatrice ne sera pas moins utile que ses soins hygiéniques; elle imitera la *Commission chrétienne des Etats-Unis*, cette œuvre plus humble, mais non moins efficace que la *Commission sanitaire;* elle allégera au soldat les ennuis de la campagne, comme elle lui en diminuait les privations; elle sera présente au bivouac comme à l'ambulance; cette vie triste et monotone des camps, elle la relèvera soit par la distribution de livres sérieux, instructifs, agréables [1], soit qu'elle aille plus loin encore dans la voie des divertissements, et que, comme miss Nightingale à Sébastopol, elle aille jusqu'à donner aux soldats des séances instructives et amusantes. Elle saura s'ingénier avec un tact sûr pour soutenir le moral des troupes par ces mille inventions qui n'appartiennent qu'à la charité raffinée par la science.

Les soins multipliés pour les troupes ne l'empêcheront pas de

[1] Un journal de Richmond, *l'Examiner*, s'exprimait ainsi pendant la guerre d'Amérique sur *le ver rongeur de toute armée*, l'ennui: « Que peut-on attendre, si ce n'est la complète démoralisation, pour une armée où des milliers et des milliers d'hommes vivent dans une oisiveté absolue, à flâner dans les tentes, sans autre occupation que celle qui leur est fournie par le paquet de cartes graisseuses, hôte inévitable de toute tente, ou par le roman à couverture jaune dont toute la compagnie a successivement savouré les pages misérables et souvent licencieuses? » C'est pour prévenir cette démoralisation que s'était fondée, dans les Etats du Nord, la *Commission chrétienne*. En Angleterre, pendant la guerre de Crimée: « the pure litterature society, the soldiers friend and army scripture reader's society, the travel and military bible society, » la première toute séculière, la troisième toute religieuse, et la seconde mixte, ont envoyé plus de 15,000 volumes en Crimée et 5,000 environ aux flottes de la Baltique et de la mer Noire. (*Voir* Moynier et Appia. *La Guerre et la charité.*)

penser à ces milliers de familles qui sont dans l'anxiété et l'angoisse; elle sera, entre le pays et l'armée, comme un trait d'union; elle fournira aux soldats toutes ces petites choses indispensables qui lui manquent pour écrire à sa famille: des plumes, de l'encre, du papier, des enveloppes; sa prévoyance s'étendra à tout et ne sera que plus admirable *in minimis;* elle se chargera des lettres, veillera à leur départ comme à leur distribution, et son action bienfaisante se fera sentir au foyer lointain où veillent les craintes d'un père ou d'une mère; elle établira des bureaux de renseignements; elle fera, après chaque affaire, les relevés statistiques pour pouvoir avancer de quelques jours ou de quelques heures ces informations précieuses dont l'attente fait languir le pays.

Sa sollicitude s'étendra aux prisonniers, dont le sort, jusque-là, était si déplorable, et parmi lesquels la tristesse et le désespoir faisaient tant de victimes; elle aura près d'eux des interprètes, elle leur tiendra lieu en partie de la famille absente, elle leur servira d'intermédiaire pour communiquer avec leur pays et atténuera les souffrances morales, si cruelles, d'une captivité parfois bien longue.

Sa bienveillance pour les vivants se changera, quant aux morts, en honneurs respectueux pour leurs dépouilles; elle préviendra toute précipitation regrettable, le lendemain d'une bataille; les blessés ne seront plus, comme souvent dans les dernières luttes, enterrés avec les tués; elle veillera à ce que les honneurs funèbres soient rendus avec dignité aux victimes de la guerre, et elle relèvera ainsi le moral des vivants par cette déférence pour la dépouille des morts.

Société permanente, elle survivra à la guerre pour en réparer les maux passés, pour en prévenir le retour possible; elle aura des consolations et des pensions pour les familles des victimes, pour les mutilés et les blessés; elle saura remplacer par une charité mieux entendue ces grands établissements publics dont le danger, au point de vue moral, est démontré de nos jours.

Dans la paix comme dans la guerre, elle sera la manifestation agissante de la conscience publique; elle deviendra, avec le temps, une puissance; les études théoriques accompagneront chez elle l'exercice pratique de la charité; elle s'attaquera à notre droit des gens suranné et à ses iniquités monstrueuses; elle appuiera sur les réformes urgentes et les améliorations possibles; elle attirera tous les regards sur les terribles calamités de la guerre, dont elle fournira des statistiques précises, et qui sait si, avec le temps, cette œuvre, faite pour diminuer les maux de la guerre, ne parviendra pas à la prévenir? « Qui dira si des efforts systématiques, faits par toutes les nations pour diminuer les horreurs de ce grand fléau, la guerre,

écrit miss Nightingale, n'ouvriront pas les voies à sa disparition complète de la surface de la terre. »

Ce tableau n'est pas une chimère. On avait le droit de crier à l'utopie il y a cinq ans, quand la Société d'utilité publique de Genève lança son appel à la philanthropie moderne. Tous ces esprits qui se croient pratiques parce qu'ils sont routiniers, et qui, malgré les démentis perpétuels que leur infligent les progrès incessants et inattendus des sciences sociales appliquées, persistent avec une ténacité aveugle dans les vieux errements, n'ont pas manqué, en 1863, de crier à l'utopie. L'exemple de la Commission sanitaire des Etats-Unis et de ses immenses résultats les laissait encore incrédules. Grâce au ciel, l'expérience aujourd'hui est faite ; l'Association internationale de secours aux blessés a subi son baptême de feu ; elle a ses états de service en règle, elle peut montrer les attestations d'autorités incontestables ; tout ce qu'elle avait promis, à peine organisée, elle l'a tenu. Créée en 1863, elle se trouvait au Sleswig, en 1864 elle était à Alsen et à Düppel, dans les hôpitaux allemands comme dans les hôpitaux danois ; la formidable guerre d'Allemagne de 1866 l'a trouvée prête, et l'administration prussienne lui a rendu des éloges mérités.

Nous avons déjà parlé d'un travail important publié, il y a un an, à Berlin, par le docteur Lœffler, médecin général des armées prussiennes ; ce livre, qui traite spécialement de la campagne du Slesvig-Holstein, étant écrit après Gitschin et Sadowa, peut être considéré comme contenant l'expérience la plus récente pour tout ce qui concerne le service des secours aux blessés. Voici comment s'exprime le célèbre médecin militaire dans son introduction : « C'est dans la campagne de 1864, pour la première fois, que se rencontra l'occasion de mettre à l'épreuve la conférence de Genève et de juger si ses théories pouvaient passer dans la pratique. La question fut bientôt résolue dans le sens de l'affirmative par l'initiative touchante de l'ordre de Saint-Jean. » « Il est d'un haut intérêt, ajoute-t-il plus loin, de voir confirmé par l'expérience d'une grande guerre que la réalisation de cet idéal ne doit pas être comptée au nombre des impossibilités. » Mais nul témoignage n'est plus précieux que celui du roi Guillaume. La feuille officielle de Berlin du 10 novembre 1866 publie le rescrit suivant, adressé au ministre de la guerre et au ministre de l'intérieur : « Pendant la guerre, maintenant heureusement terminée, et jusque dans les derniers temps, le patriotisme de mon peuple s'est manifesté d'une manière brillante par la sollicitude aimante qui, de tous côtés, fut vouée aux blessés de mon armée victorieuse. Moi-même, j'ai été témoin, *sur les champs de bataille de la Bohême et de la Moravie*, de la noble

émulation avec laquelle les représentants de l'ordre de Saint-Jean et de Malte, de l'Association centrale pour les soins à donner aux militaires blessés dans la guerre, de l'Association du roi Guillaume et d'autres associations, ainsi que des délégués des communes et des personnes privées, se sont efforcés d'adoucir le sort des braves qui sortaient avec des blessures glorieuses du combat où ils étaient allés à mon appel. A mon retour, j'ai remarqué en tous lieux avec quel amour et quel dévouement les soldats blessés et malades qu'on ramenait dans leurs foyers étaient accueillis et soignés par des associations et par des particuliers. *Le ministre de la guerre m'a annoncé que c'est à ces soins sympathiques, donnés par mon peuple fidèle à mon armée, que l'on doit les résultats tout à fait satisfaisants que l'état des malades présente après une guerre si sanglante...*

» Berlin, 10 novembre 1866.

» GUILLAUME. »

Il est curieux de voir l'utopie de Genève de 1863 recevoir en 1866, après une formidable épreuve, de pareils éloges de l'une des administrations militaires les plus pratiques et les plus habiles d'Europe.

Que le développement de cette philanthropie privée n'arrête pas le perfectionnement des institutions officielles, la mortalité, comme on le voit, sera singulièrement diminuée, et l'on ne pourra plus écrire ces tristes paroles, d'une vérité frappante jusqu'à ces dernières années : « Une histoire fidèle de toutes les guerres serait l'histoire de maladies, de morts et de souffrances qu'il eût été facile de prévenir. » (Evans, 79)

Toutes ces réformes dans les moyens de secours et de soulagement, avec les réformes parallèles dans le droit des gens que nous avons réclamées dans le travail précédent, ramèneraient le fléau de la guerre, s'il doit malheureusement se continuer dans notre civilisation démocratique et industrielle, à des proportions moins redoutables. Il en serait alors de la guerre comme des deux autres grands fléaux, la peste et la famine : au lieu de devenir plus meurtrière à mesure que la société progresse, elle s'adoucirait et s'atténuerait.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

LES POÈTES POLITIQUES

DE L'ALLEMAGNE

DEPUIS 1840

On entend si souvent louer la richesse inépuisable de la littérature allemande, qu'il n'y a pas d'injustice à se demander si, dans son ensemble brillant de grandes œuvres, il ne se trouve pas une lacune ou, au moins, un côté faible. Après un examen de cette question, la critique allemande elle-même, renonçant à tout amour-propre national, avouerait un défaut sensible du côté du théâtre dans le genre comique. La comédie allemande n'offre pas encore un répertoire convenable et satisfaisant. Depuis cent cinquante ans, bien des efforts ont été faits pour combler ce vide. Lessing et Gœthe, Schiller et Kotzebue, Kleist et Kœrner ont satisfait le besoin qui se faisait sentir dans les autres genres; le domaine de la Muse comique est resté presque stérile sous leur main. De nos jours, Gutzkow, Freytag, Benedix et tant d'autres ont tourné leurs efforts de ce côté. Cependant, même leurs succès n'ont pu dispenser les directions allemandes d'avoir recours aux traductions et d'emprunter à l'étranger, surtout à la France, quand elles veulent faire rire leur public.

La cause de cette anomalie est, ce nous semble, autant dans la nature même du genre comique que dans le caractère des Allemands. La comédie s'appuie sur les côtés vicieux de l'homme individuel et sur les parties faibles de son organisation sociale.

Elle en fait les objets du ridicule à l'aide de la raillerie. Or, l'esprit des Allemands est, en général, tellement sérieux et pathétique, qu'au lieu d'accepter franchement la charge de se moquer des défauts des autres, leurs auteurs s'affligent plutôt du spectacle d'une imperfection incorrigible. Les défauts risibles produisent des comédies en France; en Allemagne, ils donnent naissance au sermon moral. Le poète, en choisissant un sujet de ce genre, ne s'y livre pas avec l'intention de nous faire rire; il s'impose la tâche ingrate de vouloir nous rendre meilleurs en nous châtiant sans pitié. En un mot, *il devient satirique.* Aussi, la littérature allemande, pauvre pour la qualité, moins que pour la quantité de ses comédies, montre-t-elle une richesse exceptionnelle dans la satire. Depuis Walter von der Vogelweide jusqu'à Ulrich von Hutten, depuis Fischart jusqu'au *Simplicissimus*, depuis Jean Paul jusqu'à Henri Heine, chaque époque de l'histoire littéraire de l'Allemagne a vu naître des écrits dont les auteurs réunissent la verve d'Aristophane à l'amertume de Juvénal. De plus, chez ce peuple, auquel on refuse volontiers l'aptitude politique, la satire s'applique le plus souvent aux affaires publiques, que ce soient, au moyen âge, les discordes civiles, à l'occasion de l'élection des empereurs ou de la rivalité du clergé et du pouvoir temporel; que ce soient, à l'époque de la réforme, les disputes scandaleuses entre les sectes religieuses et les conflits sanglants qui en résultèrent; que ce soit, enfin, dans notre siècle, l'agitation des radicaux et des libéraux, provoquée par l'absence de la liberté et de l'unité politiques, qui résulte de la multiplicité des gouvernements, — la satire est toujours là et prend une part prépondérante dans toutes ces luttes.

Il est vrai que des faits analogues se sont produits à peu près dans tous les pays de l'Europe. En France comme en Angleterre, en Italie comme en Espagne, les satiriques ont combattu pour ou contre les efforts de l'Etat ou de l'Eglise, voulant comprimer, à leur profit, l'élan de l'individu vers son autonomie personnelle, autrement dit la liberté. Cependant il faut reconnaître que, nulle part, l'action de la satire n'a été aussi large ni aussi puissante qu'en Allemagne. De plus, elle y a duré jusqu'à une époque où la discussion politique, par la presse quotidienne, l'avait remplacée depuis longtemps, surtout en France et en Angleterre. Au moment où, dans ces pays, on ne rencontre plus que Béranger et Barbier, Procter et Douglas Jerrold, on compte encore par dizaines les poètes lyriques de l'Allemagne qui font claquer le fouet de la satire politique, aux grandes acclamations du public.

Ce fait, si important pour notre sujet, s'explique facilement, quand on songe que la liberté de la presse s'était établie en Angle-

terre depuis la révolution de 1688 ; en France depuis celle de 1789, tandis qu'en Allemagne la censure ne disparut qu'en 1848. La statistique donne à ce sujet des chiffres convaincants. Vers 1835, l'Angleterre comptait 295 journaux ; le peu d'importance de ce chiffre résultait de l'existence d'un timbre exorbitant et du tirage excessivement fort de chacun des organes de la publicité d'alors. Depuis la suppression entière du timbre, qui eut lieu en 1856, la Grande-Bretagne compte environ 1,000 journaux. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord en ont actuellement près de 4,000, dont environ 500 paraissent journellement. A Paris, il y avait en 1835, 347 journaux, contre 780 journaux que la Confédération germanique tout entière possédait en 1833. — En 1846 encore, l'Autriche allemande n'avait qu'un journal par 77,000 habitants ; la Prusse, un par 34,000 ; le Wurtemberg, un par 33,000 ; la Saxe, un par 13,000. Mais la presse devenue libre en 1848, le journalisme allemand prit subitement un développement incroyable, et, malgré toutes les entraves possibles, que les gouvernements y apportèrent depuis 1849, le nombre des journaux allemands était arrivé à 1,500 en 1855, contre 500 qui se publiaient à Paris en 1850.

Ces chiffres disent pourquoi en Allemagne, depuis 1830 jusqu'en 1848, la discussion politique avait pris tant de voies détournées pour se faire jour. Nous avons parlé récemment des *pièces à allusion* de Gutzkow [1]. Aujourd'hui, nous nous occuperons des faits analogues qui se produisirent dans la poésie lyrique. Sous le régime du système absolu de Metternich, la censure se montra surtout active contre les journaux politiques ; elle le fut un peu moins à l'égard des traités politiques publiés comme livres ; quant à la forme poétique, les auteurs jouissaient d'une liberté relativement grande. Les gouvernements allemands affectaient un air de dédain pour des idéologues peu dangereux, comme on appelait les poètes. Un volume lyrique n'éveillait aucun soupçon ; il était facile à publier et, une fois paru, difficile à poursuivre. Dans ces conditions, il était très naturel que plus d'un article du journal se changeât en une suite de strophes et parût dans un recueil de poésie au lieu de se laisser supprimer ou mutiler par des censeurs toujours à l'affût. Tout à fait bâillonnée, la presse quotidienne ne trouvait qu'un intérêt médiocre auprès du public, qui regardait d'un œil indifférent les déductions filandreuses, dues aux conservateurs de la *Gazette d'Augsbourg* ou aux libéraux de la *Gazette de Cologne*. Les poètes, au contraire, pouvaient parler avec une franchise, avec une passion qui les fai-

[1] *Charles Gutzkow. — Revue contemporaine* du 15 octobre 1867, n° 373.

saient écouter, et le débit énorme des volumes lyriques à cette époque en porte témoignage. En un mot, le rôle du journalisme français de 1830 à 1848, la poésie politique le joua en Allemagne à la même époque. L'importance de ce rôle justifie, nous le croyons, les développements dans lesquels nous allons entrer; de plus, parmi ceux qui choisirent ce genre littéraire nous rencontrerons un assez grand nombre d'hommes célèbres, presque tous encore vivants, tels que Herwegh, Kinkel, Grün, Freiligrath, Dingelstedt, Hoffmann von Fallersleben, Maurice Hartmann, Meissner, etc.

I

Les années 1813, 14 et 15 marquèrent un changement radical dans le lyrisme allemand. Schiller avait célébré l'idéal; Gœthe résumait dans ses vers les sentiments les plus intimes de son cœur. Les romantiques exaltant tantôt le catholicisme et le moyen âge, tantôt le quiétisme et le nihilisme de l'Orient, commençaient à perdre leur ascendant sur le public allemand, maintenant animé de l'espoir d'un réveil national. Les guerres d'indépendance commencées, les jeunes talents, les Rückert, Arndt, Kœrner, Fouqué, Schenkendorf, en appellent aux armes, y courent eux-mêmes et quelquefois restent sur le champ de bataille. Rien de plus noble, de plus enthousiaste que l'ardeur guerrière de ces poètes, chantant des marseillaises allemandes dont quelques-unes ne sont pas indignes d'être comparées à leur aînée. La lutte terminée, les survivants auraient voulu continuer sur le même ton, en poussant maintenant aux réformes intérieures, en créant surtout une presse et une tribune libres. Mais la Diète germanique s'inquiéta bientôt de cette effervescence des esprits juvéniles, et les procès politiques par lesquels on se mit à poursuivre partout les mécontents, imposèrent promptement un silence forcé à tous ceux qui réclamaient la récompense de la grande lutte nationale, l'introduction des formes constitutionnelles. Muets pour plaindre les malheurs de la patrie, les poètes allemands se mirent alors à s'attendrir sur le sort d'autres opprimés. Les Grecs et les Polonais trouveront leurs avocats dans Chamisso, dans Platen et dans Lenau. Zedlitz et Henri Heine pleureront le héros national de la France, exilé sur le rocher de Sainte-Hélène, et le souvenir des exploits de la grande armée leur inspirera quelques-unes de leurs meilleures strophes, témoin la *Revue nocturne* de Zedlitz et les *Deux grenadiers* de Heine. D'autres poètes se retournent vers la grandeur politique et littéraire de l'Allemagne du moyen âge, qu'ils regardent comme une garantie de l'avenir et

comme une consolation des maux actuels. Ce fut là surtout le secret du grand succès de Ludwig Uhland, un des plus grands noms de l'Allemagne littéraire de notre siècle. Concentrant vers le but unique du patriotisme ses divers genres d'activité, comme savant philologue, comme auteur dramatique et comme poète lyrique et épique, Uhland gagna rapidement une réputation très grande. Entre 1830 et 1840, la gloire de cet homme, aussi remarquable par son caractère que par son talent, égala celle des premiers génies de sa nation. Lorsqu'il mourut, en 1862, non-seulement l'Allemagne entière porta son deuil, mais cette nouvelle retentit aussi douloureusement parmi les nombreux Allemands répandus en Amérique, et les légions germaniques, combattant alors au service des Etats-Unis contre les séparatistes, lui consacrèrent un service funèbre dans les misérables quartiers qu'elles occupaient sur les rives du Rappahannock.

Tous ces efforts, bien que détournés de leur objet primitif, contribuèrent à agiter de plus en plus la nation allemande, qui suivait d'un œil attentif tous les événements qui eurent lieu en France en 1830 et depuis. Alors parurent, avec un succès exceptionnel, les œuvres passionnées des auteurs qu'on comprend sous le nom collectif de *Jeune Allemagne*, œuvres qui, comme nous l'avons dit auparavant, sont, sous plusieurs rapports, les reflets des idées françaises[1]. A côté d'eux, Bœrne et Henri Heine, sauvegardés dans leurs personnes par l'asile que la France leur accordait généreusement, aigrissaient les esprits davantage par leurs attaques violentes contre toutes les institutions garanties par la Sainte-Alliance. Dès 1840, d'ailleurs, les gouvernements allemands n'avaient plus autant de confiance dans leurs propres forces qu'auparavant. Un conflit européen paraissait devoir sortir de la question d'Orient, et, pendant un moment, M. Thiers menaçait la frontière du Rhin. En face de cette complication imprévue, les hommes politiques de l'Allemagne essayèrent de faire revivre l'ancienne haine populaire contre les voisins d'outre-Rhin, dût-on étouffer plus tard les aspirations libérales dans le sang des deux peuples. C'est alors que d'un bout du pays à l'autre on entendit retentir le *Chant du Rhin*, de Nicolas Becker. Cette pièce de vers, qui a toute la platitude d'un mauvais article de journal, ne dut son importance et sa célébrité qu'aux circonstances. La reconnaissance des princes allemands ne fit pas défaut à un auxiliaire aussi bien venu qu'inattendu. Le roi de Prusse donna à Becker les moyens nécessaires pour continuer ses études de droit, qu'il avait été forcé d'abandonner; son illustre con-

[1] *Revue contemporaine* du 30 septembre 1863.

frère devant les Muses, le roi Louis de Bavière, lui envoya une coupe d'honneur. De l'autre côté du Rhin, le chant de Becker provoqua la réponse célèbre d'Alfred de Musset et la *Marseillaise de la Paix* de Lamartine. Becker était un poète doué d'une âme candide et simple, auquel son succès éphémère n'inspira aucun orgueil. Après avoir fait paraître un recueil de poésies qui obtint un succès d'estime en 1841, il se tut et mourut quelques années plus tard, en 1845, âgé de vingt-neuf ans seulement.

L'inquiétude causée par la question d'Orient avait à peine cessé, que d'autres complications firent naître de nouveaux embarras pour les cours allemandes. L'avénement, en Prusse, d'un nouveau roi inaugurant son règne par des mesures libérales et ne cachant pas ses velléités unitaires, n'avait rien de rassurant pour ses collègues couronnés, qui jugèrent à propos de faire quelques concessions à leurs peuples. Depuis quelque temps déjà, certains pays allemands possédaient des Constitutions et des Chambres de députés dans lesquelles l'opposition libérale élevait la voix avec une hardiesse à laquelle ni le public ni les gouvernements n'étaient accoutumés. Ce fut surtout vers le grand-duché de Bade que se tourna l'attention publique. Les discussions de la Chambre de Carlsruhe, les articles des journaux badois, eurent une importance qui dépassait de beaucoup celle de ce petit pays; les orateurs de la gauche et les rédacteurs des principales feuilles, tels que Hecker, Struve, Itzstein et Fickler, soutenus par l'opinion publique, devinrent subitement les chefs du parti libéral de l'Allemagne entière. Le grand-duché de Bade fut à ce moment pour l'Allemagne, ce que la France libérale était pour l'Europe entière. Dès lors, la plupart des gouvernements, petits et moyens de l'Allemagne, changèrent de tactique. Leurs hommes d'Etat se sentaient débordés par les idées libérales comme par un torrent irrésistible, et même les plus confiants commencèrent à douter de l'efficacité de ces mesures de rigueur et de répression, qui avaient été si fort à la mode depuis la Restauration. Favorisés par toutes ces circonstances, le lyrisme et la satire politique prirent un essor extraordinaire à partir de 1840.

Il est facile de définir en peu de mots le fonds commun des poëmes de cette époque. Suivant d'abord les traces de leurs prédécesseurs, les jeunes poètes politiques restèrent les *courtisans du malheur*. Il n'y en a guère qui n'aient triomphé avec les Grecs, soupiré avec la Pologne et l'Irlande, admiré Napoléon, exalté Abd-el-Kader ou Schamyl, et demandé l'abolition de la misère. Ceci, cependant, n'avait rien de nouveau; il s'agissait de faire un pas de plus, de parler, dans un sens révolutionnaire, des affaires intérieures de l'Allemagne, et sur ce terrain on avait en effet beau jeu. Ce fut à

haute voix et sur tous les tons, qu'on condamna le système de Metternich. Pourquoi la patrie est-elle en lambeaux, misérable à l'intérieur, impuissante contre l'étranger ? Pourquoi sommes-nous gouvernés par une gérontocratie médiocre et pusillanime ? Pourquoi la chaire, les tribunaux, la presse sont-ils les esclaves humbles d'un pouvoir ombrageux ?

En face de ces questions, le programme des libéraux et des radicaux offrait l'avantage d'une simplicité extrême. Il nous faut à tout prix une révolution ! disaient-ils. Aujourd'hui, nous manquons de courage et d'unité pour combattre nos oppresseurs ; mais le jour viendra qui verra la presse libre et la nation unie, sous les armes ; le pouvoir sera contrôlé par une assemblée nationale, la juridiction indépendante, l'école émancipée de l'Eglise, l'Eglise de l'Etat ; enfin le travail sera garanti aux ouvriers ! Assez précises pour obtenir de la popularité, assez vagues pour ne pas donner prise à la critique, ces idées trouvèrent des propagateurs en très grand nombre. Tous, bien entendu, n'étaient pas poètes, et beaucoup d'entre eux eussent préféré d'autres formes pour dire leur pensée, si d'autres formes avaient été possibles. Il y en eut aussi qui se contentèrent d'exercer la satire sous une forme rhythmique quelconque, sans viser particulièrement au rôle de poète lyrique. D'autres, enfin, et ce furent ceux qui brillèrent le plus, étaient de vrais poètes, pour lesquels le réalisme de leur sujet, loin d'être un obstacle, devenait, au contraire, un levier puissant. C'est par ces derniers que nous allons commencer notre examen de la *poésie politique de l'Allemagne depuis* 1840.

II

En 1837, un conscrit wurtembergeois, du nom de Georges Herwegh, se prit de querelle avec son officier et manqua aux devoirs de la subordination. Craignant une correction sévère, le jeune soldat déserta et parvint à se réfugier en Suisse. Né à Stuttgart en 1817, Herwegh avait réussi à entrer dans le célèbre internat de l'université de Tubingue, espèce d'Ecole normale, destinée à former des théologiens protestants, d'où sortirent entre autres les précurseurs et les rivaux de Strauss, comme Baur, Zeller, Schwegler, qu'on comprend sous le nom de l'*Ecole de Tubingue*, le philosophe Hegel et d'autres hommes illustres. Dans ce milieu austère, Herwegh, né poète, sentit bientôt manquer sa vocation de pasteur ou de professeur. Il quitta le *Stift* et alla vivre à Stuttgart, comme littérateur. Il devint collaborateur d'une Revue très répandue, de l'*Europe*, dirigée par Auguste Lewald, écrivain fort élégant

et ami intime de Heine. C'est dans l'*Europe* que parurent les *Lettres sur le Théâtre*, de Heine, un de ses plus spirituels écrits. Le talent de Herwegh se fit bientôt remarquer, et la capitale du Wurtemberg goûta fort les premiers travaux littéraires du jeune homme. Malheureusement, le jour de la conscription arriva, et Herwegh, ayant amené un mauvais numéro au tirage, était trop pauvre pour pouvoir se procurer un remplaçant. Il devint soldat; les autorités militaires cependant, ayant des égards pour son talent, lui accordèrent des facilités exceptionnelles, pour l'affranchir le plus possible de la gêne du service. Mais bientôt survint la malheureuse querelle dont nous avons parlé, et ce fut peut-être le souvenir de Schubart et de Schiller, emprisonnés par les princes du Wurtemberg, ou s'exilant devant leur colère, qui détermina sa fuite.

De 1837 à 1840, Herwegh vécut assez obscurément en Suisse, surtout à Zurich, où il se rencontra avec plusieurs chefs du libéralisme allemand, exilés comme lui. En 1841, la publication de ses *Poésies d'un Vivant* fit subitement de lui un homme célèbre et populaire. Le titre singulier de son recueil contient une allusion directe à un personnage très en évidence alors, dont il nous faut dire quelques mots. Un des auteurs le plus en renom dans l'Allemagne d'alors était le prince Pückler Muskaü, grand seigneur très riche, qui, après avoir servi avec distinction dans les guerres contre Napoléon, s'était fait touriste et écrivain amateur. Ayant parcouru toute l'Europe et des parties de l'Afrique et de l'Asie, dans des voyages où toutes les difficultés avaient disparu devant ses richesses et son rang, le noble auteur, espèce de lord Byron en prose, raconta, tantôt avec l'ironie de l'épicurien ayant donné satisfaction à ses désirs, tantôt avec le dédain de l'aristocrate sceptique et blasé, ce qu'il avait vu dans ses excursions. Pour se donner un air d'impartialité complète, le prince Pückler gardait l'anonyme ou se cachait sous le pseudonyme presque comique de *Semilasso*. Néanmoins, le public finit par découvrir quel était l'auteur des nombreuses publications, couronnées d'un grand succès, et notamment des *Lettres d'un Mort* qui avaient paru en 1830 et 1831 déjà. Les uns portèrent aux nues le noble prince comme un nouveau génie, égal à Gœthe et à Byron; les autres lui jetèrent la pierre, comme à un homme qui osait s'amuser et le montrer, pendant que la patrie souffrait. Au nombre de ces derniers se trouva Herwegh, qui, dans le titre de son recueil, opposait le *vivant* au *mort*, auquel il adressa une invocation très énergique et encore plus injurieuse.

Les *Poésies d'un vivant* ne forment qu'un petit volume d'une douzaine de feuilles imprimées. Le public allemand y rencontra l'expression complète de ses sentiments politiques. Ce que tout le

monde éprouvait, ce que personne n'osait ou ne savait dire, Herwegh l'avait formulé, en imprimant à son œuvre le cachet de la poésie. Chose étonnante, le jeune réfugié commit dans ses vers à peu près tous les crimes politiques prévus par les différents codes pénaux de l'Allemagne. On pouvait lui imputer les crimes de lèse-majesté, de haute trahison, de mépris des autorités établies, de la religion, de la propriété et de tout ce qu'on qualifie de morale politique et sociale, et cependant, l'année suivante, Herwegh, revenant de Paris, traversa l'Allemagne jusqu'à Kœnigsberg, et nulle part il ne fut l'objet des poursuites judiciaires qu'il avait provoquées avec tant d'audace. Son voyage, au contraire, prit les proportions d'une marche triomphale. Herwegh reçut partout un accueil enthousiaste : les banquets, les discours, les pièces de vers, et les articles de journaux, rien ne fut de trop pour célébrer son passage et son séjour dans les villes où il s'arrêta. Personne ne songea à lui appliquer la loi pénale, contre laquelle il s'était cependant permis tant d'infractions. Mais ce ne fut pas tout. A côté des chants républicains de son recueil, il se trouvait un appel en vers à l'adresse du nouveau roi de Prusse, de ce spirituel Frédéric-Guillaume IV, qui, dès le commencement de son règne, en 1840, avait donné à entendre qu'il ne serait pas fâché de faire revivre en sa personne les anciens empereurs germaniques. Dans cet appel énergique, dont nous ne citons que quelques lignes, le poète engage le prince à faire tout ce qu'un ministre intelligent a fait depuis pour son successeur.

« Notre nation perdue, égarée, disséminée, s'écrie-t-il, se réunira au son de ta voix ! Proclame-toi le chef et le gardien de ce peuple, et tout sera fait à ta volonté ! Nous sommes fatigués de n'entendre parler que du nord et du sud, de l'est et de l'ouest de l'Allemagne. Tu sais ce que nous demandons, tu peux encore te placer à côté de tes grands ancêtres, et tu verras bien des cœurs fidèles, prêts à mourir pour toi joyeusement dans la lutte pour la cause sacrée. Tu es le seul astre vers lequel se tournent tous les regards; tu es le dernier prince qui possède notre confiance. Ne perds pas un moment pour agir ! »

C'était là un langage bien hardi pour le temps; mais le descendant de Frédéric II ne s'en fâcha point. Lorsqu'il vint à Berlin, Herwegh fut mandé devant le roi, et tout porte à croire qu'on répéta alors, au château des Hohenzollern, la grande scène du *Don Carlos*, dans laquelle le marquis de Posa plaide la cause de l'humanité devant Philippe II. On dut se séparer avec une médiocre satisfaction réciproque ; car, arrivé à Kœnigsberg, un des centres du libéralisme allemand, Herwegh écrivit au roi une lettre peu respec-

tueuse, qui parut dans les journaux, à la suite d'une indiscrétion singulière. La réponse ne se fit pas attendre. Herwegh reçut l'ordre de quitter les Etats prussiens, et il est bon de remarquer, comme signe de l'esprit public, que cette simple mesure de police, bien maladroite, il est vrai, augmenta de beaucoup l'impopularité naissante de Frédéric-Guillaume IV.

Sur ces entrefaites, Herwegh s'était fiancé avec la fille d'un riche banquier de Berlin, qu'il épousa peu de temps après. Revenu à Zurich, il annonca la publication prochaine d'une revue libérale. Mais le gouvernement cantonal, effrayé par l'insurrection que la nomination récente de Strauss à la Faculté de théologie avait causée à Zurich, résolut son expulsion. Herwegh resta encore pendant quelque temps dans d'autres cantons, puis il entreprit des voyages dans le midi de la France et en Italie, pour se fixer enfin à Paris. Les quelques publications en vers et en prose qu'il fit paraître depuis, sont très inférieures à ses premiers chants, tant pour leur valeur absolue que pour l'effet qu'elles ont produit. Dès le principe, le poète avait donné toute la mesure de son talent, presque aussi grand que son succès. L'écrivain épuisé, il ne lui resta plus qu'à jouer le rôle d'homme politique. Il le fit, en participant aux mouvements insurrectionnels qui se produisirent en Allemagne depuis 1848.

Nous avons déjà parlé de l'importance politique du grand-duché de Bade avant la révolution de février. A partir de ce moment, cette importance s'accrut encore. Limité par deux républiques qui donnaient asile aux plus hardis des révolutionnaires allemands, soulevé à l'intérieur par les débats d'une Chambre et d'une presse où dominait l'élément démocratique, habité par les chefs reconnus du parti le plus avancé, ce petit pays était devenu le quartier général du républicanisme allemand.

Aussi, quand les princes allemands essayèrent, par des concessions, de détourner l'orage qui les menaçait à la suite de la Révolution de Février, ces républicains se décidèrent-ils à tenter un coup de main de ce côté. Pendant les premiers jours du mois d'avril 1848, avait siégé, à Francfort, une espèce d'assemblée délibérative, appelée le *Vorparlament*, destinée à convoquer une Constituante pour l'Allemagne entière. A l'attitude que cette assemblée prenait dès le commencement, on pouvait prévoir que la majorité du Parlement serait acquise à l'établissement d'une monarchie constitutionnelle. Le chef du parti républicain, Frédéric Hecker, député et journaliste badois, ayant dans ce pays une extrême popularité, avait participé aux délibérations du *Vorparlament*. Peu satisfait de ses résultats, il quitta Francfort le 3 avril, et le 13 de ce mois, déjà, on le vit à Constance, à la tête des volontaires du pays et d'un grand nombre

d'ouvriers allemands, venus de la Suisse, déclarant à l'Allemagne monarchique une guerre à outrance. Si Hecker avait été militaire, il aurait pu, à ce moment, devenir le Garibaldi de l'Allemagne ; mais avocat et publiciste, de même que ses amis Struve et Fickler, qui l'accompagnèrent ou se mirent à la tête d'autres bandes, il perdit son entreprise, dès le commencement, par une absence totale de connaissances militaires. Herwegh participa à cet essai pour réaliser le plus cher de ses rêves, la république allemande. Suivi de sa femme, comme Struve le fut de la sienne, il inspira de sa présence une colonne d'ouvriers allemands qu'il avait réunis sur le territoire français, aidé, comme il fut dit alors, de la connivence de M. Ledru-Rollin.

Toutes ces équipées n'avaient rien de bien formidable. Que pouvaient quelques milliers de jeunes gens en blouse, armés d'une main d'un méchant pistolet, brandissant de l'autre un sabre de salle d'armes? On avait, il est vrai, un Tyrtée et beaucoup d'orateurs et de journalistes enthousiastes ; mais le feu sacré et un feu de peloton ne sont pas, quoiqu'on dise, la même chose. Les républicains avaient compté sur l'insurrection du grand-duché de Bade tout entier et même de son armée, composée de dix mille hommes — chose qui devait, en effet, arriver l'année suivante. Mais, pour le moment, le gouvernement badois, prévoyant le danger, avait eu soin de faire venir des troupes de la Hesse et du Wurtemberg, qui, dans quelques combats insignifiants, n'eurent pas grands frais à faire pour mettre en déroute les révolutionnaires. La colonne d'Herwegh, qui d'ailleurs ne la commandait pas en personne, se heurta, le 27 avril, contre des troupes de son pays. Elle fut dispersée presque immédiatement. Herwegh réussit à s'échapper et se réfugia de nouveau dans son pays d'adoption, la Suisse, renonçant, à partir de ce moment, aux affaires politiques.

Toute l'influence d'Herwegh, toute son importance littéraire se résument donc dans le recueil qui porte le titre : *Poésies d'un Vivant.* A l'époque où ce petit volume parut, la discussion politique avait, dans toute l'Europe, un caractère essentiellement déclamatoire. Si les orateurs et les publicistes étaient à la piste des mots sonores, on s'attendra à ce que le poète les emploie au moins autant qu'eux. Béranger seul, indépendamment de l'inspiration ironique, de l'esprit gaulois, qui, portés à leur plus haute puissance, ont fait de lui, à ce point de vue, le premier poète de ce siècle, Béranger seul possédait un discernement assez fin pour savoir que la simplicité n'exclut pas la grandeur. Mais voyez Delavigne, voyez les poètes romantiques ! Les Allemands, amis naturels du pathétique, habitués à la rhétorique pompeuse de Schiller, épris du style figuré de

Shakspeare, acclamaient les *sesquipedalia verba*, surtout lorsqu'on s'en servait pour parler de leur liberté, de leur unité et du bonheur du genre humain. A ce point de vue, Herwegh devait être un grand poète. A part quelques jolies petites pièces très simples, consacrées à l'éloge d'un bonheur modeste et obscur partagé par une jeune fille qu'il aime, Herwegh est *high-flown*, comme disent les Anglais, en parlant de la plupart de leurs poètes de grand style, ce qui veut dire qu'il aime à planer bien au-dessus de son sujet et à se servir d'un langage aussi fleuri et aussi figuré que possible.

Herwegh chante surtout la force, la jeunesse et les convictions ardentes. Quant au *Philistin*, c'est-à-dire à cet être exclusivement utilitaire, doué de sensations vulgaires, que son cœur batte sous la veste du marchand, sous la robe du savant, sous l'habit brodé du haut fonctionnaire, il lui voue une haine éternelle. Beaucoup de ses pièces sont un appel aux jeunes gens, qu'il veut conduire au combat pour la liberté et la fraternité.

« Arrachez les croix de la terre, s'écrie-t-il ; qu'elles deviennent des épées ! Dieu nous pardonnera ce sacrilége, quand il entendra siffler notre fer pour la cause sainte. Des jours d'airain sont devant nous, et nos couleurs montrent le *Noir* de la mort, qui sera toute notre solde, *l'Or* du soleil couchant et le *Rouge* d'un cœur sanglant. Que l'homme ne touche pas à la femme, que la moisson ne mûrisse pas dans les champs, que la paix soit inconnue, tant que nous ne serons pas libres ! Courez au combat contre les tyrans et les *Philistins !* Le glaive aussi a ses prêtres, et ces prêtres ce sera nous ! »

Peu lui importe la prospérité matérielle de l'Allemagne, de ce beau pays si riche en bonnes choses ? Pour lui, une seule chose manque dans ces trente-six Etats ; c'est la fierté de l'homme qui se sent libre : « Quand tes poëtes ont chanté pour toi, quand tes guerriers ont lutté pour toi, ô Allemagne, tu n'as élevé la voix que timidement, tu n'as tendu qu'un bras trop faible et l'on t'a subjuguée, on t'a fait coucher dans la poussière pour ta timidité et ta faiblesse ! Parais devant tes princes et dis-leur que ces trente-six lambeaux de l'ancien empire doivent redevenir la pourpre d'un seul héros. »

Si Herwegh avait pu connaître le vieux poète français Vauquelin des Yvetaux, édité depuis, il lui aurait peut-être emprunté, comme *Motto*, ce beau vers :

Il faut savoir haïr pour savoir bien aimer.

Herwegh aussi prêche la haine ; mais cette haine n'a rien de personnel ; le poète ne la voue qu'aux principes qui sont contraires aux siens. Ces principes, qu'il déteste, il les voit personnifiés dans les

souverains allemands et dans leurs serviteurs ; au dehors, ce sont le pape et le czar, dans lesquels il voit les incarnations les plus complètes du principe de l'autorité personnelle. « Assez d'amour ! s'écrie-t-il en songeant à ces adversaires. Il faut enfin haïr ! Jusqu'à ce qu'elle tombe en cendres, notre main ne lâchera plus l'épée. L'amour ne nous a pas sauvés ; c'est toi, ô haine, qui dois tenir ton jugement dernier, brisant les chaînes et détruisant les tyrans. Tous ceux qui ont des cœurs doivent le vouer à la haine, et certes, le bois sec ne manquera pas pour nourrir notre ardeur. Combattez sans cesse l'oppression répandue partout sur la terre, et alors votre haine sera plus sainte que la charité. »

Souvent aussi, c'est l'occasion, le moment, l'endroit, qui inspirent le poète. Par exemple, on fête l'anniversaire de l'invention de Guttenberg, auquel on érige des statues dans deux villes à la fois, à Mayence et à Strasbourg ; Herwegh va célébrer à pleins poumons ce bienfaiteur incomparable de l'humanité. Ou bien, à son arrivée en Suisse, il se sent sur le sol classique de l'indépendance qui, de plus, lui offre le spectacle imposant de ses Alpes ; et son admiration éclate ! S'il ne glorifie pas Tell, c'est qu'il trouve le sujet trop usé depuis Schiller et Jean de Muller. Mais il dédie les plus belles strophes aux souvenirs de Winkelried, ce paysan courageux qui, dans un combat contre les bataillons cuirassés de l'Autriche, rompit leurs lignes et fraya un passage aux confédérés dont les haches et les massues exterminèrent la fleur de la noblesse ennemie.

Ce ne fut pas sans profit non plus que Herwegh séjourna en France. Dans un très beau chant, il fête Béranger, le champion infatigable des idées modernes, l'ami des vaincus, dont il voudrait ceindre les boucles argentées d'une couronne composée des premières roses du printemps. Dans d'autres il amplifie heureusement les différents cris politiques à la mode, tels que *Vive le Roi*, *Vive la Liberté*, *Vive la République !*

Le plus remarquable des chants d'Herwegh, celui qui résume le plus complétement ses tendances, est intitulé : *La Promenade à minuit.* En voici les principaux passages :

Comme l'esprit de la nuit, je parcours les rues vastes et silencieuses. Que de cris de joie et de douleurs, il y a à peine une heure ! Depuis, on s'est remis au rêve. Pareille à une fleur fanée, la joie s'est flétrie, les coupes les plus pleines se sont vidées, le chagrin a disparu avec le soleil, le monde est fatigué. Laissez-le à ses rêves !

Comme tout mon courroux, toute ma haine s'en vont quand l'orage de la journée est passé ! La lune répand une clarté consolante, bien que ce

soit sur des roses fanées. Imperceptible comme un son, léger comme un astre, mon âme parcourt l'espace. De même qu'elle rentre en elle-même, elle voudrait pénétrer aussi jusqu'au fond des rêves les plus intimes de tous les hommes.

Mon ombre me suit, pareille à un espion. Je m'arrête devant les barres de fer d'une prison. Hélas! ô ma patrie! le plus fidèle de tes fils expie ici amèrement l'amour qu'il te porte. Il dort; sent-il ce qu'on lui a ravi? Un songe lui montre-t-il les forêts de chênes de son pays? Ceint il son front vainqueur d'une couronne de laurier? O Dieu de la liberté, laisse-le à son rêve!

Un palais aux proportions gigantesques s'élève devant moi. A travers les rideaux de pourpre, je vois un homme saisissant son épée en dormant; son visage, tourmenté par mille craintes, est jaune comme sa couronne. Il fait préparer mille coursiers pour sa fuite. Il tombe à terre et la terre s'ouvre sous lui. O Dieu de la vengeance, laisse-le à son rêve!

Près du ruisseau, une cabane n'abrite qu'un espace bien étroit! J'y vois l'innocence et la faim, partageant la couche. C'est que le Seigneur a donné son rêve au laboureur pour que le sommeil l'arrache aux angoisses de son existence réelle. Avec chaque grain de pavot, tombant de la main de Morphée, il voit ses champs se couvrir d'une moisson dorée; sa hutte devient vaste comme le monde. O Dieu des pauvres, laisse son rêve au malheureux!

Je m'arrête un moment sur le banc de pierre, adossé à la dernière maison, qui abrite celle pour laquelle j'implore la bénédiction d'en haut. Je t'aime bien, belle enfant, mais je ne t'aime pas seule; tu me partageras éternellement avec la liberté! Un couple de colombes te berce dans un char doré; moi, je vois se cabrer devant moi des coursiers impétueux. Des papillons voltigent dans tes rêves; l'aigle plane dans les miens. O dieu de l'amour, laisse son rêve à ma bien-aimée!

Toi, astre qui sors du nuage comme la fortune; toi, nuit couverte d'un dôme d'azur, restez; car trop tôt je verrai la face du monde réveillé, défigurée par la douleur. Le premier rayon du soleil tombera sur des larmes; la liberté disparaîtra devant la clarté du jour; la tyrannie recommencera à aiguiser ses armes. O dieu des rêves, laisse-nous nos rêves à nous tous! »

Un poète de ce talent, arrivant à propos et sachant dire des choses pareilles, sous une forme à la fois vigoureuse et élégante, dut nécessairement avoir un très grand succès. En effet, en deux ans le volume d'Herwegh arriva à sa septième édition de 6,000 exemplaires. Beaucoup de ses poésies passèrent immédiatement dans un recueil très répandu parmi la jeunesse des universités allemandes, dans le *Commersbuch*, qui contient les chants et les chansons que les étudiants exécutent dans leurs réunions. Herwegh força aussi son chemin jusque dans les régions les plus élevées du monde élégant; pas

un des nombreux almanachs poétiques destinés à orner les guéridons à livres des salons allemands, ne l'oublia. Enfin, lorsque, dix ans après, en 1851, Joseph Hillebrand donna son excellente *Histoire de la littérature allemande depuis Lessing*, ce vieil esthéticien, ordinairement si sévère pour les contemporains, montra plus d'indulgence pour Herwegh que pour tous les autres représentants de la *politique en vers*.

III

A côté de l'enfant de l'ancienne Souabe et même avant lui, nous rencontrons un poète d'origine autrichienne, dont le succès égala presque celui d'Herwegh. C'est Anastasius Grün (vert), cachant sous ce pseudonyme modeste, qu'il ne quitta que malgré lui, le nom illustre du comte d'Auersperg, de même qu'un peu plus tard un de ses compatriotes, célèbre auteur dramatique, le baron de Münch Bellinghausen, se couvrira du nom figuré de Frédéric Halm (tige).

Le commencement de la carrière poétique de Grün remonte à 1830. A cette époque, il fit paraître un poëme, moitié lyrique, moitié épique, intitulé *le Dernier Chevalier*, qui a pour héros l'empereur germanique Maximilien Ier. C'est une œuvre appartenant encore aux inspirations de l'école romantique, bien que les traces du libéralisme de son auteur s'y fassent déjà fortement remarquer. Grün s'engagea plus résolûment encore dans cette dernière voie par une seconde publication, le recueil lyrique : *Promenades d'un poète de Vienne*, qui parut en 1831. Malgré ces dates, Grün doit être rangé parmi les poètes que nous citons ici, puisque son action s'exerce le plus à l'époque dont nous parlons. Les *Promenades* eurent leur troisième édition en 1844 ; un autre recueil, les *Ruines* (Schutt), qui date de 1835, arriva à sa neuvième édition en 1849 ; enfin, un second volume de poésies, publié en 1837, eut sa huitième édition en 1850. Les autres publications de Grün sont : *les Nibelungen en habit*, 1843 ; l'épopée comique, *le curé du Kalenberg*, 1850 ; et les *Chants populaires de la Carniole*, 1850.

Grün est loin de posséder la verve agressive d'Herwegh. Né à Laybach, en 1806, ce rejeton d'une race illustre, riche et honoré dès le berceau, ne rencontra sur son chemin aucune des épines qui piquèrent si douloureusement l'enfant du peuple. Il faut, par conséquent, lui savoir gré d'avoir maintenu, au milieu de bien des tentations, l'indépendance que sa position lui donnait. Grün alla même plus loin, en s'exposant, sans les craindre, aux vexations de la police autrichienne, auxquelles il donnait prise en faisant imprimer contre

la loi, en dehors du pays, des écrits qui n'avaient pas été revus par les censeurs du prince Metternich. A l'occasion de son mariage, en 1840, Grün parut à la cour de Vienne et y accepta même une place de chambellan. Cet acte lui fut amèrement reproché, par les hommes de son parti, comme une concession indigne d'un homme libre. A cette occasion, Herwegh, toujours prodigue de remontrances, lui adressa une semonce en vers, le pendant de celle dont le prince Pückler avait été l'objet. La conduite ultérieure de Grün, cependant, n'eut rien qui permît, même à ses adversaires, de lui reprocher d'avoir déserté sa cause. En 1848, ce furent les libéraux de sa province qui l'envoyèrent au *Vor-parlament* et au Parlement de Francfort. Son humeur paisible l'empêcha de se faire beaucoup remarquer dans ces assemblées orageuses. Vers la fin du mois de septembre 1848, il déposa son mandat à la suite de l'assassinat des députés Auerswald et Lichnowsky, qui venait d'avoir lieu à Francfort, pendant le mouvement insurrectionnel causé par la conclusion de l'armistice de Malmœ.

Grün a sur Herwegh l'avantage incontestable de ne pas être exclusivement poète politique. La plus grande partie de son œuvre poétique peut être goûtée par tous les partis et à toutes les époques, sans rien perdre de son intérêt. Des critiques sévères lui ont été adressées au sujet de l'exubérance figurée de son style. Sans désapprouver entièrement cette critique, nous la passerons sous silence ; il ne s'agit ici que de l'homme qui descend dans l'arène pour combattre à côté des champions du libéralisme. Avant tout, il faut rappeler à nos lecteurs le fait important que Grün appartient à l'Autriche et qu'il écrivait à une époque où peu de gens étaient assez clairvoyants pour désespérer des destinées futures de cette puissance formidable. Le jeune comte voyant devant lui un pays grand et fort, honoré par les hommes, gâté par la nature, oublia le vice radical de la composition artificielle de cet empire, pour regretter seulement les erreurs du système gouvernemental qui, à son point de vue, faisait seul obstacle au bonheur du peuple autrichien. Pour Grün, comme à peu près pour tout le monde, la liberté paraissait être à cette époque la panacée universelle. « La liberté, dit-il, est le grand mot d'ordre dont le son retentit joyeusement à travers le monde entier ! » Si Herwegh, tout républicain qu'il est, avait ses heures d'indulgence, où il mettait tout son espoir dans le roi de Prusse, Grün, beaucoup plus optimiste encore, attendait tout d'un changement relativement léger et dans les idées et dans les hommes qui gouvernaient son pays. Ce programme, d'une insignifiance complète, fut suffisant pour lui gagner les sympathies du public et pour le faire redouter par les hommes

du pouvoir, car le gouvernement autrichien, qui s'était oublié dans une immobilité absolue, frappait d'une proscription égale les radicaux les plus avancés et les esprits timorés et loyaux qui se seraient contentés du plus simple commencement de progrès. Cette faiblesse politique de Grün ne lui nuisit donc pas auprès du public, qui admirait surtout l'élément pathétique du style, qualité dominante de son talent; sa popularité lui resta, même lorsque, pour la vigueur, il avait été dépassé de beaucoup par Herwegh. Grün possède, d'ailleurs, une certaine ressemblance avec Henri Heine, qui fut fortement prisée par un grand nombre de ses lecteurs. Comme Heine, Grün prend volontiers un ton moitié élégiaque, moitié ironique, qui, laissant dans le doute le fond de son idée, lui donne le charme du vague poétique. Il abandonne alors ses préoccupations politiques pour soupirer sur les malheurs de l'humanité ou railler les prétentions des grands et des puissants, qu'il voit si petits et si faibles devant les idées éternellement vraies. Plus d'une pièce de ce genre lui a réussi merveilleusement, comme le prouvent entre autre les strophes magnifiques intitulées : *le dernier poète*, qui sont encore aujourd'hui vivantes dans toutes les mémoires.

A côté et un peu au-dessous de Grün se rangent beaucoup d'autres poètes autrichiens, également libéraux, dont les plus importants sont Charles Beck, Alfred Meissner et Maurice Hartmann. Plus jeunes, plus énergiques et moins optimistes que Grün, ces poètes montrent beaucoup moins de confiance que lui dans l'avenir de l'Autriche. Sous leurs plumes se dessine, avec une netteté cruelle, le spectacle des maux irrémédiables dont souffre jusqu'à nos jours cette étrange compilation de nations différentes qu'on comprend sous le terme géographique de l'*Empire de l'Est* (Oesterreich). C'est la voix des nationalités opprimées, qui s'élève dans leurs chants avant de se faire entendre dans la presse, à la tribune et dans la mêlée des combats. A la vérité, les poètes que nous avons nommés sont tous Allemands, au moins par la langue, et, en tant qu'ils appartiennent à la race dominante, ils ne devraient avoir rien à voir dans les griefs des Italiens, des Polonais, des Tchèques et des Hongrois, dont ils se font cependant les avocats. Mais le poète, et surtout le poète allemand, est cosmopolite de sa nature. Héritier naturel de Don Quichotte, il parcourt le monde pour redresser les torts où il les trouve.

C'est pourquoi Beck, né en Hongrie, en 1817, se laisse gagner par la mélancolie qui respire sur les steppes du Danube. Mais Beck ne s'arrête pas là. Plein de vigueur et d'énergie, il accuse franchement la cause du malaise, l'absence de la liberté qui devrait régner,

plutôt que partout ailleurs, dans ce vaste pays reconquis sur les Turcs par les efforts héroïques de ses habitants. Ce fut encore hors de l'Autriche, à Leipzig et à Berlin, que ce poète fit paraître ses œuvres. Le volume : *les Nuits, recueil de chants cuirassés*, 1838, indique ses tendances déjà par le titre ; la même année vit paraître *le Poète voyageur*. Les *Chants tranquilles* parurent en 1839 ; *Janko, le pâtre hongrois*, en 1842.

Plus tard, Beck aborda la question sociale comme tant d'autres poètes de cette époque ; il le fit par ses *Chants du Pauvre*, qui parurent en 1846. Toutes ces œuvres, très brillantes pour la forme et très acceptables pour le contenu, furent accueillies avec le plus grand intérêt et parvinrent à plusieurs éditions.

De la Hongrie, Meissner et Hartmann nous conduisent en Bohême. A une époque qui demandait l'émancipation religieuse, aussi bien que celle des nations, le souvenir menaçant de Huss et des Hussites devait renaître incessamment dans ce pays intéressant. Alfred Meissner, né à Tœplitz en 1822, reçu docteur en médecine en 1846, publia dans la même année une espèce d'épopée lyrique, *Ziska*, qui le rendit célèbre à l'instant. Un recueil de poésies, surtout politiques, avait déjà paru l'année précédente. En 1846, Meissner se rendit à Paris, pour ne rentrer en Autriche qu'après la révolution de février. Il revint encore à Paris en 1849, mais, depuis 1850, il est fixé à Prague. Nous passons sous silence le reste de ses productions, en partie dramatiques, pour ne constater que l'effet prodigieux que sa muse politique, qui avait pris un ton aussi élevé, passionné, produisit d'abord en Bohême et ensuite dans l'Allemagne entière. Maurice Hartmann, né à Duschnick, en Bohême, 1818, fit ses études à Prague et à Vienne, et entreprit ensuite des voyages en Italie, en Suisse et en Allemagne. Rentré en Autriche, il s'expatria de nouveau en 1844, pour éviter les conséquences fâcheuses que la publication de son recueil, *le Calice et l'Epée* (Leipzig, 1844), allait avoir. Ce titre singulier demande une explication. Dans ses vers, le poète montre la Bohême luttant, les armes à la main, pour obtenir le calice que Huss, et plus tard Luther, voulurent rendre aux laïques, qui en étaient privés par le rite catholique. En 1847, Hartmann publia un nouveau recueil de poésies. Rentré en Autriche après différents voyages, il fut emprisonné et n'obtint la liberté qu'à la suite des événements de 1848. C'est à l'occasion de ces derniers que nous aurons à revenir à cet écrivain important.

Les poésies de Duller, né à Vienne en 1809, de Rollet, d'Egon Ebert et de plusieurs autres, montrent à peu près les mêmes inspirations. Tous ces poètes, qu'on commence à oublier maintenant, avaient acquis, depuis 1840, une grande popularité, dont ils profi-

tèrent pour servir les intérêts de leur parti dans d'autres écrits de la nature la plus diverse.

IV

Parmi les poètes politiques qui n'appartiennent pas à l'Autriche, il convient de nommer encore Freiligrath et Kinkel, comme les plus importants pour leurs talents et à cause de l'ascendant qu'ils ont exercé sur l'opinion publique. Ferdinand Freiligrath est né le 17 juin 1810, à Detmold, en Westphalie. Après avoir suivi les cours du gymnase de sa ville natale, il se destina au commerce et vécut, de 1836 à 1839, à Amsterdam et à Barmen, comme employé. Une première publication de poésies qu'il fit à cette époque trouva un succès tel, qu'il renonça aux affaires pour se vouer à la littérature. Disons tout d'abord que Freiligrath est un des meilleurs traducteurs en vers que l'Allemagne ait jamais eus. C'est lui qui a interprété presque toutes les poésies de Lamartine et de Victor Hugo, de Burns et de Tennyson, et du poète américain Longfellow.

A ses débuts, Freiligrath ne montra aucun souci des questions politiques. En 1842, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, encore à l'aurore de son règne, lui accorda une pension de 400 thalers (1,500 fr.). En même temps, Freiligrath eut l'imprudence de dire, dans une pièce de vers intitulée *Espagne*, que le poète occupait un poste plus élevé et exerçait un office plus sacré que ceux des hommes des partis politiques. Ces deux faits suffirent pour que les libéraux, déjà forts et fiers, lui reprochassent d'être à la solde des princes. Freiligrath ne méritait nullement une accusation pareille; mais l'irritation des esprits était déjà telle à ce moment, qu'aux applaudissements de la foule il fut frappé par Herwegh du fouet de la satire. Néanmoins Freiligrath entra dans des relations suivies avec un des coryphées du parti libéral, Hoffmann von Fallersleben, et au bout de deux ans il renonça à sa pension, déclarant, dans une profession de foi en vers, qu'il se rangeait désormais du côté de ses adversaires de la veille.

Dès lors, le poète trouva les accents les plus vigoureux pour flétrir les abus que les princes allemands faisaient de leur pouvoir. Ses vers gémirent sur la misère des tisserands de la Silésie. Il y adressait les adieux les plus touchants à ces milliers d'émigrés qu'il voyait, désespérant de leur avenir, se précipiter en masse vers les grands ports du nord de l'Allemagne pour aller tenter la fortune en Amérique. Forcé par la nécessité de subvenir aux besoins de la vie matérielle, Freiligrath était redevenu commis; il vécut comme tel en Suisse et à Londres. Vers 1848, il était sur le point de se rendre à une

invitation pressante de Longfellow, qui l'appelait en Amérique. La nouvelle de la révolution de 1848 l'ayant ramené aux bords du Rhin, Freiligrath se mit à la tête du parti démocratique de Düsseldorf et exerça une grande influence comme publiciste. La réaction triomphant en Prusse vers la fin de l'année, Freiligrath lança la célèbre et terrible pièce de vers : *Les morts aux vivants.* Il y rappelle les événements qui avaient eu lieu à Berlin au mois de mars et le combat que le peuple et les étudiants avaient livré sur les barricades aux troupes royales. Ce sont les victimes de ce combat qui rappellent à leurs concitoyens survivants comment et pourquoi elles sont mortes. Dans toute la poésie politique de l'Allemagne, on chercherait en vain le pendant de cette œuvre éclatante. Elle déploie une énergie sauvage dans la description des scènes inouïes qui se sont produites, une seule fois, dans la résidence ordinairement si calme des Hohenzollern. La lutte terminée, on voit défiler le cortége funèbre, portant non pas dans des cercueils, mais simplement sur des planches, les cadavres des combattants, « aux fronts largement fendus, la poitrine labourée par les balles. » Ce cortége arrive dans la cour du château ; on appelle le roi ; le roi paraît sur un balcon. « Saluez les morts ! » lui crie-t-on. Il les salue. « Et qu'est-ce que nous sommes devenus depuis ? Rendez-en compte à ces revenants, restes uniques des hommes qui, si pleins de vie autrefois, se sont sacrifiés pour notre liberté, que nous perdons de nouveau dès aujourd'hui ! »

Les persécutions judiciaires contre Freiligrath ne se firent pas attendre, mais elles n'aboutirent pas. En 1849 encore, le poète participa à la rédaction de la *Nouvelle Gazette du Rhin*, à Cologne, un des derniers organes du mouvement, luttant en vain contre le torrent de la réaction. De nouvelles persécutions le contraignirent enfin à s'expatrier, et, depuis, Freiligrath vécut à Londres, d'une place de correspondant dans une maison de commerce.

Tout récemment, le sentiment national de l'Allemagne s'est révolté contre le sort fait, aux approches de la vieillesse, à un homme qui, aux yeux de tous les partis, est une des gloires littéraires du pays. On organisa partout des conférences publiques dont le produit devait servir à mettre le poète à l'abri des besoins matériels. Nous avons pu assister à une réunion de ce genre, qui eut lieu, en automne dernier, à Darmstadt, où le célèbre romancier Auerbach fit une lecture au profit de son illustre confrère. Comme partout, le résultat de cette fête répondit parfaitement au but qu'on s'était proposé.

Souvent, on prétend que le caractère politique trop fortement prononcé dans une œuvre d'art, nuit à la valeur de l'œuvre. Cette

observation est fondée dans une certaine mesure; le mérite du poète, qui sait vaincre cette difficulté et rester lui-même, malgré elle, n'en devient que plus grand. Freiligrath possède ce mérite. Dans la plupart de ses pièces politiques, le poète s'est maintenu à la hauteur de ses autres productions, s'il ne l'a pas dépassée. Nous en donnons la preuve dans un des excellents morceaux élégiaques que lui inspira l'aspect des nombreuses familles de paysans et de bourgeois allemands allant chercher une nouvelle patrie au delà de l'Océan atlantique. Dans le morceau que nous reproduisons, le poète nous fait assister à leur embarquement, qu'il décrit avec des couleurs et des détails qui rappellent les formes antiques :

Je ne puis détourner le regard de vous, voyageurs, qui, d'une main active, tendez vos effets aux matelots. Je vois les hommes chargés des paniers qui contiennent les pains faits du blé de leurs champs et cuits au foyer de leurs maisons. Je vois les jeunes filles, venant de la Forêt-Noire, au teint brun, ornées de longues tresses, qui déposent avec soin leurs cruches sur le banc vert de la chaloupe. Ce sont ces mêmes cruches que vous avez remplies si souvent, en vous baissant, pour puiser à la fontaine, bordée de dalles, de votre village. Si tout souvenir s'effaçait au bord du Missouri, elles vous peindraient l'image de la patrie et le foyer domestique et la place même où vous les déposiez. Bientôt, au fond du Far-West, elles orneront votre légère maison de bois; vous y verrez boire l'Indien à la peau cuivrée, fatigué, couvert de la poussière de la chasse, qui viendra se reposer chez vous. Le sauvage y boira, dans ces cruches qu'autrefois vous rapportiez de vos vendanges en Allemagne, ornées d'une guirlande de vigne. Oh dites-moi! pourquoi partez-vous? La vallée du Neckar a du blé et du vin; la Forêt-Noire doit son nom à ses sombres sapins; dans les monts du Spessart retentit le cor du vacher. Dans les forêts lointaines, combien regretterez vous les moissons dorées, les collines couvertes de vignes, et les ombres des bois de l'Allemagne! L'image de votre passé paraîtra dans vos rêves comme une vision brillante; pareille à une vieille et pieuse tradition, elle restera au fond de vos âmes. Le matelot vous fait signe; allez en paix! Que Dieu vous protége! femmes, hommes, vieillards! Que votre cœur soit content; que vos champs vous donnent du riz et du maïs!

Il y a une grande délicatesse de sentiment dans la réticence du poète qui, feignant d'ignorer les causes du départ, d'abord interroge les émigrants à ce sujet, et puis s'impose subitement le silence, sachant bien que le souvenir de la patrie souffrirait sous les accusations, justes et graves, que l'émigré ferait entendre au dernier moment, pour justifier son départ.

Nous avons déjà fait allusion aux bonnes et nombreuses traductions de poètes français, anglais et américains dont Freiligrath a enrichi la littérature allemande. Cet intérêt pour l'étranger et le

choix fréquent que le poète a fait de sujets orientaux a porté plusieurs critiques, et surtout des critiques français, à le traiter d'imitateur et même de copiste de l'auteur des *Orientales*. Ce reproche reste à la superficie des choses. D'abord, presque toutes les traductions de Freiligrath sont postérieures à ses meilleures pièces lyriques, qui s'inspirent de l'élément pittoresque propre à d'autres pays; ensuite, il ne faut pas oublier que ce n'est pas seulement Victor Hugo qui a introduit le goût des sujets orientaux dans la poésie actuelle. Le premier, en France, il s'en est puissamment servi, et personne ne l'a égalé depuis; mais l'intérêt pour l'Orient était déjà éveillé dès le commencement du siècle. Le *Childe Harold* de Byron, et le *Divan* de Gœthe en portent témoignage. Rückert et Platen se sont adressés à l'Inde, à l'Arabie, à la Perse et à la Grèce, en même temps que les romantiques français et anglais, et personne n'a jamais prétendu trouver dans leurs œuvres les traces de ces auteurs. Quant au style extrêmement brillant dans lequel Freiligrath traite ces sujets, il se rapproche, à son avantage, de celui de Victor Hugo. Il y a une certaine originalité sauvage dans la richesse de la diction et dans l'abondance des figures vigoureuses par lesquelles il cherche à peindre, pour l'imagination froide du Nord, les teintes brûlantes qui règnent sous d'autres cieux.

Si la biographie de ce poète offrait déjà quelques incidents intéressants, celle de Kinkel est bien autrement riche. Blessé dangereusement sur le champ de bataille, condamné à mort et puis à la détention perpétuelle, à la suite de sa participation aux événements politiques, cet homme a échappé heureusement à tous les dangers et occupe en ce moment une chaire à la Faculté de philosophie de Zurich. Gottfried Kinkel, fils d'un pasteur protestant, est né sur les bords du Rhin, non loin de Bonn, le 11 août 1815. Une vocation intérieure semblait d'abord le pousser vers la profession de son père. Il fit des études de théologie à Bonn et à Berlin, prit ses grades en 1835 et vint se fixer à Bonn en 1836, comme membre enseignant (*privatdocent*) de la Faculté de théologie. A côté de cette science, les belles-lettres et l'histoire des beaux-arts l'avaient toujours fortement préoccupé, et son ardeur de théologien se calmant avec l'âge, il se tourna du côté des recherches esthétiques. Ses cours de diverse nature trouvèrent un succès exceptionnel à Bonn; en même temps, le jeune homme plut, comme prédicateur, au temple protestant de Cologne.

Bientôt Kinkel vit naître des jalousies autour de lui; il trouva des difficultés dans le sein même de sa Faculté, et ces difficultés augmentèrent encore à l'occasion du mariage, d'ailleurs tout à fait honorable, qu'il contracta en 1843 avec une femme séparée de son

premier mari. Déjà, en 1838, Kinkel avait fait un séjour de quelques mois en Italie et surtout à Rome, dans l'intérêt de ses recherches sur les premières manifestations de l'art chrétien. Il donna le résultat de ses travaux de ce genre en 1845, dans le premier volume de son *Histoire des Beaux-Arts chez les peuples chrétiens*, ouvrage aussi apprécié par le public que par les spécialistes. Fatigué de l'opposition que lui faisaient les théologiens, et confiant dans la valeur de ses travaux historiques sur l'art, Kinkel passa, en 1845, à la Faculté de philosophie, où il réussit au point qu'on le nomma presque immédiatement professeur *extraordinaire*. A cette époque, il était déjà célèbre comme poète. En 1843, il avait fait paraître avec succès un volume de *poésies lyriques;* en 1845, il donna le poëme épique *Othon le Chasseur*, qui, en 1852, était déjà arrivé à sa neuvième édition.

Les événements de 1848 jetèrent Kinkel parmi les agitateurs les plus passionnés du parti démocratique. Il se fit publiciste, discutant surtout l'amélioration des classes ouvrières. Il fonda une feuille intitulée *Spartacus*, qu'il destinait à la défense des intérêts des ouvriers à la journée, dans lesquels il voyait les esclaves de notre temps. Poursuivi par les tribunaux dès le commencement de l'année 1849, Kinkel ne subit cependant qu'une condamnation légère. En même temps, ses concitoyens l'élurent député à la Chambre. Bientôt après éclatèrent les troubles qui eurent lieu presque partout en Allemagne, à partir du moment où le roi de Prusse eut refusé la couronne impériale que le Parlement de Francfort lui offrait; Kinkel prit une part très active à l'insurrection de la Prusse rhénane, au mois de mai. Cette province pacifiée par la force des armes, il fallait fuir, et Kinkel se tourna vers le Palatinat et le grand-duché de Bade, pays qui se trouvaient encore au pouvoir de la démocratie armée. On sait qu'à cette époque les troupes badoises, ayant passé du côté des insurgés et soutenues par les nombreux volontaires, qui accouraient de toutes les parties de l'Allemagne méridionale, soutinrent une guerre régulière contre les corps d'armée prussiens, qui intervinrent en faveur du roi de Bavière et du grand-duc de Bade, sous le commandement personnel du prince de Prusse, roi actuel. Dans un des combats qui se livraient alors presque chaque jour, Kinkel, blessé à la tête, fut fait prisonnier. On le traduisit devant une cour martiale siégeant à Fribourg. Cette cour ne vit en lui que le Prussien et le fonctionnaire qui avait porté les armes contre les troupes de son roi, et le condamna à mort. Pendant son procès et au milieu de tous ses dangers, Kinkel se montra calme et ferme. Sa femme et plusieurs de ses amis étaient accourus pour obtenir, sinon sa grâce, au moins une commutation de peine.

Dans une lettre qu'elle écrivit à cette époque, Mme Kinkel dit qu'elle s'était adressée, entre autres, à un officier supérieur, qui lui répondit : « Nous avons tous le désir de sauver un homme pareil ; mais passez dans nos hôpitaux, comptez nos blessés, et vous conviendrez que la loi ne peut rester sans application contre les rebelles ! » Pendant un moment, Mme Kinkel s'était résignée à la perspective de voir son mari marcher au supplice. Courageuse et fière comme lui, elle écrivit alors ces paroles mémorables : « Je suis sûre que Kinkel, allant à la mort et passant devant la cathédrale de Fribourg, sera moins préoccupé de son sort que de l'impression artistique que ce grand monument de l'art chrétien doit faire sur lui au moment suprême. »

On obtint cependant une commutation de peine, et Kinkel, transporté dans une maison de correction, dut se mettre à tourner la roue et à filer de la laine comme le condamné le plus vulgaire. Peu de temps après, on le fit paraître devant la cour d'assises de Cologne, sous le coup de nouvelles accusations politiques ; mais, après une défense brillante qu'il fit lui-même, Kinkel fut absous, en avril 1850. Pendant qu'on le ramenait de Cologne à la place forte de Spandau, où il subissait sa peine, le prisonnier fit une tentative d'évasion qui resta infructueuse. Ramené dans sa prison, il se vit de nouveau en face de son métier et de la Bible, seul volume dont le système pénitencier cellulaire permette l'usage aux condamnés Des hommes de tous les partis exprimèrent leur mécontentement d'une application aussi sévère de la loi ; mais cette loi resta inflexible, et une amnistie comme celle qui s'est réalisée il y a deux ans n'était même pas en perspective à cette époque. Kinkel, cet homme si vigoureux de corps et d'esprit, aurait certainement péri au fond de sa cellule, sans le dévouement et l'activité secrète de sa femme et de ses amis. En novembre 1850, l'Allemagne fut surprise par la nouvelle de l'évasion de Kinkel. A travers mille difficultés et mille dangers, un ancien élève du professeur de Bonn, Karl Schurtz, jeune homme d'un grand talent, qui est arrivé depuis à de hautes dignités comme diplomate au service des Etats-Unis, avait réussi à le délivrer, à le cacher et à le faire arriver en Angleterre. On a voulu expliquer cette fuite presque miraculeuse par la connivence du gouvernement prussien, qui aurait fermé les yeux sur ce qui se passait. C'est là une simple hypothèse.

La riche et nombreuse colonie allemande de Londres fit le meilleur accueil à l'exilé, qui retrouva bientôt le pain quotidien par l'exercice de ses talents. En été 1851, nous avons assisté à une des conférences très suivies qu'il faisait alors, en langue alle-

mande, dans la capitale de l'Angleterre. En automne 1851, Kinkel se rendit en Amérique pour y fonder une association et réunir des fonds, ayant pour but de recommencer en Allemagne la lutte du parti démocratique et unitaire contre les gouvernements. Il s'agissait surtout d'une espèce d'emprunt, garanti par les futures finances du futur empire germanique, à l'exemple de celui que Kossuth avait négocié, peu de temps auparavant, dans l'intérêt de la Hongrie. Ce projet, par trop chimérique, ne put se réaliser. Rentré en Angleterre, Kinkel résida à Londres pendant une série d'années, toujours actif comme professeur et comme écrivain. Au printemps de 1866, il vint à Paris pour faire, en langue allemande, des conférences sur l'histoire de l'art. Nous l'avons vu parler devant une salle comble, remplie de l'élite de la colonie allemande de Paris. Depuis, Kinkel, comme nous l'avons dit, a obtenu une chaire à l'Université de Zurich.

Le sort extraordinaire de cet homme remarquable a exercé une influence plus grande encore que son activité personnelle comme poète politique. Cette dernière, d'ailleurs, perd de son importance quand on la compare au reste de ses publications. Néanmoins Kinkel mérite une place parmi ceux dont les vers ont soutenu la cause du libéralisme à l'époque où la censure tuait la presse journalière. Mais nous connaissons assez le ton humanitaire et patriotique sur lequel parlèrent Herwegh et Freiligrath pour ne pas y revenir à propos de lui. Cependant il nous reste à dire que l'ancien théologien, l'auteur de l'*Histoire de l'Art chrétien*, n'a pu se dépouiller, en partie du moins, des traditions de l'école romantique allemande. C'est d'elles qu'il s'est inspiré dans son excellent poëme *Othon le Chasseur*, dont le sujet appartient au moyen âge. Après Uhland, Kinkel est presque le seul représentant du romantisme libéral et protestant. Il serait même le dernier auteur de l'école romantique, si celle-ci n'avait trouvé, plus récemment encore, au point de vue catholique et conservateur, un ardent champion, Oscar de Redwitz, par lequel nous finirons.

V

A côté des véritables poètes défendant, sous des formes littéraires d'un genre élevé, la cause de l'avenir de l'Allemagne et de l'humanité, il se trouve un grand nombre d'auteurs qui firent la même propagande au moyen de la chanson légère et purement éphémère. Plus encore que leurs confrères, ils montrent combien le lyrisme politique de cette époque était un phénomène exceptionnel, qui ne se produisait qu'à titre de surrogat du journalisme. Plus

d'un de ces chansonniers aurait été journaliste, publiciste ou orateur dans un pays ayant une presse et une tribune libres — la police allemande leur faisait chanter ce qu'ils ne pouvaient dire. S'ils n'avaient pas d'autre mérite que celui-ci, il faudrait toujours leur reconnaître la verve railleuse propre à la satire politique, de même que la finesse et l'esprit nécessaires pour dire par allusion ce qui ne devait pas être énoncé directement.

L'échantillon le plus curieux de la poésie politique de l'Allemagne de ce genre est une chanson anonyme, intitulée, d'après son héros, le *Lied vom Bürgermeister Tschech.* L'attentat de Tschech contre le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, qui eut lieu le 26 juillet 1844, n'eut cependant pas le même caractère politique que la tentative de meurtre dirigée contre le prince de Prusse aux environs de Mayence, en 1849, lorsqu'il allait prendre le commandement de l'armée prussienne dans le grand-duché de Bade.

Le bourgmestre Tschech est, pour ainsi dire, le pendant du fameux meunier de Sans-Souci, ne pouvant trouver justice comme lui. C'est l'homme qui, à la place d'un despote éclairé, rencontre l'esprit ombrageux d'une administration aux allures pédantesques. Froissé dans ses intérêts personnels et dans les affaires relatives à l'administration de sa commune, Tschech, homme à convictions honnêtes mais étroites, ne put comprendre que l'inférieur, devant son supérieur, subit la loi du plus fort. Voyant toutes ses réclamations repoussées, il essaya de venger sur la personne du chef de l'Etat les prétendus torts d'une bureaucratie inflexible. Frédéric-Guillaume IV aurait volontiers gracié cet homme, qu'il considérait comme un fanatique sans importance; mais Tschech, avec l'obstination qui le caractérise, refusa de demander sa grâce.

L'esprit berlinois, cruel et subtil à ses heures, s'empara aussitôt de cet événement, sans précédents dans le pays. Le roi, si populaire auparavant, vit naître à ce sujet une chanson qui aurait dû révolter tous les cœurs honnêtes. C'est un mélange singulier d'esprit et d'atrocité, montant, par son exagération même, quel était le mécontentement général.

Aussi, malgré la violence de la satire politique de ces temps, la chanson de Tschech ne trouve-t-elle son égale que dans le *Conte d'hiver* de Henri Heine. Nous ne parlons ici qu'en passant d'un écrivain dont la valeur et l'influence remontent à une époque antérieure à celle que nous traitons. La verve railleuse, l'ironie impitoyable de Heine, on les connaît en France aussi bien qu'en Allemagne; mais nulle part il n'a été plus cruel que dans cette série de vers où il signale l'impuissance à laquelle les princes, petits et grands, de l'Allemagne s'étaient réduits par leur

politique équivoque. Vous avez coupé vos queues! crie-t-il aux Prussiens; mais les voilà qui repoussent sous le nez, sous forme de moustaches! Le tort que Heine fit à ses adversaires, et surtout au gouvernement prussien, en publiant le *Conte d'hiver*, est incalculable; seulement la raillerie sans discernement qu'il exerça en même temps contre toutes les qualités, bonnes et mauvaises, du caractère allemand, servit à lui aliéner bien des cœurs, qu'il avait su gagner précédemment par d'autres procédés.

Cependant il eut des rivaux, et celui qui approche le plus du modèle, en gardant toutefois plus de dignité morale, fut Frantz Dingelstedt, né en 1814, à Halsdorf, dans le ci-devant électorat de Hesse. Etudiant à Marbourg de 1831 à 1834, professeur aux gymnases de Cassel et de Fulda, de 1836 à 1841, Dingelstedt publia, en 1840, ses *Chants d'un veilleur de nuit cosmopolite.* Sa démission suivit de près l'apparition de ce recueil dont les vers, inspirés d'une verve aristophanesque, se répandirent rapidement dans toute l'Allemagne.

Voilà donc encore un poète qui se promène de nuit, comme Herwegh, et qui prophétise comme Grün, marquant en même temps ses paroles au coin de la moquerie de Heine : « O vanité des grandeurs de la terre, singeries et grimaces des salons, hypocrisie des hommes soi-disant graves, placés à la tête des affaires! » Ce sont là les paroles qu'il leur crie, passant sous leurs croisées, encore brillantes de l'éclat de leurs fêtes trompeuses, lui, abrité du manteau troué du veilleur, éclairé par la lanterne de Diogène, armé du dard de Tyrtée. De nos jours, une fiction pareille paraîtrait bien innocente, à cause de l'indulgence indifférente que nous affectons à l'égard de ceux qui gémissent pendant le silence et l'obscurité de la nuit, et ne voient les réalités que sous la forme des rêves. Dingelstedt, néanmoins, exerça une grande influence de son temps. Les éclats de sa lanterne ont projeté des lueurs terribles; sa hallebarde a porté plus d'un coup qui frappait juste; son apparition de Croquemitaine a fait rire le peuple, enchanté de voir que les hommes au pouvoir s'en effrayaient.

Dingelstedt excelle surtout à railler la *Diète de Francfort*, si arrogante et si impuissante à la fois, répondant aux réclamations du peuple par ses constantes déclarations d'incompétence. Les épigrammes de Dingelstedt criblèrent de mille traits cette autorité factice, placée dérisoirement à la tête de la Confédération germanique, dont les affaires ne furent en réalité guidées que par la rivalité et par la prépondérance alternative de la Prusse et de l'Autriche. En avril 1848, on entendit au Vorparlament, à Francfort même, prononcer et applaudir cette parole : « La Diète n'est plus qu'un ca-

davre ! » On aurait pu ajouter que le mérite de l'avoir tuée revenait en grande partie à notre troubadour, déguisé en veilleur de nuit. Un jour, ce flâneur se promène dans la ville de Francfort. « Eh ! me voici, dit-il, dans la rue d'Eschenheim, devant un grand hôtel dont la destination m'était inconnue ! La porte était ouverte ; j'entre dans la cour et j'y aperçois un factionnaire autrichien, le fusil sur l'épaule. Avec la curiosité innocente d'un touriste, j'examine les détails de l'édifice, les façades, les corridors, les escaliers et les nombreuses croisées, couvertes de poussière. En ce moment, je vois sortir un homme au pas discret et rapide, portant des dossiers. Je lui adresse un salut pour lui demander quel est ce palais. L'homme me fixe pendant quelque temps à travers ses lunettes et me dit, après un grand silence : Je n'ai pas la compétence de vous dire cela. Il me salue et disparaît. Alors je sus où j'étais ; mais l'Autrichien approche et me demande brusquement ce que je venais chercher ici. Dieu merci ! m'écriai-je, je n'ai rien à chercher ici. Alors le soldat se mit à jurer et me dit : Passez votre chemin comme tout autre bon chrétien ; vous voyez bien qu'il n'y a rien à trouver ici ! »

Malgré ses succès populaires comme poète de l'opposition, Dingelstedt, homme d'esprit et du monde, aussi bien que littérateur distingué, reconnut bientôt que le terrain qu'il cultivait n'était que d'une fécondité passagère. Sentant qu'il était temps de faire autre chose, il devint collaborateur de la *Gazette universelle d'Augsbourg* ; il fit des voyages à Paris, à Londres, en Hollande et en Belgique ; il allait quitter Vienne pour se rendre en Orient, lorsque le roi de Wurtemberg l'appela à Stuttgart pour en faire son bibliothécaire. En 1850, nous voyons Dingelstedt à Munich, où le succès de sa tragédie, *Barneveldt*, lui valut la place d'intendant au théâtre royal et national. Il s'acquitta fort bien de cette charge ; cependant il ne put se maintenir dans le quartier général des ultramontains allemands, qui ne lui pardonnèrent ni sa qualité de protestant ni ses antécédents radicaux. Ayant quitté Munich, Dingelstedt vécut pendant quelque temps à Weimar, comme un des administrateurs de la Fondation de Schiller. Tout récemment, il réussit à obtenir la place très-importante d'intendant du *Burg theater* de Vienne, que Laube, un des anciens membres de la Jeune-Allemagne, le rival de Heine et de Gutzkow, venait de quitter, peut-être un peu malgré lui.

Un autre chansonnier satirique est Hoffmann, dit de Fallersleben, d'après le lieu de sa naissance, village situé dans l'ancien royaume de Hanovre. Né en 1798, Hoffmann fit des études de linguistique à Gœttingue et à Bonn, et les compléta par de nombreux voyages à

l'étranger. Après avoir obtenu une place de bibliothécaire à l'Université de Breslau, il y devint professeur de langue et de littérature allemandes. Nous ne mentionnons qu'en passant son rare talent de philologue, qui enrichit la littérature d'un grand nombre de publications très estimées. N'insistons ici que sur son rôle politique. Hoffmann fit paraître, en 1842, un recueil intitulé *Chants non politiques*, qui résumait assez complétement tout le blâme que les libéraux allemands se croyaient en droit d'adresser à leurs gouvernants. Un procès politique, intenté à cet écrivain hardi, n'aurait probablement abouti à rien; mais on avait la ressource de la voie administrative et disciplinaire pour agir contre le fonctionnaire qui ne savait se taire, et Hoffmann fut destitué. Il reprit le bâton du touriste, et de nouvelles excursions en France et en Italie enrichirent encore l'histoire de la littérature allemande. La muse politique de l'homme persécuté ne resta pas silencieuse non plus, et ses nombreuses chansons satiriques firent le tour de l'Allemagne.

En 1849, Hoffmann parut sur les bords du Rhin, et, à le voir, on aurait cru rencontrer le portrait vivant d'un de ces vieux minnesinger du moyen âge, qu'il connaît si bien. D'une taille athlétique, orné d'une barbe énorme, ce savant si plein d'esprit, ce touriste érudit fit les délices de tous ceux qui l'approchaient. Habituellement, ses poches étaient pleines de feuilles détachées, sur lesquelles ses chansons, plus ou moins défendues, se trouvaient imprimées par des éditeurs apocryphes. Et ces feuilles volantes, il les distribuait volontiers à ses amis et connaissances.

A cette époque, le gouvernement prussien eut le bon goût d'accorder à Hoffmann une pension proportionnelle à son traitement antérieur. Alors le savant se maria et se fixa sur les bords du Rhin pour continuer ses travaux.

Vers 1848, toute la jeunesse allemande savait par cœur les couplets d'Hoffmann, qui raillait si bien les grandes phrases creuses des soi-disant patriotes prussiens, bavarois, saxons, wurtembergeois, hessois et autres. Voici un échantillon des épigrammes qu'il lançait contre les hommes de cette trempe, qu'on trouvait jusque dans les régions gouvernementales:

Volontiers, fait-il dire à un de ces graves personnages, je vous donnerai de bons conseils; mais ne me demandez pas la moindre action, car je suis père de famille et, de plus, conseiller intime.

En effet, je suis l'un et l'autre, ce qui m'embarrasse beaucoup, car certes je suis aussi libéral que n'importe qui.

Si je n'avais pas femme et enfants, cela me serait égal; je serais moins prudent et j'aurais le verbe beaucoup plus haut.

Mais être père de famille, c'est une chose délicate ; et ce qu'il y a de plus délicat encore, c'est d'être conseiller intime.

Le succès des couplets d'Hoffmann vient surtout de la tournure épigrammatique qu'il savait leur donner. C'est de ce côté aussi qu'il fut imité le plus souvent, de sorte qu'on pourrait compter toute une légion de poètes marchant sur ses traces.

Le meilleur pendant d'Hoffmann est un autre savant, célèbre à d'autres titres, le philosophe, historien et critique, Robert Prutz, né à Stettin, en 1816. Comme poète politique, Prutz a donné, depuis 1841, plusieurs recueils, dont le plus important est la *Semaine politique*, de 1845.

Il n'y aurait pas beaucoup d'intérêt à enregistrer, quand même ce ne serait qu'en partie, les noms de tous ceux qui, à cette époque, chantaient en patriotes plutôt qu'en poètes. Nous ne nommons plus qu'un seul, E. Ortlepp. Il se présente comme un véritable journaliste rimeur, et, à la suite de Dingelstedt, le *Veilleur de nuit*, il s'appelle le *Veilleur de jour*, qui demande à éclairer tout ce que la lanterne de Diogène et la clarté du soleil ont laissé dans l'obscurité.

Toutes ces productions n'ont pas un grand mérite littéraire, mais l'enthousiasme du lecteur suffisait à suppléer au feu sacré, absent chez les poètes.

VI

Lorsque le mouvement révolutionnaire de 1848 fit explosion en Allemagne, la presse et la tribune reprirent, en un moment, presque tout le terrain que la poésie lyrique et d'autres genres littéraires avaient usurpé depuis longtemps. Le nombre des journaux augmenta, celui des poètes politiques baissa. Dès lors, la poésie politique ne reparut que de loin en loin, et dans des cas exceptionnels. Les succès qu'elle avait remportés auparavant, presque sans faire d'effort, elle ne les obtint plus que très rarement. Nous n'avons à enregistrer qu'un seul ouvrage appartenant à cette époque ; c'est la *Chronique rimée du frère Maurice*, due à Maurice Hartmann.

Le Parlement s'était réuni à Francfort, et Hartmann y avait été envoyé par ses compatriotes de Bohême. C'était le plus jeune, le plus beau et un des plus avancés parmi les membres de la grande Assemblée nationale réunie dans la *Paulskirche*. Bientôt cette tête ardente, comme tant d'autres, s'impatienta de la marche lente que suivait la réorganisation de l'Allemagne, sous l'influence toute-puissante du parti modéré, dont les chefs ne voulaient pas croire que le pouvoir des princes allemands, anéanti pour le moment, pouvait

renaître d'un jour à l'autre. Le Parlement élabora donc, tout doucement, la meilleure des constitutions fondée, cela va sans dire, surtout en Allemagne, sur l'autorité des premiers légistes et des historiens les plus célèbres des trente-six pays de la Confédération. On n'oubliait qu'une misère, savoir : la possibilité de faire, de ce produit idéal, une réalité vivante. Ayant toutes les qualités de la jument de Roland, la Constitution était morte comme elle, morte sans avoir jamais vécu. Quelle occasion, pour un poète satirique, de persifler ces grands professeurs petits hommes d'Etat, membres d'une majorité compacte qui croit que sa tâche consiste à écraser de son vote une minorité moins optimiste qu'elle, et laisse s'échapper de ses mains, pendant des délibérations de plus d'un an, un pouvoir qui était presque absolu au commencement !

Le mécontentement de la nation, éclatant à la suite de ces interminables longueurs, trouva son expression dans la première livraison de la *Chronique* où le frère Maurice raillait le présent et plaignait l'avenir. En effet, bientôt la scène va changer, et déjà, à la fin du mois d'octobre, le canon gronde devant Vienne, où les radicaux autrichiens se défendent en désespérés, pendant un mois entier, contre les armées de Windischgraetz et du ban de Croatie. La gauche du Parlement croit les aider en leur envoyant deux de ses membres, Blum et Frœbel, auxquels Hartmann se joint comme volontaire. Mais déjà l'impuissance de ce grand corps se trahit, l'autorité de ses envoyés ne peut protéger les Viennois contre la fureur des Croates ; c'est pourquoi ils mettent la carabine à la main, et combattent à côté des étudiants et des ouvriers. Aussi, la ville prise, le général fit-il fusiller Robert Blum comme un rebelle pris les armes à la main, et M. Schmerling, membre du Parlement comme lui, y plaignit ironiquement la mort de son collègue en prononçant le proverbe allemand : celui qui s'expose frivolement au danger y périt.

Les deux autres délégués réussirent à s'échapper, et le chroniqueur reprit sa plume, non plus pour rire, mais pour célébrer le courage des défenseurs de Vienne.

Dans l'été suivant (1849) viendra le tour de la Hongrie. Pendant son agonie, Hartmann trouvera les termes les plus passionnés pour l'éloge du dictateur Kossuth, des généraux hongrois et des *Honveds*, défendant pas à pas le sol natal contre l'invasion combinée des Croates, des Serbes, des Allemands et des Russes.

C'est là le résumé des sujets traités par Hartmann dans les quatre livraisons successives de sa *Chronique*, devenue fort populaire. Cette œuvre a été jugée d'une manière très diverse, selon les opinions politiques qu'elle flattait ou froissait. Toujours est-il qu'elle

renferme de grandes beautés poétiques, tout en restant un document historique plein d'intérêt.

Hartmann, ayant échappé à la rancune de Windischgraetz, reprit sa place au Parlement. Après la dissolution de cette assemblée, en 1849, il se rendit d'abord en Angleterre et ensuite en France. Résidant pendant longtemps en Provence, il y eut des relations suivies avec plusieurs littérateurs distingués. Les publications, faites par lui en langue française, témoignent de l'intérêt que le sol hospitalier de ce pays lui inspira. Pendant la guerre d'Orient, Hartmann alla en Turquie comme correspondant de la *Gazette de Cologne*. Rentré enfin en Allemagne, il vit depuis plusieurs années à Stuttgart, où il édite la *Revue Freïa*. Les productions de cet auteur, postérieures à 1850, n'ont plus rien à faire avec la politique.

Presque au moment où le frère Maurice tournait en ridicule la majorité du Parlement de Francfort, il parut dans cette ville une chanson populaire qui se proposait le même but. L'auteur du *Parlaments Lied* est resté aussi inconnu que celui des Nibelungen, et ce n'est qu'une hypothèse, sans appui solide, qui l'a attribuée, soit au chroniqueur Hartmann, soit au physiologiste célèbre Charles Vogt, membre éminent du parti avancé, orateur redoutable par la causticité de son esprit. Produit de la fureur concentrée de la gauche, toujours battue par le vote du centre et de la droite réunis, le *Parlaments-Lied* persifle l'aveuglement de ces partis et leur confiance illimitée dans les promesses des princes allemands. Une énergie guerrière et beaucoup de mélodie rhythmique règnent dans les vers courts et bien coupés des strophes de cette chanson, écrite dans le mètre trochaïque. Et bien que la satire personnelle y prédomine et que les injures à l'adresse des chefs de parti soient trop abondantes, le *Parlaments-Lied* obtint un grand succès populaire vers la fin de l'année 1848.

VII

Les dernières convulsions révolutionnaires passées, l'Allemagne vit, en 1850, arriver le moment où elle se trouvait plus éloignée que jamais de sa réforme politique. L'autorité des princes rétablie par la force des armes; la presse bâillonnée de toutes les manières; la tribune déserte; les chambres des députés réformées partout, d'après de nouveaux modes d'élection; la Prusse humiliée profondément par l'Autriche, qui régnait en maître absolu sur les Etats petits et moyens de l'Allemagne; des concordats conclus avec le pape, en faveur de l'église; les nombreux chefs de la démocratie

dispersés en Suisse, en France, en Angleterre et en Amérique ; tout cela prouvait un retour résolu vers le passé. Les gens qui se trouvaient alors au pouvoir avaient appris cependant une chose : c'est qu'il ne fallait pas laisser prospérer, comme auparavant, une littérature qui, sous prétexte d'art, faisait de la propagande libérale. Peu à peu, les écrivains de ce parti furent réduits à un silence presque absolu. Les cris de triomphe de leurs adversaires n'en retentirent que plus fort. C'est alors que naquit une jeune poésie catholique, appuyée sur les traditions du romantisme, qui aimait à voir dans le moyen âge le tableau de la perfection sociale. Accueillis avec une indifférence profonde, même par leur propre parti, les nouveaux prophètes prêchèrent dans le désert, à l'exception d'un seul, qui obtint un succès aussi éclatant qu'éphémère. Ce fut M. Oscar de Redwitz.

Cet ardent poète catholique est né près d'Anspach, en Bavière, en 1823. Il fit ses études aux colléges de Deux-Ponts, de Spire et de Wissembourg ; ensuite il étudia le droit et la philosophie à Munich. Entré dans la magistrature, il publia, en 1849, à Mayence, l'épopée romantique : *Amaranthe*, qui, en 1854, était déjà arrivée à sa 17ᵉ édition. Le succès prodigieux de ce livre s'explique, en partie du moins, par certaines qualités de forme d'une douceur remarquable. Quant au fond du poëme, il s'y révèle un fanatisme tout disposé à revenir aux tortures et aux bûchers de l'inquisition, aux épées et aux poignards de la Saint-Barthélemy. Son héros est un jeune chevalier allemand, qui s'en va en Lombardie pour épouser une fiancée que feu son père lui a destinée. S'égarant en route, il rencontre dans un vieux château, au fond d'une forêt, une jeune fille sans instruction, mais douée d'une foi ardente, à laquelle il fait la cour pendant quelques jours. Cependant, il se remet en route et, arrivé enfin en Lombardie, il trouve que sa future est une impie, entourée d'athées, avec lesquels il soutient victorieusement plus d'une dispute capable de faire pâlir d'envie tous les docteurs de toutes les confessions chrétiennes. A la suite de ces différences d'opinions, le mariage est rompu ; le jeune preux s'en va en Palestine ; il reçoit une blessure après des tentatives infructueuses pour délivrer le Saint-Sépulcre, et revient enfin dans son pays, où il retrouve la pieuse Amaranthe, qu'il épouse. Faites-en autant, ô poëtes, si vous pouvez ! s'écrie M. de Redwitz à la fin de son poëme, et la religion, l'Etat, la famille, la morale et toutes les autres choses dignes d'être conservées pourront prolonger leur existence menacée ; autrement la fin du monde approche !

Pendant un moment, M. de Redwitz fut l'homme le plus popu-

laire de la Bavière et de l'Autriche allemande. On acheta beaucoup ses autres livres et même sa tragédie chrétienne *Sigelinde*, 1854, bien que toutes ces œuvres portent la marque d'une production beaucoup trop hâtive. Fier d'un si beau succès, M. de Redwitz renonça à sa carrière de conseiller futur pour continuer ses études littéraires à Bonn. Il reçut un diplôme d'honneur de la Faculté de philosophie de Wurzbourg, qui, autrefois, selon une tradition universitaire, gradua un lord payant les droits, mais refusa son cheval, qu'il envoya après, sous prétexte que la faculté ne recevait que des ânes. Appelé à l'Université de Vienne, pour occuper une chaire de littérature, M. de Redwitz n'y réussit pas et se retira bientôt pour mener l'existence indépendante du poète, dont on n'a plus entendu parler depuis.

Toute violente qu'elle fût, cette réaction catholique dans la poésie politique de l'Allemagne ne dura guère On ne peut pas dire non plus qu'elle fut remplacée depuis par d'autres tendances. Il est vrai que le roi Maximilien de Bavière réunit à sa cour une espèce de cénacle composé des poètes les plus en renom depuis 1850, tels que Geibel, Bodenstedt, Lingg, Herman Grimm, Paul Heyse, Maurice Carrière et plusieurs autres; mais il faut rendre à ces poètes la justice que, malgré le milieu dans lequel ils vivaient et vivent encore, ils sont restés insensibles au charme de chanter le pouvoir Ils sont presque tous des hommes d'un grand talent, connus depuis longtemps, n'ayant pris parti ni pour ni contre dans la lutte politique. Volontiers, on se réfugie auprès d'eux quand on se sent fatigué des débats du jour.

Au moment de la guerre d'Italie, où l'on put remarquer, dans quelques parties de l'Allemagne, une certaine effervescence des esprits, hostile à la France, ce souvenir lointain et artificiel des guerres d'indépendance ne produisit qu'un petit nombre de maigres strophes patriotiques, qui sont restées sans retentissement aucun. Les Arndt et les Ruckert, les Kœrner et les Schenckendorf ont fait défaut à cette lutte.

Le dernier réveil national, dont les manifestations coïncident à peu près avec la création du *National-Verein* et la fête de Schiller en 1859, n'a produit rien de remarquable non plus. On a chanté sur tous les tons et sur tous les mètres l'unité et la liberté de la patrie, aux réunions très-nombreuses des francs-tireurs, des chanteurs, des gymnastes, des députés, des savants, etc., qui ont eu lieu depuis. Malheureusement, il faut appliquer à toutes ces productions la parole maussade de Gœthe dans son *Faust* : Quelle vilaine chanson qu'une chanson politique! De tout cela, rien ne reste à la littérature.

Il faut en dire autant des produits encore plus récents de l'enthousiasme que le succès des armes prussiennes en 1866 inspira aux trois quarts de l'Allemagne. Pendant tout l'automne de cette année mémorable, on chanta la gloire des princes et des généraux, des officiers et des soldats, et M. de Bismark en particulier aurait pu attacher un sonnet à chacun des crins de son panache victorieux.

On peut approuver le sentiment national qui provoqua ces innombrables manifestations patriotiques versifiées, en constatant toutefois qu'Apollon, qui n'aime pas accorder le prix de la victoire aux gros bataillons, a dû plaindre le résultat obtenu. Mais cela vaut toujours mieux que si les vers avaient été bons et les soldats mauvais.

ALEXANDRE BUCHNER.

LES DEUX SŒURS

QUATRIÈME ET DERNIÈRE PARTIE[1].

XX

Adèle voulut nourrir elle-même. Rien n'était doux au cœur et à la pensée comme cette jeune femme, encore toute pâlie par le martyre qui ouvre le ciel de la maternité, lorsqu'elle s'avançait, lente et triomphante, sur les molles pelouses du parc. La tête nue, les cheveux noués un peu au hasard, comme pour indiquer qu'elle était toute à son fils, la tête et la poitrine inclinées légèrement en arrière, afin de lui donner un plus solide point d'appui dans ses bras, elle le portait avec orgueil et précaution, et on comprenait, en les voyant, pourquoi tant de grands peintres ont fait tant de chefs-d'œuvre en groupant, avec la robuste naïveté du grand art, des enfants et des mères.

D'habitude, Lucien et Anna faisaient cortége.

Le soin d'écarter tout obstacle du chemin d'Adèle leur faisait oublier les abîmes où ils avaient failli s'engloutir. Lucien, le cœur tout chaud encore de passion et de désirs, semblait entrer dans une vie nouvelle, dont les exquises et sereines jouissances le ravissaient, le berçaient dans la molle tranquillité d'une âme satisfaite. Et parfois, quand il s'attardait trop longtemps à de brûlants souvenirs, quand il voyait Mme de Lamoëze, dont la démarche avait souvent les brusques arrêts, les mouvements saccadés d'une femme qui écrase le serpent des amours coupables, il se disait, en baissant tristement la tête :

« Hélas ! ce n'est donc pas fini ? »

Et cependant, Mme de Lamoëze se montrait, autant que possible, avare de sa présence. Elle observait à cet égard toutes la réserve compatible avec la situation de sa sœur. Sous prétexte que la maison de Croissy était insuffisamment meublée, elle prit gîte à Neuilly et se contenta de faire à Adèle des visites journalières, quelquefois très courtes. Mais malgré l'empire qu'elle prenait ou essayait de prendre sur elle-même, ses actions, ses paroles étaient incohérentes et dénotaient un grand trouble intérieur. Tantôt elle embrassait sa sœur, l'enfant, avec les élans d'une tendresse passionnée, fougueuse et emportée dans ses démonstrations; tantôt elle rougissait, elle pâlissait, sans cause, sans motif apparent, ses yeux dardaient de sombres éclairs, toute sa personne fléchissait comme sous un fardeau invisible, et elle s'enfuyait avec l'insouciante précipitation de la folie ou du crime. Du fond de sa sérénité limpide, Adèle remarqua ces symptômes d'un malaise caché, s'en alarma et en parla à son mari.

« C'est singulier, lui dit-elle. Anna est comme j'étais quelques jours avant ton arrivée de Russie. Quand je lui parle, elle ne m'écoute pas. Ou bien, si elle m'écoute, elle ouvre des yeux si grands, si expressifs, que cela m'arrête court. Je lui ai dit plusieurs fois : Anna, tu penses à quelque chose? — Moi, me répond-elle; à rien, je t'assure. Et elle détourne la tête pour ne pas être devinée. Je n'ose insister parce qu'elle est ma sœur aînée, et qu'après tout elle est libre. Mais pourquoi ne me confie-t-elle pas ses peines, ses espérances? Je lui confiais les miennes, moi. Elle est bien dissimulée. Au reste, c'est son caractère, et il ne faut pas la tourmenter. Du vivant de M. de Lamoëze, j'avais beau lui dire : Es-tu heureuse? elle ne me racontait jamais rien. Et sais-tu pourquoi? par bonté, par crainte de m'affliger. Pauvre sœur! elle avait du chagrin parce qu'elle était mariée; elle en a aujourd'hui parce qu'elle est veuve, et nous ne pouvons rien faire pour la consoler! Tâche donc de connaître son secret, Lucien, toi qui as de l'esprit et de l'expérience. Ah! si Isswann était là! Je le ferais parler et il nous renseignerait, lui qui est fin et rusé comme un vieux juge. Tu ne sais rien, toi, Lucien?

— Non, » répondit-il.

Et ces questions, ces confidences, soulevaient en lui tous les ferments mal apaisés de la passion.

Anna, elle aussi, les ravivait quelquefois sans le savoir.

« Lucien, lui dit-elle un jour, avec une franchise un peu imprudente peut-être, et pendant un moment où ils se trouvaient seuls; tout est oublié, n'est-ce pas? Je puis enfin vous voir heureux, entre votre femme... et votre sœur? »

L'intention était excellente, sans doute. Mais n'y avait-il pas quelque témérité à rappeler ainsi à Lucien une glorieuse défaite succédant par hasard aux ivresses d'une criminelle victoire? La conviction de Mme de Lamoëze était-elle donc assez peu ferme pour avoir besoin d'être confirmée, fortifiée? Lucien ne fit pas d'abord ces réflexions. Il serra cordialement la main qu'Anna lui tendait en signe de fraternelle alliance et d'inaltérable amitié. Mais, plus tard, il se demanda s'il n'y avait pas dans ces félicitations quelques cris mal étouffés de regrets, d'ironie, de dédain; il s'aperçut qu'en remuant ces cendres brûlantes pour s'assurer que le feu était bien éteint, Anna lui avait communiqué une nouvelle vigueur et qu'elle en avait fait jaillir sur eux les aveuglantes étincelles.

« Est-ce qu'elle me raille? » pensa-t-il.

Et il se souvint que, tout en le suppliant de la protéger, de la respecter, Anna lui avait avoué qu'elle l'aimait.

« Mais je ne l'aime plus! se disait-il comme pour se justifier à ses propres yeux; je ne l'aime plus! »

Et une voix railleuse répondait.

« Pauvre sot! Dans son extrême vieillesse, elle fera ton éloge à son confesseur! »

Ce n'étaient là, du reste, que de passagers entraînements. Après l'orage, il y a toujours quelques ondées retardataires; puis le ciel se nettoie et le beau temps revient.

Par malheur, Anna aimait encore. La femme la plus vaillante, lorsqu'elle aime, a bien de la peine à ne pas se trahir. En vain Mme de Lamoëze veillait sur elle, en vain elle imposait silence à son cœur, vainement elle se cachait à elle-même la vérité et refusait d'y croire, la vérité s'échappait parfois et parlait malgré tous les obstacles.

Un jour, entre autres, Anna, après sa visite quotidienne, s'en retournait en voiture à Neuilly, lorsque Adèle lui dit:

« Attends un peu; Lucien a affaire à Paris. Il t'accompagnera.

— Lui! s'écria Mme de Lamoëze. Non, non.

— Pourquoi? Puisque tu as une voiture, tu le conduiras jusqu'aux Champs-Elysées. Il prendra le chemin de fer pour revenir. Il dira bonjour à grand'mère en passant. Et il aura l'honneur de votre compagnie, madame.

— Non, non.

— Que tu es méchante! Lucien! Lucien!

— Ne l'appelle pas.

— Mais...

— Adieu. Je suis... J'ai une visite à faire... dans les environs. »

Et elle partit seule.

« Lucien, dit bientôt après Adèle à son mari, ma sœur m'inquiète. Elle n'a pas voulu de toi dans sa voiture. Elle prétend qu'elle va faire une visite. Mon Lucien, il faut savoir ce qu'il y a. Ecoute. J'ai peur. Je me souviens à présent d'une circonstance bien extraordinaire. Quand je suis arrivée à Croissy, elle ne m'attendait pas, elle a paru toute troublée, tellement que si je ne la connaissais pas comme je la connais, j'aurais craint de la gêner. Et figure-toi que la porte du cabinet... Tu sais bien ?

— Oui, oui...

— La porte du cabinet était fermée, et elle n'a jamais voulu l'ouvrir.

— Il y avait peut-être un amoureux, dit Lucien avec un rire un peu contraint.

— C'est ce que je lui ai dit en riant, comme tu le fais maintenant. Nous plaisantons. Cela nous est bien facile, à nous dont le bonheur se montre en plein soleil. Chère sœur ! Elle a peut-être un amoureux. Je te dis cela, mon Lucien, parce que je sais combien tu es bon et indulgent. Pourquoi ne se remarie-t-elle pas ? Anna n'a pu faire qu'un choix digne d'elle. Ah ! je suis folle de la calomnier. Un amoureux, un amant, elle, dont la conduite a toujours été si régulière, si admirable ! Surtout, Lucien, ne lui parle pas de ce que je te dis là. Anna est maîtresse de son cœur, de ses secrets. Mais je suis tourmentée malgré moi. Ce cabinet...

—Tu reviens toujours à ce cabinet, Adèle. Tu ne réfléchis pas, ma chère amie, que, s'il y avait eu réellement quelqu'un, tu l'aurais vu sortir, puisque tu n'as pas quitté la chambre qui en est la seule issue.

— Ah ! c'est juste. Je suis décidément folle, avec mes mauvaises suppositions. Mais dis-moi si je me trompe : je trouve qu'Anna a la physionomie d'une personne qui a une grande passion dans le cœur, une passion malheureuse, une de ces passions violentes et concentrées...

— Elle est charmante, interrompit Lucien.

— Oui, d'accord. Mais tu n'as pas remarqué ?...

— Quoi ? Rien. Je vous vois toujours l'une à côté de l'autre, et, par conséquent, je ne regarde que toi.

— Oui, tu m'aimes, mon Lucien. Mais il faut aimer aussi ma sœur. C'est égal : il est bien étonnant qu'elle n'ait pas voulu de toi tout à l'heure. Où va-t-elle ?

— Elle a positivement refusé ?

— Très nettement. »

Lucien prit son enfant dans ses bras, comme pour se placer sous une sauvegarde inviolable. Et cependant, il ne lui fut pas possible d'échapper en ce moment à ses propres pensées.

« Elle n'a pas voulu que je l'accompagne, se dit-il. De qui donc a-t-elle peur? D'elle ou de moi? »

Et, tournant involontairement ses regards vers Paris, il se posa de nouveau cette redoutable question :

« Tout n'est donc pas fini? »

XXI

Quoique bien jeune encore, Adèle ne négligea pas les côtés les plus sérieux de son rôle de mère de famille. Elle en assuma toute la haute responsabilité, et, chose digne de remarque, ce fut cette main douce et blanche qui prit, par une habitude graduellement acquise, les rênes du gouvernement intérieur. De retour à Neuilly avec son mari, elle s'occupa de tout sans avoir l'air d'y toucher, et les plus minces comme les plus importants détails du ménage subissaient son contrôle sans rien ôter à cette douce physionomie de sa grâce candide et de son charme toujours égal. Mme Bertin et Gertrude ne changèrent rien à leur train de vie ordinaire; elles eurent seulement une vive satisfaction de plus, car elles reconnurent bientôt que l'enfant d'Adèle était charmant et ne criait pas. Lucien et Mme de Lamoëze, tout fiers d'une paix qu'ils s'étaient mutuellement jurée, s'oubliaient volontiers en de longs loisirs pour songer aux péripéties de cette grande lutte dont leur honneur était sorti intact. Cette oisiveté ne paraîtra pas surprenante à ceux qui ont pu voir un ou plusieurs de ces nombreux militaires qui vivent et se nourrissent pendant plus d'un demi-siècle des souvenirs d'une bataille. Pour toute cette famille, l'enfant était maintenant le lien, l'âme commune. Adèle était la mère; cela dit tout. Quant à Lucien, quant à Anna elle-même, ils trouvaient dans l'expansion d'une tendresse pure et naturelle un dérivatif puissant aux autres suggestions de leurs cœurs. Cependant, Adèle ne tarda pas à ressentir quelques remords, quelques scrupules. Elle appréciait certainement la douceur infinie de cette existence tranquille, tout entière consacrée à la culture des plus belles floraisons de l'âme, mais elle se reprochait parfois, avec une ingénuité touchante qui n'excluait pas la fermeté, de détourner son mari de ses travaux habituels.

« Est-ce là, pensa-t-elle, ce que je m'étais promis, ce que je lui avais promis? »

Et elle lui dit un jour :

« Mon Lucien, tu ne me fais pas de reproches, mais j'en mérite. Une femme a sans doute bien mauvaise grâce à se plaindre d'être trop aimée, et pourtant je t'estime trop, Lucien, je respecte trop tes talents et l'usage que tu en peux faire pour vouloir absorber à

mon profit ton avenir. Quand tu as tout abandonné pour accourir à Croissy, tu as perdu au moins...

— Chère petite, interrompit Lucien en riant, tu as donc toutes les qualités en partage? Ah! méchante! votre supériorité va m'humilier. »

Puis il appela Mme de Lamoëze.

« Anna, dit-il, venez donc faire taire votre sœur. La voilà qui parle finances.

— Pourquoi pas? reprit Adèle. Tu as perdu au moins quinze mille francs, Lucien, et c'est beaucoup; surtout..... »

Elle regarda son fils.

« Adèle, s'écria Mme de Lamoëze avec un élan spontané et irréfléchi, ne t'inquiète pas pour ton fils. Il aura ta fortune et la mienne. Je ne me marierai jamais.

— Jamais! répliqua Adèle surprise. Jamais, ma sœur? »

Et elle attacha sur elle ses yeux curieux, interrogateurs, sans rien ajouter toutefois, mais sans pouvoir dissimuler quelques doutes.

Lucien se hâta d'intervenir.

« Vous êtes adorables toutes deux, dit-il. Cet enfant a des fées pour marraines, et c'est bien heureux, car son père, j'en ai peur, n'est qu'un monstre d'imprévoyance.

— Lucien! mon Lucien!...

— Voyons : faut-il retourner en Russie pour prouver ma bonne volonté?

— Oh! pas à présent! s'écria Adèle. Pas encore! je ne pourrais te suivre. »

Elle garda un instant le silence, émue, troublée, car cette perspective subitement présentée avait fait affluer tout son sang à son cœur; puis, tout à coup, elle ajouta d'un ton résolu :

« Tu me crois faible, mon Lucien. Détrompe-toi. Si de grands avantages t'étaient offerts, si ton absence ne devait pas être trop longue, je te dirais : Va, pars, j'attendrai... je te rejoindrai.

— Pourquoi veux-tu qu'il parte? dit Anna d'une voix brève. Rien ne le force à partir. »

Malgré cet entretien, Lucien ne donna pas un grand essor à ses occupations pendant tout l'hiver. Il en fut distrait, d'ailleurs, par un assez grand nombre de prétendants qui, amenés en apparence de province par le désir de retrouver les plaisirs de Paris, vinrent entreprendre un siége en règle autour de la belle et jeune veuve. Quelques personnes de Paris s'en mêlèrent aussi, de sorte qu'il y eut foule. Il était assez difficile de renvoyer tout le monde. Le deuil était fini depuis longtemps, et, du reste, une veuve qui se

respecte ressemble beaucoup à l'Académie française lorsqu'elle met au concours un prix de poésie ou d'éloquence : toutes deux sont libres de leur choix, libres même de ne pas décerner la couronne, en cas de médiocrité trop flagrante des compétiteurs, mais elles se doivent à elles-mêmes d'écouter et de lire tous les concurrents. Adèle n'avait pas pris très au sérieux l'intention exprimée par sa sœur de ne jamais se marier. Naturellement aimable et gracieuse, elle faisait bon visage à tous ces visiteurs empressés, parmi lesquels devait peut-être se rencontrer un beau-frère. Lucien et Anna, au contraire, les accueillaient avec une froideur marquée, dont ils trouvaient du reste la compensation dans l'humeur bienveillante de Mme Bertin. La vieille dame, en effet, de même que Gertrude, se voyait accablée de soins et de prévenances, et ces hommages la charmaient d'autant plus qu'ils ne la liaient en aucune manière et qu'elle restait parfaitement désintéressée dans la question. Cela lui était égal qu'Anna se remariât ou ne se remariât point. En attendant, elle jouissait sans scrupules des bénéfices de sa position de grand'mère. Elle se laissait bravement choyer et flatter. Elle se retirait dans son appartement quand elle en avait assez et ne s'imposait jamais la moindre fatigue. Parfois même elle ne pouvait s'empêcher de rire avec Gertrude de tant d'attentions. Quand elle entrait, quand elle sortait, quand elle prononçait quelques paroles, on s'extasiait, on ne tarissait pas déloges. Et l'octogénaire disait ensuite à sa fidèle compagne :

« Sont-ils bêtes, ces postulants ! Ils croient me gagner, me corrompre par leurs douceurs et leurs flagorneries. Mais je ne me mêle point de ce qui ne me regarde pas. Nous avons plus d'esprit qu'eux tous, n'est-ce pas, Gertrude ?

— Oh ! oui, madame, répondait Gertrude. Vous, du moins. Mais ils nous amusent et c'est le principal. »

Les mieux posés parmi les compétiteurs étaient de province, du département du Doubs. C'étaient le baron Broussan de la Roque-Broussanne et la vieille comtesse de la Loubaire, cette dernière agissant comme fondée de pouvoirs d'un petit-neveu nommé Erembert de la Loubaire. Le baron Broussan de la Roque-Broussanne était un fort bel homme de trente-cinq ans, grand chasseur, honorablement connu, très loyal, très estimé, parent éloigné de M. de Lamoëze, et qui s'était dit qu'Anna, après avoir détourné de cette famille une grosse fortune, n'avait pas de meilleur moyen que de l'épouser pour réparer ce tort involontaire. Peu cultivé d'intelligence, il avait adopté cette idée avec la persistance des gens chez qui les idées ne sont pas assez nombreuses pour qu'ils puissent choisir. Et, avec sa loyauté accoutumée, il n'avait pas craint d'en-

tourer son raisonnement de protestations brûlantes, et de le développer à Mme de Lamoëze dans toute son ingénieuse netteté. Anna, cependant, fut moins touchée que surprise. Le baron Broussan invoquait certainement un point d'honneur fort délicat, et, sur ce chapitre-là, les femmes prêtent volontiers l'oreille, mais ce point d'honneur était si subtil, si compliqué d'amour et d'intérêt personnel, qu'il y avait véritablement en lui, aux yeux même des consciences les plus chatouilleuses, matière à controverse. La vieille comtesse de la Loubaire, qui en fut instruite, car le baron était trop probe pour en faire mystère, le perça à jour d'un seul mot :

« Ma chère belle, dit-elle à Anna en particulier, cela n'a pas le sens commun. Si vous vous remariez pour faire l'aumône à tous ces gens-là, pourquoi choisir le baron plutôt qu'un autre de ses innombrables cousins? Répartira-t-il le gâteau entre eux tous? Non. Il gardera tout pour lui. Il est donc impossible de remettre les choses dans l'état où elles seraient si cet excellent M. de Lamoëze était mort célibataire et intestat. Le baron est un intrigant, voilà tout. Ce n'est pas comme mon neveu Erembert. Ah! ce cher neveu! Il vous aime, il vous adore, lui! Et vraiment, chère belle, quand on a des yeux tels que les vôtres, il est bien pénible d'être exposée à des calculs odieux et mesquins comme ceux de M. le baron Broussan de la Roque-Broussanne. »

Cette vieille comtesse de la Loubaire était d'une habileté consommée et proverbiale pour les mariages. Elle avait casé très avantageusement tous les membres de sa famille, même les plus défectueux et les plus insuffisants. Pour couronner l'œuvre, elle avait résolu de donner l'opulente veuve au jeune comte Erembert, le seul qui ne fût pas pourvu. C'était difficile. Le jeune homme, il est vrai, était remarquablement beau, beau comme Antinoüs; mais il n'avait presque pas de fortune et manquait totalement d'intelligence. Ce n'était pas timidité, jeunesse, ignorance même; c'était la stupidité personnifiée. De ce côté-là, la nature n'avait rien fait en sa faveur. Afin d'obvier à cet inconvénient, la comtesse le montrait, l'exhibait, mais ne laissait jamais l'examen s'appesantir sur lui. Chaque jour, le jeune comte venait conduire sa grand'tante à Neuilly, saluait tout le monde et se retirait immédiatement.

« Mais pourquoi ne restez-vous pas? lui disait parfois Adèle avec sa bienveillance accoutumée.

— Impossible, ma chère, impossible! » répondait la comtesse.

Elle inventait des prétextes, et, un jour qu'on insistait pour retenir Erembert à l'occasion d'un grand dîner, elle commença les manœuvres décisives.

« Chère belle, dit-elle à Anna, mon neveu vous aime comme un fou... L'inviter à dîner, lui accorder votre présence pendant quelques heures !... Ah ! chère, vous voulez donc lui faire perdre la tête tout à fait? Je lui permets de vous voir une minute. C'est déjà trop. Mais je ne puis résister à ses supplications. Hélas! que deviendra-t-il s'il ne vous obtient pas? J'ai eu pour lui des propositions superbes. Les plus riches héritières rêvent à lui. C'est tout simple : on le voit si beau, si distingué, et on le sait si bon, si aimable, si spirituel! Auprès de vous, ah! le pauvre enfant! il ne pourrait guère vous faire entendre que les battements de son cœur; mais je voudrais que vous l'écoutassiez lorsqu'il me parle de vous, lorsqu'il me confie, avec la plus chaleureuse éloquence, ses projets, sa tendresse, ses espérances. »

Et comme Anna, mal à l'aise, faisait mine de s'éloigner, la vieille dame la retint et lui dit, en essuyant ostensiblement une larme :

« Savez-vous ce qu'il m'a dit hier, à moi qui l'aime à l'égal d'un fils? Si vous le refusez, il se brûlera la cervelle.

— Oh! madame!

— Il le fera comme il le dit. C'est une âme de feu sous l'enveloppe d'un ange. Mais, j'en suis certaine, vous ne le réduirez pas à cette extrémité. Anna, mon enfant, on ne rencontre pas tous les jours un cœur pareil. Ah! je le sais, le veuvage a du bon, mais pour quelque temps seulement. On s'en lasse bien vite. N'est-ce pas? Voyons, soyez franche. Puis-je rassurer un peu mon neveu? »

Mme de Lamoëze éludait la question. Son refus était pourtant bien clair sous les atténuations de la politesse, mais cette menace de mort la mettait en peine, et la comtesse appuya sur cette corde dès qu'elle s'aperçut de ses vibrations. Ce n'était pas la première fois, du reste, qu'elle employait cet expédient, toujours flatteur et attendrissant pour une femme, et dont le contrôle est assurément fort malaisé.

Malgré son sincère retour à la foi conjugale, Lucien voyait avec déplaisir cette poursuite acharnée dont il était forcément témoin, et pour laquelle la comtesse de la Loubaire réclamait même son concours. L'idée du mariage d'Anna l'importunait, l'irritait, autant par jalousie qu'à cause de cette secrète horreur qu'ont les esprits droits pour les alliances entachées de mercantilisme, d'obsessions et de laisser aller. Un jour que la vieille dame racontait qu'elle avait arraché le pistolet des mains de son neveu, Lucien ne put s'empêcher de lui dire assez froidement :

« Ah! madame, n'exagérons pas.

— Laissez donc, mon fils, dit Mme Bertin. Je ne vais jamais au spectacle, moi. Il faut bien que je m'amuse un peu.

— Sans doute, chère mère. Mais regardez Anna, regardez Adèle.

— Ah ! ce bon Erembert ! Il veut se tuer ! Il a donc quelquefois des idées, ce garçon ? Et moi qui le supposais... comment dirai-je ? Comtesse, est-ce sérieux ou pour rire ?

— Ah ! chère madame, s'écria la comtesse, vous voulez nous donner une mauvaise opinion de vous, mais vous n'y réussirez pas. On sait que vous êtes la bonté même, et que si vos paroles sont quelquefois moqueuses, votre excellent cœur les dément à l'instant. Hélas ! il n'est que trop vrai ; une trop grande rigueur armerait le bras de mon neveu. Il se brûlerait la cervelle...

— Où la prendrait-il ? » demanda Lucien.

Cette plaisanterie assez déplacée soulagea tous les assistants, excepté toutefois Mme de la Loubaire, qui lança sur Lucien un coup-d'œil rapide, acéré, et se convainquit aussitôt qu'elle avait en lui un ennemi, un ennemi qu'il fallait gagner à sa cause ou empêcher de nuire.

Aussi clairvoyante qu'audacieuse, elle s'aperçut bientôt que l'intimité de Lucien Duplessis et de Mme de Lamoëze pouvait être suspectée. Ce fut un trait de lumière. La comtesse avait d'autant plus la facilité d'en profiter qu'elle se sentait assez habile pour le faire sans compromettre en rien les intérêts de son neveu. Elle attendit patiemment l'occasion, et, un jour qu'Anna avait quitté le salon et était montée chez elle pour recevoir et essayer quelques robes, Mme de la Loubaire la rejoignit sous prétexte de les admirer. Dès que la couturière fut partie, la vieille dame pria Anna de lui consacrer quelques instants et commença l'attaque par les plus chaudes protestations de dévouement et d'amitié. Puis, voyant que la physionomie d'Anna se trahissait par quelques signes d'ennui et d'inquiétude, elle ajouta :

« Vous croyez que je vais vous entretenir de mon neveu. Non. Le temps, j'en suis persuadée, plaidera la cause d'Erembert bien mieux que je ne saurais le faire. C'est de vous, de vous seule que je veux vous parler. Mais avant de vous donner un conseil, légitimé sans doute par mon âge et mon expérience, j'ai tenu à ce que vous fussiez bien convaincue de mon inaltérable attachement.

— Un conseil, madame ! »

Et Anna ajouta avec une froideur un peu hautaine :

« Vous en ai-je demandé ? Il s'agit probablement de mes robes. »

Ce mot n'arrêta pas la comtesse. Elle leva les yeux au ciel d'un air de componction et dit :

« Ah ! oui... Elles sont toutes les mêmes, ces jeunes femmes ! Et

cependant, on ne peut se dispenser de les chérir; on se doit de les avertir, de les sauver, fût-ce malgré elles. Chères et belles imprudentes! Elles ignorent que leurs meilleures, leurs plus loyales qualités ne sont souvent qu'une monnaie brillante, dont elles achètent des repentirs. Parions une chose, mon enfant; vous ne songez jamais à l'opinion du monde?

— Je ne la crains pas, madame. Pourquoi la craindrais-je?

— Oh! vous êtes brave. Mais rappelez-vous que ce sont presque toujours les plus braves qui périssent.

— Et en quoi suis-je exposée?

— Je n'ai pas dit que vous le fussiez.

— Alors, madame...

— Mon Dieu, ma chère, faut-il vous répéter une vérité qui est pour ainsi dire à elle seule tout le code de notre sexe? Un homme peut braver l'opinion; il y a même parfois quelque grandeur dans ce rôle; mais une femme...

— Cela signifie que le monde s'occupe de moi?

— Est-ce qu'il ne s'occupe pas de toutes les femmes, de celles qui sont jeunes et de celles qui ne le sont plus? Les laides seules sont oubliées...

— Mais enfin, que dit-on?

— Quand on vient vous voir, chère belle... notez que ce n'est pas moi qui parle... Quand on vous rencontre au spectacle, au bois, n'importe où, on est toujours certain de vous trouver en compagnie de deux personnes.

— Ma sœur!

— Et son mari.

— Eh bien?

— On se dit... encore une fois, ce n'est pas moi qui parle... On se dit tout naturellement qu'il est bien heureux. Quand quelqu'un s'informe, questionne, et quand on lui répond : C'est sa femme! ce quelqu'un demande : Laquelle des deux? laquelle?... Il y a lieu, en effet, de s'y méprendre, et...

— Achevez. M. Duplessis est le mari de ma sœur. Ce titre explique suffisamment...

— Votre sœur... précisément : elle partage tout avec vous.

— Madame!...

— Vous vous fâchez! Vous voilà toute troublée. Je regrette...

— Je suis moins troublée qu'indignée, madame. »

La comtesse était trop fine pour ne pas remarquer combien elle avait frappé juste. Elle parut ne pas faire attention au trouble très réel de Mme de Lamoëze, et ajouta d'une voix douce et insinuante :

« Ah! chère, les obligations de l'amitié sont quelquefois bien sé-

vères, bien pénibles. Mais, quand il s'agit d'un devoir, il n'est plus permis d'hésiter. Eh! mon Dieu, le monde n'est pas si exigeant qu'il en a l'air; mais il y a des intimités qui s'affichent avec une persistance telle, que la médisance, la calomnie si vous préférez, en sont nécessairement éveillées. Votre répugnance à vous remarier donne un nouvel aliment à ces propos. Ils sont bien innocents maintenant; ce sont de simples observations. Plus tard ils deviendraient des arrêts sans appel. Voilà pourquoi je me suis décidée à vous prévenir. J'avertirai aussi votre sœur...

— Gardez-vous-en bien! s'écria Mme de Lamoëze, en sortant malgré elle de la réserve prudente qu'elle s'imposait. Au nom du ciel, madame, ne faites pas cela!

— Mais si votre sœur apprend par une personne moins dévouée, moins soucieuse de lui signaler le remède en même temps que le mal.....

— Quelle que soit cette personne, madame, je ne la reverrais de ma vie.

— Chère Anna, calmez-vous, » répliqua doucement la comtesse, qui, sans avoir l'air de prendre pour elle cette menace, en fit immédiatement son profit.

Puis elle ajouta d'une voix indulgente et caressante :

« Ne vous effrayez donc pas pour si peu, chère belle. Vous savez bien que je suis votre amie et que vous pouvez sans crainte vous confier à moi. Croyez-vous qu'à mon âge et avec l'intérêt de mère que je vous porte, je n'aie pas remarqué que ces bruits ont quelque raison d'être? Il n'y a pas de fumée sans feu, comme on dit. Le monde est parfois un peu trop curieux, un peu gênant, mais, rendons-lui cette justice, il voit clair. Votre beau-frère a pour vous un goût très vif. Quoi de plus naturel? Il n'est pas aveugle, ce cher M. Duplessis. Mais il n'y a pas là de quoi réveiller tous les échos d'alentour, et quand vous serez remariée...

— Ah! nous y voilà! interrompit Mme de Lamoëze. Parlez-moi de votre neveu, madame, c'est le moment.

— Lui ou un autre, ma chère; la question n'est pas là, répondit la comtesse, dont l'éternel et bienveillant sourire ne s'effaça point. Franchement, si j'étais à votre place, je me marierais. Songez donc au coup terrible que recevrait cette bonne Adèle si elle apprenait brusquement, brutalement, la vérité.

— Et vous vouliez, madame!... »

Anna n'acheva pas. Peut-être même en avait-elle déjà trop dit. Un coup d'œil perçant de la comtesse lui montra qu'elle se savait maîtresse de son secret et qu'elle était femme à l'utiliser pour l'accomplissement de ses desseins. Pendant un instant, Anna baissa la

tête et s'avoua vaincue. Elle fut près de tout sacrifier à la tranquillité d'Adèle. Elle accepta d'avance une alliance quelconque, afin de séparer définitivement sa destinée de sa sœur, de Lucien, afin d'opposer aux bruits du monde et à sa propre faiblesse une barrière infranchissable. Puis un mortel dégoût l'envahit. Lucien, lui, se protégeait de son amour pour Anna par sa tendresse pour sa femme. Elle était digne d'en inspirer, elle pouvait lutter victorieusement contre une passion qui se taisait et s'immolait volontairement devant elle. Mais quelle différence pour Anna ! Il y a des hommes qui ne peuvent laisser subsister autour d'eux ni illusions ni espérances. Ils donnent, au premier aspect, l'exacte mesure d'eux-mêmes. On les juge, on les tarife, on les pèse d'un seul coup d'œil, aussi bien qu'on le ferait d'un animal. Le baron Broussan et le jeune Erembert étaient malheureusement de ces hommes-là. Il n'y avait rien à attendre d'eux, ni pour le présent ni pour l'avenir, rien qu'une existence plate, morne, insipide, au fond de laquelle Anna eût incessamment et honteusement rampé pour ne pas heurter du front les mesquineries, la stupidité, le lourd égoïsme. Un premier mariage l'avait déjà instruite sur ces unions où les convenances sont toutes-puissantes et d'où l'amour est impitoyablement banni. Elle ne voulait pas recommencer. De plus, il y avait en elle cet impérieux instinct de la femme qui aime, et grâce auquel toute sa personne devient un autel sacré, un temple inviolable, où le dieu ne viendra jamais peut-être, mais qu'il faut à tout prix préserver d'une profanation.

La comtesse garda un instant le silence. Elle avait l'habitude, quand ses coups les plus décisifs étaient portés, de permettre aux gens de respirer, sûre d'avance qu'ils arriveraient bien vite où elle voulait, ce dont elle ne jugeait pas utile de leur enlever le mérite. Mais au moment même où elle croyait tenir Anna, Anna lui échappait. Elle s'était dit, après quelques secondes de réflexion : « Non, non, je ne me marierai pas. » Cette résolution lui rendit tout son courage. La vieille dame était là, tranquille, mais menaçante. « Je t'empêcherai bien d'attenter au bonheur d'Adèle, » se dit Anna avec un sourire qui pouvait lutter contre celui de la comtesse, un sourire affable et cependant moqueur, un sourire finement recourbé comme un arc qui va lancer des flèches, car les femmes, même entre elles, aiment à triompher.

« Chère madame, reprit M^me^ de Lamoëze, ai-je besoin de vous faire mes remercîments ?

— Non, non, ma belle...

— Vous m'avez rendu un bien grand service. Mais, chose singu-

lière ! plus on éprouve de reconnaissance et moins elle est aisée à exprimer. J'ai trouvé un moyen...

— Ah ! un bon mariage ? Il n'y a rien de tel que les bons mariages pour réparer toutes choses.

— C'est vrai, madame ; mais j'ai mieux encore.

— Vous m'étonnez.

— Ma présence, dites-vous, a causé quelques propos peu motivés, mais fâcheux. Ils tomberont d'eux-mêmes. Dès demain, je retourne à Laroche-Lamoëze. »

La comtesse ne put contenir un geste de dépit. Elle fit preuve toutefois d'un sang-froid, d'une souplesse d'esprit remarquable, car elle s'écria, avec son ton habituel de bonhomie enjouée :

« Quelle heureuse coïncidence ! Nous sommes forcés, Erembert et moi, de revenir à Besançon. Mon neveu avait la mort dans l'âme, mais quand il saura... Nous sommes voisines, chère belle ; nous nous verrons souvent.

— Hélas ! madame, mon veuvage m'empêchera de recevoir, sans quoi.....

— Oh ! chère, nous sommes de vieux amis, Erembert et moi !

— Il n'y aura d'exception pour aucun homme, madame. Songez donc ! Que dirait le monde?

— Le monde ! le monde ! Entre nous, on sait à quoi s'en tenir. Il dit ce que nous voulons, le monde.

— Tel n'est pas mon avis, chère madame. Un homme peut braver l'opinion, une femme doit s'y soumettre, et je m'empresse de donner l'exemple. Croyez bien, madame, que je serai très honorée si vous daignez venir quelquefois égayer ma solitude. »

Anna se leva et offrit son bras à la comtesse pour descendre. Celle-ci se retira ce jour-là de meilleure heure qu'à l'ordinaire. En revenant à son logis, elle répétait malgré elle ce dernier mot : quelquefois. Le mot : égayer, lui paraissait aussi d'un mauvais augure.

Elle eut un instant l'idée, voyant la partie mal engagée et compromise, de favoriser Adèle d'avertissements officieux semblables à ceux auxquels Anna venait de faire droit. Mais c'était se brouiller avec les deux sœurs, car Mme de Lamoëze, bien certainement, mettrait sa menace à exécution ; c'était renoncer à l'établissement d'Erembert. La comtesse s'abstint donc d'une petite vengeance au moins prématurée, et, ne perdant pas tout espoir, se souvenant qu'elle avait triomphé dans des circonstances plus difficiles encore, elle ordonna à son neveu d'aller commander quelques vêtements de demi-saison chez son tailleur, car le printemps approchait, et elle partit le lendemain avec le jeune comte pour Besançon.

XXII

Quinze jours après, Anna reçut, au château de Laroche-Lamoëze, la lettre suivante :

« Chère sœur, voici une grande nouvelle : Lucien va en Russie. Oui, Anna, j'ai consenti, j'ai même prié pour que cette détermination fût prise. J'en suis encore tout émue, désolée et ravie en même temps, et je t'écris. Tu me comprendras, ma sœur, tu partageras ma peine et ma joie. Deux mois de séparation, trois, peut-être... et je n'ai jamais quitté mon Lucien, excepté lors de son voyage à Marseille, ce fameux voyage si aimablement interrompu ! Mais j'ai été raisonnable, quoique tu ne fusses pas là, chère Anna, je me suis dit que l'amour vrai vit des sacrifices qu'il s'impose, et que je n'avais pas le droit d'accaparer éternellement mon mari. Quant à le suivre, il n'y faut pas songer ; mon gros bébé s'y oppose. Le printemps nous invite, il est vrai, à être de la fête. Mais Pétersbourg est si loin ! Je serais bien fatiguée. Plus tard, nous verrons. En ce moment, d'ailleurs, je ne suis pas une femme pour mon Lucien. Il a fait cadeau de moi à son fils. Je ne suis plus qu'une mère, une simple nourrice. Tu vois que j'ai mieux fait de rester. Tu vas savoir comment les choses se sont passées. Mon cœur est si plein qu'il déborde. Mais d'abord laisse-moi te dire que je compte sur toi. Tu t'es enfuie devant les persécutions matrimoniales ; mais elles te poursuivraient où tu es. J'ai arrangé un plan pour tout concilier.

« A propos, le jeune Erembert s'est-il brûlé la cervelle ? Je plaisante ; sois sûre que je m'en garderais bien si je croyais que ce jeune homme t'aimât sérieusement. Voici mon plan : Dès que tu auras reçu ma lettre, prépare-toi à venir. Nous serons seules. Avec notre bonne grand'mère, tu le sais, on est toujours libre de faire ce qu'on veut. Nous userons de cette liberté pour ne recevoir personne. L'absence de mari sera un prétexte bien suffisant. Plus tard, au retour de Lucien, nous serons en plein été. Tout Paris est alors, comme on dit, hors de Paris, et nous serons tranquilles. Vous voyez comme on vous gâte, madame ! Vous refusez de vous marier, vous n'avez pas encore rencontré votre idéal ; eh bien ! nous vous accorderons tout le temps nécessaire. Allons, voilà que je fais la maman avec toi ! Que veux-tu ?... L'habitude ! Tu ne sais pas, Anna ? Il y a quelque temps je m'étais figuré que ton cœur... Attends un instant. Mon bébé m'appelle. Ah ! tu rirais bien, ma chère, si tu voyais une nourrice faire sa correspondance.

» C'est fini ; mon fils fait un petit sommeil dans son berceau et je

reprends la plume. Anna, dans quelques années, nous lui apprendrons à lire. Son père lui enseignera le dessin, la géométrie, l'algèbre, le latin. Hélas ! peut-être faudra-t-il recourir au Lycée. Ne pensons pas à cela. Et qui lui apprendra la grâce, l'esprit ? Je connais un bien excellent professeur, mais ce professeur-là aura sans doute alors d'autres élèves. Nous les mettrons tous ensemble pour qu'il y ait émulation. N'est-ce pas, Anna ?

» Mon Dieu ! Lucien me quitte ! Tu dors, toi, cher enfant, et ton père va partir ! C'est Isswann qui est cause de tout. Oui, tu vas voir. Je ne lui en veux pas, mais il est cause de tout. Nous étions encore tout tristes de ton départ, Lucien et moi, lorsque... Oui, ma sœur, Lucien t'aime, Lucien te regrette. Va, je ne suis pas jalouse, et suis au contraire bien fière que mon mari possède une amitié telle que la tienne. Je suis la préférée de son cœur, et c'est tout simple, car Lucien voit en moi sa femme, la mère de son enfant. Mais tu es, toi, la préférée de son esprit, de ses yeux peut-être, et ma part est assez belle pour que je puisse sans envie m'incliner humblement devant toi. Le bonheur n'envie aucunes supériorités ; il s'augmente seulement de tous les brillants rayons qu'elles répandent sur lui. Croirais-tu que Lucien, dans son exquise délicatesse, n'osait pas me manifester sa peine ? Il redoublait d'attentions pour moi ; il était là, toujours assidu, prévenant, aimable ; il paraissait prendre à tâche de me prouver que moi seule j'occupe sa pensée. « Mon Lucien, lui ai-je dit, supposes-tu donc qu'il faille me cacher un sentiment que je m'efforcerais de faire naître s'il n'existait pas ? Tu aimes Anna ; tu la regrettes. Va, tu peux me l'avouer ; c'est ma sœur. » Il m'a répondu... Ah ! par exemple, madame, vous ne saurez pas ce qu'il m'a répondu. Je ne puis pas trahir les secrets de mon mari. Est arrivée une lettre d'Isswann. Cet Isswann est adorable. Il écrit comme un ange. Un vrai style de notaire. Pour ceux qui le connaissent comme nous, tu n'as pas idée combien cette manière de correspondance est plaisante. Je m'imagine parfois ce bon et gai Isswann s'enfermant à double tour et se disant : « Il s'agit d'être grave ; j'ai à formuler une missive pour la France et pour mon cher maître ! » Ce n'est pas lui qu'on accusera jamais de manquer de respect. Cet Isswann est prodigieux. Il a déjà recouvré pour Lucien une vingtaine de mille francs. Lucien le gronde, menace de renvoyer les fonds qui lui sont adressés, mais Isswann, toujours sérieux, répond que ces fonds proviennent des travaux exécutés ou commencés par son cher maître, et n'appartiennent par conséquent qu'à lui. Attends un instant. Bébé se réveille.

» Ma chère, j'ai eu peur un instant. Oui, pendant que nous parlions de ce voyage en Russie, Lucien m'a paru subitement tout

changé et m'a effrayée. Dans sa lettre, que Lucien m'a montrée, Iswann racontait incidemment la proposition d'un grand seigneur russe qui offre cinquante mille francs à M. Duplessis s'il veut venir lui bâtir un hôtel. Lucien n'avait guère fait attention à cette offre. Son importance me frappa, et ce fut moi, je dois le dire, qui pris l'initiative de décider mon mari. Lucien avait accepté, il semblait même gai, heureux de pouvoir mettre une aussi forte somme dans le berceau de son fils, lorsque tout à coup, comme je te le disais, sa figure changea et se contracta péniblement. « Lucien, lui dis-je, que redoutes-tu donc? De t'éloigner de moi? De ne pas réussir dans cette entreprise? » Et il prononça ces mots étranges : « Ne pas réussir !.. Un homme est bien près du succès quand il se dit : si je ne l'obtiens pas, je mourrai. » Ah ! ma chère, si tu avais vu quel feu, quelle énergie ! Du reste, à peine ai-je eu le temps d'en trembler, tant cela a passé vite. La physionomie de Lucien s'est éclaircie, adoucie; il a discuté avec moi le pour et le contre de ce voyage; il s'est empressé de consulter grand'mère qui, ainsi que je le présumais d'avance, nous a conseillé de faire comme nous voudrons. Et maintenant que je songe à loisir à ces mots étranges échappés à mon Lucien, je me rassure tout à fait en les expliquant. Quand Lucien, pauvre et obscur, a commencé sa carrière, quand il en a subi les fatigues et les épreuves, je suis certaine qu'avec une force d'esprit persévérante et concentrée, un peu endormie naturellement depuis son mariage, mais dont je venais de surprendre le brusque réveil, il s'était dit : « J'arriverai ou je mourrai. » Cette alternative, par bonheur, n'existe plus pour lui. Je l'ai compris lorsque Lucien, comme pour effacer le souvenir de ses paroles, m'a entretenue de moi, de son fils, des facilités de ce voyage, des avantages qu'il présente sans aucun risque, sans aucun péril. Grâce au ciel, mon Lucien est sorti victorieux de sa lutte avec la fortune, et les paroles dont je m'étais à tort et malgré moi inquiétée, témoignent seulement que cette volonté puissante à laquelle rien ne résiste, n'est pas éteinte en mon cher mari.

» Anna, ces quatre pages de ma lettre sont d'hier. Je la reprends aujourd'hui. J'ai été obligée de l'interrompre. Ma sœur, j'ai beau faire, je souffre. Lucien va me quitter ! et c'est moi qui l'ai voulu ! Je souris, je fais la brave, la vaillante, je lui cache mes larmes. Je les apporte à mon cher petit confident, qui semble en deviner la cause et tend vers moi ses bras comme pour me consoler. Si Lucien me voyait trop triste, il ne s'éloignerait pas. Il est si bon ! Il refuserait d'acheter même une fortune par une de mes larmes. Non, non, je serai courageuse, je ne pleurerai pas trop... devant lui, du moins. Lucien fait un sacrifice, je le vois, je le sens, et je ne veux

pas rendre ce sacrifice trop dur, trop pénible. Mais je suis faible. Viens à mon secours, viens, Anna. Tu m'aideras à compter les jours, les heures qui me rapprocheront de mon mari. Je ne te parlerai jamais de mariage, puisque cela te contrarie. Tu ne seras pas non plus exposée à rencontrer à la maison... Lis avec soin ma première page ; tout notre plan de conduite y est détaillé. Tu verras... Adieu ! ce n'est plus bébé qui m'appelle, c'est Lucien... C'est bébé aussi, mais, cette fois, je ferme ma lettre, qui, sans cela, ne partirait jamais. A bientôt, n'est-ce pas ?

» Ta sœur, ton amie,

» ADÈLE. »

XXIII

Mme de Lamoëze ne tarda pas à envoyer sa réponse, qui arriva le lendemain du jour où Lucien quitta Paris.

Mme de Lamoëze annonçait qu'elle allait partir pour Neuilly presque en même temps que sa lettre.

Cette lettre, par conséquent, ne fut pas très longue. Anna, toutefois, approuva Adèle. Elle glissa légèrement sur les intérêts pécuniaires, en ajoutant, cependant, que la naissance d'un fils ne permettait plus de les négliger ; puis elle consola d'avance sa sœur par cette simple phrase : « Tu verras que plus tard tu béniras cette absence ; elle t'aura permis de connaître combien tu aimes Lucien, et d'apprécier entièrement le bonheur que vous vous devez l'un à l'autre. »

Adèle, d'abord, ne vit qu'une chose et poussa un cri de joie :

« Elle va venir ! »

Puis, après avoir relu la lettre, elle se dit :

« Oh ! qu'elle a raison ! qu'elle a d'expérience ! En effet, depuis que Lucien n'est plus là, je sens encore davantage combien je l'aime. On dirait que mon cœur cesse de battre, que toute ma vie s'arrête, demeure en suspens, et que je me plonge dans le passé pour y ressaisir toutes les félicités goûtées, pour mesurer de là toutes les promesses de l'avenir. »

Et, souriant doucement :

« Où donc ma sœur a-t-elle appris cela ? se demanda-t-elle. Elle a une expérience étonnante. »

Puis elle éprouva un léger mouvement de fierté.

« Bah ! reprit-elle, je sais tout cela ; toutes les femmes le savent. Seulement, nous sommes quelquefois inhabiles à l'exprimer. C'est ce qui rend Anna si séduisante : elle sent vivement, et elle sait tra-

duire ses sentiments. O mon Dieu! j'y pense : comment ferai-je pour écrire à Lucien? Je ne veux pas qu'Anna m'aide. Non! Et pourtant... Ah! s'il était ici, s'il me demandait si je l'aime, je n'aurais pas besoin de discours, je mettrais sa main sur mon cœur; mais de si loin!... de si loin!... Ah! comment ferai-je? »

Elle se consulta gravement et se répondit presque aussitôt :

« De quoi vais-je m'inquiéter? Je lui parlerai de son fils. »

Puis une idée soudaine illumina son front et fit rayonner ses yeux :

« Lucien va m'écrire! J'aurai des lettres de Lucien! Quel bonheur! Moi qui n'en ai qu'une, celle où il annonçait à grand'mère qu'il serait très heureux d'être de notre famille! J'aurai des lettres! Où les mettrai-je? Je sais bien où. Dans mon sein. Mon bébé les touchera. Anna, toi qui es si savante, tu n'avais pas songé à cette compensation. J'aurai des lettres! J'aurai une correspondance suivie avec mon mari! Suis-je folle? Est-ce que je vais être contente que mon Lucien soit parti? Cela me fait penser à cette dame qui renvoyait celui qu'elle aimait pour qu'il allât lui écrire. Oh! la singulière dame! »

Le lendemain, Adèle se dit tristement :

« Anna n'arrive pas! »

Le surlendemain, elle ne put s'empêcher de dire à sa grand'mère :

« Grand'mère, Anna n'arrive pas!

— Un peu de patience, mon enfant! répliqua Mme Bertin. Il faut lui laisser le temps de faire ses malles. Une jeune veuve a toujours beaucoup de malles à faire. »

La journée s'écoula.

Le lendemain matin, Adèle reçut une douloureuse nouvelle : Anna ne viendrait pas.

Dans une lettre fort brève, Mme de Lamoëze s'excusait, ajoutant qu'une impossibilité absolue s'était placée entre elle et son désir de revoir bientôt sa grand'mère et sa sœur.

Adèle eut de la peine à retenir ses larmes. Instinctivement et sans y réfléchir, elle s'abstint de montrer cette lettre à Mme Bertin. Elle la prévint seulement qu'Anna était obligée de retarder son voyage.

« Quand tu lui écriras, dis-lui que j'en suis fâchée, » répondit poliment la vieille dame.

Adèle trouva auprès de son fils un soulagement à son chagrin.

« Tu me restes, toi! dit-elle en l'embrassant. Cher enfant, n'ai-je pas été ingrate? Je t'ai; que souhaiter de plus? »

Et, peu à peu, le sentiment instinctif qui l'avait engagée à cacher à sa grand'mère la lettre brève et froide de Mme de Lamoëze

mit Adèle sur une voie féconde en explications, en consolations.

« Je n'ai pas l'expérience de ma sœur, se dit-elle, mais j'étais peut-être dans le vrai quand je demandais à Lucien si la physionomie d'Anna ne faisait point d'involontaires révélations. O ma belle mystérieuse, vous tromperiez sans doute un indifférent ; mais moi, non, vous ne le pourriez pas. Anna aime quelqu'un, Anna a une grande passion au cœur, j'en suis certaine. Pour qui ? Je l'ignore, mais je le saurai probablement bientôt. Ma sœur est mystérieuse. C'est son caractère. Comment ai-je appris qu'elle était malheureuse avec M. de Lamoëze ? Par hasard. Elle ne m'en avait jamais rien dit. Oh ! chère sœur ! Je serai bien contente quand j'apprendrai enfin qu'elle est heureuse ! »

Ces suppositions ne manquaient pas de vraisemblance. Elles rendirent moins pénible l'isolement d'Adèle. Une vague inquiétude la tourmenta d'abord, car, par une curiosité bien légitime, elle aurait désiré connaître, dans toute son étendue, le motif qui retenait sa sœur. Mais elle se disait que ce motif, dans de telles circonstances, ne pouvait être que fort grave, fort décisif pour l'avenir d'Anna, et Adèle se rassurait en se répétant qu'Anna était incapable de mal placer ses affections. D'ailleurs, en définitive, Adèle étant exclue de cette confidence, elle avait trop de discrétion pour la solliciter, et il ne lui restait guères qu'un seul parti à prendre : faire des vœux pour le bonheur de sa sœur, et attendre.

Le temps marcha. Lucien écrivit. Il annonça que ses travaux étaient commencés.

« Sont-ils diplomates, dans cette Russie ! se disait parfois Adèle. On croirait que Lucien a pris le style d'Isswann. Mais quand on connaît Lucien, quand on connaît Isswann, on sait combien de beaux et nobles sentiments se cachent sous ce langage mesuré. »

Il lui arriva une fort agréable surprise. Elle reçut une grande caisse contenant une multitude de jolies choses de tous les pays.

Et un mot de Lucien disait :

« C'est Isswann qui a choisi et qui m'a demandé la permission de t'envoyer tout cela pour ton fils. Je l'aurais affligé en refusant. »

Adèle ne vivait plus que pour son enfant. Quelques lettres faisaient diversion. Il y en eut une qui ne fut pas précisément une distraction. Elle était de la comtesse de la Loubaire. Elle renfermait entre autres cette phrase : « Votre mari et votre sœur vous ont donc abandonnée ? Enfin !... Je ne vous en dis pas davantage pour aujourd'hui, car j'ai pour principe de ne pas parler du mal sans indiquer le remède. Dans quelques jours, je serai à Paris. »

Cette lettre, assez énigmatique, réveilla chez Adèle un douloureux regret :

« Anna ne m'écrit pas! Pourquoi Anna ne m'écrit-elle pas? Pourquoi ne sais-je même pas où elle est? »

L'humeur d'Adèle, toutefois, ne perdit rien de sa souriante sérénité; mais cette jeune femme rechercha de plus en plus la solitude. Une visite la contrariait. Il lui arriva même quelquefois de se dire souffrante. Presque tous les jours, vers deux heures, elle sortait, sous prétexte de prendre l'air, en réalité pour être seule. La femme de chambre Fanny l'accompagnait, il est vrai; mais Fanny était tranquille, réservée, et d'autant plus silencieuse qu'elle était prise d'amour. Il y a, derrière le Jardin d'acclimatation, des endroits charmants, d'une grâce poétique et d'une fraîcheur incomparables, peu fréquentés, déserts ou à peu près. C'est là que se rendait Adèle, portant son enfant dans ses bras, suivie de Fanny. Elles se promenaient, elles s'asseyaient, elles travaillaient. Vers cinq heures, elles rentraient. Adèle avait pris cette habitude sans s'en apercevoir. Les habitudes sont presque des affections encore, qui semblent fixer et fortifier les existences vides, flottantes, et ces affections fictives, dernier refuge d'une âme aimante, deviennent plus chères lorsque les autres, les véritables, sont interrompues ou brisées.

Adèle attendait. Adèle se reprochait souvent son manque de patience. Lorsque des élans irrésistibles de son cœur l'emportaient vers Lucien, vers Anna, elle s'efforçait de ramener à elle toutes ses tendresses en leur promettant une satisfaction prochaine, et elle les concentrait jusqu'alors sur l'enfant auquel elle infusait chaque jour une vie plus large et plus abondante.

Sur ces entrefaites, un événement survint, simple, mais terrible, que la lettre de la comtesse aurait peut-être fait prévoir à Adèle, si cette jeune femme pure et dévouée n'eût été trop ignorante du mal pour y arrêter un seul instant sa pensée.

XXIV

Dans l'allée solitaire où Adèle faisait, en compagnie de Fanny, sa promenade accoutumée, parut un jour une calèche où se trouvait la comtesse de la Loubaire.

« Ah! la voilà! s'écria-t-elle en apercevant la jeune femme assise sur un banc et tenant son enfant dans ses bras. Ce n'est pas malheureux! »

Elle fit arrêter et descendit de voiture.

Adèle fut un peu contrariée de voir sa chère solitude rompue. Néanmoins, avec sa politesse ordinaire, elle se leva et alla au-devant de la comtesse.

« Restez! restez! dit celle-ci, et asseyons-nous. Il y a assez long-

temps que je vous cherche. Je viens de chez vous. Mme Bertin n'a pu me recevoir, car Gertrude a mal aux dents. On m'a dit que vous étiez sortie. J'ai cru d'abord que c'était une consigne... qui ne saurait exister pour moi, votre meilleure amie. Mais on m'a indiqué où vous étiez, et me voilà. »

Elle se plaça sur le banc à côté d'Adèle.

La femme de chambre Fanny se retira discrètement à quelque distance.

Tout à coup, la comtesse embrassa vivement Adèle à plusieurs reprises, et lui dit :

« Chère belle ! pauvre chère belle ! enfin, vous ne dépérissez pas. Je vois avec plaisir que votre beau chérubin frais et rose vous console de tout.

— Oui, répondit Adèle avec une simplicité émue.

— Et vous ne me demandez pas, reprit la comtesse, quel est mon remède ?

— A mon chagrin ? Il y a en effet dans votre lettre... Ah ! vous êtes trop bonne, madame la comtesse, et je vous en remercie. Mais vous ne pouvez me rendre mon mari.

— Mais si ! mais si ! Et votre sœur en même temps. Ah ! si l'on m'avait écoutée !... Je l'ai assez dit : Marions Anna ! marions Anna ! A son âge, le veuvage est lourd. Si elle était la femme de mon neveu Erembert, tout cela n'arriverait point, et M. Duplessis ne s'occuperait plus d'elle. Vous voyez donc bien...

— Dieu me pardonne, madame ! interrompit Adèle d'une voix brève, altérée... Vous attaquez mon mari et ma sœur !

— Chère enfant ! J'aurais dû vous avertir plus tôt. Mon neveu Erembert...

— Vous attaquez mon mari et ma sœur, madame !

— Mais non ! Au contraire. Vous ignoriez donc !... Vous ne savez donc rien ? Mais ne vous désolez pas, chère belle. Grâce à moi, tout se réparera. Eh ! mon Dieu ! il y a bien des circonstances atténuantes. Vous êtes nourrice. Entre nous, ma chère, quand on est nourrice... D'un autre côté, Anna est veuve, et, quand on est veuve... M. Duplessis, lui, est fort excusable. Vous seriez scandalisée, comme tous les honnêtes gens, s'il allait porter le trouble dans quelque paisible ménage, et peu flattée, je n'en doute pas, s'il compromettait sa fortune avec quelque drôlesse. Il a des torts, j'en conviens, mais, au moins, tout se passe en famille. »

Adèle, qui s'était affaissée sur elle-même, fit un persistant effort pour se lever.

« Tu n'as pas entendu, mon fils ? murmura-t-elle en se penchant vers lui. Oh ! non ! »

Et elle ajouta tout haut en essayant de s'éloigner :

« Adieu, madame.

— Toutes les jeunes femmes sont ainsi, reprit la comtesse. Je parie que vous ne me croyez pas.

— Non, grâce à Dieu, madame.

— Vous ne croyez pas que votre mari est en Russie avec Anna ? »

Adèle s'arrêta court et répéta d'une voix éteinte :

« Mon mari est en Russie... avec Anna ! »

Puis, se retournant brusquement :

« Ce n'est pas vrai ! reprit-elle. Avez-vous des preuves ? »

Et, sans attendre la réponse :

« Je suis folle, moi, continua-t-elle. Que vous ai-je donc fait pour me torturer ainsi ? Ah ! j'y pense... vous désirez unir votre neveu à ma sœur. Mais le moyen que vous employez ne saurait être efficace. Il m'éclaire cependant, il m'éclaire ! Vous voulez que ma sœur épouse ?... Oh ! dites ! dites !

— C'est mon vœu le plus cher, et maintenant vous reconnaîtrez vous-même...

— Ah ! ah ! merci ! Vous voyez bien qu'il n'y a pas de preuves ! Je savais bien, moi, que vous n'aviez pas de preuves. Si ce que vous dites était vrai, vous mépriseriez trop Mme de Lamoëze pour la donner à votre neveu.

— Rassurez-vous, chère belle. Erembert ne sait rien. Quant à moi, je considérerai la charmante Anna comme deux fois veuve, voilà tout. Elle pourrait être deux fois veuve, n'est-ce pas ?

— Voilà tout ! répéta Adèle comme écrasée.

— Mais vous êtes lasse, reprit la comtesse. Le grand air vous fatigue. Confiez-moi ce beau chérubin. Aime-t-il les bonbons ? Non, pas encore. Une autre fois, plus tard, je ne manquerai pas... »

Elle fit un mouvement pour le prendre, mais Adèle la repoussa avec un geste de sombre énergie.

« Ne touchez pas à cet enfant, dit-elle, ne touchez pas à cet enfant ! Il est à moi. »

Elle éprouva quelques secondes de dévorante indécision, puis, revenant brusquement s'asseoir sur le banc, elle ajouta :

« Voyons ces preuves.

— Faut-il commencer par le commencement ? » demanda la comtesse en s'asseyant aussi avec un sourire de triomphe mitigé par la plus exquise bienveillance.

Adèle entrevit sans doute dans le passé quelques lueurs de vérité. Elle se rappela qu'Anna ne lui écrivait plus, que les lettres de Lucien semblaient, en y réfléchissant, pleines de froideur et de contrainte.

« Oh ! le commencement, murmura-t-elle, je le connais.

— Chère belle, reprit la comtesse, laissez-moi vous dire d'abord que nous ramènerons facilement nos charmants coupables dans le devoir. Un simple avis de vous, soit à Mme de Lamoëze, soit à M. Duplessis, suffira. Maintenant, écoutez-moi bien. Vous serez la première à conseiller à votre sœur d'épouser mon neveu; vous êtes même, franchement, un peu en droit de l'exiger, et, si je vous en parle, c'est seulement afin de bien nous mettre d'accord sur ce point. Anna femme d'Erembert, j'ai tout intérêt à jeter aux oubliettes le secret de cette aventure, que je me suis bien gardée de divulguer. Anna femme d'Erembert, sa réputation me devient sacrée comme celle de ma propre fille. Personne n'osera y toucher, je vous le jure, car vous savez de quel poids je pèse sur les arrêts du monde. Vous-même, de cette façon, vous êtes exempte des sots quolibets qui ne manqueraient pas de vous assaillir de toutes parts. Au lieu d'être forcée de vous éloigner du monde, d'où bien vite vous chasseraient impitoyablement le scandale et le ridicule, vous y conserverez, auprès de votre mari, la place honorable dont vous êtes si digne. Au nom même de votre fils, vous devez obliger la belle Anna...

— Madame, interrompit Adèle avec un profond sentiment de dégoût, si je vous comprends bien, ce que vous me proposez là, c'est un marché..... »

Elle n'acheva pas.

« Voyons vos preuves, » reprit-elle.

La comtesse fouilla dans sa poche avec tant d'assurance qu'Adèle fut sur le point de défaillir.

« Elle en a, murmura-t-elle.

— Oui, j'en ai, et d'irrécusables, reprit Mme de la Loubaire, sans déployer tout de suite les papiers qu'elle tenait dans sa main, car les forces d'Adèle paraissaient s'épuiser. Voyons, ma belle, calmez-vous. Votre cher Lucien vous sera rendu si vous agissez comme je vous l'ai dit. Sa faute n'est pas irrémissible. C'est un de ces entraînements auxquels les hommes sont malheureusement si sujets, mais dont ils se corrigent bien vite quand on emploie la douceur unie à une certaine fermeté. D'abord il n'y a pas eu préméditation. Cela, je vous l'affirme. J'étais présente quand le beau Lucien est venu chez Anna.

— A Laroche-Lamoëze?

— Oui. Nous étions là, Erembert et moi, en visite. Ce pauvre garçon......

— Et Lucien?... Mais parlez donc, madame... parlez!

— Lucien est arrivé. Ç'a été comme un coup de théâtre : « Vous

ici ! — J'étais déjà hors de France, a répondu Lucien, mais je n'ai pu me résoudre à partir sans vous avoir vue. » Anna lui a fait un signe. Votre cher mari, c'est une justice à lui rendre, ne nous voyait pas, Erembert et moi, et semblait très peu disposé à s'occuper de nous. Aussi, je m'empressai de dire à mon neveu : allons-nous-en. D'ailleurs, sur le premier moment, je l'avoue... Vous connaissez ma moralité, mes principes.

— Oh ! Lucien !... murmura Adèle. Et je ne me doutais pas... O aveugle !.. Tant de choses depuis quelques jours, et même dans un passé plus reculé, auraient dû m'éclairer ! Mais non... je ne suis ni aveugle ni imprévoyante. Je ne pouvais pas, mon Dieu ! je ne pouvais supposer un pareil crime.

— N'exagérons rien, chère belle, continua la comtesse. Lucien, que votre beau chérubin prive de vous, aura réfléchi qu'il avait là une occasion unique pour faire faire à votre sœur un voyage d'agrément. Quant à Anna, c'est peut-être par égard pour vous... Lucien l'aura peut-être menacée de se brûler la cervelle...

— Mon mari, ma sœur... Partis ensemble !

— Cela n'est pas certain, chère, mais...

— Ah !.. vous disiez...

— Il y a des ménagements à garder. Nos chers amoureux se seront rejoints à quelque distance. Vous comprenez bien qu'ils n'ont pu monter en voiture tous les deux dans la cour d'honneur du château. Eh ! ma chère, si les apparences n'étaient pas sauvées, ni moi ni mon neveu ne consentirions, malgré l'immense fortune de M^me^ de Lamoëze...

— Mais voyons donc ces preuves, madame. Une semblable accusation doit être appuyée de preuves.

— Les voilà. »

M^me^ de la Loubaire remit à Adèle quelques lettres tout ouvertes.

La première portait le timbre de Besançon, et commençait ainsi :

« Madame la comtesse et amie,

» Vous me demandez, car ce serait une grande attraction pour vous, et je le conçois sans peine, si, en supposant que vous allassiez à Paris, vous auriez le plaisir d'y rencontrer notre belle et charmante madame de Lamoëze. Je ne le crois pas, quoique les vents soient, comme on dit, changeants. J'ai eu l'honneur de servir de témoin pour un passe-port à notre bien chère madame de Lamoëze, que d'assez graves intérêts, m'a-t-elle dit, appellent inopinément en Russie. C'est un long et pénible voyage, mais, aujourd'hui, on va si vite avec les chemins de fer... »

« En Russie ! » balbutia Adèle.

La seconde lettre portait le timbre de Saint-Pétersbourg. Elle provenait d'un fleuriste renommé de cette ville et était ainsi conçue :

« Madame la comtesse,

» J'ai reçu en son temps votre honorée du 25 écoulé, ainsi que le mandat de 150 francs y inclus, lequel a été ponctuellement payé à présentation par le banquier sur qui vous aviez tiré.

» En retour, et d'après vos ordres, madame la comtesse, je me suis sur l'heure occupé du bouquet dont vous avez daigné me signifier commande. J'en crois la composition assez heureuse. Au centre, j'ai placé en grand nombre l'espèce de roses dite *Prince Léon Kotschoubey*, d'un rouge vif magnifique, et celle dite *Prince Chipetouzikoff*, d'un rouge pourpre. Viennent ensuite, par une sorte de mariage qui exclut toutefois le mélange, la *Jeanne d'Arc*, d'un blanc éclatant, à centre légèrement carné, et la belle *Comtesse Batthiany*, forme de coupe évasée, carné pâle, reflété de blanc pur. Ce sont là des primeurs que, seul dans l'empire russe, je puis fournir en cette saison. La troisième partie de l'œuvre aura aussi, je l'espère, madame la comtesse, votre approbation. C'est un entourage de violettes de Parme premier choix.

» Ce bouquet étant une attention délicate à l'adresse d'une Française de vos amies, vous remarquerez, madame la comtesse, le soin que j'ai pris de n'y faire figurer que vos glorieuses couleurs nationales : rouge, blanc, bleu.

» La demeure de l'architecte français dont vous nous parlez dans votre précitée n'a pas été difficile à trouver. D'après vos ordres, dont transmission a été faite à mon messager, il s'est abstenu, en remettant le bouquet à madame Duplessis, de dire de quelle part venait cette aimable surprise. »

Le timbre de cette lettre avait attiré vivement l'attention d'Adèle. Elle parcourut rapidement les premières lignes, puis elle jeta un cri étouffé.

« Madame Duplessis !... dit-elle. Madame Duplessis... Elle !... Anna !

— Vous voyez, reprit la comtesse... Continuez. »

Mais Adèle lui rendit ses lettres avec un geste d'horreur et de mépris, qui s'appliquait autant à M^me^ de la Loubaire qu'au crime dont elle se faisait la délatrice.

« C'est bien... Je sais... Je vois... reprit Adèle, dont le visage se couvrait d'une affreuse pâleur.

— Chère belle, ajouta la comtesse, ne prenez pas ceci trop au sérieux. Eh! mon Dieu! les hommes ne valaient pas mieux de mon temps... et nous nous contentions de leur rendre la pareille. Rappelez-vous ce que je vous ai dit : mon neveu Erembert... Chère enfant, n'allez pas vous trouver mal pour si peu de chose. Adèle! Voyons donc! Voyons donc! Ah! heureusement, votre femme de chambre est là. Au revoir, ma chère... à bientôt! Songez mûrement à ce que je vous ai dit. »

Effrayée par la physionomie bouleversée d'Adèle, certaine que les intérêts de son neveu étaient en bon chemin, la comtesse appela Fanny et lui fit signe de s'approcher. Puis elle remonta dans sa voiture et s'éloigna, comme un assassin qui craint d'avoir ses vêtements tachés par le sang de sa victime.

XXV

Le bruit des chevaux et des roues arracha Adèle à son immobilité.

Elle se leva, fit quelques pas en avant, et cria d'une voix sourde, brisée, haletante :

« Ce n'est pas vrai! Ce n'est pas vrai!»

Mais ce démenti qu'elle essayait de se donner à elle-même n'était qu'une stérile et suprême protestation de son amour, et n'avait plus le pouvoir de la convaincre.

Elle recula bientôt comme devant un abîme sans fond, et ajouta :

« Quoi? quoi encore? J'ai entendu, j'ai vu. Quelle infamie! Oh! les lâches! »

Elle baissa la tête jusqu'à son fils et lui dit, avec une sorte d'emportement désespéré :

« Mon fils, ton père et ta tante nous déshonorent, nous tuent. Ton père et ta tante sont des lâches. »

Elle chancela. Par un instinct de protection plus fort que la douleur, elle s'adossa contre un arbre et resta debout, les bras croisés sur son enfant, le couvant avec des yeux hagards. La femme de chambre, qui s'était respectueusement tenue à quelque distance, se rapprocha. En voyant sa maîtresse dans cette attitude de désolation, sa première pensée fut de la débarrasser de son fardeau. Mais Adèle sembla se réveiller et la repoussa violemment.

« Vous voulez me prendre mon fils! dit-elle. Vous voulez me prendre mon fils! »

La femme de chambre s'aperçut bien vite qu'il y avait quelque chose de nouveau.

« Madame, dit-elle d'une voix émue, vous avez du chagrin. Qu'est-ce donc que cette dame vous a dit?

— Ce qu'elle m'a dit?... Elle m'a parlé de Saint-Pétersbourg. Ce qu'elle m'a dit?...

— M. Duplessis retarde son retour peut-être?

— Son retour! son retour!... Oui, vous avez raison, Fanny. M. Duplessis retarde son retour. Nous dirons à grand'mère que M. Duplessis retarde son retour. »

L'enfant pleura.

« Ne vous attristez pas, madame, reprit Fanny. Pensez à votre fils.

— Mon fils!... Je ne l'oublie pas. J'ai mon fils. Venez, Fanny. Rentrons. »

Elle marcha d'un pas assez ferme et alla se réfugier dans le cabinet de son père.

« Mon père, dit-elle, mon père... Ils m'ont trahie! »

Et l'enfant fit entendre une nouvelle plainte, et une voix intérieure, inspirée peut-être par le père d'Adèle, lui dit :

« Tu es mère; c'est ce qui te sauvera.

— Mais je ne veux pas être sauvée, reprit-elle. Je n'ai plus rien à espérer. Je veux mourir. »

Elle disait cela, mais, machinalement, elle dégrafait sa robe. Bientôt elle jeta un cri déchirant. Son lait était tari!

« Ah! c'est le comble, dit-elle avec un rire aigu. Dieu me retire tout, tout à la fois. Je ne suis plus ni sœur, ni épouse, ni mère. Je ne suis plus rien. Et je vis encore! »

Elle ouvrit la fenêtre pour se précipiter. Puis elle revint et fit quelques pas au hasard dans la chambre.

« As-tu peur, malheureuse? reprit-elle. Dépêche-toi de te tuer avant de devenir folle. »

Elle regarda le faisceau d'armes, elle s'avança peu à peu comme pour s'enhardir, puis, tout-à-coup, elle sauta sur une des flèches empoisonnées.

« C'est bien la même? se dit-elle, c'est bien celle que Lucien tenait un jour en causant avec... Ah! quelle infamie! Ils s'aimaient, ils me trompaient déjà! »

Elle courut vers l'enfant et se pencha vers lui.

« Tu demandes la vie, pauvre innocent, reprit-elle. La mort vaut bien mieux, crois-moi. Regarde. Donne-moi ton bras... ta main. Il y a là du poison pour nous deux. »

L'enfant étendit les bras, prit le fer dans ses petites mains; mais, à un cri d'effroi que jeta sa mère, il le laissa tomber.

Adèle ramassa la flèche, la brisa et en lança au loin les morceaux.

Puis elle se plaça debout devant son fils et le contempla longuement. Pendant un instant, elle fut en proie à la plus terrible indécision. A son premier abattement venait de succéder une énergie violente, par intermittences, exaltée jusqu'au crime, jusqu'au suicide, et qui retombait ensuite dans le morne accablement d'un désespoir sans issue. Une fièvre ardente créait en partie cette situation d'âme, ces intervalles de prostration et de délire. Tantôt Adèle était brûlante, surexcitée, impatiente d'agir; tantôt un froid mortel l'envahissait; des frissons rapides, aigus à force d'être glacés, passaient dans ses veines; elle tremblait, elle se sentait défaillir; ses joues tout à l'heure éclatantes sous de subites et fugitives rougeurs, devenaient pâles comme si la vie se fût retirée avec le sang.

Bientôt elle dit :

« Je vais aller en Russie. »

Elle fit quelques pas pour essayer ses forces.

« Oui, oui, j'irai, reprit-elle. Ah ! ah ! ils ne m'attendent pas. »

Elle ne pouvait détacher ses yeux de son enfant, qui, la voyant ainsi, ne la perdait pas de vue. Il se taisait, il ne pleurait pas, il avait peur.

Gertrude entra.

« Je vous cherche partout, dit-elle. Madame m'envoie. Fanny nous a dit que vous aviez rencontré quelqu'un et que le retour de M. Duplessis...

— En effet, interrompit Adèle. Je vais aller le rejoindre.

— Tiens ! c'est une bonne idée. !

— N'est-ce pas ? »

L'enfant, en apercevant une femme, parut se souvenir qu'on ne s'occupait pas de lui, et tendit vers Gertrude ses bras suppliants. Elle s'approcha et le caressa.

« C'est juste, pensa Adèle au milieu du froid délire de la fièvre; il demande une mère. L'une ou l'autre ! Qu'importe, pourvu qu'il en ait une ! »

Puis elle ajouta tout haut :

« Prévenez ma grand'mère. J'ai à sortir. Je reviendrai l'embrasser.

— Et le petit ?

— Je le ramène à son père.

— D'ailleurs, il ne pourrait se passer de vous; n'est-ce pas, mon gros bébé? Madame, je crois qu'il se doute de quelque chose. Regardez quelle drôle de mine il fait.

— Gertrude ! Gertrude !... »

Adèle faillit se trahir. Elle faillit livrer le secret qui l'étouffait, le secret de sa déchéance d'épouse, de sa déchéance de mère. Mais

elle songea à la vieille Mme Bertin, qu'une émotion trop vive pouvait conduire au tombeau, elle se félicita de la détermination qu'elle venait de prendre et grâce à laquelle le spectacle d'une catastrophe serait évité à sa grand'mère.

« Comme vous voilà bouleversée! reprit Gertrude avec un sourire. Un départ, un grand voyage pour retrouver son mari!... Bah! madame, tout ça, quand on est jeune, c'est la vie, c'est le bonheur.

— Oui, Gertrude, oui... c'est le bonheur. Prévenez ma grand'-mère.

— Emmènerez-vous Fanny?

— Fanny? Non. »

Adèle prenait ses résolutions au fur et à mesure que les événements l'y obligeaient. Cependant, il y avait entre elles une certaine coordination. Dès que Gertrude ne fut plus là, Adèle feuilleta un vieil almanach de son père afin de se procurer tout de suite une nourrice. Parmi les adresses de bureaux spéciaux, elle s'arrêta à une : rue Gracieuse. Ce nom fut une recommandation aux yeux de cette jeune femme, femme et jeune au milieu même de ses tortures. Elle prit son fils dans ses bras, sortit, appela une voiture qui passait et donna l'adresse au cocher. C'était loin. Mais le trajet ne sembla pas long à Adèle. Dans tous les endroits parcourus, elle ressaisissait quelques souvenirs. Elle se revoyait enfant, jeune fille, femme. Son existence tout entière se reconstruisait, se groupait, se condensait, comme pour la saluer avec un sourire et des larmes, et lui dire un dernier adieu. Sa volonté était formelle, immuable : Adèle comptait rendre son fils à Lucien et se tuer entre lui et Anna, sans explications, sans reproches ni pardon. Que d'amour surnageait encore dans ce plan de conduite! Adèle n'admettait ni luttes, ni réconciliation, ni repentir. Mais elle comprenait d'instinct combien elle allait se venger en échappant à ses maux, combien elle allait châtier, flétrir, séparer à jamais, rendre odieux l'un à l'autre Lucien et Anna.

On n'aurait pas cru qu'elle souffrait. La fièvre, plus accentuée, plus large, plus meurtrière, la soutenait. Son visage brillait d'un vif et charmant incarnat. Elle regardait çà et là, machinalement, n'osant plus arrêter ses yeux sur son fils. Près d'arriver, elle aperçut cette inscription : Hospice de la Pitié. Ces derniers mots la frappèrent, lui percèrent le cœur comme pour en faire jaillir les sources du pardon. Mais ce fut en vain.

« La pitié! la pitié! se dit-elle. Est-ce qu'ils en ont eu pour moi? »

Rue Gracieuse, dans une maison où l'on trouve à acheter, à affer-

mer la maternité toute faite, elle vit plusieurs femmes prêtes à entrer en fonctions. Ce fut l'enfant qui choisit. Il avisa une grosse Picarde, et, dès qu'il en fut rapproché, il se cramponna à elle. Ce fut un rude coup pour la mère. Elle se détourna, et, n'ayant plus ce doux fardeau à soutenir, n'ayant plus rien à faire sur terre, elle se sentit profondément lasse. Et pourtant, ce mot lui revenait sans cesse :

« La pitié ! la pitié ! Ayons pitié les uns des autres ! »

Elle s'était assise, comme terrassée. Elle se dit :

« Tu vois ! tu vois ! La vie a des mystères insondables. Que celui qui l'a faite en soit le seul juge. Ne te révolte pas, meurs si ton heure est venue, mais ne condamne personne. Pauvre femme !... Ah ! oui, tu es excusable ; tu as vécu dans le monde et tu as entendu parler de ses châtiments. Le monde, en effet, punit, mais, quoi ? ce qui serait une menace pour sa sûreté, pour son repos : le vol brutal, le meurtre non réglementé. Ce sont les lois humaines. Il est indifférent pour le reste, il ne s'en soucie pas. Il ne se reconnait ni le droit ni le pouvoir de punir les crimes qui ne dérangent pas son équilibre. Dieu seul est juge. Vois cet enfant : tu es sa mère et il t'abandonne sans aucune hésitation dès que tu n'as plus de lait à lui donner. Le condamneras-tu ? Et Lucien ?... Et Anna ?... Peux-tu discerner à quelles lois secrètes d'une destinée impérieuse ils ont obéi ?... »

Elle se leva.

« Je ne sais rien, pensa-t-elle, je ne veux rien savoir et je ne veux pas pardonner. »

Puis elle ajouta :

« Leur pardonner ! Ah ! vraiment, ce serait les mépriser par trop.

— C'est pour voyager, madame ? demanda la nourrice d'un air joyeux. C'est-y vrai que c'est pour la Russie ? La Russie, c'est-y du côté d'Amiens ? »

Et l'on entendit, en sourdine, ce chœur des nourrices :

« En v'là une qu'a d'la chance ! »

Adèle, en effet, avait formulé ses intentions en entrant. Elle paya et emmena sa remplaçante. Celle-ci la questionna dans la voiture, et, voyant sa nouvelle maîtresse trembler et brûler de fièvre, elle lui fit observer avec bonté combien c'était imprudent de se mettre en route.

« Ce qui vous survient n'a rien d'ambigu, reprit-elle, et on ne le mentionnerait peut-être pas sur le journal, mais n'empêche qu'il faut prendre des ménagements extrêmes. Tenez, pas plus tard qu'il y a trois mois nous avons eu une voisine qui, à la suite d'un saisissement dont on ne l'avait pas prévenue...

— Comment vous appelez-vous ? interrompit Adèle.

— Marguerite, madame, pour vous servir...

— Eh bien, Marguerite, si je tombe malade en chemin, vous me laisserez, vous continuerez votre route jusqu'à Saint-Pétersbourg, et, là, vous recevrez mille francs, car j'aurai pris mes dispositions pour qu'ils vous soient remis.

— Mille francs ! »

Et la nourrice, émue, ajouta :

« Vous êtes la générosité même, madame. Mais Dieu vous récompensera et nous arriverons toutes les deux, tous les trois.

— Oui, reprit Adèle avec la conviction d'une volonté ferme. Soyez tranquille, nous arriverons ! »

A Neuilly, ses préparatifs ne furent pas longs. Elle y revint, moins pour se munir de bagages que pour revoir encore Mme Bertin, Gertrude, Fanny, et cette maison, ce jardin où elle avait grandi, où elle avait été si heureuse jusqu'à l'heure où elle s'était sentie foudroyée en plein bonheur.

Elle embrassa Mme Bertin à plusieurs reprises.

« Adieu, grand'mère, adieu ! » lui dit-elle.

Et, malgré elle, elle pleurait.

Au moment de s'éloigner pour toujours, elle éprouva une passagère faiblesse, et, du seuil de la porte, courut vers sa grand'mère afin de se précipiter dans ses bras une dernière fois.

« Mon enfant, dit la bonne vieille tout attendrie, si tu trouves que c'est trop loin, n'y va pas. »

Puis, voyant le courage d'Adèle se raffermir, elle ajouta :

« Tu es décidée. Tu pars. A bientôt ! chère enfant ! A bientôt ! »

Quand la voiture roula, Adèle se dit :

« Trop loin ! Anna, elle, n'a pas trouvé que ce fût trop loin ! »

Puis, avec un calme sombre et inflexible, elle jeta les yeux sur un bout de papier où elle avait rapidement inscrit ces noms au crayon : Cologne, Berlin, Kœnigsberg, Tilsitt, Tauroggen, Mittau, Riga, Dorpat, Narva, Saint-Pétersbourg. »

XXVI

Vingt-quatre heures après, la prédiction de la nourrice fut sur le point de se réaliser : Adèle était épuisée et paraissait hors d'état de continuer sa route. La nourrice lui en faisait assez souvent l'observation, mais elle se contentait de répondre :

« Nous approchons, nous approchons. Patience ! »

Et elle se blottissait dans un coin du compartiment. Et elle faisait

semblant de dormir pour qu'on ne s'aperçût pas qu'elle grelottait de fièvre. Et elle avançait toujours vers le but.

« Si je meurs en chemin, se disait-elle, c'est que Dieu les aura protégés. Ils ignoreront que je sais tout. Ils se marieront et m'oublieront. »

Cette pensée lui était à la fois douce et cruelle. Elle concordait avec les sentiments qu'éveillait chez Adèle la vue de son fils, qui se portait à merveille, et pour lequel ce voyage semblait être aussi récréatif que salutaire.

A Berlin, il fallut s'arrêter, coucher. La nourrice profita de la circonstance pour faire remarquer qu'il lui manquait une infinité de choses très commodes et même indispensables. Adèle courut avec elle les magasins, lui acheta tout ce qu'elle voulut, et saisit cette occasion de prouver qu'elle n'était pas trop fatiguée, désirant ainsi se soustraire aux avertissements, aux recommandations dont cette brave femme l'importunait souvent. Quand Adèle ouvrit les yeux le lendemain, après s'être endormie brisée de lassitude, une réaction naturelle et inattendue s'était opérée. Le sang avait repris son cours; Adèle n'avait plus de fièvre; une douce langueur s'était emparée d'elle; ses idées avaient perdu leur effrayante fixité et flottaient indécises, presque riantes; tout son être paraissait baigné, imprégné d'un bien-être physique, qui réagissait sur le moral après avoir chassé tous les noirs fantômes de la vengeance et du délire. Adèle était sauvée, bien portante. Elle en éprouva une joie involontaire. Elle se fit apporter son fils. Elle l'embrassa, le caressa, et l'enfant, retrouvant les bons sourires auxquels il était accoutumé, lui rendit largement ses caresses, se mit à jouer avec elle sur son lit. Elle fit ouvrir les fenêtres. L'air vif et chaud du printemps inonda la chambre. Les mille bruits du dehors entrèrent, confus et cependant distincts, adoucis et mêlés dans une sonorité harmonieuse. Et Adèle s'écria :

« Mon Dieu ! que la vie est belle ! »

Mais la réalité était là, implacable. Adèle se cacha la tête dans un oreiller et se dit :

« Es-tu lâche? As-tu peur de mourir ? Pourrais-tu oublier que tu es trahie, trahie par ton mari et ta sœur ? »

Et, se répondant à elle-même, elle ajouta avec un cri de suprême espoir :

« O mon Dieu, ce n'est peut-être pas vrai ! »

Puis, ne pouvant appuyer sur rien cet espoir, que tout démentait :

« Eh bien ! reprit-elle avec résignation, qu'on me laisse du moins jouir en paix de ces derniers jours. »

Elle appela la nourrice et lui dit :

« Nous ne partirons pas aujourd'hui, Marguerite.

— Oh ! je le pense bien, répliqua celle-ci. Ce serait trop imprudent. Mais quelle belle ville, madame ! C'est presque aussi beau qu'Amiens. »

Adèle, cependant, se remit en route dès le jour suivant. Mais ce voyage, au fur et à mesure qu'il se prolongeait, la rattachait à l'existence par d'invisibles liens. Elle regrettait la vie, elle regrettait ce bel enfant frais et rose, dont la joie d'être au monde était devenue expansive, communicative, depuis que sa mère ne la comprimait plus par un visage aussi soucieux. Vainement Adèle pressait furtivement dans ses doigts le fer de flèche empoisonné qu'elle avait apporté et qui devait lui donner la mort. Elle se sentait faible. Elle se rappelait la bonté de Lucien, la bonté d'Anna. Elle se demandait comment ils avaient pu sacrifier Adèle à une passion coupable, maudite,

« Ils ne sont pas heureux, j'en suis sûre, se disait-elle. »

Et elle était tentée de rebrousser chemin, de simuler la confiance, d'attendre. Puis elle s'indignait de tant de faiblesse, et bientôt elle trouva moyen de concilier ses immuables résolutions avec les sentiments persistants de son cœur.

« Je suis presque morte, se disait-elle, et, au seuil de la tombe, on n'a plus la force de haïr. Je puis donc aimer Lucien, je puis aimer Anna... je puis aimer ces deux êtres par lesquels j'ai si longtemps vécu. »

Ce ne fut pas sans un douloureux effroi qu'elle entendit prononcer le nom de cette ville : Narva. C'était la dernière inscrite sur sa liste. Elle redoubla de caresses pour son enfant. Elle semblait lui demander pardon de ce qu'elle allait faire. Puis sa détermination devenait plus inflexible avec la plénitude de sa santé.

« Je vais les voir, se disait-elle, je vais les voir ! Ah ! les lâches ! »

Et, de tous les côtés, à chaque station, on admirait cette jeune femme resplendissante qui cachait les tortures de la jalousie et du désespoir sous le sourire un peu sombre d'une vengeance prochaine.

« Nous arriverons tout de même, madame », disait parfois la nourrice.

Adèle ne disait plus rien. Par moments, elle embrassait son fils et le pressait sur sa poitrine avec des gestes saccadés, convulsifs.

Enfin on annonça Saint-Pétersbourg.

« Madame, dit la nourrice subitement inquiète, vous tremblez, vous êtes toute pâle. Est-ce que vous avez encore la fièvre ?

— Non, non, répondit Adèle d'un ton ferme. Venez. »

Et elle se fit conduire à la demeure de Lucien Duplessis.

XXVII

En ce moment, Anna et Isswann se trouvaient seuls chez Lucien, dans un grand salon.

Anna était assise sur un fauteuil, dans une attitude de sombre méditation.

Isswann dessinait près d'une fenêtre.

« Où est-il ? demanda Mme de Lamoëze.

— Au grenier, » répondit Isswann.

Et, tout bas, il ajouta :

« Hélas ! il faut bien se distraire un peu quand on est si rudement aimé.

— Que fait-il ? continua Mme de Lamoëze.

— Il cherche un plan, madame. Je lui ai offert d'y aller, mais mon cher maître m'a refusé.

— C'est vrai... Je me rappelle. Merci. »

La conversation tomba.

Bientôt Isswann, qui avait l'oreille fine, se dit :

« Elle pleure. »

Il se leva, fit un peu de bruit pour avertir Anna et lui donner le temps de sécher ses larmes, puis, s'approchant doucement, il lui dit avec l'air du plus profond respect :

« Madame, vous feriez aussi bien de vous en aller.

— Oh ! oui, s'écria-t-elle. Dans quelques jours... Demain ! Nous verrons.

— Vous dites toujours cela, et vous ne partez jamais, madame.

— Partir, murmura-t-elle... mourir !... »

Iswann revint à sa place.

La voix de Lucien retentit dans l'antichambre,

« On n'a donc pas jeté ce bouquet, ainsi que je l'avais ordonné ! cria-t-il. Je viens de le revoir au grenier.

— Il était si joli ! répondit un des serviteurs... Rouge, blanc, bleu... tricolore...

— Ne savez-vous pas, reprit Lucien avec colère, qu'on n'accepte point des fleurs sans s'informer d'où elles viennent ?

— Monsieur, le commissionnaire...

— S'il se présente encore, fermez la porte derrière lui et venez me chercher. Je le ferai parler, moi. »

Si mesuré et si bon auparavant, Lucien avait pris l'habitude de gronder ses domestiques. Faute de pouvoir s'en prendre aux hommes pour faire diversion aux pensées qui l'obsédaient, il s'en prenait même quelquefois aux choses et venait de broyer sous ses pieds le malencontreux bouquet de Mme de la Loubaire, fané depuis longtemps.

Cependant, quand il rentra au salon, il s'efforça de se composer une physionomie calme, souriante.

Il s'avança vers Mme de Lamoëze et lui dit :

« Anna, quels seront vos plaisirs aujourd'hui?

— Mes plaisirs!...

— Vos occupations, si vous le préférez. Voulez-vous sortir... rester ici? Je suis à vos ordres, comme toujours.

— Merci, Lucien. »

Et, sans y prendre garde, elle toucha son mouchoir trempé de larmes.

Lucien s'éloigna en ajoutant :

« Quand vous serez décidée, vous me le direz. »

Il alla près d'Iswann et fit semblant de travailler.

« Pleurer sans cesse! se dit-il. Ah! c'est ce qui la protége, après tout. Gaie, oublieuse et folle de plaisir, je me serais déjà éloigné d'elle. »

Il appuya sa tête sur sa main et ne bougea plus.

« Par quelle fatalité aveugle, pensa-t-il, ai-je été entraîné à commettre ce crime? Déjà hors de France, je ne songeais qu'à ma chère Adèle, à mon cher fils, lorsque le souvenir d'Anna est venu me saisir. Et moi, moi qui n'ai d'ordinaire d'autre juge que ma conscience, j'ai été assez lâche pour me dire : personne n'en saura rien! Et j'ai rebroussé chemin. Oui, j'ai aimé cette femme, je l'ai adorée avec tout mon cœur et avec tous mes sens. Mais c'était fini, la passion était éteinte, et c'est d'une dernière étincelle qu'elle a tout incendié autour d'elle. Pourquoi? Le cœur a-t-il donc l'insurmontable horreur de se déjuger, même quand la raison et l'honnêteté le lui commandent? A-t-il des compensations secrètes et rayonnantes au milieu des immolations et des ruines? Où sont elles? Rassasie-toi donc maintenant, cœur maudit; j'ai cédé. Je suis l'esclave et tu es le maître. Toujours des larmes! Oh! si je pouvais pleurer aussi! Nous voilà en présence, Anna et moi. Il faut nous faire une habitude du mensonge et de la chute. Et je ne peux pas!... Et elle ne peut pas!... Quant à l'avenir... Ah! si nous avions l'ivresse, nous oserions le regarder en face... ou plutôt, il n'y aurait plus d'avenir pour nous, il n'y aurait que le moment actuel. Mais je crois qu'Anna ne m'aime plus. Cela ne saurait tarder du moins, car je

suis véritablement odieux et méprisable, même pour ma maîtresse. Oh! ma femme, mon fils!... Oh! belle et sereine patrie de l'honneur!... Chassé!... chassé pour jamais!

— Mon cher maître, hasarda le jeune Russe...

— Oh! laisse-moi, dit Lucien, laisse-moi!

— Mon cher maître, insista Isswann, ferait bien d'écrire à Mme Duplessis.

— Mentir, Isswann, mentir! Tu ne sais donc pas que tout mon cœur saigne et se déchire quand j'ose ainsi profaner ce qu'il y a de plus sacré au monde? Tiens, mets-toi là. Écris ces trois mots : Pardon! pardon! pardon! Et je signerai. Mais non... Il m'est défendu d'avouer, de demander grâce. »

Et, après un instant de silence :

« Tu as raison, ajouta-t-il, j'écrirai. »

Puis il se leva brusquement et, sans s'adresser à Mme de Lamoëze :

« Je ne me souviens plus, moi, dit-il ; combien donc y a-t-il de jours que nous n'avons reçu des nouvelles d'Adèle?

— Adèle! murmura Mme de Lamoëze. Adèle!... »

Et elle éclata en sanglots.

Lucien la regarda, non sans une certaine impatience, et sortit de nouveau du salon.

Isswann quitta son travail et s'avança vers Mme de Lamoëze.

« Madame, lui dit-il, vous n'êtes pas heureuse. »

Elle garda le silence.

« Pourquoi, continua-t-il, ne retournez-vous pas en France? »

Elle ne se fâcha point. Peut-être ne se reconnaissait-elle plus le droit d'être sévère. Elle se contenta de dire avec une fierté humble :

« Vous n'avez jamais aimé, monsieur Isswann? »

Et il répondit, avec une humilité non moins fière :

« Non, madame. »

Lucien ne resta pas cinq minutes absent.

« Ah! dit-il, sans prendre la peine ou sans avoir la force de déguiser ses sentiments, je ne puis tenir en place. Je souffre. Jamais je n'ai éprouvé agitation pareille. Il y a un malheur autour de nous.

— Un malheur! » s'écria Anna.

Et elle se leva, elle s'élança comme pour défendre Lucien ou être frappée avec lui.

« Anna, reprit Lucien, je puis tout vous dire. Vous êtes la sœur d'Adèle. Vous l'aimez. Eh bien, je suis dans une inquiétude mortelle. Voilà plus de quinze jours qu'elle ne m'a écrit. Une affreuse prévision pèse sur moi. Je crains quelque accident pour elle,... pour mon fils. Oh! mes amis, éloignez de moi cette pensée. »

Mme de Lamoëze tomba sur une chaise et cacha sa tête dans ses mains.

« Voilà le meilleur moyen de m'apprendre que je ne suis plus aimée, pensa-t-elle. Que craint-il? A propos de quoi? Pourquoi aujourd'hui plus qu'hier? Il ne songe qu'à elle. Il ne voit qu'elle. Il ne désire qu'elle. Elle et son fils! Moi, je ne suis rien!... rien qu'une amie à laquelle il parle de sa femme. Faudra-t-il donc que j'aille la lui chercher? Ah! tu es bien vengée, ma sœur. Quel châtiment, mon Dieu! »

Et Isswann disait à Lucien :

« Mon cher maître souhaite-t-il que j'envoie à Paris une dépêche télégraphique? »

Pendant ce temps, Adèle montait l'escalier en compagnie de la nourrice.

XXVIII

Adèle s'était présentée, avait demandé M. Duplessis, et on lui avait répondu qu'il était chez lui.

« Madame, dit la nourrice, j'aurais pourtant été bien contente de débarbouiller le petit. »

Dans l'antichambre, un domestique ouvrit la porte du salon en voyant Adèle, et dit :

« Qui annoncerai-je? »

Adèle ne répondit pas et entra.

Un double cri retentit, de Lucien et d'Anna. Lucien, par un mouvement spontané, s'élança au-devant de sa femme; Anna se leva de son siége, fit deux ou trois pas en avant, comme si un instinct irrésistible l'eût attirée dans les bras de sa sœur; puis elle resta comme clouée au parquet, immobile, folle de honte et de douleur, anéantie.

La figure ordinairement impassible d'Isswann changea peu, sinon qu'elle se colora d'une imperceptible rougeur.

« Voilà les Parisiennes à Pétersbourg, se dit-il. Quelle intrépidité! Vont-elles s'y ensevelir? Ne connaissent-elles donc pas la fameuse retraite de Russie? Hélas! hélas! Pauvre cher maître! »

Il eut un instant l'idée de se retirer, par discrétion; mais, dominé, enchaîné, il ne bougea pas : son cher maître était en danger.

« Elle est là, murmura Adèle. C'était vrai! »

Lucien s'arrêta au moment d'embrasser sa femme; il la regarda et n'osa plus.

Elle prit l'enfant des mains de la nourrice, et, le lui donnant :

« Lucien, dit-elle, voici votre fils. »

Il le prit, le couvrit de caresses.

Adèle ne put résister au charme amer de contempler ce groupe du père et du fils, comme pour en emporter dans la tombe la vivante image. Puis elle jeta un coup d'œil sur Anna. Ils étaient là, devant elle, ces deux êtres qui la trahissaient, qui la tuaient. Si coupables qu'ils fussent, ils représentaient pour Adèle toutes ses tendresses, tout son bonheur, et ce bonheur, quoique déraciné et foudroyé, semblait encore se tenir debout.

« Ah ! ce n'est pas possible ! » se dit la malheureuse jeune femme dont le cœur était entraîné vers ces deux personnes si tendrement aimées.

Et l'inexorable voix de la vérité répondait :

« Tu doutes ? Mais regarde-les donc. »

Lucien ne perdit pas courage.

« Adèle, dit-il, ta sœur est ici, comme tu vois. Salue-la, et viens... viens me dire ce qui t'amène. J'allais t'écrire. J'attendais avec impatience une lettre.. Mais te voilà. Tu dois être lasse, et, ce cher enfant... Viens, viens, Adèle. »

Elle se sentit trembler. Toute la force de sa volonté se fondait. Cet enfant, aux mains de Lucien, commençait à jouer son muet, mais puissant rôle, à paraître le gage du repentir et le sceau du pardon. Mais Adèle ne voulait pas pardonner. Au lieu de se laisser emmener par Lucien, elle lui reprit son fils et le rendit à la nourrice.

« Adèle ! » s'écria Lucien.

Il fut sur le point d'avouer.

Un bruit, un mouvement que fit Isswann l'en empêchèrent.

Isswann, en effet, se glissa derrière M^me^ de Lamoëze et lui jeta ces mots :

« Niez. Elle sait tout. Elle souffre le martyre. Niez donc ! On s'expliquera après. »

Puis, désespéré, consterné, le jeune Russe ajouta mentalement :

« Ah ! je comprends... Ils sont trop fiers pour nier. D'ailleurs, comment nier ? C'est égal, à leur place, j'essayerais. »

Il y eut quelques secondes d'effrayant silence, au travers duquel on ne sentait même plus courir le souffle embrasé de l'orage.

Et la nourrice, accoutumée à de plus chaleureuses démonstrations aux arrivages d'enfants, se dit :

« C'est ça, la Russie ? Ils ne sont pas gais comme en Picardie. »

Adèle prit dans sa main son fer de flèche empoisonné.

Puis une pensée horrible lui traversa l'esprit :

« Vais-je les punir, me venger... ou les délivrer ? »

Anna, mordue par tous les serpents de la jalousie et de la honte, attirée d'un autre côté vers cette sœur chérie, pour laquelle

elle s'était si longtemps sacrifiée, Anna finit par arracher de sa gorge serrée cette parole :

« Tu es venue chercher ton mari, Adèle ! »

Ce fut comme le signal d'un duel épouvantable.

Adèle fit deux pas en avant, et dit :

« Je comprends à présent pourquoi tu ne m'écrivais pas, ma sœur. »

Et Anna répliqua :

« Je n'avais pas, en effet, à te prendre pour confidente, ma sœur. »

Ce fut tout. Adèle fut prise de dégoût et de pitié. Son instinct de femme surnagea un instant à peine. Elle se dit :

« Oh ! si je voulais lutter !... Je suis l'épouse, moi, je suis la mère. »

Mais elle recula devant cette lutte, plus féconde en souillures qu'en blessures. Son parti était pris.

« O mon Dieu, pensa-t-elle, faites-nous au moins la grâce de ne pas nous abaisser jusqu'aux reproches et aux injures. Allons, il est temps de mourir. »

Et, tandis que Lucien et Anna courbaient le front et s'abreuvaient de leurs remords, Adèle appuya sur sa poitrine le fer empoisonné.

Seul, Isswann vit ce geste.

« Elle a une arme, se dit-il ; elle se tue. »

Et, prompt comme l'éclair, il s'élança sur Mme de Lamoëze et la saisit par la main.

« Il n'y a plus rien à cacher, dit-il avec toute l'émotion que lui causait son action soudaine et hasardeuse. Dites, Anna, ce que vous avez daigné faire pour moi. »

Adèle poussa un léger cri. Son arme s'échappa de ses mains. Envahie, baignée d'un suprême espoir, elle se tourna vers son mari. Il courut à elle. Grâce à l'inspiration subite d'Isswann, lui aussi renaissait à l'espoir, à la vie.

« Tu n'avais donc rien deviné ? dit-il ivre de joie.

— Mais tu es allé à Laroche-Lamoëze, Lucien ?

— Ne fallait-il pas la rapprocher d'Isswann ?...

— Il l'aime ! c'est pour cela qu'il a quitté Paris si inopinément avant mon mariage ?

— Tu t'en souviens...

— Oui, oui. Et ces déclarations : A. B. C. D....., Anna Bertin, cédez !

— Et ce qu'elle nous disait chez elle, sur l'étang...

— Elle regrettait Isswann ! Et tu ne me disais pas, ni dans tes

lettres, ni tout à l'heure...

— Ce secret n'était pas le mien. »

Puis il ajouta rapidement :

« Elle craint ton blâme : Isswann est né serf. Moi-même, quand tu es arrivée, je craignais... »

Il n'eut pas le temps d'achever. Adèle courut vers sa sœur et la pressa dans ses bras.

« Pardon ! pardon, Adèle ! » murmura Anna qui fondit en larmes.

Et elle versa sur le sein de sa sœur tous ses remords, tout son repentir, toutes les larmes de sa véritable faute.

« Oh ! ne pleure pas, reprit Adèle. Iswann a tant de qualités ! Conte-moi donc tout cela. »

Et, tandis qu'elles s'asseyaient, brisées toutes les deux par des émotions bien diverses, Isswann montra à Lucien le fer imprégné de *curare*. Lucien le reconnut et frissonna d'effroi. Il allait le ramasser lorsque Isswann lui dit ;

« Veillez, cher maître, veillez. M^me^ de Lamoëze pleure un peu trop pour une Parisienne, pour une veuve. M^me^ Duplessis pourrait se douter... »

Lucien lui serra la main et alla s'asseoir près des deux jeunes femmes.

La fin de cette scène parut faire plaisir à la nourrice.

« On s'est expliqué, se dit-elle. Chaque pays a ses usages. A Amiens, par exemple, on s'embrasse d'abord et on se dispute après. »

Puis, elle ajouta tout haut, avec une certaine inquiétude :

« J'ai faim. La nourrice a faim. On ne dîne donc pas ! »

Mélancoliquement accoudé sur un meuble, Isswann réfléchissait.

« Certes, pensa-t-il, nous sommes, nous autres, des habiles, des ingénieux, des forts. Le monde, s'il était appelé à nous juger, nous décernerait des applaudissements et des couronnes. Nous nous sommes tirés adroitement d'un mauvais pas. Mais cette jeune femme, cette âme droite et pure, quel nom lui donnera-t-on ? Comme elle nous domine, comme elle nous écrase, nous, les forts, comme elle nous tient humbles et prosternés à ses pieds, toute trompée qu'elle est !

— Monsieur Isswann ? » dit Adèle.

Il s'approcha. Elle prit une de ses mains, une de celles d'Anna, et, les réunissant dans les siennes, elle ajouta :

« Il y a bien longtemps que je n'ai eu de nouvelles. Je suis tout à fait étrangère aux lois et coutumes de la Russie... Etes-vous mariés ? »

Isswann fit un soubresaut.

« Non, répondit-il... Non ! »

Et l'accent du jeune Russe fit faire à Adèle un geste de surprise.

Lucien comprit combien ce moment était décisif.

« Ils se marieront bientôt, » dit-il vivement.

Une ombre passa sur le front de Mme de Lamoëze. Mille pensées confuses se heurtèrent dans son cerveau en une seconde. Cependant, elle n'hésita pas.

« Nous nous marierons bientôt, » dit-elle d'un ton ferme.

Isswann sentait peser sur lui le regard suppliant de son cher maître.

« Madame, reprit-il d'une voix brisée, nous nous marierons bientôt, si toutefois vous ne désapprouvez pas votre sœur, madame.

— Ça me va ! s'écria la nourrice. J'aime les noces, moi ! On y mange. »

Ce mot attira l'attention.

« Et moi qui ne songeais pas !... s'écria Lucien.

— Il n'y a pas de mal, répliqua la brave femme, solide et immobile sur ses jambes, comme un pont sur ses piles. En Picardie, on m'aurait déjà offert de casser une croûte, mais c'est des Français. Un simple bouillon suffira.., en attendant mieux. »

Il y eut un mouvement de va et vient.

Isswann en profita pour ramasser le fer de flèche.

« Te marier, pauvre Isswann ! se dit-il... avec elle ! Tu n'avais pas prévu cette conséquence. N'importe ! Isswann ne regrette rien, puisque son cher maître a reconquis le bonheur. »

XXIX

Le mariage d'Isswann avec Mme de Lamoëze rencontra partout compliments et sympathie. Les ambassades et les municipalités mirent le plus louable empressement à fournir toutes les pièces nécessaires, dûment légalisées. Mme Bertin envoya sa bénédiction et les félicitations de Gertrude. Adèle prolongea son séjour à Saint-Pétersbourg jusqu'après la cérémonie, et accorda ainsi sa douce et chère présence à Lucien, pendant qu'il terminait son travail d'architecture commencé. Parfois, elle lui disait :

« Je crois qu'enfin Anna sera heureuse, mon cher Lucien. Ce qui lui a manqué jusqu'à ce jour, c'est un mari jeune, aimable, s'occupant beaucoup d'elle, permettant à Anna de s'occuper beaucoup de lui. Isswann réunit toutes ces qualités.

— Toutes, » répondait Lucien.

Parfois aussi, Adèle disait :

« Mon Lucien, vois donc comme ils sont graves, silencieux. »

Et il répliquait :

« C'est le recueillement du bonheur, ma chère Adèle. »

Pour rien au monde, il n'aurait voulu que la paix de son ménage fût de nouveau troublée. Il veillait donc sur elle avec un soin extrême, non sans souhaiter souvent qu'une séparation définitive des deux couples lui épargnât cette tension d'esprit continuelle et ces petits mensonges qui répugnaient à son caractère.

Il devinait, il voyait clairement qu'Adèle avait eu quelques soupçons, dissipés par miracle. La source lui en fut presque découverte un jour qu'Adèle dit à sa sœur :

« Anna, n'oublie pas d'envoyer une lettre de faire part de ton mariage à M^{me} la comtesse de la Loubaire. »

Mais Lucien ne fit pas de questions, ne chercha pas à acquérir une certitude, et imita la prudente réserve de sa femme, qui semblait craindre d'assombrir du plus léger nuage une félicité désormais inaltérable.

Toute l'âme de Lucien revenait vers Adèle par des élans de reconnaissance, d'amour et de joie infinie. Bien des fois, tandis qu'elle avait été absente, il avait pensé à elle. Il se la rappelait charmante, attrayante, d'une inaltérable bonté. Mais il la retrouva bien plus belle et plus séduisante qu'elle ne l'était dans ses souvenirs. Le feu des passions l'avait comme mûrie, attendrie. La douleur l'avait complétée. Cette jeune femme, qui venait de voir la mort de si près, rapportait de cette terrible épreuve un charme plus incisif, plus subtil, plus irrésistible, qui rayonnait autour d'elle et se mêlait, sans être effacé ni amoindri, aux explosions de joie d'une existence se relevant d'une façon inespérée.

Quant à Isswann et à Anna, le mariage par lequel ils avaient racheté le repos et la vie même d'Adèle ne fut d'abord pour eux qu'une insupportable torture.

« Je considérerai Anna comme deux fois veuve, voilà tout, » avait dit M^{me} de la Loubaire lorsqu'elle travaillait si ardemment à faire épouser M^{me} de Lamoëze par son neveu Erembert, malgré le significatif voyage de la jeune femme en Russie.

Mais la morale mondaine a seule le secret de ces accommodements de conscience, de ces habiles et précises formules dictées par l'intérêt, qui justifient tout, qui absolvent tout, qui font accomplir avec une impudence assurée et hautaine les actions les plus honteuses. Le cœur, lui, n'a pas de ces raisonnements-là. Il ne demande ni à l'intérêt ni à une morale toute de convention de lui permettre d'aimer ou de haïr. Or, Isswann n'avait aucuns motifs de cœur pour haïr Anna, mais il en avait de puissants pour ne pas l'aimer.

Tant que Lucien Duplessis, Adèle, l'enfant et la nourrice demeurèrent à Saint-Pétersbourg, Isswann fit bonne contenance, car il

comprenait bien que le bonheur de son cher maître, à peine consolidé après de si rudes secousses, commandait la plus extrême circonspection. Mais dès que Lucien eut regagné Paris avec femme et enfant, le jeune Russe sentit combien était lourd le poids d'une telle situation, et il songea de plus en plus à y échapper par la fuite ou par la mort.

Anna pénétra ces projets, qui se formaient peu à peu au milieu d'une apathie profonde et d'un sombre découragement.

Femme supérieure après tout, malgré l'affaissement passager de sa volonté durant les épreuves d'une tâche de dévouement et d'abnégation, elle ne voulut pas permettre qu'Isswann mourût ou l'abandonnât. Sans trop se l'avouer, elle se souvenait que Lucien avait renié sa faute et affirmé, plus exclusif et plus ardent que jamais, son amour pour Adèle. Pour elle il avait renoncé avec une joie éclatante à de coupables ivresses. Un orgueil féminin cruellement froissé ordonnait donc secrètement à Anna de paraître aussi heureuse en l'oubliant qu'il avait paru heureux, lui, en s'éloignant d'elle pour toujours.

Par un commun accord qui avait commencé le jour même du mariage et sauvegardait autant la fierté d'Iswann que la sienne, Anna vivait avec lui comme une sœur près de son frère.

Mais si dans le présent et dans l'avenir elle repoussait comme une profanation la réalité du bonheur, elle en souhaitait les apparences dans le présent, pour rassurer de plus en plus Adèle, et dans l'avenir pour prouver à Lucien qu'Anna divorçait aussi complétement que lui avec le passé.

Pour cela, il fallait qu'Anna vécût auprès de son mari, qu'elle nouât plus fortement un lien formé par un sacrifice mutuel et qui, après la première fougue d'un héroïsme auquel le choix des moyens avait manqué, n'apparaissait plus maintenant qu'en soulevant autour de lui des protestations sourdes et de mystérieuses terreurs.

Après le départ de Lucien, Anna s'aperçut bien vite qu'Isswann méditait quelque résolution aventureuse ou désespérée, et elle lui dit :

« Nous ne pouvons être tout l'un pour l'autre, Isswann. Mais, s'il m'arrivait quelque accident, j'aurais la consolation de savoir que vous retourneriez vers celui que vous préférez à tout au monde. Et moi, si j'avais le malheur de vous perdre, je trouverais un refuge naturel chez ma sœur et mon beau-frère.

— Encore ! » s'écria le jeune Russe.

Et il tourna sur ses talons en se disant :

« Pauvre Isswann ! te voilà à perpétuité le gardien de cette femme ! »

Fine et adroite comme elle l'était, Anna vit tout de suite qu'elle avait obtenu le résultat désiré.

« Il ne se tuera pas, pensa-t-elle, et il ne m'abandonnera pas. »

Elle se dit qu'un grand voyage pourrait seul le distraire et la distraire elle-même de ce morne tête-à-tête. Elle le lui proposa et ils partirent ensemble, sur un yacht de plaisance, pour aller visiter la côte d'Asie.

Peu à peu, la tristesse d'Isswann se dissipa. Intrépide sur son yacht, curieux autant qu'intelligent, il commandait, surveillait, dirigeait tout.

Parfois il s'arrêtait, demeurait immobile et s'absorbait dans ses réflexions. Mais ces instants de cuisants souvenirs étaient rares et courts. Presque aussitôt, il se frappait la poitrine et se disait :

« Quoi ? Qu'est-ce que je demande ? Mon cher maître est heureux. La seule créature humaine qui menaçait son bonheur est là, sous ma garde... Et je ne la lâcherai pas ! Et je ne m'exposerai à aucun danger particulier, de peur qu'elle ne retourne, après ma mort, troubler le repos de mon cher maître ! Que me faut-il de plus ? Je voyage, je m'instruis, je m'amuse énormément. Allons, Isswann, rappelle-toi que la sagesse consiste à regarder les choses par leur beau côté. Tais-toi, oublie, et sois heureux. »

Et Anna, que cette existence animée et variée arrachait, elle aussi, à ses propres souvenirs, se surprenait quelquefois à contempler d'un œil attendri ce jeune homme, tour à tour mélancolique comme la nuit, ou gai comme un rayon de soleil.

Et elle se disait tout bas :

« C'est mon mari ! »

Six mois après, au milieu d'une tempête où ils faillirent périr avec tout l'équipage, et pendant laquelle toutes les manœuvres, devenues inutiles, furent suspendues sur le yacht, Isswann et Anna s'abandonnèrent l'un à l'autre.

Le péril d'Adèle et de Lucien avait commencé cette union, leur propre péril l'acheva.

A la suite de cette tempête, où s'était levée pour eux l'aurore d'une vie nouvelle, ils visitèrent les îles Ioniennes, dont les bosquets enchanteurs leur firent oublier les ombrages de Neuilly, de Saint-Pétersbourg et surtout de Laroche-Lamoëze.

Au bout d'un an, Anna éprouva le désir d'appeler le contrôle sur ses sentiments et sa position, et de ne pas conserver plus longtemps ce rôle de fugitive.

« Je veux aller voir ma grand'mère et ma sœur, » dit-elle d'un ton délibéré.

Et Isswann, qui n'avait plus d'autres volontés que celles d'Anna, répondit :

« Allons voir votre grand'mère et votre sœur. »

La maison de Neuilly n'était pas changée. Adèle gouvernait son petit royaume par un doux mélange de vigilance et de tendresse. Lucien était heureux. Son fils grandissait. Mme Bertin et Gertrude se proposaient tout bas de devenir centenaires. Enfance, jeunesse, vieillesse, tout cela s'ébattait au jardin, lorsqu'arrivèrent Isswann et Anna. Les jeunes femmes poussèrent des cris de joie, les vieilles dirent : Ah ! les voilà. Vieilles et jeunes échangèrent des embrassades. Les hommes seuls demeurèrent un peu sérieux. Et même, quand Isswann serra la main de son cher maître, Isswann faillit s'évanouir.

« Viens-tu pour toujours ? » demanda Mme Bertin.

Et s'adressant à sa fidèle compagne :

« Tu me croiras si tu veux, Gertrude, reprit-elle, mais, si Anna vient pour toujours avec son joli petit Russe, je n'en serai nullement contrariée. On s'accoutume à tout, ma bonne.

— C'est vrai, madame.

— Cependant, j'aime autant savoir...

— Moi aussi, madame. »

Et Mme Bertin répéta sa question.

« Oui, oui, oui ! s'écria Adèle.

— Pour quelque temps, du moins, répondit Anna.

— Pour quelque temps ? » murmura Isswann.

Et, tirant sa femme par le bras, il ajouta :

« Venez donc que je vous dise un mot. »

Il l'emmena dans l'orangerie.

« Ils vont se consulter, dit Mme Bertin. Oh ! quel charmant ménage !

— Deux tourtereaux, madame ! » ajouta Gertrude.

Isswann, pâle comme un linge, dit à Anna :

« Je vous accorde une heure... à cause de votre grand'mère.

— Une heure !

— M'obéirez-vous ?

— Mais...

— Voudriez-vous recommencer ? »

Ne se connaissant plus, il saisit, par un mouvement prompt comme la foudre, une chaise rustique, et la leva sur Anna. Celle-ci brava le coup et s'élança dans les bras de son mari.

« Ne sais-tu pas que le passé ne renaîtra plus ? lui dit-elle. Mais si tu ne veux plus même y jeter les yeux pour le comparer au présent, nous allons partir à l'instant même. »

La jeune femme s'éloigna rapidement.

Elle annonça à sa grand'mère, à Adèle et à Lucien qu'Isswann lui avait rappelé une affaire importante qui les obligeait, elle et son mari, de refuser l'invitation de Mme Bertin. Adèle insista, mais elle voyait les nouveaux mariés tout occupés d'eux-mêmes, et elle se consola d'une séparation qui laissait sa sœur sous la protection d'un époux qu'elle adorait. Quant à Lucien, depuis longtemps déjà il ne songeait plus qu'à sa femme, il avait d'ailleurs remarqué du coin de l'œil la contenance instinctivement et douloureusement jalouse d'Isswann, aussi ne chercha-t-il que pour la forme, et par bienséance, à les retenir lorsqu'il vit Anna et lui abréger leur visite.

Pendant toute la semaine, la réunion momentanée des deux sœurs alimenta la conversation des deux nonagénaires.

« Décidément, dit un jour Mme Bertin, laquelle préfères-tu, Gertrude ?

— Je vous l'ai dit, madame, et je suis trop vieille pour varier : je préfère Anna.

— Es-tu folle, ma bonne Gertrude ? Adèle, à présent, est bien mieux que sa sœur. »

Et Mme Bertin ajouta, après un instant de réflexion :

« Veux-tu que je te dise la vérité, ma bonne ? Tu préfères Anna parce qu'elle n'est pas importune, parce qu'elle n'est pas là.

— Ma foi, madame, c'est bien possible, » répliqua la servante avec un gros rire.

Mais la vieille dame, au lieu de partager cette hilarité, leva les yeux au ciel comme si sa sensibilité eût été enfin réveillée, surexcitée par la tendresse filiale et les soins assidus de Mme Duplessis.

« Eh bien, moi, reprit-elle avec simplicité, mais d'une voix un peu émue, je préfère Adèle parce qu'elle est là... »

HIPPOLYTE AUDEVAL

LES

CLASSES OUVRIÈRES

LEUR SITUATION MORALE — LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES[1]

I

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE. — ABOLITION DU SERVAGE. — ADOPTION DU SYSTÈME REPRÉSENTATIF AU LIEU DU GOUVERNEMENT ABSOLU.

A côté des perfectionnements industriels proprement dits, il convient de porter au compte des dernières années un certain nombre de faits de l'ordre moral et de l'ordre politique qui ont exercé déjà et doivent de plus en plus exercer une influence considérable sur l'avancement de l'industrie et sur la dose de bien-être qu'elle répand parmi les hommes, en échange de leurs labeurs.

Les institutions sociales et politiques ont, dans un grand nombre d'Etats, éprouvé des modifications très caractérisées, qui ont changé les rapports des populations ouvrières des villes et des champs avec les autres classes de la société et avec l'autorité elle-même. Un esprit de noble et intelligente bienveillance s'est propagé parmi les chefs d'industrie, et leur a inspiré le ferme propos d'entretenir de

[1] Nous rappelons à nos lecteurs que ce travail fera partie de l'*Introduction au Rapport sur l'Exposition universelle de* 1867. (Note de la direction.)

ines relations avec les populations placées sous leur direction. Le veau de la philanthropie s'est élevé, parce qu'elle s'est placée sur ne base solide, celle d'un patronage intelligent autant que généeux, qui respecte la dignité et la liberté du patronné.

Elles-mêmes, les populations ouvrières tendent à se mettre à la auteur de la situation nouvelle qui leur est faite par la loi poliique dans la plupart des Etats ; elles se livrent à des efforts plus ou noins persévérants, plus ou moins éclairés, dans le louable dessein e se préparer un meilleur avenir, qui soit leur propre ouvrage.

De là divers ordres de faits fort distincts, quoique convergeant ers le même but, qui est non-seulement le progrès industriel, mais ncore le progrès social, par l'amélioration morale, intellectuelle et natérielle du sort des populations ouvrières.

Parmi les changements apportés aux institutions politiques et ociales, dans le cours des dernières années, l'événement le plus onsidérable est la révolution, heureusement terminée aujourd'hui, ont les Etats-Unis ont été le théâtre ensanglanté. Cette grande naon, qui prise tant la liberté sous toutes les formes, la liberté poliue, la liberté religieuse, la liberté industrielle, offrait, sur une rtie considérable de sa vaste étendue, le tableau, dont on avait eu d'être surpris autant qu'attristé, de l'esclavage d'une des races umaines, pratiqué avec une rigueur qui rarement a été égalée. On i était venu à contester le nom ou la qualité d'homme à cette race fortunée, et des tribunaux, éclairés en d'autres matières, avaient nctionné cette révoltante doctrine. L'affranchissement des noirs es Etats-Unis a été consommé par une crise qui a duré cinq anées consécutives ; cinq années de guerre et de destruction, de 861 à 1865 ; cinq années d'efforts gigantesques, suivies d'un ranlement qui dure encore.

L'abolition de l'esclavage sur le territoire de la grande Répuique américaine ne peut manquer de déterminer le même événeent dans le reste du Nouveau-Monde. La florissante île de Cuba, nsi que Porto-Rico, appartenant l'une et l'autre à l'Espagne, s'apêtent, trop lentement peut-être, à modifier et à supprimer le gime de la servitude. Le vaste empire du Brésil prépare, plus siblement, la même transformation sociale.

En Europe, une politique nouvelle, favorable au grand nombre, anifeste avec régularité ses effets dans presque tous les Etats. Le gime représentatif est devenu le système commun dans toute cette portante partie du monde. Seule en ce moment, parmi les nations rétiennes de l'Europe, la Russie fait exception à cette nouvelle gle ; mais ce vaste empire, depuis l'avénement d'Alexandre II, a it un grand pas dans la voie du progrès par l'émancipation des

serfs, et, avant de se résoudre à une nouvelle étape, on a cru co
venable de se recueillir et de se préparer.

Le droit d'élire des mandataires qui composent de grandes asse
blées politiques votant le budget et participant au gouvernement,
été étendu là où il existait antérieurement, et appliqué de mê
d'une façon très large là où il a été une innovation. De toutes pa
donc, le droit du suffrage politique est à l'usage, non plus seul
ment de quelques classes restreintes, mais aussi bien des artisa
et même d'hommes placés à un moindre rang dans l'industrie.

Les populations ouvrières exercent ainsi, à des degrés divers,
haute attribution de concourir à la nomination de députés form
eux-mêmes une des deux chambres d'un parlement, et non pas
moins influente. Sans doute, ce n'est pas partout comme en Fran
où le droit de suffrage est reconnu à tous, sans aucune condition
propriété, d'impôt ou même d'instruction. Mais partout on est
delà de ce qui avait été essayé, chez nous, sous la forme des él
teurs à 300 et 200 francs d'impositions directes, dans la pério
comprise entre 1814 et 1848. L'Angleterre, qui avait résisté pe
dant un certain nombre d'années, a, dans le courant même de 18
élargi le mécanisme qui lui était propre.

La généralisation du système représentatif et la reconnaissa
du droit de suffrage au profit d'une partie au moins des artisans
des ouvriers, devaient entraîner, comme une conséquence dire
et comme une obligation étroite, l'adoption par les gouverneme
de mesures plus avantageuses à l'avancement moral, intellectuel
matériel des populations, ce qui implique, pour le moins, un e
semble de mesures favorables à la liberté du travail. L'instructi
publique en général et l'instruction primaire en particulier
aussi l'objet d'une plus grande sollicitude.

Mais il s'en faut qu'on ait lieu de s'endormir dans la quiétu
La société n'est pas une tente dressée pour le sommeil. Il f
qu'on reste debout et qu'on fasse des efforts toujours nouvea
d'autant plus qu'on s'est proposé de faire participer un plus gra
nombre d'hommes aux bienfaits de la civilisation, d'autant pl
qu'on s'est jeté plus en plein dans le courant démocratique.

La voie nouvelle où l'on est engagé excite les appréhensions
personnes parfaitement intentionnées, dont le regard ne peut
détacher du passé, et qui sont promptes à s'alarmer des inno
tions. Il est en effet souvent dangereux d'innover, mais nous so
mes dans un temps où il y aurait bien plus de danger à rester s
tionnaire, et où la prudence portée à l'excès est une imprude
souveraine. Le passé, certes, a eu ses moments de gloire et de gra
deur, mais le plus souvent il avait infligé aux peuples de cruel

ouffrances, et les peuples, se redressant enfin, ont, de propos déli-
éré, rompu avec lui. Il serait chimérique de supposer qu'on pour-
ait les y ramener, et il ne le serait pas moins de croire qu'ils n'ont
as la ferme volonté de placer entre ce régime détesté et eux une
rofonde séparation, un abîme. En France, du moins, cette déter-
nination des esprits ne saurait être mise en doute.

Pourtant il n'est pas contestable que le chemin qu'on a devant
oi est âpre et raboteux, et que le passage de l'ancien ordre social
t politique au nouveau serait marqué par de nouveaux faux pas et
le nouveaux désastres, si, pour la suite des manœuvres qu'il faut
ccomplir, toutes les classes, sans exception, ne s'inspiraient de
eaucoup de bonne volonté les unes pour les autres, et ne faisaient
rovision de patience autant que de résolution. Profitons des le-
ons que nous avons reçues dans les périodes antérieures de ce dif-
icile pèlerinage.

La direction nouvelle qu'ont prise les peuples est caractérisée
ar deux signes qui lui sont propres.

L'un est la suppression des priviléges, ou, pour parler autre-
nent, l'égalité qui, dans sa formule la plus élevée, ne reconnaît
l'autre différence entre les hommes que celle qui est fondée sur les
ertus personnelles et sur la capacité attestée par les services.

L'autre est la liberté, c'est-à-dire le droit reconnu à tous de déve-
opper leurs facultés personnelles et d'en faire l'usage qu'ils croient
e meilleur, pour l'avantage de la société et pour leur bien propre.
La personnalité humaine doit désormais être dégagée des langes
lont elle était entourée dans les états primitifs de la société. C'était
our l'avantage de chacun, disait-on, qu'on la tenait ainsi emmail-
otée et comprimée ; et, en effet, il a pu y avoir de bonnes raisons
lors pour agir de la sorte, même pendant de longues périodes. Mais
outre qu'on a extrêmement abusé, sous l'ancien régime, du besoin
qu'ont pu avoir les peuples d'être dirigés, outre que la tutelle s'est
souvent changée en tyrannie, la preuve est faite que de nos jours les
peuples doivent rentrer en possession de la liberté.

La liberté reconnaît autant de formes qu'il y a de modes dis-
tincts dans l'aptitude humaine, autant que nous avons d'ordres de
facultés.

Il y a la liberté religieuse, la première de toutes, parce que c'est
la consécration suprême de l'affranchissement de la pensée, c'est-à-
dire de la force qui mène l'individu et le monde.

Il y a la liberté politique, qui se révèle, soit par l'intervention
des peuples dans leur propre gouvernement, au moyen de manda-
taires composant des assemblées délibérantes qui votent l'impôt,
fixent les dépenses publiques et font les lois, soit par la faculté

d'exprimer et de publier ses opinions, soit par celle de se réunir pour traiter des affaires de l'Etat ou des localités.

Il y a enfin la liberté du travail, liberté de droit naturel, inoffensive pour les prérogatives des gouvernements, et que ceux-ci pourtant ont mis peu d'empressement à reconnaître ; ils l'ont souvent contrecarrée par des règlements, paralysée par des monopoles, ou étouffée sous le poids des taxes.

La liberté du travail implique nécessairement la liberté d'association industrielle, car l'association est un des usages que l'homme est le plus porté à faire de sa liberté.

Au point où sont parvenus les peuples de la race européenne, on peut tenir pour certain que la puissance productive de chacun d'eux est en proportion de ce qu'il possède de l'égalité et de la liberté, telles que nous venons de les définir. Sous cette double égide, ou pour mieux dire, sous l'action de ce double aiguillon, chacun, individu ou peuple, développe et perfectionne son individualité; chacun atteint, dans la carrière de l'industrie, de même que dans les autres modes de l'activité humaine, une valeur et une puissance qu'aucun autre ordre social et politique ne saurait procurer, au même degré, à l'ensemble des citoyens.

C'est ainsi que le progrès de l'industrie a une liaison intime, indissoluble avec les formes politiques avancées que l'esprit humain a conçues et que, de nos jours enfin, il peut mettre en pratique.

II

UTILITÉ DE L'ASSOCIATION POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES CLASSES OUVRIÈRES. SOCIÉTÉS DE PRODUCTION, SOCIÉTÉS DE CONSOMMATION, BANQUES DU PEUPLE,

La nouvelle dignité dont sont investies les populations laborieuses, dans le domaine de la politique, a agi sur ces classes co[illegible] un stimulant, pour qu'elles s'efforçassent d'améliorer leur situa[illegible] par leurs propres efforts.

Animées d'espérances nouvelles et désireuses de les réaliser, les populations ouvrières des villes ont recouru particulièrement à l'esprit d'association. Il s'est constitué des sociétés ouvrières exemptes, je devrais dire privées, dans leurs éléments, du mélange des autres classes; tel est le caractère des sociétés coopératives, qui sont fort en vogue en ce moment, et qui s'appliquent à une assez grande variété d'objets.

Les unes ont pour but la production même, c'est-à-dire l'exercice d'une industrie, manufacturière le plus souvent; les autres s'occupent de la consommation; elles fournissent leurs membres de denrées alimentaires principalement, à des conditions meilleures que si chacun les achetait dans un magasin de détail.

Une troisième catégorie, qui n'est pas la moins intéressante, et à laquelle nous consacrerons une mention spéciale, est celle dont on trouve le type dans les *banques du peuple*, déjà multipliées en Allemagne, par les soins incessants, aussi éclairés que patriotiques, de M. Schulze-Delitzsch.

L'association permet à une collection d'individus, faibles isolément, de s'investir d'une grande puissance. L'idée de s'associer est une idée saine, qui s'appuie sur un des sentiments les plus profondément gravés dans le cœur de l'homme, car il est le plus sociable des êtres, et le besoin qu'il éprouve d'exercer sa sociabilité ne le cède en rien à aucun autre, même à celui de la liberté. Encore faut-il, pourtant, que l'association repose sur des fondements solides, et non pas sur des bases incertaines ou imaginaires. Il ne suffit pas de s'associer pour réussir; il faut que l'association ait une organisation en rapport avec les données de la nature humaine et avec les principes fondamentaux sur lesquels repose la grande société que forme la nation.

La pensée de s'associer pour se procurer des articles de consommation a eu des succès qu'il était facile de prévoir. Il n'y fallait pas un capital disproportionné aux ressources réelles des associés. Il n'était pas non plus nécessaire d'avoir, pour la direction, des hommes d'une grande capacité, versés dans les détails de la pratique d'une industrie, et particulièrement doués du don d'administrer. Il était possible, avec de l'esprit d'ordre et de la probité, de faire fonctionner des associations de ce genre, à la satisfaction de tous leurs membres. C'est, en effet, ce qui a eu lieu. On en cite beaucoup qui prospèrent.

Pour les associations destinées à la production, le problème était ardu. Là, un capital important était indispensable, ou, pour [illegible] à l'insuffisance du capital qu'on pouvait réunir, un crédit qui [illegible] pas aisément dans certains pays, parmi lesquels la vé[illegible] m'oblige à ranger la France. Il fallait que les associés trouvassent, pour les diriger, des hommes d'une certaine supériorité, et qu'à ces chefs, choisis parmi eux, leurs égaux confiassent des pouvoirs très étendus.

Un des moyens les plus efficaces, pour garantir le succès d'une association quelconque, consiste en ce que ses membres s'engagent, les uns envers les autres, par les liens de la solidarité; c'est une né-

cessité dans le cas où les associés n'ont pas fait l'apport d'un cap tal individuel de quelque importance, qui devienne un cautionn ment de fait. Dans une société de consommation, les conséquenc de la solidarité n'ont rien d'effrayant. L'opération est simple, po ainsi dire élémentaire ; les chances d'insuccès sont à peu pr nulles. A moins que le chef ou agent de la société ne soit un mai dataire infidèle et ne se livre à des fraudes, on ne voit pas comme les sociétaires pourraient être compromis par lui. Dans une ass ciation de production, le péril est plus grand, même en supposa que le chef du pouvoir exécutif n'enfreigne en rien les règles de probité. On peut être un honnête homme et conduire mal une f brique, en entraînant ainsi l'association à de grosses pertes, mêr à sa ruine.

Dans les diverses sociétés coopératives qui se sont fondées France, l'idée de la solidarité a rencontré des répugnances tr vives, qui ne sont pas surmontées encore. C'est un grand obstac à la marche régulière de ces sociétés et à leur propagation, c e les n'inspireront de confiance que si elles offrent une garantie ce genre. Il faut même le dire, la résistance à la solidarité portera à croire que les membres des associations éprouvent, les uns vis- vis des autres, le sentiment de la méfiance, et un pareil état des e prits n'est pas un témoignage à citer en faveur de l'avancement d mœurs publiques.

Les *banques du peuple* doivent être citées parmi les formes l plus intéressantes, les plus dignes d'éloges de la société coopér tive, et méritent une mention particulière.

Les banques du peuple représentent le plus remarquable effo qui ait été fait par les populations ouvrières pour l'amélioration leur propre sort. En toute justice, on doit remarquer, cependan qu'elles n'ont pas été seules à y concourir et à leur livrer leurs éc nomies. Des artisans placés à un niveau plus satisfaisant de bie être, et même des personnes appartenant à des classes aisées o apporté leur pierre à l'édifice, leurs versements à la société. L capitaux réunis dans les banques du peuple proviennent donc non seulement des ouvriers, mais aussi d'autres catégories de personne Il n'en est pas moins vrai que les ouvriers en ont fourni une bonn part, et ils ont été bien inspirés de ne pas se montrer exclusifs et d confondre, au contraire, très volontiers leurs épargnes avec les co tributions des autres classes. Celles-ci n'ont pas été moins louabl de se prêter à l'arrangement. D'ailleurs, la part qu'y prennent l ouvriers est de plus en plus grande, et ils tendent à en devenir l'él ment principal.

Les banques du peuple présentent visiblement un progrès sur l

s d'épargnes qui les ont précédées. La caisse d'épargne n'avait e attribution que de recevoir les économies du pauvre : elle sait valoir et servait aux déposants un intérêt qui ne pouvait ue très modéré, parce qu'on s'était imposé fort judicieusement dition que toutes les sommes déposées reçussent un place-sûr, sans sinistres possibles. On avait été amené, en outre, à indre à une somme modique le total des dépôts permis à cha-.a limite, en France du moins, n'était pas assez élevée pour que ıme accumulée par un déposant formât un pécule qui pût lui tir le pain de la vieillesse. C'est ainsi que, dans les pays où l'on plus soucieux des intérêts des classes peu aisées, et particuliè-ıt en France, on avait été conduit à créer, à côté des caisses d'é-e, une autre institution financière d'intérêt populaire, sous le le caisse des retraites.

différence essentielle entre la banque du peuple et la caisse rgne, même quand celle-ci est accouplée à une caisse des retrai-'est que, avec celle-ci, l'ouvrier ne retire des sommes qu'il a ;ées aucun secours pour la fécondation de son travail. La banque uple, au contraire, est une banque d'escompte, dans l'accep-ordinaire du mot ; elle est un établissement de crédit qui, nnant la garantie d'engagements valables, avance des capitaux mme industrieux et, de cette manière, lui facilite grandement vail et l'élévation de sa condition.

s banques du peuple ont trouvé un promoteur habile et coura-dans la personne de M. Schulze-Delitzsch, ancien juge de paix, is membre du Parlement prussien. Cet homme de dévouement , en Allemagne, pour la seconde moitié du XIXe siècle, ce qu'a-été, en France, pour la première moitié, un philanthrope qui a : les meilleurs souvenirs, M. Benjamin Delessert, dont les :s incessants ont popularisé parmi nous les caisses d'épargne. :hulze-Delitzsch a combiné le meilleur règlement pour ce genre titution. Il a rapproché et réuni toutes les banques du peuple ;es sur la vaste surface de l'Allemagne, en laissant à chacune)erté, dans le sein d'une organisation qui augmente leur force ıi donne au public et à chacun de leurs membres la garantie contrôle.

: système des banques du peuple est organisé sur le principe .es Anglais nomment le *self government* et les Allemands *selbst* :. Il est entièrement en dehors de la tutelle et de l'action du ernement. Il procède de l'initiative individuelle, puise une e de ses forces dans la solidarité, et ne réclame de l'Etat rien us que l'application de la célèbre formule des physiocrates : *;ez faire.*

Ce sont des associations qui reconnaissent le principe de la s darité, principe qui convient si bien aux nations éclairées et vir chez lesquelles l'esprit d'association ne cherche pas à se vo mais, au contraire, aime à se fortifier sous l'aiguillon de la res sabilité et du contrôle.

Pour se faire une idée des modiques contributions qu'exigent banques du peuple, et par conséquent de leur caractère démo tique, il suffit de rappeler que le droit d'admission y varie de : 15 silbergros (1 fr. 25 à 1 fr. 85), et que la cotisation mensı est de 2 silbergros (25 centimes). C'est avec ces faibles moy accumulés et grossis par leur nombre, qu'on forme un capital so un fonds de roulement et un fonds de réserve. Les versemen les bénéfices de l'entreprise se capitalisent jusqu'à parfait ach ment de la somme fixée pour l'apport social.

Le mouvement qui a donné naissance aux banques du pe date de 1852, époque à laquelle M. Schulze-Delitzsch, qu'on a jugé à propos de transférer de la justice de paix de la petite vill Delitzsch à celle d'une autre localité, donna sa démission pou consacrer au succès de l'œuvre qui est devenue pour l'Allema un élément de prospérité, pour le monde civilisé un exempl suivre, pour lui-même un titre de gloire. En 1855, on ne comp encore que sept banques du peuple. Il y en avait, en 1861, : dont 151 dans la seule Prusse, et 53 en Saxe. En 1863, il en e tait 662, et la somme des avances qui furent accordées cette ar par 339 de ces institutions, les seules dont on ait eu les comp était de 34 millions de thalers (128 millions de francs). Auj d'hui, il y en a près de 1,200, et la somme des escomptes ou avar faits, en 1866, par 532 d'entr'elles, a été de 320 millions de frai

Suivant les conseils de M. Schulze-Delitzsch, les banques du p ple se sont groupées en unions provinciales, qui ont leurs séai collectives, où l'on s'éclaire réciproquement, et où l'on s'acco mutuellement des secours en cas de besoin. Toutefois, la majo n'impose aucune décision ; chaque banque est libre d'en suivre avis. Cependant on se communique ses comptes réciproquem surtout dans le cas d'un secours.

Une banque centrale de ces associations a été, par les conseils M. Schulze-Delitzsch, fondée avec des capitaux distincts, pour se de point d'appui aux banques du peuple dans les temps diffici

Enfin, une agence centrale, à la tête de laquelle est M. Schul Delitzsch, en qualité de directeur salarié [1], dirige le mouvem coopératif, qui embrasse non-seulement les banques du peuple, n

[1] Le traitement qu'il reçoit est de 1,000 thalers (3,760 fr.).

aussi les sociétés de production et de consommation. Elle assiste de ses conseils les associations déjà existantes et celles qui sont en voie de se former. Elle négocie, dans leur intérêt, des emprunts chez des banquiers, ou même chez quelques-unes des banques du peuple. Son rôle est celui d'un conseil judiciaire, d'un aide, d'un médiateur.

III

LES UNIONS DE MÉTIERS OU TRADE'S UNIONS DE L'ANGLETERRE.

Lorsque l'association se forme entre des ouvriers, à l'exclusion systématique et absolue des autres classes de la société, elle est sujette à présenter des inconvénients de divers genres ; elle soulève même une objection de principe, en ce qu'elle est contraire à l'idée fondamentale sur laquelle repose la société moderne, l'unité de la nation. Il est à craindre que des associations, formées exclusivement d'ouvriers, au lieu de préparer la concorde ou la conciliation des intérêts, n'en favorisent que l'antagonisme. Des exemples récents ont montré à quels écarts les associations ainsi constituées pouvaient se laisser entraîner par des meneurs sans scrupule et trop complaisamment écoutés.

Nous voulons parler des faits qui, récemment, ont reçu une constatation officielle et éclatante en Angleterre, et qui concernent les associations ouvrières. Ces associations, très répandues de l'autre côté du détroit, sous le nom de *Trade's Unions* (Unions de Métiers), sont formées dans chaque localité entre les ouvriers de la même profession, à l'exclusion absolue des chefs d'industrie et de leurs employés de bureau et agents supérieurs. Non contents de se concerter entre eux pour obtenir une augmentation de salaire par le procédé de la coalition, les membres d'un grand nombre de ces associations ont donné leur adhésion à un plan qui consistait à forcer tous les ouvriers de leur profession à se conformer aux décisions d'un comité directeur, en employant les moyens de la contrainte personnelle, poussée jusqu'aux dernières violences contre les personnes et contre la propriété. Les ouvriers qui usaient de leur liberté pour aller travailler dans des ateliers que le comité avait mis en interdit, ou qui acceptaient des prix autres que ceux qu'il avait plu au comité de prescrire, étaient poursuivis de vexations, insultés, battus, et finalement devenaient l'objet des tentatives les plus criminelles. Un des procédés les plus en usage pour punir les ouvriers qui résistaient aux injonctions du comité et pour intimider les autres, était de jeter de l'acide sulfurique concentré à la figure

des opposants, pour les défigurer et leur crever les yeux. Une autre pratique familière aux comités était de rendre le travail périlleux aux ouvriers qui ne se soumettaient pas. Ainsi, pour les briquetiers, on mêlait des aiguilles à l'argile qu'ils manient. Pour les rémouleurs, on plaçait de la poudre à canon dans les meules, afin de les faire éclater. Le moins qu'on se permît envers les récalcitrants qui prétendaient garder leur liberté était de tuer leur vache ou leur chèvre, ou de briser leurs outils.

Mais on allait bien au delà de ces dommages et de ces méfaits : il y a eu des ouvriers assassinés à coups de fusil pour n'avoir pas voulu obéir aux ordres du comité ; il y en a eu dont on a fait sauter la maison avec un baril de poudre ou une bombe, pendant qu'ils y étaient avec leur famille. Les chefs d'industrie qui se montraient rebelles aux décisions de ces nouveaux francs-juges ont été l'objet de crimes du même genre, et, pour comble d'infamie, le chef d'un comité qui avait ordonné des meurtres et les avait fait exécuter à prix d'argent, le comité des rémouleurs de scie (*saw-grinders*) de Sheffield, a eu l'audace de faire publier dans les journaux la promesse d'une forte récompense à qui en découvrirait les auteurs. Diverses personnes, et entre autres William Broadhead, des rémouleurs de scie de Sheffield, ont été reconnues, par leurs propres aveux, coupables de ces attentats ; et, ce qui est plus affligeant, parmi les unionistes, l'opinion semble établie que de tels actes sont de droit naturel, et que rien n'est plus régulier que d'agir ainsi pour faire monter les salaires. Il ne paraît pas que le plus affiché de tous les scélérats qui ont ourdi ces trames coupables, William Broadhead, ait perdu la confiance de l'union dont il était l'âme. Il semble, au contraire, qu'il en jouisse tout comme avant qu'il se fût dévoilé lui-même. En ce moment, l'Angleterre est comme frappée de stupeur par la révélation qui vient de lui être faite de la formidable organisation qu'elle porte ainsi dans ses flancs. Mais c'est patiemment, froidement, et par les moyens de la légalité ordinaire, qu'elle cherche le remède au mal.

On peut penser, et, pour ma part, j'en suis convaincu, qu'aucune des associations ouvrières qui existent présentement en France ne se serait portée à des actes aussi criminels. Mais est-ce à dire que, sur le continent européen, et en France comme ailleurs, les associations exclusivement composées d'ouvriers soient sans danger ?

Les rapports faits par les délégués des ouvriers de Paris sur l'Exposition de 1862 à Londres, et d'autres publications plus récentes démontrent trop que, même en France, les lumières manquent à cette partie de la population, au sujet des questions sociales

et de l'organisation du travail, plus qu'à la classe des chefs d'industrie, quoique celle-ci, certainement, ait aussi à apprendre.

Les programmes qui sont tracés dans ces rapports, les moyens qui y sont indiqués pour l'amélioration de la condition des populations, sont entachés de beaucoup d'idées fausses et dangereuses. Ils révèlent, pour la plupart, une tendance très forte à constituer en France, sous le nom de *corporations* dirigées par les *syndicats*, des sociétés composées exclusivement d'ouvriers, comme les *Trade's Unions*, animés d'un esprit exclusif, peu sympathiques pour la liberté du travail, peu respectueuses de la liberté individuelle et de l'égalité.

C'est ainsi qu'on y recommande la limitation du nombre des apprentis, l'exclusion des femmes des ateliers, l'égalité des salaires pour tous les hommes d'une même profession, quelle que soit l'inégalité de leur aptitude, de leur adresse et de leur zèle.

Des associations dans lesquelles domineraient les idées qui étaient le plus en faveur parmi les délégués de 1862, et qui paraissent ne pas moins pl ire à une partie de ceux de 1867, profiteraient peu à la paix sociale et serviraient très mal la cause des populations ouvrières. Dans le temps où nous vivons, on nuit à la cause qu'on sert lorsque, dans l'intention de lui être utile, on porte atteinte à la liberté et à l'égalité de la société. Il est prouvé que le terrorisme, qui a été mis en usage dans plusieurs industries de Sheffield, par exemple, et qui semblait y avoir courbé toutes les volontés, a eu ce résultat, que le bien-être des ouvriers des professions où ces coupables moyens étaient employés s'est développé moins que celui des autres[1].

L'examen de la question que nous venons d'effleurer provoque une réflexion qu'il m'est impossible de ne pas soumettre au lecteur. Les aberrations de divers degrés que nous venons de signaler procèdent principalement d'une ignorance profonde dans les matières d'économie sociale et politique. Si les ouvriers étaient plus éclairés sur ces questions, la pente de leur esprit serait toute différente, et ce serait dans d'autres directions et par d'autres moyens qu'ils chercheraient l'amélioration de leur sort. Donc, il est utile, il est urgent de répandre parmi eux les *saines notions de l'économie politique* et sociale. Le législateur devrait y encourager les *bons citoyens*[2].

[1] Sur ce point et sur les divers autres aspects du sujet des *Trade's Unions*, M. Edwin Chadwick a lu à l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) un mémoire rempli d'indications précieuses. *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, cinquième série, t. XIV, p. 161.

[2] Il y a quelques années, le 16 février 1857, dans un discours d'ouverture de la session législative, l'Empereur avait prononcé ces paroles : « Le devoir des bons citoyens est de répandre partout les saines notions de l'économie politique. »

Comment donc se fait-il que la législation française de la plus fraîche date persiste à frapper d'un impôt spécial les publications d'économie politique et sociale qui ne sont pas des volumes et qui, par leur brièveté, seraient plus accessibles aux ouvriers ?

IV

DE LA PARTICIPATION DES OUVRIERS AUX BÉNÉFICES.

Pour que l'association soit utile aux classes ouvrières, il est nécessaire qu'elle procède de sympathies beaucoup plus larges que les sentiments sur lesquels sont édifiées les *Trade's Unions*, ou que les tendances accusées par les programmes des ouvriers français. Les associations qu'il faut appeler de ses vœux sont celles qui réuniraient les chefs d'industrie et les simples ouvriers, leurs collaborateurs. C'est un sujet sur lequel il reste à présenter quelques observations.

Il y a déjà plus de trente ans que quelques personnes, en très petit nombre, placées à la tête d'établissements divers, ont eu l'idée d'associer les ouvriers et employés aux bénéfices de l'industrie, en leur répartissant à la fin de l'année une part déterminée de ces bénéfices, qui venait en addition des salaires habituels de la profession. Ces chefs d'industrie étaient persuadés que, par là, non-seulement ils donnaient une satisfaction morale et matérielle à la population ouvrière, mais même que la charge qu'ils s'imposaient ainsi serait compensée par un redoublement d'application des collaborateurs de tous les rangs, par une production plus grande ou meilleure, et par la suppression du gaspillage des matières qui, quelquefois, occasionne des pertes fort sensibles[1].

Cette manière de procéder a été successivement introduite dans un certain nombre d'ateliers importants, où l'on s'en est très bien trouvé. Voici quels en seraient les traits principaux :

L'ouvrier recevrait chaque quinzaine, comme aujourd'hui, un salaire fixe ; mais, en outre, à la fin de l'année, après que l'intérêt du capital aurait été payé aux bailleurs de fonds, avec un prélèvement pour l'amortissement et un autre pour former un fonds de réserve, le reste se partagerait, dans des proportions convenues, entre le capital et le travail. Tous les collaborateurs, jusques et y compris le chef lui-même, mais à l'exception de ceux qui n'auraient été

[1] Il y a des industries où ce gaspillage peut atteindre des proportions très fortes. Telle est celle de peintre vitrier que pratique M. Leclaire, un des hommes qui ont les premiers adopté la participation.

employés que passagèrement, auraient leur part dans la rémunération ainsi assignée au travail. L'ouvrier qui s'en irait volontairement, ou qui se serait fait renvoyer, n'aurait aucun droit à la participation de l'année courante, non plus que sur le fonds de réserve ou d'amortissement, ni sur les retenues qui pourraient avoir été faites dans l'intérêt d'une caisse de secours aux malades. Ainsi entendu, le système de la participation n'a rien que de conforme aux principes, et on avait lieu de prévoir qu'il donnerait des résultats satisfaisants. Avec la participation, la situation morale de l'ouvrier serait changée, autant, pour le moins, que sa situation matérielle. L'harmonie de la société tendrait à se substituer à un antagonisme dont souvent les effets sont regrettables et menacent de devenir désastreux. Avec un pareil régime, les grèves, qui sont fort préjudiciables à tout le monde, deviendraient beaucoup plus rares.

En organisant ce mode de rétribution, il conviendrait de favoriser la fidélité des ouvriers aux établissements, en rendant la participation proportionnelle, jusqu'à un certain point, à la durée des services, et en ne la faisant courir qu'à partir d'un certain noviciat.

Il ne faudrait cependant pas que les populations se fissent illusion sur les conséqnences nécessaires de la participation. Il ne s'ensuivrait pas toujours qu'en somme leur rémunération serait plus élevée. Les bénéfices nets de la plupart des établissements dépendent, dans une certaine mesure, de circonstances commerciales sur lesquelles personne en particulier n'a d'action. Une variation marquée dans le prix des matières premières peut être la cause qu'un établissement, bien administré d'ailleurs, n'obtienne que des profits insignifiants. Les années de crise ont des effets fâcheux, qu'un chef d'industrie isolé ne saurait conjurer.

De leur côté, les établissements ne sauraient retirer de la participation des effets de quelque importance, si l'on ne faisait en sorte que la rémunération découlant de la participation fût, autant que possible, en rapport avec le concours que chacun aurait apporté à l'œuvre commune.

Dans les établissements où cette méthode de rémunération est appliquée, on a trouvé avantageux d'affecter une partie du complément, ainsi acquis à chacun des ouvriers ou employés secondaires, à la formation d'un capital qui, plus tard, devienne pour lui une ressource et garantisse le bien-être de sa vieillesse. Cette combinaison paraît exercer une très heureuse influence. Elle est en vigueur dans la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, un des premiers établissements où la participation des collaborateurs aux bénéfices ait été organisée.

On a essayé avec succès une variante de ce système, qui se pré-

sente comme fort avantageuse pour l'ouvrier, en ce qu'elle l'affranchit des chances aléatoires du commerce qui viennent affecter, sans qu'il y puisse rien, les bénéfices de l'établissement, quelquefois même les anéantir, et qu'elle lui procure une rémunération supplémentaire dépendant uniquement de lui-même, ou tout au plus d'un petit nombre de camarades avec lesquels il est en collaboration incessante. Supposons un établissement où le produit définitif serait le résultat de cinq ou six opérations distinctes. Pour chacune des opérations, les employés et ouvriers par lesquels l'œuvre spéciale doit s'accomplir formeraient une association temporaire, qui entreprendrait la besogne à forfait, dans des conditions clairement déterminées. L'administration de la manufacture, agissant comme un commanditaire bailleur de fonds, fournirait ses ateliers, son matériel de machines et d'outils à la charge de les entretenir, à plus forte raison, toutes les matières. Des salaires, préalablement fixés à un taux modique, seraient distribués pendant le cours de l'entreprise, à titre de prélèvement sur le prix convenu. Lorsque le travail aurait été achevé, l'excédant serait distribué aux collaborateurs, sauf les retenues qui auraient été réglées d'avance, dans le but de former pour chacun d'eux individuellement une réserve, et, déduction faite de quelques sommes mises à part, pour être affectées à des œuvres de solidarité ou de prévoyance.

Conformément à ce plan, il serait facile d'établir des associations temporaires entre un nombre restreint d'ouvriers, de manière à faire dépendre la part de chacun de ses efforts individuels ou de ceux d'un petit groupe.

C'est ainsi que, dans quelques maisons qui se livrent sur de grandes proportions à la construction des machines, des marchés sont passés entre l'établissement et des groupes peu nombreux d'ouvriers pour des travaux déterminés, comme serait, par exemple, un certain nombre de locomotives. Les ouvriers en retirent une rémunération plus élevée et les maisons n'ont qu'à s'en applaudir[1].

[1] Voici comment les choses se passent dans deux grandes maisons de construction mécanique, la Société J.-F. Cail et C^e^, et la Compagnie de Fives-Lille :

Les ouvriers de chaque spécialité sont groupés par équipes composées d'un chef ouvrier et d'auxiliaires plus ou moins nombreux, suivant la nature du travail. La valeur de l'heure de travail est déterminée contradictoirement entre eux et les contre-maîtres, ce qui d'abord sert à coter la valeur personnelle de chacun d'eux. Un travail étant à faire, le contre-maître en offre un prix à forfait, sur lequel il se met d'accord avec un chef d'équipe; pendant l'exécution du travail, le chef d'équipe et les autres ouvriers reçoivent, le jour de la paie, la valeur du nombre d'heures pendant lesquelles ils ont travaillé, d'après le taux afférent à chacun d'eux. Les avances ainsi faites n'atteignant pas le prix à forfait convenu avec l'équipe, le solde est partagé entre tous, au prorata de ce qu'ils ont reçu chacun d'après leurs heures de travail. Les prix à forfait sont établis de manière que les ouvriers gagnent, par ce moyen, environ 25 pour 100 de plus qu'à la journée.

Le système de la participation est très séduisant, et les effets qu'il a rendus jusqu'ici semblent en rapport avec les espérances qu'il a fait naître. Il est aujourd'hui en activité dans un certain nombre d'établissements. En Angleterre, où, depuis quelque temps, les relations entre les maîtres et les ouvriers sont plus tendues et plus difficiles que partout ailleurs en Europe, on assure qu'il a révélé une grande puissance pour l'aplanissement des obstacles. On cite des mines de charbon où, auparavant, la discorde était perpétuelle entre les patrons et les ouvriers, et où tout a été pacifié par la participation.

Un des avantages de la participation serait de fixer peu à peu ces ouvriers nomades qui promènent leur humeur inquiète d'atelier en atelier, sans souci du lendemain, sans règle, sans ordre dans leur conduite et sans prévoyance de l'avenir. Elle tendrait à augmenter de plus en plus la classe des ouvriers rangés qui comprennent ce qu'on gagne à tenir une vie régulière.

C'est surtout au point de vue moral qu'elle mérite d'être recommandée. Elle métamorphose la condition de l'ouvrier; elle fait de lui un associé, au lieu d'un salarié; elle lui fournit un marchepied pour s'élever, s'il s'en rend digne. Indirectement, elle a une grande vertu pour accroître la puissance productive de la société. En un mot, le système de la participation mérite d'être compté parmi les améliorations sociales qu'il importe le plus de mettre en honneur.

Il y a plus de quarante ans, un homme qui, par ses succès en industrie et par la manière dont il les avait obtenus, a laissé un nom des plus honorés, M. Paturle, avait adopté, dans sa manufacture du Cateau, le système de la participation, sans le faire descendre cependant jusqu'aux ouvriers. Il le réservait aux agents supérieurs et aux contre-maîtres. A l'égard des simples ouvriers, il employait d'autres moyens pour exciter leur zèle. J'avais l'honneur d'être de ses amis, et je lui ai souvent entendu dire que ce mode d'organisation, qu'il avait pratiqué cependant avec une grande largeur, par l'importance des parts qu'il distribuait, était une des sources principales de sa fortune. Les continuateurs de M. Paturle, au Cateau, qui avaient été ses colloborateurs, se sont fait un devoir d'être fidèles à ses traditions, et ils n'ont qu'à s'en applaudir.

La participation des ouvriers aux bénéfices est donc un but à

Tous les travaux de détail et d'ensemble qui se font dans les divers ateliers pour aboutir à l'exécution des machines, sont l'objet de marchés semblables autant que possible.

Ce mécanisme fut adopté en 1848, par la maison Cail, sur la proposition de M. Houel, qui en était alors l'ingénieur en chef, et plus tard par la Société de Fives-Lille, dont M. Houel est un des membres.

atteindre, un objet à poursuivre; elle n'a rien de contraire à la nature des choses, rien d'incompatible avec les droits des chefs d'industrie. Il y a de grands effets à en attendre, pour le succès même de la production et le progrès de l'industrie. Mais, pour en arriver là, des conditions sont à remplir dans plus d'un genre, et d'abord, des conditions morales.

V

DE LA SITUATION MORALE DES POPULATIONS OUVRIÈRES

La situation d'esprit des populations ouvrières, dans tous les pays où l'esprit de liberté s'est propagé et a jeté des racines, est digne, en ce moment, de la plus grande attention. Il convient de s'en préoccuper dans l'intérêt de l'industrie; mais ce n'est pas tout, car il ne s'agit pas seulement d'assurer la production et de la rendre de plus en plus efficace pour la prospérité publique, par l'accroissement de la puissance productive; il faut aussi prévenir des déchirements intérieurs qui compromettraient la sûreté même des Etats. En un mot, à l'égard des ouvriers, les problèmes qu'on a à résoudre sont politiques et sociaux autant qu'économiques.

Il est manifeste que les populations ouvrières ne sont pas satisfaites de leur sort. Elles élèvent des plaintes de plus en plus vives, des réclamations de plus en plus énergiques et hardies, et comme actuellement elles disposent dans l'Etat d'une influence étendue, comme elles ont la force du nombre, il serait d'une souveraine imprudence de n'en pas tenir compte, quand bien même l'équité ne commanderait pas d'examiner leurs demandes avec impartialité et d'y faire droit dans tout ce qu'elles peuvent avoir de légitime.

Un sentiment mal défini leur révèle que l'association peut être d'un grand effet pour le soulagement de leurs souffrances. Mais, avec l'instruction si évidemment insuffisante qu'elles ont reçue, elles sont sujettes à se créer, en fait de projets d'association, des fantômes pour lesquels elles se prennent d'une passion peu justifiée. C'est ainsi qu'elles ont supposé qu'elles résoudraient la plupart des questions qui les intéressent par des associations coopératives de production, formées d'ouvriers seulement, à l'exclusion des bourgeois; ainsi encore, elles se sont persuadé que le capital était pour elles un ennemi implacable, une sorte de vampire qui absorbe et dévore leur substance et qu'il n'y aurait que justice à lui supprimer sa participation aux produits du travail, c'est-à-dire à abolir l'intérêt du capital. Comme si cette participation du capital n'était

pas le légitime retour d'un service rendu, et comme si, du moment qu'on aurait aboli l'intérêt du capital, en admettant qu'on y pût effectivement parvenir, on n'aurait pas détruit, par cela même, la force incessamment vigilante qui pourvoit à sa formation et en favorise la conservation !

Il y a, dans l'esprit des populations ouvrières, un certain nombre d'utopies que le développement de l'instruction publique ferait évanouir. Ce n'est pas une des moindres raisons qui doivent convertir les personnes soucieuses de fortifier dans la société les éléments conservateurs, à l'adoption d'un système d'éducation primaire qui soit général, qui ait assez d'ampleur pour que les lumières remplacent les funestes préjugés dont l'influence est notoire, et qui atteigne tout le monde, même les familles où des pères, démoralisés par l'ignorance, refuseraient d'envoyer leurs enfants à l'école.

Chez une fraction des populations ouvrières, et particulièrement dans les grandes villes, aussi bien en France qu'au dehors, des idées fâcheuses sont accréditées. A côté d'opinions erronées, dont nous venons de rappeler quelques-unes, on rencontre des penchants plus regrettables encore, par exemple, on considère les règles communes de la morale et les croyances religieuses comme superflues pour le bonheur et le succès des individus, la grandeur et la durée de la société, et l'on s'en affranchit comme on ferait d'une tyrannie ou d'un vain préjugé.

Bien au contraire cependant, une société où l'idée du devoir et le sentiment de la famille sont éteints ou affaiblis, et où le sentiment religieux a disparu, n'a qu'une vie précaire et subordonnée. Elle peut traîner longtemps une existence effacée; mais le souffle du progrès n'est plus en elle.

C'est un fait constaté par l'histoire que, jusqu'ici, les nations qui ont formé un corps compact, doué d'une grande vitalité, et ont rempli longtemps un grand rôle sur la terre, professaient une religion à laquelle elles étaient fermement attachées, et que celles chez lesquelles le sentiment religieux s'était évanoui n'ont rien fondé qui ne fût éphémère, ont manqué de cohésion et ont fini par tomber à la merci des autres.

La société ne peut être riche et procurer le bien-être à chacun de ses membres qu'autant que le travail s'y déploie dans son activité et sa fécondité ; mais, pour que le travail atteigne son développement normal et qu'il montre la puissance qui lui est propre, il faut qu'il soit entré dans les habitudes de tout le monde, que chacun le regarde comme un devoir impérieux, un devoir de tous les jours, envers les autres et envers soi-même ; or, c'est dans la religion que l'homme rencontre la notion la plus élevée et la plus sympathique

de ses devoirs envers autrui et envers sa propre personne. Une société ne forme de capitaux, — et sans capitaux l'impuissance de l'industrie et le dénument de l'ouvrier sont des plaies incurables, — qu'autant qu'elle a le goût et la pratique permanente de l'épargne. Or, comment pratiquerait-on l'épargne regulièrement et d'une manière continue, si l'on n'avait la coutume de l'économie et celle des bonnes mœurs? Et il est impossible que celles-ci subsistent, pour la généralité d'un peuple, si, pour se maintenir, elles n'ont, outre la sanction du raisonnement, la consécration supérieure qui vient du sentiment religieux.

Ainsi, même en se plaçant au point de vue restreint des intérêts industriels, on a lieu de proclamer que le sentiment religieux et l'observation des règles de la morale forment la pierre angulaire de l'édifice.

Si les classes ouvrières avaient le malheur d'adopter l'idée que leur désir d'une meilleure existence matérielle pourrait se réaliser alors qu'elles auraient elles-mêmes répudié les principes de la morale et le sentiment religieux, elles seraient dupes d'une funeste illusion et se prépareraient un amer désappointement. Sur ce sujet, l'expérience a prononcé et la raison est d'accord avec l'expérience.

A côté de cette observation, il est opportun, il est indispensable d'en placer une autre : les populations ouvrières attendent l'exemple des classes plus cultivées, de celles qui possèdent les richesses, le savoir, les honneurs. Nous ne sommes pas dans un temps où l'on puisse dire que les mœurs et la religion sont faites pour le *peuple*. Il n'en peut plus subsister dans les régions populaires qu'autant qu'on en aura au-dessus.

Les classes les mieux pourvues ne doivent pas se dissimuler que, plus que jamais, les populations peu aisées ou pauvres prennent modèle sur elles et se croient permis les penchants qui sont de mise dans l'étage social où brille la richesse. S'il est de bon ton parmi les riches de dissiper sa fortune dans la prodigalité et le scandale, l'ouvrier est provoqué à faire de même de son salaire, et s'il arrivait que le sentiment religieux fût bafoué dans les beaux hôtels qu'habite l'opulence, il cesserait très rapidement de recevoir des hommages dans la modeste demeure de l'ouvrier.

Les dépenses folles auxquelles se livrent quelques personnes parmi les classes riches, l'ostentation de luxe dont elles affectent d'offrir le spectacle, ont un inconvénient particulier dans les sociétés démocratiques où l'égalité devant la loi est fondamentale. Elles sèment, parmi les populations peu aisées ou pauvres, une irritation qui germe, grossit et finit par des haines violentes, d'où sortent des orages publics.

L'inégalité des conditions est un fait indestructible, là même où la loi a établi ou reconnu l'égalité des droits, parce qu'elle est inhérente à la nature humaine. Bien plus, ce n'est pas au législateur qu'il appartient de réprimer ou de contenir les écarts d'un luxe insolent, pas plus qu'il n'est de son domaine d'obliger les hommes à se montrer animés du sentiment religieux. Les lois somptuaires qui dans aucun temps n'ont eu, à beaucoup près, la puissance qu'on avait voulu leur donner, seraient, de nos jours, plus qu'impuissantes, elles seraient ridicules. De même, les lois qui tendraient à forcer les hommes à faire démonstration de piété et de foi ne serviraient qu'à propager l'irréligion. C'est dans sa liberté que chacun doit s'imposer à lui-même un frein salutaire et de bonnes règles de conduite, et pratiquer la croyance qui aura persuadé son esprit et captivé son cœur. Chez une nation qui a des lumières, la liberté, lorsqu'elle rencontre une opinion publique qui a du ressort, tourne à l'avantage du vrai et du bien. Elle profite aux vertus de famille ; elle encourage et honore la vie rangée ; elle favorise le sentiment religieux. L'Angleterre en fournit un remarquable exemple. Il y a un siècle, les mœurs y étaient désordonnées ; elles n'avaient pas cessé de l'être depuis Charles II. La foi religieuse de même y était fort chancelante. La pratique des libertés publiques, sous le contrôle d'une opinion qui savait se faire écouter, a fini par rétablir l'autorité des bonnes mœurs et par relever le sentiment religieux de son abaissement.

Si, aujourd'hui, en Angleterre, il ne manque pas d'exemples de dépenses insensées, on peut dire que non-seulement l'opinion les condamne, mais qu'elles sont faites avec moins d'éclat qu'ailleurs. Le faste des Anglais opulents, surtout dans l'intérieur des villes, est moins apparent et moins provocant pour le pauvre, que celui qu'on rencontre chez d'autres nations.

Les observations que nous présentons ici relativement à l'Angleterre sont également vraies de l'Amérique du Nord. Aux États-Unis, on est plus attentif encore à payer son tribut aux idées d'égalité, même dans le cercle de l'existence privée. Quelque fortune qu'on ait, on regarderait comme une grande faute d'attirer sur soi l'attention par une existence fastueuse et prodigue. Dans cette grande république, où l'égalité politique règne au même degré qu'en France, sous les mêmes auspices du suffrage universel, le riche, qui veut faire apercevoir les millions qu'il possède en trouve l'occasion éclatante ailleurs que dans l'exagération de ses dépenses personnelles et le caractère à la fois stérile et ruineux des plaisirs qu'il se permettrait. Il consacre des sommes à des objets d'utilité publique. Il souscrit largement à la fondation d'une école ou d'une

université. Il fournit la dotation d'une chaire bien rétribuée pour y faire enseigner quelque branche de la science par un savant éminent; ou bien il aide abondamment de ses deniers la création de quelque autre établissement dont le besoin se faisait sentir: une église, une bibliothèque, un hôpital. M. Peabody, dont les largesses en faveur de l'instruction publique et des établissements de bienfaisance surpassent ce que pourrait faire une tête couronnée, est un exemple frappant du procédé moral et patriotique qui, dans un pays libre, où domine l'esprit démocratique, se présente à l'homme opulent, s'il juge à propos de manifester sa richesse aux yeux de ses concitoyens autrement que par une disposition testamentaire, afin de jouir, de son vivant, du tableau du bien qu'il aura fait.

La religion est une des forces les plus efficaces pour le maintien de l'ordre social. Ainsi que l'a fait observer un philosophe, dont des esprits étroits se sont plu à dire qu'il était athée, le célèbre Hegel, la religion est par excellence une puissance de paix. Elle tend à fixer la paix au sein de chaque Etat. Elle tend même, avec moins de succès cependant jusqu'ici, à la faire prévaloir entre les nations. Pour l'individu envisagé isolément elle est le moyen de tenir dans l'apaisement les passions qui voudraient bouillonner dans son âme.

Dans des sociétés telles que la nôtre, où l'inégalité des conditions est flagrante à côté de l'égalité politique, considérée comme principe constitutionnel, le sentiment religieux est le meilleur agent qu'il y ait pour rapprocher les extrêmes. A celui qui est favorisé de la fortune, il conseille et commande l'estime et l'affection pour son semblable déshérité, et le ferme propos de l'aider à s'élever. Au pauvre, il recommande la patience, l'honnêteté au milieu des tentations, la confiance en un meilleur avenir ici-bas et la résolution qu'il faut, pour y arriver; il lui inspire la reconnaissance pour la sympathie effective dont il est l'objet, et enfin l'espoir de la compensation dans une autre vie, si le succès lui échappe dans la vie présente. Il est fort douteux que les sociétés modernes, qui essayent de se constituer sur les principes de la liberté et de l'égalité puissent y parvenir si le sentiment religieux ne leur sert pas de ciment.

En un mot, jusques à présent, le plus puissant levier que les peuples aient eu pour élever leurs destinées, l'histoire le montre, c'est la religion, en ce sens que, plus que toute autre force vive, elle a excité chez les nations les facultés des individus, les a dirigées vers un but commun et les a fait concourir à l'entreprise d'une meilleure organisation sociale.

Dans les temps modernes, le sentiment de la liberté a accompli des merveilles en ce genre. Mais l'expérience n'est pas encore terminée d'une grande transformation sociale et politique qui se soit consolidée et ait acquis une consistance à défier les siècles, par la puissance du seul génie de la liberté, sans l'assistance et le concours du sentiment religieux.

Mais alors se présente une difficulté bien grave pour certains peuples, et, entre tous, pour ceux chez lesquels le sentiment religieux n'est guère connu que sous la forme du culte catholique. Ces peuples sont livrés à un tiraillement continu entre les principes politiques qu'ils ont adoptés, à l'ombre desquels ils sont résolus de vivre, et les enseignements qui sont donnés au monde du haut de la chaire vénérée de saint Pierre, au sujet de la direction qu'il convient d'imprimer à la politique des États. Impossible d'imaginer une contradiction plus flagrante. D'un côté, les peuples croient et professent ouvertement que la liberté et l'égalité politiques sont de grands biens, que le gouvernement représentatif est celui sous lequel on rencontre les conditions les meilleures et les plus honorables pour l'existence collective des nations et pour celle des individus. Ils sont prononcés pour la souveraineté nationale, le système électif, la liberté de la presse ; ils veulent affermir et développer les institutions libérales dont ils sont déjà en possession. Pendant ce temps, le Saint-Père proclame avec la plus grande solennité que ce que les peuples considèrent comme de grands biens est un débordement de fléaux, et que toutes ces institutions chères à la civilisation moderne sont d'amères déceptions, émanées de l'enfer et répandues parmi les hommes comme les feux follets qui attirent le voyageur vers l'abîme.

Les constitutions politiques posent en principe non-seulement la tolérance religieuse, mais encore la pleine liberté de conscience et l'égalité de tous les cultes. Des avertissements promulgués avec éclat, à Rome, condamnent, dans les termes les plus véhéments, le principe de la liberté de conscience et celui de l'égalité des cultes.

Devant une telle discordance entre les opinions dominantes et l'enseignement qui est donné par l'autorité religieuse, la foi catholique est mise, chez chaque individu, à la plus dure des épreuves. L'âme des fidèles reste suspendue entre le doute et la croyance. L'indifférence, le scepticisme et même l'irréligion conquièrent des positions où ils se rendent inexpugnables. Le secours que d'autres nations peuvent recevoir de la religion, pour la marche régulière de la Société, l'harmonie des intérêts divers, le bon ordre intérieur et l'affermissement de la paix sociale, est par cela même extrêmement amoindri.

MICHEL CHEVALIER,
de l'Institut.

QUELQUES OBSERVATIONS NÉCESSAIRES

SUR LA

DISCUSSION DU BUDGET

Chaque année, soit dans la presse, soit dans les cercles politiques, soit même dans le sein du Corps législatif, on entend se renouveler une plainte à laquelle le gouvernement se montre si peu sensible, qu'on a fini par y voir un calcul de stratégie législative. On reproche au gouvernement d'envoyer tardivement à la Chambre le projet de budget, et de ne pas laisser à celle-ci le temps nécessaire pour un examen approfondi et pour une discussion consciencieuse et complète. Les choses sont arrangées de telle façon qu'on arrive à la fin de la session, et aux journées les plus chaudes de l'année, sans avoir voté les lois de finances ; et lorsqu'elles se compliquent, comme cette fois, d'une loi d'emprunt et d'accessoires fâcheux, tels que l'affaire des emprunts mexicains, elles ne rencontrent plus ni l'attention sérieuse, ni le contrôle efficace qui constituent pourtant les obligations les plus étroites des mandataires de la nation. On vote au pas de course, et, si l'on discute, c'est au milieu du bruit, devant un parti pris de ne point entendre et surtout de ne pas permettre des investigations rigoureuses, qui pourraient prolonger les débats. C'est ainsi que des questions dignes en tout point d'arrêter le législateur, telles que l'amélioration du service des postes et le secret des lettres, les grands commandements militaires, la diminution des dépenses de l'armée, les octrois, le budget de la ville de Paris, la régie des tabacs, les canaux, l'Algérie et tant d'autres, venues en temps opportun, c'est-à-dire en pleine session, auraient reçu des solutions plus conformes à l'intérêt public, ou du moins les auraient préparées pour l'avenir. Il n'aurait sans doute pas été possible d'entendre s'élever au milieu de l'Assemblée cette

parole, qui me semble l'outrage le plus sanglant qu'on pût lui faire : « Votre amendement est utile; mais on ne l'a pas écouté. » Le Corps législatif n'aurait pas pu être surpris ainsi, dans sa majorité, en flagrant délit de mauvais vouloir contre une chose utile à l'Etat.

On allègue, il est vrai, que la discussion du budget, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, est longue et fatigante, qu'elle embrasse tous sujets et devient prétexte à tous développements politiques. C'est là une conséquence naturelle d'un règlement que la Chambre n'a point fait, et qui limite trop ses droits pour qu'elle ne s'empresse pas d'y échapper toutes les fois que l'occasion s'en présente. Autrefois il y avait l'Adresse qui servait d'arène pour les discussions de politique générale. On l'a remplacée par un droit d'interpellation à peu près illusoire. Cependant il faut bien que les critiques se fassent jour, à moins qu'on n'aime mieux consommer les fautes à huis clos. Si l'on parle beaucoup sur les erreurs du gouvernement et si le blâme se présente à l'esprit sur tant de sujets différents, c'est que probablement les orateurs trouvent là une matière riche, un fonds inépuisable. Il y aurait un moyen très simple d'alléger la tâche de l'opposition et de restreindre les débats du budget, ce serait de faire de bonne politique, de bonnes finances et de ne rien entreprendre que de sensé et de juste. Cela dépend uniquement de ceux qui nous gouvernent et non de ceux qui sont appelés, par leur mandat, à contrôler les actes des gouvernants.

La commission du budget, je n'en doute pas, a fait son devoir en conscience; elle a étudié, avec un soin que seul le succès a trahi, le moyen difficile d'équilibrer nos dépenses, qui augmentent sans cesse, avec nos recettes, qui diminuent quelquefois. Si elle n'a pas résolu ce problème, comparable à la quadrature du cercle, c'est qu'elle se trouvait en face d'une situation que la Chambre a faite de concert avec le gouvernement, et d'où il n'est possible de sortir qu'à l'aide d'emprunts successifs, déguisés ou patents. Quand les budgets se soldent par des déficits de 180 millions, il est impossible d'échapper aux nécessités qui pèsent sur les finances les moins prospères de l'Europe, sur les finances de l'Italie et de l'Autriche ; il faut emprunter pour équilibrer les dépenses annuelles, et comme l'emprunt accroît l'intérêt de la dette, c'est se préparer pour les années suivantes des déficits plus gros encore et qu'il faudra de nouveau combler par des appels au crédit.

Deux moyens cependant se présentent en dehors de l'emprunt pour faire disparaître les déficits et conjurer les malheurs de l'avenir : augmenter les impôts ou faire des économies. Augmenter les impôts! Ils sont déjà bien lourds, surtout quand on fait entrer en

ligne de compte, comme cela est juste, les centimes additionnels, les droits d'octroi et les autres charges locales qui se sont, depuis quelques années, donné leurs coudées franches sur le contribuable. La commission du budget, non plus que le gouvernement, non plus que la Chambre, n'a pensé un seul instant à employer ce moyen douloureux et impopulaire. On comprend qu'à la veille d'une guerre patriotique ou à l'occasion d'une grande réforme nationale, on puisse demander au pays une part plus large de ses deniers ; mais en pleine paix, alors que le gouvernement n'a rien à proposer qui puisse toucher l'âme de la nation ni qui prépare à celle-ci un bénéfice certain de gloire ou de satisfactions matérielles, augmenter les impôts pour combler les déficits creusés par de faux calculs et par des erreurs de politique, ce serait commettre une grave imprudence et soulever d'inévitables mécontentements. C'est assez qu'on presse le fruit suivant les anciennes pratiques et qu'on en tire tout ce qu'il peut donner, mais gardons-nous d'agrandir le pressoir. A la veille des élections surtout, ce serait une faute impardonnable. Plus tard, on verra ; si les populations, dociles à la voix des agents de l'administration, renvoient à la Chambre une majorité prompte aux votes de confiance, on pourra chercher si quelque décime nouveau placé à point, ou quelque augmentation sur les produits de notre industrie et de notre agriculture, ne fourniraient pas un contingent suffisant pour élargir les gros traitements et réparer de nouvelles brèches faites au budget. Jusque-là, conservons les bases actuelles de l'édifice contributif, nous bornant à en fureter tous les coins et à en compter toutes les lucarnes.

L'accord une fois établi sur ce point entre la Chambre et le gouvernement, la commission du budget crut pourtant nécessaire de parler d'économie. Obéissant pour la première fois, et pour la forme, au sentiment manifeste de l'opinion publique, elle s'étudia à lui donner une ombre de satisfaction. Elle rogna quelques francs sur une section, quelques centimes sur une autre, et, après des combats sans nombre, livrés contre tous les ministres et contre le conseil d'Etat, elle se présenta devant la Chambre la palme de la victoire à la main : sur un budget de 2 milliards 302 millions elle proposait une réduction de 24,044,513 francs. L'effort était si beau, si vertueux, si rare, qu'en dépit de son mince résultat il fut l'objet de toutes les louanges. La majorité, il est vrai, ne s'est pas en tout point associée à ces ardeurs d'économie ; elle a çà et là cédé aux larmes des ministres et introduit même quelques augmentations perfidement proposées par l'opposition. Toujours est-il que le mot de « réductions » a été prononcé dans un rapport de finances, et qu'on a, en effet, pratiqué quelques coupures dont n'auront à souffrir, on

peut en être assuré, ni les gros traitements, ni les hauts fonctionnaires. Non, ce n'est pas sur eux qu'ont porté les réductions; quelques détails de l'armée offraient une large prise dont on n'a pas tiré tout le parti possible; pour eux, la majorité a eu la main légère; mais elle s'est abattue sur les secours personnels, sur les frais de rapatriement, sur les secours aux réfugiés. Dans une bonne maison, bien administrée, on ne fait pas d'économies sur le luxe; si l'équilibre est rompu entre les revenus et les dépenses, on supprime l'institutrice et on rogne sur les aumônes.

Malgré la bonne envie que j'ai de mêler mes louanges à celles dont la commission et la majorité elle-même ont été l'objet pour le grand courage qu'elles ont montré, je ne puis me défendre d'un regret, c'est que, pouvant réaliser l'économie de deux cents millions au moins en s'associant aux vœux de l'opposition sur le budget de la guerre, et remettre ainsi d'aplomb l'équilibre budgétaire qui menace ruine, elles aient fait la sourde oreille aux propositions de désarmement qui leur étaient soumises. Quoi de plus simple, quoi de plus juste pourtant? Nous avons entendu les objections du gouvernement et du maréchal Niel à ce projet; loin de nous faire changer d'avis, elles nous ont, au contraire, confirmé dans notre opinion. Si nous n'avons pas dessein de porter la guerre chez nos voisins, nous n'avons pas besoin d'entretenir constamment 400,000 hommes sous les armes. Nous avons traité déjà cette question et assez à fond pour qu'il ne soit pas aujourd'hui nécessaire d'y revenir. Nous y renvoyons le lecteur[1]. Nul ne songe à nous attaquer et nous serions d'ailleurs toujours assez forts pour nous défendre.

M. le maréchal Niel s'est servi d'un argument étrange : La Prusse a 300,000 hommes sous les drapeaux, donc nous devons en avoir 400,000. Ainsi le chef de l'armée française, celui qui « seul a le droit de parler pour elle, » estime assez peu cette armée pour la croire incapable de lutter contre toute autre en nombre égal. Il faut, à son jugement, qu'elle présente à l'ennemi quatre hommes contre trois. Nous n'avons pas mission de parler pour l'armée française, mais nous doutons qu'elle soit très flattée de cette façon d'élever la voix pour elle, et nous croyons fermement que 300,000 Français sous les armes feront toujours échec à une armée égale en nombre et même supérieure. Nous n'aimons pas plus cette manière d'amoindrir nos soldats que celle qui consiste à exalter outre mesure leur valeur. Nous avons une confiance en eux qui ne va pas jusqu'à les croire toujours invincibles, mais qui suffit pour nous persuader

[1] Voir notre travail la *Loi de recrutement de la garde nationale mobile*, 31 déc. 1867, 3e série, t. LX, p. 729.

qu'ils ne le cèdent à aucunes troupes de l'Europe. Si, comme le ministre de la guerre l'affirme, chaque soldat coûte en France 863 fr., c'est une économie de 86 millions que l'on pouvait faire sans porter préjudice ni aux intérêts ni à l'honneur du pays. On nous persuadera difficilement aussi qu'il soit fort utile de conserver les six grands commandements militaires, dont le moindre inconvénient, suivant nous, est d'accroître de sept à huit cent mille francs par an notre déficit. Nous n'en sommes plus au temps des généraux d'Alexandre, mais qui ne voit le péril que ces grands commandements, concentrés en quelques mains, en dehors de l'autorité civile, peuvent faire courir à l'Etat dans certaines circonstances? Nous tournons visiblement au système de la décadence romaine, et le gouvernement, loin de nous arrêter sur cette pente, semble, au contraire, nous y pousser et mettre sa gloire à accélérer un mouvement qui peut entraîner la perte de la dynastie. Dans un pays où l'exemple du « soldat heureux » n'a pas été rare depuis moins d'un siècle, il est dangereux de fonder les institutions et le trône sur la fidélité et le désintéressement des hommes. Mettons les personnes à part : elles sont toutes à l'abri du soupçon, mais l'occasion n'est pas venue non plus où elles puissent être soupçonnées.

L'économie qui aurait pu résulter d'une diminution de 100,000 hommes de l'effectif sous les armes et de la suppression des grands commandements en entraînerait nécessairement beaucoup d'autres, en chevaux, matériel, dépenses d'hôpitaux, etc. On aurait pu, du même coup, vider quelques magasins qui nous semblent véritablement trop encombrés. Au moment où l'on demandait une réforme très naturelle et recommandée par tous les hommes éclairés, l'unité et la simplicité de l'uniforme, nous n'avons pas été peu surpris d'entendre le maréchal Niel déclarer à la tribune que cette réforme, si désirable qu'elle parût, n'était pas près de s'accomplir, par cette raison toute simple que l'administration de la guerre avait des approvisionnements de draps pour trente ans. Comment! vous demandez à des ressources extraordinaires, même à l'emprunt, les moyens d'augmenter vos approvisionnements et de renouveler votre matériel, et, pendant ce temps-là, vous accumulez dans vos magasins des draps pour habiller l'armée française pendant trente ans! De quel nom faut-il appeler un pareil acte d'administration, et dans quelle catégorie de maniaques faut-il ranger le collectionneur qui s'est livré à cette fantaisie? J'aime à croire, bien que le maréchal Niel ne se soit pas expliqué sur ce sujet, que ces draps « pour trente ans » n'existent que sur le papier, dans des marchés passés avec des fabricants; autrement, ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de les revendre bien vite, même à perte, et de se débarrasser, au

grand profit de l'Etat, de ce capital dormant et très susceptible de s'altérer.

Nous tenons donc pour certain que la folie est beaucoup moins grande que les paroles du ministre ne tendraient à le faire croire ; il n'en demeure pas moins évident que l'administration de la guerre fait des opérations commerciales d'un caractère bien singulier. Et s'il en est ainsi des draps, n'est-on pas en droit de craindre qu'il n'en soit de même des autres matières employées soit à l'usage de l'armée, soit à l'approvisionnement des bouches à feu et des places fortes? Nous lisons de temps en temps, dans le *Journal officiel de l'Armée*, des instructions sur la manière de détruire les cartouches et les gargousses avariées ou dont le système est changé ; on y entre dans des détails minutieux sur la manière de réintégrer les poudres dans les magasins ou même de « les noyer. » A quel chiffre peut-on évaluer les pertes annuelles qui en résultent pour le Trésor? C'est la seule chose qu'on ne nous dise pas ; et si quelque député trop curieux s'était, pendant la discussion du budget, avisé de le demander, de quels cris on aurait couvert sa question indiscrète, de quel mouvement d'indignation se serait armé l'orateur du gouvernement pour la repousser! Cependant, une Chambre plus jalouse encore que celle-ci de ses droits et des intérêts du contribuable, finirait peut-être par pénétrer dans ces arcanes mystérieux des approvisionnements de la guerre, et par en sortir avec une économie de quelques millions. Il n'est pas téméraire d'évaluer à plus de cent cinquante millions les réductions qu'on aurait pu imposer aux divers budgets de la guerre, tant sur l'ordinaire que sur l'autre, qui n'a vraiment d'extraordinaire que le nom dont on l'appelle.

Au ministère de la marine, le gouffre est moins large, mais il n'est pas moins profond. Il y a là un matériel colossal, qui s'accroît tous les ans en pure perte, pour aller successivement s'entasser au fond des ports, sans emploi, sans utilité d'aucune sorte. Où en est cette belle flotte à hélice qui était encore, il n'y a pas plus de huit ans, un motif d'orgueil pour le gouvernement et un thème ordinaire d'exaltation pour ses orateurs? Où en est aujourd'hui la *Bretagne*, où en sera demain le fameux vaisseau cuirassé la *Gloire?* L'une pourrit dans les bassins, l'autre y sera reléguée bientôt, si la famille des monitors, développée par les derniers essais des Américains, ne meurt pas d'inanition devant les gardiens de nos finances. Je comprends l'embarras d'un ministre qui, à mesure qu'un bâtiment de nouveau modèle sort des chantiers, voit apparaître aussitôt des engins qui le rendent impuissant. A peine a-t-il formé une flotte qu'elle devient inutile. Ne semblerait-il pas logique, dès lors, qu'on s'arrêtât dans cette fabrication funeste et qu'on attendît

pendant la paix le moment où le génie maritime et l'artillerie parviendraient à équilibrer à peu près leurs forces? Il n'a pas fallu bien longtemps aux Etats-Unis pour nous dépasser tous, Etats de l'Europe, qui avions pourtant une si grande avance sur eux. Les sommes économisées sur les essais infructueux auraient sufli et au delà pour nous constituer, de par la force du coffre-fort, la plus puissante marine du monde. Nous avons fait de rudes écoles depuis quinze ans : l'expérience devrait nous avertir ; nous devrions au moins apporter une plus grande circonspection dans la mise en chantier des bâtiments nouveaux, et quand nous achetons des navires tout faits à l'étranger, nous enquérir de quel bois ils sont bâtis. Nous avons récemment acheté deux navires aux Etats-Unis pour la somme de quinze millions. Ce sont, dit-on, des engins de guerre merveilleux [1], mais ils ne peuvent pas servir : le principe est bon, le système admirable, mais il est appliqué de façon à le rendre pour nous stérile : construites en mauvais bois, les carènes prennent eau. Si un député, au courant de ces faits, avait interrogé à ce sujet M. le ministre de la marine, celui-ci aurait ou nié le fait, qui n'est pas niable, ou prétendu qu'il fallait à tout prix se rendre maître de ces *modèles* pour en construire de pareils. Mais était-il besoin de payer quinze millions des modèles dont on eût pu se procurer les plans pour quelques centaines de mille francs? Et si ces navires sont inutiles en eux-mêmes, ne voit-on pas que nous ne sommes guère avancés pour les avoir achetés, puisque nous serons obligés d'en construire d'autres, pendant que nos voisins, s'ils veulent se donner même carrière, auront à y appliquer les quinze millions qu'ils n'auront pas déboursés? En vérité, quelle est cette façon d'administrer, et faut-il s'étonner que des emprunts soient nécessaires pour couvrir nos déficits? La dépense est faite, il faut la payer, mais les députés soigneux des deniers de l'Etat auraient pu partir de ce triste exemple pour demander qu'on mît plus de réserve dans les dépenses et qu'avant de construire sur un modèle, qui sera demain suranné, les corvettes cuirassées que l'on met en ce moment en chantier, on attendît que l'expérience des nouveaux engins ait été faite ou l'efficacité des corvettes reconnue. Combien n'en avons-nous pas de ces bâtiments qui n'ont jamais servi et qui ne peuvent plus servir? La perte se traduit par des dizaines de millions, et nous pouvons ici rappeler le mot de M. Pouyer-Quertier à la séance du 4 juin : « Tout cela coûte des sommes colossales aux contribuables qui payent vos erreurs. »

On ne saurait, sans injustice, accuser le petit nombre des

[1] Voir les *Nouveaux engins de la marine cuirassée*, par M. A. Marteau, t. LXIV, p. 123.

députés indépendants de n'avoir pas fait leur devoir. La tâche qui leur incombe est ingrate, difficile et considérable. Ils ne peuvent l'embrasser entièrement ni étudier suffisamment toutes les questions multiples que soulève la discussion du budget; ce qui prouve en passant la nécessité de renforcer l'opposition si l'on veut qu'un contrôle sérieux soit exercé sur les finances de l'Etat, de bien choisir les mandataires, et de n'envoyer pas seulement des hommes indépendants, mais des hommes instruits, éclairés, familiers aux affaires politiques et préparés par des études spéciales aux problèmes qu'ils ont à résoudre. Si les populations obéissaient sur ce point à leurs intérêts bien entendus, au lieu de céder à des considérations de clocher ou à des influences de coteries, au lieu même de se laisser aller aux entraînements les plus légitimes pour les personnes, elles se demanderaient, aux élections prochaines, quel est avant tout le plus indépendant et le plus capable, celui dont le caractère résistera le mieux et dont l'esprit sera le plus pénétrant, l'intelligence le mieux armée. L'ignorance des choses de la politique serait funeste et, dans certaines circonstances qu'on peut prévoir, un esprit borné, fût-il honnête, peut causer beaucoup de mal.

Mais ce n'est pas assez : il faut encore que le groupe des députés indépendants soit assez nombreux pour qu'il puisse tenir tête à la majorité. Il vaudrait mieux sans doute que cette majorité fût toute composée de députés indépendants; mais, dans l'état actuel de notre éducation politique, et avec le système de pression administrative que le gouvernement ne semble pas disposé à abandonner, il faut s'estimer heureux si les membres indépendants se montrent en force suffisante pour empêcher l'escamotage des lois et l'enterrement des questions importantes. Il ne faut plus, lorsqu'on viendra nous parler du secret des lettres ou d'économies réalisables, qu'on réponde par le bruit des couteaux à papier et par les cris de : *La clôture!* Dans l'intérêt même de la dignité du Corps législatif et du gouvernement, une fraction importante d'opposition conservatrice est nécessaire : elle imposera aux esprits trop ardents un peu plus de calme, et aux ministres un plus haut sentiment des convenances, un respect plus grand de la vérité et des principes de justice.

Ces réflexions ne sont nullement hors de propos quand on se reporte aux deux chaudes journées qu'ont remplies les derniers débats sur la question mexicaine. Nous avons pu voir jusqu'où la défense d'une mauvaise cause et la justification de fautes impardonnables pouvaient entraîner un homme que sa situation, à défaut d'une éducation suffisante, devrait mettre à l'abri des emportements de la colère. Un excellent discours de M. Jules Favre, un des plus serrés et des plus nourris de faits qu'il ait prononcés, avait remis en lu-

mière cette triste aventure dont la *Revue* a, l'an dernier, retracé la navrante histoire [1]. L'orateur avait fait ressortir les mobiles qui ont déterminé une entreprise dont la pensée pouvait avoir de la grandeur. Il était, je le concède, difficile de répondre à des faits aussi précis que ceux qui étaient éloquemment rappelés, et de combattre avec des armes courtoises les arguments dont l'orateur de l'opposition accablait le gouvernement. C'est dans une situation aussi difficile que celle où se trouvait placé M. Rouher que l'homme se montre tel qu'il est et donne la mesure de ce qu'il vaut. Un homme de tact, un homme d'esprit seulement, eût fait ce premier jour ce que le ministre a timidement tenté de faire le second, après réflexion; il eût avoué la faute et eût fait appel au sentiment profondément patriotique et juste de son adversaire, en le conviant à venir avec lui réparer les erreurs d'une politique abandonnée et toute impatiente de devenir libérale. Au lieu de se donner cette noble et loyale attitude, le ministre a pris des poses de cour d'assises; il s'est frappé la poitrine; il a parlé de sa conscience, de son éducation, de sa probité, toutes choses étrangères à la question mexicaine; comme ces grands coupables qui ont beaucoup d'audace, il a « tout nié, » ce qui était plus aisé que de répondre, mais moins habile que de se taire. Incapable d'entamer l'édifice de preuves qui se dressait devant lui, il s'en est pris à tout le monde : aux Mexicains, aux députés, à nous-mêmes; il s'est emporté jusqu'à l'injure, oublieux de cette maxime du sage : « Tu te fâches; donc tu as tort. »

Ces bruyantes objurgations, ces grands mots vides de sens, ces indignations à froid, qui n'ont rien de commun avec l'éloquence, toute cette mise en scène d'avocat aux abois, est peut-être de nature à entraîner les esprits bornés et peu délicats, à surprendre les consciences peu sûres d'elles-mêmes; elle ne saurait avoir aucune prise sur les hommes éclairés, sur les âmes viriles et honnêtes. Ce sont de mauvais moyens que ces paroles violentes opposées à des faits et à des raisonnements; elles ne déterminent aucune conviction et n'inspirent aucun respect pour le caractère et le mérite de celui qui les prononce. Nous n'avions pas attendu cette nouvelle démonstration pour placer à son vrai rang le talent de M. Rouher : nous avons pu voir, par la séance du 24 juillet, qu'il s'était souvenu de notre jugement et que la blessure saignait encore. Se connaître soi-même est une science qui n'est pas plus avancée de nos jours que dans l'antiquité.

Quand on prend une attitude aussi hautaine vis-à-vis de l'opinion

[1] Voir tomes LVIII, LIX, LX (1867). *L'Expédition du Mexique, — La Chute de l'Empereur Maximilien, — La Créance Jecker.*

et qu'on oppose des dénégations aussi tapageuses à des faits qui sont dans la mémoire de tous, il faut aller jusqu'au bout et les justifier par une franche détermination. Il aurait fallu dire : Vous voulez des comptes ! vous les aurez. — Vous voulez une enquête ! nous allons l'ouvrir.— Le mot d'enquête est bien prononcé, mais comme toujours ce n'est qu'un mot ; on se gardera bien de la chose. Et pour les comptes, ce ne sont pas seulement les comptes de la commission mexicaine qu'il faudrait faire établir, mais les comptes de toute l'expédition, avec tous les virements de fonds dont elle a été l'occasion, avec l'usure des matériels militaire et naval dont elle a été la cause, avec les frais de toute nature qui en ont été et en sont encore la conséquence, avec les pertes qui en sont résultées pour nos nationaux et les 4 millions de rente qu'on va inscrire au grand-livre en faveur des porteurs d'obligations et d'emprunt. Tant que l'enquête n'aura pas été faite, tant que les comptes complets, rigoureux n'auront pas été rendus, les affirmations quelconques d'un ministre quelconque resteront sans valeur et sans crédit, et toutes les fois qu'on nous demandera : « pour qui nous prenez-vous ? » nous serons en droit de répondre : « pour ce que vous êtes. »

De tout ce qui a été dit et écrit sur les affaires mexicaines, une vérité et une moralité ressortent, suivant nous, avec évidence : la moralité c'est que les électeurs doivent, aux prochaines élections, détourner leurs votes des complaisants ; la vérité c'est que la responsabilité des hommes au pouvoir est complète, absolue, — de ceux qui ont commencé, poursuivi, consommé cette expédition, comme de ceux qui l'ont laissé faire et qui l'ont approuvée pendant et après. Nous croyons donc avec M. Marie, et contrairement à l'opinion de M. Jules Favre, que les prêteurs avaient droit au remboursement intégral des sommes qui leur ont été extorquées, et que, pareillement, les indemnitaires et autres personnes lésées par les actes accomplis depuis 1863, auraient droit à des dédommagements légitimes. Le seul point à décider, c'était de savoir à qui devaient incomber ces remboursements, sur quels fonds ces indemnités devaient être prélevées. On ne pouvait rendre sans injustice les contribuables solidaires de fautes qu'ils n'ont point commises. Les arguments de M. Jules Favre sur ce point sont demeurés sans réplique. C'est donc aux auteurs de toutes ces fautes qu'il aurait fallu s'adresser.

Nous aurions compris que ministres, conseillers d'Etat, députés, sénateurs, tous ceux du moins qui ont préparé et consommé l'expédition fussent venus, dans un beau mouvement de conscience, s'écrier : « *Me, me adsum qui feci !* Prenez nos gros traitements, prenez nos indemnités et nos dotations, et, s'ils ne suffisent pas, prenez les

économies que nous avons faites et les petits biens que nous avons acquis. Tout est à vous, malheureux souscripteurs, à vous, infortunés indemnitaires. Nous ne voulons rien garder pour nous de tout ce que nous avons gagné en travaillant contre vous, jusqu'au jour où vous serez complétement satisfaits. » M. Rouher parlant ce langage, en son nom et au nom de tous ses collaborateurs, aurait eu, j'imagine, un aussi grand succès devant la postérité que devant son auditoire. On aurait dit : « Voici un honnête homme ; il s'est trompé, mais il déteste le dol ; nous aurons confiance en lui. » La joie pure qu'il en eût recueillie l'aurait plus satisfait, j'en suis assuré, que le triomphe éphémère des gros mots et des lourdes paroles.

Cela fait, tous les comptes auraient été réglés, hormis un : le compte du sang versé. Mais, comme le dit le maréchal Niel, « l'armée française ne compte pas ses morts. » L'armée française, c'est-à-dire, suivant une définition du même maréchal, le ministre de la guerre, qui résume sa pensée et peut seul l'exprimer. Le ministre de la guerre ne compte pas ses morts ; mais la France les compte, et elle en sait le nombre.

ALPHONSE DE CALONNE.

SUR LES ROUTES

I

L'OISELEUR

Comme un jeune oiseleur qui, dès l'aube, en voyage,
Ses filets sur l'épaule, et dans la main sa cage,
Alerte, enjambe les buissons,
Le poète inquiet, grand quêteur d'aventure,
S'embusque à tous les coins de la vieille Nature
Pour tendre son piége à chansons.

Tous les temps lui sont beaux, verglas, soleil ou grêle :
Le gibier lui foisonne en tous lieux, gros ou grêle !
Il ne rentre pas sans avoir
Repeuplé de nouveau sa solide volière
D'hôtes effarouchés qui ne s'attendaient guère
A nicher ensemble le soir.

Rêves bleus, rêves blancs, chansons de tous plumages,
Drames noirs, enfermés sous leurs ailes sauvages,
Comme l'aiglon, sevré d'azur ;
Poëmes gazouillants, ou funestes pensées,
Qui, tristes, tout le jour, de leurs serres blessées
Tourmentent le grillage dur !

Tout ce qui vit est bon pour ce chasseur avide,
Dans l'étang pacifique ou sur la dune aride,
Oiseaux d'aurore, oiseaux de nuit.
Le bois sombre, et la rue, et la mer en abonde ;
Le plus bavard parfois dort sous la tresse blonde
D'une fillette qui s'enfuit.

Dans le treillis serré, cette foule bizarre,
Et roucoule, et croasse, et s'agite, et se pare
Sous la poussière et les rayons ;
Des tapages sans nom jaillissent pêle-mêle,
Caquets, baisers, soupirs, bruits d'eau, murmure grêle
Des mouches d'or sur les sillons.

Un rire aigu s'élance au fond d'un cri d'insulte ;
Joie et pleurs, c'est la vie immense, en son tumulte
Qui brille et qui bruit dans tout,
Depuis l'amour furtif, doux ramier des alcôves,
Jusqu'aux ambitions, vautours muets et chauves,
Qui dans le sang dorment debout.

Pensif, les mains au front, leur gardien les écoute ;
De l'oreille et des yeux, il les compare, il doute
Lequel prendra bientôt son cœur ;
Lequel, au grand marché, dans les foules blasées,
Fera mieux éclater les bravos en fusées
Par sa faconde ou sa couleur.

Par degrés, cependant, cette musique étrange,
L'entête et l'étourdit, comme après la vendange
La chaude vapeur du pressoir ;
Un sourire se fixe à sa lèvre légère,
Il glisse, et, nonchalant de sa vieille misère,
S'étend dans l'herbe jusqu'au soir.

II

LA CITERNE

Le matin limpide a blanchi les dalles.
Du haut des faubourgs, vers l'immense puits,
De loin, on entend traîner, à longs bruits,
Un cliquetis sec d'agiles sandales.

Les bras nus, les yeux trempés de sommeil,
Sous le tissu frais redressant leurs bustes,
Sur le marbre usé les filles robustes
S'attroupent en rond, buvant le soleil.

Rires pétillants, babils et tapages,
Comme une flambée éclatent dans l'air,
Tandis qu'à tâtons, dans leurs noirs voyages,
Se choquent les seaux de cuivre et de fer.

Chaque seau remonte, heurte la margelle,
L'eau vive a bondi sur les pavés durs;
Un grand flot de joie à l'instant ruisselle
Sur mon cœur lavé des soucis impurs.

III

COUCHER DE SOLEIL

Comme on voit dans la nuit une large fournaise
S'ouvrir, gueule sanglante, au bout d'un carrefour,
Et cracher brusquement sa fumée et sa braise
Sur les pavés rougis qui craquent alentour,

Le soleil, tout à coup, dans l'horizon éclate,
Furieux, et trouant les montagnes de fer,
Vomit à grosse écume, une lave écarlate
Qui roule, au grand galop, dans les rocs, vers la mer.

Les nuages, en haut, se heurtent pêle-mêle
Sous le fouet des rayons qui jaillissent contre eux,
Et, comme des manteaux déchirés par la grêle,
Traînent, éparpillés, en lambeaux poussiéreux.

Du feu! Du feu! Tout croule en l'incendie immense,
Rocs aigus, îlots plats sous les roseaux nageant,
Venise au loin qui sent, dans la flamme, en silence,
Fondre ses ponts de marbre et ses clochers d'argent.

Comme un cuvier bouillant, la lagune étincelle,
Et les longs avirons, éclatant par les airs,
Dans le brasier qui coule aux flancs de la nacelle,
Se brûlent en cadence et versent des éclairs.

O splendide, ô vivante, ô divine lumière,
Dans cet embrâsement de l'univers heureux,
Prends l'homme aussi, prends-moi, voici mon âme entière,
Toute, je te la livre, ô soleil radieux!

Loin, bien loin, aussi loin que tes flèches vibrantes
Brisent la nuit stérile, et rallument des yeux,
Jette-la, trempe-la de tes clartés puissantes
Dans la pourpre des mers et la pourpre des cieux ;

Afin que, retombée aux ombres de la vie,
Elle épande à son tour, sans jamais l'épuiser,
Ces trésors de chaleur dont tu l'auras remplie
Dans la force et l'éclat de ton dernier baiser!

IV

SAISON NOUVELLE

Sans bruits, sans bruits, dans les fourrés brûlants,
Vive au travail, la jeune séve
Bondit au corps des vieux pins, gonfle et crève
L'étroit corset des bouleaux blancs.

Sans bruits, sans bruits, mille bouches vermeilles
S'ouvrent dans les buissons naissants;
Le fin babil des bourgeons grandissants
Est trop subtil pour nos oreilles.

Fécond silence où le printemps se plaît!
Seul, parfois, dans la feuille sourde
Craque un bois sec qui, d'une chute lourde,
Ecrase l'herbe... puis se tait!

C'est le bruit court, cassant, aux échos graves,
Que le penseur, dans son cerveau,
Entend gémir au temps du renouveau
Et troubler ses rêves suaves,

Le râle éteint, le vain, le brusque effort
Des vieilles, des hautes pensées
Qui fleurissaient dans les saisons passées,
Et qui descendent vers la mort.

V

SÉPULTURE

J'ai l'horreur de ces grands, de ces froids cimetières
Plus blancs et nets que l'hôpital,
Où les morts à l'étroit s'étouffent dans les pierres
Comme une foule au seuil d'un bal;

Où les croix de fabrique et les gros mausolées
Ecrasent sottement des os,
Dans des murs de prison, loin des maisons peuplées,
Loin des arbres, loin des oiseaux!

Quand je mourrai, je veux, sans pleurs ni litanie,
Qu'on m'enterre vite au soleil,

En plein air, sur la pente où j'aurai, dans ma vie,
Connu déjà le bon sommeil.

Nul marbre n'effraîra le passant à nuit close,
Ni son cheval, prêt à hennir.
Ceux qui m'ont bien aimé sauront où je repose ;
Sans guide, ils y pourront venir.

La nature fera, travailleuse éternelle,
Son œuvre sainte sans efforts :
Après tant de combats je ne veux plus contre elle
Me défendre au fond de la mort;

Je ne veux pas, cadavre inutile, en ma bière
Lentement pourrir à regrets;
La rosée, au matin, mouillera ma paupière,
Je suivrai l'aile des vents frais.

Je vivrai ! je vivrai dans les puissantes herbes,
Qui fleuriront, qui nourriront
Les robustes garçons et les filles superbes,
Qui grandiront, qui s'aimeront !

Mon sang ira jaillir en corolles pourprées
Sur le flot joyeux des blés verts,
Les oiseaux rediront dans les molles soirées
Des chansons qui furent mes vers !

Et s'il passe par là, s'écartant de la fête,
Un couple d'amoureux, la nuit,
Sans effroi du squelette, et sans tourner la tête,
Ils pourront s'asseoir, loin du bruit,

Et les mains dans les mains, devant la lune claire,
Ivres de la vie à leur tour,
Défier l'avenir, comme j'aimais à faire
Dans les extases de l'amour !

J'ai l'horreur de ces grands, de ces froids cimetières,
Plus blancs et nets que l'hôpital,
Où les morts à l'étroit s'étouffent dans les pierres
Comme une foule au seuil d'un bal,

Où les croix de fabrique et les gros mausolées
Ecrasent sottement les os,
Dans des murs de prison, loin des maisons peuplées,
Loin des arbres, loin des oiseaux !

VI

CARPE DIEM

La vie a parfois des heures si douces
Qu'en sursaut, d'un coup, l'âme y refleurit
Comme un églantier, plein de jeunes pousses,
Dès qu'avril sourit.

Un bruit, un rayon, un rien la féconde,
Un lambeau de lune en travers d'un bois,
La voix de la flûte, une tresse blonde
Qui s'emmêle aux doigts.

Et la fleur est vive, et sa couleur fière !
Le soleil de pourpre en serait jaloux.
Son parfum entête, et de nous peut faire
Des dieux ou des fous.

L'enfant tapageur pourtant la piétine ;
La femme l'arrache au vol, et, sans soin,
En jonche un instant sa gorge mutine,
Chante, et court plus loin.

Mais le sage sait que la fleur est rare !
Comme au pied du lit, à l'aube, un époux,
Devant qui sa fraîche épouse se pare,
L'admire à genoux,

De son sein rosé, de sa jeune bouche,
Muet, il enivre à loisir ses yeux,
Et son cœur bat fort, si sa main la touche,
Son cœur amoureux.

Puis, quand vient la nuit, la nuit froide et noire,
Il la cueille enfin, il l'abrite au frais,
Aux plis de sa tendre et forte mémoire,
Pour l'hiver mauvais,

Pour l'hiver stérile où, les pieds dans l'âtre,
Le vieillard frileux, de ses maigres doigts,
Range aux longs feuillets de l'herbier jaunâtre,
Les fleurs d'autrefois.

VII

SURVIVANTS

D'un rude paysan mort hier à la peine,
Mort sur sa vigne, au coup de ses quatre-vingts ans,
Le convoi, lentement, vers l'église lointaine,
Serpente, au grand midi, par les guérets luisants.

Six garçons en sueur sont ployés sous la bière.
Pêle-mêle, à pas lourds, fermiers et vignerons
Vont ensuite : on entend s'égrener le rosaire
Des femmes, haletant sous les noirs capuchons.

Ni hêtre, ni pommier dans la vaste poussière
D'où s'abaisse un lambeau d'ombre sur les piétons...
Deux vieillards, essouflés, qui traînent à l'arrière,
Trébuchent, des leux mains glissant à leurs bâtons.

Ils tirent sans pitié, tirent leurs jambes mortes...
Va-t-on, dans le trou noir, va-t-on, sans leurs adieux,
Jeter le compagnon de leurs jeunesses mortes,
Du siècle sans pareil seul débris avec eux ?

Car ils furent tous trois de vaillants camarades
Aux bataillons du Rhin, sous Kléber ! Tous les trois,
Altérés de bons vins, et fous de canonnades,
De bonne heure, ont suivi la grande chasse aux rois !

Du Zuyderzée au Tibre, à fières enjambées,
Ils ont franchi les monts, les plaines et les bois,
Et quand Moscou flambait, dans les poutres tombées,
L'arme au bras, les derniers, ils ont passé, tous trois !

Le lent cortège va, va par la longue plaine,
Se perd sous le taillis à l'église adossé...
Les vieux n'en peuvent plus : ils tombent, hors d'haleine,
Demi-morts, au revers brûlant du blanc fossé.

Et, côte à côte, assis, chacun, l'œil à la trace,
Songe à son glas qui peut, qui va sonner demain,
Et que l'autre, cloué sans force à sa paillasse,
Ne suivra même plus son corps à mi-chemin !

VIII

TOMBÉE DE NUIT

Comme un pêcheur dans sa nacelle,
Courbé, tire à lui d'un bras fort
Le filet épars qui ruisselle
Sur l'abîme noir dont il sort,

Pas à pas, le soleil ramène,
En reculant, sous les pics bleus,
Son manteau de pourpre qui traîne
A grands plis, dans la plaine en feux.

La tiède forêt qu'il dépouille,
Frissonne, et, dans ses verts réseaux,
Avant que la fraîcheur les mouille,
Rappelle de loin ses oiseaux,

Tandis qu'au ciel tout pâle, en face,
Comme un blé qui lève en avril,
Pointe une floraison vivace
D'astres confus, dans l'air subtil :

La Terre, sans cri, sans secousse,
Glisse au sein calme de la Nuit,
Comme l'enfant qu'une main douce,
Sans l'éveiller, pose en son lit.

Et devant la noble agonie
Du jour qui tombe en sa beauté,
L'homme las, brûlé par la vie,
S'entr'ouvre à la sérénité,

Et, sur son âme rafraîchie,
Roule, avec l'ombre qui l'endort,
Une lente, une longue envie
De descendre aussi dans la Mort.

IX

LE CHERCHEUR

Quand je rêve, parfois j'ai peur de ma pensée :
Comme un aventurier, seul, en pays perdu,
Qu'arrête, épaisse et noire, à l'horizon dressée,

Une forêt géante, et sans route percée,
J'hésite, et, tout à coup, sens mon pied suspendu.

Oiseaux d'or, fruits vermeils, somnolentes clairières,
Courants frais, doux repos, cette fois, est-ce vous ?
Trop souvent je n'ai vu que bêtes meurtrières
Doutes et désespoirs, abîme et fondrières
Où je glissais, la nuit, criant sur mes genoux !

Je suis las. Je voudrais, sur la lisière verte,
Comme la caravane, en voyage, le soir,
Faire halte, et du fond de ma tente entr'ouverte,
Suivre nonchalamment la mort du jour inerte
Dans ce vague inconnu que je n'irai pas voir.

Je ne puis. Mille voix, terribles et suaves,
Eclatent dans cette ombre et m'entraînent là-bas ;
Mon âme se redresse au toucher des entraves,
Des fantômes sanglants m'entourent, ceux des braves
Qui tombèrent sans plainte en de pareils combats.

De haut, plane sur moi leur œil froid et sévère :
« Lâche, lâche, crient-ils. » Alors, ivre, à grands pas,
Comme un désespéré, sans regarder derrière,
La hache en main, je plonge au travers du mystère,
Dans les fourrés profonds d'où l'on ne revient pas !

GEORGES LAFENESTRE.

CHRONIQUE POLITIQUE

30 juillet 1868.

Elle est finie enfin, cette session législative, qui est peut-être la plus féconde et la plus laborieuse de celles qui se sont succédé depuis l'établissement du second Empire ; elle avait commencé dans le milieu de novembre, alors que nous étions encore sous l'impression des récentes tentatives garibaldiennes et du haut fait de Mentana, ballottés dans les plus cruelles alternatives, ne sachant trop si nous allions à la paix ou à la guerre. De vagues espérances de liberté intérieure nous tenaient en haleine et nous rendaient encore plus poignante la crainte de voir la paix de l'Europe troublée par quelque explosion subite. Le gouvernement se présentait devant les Chambres armé de projets de lois qui semblaient en contradiction les uns avec les autres : le projet de loi sur la réorganisation de l'armée et le projet de loi sur la presse et sur les réunions publiques. Par l'empressement qu'il mettait à donner le pas à la première de ces lois sur les deux autres, le pouvoir semblait trahir des préoccupations et des arrière-pensées qui ne s'accordaient guère avec ses déclarations pacifiques. L'opinion publique faisait de vains efforts pour se dégager des appréhensions excitées en elle par les sacrifices énormes que demandait à la France la nouvelle constitution de l'armée. Le zèle déployé par les orateurs officiels triomphait difficilement des répugnances que soulevait jusque dans le sein de la majorité le nouveau projet de loi. Cette impression pénible qui s'est emparée de la nation au début des travaux législatifs n'a pas cessé, depuis lors, de peser sur elle. Lorsqu'elle s'est sentie organisée pour la guerre, il a été difficile de la convaincre qu'elle allait pouvoir entrer dans une ère de paix et assister au développement régulier des libertés intérieures. Sous l'influence de cette idée fixe, l'essor des transactions était arrêté et la confiance dans les intentions libérales du gouvernement à jamais atteinte. Il faut dire que les dispositions du projet de loi sur la presse et sur le droit de réunion ne justifiaient que trop la défaveur qui a accueilli ces semblants de réforme et qui, depuis, ne les a pas un seul instant abandonnés.

Cependant, la discussion de ces projets de loi nous a donné, pendant quelques jours, le spectacle intéressant et grandiose des opinions les plus contraires se heurtant et jetant, dans ce choc, des éclairs qui ont entouré de gloire la tribune française. Un impétueux courant de vie politique est sorti de ces débats ; on a vu l'esprit français secouer sa torpeur et s'enhardir à manifester ses sympathies et ses répugnances. Le sentiment de sa force, de son droit, lui est revenu à la première lueur de liberté, et une soif démesurée de contrôle s'est emparée de tous ses instincts. Il a commencé à l'assouvir à l'occasion de l'examen rétrospectif de notre situation commerciale et industrielle, provoqué par les retentissantes interpellations de M. Pouyer-Quertier et par les véhémentes attaques lancées contre des tolérances et des abus que le pouvoir encourage. Dans ce débat, qui n'a pas trouvé la majorité aussi aveuglément éprise qu'on pouvait le supposer des pratiques gouvernementales, il n'y a pas un acte financier, pas une entreprise honorée de la faveur officielle qui n'ait été soumise au contrôle le plus rigoureux. C'est à peine si, dans l'ardeur de sa conviction, le député de Rouen a respecté les personnalités, qui ont toujours droit à des égards. Ces débats prolongés avaient conduit le Corps législatif jusqu'à la fin du mois de juin. Il y avait encore les budgets et l'emprunt à voter. Le travail de la commission n'aboutissait pas facilement ; parmi les membres qui la composaient, un bon nombre étaient pris d'un besoin d'économie que n'expliquait que trop la facilité avec laquelle le gouvernement impérial avait disposé des deniers publics. Des dissentiments très vifs avaient surgi entre des ministres, qui ne voulaient point faire de réductions, et les membres de la commission, qui voulaient à tout prix faire baisser le niveau des dépenses. Ces dissentiments ont éclaté surtout à propos du budget de la guerre et de la marine. C'est là que se portait naturellement l'attention de ceux qui avaient encore sur le cœur les craintes qu'avaient fait naître la loi sur le recrutement et les énormes préparatifs accomplis dans les places fortes et dans les ports. Ils voulaient que la discussion du budget fût, pour le pouvoir, une mise en demeure de s'expliquer ; malgré leurs efforts, ce légitime désir n'a pu trouver une complète satisfaction. Il a eu un autre résultat : celui de retarder le moment où la discussion des lois financières a pu être abordée en séance générale, et de ne laisser à l'examen de ces lois que l'espace des dernières semaines de la session et l'influence assoupissante des chaleurs caniculaires.

Néanmoins, le Corps législatif s'est mis courageusement à l'œuvre ; il a lutté contre la fatigue et le poids du jour. Les débats sur les lois de finances se sont ouverts avec beaucoup d'entrain et une grande énergie de part et d'autre. Nous ne reviendrons pas sur ces séances, dans lesquelles les orateurs les plus renommés de l'opposition ont formulé leurs critiques; critiques stériles, hélas! puisqu'elles n'ont pu convaincre le pouvoir et que d'ailleurs elles n'ont opposé à son système défectueux rien de pratique, proposant, pour pousser aux économies, des procédés qui eussent entraîné de plus grandes dépenses ou un système de dépenses différent. On n'a pas tardé, selon la coutume de notre législation parlementaire, à

passer en revue les sections des divers ministères ; opération qui se prête merveilleusement à l'examen de la politique tout entière, dans ses plus menus détails. Ici commence pour le député consciencieux une tâche ingrate et difficile à remplir. Nous n'avons pas été surpris de voir la plupart des séances se passer en dialogues, les sujets les plus dignes d'attention effleurés à peine. Chaque ministre arrive escorté de ses directeurs généraux, de conseillers d'Etat, préparé d'avance à toutes les objections, à tous les reproches, et muni de pièces et de documents dont le député ne peut pas toujours prendre connaissance. Si l'on ajoute au découragement de cette lutte inégale l'accablement, le mal du pays qui, vers cette saison de l'année, saisit l'âme de quiconque possède un frais abri loin des tumultes et des ardeurs de Paris ; si l'on fait intervenir encore l'inquiétude d'une réélection qui menace d'être prochaine, on comprend qu'il puisse y avoir un peu de relâchement dans le patriotisme, et que le devoir civique faiblisse devant la perspective d'un retour prochain au foyer. On s'intéresse moins alors au sort de l'Algérie, à l'impôt du sel, à la question des engrais, aux abus du colportage, aux servitudes militaires, aux inconvénients de la dérivation de la Loire, aux choses si graves qui touchent de près ou de loin à l'instruction publique. Si on est de l'opposition, on se décourage en pensant que l'on prêche au désert (ce qui est quelquefois vrai, sur les six heures, lorsque la séance se prolonge jusqu'à sept) ; si on est de la majorité, on se trouve tout de suite suffisamment éclairé, on est plus enclin que jamais à penser que les ministres ont raison et que ce n'est pas la peine de discuter davantage. On est plein d'énergie pour crier : Aux voix ! et pour demander la clôture. Qu'il faut plaindre, dans des circonstances pareilles, le sort des amendements ! ils sont toujours les malvenus, et, par cette seule raison qu'ils peuvent occasionner du retard, on les éconduit sans pitié. Le nombre de ceux que le Corps législatif a expédiés ainsi est considérable. Heureusement, rien n'est tenace comme un amendement : repoussé cette année, il reparaît l'année prochaine. L'amendement, c'est la forme brève, légale, algébrique, dans laquelle se formule une idée juste, et quelquefois tout un flot d'idées qui bat la digue législative jusqu'à ce qu'elle soit rompue.

Ce n'est point sous la forme d'un amendement qu'est revenue devant le Corps législatif l'affaire du Mexique. Elle a laissé partout, derrière elle, tant de désastres que, bon gré, mal gré, le gouvernement et le pays la rencontrent à chaque instant sous leurs pas. Alors reparaissent, comme évoquées par une influence fatale, les phases douloureuses du drame mexicain ; si on dit un seul mot du Mexique, on voit apparaître un défilé de spectres et l'horizon s'obscurcir de sinistres tableaux. L'opposition d'ailleurs, qui n'a pas tous les jours une si bonne aubaine, ne perd pas une occasion d'accabler le gouvernement sous le poids des fautes qu'il a commises et des malheurs qu'il n'a pas su éviter. Elle s'est jetée avec ardeur sur la demande de quatre millions de rente sollicités par le pouvoir pour indemniser les porteurs d'obligations victimes de la débâcle mexicaine ; M. Jules Favre a repris son réquisitoire ; il a eu pour auxiliaire M. Berryer, dont le nom, mêlé à ce débat, indiquait assez de quel côté

était le droit, de quel côté la justice. Ces deux orateurs, chacun avec le genre d'éloquence qui lui est propre, ont recherché les résultats de l'expédition au point de vue de l'intérêt des nationaux français. Ils n'ont pas eu de peine à démontrer que ces intérêts eux-mêmes, qui avaient paru être, dès le principe, le mobile de nos entreprises au Mexique, étaient complétement sacrifiés. Les combinaisons financières au moyen desquelles nous cherchions une juste réparation aux dommages causés, reposaient toutes sur un procédé qui, pour être fort ingénieux, n'en était pas moins répréhensible. Le Mexique nous doit de l'argent; nous lui faisons la guerre pour obtenir qu'il nous paye, et quand il est vaincu, nous lui prêtons de l'argent pour qu'il nous rembourse. C'est à nos nationaux que l'argent est dû, c'est à nos nationaux qu'on emprunte encore pour payer d'autres nationaux. Le plus fort, c'est que les premiers ont prêté leur argent et que les derniers ne sont pas encore remboursés. On n'a jamais vu opération plus désastreuse. Un homme cependant a reçu des millions, comme si l'expédition n'avait été entreprise que pour lui; c'est le Suisse Jecker. Ce nom de Jecker a donné lieu à un singulier débat; il faut vivre au temps où nous vivons pour entendre discuter la question de savoir si la guerre du Mexique, qui nous a coûté si cher en hommes et en argent, a été entreprise dans l'intérêt de Jecker et de ses bons fameux. Combien il faudrait rabattre de nos illusions si les assertions de M. Jules Favre étaient fondées! Où est cette grande idée politique qui emportait nos aigles jusques sur l'autre rive de l'Océan pour arrêter les envahissements successifs de la république des Etats-Unis? Où sont ces plans gigantesque qui devaient ouvrir au commerce français les ports du Pacifique et lui frayer une voie nouvelle jusqu'aux Indes? Nous comprenons que le gouvernement impérial se défende avec énergie d'avoir fait tant de sacrifices et de s'être exposé à tant de déboires dans l'intérêt de la créance Jecker; nous comprenons qu'il fasse tous ses efforts pour dérober à l'histoire le fil de cette trame, assez mal ourdie du reste, qui ferait de la grande entreprise politique (qui pouvait flatter les ambitions de notre patrie) une piètre spéculation, nous abaissant sans nous enrichir.

Il y a des faits cependant que, malgré tout son bon vouloir et toute son intrépidité, M. le ministre d'Etat ne peut supprimer. Il ne peut pas faire que, dès le principe, les créances Jecker n'aient été, dans toutes les pièces diplomatiques, le point essentiel des réclamations françaises; il ne peut pas faire que les documents produits jusqu'à 1865 ne montrent clairement que le gouvernement attache une importance essentielle au règlement de cette créance; il ne peut pas faire que l'Angleterre et l'Espagne, nos deux alliées, au début de l'expédition, ne nous aient abandonnés à nous-mêmes, lorsqu'elles ont vu quelle était la nature de nos revendications. Accablé sous le poids des faits dont son inexorable adversaire lui démontrait l'évidence, M. Rouher, qui ne pouvait, pour l'honneur de la cause qu'il défend, avouer que la France s'était sacrifiée pour M. Jecker, a reconnu que l'intérêt des tiers-porteurs français des bons Jecker n'était point étranger à l'expédition. Il atténue la gravité de cet aveu en affirmant la bonne foi de ces tiers-porteurs; mais, dans cette

voie même, il rencontre un autre écueil. Pourquoi y avait-il en France tant de tiers-porteurs de bons Jecker? Pourquoi des envoyés secrets étaient-ils partis pour Mexico, pour la Havane, pour New-York, chargés d'accaparer tous les bons nouveaux revêtus de la signature du banquier suisse? Pourquoi des agents particuliers sont-ils partis de Paris pour l'Amérique, porteurs d'instructions cachetées qu'ils avaient ordre de n'ouvrir qu'arrivés à leur destination?

Ces faits, dont la gravité n'est point contestable, ne semblent pas suffisamment démontrés à M. le ministre d'Etat par le témoignage de l'écrivain qui les a signés, par l'autorité de la *Revue contemporaine*, qui, la première, les a portés à la connaissance du public. Ce n'est point d'aujourd'hui que les membres du gouvernement nous montrent ce dédain. Ils auraient pour nous plus de tendresse si, au lieu de parler des choses qui les concernent d'après les inspirations de notre conscience, les plumes qui sont admises à écrire dans ce recueil ne s'exerçaient jamais qu'à formuler de jolies phrases agréables, habiles à dissimuler le mal et toujours prêtes à vanter les vertus, le talent et l'éloquence des hommes du pouvoir. Nous avons compris autrement notre devoir ; nous nous sommes mis au dur régime de la vérité, et, si nous n'y avons pas gagné les faveurs de M. le ministre d'Etat et de quelques-uns de ses collègues, nous y avons gagné la faveur du public et une autorité dans nos affirmations que le ministre, qui affecte pour nous le dédain, pourrait nous envier. Ce n'est pas nous qui avons annoncé que l'empire du Mexique était ferme sur sa base au moment même où il s'écroulait ; ce n'est pas nous qui avons dit que plus de liberté ne serait point accordée à la France six mois avant que cette liberté ne nous fût donnée ; ce n'est pas nous qui avons combattu la liberté de la presse et la liberté de réunion pour les défendre peu de temps après ; ce n'est pas nous qui n'avons pas su prévoir les événements d'Allemagne et les succès de la Prusse ; ce n'est pas nous enfin qui avons pris dans le monde cette singulière situation qui consiste à se tromper toujours et à tromper sans cesse. A vrai dire, la *Revue contemporaine* méritait mieux que des mépris ; si M. le ministre d'Etat eût suivi quelquefois ses conseils, il serait lui-même mieux placé dans l'opinion publique, et le gouvernement qu'il sert aurait moins d'ennemis sur les bras et il lui resterait plus de fautes à commettre.

On peut dire aussi, sans s'écarter de la vérité, que la session qui vient de finir aurait été beaucoup moins orageuse pour les organes du gouvernement si les avertissements de la presse libérale eussent été suivis. Les ministres, en effet, n'ont pas toujours été sur un lit de roses, et si l'on veut bien se rappeler les dures leçons que certains d'entre eux ont reçues, on reconnaîtra que leur sort n'était vraiment pas digne d'envie. N'était-ce pas un spectacle fort triste que celui que nous donnait M. le ministre d'Etat le jour où on lui remettait sous les yeux ses discours précédents? A-t-on vu un homme plus empêché que M. le ministre des travaux publics pendant que le Corps législatif examinait les traités conclus avec les compagnies? Et M. le ministre de l'intérieur se débattant contre l'opposition à propos des circonscriptions électorales? Il n'y a pas jusqu'au mi-

nistre de la guerre qui n'ait eu, lui aussi, ses cruelles épreuves avec la commission du budget. Il est déjà loin de nous, le temps où il suffisait à un membre du gouvernement de parler pour être cru sur parole et applaudi. Faut-il attribuer un si grand changement à l'extension que viennent de recevoir les libertés publiques? Ce n'est point notre avis. Ce n'est pas parce que la France a plus de liberté que le gouvernement est moins respecté; s'il est moins respecté, ce ne peut être que parce qu'il s'est rendu moins respectable. Il aurait donné les libertés du 19 janvier 1867 à la date du 24 novembre 1860, qu'il n'aurait certainement pas rencontré l'opposition qui lui est faite aujourd'hui. Le malheur a voulu que ses concessions les plus larges coïncidassent avec ses plus grandes fautes. Ce qui caractérise encore la session qui va finir, c'est l'attitude de l'ancienne majorité; elle est restée aussi docile en voulant le paraître beaucoup moins. Elle n'a pas toujours été impartiale, et il nous souvient qu'un certain jour elle s'est écartée, à propos de deux de ses membres injustement accusés, des règles de la justice et des convenances parlementaires.

Sa répugnance pour les gens de presse s'est montrée dans les poursuites qu'elle a sollicitées contre l'un de nous et par la condamnation qui s'en est suivie. Elle a eu des opinions qu'elle a osé exprimer et qu'elle n'a pas su faire prévaloir; elle n'aimait pas la loi qui plaçait les journaux dans le droit commun et, à part sept de ses membres qui se sont décerné un brevet de sagesse, elle a voté pour cette loi; elle n'aimait pas la loi sur les réunions publiques et elle l'a votée. Pour montrer son indépendance et racheter ces écarts de conduite, la majorité législative se préparait à une résistance héroïque sur les questions de finances; tout s'est borné à d'insignifiantes réductions, qui ne doivent rien changer au désordre de nos dépenses. En un mot, beaucoup de paroles et peu d'actes, des attitudes sans résultats, et surtout peu d'entente. Vainement elle a cherché à se donner une organisation compacte; il s'est formé dans ce but des groupes extra-parlementaires qui n'ont point tardé à se désagréger. Il faut dire aussi que si le troupeau se dispersait, c'était surtout parce qu'il manquait de bergers; il n'avait que des chiens fidèles et actifs, plus bruyants que terribles. Cette majorité n'était plus homogène; unie sur le terrain vague d'un certain dévouement aux institutions actuelles, elle était divisée sur une foule de questions importantes. L'indiscipline aussi avait pénétré dans ses rangs. Tiraillée d'un côté par le pouvoir à la protection duquel elle devait son mandat, de l'autre, tourmentée par les bruits du dehors, elle commençait à sentir qu'au lieu d'un maître elle en avait deux désormais : le gouvernement et l'opinion publique.

Ce qu'on appelle le tiers parti a pris une singulière force depuis les réformes du 19 janvier. M. Pelletan n'oserait plus dire aujourd'hui, quoi qu'il lui en coûtât d'abandonner sa métaphore : la nébuleuse du tiers parti. Cette fraction de la Chambre dont nous avions prédit la destinée, s'est sentie vivre le jour où le gouvernement lui-même a pris son programme; quoi qu'on ait fait pour montrer que toute l'initiative des réformes libérales appartenait au chef de l'Etat, les députés du tiers parti, respectant cette fiction constitutionnelle, ont gardé le sentiment modeste,

mais ferme, de leur valeur; ils ont vu qu'en se portant d'un côté ou de l'autre de la Chambre, ils pouvaient faire la loi ; cette puissance si rapidement acquise ne les a point enivrés ; ils en ont usé avec réserve et modestie dans le vote des divers projets de loi. Une pareille conduite est d'autant plus méritoire que, lorsque le pouvoir exécutif a pris leur programme, il ne leur a pas offert la plus petite part dans la direction des affaires. Il ne faut pas prendre pour une avance sérieuse les ouvertures qui ont été faites par l'Empereur à M. Emile Ollivier, et à l'espèce d'influence occulte que cet honorable député a pu exercer sur l'acte du 19 janvier.

Des indiscrétions dont il ne faut point rechercher l'origine, et que, pour notre compte, nous eussions mieux aimé trouver dans la bouche de M. Ollivier que sous la plume d'un confident, ont soulevé récemment un coin du voile qui a dérobé aux regards du public l'enfantement des réformes constitutionnelles. Nous pourrions compléter ce récit, et même le rectifier en quelques points, si nous trouvions à cela quelque intérêt pour le lecteur et quelque profit pour les idées que nous défendons. La personne de M. Ollivier, ses principes, son talent, et jusqu'à son caractère, nous sont très sympathiques ; nous croyons qu'il a la taille d'un homme d'Etat, et que le pouvoir le grandira encore, si jamais il lui échoit ; mais il faudrait que ses amis imitassent un peu notre réserve et missent moins d'obstination à poser éternellement sa candidature aux fonctions ministérielles. Cette façon puérile et vulgaire de produire un homme est plutôt faite pour l'amoindrir que pour l'élever ; il faut laisser M. Ollivier gravir lui-même les derniers échelons qui le séparent du pouvoir. Ses amis veulent se donner la gloire de le pousser ; ils perdent leur temps et ils font de la mauvaise besogne. C'est la conduite d'un homme, ce sont ses idées, c'est surtout son caractère qui le désignent pour le premier rang. Si M. Emile Ollivier ne voulait être qu'un simple avocat du gouvernement, un défenseur quand même d'une politique dont il n'approuverait pas tous les actes ; s'il lui en coûtait peu de se contredire, et si, dans sa pensée, rester au pouvoir le plus longtemps possible était la seule chose vraiment honorable et vraiment enviable, il eût pu, sans trop d'inconvénients, devenir le collègue de M. Rouher. Le temps n'est plus où les fonctions ministérielles pouvaient être ainsi comprises : avec le développement qui a été donné récemment aux libertés publiques, un ministre doit être autre chose qu'un agent subordonné du pouvoir exécutif ; il doit être autre chose qu'une parole servile, qu'un fonctionnaire dirigeant une branche quelconque de l'administration, émargeant une somme plus ou moins forte d'émoluments et logeant dans les meubles de l'Etat. Un ministre doit être l'homme d'une pensée politique, d'une force, d'un progrès ; il doit avoir une personnalité distincte des autres personnalités ; il ne faut pas qu'il arrive au pouvoir uniquement parce que le souverain le distingue et le trouve à son gré, mais parce que l'opinion publique a l'œil sur lui, parce qu'il représente un ensemble d'idées et d'intérêts. Le jour où un homme qui n'a que du talent ou de l'éloquence entre dans un ministère, le public n'y prend pas garde ; mais si cet homme de talent et d'éloquence

que l'on met au premier rang est aussi un homme de principes, s'il a un programme connu, pour lequel il a combattu, on peut se dire : C'est un progrès qui s'accomplit. Le jour où nous verrons M. Emile Ollivier accepter un portefeuille, après l'attitude très digne, très ferme et très correcte qu'il a eue dans le cours de cette session, nous dirons : L'Empire va faire un nouveau pas en avant ; nous pourrons prévoir et annoncer de prochaines modifications aux lois sur la presse et sur le droit de réunion. Si ces prévisions n'étaient point permises, l'entrée de M. Emile Ollivier dans les conseils de l'Etat n'aurait absolument aucune raison d'être, et le tiers parti serait confondu avec cette autre fraction de la Chambre qui se tient toujours à la merci du pouvoir, le suit pas à pas et fait profession de ne jamais penser autrement que lui, de ne jamais agir que selon ses prescriptions.

Si les libéraux dynastiques ont bien compris leur rôle et ont su prendre de l'ascendant sur le pouvoir exécutif, les autres sont loin d'avoir fortifié leur position législative. Toutes sortes de divisions se sont glissées dans les rangs de la gauche ; il n'y a plus que de l'anarchie sur les bancs où M. Pelletan siége à côté de M. Thiers et de M. Berryer. Il fut un temps où l'opposition était, quoique moins nombreuse, bien plus forte. Son système n'a pas changé ; le gouvernement a marché, mais elle, elle n'a pas fait un pas. Elle désapprouve toujours de la même manière des choses absolument différentes ; le langage de M. Picard aujourd'hui est tout à fait le langage que cet honorable député tenait sous la première et sous la seconde législature. Ce mode d'opposition est stérile et monotone. Le public s'étonne qu'on ne sache rien inventer de nouveau pour combattre le gouvernement et qu'on l'attaque avec les mêmes armes en 1868 qu'en 1858, alors que, dans cette période décennale, nous avons eu les changements du 24 novembre 1860 et ceux du 19 janvier 1867, c'est-à-dire, un changement complet de régime. Il serait injuste de refuser à l'opposition de gauche les convictions et le talent ; elle a même un autre mérite : le désintéressement politique. On nous persuaderait difficilement, en effet, que M. Garnier-Pagès espère revoir l'Hôtel-de-Ville, et que M. Picard s'installera un jour au ministère des travaux publics, vers lequel il paraît avoir dirigé ses études. M. Jules Favre, lui-même, que sa rare éloquence met au premier rang de l'opposition, ne doit pas être soutenu dans ses luttes incessantes contre les orateurs du gouvernement par l'espoir de prendre bientôt la place de ses adversaires, et, si nous regardons du côté de M. Thiers, nous voyons encore moins surgir ce stimulant de l'ambition personnelle, qui joue un si grand rôle dans les partis. C'est peut-être parce qu'ils n'ont plus l'ambition du pouvoir ou parce qu'ils l'aperçoivent dans un avenir trop nuageux, que la plupart des membres de la gauche s'inquiètent si peu de bien préciser leur opposition. Ce n'est pas qu'ils aient négligé d'aborder toutes les questions et même de les approfondir. Ils y ont apporté une grande énergie et souvent un grand talent. Mais ils ne l'ont pas toujours fait avec une entente parfaite, et l'harmonie ne s'est guère retrouvée parmi eux, que sur les points faibles par lesquels il convenait d'attaquer le gouvernement. Si leurs efforts sont

en apparence demeurés stériles, en face du parti pris de la majorité de repousser systématiquement toutes les propositions de la gauche, en réalité leur travail a été fécond ; ils ont profondément remué le sol où doivent germer un jour les libertés.

La clôture de la session législative donne aux représentants du pays un repos dont ils paraissent avoir grand besoin ; elle leur permet en outre de se rendre dans leurs circonscriptions électorales pour voir ce qui s'y passe et s'enquérir des modifications qu'ont pu apporter dans l'esprit des populations les incidents de la dernière session parlementaire. Ils ont fait tout au monde pour arracher au sphinx son secret au sujet des futures élections ; ils n'ont pu y parvenir. Tout ce qu'ils ont appris, c'est que le gouvernement n'a pas délibéré encore, comme on l'avait dit, sur un changement à apporter à la loi électorale. Jusqu'à nouvel ordre, le second tour de scrutin sera maintenu. Là se sont bornées les déclarations de M. le ministre d'Etat. Bien que ce soit, pour un gouvernement comme le nôtre, un grand soulagement d'être débarrassé du Corps législatif et de son contrôle importun, il faut cependant qu'il prenne immédiatement un parti au sujet de la dissolution ou de la prolongation de son mandat. Le *statu quo* paraît difficile à maintenir ; le pays, à tort ou à raison, attend encore quelque surprise, ce qui prouve que la situation présente ne le satisfait pas complétement. Ce serait mal répondre à ses désirs que de faire surgir quelque grave incident dans nos relations extérieures. Le chef de l'État, que les débats parlementaires ont dû suffisamment éclairer sur les tendances pacifiques de la nation, ne songe pas, sans doute, à utiliser encore les forces considérables que la nouvelle loi du recrutement met à sa disposition, et les armements de toute sorte dont les représentants du pays ont eu tant de répugnance à voter les frais. S'il est, comme les déclarations réitérées de ses ministres tendent à le faire croire, dans ces heureuses dispositions, il serait sage à lui de ne point laisser s'accréditer plus longtemps certains bruits d'alliance qui ont déjà excité certaines méfiances, bien que, de divers côtés, excepté en France cependant, ces bruits aient été démentis.

Nous ne comprendrions pas, en effet, l'utilité d'un traité d'alliance offensive et défensive entre la France, la Belgique et la Hollande. Alors même qu'un pareil traité se dissimulerait sous les apparences d'une union douanière, il nous semble que le gouvernement impérial retirerait d'une semblable combinaison plus de désagréments que de profit. Lorsque les États allemands ont conclu leur Zollverein, ils étaient dans des conditions bien différentes de celles dans lesquelles se trouvent les unes vis-à-vis des autres la France, la Belgique et la Hollande ; ils avaient des intérêts commerciaux absolument identiques, des produits à peu près semblables, la même industrie. Rien n'est plus différent, au point de vue industriel et commercial, que les trois pays dont on voudrait unir les intérêts. La France a des produits que ne connaissent ni la Belgique, ni la Hollande ; elle a des tarifs qui ne sont pas ceux de la Belgique et encore moins ceux du royaume des Pays-Bas. Notre pays produit du vin et peut abaisser considérablement les droits d'entrée sur cet objet de con-

sommation ; la Belgique, au contraire, n'est pas vinicole, et la taxe dont elle frappe nos vins est pour elle une source essentielle de recettes. Par contre, la Belgique laisse pleine et entière liberté à l'industrie du tabac ; chez nous, l'État monopolise ce commerce et y puise des ressources dont il lui serait peut-être bien difficile de se passer. Si on jette les yeux sur la Hollande, que voit-on ? un pays presque entièrement affranchi de droits et qui trouve les principales ressources de son budget des recettes dans le produit des colonies. Quel travail de nivellement ne faudrait-il pas avant de pouvoir unir ensemble, par le lien d'un Zollverein, des pays qui diffèrent encore plus les uns des autres par leur situation commerciale que par leur organisation politique. Nous ne parlons pas des réclamations qui pourraient s'élever des États voisins, des conventions antérieures que cette alliance pourrait contrarier. Voilà déjà l'Angleterre qui s'émeut au seul bruit de ces projets ; M. Otway en fait l'objet d'une interpellation au gouvernement. M. Otway n'est pas isolé ; sa motion répond au sentiment d'une grande partie de la Chambre des communes et peut-être même aux secrètes préoccupations du foreign-office, qui croit le moment venu de rentrer dans la politique continentale. Il faut s'attendre à toutes les indiscrétions de la part d'une nation qui vient de cueillir des lauriers en Abyssinie. La Prusse ne tarderait pas, elle aussi, à prendre l'alarme et à élever des réclamations. Ce qui est extraordinaire, c'est que partout on s'occupe de cette affaire sans que le gouvernement en ait soufflé mot. En attendant des démentis plus formels que ceux que nous ont donnés jusqu'à présent quelques organes officieux, il est permis de supposer qu'il n'y a pas de fumée sans feu et que c'est peut-être pour étouffer le feu que l'on a fait tant de fumée.

Il y a un pays, en effet, que ce projet d'union douanière, conçu par la France, devait mettre dans un cruel embarras : c'est la Belgique. Comment résister aux propositions de son puissant voisin ? Comment y acquiescer sans sortir de cette neutralité qui est sa meilleure sauvegarde et sans blesser les susceptibilités de la Prusse ? La diplomatie belge, en proie à cette perplexité, se sera souvenue de l'affaire du Luxembourg et de la façon assez adroite dont le cabinet de La Haye se tira de ce mauvais pas, en ébruitant les projets de la France. Les représentants de la politique belge à Paris et à Londres ont trouvé des organes de publicité assez complaisants pour éventer la mèche et susciter des obstacles au nouveau Zollverein avant qu'il ne fût conclu. Ce procédé manque rarement son effet ; s'il est vrai que le secret est l'âme des affaires, quand on veut ruiner une affaire, il suffit de l'ébruiter. La ruse belge est donc bien ourdie, et ce n'est pas nous qui ferons un reproche à M. le baron de Beyens d'avoir joué ce tour au cabinet des Tuileries, où il est si bien reçu, et à l'influence duquel il doit en partie la position qu'il occupe. Nous ne voyons pas que ce soit pour notre pays un grand préjudice que de n'avoir point la Belgique pour alliée ; que nous ayons la paix ou que nous ayons la guerre, l'alliance de ce petit pays ne nous sera d'aucun secours. Il y a même des cas où elle pourrait nous gêner.

Le sentiment national français attache plus de prix à de bonnes rela-

tions avec la Prusse ; il voudrait surtout voir disparaître certains préjugés qui se font jour quelquefois dans les feuilles allemandes. La *Gazette de Cologne*, à qui sa politique modérée et impartiale donne une autorité considérable en Allemagne, termine un article en réponse au *Golos* en déclarant que la Prusse ne supportera de dépendance ni de la part de la Russie, ni de la part de la France. En ce qui touche la France, la feuille allemande a tort de lancer ce trait. Jamais, depuis le premier Empire, dont la politique est finie, la France n'a montré la velléité de dominer la Prusse ; une telle prétention est tout à fait en dehors des idées françaises. Il y a une différence bien grande entre la France et la Russie, et nous ne comprenons pas que la *Gazette de Cologne* ait pu les confondre l'une avec l'autre. Nos tentatives d'influence en Allemagne ont cessé précisément le jour où se sont accusées celles de la Russie, c'est-à-dire lorsque fut brisé par la coalition européenne le trône de Napoléon Ier. Il y a longtemps que nous avions signalé à la Prusse son incommode voisin du Nord et ses tentatives de domination. Un article de la *Revue*, publié déjà l'année dernière, jetait le cri d'alarme que vient de répéter la *Gazette de Cologne ;* il avertissait le peuple prussien de se tenir en garde contre les empiétements d'une puissance qui s'était trop habituée jusqu'ici à traiter la maison de Hohenzollern sur un pied de vasselage, et de profiter de la grande position qui lui a été faite à la Prusse par les victoires de 1866 pour forcer la Russie à changer d'attitude. Il n'y a pour la Prusse que deux situations à prendre : il faut qu'elle obéisse à la Russie ou qu'elle la maintienne. Il faut qu'elle la force par son exemple, et au besoin par ses conseils, à user de meilleurs procédés à l'égard de la Pologne. L'Europe, et la France en particulier, seront reconnaissantes à la Prusse si elle veut bien accepter ce rôle, que lui imposent d'ailleurs son intérêt propre et sa situation géographique. Nous ne sommes plus au temps des traités de 1815 ; les intérêts ne sont plus les mêmes, et les devoirs des Etats sont complétement déplacés. Nous n'avons pas de peine à admettre qu'en 1815, la Prusse avait quelque intérêt à se laisser protéger par la Russie contre nous ; mais aujourd'hui, c'est nous, c'est l'Europe occidentale qu'elle doit protéger contre les inévitables empiétements de la Russie. Nous ne serons jaloux ni de sa force ni de son unité si elle en fait un pareil usage ; nous devons avoir d'ailleurs une assez bonne opinion de nous-mêmes pour n'envier à la Prusse aucun de ses avantages et pour ne prendre ombrage d'aucun de ses succès.

Nous ne sommes pas de ceux, on ne l'ignore pas à Cologne, qui croient que la Prusse est animée d'ambitions démesurées, qu'elle veut porter sa domination de Kiel à Trieste. On a exhumé récemment un document qui remonte à 1866 et qui a trait aux événements accomplis à cette date. M. d'Usedom, ministre de Prusse à Florence, instruit le général Lamarmora du plan de campagne arrêté entre la Prusse et l'Italie ; il prévoit tout, même le cas où il faudrait soulever les Hongrois et utiliser Garibaldi. M. d'Usedom écrit cette phrase : « Le système de guerre pour la campagne prochaine, que la Prusse propose à l'Italie, est celui d'une *guerre à fond.* » Ces mots de *guerre à fond* remplissent d'effroi certains

publicistes qui nous avaient habitués à moins de timidité ; ils se disent que, puisque la Prusse a pu s'allier à l'Italie pour exterminer l'Autriche, elle pourrait bien, avant peu, contracter la même alliance pour exterminer la France. Ils entendent déjà la Prusse disant à l'Italie : « Je désire posséder Trieste autant que vous désirez posséder Rome ; entendons-nous comme nous nous sommes entendues le 8 avril 1866. Cette fois encore, nous jouerons la partie à coup sûr si nous la jouons bien, etc., etc. » Il n'est pas douteux que les Italiens désirent Rome, mais il est plus que douteux que les Prussiens désirent Trieste. Les Italiens, d'ailleurs, sont trop avisés pour se mettre dans un pareil imbroglio avec la Prusse ; ils savent bien que l'on ne prend pas Rome comme on prend Venise, et que d'ailleurs ils n'ont pas pris Venise : ils l'ont reçue en cadeau par notre entremise. Ils ont pu s'allier contre l'Autriche, qui était leur dominatrice et leur ennemie ; ils ne pourraient pas s'allier contre la France, qui est leur bienfaitrice opiniâtre, et qui a beaucoup contribué à les faire ce qu'ils sont. Rien n'est moins sensé, moins opportun que ces excitations puisées dans de vieux documents, et si nous avons un reproche à faire au général Lamarmora, c'est d'avoir soulevé dans le Parlement italien un débat rétrospectif qui devait mettre en lumière des pièces oubliées et des souvenirs irritants.

Nous parlons de l'Autriche ; il n'y a plus d'Autriche. Le nom même de cet empire a disparu. Le cabinet de Vienne ayant à conclure récemment un traité avec le cabinet de Berlin, il a fallu, pour le rendre valable, le faire adopter par les délégués de toutes les Diètes et par les Diètes elles-mêmes. Il y avait en tête du traité ces mots : *Entre l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse*, etc. La Diète de Pesth a réclamé pour qu'on mît : *L'empereur d'Autriche, le roi de Hongrie et le roi de Prusse.* M. de Beust n'a rien à refuser à la Diète de Pesth ; il a été fait selon le désir des Hongrois, et, avec ce changement, le traité a été signé. Ceux-ci sont allés plus loin ; ils ont voulu que désormais le titre du souverain se trouvât ainsi modifié. C'était un peu long : empereur de ceci, roi de cela. Les journaux de Pesth et de Vienne ont débattu le cas, mêlant des questions d'euphémisme à de hautes considérations d'État. Bref, on s'est arrêté à l'*empire austro-hongrois*. Il y a une Austro-Hongrie, un empereur d'Austro-Hongrie, et les ambassadeurs de l'ex-empereur d'Autriche vont être accrédités comme ambassadeurs de l'empereur d'Austro-Hongrie. Tout cela est bien dur et nous pourrions reprocher aux Hongrois de venir déranger mal à propos nos habitudes, à leur patriotisme de se laisser entraîner à des écarts contraires à l'harmonie du langage. Mais longtemps encore, la force de l'habitude prolongera l'existence de l'empire d'Autriche. On se ferait plus aisément au titre de roi de Hongrie ; les Hongrois aussi sans doute.

Les destinées des peuples s'accomplissent malgré les intrigues de la diplomatie, et les crises qu'ils traversent servent presque toujours à leur éducation politique et sociale. Que de difficultés n'a-t-on pas suscitées à la Roumanie, à quelles nouvelles inventions n'a-t-on pas eu recours pour montrer son gouvernement s'agitant tantôt contre la Porte, tantôt contre

l'Autriche et même contre la France! Le pays, disait-on, était couvert de bandes armées, d'aventuriers prêts à envahir les provinces turques et la Transylvanie. Des engagements secrets liaient le ministre Bratiano avec la Prusse, avec la Russie, et, dans les conseils de Bucharest, le morcellement de l'Empire ottoman était décidé, au détriment de l'influence française. Ces accusations, combattues ici même, au moment où elles occupaient une grande partie de la presse française et autrichienne, ont été réduites à leur juste valeur. Aujourd'hui, les événements ont complétement justifié nos assertions. Sans en tirer vanité, nous aimons à nous rappeler que nous nous sommes rarement trompé sur les affaires des Roumains. L'anarchie a cessé de régner dans les pays du bas Danube ; on y voit fonctionner un gouvernement régulier, ami des réformes, qui ne demande à l'étranger que le respect de sa neutralité. Nous comprenons fort bien que l'intronisation d'un prince de Hohenzollern dans une contrée que l'Autriche peut considérer comme une compensation éventuelle aux pertes qu'elle vient de subir en Allemagne, doit lui porter ombrage, mais l'avénement du prince Charles constitue plutôt un élément capable de contrecarrer l'ambition de l'Autriche et de la Russie dans le bassin du bas Danube, qu'un élément dangereux pour l'équilibre de l'Europe. La Roumanie agrandie présenterait toujours moins de danger qu'un agrandissement des deux grandes puissances slaves.

Il suffit de connaître l'état social de la Roumanie pour convenir que la population de ce pays est loin d'être mûre pour un système parlementaire et une liberté de la presse aussi absolue que celle qui existe dans les principautés. Un gouvernement manquant d'énergie se trouverait complétement désarmé vis-à-vis d'une constitution dépassant de beaucoup, en libéralisme, les constitutions les plus démocratiques de l'Europe. Le prince Charles, malgré les difficultés qu'il a traversées, malgré les nombreuses intrigues de familles boyardes, qui ne craignent pas d'ameuter l'étranger contre leur pays, a scrupuleusement respecté la constitution et la liberté de la presse ; mais il a prouvé en même temps que les deux Chambres avaient abusé de leur mandat, et les électeurs, en renvoyant, après la dissolution successive de la Chambre des députés et du Sénat, des représentants donnant une immense majorité au gouvernement, ont pleinement justifié une mesure d'ailleurs parfaitement légale.

Tout le monde sait que la richesse de la Roumanie consiste surtout dans la production agricole. Pour donner un développement rapide à cette source de richesse, le gouvernement songe à faire construire des chemins de fer. Cette entreprise sera confiée probablement à un capitaliste de Berlin, homme actif, qui a la triple qualité de publiciste, de savant et d'industriel, et qui a déjà construit de sa propre initiative de longues lignes, qui sont considérées comme un modèle d'exécution. Une puissante compagnie s'était mise à l'œuvre pour demander l'entreprise des chemins de fer roumains. La Chambre des députés a sans difficultés et même avec une sorte d'empressement, sanctionné le projet de loi qui confie l'exécution des principales lignes à la société prussienne ; mais le Sénat, sous prétexte que la concession avait posé des conditions onéreuses au pays, a

rejeté la loi. Le prince, faisant usage des prérogatives de la couronne, a dû dissoudre le premier corps constitué de l'État. De nouvelles élections viennent de donner complétement gain de cause au gouvernement.

Pour fournir un exemple de la licence de certains journaux en Roumanie, nous ferons observer que l'opposition du Sénat était constamment soutenue par cet argument de journalistes pleins d'humour, que la société allait amener dans le pays quarante mille ouvriers sachant tous, en leur qualité de Prussiens, manier le fusil, et qu'avec cette armée, dont la blouse cache l'uniforme prussien, M. Bratiano compte confisquer les libertés de la Roumanie. Pour être vrai, il faut reconnaître que, sans l'avénement au trône du prince Charles, la Roumanie aurait probablement attendu longtemps encore le bienfait d'un réseau complet de chemins de fer. A ceux qui trouvent que le gouvernement roumain a souscrit à des conditions onéreuses, nous demanderons à quel prix tous les gouvernements dont les finances sont obérées ont été obligés, dans ces derniers temps, de contracter des emprunts. Le capital sait toujours se poser au niveau des risques à courir, et c'est parce que le monde financier de l'Allemagne a confiance dans l'avenir du prince Charles, c'est parce qu'il le voit travailler sans relâche à l'amélioration d'un pays naturellement riche, que les chemins de fer roumains ont trouvé des concessionnaires aux conditions relativement modérées que porte la loi dont nous venons de parler.

La France a toujours, et avec juste raison, été jalouse de maintenir son influence en Orient. Nous doutons que la politique poursuivie dans l'affaire de Crète et celle que la France observe actuellement à l'égard de la Roumanie puissent aboutir à ce résultat. Il faut se mettre en garde contre les conseils de la méfiance. La France, particulièrement, est assez forte pour ne pas craindre l'influence d'un gouvernement entièrement absorbé par des réformes intérieures. Nous sommes, d'ailleurs, vivement frappés des protestations réitérées que le gouvernement roumain fait pour montrer ses sympathies inaltérables à l'égard de la France. Dernièrement, à l'occasion du voyage du prince Napoléon, la cour, toutes les autorités et la population de la Roumanie ont rivalisé d'efforts pour faire au cousin de l'Empereur un accueil digne du pays qu'il représentait. Nous nous abstenons de reproduire les détails de cette réception, dont les journaux ont suffisamment parlé. Le prince Napoléon, en traversant une grande partie de la Roumanie, a pu se convaincre facilement que ce pays jouit d'une complète tranquillité, que les bruits d'agitations sourdes dont certains journaux se font de temps en temps l'écho sont complétement faux. Ces bruits ne répondent qu'à des désappointements personnels de la nature la plus mesquine, et ne prouvent rien contre la popularité du prince, dont il est facile de juger partout où on l'observe dans ses rapports avec toutes les classes de la population.

Le Sébastopol du Paraguay tient encore : cependant l'investissement de cette place forte se resserre chaque jour davantage. On sait par les déserteurs que, depuis un mois, aucun approvisionnement n'a pu s'y introduire. La ration du soldat Paraguayen est tellement réduite, que le meilleur jour pour lui est celui où le canon des alliés lui tue une certaine

quantité de bestiaux. Mais si les forces de Lopez diminuent, celles des alliés s'augmentent, dans la flotte comme dans l'armée. C'est surtout du Brésil qu'arrivent les plus nombreux renforts. Dès les premiers jours de juin, l'escadre brésilienne a recommencé le bombardement d'Humaïta. Le troisième jour, une forte explosion s'est fait entendre, et l'on a cru d'abord qu'on venait de faire sauter la poudrière de la forteresse, dont quelques déserteurs avaient indiquée la position précise, qui devient à présent le point de mire de tous les projectiles des alliés. Mais, la bombe brésilienne n'avait mis le feu qu'à de vieux chariots et qui ne contenaient qu'une minime quantité de poudre. Néanmoins ce projectile avait détruit tout ce matériel d'artillerie, et avait tué quarante-neuf Paraguayens. Les préparatifs qui se font annoncent suffisamment que le maréchal de Caxias ne tardera pas à ordonner l'assaut d'Humaïta: échelles, pontons, fascines, gabions, tout se prépare pour l'attaque de la forteresse du côté de Chaco; le général Rivas s'est fortifié dans les positions de la péninsule qu'il occupe depuis un mois. Quelques tentatives ont été faites par l'ennemi pour le déloger avant qu'il eût pris ses mesures, mais le résultat a été une nouvelle défaite des Paraguayens. Une expédition était partie du camp des alliés pour explorer l'intérieur. Elle se compose de près de trois mille hommes commandés par le général brésilien Menna-Bareto; la cavalerie argentine est sous les ordres du commandant Ascuna. Le principal objet de cette expédition est de s'assurer d'une manière certaine du lieu où se trouve le dictateur. Les uns croient qu'il est sur la route opposée du Tebicuary. Cette rivière, dont le cours est rapide et les bords escarpés, se jette dans le Rio-Paraguay, à quarante kilomètres au nord d'Humaïta. La rive droite du Tebicuary a été fortifiée, afin d'arrêter la marche des alliés aux bords de ce cours d'eau, dont l'embouchure a été obstruée afin que la flotte brésilienne ne puisse y naviguer. D'autres affirment qu'après avoir affiché sur tous les murs de l'Assomption une proclamation spartiate pour appeler aux armes la population tout entière, hommes, femmes et enfants, plutôt que de subir « le joug tyrannique des *macacos*, » Lopez a vu tout le monde fuir la capitale. Il a donc transporté à Luque, petite ville de l'intérieur, le siége de son gouvernement.

La *Revue contemporaine* du 30 juin a annoncé comme probable la candidature du général Urquiza à la présidence de la république Argentine. L'arrivée au pouvoir de ce personnage serait le signal de la rupture de la triple alliance, et, par conséquent, le Suprême du Paraguay n'aurait plus à combattre que le Brésil. Mais Lopez se trompe s'il croit que le Brésil reculera. L'empereur Dom Pedro II, dont on ne soupçonnait pas l'énergie, est résolu de mener à sa fin l'œuvre entreprise, en débarrassant ces contrées d'un despote dont le gouvernement est un sujet continuel d'alarmes pour ses voisins, et dont la présence sera toujours un obstacle infranchissable à la navigation des fleuves, à la liberté du commerce et à la civilisation de ces régions de l'Amérique du sud. Mais le dictateur sera encore trompé dans son attente, selon les probabilités, en ce qui concerne son ami le général Urquiza. Malgré toutes les manœuvres de ce dernier,

celui qui, aux dernières nouvelles, réunissait le plus de chance, pour la présidence, c'était M. Sarmiento, ministre argentin à Washington. Cet honorable diplomate est une des gloires de son pays et une des sommités du parti libéral auquel il a toujours appartenu. C'est en exil qu'il a passé l'époque de la tyrannie de Rosas, et, pendant ce temps, il a visité l'Europe, nos possessions d'Algérie et les États-Unis. La première université de l'Union Américaine, celle de Michigan, vient de conférer à ce savant le grade de docteur ès lettres. Du reste, comme les électeurs qui nomment le président se réunissent au chef-lieu de chaque province argentine, et que l'époque de cette réunion était le 12 juin, on ne connaissait encore que le résultat de quelques élections ; quarante-six voix étaient acquises à M. Sarmiento et huit au général Urquiza.

Dans la République-Orientale de l'Uruguay, tout le monde était préoccupé de la crise des banques. Le cours forcé des billets devait cesser le 1er juin, et une seule banque, qui payera intégralement, dit-on, son passif, s'était mise en liquidation. La prospérité de toutes ces contrées prendra un grand essor le jour où le tyran de l'Assomption aura débarrassé le pays de sa présence.

Le secrétaire de la rédaction, PASCAL PICARD.

La *Revue contemporaine* a été maladroitement mise en cause, en pleine Chambre, par M. le ministre d'Etat, dans la séance du 24 juillet. Nous ne voulons pas revenir sur ce que nous avons dit plus haut du ton et du langage de M. Rouher ; il nous suffit de constater qu'ils ne sont pas d'une exquise politesse. Nous ne voulons pas davantage rappeler que ce recueil, où jamais probablement la prose de M. Rouher n'aurait pu être admise, a été honoré de la collaboration d'hommes qui, supérieurs à M. le ministre d'Etat sur bien des points, ne lui sont inférieurs ni en position ni en talent. Les injures de M. Rouher n'atteignent pas plus MM. Troplong, Duruy, de Forcade La Roquette, de Parieu, Sainte-Beuve, qu'elles ne sauraient atteindre la *Revue contemporaine*.

Reste la question de fond. Les articles, dont M. le ministre a parlé avec cette élégance de dédain que nous avons relevée, remontent à huit ou neuf mois ; presque tous les journaux les ont reproduits intégralement ou en partie ; ils n'ont été contredits que sur un point secondaire, l'entrevue de l'impératrice Charlotte et de l'empereur Napoléon ; on peut donc dire qu'ils sont devenus historiques. Comment se fait-il que M. le ministre, pourvu des armes si commodes du communiqué et de l'avertissement, ait attendu, pour contester la véracité de ces articles, le moment où l'honorable M. Jules Favre en a fait, au Corps législatif, la base d'une argumentation irréfutable ? A cette question, tous les honnêtes gens sauront ce qu'il faut répondre.

A. DE CALONNE.

Les Origines de l'Histoire des Procureurs et des Avoués, depuis le Ve siècle jusqu'au XVe, 422? — 1483, par Charles Bataillard. Paris (Cotillon). 1868. In-8o.

Faire un livre intéressant avec l'histoire des procureurs ne paraît pas d'abord une chose si facile. Quand ce volume m'est arrivé, recommandé par le nom de son auteur, je l'ai ouvert avec quelque inquiétude, craignant de n'y rien trouver qui fût à ma portée, qui s'emparât de mon attention et la tînt en éveil dans une lecture de plus de quatre cents pages. La crainte était de trop. M. Bataillard, sans sortir de son sujet, sans se permettre de faciles excursions sur les champs voisins, a tiré de cette matière, aride en apparence, un excellent chapitre de l'histoire du droit et des mœurs, où même les moins experts aux mystères de la chicane auront de quoi faire leur profit et leur plaisir.

C'est à la fin du XIIIe siècle, sous saint Louis, que les procureurs ou mandataires des plaideurs commencent à poindre dans notre pratique judiciaire; mais, bien que l'office fût nouveau, la fonction ne l'était pas. On en trouve des traces, bien avant cette époque, dans notre administration de la justice; on peut même dire, sans risque d'erreur, qu'à toute époque, à moins qu'on ne fût dans un état de société tout à fait élémentaire, il n'y a pas eu pour les plaideurs obligation absolue de suivre et de débattre leur cause en personne; il a dû être admis que, dans certaines circonstances, ils seraient remplacés par des mandataires. Cela semble dans la nature des choses. Mais de cette nécessité, se produisant en des cas plus ou moins rares, à une institution régulière, il y a loin. Celle des procureurs naquit de la complexité croissante de la procédure, lorsque les lois par trop incomplètes des conquérants germains eurent été étendues, régularisées et pour ainsi dire *civilisées* par le droit romain, conservé en partie dans les tribunaux ecclésiastiques. En recherchant à travers cet âge intermédiaire les traces des mandataires *ad lites*, M. Bataillard a dû porter un œil attentif sur les institutions judiciaires du temps : les lois des Francs, les juridictions séculières au XIIIe siècle, les établissements de saint Louis, la justice d'Eglise. Quoique son sujet ne l'obligeât point à étudier dans tous ses détails cette multiple organisation de la justice, quoiqu'il lui interdît même d'en donner une exposition complète, il a eu cet avantage de ceux qui savent bien une chose, de la pouvoir faire comprendre sans entrer dans de longues explications. Ce sont les tâtonnements du demi-savoir qui allongent les livres.

A partir de Louis IX, le saint roi chevaleresque, duquel datent pourtant l'abaissement de la féodalité et la diminution du pouvoir de l'Eglise, la justice séculière prend décidément le dessus sur sa rivale, la justice ecclésiastique; mais si elle triomphe d'elle, c'est en l'imitant. On a pu dire que toute la procédure moderne des cours séculières vient des canonistes, mais il faut ajouter que les canonistes eux-mêmes avaient presque tout emprunté aux jurisconsultes romains; ils prêtèrent à leur tour aux juges séculiers, qui ne les copièrent que trop servilement. « Il reste à déplorer, dit M. Bataillard, que les tribunaux séculiers, à mesure qu'ils se familiarisent avec l'art de la procédure, se soient approprié l'immense

et ruineux fatras d'écritures et de formalités dont la complication était née du nombre infini des officiers et des praticiens des juridictions ecclésiastiques, de la pauvreté ou de la mauvaise discipline des uns, de la cupidité dévorante des autres et de la complicité de tous. »

Parmi les emprunts faits à la procédure ecclésiastique figurent nos procureurs. Humble fut leur début. Pendant deux siècles, ils ne sont pour ainsi dire admis qu'à titre d'exception; la règle était toujours que le plaideur doit comparaître en personne devant la justice; mais on en était dispensé par des lettres de grâce. A la fin, les dispenses devinrent si nombreuses qu'il parut inutile de maintenir une règle qui n'existait que pour être violée.

Les Etats généraux de 1483 supprimèrent les *lettres* de grâce, et permirent à tout plaideur d'employer un procureur s'il le jugeait convenable. A ce moment, notre auteur abandonne ses clients, qui, sans être encore bien importants, sont devenus une institution, et qui ne disparaîtront, avec tout le vieil ordre judiciaire, que pour reparaître sous le nom d'avoués. M. Bataillard ne renonce pas à les suivre à travers les XVI^e et XVII^e siècles qui furent, dit-il, la période la plus curieuse et la plus pittoresque de leur existence. Puisqu'il en est ainsi, qu'il ne nous fasse pas attendre trop longtemps cette continuation. Les trois derniers chapitres de son second livre nous ont mis en goût Par le parti qu'il a tiré d'une époque relativement ingrate, on devine ce qu'il saura faire d'une matière plus « susceptible d'ornements égayés. »

A la suite de son livre, comme appendice, M. Bataillard a placé quatre notices sur des procureurs célèbres. Ce sont des biographies exactes et fines, d'une érudition curieuse, d'un style soigné et agréable, celle de Pierre Lemée nous plaît particulièrement; celle de Martial d'Auvergne, plus étendue, plus importante, donnerait peut-être plus de prise à la critique.

Ce Martial d'Auvergne ne fut pas seulement un procureur, ce fut aussi un poète, et même un des meilleurs de son temps, ce qui n'est guère dire. Il naquit vers 1430. M. Bataillard raconte sa vie, dont on sait peu de chose, et analyse ses ouvrages, aujourd'hui inconnus. Il le fait avec son soin habituel et une louable sympathie, mais la partialité naturelle d'un biographe pour son sujet l'entraîne un peu loin lorsqu'il écrit : « Au point de vue philologique, Martial peut être considéré comme un précurseur. A cet égard, il a devancé non-seulement son siècle mais celui qui l'a suivi. La langue qu'il a employée se rapproche infiniment plus que celle de Marot, d'Amyot, de Montaigne et de Rabelais, de la langue fixée par les grands écrivains du XVII^e siècle. » La découverte est inattendue, Martial d'Auvergne passant par-dessus la tête des grands écrivains du XVI^e siècle, Ronsard y compris, que M. Bataillard ne nomme pas, pour aller donner la main à Bossuet et à Racine; voilà, comme on dit, qui mérite considération.

Il est vrai que Martial d'Auvergne a le mérite de la clarté. Mais cette clarté pourrait bien tenir à ce qu'il n'a rien de nouveau à dire, point d'idées élevées à exprimer, point de sentiments profonds à faire connaître, point de fortes émotions à communiquer aux autres. Lisez, par exemple, sa description de l'entrée du cercueil de Charles VII à Paris.

Les conseillers de Parlement,
Vestuz de robbe d'escarlate,
Tenoient le pouelle honnestement
Et des présidens trois ou quatre.
Aucuns avoient leur manteau rouge
En exemple et signifiance
Que justice jamais ne bouge
Pour trespas de roy, ne muance.

Ces vers sont fort intelligibles, mais on aurait pu en écrire ainsi indéfiniment sans faire faire aucun progrès réel à notre langue poétiqne.

En voici d'autres que M. Bataillard regarde comme une des meilleures inspirations du poète :

Mieux vaut la liesse
L'amour et simplesse
Des bergiers pasteurs,
Qu'avoir à largesse
Or, argent, richesse,
Ne la gentilesse
De ces grans seigneurs;
Car ils ont douleurs
Et des maux groigneurs.
Mais pour nos labeurs
Nous avons sans cesse
Les beaux prez et fleurs, etc.

Je me hâte de couper court à cette interminable kyrielle de petits vers; tout est du même ton : pas un sentiment vrai, pas une couleur vive, pas une parcelle de poésie. J'imagine que c'est en lisant des fadaisés de ce genre que Villon, impatienté, écrivit ses amusants *Contredits de Franc-Gontier.*

Or s'esbate, de par Dieu, Franc-Gontier,
Hélène et lui, sous le bel esglantier;
Si bien leur est, n'ay cause qu'il me poise;
Mai, quoy qu'il soit du laboureux mestier,
Il n'est trésor que de vivre à son aise.

S'il faut nommer un précurseur, c'est celui-là qui le sera. Dans une poésie toute de convention, il a introduit des sentiments vivants, réels, personnels. Il a dit quelque chose. L'honnête Martial d'Auvergne ne fait que ressasser ce que mille autres avaient dit avant lui. Il ne devance personne, ni pour la pensée, ni pour le style.

Cette dissidence ne porte que sur un point d'appréciation ; je la note en passant, et j'ai à peine besoin de dire qu'elle n'enlève rien à mon estime pour le livre de M. Bataillard, un des mieux faits et des meilleurs que j'aie lus depuis longtemps.

LÉO JOUBERT.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie DUBUISSON et Cᵉ, rue Coq-Héron, 5.

LE CHRISTIANISME

ET SES ORIGINES

L'ÉPOQUE ROMAINE. — CICÉRON[1]

PREMIÈRE PARTIE

Le nom de Rome est le centre de l'histoire du Christianisme. Le Christianisme a été d'abord une révolution, puis un empire. La révolution, c'est l'élan des peuples vaincus pour s'affranchir autant qu'ils le pouvaient du joug de Rome, en s'affranchissant de ses dieux. L'empire, c'est ce que Rome a gardé de sa domination sur le monde, lorsqu'étant obligée de subir la religion de ses sujets, elle s'y est assuré la première place, et que, cessant de commander par la force, elle a commandé encore par l'esprit. L'Eglise, qui s'était élevée malgré les Romains et contre eux, est devenue l'Eglise romaine.

Jusqu'à la destruction de Carthage et la réduction de l'Achaïe en province, il n'y avait encore qu'une cité romaine ; l'empire romain n'existait pas. Le voilà fait ; Rome est désormais souveraine de tous les peuples, du moins en perspective ; ceux qui ne sont pas encore

[1] Ces savantes études sur les origines du christianisme peuvent rencontrer des contradicteurs. Nos cahiers leur sont ouverts, pourvu qu'ils apportent à la discussion une science et un talent suffisants. En dehors de cela, nous laissons à chaque signataire la responsabilité de ses idées. (*Note du directeur.*)

soumis attendent leur tour. Maintenant doit-on attribuer à la domination romaine, et avant elle à celle d'Alexandre, l'honneur d'avoir fait l'unité du genre humain en lui assurant les loisirs de la paix et la communication des esprits? Je veux bien que cette force de vie et cette puissance de réparation, qui dans la nature ou dans l'humanité luttent contre le mal et en font sortir le bien, aient pu tirer quelque profit pour les peuples de leur assujettissement même. Mais comment méconnaître ce que l'esprit grec avait fait tout seul, longtemps avant Alexandre, sans empire, sans chemins, sans légions, à travers les barrières de toute espèce et les guerres sans cesse renaissantes sur tous les points de la terre? La Grèce libre avait jeté de tous côtés des colonies, par lesquelles elle aurait peu à peu conquis le monde; seulement cette conquête pacifique voulait du temps, et il manqua à la Grèce. Elle ne put pénétrer chez les étrangers que par la mer; il semble, suivant l'expression de Cicéron, *qu'une portion détachée de ses rivages était venue former une bordure aux pays barbares.* Les Macédoniens et surtout les Romains pénétrèrent dans l'intérieur des terres et tracèrent partout des voies. Mais je ne dirai pas pour cela que l'éducation du genre humain ait été une consigne militaire. Est-ce que Rome n'aurait pas subi l'ascendant de la Grèce quand la Grèce n'aurait pas été écrasée par Rome? Carthage elle-même ne s'en serait-elle pas laissé pénétrer? Si l'immense servitude établie par les Romains a eu quelque action bienfaisante sur la conscience humaine, c'est surtout la même que la servitude macédonienne avait pu avoir déjà: de rendre plus nécessaire aux âmes gênées la liberté intérieure, et de leur donner la soif de la justice absente. On sait d'ailleurs combien la conquête fut tristement expiée plus tard par l'invasion des barbares. Mais enfin, dans sa marche rapide et prodigieuse, elle livra plus tôt au christianisme un monde soumis à une seule loi, et prêt, à la surface du moins, pour une commission universlle. Universelle, catholique, c'est le même mot : c'est ce qu'était Rome et c'est ce que fut l'Eglise.

Il est vrai que Rome méritait, à bien des titres, l'honneur de transmettre les leçons de la Grèce à l'Occident. Ces barbares, comme les Grecs les appelaient, étaient des Italiens, c'est assez dire, véritables cousins des Hellènes par leur esprit comme par leur soleil, et supérieurs par la résolution et la patience. Rome devait être, il faut l'avouer, même dans l'ordre spirituel, une digne capitale du monde.

La philosophie grecque, en passant à Rome, n'y trouva pas de philosophie romaine; mais la religion grecque y rencontra une religion latine. Je ne m'enfoncerai pas dans l'obscurité des temps où

se cachent les racines des deux religions aussi bien que des deux langues. Je ne chercherai pas non plus comment Rome a pu tenir toujours à la Grèce, soit par les Etrusques, soit par les Grecs de l'Italie. Il suffit de savoir que la religion romaine ne fit à celle de la Grèce aucun obstacle quand celle-ci se présenta comme ayant droit à la foi et au culte des Latins. La religion indigène était si simple et si nue, que l'autre la recouvrit sans peine et s'étala par-dessus. Les vieilles croyances latines n'avaient produit aucune de ces trois choses par lesquelles se développent les religions : mythologie, art, métaphysique. Rien de plus qu'une foi naïve à quelques dieux très mal définis, avec des pratiques exactes et minutieuses. Et ces dieux, on avait été plus de cent soixante-dix ans, c'est-à-dire jusqu'aux Tarquins, sans se les représenter sous aucune image. Ils laissèrent les dieux grecs prendre leurs noms et mettre sous ces noms leur figure, leur histoire, leurs inspirations. Jupiter ou Jove, Junon, Mars, Diane, Minerve, Cérès, Vénus, Vulcain, Neptune, Saturne furent désormais les mêmes que Zeus, Héra, Arès, Artémis, Athéné, Démétra, Aphrodite, Hépheste, Posidon, Cronos. Quelques dieux grecs, Bacchos, Apollon, Cybèle furent reçus sans même changer de nom; au contraire, Janus resta Janus et demeura un dieu tout latin. Et derrière lui continuèrent de vivre une multitude de petits dieux, qui faisaient sans éclat leur tâche de tous les jours, dans la maison ou dans les champs. Il n'y eut d'hellénique, dans la religion romaine, que l'histoire sainte, la poésie et les arts ; en un mot, les dehors : au fond, elle resta latine par les pratiques pieuses comme par l'esprit intérieur.

Elle fut telle, pour la moralité, qu'on devait l'attendre des mœurs romaines, si dignes et si graves. Rome ne connaissait pas de gynécée, c'est-à-dire qu'elle respectait assez la femme pour l'associer franchement à la vie de l'homme ; nulle part le mariage ne fut plus sacré. La *matrone* est un caractère romain ; fille comme Virginie, femme comme Lucrèce, mère comme Véturie, elle est également imposante. « Où est le Romain, dit Cornélius Nepos, chez qui la mère de famille n'occupe dans la maison l'appartement d'honneur et n'y tienne sa cour ? » Rome n'avait donc à apprendre de personne la dignité de la femme. Les Romains méprisent les amours contre nature; ils condamnent les mariages entre frère et sœur même non utérins ; ils n'ont de goût pour aucune espèce de licence, ni celle du théâtre, ni celle du forum. Ils ont même un certain dédain pour les arts et les talents d'agrément, pour tout ce qui ne paraît pas donner à l'homme plus de force et plus de poids. Platon chassait Homère de sa *République;* les vrais Romains eussent volontiers chassé Platon de la leur. Les plus vieilles paroles que l'on

ait en langue latine, les inscriptions d'un âge qui n'était pas encore littéraire, sont pleines d'une grandeur solide dans leur simplicité nue, et la langue a tout d'abord la majesté ; ce mot même de majesté n'a pas en grec d'équivalent véritable. La religion romaine fut donc essentiellement grave et sévère ; c'est celle d'un peuple de laboureurs, de soldats et de jurisconsultes, ignorants de l'industrie et des arts. Elle est toute prête à faire bon marché des immoralités de la mythologie, puisque la mythologie lui est étrangère ; ses dieux ne sont pas des enfants de l'imagination, aux aventures éclatantes et aux exemples douteux, mais plutôt des magistrats suprêmes.

L'esprit romain ne rêve pas volontiers ; il ne semble pas qu'il se soit tourmenté pour éclairer la nuit qui couvre l'origine du monde et de l'homme, ou pour se représenter une existence à venir. Il se contente de rendre scrupuleusement des devoirs aux morts dans leurs tombeaux ; il n'a point de mystères ; il ignore l'apothéose ; il ne connaît pas l'enthousiasme ; il n'a ni inspirés ni oracles.

Mais il a des observances pieuses pour toute circonstance et pour tout besoin. La foi populaire, qu'il faut distinguer de la religion littéraire, attachait à chacun des actes de la vie un ou plusieurs fonctionnaires divins, avec lesquels on se mettait en règle pour obtenir leurs bons offices. Il y avait le dieu Terme, le dieu des saisons, la déesse de la moisson ou de la rouille, etc., etc. La Cité était religieuse de la même manière que les particuliers ; ses prêtres étaient des employés dans le service du surnaturel. Les *pontifes* ne sont, comme on l'a dit, que des ingénieurs sacrés ; les augures, des commissaires accrédités auprès des dieux. Les uns et les autres font les affaires de la république, sous le contrôle du sénat. Les Vestales gardent le foyer de la Cité ; le collége des Arvales prie pour les champs (*arva*) ; des formules servent à vouer aux dieux ennemis une ville à laquelle on fait la guerre, ou à faire sortir de cette ville, par la vertu d'une évocation, les dieux amis qui la protégent. La foi constante de Rome a été que sa grandeur était établie sur l'excellence de ses pratiques saintes. Elle se vantait d'avoir plus de religion qu'il n'y en avait nulle part au monde ; et voici les paroles que nous trouvons sur un monument par lequel elle reconnaissait à une île grecque et sujette un privilége religieux : « La fidélité avec laquelle nous observons les devoirs de la piété envers les dieux est attestée pour tout le monde par la bienveillance que nous accorde la Divinité. » Et ailleurs : « Quand il s'agit des choses sacrées, ceux qui commandent sont les premiers à obéir, bien convaincus que l'empire des hommes appartient à ceux qui servent fidèlement les dieux. » Les Romains croyaient avoir fait un pacte avec le ciel.

Rome est formaliste, et la religion était pour les Romains comme

la plus haute branche du droit ; ils observaient un serment comme un contrat, en s'attachant surtout à la lettre. Persès, réfugié dans l'asile sacré des dieux de Samothrace, s'était livré aux Romains quand ils lui eurent juré par ces dieux inviolables de lui laisser la vie sauve ; ils imaginèrent, dit-on, de le faire mourir en l'empêchant de dormir. Tout était minutieusement réglé dans le culte et plein de cas de nullité dont le zèle avait peine à se garantir. Les prescriptions imposées au *Flamen* de Jupiter le suivent dans tous les détails de sa vie ; il ne peut aller, venir, manger, se coucher, s'habiller, se faire la barbe, sans avoir affaire aux plus bizarres exigences. Toutes les prières sont dictées ; ce sont quelquefois des litanies présentant dans un certain ordre de longues séries de noms sacrés et mystérieux.

Mais Rome surtout a porté dans la religion comme ailleurs son génie de gouvernement et de discipline. « Toi, Romain, occupe-toi de gouverner le monde. » Cette parole de Virgile n'est pas vraie seulement au dehors, mais dans l'ordre intérieur même. Rome a merveilleusement discipliné les siens d'abord, et puis le reste des hommes. Athènes est la patrie du raisonnement, Rome est la cité de l'autorité et de la loi. Elle avait institué dès les premiers siècles un chef suprême de la religion, chargé de régler tout ce qui était dû aux dieux. « Tout culte privé ou public était soumis à ses décisions, c'était à lui que les peuples devaient s'adresser pour que les choses divines fussent à l'abri de tout désordre, provenant de l'oubli des traditions nationales ou de l'introduction de rites étrangers. Et ce n'étaient pas seulement les devoirs envers les dieux d'en haut, mais la religion des morts et les moyens d'apaiser les mânes que devaient embrasser ses instructions. » C'est le nom de ce souverain pontife, *summus pontifex*, qui est devenu celui du chef de la catholicité. Rome, donc, fit de tout temps chez elle la police des religions, et tint pour suspect tout culte qui ne relevait pas de l'Etat ; l'aristocratie romaine entendait que la religion restât toujours dans sa main ; au contraire, ceux qui voulaient échapper à son pouvoir cherchaient naturellement l'indépendance dans une religion à part et non autorisée par elle. Le serviteur aime à avoir ses dieux qui ne soient pas ceux du maître. Le vieux Caton écrivait dans son livre sur la propriété rurale, à l'endroit où il dit les devoirs de la femme du fermier ou *villica* : « Qu'elle ne fasse aucune dévotion ni ne charge personne d'en faire pour elle, sans l'ordre du maître ou de la maîtresse. Qu'elle sache que c'est l'affaire du maître de s'acquitter des dévotions pour toute la maison. » Le sénat tenait de la même manière la grande ferme de l'empire romain ; c'était être infidèle au maître que d'être dévot sans lui. Mais un penchant

perpétuel emportait les sujets de Rome vers les religions étrangères. Les affiliations à ces cultes du dehors étaient des espèces de sociétés secrètes qui menaçaient l'autorité des Romains. Le sénat fit précisément comme Caton. Toute religion secrète lui paraissait une conjuration et l'était probablement en effet ; la seule ressource qu'eussent les vaincus pour travailler contre la domination de Rome était de se révolter contre ses dieux. C'est ce qui rendit si menaçante, deux cents ans environ avant notre ère, la fameuse conjuration des Bacchanales et ce qui la fit frapper si durement. Dans le sénatus-consulte rendu à cette occasion, et qui subsiste, on lit des prescriptions comme celle-ci : « Nul ne s'affiliera, ni citoyen, ni Latin, ni allié Italien, sans s'être adressé au préteur et sans que le préteur ait pris l'avis du Sénat, au nombre de cent sénateurs au moins. » Il ne se fera ni une réunion, ni un sacrifice public ou privé, même hors de Rome, sans les mêmes formalités. Elles doivent être remplies dès qu'il y a plus de cinq personnes, hommes et femmes, associées dans un de ces actes de dévotion. Et l'infraction à ces dispositions est crime capital. Rome acceptait d'ailleurs tous les dieux qui lui venaient de tous les points de la terre et ne leur demandait que d'être alliés, c'est-à-dire sujets. Mais au contraire, ce que les peuples aimaient surtout dans ces dieux, c'était de n'être ni romains, ni soumis à Rome.

Enfin, la morale religieuse des Romains est bornée en hauteur et en largeur; elle n'embrasse pas l'idée de l'humanité ni celle d'une culture libérale des esprits. Polybe reproche à ses maîtres de n'avoir rien fait pour l'éducation des enfants. Elle contient et elle dresse plutôt qu'elle n'élève.

Tous ces traits de la religion romaine, qui lui sont particuliers pour la plupart ou qui ont été plus marqués chez elle que partout ailleurs, devaient entrer un jour par elle dans la religion destinée à prendre possession du monde romain. Un Christianisme purement hellénique n'aurait pas présenté les mêmes caractères de majesté et de sévérité; la même application à *se prévaloir de la religion*, comme dit Montesquieu, pour le plus grand bien des affaires privées ou publiques; le même respect des formes; le même contrôle rigoureux de l'autorité sur tous les mouvements de la pensée, de l'imagination ou du cœur. La Rome du *Syllabus* n'est plus que la parodie de la Rome d'autrefois; mais, en la parodiant, elle la rappelle; elle a hérité de son orgueil fondé sur l'empire universel. C'est à Rome que, pour la première fois, une voix humaine a pu s'élever avec la pretention de commander tout ensemble « à la ville et au monde » *urbi et orbi*[1]. C'est là qu'un consul, prenant la parole

[1] *Romanæ spatium est urbis et orbis idem.*

au Forum, adressait sa prière aux dieux d'abord, puis, disait-il, à vous, citoyens, *dont la puissance vient immédiatement après celle des dieux*. C'est là qu'un roi suppliant pouvait s'écrier en s'adressant au Sénat : « Puisse enfin votre pensée *ou celle des dieux* prendre quelque souci des affaires des hommes ! » C'est-à-dire que le peuple romain, en attendant les papes, était le vicaire de la divinité ici-bas. Les fils de Rome ne supportaient pas l'idée que Rome pût jamais périr. L'image d'une telle destruction faisait à leur imagination le même effet *que celle de la destruction du monde*. La papauté et ses fidèles pensent encore ainsi, et le Vatican se croit éternel comme le Capitole.

Mais quand on dit, en parlant des temps païens, la religion romaine, il ne faut entendre par là autre chose que l'esprit particulier que Rome portait dans la religion. Autrement il n'y a pas de religion romaine ; mais Rome a toutes les religions à la fois : latines, étrusques, grecques, asiatiques. Toutes les superstitions, indigènes ou exotiques, vinrent tomber dans ce grand réceptacle, ouvert aux idées et aux passions de l'humanité entière. Et c'est au milieu de tout cela que nous retrouvons la philosophie.

Avant que Rome fût en commerce avec la Grèce propre, la philosophie avait-elle déjà pénétré chez les Romains par la Grèce d'Italie, comme Cicéron aimait à le croire, et l'école pythagorique avait-elle inspiré une sorte de *Livre des Sentences* composé par Appius l'aveugle ? Je ne sais ; mais au commencement du troisième siècle avant notre ère, l'Italie grecque avait commencé à subir la domination romaine, et c'est de là que sortirent les premiers poëtes latins. Peu à peu, ceux-ci transportèrent à Rome, avec les fables et les représentations dramatiques de la Grèce, ce que les unes et les autres contenaient de philosophie. Ce sont les comédies de Plaute et les tragédies d'Ennius qui popularisèrent d'abord parmi les Latins les enseignements de la sagesse grecque, non-seulement en morale, mais même sur ce qui regardait ou la nature ou les dieux. Je puis renvoyer ici à tant de traits que j'ai recueillis ailleurs dans le théâtre latin, quand je n'y cherchais que des témoignages sur ses modèles grecs d'après Alexandre. Je n'insisterai aujourd'hui que sur l'esprit critique qui perce de bonne heure dans ce théâtre, et qui en fit sans doute une des plus attrayantes nouveautés. Ce vieil Ennius, en qui nous personnifions volontiers le génie de l'ancienne Rome, et qui avait représenté le sage, suivant les Romains, dans un portrait où nous aimons à le reconnaître lui-même : « Content du sien, avisé, parlant à propos, en peu de paroles, sachant les choses d'autrefois ensevelies dans l'oubli, connaissant les temps anciens et les nouveaux, versé dans

les vieilles lois et dans la science divine et humaine »; Ennius est le disciple des raisonneurs grecs, et il répète en latin leurs libres discours. Son Télamon parlait comme parle Epicure : « Il y a des dieux au ciel, je l'ai toujours dit, et je le dirai toujours; mais je crois aussi qu'ils ne se mettent pas en peine de ce que font les hommes. Autrement, tout irait bien pour les bons et mal pour les mauvais, ce qui n'est pas. » Le même personnage disait, sans observer le costume : « Je ne me soucie ni d'un *augure Marse*, ni d'un *aruspice* de carrefour, ni des astrologues du *Cirque*, ni des devins d'Isis, ni de ceux qui expliquent les songes... Ils promettent aux gens des trésors, et ils leur demandent une drachme. Qu'ils prennent la drachme sur leur trésor, et qu'ils nous donnent le surplus. » On avait d'ailleurs d'Ennius un poème qui portait le titre d'*Epicharme*, où il enseignait, au nom du poète pythagoriste, qu'il n'y avait pas d'autre Jupiter que la nature. Enfin, il traduisait le livre d'Evémère sur les dieux, monument d'incrédulité si populaire. On ne voit pas sans étonnement que la philosophie ait débuté ainsi à Rome. On peut croire que l'esprit romain fut surpris par ces hardiesses de façon qu'il n'eut pas même le loisir de s'en défendre. Et d'ailleurs, les Romains étaient tellement enveloppés par toutes les espèces de superstitions (car ils les empruntaient, comme ils empruntaient toutes choses, au monde entier), qu'ils devaient se sentir quelque goût à la révolte. Enfin, n'ayant d'*histoire sainte*, comme je l'ai dit, que celle des Grecs, ils n'avaient donc ni traditions nationales, ni monuments, ni habitudes d'imagination qui protégeassent chez eux les dieux helléniques. La mythologie à Rome était sans racines; et en Grèce même, à cette époque, elle était déjà fort discréditée; elle avait souffert autant des abstractions savantes des Stoïques que du mépris brutal des indévots. Voilà comment Rome se montre à nous, dès les premiers moments de sa vie intellectuelle, plutôt superstitieuse que croyante : superstitieuse, parce qu'elle pense peu; mais non pas croyante, parce que, dès qu'elle pense, c'est pour se défier et se garder d'être dupe. On avait grand'peur des dieux, et on se rassurait tour à tour de deux manières : tantôt en multipliant les pratiques pieuses [1], tantôt par le doute et l'irréligion.

Nous ne savons pas précisément quand les philosophes grecs entrèrent dans Rome, mais ils y étaient l'an 161 avant notre ère, à la fin de la guerre de Macédoine, et ils y étaient influents, puisqu'on les chassait. Alors fut rendu le sénatus-consulte que voici : « Sur le

[1] « La religion consiste dans la crainte des dieux et dans les devoirs qu'on leur rend. » C'est la définition romaine.

rapport de Marcus Pomponius, préteur, le Sénat s'étant occupé des philosophes et des rhéteurs, il a été résolu que Marcus Pomponius, préteur, prendrait des mesures, suivant ce qui lui paraîtra de l'intérêt de la république et de son devoir, pour que Rome leur soit interdite, *uti Romæ ne essent.* » C'est à peu près dans le même style qu'un édit des censeurs, un demi-siècle plus tard, condamnait des écoles latines d'une autre espèce : « On nous a dénoncé des hommes qui ont établi une nouvelle sorte d'enseignement ; la jeunesse vient prendre des leçons chez eux, et ils se sont donné le nom de rhéteurs latins ; les jeunes gens passent des journées entières à les écouter. Nos anciens ont réglé les choses qu'ils voulaient faire apprendre à leurs enfants, et les écoles qu'ils entendaient leur faire suivre. Les nouveautés contraires à la tradition et à l'esprit des anciens ne peuvent être agréées ni approuvées. C'est pourquoi nous jugeons à propos de nous adresser à ceux qui tiennent ces écoles et à ceux qui les fréquentent, pour leur faire savoir que notre avis est que cela n'est pas bon, *nobis non placere.* » Voilà le véritable esprit de Rome à l'égard des libertés et des tentatives de la pensée. Point de colère, point d'emportement fanatique, mais une consigne froide et inflexible. Elle se défendit de la philosophie comme elle devait faire plus tard du Christianisme, mais avec moins de succès encore. La philosophie, insaisissable à la fois et irrésistible, eut bientôt gagné tous ses ennemis.

Six ans après le sénatus-consulte rendu sur le rapport du préteur Pomponius, les philosophes rentraient dans Rome en la personne de trois envoyés d'Athènes. Les Athéniens avaient choisi, pour les députer auprès du Sénat, trois philosophes, comme au moyen âge on aurait choisi trois hommes d'église : un Péripatétique, un Stoïque, un Académique ; ils ouvrirent à Rome des conférences qui passionnèrent pour la philosophie toute la jeune noblesse. Carnéade surtout l'enlevait en lui montrant à tout mettre en question et à trouver le pour et le contre en toutes choses. Il y avait sans doute des résistances : des jurisconsultes à longue barbe soutenaient que les célèbres douze Tables valaient mieux à elles seules, pour conduire un peuple, que des bibliothèques de philosophie. Telle oraison funèbre prononcée au temps d'Annibal par un père enterrant son fils paraissait plus fortifiante que tous les livres des Grecs sur le deuil des morts. La plupart des Romains n'avaient pas l'esprit assez délié pour se démêler des abstractions subtiles des philosophes; ils étaient d'ailleurs trop sensés et trop pratiques pour n'être pas choqués du bavardage intempérant de ces Grecs, toujours prêts à argumenter et à discuter. Les esprits demeuraient donc partagés entre le goût et le mépris de ces nou-

veautés. Une scène de l'*Antiope* d'Euripide, entre les deux fils d'Antiope, Zéthos et Amphion, dont le premier déclare la guerre à cette sagesse, tandis que le second la défend, transportée sur la scène latine par Pacuvius, n'y faisait pas moins d'effet qu'à Athènes. Ceux qui prétendaient surtout à être raisonnables s'en tenaient à un vers d'Ennius qui faisait dire à Néoptolème : « Il est bon de philosopher, mais sobrement; s'y donner tout entier, c'est trop pour moi. » Et tout en reconnaissant de bonne grâce les Grecs pour leurs maîtres en fait de science, ils proclamaient bien haut qu'en fait de vertu, les maîtres étaient les Romains. Ils disaient encore que cette belle sagesse n'avait pas profité à ceux qui l'enseignaient *pour la vertu.*

Hélas ! la vertu qui manquait aux Grecs, c'était celle qu'entretient la liberté et qui se perd avec elle. Et cette supériorité de l'esprit qu'ils avaient gardée leur rendait peut-être leur dignité plus difficile à défendre. Ils se sentaient faits pour gouverner leurs maîtres, mais celui qui appartient à un autre ne gouverne qu'en pliant. On sait ce qu'étaient les pédagogues ou précepteurs dans le monde antique : des serviteurs chargés de conduire ceux qu'ils servaient. On peut dire que la philosophie entra dans le monde romain avec l'office de pédagogue. Déjà, dans les cités grecques, on a vu que les rois et les grands personnages avaient des philosophes attachés à leur personne ; il en fut de même chez ces Romains des hautes familles, bien plus considérables que les plus considérables d'entre les Grecs et même que les rois. Leurs philosophes les amusaient en les instruisant, mais ce n'était pas tout ; ils leur donnaient encore des vertus nouvelles ; non pas peut-être les *vertus* fortes (toutes romaines comme leur nom), mais les vertus délicates. Scipion Emilien devait à l'éducation grecque un désintéressement et une générosité en ce qui regarde l'argent, absolument inconnus à Rome, au témoignage de Polybe, et qu'on n'y comprenait même pas. Il lui devait une sensibilité qui n'était pas chose moins nouvelle ; au spectacle de la destruction de Carthage, il fit un retour sur sa patrie, qui pouvait périr de même un jour, et s'émut en se répétant les vers d'Homère : « Il viendra un temps où tomberont Ilion, la ville sacrée, et Priam, et le peuple du noble Priam. » La philosophie dut apprendre aux Romains non-seulement l'humanité, mais même la justice. La leçon, sans doute, ne fut pas aisément comprise ni suivie, mais elle fut donnée, et il faut ajouter que les grands événements qui se succédèrent ajoutèrent leurs enseignements à ceux des sages.

L'empire de Rome ne cessa pas un instant d'être inquiété par les protestations des opprimés. Non qu'ils réclamassent au nom d'un

droit dont personne n'avait nettement l'idée, mais un sentiment vague de ce droit se mêlait au cri de leurs souffrances, et il se développa et se fortifia par les tentatives mêmes qu'il suscitait. Les guerres serviles, le tribunat des Gracques, la guerre sociale, la guerre des Cimbres, la courte révolution faite par Marius, la lutte obstinée de Mithridate; autant de révoltes qui échouent à peu près toutes, mais elles échouent de façon que chaque victoire affaiblit moralement les vainqueurs. La foi à l'esclavage, à la conquête, aux priviléges de la noblesse ou à ceux de la cité, le mépris même des barbares, ne peuvent se soutenir dans toute leur force après ces épreuves. De telles secousses forcent les esprits à réfléchir. La philosophie, qui prêche le respect de la justice et la fraternité humaine, est mieux entendue et s'entend mieux elle-même. De plus en plus, l'idée tend à passer dans les faits.

Des esprits comme celui de Scipion ou de Lélius comprenaient tout, mais d'autres restaient absolument fermés et barbares; d'autres encore croyaient entendre ce qu'ils n'entendaient pas, et témoignaient d'une bonne volonté un peu naïve. Cicéron nous parle d'un certain Gellius, plus âgé que lui de dix à quinze ans, qui, étant proconsul en Grèce et se trouvant à Athènes, fut tout étourdi des disputes des philosophes sur la question du souverain bien. Il s'avisa de les réunir et les pressa fortement d'en finir une bonne fois avec ces contestations; il leur assura que s'ils n'y mettaient pas d'obstination et s'ils n'étaient pas résolus à y passer leur vie, l'affaire pourrait s'arranger; et il leur promit de s'entremettre de son mieux pour rendre l'arrangement plus facile. Cicéron dit qu'on en rit beaucoup, et nous rions nous-mêmes en le lisant. Et pourtant cette histoire est plus sérieuse qu'elle ne le semble. C'est bien là l'esprit romain et le pressentiment du rôle que Rome doit prendre un jour dans les affaires de l'esprit. Ce que Gellius voulait faire, c'est ce qu'a fait plus tard Constantin ; il assembla les théologiens comme l'autre assemblait les philosophes ; et la conférence dans laquelle il les réunit s'appela synode ou concile. Ce fut le premier des conciles, car il ne faut pas appeler ainsi les débats obscurs et libres de quelques sectaires, à l'origine même du Christianisme, dans une synagogue de Jérusalem. Sans cette intervention de l'autorité romaine, les Grecs auraient disputé éternellement; l'Empereur se chargea de tout arranger, et il y réussit mieux que le proconsul, parce qu'on peut imposer une loi à des Eglises, non à des écoles.

« La nature a voulu qu'il n'y eût pas de plus grande divinité dans le monde que la vérité, et n'a donné à aucune autre une plus grande puissance. » Polybe, en parlant ainsi, n'a dans l'esprit

que la vérité historique ; mais il m'est permis d'appliquer cette parole à la vérité philosophique, et d'y voir la principale révélation que Rome et le monde ont due à la Grèce, et le secret de la révolution spirituelle et sociale qui va transformer le monde païen.

La philosophie n'enseigna longtemps à Rome qu'en langue grecque, sauf les emprunts que lui faisaient les poètes et le théâtre ; il ne s'écrivait pas d'ouvrage philosophique en latin ; mais le grec était une langue vivante, et les livres grecs trouvaient des lecteurs de plus en plus nombreux. Il ne faut pas laisser passer sans la saluer d'un hommage la mémoire de ce Panétios dont il ne nous reste plus guère que le nom, mais qui a été le plus grand parmi les maîtres que les Romains ont eus en philosophie, ou plutôt qui a été un des plus grands philosophes de l'antiquité, une des lumières de l'école stoïque : *Nobilis libros Panœti*, a dit Horace. C'était un esprit large, qui s'était affranchi des petitesses de la secte, qui dédaignait les subtilités paradoxales, et qui a eu le courage, sinon précisément de nier la divination, du moins de déclarer qu'il en doutait.

Ce sont les doctrines d'Epicure qui, par leur popularité, forcèrent la langue latine à s'ouvrir à l'expression des idées philosophiques. Cette philosophie était la moins abstraite et la moins savante, mais en même temps qu'elle n'approfondissait rien, elle expliquait tout ; et surtout elle gagnait tous les esprits en les émancipant et en les mettant à l'aise à l'égard de toute espèce d'autorité comme de toute espèce d'obligation. Un certain Amafinius, le premier qui en écrivit, suscita une foule d'imitateurs qui remplirent de leurs livres l'Italie. C'est ce qui nous explique comment la philosophie d'Epicure enfanta bientôt le poëme de Lucrèce. Les grands poètes ne font que traduire dans leurs vers ce qui est l'âme même de leur temps.

Le savant Varron, qui savait toutes choses et possédait toutes les philosophies comme toutes les histoires, les répandit dans ses livres en renseignements, en observations et en moralités de toute espèce, qui furent une admirable préparation à la communication complète de la sagesse grecque. C'est Cicéron qui la donna enfin aux Romains avec une incomparable éloquence. A partir de lui, le trésor de la philosophie fut latin autant que grec, et appartint désormais au monde entier.

J'avais hâte d'arriver à ce nom fameux et à la grande époque qu'il représente. Si ce n'est pas encore celle où le Christianisme est né et a pris place dans l'histoire, il est permis de dire que c'est celle où il fut conçu. Qui aura bien étudié Rome et le monde au temps de

César comprendra parfaitement la révolution religieuse qui n'a éclaté que sous Néron.

Trois dispositions concouraient alors à une révolution religieuse : d'abord l'affaiblissement des anciennes croyances, puis la poursuite de croyances nouvelles, et enfin la soif d'une réforme morale.

Il y avait bien longtemps déjà que la critique battait en brèche le polythéisme. L'incrédulité était devenue un lieu commun parmi les lettrés. Tout ce qui prétendait raisonner faisait bon marché des extravagances de la Fable ou de ses scandales, et se moquait des Olympiens adultères, voleurs, parricides. On détestait des dieux qui tourmentaient la vie humaine, qui demandaient tous les jours du sang, le plus souvent le sang des bêtes, quelquefois celui des hommes : *tant la religion*, disait Lucrèce, *peut accréditer d'horreurs !* On disait d'ailleurs comme dans Corneille :

> Nous en avons beaucoup pour être de vrais dieux.

Varron s'étonnait de tout ce qu'il trouvait de divinités répandues dans le ciel et sur la terre et occupées à une infinité de petites besognes. D'un autre côté, on ne voulait plus croire à ces colères célestes qui avaient fait tant de peur, et on aimait à entendre dire aux philosophes que les dieux ne sauraient se fâcher ni faire du mal. On se piquait surtout de laisser aux bonnes femmes et aux enfants la peur des enfers avec tout leur appareil lugubre, le Styx, Charon, les furies et tous leurs supplices. On s'accoutumait à penser que les dieux de la mythologie n'étaient que des symboles d'une divinité unique, représentée dans ses attributs et dans ses actions diverses. On se disait en particulier que les astres n'étaient qu'une matière comme une autre, matière périssable et qui n'a rien de divin.

Depuis que la Grèce n'était plus libre, et que l'Apollon de Delphes et sa Pythie étaient devenus des sujets macédoniens, et puis des sujets romains, les *mantéons* ou oracles étaient fort décrédités. La politique avait également fait tomber le respect des augures et le prestige des aruspices ; les doutes s'élevaient de tous côtés contre la science des entrailles des victimes ou celle des foudres. On relevait impitoyablement toutes les divergences, les contradictions, les bizarreries de tant de croyances dont la terre était remplie. On les tenait donc comme autant de préjugés *bons pour le peuple* dont les bons esprits devaient s'affranchir. On n'était pas dupe des images par lesquelles on prétendait représenter, sous des traits humains, ou même sous des ressemblances d'animaux, la nature divine. Le nombre s'augmentait tous les jours de ceux qui prenaient en pitié *l'idololatrie* (c'est la vraie forme du mot). On était averti,

enfin, de ne pas confondre les dieux véritables et les *faux dieux*. Car cette distinction et ces expressions appartiennent à la philosophie grecque; elles ne sont pas de la Bible, où elles ne se trouvent pas une seule fois, si ce n'est dans ce livre grec, et non authentique, qui porte le nom de *Baruch*.

Mais ce n'étaient pas seulement les croyances populaires, c'était l'idée religieuse elle-même que menaçait l'incrédulité. Les Académiques enseignaient à douter non-seulement de l'âme, mais de la divinité, comme de tout le reste. Et la doctrine d'Epicure, infiniment plus populaire, n'était moins hardie qu'en apparence; et, tout en respectant le nom des dieux, sapait toute foi dans les âmes, puisqu'elle ne reconnaissait ni Providence, ni peines ou récompenses célestes, et rejetait le sacrifice et la prière. Une multitude d'esprits étaient détachés par cette doctrine de tout ce qui faisait la vie morale du monde ancien. Il est vrai qu'on ne voit pas tout d'abord comment cela a pu profiter à une religion nouvelle; mais ces doctrines, trop fortes pour le grand nombre de ceux qui les professaient, ne faisaient que la moitié de l'effet qu'elles devaient produire; la plupart n'approfondissaient pas les principes, mais les appliquaient aux dépens de ce qui vivait autour d'eux; la religion survécut, mais *les religions* régnantes furent emportées.

Cicéron est absolument détaché des vieilles croyances. Ses Dialogues *sur les Dieux* et *sur la Divination* ne laissent rien subsister de la religion populaire. Sa critique atteint jusqu'à la religion de Platon; elle s'attaque à la Providence et même à l'existence des dieux. Les ménagements avec lesquels il la présente ne doivent pas en faire méconnaître la portée. Elle ne conduisait pas seulement à la chute du paganisme : elle pouvait mener les hommes jusqu'où tant de penseurs sont arrivés aujourd'hui : à la ruine de toute illusion théologique et de toute foi au surnaturel. Mais une telle hardiesse, déjà difficile et rare chez les Romains libres, devint impossible quand les esprits furent abaissés et paralysés par l'esclavage. Ce qu'il n'avait fait qu'insinuer ne fut plus entendu ; il ne resta que ce qu'il avait dit assez haut pour qu'il n'y eût pas moyen de ne pas l'entendre : la négation des oracles, le mépris de toute mythologie, les dieux vulgaires effacés par l'idée d'un dieu abstrait et universel. Varron, de son côté, n'acceptait aucune définition de la divinité que celle-ci : une âme qui gouverne le monde par le mouvement et l'intelligence. Il disait que c'est ce dieu unique et invisible qu'on adore sous le nom de Jupiter. Il citait ces vers du poëte Valérius de Sora :

Jupiter tout-puissant, maître des rois, du monde et des dieux mêmes;
Père et mère des dieux, dieu unique et tous les dieux ensemble,

deus unus et omnes. Il condamnait les religions qui avaient figuré la divinité par des images, l'exposant ainsi au mépris et les hommes à l'erreur. Il condamnait même les sacrifices, dont les vrais dieux, disait-il, n'ont pas besoin, et encore moins de statues. Tout ce que la critique grecque avait amassé contre la foi établie de faits ou de raisonnements décisifs était reproduit et rassemblé par ces docteurs des Romains; non plus des hommes d'école, mais un Cicéron, un Varron, les premiers personnages de la grande république, qui avaient gouverné, administré, commandé; Cicéron même était revêtu de la dignité religieuse d'augure. Il est vrai que, comme citoyens, comme sénateurs ou pontifes, ces hommes s'acquittaient envers la religion publique de tout ce qu'ils regardaient comme leur devoir. Cicéron n'en prépara pas moins la ruine de ces temples, à la porte desquels il montait sa garde aussi fidèlement qu'aucun autre. Sa critique théologique et celle de Varron firent l'éducation des générations qui suivirent. D'ailleurs, les bouleversements politiques, en ébranlant tout au dehors, agissaient aussi sur les idées. Quand la foi aux anciennes lois était atteinte, la foi aux anciens dieux devait en souffrir. L'attentat de César est la première préface de la révolution chrétienne.

Cependant le renversement du polythéisme fut toute autre chose qu'une négation, et il témoigne bien moins de la difficulté de croire ce qui était établi que du besoin de croire autre chose, et souvent de croire davantage. On ne saurait avoir d'idée plus fausse que de se représenter la prédication juive comme tombant au milieu d'esprits philosophes et libres penseurs. Ces prétendus incrédules n'étaient que des mécontents et des frondeurs, prêts à faire une révolution contre le gouvernement d'en haut, mais pour en mettre un autre à la place, auquel ils se sont livrés aveuglément. Une foi a été chassée par une autre foi, de même que les Bourbons n'ont pas fait place à la République, mais aux Bonaparte. Jamais la fièvre religieuse n'a été plus intense que dans le siècle de César, parce qu'en effet l'humanité n'a jamais plus désespéré d'elle-même, ni été plus tentée de demander au Ciel le salut qui se dérobait partout devant elle. Par cela même qu'on n'a plus de confiance ni dans les lois, ni dans les pouvoirs, ni dans les mœurs, qu'on est sur un abîme, et qu'on sent bien qu'on se noie, on tâche de s'accrocher où on peut, les uns à un égoïsme féroce, les autres au surnaturel. Aussi les hommes religieux se vantaient que l'*empire des religions allait tous les jours grandissant :* c'est le témoignage de Cicéron.

Cicéron, qui n'est pas d'un tempérament religieux, n'en témoigne que mieux de cet empire par la grande place qu'il donne à la reli-

gion dans ses harangues et dans ses actes. Ses discours au peuple surtout sont pleins des dieux. Aux beaux temps de Pompée, comme il célèbre à la fois en plein Forum ses mérites *et sa fortune*, il prend, pour toucher ce dernier point, des précautions extraordinaires. Il craint d'offenser les dieux s'il en dit trop, et, s'il en dit trop peu, de ne pas reconnaître assez leurs bienfaits; il tâchera, dit-il, de mesurer si religieusement ses paroles, qu'il ne se montre ni impie ni ingrat. Dans ses fameux plaidoyers contre Verrès, non-seulement il met son accusation sous la protection de tous les dieux que celui-ci a offensés, les citant, pour ainsi dire, devant le tribunal l'un après l'autre, avec les formes les plus solennelles et les plus imposantes invocations, mais il trace des tableaux qui nous font assister aux transports pieux des peuples de la Sicile. Ici, c'est la Diane de Ségeste que le préteur fait enlever parce que la statue est un chef-d'œuvre. Toutes les femmes suivent la déesse exilée jusqu'aux limites du territoire, et elles ne cessent pendant toute la route de la couvrir de parfums et de fleurs. Là il nous montre Enna, la ville sainte des deux déesses, Cérès et Proserpine; elle les a perdues, elles ont été enlevées également comme une proie. Cicéron raconte son arrivée à Enna, pendant qu'il parcourt la province pour ramasser les preuves de l'accusation qu'il soutient contre Verrès; les prêtres viennent au-devant de lui avec leurs mitres et leur verveine; il harangue la foule et elle répond à ses discours par des gémissements et des sanglots. Enfin, dans ce grand jour de son consulat, où Catilina, tout prêt à partir pour la guerre civile, avait encore osé paraître au Sénat et où le consul indigné le jette pour ainsi dire à la porte avec une harangue enflammée, il fait tomber sur sa tête un véritable anathème; il attache après lui et les siens la vengeance de Jupiter Stator, qui doit les poursuivre dans la vie et dans la mort même.

Il semble que les dévotions de toute espèce se multiplient et naissent en quelque sorte sous les pas des hommes de ce temps. Chaque endroit a son dieu local; nous dirions aujourd'hui : son saint. Dans Rome même, la Fièvre a des temples, la terrible fièvre de la campagne romaine. La Fortune ennemie a aussi le sien. La superstition éclate surtout dans les présages qu'on croit voir de tous côtés, et qu'on s'efforce de conjurer. Nous trouvons dans une Rhétorique technique cette énumération des signes par lesquels se manifeste le mécontentement des dieux : les oracles, les inspirés, les apparitions, les prodiges, les révélations et *autres choses semblables*. Un météore qui vient à paraître, un bruit qu'on ne s'explique pas, sous la terre ou dans le ciel, un monstre, ou ce qu'on appelle ainsi; la sueur des murs d'un temple

ou de ses statues, tout remplit Rome d'épouvante, et ce qui épouvante Rome retentit partout. On ouvre alors, par ordre du sénat, les livres de la Sibylle, ou bien on consulte les aruspices, et leurs réponses sont les grandes affaires de l'Etat. Des prédictions sibyllines et des réponses d'aruspices furent pour quelque chose, suivant Salluste, dans la conjuration de Catilina. Cicéron, qui ne croit à rien de tout cela, est le premier à en faire grand bruit au profit de ses intérêts ou de ses passions politiques. Ce sont les dieux qui lui ont révélé par une intervention toute particulière et miraculeuse la conjuration de Catilina; dans son exil, les dieux le soutiennent par des songes. Le lendemain du jour où le sénat a décidé qu'on proposerait son rappel, les dieux font baisser le prix du blé par un miracle. Les dieux sont toujours entre lui et son ennemi Clodius. La vengeance la plus ingénieuse que Clodius ait imaginée contre lui lors de son exil, c'était de consacrer religieusement le terrain où était sa maison, qui fut rasée. Cicéron ne put le recouvrer à son retour qu'en plaidant devant les pontifes pour obtenir d'eux une décision qui reconnaissait dans la consécration des nullités : c'est le sujet du fameux plaidoyer *Pour sa Maison*. Lorsque Clodius est assassiné par Milon, Cicéron, plaidant pour Milon, soutient que ce sont les dieux qui ont préparé cette mort et qui l'accomplissent. Mais il subsiste de sa lutte contre Clodius un bien curieux monument, c'est le discours *Sur les réponses des aruspices*. Il s'était répandu *qu'on avait entendu dans un champ, aux portes de Rome, un bruit mystérieux et un cliquetis d'armes menaçant*. C'était, hélas! que Rome, inquiète, entendait d'avance, par les oreilles de l'esprit, le bruit des combats de la guerre civile. Le sénat averti avait fait consulter les aruspices et tenait séance pour prendre un parti sur leur réponse. Elle était faite d'avance; les dieux étaient irrités; mais de quoi? La réponse est conçue naturellement en termes vagues, mais dont le vague se prête cependant à faire entendre ce que le gouvernement d'alors prétendait qu'on entendît. Ce qui mécontentait les dieux, c'est ce dont le sénat était mécontent. Ils dénonçaient en paroles assez claires certains actes des meneurs populaires, notamment de Clodius; d'autres paroles plus obscures allaient jusqu'à César même. Les aruspices recommandaient de se garder de la discorde, de ne pas mettre le sénat en danger, de pourvoir à ce que l'empire ne tombât pas au pouvoir d'un seul, et que les choses n'aboutissent pas à une révolution. Clodius, prenant l'offensive pour mieux se défendre, soutint bravement que c'était Cicéron qui avait fait tout le mal et appelé sur Rome ces menaces divines. Cicéron riposte et accable à son tour Clodius. Mais il faut voir et admirer le ton de sa réponse : « Je l'avoue, sénateurs,

la grandeur de cette manifestation divine, la solennité de l'interprétation, la décision des aruspices, qui ont répondu comme d'une seule voix, *me causent une émotion extraordinaire.* » Il continue : Comment ne pas croire aux dieux, ou comment ne pas reconnaître que ces dieux veillent incessamment au salut de Rome? Qui ne sait que toute vérité est déposée dans les livres sibyllins et dans l'admirable science de l'Etrurie? Il rappelle qu'une émeute montée par Clodius avait troublé les jeux de Cybèle; il est clair que c'est Cybèle qui se plaint, car n'est-ce pas Cybèle qui parcourt d'ordinaire les bois et les campagnes avec des bruits surnaturels? « Si, pendant les jeux, un essaim d'abeilles venait seulement se poser sur la scène, *nous ne manquerions pas de faire venir des aruspices de l'Etrurie.*» Il s'agit ici d'un bien autre désordre. — Et quand il arrive à la fin de sa harangue : « Eh quoi! la voix même des dieux ne remuera-t-elle pas tous les esprits?... car c'est la voix des dieux que nous entendons; c'est une communication qu'ils nous adressent, quand le monde lui-même, quand la terre et l'air viennent tout à coup à trembler, et nous avertissent par des bruits inaccoutumés et inexplicables. » Certes, dans cette Rome où se sont jouées tant de comédies politiques ou religieuses, on n'a peut-être jamais porté un masque et débité un rôle plus impudemment que ne font ici les deux adversaires. Mais des comédiens supposent un public qu'ils émeuvent et qu'ils entraînent; et d'ailleurs ces déclamations faisaient appel à deux sentiments qui, dans les jongleries dévotes de tous les temps, sont toujours ce qu'il y a de plus sincère, la haine et la peur.

Cicéron était incrédule; mais personne presque autour de lui n'était de force à s'en tenir à cette incrédulité, même parmi ceux qui répétaient ses raisonnements ou qui riaient de ses railleries. Il nous présente son propre frère comme soutenant contre lui la croyance à la divination. Les premiers hommes de la république ne se défendaient pas toujours contre les superstitions populaires. Pendant la guerre civile, des réponses d'aruspices arrivaient sans cesse de Rome au camp de Pompée et entretenaient ses illusions : *car Pompée était très sensible*, dit Cicéron, *à ce qu'annonçaient les prodiges ou les entrailles des victimes.* De grands personnages, Caton, Varron, qui attendaient avec Cicéron, à Dyrrachium, l'événement de la bataille qui se préparait à Pharsale, furent très troublés de l'avis qu'un rameur de Rhodes avait prophétisé un désastre, et Cicéron même peut-être en fut ému. On racontait que César, peu de jours avant sa mort, avait sacrifié un bœuf dans lequel on ne trouva point le cœur : on lui dit que c'était là une chose menaçante. Au contraire, quand Cicéron fut exilé, un

de ses amis, Cécina, qui était d'Etrurie, lui prédit un retour prochain et triomphant, d'après les principes de la science étrusque. Cette science était déposée dans des livres de plusieurs espèces, *Aruspicini*, *Fulgurales*, *Rituales*. Les augures avaient aussi leurs livres, *Augurales;* et le seul appareil de tous ces volumes sacrés suffisait pour forcer la foi des peuples. Pendant la guerre contre Antoine, Plancus, qui occupait les Gaules, sans qu'on sût trop pour qui il tenait, s'étant décidé pour le sénat, et lui ayant adressé un message, pressait Cicéron pour que celui-ci obtînt pour lui du sénat une réponse favorable. Cicéron lui répond qu'après la lecture de son message, le président du sénat a été avisé, sur le rapport des *pullarii*, c'est-à-dire des officiers commis à la garde des poulets sacrés, qu'il n'avait pas pris les auspices dans les règles, et que ce rapport avait été approuvé par le collége des augures, magistrats du premier ordre, dont Cicéron lui-même faisait partie, de sorte que l'affaire dut être ajournée. Cicéron n'ajoute aucune observation à ce récit. On voit bien cependant, en y regardant de près, qu'il y avait là-dessous une manœuvre politique; mais il n'en est pas moins curieux de voir employer pour ces intrigues ces moyens sacrés. Il faut ajouter à ces divinations romaines les mystères de l'astrologie, professés par ceux qu'on appelait les *Chaldéens*. Il n'y avait pas de personnage dont on ne tirât l'horoscope; on avait fait cent fois celui de Crassus, de Pompée et de César, et Cicéron s'exprime quelque part de manière à faire entendre qu'on avait aussi tiré le sien. Enfin, pour arracher les secrets des dieux, on faisait violence à la mort même. Les hommes les plus considérables, un Appius, par exemple, évoquaient ainsi les âmes; et, dans ses invectives au sénat contre Vatinius, Cicéron lui impute d'égorger des enfants pour allécher par ce sang les mânes qu'il prétend interroger. Les superstitions funèbres sont celles qui dominent, surtout parmi les misérables. Lucrèce nous les fait voir, dans les souffrances et les opprobres de l'exil, qui se hâtent, là où la disgrâce les a jetés, de sacrifier aux mânes et d'immoler des brebis noires.—Et ceux-là mêmes, dit le poète, qui jusque-là prétendaient être des esprits forts et affectaient de ne rien croire, s'abandonnent sans réserve à toutes ces pratiques dès qu'ils ont été touchés par le malheur. Voilà les faibles racines qu'avait l'incrédulité romaine.

La divinisation des morts était chose reçue. Seulement, les simples citoyens rendaient ce culte à leurs morts en famille, dans le secret de leur maison; les personnages en faisaient un culte public, comme Cicéron voulut le faire pour sa Tullie, en lui élevant un *fanum*. Pour ceux qui régnaient, je veux dire pour les magistrats

qui gouvernaient les provinces, on n'attendait pas leur mort. Cicéron se vante d'avoir refusé les *fana* qu'on voulait lui consacrer en Cilicie; mais Cicéron était un philosophe et un Romain fidèle aux anciennes mœurs. Pour l'apothéose comme pour le reste, les Césars n'ont été que les héritiers des proconsuls : ils étaient proconsuls dans Rome même, et ils la traitaient comme une province.

Le cri du poète contre les superstitions sanglantes,

Tantum relligio potuit suadere malorum!

ne se justifiait pas seulement par des légendes antiques, telles que celle du sacrifice d'Iphigénie, dont il s'inspire en cet endroit. Dans une guerre contre les Gaulois, quelques années avant la guerre d'Annibal, deux hommes et deux femmes, des Gaulois et des Grecs, avaient été enterrés vivants à Rome pour conjurer les dieux irrités. Mais, tout récemment même, à l'entrée de la guerre sociale, quand Cicéron avait quinze ans, on racontait qu'un prétendu androgyne ayant été découvert auprès de Rome par la dénonciation de l'homme qui l'avait épousé comme femme, le sénat, sur le rapport des aruspices, décida que *le monstre* serait brûlé vif, son existence paraissant contre la nature et contre les dieux. Et on ajoute qu'un peu plus tard encore on en fit autant dans Athènes C'était là, d'ailleurs, une tradition ; et il y a dans Tite-Live pl usieurs faits semblables se rapportant aux premières années du second siècle avant notre ère. Quand les disciples d'Epicure enseignaient, comme nous le lisons dans un livre de cet école, qu'être né avec une forme étrange et insolite n'est pas un crime ni un signe de la colère céleste, on comprend que cet enseignement si simple était un bienfait.

Une idée sombre, née d'un état général d'alarme et d'angoisse, était répandue alors, et contribua beaucoup à jeter les esprits hors des anciennes voies : c'est qu'on approchait d'une grande catastrophe et d'une *fin du monde*. Au moment où Marius, annonçant les Césars, s'apprêtait à bouleverser la constitution romaine, les aruspices d'Etrurie, consultés sur divers prodiges, avaient dit que ces prodiges annonçaient une révolution de l'univers et l'avénement d'une nouvelle race d'hommes. Car il y avait, disaient-ils, huit âges assignés à l'humanité, dont chacun devait se clore par des signes extraordinaires ; et ils annonçaient qu'on touchait à un de ces moments. Lucrèce témoigne assez que les imaginations continuaient d'être sous l'impression de cette attente. Non-seulement il rend avec une grande énergie le sentiment de la vieillesse d'une création épuisée, où ni la nature ni l'homme n'ont plus de force; mais, après avoir proclamé que tout finira, il ajoute, en s'adressant

aux incrédules : « Peut-être que l'événement justifiera trop tôt mes paroles, et que tout à l'heure on va voir la terre, secouée par des mouvements terribles, se briser tout entière! Puisse la Fortune éloigner de nous une telle ruine, et la pensée seule plutôt que la réalité nous convaincre que tout peut périr et s'abîmer au milieu d'un épouvantable fracas! » Mais quelle ne devait pas être la puissance du surnaturel sur des gens qui en étaient venus à désespérer de la nature!

De pareils traits éclairent pour nous certains aspects du ciel de Rome que nous ne découvririons jamais dans Cicéron, dont l'esprit est si détaché et le tempérament si tranquille. Il y a bien des choses en ce genre qu'il ne daigne pas dire; et celles mêmes qu'il dit, il ne s'y intéresse pas assez pour les faire sentir. Le merveilleux n'est pour lui qu'un objet de curiosité et de critique froide. Ainsi il nous parle souvent des superstitions orientales, mais ce n'est guère qu'en observateur méprisant et qui ne s'y arrête pas. Varron était plus curieux, sinon plus ému, et nous ne saurions trop regretter la perte de ses livres. Mais où est-ce que vit pour nous, par exemple, le culte de la Mère des dieux, sinon dans les tableaux de Lucrèce et de Catulle? Lucrèce nous la montre promenée à travers les populations, au milieu d'une sainte horreur. Les Galles, ses prêtres eunuques, font retentir leurs tambours, leurs cymbales, leurs cornes, leur flûte phrygienne, et des armes menaçantes résonnent aussi dans leurs mains. Elle s'avance, muette et puissante, apportant le salut par sa seule vue; on couvre la terre devant elle de pièces d'or ou de cuivre; on répand une neige de fleurs; les prêtres dansent et se flagellent, tout dégoûtants de sang. — Toute la fureur qui emporte ces enthousiastes, les plus jeunes du moins et les plus sincèrement dévots, respire dans ces vers de Catulle, d'un rhythme étrange, où on voit Atys, le favori et la victime de la déesse, qui vient de se mutiler avec un caillou tranchant, s'enfoncer tout éperdu à travers les bois, et y courir au milieu de ses compagnons, mutilés comme lui, jusqu'à ce qu'il s'endorme épuisé. En se réveillant il se reconnaît et il pleure, et il voudrait dérober ce qui reste de lui à cette servitude honteuse. Mais la déesse envoie un lion qui l'épouvante, et qui le force à rentrer dans la forêt sacrée pour n'en plus sortir. Et le poète s'écrie en finissant : « Déesse, grande déesse Cybèle, déesse de Didyme, ô maîtresse! écarte de ma maison toutes tes fureurs; envoie à d'autres ces transports, jette sur d'autres ce délire! » Si on se défiait des peintures des poètes, qu'on lise dans les historiens l'aventure de ce prêtre de Cybèle qui, vers l'année 100 avant notre ère, vient tout exprès de Pessinonte, la ville sacrée de la déesse, pour effrayer les Romains de la colère de la Mère des dieux et réclamer des expiations qui

l'apaisent. Il est mal reçu; un tribun lui fait défense de porter sa robe sacerdotale; un autre le livre aux huées et aux menaces de la foule. Mais celui-ci étant tombé malade d'une fièvre qui l'emporta en trois jours, tous les esprits se retournèrent vers le prêtre et on le combla d'hommages et de respect. Le Bacchos phrygien, le dieu Sabaze, s'était également établi dans Rome.

La déesse de Syrie n'était pas moins redoutée que celle de Phrygie. Le chef. de la terrible guerre des esclaves en Sicile, Eunoos ou Eunus, était un inspiré qui se vantait qu'elle s'était révélée à lui, non-seulement par des songes, mais par des apparitions; il faisait des prodiges et jetait des flammes par la bouche. Tous ces dieux de l'Orient avaient de ces inspirés attachés à leur sanctuaire ou *fanum*, d'où le nom de *fanatici*, qui nous a donné celui de fanatique. C'étaient de véritables possédés, avec des tremblements et des convulsions.

Dans un discours où il fait parler un incrédule qui se raille de la mythologie grecque, Cicéron lui fait dire : « Si nous reconnaissons tous ces dieux, pourquoi ne pas reconnaître aussi bien Sérapis et Isis? » Et on les reconnaissait, en effet; ils étaient adorés avec tous les autres, et les femmes de Rome allaient faire leurs dévotions dans leurs temples. Les dieux de la Perse pénétraient également dans l'empire : le culte de Mithra, qui plus tard envahit tout de ses mystères, y fut apporté par ces pirates qui tinrent si longtemps en échec la puissance romaine, et dont on ne vint à bout qu'en conférant à Pompée un commandement extraordinaire. La Gaule elle-même, à peine conquise, occupe Rome de ses druides et de leurs inspirations prophétiques. Enfin, la foi des Juifs tranchait sur toutes ces croyances. Je reviendrai à eux tout à l'heure; je les mêle ici pour un moment avec tout cet Orient dont les religions venaient tomber dans Rome comme les fleuves dans la mer. Rome aurait bien voulu emprunter seulement aux religions étrangères ce qu'on appelait leur *science*, c'est-à-dire leurs recettes en fait de merveilleux, et les plier néanmoins à son propre *esprit*, à l'esprit du citoyen; mais cela était bien difficile.

Cette invasion des dieux barbares ne s'était pas faite sans résistance. Vers le milieu du IIe siècle avant notre ère, un sénatus-consulte avait ordonné de raser les temples d'Isis et de Sérapis; on raconte, il est vrai, qu'aucun ouvrier n'osait attenter à ces murs sacrés; il fallut que Paul-Emile lui-même donnât le premier coup de hache. Quelques années après, un édit du préteur chasse de Rome d'abord les astrologues chaldéens, puis les adorateurs de Sabaze. Au moment presque où Cicéron écrivait, un édit des consuls avait défendu de placer les images des dieux d'Egypte

dans le Capitole; et on avait relégué leur temple dans les faubourgs. On ne peut rien contre les imaginations, entraînées par l'attrait ou par la terreur de ce surnaturel lointain, plus étonnant parce qu'il était lointain, et, en quelque sorte, plus surnaturel.

Voilà où en était la raison humaine, flottant au hasard sous tous les vents, sans pouvoir échapper au naufrage. La science seule aurait pu la sauver, mais le plus grand nombre était en proie à l'ignorance.

On s'étonne d'entendre parler d'ignorance quand il s'agit du siècle de Cicéron et de César. Au premier coup d'œil jeté sur le monde d'alors, il semble que la civilisation n'ait jamais eu d'époque plus brillante. Entre le consulat de Cicéron et la guerre civile, tout est en paix, à l'exception de quelques Barbares; le gouvernement romain agit partout sans obstacle, faisant admirer aux peuples qui la subissent sa constitution politique comme l'organisation de ses armées; tout est ouvert au commerce par terre et par mer; partout sont tracées des voies, partout s'élèvent des ponts, des aqueducs, des monuments de toute espèce, bâtis pour défier le temps et pour étonner l'avenir. La plus grande partie de cet immense empire est en pays grec; le reste a reçu aussi la culture hellénique; les œuvres des arts y abondent : temples, théâtres, thermes, sculptures et peintures, pompes religieuses, représentations dramatiques, tous les exercices de l'esprit et du corps. Il y a partout des orateurs et des philosophes, des écoles et des bibliothèques. La tradition littéraire remonte jusqu'à Homère, et la tradition scientifique jusqu'à Thalès; l'art médical est constitué depuis Hippocrate. Une curiosité infinie interroge la nature; déjà les sages des premiers temps ont obtenu d'elle de grandes réponses; mais à partir d'Aristote, c'est vers la science que se portent surtout les esprits en même temps que vers la philosophie. Les mathématiques pures et la physique mathématique, la science musicale, la mécanique, l'astronomie, la géographie, l'histoire naturelle, poussent très loin leurs recherches et leurs découvertes. Les noms d'Euclide, d'Archimède, d'Aristoxène, d'Héron, d'Hérophile[1], d'Hipparque, d'Eratosthène, sans parler d'Aristote et de Théophraste, comptent parmi les plus grands noms. On savait aussi faire quelque application de ces sciences aux besoins de la vie, aux opérations de la guerre, par exemple. L'invention d'ailleurs ne manquait en aucun genre. De plus savants que moi sur les choses de l'industrie ont la plus haute idée de ce qu'elle pouvait faire chez les anciens. La pharmacie était de la plus grande richesse. La télégraphie, je dis la véritable, la télé-

[1] Le premier, dit-on, qui ait disséqué des corps humains.

graphie alphabétique, a été trouvée du temps de Polybe. D'un autre côté, les sciences historiques et philosophiques s'étaient développées avec tout le reste.

Les *grammatiques* ou grammairiens d'Alexandrie fondaient la critique et l'interprétation des textes; on étudiait la langue, on approfondissait la chronologie, on abordait toutes les branches de l'histoire, et particulièrement l'histoire des lettres, ou des arts, ou des sciences. D'une part, la curiosité ne reculait devant aucun détail; on écrivait, par exemple, plusieurs livres *sur les disciples d'Isocrate*, on multipliait les biographies et les *monographies;* de l'autre, on généralisait et on systématisait, et on arrivait ainsi à la conception de l'histoire universelle.

Devant un pareil tableau, on ne peut trop admirer le génie des Grecs, mais il y a une chose que ce génie n'avait pu faire et qui était réservée au monde d'aujourd'hui, c'est d'aménager, pour ainsi dire, toute cette science, pour en faire le profit de tous. La science était alors, jusqu'à un certain point, aussi personnelle que l'esprit le sera toujours. D'abord, certaines vérités très hautes, comme le mouvement de la terre autour du soleil, ne pouvant être constatées faute d'observations et de données suffisantes, restaient à l'état d'hypothèses, que personne n'était obligé d'accepter, et qu'on repoussait en effet presque unanimement. Quant aux vérités démontrées de mathématique ou de physique, elles étaient reçues et enseignées par tous les hommes du métier, mais c'était dans des écoles à part, où qui voulait seulement allait les entendre; personne n'y était obligé, et beaucoup, en effet, s'en dispensaient. Ces leçons étaient le complément et le luxe d'une éducation distinguée; mais ceux mêmes qui les recevaient à ce titre les regardaient plutôt comme des exercices recherchés de l'esprit que comme des acquisitions à conserver. Le plus souvent ils les oubliaient. Polybe a vu des chefs *et des généraux* qui ne pouvaient comprendre que Mégalopolis ayant 50 stades de tour et Lacédémone 48, Lacédémone fût cependant deux fois grande comme Mégalopolis: *c'est*, dit-il, *qu'ils ne se souviennent plus de leur géométrie.*

D'autres retenaient ce qu'on leur avait appris, mais comme des curiosités qui ne pouvaient être d'aucun usage, et dont ils ne se croyaient même pas bien sûrs. Cicéron, par exemple, dont l'esprit est si avide, était au courant de toutes les doctrines des astronomes et des cosmographes; mais sur bien des questions (comme, par exemple, celle des antipodes) il ne sait que penser, et il ne tient pas précisément à le savoir; il est disposé à croire que ses maîtres s'aventurent beaucoup quand ils décrivent ce qui se passe dans le ciel, ou seulement dans l'autre hémisphère, *comme s'ils y étaient allés.* Si

on s'avisait aujourd'hui d'embrasser la thèse d'un scepticisme universel, on serait embarrassé de l'évidence des connaissances mathématiques et physiques, et on se croirait tenu de faire exception pour celles-là ; alors, au contraire, c'était sur l'incertitude prétendue de cet ordre de spéculations que le pyrrhonisme s'appuyait de préférence.

Il résultait de tout cela qu'un faux système du monde s'est maintenu dans toutes les écoles jusqu'à la fin, soutenu par les préjugés religieux. Il en résultait encore que celui qui travaillait sur une science avait toujours tout à recommencer, rien n'étant acquis, rien n'étant passé à l'état de connaissance élémentaire ; et par cela même, on risquait que tout restât inachevé et inexact. Pour expliquer la géographie des Alpes à ses lecteurs, Polybe se croit obligé d'abord de leur apprendre qu'il y a trois parties du monde, et quelles elles sont, particulièrement l'Europe. Les Latins, beaucoup moins ouverts et moins curieux que les Grecs, ne faisaient que traduire leurs livres sans y rien ajouter du leur. Cicéron ayant écrit quelque part que tous les peuples du Péloponèse étaient sur la mer, Atticus lui objecte que l'Arcadie tout entière est dans l'intérieur des terres. Cicéron est étonné ; il répond qu'il n'a pourtant parlé que d'après un bon auteur, et il le cite ; il a consulté d'ailleurs un Grec qu'il a chez lui et qui est d'avis qu'il ne se trompe pas. Cependant il se rendit et il corrigea la faute. « On peut juger par ce passage curieux, dit à ce sujet M. Villemain, combien les notions géographiques avaient alors peu de certitude et d'étendue. » Il faut dire, plus généralement, les notions scientifiques ; et cela est vrai des sciences historiques aussi bien que des sciences physiques. Là encore Cicéron se distingue par une curiosité qui lui fait honneur ; il a souci des dates et se garde des anachronismes ; il profite de son mieux des doctes recherches de Varron. Et pourtant il accepte sans scrupule, après Polybe, et avant Tite-Live, une histoire convenue des temps primitifs de Rome, dont une véritable critique ne saurait s'accommoder.

La science est pour nous une institution sociale, ou plutôt un des fondements de notre vie : les classes, les examens, les académies, dont elle est l'objet perpétuel ; les services publics et les corps qui l'appliquent sans cesse et qui n'existent que pour l'appliquer ; l'emploi, enfin, qui s'en fait de toute manière et tous les jours, ne permet à qui que ce soit de rester étranger à ses résultats. On caractérisera, au contraire, l'état intellectuel des anciens en un mot, si on dit qu'il n'ont jamais eu que des sciences *occultes*. En dehors des adeptes, aucune doctrine ne faisait autorité. Et ce que je dis de l'antiquité est demeuré vrai, du moins dans une certaine mesure, presque jusqu'à nous.

Il n'y a pas deux cents ans que Fontenelle, inaugurant l'Académie des sciences, prononçait ces paroles, qui étonnent tant aujourd'hui : « On traite volontiers d'inutile ce qu'on ne sait point ; c'est une espèce de vengeance ; *et comme les mathématiques et la physique sont assez généralement inconnues, elles passent assez généralement pour inutiles.* » Il est donc permis de dire à la fois et que les anciens ont su bien des choses, et que la science leur a manqué ; et ç'a été là leur grande faiblesse. S'il y avait eu une science constituée chez les anciens, il y a longtemps, je crois, que les grandes superstitions auraient disparu du monde.

Rien ne mesure mieux où en était l'antiquité que de voir toute une école, celle d'Epicure, la plus répandue de toutes, condamner publiquement la science et la démentir. Elle la considérait comme une religion, dont elle avait peur d'être dupe autant que de l'autre. Une fois seulement, cet instinct l'a bien servie. Tout en admettant, avec toutes les autres écoles, ce monde fermé auquel on croyait universellement, elle a supposé hardiment au delà de ce ciel d'autres cieux en nombre infini ; c'est la seule grande idée qu'elle ait eue, et elle l'avait prise à Démocrite. Mais, pour tout le reste, quelle physique mesquine et puérile ! Voyez le poëme de Lucrèce, tout à côté de Cicéron. Il se récrie contre l'absurdité de supposer des antipodes, des hommes qui seraient par rapport à nous comme est notre image réflétée dans l'eau. Il déclare encore que le soleil ne peut-être ni *beaucoup plus grand* ni plus petit qu'il ne paraît à nos yeux. Cherchant pourquoi les nuits sont longues en hiver, il en donne d'abord la bonne explication, qui se tire de la figure de la sphère représentant le mouvement apparent du soleil ; mais cela ne l'empêche pas d'en proposer une autre, qui est que l'air où le soleil entre, en passant sous la terre, étant épaissi et congelé par le froid, lui oppose une plus grande résistance et le retient plus longtemps. Enfin, parmi les explications qu'on peut donner des phases de la lune, il trouve celle que voici, aussi plausible qu'une autre : la nature peut faire tous les jours une lune nouvelle ; celle d'hier est détruite et elle fait place à une autre ; ces lunes de figures diverses peuvent se succéder dans un ordre régulier, comme se succèdent les saisons.

Si une école, inférieure sans doute et vulgaire, mais enfin une école, avait des vues si bornées sur la nature, que pouvaient être celles de la foule ? Ces doctrines, si elles peuvent s'appeler ainsi, étaient celles du grand nombre parmi les gens qui prétendaient penser quelque chose, et un poète admirable les traduisait en beaux vers. Est-ce bien là ce que nous entendons quand nous parlons d'un siècle de lumières ?

Ainsi, le monde ancien n'était pas suffisamment défendu de la

superstition par la science; il ne l'était pas non plus par la philosophie. La philosophie elle-même n'avait fait que trop de place aux croyances populaires dans ses doctrines; bien peu de philosophes étaient ce que nous appelons rationalistes. Ceux-là se comptaient, et leur influence était petite. Des deux grandes écoles qui se partageaient le monde, celle des Stoïques et celle d'Epicure, l'une protégeait et consacrait les religions, et l'autre avait transigé avec elles. Non-seulement les Stoïques conservaient, au-dessous de leur théologie philosophique, les noms et le culte des dieux, et adoraient le ciel et les astres; mais ils autorisaient et ils partageaient la foi des peuples dansl a divination; ils croyaient aux songes, aux oracles et aux présages; Chrysippe avait employé des livres entiers à l'histoire et à l'interprétation de ces prétendus signes divins. Ils croyaient enfin à des esprits immortels, *dont l'air était rempli*, chargés des communications du ciel avec la terre; le célèbre Posidonios, contemporain de Cicéron, celui qui disait à la douleur, dans un accès de goutte : « Tu ne me feras pas avouer que tu sois un mal, » avait écrit un livre sur ces esprits ou *démons*.

Quant aux disciples d'Epicure, bien plutôt indévots qu'incrédules, ils reconnaissaient des dieux, des dieux à figure humaine quoique fantastique, buvant le nectar éternellement; et ils essayaient de se rendre compte, jusque dans le détail, de ce que pouvaient être ces existences divines, comme la scolastique du moyen âge a travaillé depuis sur celles des anges. Parmi les papyrus que les ruines d'Herculanum nous ont conservés, et qui ne sont, en grande partie, que les écrits de Philodème (un philosophe de cette école, contemporain de Cicéron, et de qui il parle avec estime et avec goût), on a un livre curieux de ce Philodème : *Sur ce qu'on peut conjecturer de la façon de vivre des dieux*. Ainsi, la plupart de ceux que les hommes de ce temps reconnaissaient pour leurs maîtres dans la pensée n'étaient nullement des esprits forts. Ceux qui pouvaient l'être, comme les Académiques et comme Cicéron, l'étaient pour eux-mêmes et pour un petit nombre, à peu près capable de les comprendre. La philosophie restait dans les livres et dans les écoles, et ni les unes ni les autres ne s'ouvraient à tous. Quoiqu'on écrivît beaucoup, ces livres manuscrits étaient loin d'avoir l'immense puissance de diffusion que l'imprimerie a donnée à la parole humaine; ils n'étaient pas, à beaucoup près, aussi répandus qu'on pourrait le croire. Cicéron, qui était si haut placé, qui était riche, qui était par excellence un homme de lettres, n'avait pas chez lui tel ouvrage essentiellement classique. Il était obligé d'emprunter à la bibliothèque de Lucullus des livres d'Aristote, à celle d'Atticus, les écrits de Varron. Quand on voulait augmenter sa biblio-

thèque, on était arrêté par une difficulté extrême de se procurer des exemplaires corrects. D'après cela on comprend assez que le peuple ne lisait pas.

Voilà comment il se fait que Cicéron, en philosophie, a deux langages, l'un dans ses discours, l'autre dans ses livres : « Mais il est difficile de nier les dieux ! — Sans doute, dans une assemblée du peuple, mais dans un entretien avec des amis qui confèrent ensemble, rien n'est plus aisé. » Cette conférence prétendue intime et secrète, c'était un livre, le livre *de Natura deorum*, sur ce qu'il faut penser des dieux.

Il dit encore, après avoir ramassé tout ce qui peut se dire contre les croyances religieuses : « Il ne faut pas soulever ouvertement ces discussions, de peur de ruiner les religions reçues. »

Cicéron s'est moqué partout, et bien haut, de ce qu'on raconte sur les enfers ; cela ne l'empêche pas, dans la dernière harangue qu'il ait prononcée en plein forum, de promettre solennellement à ceux qui sont morts pour sa cause les joies de l'Elysée, et de menacer de toutes les peines du Tartare les morts ennemis. Il pensait, sans doute, ce qu'un autre a dit en ces termes : « La mythologie des enfers, quoique établie sur des fictions, contribue beaucoup à entretenir la religion et la justice parmi les hommes. » Les esprits étaient divisés en deux régions, et de la première la pensée ne descendait pas jusqu'à l'autre.

C'est sans doute ainsi qu'on peut s'expliquer comment on trouve, par exemple, au milieu des livres d'Héron d'Alexandrie sur la mécanique, des explications au sujet des artifices savants par lesquels on obtenait que les portes d'un temple parussent s'ouvrir ou se fermer d'elles-mêmes miraculeusement à certains jours et à certaines heures. Pendant que les curieux lisaient et étudiaient ces explications, la foule continuait d'attendre le miracle avec une pieuse impatience et de l'accueillir avec vénération.

Enfin, parmi les penseurs, il ne faut compter que des hommes ; les femmes ne philosophaient pas, et on ne philosophait pas pour elles. Il y avait des exceptions sans doute ; certains esprits ne peuvent être tenus fermés, quoi qu'on fasse ; mais ce n'étaient que des exceptions. Nous avons une lettre où Cicéron écrit à sa femme qu'il a été malade, mais qu'une évacuation de bile l'a soulagé tout à coup et l'a relevé d'un état d'abattement qui faisait peine, *comme si un dieu s'était mêlé de le guérir*. Et il ajoute : « Tu t'acquitteras envers ce dieu, je veux dire Apollon ou Esculape, avec ta piété et ta dévotion accoutumées ». Quand on rapproche de telles paroles du dialogue *de Natura deorum*, on se dit que la femme à qui elles sont adressées ne lisait pas sans doute les livres de son mari et restait entiè-

rement étrangère à ses pensées. Ou bien il faudrait admettre que Térentia, et peut-être Cicéron lui-même, ne se souciaient pas de mettre d'accord leurs idées et leur conduite, leur façon de raisonner et leur façon d'agir ; ou encore, si on veut, que les philosophes eux-mêmes n'étaient pas philosophes à toute heure ; que Cicéron faisait pour les dieux comme on fait souvent pour les médecins ; qu'il s'en moquait quand il était en bonne santé, et devenait croyant s'il était malade. J'aime mieux n'attribuer qu'à Térentia toute seule cette foi en Esculape et en Apollon, et dire que la femme de Cicéron était tout simplement, comme bien d'autres, une bonne païenne.

Il s'en faut donc de beaucoup que la prédication juive ou chrétienne, lorsqu'elle viendra à se répandre, doive trouver dans le monde romain des oreilles dures à la croyance et qui se défient des voix d'en haut. On prend trop à la lettre une parole de l'apôtre Paul : « Les Juifs demandent des signes et les Grecs de la philosophie ». Il parle ainsi à cause de tant de philosophes qui allaient disputant par les lieux publics des villes grecques ; mais, outre que leur philosophie était bien mêlée, ce n'était pas de la philosophie que demandaient les multitudes. Personne ne s'étonnait du merveilleux ; on l'attendait à toute heure et on était prêt à l'accueillir ; et, loin qu'une doctrine fût suspecte si elle s'annonçait comme surnaturelle et divine, elle répondait par là, au contraire, à tous les instincts et à tous les besoins de ce temps.

Ce n'est pas dans l'ordre de la critique, c'est dans celui de l'action morale que la philosophie était vraiment grande ; là, son empire s'étendait sur tout le monde ; ceux-mêmes qui la connaissaient le moins avaient été touchés de son esprit, et, jusqu'à un certain point, ils vivaient sans le savoir suivant elle. L'esprit païen, si on entend par là l'esprit de sensualité et de débauche au dedans, d'inhumanité et de violence au dehors, allait s'amoindrissant de jour en jour. Toutes les écoles, si divergentes en métaphysique, se confondaient bien plus qu'on n'aurait pu croire dans une même morale, et tiraient une grande force de cet accord. Les textes, devenus plus abondants pour nous à cette époque, nous étalent de tous côtés ce que nous avons déjà entrevu, comment la philosophie était en pleine possession de la direction morale des hommes et exerçait un empire dont la religion n'a fait qu'hériter. Les livres des philosophes, qui se multipliaient sans cesse, embrassaient toutes les questions morales qui peuvent intéresser la vie privée ou la vie publique ; ils écrivaient des exhortations, des lettres d'avis et de conseil, des consolations surtout ; car on les regardait comme étant chargés, par leur profession même, de ce ministère de consolateurs, ainsi que les prêtres l'ont été depuis. Il y avait des livres sur toutes

les espèces demisères dont les hommes peuvent être affligés : la pauvreté, la dégradation, l'exil, la ruine de la patrie, la servitude, l'infirmité, la cécité, la perte des enfants; il y en avait aussi sur toutes les passions; ils offraient des remèdes pour les maladies du dedans comme pour les maux du dehors. Ils entraient dans tout le détail des devoirs, et ils ont fondé cette science des difficultés morales que les Chrétiens ont appelée la casuistique; mais elle était, chez les philosophes, bien plus sensée et plus pure que chez les casuistes, parce qu'ils n'avaient à consulter que leur raison et leur conscience, et non ces intérêts de gouvernement et de politique qu'on ne peut servir que par la subtilité et le mensonge. Ces leçons déposées dans les livres étaient d'ailleurs continuellement renouvelées et développées par la parole vivante des philosophes dans leurs écoles, très suivies à Rome comme dans la Grèce. Celles de la Grèce n'étaient pas fréquentées seulement par les Grecs; les Romains se plaisaient à aller chercher la philosophie à sa source même, sur la terre hellénique, et à Athènes en particulier. L'Académie et le Lycée étaient comme des sanctuaires que tout ce qui pensait tenait pour sacrés; on y allait, pour ainsi dire, en pèlerinage. On allait voir les endroits où avaient enseigné Speusippe, Xénocrate ou Polémon; Cicéron, dans sa jeunesse, visitait avec respect *la chaire où s'était assis Carnéade, et qui semblait veuve de ce beau génie.* « Mais, disait-il, on n'a jamais fini dans cette ville, et, de quelque côté qu'on se tourne, on y marche sur un souvenir. » Athènes était le vrai centre de cette religion de la sagesse qui s'étendait au monde entier. Car, comme Cicéron le dit encore, « ce qui est écrit en grec est lu à peu près partout; le latin ne s'étend pas au delà de son territoire, qui est peu de chose. »

Enfin, les philosophes pénétraient jusque dans l'intérieur de chacun. Les grands seigneurs les attachaient à leur maison et à leur personne, ou les recevaient fréquemment, entretenant avec eux un commerce suivi, et les réunissant dans des conférences. C'était un des plus beaux luxes d'une grande existence romaine. Cicéron se vante de l'éclat que son intérieur a reçu de ces amitiés des sages; il nomme les plus grands, Diodote, Philon, Antiochos, Posidonios, *qui l'ont formé.* Il nous apprend que Diodote est mort chez lui, aveugle, après y avoir passé bien des années. De tels commerces n'étaient pas à la portée du grand nombre, mais le grand nombre n'en consultait pas moins les philosophes quand il avait besoin de ce secours.

Comme le ministère du prêtre, celui du philosophe avait ses rigueurs; il avait à reprendre les pécheurs et à les harceler de sévé-

rités salutaires ; il était alors comme un médecin obligé à une opération douloureuse et qui ne peut guérir son malade sans le faire crier ; et il y en avait en effet qui pleuraient, sous les reproches de celui qu'on peut bien appeler leur directeur. Tout naturellement, on employait volontiers les philosophes auprès des jeunes gens ; nous voyons ainsi le fils de Cicéron, son cher Marcus, qu'il a envoyé à Athènes, placé par son père sous la discipline de Cratippe. Il nous reste une lettre de Marcus écrite à Tiro, l'affranchi et le favori de son père, et à l'adresse sans doute de celui-ci même, où il dit : « Tu sauras que je ne suis pas pour Cratippe un disciple, mais un fils... Je passe avec lui des journées entières. » Et comme il était question d'un voyage que le jeune homme désirait faire en Asie, un ami de Cicéron lui écrit : « J'aurai soin que Cratippe aille avec lui. »

Il n'est donc pas étonnant que là même où Cicéron, comme on pouvait l'attendre d'un tel personnage, condamne sévèrement le loisir de ceux qui se dérobent au service public de la cité, il respecte pourtant la retraite du philosophe, reconnaissant que lui aussi sert la patrie et l'humanité, *et qu'il remplit à sa manière une espèce de fonction publique.*

De même que, dans les temps religieux, le langage de la dévotion n'est pas seulement celui du prêtre, et que le monde le parle aussi aux grandes occasions, ainsi les philosophes n'étaient pas seuls à philosopher. Nous avons, dans la correspondance de Cicéron, des lettres de consolation qui lui sont adressées, d'autres qu'il adresse lui-même à des amis. Nous y voyons développés les mêmes lieux communs de morale qui remplissent les *sermons* philosophiques : « En revenant de l'Asie, comme je faisais voile d'Egine à Mégare, je me mis à regarder les pays qui m'entouraient. Derrière moi était Egine ; devant, Mégare ; à droite, le Pirée ; à gauche, Corinthe : toutes villes autrefois si florissantes, qui étaient maintenant là, abattues et ruinées [1]. Je me pris à me dire à moi-même : Ah ! pauvres hommes, nous sommes révoltés de ce qu'un de nous vient à mourir, ou qu'il est tué, nous dont la vie est si courte, quand nous pouvons voir ramassés ensemble sous nos yeux les corps morts de tant de cités. Ne te contiendras-tu pas, Servius ? Ne te souviendras-tu pas que tu es homme ? Crois-moi, cette pensée ne m'a pas médiocrement soutenu ; applique-toi à ton tour à te la représenter... N'oublie pas que c'est toi qui d'ordinaire donnes aux autres des conseils et des leçons ; ne fais pas comme les mauvais médecins, qui font profession d'avoir des remèdes pour les maladies d'autrui et ne

[1] Corinthe fut restaurée plus tard par Auguste.

savent pas se guérir eux-mêmes [1]. » Voilà ce que Servius Sulpicius, un consulaire, écrivait à Cicéron au sujet de la mort de Tullia.

Ailleurs, c'est à ses souffrances de citoyen et d'homme libre tombé dans la servitude, que Cicéron applique les moralités stoïques, en écrivant à un ami politique qui avait été frappé avec lui : « Si c'est assez de penser bien et de bien faire pour vivre véritablement heureux, il me semble que celui qui peut se soutenir par la conscience de n'avoir jamais eu que les meilleures intentions ne saurait sans crime se tenir pour malheureux... Réglons-nous sur ce principe, qui est celui de la sagesse et de la raison, *que nous n'avons à nous mettre en peine de rien que de nos fautes ;* et puisque nous n'en avons pas à nous reprocher, supportons avec calme et résignation des maux qui sont ceux de la condition humaine. » Et comme celui à qui il écrit, et qui est exilé, vit dans Athènes : « Tu es dans une ville, lui dit-il, où les murs mêmes peuvent t'en dire plus et plus éloquemment que moi. » Mais il ne garde pas toujours sa philosophie pour des occasions si hautes. Voici ce qu'il écrit à son ami Atticus : « J'ai deux corps de logis qui viennent de tomber, et les autres menacent ruine ; si bien que non-seulement ceux qui y logeaient sont partis, mais jusqu'aux rats. D'autres appellent cela un malheur, je ne l'appellerai même pas un désagrément. O Socrate ! ô socratiques ! jamais je ne vous remercierai assez. Dieux immortels ! que tout cela m'est peu de chose ! Néanmoins, je vais faire rebâtir de telle façon *que la perte me fera du profit.* » Ce dernier trait est d'une naïveté admirable, et nous voilà bien édifiés sur la grandeur d'âme de Cicéron. Mais ce n'est pas pour faire honneur à sa philosophie que j'ai cité ce passage ; c'est pour montrer à quel point la philosophie pouvait devenir pour les hommes d'alors une habitude de l'esprit, et comme un style qu'on parlait sans y penser. Cicéron me fait ici l'effet d'un dévot, qui ne peut dire qu'il lui a fallu débourser quelque chose, même utilement, sans ajouter tout de suite avec une grimace : Je l'offre à Dieu !

Cicéron ne le prend sur ce ton qu'avec ses amis, familiers comme lui, sinon autant que lui, avec la philosophie ; il ne parle pas ainsi, en général, dans ses discours publics et pour les profanes ; Caton était plus hardi. Cicéron remarque avec une sorte d'étonnement jaloux qu'il ne craignait pas, en plein sénat, de développer certaines élévations de la philosophie morale, et qu'il réussissait même à les faire accepter. C'est que Caton avait par-dessus Cicéron, si docte et si beau parleur, la hardiesse et la puissance que donnent

[1] Médecin, guéris-toi toi-même, dit l'Evangile.

une foi vive et un sentiment profond.

Après tout, la philosophie à Rome n'en était plus à demander grâce ; tout le monde savait ce qu'elle vaut, et il ne se trouvait plus pour la dédaigner que les frivoles et les grossiers. C'est un de ces hommes que Varron apostrophait ainsi dans un passage de sa *Satire* selon Ménippe : « Si toute la peine que tu t'es donnée pour que ton esclave boulanger (*tuus pistor*) te fasse du pain excellent, tu en avais pris seulement la douzième partie pour la philosophie, c'est toi-même qui depuis longtemps serais devenu excellent. Mais aussi, ceux qui connaissent ton *pistor* sont prêts à le payer cent mille sesterces, et toi, on ne donnerait pas de toi seulement cent as. » Sans la philosophie, on n'était pas ce que nos pères appelaient *un honnête homme*. La philosophie, c'était la civilisation même, c'était la moralité.

Cette morale du temps de César, nous n'avons pas à la rechercher dans des renseignements épars çà et là, comme pour l'époque qui précède ; nous la retrouvons toute vivante dans les écrits de Cicéron. C'est la première fois, depuis que j'ai quitté Platon et son sévère disciple, que je puis renvoyer mes lecteurs à des textes suivis, où les pensées et les sentiments dont se nourrissaient les esprits se réfléchissent dans le fleuve limpide d'une belle parole. Ce n'est plus l'imagination de Platon, ce n'est pas son originalité ; mais c'est un langage sain et sans sophistique, plein de mouvement oratoire, toujours noble, et souvent fin et délicat. Il nous rend, sinon tout le meilleur de Platon, du moins ce qu'il a de plus communicable et de plus universel, et aussi ce qu'ont ajouté à Platon ceux qui sont venus après lui, particulièrement les Stoïques, les interprètes les plus élevés et les plus sûrs de la philosophie morale. L'inspiration dominante de cette éloquence est l'amour de la vertu, soit dans son idée générale, soit dans les divers aspects particuliers de cette idée : justice, sagesse, force, tempérance ; le respect de tout ce qui est grand, le mépris de tout ce qui est bas ; le culte, pour ainsi dire, de la conscience, autorité suprême, témoin et juge toujours présent, *le plus grand théâtre que puisse avoir la vertu*. « Tandis que Xerxès, à ce qu'on rapporte, proposait un prix pour qui inventerait un nouveau plaisir, j'aimerais mieux, dit Cicéron, en réserver un à qui persuadera aux hommes de ne rien mettre au-dessus de la vertu. » Il jette de tous côtés des traits semblables. Il proclame à son tour le grand principe par lequel on peut se défendre sûrement de l'injustice : « Dans le doute si ce que tu veux faire est juste ou injuste, abstiens-toi ». Il définit le courage : *la vertu combattant pour la justice*. Et lui-même, en effet, dans sa vie, s'il n'était pas toujours capable du grand, y aspirait du moins toujours. C'est

lui qui s'écriait, dans une occasion où on pouvait le soupçonner d'avoir reculé devant le péril : « Etais-je si ignorant, si grossier, si dépourvu de résolution ou d'intelligence? N'avais-je rien vu, rien entendu, rien appris par la lecture et l'étude? Ne savais-je pas que la vie est courte et que la gloire ne meurt pas? que la mort étant un terme marqué à tous, il faut souhaiter que cette vie, dont on doit compte à une nécessité supérieure, soit donnée à la patrie plutôt que gardée à la nature? » Il rapporte ainsi lui-même à la philosophie et à ses leçons l'honneur des meilleurs sentiments qu'il trouve en lui. Il cherche partout et met en lumière, soit les belles histoires, soit les scènes de théâtre qui peuvent servir à la vertu : Oreste et Pylade, ou Damon et Pythias, la patience d'Hercule ou de Prométhée. A côté des joies d'une âme contente d'elle-même, il fait valoir encore et il recommande les *salutaires tristesses du remords*.

En ce qui touche ce qu'on appelle proprement les mœurs, il désavoue les licences païennes d'Athènes et de la Grèce ; il les condamne jusque dans Platon, et témoigne ainsi que, par l'action du temps, par celle des stoïques et par celle des mœurs romaines, il s'était formé un esprit nouveau, qui s'appellera bientôt l'esprit chrétien. Ce serait là pour nous une des parties les plus intéressantes de la morale cicéronienne ; mais précisément les livres où elle était exposée sont perdus ; c'étaient les livres de *la République*. Mais voici un témoignage qui vaut celui des textes eux-mêmes; c'est une lettre d'Augustin au païen Nectaire : « Vois, lui dit-il, ces mêmes livres de *la République* que tu allègues pour montrer qu'un homme de bien n'a jamais assez fait pour sa patrie et n'est jamais quitte de la servir. Considère combien y sont célébrées et prêchées la frugalité et la continence, *et la foi au lien conjugal, et toute espèce de pureté et d'honnêteté*. Eh bien, c'est cette pureté de mœurs qu'on enseigne aux peuples dans nos églises, qui vont se multipliant par tout le monde *comme autant de saintes écoles* où l'on apprend la vertu. » Et il conclut que c'est donc en faisant place à ces églises et à leur bienfaisante influence que Nectaire peut en effet servir sa patrie. — Je ne cherche pas ici ce que Nectaire aurait pu répondre, cela me jetterait à cinq cents ans de Cicéron ; je prends dans ces paroles ce qui nous permet de juger de la morale de *la République*. Et, en même temps, je prie qu'on remarque que ce n'est pas nous autres modernes, c'est Augustin qui a fait une assimilation que j'ai eu à reproduire constamment dans ce travail. S'il appelle les églises des écoles saintes, il nous est bien permis d'appeler les écoles des églises philosophiques.

ERNEST HAVET.

(La suite à la prochaine livraison.)

LES

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE[1]

Statistique de l'enseignement secondaire. 1 vol. grand in-4o. Imprimerie impériale, 1868.

Les esprits chagrins peuvent se demander si la société est en voie de progrès, mais ils ne peuvent pas douter qu'elle ne soit en train de se modifier profondément. Il n'y a pas un élément social qui ne subisse l'effet de cette loi du mouvement qui est la loi même de la vie : quoi d'étonnant que l'enseignement s'en ressente comme tout le reste? Si c'est dans le flot sans cesse renouvelé des jeunes générations que la société va puiser pour combler ses vides et se perpétuer, elle entend n'introduire dans son sein que des forces en harmonie avec ses propres conditions d'existence. De là ces nombreuses tentatives, ces essais réitérés dans l'ordre scolaire, depuis les écoles centrales jusqu'à la fameuse bifurcation. En faire l'historique serait caractériser par un trait spécial, mais expressif, le but et les tendances des différents pouvoirs qui se sont succédé en France depuis trois quarts de siècle. Avec une pensée commune, celle de donner à la jeunesse l'éducation qui répondît le mieux aux besoins du pays, chacun d'eux a interprété d'une façon personnelle

[1] Nous apprenons de source certaine que la plupart des réformes discutées dans ce travail sont décidées en principe. Nous nous réservons de revenir sur ce sujet pour apprécier la façon dont ces reformes seront oppérées. (*Note du Directeur.*)

ces besoins et les moyens d'y satisfaire, les confondant volontiers avec les siens, aussi préoccupé de soi peut-être que de l'éducation en elle-même, et ne voyant rien de mieux que de façonner la société à son image. En dernier ressort, l'esprit public se prononce sur cette question comme sur toutes les autres ; son jugement, pour être parfois mal défini ou exagéré, n'en est pas moins l'indice d'un sentiment vrai des nécessités de la situation, et un avertissement pour ceux qui président aux destinées du pays. Car tout n'est pas fait quand l'esprit public a parlé ; le plus difficile reste à faire, j'entends par là interpréter exactement son langage, en dégager par l'analyse la portée pratique, le ramener lui-même à une juste mesure, le suivre résolument dans les limites de la raison et du bien, et non moins résolûment s'arrêter s'il tente de les dépasser.

Or, c'est là une tâche laborieuse, même pour ceux, je n'ose dire surtout pour ceux qui se placent au-dessus de tout esprit de parti et mettent en première ligne la réalisation du bien. Ne compromettre à aucun prix la haute culture littéraire, et néanmoins tenir compte de la direction nouvelle imprimée aux esprits par l'avancement quotidien des sciences ; ne pas abaisser le niveau intellectuel, et se mettre en mesure de lutter avec succès sur les champs de bataille de l'industrie moderne ; concilier la tradition et le progrès, ces deux grands intérêts qui embrassent toute l'existence d'un peuple : est-il un problème d'une solution plus difficile ? C'est pourtant à cette solution que s'est voué le ministre actuel de l'instruction publique, avec une fermeté et une persévérance que ses adversaires mêmes ne peuvent contester.

Ces réflexions sont naturellement suggérées par la publication officielle de la *Statistique de l'enseignement secondaire*, précédée d'un rapport de M. le ministre de l'instruction publique à l'Empereur. Ce rapport comprend deux parties principales : l'énoncé des faits accomplis et des résultats obtenus jusqu'à présent, puis l'indication de nécessités nouvelles et de réformes urgentes. Ces questions n'intéressent pas seulement le corps enseignant, elles intéressent la société tout entière, *publica res est ;* il y a donc peut-être quelque utilité à en entretenir nos lecteurs, et d'abord à appeler leur attention sur certains points de la statistique proprement dite. La connaissance exacte de la situation de l'enseignement secondaire dans les conditions créées par la loi de 1850, tout en faisant ressortir l'opportunité des modifications projetées, ne peut que nous mieux éclairer sur leur nature et sur les moyens de les effectuer.

I

Il y avait 35 lycées en 1809, 38 en 1830, 53 en 1848; il y en a aujourd'hui 81.

La population de ces établissements, qui était de 21,049 élèves en 1850, était de 36,112 à la dernière rentrée des classes, accusant ainsi, dans l'espace de dix-sept ans, une augmentation de 72 p. 100. Le relevé des élèves des lycées, des colléges communaux et des institutions particulières, à la fin de 1865 (date à laquelle s'arrête la statistique complète), donne un total de 62,347 pour l'enseignement de l'Etat, et de 77,906 pour l'enseignement libre, dont 34,897 pour les établissements ecclésiastiques, nombre dans lequel ne sont pas compris les 23,000 élèves des petits séminaires.

Dans quelle proportion la loi de 1850 a-t-elle influé sur ces chiffres par rapport à l'enseignement libre? Au 1er octobre 1850, on comptait 914 établissements particuliers, la plupart laïques, avec 52,906 élèves; au 1er mars 1864, on en comptait 1,081, dont 825 laïques avec 42,462 élèves, et 256 ecclésiastiques avec 21,195 élèves; au 31 décembre 1865, les laïques avaient perdu 168 maisons, tout en gagnant 547 élèves; les écclésiastiques s'étaient accrus de 22 maisons et avaient acquis 13,702 élèves. Voilà pour le côté matériel; le côté moral est éclairé par le relevé des admissions aux écoles, ainsi réparties sur un total de 836 : pour les établissements de l'Etat, 640; pour les maisons laïques libres et les études domestiques, 69; pour les maisons congréganistes, 127.

La conclusion à tirer de ces chiffres, c'est que la loi de liberté de 1850 n'a guère profité qu'à l'enseignement ecclésiastique; car si les écoles de l'Etat sont aussi en progrès, ce n'est pas à cette loi qu'elles le doivent. Les institutions privées, « qui représentent la vraie liberté scolaire, puisqu'elles sont régies au gré de ceux qui les fondent ou les dirigent », sont, au contraire, en décadence. « Ainsi, dit M. le Ministre, entre les deux grandes forces collectives de l'Etat et de l'Eglise, tend à disparaître, dans l'ordre scolaire, l'action privée des citoyens. Mais, comme il est dans le plan de la politique générale de l'Empereur de susciter partout l'initiative des citoyens, l'administration s'est donné pour règle de favoriser les efforts faits par les particuliers dans cette industrie de l'éducation, qui est la première de toutes. Elle soutient de ses encouragements les institutions privées; elle aide à la formation de sociétés indépendantes pour les écoles professionnelles ou secondaires de garçons ou de jeunes filles; elle autorise enfin l'ouverture de cours libres et de conférences auprès des facultés, afin que, la liberté se trouvant par-

tout, partout aussi se montrent la concurrence et l'émulation, d'où naît le progrès. » Cette absorption de l'élément individuel est un symptôme frappant, elle atteste une fois de plus le peu que valent les lois sans les mœurs; or, l'initiative individuelle n'est pas encore dans nos mœurs. Est-ce la faute de l'Etat, au moins dans la question de l'enseignement? Non, puisqu'il a fait de sincères efforts en faveur de cette sorte de décentralisation, mais il est évident que l'industrie privée peut difficilement trouver des ressources à mettre en regard de celles de l'Université et du clergé. Les maisons congréganistes ont des moyens d'action dont elles usent selon leur droit, et l'Etat, qui constate leur succès, ne veut les considérer que comme des auxiliaires collaborant avec lui à l'œuvre commune de l'éducation publique. Car, on ne saurait trop le faire remarquer, l'Etat, qui a tant d'intérêt à ce que l'éducation soit ce qu'elle doit être, c'est-à-dire nationale, ne craint pas de partager son droit, pensant que le partage des droits entraîne celui des devoirs, et de dire sans arrière-pensée aux corporations religieuses comme aux institutions laïques : Elevez comme moi la jeunesse, préparez les enfants à devenir des hommes et des citoyens comprenant leur temps, dignes de leur pays.

Mais tout en respectant chez autrui l'exercice de la liberté, il doit profiter, lui aussi, et plus que jamais, du bénéfice de la liberté. Il a le droit d'enseigner, comme tout le monde, sous les conditions de la loi commune; mais l'individu peut laisser dormir son droit, l'Etat ne le peut pas, parce que son droit à lui devient un devoir, et qu'il ne lui est pas permis de se désintéresser de l'avenir de la société. Ce désarmement-là sera toujours impossible. Aux jeunes générations qui seront un jour l'âme et la force d'un peuple, il faut une éducation nationale, une unité de vues, d'esprit et de sentiments que l'Etat est plus que personne capable de donner. Telle est la mission et la raison d'être de l'Université : elle n'est pas une corporation, elle est l'Etat enseignant, et l'éducation de l'Etat, c'est l'éducation laïque. Est-ce à dire que ce nom soit synonyme d'irréligion ou de matérialisme? L'éducation universitaire est essentiellement spiritualiste et religieuse, au sens le plus élevé du mot, je n'en veux pour garant que l'éminent prélat[1] qui affirmait, dans une circonstance solennelle, que « le spiritualisme est le drapeau de nos lycées. » Ce spiritualisme universitaire a été lui-même défini par M. Duruy comme étant l'ensemble « des croyances particulières à chacun, qui composent le for intérieur sur lequel le ministre n'a pas juridiction; ensuite, des idées générales de morale et de

[1] Mgr Darboy, archevêque de Paris.

spiritualité qui forment le fond commun et incontesté de toutes les religions reconnues par l'Etat. Inspirer à la jeunesse le respect sous toutes les formes, c'est la première loi, c'est le premier devoir du régime universitaire. » C'est en découronnant ce régime par la quasi-suppression de l'enseignement philosophique qu'on a un moment risqué d'en compromettre, non le caractère, qui n'était pas à la merci des passions hostiles, mais les résultats; les jeunes docteurs qui, à l'âge de vingt-sept ou vingt-huit ans, ont signé ces thèses matérialistes dont on a tant parlé, avaient peut-être fait leur « logique ; » à coup sûr, ils n'avaient pas fait leur « philosophie. »

Quand M. Duruy, lors d'une discussion récente, donnait lecture au Sénat du programme de l'enseignement philosophique, ses paroles rencontraient une approbation unanime; quand il rappelait que cinq cents aumôniers distribuent l'enseignement religieux aux élèves de l'Université, par le choix et sous la surveillance doctrinale des évêques, en ajoutant « qu'ils parleraient assurément s'ils avaient à parler », il n'était contredit par personne. Je ne connais donc pas d'accusations moins fondées que celles qui sont dirigées contre l'Etat enseignant; c'est s'attaquer à la société elle-même, dont l'Etat est la représentation collective, c'est lui dénier le droit de travailler, comme elle l'entend, à sa conservation et à son progrès. A Dieu ne plaise que l'Université conteste à tout autre enseignement que le sien le droit, le pouvoir ou la volonté de faire aussi bien qu'elle : elle respecte une libre concurrence qu'elle ne redoute pas plus qu'elle ne l'a provoquée. Elle est trop foncièrement libérale pour ne pas respecter la liberté chez autrui, même quand autrui a voulu se faire de la liberté une arme contre elle; elle ne se réclame, elle aussi, que du droit commun, et elle sent qu'en dépit des intentions contraires, elle a gagné en force quand elle a perdu le privilége du monopole. Vérités rebattues, dira-t-on; peut-être, mais pas encore assez pour ne plus soulever de contradictions, et quand l'Eglise, par quelques-uns de ses organes, revendique encore pour elle seule le droit d'enseigner, il est bien permis de mettre en regard du droit que la loi lui reconnait, celui que la même loi accorde à tout citoyen, et il serait étrange que tout le monde fût libre d'enseigner, excepté l'Université, c'est-à-dire l'Etat.

Revenons au rapport. Il constate, après les faits déjà cités, que si l'enseignement est pour l'Etat une mission sociale, cette mission est loin d'être matériellement rémunératrice. Chaque élève apportant en moyenne 739 francs et en coûtant 829, c'est une insuffisance de 90 francs par élève, et un déficit total de près de 1,600,000 francs. Parmi les nations qui tiennent la tête de la civilisation, la France est une de celles qui dotent le plus pauvrement le budget de l'ins-

truction publique; mais l'Etat n'est pas le seul intéressé dans la question. Les communes et les départements ne le sont pas moins que lui. Les communes contribuent à la dépense totale de l'enseignement secondaire pour une somme de 3 millions environ, tandis que les départements n'y contribuent que pour une somme de 171,000 francs. « Cependant, observe le rapport, le lycée peut, à bon droit, être considéré comme un établissement utile au département tout entier; car il en est peu où la moitié des élèves internes ne soient étrangers à la ville qui renferme le lycée. S'il n'existait point, les familles du département seraient forcées d'aller chercher plus loin, avec des dépenses plus grandes et des séparations plus douloureuses, l'instruction qu'elles désirent pour leurs enfants. Il serait juste alors que les départements prissent une part moins insignifiante dans des dépenses faites au profit de trois intéressés, et que deux seulement supportent : la commune et l'Etat. » N'y a-t-il pas là, en effet, un moyen d'enrichir le budget de l'enseignement secondaire, sans imposer à l'Etat seul des charges dont le fardeau lui semblerait sans doute bien lourd, et dont néanmoins la nécessité devient de jour en jour plus impérieuse ? Et je songe moins ici aux traitements universitaires, dont M. le ministre confesse l'insuffisance, qu'aux réformes qu'il faut réaliser dans notre régime scolaire, tant par rapport à l'éducation physique qu'à l'instruction proprement dite, et dont quelques-unes exigeraient des dépenses nouvelles.

Ces préliminaires posés, occupons-nous d'abord des améliorations matérielles.

II

C'est un fait d'observation que l'amoindrissement physique de la race en France. Il n'est pas encore inquiétant, Dieu merci ; mais il commence à devenir sensible : on a dû abaisser déjà le niveau de la taille réglementaire pour la conscription, et M. le ministre a été frappé de ce fait qu'un quart environ des élèves de l'Ecole normale et de l'Ecole polytechnique sont obligés de porter des lunettes et ont une taille au-dessous de la moyenne. A tout prendre, il ne conviendrait pas de rendre notre système scolaire exclusivement responsable de ces résultats : la santé vaut mieux dans les lycées et colléges qu'ailleurs ; on voit souvent entrer dans l'internat des enfants délicats ou maladifs, que la régularité de la vie et du régime fortifient d'une manière notable au bout de quelque temps ; enfin la moyenne des décès y est presque trois fois plus faible que pour les

enfants étrangers à ces établissements : les cinq années de 1862 à 1866 (dont une année de choléra) fournissent une moyenne de 1 sur 499, tandis que la moyenne ordinaire est de 0,54 0/0. En 1865, on n'a compté que 1 décès sur 505 élèves. Et cela dans des conditions qui ne sont pas toujours excellentes. Seize lycées seulement ont été construits en vue de leur destination spéciale ; les autres ont été installés dans des établissements qu'il n'a pas toujours été possible d'approprier à leur objet d'une manière complétement satisfaisante : de là, des cours trop étroites et des bâtiments insuffisants. Ajoutons à cela une organisation intérieure qui impose à des enfants de huit à dix-huit ans (le jeudi et le dimanche exceptés) dix heures et plus de travail quotidien, ne consacre aux récréations que deux heures par jour en moyenne, et ne fait qu'une part insignifiante aux exercices corporels.

Si, dans de telles conditions, l'Université est déjà capable de produire de bons résultats, que ne fera-t-elle pas quand ces conditions auront été modifiées? L'installation des plus jeunes enfants à la campagne, sur le modèle du lycée de Vanves, a déjà eu lieu dans plusieurs localités de la province. Il est à craindre qu'elle ne puisse pas se généraliser ; mais ce qui est possible partout, ce sont de fréquentes excursions à quelque distance des villes. Certains lycées ont des propriétés rurales ; les autres pourraient en acquérir (il y en a de tous prix) pour y mener leurs élèves, en été, deux ou trois fois par mois, et les y laisser du matin au soir. A défaut de propriétés, est-il impossible de les transporter dans une ferme, dans un bois, dans quelque site favorable? Il n'en manque pas aux environs des villes. J'ai vu pratiquer cette mesure, et sans inconvénient pour la discipline ; pourquoi ne serait-elle pas généralisée? Une journée passée ainsi en plein air, avec une liberté surveillée, serait excellente. Dans le collége où j'ai fait mes études, on nous procurait ce plaisir, quoique trop rarement. On partait le matin pour une ferme-modèle située à dix ou douze kilomètres ; les provisions indispensables suivaient dans une voiture qui, au besoin, ramenait les plus petits trop fatigués, et on rentrait le soir harassé et content. Les études du lendemain ne s'en trouvaient pas plus mal, et la santé s'en trouvait beaucoup mieux. Nos élèves sont trop casernés ; les promenades ordinaires des jours de congé ne suffisent pas pour changer l'atmosphère physique et morale où ils vivent.

Dans l'intérieur, les récréations, selon l'observation de M. le ministre, devraient être plus nombreuses et surtout mieux employées. Quiconque a vu les cours de récréation d'un lycée a été frappé du spectacle qu'elles présentent. Les plus jeunes élèves jouent encore ; les autres se promènent et causent : l'esprit y gagne

peu, le corps rien du tout, et la moralité peut y perdre. Les jeux corporels, si fort en vogue chez nos voisins d'outre-Manche, ne sont pas dans les goûts de notre jeunesse : on ne peut que s'efforcer de les lui faire apprécier davantage, ainsi que l'escrime et l'équitation ; mais ce qu'on peut exiger d'elle, c'est la gymnastique. La gymnastique, comme l'a dit Amoros, « est la science raisonnée de nos mouvements, de leurs rapports avec nos sens, notre intelligence, nos mœurs ; elle rend l'homme plus adroit ; par là même elle augmente sa force et sa confiance en lui-même. » Indispensable à tous les enfants, elle l'est surtout à ceux qui sont renfermés dans les murs d'un pensionnat. Je n'attribue pas aux directeurs des gymnases prussiens tout l'honneur de l'agrandissement de la Prusse : les Universités y sont bien pour quelque chose, sans compter M. de Bismark et l'inventeur des fusils à aiguille ; toutefois, dans ce pays, la gymnastique est obligatoire. En Angleterre, les écoles d'Eton, d'Harrow, de Winchester, de Westminster ont des lauréats en gymnastique, comme en latin et en grec. N'en demandons pas tant : il suffit que chacun de nos établissements ait un gymnase (voilà une des dépenses pour lesquelles les subventions départementales ne seraient pas de trop), et que la gymnastique soit rendue obligatoire depuis la neuvième jusqu'à la philosophie. Les récréations, plus nombreuses, seraient utilement consacrées, au moins en partie, à cet exercice : on occuperait ainsi le corps et l'esprit, on éviterait les groupes isolés, les *a-parte* dangereux. La musique elle-même, ne fût-ce que sous le rapport physique (j'en parlerai plus tard au point de vue moral), ne serait pas sans utilité. Amoros dit encore dans son *Manuel de Gymnastique :* « L'exercice du chant sert à développer et à perfectionner la voix, à fortifier la poitrine et la respiration, à soutenir de longues harangues et des exercices pénibles, à prévenir des maladies du cou et de la gorge ; il remplace pour les gens sédentaires les exercices du corps, et devient un puissant auxiliaire dans les manœuvres qui exigent des efforts soutenus et un rhythme bien égal. » Je n'en parle que comme d'un exercice fortifiant, et non par rapport aux récréations ; il est d'ailleurs exigé des plus jeunes enfants. La musique instrumentale est nécessairement facultative ; mais, comme moyen d'occuper encore les récréations, il serait bon d'en développer le goût.

Si nous passons maintenant au côté moral de la question, et qu'après avoir songé à fortifier la santé et la constitution des élèves, nous nous préoccupions de remplir leurs loisirs par des distractions qui exerceraient sur eux une heureuse influence, la musique et en général les beaux-arts pourraient encore nous venir en aide. Ils offrent plus qu'une source de plaisirs délicats, ils donnent

prise sur les cœurs en les prédisposant aux sentiments moraux. La musique vocale est cultivée avec soin à Mettray, et les directeurs lui attribuent une action hautement bienfaisante sur l'esprit des colons. J'ai entendu, dans la colonie agricole de Citeaux, des instruments de cuivre qui n'auraient peut-être pas charmé les oreilles des élèves de Louis-le-Grand habitués à d'autres concerts, mais les jeunes détenus qui les maniaient étaient si heureux de ce délassement honnête, que je me suis expliqué le prix qu'y attachait le directeur de cette florissante colonie, et le plaisir qu'il goûtait lui-même à entendre les visiteurs féliciter ses musiciens. En général, on comprend facilement l'utilité de la musique dans l'éducation, puisqu'elle exprime au plus haut degré une condition fondamentale du bien et du beau, qui concerne également les arts et la morale, je veux dire l'harmonie ou le sentiment de la mesure prise dans le sens de l'ordre. Faire aimer le beau, c'est disposer à aimer le bien. Ce côté artistique et en même temps moral doit plus que jamais attirer l'attention, maintenant que l'élément industriel prend une si grande place dans la vie sociale ; il faut contrebalancer son influence par une culture plus assidue et une habitude plus soutenue du beau; il faut que le beau devienne une sorte de besoin. Comme je le disais ici dans une autre occasion, telle est la nature de l'*émotion esthétique*, qu'en dilatant le cœur elle satisfait la raison et *agrandit* la pensée. Admirer est plus qu'une jouissance exquise, c'est un acte qui nous porte bonheur, en échauffant toutes les forces généreuses de notre être. — C'est à quoi l'on tend par l'étude des grands écrivains. — Sans doute, mais pourquoi ne pas y arriver par d'autres chemins encore? Oui, on sort meilleur du théâtre de Corneille, et capable, ne fût-ce qu'une minute, d'égaler ses héros par la sympathie et l'admiration; mais la poésie a-t-elle seule le privilége de nous enlever à nous-mêmes, de nous transporter, pour y vivre un instant d'une vie supérieure et plus pleine, dans un monde ou gracieux ou terrible, toujours idéal? C'est un rêve, soit, mais dont il reste quelque chose au réveil. Nous ne sommes pas vainement en communication avec le beau. L'admiration et le goût du beau, dans le domaine de la poésie et de l'art, doivent nous mener et nous mènent effectivement au goût du beau dans l'ordre moral; chacun peut, suivant le conseil de Plotin, sculpter en soi-même sa propre statue à l'image de l'idéale beauté. Ils nous mènent aussi à Dieu par le même chemin : comment ne pas remonter de l'effet à la cause, de la copie à l'original, du beau visible à ce beau immatériel dont l'aspect, s'il était visible, exciterait en nous ces merveilleuses amours dont parle Platon? Rien de plus moral, de plus religieux, en ce sens que l'émotion esthétique ; dirigée et développée dans l'âme de

la jeunesse, qui lui est naturellement ouverte, elle pourrait concourir puissamment à son éducation.

Il y aurait donc à demander aux beaux-arts, en outre des distractions honnêtes, une sorte de supplément ou de complément à la littérature. Je voudrais que, de temps en temps, les élèves des lycées entendissent un bon concert, qu'on leur fît visiter, dans la mesure du possible, les musées, les monuments remarquables, comme on fait visiter, à ceux qui étudient les sciences, des usines, des forges et des établissements industriels. La Comédie-Française parcourt en ce moment la province : croit-on que les élèves de rhétorique et de philosophie ne retireraient aucun profit, sans parler du plaisir, d'une représentation du *Misanthrope*, ou de quelque autre pièce de l'ancien répertoire? On conduit bien, dans certaine ville, tout un lycée à des cirques de passage, où il n'y a à applaudir que les paillettes des écuyères et les grelots des clowns!

III

Pour allonger le temps des récréations, et en général augmenter les heures d'un loisir sagement utilisé, il faut prendre sur les classes et les études; par conséquent il faut modifier notre organisation scolaire, non dans son essence, mais dans ses applications. Il ne s'agit pas de rompre sans ménagement avec le passé, mais de nous accommoder aux nécessités du présent, faire aussi bien et mieux qu'on n'a fait jusqu'ici, en moins de temps. On voit que c'est moins le principe que la méthode du système actuel qui est en question. Le rapport signale les points principaux sur lesquels pourraient porter les réformes, en provoquant à leur sujet la discussion et l'examen; qu'on me permette d'entrer dans quelques détails nécessaires, et de sortir des généralités.

On sait que les études en France sont organisées de telle sorte qu'elles embrassent une période de dix années, depuis la neuvième, où commence l'enseignement du français, jusqu'à la philosophie, Tous les élèves, à peu d'exceptions près, suivent chaque jour deux classes de deux heures chacune. Il paraît généralement que le temps des classes est trop long : l'attention des enfants, dans les conditions disciplinaires qui la garantissent, ne s'y soutient que par un effort préjudiciable à leur santé. Ne pourrait-on pas graduer la durée des classes d'après l'âge des élèves et l'importance proportionnelle de leurs études? En 9ᵉ, 8ᵉ, 7ᵉ, trois classes d'une heure, chaque jour; depuis la 6ᵉ jusqu'à la seconde inclusivement, deux classes d'une heure et demie; en rhétorique et en philosophie, il n'y a pas d'inconvénient à ce que les classes soient de deux heures.

Les élèves succombent sous la masse des devoirs écrits ; il faut en diminuer le nombre pour leur laisser le temps de lire davantage, et en abréger l'étendue, chose facile tant qu'il s'agit de dictées et d'exercices d'orthographe, d'analyses grammaticales ou logiques, de thèmes, de versions, de petites compositions en français ou en latin, plus difficile quand on arrive aux discours et aux dissertations dans l'une ou l'autre langue. Mais aussi les élèves sont déjà capables, en rhétorique et en philosophie, d'un travail plus soutenu. La suppression des cahiers de corrigés, qui dorment au fond des pupitres d'un sommeil si religieusement respecté, débarrasserait les enfants d'une partie des écritures qui absorbent la plus grande quantité de leur temps sans aucun profit pour leur intelligence. Les longues rédactions d'histoire devraient également céder la place à un travail plus court, plus personnel et plus utile.

Mais la grosse question est celle des vers latins et du grec.

Il y a déjà longtemps qu'Arnauld, dans un *Mémoire sur le règlement des études dans les lettres humaines*, écrivait ceci : « C'est ordinairement un temps perdu que de leur donner (aux écoliers) des vers latins à composer au logis. De soixante et dix ou quatre-vingts écoliers, il y en peut avoir deux ou trois de qui on arrache quelque chose : le reste se morfond ou se tourmente pour ne rien faire qui vaille. » Un autre maître des Petites-Ecoles de Port-Royal (Guyot, probablement) disait aussi, à propos des vers latins : « Il me semble qu'il suffit d'avoir montré en troisième à les mesurer, à les tourner et à les rassembler ; *il faut suivre en ce point le génie des écoliers.* » Cela revient à les rendre facultatifs, c'est-à-dire, vraisemblablement, à les voir mourir de leur belle mort au bout de quelque temps. Peut-être vaudrait-il mieux avoir le courage de les supprimer, puisque aussi bien il faut faire de la place et gagner du temps. Mais je conçois que de très bons esprits hésitent devant cette mesure radicale, moi-même; je ne m'y résignerais pas sans regret. Je sais que certains élèves les goûtent, et que ceux qui s'y plaisent ne s'y plaisent pas médiocrement; que nombre de professeurs d'humanités, avec toute l'autorité d'une longue expérience, y tiennent comme à un heureux moyen de développer, dans de jeunes intelligences, le sentiment du beau et de l'imagination. Laissons-les donc vivre aussi longtemps que le souffle spontané de nos écoliers en voudra entretenir la flamme inégale, mais ne les imposons pas, sinon en ce qui concerne les connaissances prosodiques relatives à leur mécanisme, connaissances indispensables pour saisir les beautés de la forme et l'harmonie de la poésie.

Cette étude pourrait ne commencer qu'en troisième, et là, les aptitudes se révéleraient, sauf à se donner carrière, *proprio motu*, en

seconde et en rhétorique : trois ans sont bien assez pour réussir dans la versification latine, et ceux qui n'en viennent pas à bout dans cet intervalle n'ont que faire d'un plus long délai. C'est une affaire de curiosité littéraire, de vocation, si l'on veut, mais pour quelques-uns seulement. Quant à la manière d'y exercer les élèves, Arnauld conseillait de leur proposer séance tenante une petite pièce de vers sur un sujet donné : « Liberté à chacun de dire comment il tournerait la matière de chaque vers. Il part une épithète d'un coin ; il en vient une plus juste d'un autre. Avec la permission de parler, qu'on demande et qu'on obtient par un signe seulement, pour éviter la confusion, on juge, on critique, on rend raison de son choix. Ceux qui ont le moins de feu s'évertuent, et tous essayent au moins de se distinguer. » Il est vrai que cette manière de procéder, parfaitement applicable dans des réunions d'élèves peu nombreuses, comme à Port-Royal, le serait moins dans nos classes actuelles ; je ne l'ai signalée que comme indice de l'esprit d'un enseignement célèbre, et qui consistait à stimuler le travail personnel, l'exercice de la réflexion et l'initiative chez les élèves.

Le grec doit-il devenir facultatif ? Nous n'hésitons pas à répondre négativement. D'abord, la langue grecque a les plus grandes affinités avec la nôtre, c'est un point sur lequel il n'est pas nécessaire d'insister, et nous lui empruntons encore journellement notre terminologie scientifique. Ensuite, la littérature grecque est la racine de la nôtre ; c'est en Grèce qu'est le point de départ de nos arts, de nos lettres, de notre philosophie, de notre civilisation ; c'est là qu'il faut remonter si l'on veut puiser à la source du beau et cultiver la fleur délicate de l'idéal. Qu'on me permette de citer quelques lignes où la physionomie de la Grèce est heureusement reproduite : « Il y eut une fois dans le monde une race heureuse, héroïque, à qui il a été donné de prendre la vie par son plus noble côté, de suivre au soleil la vertu, la gloire, et, durant des siècles, d'y rester fidèle, depuis l'Achille d'Homère jusqu'à Philopœmen, jusqu'à Cléomène. Sur cette terre de force et de franchise, on aimait hautement ses amis, on haïssait ses ennemis sans détour, on louait avec générosité ses adversaires ; il entrait de la grandeur naturelle en toutes choses. La santé de l'esprit et celle du corps s'accordaient et ne se démentaient pas. Et puis, on mourait comme on avait vécu ; le javelot était reçu aussi hardiment qu'il était lancé ; la beauté de la mort, chez les Epaminondas, égalait et couronnait les splendeurs de la vie. Sans doute, nous ne savons pas tout ; à cette distance, bien des dessous échappent, et la lumière de l'ensemble voile les inévitables ombres. Mais ce qu'on peut dire en toute certitude, c'est que pareille race, en de pareilles conjontures, ne s'est jamais retrouvée

depuis [1]. » Rome a aussi sa grandeur et une littérature qui a produit d'admirables chefs-d'œuvre : à Dieu ne plaise que j'enlève quelque chose de leur mérite; mais c'est à la Grèce qu'il faut demander les purs modèles d'un art accompli.

Le grec doit donc rester l'élément *sine quo non* des études classiques. Non qu'il faille l'imposer; mais ceux qui ne voudront pas ou ne pourront pas l'apprendre ne feront pas d'études classiques : l'enseignement spécial a été créé précisément pour eux. Cependant, cet arrêt n'est pas, en pratique, aussi exclusif qu'il en a l'air : on verra tout à l'heure que nous leur réserverions la faculté de faire une étude élémentaire du latin. Mais tout élève qui se destinerait aux études classiques proprement dites devrait accepter celle du grec. Méfions-nous de ce qui est facultatif. Qui serait juge de la convenance de suspendre ou de poursuivre le grec, après des essais plus ou moins renouvelés? Les familles? les élèves? les professeurs? l'administration? Les parents ne sont pas toujours bons juges, à *fortiori* les enfants, quand même ce ne serait pas là un seul avis émis par deux bouches. Les enfants, par ennui ou par paresse, pourront se déclarer non aptes au grec; les parents céderont, ce qui n'est pas sans exemple, ou bien si, par un amour-propre qui n'est pas sans exemple non plus, ils persistent à ambitionner pour leur fils le vernis d'une éducation classique, ils insisteront pour leur maintien même contre l'avis des juges compétents, et de deux choses l'une : ou ils l'emporteront, et alors l'effet de la mesure sera annulé; ou ils retireront leur enfant pour le confier à quelque établissement qui ne manquera pas de se trouver dans le voisinage, par charité pure. Or, on sait qu'il faut un courage un peu plus qu'humain au chef d'une maison enseignante, fût-ce un lycée, pour consentir à voir baisser le chiffre de ses écoliers. Y aurait-il au moins, dans l'étude facultative du grec, un moyen de faire disparaître ce qu'on appelle les queues des classes? Je n'ose pas l'espérer. La seule manière d'en venir à ce résultat serait de fractionner les élèves par groupes, selon leur force, et pour toute espèce d'enseignement : réforme désirable en principe, mais dont on entrevoit, comme le dit M. le ministre, « les difficultés d'exécution. »

Nous sommes donc d'avis de maintenir obligatoirement l'étude du grec, mais nous oserions proposer de la reculer de deux années. Nous verrions à cela plusieurs avantages. D'abord, les enfants qui, sans se destiner aux *humanités*, auraient souhaité néanmoins acquérir une certaine connaissance du latin, entreraient, leur cinquième faite, dans l'enseignement spécial, pour y compléter, en

[1] M. Sainte-Beuve.

troisième et en quatrième années, leur instruction littéraire, historique, scientifique et morale. Le latin qu'ils auraient appris, et qu'il ne serait pas équitable de leur refuser, s'ils le demandaient, leur serait d'un précieux secours et élèverait le niveau même de l'enseignement spécial jusque dans les matières qui lui sont exclusivement propres, puisque les élèves seraient, en vertu d'une culture antérieure, mieux disposés à le recevoir. On constaterait alors, sur le diplôme de cet ordre, ce supplément de connaissances, au gré du candidat. Ensuite, et dans l'intérêt des études classiques, l'esprit des enfants, surchargé par l'étude simultanée de deux langues mortes et d'une langue vivante, jointe à celle de la langue maternelle, se développerait avec plus d'aisance et de fruit dans le cercle d'un programme plus restreint. Les classes antérieures à la quatrième, dégagées de cette branche importante, consacreraient tout leur temps et tous leurs efforts à l'étude du latin, au perfectionnement de l'étude du français (la moitié des candidats au baccalauréat ne savent pas l'orthographe), enfin aux langues vivantes, si nécessaires aujourd'hui. N'est-ce pas bien assez pour les premières années? et s'il faut opérer des réductions, n'est-ce pas d'abord au profit des plus jeunes enfants? Ceux-ci sauraient mieux s'ils apprenaient moins à la fois, et, arrivant en quatrième avec une connaissance plus approfondie du latin, le grec deviendrait dans cette classe (les vers latins étant reportés à l'année suivante) le principal exercice. Je n'estime pas que ce soit commencer trop tard. Lancelot était d'avis que trois ou quatre années suffisent, non pour faire des hellénistes, mais pour mettre les élèves en état de comprendre le génie de la langue et de la littérature grecques. La grande difficulté du grec est dans les mots plutôt que dans la syntaxe; il importe avant tout pour l'élève de faire provision de mots, car il y a cette différence capitale entre le grec et le latin — par rapport à l'enseignement — que les écoliers ont à *écrire* en latin, tandis qu'ils n'ont qu'à *lire* le grec. Cette provision de mots peut être faite en quatrième et en troisième, et permettre l'initiation aux chefs-d'œuvre de la littérature grecque en seconde et en rhétorique.

Ceci soulève une question de méthode applicable aussi au latin: quelle est la meilleure manière d'apprendre les langues mortes? J'emprunte à un chapitre du *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve l'exposé suivant des idées et de la méthode qui avaient cours dans les *Petites Ecoles* : « On apprend les langues vivantes principalement par l'usage, par le commerce avec ceux qui les parlent bien; il faut faire de même, autant qu'on le peut, pour les langues mortes, et les apprendre par la lecture de ceux qui ont bien parlé autrefois. Mais comme la lecture de ces morts est souvent elle-même froide et

morte, et que *le ton de leur voix est si bas et si difficile à entendre, qu'il ne diffère guère du silence*, ce serait un avantage incomparable de ressusciter en quelque sorte les auteurs, et de leur rendre le mouvement, l'action, l'accent, tout ce qui faisait la vie, *afin qu'ils pussent nous enseigner d'une manière toute vivante et naturelle.* Or, c'est ce qu'on obtient en traduisant les ouvrages de vive voix devant les enfants. La traduction, et la traduction vivante, animée et nuancée à chaque instant par le maître, telle est la méthode que Port-Royal substituait tout d'abord aux thèmes... La traduction qui se fait de vive voix est le moyen le plus direct de faire pénétrer non-seulement dans la justesse du sens, mais dans les mouvements du cœur, le seul moyen, en vérité, de faire cesser, autant qu'il se peut, cet inconvénient d'être aux prises avec une langue *morte*... Quant à ce qui est du latin même, on ne saurait exempter les enfants de la peine d'apprendre à décliner, à conjuguer; mais il suffirait d'abord d'un abrégé de rudiment, où l'on ne mettrait que l'indispensable pour les exemples ou listes de noms, de pronoms, de verbes, adverbes, etc., et où l'on ne donnerait que peu ou point de règles. Sur ce chapitre des règles, l'usage de la traduction de vive voix suppléera mieux que tout: et, en profitant de chaque rencontre, tantôt pour un exemple, tantôt pour un autre, on conduira insensiblement les enfants dans l'arrangement et la construction du latin, sans les rebuter ni les mettre à la gêne. Guidés ainsi de proche en proche, ils arriveront à l'âge de dix ou douze ans ayant déjà beaucoup d'acquit, surtout avec le goût et la joie de l'étude; ils arriveront par des routes ouvertes et lumineuses. » En somme, les meilleurs moyens consisteraient, d'après cela, à étendre le plus possible l'exercice de l'explication des textes, à diminuer le nombre des thèmes (Port-Royal les supprime tout à fait), à faire parler et penser les enfants, au lieu de les faire tant écrire, surtout à rendre la route agréable, animée, de telle sorte que « l'esprit de l'écolier, toujours présent, soit forcé de s'intéresser, en payant, pour ainsi dire, à chaque instant de sa personne : préparation, en effet, bien propre à former des hommes capables dans les professions diverses. »

N'y a-t-il aucun emprunt à faire à ces procédés? N'arriverait-on pas ainsi à ce résultat, que nos écoliers ne sortiraient plus des lycées sans avoir lu les auteurs classiques et sans désirer de les lire? L'essentiel pour eux n'est pas de parler grec et latin, mais de pénétrer, grâce aux auteurs latins et grecs, et même avec l'aide de traductions autorisées, dans le monde et dans l'âme de l'antiquité gréco-latine. Ils connaîtront toujours assez la matière, la réalité positive et sensible ; apprenons-leur surtout à connaître cette autre

réalité, la plus *réelle* et la plus féconde de toutes, l'âme. Pour cela, qu'ils la voient à l'œuvre, dans sa fleur de jeunesse, à l'heure où elle s'aperçoit, si on peut le dire, pour la première fois, et revêt la plus brillante forme de sa personnalité naissante; puis, qu'ils la suivent dans ses développements, se repliant peu à peu sur elle-même, se refermant, se rouvrant tour à tour aux souffles du dehors, et, en somme, prenant de plus en plus possession d'elle-même. Ils comprendront mieux alors le sens de ces mots si souvent répétés : beau idéal, art, progrès, civilisation, humanité, et cet autre mot de Leibnitz : *perennis quædam philosophia ;* mesurant d'un regard plus sûr la distance parcourue, ils gagneront à cela deux choses, le respect du passé et l'amour plus intelligent du présent, et éviteront le double écueil où viennent se briser les jugements exclusifs : le culte aveugle de la tradition mal connue, l'aveugle poursuite du progrès mal compris.

Les maîtres de Port-Royal ne songeaient sans doute pas à tout cela; mais l'esprit de leur méthode, sagement appropriée aux besoins actuels, répond à ce but, le plus élevé que se propose la science de l'éducation. Ils ont fait autorité en ces matières, ils ont été novateurs en leur temps, ils ont contribué à élever la moyenne du bon sens en France, ils ont réussi à former des esprits droits, des cœurs honnêtes, des caractères virils. Sur ce terrain-là, ils n'étaient pas jansénistes : ils étaient moralistes, j'entends par là qu'ils connaissaient à fond l'homme, et surtout l'enfant, qu'ils s'entendaient merveilleusement à cultiver chez les enfants le sentiment de la responsabilité, le respect de soi-même et, en soi, de la personne humaine. Voilà pourquoi je me suis appuyé sur leur autorité. N'est-ce pas, en effet, dans cette voie qu'il nous faut marcher aujourd'hui? La grande affaire n'est-elle pas, selon l'expression du ministre, tout en assouplissant l'esprit et le fortifiant par l'étude, de lui donner pour maître sévère et résolu la volonté; de lui apprendre, à ses risques et périls, l'usage de la liberté; de faire, en un mot, de l'école l'apprentissage de la vie? Oui, ce qui manque le plus à notre société, ce ne sont pas les talents, ce sont les caractères; et ce qu'elle est en droit de demander à l'Université, ce ne sont pas des esprits brillants, mais des esprits solides, réalisant, sous les formes qu'il comporte actuellement, le type de l'*honnête homme.*

PAUL ROUSSELOT.

DANTE ALIGHIERI

SA VIE ET SES ŒUVRES

> Onorate l'altissimo poeta;
> L'ombra sua torna, ch'era dipartita.
> *Enfer*, ch. IV, v. 80-81.

Un fait caractéristique et important s'est passé à Florence en 1841, et suffirait pour signaler à l'étranger observateur l'une des plus nobles qualités du génie italien, et plus particulièrement encore du génie florentin : le vif sentiment artistique, le culte enthousiaste du beau. On savait que le grand peintre Giotto, ami intime de Dante et son compagnon de voyage en France, avait peint en fresque, dans une des salles du palais du *Comune*, un portrait du grand poète. Ce palais, habité jadis par plusieurs podestats de Florence, avait été transformé en prison, et ses lambris avaient disparu sous de nouvelles distributions, nécessitées par l'emploi auquel on le destinait : on le connaissait à Florence sous le nom d'*Il Bargello.* Le grand-duc de Toscane, Léopold II, prince excellent et généreux, protecteur éclairé des arts, dirigeait lui-même de difficiles travaux dans l'espoir de découvrir la précieuse image du plus grand poète de l'Italie et du moyen âge, due au pinceau d'un des plus célèbres peintres de l'Ecole italienne.

La ville entière s'occupait de ces intéressantes recherches; elles faisaient le sujet de toutes les conversations; elles étaient l'objet

des vœux les plus ardents. La foule se pressait autour du Bargello, lorsque le marteau des travailleurs mit enfin à jour une draperie : on agrandit l'ouverture, et, bientôt, la noble figure de l'auteur de la *Divine Comédie* parut aux yeux de la foule émue.

Un silence profond succéda tout à coup aux bruyantes conversations des assistants, dont le nombre s'accrut énormément au bruit de la grande nouvelle. En ce moment une voix grave prononça près du grand-duc ces paroles que Dante adresse à Virgile dans une des plus belles parties de l'*Enfer :*

> Onorate l'altissimo poeta ;
> L'ombra sua torna, ch'era dipartita.

« Bravo! s'écria le grand-duc en se tournant du côté d'où venait cette voix, on ne pouvait mieux célébrer l'apparition de cette glorieuse image ! » C'était un étranger, un Français, qui avait fait cette citation si opportune, et l'assistance en fut encore plus frappée. Comme si, dans ce moment solennel, l'expression la plus juste de l'admiration universelle pour l'illustre proscrit devait, après plus de cinq siècles, sortir d'abord d'une bouche étrangère !

Florence fut ce jour-là, et les jours suivants, tout en fête ; c'était une joie générale, à laquelle prenaient part tous les Florentins sans exception, jusqu'aux petits enfants, et dont les « réjouissances » officielles ne sauraient donner la moindre idée. Les boutiques se fermèrent ; on pavoisa spontanément la ville, et le soir, une de ces brillantes illuminations dont l'Italie a le secret orna tous les édifices, toutes les maisons, jusqu'aux plus humbles. C'était bien là une fête nationale et une noble fête[1]. L'on vit ainsi se renouveler, après cinq cents ans, cette explosion d'enthousiasme populaire qui avait accueilli un tableau de Cimabue, la *Vierge et Jésus*, trouvé si admirable, qu'une procession fut organisée pour conduire triomphalement à Santa-Maria-Novella, au son des cloches et des trompettes, aux acclamations d'une foule immense, le chef-d'œuvre du grand peintre. Plus heureux que Dante, Cimabue put assister à son triomphe et fut comblé d'honneurs et de richesses. Quant à Giotto, pour lui aussi, l'admiration de ses concitoyens, la gloire elle-même, furent une source de bonheur, et, à sa mort, les Florentins voulurent qu'il fût enseveli dans cette belle cathédrale dont il avait dessiné et construit le merveilleux campanile. Mais le malheureux poète de génie, qui devait porter si haut la gloire de la littérature italienne, attendit cent cinquante ans un tombeau sur la terre étrangère, où

[1] Documents personnels et inédits. — Une gravure placée en tête de l'édition de Fraticelli (*Divina Commedia*, Florence, 1860) reproduit le portrait ainsi découvert.

son ingrate patrie semblait poursuivre jusqu'à sa cendre, et son portrait ne fut placé dans *son beau Saint-Jean* (*mio bel San Giovanni*) que deux siècles après sa naissance (en 1465).

Cependant l'admiration que méritait la *Divine comédie* ne fut pas aussi longue à se manifester; car, dès 1374, une chaire spéciale fut créée à Florence pour l'interprétation de ce poëme immortel, dont Boccace fut chargé.

Déjà du vivant de Dante, les chants de la *Divine Comédie* circulaient de main en main et frappaient d'étonnement et d'admiration. Boccace raconte qu'à Vérone, Dante entendit des femmes se parler ainsi entre elles en se le montrant du doigt : « Voilà celui qui descend aux enfers et en revient quand il lui plaît ! — Et cela doit être vrai, car vois sa barbe crépue et son teint noirci : c'est le feu et la fumée de l'enfer !.. » ce qui fit sourire Dante continuant son chemin, ajoute l'auteur du *Décaméron* [1]. Ces vers puissants s'imposaient à la mémoire si prompte des Italiens qui les lisaient ou les entendaient, et l'on raconte que Dante, ayant entendu réciter, en l'estropiant, un passage de son œuvre, entra dans une colère terrible et s'oublia jusqu'à frapper celui qui dénaturait ainsi ses vers.

Aucune vie n'a été plus agitée que celle de Dante, et plus que personne il pouvait avec raison regretter les heureux jours de son enfance et de sa jeunesse. Elevé par les soins de Donna Bella, sa mère, femme d'un esprit supérieur, et digne d'un tel fils ; instruit par Brunetto Latini, son docte et bien-aimé maître; inspiré par l'amour plein de noblesse qu'il eut tout enfant pour cette jeune Béatrice Portinari, que sa poésie a immortalisée ; l'esprit et le cœur charmés par le gracieux commerce et l'amitié touchante qui le lièrent bien vite aux poètes et aux artistes les plus célèbres de l'Italie ; vivant à Florence, sa ville natale, patrie de la poésie, des arts et de l'élégance, dans un de ces courts moments de calme qui précèdent si souvent les plus violentes et les plus longues tempêtes, Dante passa ses vingt-cinq premières années au milieu des plus grandes jouissances de l'intelligence et de l'âme, et vit naître autour de lui l'admiration de ses concitoyens, qui devait se changer tout à coup en haine violente, en odieuse ingratitude.

Béatrice, en mourant à vingt-cinq ans, semble emporter avec elle le bonheur de « son fidèle, » et Dante, s'élançant alors sur l'aile de son sublime génie pour rejoindre sa maîtresse idéalisée, semble, dans son poëme admirable, poursuivre ce bonheur qui l'a fui, sous la forme la plus élevée : la Vertu.

On peut distinguer trois phases dans la vie de Dante que nous

[1] Vita di Dante.

allons retracer. La première, qui comprend son enfance et sa jeunesse et où règne sans cesse l'image de « sa Dame » vivante, nous l'intitulerons *Béatrice;* la seconde, remplie et troublée par sa désastreuse carrière politique, que son amour pour le bien et pour la patrie lui avait conseillé d'embrasser, s'appellera *Florence;* et la troisième, qui est celle de ses tristes et douloureux voyages de ville en ville et de porte en porte sur la terre étrangère, sera l'*Exil.*

Nous devons, avant d'entreprendre ce récit, prévenir le lecteur que bien des faits touchant au grand poëte ne sont rapportés que par des écrivains et des commentateurs qui ne les purent prouver. Dans ces cas douteux, nous laisserons le lecteur juger lui-même de la vraisemblance de ces faits, dont la source lui sera indiquée, afin de tracer une ligne entre l'histoire et la légende. Mais notre principal guide pour suivre la vie de Dante sera Dante lui-même, dont les ouvrages contiennent de nombreuses indications autobiographiques, trop peu observées jusqu'ici ; points de repère qui aident puissamment à reconnaître l'exactitude ou la fausseté des récits des biographes. Cependant les parties les plus importantes de la vie de Dante sont connues avec certitude ; et si l'on doit regretter que cette certitude ne s'étende pas sur tous les événements de sa vie, c'est parce que, quand il s'agit d'un tel génie, aucun détail n'est insignifiant, et que tout ce qu'il a fait éveille une légitime et ardente curiosité.

I. — BÉATRICE

> Io era intrà color che son sospesi
> E donna mi chiamò beata e bella
> Tal che di comandar io la richiesi.
>
> *Inf.*, II, 52-54
>
> J'étais parmi ceux dont le sort est en suspens, lorsqu'une Dame m'appela, si pleine de grâce et de beauté, que je la conjurai de me donner ses ordres.

I

Dante, amoureux de toute gloire et de toute renommée, aimait à vanter la noblesse de sa race. Ses aïeux remontaient aux croisades, et l'un d'eux avait pris part à la seconde. Sa famille était originaire de Rome. Il tenait à honneur de ne pas faire partie des « *bêtes fiésolanes* » (le bestie fiesolane), mais d'être cette plante, devenue

rare à Florence, en laquelle revivait *la sainte semence des Romains* (la sementa santa di quei Roman...) Au Paradis, il met dans la bouche de son aïeul, le croisé Cacciaguida, l'histoire de sa famille et la prédiction des malheurs qui l'attendaient. Ses ancêtres s'appelaient à Rome les *Frangipani*[1]. A la fin du VIII^e siècle, Rome, devenue ville du pape, était sans cesse menacée par les barbares : Astolphe, roi des Lombards, l'assiégeait en 755, et l'aurait prise si Pépin-le-Bref n'avait envoyé une armée qui sauva la Ville éternelle. Plus tard, les Sarrazins de Sicile l'attaquaient encore, et le pape Léon IV opposait à leurs incursions l'enceinte bastionnée du Trastevère. Le séjour de Rome était donc peu sûr.

Vers cette époque, Charlemagne rebâtit Florence, détruite au VI^e siècle par Totila, roi des Goths[2], et y appela de nombreux colons. Les Frangipani, espérant, comme beaucoup d'autres, trouver dans la cité reconstruite un asile paisible et s'y assurer un avenir prospère, quittèrent Rome et vinrent s'établir à Florence. Le chef de la famille s'appelait *Eliseo* et son nom remplaça dès lors celui de Frangipani : on montre près de la porte Saint-Pierre une maison qu'on dit avoir été celle des *Elisei;* elle conserve encore leur nom.

En 1106 naquit Cacciaguida, qui, laissant à Florence ses deux frères Eliseo et Moronte, se rendit à Ferrare, où il épousa *Alighiera* des *Alighieri Fontana.* Revenu à Florence avec sa femme, il s'établit dans une maison située derrière Saint-Martin-de-l'Evêché, près des demeures des *Sacchetti* et des *Donati.* Cacciaguida fit alors du nom de sa femme son nom de famille, pour se distinguer de ses frères, et c'est sous le nom des Alighieri que la gloire la plus éclatante attendait les descendants d'Eliseo [3].

[1] On prête au nom des Frangipani une gracieuse étymologie. Ce nom viendrait de ce qu'un des ancêtres de cette famille, homme riche et généreux, réunissait fréquemment le peuple et distribuait d'abondantes portions de pain de froment. D'où le nom de Frangipani (*panem frangere*, rompre le pain) lui fut donné.

[2] Dante commet à ce sujet une erreur singulière : il confond Attila avec Totila. (*Enfer*, XIII, 149.)

[3] L'orthographe des noms italiens est souvent variable : Elisei s'est écrit aussi *Iliset* et *Liset;* Alighieri a subi de nombreuses transformations et se trouve sur divers actes et registres publics inscrit de toutes les manières suivantes : Alagherii, Alagherius, Aldighieri, Alleghierii, Alegerii, Aldegherii, Aliagherii, Alegherii, Alagerii, Alighieri. (Fraticelli : *Storia della vita di Dante*.)

A ce sujet, rappelons au lecteur que c'est commettre une faute grossière que de dire *le Dante*, attendu que l'article ne peut se placer que devant un nom de famille et jamais devant un prénom. On peut donc dire le Tasse, l'Arioste, l'Alighieri, mais non le Torquato, le Ludovico, le Dante. Il est étrange que beaucoup de traducteurs et de commentateurs de Dante, qui, pour entreprendre une pareille tâche, devraient au moins savoir la grammaire italienne, aient commis cette faute choquante. Lamennais, le premier, croyons-nous, a réclamé contre cette erreur.

Cacciaguida était âgé de quarante ans lorsque saint Bernard commença à Vezelay (1146) la prédication d'une seconde croisade. Son éloquence, « qui changeait en déserts les villes et les châteaux » en France, en Allemagne et en Italie, entraîna l'aïeul de Dante et beaucoup de ses concitoyens. Ils se réunirent à cette expédition, entreprise avec tant d'enthousiasme et d'espoir par Conrad III, empereur d'Allemagne, et Louis VII, roi de France, mais qui devait se terminer d'une manière si désastreuse par la trahison de l'empereur grec Manuel Comnène. Cacciaguida se battit héroïquement, fut armé chevalier par Conrad III lui-même et périt au siége de Damas. C'est sur la gloire du valeureux Cacciaguida que Dante fonde la noblesse de sa famille.

Deux races distinctes avaient formé la population florentine : l'une, venue de Fiesole, alors que Florence n'était qu'une bourgade dépendant de cette antique cité étrusque, l'autre, venue de Rome, d'abord lorsque Sylla y eut appelé une colonie de vétérans, (81 av. J.-C.), ensuite à l'appel de Charlemagne (VIII[e] siècle). La première formait l'élément vulgaire et grossier. « Ces ingrats, ces méchants, dit Dante, sont hautains comme leurs montagnes et durs comme leurs rochers. » La seconde représentait la noblesse, par cela même qu'elle descendait des Romains, peuple prédestiné. Dante tenait donc à faire constater qu'il appartenait à la race d'Enée et que sa famille avait cette double noblesse que donnent l'ancienneté et la valeur guerrière : il y ajouta la plus élevée de toutes, celle du génie.

II

Cependant les Alighieri, malgré leur noblesse, appartenaient au parti guelfe, représentant les opinions populaires et démocratiques, et formé principalement par la bourgeoisie. Ce parti avait le dessous à l'époque de la naissance de Dante. Un premier exil avait frappé son père vers 1248, et les gibelins, représentant les opinions aristocratiques et dominatrices, ayant de nouveau triomphé dans la sanglante bataille du mont Aperto (1260), Alighieri fut banni une seconde fois, cinq années plus tard, au moment même où Dante venait au monde. A cette époque, les partisans de l'une et de l'autre factions savaient encore ce qu'ils voulaient ; les noms de Guelfes et de Gibelins avaient une signification politique assez précise. Mais il n'en fut pas toujours de même dans ces républiques italiennes ravagées par les haines civiles les plus violentes et les plus meurtrières : aux factions guelfes et gibelines s'ajoutèrent celle des *Noirs*

et des *Blancs*, puis des *Secs* et des *Verts*, et la confusion devint véritablement inextricable.

On ne savait réellement plus, par suite de nouvelles querelles, de nouvelles divisions et de subdivisions parmi les membres d'un parti, d'une famille, ce que chacun voulait ou ne voulait pas. La même famille renfermait dans son sein des adversaires acharnés les uns contre les autres et qui, sous le moindre prétexte, en venaient aux mains. La politique cessa même de motiver ces fureurs, et l'on vit les membres d'une même faction s'attaquer les uns les autres : c'est ainsi que fut répandu le sang des Buondelmonti, à Florence, des Capuletti, à Vérone.

Chose curieuse, Cacciaguida, combattant en Palestine sous les ordres de Conrad III et armé chevalier par lui, se trouve devoir son titre au prince qui donna naissance en Allemagne au parti Gibelin et qui en fut le premier chef ; car c'est la rivalité qui s'éleva au sujet de la couronne de Lothaire II, empereur d'Allemagne, entre Conrad III, duc de Franconie et de Souabe, et Henri le Superbe, duc de Saxe, qui divisa l'Allemagne en deux factions, celle des Guelfes et celle des Gibelins. Par conséquent, les Alighieri, qui étaient Guelfes, durent leur noblesse au chef du parti ennemi. Transportés en Italie avec les prétentions de la maison de Souabe, ces noms de Guelfes et de Gibelins désignèrent d'un côté les partisans de l'indépendance italienne et des papes qui la défendaient, de l'autre ceux de la puissance allemande qui prétendait asservir l'Italie.

III

En 1265, Florence était gouvernée par Guido Novello, seigneur du Casentin, lieutenant de Manfred, bâtard de Frédéric II, qui avait remporté, pour les Gibelins, la victoire du mont Aperto. Mais les dissensions devenant de plus en plus violentes parmi les Florentins, Guido fut obligé de se retirer et de laisser élire à sa place deux frères de l'ordre de Sainte-Marie, Catalano des *Catalani* (ou des *Malvolti*) et Loderingo de Andalo, l'un Guelfe, l'autre Gibelin, sur l'impartialité desquels on comptait pour rétablir l'ordre [1]. C'est à cette époque orageuse, dans des circonstances contraires à sa famille, que naquit à Florence, le 8 mai 1265, *Dante Alighieri* [2]. Au bout de quelques jours, le baptistère de la cathédrale,

[1] Machiavel, *Istorie fiorentine*, lib. III; *Enfer*, XXIII, 103-108.

[2] Ou plutôt *Durante Alighieri*; car Dante n'est qu'une abréviation de ce nom; mais cette abréviation est consacrée par le poète lui-même, par ses contemporains et par la postérité. Brunetto Latini, maître de Dante, versé dans l'art de l'astrologie, tira l'horoscope de son illustre élève et fit remarquer qu'à sa naissance le soleil était dans le signe des Gémeaux, constellation consacrée à Apollon, dieu de la poésie. (*Enfer*, XV, 55—57.

ce beau Saint-Jean que Dante aimait tant et qu'il a célébré, ouvrait ses portes pour livrer passage à l'enfant prédestiné qui devait apporter tant de gloire à sa patrie, en échange de tant d'ingratitude et de persécutions.

Deux ans après la naissance de Dante, la fortune adverse cessait de poursuivre les Alighieri; leur parti triomphait : les Gibelins étaient bannis, Manfred périssait à Bénévent, Guido Novello était chassé, les Guelfes rentraient à Florence pour la seconde fois, et avec eux le père de Dante, qui ne jouit pas longtemps du bonheur de vivre à son foyer, dans sa patrie, car il mourut bientôt, laissant son jeune fils aux soins de sa femme Donna Bella. Cette femme remarquable sut diriger les premiers pas de son fils vers les études que lui fit suivre avec tant de fruit Brunetto Latini, professeur célèbre, secrétaire de la république et ami des Alighieri. La famille était dans l'aisance. Elle possédait une maison à Florence et des métairies à Camerata, près de Plaisance; aussi, lorsque plus tard le poète eut été dépouillé de tout ce qu'il avait, dut-il éprouver plus amèrement la perte de ces biens qui avaient rendu sa jeunesse douce et facile dans la ville « où il avait dormi agneau. »

Brunetto Latini devint bientôt le seul guide de Dante qui, orphelin dès l'âge de douze ans (car Donna Bella mourut jeune), lui fut confié par sa famille. Il aime à se rappeler dans ses ouvrages la « chère, douce et paternelle image, *la cara*, *buona*, *imagine paterna*) de son maître » lorsqu'il lui enseignait comment on parvient au glorieux port (*a glorioso porto*), c'est-à-dire à la renommée.

Dante n'avait pas encore neuf ans lorsqu'il connut cette enfant qui frappa tellement son imagination, qu'elle devint, pendant plus de quinze ans, son unique préoccupation et, pendant toute sa vie, la personnification de l'idéal vers lequel tendaient toutes ses pensées. Dans son premier ouvrage, *la Vie Nouvelle*, sorte de journal dans lequel il a mis ses poésies de jeunesse en les accompagnant de commentaires et en expliquant ce qui les avait inspirées, Dante raconte les premiers temps de cet amour extraordinaire qui s'empara sitôt de son esprit et, tout en se transformant, eut une si grande influence sur sa vie et ses ouvrages, même après la mort prématurée de sa « noble dame. »

C'est dans une réunion d'amis que Dante rencontra pour la première fois Béatrice. Folco Portinari, noble Florentin et ami des Alighieri, avait, selon sa coutume, réuni chez lui, le 1er mai, nombreuse compagnie, et surtout beaucoup d'enfants du même âge que sa fille. Dante, alors âgé de neuf ans moins une semaine, ne partagea pas les jeux de ses petits camarades et fut tout entier captivé par cette enfant « à laquelle, dit-il, beaucoup de personnes, ne

sachant comment la désigner[1], donnèrent le nom de Béatrice[1] »

Sa démarche était pleine de dignité et de modestie[2]; « sa robe était d'une belle couleur rouge, simple et honnête, et la manière dont sa ceinture la retenait convenait à son extrême jeunesse. » Elle entrait dans sa neuvième année. « A partir de ce moment, ajoute Dante, l'amour se rendit maître de mon âme, qui lui fut aussitôt fiancée. »

Dante rapporta de cette fête un souvenir profond, et l'image de Béatrice, incessamment présente à ses yeux, éveilla dans son jeune cœur cet amour étrange et précoce qui occupa dans sa vie une si grande place. L'impression avait été si vive, que, bien qu'il restât longtemps sans revoir la fille de Portinari, sa passion augmenta et s'empara de plus en plus de ses pensées et de ses fécondes méditations.

Neuf années s'écoulèrent ainsi[3] mais le jeune Dante, malgré son amour, ne laissait pas que de travailler ardemment avec Brunetto Latini, dont les vastes connaissances et l'esprit supérieur et encyclopédique faisaient un précepteur sans égal. Les seules jouissances qu'éprouvât Dante étaient de voir passer sa dame à de longs intervalles et quelquefois de la suivre respectueusement de loin. « Quand j'obtenais d'elle un salut, dit-il, je ne me connaissais plus d'enne-

[1] *Vita Nuova*, parag. 2. — Cette phrase de Dante a fait penser, non sans raison, que Béatrice ne devait pas être le nom véritable de la fille de Portinari, mais un surnom donné par ses amis, comme cela se faisait et se fait encore si souvent à Florence. La *Dame* de Guido Cavalcanti était appelée Primavera; mais son véritable nom était Giovanna, et par abréviation Vanna (Voy. *Vita nuova*, parag. 24, sonnet, et les notes de Fraticelli dans le *Canzoniere*, page 108). De même, Dante appelle souvent Beatrice, Bice. (*Ibid.*) Malheureusement le vrai nom de Béatrice ne nous est pas parvenu comme celui de Primavera.

[2] *Vita nuova*, parag. 26, sonnet.

[3] *Vita nuova*. — Dante prenait un soin méticuleux à voir en tout un *ordre* et à faire régner dans ses œuvres la plus parfaite harmonie de nombres et de dimensions. Le nombre 9 était regardé par lui comme symbolique et mystique. (9 cercles dans l'Enfer, 9 jours pour son voyage, 9 sphères au Paradis, etc.) Dans un curieux passage de la *Vie nouvelle*, il explique subtilement pourquoi le nombre 9 accompagnait toujours et nécessairement Béatrice. Voici quelques-unes de ses observations à ce sujet : Béatrice était dans sa *neuvième* année quand Dante la vit d'abord; lui-même allait accomplir la sienne; *neuf* ans plus tard, elle lui adresse pour la première fois la parole; la vision que Dante raconte dans son premier sonnet (V. plus loin) lui était apparue à la première des *neuf* dernières heures de la nuit (quatre heures du matin); dans un autre sonnet, où il place soixante noms pour faire passer inaperçu parmi eux celui de Béatrice, la mesure du vers l'oblige à placer celui de sa Dame le *neuvième;* une autre vision apparaît à la *neuvième* heure du jour; *neuf* est le carré de *trois*, donc est Béatrice le produit direct de la Trinité; enfin elle meurt le *neuf* juin 1290, chiffre dont la somme donne 9 et 3. (*Vita nuova*, parag. 30.) Cela, chez Dante, était moins une superstition qu'un sentiment, ou, si l'on veut, un usage religieux : certains nombres sont aussi symboliques dans l'Evangile, entre autres le nombre 40 : « Le peuple passe *quarante* jours au désert, Moïse *quarante* jours au Sinaï, Elie et Jésus jeûnent *quarante* jours, etc. » (Renan, les *Apôtres*, chap. 2, p. 37, note.)

mis. » Ce n'est que lorsqu'il eut atteint l'âge de dix-huit ans que Béatrice (qui en avait alors dix-sept) lui adressa pour la première fois la parole. L'émotion du jeune homme fut telle qu'il quitta la foule « comme enivré, et se retira dans la partie la plus solitaire de son logement pour penser à son aise à celle qui s'était montrée si courtoise envers lui. » Il s'endormit alors d'un doux sommeil et eut une vision étrange, qu'il raconte dans un sonnet. Ce sont les premiers vers, non qu'il ait écrits, mais qu'il ait fait connaître. Ce sonnet est adressé aux *Fidèles d'Amour*, c'est-à-dire aux poètes florentins, qui s'appelaient ainsi entre eux à cause du sujet de leurs poésies, de leurs dissertations et de leur correspondance symbolique, qui était toujours l'Amour. C'est le premier sonnet qui se trouve dans la *Vie nouvelle* (paragr. 3) :

A chaque âme éprise et noble cœur à qui parviennent ces vers, afin qu'il me réponde et m'en dise son avis, salut au nom de leur seigneur, c'est-à-dire : Amour !

Déjà le tiers des heures pendant lesquelles brillent toutes les étoiles était passé, lorsqu'Amour m'apparut tout à coup. Le souvenir m'en remplit de crainte.

Amour me semblait gai. Il tenait mon cœur dans sa main et portait dans ses bras ma dame endormie et enveloppée dans une draperie.

Puis il la réveilla et humblement lui fit manger ce cœur, malgré son effroi. Ensuite je le vis s'éloigner en pleurant.

Ce sonnet fut l'origine de l'amitié qui lia bientôt Dante avec les poètes contemporains. Trois d'entre eux, Guido Cavalcanti que Dante appelle son *premier ami*, Cino de Pistoia et Dante de Majano lui répondirent chacun par un sonnet qui nous est parvenu. C'est celui de Guido que Dante préféra, le trouvant le plus juste « comme, dit-il, on le vit par la suite. » D'autres poésies suivirent ce premier essai et attirèrent l'attention. Des *canzone*, des *ballate* et des sonnets excitèrent une admiration méritée ; car on reconnaît dans plusieurs d'entre eux un sentiment poétique, des images heureuses, des formes gracieuses, des idées élevées, qui n'étaient pas communes dans les poésies du temps, si pleines de recherches et de fatigantes subtilités. Ces défauts se rencontrent aussi dans certaines parties de la *Vie nouvelle* et dans d'autres ouvrages de Dante ; mais les qualités qui y brillent ne se rencontrent point dans les œuvres contemporaines, au moins avec autant d'éclat. Ses poésies firent alors partie de ces correspondances amoureuses en vogue au moyen âge, lesquelles renfermaient souvent sans doute des allusions symboliques à la politique du temps, dont la clé est perdue pour nous.

Elles sont accompagnées dans la *Vie nouvelle*, d'une partie en prose, remarquable et importante dans l'histoire de la littérature italienne; car, à cette époque, la langue du *si*, à peine formée, était encombrée de sèches et arides dissertations scientifiques et pédantes. Ce fut Dante qui, le premier, la dégagea de ces obscurités et lui imprima ce caractère de grandeur, de hardiesse et de claire élégance que ses prédécesseurs n'avaient pu lui donner : c'est un premier pas, mais déjà un grand pas vers le style de Boccace.

La sensibilité de Dante était extrême : un sourire de sa dame lui causait une joie qu'il déclare impossible à exprimer. La *Vie nouvelle* est pleine de ces traits extraordinaires, surtout chez un si jeune enfant. Un des plus charmants sonnets composés sous l'empire d'une de ces joies si vives, causées par une si légère faveur, donnera, nous l'espérons, même à travers le voile de notre traduction, une idée de la délicatesse ravissante qui caractérise les premières poésies de l'Alighieri.

LE SALUT (*Il saluto.*)

Ma dame met tant de modestie et de dignité dans son salut, que tous ceux auxquels elle l'adresse restent muets et tremblants et n'osent lever les yeux vers elle.

Revêtue de modestie, elle poursuit sa route, entend humblement ses louanges, et semble descendue des cieux sur la terre par un miracle.

Elle se montre si charmante à ceux qui la contemplent, que ses regards pénètrent le cœur d'une douceur dont ne peut se faire une idée celui qui ne l'a pas éprouvée.

Et l'on dirait qu'un souffle suave et plein d'amour s'échappe de ses lèvres et va dire à l'âme : « Soupire ! »

Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus fraîchement délicieux, de plus purement amoureux que ce sonnet, et quand on pense que la même plume qui a écrit ces vers si doux et si tendres a tracé les effroyables tableaux de l'Enfer, on reste confondu et l'on ne comprend pas que Dante ait pu être accusé de monotonie. Il suffit, du reste, de lire même l'*Enfer*, pour voir, au milieu de ces sombres et farouches descriptions, se faire jour la sensibilité délicate du poète : le récit de Françoise de Rimini, la rencontre de Brunetto Latini, tous les rapports de Dante avec Virgile, et tant d'autres scènes touchantes forment un heureux contraste avec le terrible spectacle que Virgile fait contempler au poète chrétien.

Cet amour platonique et romanesque qui absorbait les pensées de Dante et le rendait « si faible et si maigre que son aspect faisait peine à ses amis, » excitait leur indiscrète curiosité ; « mais, lors-

qu'ils me demandaient, ajoute Dante, qui j'aimais, je les regardais en souriant et ne répondais pas. » Car Dante prenait un soin jaloux de cacher sa passion, et, pour détourner les soupçons, il alla même jusqu'à prétendre aimer une autre femme et écrire des vers en son honneur, faisant d'elle un voile à son véritable amour. Béatrice, s'étant un jour aperçue de ses assiduités compromettantes auprès d'une autre Florentine, y fut trompée elle-même, et elle lui fit sentir qu'elle en était irritée, ce qui causa au jeune poète un des gros chagrins qu'il exprime dans la *Vie nouvelle*. Voulant faire entrer le nom de Béatrice dans une de ses poésies, il l'accompagne de cinquante-neuf autre noms de femmes pour qu'on ne puisse découvrir quel est celui de sa Dame [1].

Une pléiade d'hommes illustres entourait « le poète » (c'est ainsi qu'on l'appelait) à cette brillante époque de l'histoire de Florence : Arnolfo di Lapo, l'architecte du Palazzo-Vecchio, de l'église de la Sainte-Croix et d'autres admirables monuments ; Cimabue, peintre de la *Vierge et Jésus* entourés des anges, tableau qu'on admire à Santa-Maria-Novella de Florence ; Giotto, qui fit le portrait de Dante et celui de Brunetto Latini ; Gaddi, le mosaïste ; Casella, le musicien, qui mit en chant plusieurs de ses *canzone* ; Cecco d'Ascoli, célèbre professeur de Bologne ; Francesco Barberino, auteur du poëme des *Documenti d'amore ;* Cino de Pistoia, jurisconsulte et poète, qui fut le maître de Barthole, et dont les poésies furent imprimées avec celles de Dante, en 1518 et en 1527 ; Dante de Majano, Chiaro Davanzati, Guido Orlandi, Salvi Doni, Ricco de Varlungo, Cione Baglione, etc., poètes célèbres de leur temps, mais dont le renom a été entièrement effacé par la gloire de Dante Alighieri.

L'instruction de Dante était variée. Il avait tout étudié et possédait la somme des connaissances de son époque : la rhétorique et la logique, l'histoire et la philosophie, l'astronomie et la physique, l'algèbre et la géométrie ; le latin lui était familier ainsi que le provençal et les langues d'oc et d'oïl. Quant au grec, bien qu'il se serve plusieurs fois de mots grecs et qu'il vante et cite Homère, Aristote, Platon, etc., il est probable que c'est surtout par des traductions qu'il a connu l'*Iliade*, l'*Odyssée* et les ouvrages des tragiques et des philosophes grecs. En outre, il apprit la musique avec Casella, et le dessin avec Giotto et Cimabue. Il savait l'*Enéide* par cœur d'un bout à l'autre, et connaissait à fond les œuvres de Stace, de Lucain, d'Ovide, d'Horace, de Tite-Live, etc., comme le prouvent de nombreux passages de ses écrits et surtout de l'*Enfer*. Son maître

[1] Ce poëme n'a pas été écrit par Dante ou ne nous est pas parvenu.

en philosophie est Aristote, qu'il appelle « *le maître de ceux qui savent*, » comme Homère est pour lui « *le poète souverain.* » Les doctrines de Platon l'inspirèrent et le guidèrent, et dans Boèce il trouva des maximes et des pensées dont il sut ingénieusement profiter. Saint Augustin et saint Thomas d'Aquin lui servirent aussi de modèles, et, par-dessus tout, la Bible était sans cesse présente à sa pensée, ainsi que les écrits des Pères de l'Eglise. A chaque page, on rencontre une inspiration des Ecritures. Les châtiments divers de son *Enfer* sont, pour la plupart, empruntés à des passages de Jérémie, d'Isaïe, de Daniel, de l'Apocalypse, de l'Ecclésiaste, de saint Bernard, etc. Les fruits qu'il a recueillis de ses vastes lectures sont sans nombre, et le parti qu'il a su tirer de ses universelles connaissances est surprenant. Jamais inspiration divine n'était, depuis Homère, descendue sur un champ si fertile, et, dans le XV^{e} chant de l'*Enfer*, Virgile a bien raison de lui dire : « Il faut avoir bien observé pour se souvenir ainsi ! » En effet, tout ce qu'il avait appris et lu semble disposé dans son esprit avec l'ordre le plus parfait, et chaque passage se présente à l'appel de son inspiration pour la compléter et la fortifier, grâce à sa prodigieuse mémoire.

Et qu'on ne dise pas ce que répètent pourtant à satiété les contempteurs du temps passé, sans y avoir, je le crains, regardé de bien près, qu'on ne dise pas que cette science encyclopédique que possédait Dante fût facile à acquérir. Sans doute, il y a de nos jours plus de choses à savoir qu'il n'y en avait alors. Des sciences tout entières se sont ajoutées à la somme de connaissances du temps dont nous parlons. Mais si nous avons plus à apprendre, que de moyens d'apprendre nous possédons que n'avaient pas les contemporains de Dante ! Que de livres où nous puisons l'instruction à tous les degrés, depuis les notions les plus élémentaires jusqu'à la science la plus élevée ! Il n'y avait point, à proprement parler, de livres, du temps de Dante. Il fallait trouver en soi-même non-seulement le désir vrai et ardent de s'instruire, mais en grande partie aussi, par la méditation, les moyens de s'instruire. Il fallait chercher partout et souvent à de grandes distances, les œuvres rares les seules où on pût puiser. Il fallait chercher aussi et avoir le bonheur de rencontrer les savants, les lettrés, que l'on consultait alors comme des oracles, parce que, en effet, ils avaient acquis leur immense savoir au prix d'énormes travaux. Il fallait surtout, nous le répétons, penser, méditer, interroger, creuser son propre esprit et son âme ; et la science se donnait seulement à qui lui consacrait toute sa vie, à qui ne pensait qu'à elle, n'avait d'autre occupation, d'autre joie que de la rechercher et de l'obtenir. Que l'on compare, et qu'on parle ensuite

dédaigneusement des savants comme Dante et les contemporains de Dante ! Pour nous, c'est une sorte d'effroi, en même temps qu'une profonde admiration, que nous éprouvons en présence de pareils hommes et de pareils labeurs.

Dante ne partagea pas seulement sa vie entre l'étude et la poésie amoureuse. Il combattit avec les Guelfes de Florence contre les Gibelins d'Arezzo, à Campaldino, où Buonconte de Montefeltro, qui commandait l'armée ennemie, périt sur les bords de l'Archiano. Corso Donati et Vieri de'Cerchi étaient les deux principaux chefs de l'armée guelfe, et Dante, qui avait sollicité et obtenu l'honneur de prendre rang dans le corps d'élite des *feditori* (cavaliers d'attaque), s'exposa aux plus grands dangers, en combattant sur la première ligne. Une lettre de lui racontait cette bataille en détail : un fragment nous en est seul parvenu. Il dit avoir eu très peur d'abord; mais cette émotion, inséparable des premières armes, et avouée par lui, ne fait qu'honneur à sa sincérité. Quant à son courage ,il ne peut être mis en doute. S'il eut peur, comme dit spirituellement M. Ampère, ce fut de perdre la bataille. En effet, la victoire lui causa une joie qu'il exprime ensuite avec enthousiasme.

Un an plus tard, Dante assistait au siége de Caprona, défendue par une garnison lucquoise, qui fut obligée de se rendre sous condition d'avoir la vie sauve. Les soldats vaincus sortirent de la ville et l'on eut grand'peine à empêcher qu'ils ne fussent massacrés par les paysans furieux. Cette scène a fourni au poète, dans le vingt et unième chant de l'*Enfer*, une excellente comparaison.

Ainsi se passèrent les vingt-cinq premières années de la vie de Dante. Durant cette période, il ne rencontra que des fleurs sous ses pas; l'avenir se présentait sous les plus riantes couleurs. La célébrité, la gloire, dont il fut si noblement avide, venait le chercher au seuil de la jeunesse et semblait vouloir le prendre par la main. Ses contemporains commençaient déjà à lui rendre l'hommage que la postérité lui réservait. Trompeuses promesses du sort ! Tout va changer pour le poète : les malheurs vont s'accumuler et fondre sur sa tête, comme impatients de le frapper. Ces coups seront d'autant plus cruels qu'ils auront été retardés et imprévus. Le plus grand poète qui, depuis l'antiquité, ait honoré l'humanité, finira sa vie dans l'exil et la misère !

En 1290, Béatrice meurt, à vingt-six ans, et cette mort ouvre la triste série des malheurs de Dante. Son chagrin fut inexprimable ; il faillit en perdre la vie, tomba gravement malade, et même donna à ses parents et à ses amis des inquiétudes pour sa raison égarée.

II. — FLORENCE

> Pur che mia coscienza non mi garra,
> Ch'alla Fortuna, come vuol, son presto.
>
> *Inferno*, ch. XV, v. 91-92.
>
> Pourvu que ma conscience ne me reproche rien, la Fortune peut me conduire à son gré, je suis prêt.

I

Pour se rendre compte du culte que Dante continue à vouer à Béatrice, même après que la mort la lui a ravie, il faut avoir présente à l'esprit la doctrine platonicienne ; il faut se souvenir du discours que Diotime de Mégare adresse à Socrate dans le *Banquet* de Platon. La distinction que cette femme inspirée établit entre l'âme et le corps, divisant les hommes en deux classes, Dante l'observe scrupuleusement et la met en action. Il suffit d'examiner attentivement la marche qu'a suivie l'esprit du poète dans sa carrière amoureuse et dans ce culte persistant voué à Béatrice, pour reconnaître qu'il agit sous l'influence directe de la doctrine et du système de Diotime, afin d'arriver à la connaissance du vrai, du bien et du beau.

Nous ne voulons pas dire que, dès sa première entrevue avec Béatrice, Dante, qui n'avait pas encore neuf ans, songeait au système de Diotime et de Platon, mais on peut affirmer que, malgré son jeune âge, ce fut l'instinct du beau inné en lui, plutôt que l'instinct de l'amour qu'éveilla, en quelque sorte à son insu, la vue de Béatrice. Puis les deux sentiments se confondirent et, plus tard, son imagination, puisant de nouvelles richesses et de nouvelles forces dans ses vastes connaissances philosophiques et théologiques, fit de cette Béatrice un être divin, expression de la Beauté et de la Vertu, qu'il ne lui était permis que d'admirer ici-bas et de chercher à apprécier, mais qu'il était seul à comprendre. C'est une révélation qui lui vient de Dieu, et qui lui assure la Récompense s'il sait retrouver et suivre jusqu'au bout ce « bon chemin » que les fautes et les erreurs lui ont fait perdre. L'objet de cette passion est désormais, par conséquent, à l'abri et au-dessus des accidents de la vie, et Béatrice, tout en se mariant [1], reste néanmoins sur le piédestal que « son fidèle » lui a dressé.

[1] Béatrice épousa en 1288 Simone de'Baldi, dont la fortune était considérable. (Fraticelli : *Storia della vita di Dante*, chap. IV, note 7.)

Dante ne semble avoir éprouvé aucune jalousie, aucun dépit de ce mariage, et cela prouve qu'arrivée à cette époque, sa passion, déjà transformée, s'adressait à un idéal dont Béatrice n'était que la personnification [1]. Un mariage entre Dante et Béatrice était donc impossible, sans détruire à l'instant le prestige, la puissance, le charme mystique qu'il lui trouvait. Mais, dira-t-on, Dante éprouve à la mort de Béatrice une douleur profonde, immense, et, s'il l'eût tellement idéalisée, s'il en eût fait une créature imaginaire, sa mort n'aurait pas dû l'émouvoir plus que son mariage. A cette objection, la réponse est facile : la mort ôtait à Dante l'image de son idéal, et le vide est en effet affreux pour lui ; car la personnification disparue, il lui faudra désormais renoncer à la contemplation de ce beau animé et se contenter de l'imaginer. C'est alors que, plaçant l'âme de Béatrice au plus haut des cieux, parmi les bienheureux qui, entourés du chœur des séraphins, jouissent du rayonnement immédiat de Dieu, Dante suit la marche platonicienne et poursuit à la fois, sous le nom unique de Béatrice, la théologie, science suprême du vrai, la vertu, qualité suprême du bien, l'art, étude suprême du beau ; et de ce triple objet de ses nobles recherches, il est conduit à ce qui les contient et les engendre en même temps tous les trois, à l'Etre suprême, idéal pour l'humanité incapable de le contempler, mais que la raison affirme, c'est-à-dire Dieu [2].

On comprend facilement qu'arrivé là, Dante pourra désormais se marier et devenir un excellent père de famille sans qu'on puisse l'accuser d'infidélité posthume. Il continue donc à porter les yeux vers Béatrice, qui n'est plus pour lui qu'une abstraction, un signe algébrique [3], la théologie le plus souvent ; il demande à sa raison et à son esprit de le conduire vers elle ; et sa femme n'est pas plus jalouse que ne l'était le mari de Béatrice Portinari, qui, probablement, ne trouva pas chez sa jeune épouse l'accueil que la belle et fidèle Leila fit à son infortuné mari ; mais Leila avait été mariée de force, tandis que rien ne fait supposer que pareille contrainte ait été exer-

[1] Il suffit, pour se convaincre des sentiments de Dante pour Béatrice, de lire ses œuvres complètes avec attention dans l'ordre chronologique. On voit alors clairement que, sous le nom de Béatrice, il cesse bientôt de désigner la fille de Portinari, qui, comme on l'a vu, ne s'appelait même pas Béatrice, mais entend une personnification complexe de la *théologie*, « cette science d'un attrait si irrésistible, » que tant de grands esprits ont cultivée et illustree.

[2] Voyez le *Convito* et le *Paradis*. — Nous rappelons encore au lecteur que ce ne sont pas nos idées et nos opinions personnelles, mais les idées et les opinions de Dante lui-même que nous exposons ici. Cette philosophie ressort clairement et progressivement de la lecture attentive de ses ouvrages.

[3] Dante dit dans la *Vie nouvelle* que non-seulement Béatrice fut toujours accompagnée du nombre neuf, mais qu'elle fut elle-même le nombre neuf, c'est-à-dire « un miracle dont la racine est l'admirable Trinité » puisque trois est la racine carree de neuf.

cée sur la fille de Portinari [1]. Malheureusement, il faut bien avouer que Dante donna à sa femme des motifs plus réels de jalousie.

Environ un an et demi après la mort de Béatrice, Dante était un jour en train de dessiner une tête d'ange, lorsqu'une jeune dame, d'une rare beauté, qui contemplait avec intérêt et attendrissement sa pâleur et son air profondément triste, attira ses regards. Le poète fut ému, et la sympathie que cette femme lui témoignait éveilla la sienne. Il lui adressa des vers, d'abord par reconnaissance; l'admiration suivit de près, et il finit par se sentir attiré vers elle par un sentiment plus tendre; « car, dit-il, il n'est pas possible que cette dame, noble, belle, jeune et sage, qui se montre si compatissante, n'ait pas un cœur plein du plus noble amour. »

Une lutte s'établit alors dans le cœur de Dante; il se reproche de songer à un autre bien qu'à celui qui doit lui venir de Béatrice et du ciel; il accuse son cœur d'ingratitude et de faiblesse, ses yeux de lâcheté, son esprit de bassesse, et se dit naïvement: « Il faut tenir bon autant que possible !... » Mais l'idéal ne suffit pas dans la vie, tout poète que l'on soit, et, revenant à cette première classe d'hommes dont parle Diotime, celle que l'amour terrestre entraîne vers la beauté corporelle, il épousa, en 1291, Gemma Donati, d'une des plus nobles et des plus puissantes familles florentines, à laquelle appartenait Corso Donati, dont l'appui pouvait être précieux pour Dante dans sa carrière politique [2]. Cette Gemma est-elle la jeune femme dont la tendre sympathie avait ému et attiré Dante quelques mois auparavant? Elle était noble, belle et sage, et semble répondre au portrait qu'en avait fait le poète. Il est plus que probable que cette douce et compatissante personne, qui lui avait apporté une première consolation au milieu de son chagrin, lui procura bientôt les joies du foyer, qu'il devait perdre si vite et pour jamais.

On peut donc dès à présent comprendre le culte que Dante voue à Béatrice. D'abord, sa beauté le frappe et le captive, sans qu'il se rende compte lui-même de ce qu'il éprouve pour elle. Son imagination s'exalte et fait de la fille de Portinari une femme au-dessus de toutes les autres, l'idéal de ses rêves. Son admiration augmente et devient telle, que la seule faveur, le seul bonheur auxquels il ose aspirer, c'est de l'adorer et de célébrer ses vertus et sa grâce. Ce culte absorbe ses pensées et étouffe tout sentiment d'amour humain, comme il le dit lui-même. C'est le poète qui voit ce que crée son génie. Béatrice meurt. Dante reste accablé, et à ce moment, mais à

[1] Poëme de *Medjoun et Leila*, traduction Chézy. Leila, mariée contre son gré, refusa à son époux des faveurs qu'il ne lui était pas permis d'accorder à celui qu'elle aimait et auquel elle resta fidèle jusqu'à la mort.

[2] Francesco da Buti : *Mem. della vita di Dante*, parag. 9.

ce court moment seulement, il confond, dans sa douleur, la femme aimée et l'idéal rêvé : les pleurs qu'il verse sont bien d'un amant, car la nature a repris ses droits (Dante a vingt-six ans). C'est l'homme qui pleure sa maîtresse autant que le poète son idéal. Mais une autre femme s'empare de son cœur et de ses sens et vient sécher ses larmes, tandis que son esprit, ses aspirations montent vers Béatrice et vont chercher son âme heureuse dans le paradis où il la devine et la divinise. Il épouse Gemma et se plonge de nouveau dans l'étude pour devenir digne de parler plus tard de Béatrice comme on n'aura jamais parlé d'aucune femme. Il annonce ce projet à la fin de la *Vie Nouvelle*, et l'on ne peut assez admirer la modestie de cet homme qui, doué d'un génie qui l'avait déjà placé au premier rang parmi les poètes et lui avait attiré l'admiration de tous ses contemporains, instruit dans toutes les connaissances de son temps, sachant tout ce que les plus doctes savaient à cette époque, avoue n'être pas encore digne d'écrire comme il ambitionne de le faire et déclare qu'il va se remettre ardemment au travail avant de reprendre la plume. Désormais, Béatrice n'existe plus que dans l'esprit du poète : c'est lui qui l'imagine et la voit dans ses aspirations vers un autre monde.

Boccace prétend que la femme de Dante était d'humeur acariâtre et maussade et que c'est son caractère désagréable qui fut cause de leur séparation. Mais rien n'autorise cette accusation, et, dans ce passage de sa *Vie de Dante* comme dans plusieurs autres, l'auteur du *Décaméron* s'est avancé bien légèrement. Au contraire, comme l'a dit un spirituel écrivain, il est probable que les deux époux vécurent assez bien ensemble, puisqu'ils eurent sept enfants. Quant à leur séparation, l'exil la rendait inévitable; car dans ses douloureuses et pénibles pérégrinations, Dante ne pouvait emmener sa famille qui, d'ailleurs, trouvait protection à Florence, grâce à l'appui de Corso Donati, alors très influent.

Gemma semble même s'être intéressée vivement aux travaux de son mari, puisque, lors de la confiscation de ses biens, c'est elle qui sauva les sept premiers chants de l'*Enfer*, avec d'autres papiers importants et quelques objets précieux. Ce fait prouve que Dante, avant d'être exilé, avait déjà travaillé à la *Divine Comédie* [1].

En 1291, année probable du mariage de Dante, avait lieu le priorat de Giano della Bella. Les prieurs, magistrats créés en 1282 par les corporations des arts, alors toutes-puissantes à Florence, étaient au nombre de six. Nobles ou vilains, ils ne pouvaient être élus que s'ils étaient inscrits sur les registres de quelque *art;* leur autorité durait deux mois.

[1] Fraticelli, *Stor. del. vi. d. Dante*, chap. 5.

Giano della Bella était de famille noble, mais ses opinions, tout à fait démocratiques, l'avaient fait chef du parti populaire. Son passage au pouvoir fut marqué par des règlements nouveaux, qui tous avaient pour but de diminuer les prérogatives de la noblesse et d'établir l'égalité parmi tous les citoyens de Florence. Il divisa la ville en vingt compagnies, dirigées chacune par un gonfalonier, et réunies sous la présidence d'un gonfalonier suprême. Ces compagnies devaient seconder la justice contre les nobles, qui s'y soustrayaient fréquemment les armes à la main. On connaît cette organisation sous le nom d'*Ordinamento di justizia*.

Giano della Bella fit plus ; il exclut de toute fonction publique les nobles qui ne se feraient pas inscrire dans quelque corps de métier[1]. Dante, qui était noble par son aïeul le chevalier Cacciaguida, se soumit à cette ordonnance, car il tenait à honneur de servir sa patrie par les conseils aussi bien que par les armes. Il se fit inscrire sous la matricule de l'art des *physiciens*, c'est-à-dire des médecins et des pharmaciens, sixième art majeur[2], où l'on voit cette désignation (1295) : DANTE ALIGHIERI, *poeta fiorentino*[3].

Alors commença la carrière politique de Dante. Déjà, en 1289, lorsque Charles II d'Anjou traversa Florence pour aller reprendre possession de son royaume, expédition qui n'eut pas un bon résultat pour lui, le *Comune* lui avait donné une escorte pour le défendre, et Dante, présenté par son maître, Brunetto Latini, en avait fait partie. Plusieurs ambassades lui furent confiées : le nombre en est porté à quatorze par quelques biographes ; on donne même le but, le détail et le résultat de chacune d'elles[4]. Cependant il est probable que ce nombre est exagéré. Les plus avérées de ces missions le conduisirent à Ferrare, à Pérouse, à Naples, à Paris et à Rome. Son éloquence était grande, ainsi que son influence, et l'on cite des plaidoyers suivis de grands succès, et des témoignages de respect de la part d'ambassadeurs qui prouvent son importance politique.

Il est maintenant tenu pour certain que, pendant son séjour à Paris (1295), Dante suivit sur la paille de la rue du Fouarre, les cours de l'Université, alors célèbres dans toute l'Europe lettrée. Il

[1] Machiavel. *Istorie fiorentine*, lib. V.

[2] Les *arts majeurs* étaient, dans la république de Florence, au nombre de *sept ;* les *arts mineurs* de *quatorze*. Les premiers, formés par la haute bourgeoisie (*le peuple gras*, comme dit Villani), étaient : 1° les juges et notaires ; 2° les marchands ; 3° les banquiers 4° les fabricants de laine ; 5° les fabricants de soie ; 6° les médecins et pharmaciens ; 7° les fourreurs. Les autres se composaient des petits métiers exercés par les artisans (*le peuple maigre*). C'étaient les bouchers, les cordonniers, les forgerons, etc.

[3] Fraticelli, *Stor. d. v. d. Dante*, chap. V, note 2.

[4] Mario Filelfo, cité par Pelli (Buti, *Mem. p. la vita d. Dante*, paragr. 9), et par Tiraboschi (*Vita di Dante*).

assista aux leçons du professeur Siger de Brabant, maître de théologie, fort âgé à cette époque, qu'il nomme dans le *Paradis*[1]. Il s'y fit même recevoir bachelier, et subit ensuite toutes les épreuves pour le doctorat en théologie; mais l'argent lui manquant pour en obtenir le diplôme, il repartit pour Florence, sans le titre, mais avec la science, car il fut dès lors considéré comme parfait théologien. Il suffit de lire ses ouvrages, et surtout la *Divine Comédie*, pour en acquérir la certitude. En 1299, Dante va à San-Germiniano, où l'envoient les Guelfes pour y faire élire un *capitano* de leur parti. Il avait donc obtenu tous les honneurs, sauf celui du priorat.

Le 15 juin 1300, année du grand jubilé institué par Boniface VIII, époque à laquelle est placé son voyage infernal, Dante est nommé prieur. Cette année est la plus mémorable et la plus funeste de sa vie.

En 1300 comme en 1265, les Guelfes étaient maîtres de Florence, et Giano della Bella, en proscrivant beaucoup de familles gibelines et en permettant le séjour de Florence à celles qui abandonnaient leurs prétentions aristocratiques et despotiques, avait séparé les Gibelins en deux partis : les exilés et les citadins. Les Guelfes, de leur côté, se divisèrent aussi; les uns, par leurs projets ambitieux, se rapprochèrent des Gibelins bannis ; les autres, restant purement démocrates, gardèrent leur haine contre tout pouvoir despotique. Le noble Corso Donati devint chef des premiers, et son beau-frère, Vieri dei Cerchi, plébéien parvenu, dirigea les autres.

Toutes les villes de l'Italie étaient alors partagées en deux partis politiques, qui avaient chacun ses chefs, ses champions prêts à prendre les armes. C'était, d'un côté, la municipalité romaine, appuyée par la papauté, parti de la démocratie bourgeoise et populaire (Guelfes) ; c'était, de l'autre, l'oligarchie féodale, appuyée par l'empire d'Allemagne, parti de l'ancienne noblesse seigneuriale (Gibelins). Les haines mutuelles, les luttes, les désordres de ces deux partis, en présence depuis deux siècles, désolaient les républiques italiennes. Ils mettaient le plus souvent à la place de l'intérêt général, et même de celui de leur ville en particulier, leur ambition personnelle, leurs propres ressentiments de famille à famille, d'homme à homme. Le pouvoir était pour eux un moyen, non de travailler au bien de leurs concitoyens, à la gloire de leur patrie, mais de parvenir aux honneurs, et, souvent, de s'approprier les deniers publics. Les exceptions sont rares, et pour un Dante, pour un Giano della Bella, pour un Nicolo da Prato, qui agissaient

[1] Victor Le Clerc : *Histoire littéraire de la France* (XIVe siècle) tome XXI, p. 96-127.

avec désintéressement, que de Catalano, que de Loderingo, que de Cante di Gabrielli, qui pillaient l'Etat ou s'abandonnaient à leur égoïste et aveugle fureur ! Combien d'accusations de *baraterie* portées contre les magistrats ! Tous en étaient l'objet, et si tous ne les méritaient pas, beaucoup du moins étaient réellement coupables.

Dante et ses collègues ne furent point à l'abri du soupçon, lors de leur condamnation. Du reste, c'était un article de rigueur dans tout acte d'accusation, et l'on peut adresser à la magistrature de toute l'Italie du moyen âge les paroles qui, dans l'*Enfer*, flétrissent les *anziani* de Lucques, choisis comme types de ceux qui ont trafiqué de la justice et du pouvoir : « Tout le monde y est fripon. » (*Ogni uom v'è barattier.*)

Le malheur voulut que de nouvelles haines vinssent s'ajouter à celles qui enflammaient déjà les deux partis. Une famille de Pistoia, les Cancellieri, se partagea en deux, les uns s'appelèrent les *Blancs*, les autres les *Noirs*. Adversaires furieux et acharnés les uns des autres, eux et leurs partisans bouleversèrent la ville entière. Pour rétablir la paix, on envoya les chefs des deux partis à Florence, où l'on espérait qu'aurait lieu une réconciliation. Ce fut le contraire qui arriva : loin d'aller chercher la paix à Florence, ils y portèrent la guerre. Les Noirs se réunirent aux Donati , les Blancs aux Cerchi, et voilà les désordres qui redoublent. Aux Donati-Noirs se rattachèrent les Gibelins-citadins, les Popolani et les Guelfes purs ; aux Cerchi-Blancs les Guelfes aristocrates, les Gibelins exilés et quelques familles populaires.

Enfin, le 1er mai 1300, pendant un bal public donné sur la place Saint-Jean, les membres des deux partis se provoquent, s'attaquent; le sang coule des deux côtés, la haine éclate avec violence. Les combats se renouvellent ensuite plusieurs fois dans les rues, et le pape envoie un légat pour rétablir l'ordre. Mais ce légat, homme supérieur et de grande autorité, étant Gibelin, commet l'imprudence de faire rentrer les membres exilés de son parti. Son autorité est méconnue, les Guelfes se révoltent, et la ville est mise en interdit.

C'est dans ces désastreuses circonstances que Dante fut nommé prieur. Ses cinq collègues étaient obscurs ; on comptait surtout sur son influence et sa grande réputation. Mais l'affreuse tempête qui tourmentait Florence, navire sans nautonier, était par trop violente, et la plus grande habileté devait être impuissante à imposer à des partis toujours prêts à se ruer l'un contre l'autre, comme les flots d'une mer soulevés par les vents contraires.

A peine Dante était-il investi de son nouveau pouvoir, qu'une assemblée secrète, présidée par Corso Donati, se tint dans l'église de la Trinité. Cette assemblée décida qu'on demanderait au pape

de charger un prince royal étranger, Charles de Valois, de venir pacifier Florence. Le bruit se répand aussitôt parmi les Noirs que cette réunion avait pour but d'asservir la patrie, de la livrer à un tyran étranger. On se menace de nouveau, les défenseurs de la liberté veulent marcher contre les prieurs, qu'on accusait d'avoir assisté à l'assemblée secrète. Sur les conseils de Dante, on arme le peuple, on appelle les paysans, on désarme les chefs des deux partis, et l'on bannit Corso Donati et d'autres Noirs au delà de la Piave, près de Pérouse. Puis, pour éviter l'accusation de partialité, on exile aussi plusieurs Blancs à Sarzano, près de Gênes. Mais ces Blancs rentrent bientôt sous différents prétextes ; Guido Cavalcanti, entre autres, le meilleur ami de Dante, revient dans sa patrie, où il meurt de maladie peu de temps après.

Cette rentrée des Blancs était une faute politique, semblable à celle qu'avait antérieurement commise le légat. Elle ne peut être mise sur le compte de Dante. A ce moment, son priorat avait cessé, comme il a tenu à le faire constater lui-même.

Les Noirs envoient alors Corso Donati à Rome, pour prévenir le pape contre les Blancs, et Dante s'y rend aussi pour contre-balancer l'influence du Catilina de la république, surnom donné à Corso. Dante revient à Florence ébloui par les splendeurs du grand jubilé, et comptant sur les promesses mensongères de Boniface VIII. Charles de Valois, appelé par le pape, entre en Italie, se rend à Pistoia, où s'étaient réunis les Noirs avec Corso Donati. Il est reçu par eux avec acclamation; on lui rend hommage et tout se prépare pour son entrée à Florence.

Nouvelles dissensions dans « la ville divisée; » les uns veulent recevoir Charles de Valois, les autres le repoussent : Dante est de ces derniers, et, après une longue et orageuse conférence dans laquelle le poète, qu'on voulait envoyer une seconde fois à Rome, prononce ces fières paroles : « Si je reste, qui part ? si je pars, qui reste ? » il quitta Florence.

Boniface VIII, qui favorisait les Noirs (il fut même accusé d'être payé par eux), retint l'Alighieri à Rome, pour pouvoir agir à Florence, loin de la puissante influence du poète-orateur, et nomma Charles de Valois *paciere* de Florence. Dante avait franchi pour la dernière fois les murs de sa patrie, qu'il ne devait pas revoir.

III. — L'EXIL

> Tu proverai sì come sa di sale
> Lo pane altrui, e com' è duro calle
> Lo scendere e 'l salir per l'altrui scale.
> *Paradiso*, c. XVII, v. 58-60.
>
> Tu sentiras alors combien est amer le pain de l'étranger, et combien est pénible à monter et à descendre l'escalier d'autrui.

I

On a dit et répété que Dante, de Guelfe qu'il était, comme toute sa famille, s'était fait Gibelin, et qu'ainsi ses idées politiques s'étaient transformées du tout au tout. C'est lui faire injure que l'accuser d'un changement si subit et si radical, et, quoiqu'il y ait un peu de vrai dans cette assertion, elle est fausse en somme : car, s'il a semblé changer de parti, ce n'est pas parce qu'il avait modifié ses vues politiques, mais parce que, au contraire, ses vues politiques, restées les mêmes, ne s'accordaient plus avec la nouvelle conduite des Guelfes et s'accordaient mieux avec celle des Gibelins.

De ce qu'on a certaines idées conformes à celles d'un parti, il ne s'ensuit pas toujours qu'on appartienne à ce parti, et de ce qu'on fait, à un moment donné, cause commune avec lui, il ne s'ensuit pas qu'on en embrasse tous les principes et qu'on en approuve tous les actes. Dante ne s'est jamais déclaré nettement ni Guelfe, ni Gibelin ; il s'est fait un parti à lui seul [1]. Le système de gouvernement qu'il regarde comme seul possible pour assurer la prospérité des peuples est clairement défini par lui dans son *Traité de la Monarchie*, et ce système n'a jamais cessé d'être le sien : un empereur tenant dans ses mains les rênes du pouvoir temporel et chargé de juger les différends qui viendraient à s'élever entre les cités se gouvernant librement ; un pape ayant le pouvoir spirituel et renonçant

[1] Dans les prédictions que Dante, au *Paradis*, se fait adresser par son aïeul Cacciaguida, cette phrase suffit pour prouver ce que nous avançons ici : « Tu seras digne de louange en *t'étant fait un parti à toi seul.* » (XVII, 67 — 70.) Déjà, dans l'*Enfer*, Brunetto Latini lui avait adressé ces mots, qui expriment la même idée : « La Fortune te réserve tant d'honneur, que *l'un et l'autre partis auront faim de toi;* mais l'herbe est loin de la bouche. » (XV, 70 — 72.)

à tout droit temporel, sauf sur Rome seule. Telle est la politique de Dante [1].

Cet empereur rêvé par le poète n'était autre chose, à ses yeux, qu'un grand justicier pacificateur, un *paciere*, un podestat comme il y en avait un dans chaque ville italienne, qui, toujours étranger, rendait la justice aux citoyens qui l'avaient appelé. Son pouvoir ne devait nullement dépendre du pape [2]. Mais si le podestat outrepassait ses droits, on pouvait le changer; tandis que cet empereur, que Dante voulait trouver en Allemagne, ne pouvait être dépossédé; de sorte que Dante, quoique cette pensée fût bien loin de son esprit, exposait son pays à tomber dans les mains d'un despote étranger, au lieu de prendre pour pacificateur, comme il l'espérait, un prince désintéressé. Ce n'était donc qu'une utopie que rêvait l'auteur de la *Divine Comédie.*

Les Guelfes ne se montrèrent que de pauvres et peu sincères imitateurs des républicains de l'ancienne Rome, et Dante s'aperçut bien vite que leurs erreurs conduiraient infailliblement sa patrie à l'anarchie, et, ce qui la touche, au despotisme : Charles de Valois ne l'a que trop prouvé. Aussi le grand poète se sépara-t-il du parti des Guelfes, auquel avait toujours appartenu sa famille. Et comment l'en blâmer, quand on se rappelle dans quel état le frère de Philippe-le-Bel mit la malheureuse Florence [3]?

Les Gibelins voulaient un maître, et repoussant toute égalité entre les vilains et les nobles, asservissant les uns aux autres, ils entendaient rétablir l'aristocratie, la féodalité. Aussi Dante n'entra-t-il pas en complète communion d'idées avec eux et tout en reconnaissant la nécessité d'un chef suprême qui guidât l'Italie vers la gloire dont elle était digne, gloire qu'elle ne pouvait atteindre sans être une, il voulait que les lois fussent établies pour les cités, les consuls pour les citoyens, le roi pour la nation, le législateur pour les administrés, et non les cités pour les lois, les citoyens pour les consuls, la nation pour le roi, les administrés pour le législateur [4].

Dante n'a donc été ni Guelfe ni Gibelin : il a élevé son esprit et son patriotisme au-dessus de mesquines rivalités de partis, et, portant son regard d'aigle vers un avenir de gloire et d'unité, que l'a-

[1] Voyez, dans le *Traité de la Monarchie*, avec quelle force de raisonnement Dante, s'appuyant sur Aristote, Pythagore et Jésus-Christ, soutient cette thèse que la direction suprême du monde doit se partager en deux pouvoirs distincts, le spirituel et le temporel, et que ces deux pouvoirs doivent appartenir à la papauté d'une part, à l'empire romain de l'autre. « C'est là, dit-il, ce qui doit nous procurer cette perfection suprême à laquelle doit aspirer le genre humain : la paix universelle; (I, 17) telle est la double voie qui doit conduire notre double nature à sa double fin, ici-bas et là-haut. » (III, 15.)

[2] *De Monarchia*, III, 13.

[3] Machiavel, *Ist. flor.* II. — Dino Compagni, *Mém.*

[4] *De Monarchia*, I, 14, d'après *la Politique* d'Aristote.

veuglement des haines privées empêchait ses concitoyens d'apercevoir et reculait encore de plusieurs siècles, il marcha seul vers ce noble but. Mais il ne put l'atteindre, soit qu'il se fût trompé de route, soit parce qu'il ne fut ni secondé par les hommes, ni favorisé par les circonstances.

Le 4 novembre 1301, Charles de Valois fit son entrée à Florence avec deux mille cavaliers franco-italiens. Corso Donati triomphait. Cante de Gabrielli d'Agublio, créature de Charles, fut nommé podestat et, pendant les cinq mois que dura son pouvoir, Florence fut mise à feu et à sang. Le Blancs et les Gibelins furent proscrits en masse, leurs biens pillés et dévastés, et beaucoup d'entre eux exécutés contre toute justice.

Lorsque Dante apprit ces désastreuses nouvelles, il quitta Rome immédiatement pour voler au secours de sa patrie; mais à peine en route il reçut à Sienne l'arrêt de sa condamnation : on l'accusait de s'être opposé comme Gibelin à la venue de Charles de Valois. Tous ses biens avaient été pillés, sa famille était sans asile. Cante de Gabrielli, l'accusant en outre de s'être approprié les deniers publics et d'avoir vendu les charges de l'Etat, l'avait fait condamner, ainsi que trois de ses collègues (le 27 janvier 1302), à une amende de cinq mille florins [1] et à deux ans d'exil. Deux mois plus tard (le 10 mars), Dante n'ayant pas comparu, et le podestat regardant son absence comme un aveu de culpabilité, il le condamna à un exil perpétuel et à être brûlé vif s'il rentrait sur le territoire de la république. Quatorze de ses collègues furent condamnés à la même peine [2]. Plus de sept cents Blancs et Gibelins quittèrent Florence, proscrits par les partisans de Charles de Valois [3].

Ce fut alors que Dante se joignit aux Blancs et aux Gibelins : ils avaient désormais un but commun : le retour dans leur patrie. Mais cette réunion, causée par le malheur, ne l'empêcha pas de garder les opinions personnelles par lesquelles il se distinguait fortement de ses compagnons d'exil. Du reste, parmi les bannis eux-mêmes deux partis se formèrent (tant il est vrai que partout où des Italiens, et surtout des Florentins, se trouvent réunis, fussent-ils trois, deux partis doivent nécessairement se former) ; les uns étaient partisans de l'aristocratie, les autres tenaient à leurs idées démocratiques pures. Les premiers furent appelés les *Secs*, et les autres les *Verts* (*Secchi* et *Verdi*). Dante était de ces derniers.

[1] Le florin valait environ 6 fr. à cette époque.

[2] L'acte de condamnation où figurent Dante et quatorze autres Florentins a été retrouvé en 1772 par Savioli, sénateur de Bologne, et cité pour la première fois par Tiraboschi (*Vita di Dante*).

[3] Dino Compagni, *Cron.* — Dino Compagni était du nombre des exilés, ainsi que le père de Pétrarque.

II

Les exilés se réunirent bientôt pour agir en commun, dans l'espoir de rentrer à Florence. Ce fut dans un château appelé Gargonza, situé à moitié route entre Sienne et Arezzo, et appartenant à la famille des Ubertini, qu'eut lieu leur première conférence. Là, ils décidèrent de rassembler les Gibelins de la Toscane et de la Romagne et d'établir le siége de leur gouvernement à Arezzo, où le podestat gibelin Uguccione della Faggiola leur offrait asile et protection. Ils choisirent pour chef ou *capitano* Alessandro da Romena, et nommèrent douze conseillers, parmi lesquels fut Dante [1].

Au mois de septembre 1303, saint Benoît XI avait succédé à Boniface VIII sur le trône pontifical. Ce nouveau pape essaya d'amener une réconciliation entre les Noirs et les Blancs, et, à cet effet, envoya à Florence un légat, le cardinal d'Ostie, Niccolo Albertini da Prato. Mais l'autorité de cet homme de bien fut encore méconnue, grâce aux intrigues du parti guelfe, qui, voulant rester seul maître de la ville, ne craignit pas de fabriquer de fausses lettres pour dénoncer le légat au peuple pendant un voyage qu'il fit dans le but de pacifier Pistoia. A son retour, le cardinal trouva la ville entière hostile à ses généreux projets. Dégoûté par tant d'ingratitude et de déloyauté, il quitta Florence.

Tout espoir de réconciliation étant perdu pour les Gibelins, ils ne songèrent plus qu'à prendre les armes pour rentrer de force à Florence et en chasser à leur tour les Guelfes, comme ils avaient jadis réussi deux fois à le faire. Une première tentative, dirigée par Scarpetta des Ordelaffi contre la forteresse de Pulicciano, échoua, et Calboli, qui la défendait, fit trancher la tête à dix-sept prisonniers (1303)[2]. Le 21 avril 1304, seize cents cavaliers et neuf cents fantassins accouraient d'Arezzo, de la Romagne et de Bologne, et se réunissaient à la Lastra, à deux milles de Florence. Malheureusement, Baschiera della Tosa, qui avait pris le commandement de la petite armée sans attendre Tolosatto des Uberti, qui dirigeait les Gibelins de Pistoia, eut l'imprudence d'attaquer à l'improviste une des portes de Florence [3]. Il pénétra dans la ville, et, dans un élan géné-

[1] Fraticelli, Dino Compagni. — Cet Alessandro da Romena n'est pas le même que celui dont il est question dans le chant XXX de l'*Enfer*.

[2] *Purgatoire*, XIV, 89.

[3] La porte *des Spadai*, au commencement de la rue des Martelli, près de l'église Saint-Jean.

reux, tenta de réunir tous les Florentins autour de ses bannières au noble cri de : *Vive la paix!* Il échoua, fut repoussé et mis en fuite. Tolosatto, qui accourait à son secours, le rencontra non loin de la ville; mais il ne put rallier les soldats découragés.

Dante n'assista pas à cette malheureuse entreprise. Il était probablement alors près de Scarpetta des Ordelaffi à Forli, d'où il se rendit ensuite à Bologne. C'est au milieu de ses travaux littéraires que la nouvelle de la défaite de Baschiera vint le trouver. Abandonnant tout espoir de revoir sa patrie, et renonçant à s'occuper de politique, il commence ses voyages sur la terre d'exil et compose plusieurs ouvrages, entre autres le *Convito*, et achève l'*Enfer* (vers 1308).

III

S'il fallait suivre l'Alighieri dans tous les voyages qu'il fit ou que ses biographes lui ont attribués, ce seul chapitre dépasserait les limites qui nous sont assignées. Nous supposons que le lecteur nous saura gré de ne lui parler que des plus avérées des pérégrinations de Dante et de passer sous silence les aventures contestées que racontent certains historiens, de la famille de Vertot, qui, après avoir composé à leur façon une vie de Dante romanesque et fantastique, répondraient sans doute à qui les mettrait en présence de preuves contradictoires et irrécusables : « Ma Vie est faite ! »

Du reste, il est assez difficile de rien affirmer, quant aux voyages de l'illustre exilé; cette époque est la plus obscure dans l'histoire de sa vie. Le biographe se trouve alors dans une forêt plus épaisse que celle où le poète s'égare au début de l'*Enfer*, et comme il ne rencontre pas un Virgile pour le guider sûrement vers la vérité, en évitant ces trois bêtes féroces qui menacent tout biographe, l'Erreur, la Calomnie et la Partialité, il court grand risque de n'arriver qu'à une lumière douteuse. Cependant, nous le répétons, Dante lui-même nous fournira dans plusieurs passages de ses écrits des renseignements qui nous empêcheront de trop nous égarer.

Le premier asile que trouva Dante lui fut offert par Bartolomeo I[er] della Scala, seigneur de Vérone, puis par Alboin I[er], son frère, qui lui succéda en 1304 ; mais cette première visite fut courte. En 1306, on trouve son nom sur un acte de mariage, où il figura comme témoin et qui fut célébré à Padoue. On connaît même la maison qu'il habita dans cette ville[1]. Franceschino Malaspina le reçut ensuite et

[1] Aretino, *vita di Dante*.

mit à profit ses talents en l'envoyant en ambassade près de l'évêque de Luni. Ce fut à cette époque que Morello, fils aîné de Franceschino, ayant reçu les sept premiers chants de l'*Enfer* sauvés par Gemma et conservés par André Poggi, neveu de Dante, remit au poète ce début de son œuvre. Dante, par reconnaissance, lui dédia le *Purgatoire*[1].

Vers le même temps, Dante écrivit en italien le *Convito* (le banquet) qu'il laissa inachevé. C'est un ouvrage philosophique dont le but est d'enseigner la sagesse et de faire connaître la vérité. Inspiré et guidé par Boèce (*Consolation*), il convie à son festin tous les malheureux, tous les persécutés. Trois *canzone* sont commentées dans cet ouvrage, qui devait en contenir seize et ne forme que quatre livres au lieu de sept. On trouve dans le *Convito* des explications précieuses pour comprendre la *Divine Comédie* et le système poétique et philosophique de Dante.

La Lunégiane, où sa mission l'avait conduit, offrit à Dante une retraite solitaire, où il resta longtemps, occupé de ses ouvrages et surtout de son grand poëme. Il quitta un instant ce pays pour accompagner les Blancs-Gibelins dans une nouvelle tentative contre Florence, faite avec l'aide du pape Clément V (Avignon). Mais l'insuccès de cette expédition lui permit bientôt de retourner dans la Lunégiane, dont la solitude pittoresque lui plaisait et favorisait ses travaux.

L'anecdote suivante trouve sa place ici. Nous laissons la parole à M. Villemain, qui l'a racontée dans une leçon remarquable sur l'auteur de la *Divine Comédie*. « Un jour, un pèlerin était entré dans le monastère del Corvo[2] et se tenait en silence devant les religieux; un d'eux lui demanda ce qu'il voulait et ce qu'il était venu chercher; l'étranger, sans répondre, contemplait les arcades et les colonnes du cloître. Le religieux lui demanda de nouveau ce qu'il cherchait; alors il tourna lentement la tête et, regardant le religieux et ses frères, il répondit : « La paix ! » — Frappé de ce langage, le religieux le prit à l'écart et comprit à quelques mots que c'était Dante, et, comme il en était tout ému, Dante, tirant un livre de son sein, le lui remit gracieusement, et dit : « Frère, voici une partie de mon ouvrage que peut-être vous ne connaissez pas; je vous laisse ce souvenir. » Ce livre était le manuscrit de l'*Enfer*.

Dante quitta la retraite paisible que les monts de la Lunégiane et les bords du golfe de Gênes lui avaient offerte, pour se rendre à Paris, dont la célèbre Université l'attirait. La philosophie, la théolo-

[1] Lettre du frère Ilario.

[2] C'était le monastère de Santa Croce (Camaldules), comme l'a prouvé Branchi dans le journal le *Poliziano* (1850). — Fraticelli, *Stor d. v. d. Dante*, chap. dernier.

gie y étaient enseignées avec un éclat sans égal. Il eut pour compagnon de voyage son ami Giotto qui, de la cour de Clément V, à Avignon, où il était alors, suivit à Paris l'illustre exilé et habita même avec lui[1].

Pendant son séjour en France, Dante recueillit, comme il l'avait fait pour les dialectes de l'Italie, les formes de la langue d'oïl, qu'il s'appropria et dont il devait tirer un grand parti. Car c'est là un des plus beaux titres de gloire de l'Alighieri d'avoir formé un langage de tant d'éléments divers, sachant choisir partout ce qu'il y avait de bon et de beau, et créant véritablement la langue et la poésie italiennes.

Née seulement au XI[e] siècle, la langue du *si* n'avait exprimé avant lui que des fadeurs amoureuses ou de pédantes et fatigantes dissertations philosophiques[2]. Elle était confuse, ampoulée, molle et bornée. Dans son *Traité de la langue vulgaire* (*de vulgari eloquio*), Dante explique le parti qu'on peut tirer des idiomes populaires et montre qu'en eux est le véritable avenir des lettres italiennes. De même que Brunetto Latini avait écrit son *Trésor* en français et non en latin, parce que « la parleure en est plus délitable et plus commune à toutes gens », Dante abandonna le latin pour l'Italien en écrivant son grand poëme, parce que, « considérant la condition du siècle, il vit les chants des illustres poètes du temps presque tenus pour rien ; il abandonna la faible lyre dont il s'était d'abord chargé, et en accorda une autre plus appropriée à l'oreille des personnes de son temps[3]. »

C'était au peuple que Dante voulait parler, et c'est le langage du peuple qu'il éleva, par son génie, aux plus sublimes hauteurs de la poésie, et dont il fit une langue merveilleuse de force, de grâce, de hardiesse et de tendresse à la fois. Comme linguiste et comme poète, Dante est à lui seul pour l'italien ce que furent pour le français Villon, Malherbe et Corneille ; le premier, il

[1] Benvenuto Cellini, *Mémoires*.

[2] Tiraboschi, dans son histoire de la littérature italienne, cite le plus ancien monument de la langue italienne. C'est une inscription trouvée à Ferrare et datée de 1035 (Il mille trenta cinque anno... etc.).

[3] Lettre de frère Ilario. — De vulg. eloq. — Dante avait d'abord commencé la *Divine Comédie* en latin. Boccace en cite jusqu'à sept chants terminés. Le debut était :

Ultima regna canam fluido contermina mundo
Spiritibus quæ lata patent, quæ præmia solvunt
Pro meritis utrumque suis.

C'était une imitation de l'Enéide :

..... *Lucos stygios, regna invia vivis*
Adspicies.....

sut débrouiller l'art confus des précédents poètes italiens ; par lui, la langue fut non-seulement *réparée*, mais créée,

Et la muse asservie aux règles du devoir.

Ses vers immortels ont servi jusqu'à nos jours de modèle et d'idéal, jamais atteint, aux écrivains qui l'ont suivi. Son drame, où vit le genre humain tout entier, offre encore le même intérêt aux lecteurs d'aujourd'hui, car les caractères qu'il trace, les passions qu'il peint, les vices qu'il dénonce et châtie, ne sont pas particuliers à tel ou tel personnage de son poëme, mais appartiennent à l'homme en général. Quoique ces vivants portraits qu'on rencontre à chaque page de la *Divine Comédie* aient été peints d'après nature, le génie du poète et du philosophe les a généralisés et en a fait autant de types inhérents à la race humaine. Les modèles n'ont disparu que pour faire place à d'autres, où les lecteurs modernes trouvent la preuve que, comme Théophraste, comme Juvénal, comme Labruyère, Dante a peint d'immortelles couleurs l'homme et non l'individu ; et par conséquent, ses personnages seront toujours ressemblants, vivants pour les générations successives de tous les pays. Il n'y a plus ni guelfes ni gibelins, ni noirs ni blancs, ni république de Florence, ni intérêts de familles, de sectes ou de partis ; il n'y a que l'homme aux prises avec toutes les passions que les siècles ne changent point, en présence de tous les grands problèmes dont la solution a été cherchée dans tous les temps : le gouvernement des peuples, les destinées de l'âme, le vrai but de la vie humaine et son origine ; le tout présenté en même temps dans un tableau saisissant où le moyen âge tout entier se découvre aux yeux de l'historien, avec ses passions, ses aspirations, ses préjugés, ses haines et ses vastes connaissances scientifiques et philosophiques.

IV

D'importants événements se passaient en Allemagne. Les princes de la maison de Habsbourg, en montant sur le trône après l'interrègne, avaient essayé vainement de faire cesser l'anarchie, et le règne détesté d'Albert Ier avait achevé de ruiner leur pouvoir. La révolte envahissait l'empire ; la Suisse avait déjà reconquis vaillamment son indépendance, et l'empereur, assassiné par son neveu Jean-le-Parricide, qu'il avait dépouillé, venait de laisser le trône vacant. Sept mois après la mort d'Albert Ier (1308), Henri VII, de la maison de Luxembourg, fut élu empereur. Plusieurs actes de

haute justice lui acquirent l'amour des peuples : d'un côté, il reconnaissait l'indépendance des trois cantons suisses, Uri, Schwytz et Unterwald ; de l'autre, il punissait les assassins d'Albert. L'impartialité dont il donna plusieurs preuves de cette importance, la libéralité de ses opinions, ses projets généreux et grandioses, réveillèrent dans le cœur de Dante l'espoir d'un sort meilleur pour sa patrie et pour lui-même. Il vit en ce nouvel empereur le prince qu'il voulait donner comme pacificateur à l'Italie ; et lorsque Henri VII annonça le projet de rétablir en Italie l'autorité impériale, Dante, plein d'enthousiasme et de confiance, rentra dans la vie politique.

C'est à cette époque que fut écrite cette fameuse lettre adressée « à tous les princes, à tous les seigneurs, à tous les peuples de l'Italie par l'humble Italien Dante, de Florence, injustement exilé[1]. » « Voici, dit-il, l'époque favorable pour lever les bannières de consolation et de paix. Un nouveau jour resplendit et répand sa clarté rayonnante au milieu des ténèbres d'une longue misère ; les vents légers reprennent leur force. Le ciel s'éclaircit et réconforte les peuples par d'heureux auspices. Nous allons goûter l'allégresse attendue, après avoir erré si longtemps dans un obscur désert ! Le Soleil de la paix va se lever, et la Justice, languissante comme une fleur d'héliotrope privée des rayons du soleil, comme elle aux premiers rayons de l'aurore, reverdira ! » Après ce pompeux exorde, Dante continue en promettant un règne de bonheur et de paix à l'Italie, gouvernée par Henri VII. Il assure le pardon des injures et l'indulgence pour tous ceux qui demanderont miséricorde. Clément V favorisant la venue de l'empereur d'Allemagne, cela fournit à Dante le dernier argument de sa lettre, qui se termine ainsi : « N'errez donc pas comme ceux que guide la vanité des sens voilés par les ténèbres, mais ouvrez les yeux de votre esprit et regardez : le Maître du ciel et de la terre nous donne un monarque. C'est celui-là que Pierre, vicaire de Dieu, nous recommande d'honorer ; c'est celui-là que Clément, aujourd'hui successeur de Pierre, éclaire de sa bénédiction apostolique, afin que, lorsque le rayon de l'esprit ne suffit plus, brille la splendeur d'une moindre lumière[2]. »

[1] Lettre V (édition Barberà, Florence 1860).

[2] Cette dernière pensée est subtile, mais, expliquée, elle devient d'une exactitude et d'une justesse parfaites. Dante compare l'esprit humain à une lumière éclatante dont on n'a qu'un rayon, et la bénédiction apostolique à une lumière moins forte, mais dont le foyer tout entier est à la disposition du pape. Là où la première, malgré sa grandeur, est impuissante, à cause de l'éloignement, à éclairer tel ou tel détail philosophique ou politique, l'autre réussira. C'est ainsi que, parfois, la lumière du plus brillant soleil ne peut éclairer, aux yeux de l'ouvrier, les détails d'un objet auquel il travaille, tandis qu'une lampe placée à sa portée ne laissera dans l'ombre aucune partie de ce qu'il a besoin de voir.

Dante retourne ensuite à Vérone, chez Can le Grand della Scala (1311), qui avait embrassé avec ardeur le parti impérial. Il y écrit son *Traité de la Monarchie*, où se trouve expliqué son système politique en faveur de l'empereur Henri VII. Dante se dirige bientôt vers la Lombardie, et quand l'Empereur est allé ceindre la couronne de fer à Milan, il va à sa rencontre et, dans une conférence, prépare les plans de campagne. Il retourne ensuite à sa solitude et de là, par une nouvelle lettre, il presse son héros d'aller « tuer l'hydre guelfe, dont la tête est à Florence. »

Mais l'empereur Henri prend Brescia, Cremone et Pavie, se fait sacrer à Rome à la hâte et, au milieu de violentes haines, va mettre inutilement le siége devant Florence (1312), menace Robert, roi de Naples, et enfin, le 24 avril 1313, meurt subitement à Buonconvento, empoisonné ou épuisé de fatigue, emportant avec lui la dernière espérance de Dante. La haine des Guelfes contre le grand poète avait encore été accrue par ses derniers mouvements politiques, et lorsqu'une amnistie générale des Blancs fut proclamée à Florence (1311) plusieurs exceptions furent faites, et le nom de l'auteur de la *Divine Comédie* resta en tête de la liste définitive des proscrits.

V

Accablé par ce dernier coup qui le frappait au cœur et achevait de ruiner à jamais ses espérances, Dante reprit sa vie errante.

S'il faut en croire plusieurs écrivains, l'amour offrit alors à l'exilé quelques consolations pendant son séjour à Lucques. Ce ne serait pas alors la première fois que l'Alighieri se serait ainsi consolé : à Padoue, il fut, dit-on, longtemps retenu par une tendre affection, et, plus jeune, il avait déjà fait plusieurs infidélités au souvenir de Béatrice, et, ce qui est plus grave, à sa femme Gemma [1].

C'est probablement de Lucques, dit M. Ampère, que Dante écri-

[1] Buti, Landino et d'autres à leur suite ont cru trouver dans le *Purgatoire* (ch. XV, v. 37) le nom d'une jeune fille, Gentucca, dont Dante aurait été amoureux à Lucques. Mais l'existence de cette Gentucca est niée par L. G. Blanc (vocabulario dantesco); et son principal argument est que si cette dernière infidélité était réelle, Béatrice, dans les reproches qu'elle adresse à Dante à ce sujet (*Paradis*, ch. XV, v. 37), n'eût pas manqué de parler de cette Gentucca, puisque c'est la seule qu'il ait nommée, et fort inutilement, dans son poëme. Gentucca, mot signifiant *peuple obscur, confus*, n'est, d'après Blanc, qu'une manière de désigner le peuple lucquois.

vit sa noble réponse à l'offre qu'on lui fit en 1314 de lui permettre de rentrer dans sa patrie, « qu'il voyait en songe. » Des conditions humiliantes avaient été imposées à son retour, et l'âme fière du poète ne pouvait les accepter. Il écrivit donc au religieux qui, ainsi que plusieurs autres amis, lui en avaient fait part[1] :

Par votre lettre, que j'ai reçue dans les sentiments de respect et d'affection qui vous sont dus, j'ai compris avec reconnaissance combien mon rappel dans ma patrie vous tenait au cœur. Votre bienfait me lie d'autant plus étroitement qu'il est plus rare aux exilés de trouver des amis. Maintenant, je vais répondre au contenu de cette lettre, et si ma réponse n'est pas telle que le souhaiterait peut-être la pusillanimité de quelques hommes, je la remets affectueusement à l'examen de votre prudence avant une décision dernière.

Voici ce qui m'a été annoncé par les lettres de votre neveu, du mien et de plusieurs amis. D'après une ordonnance récemment faite à Florence, touchant les bannis, si je voulais payer une certaine somme d'argent et me soumettre à payer cette humiliante rançon, je pourrais être absous et rentrer aussitôt ; en quoi je trouve deux choses risibles et mal assorties. Je le dis, mon père, pour ceux qui ont exprimé de telles conditions ; car votre lettre, écrite avec plus de discrétion et de sagesse, ne contenait rien de semblable.

Est-ce là ce rappel glorieux qui ramène Dante Alighieri dans sa patrie après quinze ans d'absence ? Est-ce bien ce qu'a mérité son innocence, manifeste aux yeux de tout le monde ? Est-ce là le prix de ses sueurs et de sa persévérance dans l'étude ? Loin de moi, loin d'un homme serviteur de la Philosophie, cette bassesse du cœur toute charnelle qui me ferait, à la manière d'un certain demi-savant et de quelques autres infâmes, m'offrir moi-même à la honte !

Loin d'un homme qui prêche la justice une telle faiblesse, qu'ayant subi l'injustice, il donne de l'argent à ceux qui l'ont faite, comme à des bienfaiteurs !

Ce n'est pas là mon chemin pour rentrer dans ma patrie, mon père ; mais si, par vous et par les autres, il peut se trouver quelque autre voie qui ne soit pas contraire à la renommée de Dante, à son honneur, je la prendrai sans hésiter. S'il n'en est point de semblable pour entrer à Florence, je n'entrerai pas à Florence. Eh quoi ! ne verrai-je point partout où je voudrai la lumière du soleil et des astres ? Ne pourrai-je point partout contempler les plus ravissantes vérités, à moins que je ne sois auparavant redevenu, sans gloire, ou plutôt avec ignominie, citoyen de Florence ?

Et certes, le pain ne me manquera pas.

Cette belle lettre suffit pour montrer toute la grandeur d'âme de cet homme, qui préférait le pain de l'étranger, dont il connaissait

[1] Traduction de M. Villemain. *Cours de litt. fr.* 10e leçon.

pourtant toute l'amertume, à la tranquillité pour ses vieux jours, dans sa Florence bien-aimée, achetée au prix de démarches humiliantes.

Aucune accusation ne semble avoir fait défaut à l'auteur de la *Divine Comédie*, mais ces accusations, qui malheureusement prévalurent auprès de ses contemporains et rendirent sa vie si malheureuse, se contredisent et se détruisent l'une l'autre aux yeux de la postérité, comme les flots contraires autour d'un rocher. Accusé par les uns d'être ultra-catholique, il le fut par les autres d'être anticatholique et même hérésiarque. Les Frères Mineurs (dont il avait pris dans sa jeunesse l'habit de novice) prétendirent que ses œuvres étaient entachées d'hérésie. Pour se justifier de cette accusation devant le Saint-Office, il fut obligé de rédiger un *Credo*, sorte de profession de foi, et des paraphrases du *Pater*, de l'*Ave* et de plusieurs psaumes. Mais cela ne sauva pas la *Divine Comédie* des corrections de l'Inquisition, car une édition spéciale fut faite d'où était retranché le passage du chant XIX de l'Enfer qui parle des papes simoniaques.

Dante quitta Lucques en 1316, lorsque son ami Uguccione della Faggiola en fut chassé par Castracani, et revint à la cour de Can Grande della Scala, nommé généralissime des Gibelins et dans lequel Dante mettait les derniers restes de son espérance. Il parcourut ensuite une partie de l'Italie, ne s'arrêtant que peu de temps dans le Frioul, à Udine, à Aquilée, où il donna des leçons au fils de son hôte Bozon. A Vérone, le 20 janvier 1320, il soutint une thèse philosophique et scientifique sur les deux éléments, *l'eau et la terre* (*quæstio de aquâ et terrâ*) dans la chapelle (*tempietto*) de Sainte-Hélène, en présence de tout le clergé véronais. La question qui formait le sujet de cette thèse était de savoir si, dans sa sphéricité, c'est-à-dire dans sa propre circonférence, l'eau était, en quelque point du globe, plus élevée que la terre. L'opinion générale donnait une réponse affirmative. Dante réfuta victorieusement les cinq meilleurs arguments donnés et résolut la question négativement.

Enfin le poète arrive à Ravenne, chez Guido V, de Polenta, où sa famille (qui n'était plus composée que de deux fils, Pierre et Jacques, et d'une fille, Béatrice) et son cher Giotto vinrent le retrouver. Du moins, les derniers jours du malheureux poète furent adoucis par la présence de ceux qui lui étaient le plus chers. Guido semble avoir été le plus généreux de ses hôtes ; il l'aida de toutes les manières possibles et entoura sa vieillesse prématurée des plus tendres égards. Son admiration pour Dante était sans bornes. Il s'efforça de lui faciliter la fondation d'une école littéraire et philosophique et lui destinait la couronne triomphale à Ravenne ; mais il ne réussit

dans aucun de ses projets. Il avait envoyé Dante en ambassade à Venise ; à son retour, le poète tomba malade et, au bout de peu de jours, le 14 septembre 1321, il mourut âgé de cinquante-six ans.

L'Alighieri avait désiré être enseveli dans l'habit des franciscains [1] ; on se conforma à ce vœu, et Guido le fit inhumer dans l'église de cet ordre. Une urne de marbre recueillit les cendres du grand poète ; mais Guido de Polenta ne put élever un tombeau à son illustre hôte et ami, car il fut lui-même chassé de Ravenne, et ce ne fut que plus de cent cinquante ans après que Bernardo Bembo, podestat de Ravenne, fit construire un monument à Dante.

Les descendants de Dante s'éteignirent avec Ginevra, épouse du comte Antonio Sarego de Vérone, morte vers 1550. Ils s'intitulèrent fièrement Dante II, Dante III, Pietro I, Pietro II, et c'est le fils de Pietro, appelé Pietro de Dante, auteur d'un commentaire de la *Divine Comédie*, dont la descendance se prolongea jusqu'à Ginevra.

Il existe plusieurs portraits du grand poète florentin. D'abord celui de Giotto, dont nous avons déjà parlé, et qui représente l'Alighieri à l'âge de trente ans, avant que les malheurs de l'exil eussent assombri sa physionomie. On reconnaît dans cette fresque l'expression douce et méditative de l'auteur de la *Vie Nouvelle.* Son nez aquilin, sa lèvre inférieure légèrement avancée, son regard tendre et bienveillant, rappellent les premières poésies du jeune homme, « chez lequel toutes les pensées parlent d'amour [2]. » La mort de Béatrice a répandu sur ses traits une teinte de mélancolie, qu'un mariage heureux n'a point entièrement effacée.

Un autre portrait, attribué justement à Raphaël, et que possède M. Morris Moore, est un chef-d'œuvre qu'on ne peut assez admirer. La vie respire dans cet incomparable portrait ; on voit le sang palpiter dans les veines qui sillonnent la tempe du poète. Là, Dante a perdu son expression d'aimable bienveillance et de calme : l'exil a déjà creusé ses rides ; sur son front soucieux, la sévérité domine. Son regard perçant, ses lèvres un peu serrées où se lit un amer et ironique mépris, montrent bien l'exilé aux prises avec les haines furieuses de ses persécuteurs. On devine, en voyant cette physionomie transformée par l'infortune, que derrière ce front vaste et noble se cache cet implacable ressentiment qui devait prendre, devant le tribunal de la postérité, la plus éclatante revanche qu'aucun poète ait jamais obtenue.

[1] On a vu qu'il avait eu l'intention d'entrer dans cet ordre.

[2] *Vita Nuova*; parag. XIII, sonnet.

La *Divine Comédie*[1], ce poëme unique restera comme le plus étonnant témoignage de la puissance du genie humain. L'admiration ou l'indifférence pour le poëme de Dante marquent le progrès ou la décadence des lettres et de la poésie à chaque époque. Non-seulement Florence, non-seulement l'Italie, mais l'humanité tout entière a droit d'être fière de ce poëme sublime, dont les vers seront répétés d'âge en âge comme ceux de *l'Iliade*, de *l'Odyssée* et de *l'Enéide*, et rediront aux échos du monde lettré le nom de Dante Alighieri.

A. MÉLIOT.

[1] On sait que l'épithète de *divine* ne fut ajoutée que par la postérité. Dante n'avait intitulé son poëme que *Comédie*. Imprimé pour la première fois en 1472, dans l'édition de Fuligno, le chef-d'œuvre de Dante parut sous le titre de *La Commedia di Dante Alighieri, di Fiorenza*. C'est dans l'édition de Venise, précédée du commentaire de C. Landino (29e édition) et parue en 1516, que le poëme de Dante fut pour la première fois intitulé *La Divina Commedia*.

PARIS

SOUVERAIN DE LA FRANCE

I

Quelques Parisiens s'étonnent de n'avoir pas vu de révolution depuis vingt ans : il en est chez lesquels le regret s'ajoute à l'étonnement, et parmi ces derniers un petit nombre peut-être se demande naïvement si un calme intérieur d'aussi longue durée, si un fait aussi exceptionnel dans notre histoire moderne ne présage pas les plus tristes destinées à l'avenir des idées libérales dans notre pays : pour ces esprits, l'activité politique n'existe pas sans une certaine effervescence de la rue.

La province n'y met pas tant de finesse : elle déteste cordialement et indistinctement toute espèce d'émeute et de révolution, et elle se figure volontiers que la meilleure ne vaut rien. Elle commence à craindre que Paris ne retourne à ses vieilles habitudes. Pourquoi cette crainte ? Il serait mal aisé de le dire ; mais il semble que la capitale ait repris faveur ; en voyant comme le gouvernement la comble de bienfaits, on suppose qu'il la redoute et qu'il essaye de conjurer d'avance ses colères. Vingt ans de sagesse d'ailleurs semblent une douce nouveauté, et l'on s'en alarme comme de ces calmes précurseurs de l'orage.

Avouons-le, la province n'a pas tout à fait tort; interrogeons

nos souvenirs: depuis 89, la France a été fort agitée; tous les partis politiques se sont tour à tour implantés au pouvoir. A partir des Etats généraux jusqu'au commencement du siècle, ce n'est qu'une succession de violences parisiennes qui, dans leurs formes variées, s'imposent au reste du pays. L'Empire arrive comme une réaction; mais Paris abandonne l'Empire; mais Paris acclame les Bourbons; mais Paris les renverse; mais Paris acclame le roi citoyen, mais Paris le congédie; mais Paris laisse reparaître la République, mais Paris s'en dégoûte. Une seconde réaction amène enfin un second empire. Cette tyrannie de la capitale a trop longtemps pesé sur le reste de la France, qui n'entend plus désormais subir un pareil joug. Il est temps de s'arrêter; nous avons un pouvoir voulu et consenti par la nation; il a ses imperfections comme tout autre, mais nous nous fions au temps du soin de l'améliorer. Paris, assure-t-on, est la tête du pays; soit, mais il faut en convenir au moins, cette tête toujours agitée a ses heures de délire.

Ces maladies périodiques ont eu les plus tristes conséquences. Je ne parle pas seulement des énormes dépenses dont ces brusques changements de Constitution ont été la source ou le prétexte, des pertes matérielles que le pays y a faites; je ne veux pas m'appesantir davantage sur un côté lamentable de ces émeutes réussies. Laissons de côté ces sanglants souvenirs; mais qu'il soit permis de faire appel aux sentiments de tous les gens sérieux, et de leur demander ce que sont devenues, au milieu de ces variations brutales et répétées, nos traditions nationales, nos libertés, notre bonne renommée. Que tous ceux qui voyagent hors de France, que les esprits cultivés qui aiment à chercher et à surprendre dans la littérature étrangère la manière dont nous sommes jugés, que ceux-là répondent, et ils avoueront tristement et tout bas que ce jugement est sévère. On nous accorde volontiers tous les mérites, hormis celui d'en faire un bon usage; on prétend que nous avons l'humeur inquiète, que nous ne savons jamais supporter le présent; que, dans une heure de colère, il nous arrive de détruire ce qui a demandé de longues années de travail et d'intelligence; qu'en présence d'une loi défectueuse, nous n'avons d'énergie que pour la supprimer et non pour l'améliorer; qu'avec le dixième de l'esprit et du talent qu'on a dépensés pour faire nos dix Constitutions, on aurait pu, un peu de patience aidant, en fonder une bonne sur des bases solides.

Bien qu'il puisse en coûter à notre patriotisme, il faut l'avouer enfin, un mot cruel arrive presque naturellement sur les lèvres de tout homme d'Etat étranger : « Les Français, dit-il en souriant, seront toujours de grands enfants. » Sans doute, ce *puer robustus* a des moments de colère; s'il parle trop, et souvent mal à propos, il

sait se battre aussi : on n'a garde de l'oublier. Mais, victorieux ou battu, il n'en devient pas plus sage. S'il est douloureux d'être jugé de la sorte, il faut bien reconnaître qu'un tel jugement ne porte pas absolument à faux, et il est mieux d'en rechercher la cause que d'en nier l'exactitude. La cause, c'est Paris révolutionnaire, c'est Paris lui seul, qui nous a fait cette fâcheuse réputation. Se peut-il qu'une si grande agglomération d'hommes intelligents ait pu nous préparer de tels regrets !

II

C'est presque faire une injure aux gens que de prétendre leur prouver que les révolutions politiques, dans notre pays, n'ont jamais fait avancer d'un pas la question libérale ; en effet, il n'y a pas là matière à preuves, il suffit de se souvenir ; à quelque parti que nous appartenions, que nous aimions la liberté sous une forme ou sous une autre, il nous faut avouer que nous ne sommes pas mieux pourvus aujourd'hui qu'en 1789. Il y a eu des progrès matériels, il faudrait être aveugle pour les nier, mais ils sont fils du temps et de la science ; ils ont été conquis malgré les révolutions et non par elles ; mais, en ce qui touche ces libertés qu'on appelle particulièrement *politiques*, nous ne sommes guère plus avancés qu'au départ ; ce qu'il faudrait pouvoir dire et répéter sans cesse, parce que c'est la vérité même, c'est qu'avec un de nos régimes quelconques, avec une de ces machines constitutionnelles que nous avons chargées de faire notre bonheur, on aurait pu obtenir, sans la renverser, tous les changements sérieusement réclamés par la société. Tout gouvernement commet des fautes ; il faut lui laisser le temps de les réparer ; or, jusqu'à présent, tous nos pouvoirs, dès le lendemain de leur naissance, ont trouvé dans la capitale une hostilité sourde ou déclarée ; leur existence, à ce point de vue, a été une lutte perpétuelle ; ce n'est pas dans ces conditions qu'un gouvernement s'améliore, ce n'est pas au milieu des ardeurs du combat qu'il trouvera ces sentiments de modération et d'impartialité sans lesquels il ne peut remplir ses devoirs. Cette situation est forcée ; les hommes qui se croient, et avec raison, violentés dans leurs convictions par une révolution, c'est-à-dire par un abus de la force, consacrent leur vie à combattre par la force ce qui leur a été imposé.

III

Tant que nous serons divisés en impérialistes, en républicains, en parlementaires, en légitimistes, nous ne fonderons jamais un édifice solide. Il ne doit y avoir en France, comme dans tous les pays du monde, que deux partis qui répondent à la nature même de l'homme, les conservateurs et les progressistes; ceux qui aiment les innovations et ceux qui les redoutent. C'est à l'homme d'Etat de voir la part qu'il convient de faire à chacun de ces courants d'opinion.

En tous pays, le conservateur vit surtout aux champs et le progressiste à la ville, et ce n'est pas caprice. Le paysan est pauvre; ce qu'il gagne suffit à peine à le faire vivre; le plus petit hasard, la plus petite perte, peuvent l'abattre pour de longues années. Dans ce milieu, on n'aime pas les aventures. Et puis tout conseille à l'esprit la ressemblance avec soi-même. On vit avec des gens que l'on connaît, on les voit en partant pour le travail, on les trouve au retour; le travail lui-même est constant et toujours semblable; il se fait sur un terrain que l'on aime et qui ne varie pas; la route qui le traverse, les arbres qui la bordent, les maisons qui l'égayent, tout cela est toujours à sa place. En passant sa vie au grand jour, sous l'œil de Dieu et devant ses œuvres éternelles, l'âme s'habitue au calme et à la patience.

L'habitant des grandes villes, quand il est riche, vit dans de belles maisons, qui ne lui appartiennent pas, et quand il est pauvre, dans de misérables taudis. Il n'a ni air ni espace, il est entouré d'une foule de voisins qu'il ne connaît pas; en sortant de sa demeure banale, il n'entend que le bruit, le tumulte qu'engendrent des masses d'hommes affairés. Tout ce qu'il voit excite son envie; il est passionné parce que tout est passion autour de lui; il aime le changement parce que tout change sous ses yeux. L'habitant des villes est instruit et intelligent, mais il fait souvent un mauvais usage et de son intelligence et de son esprit. Sans doute, c'est lui qui inventera des théories libérales, mais il n'aura pas la constance qui les consacre dans la pratique; la liberté, comme toutes les créations humaines, a besoin de temps pour naître, vivre et prospérer. La patience, l'esprit de suite, la résignation même sont nécessaires à toute société; c'est le lest du navire; sans lui, la barque, entraînée par des courants contraires, à la merci de tous les vents, court d'un écueil à l'autre et se brise avant d'être au large.

Il faut rendre grâce à la Providence d'avoir mis sous la main du Français un moyen puissant et fécond d'arrêter ces agitations stériles, qui ont si douloureusement agité notre pays depuis près d'un

siècle ; nous avons un élément conservateur par excellence, il faut lui faire appel et ne pas tout attendre et tout craindre de l'élément révolutionnaire.

Pour légitimer l'influence politique prépondérante de la capitale, on s'est servi d'un singulier argument : Paris, dit-on, ne serait rempli que de provinciaux ; c'est le provincial qui règne en maître dans la capitale conquise ; il détient toutes les places. Au Sénat, au Corps législatif, au conseil d'Etat, dans les administrations publiques, dans les arts, dans les sciences, on se montre du doigt les derniers Parisiens. A supposer que la chose fût aussi vraie qu'on le prétend, et, en bonne conscience, il est fort difficile de l'admettre, à supposer qu'il n'y ait plus à Paris que des provinciaux et des étrangers, des vagabonds, des repris de justice, des filles de mauvaise vie, des mendiants, des portiers et des gamins, l'influence pernicieuse de la capitale n'en sera pas diminuée pour cela. Il est de l'essence de ces grandes agglomérations d'hommes de contenir dans leur sein tous les éléments d'ardeur et de violence, et d'exclure par là même tous les vouloirs calmes et réfléchis. Ceci est un fait qui a la valeur et la certitude d'une donnée scientifique : l'entassement des hommes dans un même lieu explique suffisamment ce phénomène : la chaleur vient à l'esprit comme elle vient au corps ; on fait jaillir du feu en frottant vivement l'une contre l'autre deux masses inertes et froides ; le frottement des esprits amène les mêmes résultats.

Il n'y aurait donc pas à Paris un seul Parisien que le danger serait le même, et tout homme qui vivra dans ce milieu en prendra peu à peu les allures et les passions. Cela est vrai et le sera toujours jusqu'au moment où nous aurons trouvé le moyen de ne pas respirer l'air qui nous entoure. Quand on pense au poids énorme que cette crainte d'une fantaisie parisienne fait peser sur toutes nos affaires publiques et privées, on ne s'étonne pas qu'elles en soient, par moments, comme écrasées et étouffées ; il n'est pas une mesure que le gouvernement projette, pas une entreprise individuelle de quelque importance qui ne reçoive l'empreinte de cette redoutable éventualité ; on entend bien dire : c'est la guerre, ou plutôt la peur de l'avoir qui paralyse tout ; on le dit, mais on n'en croit rien ; on sait parfaitement, et par expérience, que la guerre n'est plus dans nos sociétés modernes qu'un accident circonscrit et de peu de durée ; on y dépense beaucoup d'hommes et beaucoup d'agent, et c'est fort triste, mais on ne peut plus les prolonger par cette excellente raison, que les deux adversaires peuvent être à bout de forces en quelques mois, grâce aux moyens perfectionnés de destruction. Il faut d'ailleurs compter avec la solidarité des intérêts industriels et commer-

ciaux du monde entier, qui ne permet pas qu'on les trouble trop longtemps; après un délai moral accordé aux belligérants pour s'entretuer à leur guise et à leur aise, elle intervient et s'impose. Non, ce n'est pas la guerre qu'on redoute à ce point, ce sont les conséquences qu'elle pourrait amener. Si le gouvernement n'en sortait pas victorieux, qu'arriverait-il ? et ce point d'interrogation est le vrai point noir de la politique actuelle.

Prenons un tout autre exemple : le gouvernement a eu des intentions libérales ; c'est parfait, et tout le monde doit être content. Il n'en est rien cependant, et dans nos provinces on reste plein d'inquiétude à ce sujet ; est-ce à dire qu'on ne soit pas flatté d'avoir une plus grande liberté d'action, qu'on refuse de se réunir pour conférer sur ses intérêts politiques, qu'on ne soit pas heureux de pouvoir les défendre dans un journal qui n'a plus besoin d'autorisation ministérielle ? Nullement. Mais, tout en restant certain qu'on usera de ces droits sans exagération et sans excès, on redoute fort que la capitale n'ait pas la même sagesse ; on se rappelle et on craint.

N'allons donc pas chercher bien loin ce qui éclate aux yeux ; ne discourons plus sans cesse sur le plus ou moins de liberté qu'on nous donne ou que nous prenons ; le mal n'est pas là ; avant de mettre au monde un enfant, la mère de famille prévoyante s'occupe de lui faire un berceau : or, ce berceau de la liberté française, c'est le calme assuré à la société pendant de longues années ; sans quiétude, point d'avenir pour cette grande et sainte cause ; chez nous, la liberté n'a plus de combats à livrer pour vivre : elle n'a devant elle aucune caste, aucun privilége ; si on use pour l'acclimater et l'élever des procédés violents qui ont paru nécessaires pour la conquérir, on ira d'excès en excès, on donnera tout un jour et le lendemain on reprendra tout, et la plante délicate n'aura jamais le temps de s'enraciner dans le sol. Osons dire la vérité, Paris est le vrai souverain de la France, parce qu'il fait des révolutions. Par ce droit qu'il s'arroge, il tient entre ses mains et notre fortune et notre honneur.

Que chacun de nous recherche donc avec passion les moyens de remédier à un état de choses aussi fâcheux. C'est affaire de bon citoyen, à quelque parti qu'il appartienne. Quels horizons infinis s'ouvriraient devant nous si nous n'étions plus obsédés par ce cauchemar des révolutions parisiennes ! comme on se remettrait avec cœur à l'ouvrage ! quel avenir de grandeur et de richesses !

IV

Pour découvrir les moyens pratiques de remédier au mal, il faut rechercher de haut et dire en quelques lignes comment ce mal nous est advenu.

Il est certain que notre centralisation politique est la cause immédiate de cette prépondérance de la capitale ; il est non moins certain que cette centralisation est le produit des efforts séculaires du génie français. On ne trouverait pas un fait important de notre histoire qui n'ait eu pour résultat cette agglomération au centre de tous les intérêts majeurs du pays ; la monarchie qui s'est résolûment employée dans ce sens, a trouvé là sa légitimité. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Et, si on penchait pour le mal, conviendrait-il d'essayer de remonter le courant des âges? Il suffit de poser le problème dans ces termes pour l'avoir résolu ; il n'est donné, en effet, à personne de contrarier l'effort des siècles, et cela est juste, car une tendance aussi ancienne, tour à tour suivie par tout ce qu'un pays a de noble, de grand et d'intelligent, ne peut être, dans ses résultats généraux, qu'une chose heureuse. La centralisation, sauf des excès que je nie moins que personne, est le signe incontestable d'une civilisation avancée ; en découvrant cette qualité chez un peuple, on peut dire de lui qu'il est dans la voie tracée par Dieu lui-même.

Que veut dire ce mot dans son acception large et sommaire? Cela veut dire : gouvernement des hommes éloigné de l'homme gouverné. Il faut cette distance pour que la loi ait quelque chance d'être juste et impartiale ; rien n'est odieux et injuste comme le gouvernement fractionné, où l'intérêt est tout-puissant, où les blessures que le supérieur fait à son subordonné sont sans cesse irritées et comme agrandies par la présence du maître. L'homme ne se soumet volontiers qu'à ce qui est plus grand que lui et n'accepte de supérieur que dans une sphère plus élevée que la sienne ; de cette hauteur il subit un ordre parce qu'il le sent dicté par une main qui n'a pas trempé dans les misères et les passions qui l'entourent. Le moyen âge a été, dans notre pays, l'époque par excellence de ce gouvernement à brûle-pourpoint ; aussi la guerre atroce, sans trêve ni miséricorde, a été son trait le plus saillant. Dans toute contestation judiciaire, et chez tous les peuples, on a inventé l'appel, parce qu'on a pensé que le tribunal du lieu, si compétent qu'on l'imagine, pouvait être partial. C'est ce même intérêt qui a porté les hommes à éloigner d'eux le chef qui doit les gouverner ; il faut à ce juge suprême (homme ou assemblée, peu importe) une atmosphère pure, où les intérêts de tous aient quelque

chance d'être étudiés au point de vue du bien commun; là seulement on peut raisonnablement espérer la solution *juste* des questions, cette solution qui satisfait le côté le plus sensible de notre âme française; on peut, à la rigueur, rencontrer dans une autre voie la solution *utile*, celle qui satisfait immédiatement à des intérêts matériels; mais l'équitable, ce besoin, cette utilité de l'âme, on ne la trouvera que dans un pays centralisé.

A notre avis, ce serait une double erreur de chercher à détruire notre centralisation politique; d'abord, parce qu'on n'y parviendrait pas et qu'il n'y a que du ridicule à gagner en l'essayant, et ensuite parce que ce serait une œuvre impie. On a beaucoup disputé sur la grande figure de Napoléon Ier; chacun a voulu trouver chez cet homme exceptionnel la cause de son influence sur la France et de l'attachement qu'elle conserve à son souvenir. La vraie cause, la philosophique, la profonde, c'est que Napoléon a été le représentant de cette centralisation. Avant lui, bien des princes ont fait beaucoup pour elle, mais elle n'a été parfaite et dominante qu'après 1789; l'Empereur a recueilli les bénéfices de cette longue révolution en s'en déclarant le chef et en se faisant accepter comme son représentant légal.

V

Mais quoi! l'œuvre de l'homme n'est jamais parfaite; on a atteint un grand but, mais on l'a dépassé : c'eût été miracle, après tout, qu'une œuvre aussi laborieuse, qui a demandé tant de temps et d'efforts, n'eût passionné ses innombrables auteurs; et qui dit passion dit erreur possible et même probable. La centralisation une fois à l'abri de toute entreprise hostile a donc produit ses effets inévitables; et l'un de ces effets, quand il n'est pas contrarié par la vigilance de l'homme d'Etat, c'est la formation d'une capitale possédant une influence révolutionnaire.

On a voulu un gouvernement central; pour que ce gouvernement pût fonctionner, il a fallu des voies nombreuses par lesquelles il pût se faire entendre et se faire obéir sur toute la surface du territoire; et par ces voies s'est précipité à flots pressés tout ce que la province compte de meilleur et de pire; ce point lumineux entre tous est un attrait irrésistible pour toutes les situations extrêmes; la richesse et l'intelligence vont s'y faire consacrer; mais les vices, les situations besogneuses, les ardeurs désœuvrées, les estropiés, au moral et au physique, n'ont aussi que ce théâtre; de sorte que cette multitude infinie de canaux, qui porte toutes choses à la capitale, y

charrie à la fois les éléments les moins faits pour vivre paisiblement côte à côte; c'est un pêle-mêle de luxe et de misère, de passion et d'envie, de conservateurs violents et de révolutionnaires décidés; c'est le rendez-vous obligé de toutes les exagérations.

Toute question de gouvernement à part, une pareille cité serait déjà fort difficile à gouverner, même par des conseillers municipaux élus; mais que dire de l'imprévoyance et de l'incurie humaine qui consentent à placer le siége même du gouvernement dans un pareil milieu et l'abandonnent sans précaution, aux entreprises inévitables de ces masses profondes qui aiment le bouleversement par situation, parce qu'elles espèrent toujours y gagner? En définitive, la centralisation, dans son but avoué et accepté, c'est la justice et l'impartialité. Est-ce marcher dans le sens de cette grande vue politique que de permettre ce désordre latent ou déclaré, toujours possible et toujours craint, de battre en brèche le siége du gouvernement? Si un propriétaire, après avoir bâti dans un site admirable une délicieuse habitation, s'avisait de l'entourer de matières inflammables, on le déclarerait fou? Quelle injustice! il ne le serait certainement pas plus que nous.

Le dernier recensement de la population parisienne (1866) contient plus d'un enseignement qu'il est bon de méditer. On y trouve d'abord que, sur 1,800,000 individus environ, il n'y en a pas moins de 1,098,800 nés hors de Paris; de sorte que, bien qu'on ait tort de prétendre qu'il n'y a plus de Parisiens dans l'enceinte des fortifications, on a aussi raison en certifiant qu'ils ne sont pas les plus nombreux. Les ouvriers et leurs familles y figurent pour 740,000; les domestiques placés ou sans places et les portiers, pour 216,000; les étudiants, pour 17,000, et les gens sans aveu, de professions interlopes, pour 50,000. En voilà assez, en voilà même beaucoup trop; cela suffit pour nous faire saisir au vif la situation. Veuillez considérer, en outre, que Paris n'est pas une ville de rentiers paisibles, comme Versailles, Tours ou Périgueux; que c'est la cité la plus industrielle de France, celle, par conséquent, où les émotions qu'amènent inévitablement les crises économiques sont le plus à redouter, et, si vous dormez tranquille dans un milieu pareil, c'est que vous avez l'âme cuirassée du navigateur dont parle Horace. Dire ce qu'il y a de misères inévitables dans cette fourmilière humaine, c'est dire ce qu'il y a d'envie, de désir de vengeance, et finalement d'éléments de troubles. Je suis certain de n'être pas désavoué par le préfet de police en affirmant qu'il y a plus de 100,000 hommes à Paris qui se demandent chaque soir comment ils vivront le lendemain. C'est là une armée toute prête pour le mal; or, l'existence d'une armée quelconque suppose la bataille et la conseille, c'est

tout au moins une tentation malsaine, car, à un moment donné, il se trouvera toujours des chefs prêts à la commander.

J'aperçois bien l'objection ! — S'il y a l'armée du mal, il y a l'armée du bien. On ne compte pas que des gens déclassés à Paris; il y a des rentiers, des savants, des avocats, des médecins, des professeurs, des fonctionnaires, des ingénieurs, et, pour contenir chacun dans le devoir, des soldats fidèles et courageux. Mais d'abord ne parlons pas de l'armée; quand elle est forcée de donner, c'est un deuil national, et le mal est fait; le sensé, le raisonnable, ce n'est pas de vaincre une émeute, c'est de faire en sorte que l'émeute n'ait pas de raison d'être, que sentant à l'avance son impuissance, elle n'essaie même pas la lutte; quant aux autres forces conservatrices, j'en veux parler avec quelque détail, car on se fait communément à ce sujet les plus grandes illusions.

VI

Tous ces prétendusconservateurs parisiens sont hommes d'esprit, ils ont du talent ; ce sont en outre de fort honnêtes gens, ce qui ne gâte rien ; mais qu'ils aient contribué à conserver quoi que ce soit en politique, c'est ce que je nie absolument. A tout prendre on trouverait probablement plus de véritables éléments de conservation, à Paris, dans la classe des ouvriers que dans celle des rentiers. Personne n'a oublié le rôle prépondérant de cette riche bourgeoisie dans nos révolutions parisiennes; quand elle ne les a pas faites elle-même, elle les a laissé faire, le fait est incontesté ; l'histoire nous dispenserait donc d'insister sur ce point s'il n'était curieux à plus d'un titre de voir à l'œuvre ces intérêts conservateurs par nature, constamment fourvoyés, et de rechercher la cause d'une conduite politique tout au moins bien singulière.

D'abord il convient de ranger dans une classe à part tout ce qui est décidément savant, tout citoyen de la grande ville qui, depuis sa sortie de collége, a tendu les fibres de son cerveau, les ressorts de sa volonté vers un but unique, tout spécialiste enfin. Je ne prétends pas qu'il soit forcément révolutionnaire, bien qu'en général il se montre facile à ce sujet, mais la vérité c'est que les questions politiques le laissent au fond fort indifférent. Le tumulte de la rue l'étonne sans le distraire, et, dès qu'il est matériellement libre de le faire, il retourne à son creuset, à ses insectes, à ses plantes ou à ses chiffres ; en entendant les vociférations de l'émeute, il est possible qu'il relève ses lunettes, ouvre sa fenêtre et affirme que l'homme est un singulier animal. Mais, après cette appréciation

fort sommaire des causes et du but de la révolution qui passe, il abaisse ses lunettes, referme sa fenêtre et tout est fini pour lui.

Comme homme, c'est un être charmant; il est doux, bienveillant, d'un commerce sûr; parfois il se marie au hasard, élève assez mal ses enfants et porte loin, par les découvertes de son génie, le renom de la France.

Il y a dans l'habitude de se mesurer avec la matière inerte, de se courber sur elle pour surprendre les secrets de son origine et de ses transformations, une inévitable tendance de l'esprit à renfermer toutes les questions dans des formules brutales, à les définir avec une précision et une certitude auxquelles se prêtent docilement les chiffres, mais qui répugnent à la solution des problèmes politiques; c'est et ce sera toujours une entreprise vaine de vouloir soumettre à une règle étroite les mille transformations de l'âme humaine, agitée suivant les lieux, les circonstances, l'âge, le tempérament, par les courants les plus variés et parfois les plus contraires. La politique est un art et non une science; on essaye, on tâtonne, on marche avec des à-peu-près; l'expérience de la veille n'est jamais concluante pour le lendemain; on a pu trouver les lois qui régissent les mondes, et la mécanique céleste nous indique avec rigueur la marche éternelle des géants de l'espace, mais l'homme est impuissant à se mesurer lui-même: la liberté absolue de sa pensée déjoue toutes les formules; divers et changeant, il ressemble à ses frères, mais n'a pas de pareil, et Dieu, pour préserver sa créature de tout avilissement, et pour empêcher d'étiqueter les âmes à la manière des plantes ou des pierres, a joint aux nuances innombrables qui séparent un homme d'avec un autre, l'infinie diversité de l'homme avec lui-même.

Parlons de ce riche industriel, de ce grand commerçant que ses intérêts les plus chers semblent devoir rendre conservateur. Dans cette région de la société, on trouvera sans doute des esprits de cette nature, mais sans cohésion, sans vues communes sur le but à atteindre, sur les moyens d'y parvenir, des conservateurs quinteux, l'étant sur une question, cessant de l'être sur une autre, marchandant à tout propos leur dévouement, des appuis enfin sur lesquels un gouvernement quelconque peut difficilement compter. Notre homme est arraché un peu prématurément aux études qui auraient complété son éducation, qui auraient ouvert à son esprit des aspects variés. La loi du succès l'oblige à entrer de bonne heure dans l'usine ou dans le comptoir, où il va faire sa fortune. Avec une aptitude moyenne, du courage et de la conduite, il arrivera vers cinquante ans à toucher le but de sa vie; les honneurs municipaux l'attendent; il ceint la cravate blanche et arbore le bouton rouge; il est posé. En

bonne conscience, où voulez-vous qu'il ait appris la politique? J'accorde que le Français, et le Parisien surtout, a une intelligence vive; mais enfin les affaires publiques viennent l'occuper à un âge où il n'est plus très jeune; il a tout à apprendre et à désapprendre; il a exercé une industrie, mais il faut qu'il se rende compte des besoins de toute autre que la sienne; il a fait du commerce, mais les lois ne s'occupent pas seulement de commerce; au surplus, eût-il pénétré de la manière la plus surprenante ce monde de problèmes moraux, économiques, financiers, administratifs, militaires, qui sont le pain quotidien de la politique, se fût-il rendu compte avec un labeur opiniâtre de tous les détails de ces difficiles questions, il ne serait encore qu'à la hauteur d'un dictionnaire de droit administratif et n'arriverait pas à la cheville de l'homme d'Etat. Connaître ces questions, c'est bien, c'est indispensable, mais c'est loin d'être suffisant; ce qu'il faut savoir, c'est le moment opportun pour présenter telle ou telle loi, pour faire passer une réforme, pour déclarer la guerre ou pour préférer la paix; ce qu'il faut deviner, c'est l'état présent des esprits, les idées dont ils sont imbus, les entreprises qu'on peut se permettre contre certains intérêts privés en vue du bien commun, et celles qu'il faut se refuser. Il faut savoir tâter le pouls à une nation; pouvoir démêler dans les cris de joie ou de fureur qui accueillent une mesure quelconque, ce qu'il y a de factice ou de sérieux; ne pas oublier que le petit nombre seul parle et écrit, et que derrière lui se trouvent des masses profondes, qui souffrent longtemps sans se plaindre, tout cela est affaire de tact, de jugement, et ne s'apprend pas dans les livres. Cela s'apprend dans la fréquentation quotidienne de l'histoire et du monde politique, en voyant les hommes qui ont manié le pouvoir, en profitant de leur expérience, en un mot, en vivant sa vie entière dans ce milieu.

Vous voyez bien que vous donnez à notre homme une tâche impossible : on le suppose capable de politique (je parle de politique de conservation et non d'opposition, de celle où il s'agit de défendre et non d'attaquer, la première étant de beaucoup plus difficile que la seconde dans notre pays); il est manifeste qu'il est impuissant pour cette tâche et qu'il le sera toujours; il a du courage personnel et se mettra en travers de l'émeute, en juin 1848, comme, en février, il s'était mis en travers de l'armée; il a le sentiment, la passion du bien, il est secourable pour toutes les infortunes, mais les études mûries, les observations répétées, le commerce du monde, l'expérience, le calme, la réflexion, lui feront toujours plus ou moins défaut.

Il nous faut aussi parler des citoyens de profession libérale : les

artistes, les professeurs, les médecins et les avocats. On aura facilement gain de cause en ce qui concerne les trois premiers; d'abord, on distingue chez eux une tendance très marquée à la spécialité, et chacun de nous a pu observer dans son entourage, qu'en fait, on ne trouve pas là d'ordinaire les plus fermes soutiens d'un gouvernement quel qu'il soit. Mais l'embarras commence pour nous, on le comprend, s'il s'agit des avocats; le seul moyen d'en parler comme il convient, c'est de laisser la parole aux faits. Dans cet ordre justement célèbre, tous les membres inscrits au tableau se réunissent annuellement pour nommer leur chef : on devine facilement que la politique joue un certain rôle dans cette élection.

Sous la Restauration, la nomination des bâtonniers était faite par le vote du conseil; sous la monarchie de Juillet, l'élection devient directe, et les noms suivants sortent successivement de l'urne : MM. Mauguin, Parquin, Ph. Dupin, Delangle, Teste, Paillet, Marie, Chaix-d'Est-Ange, Duvergier, Baroche.

Sous la République, la situation était vraiment embarrassante; à la salle des Pas-Perdus, personne ne prétendait que le gouvernement de l'époque ne fût pas assez libéral; fallait-il être fidèle au libéralisme ou à l'esprit d'opposition au pouvoir? On tint pour ce dernier parti, et M. Bethmont, candidat agréable, fut battu par M. Boinvilliers, candidat désagréable.

L'Empire paraît et avec lui les bâtonniers s'appellent successivement MM. Gaudry, Berryer, Bethmont, Liouville, Plocque, J. Favre, Dufaure, Desmarest, Allou.

En recherchant d'où peut venir cette allure où le sentiment de l'opposition l'emporte même sur le libéralisme, on n'aperçoit guère qu'une raison, qu'il faut bien donner puisqu'on n'en trouve point d'autre. Les avocats parisiens sont des hommes instruits; ils ont de l'esprit et le talent de la parole; ils passent leur vie dans l'étude des lois; ce sont donc des gens considérables; mais, pour vingt ou trente qui réussissent, il y en a des centaines qui végètent toute leur vie, et pour ces derniers la position sociale n'est pas toujours au niveau de leurs légitimes aspirations; on est mécontent; de là à l'esprit d'opposition, la distance est courte et bientôt franchie.

Arrivons enfin à cet élément conservateur par excellence qu'on appelle le fonctionnaire. Pour s'assurer de la manière dont votent ces honorables citoyens, il faudrait violer les boîtes du scrutin; pour être au fait des sentiments qui les animent, il faudrait pénétrer dans le secret de leur intérieur, toutes choses également fort répréhensibles. Mais voyons la situation qui leur est faite, elle nous mettra certainement sur la trace des tendances de leur esprit. Ils sont là des masses considérables, (je ne parle pas, bien entendu,

des hauts fonctionnaires, dont le petit nombre n'apporte qu'un appoint insignifiant au vote), qui végètent assez tristement ; dans l'origine, la besogne n'est pas lourde et les appointements sont encore plus légers. Mais la jeunesse est là qui dore tout ; plus tard ils se marient, les préoccupations de l'avenir les assiégent. Pour la plupart d'entre eux, l'administration est une carrière fermée. Au bout de vingt à vingt-cinq ans de labeurs, ils sont chefs de bureaux si la chance leur a été favorable. En rapports inévitables avec ce qu'il y a de plus élevé dans la société, la nécessité de paraître honorablement leur impose parfois les plus cruels sacrifices ; leur traitement est modeste et suffit à grand'peine à élever leur famille. Espérer que dans ces conditions ils seront pleins d'ardeur pour le gouvernement qu'ils servent et qui leur fait une position si précaire, c'est espérer contre toute vraisemblance.

Dans un jour de bonne humeur, un charmant et célèbre républicain de 1848, récemment arrivé au pouvoir, donnait à ses intimes une définition assez leste de l'administration française : « Mes chers, leur disait-il, l'administration n'est qu'*un vaste banc d'huîtres.* » Ce malin personnage n'était pas dupe de ses propres paroles, mais il tenait à se venger, à l'avance et à sa manière, de la résistance opiniâtre et heureuse que ses propres bureaux allaient opposer aux mille projets qui fermentaient alors dans la tête de ce gouvernement improvisé. Oui, certes, l'administration a eu à cette époque son jour de grandeur ; et, prenant la chose dans le détail, on peut bien dire qu'elle a sauvé le pays. Elle lui a épargné je ne sais combien d'erreurs funestes ; elle l'a détourné de mille voies dangereuses, par la force, par la constance de ses traditions, par la supériorité de l'homme qui sait, qui a par devers lui l'expérience et les faits dûment constatés. Il faut honorer ces hommes instruits, modestes et utiles, et regretter en même temps que leur situation amoindrie et sans jour les jette très probablement dans les sentiers de l'opposition.

VI

Voilà donc cette classe de conservateurs parisiens que l'on suppose capables de tenir tête aux éléments révolutionnaires de la capitale ; après avoir jeté un coup d'œil sur les groupes principaux dont elle se compose, on ne doit pas s'étonner qu'elle ait montré si peu de clairvoyance dans les moments difficiles et si peu d'énergie dans les cas périlleux.

Au surplus, quand même tous ces honorables citoyens seraient

remplis de bon vouloir et au fait de toutes les questions politiques, il faut remarquer que cette science et cette bonne volonté ne peuvent leur être d'un grand secours, parce que, même réunis accidentellement par un besoin et un sentiment communs, leur masse ne constitue pas un parti, c'est-à-dire un ensemble de forces et d'intelligence mis au service d'une même cause, une réunion capable de se concerter sur la conduite à tenir devant une éventualité prévue; assez puissante pour se faire obéir par tous ses membres; sachant la nécessité du dévouement et allant bravement l'offrir quand la cause commune le réclame; épiant avec vigilance toutes les attaques et se mettant dans le cas d'y répondre, ne souffrant jamais de plaintes ou de murmures dans les rangs, se conduisant enfin comme sait le faire quelquefois l'opposition chez nous, et l'aristocratie chez nos voisins; dans ces deux partis on ne souffre pas que la mauvaise humeur, l'intérêt blessé détache personne de l'association tacite; si malgré tout on la quitte, les salons se ferment, on vous montre au doigt comme un sot ou un traître; voilà la puissance d'un parti. Nos conservateurs parisiens ont-ils jamais pensé à rien de semblable? Ce sont des forces isolées, des atomes perdus, et non un faisceau capable de se défendre. Avec des pierres superposées, on peut simuler une digue; mais si on oublie de les relier les unes aux autres par un bon ciment, le mur s'écroulera à la moindre secousse.

On se demandera peut-être si le nombre considérable des électeurs n'est pas une difficulté insurmontable à leur entente. Mais d'abord, il n'y paraît pas, puisque l'opposition, qui est dans le même cas, sait parfaitement se discipliner, tout au moins le jour du combat; et ensuite, du temps du cens à 300 et à 200 francs, les choses allaient aussi mal, comme chacun se le rappelle. D'ailleurs, il est peut-être utile de s'arrêter un instant sur ce point historique; si les observations que nous venons de présenter sont exactes, les faits ont dû s'y conformer. Que le lecteur nous pardonne donc quelques lignes de statistique.

Dans les élections nombreuses dont Paris a été le théâtre depuis notre première Révolution, le système électoral a varié bien des fois; chaque gouvernement a eu le sien, et l'a choisi naturellement parce qu'il le supposait favorable à ses intérêts. Nous avons eu le cens à 300 et à 200 francs et le suffrage universel; on s'est servi de l'élection à deux degrés et de l'élection directe; on a vu fonctionner les grands colléges et les colléges d'arrondissement, le scrutin de liste et l'unité de nom. Tout a été essayé, et rien n'a réussi; les résultats, sous tous les régimes, ont été identiquement les mêmes: au début de chaque période révolutionnaire, les voix se répartissent

naturellement sur les vainqueurs du jour; ils ne sont pas encore hostiles au gouvernement, puisqu'ils en font pour ainsi dire partie ; mais, à mesure qu'on s'éloigne du point de départ, l'opposition s'accentue et devient peu à peu générale.

Il est inutile de parler des élections qui ont précédé la Restauration ; car on refuserait, avec raison, d'y trouver une preuve concluante de notre thèse. A partir de 92, Paris est maître de la France; ce ne sont vraiment pas des électeurs parisiens qui votent, mais des citoyens qui se déchirent entre eux : la hache a remplacé le scrutin. D'un autre côté, sous l'Empire, c'est le Sénat qui nomme les membres du tribunat et du Corps législatif, pris sur une liste de notables. Dans un cas comme dans l'autre, on ne saurait voir là un système électoral régulier et tel que nous le pratiquons depuis de longues années.

Arrivons donc à la Restauration. Dès 1817, et sur une élection partielle, l'opposition s'accuse avec énergie. Ternaux, le candidat ministériel, est élu par 3,829 voix, et Benjamin Constant, son adversaire, réunit 3,749 suffrages.

Jusqu'en 1827, l'opposition gagne peu à peu du terrain et arrive à égaler en nombre les choix ministériels ; mais, à cette époque, le combat est acharné et le gouvernement est vaincu presque honteusement. J. Laffitte, Casimir Périer, de Shonen, Ternaux, Royer-Collard, le baron Louis, passent avec 6,690 voix, tandis que le ministère n'en obtient que 1,110.

Les 21 et 22 avril 1828, l'opposition conserve sa position dominante, mais s'accentue encore davantage par la nuance de ses candidats ; sa liste, qui porte : Mathieu Dumas, le baron Demarçay, Eusèbe Salverte, de Corcelles, Chardel, Bavoux, passe tout entière ; en juin 1830, c'est-à-dire à la veille des journées de Juillet, Paris proclame les mêmes noms, auxquels il en adjoint quelques autres de même couleur. Tous ces élus feront partie des 221 ; c'est la Révolution de 1830 avant la lettre.

Après l'événement, les révolutionnaires de la veille sont naturellement les conservateurs du lendemain; ils reparaissent à peu près tous sur la liste officielle, je dis à peu près, car dès 1831 on compte déjà quatre opposants sur douze députés. Aux élections générales de 1834 et de 1837 les conservateurs se désunissent par la loi même du succès; l'opposition, au contraire, se resserre pour les besoins de l'attaque, et les forces rivales arrivent à se balancer ; mais, en 1842, le Paris hostile à tout gouvernement reparaît de nouveau et la liste de l'opposition réunit tous les suffrages ; cette liste se composait de MM. Billaut, Taillandier, Ganneron, Marie, Carnot, Moreau, Bethmont, Galis, de Jouvencel, Vavin, Boissel, de Lasteyrie. On

peut prétendre que tous ces honorables députés n'étaient pas des révolutionnaires ; que la plupart d'entre eux faisaient de l'opposition dynastique et que leurs vues n'allaient pas au renversement du régime de cette époque ; personne n'en a jamais douté ; aussi n'a-t-on pas incriminé leur intention mais leur clairvoyance, et s'ils ont renversé le trône où ils avaient installé un prince de leur choix, il est certain qu'ils l'ont fait sans le vouloir.

Que cette excuse leur soit légère, mais qu'ils se souviennent que ce ne sont jamais les révolutionnaires attitrés qui culbutent le pouvoir. Ils n'ont pas assez de crédit sur les esprits pour faire ouvertement cette besogne ; leur drapeau même leur est un obstacle ; ils profitent seulement des révolutions que des conservateurs obligeants leur préparent, et quand, par les soins de leurs adversaires, la porte est suffisamment ouverte, ils y passent rapidement, et la referment aussitôt.

En république, les choses allaient vite. Aussi, la loi que nous cherchons à vérifier s'accuse-t-elle dès le début. Paris, se conformant à ses précédents bien établis, commence par élire, non les premiers auteurs de la Révolution, mais tous les républicains de quelque renom ; sur ces trente-quatre représentants, onze sont à renommer par suite de doubles élections, et déjà l'on remarque dans les élus des noms notoirement hostiles à l'ordre de choses régnant : ce sont MM. Thiers, Louis-Napoléon Bonaparte, le général Duvivier, Achille Fould.

En 1849, à l'Assemblée législative, l'opposition s'accentue encore davantage, et aux élections générales, Paris envoie à la Chambre les généraux Bedeau, Lamoricière, Rapatel, MM. Dufaure, O. Barrot, le comte Roger du Nord, le prince Murat. Comme, après la réunion de l'Assemblée constituante, il faut réélir onze députés, cette fois, la liste, fort énergiquement combattue par le parti républicain, passe tout entière ; les nouveaux élus sont : MM. le général de Bar, Boinvilliers, Louis-Lucien Bonaparte, Chambolle, Benjamin Delessert, Ducos, le vicomte Lanjuinais, Achille Fould, le général Magnan, de Malleville, Ferdinand Barrot.

Sous l'Empire, et comme d'habitude, la première élection amène des conservateurs : MM. Guyard-Delalain, Devinck, Germain Thibaut, Monnin-Japy, Perret, Fouché-Lepelletier, Lanquetin, Kœnigswarter, Véron ; dans la seconde, l'opposition compte déjà quatre de ses membres, et dans la troisième (1864) elle fait passer sa liste entière : MM. Carnot, Thiers, E. Ollivier, Ernest Picard, Garnier-Pagès, Guéroult, Darimon, J. Simon, E. Pelletan.

Ce rapide résumé des nombreuses élections parisiennes depuis 1815, sous tous les régimes, sous les plus libéraux comme sous les

moins libéraux, avec la plus complète variété de systèmes électoraux, confirme par les faits ce que nous avions essayé d'abord de prouver par le raisonnement et par l'étude attentive de tous les éléments dont se compose la grande ville. Paris est et sera toujours de l'opposition, ce qui serait plutôt utile que fâcheux si Paris n'avait pas en même temps la triste spécialité du renversement de tous les gouvernements. Il y a là une loi fatale, devant laquelle il n'est plus permis de passer indifférent; elle contient un enseignement d'une incontestable gravité.

VII

Mais c'est assez définir le mal, il faut chercher le remède.

La question n'est pas si neuve qu'elle n'ait préoccupé beaucoup de bons esprits; aussi, dans la pensée louable qui nous est commune avec eux, de restreindre l'influence révolutionnaire de Paris, — mais celle-là seulement — a-t-on mis en avant certains moyens qu'il nous faut examiner rapidement avant de passer outre; on en compte deux principaux, qui, malheureusement, ne nous semblent pratiques ni l'un ni l'autre.

Le premier, celui qui plaît davantage parce qu'il a cette allure décidée qui séduit tant notre esprit français, consiste tout simplement à priver les Parisiens du droit de vote. C'est une expropriation pour cause d'utilité publique, s'il en fut jamais; il n'est pas besoin, ce semble, de s'arrêter longtemps sur ce prétendu moyen; son défaut capital est d'être parfaitement inefficace; ce ne sont pas, en effet, les votes des Parisiens que l'on redoute.

On a imaginé aussi un projet dont le moindre défaut serait de demander beaucoup de temps pour porter ses fruits, car il ne s'agit de rien moins que d'une révolution radicale dans nos mœurs les plus invétérées; on s'est dit que le meilleur contrepoids à l'influence exagérée de la capitale, serait l'augmentation lente et continue de l'influence provinciale; de la sorte, sans rien changer à Paris, on agirait sur les départements.

Pour parler net, on se propose de rendre à toutes nos institutions locales, et particulièrement aux conseils généraux et municipaux, une liberté complète; on se flatte d'habituer ainsi les esprits à la vie politique, et d'établir dans ces petits centres régénérés une résistance énergique si elle venait à être nécessaire; cette thèse a déjà été soutenue et attaquée si souvent que je ne me sens pas le courage d'imposer à nos lecteurs la fatigue d'arguments qu'ils connaissent fort bien; tout ce que j'en veux dire, c'est qu'on se fait une grande illusion si on espère développer le sens politique dans des

réunions d'hommes si restreintes par le nombre, sur un territoire si borné, en vue d'intérêts aussi spéciaux ; ce sens ne naît et ne grandit qu'avec de vastes horizons devant lui ; il a le besoin et la passion des grandes causes à combattre ou à défendre, et, dans la conscience de sa haute mission, le citoyen qui en est pénétré arrive jusqu'à l'idée philosophique, jusqu'à la notion du dévouement, deux élémens que la passion locale tuerait avec certitude s'ils pouvaient apparaître dans un pareil milieu.

Il ne faut pas confondre ce nouvel essai de féodalité au petit pied, cette liberté recouvrée et exercée, non par de petits gouvernements, mais par de véritables molécules gouvernementales, avec deux choses parfaitement légitimes : le pouvoir accordé aux communes dans tout ce qui n'est pas contraire à l'intérêt général, et la simplification ou la rapidité des formes administratives. Que l'on fasse dans ces deux sens tous les efforts imaginables, nous ne sommes pas pour nous mettre en travers ; n'oublions pas toutefois que, même dans ces réformes utiles, il y a des précautions à prendre ; déjà on a essayé de simplifier, en laissant aux préfets un grand nombre de décisions qui appartenaient autrefois à l'autorité centrale ; il faut craindre que la décision ne soit pas restée impartiale, mais certainement elle n'a pas été plus rapide ; ce qui ne doit pas surprendre autrement, parce qu'il faut naturellement plus de temps pour rendre un arrêt irrévocable que pour transmettre un dossier. Admettons, contre toute évidence, que ces petits gouvernements, au nombre de 40,000, aient réussi à développer l'esprit politique de nos populations campagnardes. Supposons qu'il n'existe entre eux aucune dissidence, que, dans ces milliers de pouvoirs disséminés, vivant sous les climats les plus différents, ayant parfois les intérêts les plus opposés, il ne surgisse pas de tiraillement, que tous soient empressés à combiner leurs efforts ; encore est-il certain que le temps manquerait pour organiser des moyens de défense et que le drapeau de la révolution parisienne flotterait vainqueur sur toutes les mairies avant que la milice locale se fût coiffée de son casque.

De même que l'entassement des hommes dans une capitale rend la révolution probable, de même et en sens contraire la dissémination dans les provinces de toutes les forces rend la résistance illusoire. Non, tous ces moyens sont vains, c'est à Paris qu'il faut chercher le nœud de la question, et, sans tourner au tragique, on peut dire comme Mithridate :

Jamais nous ne vaincrons les Romains que dans Rome.

VIII

Nous voilà donc forcés d'étudier de rechef la grande ville : après avoir parlé de la faiblesse de son élément conservateur, il nous reste à fouiller dans tous les sens ces masses sombres que nous avons appelées l'armée du mal.

Mais avant d'entrer dans cette étude, cherchons si notre problème n'a pas reçu dans le monde une solution satisfaisante. Hélas! il n'y a pas d'exemple à consulter; la France s'est centralisée depuis longtemps; il n'est aucun peuple de la terre qui le soit au même degré qu'elle, de sorte que les vices de cette institution politique n'ont fait encore nulle part les ravages que nous avons à déplorer chez nous. L'Angleterre est sous la tutelle immédiate d'une aristocratie respectée, qui détient tout et prime tout; la terre, elle la possède; les deux chambres, elle les nomme; les journaux, l'administration, l'armée, la justice, sont dans sa main; une révolte à Londres ne fera jamais courir un danger sérieux au gouvernement; cette grande capitale renferme, il est vrai, des masses que leur misère et leurs vices rendraient dociles à l'appel de chefs politiques entreprenants, mais ces chefs ne se présenteront pas, l'émeute n'ayant jamais eu, pour eux, et ne pouvant jamais avoir d'autre conséquence que la potence; chez nous, il n'est pas sans exemple qu'une pareille tentative ait ouvert aux vainqueurs les portes des ministères. Cette notable différence dans les résultats explique suffisamment d'un côté l'action et de l'autre l'inaction des chefs de parti. Inutile de pousser plus loin ce parallèle avec les autres capitales de l'Europe; la ressemblance s'éloigne de plus en plus et, en fait, un mouvement de la rue n'a, jusqu'à ce jour, emporté aucun des gouvernements de ces heureuses contrées.

Si, au contraire, nous traversions les mers, on trouverait un exemple bon à méditer, je voudrais pouvoir dire à suivre. Les premiers et les plus illustres citoyens de cette grande République des Etats-Unis n'avaient devant eux aucun obstacle lorsqu'ils rédigèrent leur Constitution : ils construisaient d'après la théorie pure, et cette théorie les conduisit naturellement à ne pas troubler le calme et la dignité qui doivent entourer les délibérations du pouvoir suprême par l'activité, la fièvre et le désordre inhérents à toute cité populeuse et industrielle. Aussi, au lieu de placer la demeure des pouvoirs publics dans un centre quelconque et déjà formé, ils décidèrent que le Sénat achèterait d'un Etat particulier un espace de dix milles carrés; que, sur cet espace, on construirait tous les palais nécessaires au service des membres du gouvernement, et, pour

plus de précaution, ils mirent cette ville future sous la dépendance étroite du Congrès, ce dernier ayant seul le droit de prendre toutes les mesures utiles aux fins que l'on se proposait.

Le paragraphe 17 de la section 8 du titre 1er de la Constitution américaine porte ce qui suit : « Le Congrès aura le droit d'exercer » un pouvoir absolu sur un arrondissement (n'excédant pas dix » milles carrés) qui pourrait, par la cession d'Etats particuliers, et » avec l'assentiment du Congrès, devenir le siége du gouverne- » ment ; il pourra exercer une autorité semblable sur tous les ter- » rains achetés, du consentement d'autres Etats, pour l'érection de » forts, magasins, arsenaux, chantiers de constructions navales, ou » tous autres bâtiments nécessaires [1] ».

L'idée était juste, elle était fille d'une théorie irréprochable, la séparation complète du siége du gouvernement et de tous les éléments de trouble que comporte une grande cité. La pratique en fut fort heureuse.

Que ne pouvons-nous faire comme eux ! Qu'il serait bon de pouvoir imiter leur sagesse ! Combien elle nous serait plus indispensable qu'à eux-mêmes, puisqu'ils ne sont encore qu'à l'état fédératif, tandis qu'ayant franchi l'étape suivante, nous sommes dans les liens d'une centralisation absolue !

Mais il faut renoncer à ce rêve ; il y a des siècles que Paris est le siége du pouvoir ; de ce fait même, des intérêts considérables, immenses y sont nés ; des traditions, des habitudes bien difficiles à déraciner s'opposeraient assurément, avec la dernière énergie, à toute tentative de nature à dépouiller Paris de son privilége ; et, pour éviter les révolutions à venir, il n'est pas certain qu'on n'en fît pas naître une immédiatement.

Puisqu'il faut rejeter encore cette solution, il ne nous reste plus qu'à regarder notre ennemi en face.

Dès qu'on renonce aux mesures radicales, il reste trois directions sur lesquelles on peut porter ses efforts : 1° arrêter résolûment le courant impur qui, de la province et de l'étranger, déverse à Paris toutes les non-valeurs sociales ; 2° relever l'élément conservateur de notre grande ville, lui donner un peu de cohésion et d'ensemble, ranimer ses espérances tant de fois découragées par le scrutin ; 3° enfin, chose plus difficile et plus importante peut-être, avoir l'œil constamment ouvert sur cette grave question, et dans la pratique de

[1] To exercise exclusive Legislation, in all cases whatsoever, over such district (not exceeding ten miles square) as may, by cession of particular States and the acceptance of Congress, become the seat of the government of United States, and to exercise like authority over all scales purchased by the consent of the Legislature of the State in which the same shall be, for the erection of forts, magazines, arsenals, bock-yards, and other needful buildings.

la vie, nous tous, citoyens, comme gouvernement, ne rien demander, ne rien accorder qui puisse raviver cette plaie saignante de notre constitution politique et tout faire pour la cicatriser.

IX

La clientèle de la préfecture de police va chaque jour grossissant; c'est en vain que le nombre des agents s'accroît, si l'on n'y prend pas garde, le service va devenir impossible. On se ferait difficilement une idée des impuretés qui grouillent dans les bas-fonds de la capitale.

Le misérable qui n'a de ressources que dans le crime ne peut exercer ce qu'il appelle son industrie que dans la grande ville; là seulement il trouve à voler et à se cacher. On estime qu'il sort de nos prisons à peu près 12,000 individus par an; il n'est pas besoin de recourir aux statistiques pour être certain que presque tout ce monde-là vit ou végète à Paris. Naturellement les vagabonds y abondent; on les ramasse par centaines tous les soirs sur la voie publique. Les mendiants s'y trouvent bien; le malheureux qui a perdu sa fortune, l'inventeur besogneux, la fille mère qui veut cacher sa faute, toutes les infirmités curables ou incurables qui espèrent trouver ici des soins gratuits et éclairés, le plaideur à bout de ressources, le mineur débauché, le fils de famille qui fait un coup de tête, l'homme au cerveau détraqué et qui n'est pas assez fou pour être mis dans un asile d'aliénés, espèce très nombreuse et très gênante; toutes ces misères et toutes ces hontes accourent en foule de tous les coins de l'Empire, et aussi de certains pays frontières, notamment de la Hesse et du grand duché de Bade; ces honorables citoyens tranchent à leur manière et d'une façon fort leste la question du Rhin; ils veulent être Français à tout prix.

Au surplus, tous ces misérables ont la France entière pour complice. Quand un maire ne sait comment se débarrasser d'un individu gênant, coûteux ou dangereux, il le dirige, avec une parfaite quiétude d'esprit, sur la capitale. En conscience, tout le monde en ferait autant; le gouvernement, qui dispose à Paris de services hospitaliers merveilleusement dotés, ne réclame jamais; on aurait donc bien tort de se priver de la satisfaction de purger son département ou sa commune au détriment de la capitale. Une fois entre les murs des fortifications, il est fort difficile de rapatrier tous ces gens-là; les anciens moyens, remis entre les mains de l'administration municipale, n'existent plus. On a détruit le service des convois civils et mili-

taires; la formalité des passe-ports a disparu; au lieu de forcer le délinquant à regagner sa commune à pied et avec la modeste somme de trois sous par lieue, on l'installe confortablement dans une bonne voiture; de sorte qu'après un voyage qui lui paraît charmant, il court embrasser sa famille et reprend gaiement le chemin de la capitale. Les maires, qui les connaissent déjà, s'empressent de seconder leur dessein. Bientôt après, la police les ramasse de nouveau, et ces trains de plaisir, aller et retour, non prévus par les compagnies de chemins de fer, recommencent indéfiniment.

La situation actuelle, et qui s'aggrave on pourrait dire d'heure en heure, mérite toute la sollicitude du gouvernement; il faut qu'il se fasse renseigner avec certitude, et, si nos informations sont exactes, qu'il écrive à ses préfets et à ses maires d'arrêter ce courant impur au lieu de le favoriser; il y a certainement des lois qui permettraient d'arriver à ce résultat; il suffirait de les examiner à nouveau, de les modifier si besoin en était, et de tenir la main à leur exécution. Le nombre des arrestations faites chaque année est effrayant: il arrive à 30,000 en moyenne, et il va toujours croissant; on a pu constater que, dans ce chiffre, il ne se trouvait que 7,000 Parisiens environ. On se figure aisément combien ces 30,000 arrestations supposent de citoyens qui n'ont pas grande tendresse pour l'ordre et la sécurité de la capitale; c'est par centaines de mille qu'il les faut compter.

Le budget de la charité publique à Paris est de 24 millions de francs; la dépense est énorme, mais le nombre des malheureux secourus l'est plus encore; au dernier recensement, ils se répartissaient de la manière suivante: hôpitaux, 96,704; hospices, 9,025; aliénés, 9,441; indigents secourus à domicile, 105,119; malades indigents, 38,173; enfants assistés, 24,880; en tout 277,342.

Il faut se rappeler qu'il ne s'agit pas ici des misères soulagées par la charité privée et par ces innombrables sociétés de bienfaisance dont il n'est pas une que nos femmes ou nos filles ne patronnent; on suppose, à l'aide de calculs qu'il serait inutile de faire figurer ici, que ces nouvelles misères et ces nouveaux bienfaits s'étendent encore sur cent et quelques mille individus.

Ces chiffres ne sont rien moins que rassurants, et ce sera toujours un danger pour la sécurité publique que ces deux ou trois cent mille individus dont les ressources sont temporairement ou habituellement au-dessous des besoins. L'administration de l'assistance publique s'est déjà préoccupée de cette situation anormale; elle a renvoyé, autant qu'elle a cru pouvoir le faire, les enfants assistés à leurs parents, les aliénés aux hospices des départements; mais c'est un essai encore timide, qui n'opère que sur des

quantités insignifiantes et que la mauvaise grâce bien naturelle des administrations locales paralyse le plus souvent.

X

Il faudrait, disions-nous tout à l'heure, rendre aux conservateurs parisiens un peu de confiance et d'espoir, les mettre en présence d'une tâche qui ne fût pas absolument impossible, les grouper au moment du scrutin, puisqu'ils se concertent si mal avant et après le vote.

Le problème a déjà attiré l'attention de beaucoup de bons esprits, préoccupés, il est vrai, d'un point de vue différent de celui qui nous intéresse, mais se raidissant comme nous-mêmes contre l'abus des majorités. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'est aperçu de ce qu'il y a de rigoureux à donner, dans une ville, une représentation complète à 40,001 électeurs et à en priver 39,999 sur 80,000. En Suisse, en Belgique, en Angleterre, en Amérique, en Danemark et en France de nombreux écrits ont paru, se proposant de trouver un remède efficace contre cette grande injustice ; nos voisins d'outre-Manche, dans leur nouvelle loi électorale, viennent de consacrer le droit des minorités ; mais avant de rechercher ce qu'il peut y avoir dans ce système d'applicable chez nous, il faut s'arrêter à une thèse française patronnée par un esprit éminent, que la variété de ses vues met heureusement au-dessus des exigences des partis.

Examinons donc en quoi consiste ce moyen imaginé par M. Emile de Girardin, en 1850, et remis en lumière récemment par un jeune écrivain de talent, M. Liévin.

« Art. 1er. — Sont électeurs et éligibles *dans toute l'étendue de la France et de l'Algérie tous les Français* ayant atteint le 1er janvier de chaque année l'âge de majorité fixé par la loi et jouissant de leurs droits civils et politiques.

» *L'électeur peut voter partout où il est*, mais nul n'est admis à voter à la section où il se présente que sur la présentation de la carte électorale qui lui est délivrée, conformément à l'instruction réglant tout ce qui est relatif à la tenue des sections électorales et à leurs opérations. L'électeur dépose dans la boîte fermée un bulletin plié. Ce bulletin, de papier blanc, ne doit porter qu'un nom écrit ou imprimé. Dans le cas où le bulletin porterait plusieurs noms, le premier nom inscrit serait seul lu par le président de la section et compté par les scrutateurs.

» Le vote a lieu à la section. Le scrutin est ouvert un seul jour, de six heures du matin à quatre heures du soir. Il est dépouillé le soir même, et le bureau ne se sépare qu'après que le résultat a été proclamé.

» Dans les villes où la population est considérable, il est *formé autant de sections* que l'exige l'accomplissement de la prescription qui précède.

» Le tableau de dépouillement des votes *de* chaque section, devant servir à l'opération du recensement successif et général, est transmis le lendemain à la questure du Corps législatif.

» Art. 2. — Sont proclamés membres du Corps législatif les..... éligibles qui *dans l'ordre du récensement des votes* ont réuni le plus grand nombre de voix.

» Telle est, sous une forme simple et pratique, ajoute le commentateur, l'idée de l'unité de collége. Il suffit de lire ces deux articles pour comprendre aussitôt que le vote est libre sous leur empire et qu'il échappe du même coup à toutes les tyrannies et à toutes les nécessités des coalitions, des comités et des exigences administratives. Ni l'intimidation, ni la corruption d'aucune sorte ne trouvent plus à s'exercer. Ce sont, comme nous l'avons dit, des leviers qui n'ont plus de point d'appui. L'électeur n'a plus rien à redouter d'une arme que l'administration n'a plus aucun intérêt à employer. »

Je voudrais bien que M. de Girardin et M. Liévin eussent raison, car ils auraient résolu le problème épineux de la représentation des minorités; mais quelque effort que je fasse pour me mettre à leur niveau, quelque bonne volonté que j'apporte à entrer dans leurs vues, je crains bien que ce système ne résiste pas à la pratique; son défaut capital, c'est de supposer l'électeur tout autre qu'il n'est; on l'imagine capable de se passionner pour des idées spéculatives représentées par des noms éclatants ; c'est une erreur absolue ; il est passionné d'abord pour ses intérêts immédiats, et jamais on ne lui fera entendre qu'il doit abandonner au hasard le succès des questions qui l'agitent chaque jour; il veut, pour les résoudre et les faire triompher, accréditer un représentant de son choix auprès du pouvoir; à moins de circonstances exceptionnelles et éclatantes comme une guerre, il sera toujours enclin à subordonner les questions théoriques et générales au souci de son bonheur prochain.

Alors, et si cette appréciation est exacte, qu'arrivera-t-il? Dans la plupart des cas, l'électeur, laissé parfaitement libre de lui-même, mettra sur son bulletin inévitablement le nom de l'homme marquant de sa localité ; et, comme aujourd'hui, on aura des députés locaux ; j'imagine que, dans les grandes villes, les choses se passeront

différemment; on votera pour toutes les illustrations; on trouvera des bulletins portant les noms de Napoléon I^er et de Napoléon III; on votera pour Cavaignac, aussi pour M. de Girardin, encore pour le comte de Paris, peut-être bien pour Rattier et le sergent Boichot.

Ici, on aura entendu déposer dans l'urne la preuve de sa sympathie pour le gouvernement actuel ou une protestation contre lui, là on aura voulu faire une plaisanterie; peu de noms réuniront un nombre de voix suffisant pour donner crédit à ceux qui les portent devant la représentation nationale. En définitive, en dehors des candidats que la tradition locale impose, on risquerait fort de tomber dans la confusion et dans l'excentricité.

Mais n'y a-t-il rien à prendre dans la réforme électorale de M. Disraéli? Au point de vue qui nous occupe, cette réforme est très simple et très facile à saisir. Dans onze colléges, quatre bourgs et sept comtés, savoir : Manchester, Birmingham, Leeds, London (City) et le Berkshire, le Buckshire, le Oxonshire, le Hertfordshire, le Herefordshire, le Dorsetshire, le Cambridgeshire, on nomme trois députés; mais les électeurs ne peuvent mettre que deux noms sur leur liste, ou bien s'ils en mettent trois, il n'y a que les deux premiers qui comptent. On aperçoit de la sorte que la majorité ne dispose que de deux siéges sur trois.

Supposons dans la localité 900 électeurs, et supposons encore que les libéraux disposent de 600 et les conservateurs de 300 voix, les premiers mettront sur leur liste Messieurs A et B, et les seconds Monsieur C, et ce dernier sera élu au même titre que les deux premiers.

Pour appliquer cette réforme chez nous, il va de soi qu'il faut modifier notre système électoral dans quelques-unes de ses parties : la loi française ne procède que par groupes de 35,000 électeurs et n'admet pas le scrutin de liste.

Si l'on veut faire usage de ce mécanisme nouveau, il faut de toute nécessité recourir au scrutin de liste au moins dans les centres de population où il y a trois ou plus de trois députés à élire ; à Paris, par exemple, on réserverait à la minorité trois siéges sur neuf, et les électeurs ne pourraient mettre sur leur liste plus de six noms. Il serait sans doute désirable de pousser plus loin l'analogie et de donner les mêmes avantages aux minorités campagnardes, restreintes en nombre dans chaque localité, mais considérables si on les additionne les unes avec les autres; mais le moyen? je ne l'aperçois pas, pour mon compte. Parce qu'on ne peut pas tout faire à la fois, faut-il se croiser les bras? Faisons comme nos pratiques voisins; cette représentation des minorités est encore fort impar-

faite chez eux, cela ne les a pas empêchés de faire passer la loi ; à chaque jour sa peine.

Il est bien entendu que nous n'avons aucune prétention à faire considérer les diverses réformes que nous venons d'examiner comme les seules possibles ou même comme les meilleures ; ce sont des exemples, des indications, et nous nous en fions beaucoup plus, pour la solution du problème, aux efforts de tout le monde qu'aux nôtres.

Au surplus, il est un remède souverain à tous les maux politiques : c'est de se bien pénétrer de l'intensité du mal, et, dans la pratique quotidienne de la vie, d'en tenir un compte sérieux ; alors, tous les efforts du citoyen comme du gouvernement convergeant vers un même but, on n'est pas longtemps à guérir la plaie dont tous souffrent également. Avant de présenter une loi quelconque, les pouvoirs publics feront bien désormais de se demander si elle peut avoir un résultat directement ou indirectement favorable à l'amoindrissement de l'influence révolutionnaire de la capitale ; si elle a chance d'augmenter et de raffermir l'élément conservateur.

Dans la dernière loi sur la presse que la Chambre vient de voter, on a confié, en réalité, tous les ressorts de la répression à la magistrature parisienne ; il eût été facile de faire juger ces espèces de délits, qui intéressent d'ailleurs la France entière, par une émanation librement élue de la province. C'est aussi un grand préjudice pour la bonne assiette des esprits que ces sessions indéfiniment prolongées ; la préparation du budget est, dit-on, la cause de ces retards fâcheux ; mais, est-ce qu'il ne serait pas très simple de présenter le budget ordinaire dans des conditions identiques à celui de l'année précédente, en laissant à des projets de loi séparés le soin de pourvoir aux modifications indispensables ? On épargnerait ainsi un travail considérable à la Chambre, et on aurait résolu du même coup et dans le sens le plus libéral cette ancienne querelle du vote du budget par articles ou par chapitres. N'y aurait-il pas aussi à modifier la situation de notre administration et à la constituer sous le régime à forfait ? Mais n'insistons pas ; les lecteurs de la *Revue* pourraient se souvenir de quelques-unes de nos études et s'apercevoir que nous plaidons pour notre propre cause.

Résumons ce trop long travail.

Paris fait les Révolutions ; la France les subit.

C'est une honte et un danger ; — les Révolutions n'ont jamais eu d'autre résultat que de nuire à la cause libérale. — Pour changer cette situation, il faut avoir l'œil, et sur l'armée du mal qui grossit chaque jour dans la capitale, et sur la faiblesse constante de l'esprit conservateur.

EDOUARD BOINVILLIERS.

LE

SUICIDE EN EUROPE

Un statisticien allemand du XVIIIe siècle, connu seulement de quelques érudits, auteur d'un livre fort rare et fort curieux, qui a pour titre l'*Ordre divin* (*Das Gottliche ordnung*), a écrit ce qui suit : « Nous sortons de cette vie par trois portes : l'une, immense, aux proportions colossales, sous laquelle passe une foule de plus en plus considérable : c'est la porte des *maladies* et des *accidents ;* la seconde, d'une moindre grandeur et qui semble se rétrécir graduellement : c'est la porte de la *vieillesse;* la troisième, étroite, sombre, d'apparence lugubre, toute maculée de sang et qui s'élargit chaque jour : c'est la porte du *suicide.* »

Ce que Sussmilch écrivait au commencement du dernier siècle a pris, de nos jours, un caractère de vérité frappante. La mortalité par les maladies, par les accidents, s'accroît ; la mortalité par la vieillesse diminue ; la mortalité par le suicide (triste signe des temps !) suit un mouvement rapidement ascendant.

La mort volontaire a pris, depuis un demi-siècle surtout, un tel caractère de fréquence, que les gouvernements s'en sont émus, et que, dans un grand nombre d'États, elle est l'objet d'une enquête spéciale et déjà ancienne. Cette enquête a mis en lumière un nombre de faits assez considérable pour qu'il soit possible d'écrire, dès aujourd'hui, ce que nous appellerons la *physiologie* du suicide, c'est-à-dire l'analyse des circonstances les plus importantes au milieu desquelles il se produit.

Mais, tout d'abord, il importe de rechercher si ces faits présentent un degré d'exactitude suffisant pour qu'il soit possible d'en déduire avec une certaine confiance les enseignements, les *lois* qu'ils semblent comporter. Quelques mots à ce sujet.

I

Les suicides ne peuvent être constatés exactement que dans les pays où la cause de tous les décès est l'objet d'une vérification régulière. Or, ces pays sont en imperceptible minorité. Nous n'oserions même assurer qu'il en existe beaucoup en Europe où, malgré les injonctions probables de la loi, comme en France, par exemple, l'autorité locale (surtout dans les campagnes) constate le simple fait du décès. Mais, lors même qu'elle ferait exactement son devoir sur ce dernier point, la cause des décès n'en resterait pas moins inconnue, au moins dans le plus grand nombre des cas, si le maire n'était accompagné d'un médecin ou ne lui avait délégué sa mission. On peut donc affirmer qu'un grand nombre de suicides échappent à l'autorité, et qu'elle n'est véritablement informée que de ceux sur lesquels la rumeur publique appelle son attention. Dans ce cas, en effet, elle est tenue de s'assurer si le décès survenu dans les circonstances extraordinaires qui lui sont signalées, est le résultat d'un crime, d'un accident ou d'un suicide. Ajoutons que (surtout dans les classes élevées) les familles dissimulent autant qu'il dépend d'elles les suicides de leurs membres et font les plus grands efforts pour attribuer le décès à d'autres causes.

Enfin, il peut, il doit même nécessairement se produire des erreurs sur la question de savoir si le décès peut être attribué à la mort volontaire, à un accident ou à un meurtre. Cela est surtout vrai pour les décès qui ont lieu par submersion, et pour la catégorie, assez nombreuse, des individus qui sont trouvés morts dans les rues, sur les routes, dans les champs, etc.

Si ces chances d'erreurs étaient exactement les mêmes partout et conduisaient à la même somme relative ou d'omissions ou d'exagérations, on pourrait comparer sans aucune hésitation les publications officielles des divers pays sur le nombre annuel de leurs suicides. Mais il est à craindre que l'imperfection des institutions relatives à l'administration de la justice criminelle, par exemple, et à la tenue de l'état civil, ne crée, en ce qui concerne la constatation exacte de cette mortalité spéciale, d'assez fortes inégalités entre eux. Il serait donc téméraire de vouloir déterminer rigoureusement, avec les documents officiels, la fréquence du suicide dans les diverses

populations européennes, pour chercher ensuite les causes des différences qu'ils signalent.

Toutefois, un rapprochement de cette nature ne rencontre pas les mêmes difficultés pour un certain nombre de faits, d'une moindre importance sans doute, mais qui n'en ont pas moins un vif intérêt. Citons notamment : le mouvement des suicides à diverses époques, dans leur rapport au total des décès et à la population ; — la tendance de chaque sexe au suicide ; — les âges auxquels cette tendance est plus ou moins caractérisée ; — la préférence que l'homme ou la femme donnent à certains modes de perpétration ; — la part des causes morales et physiques (quand il a été possible de les connaître avec une approximation suffisante) dans l'impulsion fatale qui a conduit au suicide ; — l'influence des saisons sur sa fréquence ; — enfin celle du degré d'agglomération de la population sur les divers faits dont l'énumération précède. C'est à ces points de vue surtout que nous avons entrepris l'étude dont nous allons faire connaître les principaux résultats. Elle a porté sur les dix-huit Etats qui publient plus ou moins régulièrement la statistique de leurs suicides.

II

Accroissement du suicide. — Généralement, les états officiels ne nous ont permis d'étudier les suicides que pour un certain nombre d'années récentes. Il en a été autrement toutefois pour les pays et les périodes ci-après : Bavière (1844-61) ; Danemark (1835-60) ; France (1827-66) ; Hanovre (1825-51) ; Mecklembourg (1811-61) ; Prusse (1816-60) ; Saxe-Royale (1834-58) ; enfin la Suède, où les suicides sont constatés depuis 1780.

Pour ces pays, on est autorisé à affirmer que *le suicide progresse plus rapidement que la population et que la mortalité générale absolue.*

Les accroissements les plus considérables ont été observés dans la Saxe-Royale, le Danemark et la Suède, où le rapport des suicides à la population grandit, chaque année, de 2 à 5 pour un million d'habitants. En France, le taux d'accroissement annuel est de 1,86, et en Bavière de 1,77. Le Mecklembourg, la Prusse et le Hanovre viennent immédiatement après avec les rapports 1,70, 1,40 et 1,20.

Une question se pose ici naturellement : ces accroissements sont-ils absolument exacts ? Ne seraient-ils pas, au moins dans une certaine mesure, plus apparents que réels, et, par exemple, ne résulteraient-ils pas, en partie, d'une constatation de plus en plus exacte des suicides ? Les gouvernements n'auraient-ils pas donné des in-

structions de plus en plus précises pour la vérification des causes des décès? Ne se seraient-ils pas, et avec raison, de plus en plus préoccupés, dans le double intérêt de la justice criminelle et de l'hygiène publique, de l'utilité d'une étude attentive des circonstances au milieu desquelles les générations disparaissent, pour atténuer, autant qu'il peut dépendre d'eux, l'effet meurtrier de certains milieux, de certaines influences?

Nous voudrions le croire; mais, lorsque nous voyons le suicide grandir sans relâche, même à partir de l'époque à laquelle on peut supposer que les procédés d'information ont acquis le plus haut degré de précision possible, il faut bien en conclure que le fait de son accroissement est incontestable et qu'aucune illusion n'est permise sur ce point. Cela est vrai surtout pour la France, où l'accroissement du suicide est continu et rapide, comme nous allons le voir.

En France, les suicides sont constatés par les officiers de police judiciaire depuis une époque très ancienne, mais dont nous ne pouvons indiquer la date. Ce qui est certain, c'est que les statistiques criminelles en mentionnent le nombre à partir de l'année 1827. La plus récente de ces statistiques s'appliquant à l'année 1866, nous possédons pour une période de trente-neuf années des documents officiels sur la marche annuelle de cette mortalité spéciale. Si nous divisons cette période en huit sous-périodes quinquennales, nous trouvons, pour chacune d'elles, le nombre ci-après de suicides pour un million d'habitants :

1827-30	1831-35	1836-40	1841-45	1846-50	1851-55	1856-60	1861-65	1866
54	64	76	85	97	100	110	124	134

C'est un accroissement, de 1827 à 1866, de 148 p. 100.

En d'autres termes, le nombre moyen annuel (absolu) des suicides, de 1,739 dans la première période, est monté à 5,119 en 1866, ou a presque triplé, tandis que, dans le même intervalle, la population ne s'est accrue que d'un peu moins de 20 p. 100.

L'accroissement a été beaucoup plus rapide pour les hommes que pour les femmes. De 114 pour 1 million d'habitants, de 1836 à 1840, date de la distinction des sexes dans les documents officiels, le nombre des suicides s'est élevé, pour le sexe masculin, à 219 en 1866, et de 33 à 50 pour le sexe féminin. Les suicides masculins se sont donc accrus de 92, et les suicides féminins seulement de 51 p. 100.

Importance numérique du suicide. — Dans le but de déterminer (sous le bénéfice des observations que nous avons faites en commençant) la fréquence du suicide dans chaque pays, nous en avons

recherché le rapport à la population (1 million d'habitants) dans des périodes assez rapprochées pour que cette comparaison fût, autant que possible, l'expression des faits actuels.

Voici, pour les divers pays objet de cette étude, par ordre décroissant de fréquence et, autant que possible, aux mêmes époques, le résultat de nos recherches : Saxe-Altenbourg, 303 ; Danemark, 288 ; Saxe-Royale, 251 ; Sleswig, 209 ; Holstein, 173 ; Mecklembourg-Schwerin, 159 ; Lauenbourg, 156 ; Oldenbourg, 155 ; Hanovre, 128 ; Prusse, 123 ; France, 110 ; Bade, 109 ; Norwége, 94 ; Bavière, 73 ; Angleterre, 69 ; Suède, 66 ; Belgique, 55 ; Autriche, 43 ; Ecosse, 35 ; Etats-Unis, 32 ; Espagne, 14.

S'il était possible d'admettre la parfaite exactitude des faits qui ont servi de base à cette comparaison, on pourrait dire que le suicide domine dans les Etats de l'Allemagne du Nord et en Danemark. La Suède et la Norwége se placent, quoique également d'origine scandinave, à une assez grande distance de ce dernier pays.

L'Angleterre, contrairement à une opinion généralement acceptée, se trouve à peu près au dernier rang. La mort volontaire ne fait également qu'un petit nombre de victimes en Belgique, en Autriche et en Espagne (pays catholiques).

La France occupe une position intermédiaire. Elle se placerait au même rang que la Belgique, l'Autriche et l'Espagne, s'il était possible d'éliminer les suicides de Paris, qui forment le septième du total afférent au pays tout entier.

Suicides masculins et féminins. — Quatorze Etats nous ont fourni des renseignements sur ce point. Il en résulte qu'on compte, en général, de 29 à 30 suicides féminins pour 100 de l'autre sexe. C'est un peu moins du tiers. Ce rapport varie très peu suivant les pays. On doit citer pourtant comme termes extrêmes : l'Espagne, où il s'élève à 41 ; l'Angleterre, où il est de 37 ; et, dans un sens opposé, la Belgique, 24 ; la Prusse et l'Autriche, 23.

Quelles peuvent être les causes de la moindre fréquence des suicides du sexe féminin ? La femme est-elle douée plus que l'homme de l'instinct de la conservation ? L'idée de la mort lui inspirerait-elle de plus salutaires frayeurs ? Ou bien les liens de la famille et le sentiment religieux la rattacheraient-ils plus énergiquement à cette vie ? Ne pourrait-on dire encore qu'elle possède une aptitude naturelle (*congénitale*, pour parler le langage de la science) à supporter plus courageusement que l'homme la douleur physique et morale ? D'un autre côté, il est certain qu'elle n'affronte pas au même degré que ce dernier les épreuves, les périls de la vie ; elle a ainsi beaucoup moins à lutter et à souffrir. Faiblement associée, par exemple, à l'œuvre de la production nationale, elle est à peine at-

teinte par les crises qui frappent, à des intervalles de plus en plus rapprochés, les professions industrielles et commerciales. Enfin, si, chez la femme, les impressions sont vives, ardentes, expansives, elles manquent peut-être de cette profondeur, de cette continuité, qui finit par briser tous les ressorts de l'âme et la livrer, défaillante, aux inspirations du désespoir ? — Toutes ces hypothèses ont probablement un fond de vérité et contribuent à l'explication du phénomène.

Influence de l'âge sur le suicide. — Lorsqu'on rapporte, après les avoir classés par âge, le total des suicidés à celui des individus du même âge que comprend la population d'un pays, on constate que, presque partout, les suicides croissent régulièrement avec les années, au moins jusque vers 60 et 70 ans. Cette loi est régulière pour le sexe masculin; elle l'est un peu moins pour le sexe féminin, en ce sens que, pour ce sexe, l'accroissement des suicides avec l'âge est moins rapide et cesse plus tôt. Il faut en chercher la cause dans ce fait que, par rapport au sexe masculin, le nombre des suicides féminins est plus considérable dans l'enfance et dans la jeunesse, jusqu'à 30 ans environ. Aussi, bien que les suicides féminins, quand on les compare à la population qui les a fournis, croissent généralement avec l'âge, le rapport de ces suicides à ceux de l'autre va, au contraire, en diminuant.

Ce fait général de l'accroissement du suicide avec l'âge est en contradiction avec l'opinion généralement accréditée que l'homme se rattache d'autant plus à la vie qu'il est plus près de son terme. Qui n'avait cru jusque-là aux terreurs du vieillard à l'approche du dénoûment fatal, à ses soins minutieux pour en retarder le moment, à ses précautions pour en chasser jusqu'à l'image, enfin à ses illusions prolongées sur les avertissements de la nature? Eh bien, au moins en règle générale, il en est autrement, et il est aisé de se l'expliquer. C'est surtout aux âges élevés que l'horizon s'assombrit. A cette époque de la vie, nous avons tous subi de cruelles déceptions : la fragilité des affections humaines s'est manifestée dans sa triste réalité ; nous avons appris que tous les liens se relâchent et se dénouent, même et surtout ceux de la famille ; l'expérience nous a montré la prédominance de plus en plus exclusive du sentiment de l'intérêt, de l'intérêt avide, égoïste, impitoyable. Très probablement aussi, nous avons reconnu, à nos dépens, que la loyauté dans les rapports, la fidélité aux engagements, le respect des droits d'autrui, toutes ces solides qualités du cœur et de l'esprit qui font le charme de la vie en société, se sont sensiblement affaiblies, si elles n'ont pas entièrement disparu. Ce n'est pas tout : à cette période de l'existence, nous avons souvent fait des pertes douloureuses, pertes d'enfants bien-

aimés ou d'une compagne adorée ; morts cruelles qui ont fait évanouir tous nos rêves, tous nos projets d'avenir et de bonheur. Ou bien encore, ces enfants, objets de tant d'affections et d'espérances, ont quitté le toit paternel pour aller affronter au loin des destinées souvent adverses, et nous sommes restés dans une solitude profonde. Quelquefois, c'est l'adversité qui a sévi ; nous avons perdu, par des circonstances indépendantes de notre volonté, le fruit d'économies lentement, péniblement amassées, et que nous ne pouvons plus refaire, parce que nous touchons au terme de notre activité physique et intellectuelle. Dans ce cas, nous tombons à la charge, ou de la charité publique, ou de celle de nos enfants, dont nous diminuons ainsi les ressources, précisément au moment où l'entretien de la jeune famille en exigerait la complète disponibilité.

Nous avons ainsi la triste certitude que notre vie est un fardeau pour ceux que nous aimons le mieux, fardeau qui doit nécessairement s'aggraver avec nos infirmités. Souvent, disons mieux, très souvent, le sentiment de cette situation s'exagère en présence des plaintes, des récriminations de ceux qui, volontairement ou non, ont recueilli notre vieillesse. Dans ces cas et tant d'autres analogues, il n'y a plus pour nous qu'un remède à un mal devenu intolérable : c'est la mort, c'est le suicide.

Oh ! s'il nous était donné de lire tous les procès-verbaux dressés par la justice criminelle sur les causes des suicides aux âges avancés, que de révélations dans ce sens, que d'affreuses peintures des circonstances qui ont mis aux mains du vieillard l'arme fatale ! que de sombres enseignements sur les chagrins, sur le profond découragement de ce père recevant d'une main avare et d'enfants ingrats le pain qui soutenait sa misérable vie !

Influence des saisons sur le suicide. — En général, c'est au mois de janvier qu'on compte le moins de suicides, et au mois de juillet qu'il s'en commet le plus. Calculés par saisons climatériques, le *minimum* se produit en hiver, et le *maximum* en été.

Le tableau qui suit, calculé dans la supposition de 12,000 suicides par an, ou de 1,000 par mois de 30 jours, signale la parfaite régularité de cette loi.

	HIVER	PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE
Autriche	2,253	3,357	3,761	2,629
Bavière	2,283	3,400	3,703	2,614
Belgique	2,355	3,306	3,560	2,779
Danemark	2,124	3,408	3,744	2,724
Espagne	1,972	3,123	4,548	2,357
France	2,466	3,346	3,571	2,616
Saxe	2,334	3,363	3,684	2,619
Moyenne	2,255	3,329	3,796	2,620

12,000

En comparant les pays qui forment l'objet de ce tableau, on voit que c'est en Espagne que le suicide éprouve le plus vivement l'influence des saisons. C'est en Belgique que cette influence est le moins marquée.

Ce nouveau témoignage de l'influence des agents extérieurs et purement physiques sur les actes en apparence les plus libres, les plus spontanés de notre volonté, appelle vivement l'attention. Sans doute, nous quittons volontairement cette vie à toutes les époques de l'année ; mais nous subissons à un très haut degré l'action d'une température élevée. Elle amène dans les idées, dans les sentiments, dans les impressions que nous apportent les événements, des modifications sensibles, dont le résultat est d'accroître, d'exagérer peut-être le sens, la valeur, la portée de ces événements. On en trouve, au besoin, une nouvelle preuve dans ce fait, que c'est dans les mois chauds de l'année que nos asiles d'aliénés reçoivent le plus grand nombre de malades, et que ceux de ces malades qui y sont depuis plus ou moins longtemps en traitement éprouvent les crises les plus fréquentes et les plus intenses.

C'est à la même époque de l'année que la criminalité atteint son apogée, et surtout que sont commis les plus grands crimes contre les personnes. Quel argument pour ceux qui nient la liberté, et par suite la responsabilité humaine!...

Mode de perpétration suivant le sexe. — Les modes de perpétration adoptés par les suicidés sont très différents suivant le sexe.

En étudiant la statistique particulière de chaque pays, on arrive toujours à cette conclusion, que les modes le plus fréquemment employés par les deux sexes sont la strangulation et la submersion. Viennent ensuite, par ordre de fréquence, *pour le sexe masculin*, les armes à feu, les instruments tranchants, le poison, les moyens divers (parmi lesquels figure principalement l'asphyxie) et la chute volontaire d'un lieu élevé ; — *pour le sexe féminin*, le poison, la submersion, les instruments tranchants, les moyens divers (asphyxie, etc.), la chute volontaire, et, comme cas très rare, les armes à feu. En étudiant les modes de perpétration pour chaque sexe, on reconnaît que si, en général, on se tue trois fois plus dans le sexe masculin que dans l'autre, il y a deux modes de perpétration pour lesquels les suicides féminins, ou dépassent, ou égalent, ou sont bien près d'égaler, selon les pays, ceux du sexe masculin. C'est d'abord et avant tout le poison, puis la submersion.

Le tableau ci-après résume tous les renseignements fournis à cet égard, pour la période la plus récente, par l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la

France et la Saxe. Il met hors de doute les observations qui précèdent.

	PROPORTIONS sur 1000 suicides		SUICIDES FÉMININS par 100 suicides masculins
	sexe masc.	sexe fém.	—
Strangulation	521	395	24
Submersion	150	346	69
Armes à feu	134	8	1
Armes blanches	89	59	25
Chute volontaire	26	27	28
Poison	48	117	91
Divers (asphyxie, etc.)	32	48	20
	1,000	1,000	30

Si l'on veut déterminer l'importance numérique, suivant les pays, des modes de perpétration des suicides du *sexe masculin*, on trouve que c'est en Danemark qu'on se pend le plus ; en Espagne, le moins; — en France qu'on se noie le plus; en Autriche et aux Etats-Unis, le moins ; — aux Etats-Unis qu'on se tue le plus par les armes à feu ; en Danemark, le moins ; — en Angleterre qu'on se tue le plus par les armes blanches; en Saxe, le moins ; — en Espagne qu'on se tue le plus en se précipitant d'un lieu élevé ; en Angleterre et aux Etats-Unis, le moins. — Le poison est préféré en Angleterre et aux Etats-Unis; c'est en Danemark qu'on y recourt le moins souvent. — Enfin, c'est en Espagne et en France qu'on s'asphyxie le plus, et en Saxe le moins.

En ce qui concerne le *sexe féminin*, on trouve, par pays, les résultats ci-après[1]:

Pour la strangulation par suspension : P. Autriche, — M. Espagne.

Pour la submersion : P. France et Belgique, — M. Autriche et Etats-Unis.

Pour les armes à feu : P. Etats-Unis, — M. Autriche.

Pour les instruments tranchants ou aigus : P. Angleterre, — M. Saxe.

Pour la chute volontaire d'un lieu élevé : P. Espagne, — M. Danemark.

Pour le poison : P. Espagne, Angleterre, Etats-Unis, — M. Saxe.

Enfin, pour les moyens divers (dont le principal est l'asphyxie), le

[1] Les lettres P et M placées devant les noms de pays indiquent le *plus* et le *moins*, c'est-à-dire les pays placés aux limites extrêmes.

premier rang appartient, comme pour les hommes, à l'Espagne et à la France.

Ajoutons qu'en France, les deux tiers des suicides par asphyxie sont commis dans le département de la Seine.

Maintenant, si l'on considère le rapport des suicides féminins à ceux de l'autre sexe, c'est-à-dire le nombre des suicides féminins pour 100 suicides masculins, on trouve que, pour la strangulation, le rapport le plus élevé se trouve en Espagne, et le moins élevé en Belgique ; pour la submersion, les termes extrêmes sont le Danemark, où il se noie 105 femmes pour 100 hommes, et la France, 73 femmes et 100 hommes.

Le pays où les femmes se rapprochent le plus des hommes par l'emploi des armes à feu, est l'Angleterre, qui est immédiatement suivie des Etats-Unis. — Pour les armes blanches (couteaux, poignards, etc.), la Saxe est au premier rang, et l'Espagne au dernier. — Pour la chute volontaire, la France vient au premier rang. — Pour le poison, c'est l'Espagne qui l'occupe (180 femmes pour 100 hommes); vient ensuite le Danemark (154 femmes pour 100 hommes). — Enfin, c'est en France et en Espagne que les asphyxies de femmes se rapprochent le plus des asphyxies d'hommes.

La connaissance approfondie des mœurs de chaque pays permettrait seule de se rendre compte de ces différences.

Influence des saisons et de l'âge sur le mode de perpétration. — Le choix des instruments du suicide varie avec les divers mois de l'année. Les observations à cet égard sont rares, mais assez concluantes. En étudiant les statistiques spéciales de la Saxe et surtout du Danemark, on voit que, si la strangulation par suspension (pendaison) est employée indifféremment en toute saison, il y a fort peu de submersions en hiver, tandis que le plus grand nombre se trouve en été. La cause de cette différence est évidente : on évite la douleur même dans le suicide.

L'emploi des armes à feu, des instruments tranchants, du poison, est, au contraire, beaucoup plus fréquent en hiver qu'en toute autre saison.

L'âge lui-même paraît jouer un rôle très caractérisé dans le choix des modes de perpétration. En Danemark, par exemple, la strangulation croît avec l'âge, tandis que le nombre des noyés est à son maximum dans la jeunesse et diminue avec les années.

On ne recourt guère aux armes à feu que de 21 à 30 ans. L'emploi des instruments aigus devient de plus en plus fréquent jusqu'à 50 ; il diminue ensuite progressivement jusqu'à la fin de la vie. Enfin, le poison, si souvent employé dans la jeunesse, devient de plus en plus rare à mesure qu'on avance dans la vie. Ainsi les

vieillards semblent préférer la strangulation par suspension, et les jeunes gens la submersion, les armes à feu, le poison.

Causes des suicides. — Nous avons besoin de faire les réserves les plus sévères sur cette partie de la statistique officielle des suicides. Elle contient, et par des raisons faciles à comprendre, d'inévitables erreurs. Aussi n'utiliserons-nous qu'avec la plus grande circonspection les renseignements que nous avons recueillis sur cet ordre de faits. Ces renseignements ne concernent que la France, la Belgique et la Saxe, les documents publiés par les autres pays étant muets sur cet élément, si important s'il pouvait être exact, de la monographie du suicide.

En négligeant les différences que présentent les nomenclatures adoptées par les trois pays qui nous occupent, on constate que, distraction faite des maladies mentales et des souffrances physiques, qui frappent à peu près également les deux sexes, les femmes cèdent plutôt aux influences morales, comme l'amour, la jalousie, les peines domestiques, l'exaltation des sentiments de toute nature ; tandis que les hommes sont principalement affectés par les épreuves de l'ordre matériel, comme la misère, les affaires embarrassées, les pertes, l'ambition déçue, etc. Ajoutons, à l'honneur du sexe féminin, que l'ivrognerie et la débauche ne figurent que pour un chiffre insignifiant parmi les causes indirectes de ses suicides.

En ce qui concerne l'ivrognerie, rappelons qu'en Danemark, le pays d'Europe où la statistique des suicides se fait avec le plus de soins, on a remarqué que près d'un tiers des suicides masculins et les six centièmes des suicides féminins ont ce vice pour cause plus ou moins immédiate. On a noté, en outre, que les ivrognes se pendent dans une plus forte proportion que les autres suicidés.

Aucun pays n'a étudié jusqu'à ce jour, en dehors de ce cas particulier, l'influence des causes du suicide sur les modes de perpétration. C'est une lacune qui sera probablement comblée un jour.

Suicides par état civil. — Les suicides par état civil n'ont été relevés qu'en Danemark, en Espagne, en Saxe et en France. Dans ces quatre pays, on est arrivé à la même conclusion, à savoir : que ce sont les mariés des deux sexes qui se tuent le moins, et les veufs, puis les célibataires qui se tuent le plus.

Il est une classe qui fournit, toute proportion gardée, plus de suicides encore que les veufs : ce sont les divorcés ou séparés. Sur ce point, la statistique du Danemark est concluante. Si, en effet, dans ce pays, le sexe masculin fournit, à population égale, près de trois fois plus de suicidés parmi les veufs que parmi les mariés, les divorcés en commettent cinq fois davantage. L'influence préventive du mariage se manifeste surtout pour le sexe féminin, puisque, pour

un million de femmes mariées, on ne compte que 155 suicides, lorsque le même nombre d'hommes mariés en commet 556.

En France, où les résultats de cette recherche n'ont encore été publiés que pour deux années (1865 et 1866), on a constaté les faits ci-après : sur 100,000 célibataires adultes, les hommes ont commis en moyenne, dans ces deux années, 34,3 suicides et les femmes 5,1 ; — sur 100,000 mariés, les hommes 23,7, les femmes 5,9 ; — sur 100,000 veufs, les hommes 64,1 et les femmes 12,7.

Ainsi, en France également, les mariés se tuent moins que les célibataires, mais surtout que les veufs des deux sexes. Il est remarquable qu'en France les femmes se tuent presque en nombre égal dans le célibat et dans le mariage. Mais elles se suicident deux fois plus dans le veuvage que dans le mariage, et les hommes presque trois fois plus.

Suicides par professions. — Les documents officiels de la Saxe et du Danemark indiquent bien les professions des suicidés, mais les suicidés de ces professions ne pouvant être rapprochés du total des individus qui les exercent, on ne peut en déduire l'influence qu'elles peuvent exercer sur les morts violentes. Cependant, on a pu constater en Danemark que le fléau frappe avec une intensité peu commune la classe des domestiques, puisque le nombre moyen des suicides est de 464 pour un million de gens à gages et seulement de 288 pour la population entière.

Pour la France, nous avons pu rapprocher les suicidés de 1865-66, considérés au point de vue de leurs professions, du total des habitants qui les exercent, et nous avons trouvé les rapports ci-après pour 100,000 individus :

Agriculture.	Industrie et commerce.	Professions libérales.	Individus sans profession connue.
9,0	12,8	21,8	59,6

Cette marche croissante est très curieuse. Ainsi, ce sont les agriculteurs qui attentent le moins à leur vie, par suite, soit d'une existence plus calme, plus régulière, moins accidentée, soit d'une plus grande prédominance du sentiment religieux. Le suicide est plus fréquent parmi les industriels (les ouvriers surtout) et les commerçants, précisément par les causes contraires. Les professions libérales fournissent un contingent plus élevé encore, probablement par les mêmes raisons que les professions industrielles et commerciales, mais élevées à une puissance supérieure. Quant à la catégorie des individus sans profession, qui comprend les déclassés, les misérables de toute condition, on comprend qu'ils se séparent plus

volontiers que tous autres d'une vie qui n'est pour eux qu'une longue souffrance.

Il est assez remarquable que l'on arrive aux mêmes résultats quand on étudie, au point de vue des professions, le nombre des aliénés admis annuellement dans nos asiles, ce qui semblerait indiquer que l'acte du suicide n'est pas toujours accompli dans la pleine possession, dans l'intégrité des facultés mentales.

Suicide d'après les cultes. — Nous avons eu déjà l'occasion de constater que les suicides sont plus nombreux dans les pays protestants que dans les Etats catholiques. Toutefois, cette observation n'a rien de concluant au point de vue de l'influence du culte sur la tendance au suicide, cette tendance pouvant avoir un grand nombre d'autres facteurs. Mais il en est autrement si on l'étudie parmi les habitants de communions religieuses différentes appartenant au même pays, parce qu'on peut les supposer dans des conditions économiques et autres à peu près identiques.

Voici les résultats auxquels nous a conduit une étude de cette nature pour la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg, l'Autriche (moins la Hongrie èt la Transylvanie), la Hongrie et la Transylvanie :

Nombre des suicides pour un million d'habitants

	PROTESTANTS	CATHOLIQUES	AUTRES CHRÉTIENS	JUIFS
Prusse (1849-55)..........	159.9	49.6	130.8	46.4
Bavière (1844-56).........	135.4	49.1	»	105.0
Wurtemberg (1846-60)...	113.5	77.9	»	65.6
Autriche (1852-59)........	79.5	51.3	54.0	20.7
Hongrie (1851-59).........	54.4	32.8	12.3	17.6
Transylvanie (1851-59)....	73-6	113.2	20.5	35.5
Moyennes..........	102.7	62.3	36.2	48.4

D'après les moyennes ci-dessus, les protestants auraient de beaucoup le plus grand nombre de suicidés; viendraient ensuite, par ordre décroissant, les catholiques, les juifs et les chrétiens de diverses sectes. Cette faiblesse relative du coefficient juif peut s'expliquer, d'une part, par une situation matérielle plus heureuse, par une plus grande habitude de la souffrance morale, résultant du régime d'oppression sous lequel l'israélite a longtemps vécu en Europe, peut-être par un plus vif sentiment religieux. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que, particulièrement en butte aux sévérités de l'opinion des majorités au milieu desquelles elles vivent, les minorités religieuses exercent sur elles-mêmes, pour y échapper, une surveillance, un contrôle, une sorte de contrainte morale d'une énergie particulière.

Suicides dans les capitales, dans les villes et dans les campagnes.— Les suicides sont beaucoup plus nombreux dans les capitales que dans le reste du pays. Ainsi, tandis qu'on compte, en Angleterre, pour le pays tout entier, 69 suicides pour un million d'individus, ce nombre s'élève à 91 à Londres.

La proportion est également très différente pour la France et Paris, puisque, de 110 pour l'ensemble du pays, elle monte à 646 pour Paris. Paris est donc la ville du monde où le suicide fait le plus de victimes.

En Prusse, la proportion des suicides est de 123 pour la population entière et de 212 à Berlin.

Dans le Danemark proprement dit, elle est de 288 pour la monarchie et de 447 à Copenhague.

La même différence, quoique à un bien moindre degré, se produit dans les villes et les campagnes[1]. Ainsi, pendant qu'en Prusse on compte en moyenne 187 suicides pour un million d'individus appartenant à la population totale, la proportion est de 102 dans les campagnes. La même recherche faite pour le Danemark donne lieu aux résultats ci-après : villes, 307 ; campagnes, 271. Ces données s'appliquent à la période 1856-60. Dans la période précédente (1851-55), on trouvait : villes, 303 ; campagnes, 232. Ainsi, dans ces dernières années, les campagnes n'ont plus que 36 suicides de moins que les villes par million d'individus, tandis que l'écart était de 71 dans la période précédente et s'élevait à un chiffre plus considérable encore dans les périodes antérieures. Il y aurait ainsi, au moins en Danemark, une tendance à l'égalité, au point de vue de la fréquence du suicide, entre les populations urbaines et rurales.

En France, des 5,061 suicidés dont on a pu constater l'origine en 1866, 2,325 appartenaient aux populations rurales, et 2,736 aux populations urbaines.

En rapportant ces nombres aux populations respectives, on trouve 1 suicide sur 3,944 habitants dans les villes, et seulement sur 12,298 dans les campagnes.

Mais ces proportions sont-elles rigoureusement exactes? Et notamment les suicides sont-ils aussi fidèlement constatés dans les campagnes que dans les villes ? Il est permis d'en douter.

Dans les villes, où une des conséquences de l'agglomération est la prompte divulgation de tous les faits de nature à alimenter la

[1] Nous faisons nos réserves sur la valeur statistique des mots populations *rurales* et *urbaines*, employés dans les documents officiels des divers pays, le nombre d'habitants et le degré d'agglomération de ces habitants qui distinguent les villes des campagnes n'étant pas les mêmes partout.

curiosité ou la malignité publiques, il est rare qu'un décès survenu dans des conditions un peu extraordinaires n'appelle pas immédiatement l'attention et ne soit pas signalé à l'autorité. Les familles, qui n'ignorent pas leur responsabilité vis-à-vis de la justice, ont, en outre, un intérêt considérable à faire constater le suicide, pour échapper au soupçon d'un crime.

Il n'en est pas ainsi dans les campagnes, où l'isolement des habitations, l'absence non-seulement de toute vérification des causes des décès, mais encore de la constatation du fait même du décès, le préjugé qui frappe les familles dont un membre a attenté à sa vie, la crainte, pour ces familles, de voir le corps du suicidé exclu des prières de l'Église, le clergé rural étant inexorable sur ce point, autorisent à croire à d'assez nombreuses dissimulations.

Toutefois, quand on tient compte du calme relatif des populations agricoles, de la régularité de leurs travaux, de la faible dépense intellectuelle que ces travaux leur imposent, de la rareté des circonstances qui peuvent exciter chez elles une forte et durable excitation morale, et enfin de leur sobriété, il y a lieu de penser que le suicide est moins fréquent dans les campagnes que dans les villes.

Si l'on poursuit, en ce qui concerne l'âge des suicidés, la comparaison entre les villes et les campagnes, on est amené à cette conclusion que, dans les villes, le maximum des suicides se trouve entre 50 et 60 ans, et dans les campagnes, entre 60 et 70 ans. On a remarqué également que c'est parmi les vieillards seulement, c'est-à-dire après 60 ans, que la proportion des suicides ruraux dépasse celle des villes; il en résulte que l'excédant des suicides constatés dans les villes porte tout entier sur les âges antérieurs à la soixantième année.

L'influence du mois est, comme on devait s'y attendre, plus caractérisée dans les campagnes, bien que les *maxima* et *minima* s'y manifestent dans les mêmes saisons. Ainsi, en Danemark, pour 12,000 suicides annuels, la différence entre le minimum et le maximum est de 1,644 dans les campagnes, et de 1,488 seulement dans les villes.

Les modes de perpétration diffèrent également (même pays) selon la nature des populations. Par exemple, les campagnes ont une proportion de strangulations beaucoup plus forte; mais il est remarquable que celle des submersions y est presque égale. L'emploi des autres modes de destruction est beaucoup plus fréquent au sein des villes. Ainsi, pour le même nombre de suicidés, il y en a deux fois plus qui s'y tuent avec des armes à feu, huit fois plus qui s'y précipitent d'un lieu élevé, et plus de deux fois plus qui s'y

empoisonnent. L'emploi des instruments tranchants y est également plus fréquent ; la différence est de 40 à 31.

III

En résumé, le fait dominant, le fait le plus certain et le plus caractéristique de cette enquête, c'est l'accroissement général et rapide du suicide. Ce triste fait conduit naturellement à examiner si les modifications survenues dans les opinions philosophiques et religieuses, si les réformes opérées dans l'organisation sociale et économique, au point de vue d'une part de plus en plus grande faite à la liberté, à l'initiative, à la responsabilité individuelles, n'ont pas engendré des découragements ignorés jusque-là.

L'admission dans toutes les branches de l'activité humaine du principe de la concurrence illimitée, les luttes, les souffrances qui en ont été la suite, ont dû certainement exercer une forte influence sur les esprits.

La suppression de toute hiérarchie, le droit pour tous de prétendre à tout, le culte de plus en plus exclusif du bien-être matériel, favorisé par une organisation politique qui, dans la plupart des Etats, n'accorde qu'aux privilégiés de la fortune l'honneur de gouverner le pays ; par suite, une aspiration immense après la richesse et les profondes déceptions qui l'accompagnent, ont dû produire une sorte de surexcitation bien propre à favoriser ces abattements, ces dégoûts de la vie qui succèdent habituellement aux grandes ardeurs, aux mouvements violents et désordonnés des âmes.

Les progrès de l'instruction publique, en ouvrant à une foule d'initiés des horizons jusque-là inconnus pour eux, en suscitant ainsi des ambitions nouvelles et nombreuses, en faisant naître partout le goût des professions libérales et le dédain des carrières plus utiles, mais plus modestes, ont dû donner un violent essor aux imaginations et provoquer d'immenses mécomptes.

La fréquence des crises politiques, de ces ébranlements de la société tout entière appelés des *révolutions*, n'a-t-elle pas dû amener de nombreux et profonds désespoirs ?

Enfin, la forme nouvelle donnée à une partie de la fortune publique par la mise en circulation de valeurs mobilières pour des sommes immenses, les chutes fréquentes d'institutions financières qui avaient appelé à elles, par les plus fallacieuses promesses, les modestes épargnes de l'ouvrier et de l'artisan ; tous ces faits n'auraient-ils pas introduit dans la vie morale des peuples de dangereuses perturbations ?

A. Legoyt.

DEUX FÊTES EN ALLEMAGNE

Il vient de se passer en Allemagne, à peu près à la même heure, deux faits dont le moins important a beaucoup occupé les journaux français. Il était naturel, avec les moyens d'information dont ils disposent et avec la clairvoyance qui les distingue, que l'autre passât à peu près inaperçu.

Pendant que l'on fêtait à Vienne l'adresse du coup d'œil, la fermeté de la main, la justesse du tir, l'excellence des carabines, on fêtait à Bonn la grandeur de la science, la gloire des lettres et l'excellence de l'esprit : d'un côté la force brutale, de l'autre la force intellectuelle. Naturellement, la première de ces fêtes a trouvé un écho complaisant à Paris ; la seconde n'était pas de nature à y éveiller l'attention. Et cependant, si nous voulions encore une fois établir les différences qui séparent la monarchie prussienne de la monarchie d'Autriche, il nous serait aisé de les faire ressortir du caractère qu'ont affecté ces fêtes simultanées. Là-bas, sur les bords du Danube, des paroles de mécontentement et de guerre, des idées de domination et de lutte, un levain de révolution et de bouleversement social apparaissant à la surface après une longue et dure compression : antagonisme d'idées, antagonisme de races, anathèmes bruyants, voix retentissantes, tout ce qui marque le trouble et trahit la faiblesse. Ici, sur les bords du Rhin, les vertus de l'intelligence placées au premier rang, les trésors de l'éducation

vantés par des bouches augustes, les bienfaits de l'union et de la concorde salués par tout un peuple ; prédominance de l'esprit sur la matière, tout ce qui ennoblit l'homme, tout ce qui élève l'âme, objet des prédilections nationales et souveraines ; nul défi, nulle menace, nulle allusion même aux victoires récentes ; la paix dans toutes les bouches, la paix dans tous les cœurs, l'enthousiasme le plus vrai, le plus sincère, le calme et la confiance, indices de la véritable force. Voilà ce qui méritait l'attention et ce qui était digne d'être observé. Il y avait là un enseignement pour les gouvernements aussi bien que pour les peuples.

Les hommes éclairés, que n'aveugle pas l'esprit de parti, conviendront avec nous que si, de ces deux manifestations de l'esprit public, l'une a droit aux applaudissements et au respect, ce n'est certainement pas celle dont Vienne a été le théâtre. Combien n'est-elle pas plus grandiose, plus conforme à la civilisation, plus digne d'une nation intelligente et libre, celle dont l'Allemagne du Nord vient de nous donner le spectacle ! C'est de ce côté que doivent pencher nos sympathies et c'est là que nous devons prendre exemple, si nous voulons garder le rang que nous avaient donné en Europe l'éclat de notre littérature et l'état avancé de notre culture intellectuelle.

Pourquoi ne sont-ils pas allés à Bonn pendant ces trois jours où la ville studieuse célébrait le cinquantième anniversaire de sa fondation, ces hommes qui nous parlent de guerre et qui appliquent leur singulier patriotisme à représenter la France comme humiliée par les développements de la Prusse ? Ils auraient appris, puisqu'ils paraissent encore l'ignorer, que c'est l'intelligence et le savoir qui font la grandeur et la puissance des peuple modernes ; que c'est par là qu'ils s'élèvent, grandissent et, finalement, triomphent de la violence et du despotisme. Si notre orgueil a subi une humiliation, ce n'est pas sur les champs de bataille, c'est bien plutôt dans ce domaine de l'esprit où nous fûmes longtemps sans rivaux. Notre enseignement public, le ministre l'avoue lui-même, est inférieur à celui de l'Angleterre et particulièrement de l'Allemagne. Il occupe la place la plus médiocre dans nos budgets et dans les préoccupations des hommes d'Etat, et comme si ce n'était pas assez de nous avoir fait descendre du premier rang, on s'applique en ce moment même à nous reléguer au dernier. Ce fonds d'études classiques qui constitue la force de l'éducation chez les peuples civilisés, on veut chez nous l'éliminer peu à peu du domaine de l'enseignement. Est-ce calcul, est-ce ineptie ? Dépourvus d'une instruction solide et détournés des grandes pensées qu'elle inspire, les esprits sont peut-être plus aisés à conduire et réclament des satisfactions d'un ordre

moins élevé ; mais c'est aussi par la porte de l'ignorance que les peuples entrent dans leur déclin. Il serait temps pour nos législateurs d'y songer et de faire obstacle aux tendances désastreuses du gouvernement.

Nous n'avons rien en France que nous puissions comparer aux universités d'Angleterre et d'Allemagne. Nos facultés n'ont point leur caractère sérieux et pratique. En vain multipliera-t-on les laboratoires et les écoles sous des noms divers ; c'est la liberté qu'il faudrait leur donner, et, avec une dotation suffisante, une légitime indépendance. Jusque-là, il n'y aura pas d'instruction élevée en France, ou du moins elle ne se répandra pas dans la masse de la nation et ne prendra point place dans ses préoccupations. Il suffit de dire qu'une fête comme celle à laquelle nous assistions l'autre jour à Bonn serait impossible en France pour faire mesurer toute la distance qui nous sépare de l'Allemagne au point de vue de l'instruction publique.

Nous n'avons aucune idée de ce que c'est qu'une université se gouvernant elle-même, nommant son recteur, et n'ayant auprès d'elle, pour la maintenir dans le respect général des lois du pays et de la charte de sa fondation, qu'un seul employé du gouvernement, un curateur, dont les fonctions s'arrêtent là où les questions d'enseignement commencent. Le ministre de l'instruction pnblique assistait aux fêtes de Bonn : croyez-vous qu'il y présidait ? Chez nous, en pareille circonstance, le ministre va droit au fauteuil qui l'attend ; là-bas, le recteur reste maître chez lui ; le ministre n'est qu'un invité et son rôle n'en est pas amoindri, parce que l'accueil qu'il reçoit vient d'hommes indépendants qui l'honorent pour son mérite, pour ses hautes fonctions, non pour les faveurs qu'ils peuvent en attendre.

Nous avons en France une phrase toute faite à l'usage de tous les gouvernements. L'Etat, dit-on, ne peut pas se désintéresser des questions d'enseignement. Il ne s'en désintéresse pas non plus en Allemagne, mais il y intéresse la nation entière par la liberté qu'il laisse à l'enseignement et par l'action libérale qui en résulte.

Il y eut un temps aussi où, en Prusse, on craignait de rendre la nation trop savante. Ces temps-là sont loin de nous ; mais il faut rendre cette justice au gouvernement prussien, qu'alors même qu'il restreignait la liberté politique et maintenait dans les institutions les idées du passé, il ne négligeait rien pour préparer les esprits à un avenir meilleur. En développant l'instruction libérale, il préparait la nation pour la liberté. C'est ce qu'a fait parfaitement ressortir M. Henri de Sybel dans le discours qu'il a prononcé, comme recteur, sur la fondation de l'université de Bonn.

Le nom de M. de Sybel est en France un des plus connus et des plus estimés de l'érudition allemande. Ses travaux sur la Révolution française lui ont fait une juste renommée, qu'a grandie encore dernièrement sa discussion sur les lettres de Marie-Antoinette publiées par M. d'Hunolstein et par M. Feuillet de Conches, et dont l'éminent professeur a infirmé l'authenticité. L'université de Bonn devant célébrer, en 1868, le cinquantième anniversaire de sa fondation, les professeurs avaient choisi leur collègue comme le plus digne et le plus capable de les représenter dans cette fête semi-séculaire, à laquelle toutes les universités de l'Allemagne du Nord et quelques-unes du Sud, la plupart des sociétés de sciences et les académies, avaient envoyé des délégués chargés de leurs félicitations et de leurs adresses. Pendant trois heures, M. de Sybel a eu à répondre aux discours de vingt-deux délégations, et a fait admirer la variété de son esprit et l'à-propos de ses répliques. La fête a duré trois jours, et chaque jour il lui a fallu présider à des réceptions, à des banquets, porter des toasts, prononcer des allocutions, s'occuper de tout le monde, ce qu'il a fait avec une bonne grâce et un esprit charmants. Ancien élève de l'université de Bonn, le prince royal était venu se mêler à ses anciens camarades et se retremper avec eux dans les souvenirs de jeunesse et dans les idées libérales qu'il se fait honneur d'avoir puisées à cette grande et libre école. Cet hommage rendu aux travaux de l'intelligence par le jeune capitaine dont la présence avait naguère déterminé la victoire sur le champ de bataille de Sadowa est un de ces signes auxquels l'Allemagne du Nord se reconnaît. Nous en retrouvons un autre dans le discours prononcé, le 3 août, devant le roi et la reine de Prusse, qui étaient venus d'Ems affirmer, par leur auguste présence, le rôle considérable que joue l'instruction publique dans les préoccupations du gouvernement prussien.

M. de Sybel avait limité son discours à l'histoire de la fondation de l'université rhénane. Le sujet était assez vaste et il prêtait à un historien, qui est aussi un homme politique, l'occasion de développements et de points de vue qui ont, particulièrement pour nous, Français, habitués aux discours d'apparat et aux formules laudatives, une saveur prononcée d'indépendance respectueuse et de dignité contenue. L'éminent professeur a d'abord montré l'idée d'une université rhénane sortant de l'effort prodigieux qu'avait dû faire la Prusse pour secouer le joug de l'empire français et reconquérir son indépendance. « Cette énergie et ce mépris de la mort, qui avaient produit de si grandes choses sur les champs de bataille, paraissaient de nature à conduire promptement pour l'intérieur à la pratique des aspirations les plus hautes et les plus hardies. La liberté politique,

le régime constitutionnel, l'unité allemande étaient les idées qui remuaient tous les cœurs. » Sous les lauriers saignaient mille blessures. « Les champs avaient été foulés par des armées innombrables, le commerce détruit par le blocus continental, l'industrie paralysée par la suppression prolongée des débouchés. Il n'y avait point de famille qui n'eût fait des sacrifices irréparables de sang et de biens; ce qui s'appelait alors aisance s'appellerait aujourd'hui misère; au lieu des jouissances de la vie matérielle, on avait les ardeurs de l'âme, l'orgueil des grandes actions, l'espoir d'un meilleur avenir. Tel était le peuple, tel aussi était l'Etat. »

L'orateur nous montre le gouvernement, tout en réagissant contre les idées libérales que la guerre d'indépendance avait échauffées, saisi pourtant de cette fièvre du bien public qui le conduisit à réaliser dans la pratique d'une administration intelligente et active la plupart des réformes intérieures que les esprits avancés réclamaient. Un observateur superficiel pourrait croire que la monarchie prussienne, confinée dans la réaction, n'a rien fait pour seconder le mouvement des idées; profonde erreur, « et tandis que, chaque année, en politique, les aspirations libérales étaient plus violemment refoulées, on voit cet esprit inspirer tous les actes du gouvernement. Les lois d'organisation militaire restent fidèles aux principes de défense générale, qui était alors le principal besoin de toute l'Europe; on fonde le système de la landwehr, qui fait du service militaire une sorte de vaste école pour toute la jeunesse mâle. » L'ordre et l'économie dans les finances rendent plus tolérables les charges de la nation. Le commerce inaugure, dès 1818, les lois de liberté et d'échange: les germes de l'union douanière sont déposés dans le sol. Les cœurs religieux reçoivent des satisfactions auxquelles ils n'étaient pas habitués, et l'église catholique acquiert une indépendance qu'elle attend encore ailleurs. « En un mot, un souffle puissant d'habileté pratique, de sentiments libéraux, de force virile, traverse toutes les créations de cette époque. Partout on rencontre un point de vue large, on respire un air pur et vivifiant; le grand courant qui entraînait les esprits de 1808 à 1814 continue sa marche. On demande aux citoyens de durs sacrifices et une entière abnégation aux intérêts de l'ensemble; mais en même temps on cherche à éveiller les ardeurs du peuple, à tremper sa force en lui accordant partout liberté du travail, indépendance de la pensée, sûreté du droit. » — « On regrettera toujours, s'écrie M. de Sybel, que le roi n'ait pas fait le dernier et le plus grand pas, qu'il n'ait pas donné une Constitution et qu'il ait privé par là le peuple d'une source vive d'éducation, l'Etat du plus fort lien d'unité, ses propres actes de l'éclat de la renommée. » C'est devant le roi Guillaume, le pro-

pre fils de Frédéric-Guillaume III, que le recteur magnifique de l'université de Bonn faisait l'autre jour entendre ce langage d'homme libre. Si jamais, chez nous, un recteur, si magnifique qu'il fût, osait prononcer devant le souverain des paroles aussi nobles et aussi fermes, on lui imposerait aussitôt silence, et il n'y aurait pas assez d'épithètes dans le dictionnaire pour caractériser son inconvenance et son audace.

De cet état de choses et de ce courant d'idées libérales naquit l'université rhénane. Plusieurs villes se disputèrent la faveur de lui donner asile. Cologne lui offrait ses monuments du moyen âge et ses avantages de grande et antique cité. Dusseldorf offrait ses jardins, ses vastes promenades, ses paisibles solitudes. Duisbourg réclamait la nouvelle école parce qu'elle avait possédé l'ancienne. Neuwied faisait sonner ses trésors, Coblentz ses titres militaires, et Bonn, enfin, faisait valoir sa belle position, ses vastes logis et son admirable paysage. Ce fut le paysage qui l'emporta. Les Allemands, qui attribuent une influence considérable aux milieux, craignaient que le mouvement romantique, qui s'accusait dès lors avec tant de puissance, n'entraînât la jeunesse en dehors des voies classiques. Il y eut, à cette époque, des discussions très longues et très philosophiques sur les dangers pour l'esprit de critique et pour l'indépendance de la science de placer une école supérieure en quelque sorte sous la loi du moyen âge, dont Cologne, à chaque pas, éveille les souvenirs. Il est difficile, pour des Français qui n'auraient pas une connaissance un peu approfondie du caractère germanique, de prendre ces discussions au sérieux. Elles n'ont rien de puéril en Allemagne, où tout ce qui touche à la vie morale ou à l'éducation, qui en est la préface, prend, sous l'influence des écoles philosophiques, les proportions de questions de principes. Pour les Allemands, l'étude, le travail intellectuel, n'est pas seulement un refuge contre les orages, comme chez nous ; il devient, aux moments de crise, l'arme la plus ordinaire du combat ; c'est par lui que l'oppression étrangère fut vaincue, et, comme l'a dit excellemment M. de Sybel, l'éducation poétique et philosophique fut la source de l'indépendance nationale.

Le choix de la ville où serait instituée la nouvelle université n'était pas la seule question qui agitât les esprits. Il en était une qui, selon nous, dominait toutes les autres : c'était de savoir si la nouvelle institution serait établie dans « le grand style, » c'est-à-dire, pour faire comprendre chez nous la pensée de l'auteur au moyen même de ses expressions, « si elle aurait le caractère d'une forteresse destinée à couvrir efficacement l'Etat prussien, » forteresse armée de l'esprit puissant de la critique libre, réunissant en face les

deux confessions du pays, faculté catholique, faculté évangélique, groupant autour d'elles la médecine et le droit, l'histoire et les sciences de la nature.

Cependant le moment était critique pour fonder un de ces grands établissements, d'où les lumières devaient se répandre sur les pays rhénans. Les tendances révolutionnaires qui s'étaient manifestées dans quelques-unes des universités allemandes avaient pour effet de mettre en garde contre elles le gouvernement et beaucoup de bons esprits. Le ministre, baron de Allenstein, dut faire quelques concessions, qui sauvèrent la fondation et tournèrent à l'avantage de l'Etat, puisqu'il en prit occasion d'augmenter les dotations de quelques-unes des anciennes universités et d'introduire dans leur gouvernement des réformes qu'il se garda bien de calquer sur le système français, dont l'effet a été de concentrer en quelque sorte toute la vie intellectuelle du pays dans la capitale.

La question d'argent fut donc résolue comme toutes les autres à l'avantage du gouvernement, qui en devait recueillir les plus sûrs bénéfices. « Un Etat comme la Prusse, écrivait le ministre au prince de Hardenberg, ne doit et ne peut pas manquer de ressources pour atteindre un pareil but. Des efforts vigoureux trouvent ici, plus que dans aucune autre entreprise, la récompense qui les attend. Jamais les choses de l'esprit ne seront prisées trop haut. Elles sont la base de tout ce qui peut constituer la force d'un Etat. » Ainsi parlait un ministre de l'instruction publique en Prusse, il y a un demi-siècle, et il trouvait un roi qui savait comprendre ce langage, expression de la vérité. On peut affirmer qu'il ne serait compris aujourd'hui par aucun des hommes qui nous gouvernent. Les conséquences de cette haute politique peuvent facilement se mesurer aujourd'hui. Dans cette estime que ses hommes d'Etat professent pour le domaine de l'intelligence, la Prusse a trouvé les sources de son agrandissement et de sa prédominance en Allemagne.

Les fêtes de Bonn ne se sont pas bornées, on peut le croire, à des discours. On a vu les *commers* réunir autour de leurs tables immenses des convives de tous les âges et de toutes les conditions : le riche banquier auprès du modeste professeur, un ministre à côté d'un journaliste, un prince au milieu des artistes et des industriels. Ils étaient accourus de tous les coins de l'Allemagne, de Suisse et d'Amérique, au nombre de plus de trois mille. De vieux camarades, qui ne s'étaient pas vus depuis plus de trente ans, se retrouvaient, et les rues étaient pleines de gens qui s'embrassaient. Il y avait là un ancien élève, inscrit le second, en 1818, sur les registres de l'université. Il était venu de Zurich, où il est professeur. Les jeunes étudiants avaient revêtu leurs costumes de soie de toutes couleurs,

leurs bottes à l'écuyère, leur toque à plumes, et ils défilaient, l'épée au poing et la bannière au vent; le soir, armés de torches, il parcouraient, au son des fanfares, les allées de Poppelsdorf.

Enfin, cette circonstance solennelle a été saisie pour faire une grande manifestation en l'honneur de l'intelligence. Les universités allemandes, comme plusieurs classes de notre Institut, ont l'habitude de conférer un titre honorifique aux hommes éminents qui n'en font point directement partie. Elles élisent des docteurs honoraires, et ce titre est d'autant plus précieux qu'il faut l'unanimité des suffrages pour l'obtenir. Cette fois, nous avons vu sur la liste, parmi des noms célèbres de l'Allemagne, ceux d'illustres étrangers : M. Bancroft, l'historien des Etats-Unis, chargé d'affaires de la grande république auprès de la cour de Berlin; M. Pasteur, membre de notre Académie des sciences; M. Adolphe Régnier, notre savant épigraphiste, membre de l'Académie des inscriptions; M. Stuart Mill, M. Darwin pour l'Angleterre; le savant archéologue romain, M. de Rossi; un compositeur éminent de l'Allemagne, qui est à la fois un écrivain distingué, M. Ferdinand Hiller, auteur de la cantate composée pour le jubilé. Enfin, on a pu entendre proclamer, au milieu des applaudissements, le nom de Frédéric-Guillaume, prince héritier de Prusse. « Ce n'est point pour ma science, a dit le prince de sa voix sympathique et pénétrante au banquet donné par l'université à ses invités, ce n'est pas pour ma science que vous m'avez nommé docteur; et cependant, c'est à cette université de Bonn que j'ai puisé le meilleur de ce que je sais. C'est ici que mes yeux se sont ouverts à la science de la vie et à la connaissance des besoins d'un peuple libre. » L'enthousiasme qui a accueilli ces paroles du prince et qui l'a accompagné à travers toutes les péripéties de la fête, aussi bien que les acclamations qui ont salué le roi et la reine, n'ont point d'analogues chez nous. La spontanéité, l'élan chaleureux, la confiance absolue respirent dans ces manifestations qu'aucun signal n'a provoquées, dans ces hourras qui ne connaissent point le salaire; mais d'un autre côté, la plus noble franchise, la dignité familière et cette simplicité royale qui est naturelle aux princes dont la couronne n'est pas venue du hasard, appellent et commandent, pour ainsi dire, les témoignages d'affection en même temps que le respect. L'avouerai-je? Le spectacle de cette joie spontanée et de cette union intime entre un peuple et ses chefs éveillait chez moi de tristes réflexions. Je portais ma pensée de l'autre côté de la frontière, et, sans le vouloir, sans y prendre garde, je comparais.

Le troisième et dernier jour de la fête n'a été ni le moins beau ni le moins digne d'attention pour l'observateur. Vers le soir, quatre

ou cinq bateaux à vapeur remontaient le Rhin vers Remagen, puis venaient stoper devant Rolandseck, jetant sur ce rivage hospitalier plus de trois mille convives auxquels les trains du chemin fer apportaient de vaillants contingents. Comment toute cette foule, que ne gênait aucun agent de police, a-t-elle pu trouver place et s'asseoir sans confusion, sans rixe, sans accident, aux tables dressées pour elle? voilà un prodige que n'expliqueront jamais nos fêtes des environs de Paris. Au retour, les rives du fleuve étaient illuminées; des monceaux de résine brûlaient sur les montagnes, des feux de bengale éclairaient toutes les vieilles tours et toutes les jeunes villas; des cascades de feu se précipitaient du haut des rochers, des fusées étincelaient à tous les points de l'horizon, et de toutes parts retentissaient les hourras, les fanfares, le son des cloches, que dominaient les salves d'une artillerie pacifique. Le *vater Rein* était en liesse, et ses enfants s'étaient mis en frais pour lui témoigner leur amour. L'administration n'était intervenue que pour se mêler à la fête et en prendre sa part. Dans la ville de Bonn, toutes les maisons étaient en feu; les monuments publics seuls étaient restés dans l'ombre. C'est le contraire de ce que l'on voit en France. Combien de choses diffèrent ici et là-bas! Nous en avons fait apercevoir quelques-unes. Il est pourtant une pensée et une aspiration communes de chaque côté de la frontière, c'est un désir et un besoin ardent de la paix, une égale horreur de la guerre. Nul ne la craint, mais tous la redoutent, parce qu'ils connaissent le poids du fléau. Des deux côtés, les gouvernements, je le crois, s'efforcent de l'écarter. En cela, ils n'accomplissent pas seulement leur devoir, ils assurent leur existence. Quelques-uns disent ici que l'intérêt dynastique commande la guerre. En admettant même que cette vue soit exacte, il s'agirait de savoir d'abord si l'intérêt dynastique est d'accord avec l'intérêt national. Et, s'il ne l'était pas! pense-t-on que ce serait un moyen sûr de gagner les cœurs que d'aller contre leurs désirs?

Des deux fêtes qui viennent d'être célébrées en Allemagne, laquelle des deux exercera le plus d'influence et laissera les plus durables souvenirs? Il faut souhaiter comme toujours que cette fois encore l'intelligence triomphe de la force.

ALPHONSE DE CALONNE.

L'ÉGLISE ANGLICANE

EN IRLANDE

L'Europe entend assez souvent parler des griefs de l'Irlande. Le fenianisme n'a d'autre origine que le mécontentement et l'irritation chroniques des classes moyennes et inférieures de ce pays. On ne peut s'empêcher de reconnaître que les efforts du gouvernement anglais, depuis trente-cinq ans, sont venus se briser contre les rancunes obstinées de ce peuple qui s'acharne à vivre la face tournée vers un passé plus que légendaire. La politique de conciliation, suivie par les Anglais depuis 1832, n'a pu apaiser l'animosité des Celtes, ni leur faire oublier les proscriptions de la réforme religieuse, la spoliation en masse des indigènes sous Cromwell et les dernières persécutions de Guillaume d'Orange. Ils ne peuvent pardonner aux Anglais du XIX[e] siècle ces guerres qui ont livré à des mains étrangères et protestantes le sol des trois quarts de leur île. Les fermiers et tenanciers de notre époque ne peuvent consentir à n'être que les possesseurs précaires des terres qu'ils cultivent. Mais il y a surtout une institution étrangère, fondée par les Anglais, soutenue par eux, qui est odieuse à la majorité des Irlandais.

L'Eglise d'Etat, avec ses 12 prélats, ses 1,510 pasteurs, ses 622 vicaires, prélève, depuis deux siècles et demi, sur les catholiques et les presbytériens, un revenu qui a dépassé douze millions de francs en 1866. L'Eglise anglaise, car on peut lui contester, de par les faits et l'histoire, le droit de s'intituler Eglise

irlandaise et nationale, ne compte que 700,000 adhérents. Une telle disproportion entre les frais du culte et le nombre des fidèles constitue un abus des plus criants. Sur la proposition de M. Gladstone, et, en présence de l'attitude menaçante du fenianisme, le Parlement anglais songe enfin à faire disparaître cette vieille injustice. La tâche ne sera pas facile : elle soulèvera les rivalités religieuses, elle réveillera de vieilles rancunes; mais le temps est passé où le cri de *No popery* ou de *Church in danger* pouvait être le signal d'une prise d'armes des anglicans alarmés. Le sentiment de la justice, le désir d'apaiser les Irlandais, et de mettre un terme aux alarmes suscitées par le fenianisme, parleront plus haut que de mesquines craintes et qu'un fanatisme étroit.

Il ne faut donc pas attribuer à M. Gladstone le seul mérite des votes de la Chambre, qui a consenti, avec une majorité de 61 et de 65 voix, à examiner cette question capitale. L'opinion publique le soutenait, le poussait, malgré les démonstrations hostiles des meetings conservateurs, où se rendaient, pour plaider la cause de l'Eglise anglicane, tous les prélats, les lords, les clergymen et les tories. C'était l'Angleterre du passé qui tentait d'arrêter le libéralisme moderne. Il y avait là les mêmes hommes, le même parti, qui s'étaient mis en avant pour tâcher d'enrayer les réformes de 1832 et 1865. C'est encore ce parti qui s'est écarté de toutes ses traditions et de ses principes, pour acheter la faveur populaire par le bill de réforme en 1867. On ne peut s'empêcher de respecter, cependant, cette affection pour les institutions du passé, cette vénération pour une politique héréditaire, pour un système aujourd'hui condamné; cette loyale obstination qui rallie certains tories, les Derby, les Hardy, les Caernarvon, les Walpole, autour du drapeau d'une cause perdue.

Nous allons essayer de tracer l'origine et de raconter l'histoire de l'Eglise d'Etat en Irlande. Nous examinerons sa situation actuelle et les anomalies de son régime temporel, nous passerons en revue les arguments de ses défenseurs, nous terminerons par quelques observations sur les débats soulevés devant les deux Chambres. Dans l'examen de cette question, nous écarterons toute idée de polémique ou de partialité religieuse; nous ne voulons point faire l'apologie du catholicisme irlandais au détriment de l'Eglise anglaise. Elevé dans la religion anglicane, nous n'envisagerons la question qu'au point de vue de la justice, de l'utilité publique, et nous ferons abstraction de notre propre croyance pour combattre des abus qui sont aussi funestes au culte dominant qu'aux malheureux Irlandais.

I

On sait qu'Henri VIII, roi d'Angleterre, sépara son pays de l'Eglise de Rome par esprit de vengeance contre le pape, qui lui refusait l'autorisation nécessaire pour répudier Catherine d'Aragon et épouser Anna Boleyn. Telle fut l'origine indirecte de la réforme religieuse dans l'Angleterre, déjà travaillée par les hérésies de Wickleff et des Lollards. Mais il n'en fut pas ainsi de l'Irlande, restée invariablement attachée au catholicisme et inaccessible à toute tentative d'hérésie. Même en Angleterre, le protestantisme ne prit pas une forme définitive pendant le règne d'Henri VIII ; ce bizarre réformateur resta attaché à la plupart des dogmes catholiques, tout en repoussant la suprématie papale. C'est alors qu'on vit l'étrange spectacle d'un roi décapitant les partisans du pape, confisquant les biens des monastères, et, d'autre part, brûlant les hérétiques qui osaient renier la doctrine de la transsubstantiation ou l'utilité de la confession. Sous Edouard VI, son successeur, l'anglicanisme s'organisa, fixa son dogme dans ses 42 articles de foi, plus tard réduits à 39, et jeta de si profondes racines que les persécutions de Marie Tudor ne purent l'extirper. En Angleterre, il se releva plus fort et prit enfin la forme de religion d'Etat sous Elisabeth. A cette époque seulement commence l'histoire de l'Eglise nouvelle en Irlande. En effet, jusque-là, cette partie du royaume était restée étrangère aux changements religieux de l'île voisine. La vieille croyance était si fermement enracinée dans les cœurs des Celtes qu'elle devait braver trois siècles de persécutions et rester la seule nationale et populaire.

A l'avénement d'Elisabeth, en 1558, il y avait en Irlande vingt-six évêques reconnus par le gouvernement de Marie et nommés par le pape. L'Eglise anglicane d'Irlande prétend qu'elle tire son origine de ces évêques et que vingt-quatre d'entre eux abjurèrent entre les mains de la reine protestante. Partant de cette affirmation, les apologistes de cette Eglise revendiquent pour elle la succession de Saint-Patrick, fondateur du christianisme dans leur île. On ne pourrait trouver la moindre preuve historique de la conversion ou de l'abjuration de ces vingt-quatre évêques, en 1558. Seuls, l'archevêque Curwin, Anglais par sa naissance et son éducation, et l'Irlandais O'Fihil, devinrent anglicans. Quant aux autres, les traditions locales, les archives de l'État et, avec plus de certitude encore, les archives italiennes nous attestent qu'ils vécurent et moururent dans le sein de l'Eglise romaine. On argumente en vain de l'acceptation par les évêques Walsh, Devereux et Bodkin de fonc-

tions civiles, pour prouver leur conversion. Les documents de l'époque les dénoncent au secrétaire d'Etat comme des papistes obstinés, malgré leur apparente soumission aux autorités anglaises.

En 1565, le lord député mande au gouvernement qu'il ne connaît que trois évêques fidèles et observant les pratiques de la nouvelle religion, Curwin, Loftus et Brady; ces deux derniers avaient été membres du clergé anglais. Si nous passons des témoignages contemporains à ceux de l'histoire, nous en trouverons de non moins sérieux dans l'ouvrage tout récent de M. Froude, une des principales autorités dans cette grave question. M. Froude n'a jamais trouvé aucune preuve digne de foi ni dans les archives, ni dans les auteurs contemporains, ni dans les correspondances de Simancas, pour établir la conversion d'aucun évêque à l'exception de Curwin et O'Fihil. Encore, dit-il, leur abjuration s'explique par la nationalité, en ce qui concerne Curwin, et pour tous les deux par ce fait que leurs diocèses se trouvaient dans des parties de l'Irlande où l'élément anglais prédominait véritablement sur l'élément indigène.

Quant aux autres évêques, leur abjuration eût été inutile, sinon dangereuse; habitant des parties de l'île où l'influence royale ne pouvait se faire sentir, où le catholicisme régnait sans partage, ils auraient, par une conversion qu'eût flétrie le sentiment public, perdu tout crédit dans leurs diocèses, abdiqué leur suprématie. Elisabeth comprit si bien les exigences de cette situation, qu'elle ne déposa que les quatre évêques de Meath, Kildare, Ossary et Limerick, et se borna à exiger des autres un serment de fidélité qui n'impliquait nullement une soumission religieuse, mais seulement l'obligation civile et politique de lui obéir dans les affaires temporelles. La présence de ces dignitaires catholiques dans le Parlement de 1560 ne peut pas prouver leur conversion; la même année siégèrent des chefs irlandais qui ne tardèrent pas à prendre les armes contre le pouvoir qui les avait convoqués. On voit qu'à deux exceptions près, tout l'épiscopat catholique d'Irlande resta fidèle à ses croyances. Ce n'est point tout; le bas clergé conserva dans toute son intégrité la foi nationale.

Loin de vouloir imposer brutalement à l'Irlande l'épiscopat anglican, Elisabeth ne pourvut que lentement aux vacances produites par le décès des titulaires. D'après le témoignage même d'un clergyman anglais, six diocèses restèrent plus de quarante ans sans un évêque protestant; huit autres furent vacants pendant des périodes variant entre dix et trente-cinq ans. Dans quelques parties du pays, où l'influence anglaise pénétrait plus profondément, on nomma des évêques et la succession s'est maintenue jusqu'à nos jours presque sans interruption. Mais les hommes que la reine d'a-

bord et les Stuarts ensuite appelèrent à ces fonctions étaient le plus souvent Anglais ou Ecossais. Tous avaient reçu les ordres en Angleterre ou des mains des évêques institués par Curwin. Cet épiscopat resta étranger aux maux et aux aspirations du peuple. Son exemple fut suivi par le clergé inférieur ; ces fonctionnaires étrangers allaient dépenser au dehors les revenus de leurs bénéfices et le plus grand nombre ne visitaient jamais leurs paroisses. Bien peu se souciaient de vivre au milieu des papistes et de s'exposer à la haine des Irlandais irrités. La plupart finissaient leurs jours loin du pays que leur éducation, leurs goûts et leurs idées leur faisaient détester. Nous en trouvons de nombreuses preuves dans l'ouvrage du docteur Brady. Le diocèse d'Armagh, où il y eut toujours des titulaires protestants, a compté vingt évêques, dont six seulement irlandais, les autres étant anglais et écossais. Onze d'entre eux moururent hors de leur diocèse, en Angleterre. A Dublin, le centre, le quartier-général de l'Eglise anglicane, sur vingt-deux archevêques de 1558 à 1867, on compte huit Irlandais, douze Anglais et deux Ecossais ; dix-huit d'entre eux venaient des universités anglaises. Il en était à peu près de même du clergé inférieur.

Nous nous sommes un peu appesanti sur le début de cette Eglise ; nous allons parcourir plus rapidement son histoire postérieure, qui offre moins d'intérêt. Quelle a été la conduite de ce clergé imposé par la domination étrangère? A peine rencontrons-nous quelques théologiens distingués, un petit nombre d'écrivains remarquables, des docteurs ardents dans des polémiques religieuses. Comme œuvre d'évangélisation, ce clergé n'a rien fait, et c'est à peine si depuis soixante ans il s'est réveillé de la torpeur et de l'apathie où il était plongé. Il a pu jeter quelque éclat dans ces dernières années, où le danger de tout perdre a stimulé le zèle un peu tardif de ses membres, mais les Irlandais ne peuvent oublier le passé, l'origine de cette Eglise. Elle est la création d'un acte du Parlement ; elle a été la fidèle alliée des Anglais ; l'instinct de sa préservation l'y poussait. Jamais sa voix ne s'est élevée pour plaider la cause des opprimés ; jamais elle n'a semblé avoir de sympathies pour leurs maux. Au lieu de comprendre sa mission, au lieu de se jeter bravement dans la mêlée, de soulager le peuple, d'arrêter la violence du bras séculier, au lieu de tirer les Irlandais de leur ignorance et de leur misère, elle s'est abritée sous la protection des Anglais, elle a paru sanctionner leurs fautes et leur tyrannie. Aussi n'a-t-elle jamais pu s'implanter en Irlande, et si elle s'est établie dans quelques villes, ce n'a été, comme le dit Macaulay, qu'à l'abri des baïonnettes anglaises. Depuis quelques années, ses destinées

semblent liées à celles du parti tory, dont on connaît l'hostilité à l'égard de l'Irlande.

Nous reconnaissons que, dans la province d'Ulster, il y a aujourd'hui beaucoup de protestants, mais ce sont les descendants des presbytériens envoyés en Irlande par Cromwell et Guillaume d'Orange; ils sont aussi hostiles à l'anglicanisme que les catholiques des trois autres provinces. Cette petite Eglise réformée est restée ferme et compacte, et a prospéré, tandis que l'Eglise d'Etat, disséminée et sans force, n'a pu que végéter, malgré ses revenus, ses colléges, ses dotations particulières, malgré l'influence des Anglais.

Mais si nous tournons nos regards vers le catholicisme jadis proscrit, vers les évêques restés fidèles et leurs descendants, combien le spectacle est différent? Le clergé catholique a été amplement récompensé pour les souffrances et les persécutions qu'il a si noblement supportées. Elisabeth, nous l'avons dit, n'osa pas déposséder tous les évêques restés fidèles à l'ancienne religion. Elle toléra les uns, confia à d'autres des fonctions civiles, sans perdre l'occasion de les supplanter au profit d'un anglican quand les circonstances le permettaient. Alors commença cette persécution qui a duré deux siècles et demi. Le clergé romain résista à ses oppresseurs avec une habile fermeté. Partageant tous les malheurs de l'Irlande opprimée, fuyant dans les *bogs* et les montagnes, avec les fils du sol, frappé par tous les statuts pénaux, pauvre et sans cesse menacé, il vécut; il s'appuyait sur les sympathies de la nation, avec laquelle il était uni par les liens sacrés d'une longue communauté de malheurs. Peuple et clergé visaient à un même but, le triomphe de la liberté religieuse et de la liberté politique.

Vers la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle, cette lutte persévérante contre l'oppression reçut une première récompense. Menacée par la France, au moment où l'Irlande entière se soulevait, l'Angleterre dut entrer dans la voie des concessions. Elle commença par abolir les statuts pénaux en 1798, et les deux pays furent reliés par l'acte d'union au commencement de notre siècle. Il fallut encore vingt ans et une longue lutte, il fallut l'agitation d'O'Connell pour obtenir l'émancipation définitive et complète des catholiques. Aux whigs appartient l'honneur de cette réforme. Alors, les proscrits de la veille redressèrent la tête, et on vit que, malgré tant de persécutions, le vieux culte était encore le culte national. En quelques années, l'Irlande releva ses églises, et cette religion sans salaire, sans dîme et sans autre appui que celui des fidèles, remplit le pays de ses institutions charitables, de ses asiles, de ses couvents. Elle est devenue une véritable puissance

dans l'Etat ; se la concilier serait, pour l'Angleterre, un acte de prudence à la fois et de bonne politique. Le fenianisme serait ainsi désarmé ou combattu avec l'aide d'une influence indigène.

Il nous reste à réfuter la théorie qui présente l'Eglise romaine comme importée en Irlande par des intrigues étrangères. Nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'y a eu aucune interruption, aucune solution de continuité dans le mandat spirituel du clergé irlandais depuis l'établissement du catholicisme en Irlande jusqu'à nos jours. En vain l'Eglise romaine d'Irlande a été, pendant deux cent cinquante ans, considérée comme illégale, prohibée par les peines les plus sévères ; en vain ses ministres ont été mis hors la loi. Le lien qui rattache l'Eglise actuelle à l'ancienne Eglise n'a pas été un seul instant rompu. De qui les vingt-quatre évêques restés fidèles à la foi nationale tenaient-ils leur mandat ecclésiastique? De qui leurs prédécesseurs tenaient-ils leurs pouvoirs à partir du XIe siècle ? Du pape, de la nomination papale, jointe à la consécration par des prélats indigènes. Le pape conserva, même sous Elisabeth, ce droit de nomination, au point que, dans tous les diocèses, même dans ceux de Curwin et O'Fihil, il continua à nommer des prélats. Ces derniers ne remplissaient leurs fonctions que dans l'ombre, mais la presque totalité de la population reconnaissait leur autorité, leur mandat religieux. Leurs noms sont dans les archives romaines, et nous les retrouvons dans l'ouvrage du docteur Brady, pasteur anglican. Tous habitèrent l'Irlande et plusieurs y moururent pour leur foi. Les archives indigènes se sont malheureusement perdues au milieu de tant de troubles et de luttes sanglantes. Mais, en se reportant à des listes acceptées par les deux partis, on voit dans chaque diocèse un nombre au moins égal et souvent supérieur d'évêques catholiques. De 1558 à 1867, on a compté 320 prélats anglicans et 330 catholiques. Aussi l'Eglise actuelle est-elle, selon nous, la vraie descendante des évêques du XIe siècle et de ceux du XVIe, à côté desquels Elisabeth avait vainement tenté, par acte du Parlement, d'asseoir un culte étranger. Aucun acte législatif n'a pu modifier les croyances religieuses du peuple irlandais. L'Eglise est restée en dehors de la loi et du temporel ; son domaine était dans les âmes de ceux qui croyaient à son dogme, de ceux qu'elle soulageait et consolait ; plus prévoyante, plus adroite que sa rivale, elle s'est assuré la victoire finale par deux siècles et demi de persévérance, et il n'y a point aujourd'hui de pays où le catholicisme soit plus fervent qu'en Irlande.

II

Examinons maintenant la situation de cette Eglise catholique en face de l'Eglise d'Etat. Si nous prenons pour base les chiffres du recensement de 1861, l'Irlande comptait, à cette époque, 4,505,265 catholiques, 523,291 presbytériens et environ 110,000 dissidents de différentes sectes, alors que la population anglicane était de *sept cent mille* seulement, c'est-à-dire que 12 p. 100 de la population s'emparaient de tout le revenu ecclésiastique au détriment des 88 autres p. 100, parmi lesquels les catholiques figurent pour 78 p. 100. Cette proportion n'a point été altérée sensiblement par la diminution progressive de la population irlandaise. A l'exception des propriétaires du sol, dans à peu près toutes les classes de la société, les anglicans sont en minorité. Le sol est réparti entre 4,044 protestants et 3,576 catholiques; encore faut-il dire que le nombre de ces derniers s'est accru, grâce aux expropriations forcées qu'a opérées, depuis quelques années, la cour des Incumbered-Estates. Cette cour fait vendre les propriétés grevées au delà des deux tiers de leur valeur. Les fermiers comptent 11 p. 100 d'anglicans, les classes ouvrières 20 p. 100. Dans le barreau et les autres professions libérales, les protestants sont en petite majorité. Dans la population urbaine, le recensement donne les résultats suivants : 72 p. 100 de catholiques, 17 p. 100 d'anglicans, les autres sectes, 11 p. 100. Dans les campagnes, 79 p. 100 sont catholiques et 10 p. 100 seulement appartiennent à l'Eglise d'Etat.

On nous pardonnera la longueur de ces détails statistiques, car ils serviront à faire ressortir l'exorbitante situation de cette Eglise, représentant une minorité de 12 p. 100, et jouissant d'un revenu de 11,200,000 francs, partagés entre 2 archevêques, 10 évêques, 1,510 pasteurs et 622 vicaires. Le plus riche de ces prélats, celui d'Armagh, reçoit 408,205 francs par an; le plus pauvre, celui de Cloyne, a un revenu annuel de 57,604 francs. Les pasteurs ont des bénéfices de différentes valeurs : 629 cures ne touchent pas plus de 5,000 francs, 426 paroisses ont moins de 7,500 et plus de 5,000 francs, et 455 prêtres reçoivent plus de 8,000 francs chacun par an. Dans le diocèse d'Armagh, il y a 14 paroisses où le nombre des anglicans ne dépasse pas 100, et les desservants reçoivent de 4,000 à 8,000 francs. Les paroisses de Foghart et Rathdrummin ont 11 et 10 anglicans et donnent 4,500 et 5,750 francs aux bénéficiaires. Le diocèse de Meath a 50 paroisses avec moins de 100 an-

glicans, et les pasteurs ont de 1,500 à 9,000 francs. Dans trois paroisses qui comptent 9, 5, et 7 membres de l'Eglise d'Etat, les ministres du culte touchent 4,000 et 2,000 fr.

En présence de ces faits incontestables, on se demandera de quelles sources proviennent ces énormes revenus. On en reconnaît trois principales : les terres, les rentes et la dîme. Héritière d'une partie des possessions territoriales du catholicisme dépossédé, l'Eglise d'Etat les loue à des fermiers auxquels elle a consenti des baux de longue durée. En 1833, lord Stanley opéra un changement, qui fit des fermiers les propriétaires du sol tant qu'ils payeraient leur rente, et leur permit, en outre, de se racheter. Parmi les détracteurs, beaucoup profitèrent de cette permission ; on estime à 15 millions la valeur des rentes non rachetées. La dîme ecclésiastique a une origine plus ancienne. Dans les premiers temps de la royauté normande, elle fut prélevée par arrangement entre les rois conquérants et la papauté, lorsque les deux Guillaume et Henri II firent rentrer dans le sein de l'Eglise romaine les églises schismatiques de l'Angleterre saxonne et de saint Patrick en Irlande. C'est à cette époque que remonte l'établissement définitif du catholicisme romain dans ce pays ; la dîme devint presque une institution, fut tolérée par les premiers parlements et entra dans le *common law* ou droit coutumier anglais. Plus tard, le Parlement en confirma l'usage en faveur du culte catholique, alors religion d'Etat. Mais lorsque la réforme s'établit définitivement en Angleterre, sous Elisabeth, et lorsqu'on tenta de l'asseoir en Irlande, le Parlement attribua la dîme au nouveau culte reconnu par l'Etat. Cette dîme était payée par les classes catholiques, non sans une vive résistance et une grande irritation. Aussi, en 1838, le Parlement déclara-t-il que les propriétaires ne la payeraient qu'avec déduction d'un quart, mince concession arrachée au gouvernement anglais par le mécontentement général des Irlandais.

L'Eglise anglicane a encore une quatrième source de revenus : les biens des dix évêchés supprimés en 1838 et confiés à des commissaires spéciaux. Des délégués appliquent ces sommes à la construction d'églises, à la dotation de paroisses nouvelles et pauvres, souvent dans des pays entièrement catholiques.

Son organisation montre assez que l'Eglise anglicane d'Irlande a tous les caractères d'une Eglise d'Etat. Le chef de l'Etat en est le chef reconnu, et elle n'est qu'une branche de l'anglicanisme. La hiérarchie est la même que celle de l'Eglise anglaise ; les bénéfices sont conférés par le souverain, l'évêque ou le patron laïque ; ils constituent une espèce de propriété privée, transmise par une investiture féodale ; on vend et on achète le droit de nomination, soumis à

l'agrément du prélat. Les évêques sont nommés par la reine sur la proposition du premier ministre, et ils se recrutent souvent dans les rangs des universités anglaises. L'autorité se répartit entre les évêques, le primat, le souverain, et pour les questions de rit et de dogme, entre la cour des Arches et le conseil privé. Enfin, quatre de ces évêques siégent à tour de rôle à la Chambre des lords.

Il convient d'ajouter quelques mots sur l'état des autres cultes de l'Irlande. Les presbytériens ne reçoivent de l'Etat qu'une somme d'un million de francs, le *Regium donum*. Ils ont 591 ministres pour 523, 291 fidèles. Ils se sont maintenus en face des catholiques et des anglicans, prouvant ainsi que le protestantisme n'a pas besoin, en Irlande, de l'appui de l'Etat. Les dissidents, au nombre de plus de 100,000, vivent de leurs propres ressources et de secours venus d'Angleterre. Enfin, le culte national, le catholicisme, délivré des entraves pénales et légales, avec ses 3,014 prêtres, ses églises nombreuses, ses écoles, sa hiérarchie et ses quatre millions et demi d'adhérents, accroît chaque jour ses forces et se suffit avec l'aide des fidèles, des classes les plus pauvres, sans bénéfices, sans dîme, sans *Regium donum*, sans pairs à la Chambre; il doit cette vitalité à son antique origine et aux sympathies inaltérables de la majorité des Irlandais.

III

La nécessité d'une réforme dans le temporel de l'Eglise d'Etat est reconnue par tous les bons esprits aussi bien en Angleterre qu'en Irlande ; toutefois les partisans du *statu quo* soulèvent contre tout changement de nombreuses objections. Leur premier argument est que leur Eglise a secoué son ancienne apathie, qu'elle a déployé une ardeur nouvelle, que, voyant approcher l'heure de sa spoliation, elle a fait, depuis trente ans, de grands efforts pour mériter les sympathies des Irlandais. Le clergé anglican, disent-ils, est lettré, intelligent, charitable; il vit au milieu de son troupeau, il y a une influence de plus en plus bienfaisante. Le nombre des églises, qui était de 1,029 en 1806, s'est élevé, en 1867, à 1,633 ; enfin, la plupart des pasteurs s'astreignent à la résidence. Il faut rendre justice à ce zèle, à ces bonnes résolutions des partisans d'une cause perdue; mais trente ans de tardifs efforts ne peuvent compenser deux siècles et demi d'intolérance et d'oppression, ni justifier un temporel de 14 millions par an appliqué aux frais d'un culte qui n'a que 700,000 adhérents au milieu de 5 millions de catholiques et de presbytériens.

Nous avons déjà fait justice de la prétention émise par les anglicans irlandais, d'être les successeurs de l'Eglise du moyen âge, les descendants des évêques du XI^e siècle ; nous avons montré que les catholiques seuls ont le droit de revendiquer cette hérédité ecclésiastique. C'est en vain aussi que, à défaut de la succession spirituelle, les anglicans prétendent tenir leurs droits au moins des actes du Parlement, qui ont garanti au culte reconnu par l'Etat, au culte légal, les revenus et dîmes jadis assignés à leurs adversaires, lorsque ces derniers étaient Eglise d'Etat. Ce qu'un acte de Parlement a prescrit, au temps des Tudors, un autre acte de Parlement, sous la reine Victoria, peut le modifier ou le supprimer avec autant de légalité. Quant à l'acte d'union qui, en réunissant l'Irlande et l'Angleterre, aurait garanti le temporel de la religion d'Etat, il ne saurait être considéré comme irrévocable. Il n'a pas d'ailleurs empêché la première réforme du clergé irlandais en 1833. L'Ecosse aussi avait reçu la garantie du droit de justice héréditaire, pour certaines seigneuries en 1701 ; le Parlement les a abolies avant 1750. Le souverain, en jurant de respecter la constitution, s'engage à n'y porter aucune atteinte personnelle, mais il ne peut s'opposer à aucun changement constitutionnel agréé par les lords et les communes. La reine, qui a autorisé le récent bill de réforme électorale, ne peut refuser sa sanction à la réparation d'une injustice de longue durée.

Nous arrivons à la réfutation d'un argument encore moins valabe. On prétend que la dîme pesant sur les propriétaires fonciers du pays, qui sont, pour la plupart, protestants, il y aurait injustice à les empêcher de continuer à payer les frais de leur culte.

Les notions les plus élémentaires d'économie politique suffisent pour faire comprendre que les dîmes de cette sorte ne frappent pas exclusivement les propriétaires. Cette dîme vient s'ajouter au prix des produits bruts du sol et, comme tout impôt, pèse également sur les consommateurs. Le propriétaire augmente le loyer du tenancier ou du fermier pour faire face à la dîme; ces derniers se remboursent sur le prix des produits, qu'ils sont forcés de vendre plus cher aux consommateurs, et ceux-ci étant pour la plupart catholiques contribuent ainsi indirectement à l'entretien d'une religion qui n'est point la leur.

L'affaiblissement de l'Eglise d'Etat, par la réforme de son temporel, diminuera l'influence anglaise, disent encore les partisans du système actuel. Remarquons d'abord que l'anglicanisme n'a jusqu'ici aidé en rien la popularité du gouvernement qui le soutient. Loin de fortifier la domination des Anglais, l'Eglise anglicane en Irlande a été une cause perpétuelle de sourde irritation et de ran-

cune persistante; elle n'a touché qu'à l'aide de la force armée ses dîmes et ses revenus. Elle a contribué à développer par son intolérance la ferveur et parfois le fanatisme de la population catholique. La réduction du temporel, loin d'affaiblir le protestantisme en Irlande, le fortifierait et le justifierait aux yeux du peuple, en enlevant au clergé romain son principal grief, la disproportion monstrueuse entre le nombre des anglicans et les frais du culte légal. Les presbytériens du nord de l'Irlande ne se soutiennent-ils pas par leurs seuls efforts, presque sans secours de l'Etat? Le protestantisme lui-même ne peut que gagner à l'acte de justice que nous réclamons; il luttera plus aisément à armes égales contre ses adversaires religieux le jour où il sera débarrassé de son injuste dotation. S'il lui faut, pour se maintenir, la pression des autorités, un temporel exorbitant, si le talent, l'instruction, les efforts de ses ministres ne suffisent pas, si ses fidèles ne veulent pas l'aider après des changements devenus inévitables, personne ne saurait déplorer une chute qui justifierait les accusations de ses ennemis.

Nous arrivons enfin au dernier et principal argument des avocats de l'Eglise d'Etat. Attaquer les biens de l'Eglise, c'est, disent-ils, porter atteinte au droit de propriété en général. L'argument serait valable si la dotation de l'Eglise anglicane d'Irlande était une propriété ordinaire; mais il n'en est rien; cette Eglise possède d'une façon toute particulière. En ce qui regarde la dîme, il est impossible de contester au Parlement qui l'a accordée le droit de la retirer : l'Eglise n'est ici qu'une pensionnaire de l'Etat. Quant aux biens des évêchés, aux glèbes des paroisses, elle n'est qu'usufruitière de ces biens prélevés sur les confiscations du XVI[e] siècle; cet usufruit ne lui a été donné que pour faciliter la conversion de l'Irlande à l'anglicanisme. A-t-elle réussi à opérer cette conversion? L'Etat peut le lui retirer, s'il le juge mal employé; le Parlement a revendiqué, du reste, son droit d'immixtion dans le règlement de la propriété ecclésiastique, lorsqu'il a supprimé, en 1833, dix évêchés, lorsqu'il a permis aux détenteurs de biens diocésains d'en acheter la nue propriété. Parlons enfin des biens que les paroisses, ou certains bénéfices, ont reçu de mains protestantes, et qui étaient destinés par les donataires à l'entretien du service de leur culte. Il faut examiner, ici encore, l'intention des fondateurs de bénéfices, des donateurs laïques, et se demander comment les donataires ont répondu aux vœux de leurs bienfaiteurs. Si les cures anglicanes, si les églises restent vides et n'ont point de fidèles, dira-t-on que les intentions des donateurs ont été respectées? Osera-t-on qualifier d'atteinte au droit de propriété une immixtion du Parlement qui appliquerait au soulagement de l'Irlande des revenus inutiles, tout

en indemnisant les pasteurs déplacés? Aux yeux de la loi, devant les Chambres et le pays, l'Eglise, nous le répétons, n'est qu'usufruitière. En lui ôtant son temporel, on n'attaque pas la propriété foncière : elle ne l'a reçue que *in trust*, à titre de fidéicommis, le pays se réservant le droit de révoquer le *trust* en cas d'inexécution de la mission confiée au clergé. En admettant même que la législation reconnût à cette église des droits de propriété absolus, le Parlement aurait encore le droit de l'exproprier pour cause d'utilité publique, moyennant une indemnité au profit des intéressés actuels. Elle serait mieux traitée que ne le furent les catholiques au XVIe siècle.

Nous espérons avoir suffisamment réfuté les arguments des défenseurs de l'Institution anglicane : les uns tombent devant les faits et le témoignage de l'histoire ; le plus puissant de tous en apparence ne résiste pas à un examen approfondi de la constitution de la propriété ecclésiastique.

IV

Cette grave question de la réforme ecclésiastique en Irlande n'a pas été sérieusement soulevée à la Chambre depuis les changements opérés en 1834. On fit alors une simple réduction des évêchés, mais on laissa debout l'Eglise d'Etat avec toutes ses anomalies ; on ne soulagea pas les autres cultes et on blessa les adversaires de l'anglicanisme en créant une commission qui affectait les revenus des évêchés supprimés à des œuvres de prosélytisme, au milieu de populations catholiques. Mais depuis bientôt deux ans, un grand homme d'Etat, un des chefs du libéralisme anglais, attendait une occasion favorable pour porter la question devant le Parlement et l'opinion publique. M. Gladstone, vaincu sur le terrain de la réforme électorale, a chaleureusement épousé la cause de la liberté religieuse et s'est constitué le défenseur des Irlandais. Le parti libéral, si désuni, si hésitant et si méfiant, a resserré ses rangs et a répondu à l'appel de son chef naturel. Les tories ont subi un rude échec, et il a fallu toute la persévérance et la volonté de M. Disraéli pour conserver aux ministres leurs portefeuilles après cette défaite éclatante ; encore cette conduite étrange est-elle sans précédent dans les annales du Parlement anglais.

M. Gladstone commença l'attaque par trois résolutions, un peu vagues dans leur forme, mais dans lesquelles perçaient trois idées très hostiles à l'Eglise établie. Dans la première, il posait le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en promettant une indemnité aux intéressés actuellement possesseurs et en demandant

la sécularisation des biens du clergé. La seconde résolution avait pour but de prier la reine Victoria de cesser de conférer des bénéfices dans l'Eglise condamnée; et la troisième demandait à la souveraine de renoncer à ses droits pour permettre aux pouvoirs législatifs d'opérer les changements indiqués. C'est sur la première proposition que s'est livré le combat entre les ministres tories, défenseurs du *statu quo*, et le parti libéral. Lord Stanley, le premier, essaya de riposter à M. Gladstone, en proposant l'ajournement de la question jusqu'après les élections de 1869. Il fit valoir de puissants arguments pour persuader à la Chambre que le Parlement réformé serait mieux à même de juger l'Eglise établie. Mais un conservateur trop zélé paralysa les effets possibles de cette tactique, en prétendant que l'acte d'union et le serment royal liaient la reine. Plusieurs tories vinrent déposer des pétitions tendant au rejet pur et simple des résolutions de M. Gladstone. Une fois le débat ainsi posé, les libéraux agirent avec énergie, et la discussion parlementaire commença avec beaucoup de vivacité. Dans les deux camps, il y eut assaut d'habileté et de véhémence oratoires. M. Bright parla deux fois avec sa verve, son énergie habituelles, et sut être éloquent comme il l'est toujours quand il croit, à tort ou à raison, plaider la cause de l'opprimé ou du faible ; il trouvait d'ailleurs une excellente occasion d'attaquer une institution aristocratique. M. Lowe, si passionné il y a deux ans pour défendre la Constitution contre la réforme, mit sa parole vive et ardente au service de la cause libérale, repoussant énergiquement cette théorie qui voudrait lier un Parlement par les actes des Parlements antérieurs. Un avocat distingué, M. Coleridge, réfuta l'argument tiré du serment royal et de l'immuabilité de la loi. MM. Goschen, Osborne, Cardwell, Forster, donnèrent à ces orateurs l'appui de leur influence et de leur talent.

Les tories aussi eurent des champions hardis et éloquents pour faire valoir les objections que nous avons exposées plus haut, et pour répliquer aux attaques des whigs. Le général Peel apporta sa brusquerie et sa franchise militaires au secours de son collègue, lord Cranbourne. Ce dernier avait, comme lui, quitté les rangs du ministère Disraéli pour ne pas participer au bill démocratique de 1867. Après eux, M. Hardy, un conservateur plein de talent et d'avenir, proclama nettement l'intention de résister à outrance au projet de réforme. La discussion s'envenima de questions personnelles, et M. Bright, s'étant laissé emporter par sa violence habituelle, dut subir une vive et sévère réponse du premier ministre ; on sait que c'est surtout dans la réplique calme, sarcastique et mordante qu'excelle M. Disraéli. Malgré tous les efforts des conservateurs,

la première résolution fut adoptée, et l'amendement Stanley repoussé à une forte majorité.

Après Pâques, la lutte recommença, mais avec moins de vigueur; l'opposition était sûre de la victoire, et les tories combattaient pour une cause perdue. MM. Horsman, lord Hartington, O'Donoghue, Whalley et Bright, furent les orateurs des libéraux, tandis que lord John Manners, Walpole et lord Elcho répliquèrent au nom des conservateurs. Encore une fois, M. Gladstone se leva pour défendre ses résolutions, et une brillante séance se termina par un discours de M. Disraéli. 330 voix contre 265 approuvèrent la seconde lecture, et la Chambre entra en comité. Selon son habitude, M. Disraéli menaça de dissoudre la Chambre et d'en appeler au pays. On ajourna la discussion; il y eut des retards regrettables; mais les trois résolutions n'en furent pas moins adoptées. La reine répondit favorablement à la pétition des Communes, qui lui demandaient, par les voies constitutionnelles, de céder une partie de ses prérogatives. Pour répondre à ceux qui accusaient ses résolutions d'être vagues, M. Gladstone présenta le *suspensory bill*, qui renfermait la substance de sa deuxième résolution et suspendait jusqu'à nouvel ordre toute nomination aux postes vacants dans l'Eglise d'Irlande, à partir du 1^{er} août 1868. C'était un commencement d'exécution, que les tories combattirent à la Chambre et dans tous le pays par des meetings. Le parti libéral fut assez fort pour faire encore passer cette mesure, et, après la troisième lecture, le bill fut renvoyé aux lords.

On se préoccupait beaucoup de la réception que la Chambre héréditaire ferait au projet libéral. On se demandait comment cette assemblée, composée d'une foule de propriétaires de bénéfices irlandais et anglais, et dans laquelle siégent plusieurs évêques, accueillerait le bill de suspension. Ces appréhensions étaient justifiées. La Chambre haute a voulu une fois encore s'opposer inutilement au courant des idées progressives. C'est en vain que quelques pairs, plus prudents et plus prévoyants, ont protesté contre une résistance qui rendra la Chambre des lords impopulaire et qui amènera un conflit avec la Chambre des communes en 1869.

Ce débat a été très solennel et digne de fixer l'attention. La Chambre des lords était plus remplie que d'ordinaire ; aucun des grands noms historiques ne manquait à l'appel ; le banc des évêques était garni de dignitaires anglicans, et à la barre se pressaient une foule de membres de la Chambre des communes. Dans un long discours, lord Granville, un des chefs des whigs, proposa le *suspensory bill.* Ses arguments furent ceux qu'avaient déjà présentés les libéraux dans la Chambre élective. Au nom de l'histoire et de la raison,

il combattit les partisans du régime actuel, invoqua les dangers du fenianisme pour prouver la nécessité d'apaiser les Irlandais, et réfuta successivement les objections de ses adversaires, en s'appuyant sur les opinions d'évêques célèbres dans l'Eglise d'Irlande. Une de ces citations mérite d'être mentionnée : « L'alliance de l'Eglise et de l'Etat n'est pas irrévocable. Elle doit subsister aussi longtemps que par elle l'Eglise maintient sa supériorité numérique, et si elle perd considérablement du terrain, l'alliance doit cesser. » Telles sont les paroles de l'évêque anglican Warburton. Lord Granville cita encore les opinions des évêques Butler, Paley et du Dr Arnold, et invoqua l'autorité de lord Palmerston. Lord Grey, compté jusqu'alors parmi les libéraux, se leva pour proposer l'ajournement à six mois du *suspensory bill.* Tout en approuvant le fond du projet libéral, partageant le désir de réformer les abus dont l'Irlande se plaint, il combattit le bill actuel en l'accusant d'être vexatoire et inutile. « Ce bill, dit-il, arrêtera les nominations, jettera le désarroi dans l'établissement, paralysera l'Eglise et ne donnera aucune solution de la question religieuse; il ne fera qu'envenimer les discordes entre catholiques et protestants. » Le noble lord repoussa aussi l'idée d'une concession arrachée par crainte du fenianisme. Ensuite, lord Malmesbury et les deux prélats anglicans de Londres et de Canterbury attaquèrent très vivement le bill, qui fut défendu aussi énergiquement par les lords Clarendon et Kimberley. Le succès oratoire de la première séance fut pour le vieux lord Derby, qui, malgré son âge et ses infirmités, prononça un de ces discours qui rappelaient les plus grandes époques de l'histoire parlementaire. Jamais les arguments que nous avons essayé de réfuter ne furent exposés avec plus d'éloquence que par le chef des tories, qui parlait à un auditoire dans lequel il était sûr de rencontrer la sympathie. Il termina en suppliant la Chambre des lords de ne pas céder toujours à la volonté des Communes. « Mylords, dit-il, vous adopterez, j'en suis sûr, ce qui vous paraîtra équitable, sûr et sage, sans vous laisser arrêter par des menaces ou séduire par la persuasion. Mais si vous ne suivez pas cette voie librement, et si vous vous bornez à enregistrer la volonté des Communes, mieux vaut ne pas siéger ici que de courber la tête à un pareil esclavage. » Le second jour des débats fut signalé au début de la séance par l'adhésion que donna au bill lord Caernarvon, un conservateur et tory de vieille souche. Il accusa les ministres d'être la cause de ces complications, il dénonça très violemment l'Eglise d'Irlande et ses abus, il répudia la connexité qu'on établit entre elle et l'Eglise d'Angleterre. Après lui, lord Dufferin, célèbre par ses lettres sur les griefs des fermiers irlandais, et lord Romilly, avocat aussi très connu, soutinrent le bill. Les lords

Marlborough, Redesdale et Lyttleton attaquèrent la conduite de M. Gladstone, et deux autres prélats, archevêques d'Armagh et de York, élevèrent la voix en faveur de leur Eglise. Lord Cranbourne, récemment élevé à la pairie par la mort de son père, lord Salisbury, s'est montré fidèle aux doctrines ultraconservatrices qu'il avait si longtemps professées à la Chambre des communes, et il a combattu le bill.

Enfin, le troisième et dernier jour, on ne fit guère que répéter les mêmes arguments de part et d'autre. Lord Argyle commença le débat par une vive attaque contre les lords Grey et Derby, et contre les anglicans, qui avaient adopté la devise essentiellement ecclésiastique du « *non possumus.* » Il laissa percer dans ses paroles l'animosité d'un presbytérien contre l'Eglise d'Etat ; c'est ce que fit ressortir dans sa réplique le vieil évêque d'Oxford. Après quelques orateurs peu connus, lord Russell prononça une habile défense des libéraux en général et du *suspensory bill.* Il blâma très vertement l'obstination avec laquelle la Chambre des lords rejetait toutes les mesures libérales depuis trente-cinq ans. Le lord chancelier tory lui répondit. Au nom du protestantisme, au nom du principe de l'Eglise et de l'Etat, lord Cairns essaya de défendre l'Eglise anglicane en Irlande. Enfin, après une réplique de lord Granville, la Chambre des lords repoussa la seconde lecture du *suspensory bill* par 192 voix contre 97. Une majorité de 95 pairs du royaume assurait l'existence d'un grand abus pendant une année, jusqu'à ce que la nation vînt encore une fois dans la Chambre des communes de 1869 déclarer sa volonté d'une façon encore plus énergique. Alors, comme le dit très bien le *Times*, « la réponse du pays se fera entendre avec une puissance irrésistible, qui emportera devant elle l'opposition des lords et celle de tous ceux qui fondent leurs prétentions sur le sable des priviléges injustes. »

La solution est momentanément retardée, mais elle sera certainement agitée dans la prochaine session, et M. Gladstone aura le temps de donner à ses trois résolutions la forme d'un bill, qui sera soutenu par une majorité écrasante après les élections. La première de ces résolutions, lorsqu'elle passera dans un projet de loi, impliquera et la séparation de l'Eglise et de l'Etat, *disestablishment*, et la sécularisation des biens du clergé, *disendowment.* Après avoir aboli la dîme, on traitera la question du rachat des rentes et l'indemnité des possesseurs actuels des bénéfices et revenus de l'Eglise d'Etat. Comment établirait-on les bases de cette compensation? Comment répartira-t-on l'indemnité? Laissera-t-on à l'Eglise anglicane ses temples, ses écoles, ses monuments? Le *disendowment* sera-t-il immédiat ou permettra-t-on à chacun de jouir en paix de sa cure

et de son salaire ? Le temps presse ; avec le courant réformiste et populaire qui monte en Angleterre, le vent souffle aux changements, et pourtant il serait bien étrange de placer les oppresseurs d'hier dans la position d'opprimés, il serait bien dur de les abandonner tout à coup sans leur laisser le temps de s'habituer au système volontaire. Espérons que les Anglais agiront avec leur prudence accoutumée et qu'il sauront réparer une injustice sans en commettre une nouvelle. Dans cette session, dans ce Parlement, la question ne sera plus examinée. Les ministres vont pouvoir achever tranquillement les travaux législatifs, et l'année prochaine seulement verra reprendre ce sujet intéressant. Entre deux voies il faudra choisir : ou bien mettre tous les cultes sur un pied d'égalité, comme le suggérait M. Disraeli, ou bien les laisser tous s'entretenir par le système volontaire. Le clergé catholique a déjà déclaré par la bouche de ses ministres, et encore récemment un évêque catholique anglais disait devant nous, que son Eglise ne consentirait pas à perdre sa popularité et son influence en acceptant un salaire de l'Etat. Ce transfert les ferait passer pour des alliés de l'Angleterre contre leur nationalité, elle accroîtrait les discussions déjà bien vives entre les protestants du nord et les catholiques du sud de l'Irlande. Un salaire leur ferait perdre cette indépendance de toute autorité civile qui fait leur force. Cette idée de payer les prêtres romains n'est pas nouvelle ; depuis longtemps leurs adversaires y avaient songé. Repoussée par eux, cette idée est aussi écartée par les libéraux anglais.

Le temporel de l'Eglise d'Etat se divisera, après les réformes, en deux parties : l'une destinée au rachat des rentes non rachetées par les fermiers des glèbes et terres diocésaines, et aussi à indemniser tout ce clergé en possession des bénéfices. Mais à quoi consacrera-t-on l'excédant ? Ici on propose une foule de systèmes. Les uns voudraient attribuer l'excédant aux paroisses pour les aider à l'entretien de leur culte catholique, au soulagement des pauvres. D'autres, et c'est le plus grand nombre, voudraient consacrer les revenus recouvrés par l'Etat à répandre l'éducation en Irlande, à améliorer l'instruction supérieure. Mais alors se présentent les difficultés religieuses. Le clergé catholique veut des écoles séparées pour les différents cultes ; il vise clairement à la suprématie en s'emparant de l'éducation des masses, comme il espère dominer les classes supérieures par des colléges et des universités catholiques. Aussi, il faut espérer que l'Etat maintiendra les écoles nationales sans distinction de sectes. Il serait à souhaiter que l'on ouvrît les universités irlandaises à tous les cultes, pour permettre à l'influence de la minorité protestante de se faire sentir ; car, autrement, en peu d'années, le clergé se serait emparé de toute l'instruction publique. Telle est,

au reste, l'idée de l'école radicale anglaise, qui doit jouer un rôle important dans les affaires de ce pays.

Il est, enfin, une autre section des amis du progrès qui voudrait appliquer une partie des revenus de l'Eglise établie à améliorer la position des fermiers irlandais. MM. Stuart Mill et Bright sont à la tête de cette opinion. Le premier dans un pamphlet, l'autre dans des discours véhéments proposent des mesures très radicales contre les grands propriétaires irlandais. L'expropriation en masse et des attaques contre la légalité de l'origine de la propriété sont des moyens violents et par trop révolutionnaires pour être acceptés par un parlement anglais. D'ailleurs, il semble que la Cour des Incumbered Estates, par son système d'expropriation et des modifications dans les locations de terres, apporterait des améliorations plus modestes, mais satisfaisantes. Les fermiers ne peuvent prétendre se substituer aux propriétaires, parce que ces derniers préfèrent habiter leurs terres anglaises ou voyager. Ils seraient satisfaits si la loi permettait des baux de longue durée et accordait une indemnité au tenancier pour les améliorations apportées au fond. Quant aux vices des grandes accumulations territoriales, il faut attendre que le parti radical soit assez fort pour abolir le droit de primogéniture et pour gratifier les Anglais des restrictions testamentaires du code civil. Pour notre part, quels que soient les abus de la liberté testamentaire, nous la considérons comme un droit de l'homme, et nous espérons la voir consacrée par toutes les législations et établie même dans les pays où des préjugés vieillis et ultradémocratiques retarderont peut-être son triomphe.

En terminant, on peut se demander quel soulagement la chute de l'Eglise anglicane apportera à l'Irlande. Elle ne fera pas cesser le fenianisme, car cette société secrète est ennemie du catholicisme; mais elle calmera les antipathies religieuses, qui étaient déchaînées contre la domination anglaise; elle prouvera aux Irlandais que l'Angleterre veut bien tenir ses promesses de réforme. Elle préparera les voies à la conciliation et peut-être le clergé consentira-t-il à concourir à la fusion si nécessaire des deux peuples. Encore quelques réformes, et l'Irlande n'aura plus d'autres griefs que celui qui consiste à regretter l'indépendance du XI[e] siècle, sous ses rois légendaires. Si les Anglais continuent de s'acheminer dans cette voie libérale, on pourra cesser de leur jeter à la face des comparaisons avec la Pologne et les douceurs du régime moscovite.

Les partisans des Eglises d'Etat ont, à leur point de vue, raison de soutenir l'Eglise d'Irlande, car il est incontestable qu'au nom des mêmes principes, en invoquant les mêmes arguments, on arrivera

à faire tomber l'Eglise anglicane en Angleterre. Elle aussi possède des revenus considérables, elle aussi prélève son temporel sur une nation où il y a 10 millions de dissidents et 1 million de catholiques. S'il y a grande injustice en Irlande, il y a aussi injustice en Angleterre, moins grande, moins criante; mais les dissidents anglais pourront invoquer les mêmes arguments que les catholiques irlandais, et le jour approche où l'on exigera, de ce côté du canal de Saint-Georges, ce que l'on réclame pour l'Irlande.

De ces événements il nous semble voir sortir le grand principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il serait bien à désirer que l'Angleterre, si souvent citée comme modèle de libéralisme, donnât l'exemple aux autres peuples, en préconisant le système volontaire en religion. Que tous les cultes deviennent libres, sans dîme, sans salaire; que leurs chefs cessent d'être pairs d'Angleterre, grands ou sénateurs. Les religions gagneront à cette réforme une liberté, une autorité, une indépendance qui vaudront bien le temporel sacrifié. Les fidèles doivent subvenir aux frais de leurs cultes, à l'entretien des ministres; l'intervention de l'Etat ne devrait pas aller au delà d'une subvention pour entretenir les églises.

Nous espérons que telles seront les conséquences de la réforme dont M. Gladstone et ses amis ont pris l'initiative, et qu'un grand pas sera fait vers la réalisation d'une idée qui, chaque jour, gagne du terrain : l'Eglise libre dans l'Etat libre.

A.-E. Houghton.

EN SCYTHIE

ÉTUDE ANTIQUE

La plaine au loin s'étend aride et solitaire,
Sans verdure ni fleurs, sous un ciel nuageux;
Ni rayons dans les cieux, ni gaieté sur la terre,
Du sable, et çà et là quelques sapins frileux
Tordant au vent du Nord leurs branches effarées;
Nulle chanson d'oiseau, nulle empreinte de pas,
Nulle trace de vie en ces mornes contrées,
Sur qui l'hiver étend son manteau de frimas;
Partout la solitude et partout le silence;
Mais parfois, pour troubler ce lugubre repos,
L'écho lointain et sourd de la mer en démence,
Qui jette aux bords plaintifs l'écume de ses eaux...

Pourtant dans le désert, une figure humaine,
O surprise! un vieillard sans soutien, sans appui,
S'achemine et chancelle et peut marcher à peine.
D'où vient-il? Vêtements, visage, tout en lui
Annonce qu'il est né sous les cieux d'Ausonie.
Ses traits nobles et fiers respirent la grandeur,
Mais la grandeur tombée et la fierté ternie.
Qui donc es-tu, vieillard, où vas-tu, voyageur?
Quel dessein t'a conduit à cette horrible plage?

Vers quel but éloigné presser tes pas tremblants?
Vieillard, n'as-tu donc pas de pitié pour ton âge?
Ne te souvient-il pas que tes cheveux sont blancs?
Autour de toi s'étend le mur infranchissable
Des neiges, des frimas, des éternels hivers;
Ici, l'œil n'aperçoit que des plaines de sable,
Ici, naît le chaos et finit l'univers!
Arrête, malheureux! et retourne en arrière,
Dans la verte Italie, aux champs aimés des dieux;
Ou, si quelque malheur, à ton heure dernière,
Te frappe, va du moins mourir en d'autres lieux!

Cependant le soleil, au bout de sa carrière,
Se hâtait de quitter ces champs toujours glacés,
Et, ceignant l'horizon d'un bandeau de lumière,
Tournait vers le couchant ses regards embrasés.
L'inconnu suit des yeux ce spectacle magique
Et soupire. Un sapin ébranché par le vent
Dressait auprès de lui son tronc mélancolique;
Il s'y pose et, les bras tendus vers l'Occident :

« O reine des cités! ô maîtresse du monde!
» Ville de Quirinus, terre illustre et féconde
» Où naissent les héros, où vécurent les Dieux,
» O mon pays! reçois mes éternels adieux!
» Je ne franchirai plus les enceintes sacrées
» De tes temples ornés d'images révérées,
» Pour mêler ma prière et mes humbles présents
» Aux dons toujours nouveaux de tes riches enfants!
» Je n'escorterai plus jusqu'au fier Capitole,
» Au milieu des transports d'une allégresse folle,
» Le cortége pompeux de tes triomphateurs,
» Qui vont courber au pied des autels protecteurs
» Leurs fronts ceints de lauriers et couronnés de gloire!
» O palais revêtus de porphyre et d'ivoire!
» Forum retentissant des cris des orateurs,
» Théâtres où la voix savante des acteurs
» Suspendait tout un peuple aux lèvres de Térence!
» O génie! ô splendeur! ô richesse! ô puissance!
» Vous que j'ai vus, salut pour la dernière fois!
» Ainsi, c'est vainement que j'élevai la voix,
» Pour ajouter, ô Rome, après Virgile même,
» Une perle de plus à ton beau diadème;
» Ton prince, que mes vers avaient glorifié
» Et montré comme un astre au monde émerveillé,
» Me relègue, chargé d'un crime imaginaire,
» En Scythie, au désert, aux confins de la terre!

» En Scythie! et pourtant hier encor j'espérais,
» Vieillard chargé de jours, finir ma vie en paix
» Dans mes champs de Sulmone, au modeste domaine
» Enrichi par les eaux d'une claire fontaine,
» Sous le dôme touffu de mes arbres chéris;
» En Scythie! et pourtant hier j'avais des amis,
» Des clients qui guettaient mon salut au passage,
» Des puissants qui venaient mendier mon suffrage.
» Hélas! dans le malheur qui m'a frappé soudain,
Combien de ces amis m'ont-ils tendu la main?
» Un geste a dispersé cette foule idolâtre,
» Je suis demeuré seul dans ma ville marâtre,
» Et vous l'avez pu voir, étoiles qui prêtez
» Votre pure lumière à ces iniquités!
» Les amis ici-bas sont comme notre image,
» Qui nous suit au soleil et fuit quand vient l'orage.....
» Mais vous qui n'oubliez et ne trompez jamais,
» Dieux dont j'ai célébré le culte et les bienfaits,
» Toi surtout, dont l'œil voit au fond de toutes choses,
» Apollon, si jadis, dans mes *Métamorphoses*,
» Où vit le monde entier, la cause et l'élément,
» J'ai dit tes pleurs de père et tes regrets d'amant:
» Phaéton renversé du char incendiaire
» Par le bras tout-puissant qui lance le tonnerre,
» Et Daphné qui transforme en rameaux verdoyants
» Son beau corps enlacé par tes bras suppliants;
» Si mes chants t'ont souri, protecteur de la lyre,
» Prends pitié du poète, accours, viens, ou j'expire!
» Partout autour de moi l'immensité s'étend :
» Pas un vestige humain, pas un chaume fumant,
» Et ma force fléchit et mon âme succombe!
» Oh! viens, pour que j'atteigne avant la nuit qui tombe
» Ce village Sarmate, ou plutôt ce tombeau,
» Assemblage chétif de boue et de roseau
» Que César empereur daigna, dans sa clémence,
» Indiquer au banni comme sa résidence,
» Et pour qu'après m'avoir oublié sans effort
» Rome n'ait pas du moins à rougir de ma mort. »

Il dit, et confiant dans son humble prière,
Mais dompté tout à coup par un pesant sommeil,
Il étendit son corps brisé sur une pierre,
Et, mourant, s'endormit sans espoir de réveil.
Alors il lui sembla soudain que cette plage
Comme un mort ranimé secouait sa torpeur,
Et que plaines et cieux, océan et rivage
Retentissaient au loin d'une immense clameur.

C'était un bruit confus, un mélange incroyable
De voix, de hurlements, de pas prodigieux,
De galops effrénés qui soulèvent le sable
Et de cris effrayants qui montent jusqu'aux cieux
Le bruit grandit; bientôt surgissent dans la plaine
Et s'élancent, pareils à des oiseaux géants,
D'étranges cavaliers, qu'une main surhumaine
Semble pousser d'en haut, tant ils vont! — Dieux cléments!
D'où viennent ces guerriers? quelles sombres retraites,
Quels repaires, quels bois, quels rochers, quels vallons
Ont vomi ces humains aux figures de bêtes?
Des vêtements de peaux, des ceintures de joncs
Couvrent leurs corps velus; les yeux petits et louches
Etincellent, cachés sous un sourcil touffu;
On voit flotter aux poils de leurs barbes farouches
Des glaçons, comme au front du sapin chevelu
On voit, pendant l'hiver, le givre se suspendre.
Le lourd épieu de bois, la hache aux durs tranchants,
Le couteau, l'arc enfin toujours prêt à se tendre,
Résonnent sur leurs dos ou brillent à leurs flancs.
Et cette horde accourt; parmi l'espace immense
Elle a sur l'étranger fixé son œil ardent;
Elle arrive, s'approche et l'observe en silence.
Le vieillard se réveille et jette un cri strident.
O surprise! ô miracle! ô divine sagesse
Qui se sert quelquefois des plus vils instruments!
Ces hommes, qu'à travers son rêve et sa détresse
L'exilé contemplait sous des traits effrayants,
Ils étaient à ses pieds avec un air timide,
Des fruits, des vêtements et du lait dans les mains,
Et réparaient ainsi, sauveurs grossiers d'Ovide,
L'injustice d'Auguste et l'oubli des Romains!

CHARLES NÔ

REVUE CRITIQUE

Histoire de Don Pablo de Ségovie, **par Don Francisco de Quevedo-Villegas, traduit de l'espagnol et annoté par M. Germond de Lavigne. — Paris, E. Picard, 1868.**

Transporter le génie d'une langue dans celui d'une autre langue, rester fidèle au texte et en faire comprendre toutes les beautés intrinsèques ; en un mot, ne pas devenir un traître sous prétexte de pur langage, ce qui n'est souvent que le prétexte d'esquiver les difficultés : voilà ce qui constitue un bon traducteur, et l'espèce en est d'autant plus rare que la tâche est plus ardue. M. Germond de Lavigne est un de ces élus. Membre de l'Académie royale espagnole, l'idiome castillan n'a pour lui rien de caché. Ses traductions sont nombreuses ; mais jamais il n'avait entrepris travail si difficile que la seconde édition du *Gran Tacaño* de Quevedo. La première édition n'était pas complète. Obéissant à cette antique maxime, que le lecteur français veut être respecté, le traducteur avait supprimé certains passages par trop anacréontiques et prodigieusement adouci certaines expressions emporte-pièce. Dans la seconde édition, il a scrupuleusement respecté le texte original. Ce texte, je le connais ; aussi ai-je été frappé d'un étonnement qui touchait à la stupéfaction en voyant avec quelle adresse M. Germond de Lavigne avait abordé les situations scabreuses, et avec quel tact, quelle habileté, quel bon goût il les avait fait passer dans notre langue. Cette observation permet de juger de la valeur générale du travail, au point de vue de la fidélité et du style ; c'est, dans toute l'acception du mot, une œuvre de lettré à l'usage des lettrés.

M. Germond de Lavigne a attribué le titre de *Don Pablo de Ségovie* à l'œuvre de Quevedo afin de lui donner droit de cité parmi les romans picaresques, dont nous avons une idée par les traductions très fantaisistes de Lesage, et surtout par son Gil Blas, dans lequel il a peint, en les costumant à l'espagnole, la société de son temps et les originaux de son pays. Le titre primitif du livre (1596) était *Historia del buscon llamado don Pablos* (histoire du coquin nommé don Pablos) ; les éditeurs de la quatrième édition l'appelèrent *El gran Tacaño* (le grand vaurien). Don Francisco de Quevedo-Villegas, qui n'avait que dix-sept ans quand il composa cette œuvre si remarquable par la finesse d'observation et la

verve caustique, a abordé, dans sa carrière littéraire, tous les genres. Ses poésies sont restées célèbres; il a écrit, pour l'histoire, une *Vie de Marcus Brutus;* ses œuvres philosophiques et ascétiques ont un cachet tout à fait antique; mais c'est surtout par la façon dont il a traité le comique et le facétieux qu'il est resté populaire en Espagne. *Don Pablo de Ségovie* est un des chefs-d'œuvre du genre. Essayant de tous les métiers, se moquant de tout et de tous, mendiant un jour, prodiguant l'or le lendemain, malheureux sans cesse, mais sans cesse riant et plaisantant dans sa course vagabonde à travers les Espagnes, le *Tacaño* rencontre une foule d'originaux dont il dit l'histoire avec une gaieté intarissable et un déluge de mots piquants. C'est un poète, auteur de huit cent mille strophes; un type d'avare; un maître d'école d'une rare originalité; un hidalgo (*hijo de algo*, enfant de quelque chose, par opposition à *hijo de nada*, enfant de rien), gonflé de vanité et dont la noblesse n'a d'égale que sa misère; un vieux soldat racontant la guerre des Flandres aux gens venant de Chine, et parlant de la Chine aux gens qui arrivent des Flandres; un ermite licencieux et fripon; dix spadassins, plus ridicules les uns que les autres, marchant le nez au vent, les crocs retroussés, le poing sur la rapière; des chevaliers d'industrie, des mendiants, des filous, des pages, des duègnes, des nonnes, un bourreau, de beaux cavaliers et de belles dames; histoire intime de nos voisins transpyrénéens, aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles, étourdissante danse macabre que l'on pourrait appeler, à bon droit, le roman comique espagnol.

L'époque précise de la composition du *Tacaño* est restée indécise jusqu'au jour où M. Germond de Lavigne, grâce à des recherches historiques effectuées avec un savoir et une patience de bénédictin, est parvenu à lui assigner la date de 1596. L'objection que l'on pourrait tirer de l'âge de l'auteur, né en 1580, n'a plus de valeur du moment que l'on sait qu'en 1594, il était déjà gradué en théologie; qu'à vingt ans, il savait le grec, le latin, l'hébreu, l'arabe, le français, l'italien, qu'il avait obtenu tous ses degrés dans les lettres, les sciences, le droit civil et canon; qu'il n'avait que vingt-cinq ans lorsque, en 1605, le savant Juste Lipse le surnommait *Magnum decus Hispanorum*. Et rappelons-nous que la première partie du *Don Quichotte* ne fut publiée qu'à cette même date (1605).

Comme la plupart des chefs-d'œuvre de la littérature espagnole, le *Tacaño* n'est pas terminé. M. Germond de Lavigne a eu la bonne pensée de pourvoir à cette lacune en traduisant les deux fragments qui précèdent et terminent une célèbre fantaisie de Quevedo, *la Fortana con seso y la Hora de todos;* il en fait le prologue et l'épilogue de la réjouissante épopée du *Don Pablo de Ségovie*. « Les dieux s'ennuient dans l'Olympe, » dit M. Germond de Lavigne, dans sa préface; « fatigués de l'éternité, vieillis, blasés sur tout, abandonnés des humains, ils demandent des distractions, un spectacle; ils veulent essayer de se mêler une fois des affaires du monde. » Jupiter décrète que, pour la satisfaction des humains, à un jour fixe et pendant une heure déterminée, les hommes se trouveront tout à coup chacun avec ce qu'il mérite. « *A chacun selon ses œuvres!* » s'écrie la Fortune, en s'élançant de l'Olympe sur la terre.

L'heure de tout le monde sonne, et aussitôt les plus étranges modifications s'accomplissent. Le pauvre devient riche; le parvenu est renvoyé à ses moutons ; la coquette retourne en détail chez les fabricants de postiches ; le palais bâti par un fripon rentre pierre par pierre, meuble par meuble, chez ses véritables propriétaires ; l'avocat devient bègue; l'apothicaire est empoisonné, l'inquisiteur brûlé, le tavernier mis à la question du vin frelaté et le cordonnier à celle des brodequins, l'avare est enfermé dans un coffre-fort vide, le tailleur écorché vif, le médecin est transformé en exécuteur des hautes et basses œuvres, le noble en décrotteur et le nègre en grand seigneur.

M. Germond de Lavigne n'a donné qu'un résumé de ces caprices de la Fortune, dont la nomenclature occupe 180 pages de la *Fortuna con seso*, pages pleines des rapprochements les plus bizarres, des pensées les plus philosophiques, d'applications morales et politiques d'une haute portée, d'expressions d'une originalité dont Quevedo a conservé le secret. J'ajoute que cette fantaisie est de beaucoup postérieure au *Tacaño*, puisque Mars y est désigné sous le nom de Don Quichotte des Déités; comme je l'ai dit plus haut, le roman de Cervantes a été publié, pour la première fois, en 1605. Le traducteur a fait suivre le prologue d'un épisode de son crû qui forme l'introduction nécessaire à l'*Histoire de Don Pablo.* Un condamné est conduit au supplice. Au moment où il va passer son cou dans le fatal nœud coulant, l'*heure* sonne, et c'est le bourreau qui, soudain, se balance au bout de la corde. Mercure, déguisé en hidalgo, s'approche de la potence, prend par le bras l'exécuteur improvisé, qui pleure à chaudes larmes, et le conduit dans une maison où dieux et déesses, vêtus en seigneurs et en grandes dames du temps, s'étaient réunis, et l'introduit sous le nom de *Pablo de Ségovie.* Sur l'invitation de Jupiter, le *Tacaño* raconte ses aventures à l'Olympe travesti.

J'ai insisté déjà sur le respect pour les deux idiômes et le soin avec lesquels M. Germond de Lavigne avait accompli sa tâche. M'occupant moi-même, et depuis longtemps, de traductions, j'ai pu constater les difficultés de toutes sortes qu'il a rencontrées et le bonheur avec lequel il les a surmontées. Ses notes sont une glose historique et linguistique des plus intéressantes. Je ne veux cependant pas laisser le lecteur sous l'impression d'un sentiment personnel ; il aura certainement plus de foi dans le témoignage d'un maître. Or, voici comment s'exprime Charles Nodier dans une lettre imprimée en tête de la traduction : « Pour réussir dans une pareille entreprise, il fallait autre chose qu'une étude approfondie de cette belle langue espagnole qui nous est si chère à tous deux. I fallait se laisser entraîner à l'essor quelquefois extravagant de Quevedo, et savoir voler de ses ailes. Mon amitié vous a longtemps suivi d'un œil inquiet dans ce voyage aventureux; vous en êtes heureusement revenu avec tout le succès que vous pouviez en attendre et je suis heureux d'être le premier à constater votre triomphe. »

On conviendra que M. Germond de Lavigne a le droit d'être fier d'un e semblable appréciation.

HIPPOLYTE VATTEMARE.

Voyage à Venezuela, à la Nouvelle-Grenade et à l'Equateur, par M. DE LISBOA, 1 vol.
Romances historiques, par le même.

Ce récit de voyage à Venezuela a été publié l'année dernière, à Bruxelles, par M. le conseiller de Lisboa, ministre plénipotentiaire du Brésil près de S. M. Léopold II. Une longue résidence dans ces contrées a permis à l'auteur de faire une étude sérieuse des hommes et des choses et d'imprimer une grande justesse à ses appréciations. On ne saurait trop louer son impartialité, qualité qui fut longtemps la plus rare chez les descendants des races portugaise et espagnole qui ont peuplé et civilisé une partie du Nouveau-Monde. Hâtons-nous d'ajouter qu'au Brésil, pas plus que dans les républiques hispano-américaines, il n'existe un seul homme de quelque valeur qui ne repousse aujourd'hui ces vieux préjugés de races qui creusaient naguère des abîmes entre les nations.

L'empereur du Brésil est le premier à donner l'exemple. Aucun chef d'Etat n'est d'un accès plus facile que Don Pedro II, et tous les étrangers de distinction, quelle que soit leur nationalité, sont l'objet du plus bienveillant accueil de la part de Sa Majesté impériale. Nous nous plaisons d'autant plus à rendre cet hommage qu'il est plus rare d'en trouver l'occasion, et l'on pourrait citer dans notre vieille Europe tel médiocre ministre qui pourrait aller prendre là-bas des leçons de courtoisie et même de simple politesse. Qu'on nous pardonne cette digression.

L'auteur saisit toutes les occasions d'applaudir à ce qui mérite encouragement ou éloge. On reconnaît partout ses sentiments favorables à l'indépendance et à l'agrandissement des peuples de cette race latine, à laquelle il est lui-même fier d'appartenir. Historien véridique, il ne peut passer sous silence certains faits, certains défauts, mais, jusque dans le blâme et la critique, on sent vibrer la sympathie d'un esprit distingué. Il constate que, depuis l'époque de l'Indépendance (1825), une diminution notable s'est manifestée dans la production du pays. Pour ne mentionner qu'un seul produit, le cacao, on comptait à cette époque 16 millions de pieds de cette plante, et aujourd'hui on n'en peut plus constater que 8 millions. Le tableau qu'il nous fait de l'état d'abrutissement des Indiens de l'Equateur est navrant. Il nous fait connaître les villes de Saint-Thomas, Laguayra, Caracas, que décore sa verdoyante plaine de cafeiers, Willelmstad, Guagira, Santa Martha, où, en 1830, mourut Bolivar; Bogota, cette capitale où le pittoresque le dispute à la salubrité et à la douceur du climat; Calamar, Carthagène, Panama, Guayaquil et Quito. Avec l'auteur, nous visitons aussi les principales villes des provinces de Barcelone, de Cumana et de Margarita; de Neyva, Honda, Mompox et Barranquilla, cités assises sur les rives du Magdelena. La navigation de ce fleuve, dont naguère la pirogue du sauvage sillonnait seule les eaux, se fait maintenant à jours fixes, par bateaux à vapeur, jusqu'à une hauteur de 145 lieues.

L'auteur ne se borne pas à retracer les mœurs des habitants, il nous raconte leurs origines et leurs légendes, cette histoire des peuples primitifs. Il sait rendre intéressante la description des lieux devenus célèbres

par les travaux des savants ; en sa compagnie, on suit avec un vif intérêt les recherches de M. de Humboldt, on s'engage avec sécurité dans la chaîne des Cordilières. « Dans le voisinage du Chimborazo, dit M. de » Lisboa, il existe un certain nombre de sources d'une eau cristalline, » dont une est thermale ; ces sources, en réunissant leurs eaux, forment » plusieurs ruisseaux qui coulent vers Chambo, puis à Palazza. Ce sont » là les véritables sources du grand fleuve, du majestueux Amazone. »

Certains détails sur l'industrie offrent un intérêt spécial pour le *fazendero* brésilien, dont les produits sont souvent similaires de ceux de ces républiques, avec lesquelles des relations commerciales et de bon voisinage tendent à s'établir, surtout depuis que le Brésil a ouvert ses grands fleuves à toutes les nations.

L'auteur a, sans hésitation, abordé la question de l'esclavage, ce germe de mort pour toute société ancienne ou moderne. Il indique comment a eu lieu, dans ces Etats hispano-américains, l'extinction graduelle de cette plaie de l'humanité, extinction commencée en 1821 et complétement accomplie en 1845. « Un des arguments les plus puissants, dit » M. Lisboa, que l'on puisse alléguer contre l'esclavage, est la facilité » avec laquelle la jeunesse, élevée sous son influence, acquiert des habi» tudes de despotisme, habitudes qui la préparent mal à cette retenue, à » cette abnégation qu'exigent les formes du gouvernement constitutionnel. » La soumission de la minorité à la majorité n'est-elle pas la condition » essentielle de cette forme de gouvernement ? »

Ecrit d'un style sobre et élégant, dans cette belle langue de Camoëns, le livre de M. de Lisboa ne nous montre pas seulement un talent d'écrivain et l'esprit d'un observateur, il nous fait surtout saisir, ce qui est plus important, la véritable pensée des hommes éclairés du Brésil sur la question de l'esclavage, et prouve que cette question, sur laquelle tout le monde est d'accord, n'attend plus sa solution que de l'opportunité.

M. de Lisboa n'est pas seulement un économiste et un diplomate, il est poète. Dans un pays où la poésie n'est pas tenue, comme chez nous, pour une marque d'infériorité politique, un homme sérieux ne déchoit pas en publiant des œuvres poétiques. Les *Romances historicos* de M. de Lisboa ont été publiées également à Bruxelles. Le volume est dédié à un auguste poète, à un illustre protecteur des lettres, S. M. I. Don Pedro II.

A la suite de la publication de ces deux livres, l'Académie des sciences de Lisbonne, présidée par le roi Don Fernando lui-même, a nommé M. le conseiller Lisboa membre correspondant de ce corps savant. Heureux les pays où le souverain se fait gloire d'être l'égal des savants et des lettrés! Il y a là la marque d'un respect profond pour l'intelligence humaine, et nous ne devons pas négliger de relever ces exemples quand, par hasard, ils nous sont donnés. JOHN LE LONG.

Dictionnaire général des Lettres, des Beaux-Arts, etc., par Th. BACHELET et Ch. DÉZOBRY. 2 vol. in-8°. Paris, Ch. Delagrave et C^e.

Destiné, selon la pensée des auteurs, à compléter le *Dictionnaire de Biographie et d'Histoire*, celui qu'ils ont publié sous le titre de *Dictionc*

naire des Lettres et des Beaux-Arts explique et justifie son utilité par la corrélation toute naturelle qui existe entre les deux ouvrages. L'un présente l'histoire des hommes et des événements, ainsi que le font justement observer MM. Bachelet et Dézobry; l'autre montre le tableau des efforts, des progrès et des développements de l'esprit humain, dans des genres où il exerce ses plus hautes comme ses plus délicates facultés, depuis les beaux-arts, au sens le plus général du mot, jusqu'aux deux sciences qui ont une influence si considérable sur la destinée des nations, la science du gouvernement et celle de l'économie politique. Le premier ouvrage, on l'a vu, s'applique au caractère personnel, analytique de l'histoire; le second, embrassant l'ensemble des faits considérés en eux-mêmes, on peut dire que le plus souvent une critique mesurée, se tenant en dehors du parti-pris et des tendances également exagérées de certaines écoles, a dicté les jugements portés sur les ouvrages des maîtres, aussi bien que sur ceux des écrivains secondaires. Quelques esprits sérieux pourront regretter que l'article relatif à la théologie, appelée autrefois la science des sciences, et que l'esprit sceptique ou indifférent du siècle relègue aujourd'hui dans les perspectives lointaines du passé, n'ait pas une étendue en rapport avec l'importance toujours réelle du sujet qu'il traite. C'est parce que la plupart des personnes qui consulteront le livre dont nous parlons lisent peu l'ouvrage de saint Jean Damascène, la *Théologie chrétienne*, de Pierre Lombard, la *Somme*, de saint Thomas-d'Aquin ou les *Dictionnaires théologiques*, de Richard et de l'abbé Bergier, qu'il convient de leur donner au moins un aperçu rapide des formes diverses revêtues tour à tour par la théologie dogmatique, la théologie morale et la théologie mystique.

Quant aux articles se rapportant à la philosophie, aux écoles anciennes et modernes, et aux nombreux systèmes qu'elles ont fait naître, ils sont, par une tendance facile à comprendre, beaucoup plus développés. En cela, ils répondent, nous le reconnaissons volontiers, à des besoins et à des aspirations qui sont plus en harmonie avec les goûts, le caractère et les préoccupations de notre époque. Parfois on serait porté à croire cependant que quelques articles, comme celui qui traite du *matérialisme*, sont aussi trop peu développés, si l'on ne trouvait plus loin un article qui, considérant la *matière* soit comme une substance universelle, soit comme principe des choses corporelles, nous la montre, dans un sens plus étendu, l'opposé de la *forme* et de l'*essence*, et dans un sens plus restreint, l'opposé de l'esprit. En outre, des articles sur les *monades*, la *perception*, le *spiritualisme*, l'*âme*, l'*idée* et la *psychologie*, présentent d'autres notions fort utiles touchant ces importants objets de la science philosophique.

Certains sujets se rapportant à la fois à la philosophie, à la poésie et à la cosmogonie, tels que ceux qu'on trouve traités, par exemple, dans les articles *Purânas*, *Vêdas* et *Zend-Avesta*, renferment une intéressante analyse de ce cycle immense d'antiquités et de légendes, de poèmes épiques et lyriques, de codes religieux et moraux, qui constituent le fonds de la littérature des peuples de l'Inde et de la Perse. A propos des *Vêdas*,

on établit notamment la haute origine, la nature et l'importance de ce vaste et singulier recueil. L'auteur, M. E. Burnouf, y rappelle aussi que les hymnes du *Rig-Vêda*, composés vers le XVI[e] siècle avant l'ère chrétienne, sont l'unique monument de ce genre appartenant à notre race, puisque les hymnes antiques de la Grèce sont perdus sans exception. « Ceux du *Rig*, ajoute-t-il, sont classiques dans leur fond et dans leur forme; la poésie est tout entière empruntée à la nature extérieure et à la vie ordinaire des populations aryennes. Les phénomènes du jour naissant, de la foudre et des vents; ceux du feu sacré qui s'allume, se développe et s'éteint; la marche des Aryâs à travers des peuples ennemis et barbares; le labourage et les troupeaux; la naissance, le mariage, la mort avec la sépulture, tels sont les sujets ordinaires des hymnes, sujets qui y sont traités généralement avec une grande sincérité d'observation. A côté de ces faits réels, les hymnes présentent tout un monde de conceptions symboliques, offrant la plus grande analogie avec les divinités de la mythologie grecque... Il y a donc un panthéon vêdique tout composé d'êtres idéaux présidant à la nature entière, et la reproduisant d'une façon poétique et classique. »

Si nous ne craignions de dépasser les bornes prescrites à cette étude bibliographique, nous pourrions citer du même auteur des articles remarquables sur la littérature grecque, ainsi que d'autres travaux non moins dignes d'intérêt, signés de MM. Dézobry, Bachelet, Didier, Etienne, Mézières, Rousselot et Saint-René-Taillandier. Appliqués successivement à l'art antique et oriental, au goût et à ses variations, à l'histoire de la littérature et de la philosophie en France, en Angleterre, en Italie et en Allemagne, ces travaux composés par des écrivains d'une spécialité et d'une notoriété bien établies, ne peuvent que confirmer la valeur théorique et pratique du *Dictionnaire des Lettres et des Arts*.

ALPHONSE DANTIER.

REVUE MUSICALE

GRAND OPÉRA : Reprise de *Hamlet;* rentrée de Mlle Nilsson et de M. Faure; débuts de Mlle Julia Hisson; — **OPÉRA-COMIQUE** : reprise de *Zampa*. M. Achard.

Grétry, Boïeldieu, Hérold et M. Auber sont les compositeurs qui ont le plus honoré notre école française d'opéra-comique. Chacun a sa physionomie. Hérold réunit dans une combinaison rare l'esprit et le goût de la France, l'émotion religieuse de l'école allemande, le naturalisme de Weber, la grâce, l'éclat, l'intarissable verve de Rossini. Weber et Rossini sont les deux génies bienfaisants qui ont délié la langue d'Hérold, et nous retrouvons comme un écho de leur inspiration souveraine dans cette admirable partition de *Zampa* que le théâtre Favart vient de reprendre avec une certaine solennité. Il serait prématuré de porter un jugement sur l'œuvre — livré cependant tout entier au public par une constante exhibition sur nos scènes lyriques, — de ce maître que la mort est venue ravir comme un voleur, selon l'expression de la Bible, au moment où éclatait l'immense succès du *Pré-aux-Clercs* et lorsqu'il était encore tout palpitant de la chaude frénésie dans laquelle avait été couvée et mûrie cette dernière parole d'un grand compositeur. L'heure n'est point encore venue de classer ce musicien, et l'on ne peut guère pressentir le rang qu'occupera dans l'histoire musicale le poète inspiré qui sema tant de pages remarquables dans *Marie*, dans *les Rosières*, dans *la Clochette*, dans *le Muletier*, dans *la Médecine sans Médecin*, courte improvisation d'un homme qui veut sourire avant l'adieu suprême, et dans laquelle se retrouve la fine touche du maître qui a légué à notre école nationale deux chefs-d'œuvre, le *Pré-aux-Clercs*, où il a mis toute la tendresse de son cœur endolori, *Zampa*, tragique résumé des meilleures qualités d'Hérold et gage certain

que s'il eût vécu, la France aurait possédé en lui un de ces génies supérieurs qui sont la gloire d'un pays et l'illustration d'un siècle.

Hérold est plus varié et plus coloriste que Méhul, plus inventif et plus original que Chérubini, dont l'imagination manque toujours de spontanéité, plus précis dans sa mélodie, plus condensé dans l'harmonie et dans l'instrumentation que Boïeldieu; il est doué d'une sensibilité touchante, d'une mélancolie chaleureuse et communicative, que M. Auber, toujours distingué et spirituel, n'a guère connues que dans *la Muette* et dernièrement dans *un Premier Jour de bonheur*. Ses œuvres respirent le sentiment indéfini, la tristesse pénétrante, la douleur résignée, l'aspiration idéale, familières aux poètes du Nord; en les écrivant, il les a comme attristées du pressentiment vague de la maladie funeste qui prématurément devait enlever cet homme de génie.

C'est en 1831, le 3 mai, que *Zampa* fut représenté pour la première fois. M. Chollet, M. Féréol et Mme Casimir, tenaient les premiers rôles. L'œuvre fut goûtée par les artistes et par les dilettantes, et le souvenir en resta assez vivace pour qu'on ait eu le désir de la reprendre en 1835. Les mêmes artistes pour qui l'ouvrage avait été composé le présentèrent de nouveau au public, qui, cette fois, se montra unanime dans l'enthousiasme. *Zampa*, placé au rang qui lui appartient par les acclamations de l'Europe, a été repris souvent, et en dernier lieu en 1858. M. Chollet, M. Masset, M. Barbot, M. Montaubry, beaucoup d'autres encore, et aujourd'hui M. Achard ont successivement tenu le rôle de Zampa. Ce dernier artiste doit, dans la capitale où il est accueilli avec une sympathie qui n'a ni grandi ni faibli depuis ses débuts, regretter sa bonne ville de Lyon, où il excitait l'enthousiasme. Comme comédien, il est loin d'égaler son père, qui a longtemps brillé sur les scènes parisiennes. Quand il figurait dans le personnel du Théâtre-Lyrique, M. Achard, qui avait été remarqué aux concerts du Conservatoire, donnait des espérances qui semblent aujourd'hui bien exagérées. C'est en province qu'il a acquis la réputation qui l'a fait appeler à l'Opéra-Comique. Les services qu'il y rend lui ont mérité une certaine estime, mais non le succès éclatant qu'un public exigeant réserve aux grands chanteurs. M. Achard est un vrai ténor. Il se sert peu de la voix de tête, ressource admirable pour les oppositions et les nuances. En revanche, il a une extension vocale qui, du *ré* au-dessus de la portée, note peu vibrante et peu solide chez lui, monte au *si* dépassant les lignes. L'éclat des notes supérieures n'est point amorti. La verdeur, le métal, comme disent les Italiens, fait un peu défaut à cette voix égale et pleine, qui acquiert une valeur singulière lorsque M. Achard s'émeut dans une situation dramatique ou s'anime dans une inspiration musicale.

On peut donc regretter que ce virtuose, doué d'une belle voix, ne possède point tout à fait le physique, l'accent, l'énergie, et encore moins la hautaine distinction qui sont indispensables pour le personnage de Zampa, auquel M. Chollet s'identifiait si bien. Cependant M. Achard, qui n'est pas un artiste sans mérite, serait parvenu à se faire pardonner ce qui lui manque s'il eût apporté plus de soin dans l'étude de ce rôle périlleux. Les études hâtives font les virtuoses insuffisants. M. Achard a réussi à se

faire applaudir ; mais dans le chant si dramatique du premier acte : *Que la vague écumante*, il a eu le tort de remanier le texte musical et de faire, d'une phrase mélodique digne d'accompagner des vers de Byron, une banalité de guinguette. Le rôle composé pour M. Chollet, dont la voix tenait du baryton et du ténor, est écrit bas pour M. Achard. Ce n'est pas une excuse. Le texte des chefs-d'œuvre ne doit pas être altéré. M. Achard s'est relevé dans le grand air du second acte : *Toi dont la grâce séduisante*, et dans le finale du troisième acte, surtout dans la ravissante cavatine que le bandit chante aux pieds de Camille évanouie : *Pourquoi trembler, c'est moi qui vous implore?* Les autres rôles sont suffisamment remplis, particulièrement celui de Dandolo, où M. Sainte-Foy est très plaisant. Mlle Cico, dans le rôle de Camille, ne nous paraît pas être précisément l'héroïne qu'Hérold a rêvée pour son opéra romantique, ravivé par un coloris tout moderne.

Mlle Nilsson et M. Faure sont rentrés à l'Opéra, et *Hamlet*, qui a reparu sur l'affiche en attendant *Armide* et *Charles VI*, a ramené le public, qu'avaient éloigné les chaleurs excessives de la saison. Nous avons voulu entendre de nouveau et juger à distance cette partition que Londres a applaudie après Paris. Ce second examen n'a point été plus défavorable. En écoutant attentivement cette musique, maintenant familière à notre appréciation, nous avons mieux compris qu'*Hamlet* est l'œuvre méditée d'un artiste épris du drame de Shakespeare et qui a projeté de révéler toute sa nature élevée et passionnée dans ce poëme de prédilection. Dans *Hamlet*, il ne s'agit point d'une musique hâtive, écrite sur commande et avec la préoccupation des exigences spéciales à tel chanteur, à tel théâtre, et l'on ne revient pas sans intérêt sur l'étude d'une œuvre que le seul sentiment de l'art semble avoir dictée. M. A. Thomas a, avec les maîtres de l'école moderne française, des ressemblances au milieu de contrastes que tout le monde peut saisir. Comme eux, il tombe souvent dans l'afféterie, par crainte du commun et du populaire. Il s'ingénie, comme eux, à dépouiller la phrase mélodique des notes accentuées, et il se complaît à la renfermer dans un réseau d'accords qui excitent plutôt la curiosité du connaisseur que la sympathie du public. De crainte de s'éclabousser et de souiller sa longue robe de docteur, M. A. Thomas, qui a tant de distinction dans l'esprit, arrive à ne marcher qu'avec peine, avec précaution, et comme un homme guindé et vacillant. Ses chœurs encourent un grave reproche. L'habitude d'écrire pour les orphéons a façonné M. Thomas à des coupes moins choisies, à une facture ciselée sans finesse, à des effets vulgaires. Les chœurs ne ressortent pas dans la partition propre et nette d'*Hamlet* : mais l'orchestration est toujours magnifique. Elle est à la hauteur des plus belles conceptions. La mise en scène et les décors ont été légèrement remaniés et sont d'une solennité encore plus imposante. Dans le premier acte, où le spectre apparaît, le palais d'Elseneur couvert de neige étale sa façade illuminée sur un paysage morne de l'hiver du Nord. Au premier plan sont les ruines hantées par le fantôme et la plateforme sur laquelle il erre à l'heure traditionnelle de minuit. On a accru, s'il est possible, la terreur de l'apparition par un déplacement d'ombres

et de lumières réellement sinistre. L'intérieur du palais, avec la scène de la pantomime est aussi d'un grand effet. Le quatrième acte, qui semble un sourire du soleil dans cette œuvre sombre, représente, comme on sait, un paysage du Nord, avec sa lumière froide, sa verdure humide. On a changé les nuances lumineuses, qui avaient paru ternes et rigides. Maintenant on dirait le jardin d'une ondine au printemps. Le décor du cinquième acte, sans être moins lugubre, supporte mieux la critique. Nous éprouvons assez de difficultés à peindre avec la plume ce paysage morne et qui donne le froid du sépulcre ; il se sent mieux qu'il ne peut se décrire. Nous sommes au cimetière, et l'on va enterrer Ophélie ; l'air est glacé, le jour terne, le paysage austère, et l'on est tout pénétré de désolation. Mais il faut avouer que la secousse des grandes idées de Shakespeare fait ici défaut. Dès lors, ce catafalque, ce corps mort, tout ce spectacle d'un enterrement devient une banalité de décoration funéraire. Tout ce noir déplaît à l'œil et laisse une fâcheuse impression, malgré l'habileté de la mise en scène. Aucune haute moralité ne ressort de toute cette parade de mort qui, dans Shakespeare, est d'un enseignement si fécond. Telle est l'appréciation sincère que nous rapportons de cette audition nouvelle. Elle ne change rien aux opinions que nous avons déjà exposées, mais nous avons voulu compléter les renseignements que le lecteur a le droit de réclamer sur une œuvre qui passionne en ce moment la France, l'Angleterre et l'Allemagne.

Mlle Nilsson, en partant, nous avait laissés tout épris d'elle. Elle n'a pas retrouvé à son retour la même vogue. Le public a secoué le charme. Le succès très légitime d'autres cantatrices dans ce même rôle a appris aux dilettantes que le personnage d'Ophélie ne perd pas de son prestige quand il est représenté par d'autres artistes qui ont l'art d'approprier leur personne, leur talent, leur voix, à un rôle qui semble n'avoir été composé que pour Mlle Nilsson et que l'on ne croyait intéressant qu'avec elle. Puis, il faut le dire, la vaste nef de l'Opéra exige une voix plus solide, et les efforts de la cantatrice suédoise n'arrivent qu'à montrer sa lassitude et à trahir sa bonne volonté.

Les débuts de Mlle Julia Hisson, à qui des amis bruyants et trop pressés ont voulu faire une ovation intempestive, ont encore montré ce qu'il y a de factice et quelquefois de maladroit et d'inintelligent dans les enthousiasmes du public. Ces débuts, qui méritent d'être remarqués, on en a compromis le succès légitime, parce qu'on a voulu en faire un événement. Mlle Hisson est née à Besançon, le 16 mars 1849. Elle est fille d'un officier de marine mort en Crimée et petite-fille d'un conseiller de préfecture de Besançon. En 1855, elle vint à Paris, et son éducation fut confiée aux ursulines de Belleville. Dès l'âge de dix ans, elle montrait pour la musique des dispositions que ses parents ne négligèrent pas. Elle entra au Conservatoire en 1859. Elle est restée quelque temps dans la classe de M. Charles Bataille, puis chez M. Wartel, excellent maître, qui a dirigé Mlle Trebelli et Mlle Nilsson. Mme Rety lui a enseigné le piano. En novembre dernier, elle fut acceptée comme élève de l'Opéra. Les répétitions donnèrent des espérances qui se sont en partie réalisées. La jeune débutante se présente

bien au public et ne reste pas désemparée sur les planches. Elle est belle personne, grande, un peu forte pour son âge. Sa taille est bien prise, ses bras sont superbes; elle est taillée en statue antique. Elle a le geste ample, noble et fier, et cet instinct de la démarche et de l'attitude qui promettent une tragédienne lyrique. Elle sait se mouvoir, pleurer et écouter, ce qui n'est pas un mérite ordinaire. Son visage est agréable et doux, et sa physionomie, mobile, expressive, semble faite pour refléter les émotions du drame. La volonté la porte à braver un peu son inexpérience et à enlever d'audace ce que l'étude lui apprendra à maîtriser. Son ardeur, qu'elle devrait contenir et diriger, la porte à des exagérations qu'excusent peut-être la jeunesse, la pratique toute récente de la scène et le désir de se conquérir au plus vite un nom. Les professeurs et les directeurs sont aussi pressés que les élèves, et ils semblent ignorer combien de victimes nous ont déjà coûtées les études imparfaites, les cultures hâtives de tous ces débutants qui abordent le public, assurés de produire de l'effet, de surprendre avec éclat des bravos irréfléchis, mais non de se maintenir avec force et sagesse dans la continuité du talent. La voix de M^lle^ Hisson est d'un timbre puissant et généreux, étendue et sonore. C'est un mezzo-soprano tout disposé pour les élans dramatiques des grands rôles : *Alice*, *Rachel*, *Valentine*, *Olympia*. Les notes aiguës manquent de douceur et les traits ne brillent pas par une excessive souplesse ; mais l'échelle vocale ne se rompt point dans les trois registres. Le médium est très moelleux et les cordes graves résonnent sans vaciller et sans faiblir. Notre débutante vise à l'éclat, et son exubérance, qu'elle prend à tort pour le feu sacré, lui sera un embarras dans des rôles où M^me^ Stoltz dépassait la mesure. Observer les nuances, tempérer ses effets, donner de l'équilibre à son exécution, polir, limer son chant, quitter sans brusquerie les notes aiguës, ne pas trop prolonger les ports de voix au moyen desquels elle lie les sons, moins pousser l'organe dans les terminaisons bruyantes, ne pas faire des abus de sonorité, voilà ce que conseilleront à la débutante les gens qui ne voudraient pas l'induire en erreur et gâter dans leur fleur des qualités incontestables.

MAURICE CRISTAL.

CHRONIQUE POLITIQUE

14 août 1868.

Si le gouvernement a espéré un moment qu'en prenant l'initiative de quelques réformes constitutionnelles il préviendrait tous les mécontements, il doit penser qu'il s'est fait une grande illusion. Les choses même ont une telle apparence que les concessions du 19 janvier semblent avoir produit plus de mécontents que de satisfaits; il est forcé d'entendre tous les jours, et particulièrement le samedi, les propos les plus blessants; les sympathies sont pour les écrivains qui l'attaquent, le sarcasme ou le dédain le plus complet pour ceux qui le défendent; les gros profits de la profession vont aux censeurs, et la vie est dure aux louangeurs. Les journaux qui étaient contents de peu de chose ne sont plus contents de rien. S'il s'en crée de nouveaux, ils sont hostiles. Telle est la pente sur laquelle nous glissons. En trois mois, l'esprit d'opposition a doublé de vigilance; il s'est enhardi et il s'est excité, sans paraître se préoccuper le moins du monde des rigueurs d'une législation hérissée de piéges; il s'est même jeté à travers ces piéges avec un souverain mépris du danger, allant un peu à la dérive dans le champ nouveau ouvert à ses explorations. Les lois nouvelles sur la presse et sur le droit de réunion, à peine écloses et encore parées de leur fraîcheur virginale, ont été brutalisées et violées. Tout journal qui naît ou qui essaye ses premiers pas tombe dans un délit ou dans une contravention et se trouve frappé d'une condamnation; seuls, les vétérans qui ont des habitudes de prudence échappent au péril. Si l'on va longtemps de ce train, les rôles du tribunal correctionnel seront tellement envahis qu'il faudra donner une succursale à la 6e chambre, ou laisser aller les autres malfaiteurs. A Paris, déjà *l'Electeur*, *le Réveil* ont payé l'amende; en province, *l'Union libérale* de Tours l'a payée aussi, et *le Messager du Sud-Ouest*, organe courageux, se trouve, tout jeune encore, aussi mutilé qu'un vieux combattant. Un sort plus rigoureux encore se prépare pour *la Lanterne;* cette publication hebdomadaire, qui vise au pamphlet, montre à quelle vogue rapide on peut arriver, sans grande gêne de style, en disant au pouvoir un choix de vérités fort dures et en traitant ses agents sur le pied d'une familiarité

méprisante. Malheureusement, dans ce chemin, avec ces façons d'écrire, on ne va pas loin sans se heurter à un certain art. 12 de la loi du 17 mai 1819, sans se rendre coupable d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement et d'outrages envers les représentants du pouvoir. Le rédacteur de *la Lanterne* est déjà pris dans les filets de l'art. 12, et il n'en sortira pas aisément.

A côté des délits commis par la voie de la presse contre le pouvoir, il y a eu les délits contre les personnes. Le même entraînement qui a provoqué les violences contre l'autorité, a provoqué aussi les violences contre les personnes ; des gens de peu de retenue et d'un vilain ton se sont rués les uns contre les autres et ont sali leurs papiers respectifs des plus grossières diffamations. Il a fallu aussi que la justice descendît dans ces querelles et fît à l'honneur de chacun des insultés une juste réparation. Pendant plusieurs jours, on n'a parlé que de ces procès et de ces sottes aventures. Les vrais écrivains se sont affligés de tout ce désordre scandaleux; ils ont su faire cependant la part des premières inexpériences et des premières ivresses; ils ont compris qu'avant peu cette fougue s'apaiserait d'elle-même et que chacun rentrerait dans la légalité et dans sa dignité. On ne passe pas tout d'un coup des ténèbres à la lumière sans éblouissements et sans vertige.

Il est fâcheux que le pouvoir ne se soit pas suffisamment pénétré de ces motifs d'indulgence et qu'il ait cru devoir faire tout de suite usage de ses armes. Voilà, d'ailleurs, le grand inconvénient des lois de répression; quand on les a, il faut s'en servir. Il est peu d'agents du pouvoir qui se croient autorisés, lorsqu'ils pensent qu'un délit est commis, à ne point requérir aussitôt l'application de la loi ; ils montrent ainsi leur zèle; ils s'exposeraient sans doute à une disgrâce certaine s'ils agissaient avec plus de discernement, tandis qu'en usant de rigueur, ils arrivent à toutes les faveurs, et sont d'autant plus considérés qu'ils ont dépisté et châtié plus de coupables. Il doit être en passe d'arriver à tout, ce préfet du Gard qui a eu dernièrement assez de flair pour trouver à une réunion privée tous les caractères d'une réunion publique, et pour appliquer la loi qui interdit une réunion publique cinq jours avant l'ouverture du scrutin. M. le préfet n'a rien négligé, et personne ne peut lui reprocher de n'avoir pas fait son devoir ; on voit qu'il a procédé le code à la main. Les sommations légales ont été faites au président de la réunion et aux personnes présentes. Le commissaire est arrivé, puis les fantassins, et, sans charger les assistants à la baïonnette, on les a tout de même mis dehors à coups de crosse. C'est un préfet qui a fait son devoir, dira-t-on en haut lieu, sans considérer que dans la circonscription électorale où s'accomplissait cet acte de rigueur, le gouvernement avait pour lui une imposante majorité, alors que le pauvre candidat pour qui se tenait cette réunion réputée illicite ne devait recueillir que quelques milliers de suffrages. On comprend que lorsqu'un des deux adversaires est très fort, l'autre use de tous ses moyens; mais n'est-ce pas faire preuve de pusillanimité et d'une véritable faiblesse que de se montrer équipé jusqu'aux dents devant un adversaire faible et désarmé? On répond à cela que le pouvoir doit toujours paraître très fort; il

faut qu'il ait toujours son grand sabre, aussi bien pour couper en deux un moucheron que lorsqu'il s'agit de pourfendre une montagne ; l'appareil de la force agit sur l'esprit des populations et les pousse au respect. Qui sait même si le préfet du Gard n'est pas convaincu que le grand succès électoral de M. Dumas est dû à l'acte de vigueur accompli par l'autorité locale ? Il y a cependant, on nous l'accordera, pour un gouvernement comme pour un simple particulier, un autre moyen d'influence ; il y a d'autres procédés pour arriver à la domination. Celui que M. le préfet de Nîmes a employé a peut-être agi fortement sur l'esprit impressionnable des électeurs méridionaux ; mais, à coup sûr, il a amoindri le succès du candidat officiel. Ses adversaires peuvent dire, et ils diront que l'on a effrayé les électeurs, et que si le gouvernement avait laissé chacun libre de se réunir et de voter à son gré, le candidat de M. le préfet n'eût pas obtenu un triomphe aussi complet. C'est une objection qu'il fallait prévoir ; un préfet véritablement intelligent et dévoué l'eût évitée avec d'autant plus de soin, que c'est avec des objections pareilles que, depuis quinze ans, on essaye de contester la sincérité de tous les votes favorables au gouvernement impérial.

Et d'ailleurs, M. le préfet du Gard est-il bien sûr d'avoir appliqué la loi ? Il ne manque pas de gens et de journaux qui prétendent qu'il l'a violée. Le cas mérite bien qu'on l'examine, et on nous accordera qu'il est discutable. Il ne s'agit point ici de l'intention, mais du fait matériel. Un candidat, ayant laissé passer les délais légaux pour convoquer les électeurs dans une réunion publique, s'avise de tirer parti de la tolérance de la loi sur les réunions privées et de faire une réunion qui, avec tous les caractères d'une réunion privée, lui donne cependant tous les avantages qu'il pourrait attendre d'une réunion publique. Un vaste local est loué ; donc il appartient à celui qui le loue, lequel a le droit, se trouvant chez lui, d'inviter à le venir voir autant de personnes que son local peut en contenir. C'est ainsi qu'on a procédé à Nîmes, et si l'on veut bien se rappeler les déclarations formelles faites au Corps législatif par M. le président du conseil d'Etat sur le nombre illimité de personnes qui pouvaient participer à une réunion privée, on conviendra que les électeurs du Gard pouvaient se croire dans l'exercice de leur droit. Tel n'a pas été l'avis du préfet qui, sans doute, a découvert dans les faits qui sont à sa connaissance des irrégularités qui nous échappent et que le procès engagé doit mettre en lumière. Dès à présent, on peut dire qu'elle est mauvaise la loi qui, le jour où, pour la première fois, d'honnêtes citoyens veulent faire usage du droit qu'elle consacre, donne lieu à des dissentiments aussi profonds et à de pareils actes de violence. Elle contient certainement une lacune ou elle manque de clarté. Qu'est-ce qu'une loi sur les réunions qui ne distingue pas en termes précis une réunion privée d'une réunion publique, alors qu'elle autorise toujours les unes et que, dans certains cas, elle interdit les autres? Et si, comme la raison et le bon sens l'indiquent, il ne peut être défendu à un citoyen français de convoquer dans son domicile qui bon lui semble, pourquoi réglementer les réunions publiques? pourquoi faire une loi ? Lorsque ces choses étaient en délibération au Corps législatif, un dé-

puté de la gauche se leva pour dire que l'opposition n'avait aucun besoin de ce droit de réunion dont on faisait tant de bruit, qu'elle ne savait aucun gré au gouvernement de son projet de loi, et qu'avec l'invitation à domicile, c'est-à-dire le droit de réunion dans le domicile privé, elle se passerait fort bien de l'autre. Cette déclaration aurait dû ouvrir les yeux au gouvernement; la franchise de M. Pelletan, car c'est de lui qu'elle part, était un trait de lumière; il fallait après cela ou retirer la loi, ou faire disparaître les différences illusoires qu'on essayait d'établir entre les réunions publiques et les réunions privées, et ne point réglementer les premières puisqu'il était impossible de réglementer les secondes. Ni les membres du gouvernement, ni les membres de la commission ne se sont arrêtés à la déclaration du député démocrate, et l'on a laissé voter et promulguer une loi dont le texte contenait ce vice radical. Elle a de commun avec la loi sur la presse bien d'autres défauts : elle est obscure, contradictoire et mal rédigée. On serait porté à croire, en voyant la manière dont sont écrits nos nouveaux textes de lois, qu'il n'y a personne au Corps législatif et au Sénat qui connaisse bien l'art de condenser une pensée en peu de mots et de rédiger d'une façon quelque peu intelligible. Les deux dernières lois, qui, par leur nature, sont le plus sujettes à être violées, sont les plus mal conçues; elles laissent aux commentateurs un champ vaste et encombré de broussailles. Aussi difficiles à pratiquer pour les citoyens qu'à appliquer pour les tribunaux, elles appellent une prompte révision. Nous disons une révision et non pas une réaction; du train dont nous allons, il faudra, sous peu, réviser ces lois ou les rapporter. Le gouvernement ne peut pas se présenter aux élections générales avec de pareilles armes, si mal aiguisées qu'elles blessent à la fois et l'adversaire qu'elles frappent et celui-là même qui les manie, qu'elles restreignent toutes les libertés, qu'elles créent des tourments aux électeurs et des embarras au gouvernement, et qu'enfin elles sont plus irritantes que l'arbitraire sous lequel nous vivions, en ce sens que l'arbitraire ne nous donnait point la tentation d'agir, tandis que les nouvelles lois nous excitent à l'exercice de droits qu'elles ne proclament que pour les réprimer.

Il faudrait favoriser l'établissement d'un tel état de choses, que l'opposition n'ait plus aucune raison de se dire opprimée, et que les échecs qu'elle subit lui semblent bel et bien l'expression de la libre volonté du pays. Jusqu'à présent, il n'y a pas, en France, un seul parti qui s'avoue vaincu; ils ont tous, depuis quinze ans, la minorité dans toutes les élections; ils persistent à croire que, si le corps électoral pouvait s'exprimer librement, il prononcerait un autre verdict. Lorsqu'une élection se fait, on pèse les voix, on compare celles de la ville et celles de la campagne, et on trouve que si le candidat opposant est vaincu par la quantité des suffrages, il se sauve par la qualité. Si seulement il s'est réalisé un progrès de quelques voix d'une élection à l'autre, alors même que ce léger avantage les laisserait encore bien loin de la majorité, les partis opposants l'enregistrent comme un triomphe et comme un acheminement certain au succès. Il faut faire, dans toutes ces subtilités, la part très grande aux illusions; mais c'est l'autorité qui les entretient et les encourage; c'est elle qui, par

la grande influence et les innombrables ressources dont elle dispose, ne permet pas aux ennemis du gouvernement de se faire une idée exacte de leurs forces. Il y a longtemps peut-être qu'ils se seraient avoués vaincus si le pouvoir s'était mesuré avec eux à armes égales. Il suffit de voir de près ce qui vient de se passer dans le département du Gard et ce qui se prépare dans le département du Jura pour se faire une idée du parti pris de l'opposition de ne pas convenir de ses défaites. Dans le Gard, elle se composait de légitimistes et de démocrates ; il y avait un candidat pour les uns et un candidat pour les autres ; les légitimistes comptent qu'un très grand nombre des leurs se sont tournés au dernier moment vers le candidat officiel ou se sont abstenus ; les républicains se consolent en disant que les mineurs n'ont pas donné. Puis, on a vu que les électeurs de Nîmes ont voté pour l'opposition et que presque tout le succès du candidat agréable vient du vote des campagnes ; d'où l'on tire cette conclusion flatteuse pour nos bons paysans, qu'ils sont moins intelligents que les ouvriers ; mauvaise querelle que l'on a eu tort de soulever entre les villes et les campagnes et qui ne peut mener qu'à des discordes. Du peu de latitude que laisse le gouvernement à ses adversaires pour s'ébattre est sorti le système des coalitions électorales. C'est de la légitime défense, mais le moyen est scabreux et d'une pratique difficile dans certaines circonscriptions. On a également essayé de la coalition dans le Gard ; elle n'a point donné de très bons résultats. Dans le Jura, elle ne réussira guère mieux. Que les chefs de partis, les fortes têtes se coalisent entre eux et consentent pour un moment à ne pas déployer leur drapeau, qu'ils mettent une sourdine provisoire sur leurs principes, c'est un sacrifice sans doute qui ne leur coûte guère. Il est tentant, du reste, de s'armer contre l'ennemi commun, et, jusqu'à un certain point, nous reconnaissons que c'est de bonne guerre. Mais les foules n'abdiquent pas aussi facilement et n'entrent pas toujours volontiers dans ces capitulations. Dans les départements méridionaux, où les convictions sont tout d'une pièce, on arrive à grand'peine à décider des légitimistes à nommer les républicains ; pour les gens de ce pays qui aiment encore la vieille monarchie, les républicains sont toujours ceux qui ont fait tomber la tête de Louis XVI ; ils ne sortent pas de là ; ils voteront pour M. de Larcy tant qu'on voudra ; pour M. Cazot, jamais. Sur les questions religieuses, ils sont encore plus entiers. Il suffit qu'un candidat fasse profession d'être un libre penseur pour que le catholicisme, ardent et fanatique, ne veuille jamais lui prêter son appui ; vainement l'honnête et fidèle M. Berryer recommande M. Grévy aux légitimistes du Jura, et pousse tous ses amis à l'appuyer ; les foules restent surprises ; elles ne comprennent pas que des gens de principes si opposés, et qui se sont toujours combattus, puissent se donner la main. Tout nous fait penser que M. Grévy ne sera pas plus heureux dans le Jura avec les légitimistes que M. Cazot ne l'a été dans le Gard. Les journaux indépendants semblent le prévoir, et ils gémissent de cette résistance du corps électoral à ne pas vouloir faire des pactes provisoires contre les candidatures officielles. Il vaudrait mieux assurément que chacun votât selon ses préférences personnelles, pour

ses idées et pour ses amis ; on aurait ainsi l'expression plus vraie du sentiment national. Mais il ne faut pas dire que les coalitions faussent le sentiment national au même degré que les candidatures officielles. Il est vrai qu'elles servent principalement à manifester les répugnances de la majorité pour tel ou tel régime, pour telle ou telle politique ; mais n'est-ce point déjà un grand avantage ? et ne compte-t-on pour rien cette manifestation de tous les partis confondus pour indiquer au gouvernement la voie où il faut qu'il marche, sous peine d'une disgrâce générale et irréparable ? Du reste, si elles venaient à triompher, les majorités électorales que les coalitions organisent ont un programme qui n'a rien de subversif ; ce qu'elles veulent, elles l'ont dit ; elles veulent plus de suite dans les actes de la politique impériale, une liberté vraie et non le simulacre, de l'économie et de l'ordre dans les finances ; elles veulent aussi la paix. On ne saurait trouver un accord plus parfait et une façon plus positive d'articuler un programme. Dans tous les cas, si des coalitions s'organisent, que le gouvernement ne s'en prenne qu'à lui-même ; c'est à lui que remonte la responsabilité de cette nouvelle tendance qui s'accuse ; qu'elle soit appelée ou non à réussir, elle revient tout entière aux hommes qui ont faussé la politique et irrité contre eux les esprits droits de tous les partis. Ce sont eux qui, en gênant les libres manifestations de l'opinion publique, en faisant une position trop privilégiée à certains candidats, ont justifié, par leurs manœuvres électorales, les manœuvres électorales des adversaires du pouvoir, et les ont poussés dans la voie où ils sont entrés. Avec une presse vraiment libre et le droit de réunion franchement exercé, l'opposition, sentant ses coudées franches, se poserait nettement en face du pouvoir, et chaque parti travaillerait de son côté avec toutes ses forces. En peu de temps, nous saurions à peu près exactement pour quelles formes gouvernementales le pays se prononce, et tout ce qui est l'objet des contestations et des récriminations actuelles tomberait devant sa volonté libre et souveraine. On n'arrivera jamais à cet état si désirable avec les dernières lois telles que le Corps législatif nous les a données ; voilà pourquoi nous sommes pour la révision immédiate de ces lois, dût-il en coûter le sacrifice des puissantes personnalités qui ont voulu, malgré tous les avis, donner à l'initiative de l'Empereur une portée restreinte et préparer des lois si mauvaises qu'elles ne semblent avoir été faites que pour provoquer un retour vers les anciennes pratiques. Si, cette fois, leur dignité leur commande de ne point s'associer à la destruction de leur propre ouvrage, ils pourront céder la place à d'autres, à ceux qui auraient épargné à l'Empereur bien des sollicitudes, et au pays bien des déboires, s'ils étaient entrés, en temps opportun, dans les conseils du gouvernement.

Dans un autre ordre d'idées, le gouvernement impérial suit une marche plus logique. Une impulsion très vive est donnée à l'enseignement public ; il se développe, malgré les ressources exiguës du budget, et jette des racines vivaces dans toutes les couches de la société. Par ces efforts persévérants, les esprits s'éclairent et s'élèvent peu à peu à la hauteur des devoirs nouveaux que leur impose la pratique du suffrage universel ;

la pensée se prépare à la conquête périlleuse de la vérité philosophique, et ne court plus le danger de tomber asservie sous le joug des doctrines arriérées. L'État enseignant n'est point un système qui puisse troubler notre conscience, tant que son enseignement ne sera point exclusif et uniquement subordonné à une sorte de discipline scientifique et littéraire. Dans son discours annuel de la distribution des prix du concours général, M. le ministre de l'instruction publique a exposé, dans un ferme langage, le programme universitaire tel qu'il le comprend et tel qu'il le pratique ; il a pu constater les résultats acquis et faire un mérite au corps enseignant, dont il est le chef, de la part de bien-être que l'industrie, aidée de la science, mettra bientôt dans notre société, et de la part de justice que la politique, éclairée de l'histoire et de la philosophie, mettra aussi dans tous les esprits. C'est une heureuse tendance de l'Université de vouloir marcher avec la société et répondre à ses besoins actuels; mais c'est aussi un devoir pour elle de ne point laisser choir l'intelligence des générations nouvelles dans le gouffre de l'industrialisme, qui est à la fois l'honneur et le péril de notre temps. Cette décadence de l'esprit français sera évitée si le niveau des études classiques est maintenu, et si l'on nous conserve le culte des langues mortes, dont la connaissance ne nous laisse jamais perdre de vue les sources pures de l'idéal artistique et littéraire. Si dévorante que soit l'activité moderne, si empressés que nous soyons de jouir, si entraînant que soit le courant qui nous porte vers l'industrie, les sciences appliquées et l'économie sociale, il ne faut rien supprimer du vieux programme classique ; il ne faut point, comme nous en sommes menacés, rendre facultative l'étude du grec et la pratique du vers latin. Nous nous faisons volontiers les avocats du grec et du vers latin, parce que ces deux branches de l'enseignement scolaire, innocentes de tout mal, ont profité singulièrement à certains esprits et qu'elles font partie d'un tout qui ne doit pas être entamé. Elles constituent ce labeur patient, dont parlait le ministre de l'instruction publique, qui donne à l'esprit ses habitudes et sa trempe et le prépare aux devoirs et aux saines jouissances de la vie. C'est du grec surtout et du latin que l'on peut dire : ces études, qui paraissent ne mener à rien, préparent à tout; elles accoutument la jeunesse à se hâter lentement. Elles favorisent surtout les aspirations libérales, que les préoccupations matérielles arrêtent trop souvent dans leur essor. Notre pays leur doit cette influence qu'il a si longtemps exercée partout, et que l'on verrait décroître le jour où notre littérature romprait ses attaches avec l'antiquité.

Pendant que, de tous côtés, les maîtres de l'enseignement planent, en leurs disertes harangues, au milieu des régions les plus sereines, la politique trouve difficilement ses voies d'apaisement. Le pays cependant ne cesse de donner d'incontestables témoignages de ses aspirations politiques; il a souscrit à l'emprunt et n'a pas semblé craindre que l'argent qu'il déposait entre les mains des receveurs du Trésor fût employé à un autre usage qu'à celui que le gouvernement lui-même a indiqué. Telle est la confiance des capitaux français dans l'avenir de la politique impériale, qu'au lieu de 429 millions qu'on leur demandait, ils en ont souscrit trente fois

autant. Il est vrai que rien n'avait été négligé pour séduire les prêteurs; on leur faisait l'avantage de faire courir l'intérêt à partir du 1er juillet, et l'on ne demandait que 69 fr. 25 c. pour un titre de rente qui, sur le marché, se traitait déjà à 70 fr. 50 c. Il y aurait injustice à reprocher au gouvernement d'avoir stipulé ces modestes avantages. Dans un temps où tant de piéges sont tendus à l'épargne, où tant de promesses fallacieuses entraînent l'argent dans des voies où il court tant de risques, le gouvernement a bien pu faire profiter ses prêteurs de quelques jours d'intérêt. Pour ce qui est du taux d'émission de 69 fr. 25 c., il l'a fixé sur le cours moyen de la rente, et ce n'est point par son ordre sans doute que, sur la cote de la Bourse, les cours du 3 0/0 ont dépassé ce chiffre.

Ce n'est pas seulement dans les garanties offertes par le gouvernement français que les capitaux ont confiance ; ils répondent en ce moment avec empressement à l'appel que leur adressent les deux concessionnaires du câble transatlantique français. MM. Emile Erlanger et Reuter n'ont qu'à exposer leur projet pour réunir, en peu de jours, les 30 millions qui sont nécessaires à son exécution. Cette entreprise, qui doit rendre encore plus étroites, plus fréquentes et directes les relations commerciales et politiques de notre continent avec le nouveau monde, a un caractère vraiment national; elle offre, en outre, toute garantie de succès et aura pour résultat infaillible de faire baisser le prix des télégrammes transatlantiques, que le fonctionnement d'un seul câble maintient à un chiffre trop élevé. Ces efforts de l'industrie privée, que n'arrêtent point les incertitudes de l'avenir, sont appuyés par les manifestations qui s'élèvent des grands centres commerciaux et industriels. Lorsque le chef de l'Etat sort de ses résidences souveraines, où les vœux populaires n'arrivent pas toujours aisément jusqu'à lui, et qu'il traverse les départements, il ne s'arrête pas une heure dans une gare de chemin de fer sans y entendre le cri du cœur. Nulle part, pas même dans ces historiques contrées de la Champagne, que remplissent les souvenirs les plus glorieux de nos fastes militaires, l'Empereur n'a recueilli une aspiration guerrière. Le maire de Troyes ne lui parle que des sentiments pacifiques de ses administrés, du désir qu'ils ont d'assurer le développement de leur industrie et de leur agriculture. Il n'a point dit qu'ils se trouvaient humiliés de n'avoir pas encore le Rhin, et qu'il fallait se hâter de relever notre prestige militaire de l'échec de Sadowa. L'Empereur a fait au maire de Troyes une courte réponse, qu'il a essayé de rendre aussi rassurante que possible, et qui cependant, tant est chatouilleuse sur ce point notre susceptibilité, a pu être l'objet de commentaires belliqueux. Il est difficile, vraiment, lorsqu'on s'est imposé tant de dépenses pour la guerre, de faire entrer dans les esprits l'idée que l'on veut maintenir la paix ; il est difficile, lorsqu'on a commis certaines fautes, de faire croire qu'on ne veut point les réparer ; il est difficile, lorsqu'on n'a pas su obtenir un complet apaisement des passions à l'intérieur, de persuader qu'on n'est point animé du désir d'aller leur chercher au dehors des satisfactions d'une autre nature. Au moment où nous écrivons ces lignes, toute l'armée de Paris fourbit ses armes et s'apprête à les étaler aux regards d'un public toujours avide d'exhibitions militaires. On veut

que, la veille de sa fête, l'Empereur monte à cheval et passe son armée en revue. N'y aurait-il pas, puisque « rien ne menace aujourd'hui la paix de l'Europe, » un autre spectacle à donner au pays et d'autres images à lui mettre sous les yeux? Faut-il s'étonner, après cela, que la politique ne puisse entrer dans une voie d'apaisement?

Nos amis de l'autre rive du Rhin ne sont guère plus rassurés que nous; il suffit d'observer de près les manifestations de leur patriotisme pour voir qu'ils sont loin d'être satisfaits et de ce qu'ils sont, et de ce qui les attend. Ils ont célébré, ces jours derniers, à Vienne, la fête du tir allemand. C'est toujours une fête un peu tapageuse pour nos voisins, qui laissent éclater, ce jour-là, toutes les haines et tous les enthousiasmes de leur foi politique. Dès l'origine, — et cette origine ne remonte pas plus haut que 1861, au temps du grand-duc Ernest II de Saxe-Cobourg-Gotha, l'inventeur et le père des tirs allemands, que ce prince importa de Suisse, — les éclats de la politique déjà se mêlaient aux coups de carabine, et l'on banquetait pour l'unité. Ces détonations, ces libations, tous les excitants de ces fêtes mêlées de discours et de chants échauffaient les têtes allemandes, et c'est par ces procédés, renouvelés trois fois dans l'espace de sept ans, que l'on est parvenu à tenir éveillées les aspirations unitaires, et que le Nationalverein a fait sa propagande. On se souvient du fameux tir de 1862 à Francfort, où le parti de Gotha avait résolu de faire une démonstration en faveur de l'hégémonie prussienne et qui faillit se terminer par des rixes sanglantes. La réunion qui vient d'avoir lieu cette année était convoquée depuis 1865, antérieurement donc aux événements de 1866; ce qui montre que ces événements, qui peuvent lui avoir donné le caractère qu'elle a eu, ont été sans influence sur le lieu et la date de cette fête nationale. Le tir de Vienne peut être considéré comme le correctif du tir de Francfort; tout ce qu'à Francfort la Prusse obtint d'adhésions et d'encouragements à procéder à l'unité allemande, à Vienne, l'Autriche l'a obtenu pour combattre l'action de la Prusse et reprendre en Allemagne la position qu'elle y avait avant 1866, de telle sorte qu'il était difficile aux patriotes qui avaient acclamé les toasts de Francfort de ne point supporter patiemment qu'on acclamât les toasts de Vienne. Aussi, croyons-nous les hommes de Berlin très résignés à entendre, et jusqu'à un certain point, à applaudir tout ce qui pourra se débiter à Vienne; ils ne sont point gênés parce que l'idée allemande dont ils sont les représentants et qu'ils ont les premiers fait passer du domaine de la théorie dans le domaine des faits a ses orateurs à Vienne, après avoir eu ses héros et ses martyrs à Berlin. Là on l'exalte, ici on la réalise; rien, dans le spectacle qui vient de se produire, ne peut choquer l'amour-propre de la Prusse ni inquiéter sa prépondérance. Ce qui se dégage des fêtes de Vienne, ce qui éclate dans tous les discours, c'est encore et toujours le sentiment patriotique allemand, le sentiment unitaire. Si les orateurs des banquets ont adressé un reproche à la Prusse, ce n'est pas d'avoir unifié une partie de l'Allemagne, c'est plutôt de ne l'avoir pas unifiée tout entière, en excluant l'Autriche de ses combinaisons et de ses postes militaires. Ils pensent que c'est une faute

d'avoir fait deux tronçons ; réunie en un seul, la patrie allemande serait plus forte et mieux défendue contre l'étranger.

L'étranger, c'est nous. Bien que les harangues des banquets de Vienne ne se distinguent point par un excès de clarté, et qu'il soit quelquefois difficile de bien démêler dans leur pathos à quel système d'organisation tendent les diverses doctrines exposées par les orateurs, il est un point sur lequel le doute n'est pas permis : les Allemands veulent n'être pas exposés à combattre des Allemands ; ils ne veulent ni de la domination de l'étranger, ni d'une alliance avec l'étranger. Ecoutez le Wurtembergeois : « En Souabe, en Bavière, en Bade, on n'a pas oublié qu'au commencement de ce siècle, notre jeunesse a été obligée de marcher pendant dix ans sous des drapeaux étrangers contre des frères allemands, et ce danger se représentera tant que les destinées du Sud seront exclusivement aux mains des dynasties et de leur diplomatie.... Il pourrait survenir de mauvais jours où quelque ministre du Sud irait vendre notre force militaire à l'étranger, et c'est ce que nous voulons empêcher. » Ecoutez le Bavarois : « Je viens du Palatinat, de la frontière extrême de l'Allemagne à l'ouest. Nous montons la garde sur le Rhin ; mais, seuls, nous ne sommes point en état de réaliser la parole du poète : « Ils ne l'auront pas, notre libre Rhin allemand ! » Il nous faut un protecteur, et il ne saurait être autre que tout le peuple allemand. Une Confédération du Sud ne nous protégerait pas. Comment ! on se plaint que l'Allemagne soit en deux, et on voudrait la mettre en trois ! Avec de telles théories, on ne fait que servir la politique des Tuileries, et provoquer cette intervention qu'on prétend empêcher. C'est l'unité de la nation qui est la seule base de son indépendance.» — Ecoutez le Tyrolien : « Si le souvenir de cette fête ne doit pas s'évanouir comme un vain mot, il faut faire en sorte, soit en Tyrol, soit en Bavière, soit en Prusse, partout où on parle allemand, qu'il ne survienne point une seconde année 1866, où des Allemands ont tiré sur des Allemands, où, lorsque des milliers d'Allemands étaient couchés sur le champ de bataille, un prince allemand a pu dire : Nous avons vaincu ! — Non, la Prusse n'a pas vaincu. Le gouvernement a triomphé, mais le peuple a perdu. » Ainsi parlaient, à Vienne, dans leur langage imagé, les hommes de cette Confédération du Sud que l'on a cru prêts, un moment, à suivre le cabinet de Vienne dans une alliance austro-française ; ils ne peuvent se faire à l'idée, ces francs-tireurs de Bavière, de Souabe et de Franconie, de Westphalie, de Saxe et des pays rhénans, qu'à Vienne, le sol qu'ils foulent n'est plus un sol allemand, et que la nation allemande en est réduite elle-même à célébrer ses fêtes nationales sur un sol étranger. Ils ont la bouche pleine, tout le long du jour, de ce mot sacré qui a le don de faire battre leur cœur ; ils ne parlent que de terre allemande, d'air allemand ; ils veulent s'abreuver à des sources allemandes. Aux yeux de quelques-uns de ces chauds patriotes, la perte de la Suisse et des Pays-Bas, la perte de la Lorraine, furent certainement de grandes pertes pour la maison d'Autriche ; mais « ce ne fut rien encore si on les compare à la perte immense qui a eu pour résultat la séparation de l'Autriche et de l'Allemagne. » Le lyrisme allemand est monté, comme on le voit, à son paroxysme ; il n'a rien ménagé, pas même

ce jeune empereur François-Joseph déjà si éprouvé. Un jour qu'il se crut obligé de se montrer au Prater et de se mêler aux tireurs, suivi de son premier ministre, un cri qui le fit tressaillir arriva jusqu'à ses oreilles; quelques voix le saluèrent du titre d'empereur d'Allemagne, lui que les Hongrois veulent dépouiller du titre d'empereur d'Autriche, et qui a toutes les peines du monde à retenir sur ses épaules un dernier lambeau de pourpre impériale. Il a fallu que M. de Beust entreprît de calmer ces folles ivresses; il est accoutumé aux besognes ingrates. Il a donc pris la parole au milieu des tireurs allemands, pour leur dire qu'il considérait comme légitimes les tendances manifestées par leurs orateurs allemands, mais qu'en Autriche l'élément allemand, malgré la place éminente qu'il doit occuper, à raison de sa force intellectuelle, ne représente qu'une fraction de l'empire, et qu'il ne saurait se séparer des autres races qui ont les mêmes droits, les mêmes titres à la protection de la dynastie commune. Le ministre autrichien devait à sa politique hongroise de s'exprimer ainsi : ce en quoi il a montré beaucoup de sagesse. Il a surtout fait preuve de tact et de finesse en ne laissant pas échapper un seul mot désagréable à la Prusse, à laquelle, il l'avait bien compris, les discours auxquels il répondait n'étaient hostiles que pour la forme. Il a même dit en termes précis que l'Autriche ne suivrait pas une politique de rancune, et ses paroles ont été si bienveillantes pour la politique de Berlin, que l'on a pu croire qu'il n'y aurait peut-être pas beaucoup de chemin à faire pour nouer une alliance entre les deux gouvernements. C'est pousser un peu loin les conjectures; mais, pour la politique française, qui s'est bercée, jusqu'à présent, de beaucoup d'illusions à l'endroit de l'Allemagne, les fêtes de Vienne contiennent une précieuse leçon : c'est que le jour où une agression partira de ce côté-ci du Rhin, tous les Allemands seront unis. Il faut abandonner les rêves de Salzbourg. L'Autriche ne peut rien faire pour nous; elle ne peut pas entrer dans une alliance contre la Prusse sans se déconsidérer tout à fait en Allemagne. Si notre ambition est de conquérir quelques lambeaux de territoire sur les Allemands, et s'il faut absolument, plus susceptibles que les Autrichiens, qui ont été les vrais vaincus, que nous nous vengions de Sadowa, nous ne devons compter que sur nous-mêmes. Voilà sans doute une considération qui donne beau jeu aux partisans de la paix; elle pourrait bien n'être pas étrangère aux assurances pacifiques qui, au moment le plus inespéré, sont parties de la bouche de l'Empereur Napoléon III.

On l'a dit depuis longtemps, la politique est un jeu de bascule; pendant que l'Autriche se rapproche de la Prusse, elle s'éloigne de l'Italie, et l'Italie semble vouloir se rapprocher de la France, à qui elle reviendra toujours, malgré tous ses écarts et tous ses oublis. Un incident, fortuit en apparence, et certainement étranger à tout ce qui vient de se passer en Allemagne, a favorisé ce mouvement : c'est l'incident soulevé par le général La Marmora. Le général La Marmora nous porte bonheur; tout ce qu'il fait, ses actes politiques et jusqu'à ses échecs militaires tournent à notre profit. Si sa brillante stratégie de Custozza avait réussi comme elle méritait de réussir, les Autrichiens étaient vaincus et nous n'avions plus un mot à dire; les Italiens allaient sans nous jusqu'à Venise. Mais arrive

la déroute imprévue du général italien, et voilà que nous intercédons auprès de l'Autriche et que, bon gré, mal gré, et quoi qu'ils en aient, nous rendons encore un nouveau service aux Italiens. Tout récemment, notre diplomatie était bien empêchée ; avec notre idée fixe que la Prusse est notre ennemie, nous cherchions à isoler cette puissance ; les États du Sud lui sont fidèles, mais du moins pourrions-nous obtenir la neutralité de l'Autriche et défaire son alliance avec l'Italie. Nos diplomates cherchaient le moyen d'arriver à ce double résultat et ne trouvaient pas que ce fût bien aisé, lorsque tout à coup le général La Marmora soulève, par hasard, des questions rétrospectives, provoque des révélations sur les événements de 1866, et fait si bien que l'Autriche apprend avec dépit le plan médité par la Prusse, et qui consistait à faire venir les chemises rouges à Vienne, et que la Prusse, irritée elle aussi des indiscrétions qui se commettent par le fait des Italiens, fait mine de désavouer M. d'Usedom et même de le rappeler. Dans ce désordre, le comte Menabrea hésite ; il voit tout perdu par la faute du général La Marmora, qui aurait bien pu ne point remuer ces cendres. Mais comment arrêter le scandale ? Les Italiens, qui ont voulu qu'on jugeât et qu'on condamnât l'infortuné amiral qui n'a pas su vaincre à Lissa, avaient encore sur le cœur la défaite de Custozza ; depuis deux ans, ils se demandaient comment ils avaient pu perdre cette bataille ; il a paru, sur ce problème, que la vanité italienne rend à tout jamais insoluble, des volumes entiers, qui n'ont fait qu'embrouiller davantage la question. L'incident La Marmora une fois soulevé, il a fallu le vider à fond. Le général a dû céder aux pressantes interpellations dont il a été l'objet ; il a dû surtout soulever un très grand nombre de points secondaires, pour essayer de démontrer que le plan qu'il avait suivi, bien qu'ayant échoué, valait mieux que celui qu'on avait concerté à Berlin et qui aurait vraisemblablement réussi. Tout donc a été révélé. Ne fallait-il pas s'y attendre ? Le temps n'est plus où la diplomatie avait ses arcanes impénétrables ; il n'y a plus ces armoires de fer qui gardaient éternellement les secrets confiés à leur solide épaisseur. L'opinion publique, curieuse, fouille partout et traîne tout à la lumière. Il faut que les gouvernements se précautionnent désormais contre ces indiscrétions, et qu'ils n'écrivent que ce qu'ils voudront laisser connaître. Pour revenir au général La Marmora, il est donc cause que le cabinet de Florence s'est trouvé un moment dans une position assez fausse. Heureusement que, lorsque le comte Menabrea s'est tourné vers la France, il l'a vue souriante et les bras ouverts pour y presser l'enfant prodigue.

Pendant ce temps, une discussion qui a menacé un moment de compromettre l'existence du cabinet suivait son cours dans le Parlement italien. Il s'agissait de la régie des tabacs, que les ministres avaient projeté d'abandonner à une compagnie pour obtenir d'elle une avance de 200 millions, absolument indispensable et qu'il fallait se procurer d'une manière ou de l'autre, au risque de ne pas payer le coupon de janvier 1869. Lorsque les Italiens discutent des questions d'argent, c'est toujours sous le coup d'une nécessité implacable ; ils ont beau se débattre, les esprits sérieux et prévoyants ont beau faire entrevoir les difficultés du lendemain, le ministre

se lève et déclare qu'il faut voter la loi telle quelle ou ne point payer le coupon. Il a fallu à M. Cambrai-Digny un argument aussi décisif pour faire passer son projet de loi et sauver le cabinet. La gauche avait jugé le moment opportun pour remercier les ministres ; M. Rattazzi était accouru du fond de l'Allemagne, où il goûtait les douceurs d'une célèbre ville d'eaux, pour commander l'assaut. Il a parlé avec cette abondance, cette clarté, ce tact et cette conviction communicative qu'il apporte dans tous les sujets qu'il traite et qui font de lui le premier homme d'État et le premier orateur parlementaire d'Italie. Il s'est concentré dans la spécialité de la question et n'a pas touché un mot de politique, passant avec une indifférence admirablement jouée à côté de tout ce qui devait le plus tenter son éloquence. Mais que pouvait-il contre l'argument de M. Cambrai-Digny? *Salus populi suprema lex*. Il a cependant ébranlé le cabinet par cela même qu'il l'a réduit à avouer la détresse du Trésor public. L'effet produit par les discours de l'opposition a été grand dans le pays, surtout lorsque, après le vote qu'il avait combattu, on a vu l'honorable et rigide M. Lanza descendre gravement du fauteuil de la présidence, comme un Romain quitte sa chaise curule, et ne plus vouloir présider une majorité avec laquelle il se trouvait en si flagrant désaccord. Des bruits de modification ministérielle ont surgi à la suite de ces incidents ; le nom du général La Marmora a été mis en avant, non pas par les organes de la presse italienne, mais par le correspondant français du *Moniteur*, qui a déjà fait plusieurs cabinets dont l'Italie ne s'est point trop mal trouvée. L'accord le plus parfait ne règne pas dans le gouvernement; des paroles fort aigres ont été échangées dans le cours de la discussion entre le président du conseil et des membres de la gauche, qui se souviennent que le comte Menabrea ne fut pas toujours un ami des libertés publiques. On parle aussi de discordes parmi les ministres ; M. Cambrai-Digny se considère, non sans quelque apparence de raison, comme le vrai président du conseil ; ce que n'accepte pas aisément le comte Menabrea. A des causes extérieures et parlementaires se mêlent donc des causes intestines de dislocation. Néanmoins, tout nous fait penser que l'Italie n'est point à la veille d'une crise ministérielle. Le cabinet actuel pourra finir son œuvre financière ; il importe même qu'il ne soit pas interrompu. La gauche, d'ailleurs, est-elle tout à fait prête à prendre le pouvoir?... Si on considère l'influence que les événements du dehors peuvent exercer sur les destinées du cabinet Menabrea, on ne peut s'empêcher de lui prédire encore quelques mois d'existence ; il bénéficiera des jours de paix qui nous sont promis et de la vacance que va prendre bientôt sans doute le Parlement italien.

Le secrétaire de la rédaction : PASCAL PICARD.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

A l'heure qu'il est, l'emprunt est souscrit, et souscrit trente fois. Cela devait être, malgré le peu d'enthousiasme que la presse s'est empressée de signaler à l'ouverture de la souscription. La froideur relative avec laquelle le public a accueilli à son début ce nouvel emprunt n'est vraie que dans certaines limites, et il ne faut pas en chercher l'explication uniquement dans les préoccupations du moment et dans le discrédit où serait tombé le gouvernement. Non. Nous le répétons, l'emprunt devait être couvert, surtout si l'on songe combien la sûreté qu'on y trouve est plus grande que celle que peuvent offrir tous les fonds étrangers. Que de mécomptes les capitalistes, les petites bourses surtout, n'ont-ils pas trouvés dans ces valeurs à gros intérêts, à lots formidables, sur lesquelles, dans ces dernières années, tant de gens s'étaient précipités ! Avons-nous besoin de citer les emprunts tunisien, turc, italien, égyptien ? Il devait donc se produire une réaction en faveur des valeurs françaises. Comment cette réaction s'est-elle produite si mollement à l'annonce de la souscription actuelle ? Rien n'est plus simple à expliquer.

Les capitaux, si stationnaires, si immobiles qu'on les croie, en présence du bilan de la Banque, n'en sont pas moins engagés dans des placements, il est vrai, de peu de produit et de peu d'importance, mais enfin ils ne sont pas immédiatement disponibles. D'autre part, la rapidité avec laquelle l'appel aux capitaux a suivi le vote de la loi a pris les souscripteurs un peu à l'improviste, et il n'est pas étonnant qu'à la première heure ils ne se soient point trouvés prêts. Il est une dernière raison qui suffirait seule à expliquer la lenteur des souscriptions. Les guichets doivent rester ouverts pendant huit jours : on comprend que les maisons de banque qui apportent les plus grosses sommes préfèrent ne verser que dans les derniers jours, afin de ne pas immobiliser pendant les trois quarts du délai fixé l'argent qu'elles doivent déposer. Les souscriptions les plus importantes, les plus nombreuses, faites au nom de ces maisons et pour leurs clients ne se produisent donc qu'au dernier moment. Nous admettons volontiers, en raison des bruits de guerre qui ont coïncidé avec cette nouvelle émission, une certaine hésitation dans le public, mais nous ne saurions y attacher la portée qu'on lui prête.

La forme dans laquelle cet emprunt est émis était destinée d'ailleurs à lui donner un caractère quasi-national, en appelant les petites bourses

et en leur facilitant les moyens de souscrire par une réduction des sommes à verser. En effet, dans les emprunts précédents, lorsqu'on s'inscrivait pour 2,000 fr. de rente, par exemple, on était tenu de verser 4,000 fr. D'après la nouvelle pratique, on n'a plus à déposer que le chiffre même de la rente qu'on souscrit. A ressources égales, le public peut donc s'inscrire pour deux fois plus que dans les émissions antérieures.

L'Empereur a d'ailleurs cherché à rassurer les esprits, et les promesses de paix que renferme son discours, ou plutôt son allocution de Troyes, si peu précises qu'elles soient, n'ont certainement pas été faites sans dessein. « Rien *aujourd'hui* ne menace la tranquillité de l'Europe, » a dit Sa Majesté. On serait en droit de conclure que *demain* pourrait ne pas être aussi pacifique ; mais c'est déjà quelque chose de pouvoir compter sur le présent : l'avenir, même le plus prochain, n'est, après tout, que l'avenir.

Il est bien tard maintenant pour revenir sur la question des porteurs de titres mexicains. A notre avis, et c'est aussi le sentiment général, l'indemnité accordée aux porteurs de fonds mexicains est infiniment trop réduite. Nous ne sommes cependant pas partisans de la responsabilité des gouvernements envers les nationaux intéressés dans les fonds étrangers, surtout lorsqu'ils sont de cette nature.

Attirés par l'appât des gros revenus, séduits par le mirage des valeurs à lots, vous avez souscrit des emprunts étrangers ; tant pis pour vous. Vous auriez profité des chances heureuses, et si toutes les espérances s'étaient réalisées, vous eussiez recueilli des bénéfices considérables ; de même vous devez courir les risques, accepter les conséquences et subir les pertes.

Mais ici, ce principe ne saurait être appliqué sans injustice. Les souscripteurs de l'emprunt mexicain n'eussent certainement pas donné leur argent avec tant d'empressement si le gouvernement français ne s'était pas porté garant de l'avenir de ce malheureux empire qu'il avait fait, s'il n'avait pas sollicité, provoqué les capitaux en inspirant aux souscripteurs la même confiance qu'il prétendait avoir dans la prospérité d'un Etat soutenu par nos armes. Si l'espoir d'un gain considérable et rapide a attiré les souscripteurs, cet espoir était surtout fondé sur les déclarations du gouvernement impérial, qui se trouvait, en réalité, par ce fait, endosser des billets de l'empereur Maximilien. La triste indemnité qu'il accorde à ceux qu'il a si légèrement engagés dans cette maudite affaire est certainement bien au-dessous de la part de responsabilité qu'il avait assumée.

Il s'est produit, dans ces derniers temps, sur les valeurs portugaises une panique qui avait pour cause la dissolution du cabinet formé par le comte d'Avila. Nous recevons du Portugal des informations propres à rassurer le public. Le nouveau ministère est composé d'hommes d'un mérite incontestable et d'une honorabilité reconnue. Ils sont fermement résolus à apporter de promptes et complètes réformes dans l'administration du pays.

Parmi ces ministres, citons l'évêque de Mizen, qui veut une autre loi électorale qui réduise les colléges, rétablisse les votes indirects et déter-

mine aussi une réduction du nombre actuel des députés; M. Latino Coerlio, ministre de la marine, va réorganiser tout le système de l'administration coloniale; les colonies, on le sait, pourraient être pour le Portugal une source féconde de richesses. M. Sébastien Cocheiros, directeur de l'école polytechnique, ingénieur d'un talent et d'une habileté éprouvés, occupe le ministère des travaux publics; il va donner une nouvelle activité aux branches les plus importantes de son département, routes, chemins de fer, etc., etc.

Tout est donc fait pour inspirer la confiance, et d'ailleurs, malgré son éloignement momentané du ministère, nul doute que le comte d'Avila ne continue à prêter au gouvernement le secours de ses lumières et de sa longue expérience des affaires.

On ne saurait se faire illusion sur l'emprunt égyptien : il a complétement échoué; et quand une opération est patronnée par des maisons aussi importantes que la Société générale, ce n'est pas un insuccès qu'il faut avouer, c'est une défaite, un fiasco complet. On aura beau nous dire qu'à Londres, l'emprunt a fait 1 0/0 de prime ; qu'à Amsterdam, à Berlin, le public a souscrit la totalité de l'emprunt. Nous n'y croyons pas; nous savons comment les primes se font sur les nouvelles affaires. L'emprunt mexicain lui-même avait fait prime de 5 0/0 la veille de son émission. Quant à l'enthousiasme des capitalistes allemands, qu'ils soient de Vienne, Berlin ou Francfort, c'est à d'autres qu'il faut parler de leur empressement. Jamais l'Allemagne n'a voulu de fonds orientaux ; jamais l'Allemagne ne laissera s'acclimater sur ses marchés les valeurs de l'Orient. Les Allemands sont prudents; ils comptent et n'agissent qu'en parfaite connaissance de cause.

Il n'y a pas dans notre discussion d'opposition systématique ; aussi bien en politique qu'en finances, nous répudions le parti pris. Non ; nous blâmons l'emprunt égyptien parce nous n'y trouvons pas pour les souscripteurs de garanties suffisantes, appréciables, palpables ; nous blâmons l'emprunt égyptien, parce que nous trouvons que l'opération a été conduite avec trop de précipitation pour pouvoir obtenir un succès relatif; nous blâmons enfin cette opération financière parce que nous y voyons, comme première intéressée, une société honorable, dirigée par des hommes honorables, disposant de ressources considérables, mais dont le but n'est pas de s'intéresser aux affaires égyptiennes, mais bien de s'occuper de *favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.*

La Société générale fait fausse route; elle dévie du chemin que ses fondateurs lui avaient tracé; elle répudie ce qu'elle devait, — nous disons plus — ce qu'elle voulait faire à l'origine de sa création; elle ne s'occupe que dans de minimes proportions des entreprises françaises; elle porte ses soins, ses capitaux, son activité dans des entreprises étrangères; ce n'est plus une institution française de crédit, mais bien une banque étrangère d'émissions et de placements en France; sans doute les opérations à l'étranger peuvent donner d'excellents résultats, mais nous pensons qu'ils seront compensés par les risques à courir.

A la tête de la Société générale se trouvent des hommes intelligents,

honnêtes, considérables et considérés; des hommes qui peuvent rendre de grands services, mais qui n'osent pas rompre avec des habitudes déjà invétérées. Cependant, il faut bien avouer que la confiance dans la Société générale pourrait subir une atteinte du discrédit qui frapperait les affaires du dehors qu'elle patronne. Puisqu'on nous affirme que l'emprunt a marché à merveille, comment se fait-il que les actions de la Société générale, cotées à 616 francs le jour de l'émission de l'opération, soient descendues subitement à 585 francs? Est-il naturel que les actions d'une société baissent, alors que les opérations qu'elle patronne sont recherchées?

La Société générale, nous ne cesserons de le répéter, a toutes nos sympathies et notre confiance; le jour où elle présentera au public et à sa clientèle une opération financière véritablement sérieuse, nous serons les premiers à la soutenir, à la défendre; et c'est grâce à notre prédilection que nous lui disons en toute franchise et sincérité : « Prenez garde! vous avez échoué dans votre Société d'importation et d'exportation; vous n'avez eu qu'un demi-succès dans votre Société algérienne. Aujourd'hui, vous essuyez une défaite. Puisse le passé vous servir d'exemple pour l'avenir! »

N'y a-t-il donc plus en France rien à faire? Le commerce et l'industrie sont-ils donc arrivés à l'apogée de leur puissance? N'ont-ils donc plus besoin d'aide et de secours? Nos chemins de fer sont-ils achevés? Nos routes et nos canaux sont-ils terminés? Et n'y a-t-il pas dans ces immenses travaux de quoi largement rémunérer les sociétés qui voudraient s'y intéresser? La France ne peut, en définitive, rester éternellement la commanditaire des gouvernements étrangers, et s'il est une maxime que nous voudrions voir appliquer dans la situation actuelle, c'est celle de : « *Chacun chez soi, et chacun pour soi!* »

Tous ces emprunts étrangers qui se sont abattus depuis 1856 en France, qu'ont-ils produit? quels sont leurs résultats? La ruine. L'Espagne, avec ses chemins de fer et ses entreprises industrielles; l'Italie, avec ses chemins, ses emprunts, ses canaux; l'Autriche, — la loyale Autriche — qui, en dépit d'engagements formels librement contractés, frappe d'un impôt ses valeurs mobilières. Parlerons-nous de Tunis, et reviendrons-nous encore sur cette malheureuse affaire du Mexique? Puissent les capitalistes être plus prudents à l'avenir, car

Ces exemples récents suffiraient pour l'instruire,
Si par l'exemple seul on se devait conduire.

La France va enfin avoir, elle aussi, son câble transatlantique. Une concession spéciale a été accordée par les Etats-Unis, et une société, sous le patronage de ce qu'il y a de plus élevé dans la diplomatie, la science et la finance, vient de se constituer sur des bases solides. Parmi ceux dont le nom garantit la haute honorabilité de cette grande entreprise citons S. Exc. M. Drouyn de Lhuys, M. Elie de Beaumont, l'illustre savant; le vice-amiral Tréhouart, le comte Mallet, le baron de Bourgoing, le baron

Erlanger. Avons-nous besoin d'exposer ici les services qu'une œuvre semblable est appelée à rendre? Ils apparaissent d'eux-mêmes.

Nos relations commerciales, si nombreuses, si actives, si considérables avec le Nouveau-Monde, trouveront dans ces communications rapides avec l'autre continent un accroissement énorme d'activité ; nos transactions, qui, depuis plusieurs années, suivent une marche progressive non interrompue, recevront une impulsion puissante. Le temps, c'est de l'argent, a-t-on dit. Mais les distances sont du temps ; et leur rapprochement se traduit par des millions que l'on devra porter à l'actif du commerce de la France dans un avenir prochain. Et il ne s'agit pas seulement de la France ici. Tous les peuples du continent qui sont derrière elle, Prusse, Allemagne, Russie, Autriche, Italie, ne communiquent avec l'Amérique que par l'Angleterre ; désormais, ils trouveront des avantages sérieux, indiscutables, par suite de l'économie de temps et d'argent, à se servir exclusivement du câble français.

Tous les moyens destinés à amener l'accomplissement rapide de cette œuvre, d'un intérêt non-seulement national, mais universel, sont prêts. Le tracé que l'on a choisi, le procédé d'immersion que l'on doit employer, rendront l'exécution à la fois plus sûre et moins coûteuse.

Tout est donc fait pour inspirer la plus grande confiance ; la souscription est ouverte depuis le mercredi 12 août, et déjà les capitalistes sérieux, les petites bourses qui veulent des placements certains et lucratifs, s'y portent avec empressement.

ALFRED NEYMARCK.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de DUBUISSON et Cie, 5, rue Coq-Héron.

LE CHRISTIANISME

ET SES ORIGINES

L'ÉPOQUE ROMAINE. — CICÉRON

DEUXIÈME PARTIE [1]

Cicéron a embrassé de tout son cœur et de toute son éloquence le grand dogme stoïque du Droit qui unit tous les hommes et qui fait de l'humanité tout entière une seule famille. C'était la servitude commune sous les Macédoniens qui avait rendu sensible cette vérité dans les premiers temps de l'école stoïque; elle devint plus évidente encore sous l'immense empire des Romains. Elle est, on peut le dire, au siècle de César, l'idée dominante. « Le monde est la cité commune des hommes et des dieux ; » c'est la pure formule stoïque ; mais la voici reprise avec un accent nouveau :

« Dans toute cette doctrine de l'honnête que je développe, il n'y a rien de plus éclatant ni de plus large que l'union des hommes avec les hommes, l'association et la communauté de leurs intérêts, et, en un mot, l'amour de l'humanité. » *Et ipsa caritas generis humani ;* il fallait citer le latin pour conserver ce mot de charité, consacré par la langue de l'Eglise. Ailleurs encore : « La plus haute des associations, *je l'ai souvent dit, et je ne puis le redire trop souvent*, c'est celle qui unit les hommes. » Et enfin : « Les hommes

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 15 août,

devraient comprendre qu'ils sont du même sang (*se esse consanguineos*) placés tous sous une seule et même tutelle. » La communauté devient ici fraternité.

A la même époque, Diodore de Sicile, en commençant son *Histoire commune* (ou universelle) marquait très-bien comment ce genre d'histoire répondait à ce sentiment de l'unité du genre humain : « Ces écrivains, voyant tous les hommes liés par la parenté qu'ils ont entre eux et séparés par les lieux et par les temps, se sont étudiés à les réunir dans un même ensemble, *se faisant en cela les ministres de la Providence divine.* »

La doctrine ne restait pas stérile, et cette charité portait ses fruits : Si un homme, dit Cicéron, ne sent pas qu'il agit contre la nature quand il attente contre son semblable, « comment raisonner avec celui qui anéantit dans l'homme l'humanité, *hominem ex homine tollat* ? » Ailleurs il va plus loin, parlant non plus pour le vulgaire, mais pour le sage : « Il ne peut lui convenir non-seulement de faire injustice à un autre, mais de lui nuire en rien. » Mais ce n'est pas assez de ne pas nuire aux autres, la vertu doit les servir. « La nature veut qu'un homme prenne intérêt à un homme quel qu'il soit, par cette seule raison qu'il est homme. » Tout homme doit à tout homme, d'abord ce qui ne coûte rien et ce qui ne se consomme pas en se donnant, la lumière par exemple, au sens moral comme au sens propre ; et pour les secours auxquels ses ressources ne sauraient suffire, il doit encore, plus ou moins, suivant ce qu'il a, et suivant ce qu'il lui reste quand il a satisfait à ses obligations particulières.

L'homme de bien doit racheter des prisonniers, payer les dettes de ses amis accablés, doter leurs filles. C'était ainsi seulement que se faisaient accepter les grandes fortunes qui s'élevaient dans la société si inégale de ces temps. Pour les petites aumônes, Cicéron ne prend pas même la peine d'en parler, écrivant pour son fils, qui doit être un grand seigneur ; mais elles sont évidemment sous-entendues.

Cicéron insiste, d'après ses maîtres, sur *l'obligation d'éclairer et d'instruire*, qui lui paraît la première loi d'une nature faite pour la vérité, et qui est le principe tout à la fois de la prédication philosophique de l'antiquité et de la prédication religieuse qui l'a suivie.

Plus le service s'étend, plus il a de prix. *Faire* en général *du bien aux hommes* est la formule suprême de la vertu. « La perfection de la nature, c'est celle de l'homme *qui croit qu'il n'existe que pour servir ses semblables*, pour les protéger, pour les sauver ; c'est ainsi qu'Hercule est entré parmi les dieux. » Le grammairien Gellius, au temps des Antonins, attribuait à son temps l'honneur d'avoir changé

le sens du mot *humanitas ;* ce mot ne signifiait jusque-là, suivant lui, que la culture d'esprit qui distingue d'abord l'homme de la bête, et désormais il a signifié l'humanité. Gellius se trompait ; ce sens d'*humanitas* est déjà dans Cicéron. Et cette vertu, l'homme n'a pas manqué de la transporter, comme il fait toujours, de la nature humaine, dont elle lui paraît désormais le comble, à la nature divine elle-même; dans l'idée de Dieu, il met alors avant tout la bonté ; c'est Cicéron qui le remarque : « Dieu est le *très-bon*, dit-il, aussi bien que le très-grand, *optimus maximus.* » (On l'appellera bientôt le bon Dieu.) Et il se plaît à entourer ce nom de tous ceux qui expriment la même pensée; Dieu sauveur, hospitalier, conservateur.

Une telle philosophie devait protester, et elle l'avait fait, contre les horreurs et les iniquités de la guerre et de la conquête. Dicéarque avait écrit un livre, *de la Destruction des hommes*, où il ramassait tous les fléaux par lesquels les existences humaines peuvent être emportées : inondations, épidémies, et le reste; et il faisait voir qu'il n'y a pas de comparaison entre la dépopulation amenée par ces fléaux et celle que laissent après elles les guerres de peuple à peuple ou les séditions intestines.

On ne peut attendre d'un personnage comme Cicéron qu'il condamne la domination romaine; mais il est évident que sa conscience, à ce sujet, est inquiète, et que la philosophie des Grecs l'a troublée. Il fait les plus grands efforts pour trouver à la conquête des justifications ou des excuses; puis, quand il a fini là-dessus son plaidoyer, et qu'il a affaire, non plus au principe même de l'empire de Rome, mais à la manière dont elle l'exerce, alors tous ses sentiments sont à l'aise ; il demeure jusqu'au bout l'homme des *Verrines*, il déplore et flétrit ces violences des proconsuls, que le Sénat et la République ont expiées par la désaffection des sujets et par l'isolement où le monde les a laissés en face de la tyrannie. Il reprend comme philosophe ce qu'il avait développé si éloquemment contre Verrès : « Le peuple romain ne peut plus tenir, je ne dis pas contre le soulèvement, la résistance armée, la révolte, mais contre les plaintes, les larmes, les gémissements des nations. » Mais un trait bien remarquable est le désaveu qu'il prononce sans hésitation de la destruction de Corinthe. On peut le regarder comme l'amende honorable de Rome à la Grèce, institutrice du genre humain.

La justice est la vertu par excellence, *parce que c'est celle par laquelle on sort de soi pour penser aux autres.* Elle est une obligation envers tous, même envers les derniers des hommes, *même envers l'esclave.* Sur ce point comme sur plusieurs autres, l'histoire encore avait avancé l'éducation morale des esprits. Non-seulement les

guerres serviles, et, dans Rome même, surchargée d'esclaves, la part que cette classe d'hommes prenait ou menaçait de prendre dans toutes les crises, avertissait ceux qui ne sont justes que par prudence; mais certaines catastrophes, en touchant les cœurs, leur avaient appris que les esclaves mêmes étaient leurs semblables. Mummius n'avait pas seulement détruit Corinthe, il avait mis les hommes en vente, je veux dire tout ce qu'il n'avait pas tué. Ces fils de la plus brillante des cités grecques après Athènes étaient allés servir comme esclaves chez d'autres Grecs, dans le Péloponèse; Cicéron, en voyage dans sa jeunesse, en avait encore vu quelques-uns, accoutumés et peut-être déjà indifférents à cette servitude, qui ne l'en avait que plus touché, à ce qu'il semble. Mais la philosophie s'était placée, pour parler en faveur des esclaves, plus haut que la prudence, plus haut même que la pitié; elle les mettait sous la protection du droit. Non qu'on osât contester le principe même de l'esclavage: une opinion si perturbatrice n'avait pu se faire jour que dans cette première jeunesse d'Athènes où ni la peur des révolutions ni la vigilance des gouvernements ne gênaient encore la liberté de l'esprit; mais on enseignait, et Cicéron le répète, que l'esclave n'est qu'un serviteur *loué à perpétuité*, et qu'on lui doit comme à tout autre le juste prix de ses services.

Dans un passage où Cicéron explique le fameux paradoxe stoïque, qu'il faut dire simplement de tout ce qui est péché qu'il est péché, et qu'il n'est pas permis de distinguer des fautes graves et des fautes légères, il donne cet exemple, que c'est même chose, selon les Stoïques, *de battre son père ou de battre son esclave*, si on le fait injustement; il dit ailleurs: de tuer son père ou son esclave. Et encore: que c'est même chose de déshonorer une fille sans nom ou l'héritière d'un noble sang. Si on réfléchit sur de tels exemples, on découvrira le côté sérieux de ces formules stoïques, dont celle-là semblait peut-être au premier abord la plus étrange. On les juge trop souvent sur les plaisanteries des adversaires, qui demandaient si c'est la même chose de tuer son père, ou de couper le cou, sans bonne raison, à un poulet. Les Stoïques ne reculaient pas devant ces conséquences extrêmes, car, après tout, il est mal de tuer un poulet sans raison; mais, sur un pareil texte, leur morale ne touchait guères; c'est toute autre chose là où l'humanité est intéressée.

Le préjugé, toujours complaisant pour la force, ne manquait pas d'accorder à l'homme emporté par des appétits brutaux que battre un esclave c'est peu de chose, ou qu'abuser d'une fille de rien n'est pas un bien grand péché; et on sent que celui qui avait fait le mal concluait volontiers, en sens inverse du paradoxe stoïque: ce qui est peu de chose n'est rien; ce qui n'est pas une faute grave n'est

pas une faute. C'est là que l'école protestait et prêtait sa voix à la conscience : Ce qui est mal est mal ; laisse ces misérables distinctions du dehors, rentre au dedans ; reconnais que la colère n'est jamais que la colère, et la débauche que la débauche ; tu t'es dégradé et tu as été injuste ; tu es moins coupable que tel autre devant les lois des hommes, tu l'es également devant la vraie loi, la loi suprême, celle en dehors de laquelle il n'y a que des insensés et des méchants. C'est ainsi que le paradoxe, qui semblait n'être qu'un tour de force de la logique, se tournait en protection du faible contre le fort. Qui peut douter que plus d'un jeune homme bouillant mais honnête,

Ami de la vertu, plutôt que vertueux,

au moment de céder à une impatience ou à un caprice de volupté, n'ait été arrêté par cette parole si souvent entendue de ses maîtres : Cela n'est pas un petit mal, c'est le mal ; et puisque c'est le mal, c'est impossible ? Quand pareille chose ne serait arrivée qu'une fois, ce serait assez pour ne relire jamais la formule de l'école qu'avec respect.

Mais combien il y avait encore à faire pour l'esclave ! Bien des passages témoignent à la fois, et de l'injustice invétérée qui l'accablait, et d'une lueur de justice qui commençait à poindre. On disputait encore, vers le temps de Cicéron, étant accordé en droit que l'usufruit d'un animal comprend la propriété de la portée, s'il en était de même de la *portée* d'une femme esclave pour celui à qui la femme appartenait en usufruit. La négative fut adoptée, et la personne humaine fut mise à part. Mais écoutons Cicéron même, dans son traité des *Devoirs* : « Hécaton, dit-il (c'est un disciple de Panétios), a rempli son sixième livre de questions comme celle-ci : L'homme de bien, dans une grande cherté de blé, peut-il se dispenser de nourrir ses esclaves ? Il examine le pour et le contre, mais il finit par prendre la règle du devoir dans l'intérêt plutôt que dans l'humanité. Il demande encore si en mer, quand il faut jeter quelque chose pardessus bord, on jettera plutôt un cheval de prix ou un esclave sans valeur. L'intérêt parle dans un sens, l'humanité dans un autre. » Voilà tout, et il passe à d'autres questions. Que n'entrevoit-on pas sous ces lignes si négligemment jetées ! Quelle lumière entre par là, et éclaire l'antiquité dans ses profondeurs ! Nous sommes forcés de nous contenter de ce que Cicéron, sans le dire, semble incliner vers l'humanité ; et il nous faut considérer déjà comme un progrès en fait de morale, que le cas de conscience fût posé, et qu'on ne s'en rapportât pas simplement à l'instinct et à l'intérêt du maître.

Mais il y a ici à faire une observation. Nous n'avons que Cicéron

pour nous représenter cette époque en philosophie ; et pourtant je suis persuadé que, *pour ce qui regarder cet odre de devoirs*, il ne représente pas, en effet, les esprits les plus éclairés et les meilleurs. C'est un Romain, un politique, le chef ou du moins l'interprète d'une aristocratie menacée ; et les périls qu'il redoute, et contre lesquels il lutte de tous ses efforts, viennent précisément des pauvres et des obérés. Toute tentative de révolution s'annonçait par la promesse d'autoriser la banqueroute, totale ou partielle, des débiteurs. Quand on demande à Cicéron ce qu'il entend par les *boni*, les honnêtes gens, il répond nettement que ce sont les gens qui sont bien dans leurs affaires. Il reprochait aussi durement aux partisans de Catilina et de la révolte leur misère que leurs attentats. C'est Cicéron qui, à cinquante ans de distance, blâmait encore Philippe, un illustre personnage de l'âge précédent, d'avoir dit en plein Forum, étant tribun, *qu'il n'y avait pas deux mille hommes à Rome qui eussent du bien*. Cicéron ne dit pas que cela ne fût pas vrai, et pourtant une telle parole est à ses yeux *un crime capital*, car elle tend au soulèvement des pauvres et au bouleversement de la république. Comment celui qui parlait ainsi, et qui peut-être ne pouvait parler autrement, aurait-il eu une grande charité pour les déshérités de ce monde ? Comment se serait-il attendri sur les esclaves, quand les esclaves, toujours prêts à se soulever, faisaient une telle peur aux honnêtes gens, que Catilina lui-même, les voyant affluer à son camp, n'avait pas osé s'en servir, et avait refusé leur concours, de peur de compromettre sa cause ? Appuyer sur la misère du pauvre, c'était ébranler la propriété ; s'apitoyer sur l'esclave, c'était encourager les guerres serviles. Mais les mêmes sentiments, qui ne devaient pas se former dans des régions si hautes, je crois qu'on n'aurait eu pour les découvrir qu'à descendre des maîtres aux sujets. Les philosophes qui ne vivaient pas dans la maison des grands, ceux qui s'adressaient, soit à la foule des Grecs asservis, soit, dans Rome même, à tant de citoyens obscurs, aux affranchis, aux esclaves (car les esclaves de la ville étaient capables de les entendre), ne pensaient pas, sans doute, en toute chose comme Cicéron. Il y avait ces Cyniques, que nous connaissons bien imparfaitement, mais dont nous savons qu'ils allaient par les rues et les places, à moitié nus, mendiant leur vie, grossiers dans leurs habitudes et dans leurs propos ; ceux-là ne devaient pas avoir une philosophie aristocratique, et j'imagine que les principes d'Hécaton les auraient révoltés. Je ne doute pas, en un mot, que bien des esprits n'eussent déjà laissé pénétrer en eux, plus facilement que l'illustre consulaire, les pensées de justice et de fraternité ; ce qui manque, ce sont des témoins pour nous le dire. Nous lisons les

belles compositions de Cicéron ; nous n'entendons pas la multitude des voix moins hautes par lesquelles la philosophie se faisait écouter et comprendre de la foule.

Cependant nous pouvons les deviner quelquefois, comme par exemple dans ce passage : « *Quelques-uns estiment* que le spectacle des gladiateurs est une chose cruelle et contraire à l'humanité. *et peut-être en est-il ainsi*, dans les habitudes actuelles. Mais quand c'étaient des criminels qui combattaient, on ne pouvait adresser aux yeux (car il n'en manque pas qui s'adressent aux oreilles) des leçons mieux faites pour fortifier contre la douleur et la mort. » Ce que Cicéron accorde ici à l'humanité est peu de chose, et pourtant c'est quelque chose ; mais à travers ses paroles, n'entendons-nous pas les réclamations auxquelles il répond, et des voix qui parlaient là-dessus plus éloquemment que lui-même ? Et je ne veux pas dire les voix d'une plèbe méprisée et sacrifiée, les voix des barbares, des Juifs, de ceux qui seront tout à l'heure les chrétiens ; il ne les aurait pas même écoutées ; mais des voix de philosophes ou de citoyens, plus touchés que lui, parce qu'ils sont moins distraits par des préoccupations de parti, et moins éloignés de ceux qui souffrent.

C'est dans la morale purement intérieure et qui ne touche pas à la politique, que la philosophie de Cicéron a toute son élévation ; c'est là que son éloquence ressemble à l'éloquence de la chaire, qu'elle annonce. Elle nous la rappelle surtout par un caractère qui se marquera dans la suite de plus en plus, je veux dire un ton général de tristesse. Elle ne prend pas son parti des faiblesses humaines, elle les suit avec une sollicitude inquiète ; elle nous traite comme des malades, et comme des malades bien difficiles à guérir ; elle a une véritable terreur du péché. Si elle porte ses regards du dedans au dehors, pour considérer les conditions de la vie humaine, c'est avec un profond découragement ; elle est mécontente des hommes et des choses ; elle nous dégoûte de tous les biens et de l'existence même ; et surtout les œuvres de Cicéron nous laissent voir combien dominait déjà autour de lui cet esprit ascétique qui s'est appelé plus tard par excellence l'esprit chrétien.

Non-seulement cette morale va jusqu'à faire une violence ouverte à la nature dans quelques-unes de ses prescriptions, comme quand elle nous propose pour idéal l'impassibilité absolue, ou quand elle exige que nous soyons détachés de tout, et qu'elle nous demande même de préférer la mort à la vie ; mais elle porte encore dans des conseils plus raisonnables et plus légitimes une chaleur qui nous étonne aujourd'hui. Elle prêche, c'est bien le mot qui convient, contre chacun de nos vices, avec une véhémence et une passion qui est restée de tradition dans le discours ecclésiastique, mais que les mo-

ralistes philosophes ne connaissent plus. Elle fait le siége de ce péché, puis de cet autre, la colère, la cupidité, l'envie ; elle l'enveloppe de tout un appareil de raisonnement et de doctrine, et puis elle livre l'assaut ; elle presse sans cesse le cœur humain et ne lui laisse aucun repos dans ses erreurs, jusqu'à ce qu'elle ait réussi à le mettre dans le repos de la sagesse, le seul qu'elle croie complet et durable.

Cet esprit n'était pas nouveau : c'est celui de Platon et des Stoïques. J'en ai déjà indiqué le principe, qui ne faisait que s'accuser davantage à mesure que durait le monde ancien. C'est la triste situation de l'humanité dans des temps où le mal était partout, le mal sans espoir.

Au milieu de cette monstrueuse inégalité de la société antique, en cette absence de toute liberté et de tout droit, quand des troupeaux d'hommes étaient abandonnés dans leur existence tout entière à la brutalité de quelques-uns ; les passions des maîtres étant ainsi souveraines et déchaînées, il n'y avait d'autre ressource que de tâcher de leur faire peur à eux-mêmes, s'il était possible, de tout le mal qu'ils pouvaient faire en s'y livrant. C'est là ce qu'essayaient les philosophes. Le *Bourgeois gentilhomme* de Molière, à qui on offre de lui apprendre la morale, en lui disant qu'*elle enseigne aux hommes à modérer leurs passions*, n'en veut pas entendre parler : « Non, laissons cela, je suis bilieux comme tous les diables, et il n'y a morale qui tienne ; je me veux mettre en colère tout mon soûl, quand il m'en prend envie. » Cela est plaisant, parce que la colère de M. Jourdain ne fait pas peur ; outre que c'est un bon homme, nous savons bien qu'il n'y a personne chez lui qui ne soit de force à lui tenir tête, à commencer par Nicole. Mais à la place de M. Jourdain, mettons un Verrès dans sa province, ou à Rome même un de ces puissants qui tenaient sous leur toit des centaines d'esclaves à leur merci, avec droit de vie et de mort, droit de torture et droit d'outrage ; on comprend ce que pouvait être la colère chez un tel homme, de quels attentats et de quelles souffrances elle était grosse ; et on s'explique que les philosophes fissent des sermons *sur la colère*, comme ils en faisaient en effet.

Le *de Irâ* de Sénèque était encore, il y a peu de temps, le plus ancien livre qui nous restât sur ce thème ; on a retrouvé sous le même titre un livre grec de Philodème dans les papyrus d'Herculanum. On y voit à l'œuvre la colère des maîtres ; l'auteur nous les montre qui estropient leurs esclaves, qui leur crèvent les yeux, qui, tout au moins, les jettent dans la triste vie des fugitifs ou marrons, *et se font ainsi de toute manière tort à eux-mêmes* ; on voit aussi les esclaves exaspérés qui tuent à leur tour ; si ce n'est le maître, qu'ils assassinent c'est sa femme et ses enfants ; ou, s'ils n'osent en faire tant, ils trouvent

moyen de mettre le feu à ses maisons et se soulagent par sa ruine. Il y avait dans la *Ménippée* de Varron un mot terrible à propos de l'Actéon de la fable, qui, en chassant, a surpris Diane toute nue, et qu'elle change en cerf dans sa colère, de façon que ses chiens mêmes le déchirent : « Crois-moi, il y a eu plus de maîtres dévorés par leurs esclaves que par leurs chiens. *Si Actéon avait pris les devants, et s'il avait dévoré ses chiens lui-même*, il ne serait pas livré sur le théâtre aux insultes des baladins. » Quelles éducations et quelles corrections la philosophie avait à faire en face de telles mœurs ! Pauvre ressource, hélas ! du misérable contre le fort ! Le faible est mieux défendu aujourd'hui par une constitution tout autre du monde, par l'égalité, par la loi, par la fierté même que cette protection de la loi lui a donnée. Toutes les espèces de passions mauvaises rencontrent déjà parmi nous, et rencontreront davantage à mesure que les temps seront meilleurs, des obstacles aussi de toute espèce dans les lois, les mœurs, l'autorité du nombre, les conditions de plus en plus égalisées de la vie. La philosophie moderne ne conjure pas tant le mal en prêchant des vertus, qu'elle ne le bat en brèche en revendiquant des droits. Mais elle ne doit pas être ingrate envers la sagesse antique, qui a été longtemps le seul recours ouvert à la justice violée, et qui, en flétrissant l'iniquité ou la corruption par la bouche du philosophe d'abord, puis par celle du prêtre, minait à la longue les forces du mal et ajoutait à celles du bien.

On le voit, le *paradoxe* de l'impassibilité, comme tous les autres, ne doit pas s'expliquer par un abus de logique, mais plutôt par les nécessités morales du temps. Les passions avaient des jeux si terribles, ceux qui étaient maîtres de tout étaient par cela même si peu maîtres d'eux, que les directeurs des consciences croyaient plus sûr d'étouffer, s'ils avaient pu, les émotions jusque dans leur germe. « Quand elles sont développées, elles sont sans contredit des poisons ; donc, aussitôt qu'elles se sont introduites en nous, nous sommes déjà en grande partie empoisonnés. Elles se précipitent par leur seul mouvement dès qu'on est sorti de la raison. Notre faiblesse complaisante pour elle-même se laisse entraîner en pleine mer sans trouver où s'arrêter. De sorte que, recommander la modération dans les passions, c'est recommander la modération dans l'injustice, la modération dans la lâcheté, la modération dans l'intempérance. N'arrêter le vice qu'à une certaine mesure, c'est déjà accepter le vice, ce qui n'est pas seulement condamnable, mais dangereux, car la pente du vice est glissante ; dès qu'on s'y jette, on sent qu'on tombe, et il n'y a plus moyen de se retenir. »

La Fontaine a résumé en deux mots cette impassibilité stoïque :

Il font cesser de vivre avant que l'on soit mort.

et en effet, le dernier mot de cette morale exaltée, c'est, à force de se détacher de tout, de se détacher aussi de la vie même. Ce n'est pas assez de dire que la mort n'est pas un mal (comme on le dit de la douleur, de la pauvreté et du reste), on veut qu'elle soit un bien, et peu s'en faut qu'on ne dise le bien suprême, puisqu'elle doit guérir, avec les maux du corps, ceux de l'âme, et nos passions comme nos douleurs.

On voit trop bien le secret de ce dégoût de la vie, c'est que la vie alors n'était guère *vivable*, suivant l'expression des Grecs. Les peuples accables ne comptaient pas pouvoir secouer jamais la conquête. Les opprimés de toute espèce se sentaient sans recours contre l'oppression. Les amis des lois et de la liberté n'attendaient le retour ni de la liberté ni des lois. Dans ces angoisses, beaucoup mouraient en effet par leur choix, et le suicide gagnait tous les jours; c'était la ressource des disciples d'Epicure aussi bien que des Caton; mais ceux mêmes qui devaient reculer, comme le bûcheron de la fable, en face de la Mort présente, l'appelaient volontiers de loin avec le philosophe qui prêchait. Ils disaient au philosophe comme il est dit dans les *Tusculanes* : « Quand je te *lis*, je n'ai rien plus à cœur que d'en finir avec ce monde, et ce que je viens d'entendre redouble encore ce désir. » Ils disaient encore : « Il est certain qu'il faut mourir, et il est incertain si ce ne sera pas aujourd'hui même. Mais avec la crainte de la mort suspendue sur notre tête à toute heure, comment conserver notre âme en paix? » Et cela a passé dans tous les sermons et dans toutes les méditations pieuses. J'ai déjà cité, en parlant de Platon, cette phrase qu'il a inspirée : « Toute la vie du philosophe n'est qu'un apprentissage de la mort. » A cela, nous répondons aujourd'hui ce que Montaigne répondait déjà, en jouant sur les mots avec un grand sens : que *la mort est bien le bout, non pourtant le but de la vie.* Mais cette philosophie de mort et d'anéantissement est précisément ce qui s'est appelé dans la suite l'esprit chrétien.

Du premier coup de vent il me conduit au port,
Et, sortant du baptême, il m'envoie à la mort.

Corneille, dans le premier de ces deux vers, ne fait que traduire une *Tusculane*, qui roule tout entière sur ce thème [1]. Le vieil ami de Cicéron, le sage et froid Atticus, après l'avoir lue, lui écrivait que cette lecture l'avait fortifié. Tous n'étaient peut-être pas véritablement forts contre la mort, mais tous étaient sans confiance et

[1] *Portum potius paratum nobis et perfugium putemus; quo utinam velis passis pervehi liceat!*

sans goût dans la vie. La désolation universelle inspirait cette triste philosophie comme elle inspirera tout à l'heure une religion non moins triste.

L'Orient, pays de la servitude éternelle et des misères immuables, n'avait pas peu contribué à répandre ces pensées, que les âmes abattues sous toute sorte de violences y nourrissaient depuis longtemps. Et déjà on vantait et on proposait à Rome comme des exemples ces ascètes de l'Inde qui supportaient sans fléchir et sans y être obligés les épreuves et les souffrances les plus pénibles, et jusqu'au feu, où ils se laissaient brûler vivants. Cicéron, certes, n'est pas un fanatique de l'Inde ni de l'Egypte, et on peut dire même que l'enthousiasme austère et l'abnégation mélancolique sont plutôt dans son imagination que dans sa nature. Sa vraie morale n'est pas celle des *Entretiens de Tusculum*, elle est celle du livre sur les *Devoirs de la vie*, qu'il a écrit pour son fils, et où il n'a mis qu'une sagesse également élevée et raisonnable. Si son éloquence émue vient à s'écarter de cette raison, c'est qu'il est sous la contagion d'une maladie générale qui l'enveloppe, celle d'où le christianisme est sorti.

Quand l'homme désespère de l'humanité et de la nature, il se tourne inévitablement du côté du surnaturel. C'est ainsi que la philosophie stoïque devenait de plus en plus religieuse, en dépit quelquefois de ses propres dogmes. La tradition platonique, toujours révérée sans doute, mais longtemps écartée avec respect, comme une poésie, par une philosophie plus sévère, prend maintenant sur les âmes un nouvel empire, et cette poésie est acceptée comme une religion. A la suite des *Dialogues* du maître, on en écrit d'autres qui ont déjà l'accent chrétien, l'*Axiochos*, par exemple. On voit là Socrate, appelé au lit d'un mourant qui ne peut se résigner à sa fin, et qui s'attache à la vie *comme un enfant*. Tout d'abord, la seule présence de Socrate le soulage, puis ses paroles le gagnent peu à peu ; il lui fait espérer l'immortalité, il l'y fait entrer ; le malade finit par aspirer à la mort à force de foi, et s'élance en quelque sorte vers elle. Le prêtre n'aura guère autre chose à dire au fidèle qu'il essayera d'aider à mourir.

Voilà comment Cicéron, si naturellement et si radicalement sceptique, est entraîné cependant vers les idées religieuses par le même mouvement qui le porte, ou qui porte son éloquence, vers les idées de détachement et d'exaltation. La réserve scientifique d'Aristote et des premiers Stoïques est oubliée ; on se plaît à croire à une âme toute spirituelle, séparée du corps, ou plutôt ennemie, et non pas tant *servie par ses organes*, suivant une définition célèbre, qu'elle n'en est gênée. « L'homme est tout ce qu'on voudra, plutôt

que cette misérable chair, *caruncula nostra* ; » c'est un fragment qui nous reste de la *Ménippée.* Le spiritualisme est si bien devenu un lieu commun, qu'on le trouve jusque dans ces préambules des histoires de Salluste, où l'auteur fait, comme nous dirions, sa profession de foi au public : « L'âme incorruptible, éternelle, souveraine de l'humanité, tient tout sous sa dépendance et demeure elle-même indépendante. » — « L'âme nous est commune avec les dieux, le corps avec les bêtes. » — « Ceux-là ont une existence contre nature pour qui le corps est une jouissance et l'âme un fardeau. » — On donne dans toutes les exagérations du libre arbitre : « Toutes les passions sont en notre pouvoir, toutes dépendent des décisions de notre esprit, toutes sont volontaires. » Enfin, le spiritualisme aboutit tout naturellement à la foi dans l'immortalité. On ne peut pas dire que Cicéron y croie, mais il voudrait y croire ; une si haute espérance l'attire tout entier ; il est touché d'ailleurs de la voir partout répandue ; car, en toutes choses, dit-il, (c'est le grand argument des religions) « le consentement général doit être regardé comme la loi même de la nature. » Par la fiction d'un songe de Scipion, il s'est mis à l'aise pour rêver une autre vie ; il nous fait voir les grandes âmes *dans le ciel*, tout environnées d'étoiles, et enveloppées d'une *gloire* divine ; elles jouissent d'une éternité bienheureuse, si elles ont pratiqué la justice et rempli tous les devoirs envers la famille et la patrie. « L'âme s'envolera d'autant plus vite vers cette demeure d'où elle était descendue, qu'elle se sera élevée au-dessus du corps, pendant même qu'elle y était enfermée, et qu'elle s'en sera détachée, à force de contempler les choses célestes. Mais pour les âmes qui se sont livrées aux voluptés du corps et qui s'en sont faites les esclaves, qui, emportées par les passions, ministres de la volupté, ont violé les lois des dieux et des hommes, une fois échappées au corps, elles errent misérablement autour de la terre, et ne retournent au ciel qu'après des siècles d'épreuves. » Il est vrai que dans ce même livre la sagesse aristocratique de Cicéron semble refuser au vulgaire des hommes ces éclatantes destinées ; il a l'air de se figurer le ciel comme un sénat d'en haut, où siégent sur des chaises curules des consulaires éternels. Les imaginations de Platon sont plus familières et plus populaires. C'était à celles-là sans doute que s'en tenaient ceux qui n'étaient pas des princes de la République romaine ; et Cicéron lui-même, à la fin du livre *de la Vieillesse*, paraît parler sans distinction pour tous les hommes : « L'âme est tombée ici-bas des hautes régions du ciel, son véritable domicile... Mais, sans doute, les dieux l'ont jetée dans le corps de l'homme pour qu'il y eût des êtres capables de conduire les choses de ce monde, de contempler l'ordre du ciel et de le reproduire dans la régu-

larité de leur vie... » Je passe ici toute une page, car je ne puis tout citer. « Pourquoi le sage meurt-il avec tant de calme et les autres avec tant de trouble? C'est que celui qui voit le plus distinctement et le plus loin sait qu'il va vers une vie meilleure; l'autre a la vue trop courte et n'aperçoit rien au delà... J'ai mis le corps de mon fils sur le bûcher funèbre; c'était à lui d'y mettre le mien; mais son esprit ne m'a pas abandonné; il s'est retiré seulement dans un séjour où il savait bien que je devais venir le rejoindre. Il a paru que je supportais mon malheur avec fermeté; ce n'est pas que je n'aie été ému, mais je me consolais par la pensée que la séparation ne serait pas longue entre nous[1]. » Si on lisait ces passages sans avertissement, on croirait entendre un Père de l'Eglise, et on ne se tromperait pas. L'Eglise doit avouer, en effet, que les *païens* qui pensaient et parlaient ainsi sont ses véritables pères.

Une Chrétienne de notre temps, justement célèbre par son esprit, mais qui n'avait pas toujours le temps ni l'envie d'approfondir ce dont elle parlait, Mme Swetchine, a écrit : « Horace dit de la mort : *In æternum exilium*, Partir pour l'exil éternel; et le chrétien dit, Retourner dans la patrie éternelle. Toute la différence des deux points de vue est là. » Elle qui dit si fièrement, dans ce même écrit : « Nous avons mieux que Cicéron! » Elle ne s'est pas rappelé que c'est Cicéron lui-même qui parle comme elle dit que parle un Chrétien.

La morale de l'école stoïque était ce qu'on nomme aujourd'hui morale indépendante, et ne s'appuyait sur aucune croyance théologique; et c'est ainsi que Cicéron nous l'a rendue dans le plus sérieux et le plus sincère de ses livres de philosophie, le *Traité des Devoirs*, écrit pour son fils. Il se contente d'y donner une place aux devoirs envers les dieux, la piété, la pureté religieuse : la première comprend ce qu'il appelle quelque part *caritas deorum*, c'est-à-dire l'amour de Dieu. Il ne cherche, d'ailleurs, que dans la constitution même de l'homme et dans les lois naturelles de la raison les fondements du devoir et de la vertu. Mais il lui arrive, quand il parle plutôt en orateur et qu'il exprime la pensée du plus grand nombre, de supposer que, sans la religion, il ne peut y avoir ni justice, ni sûreté, *et que la société humaine est détruite*; ou d'appeler la loi de la conscience *la loi de Dieu*. Les peuples, en effet, ne séparaient pas la morale de la religion; et c'est pourquoi, dans ces temps, qu'on se représente si souvent comme livrés sans résistance à l'esprit d'Epicure, les disciples d'Epicure, au contraire, étaient

[1] Caton, le personnage du dialogue, parle de son fils; mais Cicéron, en le faisant parler, pensait à sa fille.

partout odieux et décriés. Plusieurs cités grecques les avaient proscrits, et il paraît que Rome en avait fait autant au milieu du second siècle avant notre ère. Cicéron n'est rien moins qu'intolérant par lui-même, et c'est l'esprit public qu'il représente quand il dit que l'école d'Epicure n'a pas le droit d'avoir une morale; et plus vivement encore : « Ce n'est pas un philosophe qu'il faut pour réfuter ce langage, c'est un censeur pour le condamner. » Ne croirait-on pas entendre un orateur d'aujourd'hui apostrophant *les matérialistes?* Il est vrai que ce n'est pas à la théologie d'Epicure que Cicéron s'en prend dans ces passages, car il était très sceptique en théologie; mais, on ne peut douter que ce ne soit comme ennemie des dieux que l'école était suspecte au grand nombre.

Considérez maintenant l'ensemble de cette philosophie platonique dont Cicéron est l'éloquent interprète, et voyez quels sont ses attraits et ses forces. Du côté de l'esprit, si elle n'a pas cette science complète et sévère qui prévient ou dissipe les illusions, elle accueille néanmoins avec complaisance toutes les études qui peuvent enrichir l'esprit d'un homme cultivé; elle aime les lettres, elle goûte les arts; sa curiosité se promène à travers l'histoire et à travers la nature; elle est large et universelle, comme l'Eglise, son héritière, l'a été aussi au temps où elle n'était pas menacée et inquiète. Elle se recommande surtout par la science morale; elle étudie l'homme avidement, soit dans le milieu de la cité ou de l'humanité, soit en lui-même; aucune philosophie n'a fait davantage pour l'analyse des caractères et des sentiments humains; elle fouille les replis de la conscience, elle éclaire les passions, les remords, nos désirs et nos craintes, ce qui afflige et ce qui console. Toute l'éloquence de la chaire est sortie de là; car cette philosophie n'est pas froidement observatrice; elle se donne tout entière à son œuvre de salut. Elle apaise l'âme, elle la fortifie, elle l'élève; elle agit sur elle de la manière la plus vive, non pas peut-être pour assez longtemps, mais aussi longtemps du moins qu'on l'écoute et qu'on médite avec elle. N'oublions pas un de ses plus grands titres : elle fait oublier à l'homme esclave la servitude qui l'accable, en le transportant dans une région où il retrouve la liberté et où il brave la tyrannie. J'ai dit bien des fois déjà que la philosophie était chez les anciens une religion, et j'ai eu beau le dire, je ne l'ai peut-être pas encore assez fait sentir, mais Cicéron le fera pour moi. « La philosophie, dit-il, mère de tout ce qui se fait, de tout ce qui se dit de bien. » On sent déjà ce que vaut dans sa bouche un pareil éloge. Mais il a fait tout un livre, l'*Hortensius*, pour célébrer la philosophie et pour en développer les bienfaits et les grandeurs. Ce livre est perdu, mais le témoignage d'Augustin nous rend sensible encore l'effet de ces pages que

nous ne pouvons pas lire. Tandis qu'Augustin étudiait l'éloquence, dans sa jeunesse, en vue seulement d'acquérir du talent et de la célébrité, et avec des pensées encore toutes profanes, il lut ce dialogue pour la première fois. « Ce livre, dit-il, changea mon cœur tout à coup, tourna mes vœux vers toi, Seigneur, et transforma mes souhaits et mes pensées. Les espérances vaines ne furent plus rien à mes yeux, je me mis à désirer la sagesse, ce bien immortel, avec une ardeur inconcevable, et je commençai dès lors à me mettre en mouvement pour aller à toi. » Ce n'était plus l'éloquence, avec ses promesses terrestres, qu'il cherchait dans cette lecture; « ce n'était plus le bien dire de l'écrivain, c'est ce qu'il disait dont j'étais touché. » Car la *philosophie*, pour laquelle ce livre l'enflammait, n'est-ce pas *l'amour de la sagesse ?* et la sagesse, n'est-ce pas Dieu? Il ajoute, il est vrai, qu'une seule chose refroidissait l'enthousiasme que lui inspirait ce livre, c'était de n'y pas trouver le nom du Christ. Mais quand il parle ainsi dans les *Confessions*, il est depuis longtemps chrétien et évêque, et il se trompe lui-même sur ce qu'il avait éprouvé. C'est ce que nous soupçonnerions déjà en lisant dans les *Confessions* mêmes, un peu plus loin, que l'éloquence de Cicéron le dégoûtait alors de l'Ecriture. Mais nous pouvons chercher ses vraies pensées dans son livre *Contre les Académiques*, qu'il écrivit à trente ans, quand il n'était pas encore baptisé. Nous y voyons qu'au lieu de contrôler la philosophie par l'Ecriture, comme il fit plus tard, il contrôlait au contraire l'Ecriture par la philosophie. « Je ne fis que jeter les yeux, je l'avoue, comme en passant, sur cette religion qui m'avait été inculquée dès mon enfance et qui était comme entrée dans mon sang; mais c'était elle qui me reprenait à mon insu. Inquiet, haletant, troublé, je saisis l'apôtre Paul : Voilà des hommes, me dis-je, qui n'auraient pas pu faire ce qu'ils ont fait, ni vivre comme il est manifeste qu'ils ont vécu, si leurs doctrines et leurs écrits étaient opposés à ce bien suprême. » De sorte que son argument est celui-ci : La philosophie me conduit à Dieu, mais le Christianisme, d'après la vie de ses saints, est évidemment de Dieu; il ne doit donc pas être contraire à la vraie philosophie.

Ainsi l'*Hortensius* de Cicéron, à plus de quatre cents ans de distance, était dans l'Eglise chrétienne le premier instrument de la plus illustre des *conversions*. Et qu'est-ce en effet que la *conversion* dans son principe? C'est l'abandon de la vie profane et des attachements terrestres pour la vie intérieure et pour les pensées d'en haut. Et c'était cela même qui s'appelait philosophie chez les anciens, jusqu'au temps des Pères. Augustin se vante que, depuis longtemps, ce désir de philosopher était un feu qui couvait en lui lentement et

sourdement, mais que l'*Hortensius avait fait éclater la flamme qui l'avait embrasé à tout jamais.*

L'*Hortensius* a inspiré Augustin jusque dans sa théologie. C'est lui-même qui nous en a conservé un passage dont il se sert pour autoriser le dogme du péché originel. Cicéron y rappelait les traditions pythagoriques qui faisaient de cette vie et de ses misères l'expiation d'attentats commis dans une autre existence. Et il empruntait à Aristote l'image de ces brigands d'Etrurie qui, par un raffinement de cruauté, attachaient un vivant avec un mort face à face, pour le faire mourir ainsi : abominable supplice qui représentait, suivant un spiritualisme exalté, celui de l'âme enchaînée avec le corps.

Augustin nous a conservé aussi la péroraison de l'*Hortensius*, où tout le dialogue était résumé dans cette pensée, que la philosophie est ce que les dieux ont pu donner de meilleur à l'homme, *soit pour vivre*, *soit pour mourir*. Je ne le citerai pas, parce que j'ai mieux encore à citer. Je rappellerai, par exemple, le portrait du sage : « Reposant tranquille dans sa modération et sa fermeté, toujours en paix avec lui-même, ne se laissant ni consumer par le chagrin, ni abattre par la crainte, ni brûler par la soif des vains désirs, ni amollir et comme fondre à l'impression d'une folle joie : voilà le sage et voilà l'homme vraiment heureux, qui ne connaît sur la terre rien d'assez intolérable pour l'accabler, ni d'assez délicieux pour l'enivrer... Qu'est ce que le sage peut trouver de grand dans les intérêts présents ou dans la durée si courte de cette vie, si son âme est toujours en garde et qu'il n'y ait pour elle rien de surprenant, rien d'inattendu, rien de nouveau ? si, les yeux fixés sur le ciel, il tient pour inférieur à lui tout ce qui est de la terre ; si son esprit est arrivé, suivant le précepte de Delphes, à se connaître lui-même et à sentir le bien qui le rattache à l'esprit divin ?... Ses réflexions sur la nature divine l'enflamment du désir de se régler sur cette nature immortelle... Et alors, avec quelle tranquillité il considère la vie humaine et les intérêts d'ici-bas ! » Est-ce en effet le portrait du sage, ou est-ce l'idéal du chrétien ? Je finis en détachant encore des *Tusculanes* ce développement ou plutôt cette effusion et cette prière :

« Philosophie, lumière de la vie, toi par qui nous parvenons à la vertu et nous échappons aux vices, que serais-je sans toi ? ou plutôt que serait le genre humain tout entier ?... C'est à toi que je recours, c'est toi que j'appelle à mon aide. Je t'ai donné, de tout temps, une grande partie de moi-même ; je me donne aujourd'hui absolument et tout entier. *Un seul jour passé dans le bien et dans l'obéissance à tes lois vaut mieux que l'immortalité dans le mal.* Et sur qui

pourrais-je m'appuyer plutôt que sur toi, qui m'as donné la tranquillité de la vie, et qui m'as ôté la crainte de la mort ? »

On comprend qu'Érasme, dans la préface de son édition des *Tusculanes*, ait osé proposer à son siècle, à un siècle nourri par l'Eglise et qui se détachait à peine de sa nourrice, de reconnaître dans la philosophie de Cicéron l'inspiration de Dieu même. Il demandait s'il n'était pas permis de croire que le sage qui pensait ainsi avait pu trouver place dans le ciel parmi les élus. Il est vrai qu'Érasme n'avait guère que l'habit d'un homme d'église. Bossuet, au contraire, le prêtre par excellence, déclare nettement et durement qu'un Cicéron est assez payé par sa misérable gloire, et qu'il n'a rien de plus à attendre de Dieu ! Pour nous, sans chercher la place de Cicéron dans le ciel, disons simplement qu'il doit compter dans l'histoire comme un orateur chrétien.

Et cependant, je suis convaincu que d'autres déjà, en ce temps-là même, étaient plus chrétiens que lui. Car, après tout, Cicéron n'a pas vécu de la vie philosophique ; c'est un homme public, un politique, également considérable et brillant dans la cité et dans les lettres, fait pour se répandre au dehors, non pour s'enfermer dans l'entretien intérieur de l'âme avec elle-même, et qui n'a écrit ses livres de philosophie qu'à soixante ans, dans les loisirs que lui a faits la servitude de la république. Mais la Grèce produisait en abondance des philosophes de profession, dont la vie entière se passait à méditer et à prêcher ; qui, sans doute, ne ressemblaient pas encore tout à fait à Epictète, car le temps d'un Epictète n'était pas venu, mais qui devaient être moins éloignés de ce modèle que l'illustre consulaire. Ce sont ceux-là qu'il faudrait pouvoir entendre pour surprendre chez eux l'âme de leur temps.

Mais il n'y a qu'un maître de cette époque dont quelques pages soient arrivées jusqu'à nous, conservées dans les cendres d'Herculanum ; et c'est ce Philodème de qui j'ai déjà parlé plus d'une fois, c'est-à-dire un disciple d'Epicure. Ce n'est pas, ce semble, à une telle école qu'il faut demander des sentiments chrétiens, ni, en particulier, à ce bel esprit élégant et si peu sévère que Cicéron nous représente payant l'hospitalité d'un Pison par de petits vers et des vers galants. Et cependant, il y a plus d'un trait dans ses écrits où on voit les irréligieux se rencontrant dans un même esprit avec les saints : par exemple, la facilité à accepter la mort ; la pensée que la mort du sage dans son lit vaut bien la mort éclatante du champ de bataille ; l'idée que la mort par les supplices n'a rien d'ignominieux pour l'homme de bien, et que le juge inique n'est pas plus heureux que sa victime ; ou encore le mépris des conquérants, et des passions misérables qu'on appelle trop souvent chez eux force et gran-

deur ; ou bien la défiance à l'égard des orateurs, des artistes, et le dédain surtout des spectacles. Les spectacles, c'est le paganisme même. Mais si on veut voir comment le souffle religieux qui passait alors sur le monde a pu se faire sentir à travers les plus sèches doctrines, Lucrèce est là.

Ce n'est plus un homme d'école, dépositaire exact d'une froide tradition ; il est du dehors, comme Cicéron ; mais s'il est bien moins savant et moins éclairé que Cicéron, il a l'âme plus passionnée et l'imagination plus forte ; et, comme tous les poètes, il est l'écho où la voix de la foule se réfléchit. Cet impie combat la maladie des religions avec une fureur qui témoigne qu'il se sent menacé et presque enveloppé par la contagion du mal. C'est lui-même qui a dit que, dans les jours de malheur, les hommes s'attachent plus fortement au culte des dieux ; or, cette époque est de celles où l'humanité a senti le plus vivement ses souffrances. On sait si Lucrèce en a pris sa part ; sa poésie est toute pleine des misères humaines ; d'une part les guerres, les révolutions et leurs sanglantes catastrophes ; de l'autre les tourments des passions, ceux de la superstition, ceux du remords ; les dégoûts du plaisir et de l'amour ; enfin l'inquiétude et l'ennui inexorable. Il prétend guérir tout cela, mais est-il guéri lui-même ? N'oublie-t-il pas sa propre philosophie, dont l'esprit semble être un abandon confiant à la nature, quand il se lamente sur la pitoyable condition que cette nature a faite à l'homme, jeté dans la vie comme par un naufrage, et arraché au néant pour souffrir ? Ce ne sont pas seulement des larmes qui sortent pour lui des choses, comme pour Virgile[1] ; ce sont des gémissements amers et accusateurs. Il a des accents pareils à ceux d'un Pascal ; et si Pascal a fait quelquefois, sans l'avoir voulu, des sceptiques et des désespérés, je ne serais pas étonné que Lucrèce eût fait, au contraire, des chrétiens, et que plus d'une âme secouée par lui, et emportée loin de ses attaches, en fût venue à ne pouvoir se rasseoir que dans l'espérance d'une autre vie et d'un Dieu réparateur. Pour lui, qui n'espère rien, il se fait pourtant aussi une religion. Dans ces *régions sereines* où il s'établit comme dans un ciel pour regarder les hommes qui s'agitent dans leurs ténèbres, il goûte une volupté divine ; il éprouve le frisson du surnaturel ; il est comme un élu dans le paradis[2]. Ce n'est qu'un éclair, et la mélancolie est dominante, relevée seulement par

[1] *Sunt lacrimæ rerum.....*

[2] *His ibi me rebus quædam divina voluptas*
Percipit atque horror.

l'orgueil de la pensée libre. Mais que de traits l'éloquence religieuse lui dérobe et lui dérobera sans cesse!

« Ils ont beau faire ; de la source même des plaisirs monte je ne sais quelle amertume, qui les serre à la gorge au milieu des fleurs. »

« O misérables pensées ! ô aveuglement des hommes ! Dans quelle nuit profonde et parmi quelles menaces se passe ce je ne sais quoi qui est la vie ! »

Il y a un vers qu'il ne faut pas oublier de recueillir, car c'est un mouvement de charité. Il nous fait voir, dans le monde né d'hier, quand il commence d'y avoir des hommes sur la terre, les groupes errants qui se rapprochent peu à peu et tâchent de s'entendre en se rencontrant. Ils se recommandent mutuellement les enfants et les femmes; ils se servent du geste et de la voix ; ils balbutient des sons qui signifient *que celui qui est faible doit trouver grâce devant tous* [1]. Il est intéressant de voir Lucrèce, en même temps qu'il arrache la végétation des vieilles croyances, semer sur le sol dépouillé de nouveaux germes.

Il ne nous reste rien des purs Stoïques de cette époque. Cicéron n'appartient pas à leur école, quoiqu'il leur emprunte ce que sa morale a de plus fort; il est plutôt, suivant son expression à lui-même, un homme de chez Platon, *homo platonicus.* Les Stoïques purs, tout entiers au salut des âmes, tendaient de plus en plus à rejeter de la philosophie tout ce qui pouvait être amusement ou luxe de l'esprit. Les Cyniques étaient plus intraitables encore dans leur zèle; ils méprisaient tout ce qui ne va pas à rendre l'homme plus content de lui et plus indépendant du dehors, et à lui donner plus d'autorité morale sur les autres hommes. Enfin, les Pythagoriques, un peu effacés, à ce qu'il semble, dans l'âge précédent, commençaient à reparaître, peut-être parce que cette philosophie étant plus antique, et par là plus près des religions, se trouvait plus en rapport avec le nouvel état des âmes. La tradition, d'ailleurs, disait que Phythagore s'était inspiré de l'Orient; à mesure donc qu'on s'assimilait davantage les croyances de l'Orient, on prétendait y retrouver Pythagore; et on pouvait tout mettre sur son compte, puisqu'il n'avait pas laissé de monument authentique de ses pensées. Pythagore est nommé dans Cicéron au premier rang parmi les grands révélateurs.

C'est ainsi que la philosophie était arrivée aussi haut que pouvait la porter la vénération des hommes. Elle était traitée comme divine, et il se trouva que c'était précisément là pour elle un péril. Elle

[1] *Imbecillorum esse æquum misererier omni*

était une religion ; mais, tandis que, comme philosophie, elle pouvait tenir les religions au-dessous d'elle, comme religion, elle était la plus jeune de toutes et celle qui avait le moins d'autorité. Elle avai eu beau se prêter aux besoins de l'imagination, elle demeurait toujours trop raisonnable et surtout trop libre. On se souvient que déjà, au temps de Platon, l'esprit humain fatigué cherchait à qui remettre le gouvernement de lui-même et semblait envier l'immobile Egypte. Mais il n'est pas toujours facile de renoncer à penser, surtout pour des Grecs, et il fallut l'empire romain pour le leur apprendre. Les écoles continuèrent donc de conduire les consciences, mais ce gouvernement des écoles devint lui-même ecclésiastique et intolérant. Leurs *dogmes* furent sacrés : *en trahir un seul est un crime;* « car trahir un dogme, c'est trahir la vérité et la justice, et c'est ainsi qu'on arrive à trahir aussi les particuliers et les Etats. » Cette intolérance souleva des résistances et des révoltes ; on releva les incertitudes des philosophes, leurs erreurs, leurs contradictions. On demanda pourquoi on s'asservirait ainsi à une école où on n'était entré que par hasard. Car, comment se fait-il qu'on appartienne à telle secte plutôt qu'à telle autre, sinon parce que, tout jeune encore, on y a été engagé par un ami ou par la parole du premier philosophe qu'on a entendu? *Et on se cramponne ensuite à cette doctrine qu'on a rencontrée comme des naufragés au rocher où la tempête les a jetés.* C'est l'argument fameux que Rousseau a repris dans la *Profession de foi du vicaire savoyard*, et qui leur est si terrible, car c'est bien chez elles que l'autorité et le hasard font tout en effet; mais lorsqu'il n'y avait pas encore d'églises, c'était aux écoles qu'on l'opposait.

On reprochait encore à la philosophie les fautes et les vices des philosophes, comme plus tard on a reproché à la religion ceux des prêtres. On lui reprochait aussi leurs aberrations, et on répétait *qu'il n'y a pas d'absurdité ou de rêve de malade qui ne se trouve dans un philosophe.* Je ne connais guère de mot qui ait fait plus de profit à l'Eglise que celui-là; et cependant, quand Cicéron l'a dit, c'était précisément à la théologie des philosophes qu'il en voulait, et l'esprit qui parlait en lui aurait été certainement plus dur encore à celle des Eglises. La philosophie avait donc des ennemis; les zélés s'en indignaient. « Attaquer la *vraie mère de l'humanité* n'est-ce pas un parricide? Il y a une ingratitude impie à s'élever contre une sagesse qu'on doit respecter encore si on n'est pas capable d'en profiter. » Il y avait aussi l'*indifférence en matière de philosophie*, et c'était le fait du grand nombre.

Mais je n'appelle pas indifférents ceux qui disaient que, tout en étudiant les préceptes de la philosophie, il faut vivre comme

tout le monde, *civiliter*. Lactance reproche durement à Cicéron d'avoir parlé ainsi à son fils. Mais un bon chrétien du XVII[e] siècle aurait dit de même qu'il faut savoir sa religion et la suivre, mais qu'il ne faut pas vivre en capucin. Enfin, ceux-mêmes qui s'adressaient aux philosophes ne les respectaient pas toujours assez, et peut-être qu'ils n'étaient pas toujours assez respectables. Cette vie de commensal des grandes maisons n'ôtait pas nécessairement au philosophe sa dignité : il suffit pour le montrer de la manière dont Cicéron parle de Diodore le Stoïque et d'autres encore ; mais elle pouvait la mettre en péril. On entrevoit que ces seigneurs s'amusaient quelquefois de leur philosophe, à souper ou en attendant le souper, comme d'un abbé du XVIII[e] siècle. Et j'ai déjà rappelé que Philodème, un disciple d'Epicure, il est vrai, n'avait pas précisément, auprès du noble Pison, l'attitude d'un directeur de conscience.

Les Stoïques avaient dit : Le sage est le véritable prêtre. Mais ce n'était là qu'une figure, et, en réalité, dans le monde hellénique, le prêtre et le philosophe étaient deux. Il n'en était pas de même dans certains pays de l'Orient. Là, il n'y avait pas de philosophie proprement dite, mais la religion elle-même était une philosophie, et qui avait des nations entières pour disciples, car les religions s'imposent à tous. On disait alors *que les Babyloniens et les Egyptiens étaient des peuples philosophes ;* cela voulait dire, je pense, qu'ils avaient des *dogmes* également reçus de tous, enseignés par leurs prêtres et appuyés probablement sur des textes sacrés, et que ces dogmes entretenaient en eux ce zèle dévot qui se détache de la terre pour se tourner vers le ciel. C'était la philosophie du surnaturel, deux mots qui se heurtent pour une raison libre, mais dont le rapprochement n'étonnait pas les hommes du temps de César. Voyez comment Diodore parle des Chaldéens, qui sont à Babylone, dit-il, ce que sont les prêtres en Egypte. « Chargés du culte des dieux, ils passent toute leur vie à philosopher, et ils sont très habiles dans la connaissance des astres et surtout dans la prédiction de l'avenir... Mais ils ne se livrent pas à ces études à la façon de ceux qui les cultivent chez les Grecs. La philosophie des Chaldéens se transmet héréditairement : le fils la reçoit de son père, et, pour s'y adonner, il est affranchi de tout autre devoir public. Ayant ainsi leurs pères mêmes pour maîtres, on ne leur marchande pas les connaissances, et, de leur côté, ils s'attachent à l'enseignement qu'ils reçoivent avec une foi plus ferme. Appliqués d'ailleurs à ces études dès l'enfance, ils acquièrent une grande aptitude, parce qu'on apprend facilement à cet âge, et que leur instruction se continue pendant longtemps. Mais, chez les Grecs, le plus grand

nombre arrive, sans préparation, à la philosophie, et ne l'aborde qu'assez tard; puis, après quelque travail, ils l'abandonnent, distraits par le besoin de vivre. Le peu qui pénètrent dans la philosophie tout à fait avant ne persistent dans cette occupation que pour y gagner leur vie; ils innovent sans cesse dans les plus grandes questions, et ne suivent pas ceux qui sont venus avant eux. Les barbares, toujours attachés aux mêmes doctrines, s'affermissent dans tous leurs principes, tandis que les Grecs, poursuivant les profits du métier, fondent tous les jours des sectes nouvelles. Et, comme ils se contredisent les uns les autres sur les points les plus importants, ils tirent en sens contraire la pensée de leurs disciples, dont les esprits flottent suspendus en l'air pendant toute leur vie, et ne peuvent rien croire fortement. » Il me semble qu'il suffit de lire ce petit morceau pour reconnaître qu'au moment où il a été écrit, le monde était près de tomber sous l'empire d'une religion, et qu'il n'y pouvait pas échapper. Quelle serait cette religion? celle de Babylone? celle de l'Egypte? ou quelque autre? On n'en savait rien encore, mais la pauvre raison humaine était impatiente d'abdiquer entre les mains d'un pouvoir sacré. Elle ne pouvait plus supporter le doute, c'est-à-dire la liberté. Elle ne comprenait pas que les hommes ne sont divisés que par les questions théologiques, c'est-à-dire par les choses où il n'y a réellement rien à savoir ni à apprendre; et que plus l'esprit humain serait dégagé, par l'examen et la contradiction même, de ces mystères stériles, plus il se trouverait à l'aise et se sentirait de force pour travailler à ce qui l'intéresse véritablement, c'est-à-dire à l'amélioration de la vie, soit pour chacun, soit pour tous.

On était prêt à subir le joug d'une religion, de même qu'on était disposé, dans l'ordre extérieur, à supporter le gouvernement d'un maître. Spirituel et temporel, si on peut employer ici ces expressions, l'humanité abandonnait tout dans le sentiment de l'impuissance où les malheurs et les fautes accumulées l'avaient réduite.

Une seule plainte, parmi celles qu'on vient d'entendre, était légitime: c'était dommage, non pas que la philosophie fût payée (il était trop juste que le philosophe vécût de ses leçons comme le prêtre vit de l'autel), mais qu'elle dût l'être par chacun de ceux qui avaient besoin de la vérité, et qui pouvaient être pauvres. C'est à la communauté de faire en sorte que l'enseignement qui convient à tous soit donné à tous.

Ce ne fut ni la Chaldée ni l'Egypte, ce furent les Juifs qui recueillirent le gouvernement des âmes. Les Juifs, soumis depuis Alexandre aux rois de Syrie, mais toujours indociles à la servitude, en avaient appelé contre leurs maîtres, d'abord aux rois d'Egypte,

puis aux Romains. Non-seulement leur colonie, à Alexandrie, avait pris une importance considérable, mais un grand-prêtre, chassé de Jérusalem dans les dissensions intestines auxquelles cette ville était toujours en proie, avait obtenu de fonder à Bubaste, en terre égyptienne, un nouveau Temple, contrairement aux prescriptions de la Loi, et par esprit de révolte contre les autorités de la ville sainte ; ce temple subsista jusqu'au temps de Vespasien, qui le fit détruire. Vers la même époque, si on en croit le livre des *Macchabées*, Judas avait fait un traité d'alliance avec les Romains. Tant qu'il y eut des rois de Syrie, les Juifs purent conserver quelque indépendance à l'égard des redoutables protecteurs qu'ils avaient cherchés contre ces rois ; mais quand les Romains furent maîtres de la Syrie, ils entendirent l'être aussi de Jérusalem. Jérusalem, ayant résisté, fut emportée par Pompée, l'année qui suivit le consulat de Cicéron. Des milliers de Juifs furent emmenés prisonniers à Rome, soit par Pompée, soit par les lieutenants qui continuèrent à guerroyer après lui en Judée ; et nous savons que ces Juifs esclaves devinrent bientôt par l'affranchissement des citoyens romains.

Mais il est clair que, bien avant cette date, les Juifs et le judaïsme avaient déjà dans Rome une influence considérable. Depuis longtemps, ils s'étaient répandus à travers les pays grecs d'Asie et d'Europe. Il y avait partout des Juifs, Juifs d'origine ou par la circoncision, et autour d'eux des *adorateurs de Dieu* ou judaïsants, qui, sans être circoncis, et sans s'astreindre à toutes les pratiques mosaïques, lisaient les livres saints et envoyaient au Temple, à Jérusalem, leur argent et leurs hommages. Si on en croit Plutarque, le judaïsme avait des amis à Rome, du temps de Cicéron, jusque dans le Sénat romain. Dans le procès fameux contre ce préteur de Sicile dont le nom de Porc (Verrès) prêtait si bien aux sarcasmes d'un accusateur populaire, on sait que la première difficulté que rencontra Cicéron, qui s'était chargé de la plainte des Siciliens, fut de demeurer en possession du droit de soutenir l'accusation devant les juges. Car les Siciliens, les sujets, ne pouvaient porter une action devant les tribunaux romains : cela n'appartenait qu'aux Romains eux-mêmes. Ils ne pouvaient pas même désigner l'accusateur, et s'il se présentait plusieurs Romains pour ce ministère, c'était aux juges à choisir entre eux. Les partisans secrets du préteur avaient un accusateur à leur convenance, contre qui Cicéron eut à combattre d'abord. C'était un ancien questeur de l'accusé, nommé Cécilius, sénateur, puisqu'il avait été questeur ; et Plutarque raconte que, comme il était suspect de judaïser, Cicéron allait disant : « Qu'est-ce qu'un Juif peut avoir à démêler avec un Porc ? » Je ne sais ce qu'il faut penser de ce judaïsme, que

Cicéron a pu exagérer pour faire un bon mot, et dont il ne dit rien dans son plaidoyer, que nous avons. Mais ce qui est certain, c'est que le même Cicéron, dix ans plus tard, plaidant à son tour pour un préteur concussionnaire, était fort en peine d'avoir à répondre aux plaintes des Juifs.

Flaccus, préteur de la province d'Asie, parmi beaucoup de vols qu'on lui imputait comme à tant d'autres magistrats romains, était accusé particulièrement d'avoir mis la main (soit pour son compte, soit pour celui du Trésor) sur de l'or que les Juifs ou judaïsants de plusieurs villes de sa province envoyaient au Temple. Arrivé à ce grief, qui semblait devoir toucher assez peu la plèbe romaine qui l'écoute, le grand avocat est cependant visiblement embarrassé; et, s'adressant à l'accusateur son adversaire (il s'appelait Lélius) : « Voilà, dit-il, comment on a choisi, pour débattre la cause, cet endroit de Rome; voilà pourquoi tu as voulu être entouré de la multitude qui peuple ce quartier. *Tu sais comme ces gens-là sont nombreux, comme ils sont unis, tout ce qu'ils peuvent faire dans une assemblée du peuple.* Je parlerai bas, de façon à n'être entendu que des juges. Car, il ne manque pas d'hommes prêts à soulever cette foule contre moi et contre tous les *bons;* je ne veux pas les y aider, et leur rendre la chose plus facile. » Et plus loin : « Faire obstacle à une superstition barbare était d'une sage fermeté; braver la foule des Juifs, *si menaçante quelquefois dans nos assemblées*, pour le service de la République, était d'un grand caractère. — Mais Pompée vainqueur, quand il prit Jérusalem, ne toucha à rien dans le Temple. — Il a fait voir là une grande marque de sa sagesse accoutumée, en évitant, dans une ville si prompte aux soupçons et aux calomnies, de donner prise aux mauvais propos. Car, ce n'est pas sans doute la religion (la religion des Juifs! la religion d'un peuple ennemi!), mais un simple ménagement, qui a arrêté ce grand capitaine. » Et enfin : « Ce n'est pas un vol que l'on établit, ce sont de mauvaises passions qu'on veut soulever. On ne parle plus aux juges, on déclame pour l'auditoire et pour la populace. Lélius, chaque république a sa religion; nous avons la nôtre. Quand Jérusalem était debout et la Judée en paix, déjà un culte comme celui-là offensait la majesté de notre empire, la grandeur de notre nom, les traditions de nos ancêtres. Mais aujourd'hui nous savons les sentiments de ces peuples à l'égard de notre autorité; ils nous les ont fait voir en prenant les armes. Et nous savons aussi le cas que les dieux font de leur race; puisqu'elle est vaincue, puisqu'elle est tributaire, puisqu'elle est esclave! [1] »

[1] Dans un autre discours encore, il appelle les Juifs *un peuple fait pour servir.*

C'est ici une de ces révélations qui éclatent par moments au milieu des silences de l'histoire ancienne. Jusque-là, nous voyions à peine paraître les Juifs; et voici qu'une page, qui pouvait si bien n'avoir pas été conservée, et même n'avoir pas été écrite, nous apprend tout à coup non-seulement qu'il y avait des Juifs à Rome en grand nombre, mais qu'ils y avaient une action politique, laquelle s'exerçait au profit du parti populaire contre celui de Cicéron et du Sénat.

C'était depuis trois ans seulement que Jérusalem avait été prise par Pompée; ceux qu'il en avait ramenés captifs n'avaient guère eu le temps de devenir citoyens. C'étaient donc des citoyens de plus ancienne date, Latins ou étrangers d'origine, ingénus ou affranchis, qui, comme Juifs ou judaïsants, constituaient déjà dans la cité une classe à part, avec laquelle il fallait compter. Et ceux qui n'étaient pas citoyens n'en formaient pas moins dans la grande ville une population considérable, dont les affections et les démonstrations avaient leur importance. Quinze ans après, lors du meurtre de César, parmi les groupes d'étrangers de toute espèce qui vinrent faire le deuil de ce grand mort autour de son corps, chaque peuple célébrant ce deuil à sa manière, on remarque surtout les Juifs (*præcipueque Judæi*, dit Suétone), qui veillèrent plusieurs nuits de suite auprès du bûcher.

La religion des Juifs avait de bonne heure frappé les esprits par ces deux traits : qu'ils n'adoraient qu'un dieu unique, et que ce dieu n'avait pas d'images. Le docte Varron, en protestant avec les philosophes contre l'idolâtrie, s'était appuyé, entre autres exemples, de celui des Juifs. Les esprits avaient reçu une vive impression, c'est Tacite qui en témoigne, lorsque Pompée, à la prise de Jérusalem, étant entré dans le Temple, jusque-là inaccessible, avait reconnu qu'il ne s'y trouvait, en effet, aucune effigie divine, *et que cette mystérieuse enceinte ne cachait rien.* Ils furent saisis par cette religion de l'invisible, si conforme à la pensée de tous ceux qui étaient capables de philosophie à quelque degré.

Il est bien étrange que dans les nombreux écrits qui nous restent de Cicéron, et principalement dans ses trois livres *Sur les dieux*, il ne soit pas dit un seul mot de la religion juive; et il n'y a guère d'exemple qui puisse mieux nous apprendre combien nous devons nous défier de ce que nous croyons savoir de l'antiquité. Cicéron n'aurait pas même prononcé le nom de ces Juifs, qui tenaient déjà dans Rome une si grande place, d'après son propre témoignage, s'il ne les avait rencontrés une fois par hasard sur son chemin.

Je ne dois pas étudier ici l'histoire des Juifs et leurs Ecritures pour développer les raisons de la fortune de leur religion; ce serait empiéter sur la seconde série de ce long travail, à laquelle je dois

renvoyer cette étude. Mais, on reconnaît à première vue par combien de côtés le judaïsme répondait alors aux dispositions des esprits. Il les débarrassait d'une mythologie décréditée, dont tous ceux qui raisonnaient un peu voyaient le ridicule et le scandale. Il les délivrait des superstitions attachées au culte des images. Et ce dieu un et sans figure, ce dieu tout particulier qu'il proposait, étant l'ennemi de tous les autres, semblait fait, par cela même, pour être le dieu des mécontents.

D'un autre côté, aux imaginations avides du merveilleux, le judaïsme offrait une histoire sainte qui en était remplie. D'ailleurs ce n'était pas seulement dans le passé que les Juifs avaient foi aux miracles; le miracle leur paraissait l'état normal, le régime naturel et nécessaire du peuple de Dieu, et ils avaient toujours des prodiges, ou à raconter, ou à promettre.

Ils attendaient l'avénement prochain d'un Messie *et la fin du du monde présent.* Sur ce dernier point encore, on a vu qu'ils se rencontraient avec l'inquiétude générale des peuples.

A ceux qui étaient las de la philosophie le judaïsme présentait une doctrine où il n'y avait ombre ni de philosophie, ni de science ; une doctrine où rien n'était libre, où tout était immuable, arrêté et fixé à jamais dans une parole divine, que l'homme n'avait qu'à répéter et à méditer.

En morale, enfin, les Juifs opposaient aux orgies et aux duretés de la société romaine des vertus qui leur étaient propres. Je ne puis que répéter ici ce que j'ai écrit ailleurs : « C'est un grand peuple que celui qui a souffert perpétuellement l'oppression sans jamais l'accepter. La nature humaine s'élève à souffrir ainsi. C'est cette oppression, toujours pesante, mais toujours secouée, qui rendait le Juif plus dévot à son dieu, plus tendre et plus *miséricordieux* aux siens (c'est le mot même de Tacite), plus dur à lui-même, plus indomptable à la brutalité du puissant, plus dédaigneux des folles joies des heureux et de leurs vices.

Pour moi, que tu retiens parmi ces infidèles,
Tu sais combien je hais leurs fêtes criminelles,
Et que je mets au rang des profanations
Leurs tables, leurs festins et leurs libations.

La communauté juive était au milieu du monde comme Esther dans le sérail d'Assuérus, et dans ce farouche isolement elle s'emparait insensiblement de ceux qu'elle étonnait. »

En effet, l'étrangeté même de leurs mœurs et de leurs pratiques, qui les tenait aussi isolés moralement, aussi à part au milieu de

l'univers soumis que les Bretons dans leur île, comme Virgile a représenté ceux-ci dans un vers fameux, devait attirer certaines âmes autant qu'elle pouvait en repousser d'autres. Comme plus tard les Chrétiens, ils semblent au premier abord détestés de tous; mais, comme les Chrétiens, ils grossissent cependant tous les jours et font des recrues dans l'ombre. La révolution qui a été appelée le Christianisme ne date pas de celui qu'on a nommé le Christ; elle a commencé dès que le judaïsme a commencé de se répandre. Seulement tout se passe d'abord dans des régions obscures où l'histoire ne peut pénétrer.

Entre la mort de César et le moment où on voit les Chrétiens paraître pour la première fois à Rome, sous Néron, il s'est écoulé encore environ cent ans. Il me reste à poursuivre, pour ces cent années, l'exposé de l'état moral et religieux du monde païen; je serai libre ensuite de passer à l'étude directe du judaïsme.

ERNEST HAVET.

DE LA

TRADITION LYRIQUE

DANS LE THÉATRE ALLEMAND

PREMIÈRE PARTIE

I

Correspondance d'Apostolo Zeño Venete. — *Geschichte der deutschen Schauspielkunst*, par Édouard DEVRIENT. — *Bibliothèque musicale, ancienne et moderne, de Walther* Leipsick. — *Base d'un arc triomphal pour les maîtres de chapelle compositeurs*, par MATTHESON. Hambourg. — *Histoire générale de la Musique.* BURNEY. Londres, etc.

En France, pour beaucoup de nos contemporains, amateurs passionnés de théâtre et de musique, l'opéra allemand ne date que de Weber, et se résume presque tout entier dans *Freischütz*, autour duquel se groupent quelques rares partitions animées du même souffle et du même esprit national. En Allemagne, l'opinion ne se concentre pas ainsi sur un chef-d'œuvre isolé. On y accepte les aventures hardies des novateurs contemporains, et, tout en rendant à Weber l'hommage qui lui est dû, on remonte dans le passé et on ne redoute pas d'y évoquer les œuvres plus ou moins importantes qui ont préparé l'explosion sublime de l'art dans *Fidelio*, dans *Freischütz*, dans *Euryanthe*, dans *Oberon*, dans *Don Juan*. En Allemagne, l'esthétique des savants, des artistes, admet comme sujets d'étude et

comme modèles certains hommes encore peu connus chez nous, mais dont les œuvres se trouvent déjà dans toutes les bibliothèques musicales et sur les pupitres de tous les orchestres. On peut affirmer que si Weber est la plus éclatante personnification de l'art lyrique en Allemagne, que si Wagner en est, dans l'époque contemporaine, le pionnier le plus avancé, le plus téméraire, la formule particulière à leur inspiration a de profondes racines dans l'œuvre des maîtres qui ont de fort loin précédé leur venue.

Pendant le XVII° siècle, quelques musiciens, doués d'un savoir profond et d'un génie original, firent connaître à leurs compatriotes des nouveautés d'un genre dramatique. Il semble que ces innovations auraient dû conduire rapidement les Allemands à la connaissance de l'opéra; mais il en fut à cet égard de l'Allemagne comme de la France et de l'Angleterre, et c'est par l'influence étrangère que les Allemands ont été initiés à l'application au drame de la musique de chant et de la symphonie. L'influence musicale de l'Allemagne fut même peu importante pendant tout ce siècle. Les progrès généraux, ceux qui frappent à première vue et qui sont comme une émission tout extérieure et de surface, lui venaient du dehors. Un travail intérieur fécondait cependant toutes ces contrées, qui ne sont pas sans compter, dans ce moment, quelques musiciens remarquables, distribués dans presque tous les genres.

Vers la fin du XV° siècle, l'opéra n'offrait pas encore de caractère tranché; mais la personnalité allemande s'affirmait depuis longtemps dans la chanson, et ce qu'il y a de caractéristique, c'est que les éditeurs exigeaient qu'il fût constaté sur les titres des œuvres qu'ils publiaient que la musique et les paroles avaient bien cette allure nationale que le public réclamait avec insistance. On en peut voir la preuve dans les compositions de Hans Tenglin, de Erasme Lapicida, de Laurent Lemblin, d'Etienne Mahu, de Stœltzer, de Fœrster, de Louis Senfel, de Sixte Dietrich, d'Isaac, de Benoît Ducis, d'Arnold, de Bruck, de Sampson, de Georges Schœnfelder, de Jean Wenk et de Quingz, les plus anciens maîtres sur lesquels on ait des renseignements certains. On trouve des pièces écrites par eux dans les deux parties d'un rarissime recueil publié par Georges Fœrster. Ce recueil précieux, dont un exemplaire a été conservé dans la bibliothèque de l'université d'Iéna, a pour titre : « Première partie : « Choix d'anciennes et nouvelles bonnes petites Chansons allemandes, *d'un art allemand régulier* (*sic*), recueillies pour jouer sur toutes sortes d'instruments. » Nuremberg, J. Petrejus, 1539. — Seconde partie : « Bonnes petites Chansons allemandes, *d'un art allemand régulier*, amusantes à chanter. » *Ibidem*, 1540.

L'opéra, cependant, s'introduisait partout sous forme de pasto-

rale dans les salons, dans les palais; sous forme de parades dans les foires des villes. A Naumbourg, il était de tradition que la foire annuelle se célébrât avec une représentation lyrique. On en commandait la musique aux maîtres le plus en vogue. Il en était de même dans beaucoup d'autres villes où se tenaient des marchés importants, et une espèce de rivalité très louable s'établissait ainsi entre les cités commerciales. Tout y était profit pour la musique, pour le théâtre, les virtuoses, les citoyens, les commerçants étrangers et les touristes. Une vitalité très grande en était le résultat immédiat.

Les circonstances les plus insignifiantes fournissaient l'occasion d'une fête musicale à laquelle toute la cité participait de ses deniers, et l'on ne se contentait pas de faire de la musique, on y mêlait les dissertations même en chaire, tant l'art, en Allemagne, a pénétré toutes les institutions. Lorsque Jean-Georges Neidhardt, maître de chapelle de l'église de la citadelle, à Kœnigsberg, aborda encore jeune la composition, toute la ville s'associa à l'éclosion de cette première partition d'un maître qui, en somme, n'avait pas une valeur supérieure à celle des compositeurs des villes voisines, et Bernard Sanden, docteur en théologie et prédicateur de la cour, touriste célèbre, fut chargé d'accueillir cette première partition par un sermon spécialement affecté à étudier l'œuvre du maître et, par occasion, l'utilité de la musique dans le service divin. C'est ainsi qu'on honorait les artistes et qu'on les encourageait presque partout dans l'Allemagne entière.

En 1678, Theiler donnait, à Hambourg, *Adam et Eve*, puis *Orontes*, drames musicaux fort imparfaits, mais écrits sur des textes allemands, ce qui est digne de remarque. Par une coïncidence curieuse, à la même époque, Lulli faisait entendre à la cour de Louis XIV les premiers opéras qui commencent la tradition française, et il faut noter que la nationalité s'y fait jour dès l'abord par le texte, qui est, non pas italien, mais français. En Angleterre, Hændel voulut plus tard imposer le texte anglais aux partitions d'opéras joués à Londres. Malheureusement, ce fut devant une assistance aristocratique qu'il tenta cette audacieuse innovation, et son insuccès notoire le força à revenir aux livrets italiens. Un auditoire moins lettré, plus populaire, ne l'eût point ainsi découragé, et il eût doté sa patrie d'adoption d'un opéra entièrement national. En Allemagne, le texte étranger n'a été admis que par rare exception, parce que la nationalité a toujours pris un rôle important dans le théâtre, et a toujours pénétré l'art. Bien certainement, c'est à l'emploi de l'idiome natal qu'il faut attribuer le caractère si éminemment national de la musique chantée et de la musique théâtrale de ces contrées. La langue allemande est riche, abondante, vigoureuse,

mais mobile et fantasque. Outre ses longues, ses brèves, elle a ses syllabes inégales en durée, obéissant à des règles de hasard, ou plutôt ayant chacune sa prononciation propre. Ces syllabes se comptent par milliers, et elles sont soumises à des lois si variables, si diverses, que la fantaisie seule semble les gouverner et qu'il faut renoncer à en éclaircir le mystère. L'accentuation allemande ne présente rien de métrique et de régulier; dans la proportion et la durée, elle ne se soumet à aucune mesure permanente; elle est changeante, capricieuse et désordonnée. Telle syllabe s'alourdit pesamment, se prolonge comme une robe de princesse et se prononce avec emphase; telle autre, svelte et coquette, se précipite et miroite. Dans tel mot, les consonnes et les voyelles s'unissent, se fondent, s'absorbent; dans tel autre, elles jaillissent et brillent, puis se dissipent comme l'éclair. Fatalement, la musique s'est pliée à cette langue chatoyante et vagabonde, à cette prononciation inégale et bizarre, à ces syllabes toujours ballottées à travers les plus disparates accentuations, à ces mots tout bigarrés d'inflexions sourdes, d'émissions sonores et comme striées de reflets fuyants et d'ombres mouvantes; les phrases ont renoncé à la rondeur, à la périodicité, elles se sont multipliées en notes de valeur opposée; elles se sont brisées en rhythmes contrariés qui s'entrecoupent, s'interrompent, se hérissent d'accents, d'aspirations, de syncopes. La mélodie, rompant toute discipline, s'est hachée, a procédé par bonds; elle s'est complue aux accidents, s'est ménagé les combinaisons qui surprennent; elle s'abandonne aux agaceries des métamorphoses insaisissables, aux provocations de l'imprévu, aux prestiges des pittoresques innovations, cherchant avant tout la fascination et l'originalité, le charme, la passion et la poésie, et rappelant ces hauteurs boisées qui, dans le lointain, apparaissent revêtues de belles couleurs changeantes, vert, bleu, violet, or des moissons, rouge de l'incendie, et même noir funéraire, selon que le ciel est orageux, balayé de nuées ou inondé de lumière pure et de soleil radieux.

Theiler fut un initiateur. Son drame musical, qui avait ému la fibre nationale, fut imité par plusieurs autres compositeurs, dans le nombre desquels on remarque Strungk, les deux Franck et Cousser, Nicolas-Adam Strungk est né à Zelle; il était fils d'un organiste habile. A l'âge de douze ans, son talent était déjà assez formé pour qu'on ait pu lui confier une place très importante d'organiste à Brunswick. Titulaire estimé d'un instrument qui réclame de virils talents à l'âge où l'on est encore simple collégien, il dut cumuler les charges de sa place et les études de l'élève docile. Il fréquenta l'université de Helmstadt, où il arriva déjà célèbre. A Helmstadt, il étudia le violon, et ses progrès furent rapides. A vingt ans, il obtint la place

de premier violon de la chapelle du duc de Wolfenbüttel, d'où il passa dans la musique du duc de Zelle. Il fit, avec l'autorisation de ce prince, un voyage à Vienne, et joua devant l'Empereur, qui pour lui témoigner sa satisfaction, lui fit présent d'une chaîne avec une médaille à son effigie; il était connu dès lors comme un des plus remarquables violonistes de l'Allemagne. Mais il était sollicité en même temps par un penchant invincible pour le théâtre. Son affection pour le duc de Zelle, qui l'admirait sincèrement, le tint éloigné des villes allemandes, où le drame lyrique commençait à être en vogue ; mais après la mort de son protecteur, Strungk se rendit auprès de l'électeur de Hanovre, et de là fut appelé à Hambourg pour diriger la musique du théâtre. Il y composa plusieurs opéras qui furent très applaudis. Frédéric Guillaume, électeur de Brandebourg, qui visita Hambourg à cette époque, ayant été témoin de ses succès, lui offrit la direction de sa chapelle. Strungk accepta avec l'agrément du magistrat de Hambourg, qui se fit toutefois vivement solliciter. Le duc de Hanovre apprit le nouvel engagement de Strungk, qui était au moment de partir pour Berlin ; il le fit réclamer comme vassal. Pour le dédommager, il le nomma organiste de sa musique particulière et l'emmena en Italie, où notre artiste demeura plusieurs années. De retour en Allemagne, et passant à Vienne, Strungk se fit entendre une seconde fois de l'Empereur, qui le combla de présents et lui demanda une partition de théâtre dans le goût national allemand. De Vienne, Strungk se rendit à Dresde, où il fut nommé maître de chapelle de la cour. Plus tard, il se fixa à Leipsick, où il mourut. Son théâtre, aujourd'hui oublié, mérite d'être remarqué pour l'époque. Il a déjà un goût de terroir et une physionomie nationale. Tous les publicistes de l'époque saluèrent en Strungk un maître spécialement allemand.

Melchior Franck était né en Silésie ou à Zittau, selon l'histoire des chansons de Wetzel. Sa célébrité commença à Nuremberg. Il fut maître de chapelle de la cour de Cobourg. Ce compositeur, remarquable par sa fécondité, concourut à la création de formes nouvelles. Ses œuvres inaugurent une rénovation dans l'école allemande, et le drame lyrique a dans ce maître un de ses premiers et de ses plus originaux inspirateurs.

Jean Wolfgang Franck exerça une influence encore plus marquée sur la musique appliquée à l'opéra national. On a de ce compositeur, outre une sonate très curieuse pour deux violons avec basse continue, deux partitions imprimées qui peuvent faire juger de sa faculté inventive. Ce sont les deux divisions d'un même opéra, *Cara Mustapha*, réparti en deux soirées, et qui fut représenté vers la fin du XVII[e] siècle. Wolfgang Franck a composé treize autres partitions,

qui toutes ont été exécutées avec succès à Hambourg, sa ville natale, Ce compositeur dramatique, qui fut en même temps un médecin distingué, a beaucoup voyagé, et aujourd'hui encore on trouve dans toute l'Allemagne des traces de sa célébrité non effacée. Sa dernière aventure l'amena en Espagne ; il y obtînt la faveur du roi ; mais cet avantage lui coûta la vie. Ses envieux tentèrent de l'empoisonner. La science médicale le sauva plusieurs fois ; mais on agit de ruse et on l'empoisonna dans un dîner d'apparat, puis on le retint dans la maison loin de tout secours, et l'on jeta son cadavre dans la rue.

Après les deux maîtres dont nous venons de parler, il faut citer Jean-Philippe Fœrtsch qui visita la Hollande, la France, d'où il se rendit à Hambourg. Là il entra comme ténor dans la chapelle du conseil. C'était en 1671, époque de la création de l'opéra allemand. Ce genre nouveau était cultivé à Hambourg avec plus de succès qu'ailleurs. Fœrtsch, entraîné par le goût du drame musical dont la fortune commençait, s'adjoignit à la troupe lyrique, et y chanta les ténors. C'est là un des traits remarquables du temps. Fœrtsch, chanteur de théâtre, cumulait plusieurs emplois, aujourd'hui tout à fait incompatibles. Son père, bourgmestre à Wertheim, dans le duché de Bade, où notre musicien était né, le destinait à la médecine, et dans ce but lui fit suivre les cours spéciaux de Francfort, Iéna, Erfurth, Helmstadt et Altdorf. En même temps, il veillait à son éducation musicale. Dès l'enfance il lui fit donner des leçons de composition par Jean-Philippe Kriegel, maître de chapelle à Weissenfeld, et l'encouragea à suivre à la fois l'étude de la médecine et celle de la musique, sous la direction de tous les maîtres célèbres qu'il pouvait rencontrer dans chacune des villes qu'il visitait. Ce père dilettante ne fut donc nullement fâché de voir son fils s'engager dans une troupe lyrique, et lorsque ce fils, qui était aussi compositeur et poète, sans parler de la médecine qu'il exerçait avec beaucoup de science et d'autorité, se mit à écrire les livrets et la musique d'opéras nouveaux, où lui-même jouait un rôle, il vint l'écouter et l'applaudir. La multiplicité des talents était alors une chance de faveur auprès des grands. Le succès des compositions de Fœrtsch lui valut la protection du duc de Schleswig, Chrétien Albert, qui le nomma maître de chapelle de Gottorp. La ville de Lubeck, par rivalité, lui offrit le titre de Cantor. Fœrtsch préféra le titre de maître de chapelle, plus honorable et mieux rétribué, mais il ne le conserva guère plus d'une année. La guerre qui éclata entre le Schleswig et le Holstein l'obligea à quitter sa maîtrise et à se réfugier à Kiel, où il reprit ses études médicales et se fit recevoir docteur. Il exerça quelque temps la médecine à Schleswig et à Husum, et fut même un docteur

célèbre et faisant école. Il fut nommé médecin du duc de Bade. Il passa ensuite au service de l'évêque d'Entin, en qualité de médecin, de conseiller et de musicien. Il sut plaire à tous dans ces triples fonctions, qu'il continua auprès de l'évêque de Lubeck. Homme du monde, de sport, de travail et de plaisir, il vécut riche, honoré. Dans sa vie, qui fut longue, tout avait aidé à sa bonne fortune. Wolfgang Franck et Philippe Fœrtsch sont peut-être les seuls exemples de la réunion des titres de médecin savant et praticien, et de compositeur musical justement remarqué. Foertsch a laissé des pièces de clavecin d'une facture excellente et d'un style très pur. Mais les services qu'il a rendus à la musique consistent surtout dans les partitions qu'il écrivit pour l'Opéra de Hambourg, et qui ont toutes une valeur intrinsèque, l'intelligence scénique, une ampleur incontestable d'idées, sans compter leur intérêt historique.

Vers l'époque où l'on jouait les opéras de Fœrtsch, Hambourg fut visitée par un autre musicien qui doit être signalé parmi les initiateurs de la muse nationale de l'opéra. Ce musicien, appelé Jean-Sigismond Kusser, et dont on écrit plus souvent le nom Cousser, était né en Hongrie, à Presbourg. Inquiet et changeant, il ne se fixa dans aucun pays, et ne se satisfaisant jamais de sa situation présente, il quitta successivement toutes les places que lui octroya sa bonne fortune, et ne put donner à ses travaux la consécration que procurent le long travail et la constance. Dans les premiers temps de sa carrière musicale, il fut, à titre de compositeur et de virtuose, attaché aux chapelles de divers seigneurs hongrois; Mais ce genre de vie le fatigua, et il vint à Paris où il fit la connaissance de Lulli qui lui enseigna l'art d'écrire dans le style français. Après être resté à Paris six années, Cousser partit pour Stuttgard et devint maître de chapelle, puis il quitta cette place pour aller à Wolfenbüttel, où il prit encore une maîtrise, et se remit à voyager, donnant des séances musicales, composant des œuvres instrumentales, des opéras, se produisant comme virtuose, se plaçant et se déplaçant avec une telle facilité qu'on ne saurait citer une ville allemande où il n'ait séjourné plus ou moins longtemps. Enfin, il vint à Hambourg, s'y fixa, c'est-à-dire y demeura quatre ans. C'est à Hambourg que s'écoula la partie la plus brillante et la plus heureuse de son existence. Il y fit admirer son triple talent de virtuose, de compositeur et de chef d'orchestre. Tous les contemporains reconnaissent unanimement l'habileté dont il faisait preuve dans la direction instrumentale de l'opéra. Après avoir quitté Hambourg, il fit deux voyages en Italie, à peu de distance l'un de l'autre, dans le but d'y étudier le style des compositeurs de ce pays et d'y apprendre l'art du chant. Plus tard, il se rendit en Angleterre, y vécut brillamment des leçons

et des concerts qu'il y donnait, puis obtint une place à la cathédrale de Dublin, dont il devint plus tard maître de chapelle, et sut conserver cette place honorable et lucrative jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant dix-sept ans. Les œuvres qu'il composa en Angleterre ont été connues d'Hændel. Ce sont une sérénade dans le genre anglais de ce temps-là auquel Hændel a sacrifié lui-même, mais en homme de génie qui renouvelle les choses qu'il imite, et une ode sur la mort de la célèbre miss Arabella Hunt, qui fut très remarquée et que la critique anglaise cite encore aujourd'hui. Ce qui lui donne droit à prendre place dans les annales historiques de la musique allemande, ce sont ses partitions d'opéras, représentés à Hambourg. Il en reste six ouvertures et une collection d'airs qui ne sont pas sans mérite.

II

En ce moment, toutes les villes de l'Allemagne se préoccupaient vivement des questions d'art. On y eût rougi de s'endormir dans cette inerte et morne imbécillité où s'affadissent et se perdent toutes les forces vives de nos provinces. La musique, la peinture, les lettres, passionnaient autant que les intérêts commerciaux et la politique. Le théâtre, surtout, préoccupait les esprits. Les mélomanes patriotes réclamaient un opéra débarrassé du bariolage lyrique des concerts ; ils voulaient que la musique destinée à la scène fût fortifiée par la science, ranimée par l'unité dramatique, et se retrempât dans les énergies du caractère national. Hambourg, on l'a déjà pu voir, était parvenue, grâce à une heureuse succession de bons librettistes et d'habiles musiciens, aidés par la libéralité municipale, à posséder un répertoire entièrement allemand. Le commerce de cette ville était très prospère, ses citoyens se délassaient de profitables travaux dans des loisirs intelligents ; ils attiraient à prix d'or, et savaient retenir par les hommages dont ils les comblaient, les virtuoses célèbres et les compositeurs les plus remarqués. C'est ainsi qu'ils avaient fait de leur théâtre le plus florissant, le meilleur, et peut-être le seul bon de toute l'Allemagne. Toutefois, il lui manquait la direction suprême d'un homme de génie. Ce précieux avantage lui fut donné dans la personne de Reinhardt Kayser, et dès lors l'opéra de Hambourg put défier tout parallèle.

Les compositeurs qui ont précédé Kayser ont leur importance ; ils ont été les préparateurs de l'opéra national allemand ; mais ils furent tout à coup rejetés dans l'ombre et dans l'oubli par le maître nouveau, qui, résumant tout ce qui avait été fait et renouvelant tout par un trait de génie, donna au théâtre de Hambourg une vitalité

sans exemple, et posa les bases du drame lyrique tel que Hændel l'importa en Angleterre, et que Hasse, Mozart et Weber, avec une appropriation diverse, n'eurent plus tard qu'à en reprendre la tradition. Cet artiste, que le grand Sébastien Bach lui-même ne dédaigna pas de prendre pour modèle, s'obstina, comme compositeur, à vivre dans la solitude d'esprit, et à ne pas étudier les maîtres de son temps. Kayser n'était donc d'aucune école, et jamais il n'avait entendu de musique dramatique. C'est dans son inspiration spontanée, dans la richesse de son imagination, dans la fertilité de son cerveau, qu'il trouva les accents pathétiques, les merveilleuses scènes répandues à profusion dans les œuvres innombrables dont il dota le théâtre de Hambourg et ses concerts. Il était né, vers 1673, dans un village situé entre Weissenfels et Leipsick. Son père, musicien de mérite, qui a laissé en manuscrit de bonnes compositions de musique sacrée, lui donna le premier enseignement, puis il le présenta à l'école Saint-Thomas, de Leipsick, où Kayser fit ses études, qu'il termina à l'université de cette ville. Le génie du maître se manifesta de bonne heure. Il avait à peine dix-neuf ans, que déjà la cour de Wolfenbüttel le chargeait d'écrire la musique d'une pastorale. Ce premier essai révéla l'audace future du jeune musicien. Jusque-là, les compositeurs avaient emprunté leur style aux maîtres étrangers français, espagnols, italiens, anglais, polonais, et même suédois. Kayser, dans sa pastorale, s'affranchit, au moins en beaucoup de choses essentielles, de toute imitation, et fit entrevoir l'originalité qui était en lui. Son programme musical fut goûté. On accueillit sa composition avec la plus vive sympathie, et on lui confia aussitôt le livret avec texte allemand d'un opéra sérieux. Ce fut un second succès, présage favorable d'une vie glorieuse et féconde.

Notre artiste se trouva bientôt trop à l'étroit à Wolfenbüttel, et il résolut d'aller essayer ses forces sur le théâtre de Hambourg, dont l'opéra préoccupait toute l'Allemagne. Il arriva vers la fin de l'année 1694. Il était inconnu aux Hambourgeois. Néanmoins on lui confia un livret. Bientôt la partition fut prête, mise en répétition, jouée et applaudie avec enthousiasme. Dès ce moment, Kayser avait conquis à Hambourg une position que Hændel seul aurait pu lui disputer, si le destin ne l'eût appelé ailleurs. Mais quelques nuages obscurcirent d'abord ce soleil naissant. Malgré l'incontestable succès de sa partition, Kayser resta quelques années dans l'ombre et le silence. La supériorité et la puissance de son talent avaient alarmé les auteurs compositeurs et les artistes eux-mêmes, qui se réunirent tous pour insulter l'homme de génie, le décrier, le décourager.

Pendant trois ans, Kayser sollicita vainement la permission d'écrire un second opéra. Enfin, un livret lui fut remis. Malgré les

hypocrites manœuvres de ses envieux, la représentation de ce nouvel ouvrage combla de gloire le maître généreux. La vile troupe des intrigants fut démasquée et désormais réduite à l'impuissance. Le talent de Kayser avait singulièrement grandi, ses merveilleux progrès furent constatés, et on lui confia la direction du théâtre. Jamais choix ne fut plus habile. Kayser se montra directeur aussi expert que grand compositeur. Pendant quarante années qu'il conserva cette direction, il fit jouer, outre ses oratorios, la musique d'église et les opéras qu'il composa en collaboration avec d'autres musiciens, cent dix-sept partitions qu'il écrivit seul. Il ne profita pas de sa toute-puissance pour éloigner ses rivaux ; au contraire, il attira les maîtres que la renommée lui signalait, il accueillit tous ceux qui se présentèrent à lui, retouchant leurs œuvres quand, avec des qualités, elles lui paraissaient insuffisantes ou pécher par inexpérience et manque de pratique ; aidant les débutants de ses conseils, de ses idées, leur facilitant le succès que la plupart durent surtout à sa vivifiante collaboration. Honnête homme et homme de génie, tel était Kayser. A la fois compositeur, directeur, chef d'orchestre, il gouverna tout le théâtre, et cette omnipotence, heureusement placée, valut à l'opéra de Hambourg l'avantage d'être en ce temps le premier opéra du monde.

Dans le nombre des compositeurs qui se signalèrent auprès de Kayser, les trois principaux furent Hændel qui appartient à l'histoire de la musique en Angleterre, Mattheson, qui est réclamé par l'histoire de la critique musicale en Allemagne, et enfin Telemann, qu'une physionomie moins caractérisée nous permet d'étudier ici sommairement et d'une façon profitable pour l'histoire des origines de l'opéra allemand ; car l'existence de tous ces compositeurs de second ordre, promenée dans toute l'Europe, nous montre de quels éléments divers se composent tous ces talents multiples qui foisonnent à un moment donné pour se résumer tout à coup dans un homme de génie.

Telemann a laissé une réputation d'organiste de talent ; mais il a rendu à l'opéra allemand d'utiles services comme musicien vulgarisateur. Il n'avait pas l'imagination créatrice et l'originalité qui constituent les maîtres. Il ressemble à la multitude de compositeurs attirés de toute part à Hambourg, et qui y gravitaient autour du chef, dont les rayons étaient ceux du génie. Les hommes de grande valeur arrivaient, s'assimilaient les innovations du maître, puis bientôt s'éloignaient et allaient, comme Mattheson, se procurer des positions plus conformes à leur aptitude, ou comme Hændel, chercher fortune dans des contrées où leur talent pût se déployer sans entraves. Telemann était un écho de la manière de Kayser. Son harmonie,

ses modulations, ses cadences ont de l'analogie avec le faire piquant et vigoureux du grand musicien. Il était né à Magdebourg. Assez imparfaitement élevé aux écoles qui abritèrent son jeune âge, il ne dut qu'à lui-même et à la lecture des ouvrages des meilleurs musiciens l'habileté qui distingue toutes ses œuvres. Dès l'âge de douze ans il avait écrit un opéra, dont une partition de Lulli avait été le modèle; car à cette époque, la musique dramatique, peu comprise en Allemagne, cherchait à s'enrichir par l'alluvion française, en attendant que le goût général entraînât vers l'Italie les compositeurs allemands. L'opéra de Telemann fut représenté sur le théâtre de Magdebourg, et ensuite sur celui de Hildesheim. A dix-neuf ans, notre musicien se rendit à Leipsick pour y suivre les cours de l'Université, et y apprit le français, l'italien et l'anglais. C'était pour tous les artistes de cette époque une nécessité de connaître plusieurs langues. Leur vie était très mouvementée et sans cesse aventurée du midi au nord, de l'Espagne à la Russie, et c'est par la fréquence de leurs voyages, la multiplicité des communications de toute sorte entre compositeurs de tous pays, que s'expliquent ces croisements de style, ces mélanges de couleur, d'inspiration et d'école que l'on retrouve dans la masse des compositeurs aujourd'hui oubliés de toute cette époque, tant en Italie qu'en Espagne, en France, en Angleterre, dans les Flandres, et dans les divers Etats du nord. Une nouvelle église venait d'être construite à Leipsick. L'orgue et la direction musicale furent confiés à Telemann, qui sut faire marcher de front ses occupations et ses études. La place de maître de chapelle du comte de Promnitz à Sorau devint vacante, elle lui fut offerte. A Sorau, Telemann eut encore une fois occasion d'étudier la manière de Lulli et des autres compositeurs français. Son enthousiasme pour l'école nouvelle, qui était toute une révélation, le poussa à visiter Paris, et son séjour de près d'une année auprès des maîtres français, acheva de donner à ses œuvres le cachet de notre musique théâtrale. Toutefois, le sentiment allemand ne l'abandonnait pas; toutes ses œuvres sont comme cimentées par une harmonie vigoureuse et avivées de modulations piquantes. A Berlin, qu'il visita au retour de Paris, ses compositions obtinrent beaucoup de vogue. Appelé à Eisenach pour y diriger un concert, il y connut le célèbre Hebenstreit, et quelques années après, il succéda à ce maître comme directeur de la chapelle et des concerts de la ville. Quand on considère tous les sacrifices qu'avec une exquise délicatesse et une inépuisable bonne volonté les Allemands font pour les arts, les lettres et les sciences, on ne s'étonne plus des progrès de toute sorte que l'on constate dans cette nation. Ainsi, pour ne parler que de la musique, des villes, même assez peu importantes, ont leur

chapelle, leur théâtre, leur concert, orchestre de danse, dont rien en France ne peut nous donner l'idée ; en outre, elles veulent des directeurs, des chefs d'orchestres, des chanteurs, des instrumentistes et des compositeurs de talent ; elles ne leur épargnent pas les larges émoluments, elles les honorent de toutes les manières. Quand une ville plus riche, plus influente, leur enlève un artiste de valeur, elles le remplacent aussitôt, sans rompre toutefois avec le maître qu'elles ont vu grandir et se former ; elles suivent ses succès, y applaudissent, rappellent au besoin chez elles le maître qui les oublie et lui achètent au poids de l'or ses compositions. Qu'il y a loin de ces habitudes vraiment artistiques et libérales au sentiment d'étroite envie et de parcimonie mesquine que nous professons pour l'art et les artistes ! Mais combien aussi le peu d'expansion des arts, l'inintelligence et l'abaissement des caractères nous récompensent dignement du peu de sympathie et de générosité que nous inspirent les arts et les lettres !

Telemann, maître de chapelle à Eisenach et directeur des concerts de la ville, était devenu un personnage. On voulut partout bénéficier de ses talents; il reçut sa double nomination de maître de chapelle de l'église des Récollets et de celle de Sainte-Catherine, à Francfort-sur-le-Mein. Il se rendit dans cette ville ; mais à Eisenach on voulut lui conserver le titre et les émoluments de maître de chapelle. On ne lui imposa que la condition de faire cadeau chaque année à la ville d'un certain nombre de compositions nouvelles. Après quatre années de séjour à Francfort, Telemann céda aux instances du margrave de Bayreuth, et prit la direction de sa chapelle, sans perdre son titre à Eisenach. Enfin, une place de directeur de musique lui fut offerte à Hambourg ; il l'accepta et en remplit les fonctions pendant quarante-six ans, conservant toujours son titre et les émoluments de maître de chapelle des cours d'Eisenach et de Bayreuth. Dans cette longue et laborieuse carrière, il déploya une prodigieuse activité et produisit une énorme quantité d'ouvrages. Au talent de compositeur il unissait celui de poète, et il a écrit les livrets de plusieurs opéras et cantates qu'il a mis en musique. Il grava lui-même à l'eau forte et au burin une partie de ses productions sur des planches de cuivre ou d'étain et fit imprimer les autres avec les anciens types de Hambourg. Il fut admis dans la société musicale fondée par Mizler, et a beaucoup collaboré à sa Bibliothèque musicale ainsi qu'à la Bibliothèque des beaux-arts. On voit qu'il réunissait beaucoup de talents, et il faut lui tenir compte des services qu'il a rendus.

Mattheson était alors, à Hambourg, une des notabilités les plus en vogue. Sa curieuse physionomie rappelle celle de Philippe Fœrtsch,

que nous avons déjà esquissée ; mais elle a plus de relief et caractérise mieux une époque où, sans se compromettre, on pouvait être à la fois bon chanteur, excellent comédien, virtuose éminent, compositeur distingué, poète, médecin, homme du monde, sportsman, musicographe de mérite, savant et diplomate. Pendant que Telemann et Mattheson étaient à Hambourg, Hændel arriva dans cette ville. Les trois artistes s'unirent bientôt d'une étroite amitié. Mais Telemann fut le seul qui resta à Hambourg. Tous trois conservèrent à Kayser, pendant leur vie entière, un souvenir de pieux enthousiasme.

Pour l'exploitation de son théâtre, Kayser s'était associé à un Anglais nommé Drusike, dont les folles dépenses ruinèrent l'entreprise. Kayser fut réduit à se cacher pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers ; mais il gardait tout son courage et le prouva bientôt. Il avait employé ses loisirs forcés à écrire plusieurs partitions, qui furent considérées comme les plus remarquables de son répertoire, et qui lui procurèrent des sommes assez considérables pour qu'il pût se libérer. Il reprit la direction du théâtre. Dans le même temps, il épousa une charmante dilettante d'Oldenbourg, fille d'un riche mélomane faisant partie du conseil, et cantatrice distinguée. Le talent de la jeune épouse prêta de nouveaux charmes aux productions de l'artiste célèbre, et ainsi ce désastre se trouva réparé.

De tous côtés on cherchait à attirer Kayser. L'artiste céda plusieurs fois ; mais il ne se sentait compris et apprécié qu'à Hambourg. Le comte de Wedel lui proposa, de la part du roi de Danemark, la maîtrise de sa chapelle. Kayser garda cette place quelques années, et composa, à Copenhague, plusieurs œuvres dont les partitions ont péri dans l'incendie du palais de cette ville, en 1794 ; mais dès qu'il apprit que la direction de la musique de Sainte-Catherine, à Hambourg, était libre, il donna sa démission et revint dans la ville qui avait vu ses plus beaux succès. On l'installa bien vite dans la maîtrise qu'il demandait, même on le nomma chanoine, et l'activité de son génie, qui s'était comme paralysé en Danemark, se réveilla tout à coup. Sa pensée, changée et renouvelée par le sentiment religieux se retrouva tout aussi féconde et aussi puissante, il produisit une grande quantité de musique d'église dont la valeur est incontestable ; mais le goût du théâtre ne l'avait point abandonné. Sa fille, qu'il avait élevée pour le théâtre, avait épousé Vérocai, violoniste et compositeur de talent. Elle débuta à Moscou ; il l'y accompagna et, de là, fut appelé à Saint-Pétersbourg. L'impératrice lui fit un accueil brillant et le chargea de diriger son opéra. Kayser partit aussitôt pour l'Italie afin d'engager des chanteurs et des instrumentistes ; mais, arrivé à Hambourg, il ne put échapper à la fasci-

nation de cette ville si pleine pour lui de souvenirs glorieux. Il s'y attarda, laissant ignorer à Saint-Pétersbourg qu'il ne s'acquittait pas de sa mission. Pendant plusieurs années, on ignora à la cour de Russie ce qu'il était devenu. Il avait repris la composition lyrique. En 1734, il écrivit son opéra de *Circé* qui est à la hauteur de toutes les grandes œuvres de ce maître, si l'on en juge par ce qui nous a été conservé dans le recueil du docteur Lindner. Ce fut son dernier ouvrage. Retiré depuis ce temps chez sa fille, dont il avait fait une cantatrice excellente, il vécut dans le repos jusqu'à sa mort. Les musiciens les plus instruits, les artistes les plus célèbres ont vanté le génie de ce maître et saluent en lui le premier des compositeurs de théâtre avant Mozart. Hændel, avant d'aller en Angleterre, ne s'est formé que d'après lui, et il a même emprunté à ses ouvrages des traits originaux qu'il développa plus tard. Graun a dû beaucoup à la lecture attentive de ses œuvres. Hasse a toujours reconnu les obligations qu'il avait à cet homme de génie. Dans son *Voyage musical en Allemagne*, Burney rapporte que le mari de la Faustina lui avait dit à ce sujet qu'il considérait Kayser comme le premier musicien de l'univers dans le genre lyrique; que cet homme célèbre avait écrit un plus grand nombre d'ouvrages qu'Alexandre Scarlatti, le plus fécond des compositeurs italiens de cette époque, et que ses mélodies, malgré les changements que cinquante ans avaient apportés dans la musique, avaient conservé tant de grâce et d'élégance, qu'on pouvait les mêler parmi d'autres plus modernes sans que les connaisseurs mêmes pussent en faire la différence. Scheibe, Mattheson et le maître de chapelle Reichardt, qui ne sait pas toujours prodiguer les louanges, s'expriment avec le même enthousiasme. Il y a quelques années à peine, Fétis a fait exécuter, dans son premier concert historique de l'Opéra, des fragments des compositions de ce maître. Les dilettantes admis à cette séance n'ont pas oublié la profonde impression que l'œuvre de Kayser produisit sur tous les auditeurs, et ils ne s'étonneront pas de l'unanimité d'éloges qúe les critiques accordent à ce grand artiste que nous connaissons trop peu et que nous n'estimons pas assez.

De tous les compositeurs qui se sont produits en Allemagne à cette époque, les plus remarqués ont été Kayser et Hændel dont on commençait à jouer les opéras à Hambourg, dans d'autres villes de l'Allemagne et en Italie, notamment à Naples et à Venise; mais Hændel, qui n'apportait qu'un talent dont le germe devait se déployer ailleurs et plus tard, a exercé une bien moindre influence que Kayser sur le théâtre allemand. Kayser a été la gloire et le soutien de l'opéra de Hambourg. Les compositeurs dramatiques d'aujourd'hui n'étudieraient pas sans profit ses œuvres toujours si sponta-

nées, si fortement empreintes de la vérité scénique et dont les combinaisons sont variées à l'infini. Il a placé jusqu'à quarante-neuf airs dans son opéra de *Frédégonde*, et dans chaque air la façon originale dont il dispose son chant et son orchestre, lui permet d'obtenir un effet particulier et nouveau. Ainsi que le grand Bach, il instrumentait d'instinct et nullement d'après les formules convenues. Il a la justesse et la profondeur de l'expression, l'imprévu des formes, une harmonie vigoureuse et ses successions d'accords ont un caractère personnel que tous les compositeurs du temps ont imitées, mais qu'ils n'ont pu reproduire dans leur virtuelle originalité. C'est par ces qualités, que Kayser sut affermir les premiers pas du drame lyrique allemand et qu'il montra la voie; il accoutuma ses compatriotes à un style animé des passions qui doivent gouverner la scène. C'est à une autre qualité qu'il a encore du ses succès. Le caractère de son génie correspondait à l'esprit de la nationalité allemande. Nous avons dit qu'on ne jouait à Hambourg d'opéra qu'avec texte allemand et que les formes des livrets étrangers y étaient peu admises; sa musique électrisa pendant quarante ans tous les patriotes mélomanes. Les succès de Hændel à Hambourg furent dus à ce qu'il semblait appelé à continuer la tradition bien mieux que Telemann, Mattheson et les compositeurs qui arrivaient là de toute l'Europe; on s'était plu à voir en lui le successeur de Kayser. Mais la destinée en avait ordonné autrement. Hændel parti pour Angleterre y est resté; son absence a été fatale à la mère-patrie. Le style dramatique de la musique allemande avait reçu du génie des deux maîtres un caractère de force et d'originalité qui n'avait point à compter avec l'impulsion de la musique des autres nations. Après eux, il n'y eut que des imitateurs d'un talent plus ou moins reconnu et il fallut attendre que des hommes d'un esprit vivace et exclusivement allemand s'emparassent de la musique lyrique et lui pussent conquérir des droits non débattus pour que l'opéra eût le caractère national.

L'abstention de Sébastien Bach n'a pas été moins funeste à l'opéra allemand, mais cette abstention même nous prouve combien grande était la nullité des œuvres que les compositeurs destinaient à la scène avant Kayser. En effet, dans sa jeunesse, Sébastien Bach se voyant abandonné à lui-même par la mort de son frère Jean-Christophe, se rendit à Lunebourg avec Erdmann, son camarade d'étude, et tous deux s'engagèrent comme choristes. De Lunebourg, Bach se rendit à Weimar, où il devint musicien de la cour; mais l'ennui qu'il éprouvait, soit à Lunebourg soit à Weimar, de jouer du violon à l'orchestre l'amena à chercher une autre place. Bach n'écrivit que dans le style grave et sévère; il se montra toujour-

insensible à la musique de théâtre, et quand il partit pour la capitale de la Saxe, il dit à son fils aîné, Guillaume Friedmann « allons entendre les chansonnettes de Dresde. » Ce n'était point ainsi qu'il jugeait les œuvres de Kayser ou celles de Hændel. S'il eût touché au théâtre, nul doute qu'il n'y eût apporté une force créatrice dont la musique eût profité ; mais l'opéra est une œuvre complexe. A l'époque de Bach, l'accord du livret et de l'ensemble musical, le lyrisme scénique n'étaient pas encore bien compris, l'heure du drame lyrique n'était pas venue, et il n'eût pas été dans le génie de Bach de devancer le temps, de se montrer inventeur dans l'opéra, comme il l'a été dans la musique religieuse. Là il a été Allemand, et son œuvre a un tel caractère, une si indélébile individualité, que l'on peut dire qu'il y domine la masse des compositeurs et qu'on ne peut guère lui comparer comme innovateur qu'un Palestrina, un Hændel, un Gluck, un Mozart, un Beethoven, un Rossini. Tout ce qui se rapportait à la musique austère que l'on appelle l'art sacré et aux compositions d'orgue attirait son attention. Il fit plusieurs voyages pour entendre Hændel, qu'il eut le regret de ne jamais rencontrer. Deux de ses voyages à Hambourg sont célèbres. Ils nous donnent une occasion nouvelle de voir combien dans les villes allemandes le sentiment de l'art est large et intelligent,

Nous avons vu la sollicitude des magistrats de Hambourg pour l'opéra ; nous allons les voir aussi attentifs aux progrès de la musique religieuse, dont les progrès n'ont pas été sans influence sur les progrès de l'opéra. Des règlements, spéciaux à Hambourg, ralliaient les musiciens et les organistes des quatre chapelles des églises. Ces règlements se préoccupaient même des compositions des maîtres et des combinaisons musicales d'exécution qu'on mettait à leur disposition. Kayser, Jérôme Prætorius, Joachim Decker, Jacques Prætorius et David Scheidemann, ainsi que leurs successeurs, durent s'y conformer, et les œuvres qu'ils composaient pour les églises de Hambourg portaient en sous-titre qu'ils avaient suivi ces règlements. On en voit la preuve, notamment, dans *Les mélodies du livre de chant du docteur Luther et autres chants chrétiens*, *arrangées à quatre voix, conformément aux règlements pour les musiciens et organistes des quatre chapelles des églises de Hambourg* (*sic*), *publiées en 1604, à Hambourg, par Samuel Rudinger.*

Hambourg a compté parmi ses organistes toute une famille du nom de Scheidemann. Outre celui que nous venons de nommer, qui était maître de chapelle de l'église Saint-Michel, il y a eu Jean Scheidemann, organiste de l'église Sainte-Catherine, qui a mérité une très légitime renommée, et son fils Henri qui, à seize ans, après avoir reçu les premières leçons au milieu de sa famille et dans sa ville

natale, fut envoyé à Amsterdam pour y continuer ses études sous la direction du célèbre Swelinck. Désireux d'être utile à un enfant précoce et espérant attacher à une de leurs églises et aussi à leur cité un artiste dont tout faisait présager l'immense talent, les administrateurs de Sainte-Catherine et les magistrats de Hambourg se partagèrent les frais de séjour et d'éducation du jeune artiste à Amsterdam. Leur attente ne fut pas trompée, Henri Scheidemann devint un des plus habiles virtuoses de son temps sur l'orgue et se distingua autant par le mérite de ses compositions, que par son talent d'exécution. Il succéda à son père dans la place d'organiste de Sainte-Catherine et, quelque offre qu'on lui fît, il ne voulut quitter ni sa ville ni sa chapelle. Il écrivit des mélodies chorales pour le *Livre de chant de Hambourg* et les chansons de Rist, conseiller du duc de Mecklembourg et prédicateur à Wedel sur l'Elbe, qui a confiné son talent musical dans Hambourg.

Après la mort de Henri Scheidemann, on appela à un concours tous les organistes célèbres de l'époque. Bien des rivaux se présentèrent. Le vainqueur fut Jean-Adam Reinke, que les Pays-Bas ont vu naître, mais que l'école d'orgue de Hambourg réclame impérieusement, parce qu'il retrempa son talent dans cette cité si éminemment artiste, qu'il y développa ses talents, y acquit toute sa célébrité, y fut dignement apprécié et rémunéré de ses travaux, et qu'il y passa toute sa vie, refusant tous les engagements pour lesquels on le sollicitait et répondant même que nulle part on ne pourrait lui donner la considération, l'indépendance et l'intelligente et large protection qui est due à un grand artiste comme le faisaient pour lui les administrateurs de sa chapelle et les magistrats de sa ville adoptive. Lorsque à Amsterdam on apprit que Scheidemann avait cessé de vivre et que Reinke occupait sa place, un des musiciens de cette ville blâma la témérité du jeune successeur et déclara qu'il était indigne de succéder à un si habile organiste. Instruit de ces propos, que des articles de gazettes et de déplorables polémiques apportèrent à Hambourg, Reinke offrit sa démission qui ne fut point acceptée. Ce refus fut même accompagné d'une augmentation de traitement et des preuves les plus manifestes de la chaude sympathie des personnages à qui appartenait le choix des virtuoses de la chapelle qu'il dirigeait. Reinke se contenta alors d'envoyer à son détracteur d'Amsterdam un cantique allemand varié avec cette suscription : « *Téméraire peut-être, mais non injustement élu !* » Le musicien hollandais se confondit aussitôt en excuses et devint le partisan le plus enthousiaste de Reinke. Plus tard, il fit un voyage à Hambourg dans l'intention d'entendre notre artiste sur l'orgue. Ebloui de son talent, il voulut baiser les mains habiles du virtuose

qu'il avait méconnu et calomnié. La réputation de Reinke s'étendit au dehors ; tous les grands musiciens vinrent lui rendre hommage. Sébastien Bach visita deux fois Hambourg pour entendre le célèbre artiste. A l'époque du dernier voyage, Reinke était presque centenaire. Bach joua devant lui pendant plus de deux heures dans l'église Sainte-Catherine. Après l'avoir entendu, le vieux Reinke lui dit avec émotion : « J'avais cru que l'art de l'organiste allait mourir avec moi, mais je vois que vous le faites revivre. » Les critiques du temps disent qu'il y avait dans le style de cet organiste beaucoup de qualités, beaucoup d'inspirations qu'on retrouve dans les œuvres de Bach. Ses compositions avaient une tournure piquante, un ton d'animation qui fait contraste avec les œuvres de l'époque ; c'était un progrès sensible et Reinke le devait au contact de Hambourg qui vivifiait tout.

III

Le mouvement spontané qui avait pour but de constituer l'opéra national n'était pas uniforme, et les efforts se manifestaient différemment dans les diverses parties de l'Allemagne. Il y a longtemps qu'on l'a remarqué, l'Allemagne se partage en deux grandes régions qui se caractérisent chacune par un climat spécial et par une culture d'esprit toute particulière. Dans la région qui comprend la Prusse et les villes libres hanséatiques, le génie national grandit seul, d'abord comme une efflorescence libre et naturelle, ensuite avec une vigueur militante, et s'efforce constamment, mais avec une fortune changeante, d'échapper aux influences étrangères. Nous avons esquissé ces premiers essais, précurseurs lointains des victoires incontestées avec des mérites divers, que remporteront plus tard Weber, Mendelssohn, Meyerbeer et Wagner avec *Freyschutz* et *Oberon*, le *Songe d'une nuit d'été* et *Antigone*, *Struensée* et le *Prophète*, *Tannhauser* et le *Vaisseau-Fantôme*. Ces œuvres qui ont ouvert à l'opéra allemand des horizons si vastes et si inattendus et qui ont constitué définitivement l'art national, ont reçu du Nord leur inspiration directe et sans mélange. L'autre région est moins rebelle aux attraits d'un art adouci et comme tempéré par le tiède climat, la lumineuse clarté, la vie facile et souriante, les séductions délicieuses du Midi. Cette région comprend l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, le Palatinat et une moitié de la Saxe. Là les goûts et la civilisation de l'Europe méridionale se sont établis sans peine; la volonté des princes, tous charmés par la musique que leur apporte l'écho de Naples, de

Rome, de Venise, de Florence, impose aux auditoires sympathiques la mélodie et les virtuoses de l'opéra italien. Vienne, Munich, Dresde, Stuttgard offrent un somptueux asile à l'art aimable qui leur vient des contrées heureuses, où l'imagination place les sirènes. Il ne faut point s'étonner de cette influence de l'Italie sur l'Allemagne. C'est de l'Italie que l'art est parti pour se répandre sur l'Europe entière, et aujourd'hui encore, de Gibraltar à Saint-Pétersbourg, de Constantinople à Londres, de Venise à Copenhague, il porte partout les traits de son origine. En Allemagne, l'art italien a constamment côtoyé l'art national. Il l'a aidé à se former, à s'épurer, à se renouveler. Il s'y est maintenu à plusieurs reprises en face des créations nationales et il faut étudier à ses sources l'art allemand mêlé à l'art italien, comme nous avons déjà étudié les commencements et les essais de l'art national pur.

La critique s'est vainement épuisée à chercher les premières traces de ce mélange dans les hymnes telles que le *Te Deum* et le *Veni Creator*. Pour soutenir cette thèse, on a prétendu que les chants apportés à la cour de Charlemagne par des virtuoses ultramontains étaient d'origine italienne. Une critique plus sagace n'a pu y voir que des échantillons incertains de la musique grecque perpétués dans la musique ambrosienne. Ces chants ne sont en réalité que des filons mélodiques enfouis au milieu des blocs harmoniques mutilés par le temps et dont les traditions ne sont ni bien précises ni bien faciles à contrôler. La fusion de l'art italien et de l'art allemand a ses origines moins douteuses dans les mélodies qui, au XII[e] siècle, arrivèrent en Europe des contrées de l'Arabie, berceau des arts à cette époque. Les troubadours apprirent de la bouche même des Croisés les chants nouveaux qu'ils allaient ensuite répandre de pays en pays, en s'accompagnant de la vielle ou du luth. Les mélodies venues de la Palestine creusèrent ainsi dans toute l'Europe des sillons innombrables. Elles envahirent à la fois l'Ecosse, l'Angleterre, la France et l'Allemagne, et se modifièrent partout selon les mœurs, le climat, la population. Néanmoins, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, la musique des peuples européens présente une physionomie à peu près uniforme. Elle est comme une langue mal caractérisée, sans saveur et sans précision, et accuse une grande analogie avec la langue latine de l'époque, accessible aux seuls érudits et dépouillée de caractère et d'originalité. A partir de la naissance de la modulation, la musique qui, jusque-là, n'avait exprimé que des velléités de sentiments, acquit successivement les propriétés d'un idiome vivant, et c'est alors que les diverses contrées de l'Europe voient naître peu à peu et se former leur musique originale qui exprime sous une forme qui leur est propre les émotions du cœur et leurs aspirations natio-

nales. Pendant deux cents ans, les contre-pointistes belges, les harmonistes allemands, les savants de toutes les nations s'étaient occupés à élaborer les éléments de la doctrine et à constituer la dialectique des sons. Enfin, l'Italie s'empara des formes que lui livrait la science ; elle les anima de sa mélodie et de là date son influence sur toutes les nations charmées par l'œuvre qu'elle a créée, et par l'éclat de l'art musical dont les rayons partis d'elle s'étendent sur toute l'Europe.

Quatre grands musiciens dominent cette époque : Palestrina, le chef de l'école romaine, le restaurateur sublime du style religieux, qui créa l'art sacré au moment même où l'Italie trouvait le drame lyrique, découverte qui couronna l'œuvre de la Renaissance ; Roland de Lassus qui mourût une année après Palestrina, et Jean Gabrielli, avec Monteverde, tous deux chefs de l'école vénitienne. Roland de Lassus est l'émule de Palestrina ; mais il diffère de lui sensiblement. Le génie de Palestrina se caractérise par la grandeur, l'onction, la sérénité. Il se meut dans l'ancienne tonalité du plain-chant sans jamais en franchir les limites, et la grâce y est telle, elle s'y joint à tant de puissance et de variété, qu'il semble que, même après lui, jamais ces limites ne pourront être dépassées. Roland de Lassus, né à Mons, mais qui vécut longtemps à la cour de Bavière où s'écoulèrent ses derniers jours, emploie les mêmes procédés que Palestrina ; mais son génie touchant à moins de correction et de sérénité, on y sent comme un besoin de mouvement et de fantaisie, une inquiétude qui annonce des besoins nouveaux. Ces nécessités, qu'entraînaient les progrès du temps, un autre artiste va les satisfaire. Jean Gabrielli ressemble à ses deux précurseurs par l'uniformité des procédés, mais il déroge aux méthodes déjà connues d'exprimer la pensée musicale. La tradition lui est un obstacle. Ses compositions sont remplies de rhythmes incidentés, de modulations chromatiques. Son style diffère essentiellement de celui des grands maîtres de l'école romaine, particulièrement de Palestrina, et peut être considéré comme le type de cette école vénitienne dont Monteverde et Jean Crolce présentent dans leurs ouvrages de si heureuses modifications. Jean Gabrielli est souvent incorrect. Le style fugué ne lui est point inconnu ; il l'emploie avec une certaine élégance. L'algèbre scientifique s'est incorporée en lui, mais pour se discipliner docilement aux séduisantes lois de l'imagination. C'est principalement dans ses symphonies sacrées et dans les motifs à deux, trois et quatre chœurs qu'éclate sa faculté d'invention. La manière admirable dont il fait quelquefois intervenir une voix seule dans de longues phrases et sans aucun accompagnement, l'effet qu'il sait tirer du dialogue des instruments et

des chœurs sont l'affirmation d'une puissance rare de création et d'initiative.

Les sources de l'Opéra sont là, et cela n'a pas été assez remarqué. Jean Gabrielli est né à Venise, où il est toujours resté; il est, avec Monteverde, qui appartient aussi à l'école vénitienne, le véritable créateur de l'opéra. Ce sont leurs disciples et ceux de Jean Gabrielli qui introduisirent en Allemagne le drame lyrique. Les sympathies de la nation allèrent au-devant de ces précurseurs des temps nouveaux, de ces esprits hardis que ne satisfaisait plus l'ornière accoutumée. A partir de ce moment on ne vit plus s'interrompre les relations d'art entre l'Allemagne et l'Italie : malgré les barrières que la nature a mises entre elles, ces deux nations d'origine si différente et de caractère si opposé, ne cessèrent plus de se rapprocher et de s'étudier mutuellement, de se féconder et de se combattre. Il surgit bien, sans doute, plus d'un mélomane, artiste patriote, qui traita la mélodie italienne d'enfantillage et de colifichet, et qui accusa de monotonie et de pauvreté cette régularité délicieuse de symétrie molle qui enchante dans la phrase italienne; mais l'Allemagne s'engoua pour les cadences bien ajustées, le balancement des rhythmes qui ne se contrarient point, la correspondance exacte entre les parties, la périodicité caressante qui caractérisent l'art méridional. Il arrivait dans la musique comme dans tous les autres arts; chacun convoitait la surprise rare d'une saveur musicale totalement inconnue; après avoir admiré la flèche de Strasbourg ou le chœur de Cologne, on se prenait tout à coup d'admiration pour les œuvres de Phidias auparavant taxées de monstruosités de l'art; le temps était venu de s'acclimater aux manières nouvelles d'exprimer la pensée musicale, et on s'extasiait jusqu'à se rassasier.

La musique du culte subit tout d'abord l'art nouveau devenu prépondérant dans l'Europe entière; mais l'innovation ne s'arrêta point au culte protestant, et l'art italien trouva ainsi sa voie toute préparée pour arriver à envahir l'opéra allemand, et y introduire tous ses prestiges.

Les maîtres hardis par qui a été opérée cette révolution que l'histoire a enregistrée, sont disciples des écoles d'Italie et s'inspirent tous du génie italien, soit d'une manière directe, soit par tradition : Ce sont Jean Eccard, Stoboens, Michel Proetorius, Henri Albert, Henri Schütz et bien d'autres. Grâce à ces maîtres, l'influence de l'Italie sur l'Allemagne est permanente et continue ; elle est même évidente dans l'œuvre de Schütz, qui, tout en réchauffant son génie au soleil italien, conserva pourtant si bien la tradition nationale qu'il mérita d'être considéré par ses contemporains comme le père de la musique allemande. Il était né à Kœsteritz dans le Voigtland;

dès l'âge de quatorze ans sa belle voix lui fit obtenir une place à la cour de Cassel, où il reçut, avec plusieurs jeunes seigneurs, les leçons des meilleurs maîtres dans les arts et dans les lettres. A vingt-deux ans il se rendit à l'université de Marbourg, et y étudia la jurisprudence avec zèle : en même temps il se préoccupait grandement de musique, et ses succès furent remarqués par le margrave Maurice de Marbourg, qui proposa de l'envoyer à Venise, à ses frais, pour y étudier la composition. Schütz partit aussitôt. Pendant plus de quatre ans, il reçut à Venise les conseils et les enseignements de Gabrielli. Sous sa direction il fit dans l'art d'écrire des études qui donnèrent à ses idées la tendance vers les libertés et les incorrections dans lesquelles l'école vénitienne s'était jetée récemment tout entière, mais qu'elle rachetait par la nouveauté et la richesse de l'invention. La mort de Jean Gabrielli mit un terme au séjour de Schütz à Venise. Il retourna à Cassel, où le prince lui accorda aussitôt une pension pour l'encourager et faciliter ses travaux. Schütz déserta un moment la musique et reprit l'étude du droit, qui fut toujours dans ses goûts, mais Jean-Georges I^er^, électeur de Saxe, l'ayant appelé à Dresde pour le mettre à la tête de sa chapelle, Schütz rentra pour toujours dans l'art qu'il devait honorer par tant de talent. Comme récompense, l'électeur lui fit don d'une chaîne d'or et de son portrait, présent habituel des princes à cette époque, et qui avait ici pour but de rattacher à sa cour, ou mieux encore au personnel familier qui l'entourait, un homme que distinguait son éducation de jurisconsulte et surtout son génie musical. Quelque temps après Schütz se maria ; mais cette union fut vite brisée par la mort prématurée d'une femme qui était peut-être de moitié dans l'aspiration du maître vers des formes inexplorées. La guerre qui désola l'Allemagne dans les années suivantes mit le comble à sa tristesse. Il ne sentait plus en lui la force d'impulsion qui fait l'esprit créateur. Ses productions avaient été jusque-là empreintes d'une force et d'une originalité qui l'avaient fait regarder comme le chef des musiciens allemands. Il sentit cette force s'oblitérer, cette originalité s'épuiser, et il voyait toute la musique allemande semblable à un corps depuis longtemps privé de flamme. Il résolut d'aller se retremper dans cette fascinante Venise, où sa vocation s'était décidée sous l'influence de Gabrielli, et d'y raffermir son talent par l'assimilation des nouveaux genres de musique qui avaient pu s'y développer depuis son dernier voyage. Il y trouva en effet des formes inattendues, toute une renaissance musicale, un art inespéré, celui qu'avaient révélé les dernières compositions de Monteverde. Schütz se sentit rajeuni. L'inspiration lui revint fraîche et abondante, et il fit paraître à Venise même sa *Symphonie sacrée.*

Comme la plupart des compositeurs de son temps, Schütz distribue sa musique d'église entre plusieurs chœurs et, suivant l'école de Venise, il y ajoutait l'emploi de diverses espèces d'instruments, notamment des violons, des violes, des cornets et des trombones. M. Fétis dit de lui que généralement il établit son harmonie sur les accords consonnants ou sur les dissonances qui résultent du retard des accords consonnants, et qu'il ne s'appropria rien de plus nouveau même dans les ouvrages publiés après le second voyage de Venise à partir des symphonies sacrées. Le seul accord combiné de la nouvelle harmonisation qu'il avait étudiée dans les compositions de Monteverde, est celui de quinte et de sixte; mais on voit qu'il n'en avait pas saisi le principe, car il en fait usage en considérant la sixte comme la dissonance, tandis que la quinte est l'intervalle dissonant. Il rachète cette erreur qu'il partage avec les meilleurs compositeurs du XVII[e] siècle, ainsi que les incorrections, les fausses relations qui abondent dans sa musique, par le sentiment très pur du rhythme, par une appropriation très juste de l'expression musicale aux paroles et à l'idée générale du poëme, et par une détermination positive de la cadence des phrases. Les qualités que Jean Gabrielli possédait à un haut degré et qui caractérisaient tous les maîtres de l'école vénitienne, furent pour Schütz comme un sang nouveau, et l'on imagine combien elles furent goûtées par les dilettantes allemands qui sentaient que l'art allait tomber en enfance s'il ne s'était renouvelé par les découvertes récentes de la science et la spontanéité de l'inspiration italienne.

Schütz, obligé de rentrer à Dresde à cause de la mort de son père, y fut reçu avec honneur, mais il retourna presque aussitôt dans cette vivifiante Italie à laquelle il devait en quelque sorte son génie et visita toutes les villes que signalaient à son attention un théâtre, des concerts, un professeur ou un virtuose célèbre. De retour en Allemagne, il se vit obligé, à cause de la guerre toujours persistante, de se rendre en Danemark. Il passa quatre années à la cour de Copenhague où il fut comblé de largesses et d'éloges. Puis il se rendit à Brunswick et de là à Lunebourg; on le rappela à Copenhague et la direction de la musique de la cour lui fut confiée. La paix lui permit enfin de rentrer à Dresde où il passa le reste de ses jours, et la composition de nombreuses œuvres de musique religieuse l'occupa jusqu'à la fin de sa vie. Il mourut dans sa quatre-vingt-huitième année après avoir porté pendant cinquante-sept ans le titre de maître de chapelle de l'électeur de Saxe. C'est lui qui fit représenter à Dresde le premier opéra qu'on y ait entendu, la *Daphné* de Rinuccini, traduite en allemand par le poëte Opitz, et qu'il mit en musique pour

célébrer le mariage de la sœur de l'électeur de Saxe avec le landgrave de Hesse.

Cet opéra est considéré comme le premier en date des drames lyriques de l'Allemagne. Il a précédé de plus de cinquante ans l'opéra *Adam et Eve*, dont nous avons déjà parlé, que Theiler fit représenter en 1678 à Hambourg. Dans ces cinquante années que de progrès ! Ils sont dus presque entièrement à l'invincible instinct qui pousse le génie allemand à s'emparer du génie italien. Or, on peut le voir, l'attraction puissante que l'Italie a toujours exercée sur les plus illustres compositeurs de l'Allemagne n'a pas manqué d'être féconde pour la patrie des Bach, des Hændel, des Mozart, des Gluck et des Meyerbeer. Ces relations ont d'ailleurs exercé une influence réciproque sur les productions des deux contrées. C'est un Belge, Adrien Willaert, qui, nommé organiste de la chapelle ducale de Saint-Marc, en 1527, a posé à Venise les bases d'un enseignement scientifique de la composition, tandis que c'est Schutz, élève de l'école vénitienne, qui fut le directeur de la chapelle de l'électeur de Saxe, Georges Ier, dont il organisa la musique, et qui révéla à Dresde et à l'Allemagne l'opéra italien.

Ces princes, au reste, étaient tous mélomanes de plus ou moins de talent, témoin l'empereur Charles VI, le père de Marie-Thérèse, le compétiteur de Louis XIV à la succession d'Espagne. Non-seulement ce prince aimait beaucoup la musique, mais il touchait fort bien du clavecin, et ne dédaignait pas de composer des opéras, dont les principaux rôles étaient naturellement distribués entre les membres de la famille impériale et les plus hauts personnages de la cour. A la naissance de l'un de ses enfants, Charles VI fit représenter un drame lyrique de sa composition. Les plus hauts dignitaires de l'empire tenaient l'orchestre, les princes jouaient les premiers rôles, l'archiduchesse Marie-Thérèse dansait et chantait sur la scène, et l'empereur tenait le clavecin.

Le sentiment musical de Charles VI se montrait dans le choix éclairé des artistes dont il s'entourait et qu'il honorait de son amitié. Plus d'un lui doit sa gloire et son talent. Dans le nombre il faut citer Fux, l'auteur du fameux *Gradus ad Parnassum*, qui servit à l'éducation musicale de tous les maîtres contemporains. L'ouvrage est écrit en latin, ce qui valut à l'auteur le surnom de Pédant, preuve que la nationalité commençait à se dégager des entraves du moyen âge. Fux ne mérite pas cette qualification. Sa musique sacrée, sa musique instrumentale et surtout ses opéras prouvent qu'il possédait les bonnes traditions italiennes dans l'art d'écrire. Son harmonie est pure et sa modulation toujours naturelle est relevée souvent par des cadences inattendues. Son style fugué est élégant et

vif. Ses voix, bien distribuées, chantent d'une manière facile et leur entrée est presque toujours heureuse et piquante. Sa musique instrumentale est admirable et mérite tous les pompeux éloges qu'on en a fait. Tant de qualités expliquent la faveur dont Fux jouit pendant quarante ans à la cour de Vienne sous le règne des empereurs Léopold-Joseph I^{er} et Charles VI.

On a peu de renseignements sur la vie de ce maître. Il nous reste cependant des preuves qu'il a visité les meilleures chapelles d'Allemagne et de France et qu'il est allé puiser, en Italie même, les traditions musicales. L'absence de renseignements plus complets doit être attribuée à Fux lui-même, qui se refusa deux fois à fournir les renseignements biographiques que Mattheson réclamait de lui. Il est vrai que le critique de Hambourg avait blessé la susceptibilité du maître, en attaquant dans le deuxième volume de son *Nouvel orchestre*, les principes de l'ancienne solmisation que Fux professait lui-même, suivant la doctrine des écoles italiennes. Dans le deuxième volume de la *Critica musica* de Mattheson, on trouve deux lettres fort aigres de Fux sur ce sujet ; on en peut conclure que la critique de Mattheson dut blesser au vif le maître de chapelle de Charles VI. Mattheson eut aussi le tort de dédier à l'homme qu'il tournait en ridicule le volume même où il le raillait si cruellement. Fux considéra avec raison cette dédicace comme une insulte, il répondit aux sollicitations deux fois renouvelées de Matlheson avec un dédain marqué, et après l'avoir remercié ironiquement des soins que celui-ci prenait pour le rendre immortel, il ajoute avec orgueil : « Je pourrais raconter mille choses avantageuses sur mon compte, et dire comment, par mon propre talent, j'ai acquis successivement de très honorables fonctions ; mais il n'appartient pas à l'homme modeste d'écrire son propre panégyrique. Il suffit pour honorer ma mémoire, qu'on sache que j'ai été reconnu digne d'être le premier maître de chapelle de Charles VI. »

C'est là en effet son plus bel éloge. L'estime de son protecteur ne lui fit jamais défaut et c'est pour la lui témoigner avec éclat que le monarque voulut débourser lui-même les frais nécessaires pour l'impression du *Gradus ad Parnassum*.

Charles VI admirait surtout les ouvertures, les trios et toute la musique instrumentale de Fux; il lui demanda même, comme marque de faveur spéciale, d'écrire un opéra pour l'anniversaire de la naissance de l'archiduchesse sa tante. Notre compositeur écrivit à cette occasion sa *Festa teatrale per musica* intitulée *Elisa*, qui a été gravé en partition. Charles VI fut très satisfait de l'ouvrage et voulut tenir lui-même le clavecin pendant la représentation, ayant Fux placé près de lui pour tourner les pages de la musique. C'est à cette

occasion que Fux, étonné de voir l'empereur déployer une irréprochable habileté et accompagner à livre ouvert une œuvre qui était très compliquée, s'écria tout à coup :

« Ah ! sire, quel dommage que Votre Majesté ne soit pas maître de chapelle !

— Mais vraiment, cher Fux, il n'y a pas de mal, repartit Charles VI ; je suis content de mon sort et je prie le ciel de n'y rien changer. »

Après la représentation, il y eut une loterie de bijoux pour les exécutants ; tous les numéros gagnèrent et la valeur des lots montait de deux cents jusqu'à cinq cents florins. Le lot de notre musicien fut un parchemin avec sceau impérial, sur lequel Fux lut l'engagement pris par Charles VI de faire graver son œuvre qui fut, en effet, éditée à Amsterdam, sur papier de choix, avec un luxe exceptionnel.

Il n'y avait en ce moment à Vienne que des compositeurs italiens : Buononcini, Ziani et d'autres, parmi lesquels il faut remarquer Conti et Caldara. Conti est célèbre par son talent et par la triste légende qui s'attache à son nom. Mattheson le premier l'a racontée ; bon nombre de musicographes l'ont dénaturée ou niée, Fétis l'a rétablie dans toute sa réalité ; la voici sommairement contée : Une discussion s'était élevée entre Conti et un prêtre séculier. L'homme d'église insulta gravement le musicien qui, pour se venger, l'outragea par un soufflet. Le clergé, saisi de l'affaire, condamna le compositeur à faire amende honorable pendant trois jours à la porte de la cathédrale de Saint-Etienne. Charles VI qui avait de l'affection pour Conti, son maître de chapelle, n'osa point annuler l'arrêt, mais il réduisit à une seule séance la station à la porte de l'église. Irrité par l'humiliation qu'il subissait, Conti ne cessa d'injurier ses juges et cette scène scandaleuse le fit condamner à subir de nouveau l'épreuve, revêtu d'un cilice, une torche dans chaque main et entouré de douze gendarmes. En outre, il dut payer au clergé une amende de mille florins et resta en prison pendant quatre ans. Il y mourut. C'était un compositeur distingué et l'un des plus habiles théorbistes qui aient existé. Il manquait d'invention, mais il écrivait avec élégance et dans un style qui rappelait la manière de Scarlati. Il faisait partie de l'orchestre de la chapelle impériale et y jouait du théorbe. Charles VI qui aimait son talent, le nomma d'abord compositeur de sa chambre, puis maître de chapelle à la mort de Ziani. Il a écrit plusieurs partitions d'opéra. L'une d'elles fut exécutée à Hambourg et y obtint un grand succès. Le texte avait été traduit de l'italien en allemand par le poète Muller. On voit que Hambourg était fidèle à sa tradition, mais qu'en l'absence de Haendel et après

Kayser, on y délaissait la muse nationale. A l'époque où Conti était à Vienne, Caldara y arriva déjà célèbre par ses succès de théâtre et par le talent qu'il avait déployé comme compositeur dès son premier opéra écrit par lui à l'âge de dix-huit ans. Précédemment, il avait rempli avec distinction les fonctions de maître de chapelle à la cour de Mantoue et ne quittait sa maîtrise que pour diriger à Vienne la chapelle impériale, direction qu'il partageait avec plusieurs autres compositeurs. Charles VI, qui aimait sa musique, bien qu'il la jugeât peu solide et de texture frêle, l'engagea à faire une rigoureuse étude du contre-point sous la direction de Fux, et lui demanda en même temps des conseils sur la composition dans le style du temps. Ceci est caractéristique et rien ne démontre mieux quel sentiment inspirait les princes allemands, tous unanimes à protéger l'art national, mais également portés à lui imposer avec l'art italien une assimilation antipathique, un mariage forcé.

C'est Caldara qui a dirigé à Prague, et non sans éclat, l'opéra que Fux avait écrit pour le couronnement de Charles VI, comme roi de Bohême. Cette cérémonie fut glorieuse autant pour Fux que pour Caldara. Tous les musiciens, chanteurs de la chapelle impériale, furent envoyés à Prague et se joignirent aux principaux artistes de cette ville et à beaucoup d'autres qu'on avait fait venir de toutes les parties de l'Allemagne et de l'Italie. Fux était atteint de la goutte. Charles VI le fit transporter à Prague en litière, et, à la représentation, il fit placer le fauteuil du vieux maître près de son fauteuil royal. Une multitude d'étrangers et d'artistes étaient accourus à cette solennité. Ils couvrirent Fux et Caldara d'applaudissements unanimes. On sait que la représentation de cet opéra eut lieu en plein air. Le triomphe du vieux maître à cette occasion est d'autant plus remarquable au point de vue de la critique et de l'histoire, qu'il est une preuve plus évidente des tendances des compositeurs de cette époque à se pénétrer du génie musical des autres nations. Les chœurs de cette partition sont écrits en style français ; les airs s'inspirent de la tradition italienne, l'orchestration seule manifeste nettement la spontanéité allemande. On y retrouve le caractère original que Fux a mis dans toute sa musique instrumentale et, en plus, les combinaisons spéciales, les allures plus vives que réclame la partition destinée à la scène.

Le triomphe de Prague a été le plus beau qu'ait obtenu le vieux Fux ; il fut le dernier qu'obtint Caldara. Ce maître vécut quatre-vingt-douze ans. Il a composé un grand nombre d'opéras. Solitaire et laborieux, il travaillait régulièrement de douze à quatorze heures par jour et ne cessa de composer que le jour où il mourut. Sa musique d'opéra est très caractérisée, surtout celle qu'il a écrite en

Allemagne parce qu'il donna alors plus de vigueur à son harmonie et à son orchestre; mais elle est toute en imitation du genre d'Alexandre Scarlatti et n'en a point les élans et l'invention. Cette imitation habile d'un homme de génie fit son succès. Il encadra cette inspiration d'emprunt dans les formules scientifiques à la mode et passa pour un grand homme; mais la postérité n'a point ratifié l'engouement dont l'honorèrent ses contemporains.

Charles VI applaudissait peu aux fioritures en hors-d'œuvre des virtuoses italiens. Il goûtait mal les ornements dont les compositeurs surchargeaient parfois hors de propos leur musique. Lorsque Porpora obtint la faveur d'écrire un oratorio pour sa chapelle, il dut modifier son style tout embarrassé de trilles et de *mordenti* et qui lui avait valu plus d'une fois la critique sévère du dilettante couronné. Averti de la prévention de l'empereur contre ses compositions, Porpora écrivit un oratorio où il s'attacha à éviter les défauts qu'on lui reprochait. Charles VI, quand on exécuta l'ouvrage, fut charmé d'y trouver un style simple d'où avaient été bannis avec une exclusion absolue ces ornements factices qu'il méprisait. Cependant, Porpora avait préparé pour la fin une plaisanterie à laquelle l'empereur ne s'attendait pas et qui eut le succès que le musicien s'était promis. Il composa le thème de la fugue terminale en la faisant débuter par quatre notes ascendantes sur chacune desquelles il plaça un trille très en relief. Selon les lois de la fugue, chaque voix répétait à chaque entrée nouvelle cette série de trilles, et lorsque venait la strette toutes les parties faisaient entendre une longue suite de trilles qu'elles reprenaient tour à tour. La bouffonnerie ne déplut pas à Charles VI qui, pris d'un rire convulsif, voulut complimenter Porpora sur l'habileté dont il avait fait preuve dans les combinaisons savantes de sa fugue grotesque.

Charles VI était naturellement sérieux. Sa gravité s'imposait aux artistes qui l'entouraient et Farinelli, pour qui il professait un réel enthousiasme, doit à ses conseils austères la part la plus belle et la plus noble de ses succès. C'était à l'époque de son troisième voyage à Vienne. Il avait visité plusieurs fois Venise, Rome, Florence et dans ces diverses villes, il s'était mesuré avec les plus célèbres chanteurs de ce temps tels que Gizzi, Nicolini, la Faustina et la Cuzzoni, et partout il avait été le vainqueur de ces virtuoses. Le genre de son talent était alors basé sur l'improvisation et l'exécution des difficultés. Le trille, les groupes de toute espèce, les longs passages en tierces ascendantes ou descendantes se reproduisaient sans cesse dans son chant. Les conseils de Charles VI le dirigèrent vers une réforme à laquelle l'art du sopranisme a beaucoup gagné et qui ne pouvait guère être indiquée alors que par un Allemand.

Un jour l'empereur accompagnait Farinelli au clavecin, tout-à-coup il s'arrêta et fit remarquer au virtuose que sans nul doute aucun autre chanteur ne pouvait lui être comparé, que sa voix et son chant ne semblaient point appartenir à un mortel mais bien à un dieu et que cependant ces gigantesques traits, ces hardiesses d'exécution qui excitaient l'étonnement et l'admiration, ne touchaient point le cœur.

« Vous êtes un chanteur de bravoure, ajouta-t-il, modifiez votre manière. A votre exécution prodigieuse, sachez ajouter le mérite de bien chanter dans le style simple et pathétique. Faire naître l'émotion vous serait si facile, si vous vouliez quelquefois être expressif et négliger tous les feux d'artifices de vocalisation qui stupéfient l'auditeur, et ne font verser de douces larmes à personne. »

Ces conseils provenant d'un connaisseur sagace, d'un dilettante à qui tout donnait de l'autorité, firent réfléchir Farinelli, qui jusque là n'avait même pas soupçonné qu'il pût exister un art de chanter avec simplicité et de *faire verser de douces larmes* par l'expression pathétique d'une voix émue. Il se renouvela complètement et ce ne fut pas sans succès, car la nature lui avait départi tous les dons qui pouvaient lui assurer dans le chant expressif l'incontestable supériorité qu'il s'était acquise dans toutes les autres parties du chant. Dès lors il eut souvent le courage de renoncer aux applaudissements de la multitude pour être vrai, simple, dramatique et satisfaire les artistes d'un goût épuré ; ainsi que l'avait prévu Charles VI, il fut, chaque fois qu'il le voulut, le chanteur le plus pathétique, comme il avait été le virtuose le plus brillant, et ce progrès, qui fut si profitable à sa gloire, fut aussi la principale cause de la faveur dont il jouit si longtemps à la cour d'Espagne, faveur éclatante et qui prouve que si les princes d'Allemagne se laissaient séduire par les artistes italiens, ils ne cédaient qu'à des prestiges partout également victorieux.

Cette sympathie si grande, Farinelli l'obtenait en effet partout et ce n'était pas seulement dans les contrées méridionales que les rois l'aimaient et le protégeaient ainsi. L'électrice de Saxe fit exprès un voyage en Italie pour voir et entendre l'incomparable virtuose qui était alors bien vieilli. Farinelli donna à la princesse un déjeuner splendide, puis il se plaça au clavecin, et d'une voix affaiblie par l'âge, il se mit à chanter avec un si grand style que la princesse, toute émue se précipita dans ses bras et s'écria avec exaltation :

« Ah! je mourrai contente désormais puisque j'ai eu le bonheur de vous entendre. »

Tels étaient tous les princes, toutes les princesses d'Allemagne. Seule Marie-Thérèse se montra rebelle; pourtant, lorsqu'elle n'était encore qu'une enfant, elle avait pris souvent plaisir à chanter avec

des sopranistes : mais il est historique qu'un soir, au cercle de la cour, elle répondit fort nettement au reproche qu'on lui faisait d'entretenir une correspondance avec Mme de Pompadour :

« Eh ! Messieurs, la politique a des nécessités cruelles, j'ai bien écrit à Farinelli. » Toutes ces anecdotes sont connues; et les gazetiers n'ont jamais manqué de les reproduire, mais elles caractérisent l'époque et ne pouvaient être évitées. Quand Marie-Thérèse parlait ainsi, l'Allemagne était bien changée, on était en 1764 ou 1765, et l'étiquette de la cour d'Autriche, en 1764, n'était pas celle des princes allemands au commencement du XVIIIe siècle, on pourrait s'en assurer en lisant la correspondance d'Apostolo Zeno, poëte vénitien chargé d'écrire des livrets pour les compositeurs de la cour de Charles VI qui, de tous ces dilettantes couronnés, fut le plus raisonnable, le plus sincèrement et réellement artiste et qui ne mêla jamais la musique à des folies.

La cour de Munich n'était pas moins éprise que les autres de musique italienne. On y mettait en réquisition tous les virtuoses, tous les compositeurs de l'Italie. Les maîtres allemands n'avaient de succèsqu'à la condition de composer à la façon des Italiens, et, d'instinct, par besoin de se rajeunir et de se renouveler, il en suivaient les fantaisies changeantes, tâchant autant qu'il était en eux d'éviter l'effacement de leur talent et de leur personnalité. Hasse et Mozart furent deux novateurs dans le drame lyrique ; mais leurs livrets inspirés de l'école italienne les transformaient malgré eux. Même quand l'école instrumentale eut acquis toute sa puissance, longtemps après la mort de Mozart, le théâtre allemand poursuivit ses croisements traditionnels avec l'opéra italien. Pourtant la réaction inévitable se fit, une croisière vaillante s'arma de tous côtés, l'opéra national conquit son indépendance Dès lors les virtuoses et les maîtres italiens furent, tout comme autrefois, hospitalièrement reçus à Vienne, à Dresde, à Berlin, à Hambourg, à Pesth, à Prague, à Gotha, à Mannheim, à Leipsick, à Munich ; mais ils sont des visiteurs, une variété de l'art, non l'art tout entier, dominateur, exclusif et tyrannique. On sait aujourd'hui que l'art italien n'est plus seul à avoir son génie propre, et, que, à ses chefs-d'œuvre, les autres nations, du moins quelques-unes, peuvent aussi opposer des chefs-d'œuvre. Remarquons toutefois que si un Hændel, un Hasse, un Mozart ont subi, disons mieux, ont chéri la domination de l'art italien, leur entraînement ne leur a en rien été funeste par la raison qu'ils se consacraient à la muse du soleil avec une inspiration toute pénétrée de génie. L'école n'est rien ; le talent est tout. Placez Bach à Naples et Palestrina à Copenhague, leurs œuvres n'en seront ni moins inspirées ni moins sublimes, mais on

réclamera inutilement d'un homme médiocre l'œuvre des grands maîtres. Créer n'appartient qu'à un esprit rare et d'exception, c'est folie de demander aux volatiles brillants des parcs et des jardins le vol à grande envergure de l'aigle et de la frégate.

Les physionomies nombreuses qui viennent de défiler devant nous n'appartiennent pas toutes à des hommes de génie, à des initiateurs de premier ordre. Il y a là bien des imitateurs, bien des talents secondaires; mais ils ont aidé à vulgariser l'art. Il en a été, pendant toute cette époque de la musique allemande comme de la peinture, qui est représentée au XVIII[e] siècle par ce Dietrich, imitateur universel, véritable Protée, tour à tour Italien, Flamand, Français et s'affublant des formes et de la manière des peintres de toutes les écoles, aussi bien de Raphaël que de Salvator Rosa, de Rembrandt que de Teniers, de Claude Lorrain que de Watteau. A presque toutes les œuvres des peintres et des musiciens de cette époque, on pourrait appliquer le mot railleur de Michel-Ange sur un copiste de son temps :

— Voilà une peinture, disait-il, qui plaira fort à tout le monde et qui fera la réputation de son auteur ici-bas; mais que deviendra-t-elle au jour du jugement dernier, quand chacun reprendra son bien et chaque corps ses membres?

Imitateurs et copistes, le mot est dur. Il faut croire qu'ils l'ont été à leur insu. Le progrès seul importe, les hommes de génie — nous en avons nommé quelques-uns — sont rares et l'on compte par légions les cerveaux peu ouverts aux innovations. Si, entre les hommes de génie et la foule, il ne surgissait pas des talents plus accessibles, plus familiers, l'art courrait risque de rester fermé au plus grand nombre et le progrès serait impossible. Grâce à ces maîtres, de talent incontesté, mais sans impulsion originale et vigoureuse, la musique a pénétré dans toute l'Allemagne, jusque dans les moindres villages, au sein des plus pauvres familles. Les œuvres sans valeur de tous ces vulgarisateurs ont eu cette incontestable utilité qu'elles ont préparé des auditeurs sérieux et intelligents aux grands musiciens qui allaient venir, à Haydn, à Mozart, à Beethoven, à Spohr, à Weber, à Marschner, à Schubert, à Mendelssohn, à Schumann, à Hiller et à Wagner, et c'est ainsi que la tradition musicale s'est maintenue en grandissant toujours depuis l'époque où Kayser créa, à Hambourg, l'opéra allemand jusqu'au jour où Weber livra à l'admiration de ses compatriotes *Freischütz*, *Euryanthe* et *Oberon*, cette sublime trilogie où l'Allemagne s'est reconnue, qui est devenue l'épopée lyrique de la nation et que tout l'univers lui envie. MAURICE CRISTAL.

(*La suite prochainement.*)

LA PENSIEROSA

PREMIÈRE PARTIE

I

Mlle ....., fille de qualité sans fortune, avait épousé, en sortant de la maison de Saint-Denis, un riche banquier de province, M. Driolet. La ville qu'habitait Mme Driolet offrait pour toute distraction les bals de la préfecture, quelques réunions intimes et deux ou trois fêtes accidentelles.

Le théâtre était assez suivi. Mme Driolet avait une vaste loge d'avant-scène, au rez-de-chaussée. Une lampe d'albâtre, dans une corbeille de roses, éclairait le salon, ou plutôt le boudoir du fond. Une tenture de satin bleu couvrait les lambris ; des câbles de soie garnissaient les angles ; le bois doré du divan et des tabourets à X, ainsi que le cadre d'une glace Louis XVI, animaient cette simplicité de bon goût. C'est là qu'un soir de novembre, j'eus l'honneur d'être présenté à Mme Driolet.

Elle m'accueillit avec cet abandon particulier aux Parisiennes bien nées, qui surprend les provinciaux et scandalise les provinciales. Elle avait les cheveux d'un blond aventuré ; leur nuance, un peu vive, était coquettement tempérée par un œil de poudre.

Elle ôta son gant droit et caressa de la main sa coiffure — une main éblouissante de blancheur, aux ongles gondolés, transparents et vermeils. L'entr'acte finit. Elle se leva — elle était grande. Tan-

dis qu'elle se dirigeait vers le devant de la loge, je pus admirer la grâce de son buste flexible. Jamais de cou mieux attaché, d'épaules plus élégantes ni de teint plus éclatant. La principale séduction de Mme Driolet était dans sa distinction suprême. Je la revis souvent. Belle et spirituelle, on ne l'avait jamais accusée jusque-là que d'amour platonique ; en province, c'est là de la charité.

Ses matinées avaient lieu le mercredi.

Elle recevait dans un salon style Louis XIV. Une glace sans tain laissait apercevoir les arbres dépouillés du parc, et, au loin, une élégante statue, qui faisait pitié par ce temps de neige.

« Je vous ai vu passer hier sous mes fenêtres, me dit un jour Mme Driolet, je regrette que vous ne soyez pas monté; j'étais seule. »

Avec la vaniteuse étourderie de la plupart des hommes, j'interprétai ces paroles tout à mon avantage, et je tentai l'aventure.

J'ignore à quel point je fus pathétique; le fait est qu'au dernier mot de ma péroraison, Mme Driolet éclata de rire et sonna sa femme de chambre, sous un prétexte que mon trouble ne me permit pas de saisir.

Je me rendis le soir même au théâtre, où j'allai, le plus naturellement du monde, faire ma visite habituelle à Mme Driolet. Elle me reçut à merveille. Le ridicule qu'elles infligent devient parfois pour les femmes un motif d'intérêt. « Pauvre garçon ! » disent-elles. La femme qui n'aime pas est moins cruelle que celle qui n'aime plus.

Il y avait ce soir là, dans la loge, une femme replète et colorée, plutôt petite que grande. Ses cheveux châtain clair, plaqués sur les tempes, étaient surchargés de nœuds de velours ponceau qui lui allaient très mal. Elle portait une robe de satin vert-chou, garnie comme ses cheveux. A sa droite, se tenait un jeune homme exactement taillé dans les proportions d'un roseau ; il avait le nez mélancolique, et juchait sur son faux col à l'anglaise une de ces têtes étroites, « où flânent, » comme dit Stendhal, « des idées convenables et rares. » Il affectait une voix de basse taille et le ton affirmatif d'un collégien pédant : il s'appelait Anatole.

Il me déplut; je lui produisis l'effet identique. Il fut poli; je m'efforçai d'être aimable. La dame aux nœuds ponceau parut épouser l'antipathie de son sigisbé, trop familier pour être un fils, trop respectueux pour être un frère.

C'était une représentation à bénéfice. Les toilettes resplendissaient; on aurait pu se croire dans quelque théâtre royal étranger.

M. Anatole pouvait avoir de dix-huit à dix-neuf ans; or, comme il certifiait que sa vie avait été fort agitée, sa superbe voisine lui rendit le service de l'interrompre pour dire à Mme Driolet :

« Le général entre dans sa loge.

— Je l'ai vu ce matin revenir de la campagne, » murmura sourdement M. Anatole.

Mme Driolet se pencha ; je suivis la direction de son nouveau point de mire. J'aperçus dans la loge d'avant-scène qui nous faisait face une énorme paire de moustaches blanches, et tout auprès, comme pour faire contraste, une brune jeune fille.

« Mlle Andréa n'est pas jolie ce soir, dit péremptoirement Anatole.

— Peuh ! fit la dame aux nœuds ponceau, pas moins ce soir qu'à l'ordinaire.

— C'est une vraie tête d'artiste, dit Mme Driolet en reprenant sa pose pleine d'abandon ; c'est là plutôt une belle statue qu'une jolie femme. Monsieur, comment définiriez-vous Mlle Andréa, la fille du général Brémont ? ajouta-t-elle en se tournant vers moi. Voyez ; ses yeux sont superbes, n'est-ce pas ? Son front a de l'intelligence : quelque chose de trop sombre peut-être ? Enfin, qu'en pensez-vous ?

— J'estime, répondis-je, que toutes les femmes ont leur analogue parmi les êtres de la création. Telle ressemble au nénufar, telle autre à la violette ; il en est qui rappellent le cheval, la fouine ou le léopard. Mlle Andréa Brémont, ajoutai-je non sans admirer à part moi les grandes lignes de son visage, appartient à l'espèce des basilics. »

Anatole eut un sourire supérieur ; je le regardai en face :

« Oui, Monsieur, c'est la femme-basilic. Elle est très brune, d'un ton chaud ; ses épaules ont de l'ampleur, sa taille est longue comme celle des fées redoutables, des sirènes ou des anges exterminateurs que les imaginations d'artistes entrevoient, et dont les dessinateurs de génie enrichissent les livres de chevalerie, de contes, ou les textes sacrés. Ses yeux sont verts, profonds, fascinateurs ; elle a le nez orgueilleux, les narines violentes, le geste sobre ; j'en suis certain, elle doit avoir la démarche un peu lente, sans langueur.

— C'est vrai ! dit Mme Driolet ; vous l'avez déjà rencontrée sans doute !

— Non, Madame ; ou je me trompe fort, ou elle doit être exaltée, très-nerveuse. »

Anatole sourit de nouveau :

« Oui, Monsieur, insistai-je, très-nerveuse, ne vous en déplaise : regardez son mouchoir ? »

Mlle Brémont venait de poser la main sur le bord de sa loge, et son mouchoir était déjà tout chiffonné.

« Sachez, jeune homme, qu'un mouchoir fripé est le signe évident d'un tempérament nerveux chez une femme. »

Je poursuivis en quittant mon air doctoral :

— Mlle Andréa est très décidément la femme-basilic ; le fluide magnétique circule autour d'elle. Ah ! monsieur Anatole, daignez m'en croire, malgré votre grande expérience, défiez-vous de la femme-basilic et surtout de la femme-cactus.

— La femme-cactus? Voulez-vous me la dépeindre, afin que je la reconnaisse ? »

Je me mis à rire un peu méchamment.

« La femme-cactus est gloutonne, impérieuse et de goûts vulgaires ; ses yeux sont ronds et ses mains grosses. »

La voisine d'Anatole se regarda involontairement dans la glace.

Mme Driolet sourit imperceptiblement.

« De toutes les femmes dignes d'être comparées à des fleurs, repris-je, celle que je préfère est assurément la femme-bouton d'or.

— Mais cela est très joli, s'écria Mme Driolet. Comment est votre femme-bouton d'or?

— Elle appartient, madame, à cette catégorie tant discutée qu'illustra le pinceau d'André del Sarto.

— Et de Rubens ! ajouta Anatole.

— Ah ! fi ! dit Mme Driolet, Rubens l'a trop matérialisée.

— Vous avez raison, madame, à l'âge de monsieur, j'aurais pu me sentir ému devant les nymphes de ces allégories splendides ; à présent, j'ai plus d'exigence, la femme sans âme est pour moi fleur sans parfum. Rubens était d'un avis contraire, à en juger par ses œuvres ; sans descendre aussi bas que Jordaens, son disciple, il n'a peint que de superbes nudités. La Madeleine du musée de Turin est une sorte de sacrilége artistique ; rien, dans cette dévastation toute matérielle, ne révèle la sainte ; jamais ce visage n'a senti passer le souffle sacré des prophètes ; jamais il n'a tressailli à des voix mystérieuses chantant ces mots du Saint Cantique : *Sursum corda!* En haut les cœurs ! »

Mon éloquence ne trouvant nul écho dans les âmes d'Anatole et de la femme-cactus, je me tournai vers Mme Driolet : je ne surpris sur son visage qu'un sentiment d'intérêt très superficiel. J'en fus pour mes frais.

Après le spectacle, j'offris mon bras à Mme Driolet, et l'accompagnai jusqu'à sa voiture. Nous rencontrâmes le général et sa fille sous le péristyle du théâtre.

Mlle Andréa salua avec une grâce sérieuse. Je dis à Mme Driolet :

« Je me suis trompé, madame ; Mlle Andréa n'est pas la femme-basilic.

Mme Driolet montait dans son coupé.

— Qu'est-elle donc?

— La femme-pensée.

— Vous êtes fou! A demain!... »

Les chevaux partirent et je répétai tout bas : « à demain! » Or demain n'était pas jour de spectacle! — c'était donc chez elle qu'elle m'attendait?...

II

Je trouvai Mme Driolet seule, au coin du feu. Elle portait une robe de chambre de grande moire antique, bleu tendre, façon douairière du dix-huitième siècle, décolletée carrément et toute garnie de marabouts. Mme Driolet se leva pour aller prendre une broderie sur une console; je crus voir passer l'ombre de ma trisaïeule à vingt ans. Je remarquai la cambrure de son pied dans ses pantoufles de satin blanc, à hauts talons et à houppes de soie. Les bas étaient si fins, si transparents qu'on eût dit de la toile d'araignée couleur de rose. Sa coiffure, sans autre ornement qu'un petit velours assorti à sa toilette, était relevée de façon à compléter le type.

Je ne pus me retenir de témoigner mon admiration pour ce riche négligé.

« Ces marabouts, dit-elle, en les traitant sans façon, m'ont été rapportés de l'Inde par un de mes cousins. J'ai dû les accepter pour ne pas le réduire au désespoir; je ne savais comment utiliser toutes ces plumes. Mon cousin voulait absolument que l'on m'en fît un édredon; il y tenait fort sérieusement : c'eût été dommage. »

Cette histoire de cousin et de marabouts m'intéressa médiocrement; j'avais à cœur de venger ma défaite. Lorsqu'on a affaire à une coquette, mieux vaut être impertinent que berné; mais comment faire! il est si difficile d'être impertinent avec grâce! J'achevais ces réflexions quand Mme Driolet prit sur la cheminée un écrin de velours; elle l'ouvrit et me le présenta.

« Comment trouvez-vous ce portrait? »

Il représentait un homme de quarante ans environ, distingué de pose et de mise, habillé à l'anglaise, et possédant cette fière encolure qu'on nomme de la branche en terme de cheval.

« C'est mon cousin aux marabouts, reprit Mme Driolet; j'ai reçu ce présent ce matin. Quel progrès a fait la photographie! Ce n'est pas de l'art, dit-on, qu'importe! si cela reproduit exactement la nature?

— Vous êtes réaliste, Madame? dis-je en replaçant le portrait sur la cheminée.

— Au point de vue du portrait, assurément, la peinture, quand elle ne change pas les traits, en élève ou rabaisse généralement l'expression ; c'est le même visage, ce n'est pas la même âme ; la photographie ne cherche rien au delà de ce qu'elle voit : elle est fidèle comme les gens sans imagination. »

Mme Driolet se leva pour contempler de nouveau l'image de son cousin.

« Là, reprit-elle, rien n'est sérieusement altéré, excepté les mains, qu'il a fort belles ; à peine les traits ont-ils perdu de leur finesse ; enfin, si ce n'est pas là le portrait satisfaisant de M. de Saint-Pons, c'est bien assurément le reflet de son esprit et de son cœur. »

Elle se rassit ; j'eus en même temps une idée superbe : « Cette femme désire un confident ; j'ai pris sa sympathie pour un sentiment plus vif ; je ne suis qu'un sot ; fort bien ! mais ne le faisons point paraître. » L'amour-propre me décida à brûler mes vaisseaux. Je me levai, je m'appuyai au marbre de la cheminée et pris, avec une pose tout à fait intéressante, un ton profondément hypocrite :

« Vous êtes la franchise et la loyauté même, madame ; votre âme n'a jamais connu la feinte... »

Il me sembla voir passer sur les lèvres de Mme Driolet l'ombre furtive d'un sourire mental ; je cachai mieux encore mes *griffes* et je poursuivis :

« Moi, j'ai un remords ; hier, madame, je vous ai dit que je vous aimais ?

— Vraiment ? C'est singulier ! s'écria Mme Driolet, je vous avoue que je l'avais oublié.

— Ah !... que vous êtes parfaite, Madame : tant d'indulgence !... Et moi, que je suis coupable ! Oui, bien coupable en effet, car lorsque je vous ai dit — ce que vous avez oublié, eh ! bien, madame...

— Quoi donc ?

— Eh ! bien... je ne le pensais pas.

— L'aveu d'aujourd'hui me paraît au moins aussi étrange que celui d'hier.

— Ne vous en offensez pas, Madame, de grâce ; j'ai pour vous le plus profond respect. Je veux vous avouer ma faute entière.

J'avais l'air si humble, que Mme Driolet put me croire bien innocent ou bien roué : deux extrêmes qui ne déplaisent absolument pas aux femmes comme elle. Je n'étais, Dieu merci, ni l'un ni l'autre, mais les circonstances font les hommes.

« On m'avait affirmé, Madame, ajoutai-je, que quelqu'un occupait votre esprit. Par un sentiment de curiosité, jusqu'à un certain

point excusable chez un homme aussi désœuvré que je le suis, j'ai voulu me convaincre.

— Après?

— Je me suis convaincu.

— De quoi ?

— L'excès de votre dédain m'a prouvé.... »

Mme Driolet devina le reste.

« La conclusion est ingénieuse! s'écria-t-elle en éclatant de rire comme la veille ; — j'admire votre modestie : à votre avis, Monsieur, un motif puissant est tout à fait indispensable pour empêcher qu'on ne vous trouve irrésistible ? Ah ! vous en conviendrez, c'est tout à fait divertissant. »

Si d'une part je m'étais trompé, de l'autre, mon erreur m'avait servi à sauver ma vanité : j'avais pu dire, sans trop d'inconvenance, à Mme Driolet, qui se moquait de moi, que je m'étais moqué d'elle : c'était une grande consolation.

« Ainsi donc, Madame, dis-je d'un air dégagé et en regagnant mon fauteuil à reculons, j'ai été doublement maladroit ! ne m'en veuillez pas ! Voyez, je n'ai nullement la prétention d'être habile, je n'aurais jamais pensé à l'être avec vous, qui êtes la candeur même, — un peu coquette..... C'est un charme de plus ! un homme sentimental serait fou dans huit jours s'il devait subir, comme moi, l'éclair de vos regards, les traits de vos sarcasmes ! — Que pensez-vous, Madame, d'un homme sentimental ?

— Je pense que c'est l'incarnation de l'ennui.

— N'est-ce pas? je ne suis point sentimental, moi, grâce à... »

Madame Driolet se mit à rire; je m'inclinai :

« Vous trouvez sans doute que je n'en parais pas plus amusant pour cela?

— Pas amusant? s'écria-t-elle, ah ! si !

— Trop amusant, alors? la mesure est difficile. Je disais donc que je n'étais point sentimental, grâce à une disposition moins particulière peut-être qu'elle ne le semble de prime abord.

— Parlez ?

— Je n'ai jamais sérieusement aimé... qu'après. »

Le mot était risqué, mais j'eus, paraît-il, le bonheur de le bien dire. Décidément le ton fait la chanson.

« Ah ! s'écria mon indulgente interlocutrice, de sorte que lorsque vous dites à une femme : « Je vous aime, » cela veut dire...

— Cela veut dire : « Je vous aimerai. »

— Voilà qui est original ! Je croyais que les passions les plus grandes étaient justement celles qui ne se trouvent point partagées. »

Nous entrions dans un nouvel ordre d'idées; je rapprochai mon fauteuil de celui de Mme Driolet.

« Distinguons, s'il vous plaît, Madame. Il y a trois manières d'aimer : la première, avec l'âme, comme Pétrarque; la seconde, avec les sens, comme don Juan; la troisième, avec l'imagination, comme le commun des martyrs. L'amour à la Pétrarque consume la vie; l'amour à la don Juan la flétrit; l'amour à ma façon brille et s'éteint sans laisser d'autre trace qu'un souvenir au cœur, une larme dans les yeux et un sourire sur les lèvres. »

III

Antoinette réalisait pour moi les rêves de mes plus belles années; je passais le jour à désirer le soir.

Lorsque le rideau de deuil, qui voile à mes yeux le passé, s'entr'ouvre, je souris, à ce coin du ciel reparu par le souvenir.

Après le spectacle, nous arrivions chez elle en même temps : elle, par la grande porte cochère que lui ouvrait un concierge en livrée, à la grande indignation des belles dames de la ville; moi, par une petite porte que je vois d'ici. Le salon était brillamment éclairé, grâce aux soins d'Elise, caméristе par hasard fidèle, qui savait tout et ne disait rien. Antoinette m'attendait debout, enveloppée dans sa sortie de bal. Et comme chaque soir c'était une toilette nouvelle, j'admirais en détail ces flots de rubans et de gaze submergeant des fleurs. Antoinette m'échappait. J'attendais une minute ou deux devant la cheminée; l'impatience me gagnait; j'allais frapper avec l'ongle quelques petits coups à la porte de la chambre d'Antoinette; une voix fraîche et pure me répondait : « Tout à l'heure. »

Et je retournais à mon poste, ému, palpitant, bien heureux.

Un siècle de cinq minutes s'écoulait. Antoinette paraissait enfin.

« Antoinette, lui disais-je assis à ses pieds, ne trouvez-vous pas qu'il en est de savoir aimer comme de savoir écrire? Tout le monde aime et tout le monde écrit, mais l'inspiration! Peut-être est-il moins difficile de composer un livre médiocre que de savoir donner un cadre digne de soi au bonheur. Il faut être artiste par l'âme, gentilhomme par les goûts : si l'on est encore chevalier par le cœur, on n'a plus rien à souhaiter, — qu'une belle maîtresse comme vous, Antoinette, et une couronne pour la lui donner. »

IV

Mme Driolet m'avait présenté à M. Anatole, et j'avais eu le plaisir d'être *introduit*, comme on dit en Angleterre, à Mme Favraux, la femme-cactus. Je connaissais aussi M. Favraux et même M. Driolet.

M. Driolet était un lourd enrichi, dépourvu d'élégance, laissant sa femme libre de lui fermer sa porte, afin de pouvoir ouvrir la sienne aux ingénues de passage et aux dugazons de la saison théâtrale. Il additionnait d'un regard une colonne de chiffres, et comptait une pile d'écus en la laissant seulement tomber de la main droite dans la main gauche. Il avait de l'ostentation, comme presque tous les parvenus de l'agio. C'était, affirmait-on, un honnête homme d'argent ; cela méritait bien la croix, et il l'avait.

M. Favraux vous représente son caissier ; un homme antique ; l'honneur coulé en bronze : le moule était laid. Sobre, amical, vigilant, — excepté dans son ménage, M. Favraux avait l'exactitude du métronome et la régularité du pendule. Il poussait même jusqu'au travers cette qualité trop rare. Sa manie était de se lever au second coup de six heures du matin et de se mettre au lit au septième coup de dix heures du soir.

M. Favraux était d'un tempérament sec et robuste ; il aimait passionnément sa femme. Je l'ai vu la regarder parfois d'un œil terrible, lorsqu'elle le menaçait, en riant, d'infortunes conjugales, s'il imitait la conduite par trop financière de son patron.

M. Anatole, que vous connaissez au physique, était, à part une nuance assez prononcée de gloutonnerie, d'entêtement et d'égoïsme, une nature honnête. Sa mère l'avait trop gâté ; non pas qu'elle l'entourât des soins les plus tendres, ce n'était pas dans ses habitudes de condescendre aux détails qui font le charme de la vie des autres femmes : elle l'adulait par l'approbation tacite de tout ce qu'il pouvait dire et faire. C'était une grande personne sèche, — rigide, compassée, à l'œil malveillant, à la tête pointue, aux lèvres amères et méchamment dédaigneuses : sorte de spectre allant sans se retourner et tout d'une pièce. On conçoit que M. Anatole dut perdre de bonne heure la grâce de l'adolescence, et affecter la gravité de l'âge mûr ? Il discutait les plus hautes questions sans sourciller, et tranchait même avec les vieillards. Il affirmait des impossibilités, soutenait des sottises, riait avec la morgue de la nullité présomptueuse, et haussait les épaules quand on n'était pas de son avis. Nous l'avions surnommé : *Monsieur Prépondérant.*

Une telle infatuation, irritante d'abord, tournait vite au burlesque. Il était d'ailleurs trop facile de châtier le personnage pour ne

pas préférer en rire; tout le monde riait donc, excepté celle qui ne riait jamais, l'ombre froide et lugubre qui en avait doté le monde : sa mère.

Mme Favraux m'était peu sympathique. Quoique tout aimable, elle avait parfois une manière bizarre de vous regarder : ses yeux se fermaient à demi, sans impertinence, mais avec l'évidente intention de dissimuler une arrière-pensée ou d'en pénétrer une chez vous. Que se passait-il alors sous ces paupières, assez jolies du reste? je m'en souciais peu; — n'importe, je me défiais de Cornelia. Ainsi la nommait, sans plus de façon, Anatole Prépondérant.

Il m'avait pris en grande faveur, ce qui aurait dû me flatter beaucoup. Je soupais deux ou trois fois par semaine, avec Mme Favraux et lui, chez Mme Driolet. Cela ressemblait trop à une partie fine; j'en étais humilié pour Antoinette; j'eusse infiniment préféré le mystère des premiers temps de notre liaison. Ces soupers étaient, du reste, fort gais. Anatole, sensible au Moët et Chandon, rendait à son esprit l'âge de son corps. Je l'aimais presque ainsi; c'eût été un charmant enfant s'il l'eût voulu.

« Il était assis à la droite de Mme Driolet, qui avait en face d'elle Mme Favraux. »

Cornélia possédait de l'entrain, du trait, un appétit friand qui lui donnait souvent soif, et des épaules qui faisaient bien à la lumière.

Nous étions dans un élégant salon vert et rose, symbolisant pour nous l'espérance et la joie. Tout étincelait : le feu dans l'âtre et le vin dans nos verres.

Pendant les courts silences, j'écoutais les giboulées de mars battre les vitres et je regardais Antoinette avec passion. Sa robe rappelait, par son ampleur et sa façon, l'époque de la régence; sur sa tête, un ruban bleu ou rose formait un nœud à la Fontange. C'était une éblouissante apparition, aux extrémités souples et long-jointées, pareilles à celles des divinités marines des porcelaines de Saxe du bon temps. Elle avait les cheveux couleur d'or comme Vénus aphrodite et la peau blanche comme l'écume d'où jaillit la déesse de Paphos. Son beau bras sortait tout entier de ses dentelles quand elle portait son verre à ses lèvres. Elle effleurait le cristal du bout de sa langue vermeille et le mordillait de ses dents imperceptibles, puis elle humait lentement le vin des folles amours en fermant ses longues paupières, et laissait glisser, à travers l'épaisseur de ses cils, le regard mourant du plaisir.

V

La brise d'avril était tiède, j'avais ouvert ma fenêtre et je respirais l'air vivifiant. Seul, dans mon fumoir, je rêvais de mon Antoinette frileuse, endormie encore.

On annonça Anatole.

« Quelle bonne étoile vous a guidé? lui dis-je en lui présentant une boîte de cigares. »

Anatole tira avec effort de la poche de son paletot un objet volumineux.

« Qu'est-ce que cela?

— Un paquet de lettres.

— Vous voulez dire un ballot?

— Comme il vous plaira. Personne n'écoute aux portes?

— Cela n'arrive pas toujours. »

Cette réponse ne le rassura pas.

Il sortit et rentra bientôt, après avoir abaissé les portières derrière lui. Quand il eut posé sur la cheminée ce qu'il appelait modestement un paquet de lettres, il s'assit et me dit gravement :

« M. Driolet avait une *amie* au théâtre : la petite Hortensia, vous savez? Je la lui ai soufflée!

— Voyez-vous cela?

— Malheureusement, elle vient chez moi sans scrupule; elle met tout au pillage dans ma chambre; elle fait le sac de mes tiroirs, et respecte aussi peu ma correspondance que mon mécontentement. Mais que voulez-vous? J'en ai la tête tournée. Voilà pourquoi je viens vous supplier de me garder ces épitres. »

J'ouvris le tiroir d'un bahut de chêne; Anatole y jeta les lettres, qui s'éparpillèrent, et referma le tiroir. Onze heures sonnèrent. J'invitai Anatole à partager mon thé; il accepta, sans préjudice, me dit-il, du déjeuner sérieux qui l'attendait à midi. Après avoir englouti une demi-douzaine de muffings, il retrouva la parole :

« A propos, insinua-t-il, M. de Saint-Pons revient.

— M. de Saint-Pons?

— Eh! oui, M. de Saint-Pons, le parent plus ou moins éloigné de Mme Driolet. Un fort bel homme, ma foi! »

Je ne soufflai mot : Anatole reprit :

« Cela ne vous fait rien? »

Je le regardai entre les yeux :

« Que voulez-vous que cela me fasse?

— Vous n'aimez donc plus Mme Driolet?

— Je ne vous ai pas demandé si vous aimiez encore Mme Favraux ?

— Enfin, dit-il, M. de Saint-Pons revient : Mme Driolet en a fait la confidence à Mme Favraux.

— Qui s'est empressée de vous en faire la confidence, à vous?

— Comme je m'empresse de...

— Merci.

— Je vous dirai même que Mme Driolet compte donner un bal en l'honneur de ce bienheureux retour.

— Ah ! elle m'a, en effet, entretenu d'un projet de bal, mais sans fixer de date.

— Vous en a-t-elle parlé hier ?

— Hier, je n'ai pas eu l'honneur de la voir.

— Eh ! bien, mon bon, Mme Driolet a reçu une lettre qui lui annonce M. de Saint-Pons pour le 20 avril, et nous sommes au 10. »

Anatole siffla une fanfare de chasse. Enfin il partit.

J'appréciai une fois de plus ce que valent les hommes, et Mme Favraux fut jugée.

En vain je me disais qu'il faut s'attendre à être trahi tôt ou tard, qu'une liaison en dehors des lois divines et humaines ne peut durer toujours; qu'autant vaut la voir violemment brisée par l'abandon que de s'exposer à en perpétuer la déchirante agonie; qu'en somme, si l'on n'a pas assez d'esprit pour en rire, on doit en avoir trop pour en pleurer : mon chagrin, d'abord contenu, se déchaînait en moi.

La nuit venue, je sortis ; je me postai devant le théâtre. Là, j'attendis la fin du spectacle. A minuit moins dix minutes, Mme Driolet apparut dans la foule. Je courus chez elle. Lorsque céda, sous la pression de ma main, cette petite porte dont pour la dernière fois sans doute j'allais franchir le seuil, je crus que mon cœur se briserait dans ma poitrine.

Elle m'attendait, debout, comme d'habitude, et plus belle que jamais. Nous étions seuls ; j'en bénis le hasard.

Elle me présenta sa main dégantée.

— Pourquoi n'êtes-vous pas venu ce soir dans ma loge?

— Je vous le dirai tout à l'heure, Madame.

— Madame ! »

Elle entra dans sa chambre. Elise fit le thé, attisa le feu et sortit. Antoinette reparut presque aussitôt, drapée dans une grande robe de soie lilas, sans taille, en forme de burnous et à traîne. Un simple filet de jais retenait ses cheveux, négligemment repoussés en arrière. Elle paraissait avoir quinze ans.

« Que se passe-t-il donc, mon ami? me dit-elle avec une candeur angélique.

— Mon Dieu! Madame, une chose toute simple : vous fêtez, le 20 avril, le retour de M. de Saint-Pons? »

Le visage d'Antoinette exprima une surprise enfantine.

« Eh! bien, qu'est-ce que cela fait?

— Comment, ce que cela fait!

— Oui.

— On ne fête pas, Madame, le retour de quelqu'un, sans des raisons.....

— Lesquelles?

— Je serai assez discret, Madame, pour ne pas vous les demander.

— Et moi, Monsieur, je serai assez complaisante pour vous les dire.

— C'est inutile, Madame; excusez ma franchise, mais je ne vous croirais pas. »

Elle prit sur la cheminée, devant laquelle nous nous trouvions, l'écrin qui contenait la photographie de M. de Saint-Pons et l'ouvrit :

« C'est donc à ce portrait que je m'adresserai, dit-elle, à ce portrait du plus parfait des hommes. — Mon noble ami, qui me regardez là d'un œil immuablement doux, et qui m'aimez de toute la puissance de votre belle âme; vous qui m'avez paru trop grand pour ma tendresse — dirai-je trop divin pour mon humanité! est-il vrai que vous ayez jamais sollicité de moi autre chose que la plus pure des affections? Vous ne l'eussiez point osé, ô mon bon génie! »

Elle retourna le portrait et lut ce billet d'envoi :

« Antoinette,

» Puisse le souvenir de ma respectueuse tendresse vous garder de tout mal! — puisse le malheureux que vous mettez trop haut dans votre estime pour lui accorder de l'amour, mériter parfois un sourire? Je ne vous demande, hélas! que l'union mystérieuse des morts avec les vivants : — Je vous envoie mon ombre. »

Elle était radieuse! je pleurai presque d'attendrissement à ses pieds.

VI

A partir de ce jour, nous ne nous quittâmes pour ainsi dire plus. On attendait toujours M. de Saint-Pons pour le 20 avril, — je ne pouvais me défendre d'une curiosité fébrile, mitigée par une vague jalousie! Je souffrais! — Je souffrais parce que je savais maintenant qu'il y avait chez Antoinette autre chose que de voluptueux

instincts, et que cette autre chose ne m'appartenait pas. Je rougissais enfin de n'être que l'amant d'Antoinette, lorsque Saint-Pons était son Dieu.

Le grand jour arriva : déception ! Contre toute attente, M. de Saint-Pons ne parut pas. Je fus ravi et désappointé tout ensemble.

Le bal eut lieu. Anatole, pendu à mon bras, hasardait de lourdes plaisanteries; je lui tournai les talons pour saluer M. Favraux. L'honnête caissier causait avec le général Brémont, un superbe débris militaire. M. Favraux me présenta au général. Ce dernier s'inclina à peine ; je n'en fus nullement froissé. Seule, l'inepte vanité n'admet pas certaines supériorités incontestables. Le héros m'enveloppa d'un regard bienveillant.

« J'ai connu votre père, me dit-il, c'était un brave ; nous nous aimions : donnez-moi la main ? »

Je pressai avec émotion cette main cicatrisée qui avait touché celle de mon père.

« Il est mort aussi, celui-là ! reprit-il en soupirant ; moi, je surnage encore comme une épave. »

Ses yeux se tournèrent involontairement du côté de sa fille, et devinrent humides.

« Il n'est pas gai du tout, ce vieillard ? » chuchota à mon oreille Anatole.

Au même instant, l'époux de Cornélia plia sur les jarrets.

« Dix heures moins quatorze minutes ? s'écria-t-il. Monsieur Anatole, vous reconduirez ma femme s'il vous plaît. »

Il s'élança et disparut.

A Paris, on calomnie la province. J'ignore comment les choses se passent à Brives-la-Gaillarde ou à Carpentras, mais j'affirme que nulle part je ne vis de fête mieux ordonnée ni de meilleur air. M[lle] Andréa Brémont avait une robe de taffetas blanc, ornée de huit volants de tulle de soie gauffrés, et se drapait dans une ample et vaporeuse écharpe. Sa beauté, dans ce nuage, était d'un effet saisissant.

M[me] Favraux, devenue plus mordante à mesure qu'elle avait moins de cœurs à mettre sous la dent, épluchait les toilettes avec un soin minutieux, digne de son petit esprit et de son coup d'œil exercé. Quand l'ensemble était satisfaisant, elle se rattrapait sur les détails. Je l'appelai : la Muse du dénigrement. Elle en fut flattée.

De l'endroit où je m'étais retiré, le bal offrait un aspect charmant; mon imagination en centuplait le prestige. Ah ! quand on est heureux ! Une valse entraînante m'arracha du ciel. Les flots de mousseline et de soie, soulevées par l'air ainsi que les ondes par le vent,

m'effleuraient au passage ; j'en tressaillais : c'était comme un vent d'ailes.

Je dansais avec Mme Driolet ; elle était chaste dans sa pose, pudique dans son abandon ; elle avait l'oreille d'une Italienne, la légèreté d'une Allemande et la grâce inimitable d'une Parisienne. A chaque saut qui suit le glissé, Antoinette appuyait délicatement son pied sur le mien, en l'air : cela ne durait qu'une seconde, mais cette seconde revenait si souvent ! il fallait tout le talent de cette adorable créature pour accomplir sans qu'on s'en aperçût ce petit tour de force chorégraphique.

La scottisch finit ; les plateaux passèrent. Anatole n'hésita point dans son choix : il prit de tout. Il avait cependant l'air soucieux.

« Quel crime méditez-vous? lui dis-je.

— Je viendrai vous le confier demain matin, — après une nuit d'insomnie.

— C'est donc horrible?

— Terrifiant !

— Déjeunerons-nous ensemble?

— N'en doutez pas. »

La ritournelle d'un quadrille se fit entendre

Anatole alla s'incliner devant Mlle Brémont. Elle se leva calme et digne.

« Etrange jeune fille ! murmura quelqu'un derrière moi. »

Je me retournai et j'échangeai un vigoureux *shake hand* avec un excellent homme, poétique nature s'il en fut, fin d'esprit, mince de corps, léger de cœur, quoique bienveillant et sensible. Il préférait le beau à l'utile, la grâce à la force, la couleur à la ligne, la forme au fond et l'opéra à la nature. Il adorait les femmes comme les fleurs, — pour le plaisir des yeux. Les fleurs, surtout ! les fleurs !

« Etrange jeune fille ! répéta M. Marcel.

— De qui parlez-vous?

— De Mlle Brémont.

— Vous la connaissez?

— Personne ne la connaît.

— Que voulez-vous dire?

— Je veux dire qu'elle se révèle peu. Si j'osais sculpter un pendant au *Penseur* de Michel-Ange, je prendrais pour modèle Mlle Andréa. Voyez ce front à l'épreuve des coups de la pensée, ce sourcil tourmenté, cet œil profond, ce nez superbe, ces lèvres orgueilleuses sans dédain, ce cou d'Antigone, enfin ces cheveux de muse, où l'air circule et doit chanter ! Tout en elle révèle la sœur du sublime Pensieroso. Ce serait là l'œuvre d'une femme. Elle est d'une immatérielle beauté, malgré l'élégante ampleur des formes. En la voyant

pour la première fois, je ne me suis pas dit : « Je voudrais être le maître de cette femme. » Je me suis dit : « Je voudrais qu'elle m'aimât. »

— Vous parlez d'elle avec un feu !...

— Non, l'amour n'est pour moi qu'une question d'art. »

Le cotillon finit à une heure avancée ; je me retirai l'un des derniers. Antoinette, qui venait de faire en reine les honneurs de ses salons, redevint femme pour me dire :

« A bientôt ! »

VII

J'avais dans mon fumoir une belle épreuve du *Penseur* [1]. Ma conversation avec M. Marcel me revint à la mémoire, et je contemplai attentivement l'œuvre du grand maître. Plus je regardais, plus il me semblait voir palpiter le bronze ; merveilleux effet des chefs-d'œuvre ! J'étais sous le coup d'une telle fascination, que je croyais apercevoir par instants s'agiter ces lèvres éloquentes, et ce front s'éclairer d'une flamme intérieure. Le Pensieroso ressemblait en effet à Mlle Andréa Brémont, ou plutôt Mlle Andréa lui ressemblait.

Réfléchissant à ceci, que, lorsqu'on fume, on médite moins qu'on ne divague, j'enlevai la statue ; ce n'était pas là sa place. Je me promis de demander un jour à un sculpteur de talent quelque belle orientale sous l'influence du hatchis.

Anatole m'apparut, pâle, hagard, efflanqué : un suprême effort et il devenait transparent.

De même que onze jours avant, à pareille heure, il exhiba de sa poche une liasse.

« Décidément, dit-il en reprenant haleine, mes poches sont trop petites.

— Ou vos colis trop gros ?

— Chut ! il y va pour moi de la vie. Personne n'écoute aux portes ? »

Il fit sa tournée d'inspection, et rentra, la consternation sur le visage.

« Je vous ai dit hier, mon cher ami, que c'était terrifiant ! Le tiroir d'abord ? »

Il ouvrit le tiroir, y jeta son second paquet sur le premier, et reprit :

« Vous vous rappelez que j'avais soufflé à Driolet la petite Hor-

[1] C'est *pensif* qu'il faudrait dire; *penseur* se dit : *pensatore*.

tensia? Eh bien! Driolet a eu l'inconvenance de s'en plaindre à M. Favraux.

— Il a eu cette inconvenance?

— Il l'a eue! Favraux, lui, s'est bien plus mal conduit encore : il l'a dit à sa femme! Comprenez-vous cet homme qui se permet de caqueter sur mon compte? Vous jugez de la colère de Mme Favraux! Hier, au bal, elle s'est contenue tant que son bavard de mari a été là, — il lui inspire une telle crainte! Heureux homme! — Mais quand il a été parti, elle m'a entraîné de force dans le jardin d'hiver, et là, derrière un oranger...

— Achevez, de grâce?

— Elle m'a donné un coup de pied sur l'os de la jambe droite; voilà pourquoi vous ne m'avez pas vu valser au bal.

— C'est doublement dommage! mais cela ne m'explique pas?...

— Les nouvelles lettres? Rien de plus simple. Les premières, — je vous en ai trop dit à présent pour ne pas vous tout avouer, — sont de Mme Favraux; or, j'avais une peur horrible qu'Hortensia... les secondes sont d'Hortensia, et j'avais une peur bien plus horrible que Mme Favraux... »

On annonça le déjeuner.

J'admirai Anatole à l'œuvre :

« A propos, lui dis-je, vous avez dansé hier avec Mlle Andréa?

— Oui, et je vous certifie qu'elle est peu amusante. Elle tient cela de son papa. Elle a des yeux verts qui prennent parfois des reflets de topaze brûlée. Ils doivent briller la nuit comme ceux des chats. Cette femme est de la race féline; elle peut aller dans les ténèbres.

— Eh! mais on l'y suivrait volontiers.

— Je crois que j'aurais peur.

— Pas moi.

— Alors, c'est que vous ne redoutez pas les fantômes. »

M. Marcel entra : le souffle de son esprit rasséréna l'atmosphère morale où je commençais à m'alourdir.

Ce fut comme un rayon dans l'obscurité. Nous causâmes du bal de Mme Driolet.

Marcel, indulgent comme la supériorité, trouvait tout charmant. Il fustigea de main de maître la faconde d'Anatole. Ce dernier critiquait jusqu'aux moindres détails. Anatole ne tarda pas à se retirer.

« Je viens vous annoncer une conquête, me dit Marcel. Vous avez plu au général Brémont, il ne m'a parlé hier au soir que de votre père, que de ses souvenirs. Votre présentation par M. Favraux ne compte pas; vous porteriez une carte au général, qui vous enverrait

la sienne, pour la forme, et tout serait dit. Ce n'est pas ainsi qu'il l'entend. Il m'a chargé de vous conduire chez lui aujourd'hui même.

— J'accepte de grand cœur, mon cher Marcel ; introduit par vous, il ne me peut rien arriver que d'heureux.

— Ne vous y fiez pas ! J'ai la plus mauvaise chance qu'il soit possible d'imaginer.

— Allons donc ! — Vous permettez que je m'habille en vous écoutant ?

— Ne vous gênez pas, de grâce ? Grand Dieu ! mais je ne suis heureux qu'en rêve ! mon insuccès tient du merveilleux. Au moment où je crois voguer à pleines voiles, le vent tourne soudain et ma barque chavire. Si vous saviez à quoi souvent a tenu ma fortune ! à l'allure d'un cheval de remise qui ne marchait pas assez vite ; à un infime cocher de fiacre qui, n'ayant pas de monnaie, me retenait indéfiniment pour changer un louis ; aux pendules qui..... Oh ! les pendules ! »

A peine M. Marcel et moi fûmes-nous dans la rue, que nous rencontrâmes Anatole errant d'un air sinistre. Il promenait un chien, mais un chien si miraculeusement petit, qu'il devait valoir beaucoup d'argent.

« Est-ce qu'il est à vendre ? demanda M. Marcel.

— Informez-vous de la chose auprès de Mme Favraux, dit Anatole piqué. »

Dot tirait sur sa ficelle comme un chien d'aveugle.

Anatole s'approcha de moi pour se donner une contenance.

« Vous allez faire une visite ?

— Au général Brémont, répondis-je. »

Anatole serait resté stupéfait si Dot ne l'eût entraîné.

En tournant le coin de la rue, nous nous trouvâmes en face d'une petite maison de brique à l'anglaise. M. Marcel tira un bouton de cuivre, un timbre retentit à l'intérieur, une jeune fille vint nous ouvrir, et un vieux serviteur en cravate blanche nous introduisit.

Il n'y avait personne au salon. Ce salon était simple, tout gris, avec des divans alentour recouverts de vieux damas bleu, à dessins étrusques brochés en soie blanche. Au plafond, un grand lustre de Venise ; sur la cheminée de marbre blanc, une pendule du temps de l'Empire, représentant la Fortune et sa roue ; des appliques du même style, de chaque côté de la glace, et au-dessous, d'assez beaux vases du Japon ; au milieu de la pièce, une table de bois doré couverte d'albums ; c'était tout.

Le général parut bientôt. Il serra la main de M. Marcel, puis la mienne, en me disant :

« Nous sommes déjà de vieux amis. Asseyez-vous donc ? »

Il accompagna cette invitation d'un geste un peu haut, mais plein d'aisance.

« Je vous remercie, mon cher Marcel, dit-il en inclinant la tête presque imperceptiblement, d'avoir bien voulu vous charger d'exprimer à M. *** le plaisir que j'aurais à le recevoir. »

A partir des trois saluts que nous échangeâmes en même temps, la conversation fut ce qu'elle pouvait être dans une première visite. Au bout de dix minutes, je regardai M. Marcel; nous nous levâmes d'un commun accord.

« Vous voudrez bien m'excuser, monsieur, me dit le général en me souriant paternellement, si je ne vais pas en personne vous rendre votre visite ? Cette exception éveillerait des susceptibilités : je ne sors plus de chez moi que pour accompagner de temps en temps ma fille dans le monde ; j'invoque ce privilége de l'âge, que je voudrais bien, hélas ! pouvoir abdiquer.

— Il y a un moyen de tout concilier, général, si vous m'y autorisez. Cette visite que vous pensez me devoir, permettez-moi de venir la recevoir chez vous ? »

Nous nous touchâmes une dernière fois la main et je pris congé.

« Quel charmant homme ! n'est-ce pas ? me dit Marcel dès que nous eûmes tourné l'angle de la rue.

— Charmant ! il me rappelle mon père. »

J'accompagnai M. Marcel jusque chez lui ; enfin je m'acheminai vers l'hôtel de Mme Driolet.

Il me tardait de voir Antoinette : elle était ravissante, la veille.

Son salon Louis XIV ne gardait aucune trace de fête ; Antoinette entra, me prit les mains et dit :

« D'où venez-vous ?

— De chez le général Brémont.

— Vous avez vu Mlle Andréa ?

— Non.

— Elle a été fort impertinente hier, chez moi, envers Mme Favraux.

— Le mot est vif !

— Vous trouvez ? »

Elle lâcha mes mains et s'assit.

Je pris mon chapeau, que j'avais, trop familièrement peut-être, déposé en entrant, et je fis cette réflexion, qu'une antipathie de femme venait de se manifester là très nettement.

« Pourquoi prenez-vous votre chapeau ? me dit sèchement Mme Driolet.

— Parce que s'il entrait quelqu'un, on pourrait trouver léger.....

— Eh ! que me fait le public, à moi ? J'ai pour lui et ses jugements le plus profond mépris.

— Il faut cependant compter avec ces jugements-là !

— Etes-vous venu pour me faire de la morale ? Pourquoi cette contrainte, cet air embarrassé ?

— Vous me recevez d'une façon si insolite.

— Insolite ! oh ! insolite ! le mot est précieux ! Est-ce le général qui vous a appris celui-là ?

— Le général, madame, est un homme dont je voudrais posséder l'éducation parfaite ; il y a même en lui une qualité fort rare dans le monde, et que je souhaiterais à tous ceux que j'aime : la bienveillance.

— Soyez donc franc, mon ami, et avouez que ce n'est pas le général que vous mettez tant de chaleur à défendre, mais bien Mlle Andréa ; Mlle Andréa que j'ai eu le malheur d'attaquer un peu vivement peut-être ?

— Permettez-moi une question : qui vous a appris que j'étais allé voir le général ?

— Tout le monde : mon mari qui vous a rencontré de ce côté avec M. Marcel, l'ami de la maison ; Mme Favraux ensuite, qui le tenait de M. Anatole ; vous enfin.....

— Oh ! moi, vous conviendrez que c'était superflu ? Mais, pardon : ai-je eu tort de faire cette démarche ?

— Qui prétend cela ? Qui songe à vous blâmer ? C'est inouï ! »

La cloche des visites sonna. Je me précipitai un genou en terre devant Antoinette. Elle me retint de force à ses pieds, jusqu'à ce que la porte du salon fût sur le point de s'ouvrir. Antoinette mit à cette imprudence une sorte de rage.

« A ce soir ! » me dit-elle, en me menaçant du doigt.

VIII

Cette petite scène me fit faire une multitude de réflexions. Je repoussai d'abord l'idée d'un sentiment de jalousie de la part d'Antoinette à l'égard de Mlle Andréa : une telle invraisemblance ! Cependant, c'était possible, grâce à l'influence de Mme Favraux, qui paraissait avoir des raisons pour en vouloir à Mlle Brémont.

Le soir même, à dix heures, on m'annonçait dans le salon vert. Mme Favraux et Anatole s'y trouvaient déjà ; Mme Driolet me reçut en femme qui n'a plus rien à cacher. Cornélia se conduisit de même avec son Anatole ; décidément, l'aveu tacite avait tourné à la confidence : Mme Driolet et Mme Favraux étaient liées désormais l'une à l'autre. Cela me parut fâcheux ; aussi me montrai-je fort réservé.

Mme Driolet eut l'air d'en être piquée. Anatole tourna ses pouces, et Mme Favraux me lança un méchant regard.

A onze heures, Elise servit le souper.

J'avoue ma faiblesse : le souper m'a toujours paru le complément du plaisir. J'entends le souper de bonne compagnie, le souper traditionnel où nos pères étaient si beaux, avec leur habit de velours pailleté d'or, leurs bas de soie brodés aux coins, leur long gilet bien ouvert à leur linge éclatant de blancheur sous des flots de dentelles. L'œil brillant, les lèvres frémissantes, ils s'animaient aux prismes des cristaux, à l'éblouissement des sourires, aux regards des vraies marquises, dont l'esprit semblait faire mousser leur verre. Jamais un mot trivial : le goût donnait la mesure. Quels grands artistes sans le savoir ! Fils déchu de tant d'élégance, je raffole de ces souvenirs.

Antoinette était si jolie, droite sur sa chaise, qui disparaissait tout entière sous sa jupe parfumée ! Elle portait si bien la tête ! sa tête aristocratique et spirituelle sur son cou de cygne poudré d'iris ! Elle réalisait un rêve de Boucher.

Je fléchis à la vue de ce gai tableau. Antoinette porta sans hésiter un toast à l'amour fidèle ; j'en portai un à l'amitié discrète ; — et nous bûmes, sans y trop croire, à ces deux mythes du cœur. Au dessert tout nuage semblait dissipé.

« A la bonne heure ! me dit Mme Favraux, l'influence centenaire du général Brémont s'est enfin évanouie ! vous voilà revenu à des idées contemporaines.

— Le général Brémont, madame, est un homme que son âge et son caractère me rendent doublement respectable. »

Mme Favraux s'inclina d'un air pincé.

« Il semble que vous donniez les leçons ! Je vous engage, puisque vous êtes enclin à la morale, à vous charger de l'éducation de Mlle Andréa ; elle a besoin de conseils.

— On s'en douterait peu à la dignité de son maintien, à la distinction que chacun se plaît à lui reconnaître.

— Comme vous la défendez !

— Je défends toujours les absents, surtout quand les absents sont des femmes.

— Vous conviendrez pourtant, monsieur, que lorsqu'une péronnelle de cet âge se permet de répondre par un salut muet à une phrase aimable, on peut au moins le trouver extraordinaire ?

— Tellement extraordinaire, s'empressa d'ajouter Mme Driolet, — que si je n'en avais été témoin, je croirais à une méprise. Madame revenait du jardin d'hiver avec Monsieur ; Mlle Brémont, qui les y avait précédés, sortait vivement du boudoir, — pour ne pas ren-

contrer Mme Favraux sans doute, — et lorsque Madame s'est approchée d'elle.... Mais qu'avez-vous donc tous ? »

Le spectacle était en effet curieux : je m'efforçais de ne pas rire au souvenir du coup de pied, quoique j'en eusse fort envie : Mme Favraux rougissait jusqu'au front, et le blafard Anatole semblait chercher une issue.

Mme Favraux se leva bientôt en prétextant une migraine. Nous sortîmes ensemble. Dans la rue nous nous saluâmes avec froideur. Anatole voulut offrir son bras, on le refusa ; il marcha derrière. Moi, je fis le tour de la maison ; je poussai ma chère petite porte ; une minute après j'étais auprès d'Antoinette.

Nous nous assîmes sur le divan du boudoir ; le jardin d'hiver était éclairé comme de coutume ; le silence régnait où la veille éclatait de bruit.

« Maintenant que nous voilà seuls, dit Antoinette, mettez-moi, s'il vous plaît, au courant de ce qui se passe, de ce qui arrive à nos amis.

— Eh bien, répondis-je, il arrive que Mme Favraux a fait, hier au soir, derrière un de vos orangers, une scène affreuse de jalousie à ce malheureux Prépondérant ; qu'elle lui a administré un coup de pied sur le tibia, et que Mlle Brémont a dû tout entendre : c'est pourquoi sans doute elle est sortie précipitamment de ce boudoir, et pourquoi aussi, je le suppose, tout émue encore, elle a manqué de bienveillance vis-à-vis de l'imprudente Mme Favraux.

— Que me dites-vous là?

— Défiez-vous de Mme Favraux, Antoinette!

— Vous la jugez sévèrement.

— Je la redoute! Elle vous a arraché le secret de notre tendresse.

— Seriez-vous devin?

— Comme tous ceux qui aiment.

— Tu m'aimes donc ?

— Vous en doutez?

— Oui.

— Ce n'est pas vous qui me répondez, Antoinette!

— Qui donc?

— Mme Favraux.

— Ecoute-moi : elle m'a dit que tu ne quittais pas hier cette jeune fille des yeux ; elle m'a dit que tu en avais parlé avec un véritable enthousiasme à M. Anatole ; elle m'a dit...

— Quoi encore?

— Que le général cherchait un gendre.

— C'est tout?

— N'est-ce point assez?

— Ecoute-moi à ton tour, Antoinette, et regarde-moi bien, là, les deux yeux dans les deux yeux et la main dans la main. Si Mlle Andréa m'était jamais connue et qu'une inclination prît naissance entre elle et moi, cette belle jeune fille m'inspirerait ce que vous inspire, à vous, madame, le beau M. de Saint-Pons. — Est-ce trop ?

— Non ! » dit-elle ; — et elle m'embrassa violemment. Je sentis des larmes brûlantes couler entre nos lèvres.

« Mystères du cœur ! pensais-je, monde impuissant où rien n'est complet « que le malheur ! » a dit Balzac.

IX

Je ne sais pourquoi j'éprouvai, en quittant Antoinette, une oppression douloureuse. Pour la première fois au regret du départ ne se mêlait point l'espoir ardent du retour. Quand Elise eut refermé sur moi la petite porte qui, depuis cinq mois, vigilante et discrète, servait mes amours, j'eus un accès de tristesse profonde. « A demain ! » m'avait-elle dit de sa voix musicale ; « à demain, » — comme hier et comme toujours.

Toujours!...

Je me levai tard ; de pénibles songes avaient tourmenté mon sommeil. J'ai la faiblesse de croire aux songes. J'aurais désiré que quelqu'un fût venu me voir ; Anatole lui-même m'eût fait plaisir. Il était, par malheur, de ces gens qui n'arrivent jamais à propos.

Comme je me disposais à sortir, on m'annonça qu'une femme désirait me parler. On l'introduisit. Dès qu'elle fut seule avec moi, elle releva le voile, ou plutôt le rideau noir qui cachait ses traits : c'était Elise. Je m'approchai d'elle avec vivacité :

« Elise, lui dis-je, le cœur palpitant, vous venez m'annoncer une mauvaise nouvelle ?

— Elle pourrait être, en effet, plus agréable, monsieur ; soyez pourtant sans inquiétude : il ne s'agit que d'une séparation momentanée.

— Une séparation ?

— De quelques semaines tout au plus, je pense. Madame a reçu de Paris, ce matin à huit heures, une dépêche télégraphique, et elle a dû partir par le train de dix heures et demie.

— Elle ne vous a chargée pour moi d'aucune autre communication ?

— Non, Monsieur. »

Une heure après, j'étais encore abîmé dans mes réflexions. Je le

compris aux déchirements de mon âme : mon bonheur était mort. Mort dans tout son éclat !... Quel coup de foudre l'avait donc brisé ?

Il est des tortures, de second ordre sans doute, mais affreuses, qu'il faut renoncer à peindre : ceux qui n'ont pas souffert du supplice qui me tourmentait ne me comprendraient pas ; les autres me devineront. Comment décrire, en effet, l'angoisse de mes incertitudes ? Quelle faute avais-je commise ? ou quel inexplicable caprice avait rompu des liens si doux ? Et par quelles images donner l'idée du vide immense qui se faisait dans ma vie ? Plus je me rappelle cette grande agonie d'un passé trop court, plus je me sens incapable d'en retracer le souvenir. Qu'on me pardonne tant de faiblesse ! Je gravissais à peine les premiers contre-forts de cette montagne appelée la douleur ; déjà je me croyais au faîte.

Le lendemain et les jours suivants, je pensais toujours que j'allais recevoir un mot, un adieu : rien. C'était donc fini !

Quelques semaines après, en parcourant un journal du 21 avril oublié sur ma table, mes yeux rencontrèrent cet entrefilet : « Ce matin, une rencontre a eu lieu, au bois de Vincennes, entre M. le vicomte de Montelier et M. Jules de Saint-Pons ; ce dernier a reçu un coup d'épée en pleine poitrine. La gravité de sa blessure laisse peu d'espoir de le sauver. » Cet éclair dans les ténèbres m'expliqua le départ précipité d'Antoinette et me calma. Dès lors, je me pris à regretter moins vivement cette charmante femme, dont le cœur et la pensée ne m'appartenaient pas exclusivement.

Deux mois s'étaient écoulés. J'allais souvent chez le général Brémont ; je finis par y aller presque chaque jour. Son amitié pour moi prit un caractère paternel ; je lui fus bientôt profondément attaché. Aussi tendre de cœur que scrupuleux de conscience, il offrait le type de la perfection morale. Ses manières étaient celles d'un homme du monde accompli ; il avait de plus cette grâce, cette élégance innée, qui font reconnaître une nature élevée rien qu'à la façon dont l'homme prend son verre ou rompt son pain. Inimitable simplicité ! J'ai souvent cherché à m'expliquer ce mystère d'aristocratie native.

Andréa avait hérité des qualités de son père, moins cette logique calme et sereine qui caractérise le bon sens plutôt que l'intelligence. Elle voyait peut-être plus haut et plus loin ; elle ne discernait pas aussi nettement les simples lois de la raison. Il en résultait que sa grandeur d'âme n'était pas accompagnée d'un égal empire sur elle-même ; nerveuse, et par conséquent irritable, malgré sa bonté elle avait la susceptibilité d'une sensitive et manquait de résignation. Rien de passif n'était en elle, ni défauts, ni vertus. Sa per-

sonnalité s'accusait franchement, soit qu'elle exprimât une répugnance ou une sympathie.

Elle détestait le mensonge et n'était pas exempte de dissimulation. Inquiète de la vie, défiante par instinct, exclusive dans ses sentiments, — d'une imagination artiste plutôt que sentimentale, — passionnée peut-être, jalouse à coup sûr, elle attendait l'amour sans l'appeler, et l'avenir sans le solliciter. Son père et moi nous nous plaisions souvent à la contempler, quand elle allait s'asseoir à l'autre bout de la terrasse sur laquelle on se réunissait le soir. A peine inclinait-elle le buste, et sa tête restait droite ; sa main, longue et souple, s'arrondissait sous son menton, qu'elle effleurait à peine. Sa pose était ferme dans sa grâce ; elle n'avait rien des langueurs juvéniles où la poésie rêvée plonge l'adolescence, et nul regret ne la courbait encore. Ce n'était là ni la vierge chrétienne aux regards suppliants et doux, ni la vierge païenne aux lèvres entr'ouvertes, enivrant sa jeunesse de brises embaumées de ses désirs.

Son front rayonnait d'idées qui s'y croisaient comme des éclairs ; ses yeux calmes ne regardaient ni le ciel ni la terre : ils caressaient les dômes frémissants des grands arbres du parc, qui semblaient lui confier le secret de leurs harmonieuses lamentations. Ses cheveux se soulevaient mollement aux caresses de la brise et formaient à l'ovale de son visage comme une sombre auréole. Sa bouche sérieuse unissait à une fermeté de dessin antique une vivifiante expression d'éloquence. Seule, la dilatation de ses narines orientales, souffle d'amour répandu là par le créateur comme une charmante antithèse, — décelait les sens de ce terrestre génie. — Et je l'appelai *la Pensierosa*.

En cherchant l'oubli, je crus trouver une consolation ; cette consolation devint une espérance, — et l'espérance se réalisa. Andréa me tendit un soir sa main loyale, en me couvrant de son puissant regard. Nous nous étions compris.

X

A dater de cette heure solennelle s'ouvre le roman sérieux de ma vie. Ceux qui n'ont encore aimé que le plaisir s'imagineront à peine qu'on puisse trouver du bonheur à ces contemplations muettes, à ces regards furtifs, à ces signes mystérieux qui font ressembler les amants aux anges de Sveedenborg.

J'éprouvais à la fois les naïves extases du premier amour et l'émotion forte de l'homme intelligent lorsqu'il arrive à ce point culminant de sa destinée où la jeunesse finit, où l'âge mûr commence. On jette alors un regard rassasié sur le chemin de fleurs et

d'épines qu'on a parcouru, et l'on salue avec une sorte de recueillement pieux les calmes horizons au delà desquels on pressent déjà les froides contrées de la vieillesse et de la mort.

La douce mélancolie des âmes prédestinées à la souffrance dominait Andréa; elle m'envahit à mon tour. Nous nous jurâmes de nous entr'aider à supporter les épreuves de la vie; et je sentis soudain redescendre en moi, comme un divin secours, la foi de mes jeunes années. Ma raison, qui l'avait bannie, la rappela en me disant tout bas : « Je n'ai rien pu trouver de mieux. »

Le général Brémont tomba dangereusement malade. M. Marcel, unique ami sur lequel il pût compter, était absent; moi seul fus donc fidèle à son chevet. Andréa y veillait nuit et jour.

Le mois de juillet commençait, les soirées étaient splendides. La chambre du général donnait sur la terrasse où méditait habituellement Andréa. La porte restait ouverte; de son lit, M. Brémont pouvait apercevoir le ciel. J'arrivais régulièrement à huit heures. Andréa me serrait la main à l'anglaise et accompagnait ce geste cordial du plus charmant sourire. Le général me regardait venir d'un œil clément et doux.

« Quoi de nouveau? » me demandait-il, et il m'indiquait un fauteuil.

Un soir, je trouvai M. Brémont plus agité que de coutume; la pression de sa main brûlante eut quelque chose de convulsif; une larme roula dans ses yeux.

Andréa était allée donner un ordre; le général me regarda avec une fixité navrante.

« Eh! bien, mon ami, dit-il, n'avez-vous encore rien à me dire ce soir?

— Rien, général. »

Il soupira profondément et inclina la tête sur sa poitrine. Andréa rentra et s'assit. Il y eut un long silence; le général le rompit avec effort.

« Pourquoi n'allez-vous pas sur la terrasse, comme à l'ordinaire, mes enfants? Je ne me sens pas plus mal. »

Je sortis. Andréa embrassa son père et me rejoignit aussitôt.

« Il me semble, dit-elle, que mon père va mieux, ce soir? »

Je m'empressai d'être de son avis et je tachai de distraire à la fois son regard et sa pensée.

« Voyez donc, lui dis-je, le magnifique coucher de soleil! Quel malheur que ces beaux pays d'or et de pourpre qu'on croit voir n'existent pas! On aimerait à plonger son vol au sein de ces paysages lumineux et à se reposer ensuite sur les cimes nacrées de ces rochers imaginaires. Je voudrais avoir des ailes, Andréa, pour vous

emporter dans ces plaines rose et azur ; je vous assoirais sur une de ces nuées à frange d'or et je m'agenouillerais devant vous.

— Toujours des rêves ! dit Andréa en soupirant. Mon ami, votre imagination m'inquiète.

— Pourquoi ?

— Parce que lorsqu'on voit tant de belles choses, il est difficile de s'attacher longtemps à la réalité. Ce n'est pas moi que vous aimez, ajouta-t-elle en baissant la voix, c'est ma vision ! Vous ressemblez à l'une de mes amies, pauvre et malheureuse femme toujours à la recherche de l'impossible ! Elle aimait avec son esprit tout ce qu'elle entrevoyait; un jour, elle crut aimer avec son cœur; c'était vrai, peut-être ! l'idéal, en devenant homme, perdit son prestige.

— Et que fait-elle à présent ?

— Des vers sur l'amour. Pour vous autres, poètes, il n'y a qu'exagérations ; le simple bonheur vous est inconnu. Le ciel ou l'enfer vous attirent ; vous dédaignez ce monde, où il n'y a que l'Espérance pour nous consoler du paradis perdu.

— O Pensierosa ! m'écriai-je.

— J'accepte ce surnom, dit-elle, sans déranger sa pose de statue ; — j'accepte ce surnom, s'il peut contribuer à m'idéaliser longtemps à vos yeux. Puissé-je, le jour où vous ne m'aimerez plus, demeurer ainsi pétrifiée : votre amour, mort pour la fille du général Brémont, ressusciterait alors peut-être pour la Pensierosa.

— Comme vous vous défiez de mon cœur !

— Non, de votre tête. Je sais que je puis éternellement compter sur vous comme ami ; je le sens là ! Je ne saurais à de meilleures mains confier ma destinée ; mais le seul dévouement ne me suffirait peut-être pas un jour. Je me redoute moi-même. Ecoutez-moi bien : réfléchissez, considérez l'avenir avec calme. Je ne crois point à ces passions insurmontables qui égarent la raison. Encore concevrais-je, si véritablement elles existent, qu'on leur livrât quelques heures de sa première jeunesse ; je ne comprendrais pas qu'on leur abandonnât lâchement sa vie et celle d'un autre. La faute, ici, devient un double crime. Ainsi donc si le dégoût de ce qui vous affolait naguère n'est pas venu enfin, si vous ne vous sentez pas l'énergie de me suivre jusqu'au bout dans la route du devoir, serrez ma main une dernière fois et dites-moi loyalement adieu ; il en est temps encore ; — beaucoup de chagrin, mais beaucoup d'estime : ce sera tout. »

J'eus peur, en l'admirant ! Je me sentis faible devant sa force. L'amour-propre m'empêcha de me l'avouer à moi-même. Je pris sa main ferme d'une main tremblante et la portai à mes lèvres avec respect.

Comte de Moynier.

(*La suite au prochain numéro*).

DE LA

LÉGISLATION COMPARÉE DES MINES

DANS LES DIVERS ÉTATS

DALLOZ : *De la propriété des mines.* — DUPONT : *Traité de la jurisprudence des mines.* GRAR : *Histoire des mines de houille du Nord de la France, etc...*

L'industrie des mines est pour l'homme civilisé l'instrument de toute richesse ; c'est elle qui donne au laboureur le soc de sa charrue, au soldat et au chasseur leurs armes, à l'architecte la plupart de ses matériaux de construction, au marin son navire, au voyageur les machines et les rails qui servent à le transporter, à tous, un combustible inépuisable.

Suivant une remarque déjà ancienne, on peut juger du degré de civilisation d'un pays par la quantité de fer qui s'y consomme chaque année, rapportée à la population. Jeté nu et seul sur le globe, il est du reste bien évident que c'est de la surface ou du sein de la terre que l'homme doit retirer tout ce qui est nécessaire à sa subsistance : les sources de toutes richesses sont donc pour lui l'agriculture, par laquelle il élabore la surface du sol, et qui suffisait à nourrir les peuples pasteurs, et l'art des mines dont le domaine immense comprend tout ce qui s'étend au-dessous de la couche de terre végétale que foulent ses pas.

Le globe que nous habitons a été formé par la condensation d'une nébuleuse, dont la matière, d'abord aussi peu dense que l'est un gaz, a pris successivement, en se refroidissant, la consistance liquide, pâteuse, et enfin solide ; les terrains qui ont été formés directement de cette manière ont reçu des géologues le nom de ter-

rains primitifs ou d'origine ignée ; ce sont les granits, les basaltes, les porphyres et quelques roches analogues. Les autres terrains, qui se nomment sédimentaires, ont été formés par la voie humide, et sont le résultat des dépôts limoneux de tout genre qui ont été abandonnés par les eaux aux diverses époques géologiques.

Ces deux classes de terrains renferment des matières minérales d'espèces différentes, mais qui présentent un égal intérêt. Dans les terrains sédimentaires, on trouve tous les matériaux de construction, qui peuvent se diviser en roches quartzeuses, comprenant les silex, les grès, les sables, les pierres meulières ; roches calcaires, comprenant les pierres à chaux, les calcaires, les marbres ; et roches argileuses, comprenant les argiles, les terres à briques, le kaolin. Plus ces roches sont de formation récente et plus leur tissu est lâche et grossier ; plus, au contraire, on marche vers les dépôts anciens, et plus l'on rencontre des textures compactes et même cristallines.

Les dépôts sédimentaires renferment encore, en fait de matières utiles, la tourbe, qui est toujours à la surface même du sol, comme étant de formation très récente, les sables aurifères, les minerais de fer dits d'alluvion, qui sont également à de faibles profondeurs, le sel gemme, qui est d'un dépôt plus ancien et qui se trouve généralement placé à des profondeurs de 50 à 100 mètres ; enfin, la houille, qui est située plus bas encore dans la série et est souvent, dans son gisement, peu séparée des terrains d'origine ignée.

Les terrains éruptifs, comme le granit, fournissent aussi quelques matériaux de construction, dont la nature donne un cachet tout particulier au pays où ils dominent. Ainsi, les villes granitiques de la Bretagne, du Limousin et de l'Auvergne ont un aspect sombre, mais en même temps austère et loyal comme l'est celui des belles populations qui les habitent, tandis que l'emploi des calcaires blanchâtres provenant des terrains sédimentaires donne un aspect ouvert et riant aux villes bâties sur les bords de la Seine et de la Loire.

Toutefois, les terrains d'origine ignée ne peuvent fournir que des matériaux de construction peu abondants et difficiles à tailler : ce n'est donc que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles qu'ils pourraient voir se développer de grandes villes. Paris, Londres, ainsi que les capitales de tous les Etats de l'Europe, sont bâties sur les terrains sédimentaires, et même sur le terrain appelé par les géologues *tertiaire*, et qui en forme l'étage le plus moderne. L'importance réelle des terrains éruptifs sous le rapport des mines vient des *filons* qui les traversent dans tous les sens : on nomme ainsi de simples cassures à peu près verticales qui se sont produites dans leur masse, et qui ont été remplies après coup par des matières repoussées de l'intérieur du globe : ce sont ces matières

qui, exploitées par l'homme, puis soumises au lavage, à la fusion et à quelques opérations métallurgiques, lui ont fourni et lui fournissent encore chaque jour tous les métaux qui sont entre ses mains, le fer, le plomb, le cuivre, l'or et l'argent, le zinc, l'étain, le mercure, le cobalt, le nickel, etc.

S'il n'était survenu sur le globe aucun bouleversement depuis le refroidissement des terrains d'origine ignée, et le dépôt des terrains sédimentaires, toutes les substances minérales utiles que nous avons énumérées ci-dessus se trouveraient encore aujourd'hui dans l'ordre même où elles ont été déposées, et à des profondeurs croissantes; mais les soulèvements intérieurs qui se sont produits, à diverses époques géologiques, et qui ont donné aux montagnes et aux vallées leur relief actuel, ont, au contraire, complétement modifié la position et l'allure de toutes les couches. Des terrains de tous les âges ont été amenés à la surface du sol sur les différents points du globe, ce qui permet d'exploiter partout les matériaux de construction de toutes les espèces à peu de distance de la surface; les couches de sel gemme sont restées à une profondeur plus grande; enfin, les couches de houille, qui s'étaient primitivement déposées, suivant l'horizontale, comme toutes les autres couches de terrains, ont été presque partout repliées suivant des lignes approchant de la verticale ou contournées en zigzags. Aussi, y a-t-il de la houille à toutes les profondeurs : en Angleterre, en Belgique, à Saint-Etienne, on en rencontre à la surface du sol, et les couches de ce précieux combustible s'enfoncent progressivement dans les entrailles de la terre jusqu'à des limites bien supérieures à celles que l'homme peut atteindre, de sorte que la profondeur à laquelle on peut pousser les exploitations n'est limitée que par la puissance des machines dont dispose l'industrie. Les mines de houille les plus profondes plongent jusqu'à 800 mètres dans l'intérieur de l'écorce terrestre; pour se faire une idée d'une pareille profondeur, il suffit de remarquer qu'elle équivaut à la hauteur de cinquante maisons à cinq étages placées les unes au-dessus des autres; si, au fond d'un puits de 800 mètres, on plaçait une colonne aussi élevée que la colonne Vendôme, elle n'y paraîtrait pas relativement plus haute que ne l'est un homme auprès de la colonne elle-même.

Quant aux filons d'où s'extraient les métaux, puisqu'ils ne sont que de simples cassures à peu près verticales produites dans les terrains refroidis, et remplies postérieurement de leur matière utile, ils continuent nécessairement, après comme avant les soulèvements des montagnes, à régner à toutes les profondeurs, et ils traversent, en partant de la surface du sol, d'abord les terrains sédimentaires, quand il en existe, puis les terrains éruptifs; on

observe seulement qu'ils deviennent partout plus riches en métal, à mesure que l'on y descend plus bas.

L'industrie des mines a pour objet d'extraire des diverses couches de terrain qui composent l'écorce terrestre toutes les matières utiles qu'elles peuvent renfermer : elle s'exerce principalement sur la houille, sur les métaux et sur les matériaux de construction. On l'appelait autrefois l'art des mines, mais elle ne mérite plus guère aujourd'hui que le nom d'industrie, le progrès des sciences ayant réduit presque toutes les difficultés qu'elle présente couramment à des questions de temps, de main-d'œuvre et d'argent.

Cette industrie et toutes les questions qui s'y rattachent sont partout régies par des lois spéciales; nous nous proposons, dans ce travail, de comparer entre elles toutes les législations qui régissent les mines dans les divers états civilisés de l'Europe et de l'Amérique, et d'y signaler les dispositions qui nous paraissent préférables aux règles correspondantes de la loi française; nous comparerons également la législation actuelle de notre pays avec ce qu'elle fut sous l'ancienne monarchie; de ces divers rapprochements, nous croyons pouvoir faire ressortir la nécessité de plusieurs modifications utiles, et nous en soumettrons la proposition aux législateurs futurs.

Dans presque tous les Etats, les lois, règlements et usages anciens qui régissaient l'exploitation des gisements minéraux ont été révisés et réunis dans une codification générale, depuis un très petit nombre d'années. Ces législations nouvelles sont, par ordre de dates, les suivantes : En Prusse, la loi du 24 juin 1865 ; en Grèce, la loi du 22 août 1861 ; en Italie, la loi du 20 novembre 1859 ; en Espagne, la loi du 6 juillet 1859 ; en Turquie, le décret du 18 février 1856 ; en Autriche, la loi du 22 mai 1854 ; en Portugal, le décret du 31 décembre 1852 ; dans les Deux-Siciles, la loi du 17 octobre 1826 ; en France, la loi du 21 avril 1810, succédant à celle du 28 juillet 1791, et légèrement modifiée par quelques lois postérieures ; en Belgique, la même loi, modifiée par celle du 2 mai 1837. La Suède et la Norvége obéissent encore à une ordonnance de 1757; le Mexique, le Chili et les anciennes colonies espagnoles, à un décret de l'année 1783, antérieur à leurs déclarations d'indépendance, et de même le Brésil, à une ordonnance portugaise de 1603 ; la Saxe, le Hanovre et Bade, à des ordonnances du XVI[e] siècle, modifiées dans le premier de ces royaumes par une ordonnance de 1749 sur les mines de houille ; enfin, l'on ne trouve aucune codification générale en Angleterre, où la législation, vieil édifice vermoulu, semble ne plus se tenir debout que par la force de l'habitude ; en Russie, où les diverses provinces d'un empire aussi étendu, ayant

des mœurs toutes différentes, ont chacune une réglementation spé ciale; ni aux Etats-Unis, pays d'extrême liberté, où l'on peut seulement signaler quelques coutumes locales de la Californie qui ont acquis force de loi par l'adhésion unanime des mineurs.

La plupart de ces législations ont fait de nombreux emprunts à la loi française de 1810; la loi italienne, notamment, en est presque la reproduction intégrale; nous aurons cependant à signaler encore sur bien des points de nombreuses divergences dignes d'appeler toute notre attention.

Et d'abord, qu'entend-on par une mine? Comment groupe-t-on, au point de vue légal, les diverses substances minérales qui commencent à l'or, à l'argent, aux pierres précieuses, pour former une chaîne continue et de valeur décroissante jusqu'aux matériaux de construction, au sable, à l'argile? Ces substances sont toujours groupées en deux classes au moins : la première comprenant les mines métalliques, les combustibles minéraux, le sel, le soufre, l'alun et les substances analogues, et la seconde, les matériaux de construction, sables et matières terreuses; il en est ainsi en Prusse, en Autriche, en Espagne, en Italie et dans les Deux-Siciles (le soufre, dans ce dernier Etat, étant classé avec les carrières).

En France, la division des substances minérales en deux classes date de l'édit de Henri IV, de juin 1601 ; cette division s'est perpétuée depuis lors et se trouve reproduite dans la loi de 1791. La loi de 1810 a établi une autre classe intermédiaire, qui comprend, sous le nom de minières, les minerais de fer d'alluvion, les terres pyriteuses et alumineuses et les tourbes. Il y a de même trois classes en Grèce. La division a été poussée plus loin encore dans les Etats du Pape, où l'on compte quatre classes, comprenant respectivement les mines métalliques, les mines non métalliques, les marbres et albâtres de grande valeur et les pierres de peu de valeur; et en Portugal où il existe cinq classes, qui embrassent, la première les mines exigeant des travaux d'art, la seconde les tourbes, et les trois autres, diverses divisions des sables, terres et matériaux de construction. Ainsi, tous ces classements sont basés sur la nature même des substances à exploiter, et non sur le mode de leur gisement. Malgré cette concordance presque universelle, nous n'hésitons pas à dire que ce point de départ de la classification nous paraît défectueux, et que celle-ci devrait au moins tenir grandement compte du mode de gisement, lequel détermine lui-même le choix du mode d'exploitation. Nous en trouvons une preuve frappante dans ce qui se passe en France à propos des minerais de fer. La loi de 1810 les classe dans les minières lorsque ce sont des minerais d'alluvion; or, on comprend sous ce nom, scientifiquement parlant, les mine-

rais de fer hydroxydé qui se trouvent disséminés dans des couches argileuses, marneuses ou sablonneuses très rapprochées de la surface, couches qui appartiennent presque toutes à la période géologique alluviale, mais dont quelques-unes cependant dépendent de la période tertiaire.

La classification des minerais de fer et par conséquent la question de savoir si tel ou tel gîte est susceptible d'être concédé, dépend donc, d'après la loi, d'une question scientifique fort controversable dans bien des cas ; cette ambiguïté devait soulever et souleva dans la pratique, dès les premières années qui suivirent la promulgation de la loi de 1810, de nombreuses difficultés, entre les propriétaires du sol qui prétendaient au droit d'exploiter dans leurs fonds certains gisements ferrugineux où ils ne voyaient que des minières, et les compagnies, qui en sollicitaient la concession en les qualifiant de mines. Le conseil des mines, plusieurs fois consulté, émit, à ce sujet, le 29 octobre 1847, un avis fortement motivé, duquel il résulte que les minières passent dans la classe des mines et deviennent concessibles lorsqu'elles sont exploitables par des travaux souterrains permanents et réguliers. Cette interprétation était indispensable pour empêcher le gaspillage de ces gîtes souterrains, et étendre jusqu'à eux la protection légale; mais il faut bien reconnaître qu'elle est contraire au texte de la loi, qui ne dit nulle part que les minières pourront devenir concessibles.

La loi de 1810 dit seulement : « Art. 57. L'exploitation des minières est assujettie à des règles spéciales. Elle ne peut avoir lieu sans permission ; » ce qui, combiné avec l'art. 552 du code Napoléon, décidant que « la propriété du sol emporte la propriété du dessus et celle du dessous, » faisait incontestablement des minières de fer un appendice à la propriété du sol, en se bornant à réglementer leur exploitation.

On a donc été obligé de forcer ici le sens de la loi pour la rendre applicable en pratique. Or, ce que le conseil des mines a décidé pour les gisements ferrugineux, en profitant habilement d'une certaine discordance entre les textes de divers articles de la loi de 1810, il n'a pu le faire par exemple pour les carrières ; celles-ci, même lorsqu'elles ne peuvent être exploitées que souterrainement et avec des travaux d'art, dépendent toujours de la propriété du sol et ne peuvent être concédées, oubli fâcheux, qui en amène forcément le gaspillage, comme nous le démontrerons plus loin en nous occupant des carrières. Nous répétons donc que la classification des matières minérales, adoptée par la loi de 1810, est défectueuse : au lieu d'être basée sur la nature des substances, elle aurait dû tenir grandement compte de leur mode de gisement ; qu'importe à la pratique l'ori-

gine chimique ou géologique des matières minérales? puisque le législateur avait à régler le mode de leur exploitation, c'est du mode de leur gisement qu'il devait se préoccuper. Nous ne trouvons que deux Etats où l'on ait pris, à cet égard, quelque précaution : les législations espagnoles et badoises classent les minerais de fer et même les matériaux de construction dans les mines, et les assujettissent à une concession, lorsqu'on peut les exploiter souterrainement et avec des travaux d'art réguliers. Nous désirerions voir introduire dans la loi de 1810 une modification analogue.

Cette réserve faite, nous allons nous occuper en premier lieu des mines, qui forment en France, comme en tous pays, la première classe des matières minérales exploitables. Nous avons d'abord à nous demander comment se trouve constituée la propriété de cette espèce particulière de richesses, ce qui est le premier point, et peut-être le plus important où le législateur ait à intervenir. Nous nous occuperons ensuite des recherches de mines, et du système que l'on a adopté dans chaque Etat pour les encourager, puis du mode d'institution des concessions de mines, de la durée, et de l'étendue de ces concessions. Nous comparerons, pour les divers Etats, les droits et les devoirs des concessionnaires, leurs rapports soit entre eux, soit avec les propriétaires du sol, et la manière dont la surveillance des travaux est exercée. Nous dirons quels sont les impôts auxquels les mines sont assujetties, et quelle juridiction est compétente pour trancher les différends qui peuvent survenir ; enfin, quelles sont ou quelles devraient être les institutions de crédit destinées à favoriser l'essor de l'industrie des mines. Nous consacrerons quelques pages spéciales aux minières et aux carrières, et nous terminerons par quelques chiffres de statistique destinés à faire apprécier l'importance qu'a prise dans la vie moderne l'industrie minérale.

I

CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ DES MINES

Si les mines sont partout soumises à un code spécial, au lieu d'obéir aux lois civiles ordinaires comme les autres biens, c'est que la constitution même de la propriété n'est pas la même pour elles que pour les terres : la propriété des terres est un droit naturel, celle des mines est un droit purement social.

Partout, la propriété territoriale s'est constituée d'elle-même, par les mœurs, par les faits accomplis chaque jour, et en dehors de toute législation. L'origine de cette propriété a toujours été le droit

du premier occupant; et c'est justice, car une terre, au moment où on l'occupe, n'a encore aucune valeur; ce qui lui en donne une, ce sont les travaux que le propriétaire y fait pour la cultiver. Ces travaux individuels ne suffisent pas pour que les terres occupées donnent un produit raisonnable; les propriétaires apprennent bien vite l'art de se grouper par régions pour faire des travaux d'intérêt commun, tels que routes, digues, fossés; cet art n'est autre que la civilisation, privilége de l'homme seul, parce qu'elle est le produit de l'intelligence. Ces travaux d'intérêt public sont payés par le trésor commun de l'association, et celui-ci s'alimente au moyen d'un prélèvement, nommé impôt, fait sur l'épargne de chacun des associés. Le droit de propriété, en bonne logique, n'en reste pas moins intact, et ce n'est pas parce que la société aura fait de grands travaux, très profitables à tous, qu'elle aura le droit de prétendre à une part correspondante dans la propriété de chaque terre, part qui, après de longs siècles, c'est-à-dire dans tout pays réellement civilisé, en absorberait et au delà la valeur tout entière. Les travaux d'intérêt commun ne produisent en effet leur résultat utile que jour par jour, et chacun des propriétaires qui est appelé à en profiter contribue également jour par jour, par l'impôt, aux charges qu'ils nécessitent.

Pour que l'Etat fût en droit de réclamer la propriété d'une terre, il faudrait qu'elle vînt à surgir subitement au milieu d'une région civilisée; si, par exemple, une île venait à s'élever hors du lit de la Seine, au milieu de Paris, cette terre, sur laquelle personne n'aurait travaillé, aurait cependant une valeur immense, qu'elle ne devrait évidemment qu'aux travaux de toute sorte exécutés autour d'elle et payés, depuis des siècles, par le fonds commun; la loi naturelle dit assez que, dans ce cas, le premier occupant ne serait pas fondé à en réclamer la propriété. N'y eût-il, à ce sujet, aucune prescription de la loi écrite, un pareil terrain ne tomberait point dans les mains d'un simple particulier; mais la société est loin d'être sans défense à cet égard : ainsi, le code Napoléon établit, dans ses articles 538, 539, 560 et 713, que les lais et relais de la mer, les îles formées dans le lit des fleuves et les biens vacants et sans maîtres appartiennent à l'Etat, et l'on trouverait certainement des dispositions analogues dans les législations de tous les peuples.

Ce qui n'est qu'une hypothèse pour les terres est, au contraire, pour les mines, la règle générale; une mine, aujourd'hui inconnue, devient demain, par le fait seul de sa découverte, une richesse importante. C'est comme une île qui surgirait du sein des flots : à qui va-t-elle appartenir?

Pour les terres, ainsi que pour toutes les choses qui sont entre

les mains de l'homme depuis l'origine même des sociétés, le législateur n'a pour ainsi dire jamais à intervenir d'une manière active. Il doit se borner à enregistrer, pour les rendre inviolables, les coutumes qui se sont établies sous l'épreuve infaillible du temps : il ne fait pas la loi, il la trouve ; il ne la crée pas, il l'exprime. Il ne doit prescrire à tous que ce que la presque unanimité fait déjà, et il ne peut défendre que ce que déjà les citoyens n'oserait faire au grand jour ; ce sont là les vrais limites de son autorité ; s'il les franchit, il tombe dans la tyrannie. Nous ne sommes plus au temps où les Moïse, les Numa, les Lycurgue pouvaient fonder de toutes pièces des systèmes sociaux ; tous ceux qu'ont imaginés des novateurs modernes plus ou moins ingénieux n'ont jamais pu supporter l'épreuve de la pratique.

Le contraire arrive en matière de mines ; le législateur, au lieu d'être dominé par un droit de propriété, que sanctionne une prescription de soixante siècles, agit en toute liberté au sujet des mines à découvrir, et ne rencontre même, pour celles qui sont connues, que très peu de droits acquis. Les mines, en effet, étaient considérées autrefois comme appartenant aux souverains, et ceux-ci n'en ont presque jamais aliéné complétement aucune, ou, s'ils l'ont fait, les intéressés ont souvent laissé leur droit se périmer. Aussi, puisqu'on pouvait faire à peu près table rase et procéder en vertu de la seule logique, il y avait grand intérêt, au moment où l'on préparait, en France, les lois sur les mines de 1791 et de 1810, à se demander à qui, en vertu des purs principes du droit naturel, appartenait la propriété du tréfonds. Cette même discussion offre aujourd'hui beaucoup moins d'importance pratique, parce que la loi de 1810 sur les mines, dont l'examen forme l'objet principal de ce travail, a organisé un système complet de propriété perpétuelle, qui a servi de base aux très nombreuses exploitations entreprises depuis cette époque.

Le législateur qui viendrait aujourd'hui pour modifier cette loi ne serait donc plus libre et se trouverait, comme le législateur foncier, en présence de droits acquis déjà inviolables. Quoiqu'il en soit, il y a toujours un grand intérêt à comparer, au point de vue du principe, la propriété des mines à celle des terres, et c'est l'objet que nous allons maintenant aborder.

Le droit du premier occupant, qui forme le point de départ de la propriété territoriale, ne peut plus s'appliquer directement aux mines. L'homme, en effet, ne pénètre dans les mines que par des travaux souterrains, et il lui est impossible de connaître les limites de celles où il commence ses explorations. Il n'occupe, à proprement parler, que la partie du gisement que frappe son outil ; et

l'on ne peut pas non plus attribuer à chacun des explorateurs les terrains compris dans un certain rayon autour de son point d'attaque, terrains dont il serait censé avoir pris possession ; car les exploitants se trouveraient alors entraînés, pour occuper le plus de points possible, à faire de tous côtés des travaux sans règle, inutiles et mal conçus, qui compromettraient l'avenir de la mine et exposeraient la vie des ouvriers. Aussi, bien que ce système ait été autrefois proposé par l'illustre Turgot, on n'avait jamais pu, jusqu'à ces dernières années, s'y arrêter sérieusement, ni le prendre pour base d'aucune législation. Mais la loi prussienne de 1865, dont nous parlerons plus loin en détail, paraît avoir résolu fort heureusement ce problème. L'occupation, aux yeux de la loi, ne se fait pas matériellement, mais d'une manière fictive, au moyen d'une simple demande de concession. Toute demande de concession, sauf le privilége réservé à celui qui a découvert la mine, a de droit la préférence sur celles qui la suivent par ordre de dates; elle constitue donc une occupation du terrain, qui est valable pour une étendue de 200 hectares, à délimiter au choix du demandeur, et elle donne un droit légal à une concession de cette même étendue. La Prusse, par cette loi, renonce donc à l'un des attributs du droit régalien sur les mines, celui qui consiste dans le choix du concessionnaire ; ce choix, au lieu d'être laissé à la discrétion de l'administration, est dicté d'une manière impérative par la loi.

D'après une autre théorie, qui se nomme théorie de l'accession, la propriété des gisements minéraux serait un accessoire de celle de la surface, et appartiendrait de droit au même propriétaire ; mais on peut faire à ce système deux objections qui prouvent qu'il n'est pas conforme au principe du droit naturel. En effet, la propriété du sol a bien eu pour origine le droit du premier occupant ; mais celui qui en a pris ainsi possession n'a pris, ni par le fait, ni même par la pensée, possession du tréfonds, puisqu'il lui était impossible de soupçonner même l'existence des mines qu'il pouvait contenir, comme aussi de se douter que ces mines pourraient un jour devenir une richesse. Ainsi que le dit Mirabeau, il n'y a pas plus de raison pour donner au propriétaire du sol la propriété du tréfonds que pour l'autoriser à arrêter un ballon qui passerait dans les airs au-dessus de son terrain. En second lieu, chaque parcelle du sol, au moment où le premier occupant en a pris possession, au milieu d'un pays sauvage, dénué de routes, de gouvernement, de population même, n'avait aucune valeur, et elle n'est devenue quelque chose que par les longs travaux des propriétaires successifs, tandis que le contraire arrive pour une mine. Au moment où on la découvre, elle surgit subitement à l'existence au milieu d'un pays civilisé, c'est-

à-dire pourvu de chemins et de canaux, habité par une population nombreuse, défendu par une armée, gouverné par des administrateurs, mis au courant de tous les progrès par les savants. Grâce à tous ces avantages, elle a, dès le premier jour, une valeur plus ou moins grande, qu'elle n'a pas acquise, mais qu'elle trouve toute créée. Il ne serait donc pas juste que cette valeur, ouvrage des siècles, devînt en un jour la propriété du premier venu ; elle appartient de droit à l'ensemble des citoyens qui ont contribué à la créer. Ce qui le démontre surabondamment, c'est que la valeur d'une mine, au moment où on la découvre, dépend bien moins de la richesse du minerai qu'elle contient que du degré de civilisation du pays où elle se trouve. Ainsi, les gîtes puissants de houille et de minerai de fer situés près de Cordoue, en Espagne, ne trouvent d'acheteur à aucun prix ; ainsi encore, les gisements de cuivre natif du Lac supérieur, malgré leur richesse fabuleuse, peuvent à peine rémunérer leur propre exploitation ; et il en est de même, en Californie et en Australie, de bien des gisements aurifères, qui constitueraient en Europe de véritables trésors. En Belgique au contraire, ou dans le nord de la France, où cependant les mines déjà exploitées en concurrence sont très-nombreuses, le moindre gîte minéral que l'on découvre constitue une richesse, ce qui tient à l'excellence du milieu dans lequel il se trouve placé. Or, l'amélioration de ce milieu ne résultant elle-même que du travail accumulé de nombreuses générations, il est juste que la propriété de la mine appartienne à l'ensemble des citoyens. Cet ensemble de citoyens peut fort bien ne pas embrasser l'Etat tout entier : il ne doit comprendre que ceux qui, par eux-mêmes ou par leurs ancêtres, ont exécuté les travaux dont la mine va profiter. Ainsi, dans les pays fédérés, comme les Etats-Unis ou la Suisse, le droit de propriété sur les mines découvertes ne doit pas être attribué à l'Etat central, qui fait très peu de travaux sur l'ensemble du territoire, mais bien à l'Etat particulier qui les contient; dans les colonies, il doit appartenir plutôt à l'Etat colonial qu'à la métropole ; en Russie, où l'éloignement du pouvoir central oblige bien des provinces à travailler pour elles-mêmes, dans une certaine mesure, il est juste qu'elles en aient au moins une forte part ; en France, il serait de stricte justice, lorsqu'une mine est découverte sur une commune, que le droit de propriété se divisât en trois parts attribuées à l'Etat, au département et à la commune, et que ces parts fussent proportionnelles aux sommes payées par les citoyens, à titre d'impôt, à chacune de ces associations, et, par conséquent, dépensées par elles en vue de l'utilité générale.

Cette distinction n'a jamais été faite parce qu'elle est beaucoup trop subtile pour passer dans la pratique. Presque toutes les na-

tions ont simplement admis pour les mines le système du *droit régalien*, en vertu duquel les mines y ont été déclarées propriété de l'Etat, ou du souverain qui, sous les gouvernements absolus, est lui-même l'Etat tout entier (d'où le nom de droit régalien).

En passant en revue les divers Etats, l'on remarque toujours deux périodes dans leur histoire, au point de vue de l'attribution de la propriété des mines. Dans la première période, celle-ci suit le sort de la propriété des terres, et l'on n'y attache aucune importance parce que les mines n'ont presque aucune valeur ; le droit régalien ne prend naissance que dans une seconde période et avec un certain degré de civilisation.

Le moment où une mine prend assez de valeur pour que le droit régalien devienne une nécessité, dépend essentiellement de la nature des substances qu'elle contient ; il arrivera plus vite pour les matières les plus faciles à extraire (tout en admettant qu'elles sont restées longtemps cachées), et surtout les plus commodes à transporter, par conséquent pour celles qui ont le plus de valeur sous un petit volume : ainsi l'or et l'argent ont partout été soumis les premiers au droit régalien, et d'une manière beaucoup plus stricte que les autres richesses minérales.

Dans l'ancienne Grèce, les mines appartenaient à la république ; elles étaient vendues au profit du trésor, et leur produit servait à l'entretien des vaisseaux. A Rome, au contraire, les mines de toute espèce, même celles d'or et d'argent, appartenaient, sous la république, au propriétaire de la surface.

Sous l'ancienne monarchie française, le droit du souverain sur les mines était fort contesté ; il n'y avait pas de charte générale à ce sujet, et chacun des rois n'exerçait que l'autorité qu'il pouvait saisir. On sait, par un édit de l'an 635, que le roi Dagobert percevait un tribut en nature sur les mines métalliques, mais rien ne prouve que ce tribut fût établi comme reconnaissance d'un droit de propriété royale. Un siècle et demi plus tard, Charlemagne s'était attribué ce droit de propriété, car on le voit en user par un édit de l'an 786 pour concéder à deux de ses fils les villes d'Asck et de Glichon, en Thuringe, avec le droit d'exploiter les mines métalliques existant dans leur territoire ; mais peut-être n'usait-il ainsi que du droit de conquête, et n'aurait-il pas eu le même pouvoir au sujet des mines existant dans les anciennes provinces françaises. En tous cas, lorsque sa main puissante vint à se fermer, ce droit de concession fut absorbé avec les autres prérogatives de la couronne par les seigneurs féodaux, témoins les chartes ou concessions accordées en 1293 et 1304 par les comtes de Foix aux habitants de la vallée de Vicdessos pour les minerais de fer de leur

territoire. Charles VI est le premier roi qui ait réglementé d'une manière générale l'industrie des mines, en rendant son édit du 30 mai 1413. Cet édit est considéré par Merlin, par Dupont et par d'autres jurisconsultes, comme ayant posé, en principe, le droit de propriété du souverain ; nous pensons, au contraire, qu'il reconnaît très-nettement le droit du propriétaire de la surface. L'édit permet, en effet, « à tous mineurs et autres de quérir, ouvrir et chercher mines par tous les lieux où ils penseront en trouver..... en faisant satisfaction..... à ceux à qui lesdites choses seront ou appartiendront, au dit de deux prud'hommes, » c'est-à-dire en payant une indemnité au propriétaire de la mine, qui ne pouvait être que le propriétaire de la surface. L'édit royal réserve, il est vrai, au souverain un droit d'un dixième sur le produit brut ; mais ce tribut est imposé *quia nominor leo*, et non comme cession d'un droit de propriété domaniale ; si le souverain s'était considéré comme propriétaire des mines, il aurait agi à leur égard comme le fait Louis XI dans l'édit de septembre 1471 pour les mines qui se trouvent dans le domaine du roi : il ordonne « qu'on les baille au plus offrant et dernier enchérisseur », tandis que pour les autres mines du royaume, il consacre, comme Charles VI, le droit du propriétaire du sol, en accordant même à celui-ci la préférence pour la concession. Louis XII est le premier qui ait affirmé et mis en pratique le droit du souverain de concéder les mines, droit qui ne peut être qu'une conséquence du droit régalien de propriété. En effet, par un édit de juillet 1514, il concède aux sieurs de Bèze toutes les mines de métaux qu'ils jugeront convenable d'exploiter dans l'étendue du royaume ; Henri II fait, par édit du 30 septembre 1548, la même concession au sieur de la Rocque, seigneur de Roberval, mais pour neuf ans seulement. Les exploitants des mines particulières, lésés par ce dernier édit, refusèrent de s'y soumettre, et les parlements de les enregistrer ; après un demi-siècle de luttes, pendant lesquelles les travaux des mines furent délaissés, Henri IV fit paraître son édit de juin 1601, par lequel, parlant avec le ton du maître, il réglemente d'une manière souveraine toute l'industrie des mines, en attribuant au roi le droit de propriété, implicitement contenu dans le droit exclusif de concéder l'exploitation à tous, même aux propriétaires du sol. Toutefois, il y a ici une distinction fort importante à faire : cet édit ne réserve au souverain son droit de propriété que pour les mines métalliques ; quant aux mines de houille, de soufre, de salpêtre, la propriété et la libre exploitation en sont abandonnées au propriétaire du sol. Ce droit leur fut un instant retiré par l'arrêt du 4 janvier 1695, par lequel Louis XIV faisait une concession générale de toutes les mines du royaume au duc de Montausier ;

mais cette concession elle-même fut annulée par un autre arrêt du 23 mai 1698, par lequel les propriétaires du sol furent réintégrés dans leur droit primitif.

Cette faculté laissée à chacun d'exploiter le charbon de terre dans son fonds eut pour résultat d'activer les travaux des mines de cette nature, et fit découvrir la houille aux environs du Vigan, d'Alais, de Saint-Gervais, de Roujan, de la Cannette, d'Ahun, etc.; mais à la longue elle dégénéra en une licence désastreuse, et permit un gaspillage général qui fut tel , qu'en 1791, Regnault d'Epercy disait avec raison devant l'Assemblée constituante : « Les traces de ces abus subsistent encore et ne seront pas effacées de longtemps dans nos provinces. » Du reste, cette liberté d'exploiter qui était laissée aux propriétaires du sol ne fut pas scrupuleusement respectée ; ainsi une concession de mine de houille dans le Hainaut fut accordée au vicomte Desandrouin par arrêt du conseil du roi du 8 mai 1717, et puis prolongée et étendue par trois autres arrêts des 9 juillet 1720, 29 mars 1735 et 16 décembre 1736 ; seulement, la compagnie qui avait obtenu ces concessions était obligée de se munir en outre de l'autorisation des seigneurs hauts justiciers. Enfin, après un siècle et demi d'abus, parut, sous le roi Louis XV, l'arrêt du conseil du 14 janvier 1744, qui retira définitivement aux propriétaires du sol la faculté d'exploiter les gisements houillers, et replaça ceux-ci, comme tous les autres gisements, sous le régime des permissions royales ou concessions. Les compagnies qui avaient obtenu une concession étaient tenues de se conformer, en outre, aux lois et usages de chaque province ; ainsi, dans le Hainaut, elles continuaient à être obligées de se pourvoir du consentement des seigneurs hauts justiciers.

Le droit de propriété du souverain était, après les nombreuses luttes que nous n'avons fait qu'indiquer sommairement, solidement établi, lorsque survint la Révolution française. L'Assemblée constituante, par la loi du 28 juillet 1791, adopta le même principe du droit régalien, en déclarant, par l'art. 1er, que les mines de toute espèce étaient *à la disposition de la nation*. Cependant, dès l'art. 3 de la même loi, ce grand principe était méconnu, et l'on accordait au propriétaire du sol un droit de préférence et même la faculté d'exploiter tous les gîtes jusqu'à cent pieds de profondeur. La loi de 1791 dura peu ; elle fut remplacée, sous l'Empire, par celle du 21 avril 1810, qui régit encore aujourd'hui la matière, concurremment avec l'art. 552 du code Napoléon, promulgué peu de temps auparavant, le 6 février 1804. L'art. 552 dit que « la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous. » Mais comme ce système est impossible à faire passer dans la pratique, ainsi que

nous l'avons exposé plus haut, on trouva moyen de détruire par une phrase incidente toutes les conséquences de la règle que l'on posait d'une manière si absolue. Pour cela, on ajouta à l'art. 552 un second paragraphe, où il est dit : « Le propriétaire... peut faire au-dessous (de son terrain) toutes les constructions et fouilles qu'il jugera à propos, et tirer de ces fouilles tous les produits qu'elles peuvent fournir, sauf les modifications résultant des lois et règlements relatifs aux mines. » C'était reculer la difficulté, qui se représenta de nouveau à la séance du conseil d'Etat du 18 novembre 1809, où l'on discuta la loi sur les mines. Napoléon, avec son esprit absolu, voulait absolument y faire poser ce principe, qui figurait déjà dans son Code, que la mine fait partie de la propriété de la surface : il consentait à ce que l'exploitation ne pût en être faite qu'en vertu d'une autorisation du gouvernement, c'est-à-dire d'une concession. De là vient que la loi de 1810 admet le droit du propriétaire du sol ; mais elle le réduit immédiatement à une fiction pure, en liquidant, malgré lui, tous ses droits à une somme d'argent insignifiante. Faisant l'inverse de ce que faisait la loi de 1791, elle ne pose pas le principe du droit régalien, mais elle en admet toutes les conséquences. C'est ce qui fait qu'elle a pu subsister, et favoriser en France le développement de l'industrie minérale ; car mieux vaut admettre les conséquences d'un principe fécond sans le poser, que de l'énoncer expressément pour le détruire dans l'application.

Le pays où la propriété des mines est le plus nettement attribuée au souverain est la Turquie ; ce principe y est élevé à la hauteur d'un dogme religieux : le Coran enseigne, en effet, que Dieu seul est propriétaire absolu de la terre, c'est-à-dire du sol et du sous-sol, et que le sultan, délégué par lui pour l'administrer, n'a de compte à rendre qu'à Dieu. Le même principe, sans être aussi formellement exprimé, est admis dans la plupart des autres Etats depuis un temps plus ou moins long. En Russie, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Belgique, l'établissement du droit régalien remonte à une époque antérieure à tous les documents connus ; il a été consacré en Bohême par l'ordonnance du roi Wenceslas IV, rendue en 1295 ; en Bavière, par des règlements du XV[e] siècle ; en Saxe, par des règlements de l'année 1479 ; en Suède, par une ordonnance de Charles VIII, de 1480, remplaçant une législation antérieure, qui avait donné de funestes résultats ; dans les Etats-Pontificaux, par la loi du 21 avril 1510 ; en Autriche, par une ordonnance de l'empereur Ferdinand, rendue en 1548 ; dans divers Etats de l'Allemagne, par des règlements du XVI[e] siècle ; en Norwége, par l'ordonnance de Charles V de 1685 ; en Russie, par des lois du XVII[e] siècle : en Grèce, enfin, le droit régalien ne constituait, jusqu'à ces derniers

temps, qu'une vague notion qui n'était jamais respectée, et il n'a été nettement établi que par une loi du 22 août 1861.

Au Mexique et au Chili, l'Espagne, après la conquête, bien que régie elle-même par droit régalien, ne soumit pas les mines à ce système, qui n'y a pas encore été établi depuis lors.

En Angleterre, pays où la tradition et la liberté vivent en si bonne intelligence et réalisent un prodige quotidien d'équilibre qui n'est possible que sous ce climat brumeux, la propriété des mines n'est soumise, pas plus qu'aucune autre matière, à une loi générale. Les mines d'or ou d'argent, ou les mines métalliques dans lesquelles ces métaux précieux forment la valeur principale, appartiennent à l'Etat; les autres paraissent, à l'origine, avoir été également de droit régalien, et le souverain en autorisait fréquemment l'exploitation, mais sous la réserve de la *Royalty*, mot qui exprimait à la fois son droit suprême et la redevance au moyen de laquelle les propriétaires de la surface le rachetaient.

Lorsqu'en 1086 Guillaume fit la conquête du pays, il s'empara de toutes les terres et en forma des domaines qu'il distribua à ses officiers; la *Royalty*, qui était un attribut de la souveraineté, lui fut également dévolue; mais dans le but de favoriser ses compagnons d'armes, il y renonça en leur faveur et joignit la *Royalty* aux fiefs qu'il leur concédait; par la suite des temps, il arriva que ceux-ci, ou leurs héritiers, vendirent souvent séparément les fonds de terre et les *Royalties*, de sorte que les premiers acquéreurs furent obligés de payer une redevance aux seconds pour les exploitations de leurs mines. Pour certaines mines, la *Royalty* a été réservée au profit du souverain et lui appartient encore aujourd'hui; telles sont les mines de plomb du Derbyshire et les gisements d'étain de Cornwall.

La Belgique moderne jouit aujourd'hui du même code minier que la France; mais les deux parties dont a été formé ce royaume, si important au point de vue des mines, le Hainaut et la province de Liége, suivaient autrefois des errements différents. Dans le Hainaut, les seigneurs hauts justiciers avaient usurpé le droit du souverain sur les mines et s'en attribuaient la propriété, ce dont on ne peut s'étonner, comme le remarque M. Dupont, quand on pense que l'autorité du roi devait être fort affaiblie dans cette province, qui a passé successivement dans les mains de la France, des comtes de Flandre, des ducs de Bourgogne et de l'Autriche. Dans la province de Liége, où l'autorité royale et seigneuriale fut toujours tenue en échec par les prétentions des bourgeois turbulents, ni le droit régalien, ni le droit du seigneur sur les mines, ne put jamais prévaloir, et les mines formaient une dépendance de la propriété du sol.

A Naples et dans le royaume des Deux-Siciles, on ne trouve, dans les monuments historiques, aucune trace de l'établissement du droit régalien. D'après une déclaration de Roger I[er], roi de Sicile, du 15 mai 1129, les mines appartiennent au propriétaire du sol, ce qui vient sans doute de ce que les gisements minéraux de ce pays consistaient presque uniquement en dépôts de soufre voisins de la surface et faciles à exploiter isolément. Ce droit des propriétaires du sol resta constamment en vigueur, et il est expressément consacré par la loi sur les mines du 17 octobre 1826, qui n'a peut-être pas encore été abrogée, malgré l'annexion du pays au royaume d'Italie.

En Russie, il existait avant le XVIII[e] siècle, d'après les recherches de M. Dalloz, une loi qui attribuait au souverain la propriété de tous les gisements minéraux. En 1700, Pierre le Grand, afin de favoriser l'essor de l'industrie, accorda aux particuliers de toutes les classes le droit d'exploiter les mines dans leurs terres. En agissant ainsi, il n'abdiquait pas complétement son droit régalien ; bien loin de là. D'abord, on sait que la Couronne possède, en Russie, des terres d'une immense étendue, et particulièrement des provinces entières dans les parties de l'empire où se trouvent les gisements de métaux précieux ; de plus, ainsi que nous le verrons plus loin, l'Etat se réservait pour les mines exploitées par les particuliers une redevance très importante, prise sur le produit brut. Néanmoins, depuis cette époque, les mines appartiennent, en Russie, au propriétaire du sol qui les recouvre.

Aux Etats-Unis, enfin, et spécialement en Californie, la propriété des mines n'est en rien distincte de la propriété du sol ; et lorsque la terre, encore sans maître, passe en la possession du premier occupant, cette prise de possession embrasse à la fois le fonds et le tréfonds. On comprend, en effet, que dans cette société fondée si rapidement et sans traditions, sur la base de l'initiative individuelle, les droits de l'Etat doivent être à peu près nuls. Les Etats-Unis sont donc encore, sous ce rapport, dans la première des deux périodes que nous avons distinguées plus haut ; mais un jour viendra où le droit régalien y prendra aussi forcément naissance, au profit de l'Etat, sauf à ne l'appliquer qu'aux mines non encore connues à ce moment : il serait injuste, en effet, et tellement injuste que ce serait impossible, lorsque ces mines auront atteint, par suite des progrès de la civilisation, une grande valeur, que la propriété en restât abandonnée au hasard.

Dans quelques pays, et notamment en France, ainsi que nous l'avons dit, le droit régalien une fois établi, il est arrivé un jour où, pour une cause ou pour une autre, le souverain en a fait volontairement l'abandon aux propriétaires du sol. Nous croyons que c'est

une faute. D'abord, cet abandon n'a pas été fait en vertu d'un principe d'équité ; car les propriétaires fonciers, qui ont tout droit à la possession du sol, puisqu'ils l'ont, par eux-mêmes ou par leurs aïeux, occupé, défriché, amélioré, n'ont aucun droit semblable à la possession des mines qu'ils n'ont pas occupées, dont ils n'ont ni augmenté la valeur, ni même soupçonné l'existence. De plus, cet abandon, eût-il été juste en principe, doit produire de mauvais résultats, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre. Dans les pays où la propriété est très divisée, comme en France, abandonner les mines aux propriétaires du sol, ce serait plus qu'une faute, ce serait une véritable folie; car il faudrait souvent, ainsi que le fit ressortir Mirabeau à l'Assemblée constituante, pour exploiter une mine de deux lieues de rayon, réunir deux mille propriétaires, qui jamais ne pourraient se mettre d'accord pour imprimer une direction unique aux travaux ; les mines ne seraient pas exploitées, ou bien l'on en arriverait à autoriser leur expropriation pour cause d'utilité publique, et à reprendre immédiatement aux propriétaires le droit qu'on leur aurait reconnu, en grevant l'industrie des mines de redevances fort inutiles ; puisque les propriétaires du sol n'ont, ainsi que nous l'avons vu, aucun droit naturel à la possession du tréfonds, c'est donc à l'Etat à en disposer, comme ils en disposeraient eux-mêmes. En Russie, cet abandon des droits de la couronne prive le pays d'un élément de prospérité en ne laissant plus un mobile suffisant aux recherches des mines, et ce mal ne fera que s'aggraver à mesure que les campagnes y seront plus peuplées et les chemins de fer plus nombreux. Il en est de même dans les Deux-Siciles, et le gouvernement italien devra se hâter, s'il ne l'a déjà fait, d'y rendre applicable la loi sur les mines qui régit le reste de la Péninsule. En Angleterre enfin, l'abandon de la *Royalty* aux propriétaires du sol ou à des particuliers nuit certainement beaucoup à l'industrie des mines ; elle absorbe le plus clair de ses bénéfices, et ne peut manquer aussi d'en détourner les citoyens.

En résumé, il est donc juste et utile que chaque Etat s'adjuge, en principe, la propriété des mines ; et ceux qui n'ont pas encore adopté le droit régalien doivent le faire aussitôt que possible, afin de ne pas rencontrer de droits acquis et de ne s'emparer que de mines sans maîtres, encore cachées dans les entrailles de la terre.

Le droit régalien se compose de trois attributs : choix du concessionnaire, surveillance des travaux au point de vue de la sécurité publique, et droit de percevoir un certain tribut annuel, non à titre d'impôt, mais à titre de redevance, ou quasiment de fermage. En fait, les Etats bien administrés feront bon marché du premier attri-

but et chercheront à affranchir l'octroi des concessions de tout arbitraire ; ils exerceront sérieusement le droit de surveillance, et ils percevront un tribut assez modéré pour ne pas entraver l'essor de l'industrie minière, mais assez élevé pour contribuer raisonnablement aux charges communes du Trésor.

II

RECHERCHES DE MINES

Mais cette propriété ne doit pas rester purement idéale ; et, pour qu'elle ait un objet réel, il faut, avant tout, que les mines soient recherchées et découvertes. En aucun pays l'Etat ne se charge, d'une manière régulière, de faire lui-même des recherches de mines, même dans les terres qui font partie de son domaine ; ainsi, en Russie, où les domaines de la couronne sont immenses et renferment une grande quantité de gisements minéraux, le soin de les rechercher est abandonné aux particuliers. Dans quelques cas isolés, les Etats ont fait faire des travaux de recherches, mais à titre exceptionnel : ainsi, l'administration des mines de France a fait exécuter, il y a une trentaine d'années, un sondage dans le Nord de la France. Il serait utile que, dans les pays ou dans les provinces où l'esprit d'entreprise est peu développé, notamment dans certains départements de la France qu'il serait superflu de désigner ici, le gouvernement fît entreprendre plus souvent des travaux de ce genre, et ce serait là, à notre avis, un emploi très intelligent d'une partie des fonds qui sont versés au Trésor, sous le nom de redevances, par les compagnies minières.

Si les Etats ne font pas eux-mêmes les recherches de mines, tous ont compris qu'il fallait au moins encourager aussi vivement que possible cet esprit de recherches chez les particuliers. Dans les pays où les mines appartiennent au propriétaire du sol, la loi pouvait, à la rigueur, rester muette à ce sujet ; et, en effet, c'est ce qui arrive en Russie, en Angleterre, dans les Deux-Siciles et aux Etats-Unis : le propriétaire foncier est considéré comme ayant un intérêt suffisant à la découverte des gisements minéraux que ses terres peuvent renfermer.

Dans tous les autres pays, où les mines n'appartiennent pas de droit aux propriétaires du sol, mais bien à l'Etat, elles ne seraient jamais recherchées par personne si l'on ne donnait pas à ces travaux

de recherches le mobile d'un intérêt puissant. La manière la plus naturelle d'encourager les recherches est de donner la propriété ou la concession de la mine à la personne qui l'a découverte, personne qui, pour abréger, sera désignée sous le nom d'inventeur. Toutefois, cette question est hérissée de difficultés, et il n'y a pas deux Etats où elle ait été résolue de la même manière par le législateur. Une mine, en effet, n'est pas un objet d'une étendue déterminée, et au moment où on la découvre sur un point, on n'en connaît nullement les limites ; elle peut s'étendre à dix, vingt lieues de là, dans une direction ou dans une autre. Dès lors, si l'on reconnaît à l'inventeur un droit absolu à une concession, la loi fixera-t-elle d'avance l'étendue de cette concession, ou établira-t-elle seulement un maximum et un minimum ? Quelle sera cette étendue ? Sera-t-elle la même pour les diverses substances minérales, dont les unes, comme la houille, exigent un vaste champ d'exploitation, tandis que les autres, comme les métaux, peuvent être extraits dans un espace restreint ? Si l'on ne reconnaît à l'inventeur qu'un titre gracieux à l'obtention d'une concession, n'y a-t-il pas à redouter que les habitudes administratives, ne tenant pas un compte suffisant de ses droits, arrivent à décourager dans le pays l'esprit de recherches, résultat qui serait fatal ? Si l'inventeur ne peut pas exploiter, faute de talent ou faute de capitaux, qui prendra sa place ? Récompensera-t-on ses efforts d'une manière suffisante en lui allouant une indemnité ? Ce sont là autant de problèmes redoutables dont la solution entraîne avec elle, dans chaque pays, le sort presque tout entier de l'industrie des mines.

Les seuls pays où l'inventeur ait, dans tous les cas, un droit tout à fait absolu à la concession de la mine qu'il a découverte sont la Suède, la Norwége, le Danemark [1], l'Espagne et la Prusse ; et dans chacun de ces Etats la loi a déterminé strictement à quelle étendue de concession la découverte donnait droit. En Espagne, l'inventeur a droit à la concession d'un espace rectangulaire qui a 500 mètres de long sur 300 de large, lorsqu'il s'agit de houille, de sel gemme, etc. ; 300 mètres de long sur 200 de large pour les gisements métallifères, et 6 hectares pour les sables aurifères ou autres, et qui varie ainsi de 6 à 15 hectares. En Suède, l'espace accordé est beaucoup plus faible : on n'y connaît pas de mines de houille exploitables et les travaux ne portent que sur les filons métalliques ; aussi la loi n'accorde-t-elle à l'inventeur qu'un espace ayant 300

[1] La législation, sauf quelques détails, très peu importants, est, pour la Norwége et le Danemark, la même que pour la Suède ; pour la Bavière, le Wurtemberg, Bade et Nassau, la même qu'en Saxe ; dans la Confédération argentine et au Pérou, la même qu'au Mexique, observation qui sera sous-entendue dans la suite de ce travail

mètres de longueur suivant la direction du gîte, et une largeur qui excède de 7 mètres de chaque côté la largeur de celui-ci, soit environ un demi-hectare.

En Prusse, l'inventeur n'est tenu, pour obtenir une concession, qu'à présenter une demande dans le délai *d'une semaine après la fin du jour de la découverte*, expressions précises qui prouvent qu'il s'agit d'un délai de rigueur. Cette semaine une fois expirée, il perd tout privilége, et la concession est accordée au premier qui la demande. Or, il pourrait arriver, pendant qu'un explorateur consciencieux poursuit ses recherches, et alors qu'il ne croit pas encore pouvoir annoncer qu'il a découvert un gisement exploitable, qu'un concurrent peu scrupuleux présentât une demande, en soutenant que la découverte est réellement faite depuis plus de huit jours : l'inventeur n'aurait plus alors qu'une ressource, ce serait de chercher à diminuer lui-même l'importance de ses succès, de manière à démontrer que la découverte du gisement qu'il recherche n'est pas encore complète. Pour mieux sauvegarder ses droits, tout explorateur se trouverait ainsi amené à une tactique assez puérile, qui consisterait à présenter toutes les semaines une nouvelle demande en concession, en laissant à l'administration le soin de rechercher à quel moment l'une de ces demandes deviendra valable. Le système de la loi prussienne ne nous semble donc pas suffisant pour garantir les droits de l'inventeur ; nous préférerions qu'il ne fût astreint à aucun délai de rigueur, mais qu'il fût toujours admis, tant que la concession n'est pas donnée, à faire valoir son droit d'inventeur comme supérieur à tous autres.

Quant à l'étendue de la concession à laquelle a droit soit l'inventeur, soit, à son défaut, toute autre personne, la loi la fixe à 200 hectares (nombre rond), sauf pour quatre cercles des gouvernements d'Arnsberg et de Coblentz, où elle a dû, par suite de coutumes locales, être limitée à 10 hectares. Le demandeur peut délimiter cette étendue à peu près comme il l'entend.

Au Mexique, le droit de l'inventeur à une concession, encore presque absolu, est cependant grevé d'une première restriction : il faut qu'il ait creusé, dans un délai de deux mois après sa découverte, un puits de 9 mètres au moins de profondeur; il a droit alors à la concession d'un carré ayant 170 mètres de côté, soit 3 hectares. En Saxe et dans le Hanovre, 'inventeur n'a aucun droit s'il s'agit d'une mine de houille ; la concession en est accordée au propriétaire du sol ; pour les autres mines. au *contraire*, l'inventeur a le droit de se faire donner sur le gîte minéral la concession d'autant de *mesures* qu'il le désire, les mesures ayant la première 120 mètres et les autres 80 mètres de longueur, suivant la direction

du filon, et une largueur uniforme excédant de 7 mètres de chaque côté la largeur de celui-ci, soit un à deux dixièmes d'hectare ; on empêche les demandes exagérées en établissant une redevance élevée sur chaque mesure, et en obligeant les concessionnaires à occuper autant d'ouvriers que la mine le comporte.

La Russie, ne pouvant donner aucun droit général à l'inventeur, puisque les mines y appartiennent au propriétaire du sol, lui confère cependant un droit absolu à une concession lorsqu'il s'agit d'une mine découverte dans les domaines de la couronne ; mais il n'y a plus d'étendue fixée strictement par la loi : la concession est donnée à l'inventeur par l'administration. Il en est de même en Turquie. L'inventeur n'a droit à la concession de la mine qu'il a découverte que lorsqu'elle est située sur les domaines de la couronne ; dans les propriétés particulières, c'est le propriétaire du sol qui jouit d'un droit de préférence pour l'obtention de la concession. C'est une grave lacune, car la recherche des gisements minéraux n'est plus encouragée, tandis qu'elle aurait besoin de l'être au plus haut degré, dans des pays dont les ressources sont encore si peu connues.

En Autriche, ainsi que cela avait également lieu en Prusse avant la nouvelle législation, la loi reconnaît un droit de concession à l'inventeur, mais sous une restriction d'un autre genre ; il faut que les gîtes aient été, après enquête, reconnus exploitables par l'administration. Dès lors, l'inventeur a droit à la concession d'une *mesure de mine* de quatre hectares et demi de superficie, et de deux mesures lorsque les travaux de recherche sont faits en galerie à 100 mètres de profondeur, étendues qui sont encore doublées lorsqu'il s'agit de houille.

En Portugal, enfin, l'inventeur a droit à une concession dont l'étendue est laissée à l'appréciation du gouvernement ; mais il est tenu, dans le délai de six mois, d'organiser une compagnie ayant les fonds nécessaires pour expoiter. S'il ne peut y parvenir, il n'a plus droit qu'à une indemnité.

En France, et dans les pays qui suivent la même législation, c'est-à-dire en Belgique et en Italie, l'inventeur n'a pas de droit absolu à l'obtention d'une concession ; la loi ne lui reconnaît que des titres, à la préférence de l'administration, qui est chargée du choix du concessionnaire ; il en est de même dans les Etats pontificaux ; dans le cas où il n'est pas choisi, il a droit à une indemnité pécuniaire, qui est réglée par le décret même de concession.

En Grèce, l'inventeur, moins favorisé encore, n'a plus aucun titre, même à la préférence de l'administration ; il reçoit seulement une indemnité fixée par elle. Enfin, au Brésil, suivant l'ancienne

législation portugaise, qui y est encore en vigueur, l'inventeur, que l'on semble avoir pris à tâche de décourager, ne reçoit plus qu'une prime dérisoire, qui est de 50 francs lorsqu'il a découvert une mine d'or ou d'argent, et de 25 francs pour les autres mines.

Ainsi, à part la Turquie, la Grèce et le Brésil, la loi française est celle qui donne le moins de droits à l'inventeur, et, par conséquent, qui encourage le moins efficacement les recherches de mines ; elle nous paraît pécher là par un point très important. Le système qui nous semblerait le meilleur serait de reconnaître à l'inventeur un droit absolu à la concession, sous la seule condition que le gîte qu'il aurait découvert fût reconnu exploitable par l'administration. Dans le cas où il n'en est pas ainsi, si la concession ne lui est pas accordée, qu'elle ne puisse être accordée à nul autre. La seule objection que l'on ait faite à ce système, lors de la discussion de la loi française de 1810, c'est que des concessions pourraient ainsi échoir à des personnes n'ayant pas les connaissances ou les capitaux nécessaires à une bonne exploitation ; mais cette objection ne peut plus être fondée aujourd'hui, puisque toutes les mines sont exploitées par des compagnies qui se constituent dans ce but exprès, de sorte que la fortune particulière du concessionnaire, non plus que ses connaissances techniques dans l'art des mines, ne sont plus du moindre intérêt. Au point de vue technique, c'est de la capacité du directeur des travaux, et non de celle du concessionnaire, que l'on doit aujourd'hui s'inquiéter ; et tout au plus pourrait-on décider, comme le fait la nouvelle loi prussienne, que si une exploitation est conduite ou surveillée par une personne ne possédant pas la capacité requise, l'administration a le droit d'exiger son renvoi. La loi prussienne exige même que cette capacité soit certifiée après un examen passé devant l'administration des mines, raffinement minutieux que nous sommes loin d'approuver. Les concessionnaires ne sont-ils pas les premiers intéressés à choisir pour leur exploitation un directeur capable ? N'en est-il pas d'eux comme des propriétaires d'une usine ou d'un chemin de fer ? Nul ne fait mieux ses propres affaires que soi-même.

De même, au point de vue financier, l'on pourrait tout au plus astreindre le concessionnaire, comme on le fait en Portugal, à fonder dans un délai déterminé une compagnie capable d'exploiter, et encore cette obligation nous paraît-elle une entrave inutile : toute bonne affaire trouve aujourd'hui des capitaux. L'administration n'aurait qu'à gagner à être déchargée du soin de faire un choix aussi délicat que celui d'un concessionnaire. La loi française est la première et presque la seule qui ait osé laisser entièrement ce soin à l'appréciation humaine : c'est que nulle part aussi bien qu'en

France on n'était certain de trouver une administration locale d'une intégrité absolue; néanmoins, afin de donner toute sécurité aux explorateurs, et de leur enlever tout prétexte de récriminations, nous voudrions voir cesser cette situation.

En garantissant à l'inventeur une concession, nous ne voudrions cependant pas que la loi en déterminât d'avance l'étendue ni en fixât même le *minimum* : telle découverte de houille peut suffire pour démontrer l'existence d'une mine sur une lieue d'étendue, tandis que telle autre donnera des indications infiniment plus restreintes; l'appréciation du géologue doit reprendre ici son empire, et l'administration doit rester libre de déterminer, en vue de l'intérêt général, l'étendue et les limites de la concession qu'elle accorde. Mais il serait très important de modifier la loi de 1810 dans le sens indiqué tout à l'heure : que celui qui découvre une mine ait un droit absolu à en obtenir la concession, à l'exclusion de tous autres.

Les recherches de mines étant ainsi encouragées par un appât puissant, la législation devait déterminer à quelles conditions serait assujetti le droit de les entreprendre. On ne pouvait, à cet égard, rester dans le droit commun ; car les recherches de mines exigent des connaissances spéciales en géologie ; et comme le propriétaire du sol, s'il ne les entreprend pas lui-même, n'a généralement aucun droit sur les mines découvertes, il a une tendance à s'y montrer hostile : il fallait donc donner aux explorateurs un moyen de vaincre sa résistance. Les pays qui les favorisent le plus à ce sujet sont dans l'ordre indiqué : la Prusse, la Suède, la Grèce, le Mexique, l'Espagne, la France, la Saxe et le Portugal : lorsqu'un propriétaire refuse de laisser faire des recherches de mines sur son terrain, le gouvernement, lui, accorde l'autorisation, même malgré celui-ci, et avec plus ou moins de facilité. Quant au propriétaire, il est libre de faire sur son terrain toutes les recherches qui lui conviennent, ce qui nous paraît assez juste.

L'Autriche et l'Italie ne lui accordent pas cette faculté, mais l'obligent à se munir lui-même d'une autorisation pour travailler sur son propre fonds, faute de quoi il ne serait pas considéré comme explorateur, et n'acquerrait aucun droit à la concession des gîtes qu'il pourrait découvrir. C'est une exigence qui entrave sans nécessité les recherches de mines, et qui oblige le propriétaire à divulguer des travaux qu'il serait peut-être bien aise de cacher à ses concurrents. L'ancienne législation prussienne imposait au propriétaire cette même obligation; mais la loi de 1865, se conformant à un plan plus rationnel, l'a complétement supprimée. Partout la loi met d'ailleurs à cette autorisation administrative de recherches certaines réserves dans l'intérêt du propriétaire foncier non consen-

tant ; elle oblige notamment l'explorateur à lui acheter ou louer les terrains qu'il occupe, et elle lui interdit de faire des travaux dans le voisinage des maisons habitées. Cette prohibition, qui s'applique aux travaux d'exploitation des mines comme aux travaux de recherches, ne s'applique, en Portugal, qu'aux maisons elles-mêmes ; en Prusse, elle s'étend aux jardins, aux cours, et à un rayon de 200 pieds autour des bâtiments ; en Autriche, à 20 toises autour des maisons et cours, ainsi qu'aux jardins et aux champs clos de murs ; en Espagne, à 40 mètres autour des maisons et à tous jardins et terrains arrosés ; en Italie, à 100 mètres des habitations ou clos attenants, et à 40 mètres des autres terrains enclos de murs. Sous ce rapport, c'est la loi française qui est la plus restrictive, car elle étend cette prohibition à un rayon de 100 mètres autour de tout terrain enclos de murs. Ce rayon protecteur de 100 mètres n'est pas trop grand : jamais il n'a apporté d'entrave sérieuse aux recherches de mines, et il est nécessaire pour assurer au propriétaire retiré à la campagne la jouissance paisible de sa maison. Nous voudrions seulement voir adopter la distinction que fait la loi italienne entre les enclos attenant ou non attenant à des habitations. De plus, il faudrait reviser la rédaction de l'art. 11 de la loi de 1810, qui édicte cette restriction ; car il est conçu en termes tellement ambigus, qu'il paraît avoir été livré à plaisir à la sagacité des commentateurs. S'applique-t-il aux travaux souterrains ou seulement aux travaux de la surface ? Peut-il être invoqué par le propriétaire de la maison à protéger, qui ne serait pas en même temps propriétaire du terrain sur lequel il veut empêcher les travaux ? et par le propriétaire du terrain, qui ne posséderait pas la maison à protéger ? S'applique-t-il aux clôtures murées établies postérieurement aux travaux de recherches ? S'applique-t-il seulement aux recherches autorisées par l'administration, ou frappe-t-il également celles que tout propriétaire peut entreprendre ? Subsiste-t-il quand la maison à protéger est séparée du terrain où se font les travaux par un chemin public ? Le texte de l'article dit « enclos murés, cours ou jardins » ; exige-t-il que les cours ou jardins soient enclos de murs, ou les protége-t-il quelle que soit leur nature, et par exemple, si ces jardins s'étendent jusqu'à devenir des parcs ? Ce sont autant de questions qui prêtent à la discussion, et M. Dalloz, dans son ouvrage sur les mines, ne leur consacre pas moins de quarante pages : une rédaction nouvelle est indispensable ; car, si le législateur ne peut pas toujours faire de bonnes lois, il pourrait au moins parvenir à être clair, et il empêcherait ainsi neuf procès sur dix.

Enfin, l'Autriche et le Portugal sont les seuls pays où la loi permette d'accorder à une compagnie un privilége exclusif pour faire

des recherches sur un certain périmètre ; la loi portugaise limite l'étendue du permis exclusif à cinq lieues carrées, et sa durée à deux ans, et exige qu'il soit accordé par voie de concours. Cette faculté d'accorder un privilége exclusif pour les recherches ne peut être introduite en France, puisque les propriétaires du sol, qui y sont très nombreux sur une étendue de quelques lieues carrées, ayant toujours le droit de faire des recherches chez eux, l'un d'eux pourrait, en cédant ce droit à une compagnie concurrente, rendre illusoire le privilége que l'on aurait accordé à la première. Il faudrait alors, pour être conséquent, enlever le droit de recherches aux propriétaires compris dans le périmètre privilégié, ce qui répugnerait à la manière dont les droits de la propriété privée sont envisagés chez nous.

Ainsi, en résumé, sous le rapport des restrictions à imposer aux recherches de mines, nous ne demandons qu'une légère modification à l'art. 11 de la loi de 1810.

III

INSTITUTION DES CONCESSIONS

Si, dans presque tous les pays, l'Etat conserve, en principe, la propriété des mines, dans presque tous également il en délègue l'exploitation à des particuliers ou à des sociétés, qui prennent le nom de concessionnaires. Quelquefois il s'est réservé le droit d'exploiter certaines mines pour le compte du Trésor public ; c'est ainsi que l'Etat exploite, en Prusse, la célèbre mine de houille de Sarrebruck et plusieurs autres ; en Espagne, les mines de mercure d'Almuden et quelques autres ; en Hanovre, les mines métalliques du Hartz. On trouve quelques exemples du même genre en Autriche et en Saxe. Ce mode d'exploitation directe par l'Etat ne nous paraîtrait justifié que dans les pays qui manqueraient complétement d'initiative individuelle ; il n'y en a plus un seul exemple en France, où il n'est, en effet, nullement à imiter.

Nous avons indiqué plus haut dans quels pays et dans quels cas l'inventeur avait droit à une concession ; en dehors de lui, la plupart des Etats n'accordent de préférence à aucune autre personne. Seules, la Belgique, depuis la loi du 2 mai 1837, la Saxe et la Turquie, reconnaissent un certain droit de préférence pour la concession au propriétaire du sol ; en Belgique, ce droit ne s'exerce

qu'à défaut de l'inventeur et à défaut de demandeur en extension de concession ; en Saxe, il ne s'applique qu'aux mines de houille ; en Turquie, au contraire : ce droit du propriétaire du sol est général et absolu. Ce système n'est pas à adopter, et les Chambres belges ne l'ont probablement laissé passer dans la loi qu'en un jour de mauvaise humeur, où elles auront voulu enlever au gouvernement tout pouvoir de choisir un concessionnaire, même dans le cas où personne n'a moralement de droit réel à le devenir.

Les concessions de mines sont généralement accordées par un acte du pouvoir souverain, et après l'accomplissement de formalités qui varient nécessairement d'un pays à un autre. Le pays où l'on devient le plus facilement propriétaire de mines est la Californie ; il n'y a même pas besoin de prouver que l'on en a découvert une. Il suffit de planter un poteau sur le sol et de se faire inscrire sur un registre tenu par un citoyen qui prend le titre de *recorder ;* mais le mineur est obligé de rester constamment sur les lieux et de tenir ses travaux en activité ; autrement, il perd tous ses droits de propriété aussi facilement qu'il les a acquis. On doit citer ensuite le Chili, où il suffit de faire une demande écrite à l'intendant de la province, qui confère le titre de propriété au demandeur. En Europe, les formalités nécessaires à l'obtention d'une concession sont plus compliquées. Le pays qui les a le plus abrégées est la Prusse. D'après la nouvelle loi de 1865, sauf la semaine de grâce qui est accordée à l'inventeur, la priorité de la demande donne un droit absolu à une concession d'une étendue de 200 hectares : il faut seulement qu'il soit démontré que le gîte était réellement découvert au moment où la demande a été présentée. Cette prescription a ceci de défectueux que la date à assigner à la découverte d'un gisement minéral peut donner lieu à de faciles contestations. S'il y a plusieurs concurrents, les uns voudront faire remonter cette date au jour où les premières traces de houille ou de minerai ont été reconnues ; les autres, avec plus de raison, voudront la rapprocher jusqu'au jour où il a été démontré que l'on avait affaire à un gisement exploitable. En cas de contestation, chacun des intéressés peut, à son choix, soutenir son droit, avant la concession, devant l'administration des mines, ou, dans un délai de trois mois après la publication de l'acte de concession, devant l'autorité judiciaire. L'une de ces juridictions exclut l'autre, ce qui était nécessaire pour éviter les conflits ; et il faut remarquer de plus que ceux des concurrents qui auraient présenté des demandes en concession sont considérés comme ayant opté pour la juridiction administrative ; car ils sont convoqués lors de l'enquête, et l'acte de concession statue sur leurs prétentions, qui se trouvent ainsi éteintes.

L'intervention des tribunaux en cette matière est assez anormale ; car il s'agira presque toujours ici d'une question d'appréciation et non de fait. Etant admis ce principe, que la demande la plus ancienne a toujours la préférence sur la plus récente, ce n'est pas sur le fait, tout matériel, de priorité que les concurrents pourront baser leurs oppositions, mais uniquement sur la question de savoir si, à la date de telle ou telle demande, la mine était déjà découverte. Or, c'est là une question d'appréciation technique qui souvent peut être tranchée presque aussi justement dans un sens que dans l'autre ; il est donc dangereux de la déférer aux tribunaux, plus dangereux encore de la confier concurremment aux tribunaux et à l'administration.

En adoptant cette règle, le législateur prussien paraît s'être préoccupé avant tout d'abréger les délais qui précèdent l'octroi de la concession. L'administration doit, en effet, statuer sans retard, dès qu'elle a reçu une demande s'appliquant à un gisement existant ; et comme il faut que les tiers aient un moyen de faire valoir leurs droits d'opposition, c'est l'acte de concession qui est porté à la connaissance du public, et que l'on peut attaquer pendant un délai de trois mois. Mais alors le demandeur en concession n'échappe pas au délai que l'on a voulu lui éviter ; car ce n'est qu'au bout de trois mois qu'il peut regarder sa concession comme définitive. Il vaut donc mieux, sous ce rapport, suivre les formalités du système français : publier les demandes en concession pendant trois à quatre mois, admettre les oppositions jusqu'au dernier jour, mais laisser à l'administration le droit et la responsabilité de statuer d'une manière souveraine sur toutes les demandes réunies, en se conformant à la loi.

En Suède, dès que la mine est découverte, l'ingénieur en chef du district se rend sur les lieux et fixe le périmètre à concéder. Il en est à peu près de même en Saxe, où la découverte donne un droit absolu à la concession : le maître des mines se rend de suite sur les lieux et y trace, conformément aux étendues fixes inscrites dans la loi, le périmètre à accorder, opération qui constitue une véritable concession provisoire et sauvegarde tous les droits de l'inventeur, en attendant l'acte définitif de concession, qui est accordée après un mûr examen, mais qui ne peut plus faire défaut. En Espagne, bien que l'inventeur ait un droit absolu à une concession, il ne peut obtenir de concession provisoire, et il subit les délais d'une instruction complète de sa demande. Ces délais sont plus longs encore, et les formalités plus compliquées, en Autriche, en Portugal et surtout en Italie, en France et en Grèce. Il faut que toute demande de concession soit soumise à de longues enquêtes, à des rapports minutieux et à l'avis d'une foule d'autorités différentes, ce qui entraîne

des délais, qui, notamment en France, sont rarement inférieurs à trois ans. Quant aux concessions provisoires, elles sont inconnues chez nous, ainsi que dans les quatre Etats ci-dessus cités. Ces concessions provisoires n'auraient pas grande utilité en Autriche et en Portugal, puisque l'inventeur y est toujours assuré d'une concession, à laquelle il a un droit absolu ; elles seraient au contraire en France une immense amélioration. En effet, des formalités aussi longues et aussi coûteuses que celles que l'on a à subir sont funestes aux demandeurs de concession, sans profit pour qui que ce soit ; comme la loi ne reconnaît à personne de droits à la concession, les compagnies les plus sérieuses restent plongées pendant plusieurs années dans une incertitude qui paralyse leur crédit et leur coupe les ailes. La loi française est, en dehors de la Grèce, la seule en Europe qui présente cette grave lacune. Nous faisons des vœux pour qu'elle soit comblée, et voici le système auquel nous nous arrêterions.

Nous accorderions à l'inventeur un droit absolu à une concession, et nous adopterions également en sa faveur le système des concessions provisoires ; l'ingénieur en chef des mines, personnage placé au-dessus des influences locales, serait chargé, en s'adjoignant au besoin ses deux collègues des régions les plus voisines, de décider s'il y a eu ou non découverte réelle d'un gisement. En cas d'affirmative, il tracerait autour du point de découverte une concession provisoire, qui formerait à l'égard de l'inventeur un minimum assuré pour sa concession définitive. Dans le cas où personne ne pourrait prétendre au titre d'inventeur, nous adopterions le système prussien : toute demande de concession, s'il n'y en avait point d'autre antérieure, constituerait un droit ; ce ne serait plus qu'une sorte de déclaration de l'intention d'exploiter, soumise pour ordre au *visa* administratif. La seule condition exigée, ce serait qu'il existât un gisement exploitable reconnu. On conserverait, avant l'acte de concession, l'enquête actuelle de quatre mois, pendant laquelle seraient admis à faire valoir leurs droits les concurrents qui prétendraient soit à titre d'inventeurs, soit à celui de demandeurs premiers en date.

EMILE DORMOY.

(La 2e partie à la prochaine livraison.)

DE

L'ÉLOQUENCE DE LA TRIBUNE

EN FRANCE

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX[e] SIÈCLE

PREMIÈRE PARTIE

L'éloquence politique fut l'honneur de certaines nations de l'antiquité; elle est une des gloires contemporaines de la France. S'adressant aux intérêts les plus respectables comme aux sentiments les plus exaltés, elle excite et calme tour à tour, enflamme et tempère, selon ses inspirations; mal dirigée, elle est le péril des peuples libres; bien dirigée, elle en est la sauvegarde. L'admiration l'écoute encore quand la raison la blâme déjà; ce qui en fait la séduction, c'est que son charme résiste parfois à ses erreurs; ce qui en fait l'innocuité, c'est que ses erreurs sont vaincues par elle-même. Comme toute voix de la conscience, elle est despotique, elle commande l'abnégation; elle veut l'homme tout entier, sans lui assurer le succès, sans lui garantir la gloire. La bouche par laquelle elle passe n'est souvent qu'un instrument, l'intelligence qui la manifeste qu'un écho; car elle impose ses principes et souffle ses idées. Elle exige, en même temps, les qualités du cœur

et les dons de l'esprit, l'émotion, la sensibilité et l'inspiration, tout comme l'éclat, la verve et la logique ; elle demande une grande instruction, de profondes études, une science avancée de la langue et de ses ressources, de la facilité, de l'ampleur, de la grâce ; mais prenez garde ! ne vous enivrez pas de vos paroles, son cadre est étroit ; ne vous égarez pas dans ses raisonnements, sa patience est courte ; ne vous perdez pas dans vos phrases, elle n'a de littéraire que la forme. Elle ne permet ni le rêve, ni les digressions, ni l'aventure. Les circonstances la dominent, l'opportunité la dirige, l'air du temps la fait vivre ou mourir. Ne vous réjouissez pas trop, orateurs applaudis, de votre succès éphémère ; les approbations qui accompagnent vos paroles sont plutôt l'aiguillon qui les stimule que la récompense qui les attend.

Les devoirs de l'éloquence politique sont rigides, et ses jouissances sont sévères ; elle satisfait votre conscience plutôt que votre amour-propre ; elle n'accorde à vos œuvres que la durée d'un jour, et ce n'est qu'à force de sacrifices qu'elle vous dispense la renommée. Entraînement des cœurs mâles, soutien des sentiments patriotiques, inspiration des consciences désintéressées, elle bénéficie presque seule de vos talents et de vos vertus ; et plus vous vous effacez, plus son triomphe est éclatant. Quiconque n'a pas conservé de traces écrites de ses discours les plus acclamés ; quiconque n'a pas réuni en volumes ses pensées les plus profondes, ses improvisations les plus utiles, quiconque n'a fait que parler, est exposé à l'oubli. Si brillante qu'ait été l'éloquence politique, elle s'efface à la longue comme une empreinte sur le sable ; la génération, qui s'en est enthousiasmée l'emporte avec elle ; les esprits qui ont profité de ses enseignements les abandonnent sans réserve à la masse commune des idées et des progrès. Voyez les de Serre, les Lainé, les Martignac, les Foy, les Manuel : un demi-siècle a suffi pour amoindrir leur gloire, sinon pour effacer leur souvenir. Leurs noms seuls demeurent encore dans la mémoire de leurs contemporains ; mais bientôt ils iront rejoindre les noms ignorés des émules de Démosthène et de Cicéron. Véritables acteurs du théâtre politique, les orateurs ne doivent pas ignorer que cette science de la parole, d'autant plus prestigieuse que son effet est plus instantané, a cela de triste et de funeste, qu'elle meurt parfois avec celui qui la déploie et avec les circonstances qui l'ont provoquée. Il appartient donc à la presse de glorifier la tribune, et c'est un devoir de la critique de réunir pieusement les lambeaux sacrés de l'éloquence parlementaire, *disjecti membra poëtæ.*

Il n'est peut-être point d'expression de la pensée où l'homme s'individualise plus nettement que dans l'éloquence ; il n'est peut-

être point de forme d'éloquence où le caractère spécial de l'individu se découvre plus complétement que dans l'éloquence de la tribune. C'est que la tribune parlementaire offre à la fois une arène aux passions, un moyen à la politique, une conquête au génie du bien. L'ambitieux s'y dévoile malgré lui, l'homme d'Etat y grandit par la lutte, le patriote par le désintéressement. Les hommes à esprit court y sont engloutis comme dans un fleuve qui se refuse à les porter ; les hommes à esprit étendu y surnagent et s'y complaisent. Elle inspire aux faibles de la terreur, aux plus forts du respect. Agiter des questions qui vous dominent par leur importance, peser des intérêts qui vous troublent par leur diversité, combattre des partis qui vous paralysent par leurs excès, abstraire sa personne au profit de son opinion, mesurer ses expressions à la circonstance et ses arguments à son auditoire, ce n'est pas là œuvre facile et tâche de premier venu. Aussi quels efforts, quel travail, quelle persévérance ne faut-il pas pour vaincre cet effroi qui vous gagne devant l'inconnu, pour dompter ce vertige que la foule occasionne à l'égal de l'abîme!

A quel haut degré, du reste, la tribune parlementaire n'élève-t-elle pas celui qui l'aborde, quand il y défend avec son cœur autant qu'avec son talent des principes qu'il croit sacrés, une politique qu'il croit tutélaire, quelquefois des hommes qu'il aime ou qu'il respecte, et dont il pénètre mieux que tout autre les intentions et la conscience. La contradiction du regard, l'ironie du sourire, la critique des attitudes, l'émotion qu'il cause, les tempêtes qu'il soulève, l'excitent comme une mer en fureur dont il affronterait les dangers. Les passions qu'il dénonce, les injustices qu'il attaque, les calomnies qu'il flétrit, en un mot, cette atmosphère embrasée dans laquelle il se débat pour en écarter les périls, électrise son âme, et l'étoufferait s'il ne savait s'en dégager. Aussi le caractère et la nature de chaque orateur dans ces occasions solennelles s'y dévoilent-ils aux yeux de tous : l'un est ardent comme un guerrier, il combat autant qu'il parle; l'autre est calme comme un capitaine expérimenté, il maîtrise et ordonne à la fois. Le geste, la voix, l'accentuation de telle parole, le mouvement de telle période, l'éclair des yeux ou la sérénité des traits, sont autant de moyens divers que l'orateur emploie avec confiance ou certitude.

Nous avions déjà l'éloquence de la chaire, Bossuet et Massillon ; l'éloquence du barreau, Patru et Gerbier ; il nous manquait encore l'éloquence de la tribune, et c'est à la Révolution que nous la devons. Mais après les apostrophes foudroyantes de Mirabeau, les discussions savantes de Duport, ardentes de Cazalès, incisives de Barnave, élégantes de Maury ; après ces derniers accents de l'hon-

nêteté politique que Vergniaud fit entendre à une assemblée dont la tribune oratoire côtoyait de plus en plus la borne révolutionnaire, la parole se tut tout à coup devant l'action, et la suprématie des armes éclipsa pour quinze ans le triomphe de l'éloquence. Ce ne fut donc que sous la Restauration qu'un gouvernement, forcément pacifique, mais heureusement dirigé, rendit à la France le droit de régler ses destinées et de discuter ses lois. La Restauration, héritière d'une gloire éclipsée, devait chercher son éclat personnel dans les franchises et dans les libertés du Parlement. Aussi est-ce à ce moment du XIX[e] siècle que commence en réalité l'aurore de cette faculté nouvelle, qui, s'appuyant sur le cœur et s'inspirant de l'esprit, profite d'une réunion d'hommes pour les émouvoir ou les convaincre. L'éloquence, réservée jusqu'en 1789 à la chaire ou au barreau, commencée politiquement dans la passion et suspendue dans la tempête, ne conquit sa vraie gloire qu'en 1818, à cette époque de calme relatif et d'apaisement momentané, où tous les bons esprits acceptèrent le gouvernement de fait, et n'employèrent dans l'apologie ou dans la critique de ses actes que des termes acceptables et des élans sensés. Jetons un voile respectueux sur les malheurs de la France, sur la patrie occupée par l'étranger, livrée aux complots des uns et au délire des autres; ne réveillons pas des querelles où l'éloquence n'a presque rien à glaner. Les quelques esprits modérés qui ont tranché sur la couleur trop vive de la Chambre de 1815, nous les retrouverons ultérieurement sur un terrain moins miné, et nous n'en étudierons spécialement qu'un seul, M. de Serre. Aussi bien, à cette heure de trouble et d'exaspération, ce furent les hommes d'Etat plutôt que les orateurs qui sauvèrent le pays d'une crise redoutable; ce fut surtout la fermeté d'un prince qui avait donné à la France une Constitution aussi sage que progressive, et qui sut la maintenir malgré les fautes de ses partisans et malgré les efforts de ses adversaires.

En 1818, les mauvais jours sont passés. Grâce à un ministre honnête homme et dévoué patriote, le duc de Richelieu, la France est déchargée du poids accablant de onze cent mille baïonnettes ennemies, qui la protégeaient comme une proie plutôt que comme une alliée; les lois de rigueur sont détendues, les lois de clémence sont promulguées; la réconciliation s'ébauche entre les principes les plus opposés et les précédents les plus contradictoires; on se supporte, on s'écoute, on se rallie à une royauté auguste par son antiquité, respectable par sa sagesse, acceptable pour tous en raison même de sa loyauté constitutionnelle. Bien des désaccords subsistent; mais ils peuvent s'effacer par la discussion, se détruire par l'éloquence. Il y a encore dissidence dans les vues, confusion dans

les vœux, mais ce sont précisément là des éléments de luttes parlementaires. Le pays respire, les passions se calment, et les haines persistantes se cachent dans l'ombre. C'est l'heure où la tribune, en exposant la vérité, peut dessiller les yeux les plus aveuglés et répandre partout les bienfaits de la persuasion. Tout d'abord, quatre rivaux représentent le mélange des esprits et la diversité des origines, tous quatre célèbres à différents titres, à différents degrés, de caractères divers, de tendances adverses, mais d'autant plus saillants et originaux par le talent et par la renommée : de Serre, Lainé, Manuel, Benjamin Constant.

Les commencements de M. de Serre sont tout légitimistes. Né en Lorraine d'un officier de cavalerie et destiné aux armes, il émigra, servit dans l'armée de Condé, s'y distingua, et ne rentra en France qu'en 1801. Mais dans le soldat loyal, qui s'était dévoué sans calcul, il y avait un penseur qui jugeait son temps et qui étudiait les hommes. Ses capacités, aussi brillantes que sérieuses, lui permirent un changement de carrière que l'honneur lui commandait, et de militaire, il devint jurisconsulte. Par ses plaidoyers, il se fit une telle réputation, qu'on le nomma d'abord avocat général à Metz et ensuite premier président de cour, fonction que lui conserva la première Restauration. Peu habitué à la multiplicité des serments, il se prononça avec énergie contre le gouvernement des Cent-Jours, et alla rejoindre la royauté de son choix dans une disgrâce dont le terme était alors un mystère. Aussi fut-il, en raison de sa fidélité, nommé député en 1815, avec l'appui d'un roi qui professait ses opinions libérales. Hélas! la Chambre où il entrait était loin de partager ses idées, et son opposition modérée, mais constante, ses efforts impuissants pour ramener au libéralisme des ultras pleins d'entêtement dans leur parti pris, suffisent à prouver que l'éloquence à cette époque ne pouvait avoir que de rares représentants.

Son rôle alors est d'autant plus important qu'il est plus difficile ; il s'oppose à l'aggravation par la Chambre de trois lois de répression : la première, sur des mesures de sûreté générale ; la seconde, contre les cris séditieux et les provocations à la révolte ; la troisième, pour le rétablissement temporaire des cours prévôtales. Humain et légal à la fois, il repousse la peine de mort, dont la réaction veut abuser ; il critique les fortes amendes pour leur ressemblance avec la confiscation, honte des temps révolutionnaires ; il s'élève contre l'extension des attributions prévôtales et contre la rétroactivité, par respect même pour la justice ; il traite la délation d'*horrible fléau*, réclame l'oubli pour les imprudents et la punition pour les seuls coupables ; enfin, il rappelle avec chaleur à des esprits prévenus que la loi n'est pas seulement faite en vue du crime, mais en faveur

de l'innocence. Toute idée de clémence le trouve sur la brèche pour la défendre et l'honorer : il prononce un discours plein d'âme à propos de l'amnistie ; il vante le rapprochement des partis comme un bonheur public, et l'oubli des discordes comme une vertu politique ; s'emparant habilement des trois lois de force précédemment votées, il réclame avec instance la plus large manière de comprendre et d'étendre une loi de grâce : il n'y veut pas d'exception, pas de restriction, surtout pas de catégories, et croit avec raison qu'il est plus loyal et plus efficace en politique de nommer les coupables que de classifier les crimes ; en un mot, son éloquence bienfaisante cherche à tout ramener à la paix civile et à l'amour du roi.

Mais il ne se borne pas à faire appel à la concorde ou à la justice ; en véritable homme d'Etat, il traite de toutes les questions qui préoccupent la Chambre et le pays. Il défend d'abord les prérogatives de la couronne contre une majorité toujours prête à dépasser ses attributions. Il s'effraye d'une indépendance absolue entre les trois pouvoirs, et s'applique à rechercher les causes et à prouver le besoin des dépendances réciproques, qui, selon lui, forment l'union et font la force. Doutant quelque peu des hommes, c'est la stabilité de la loi et le respect de la Charte qu'il revendique en toute occasion. Pour lui, la France est essentiellement monarchique, et il ne la compare à l'Angleterre, qui, à cette époque, était déjà pour quelques-uns le type des gouvernements constitutionnels, que pour écarter toute similitude décevante et toute imitation funeste. Aussi, à propos de la loi relative aux élections, réclame-t-il en faveur de l'influence royale, et même de l'influence ministérielle. Ces grandes études des principes et des institutions, du caractère des peuples et des tendances du siècle, sont l'œuvre féconde des véritables orateurs ; et malgré l'instabilité de leur influence, ces orateurs laissent ainsi à la postérité des leçons de sagesse et des sujets de réflexion.

Souple dans ses évolutions, attentif aux contradictions de ses adversaires, logicien habile et serré, il tourne toute chose en faveur de son opinion, qui, du reste, n'est jamais autre que le respect de la Charte et du roi. Il manie l'ironie avec finesse, quoique avec circonspection, et ce ne sont jamais des collègues qu'il blesse, mais des idées qu'il atteint. En discutant sur les droits des créanciers de l'arriéré, c'est moins en lui le financier qui parle que l'homme d'Etat ; il traite une créance publique comme une véritable propriété, et ne souffre pas que le gouvernement se déjuge et que la Chambre conseille une sorte de banqueroute. Rien de plus magnifique, d'ailleurs, que la péroraison de ce discours, où il élève une proposition de finances à la hauteur d'une question de morale, et

où il finit par la mettre en face d'un précepte sacré : *Tu ne voleras pas.* Dans une autre occasion, plein de fermeté dans l'expression de sa pensée, il se laisse rappeler à l'ordre plutôt que de déguiser son opinion ou de céder au tumulte de ses adversaires. Et pourquoi le rappelle-t-on à l'ordre ? Parce qu'il déplore la nécessité où il s'est plusieurs fois trouvé de défendre la prérogative royale contre des commissions envahissantes, proposant sans cesse de telles modifications aux lois présentées, qu'elles en changent le caractère au détriment de la Charte. Enfin, dans une autre lutte, il va plus loin encore : il se soulève, au nom de la religion, du pays et de la royauté, contre l'idée de reconstituer *le haut clergé*, de le rendre à nouveau, sous prétexte de restitution, possesseur de biens de mainmorte, et maître, sous le régime de l'égalité devant la loi, de priviléges surannés, qu'il n'hésite pas à dénoncer comme un danger et à condamner comme un scandale.

Ce qu'il y a de remarquable dans M. de Serre, c'est la fécondité de son esprit, le progrès de son talent. En une seule année, il traite presque toutes les grandes questions soumises aux délibérations de la Chambre, et de jour en jour sa parole est plus féconde, sa logique plus invincible, son expression plus heureuse, son éloquence plus entraînante. Le suivre, c'est assister à ces scènes émouvantes où le passé luttait avec le présent sans s'inquiéter de l'avenir, où la Constitution avait tant de peine à se consolider au milieu des attaques directes et indirectes dont sans cesse elle était le but. Mais de Serre est son champion infatigable ; il ne recule devant aucun obstacle, il se multiplie pour être utile, se maintient comme un héros dans la bataille, comme un roc dans la tempête ; il semble grandir avec les difficultés, et c'est quand on le croit épuisé qu'il se relève plus vigoureux, plus hardi, plus irrésistible, et qu'il triomphe par la bonne cause comme par la discussion, par l'esprit comme par le cœur. Il a cette honnêteté innée qui ne lui fait dissimuler aucune des fautes de la politique de son temps, cette hardiesse parlementaire qui ne lui fait cacher aucun des embarras de la situation contemporaine. Il sait dire la vérité à une Chambre aveuglée par ses passions, en lui montrant avec autant de force que de raison le délabrement des finances, la pesanteur des impôts, l'éventualité des ressources pécuniaires ; il avoue que la France, en 1816, n'a ni armée, ni marine, ni commerce ; qu'elle ne peut se relever que par la sagesse de ses institutions, par le dévouement de ses représentants, par ses économies, ses sacrifices, son attachement au roi et sa dévotion à la Charte. Toujours la Charte, c'est-à-dire la liberté, et le roi, c'est-à-dire l'ordre, invoqués devant les députés qui ne voyaient que leur parti, qui ne croyaient qu'en eux, qui voulaient tout diri-

ger dans un sens rétrograde, sorte de Convention à rebours qui pouvait, dans un sens opposé, devenir aussi dangereuse que la première.

Telle est la noble attitude de M. de Serre durant cette phase de réaction expliquée plutôt que justifiée par l'état de la France. Il fut une digue contre le torrent qui menaçait de tout emporter et sa raison solide et ornée, son infatigable courage, sa parole toujours prête, rendirent au pays l'espérance en ses destinées et en ses institutions. Plus tard, tout en conservant la même valeur de dialectique, il s'égare parfois dans la recherche des causes premières; il ne peut pas être parfait, et sa façon d'apprécier le passé de la France se ressent naturellement et de son origine et de ses antécédents. L'éloquence n'a point le pouvoir de transformer celui qu'elle inspire; elle n'est véritablement puissante que quand elle s'appuie sur la conscience, sur le cœur, sur la sensibilité individuelle; or, plus l'homme est franc de caractère et noble d'instinct, plus il obéit à sa nature. De là, chez M. de Serre, certaine étroitesse de vue, certaine indécision d'idées qui le font errer sur les détails et semblent des contradictions de langage plutôt que des concessions d'opinion. Aux hommes les plus fermes les événements contemporains imposent des défiances ou des craintes qui trop souvent pèsent sur leur conscience. On ne peut complétement se débarrasser du présent, même en fondant l'avenir; et plus les faits sont récents, plus ils sont dominateurs. L'éloquence y gagne parfois aux dépens de la raison, et nous pouvons en déplorer les résultats, tout en en applaudissant l'usage. Après sa lutte magnanime en 1815, de Serre semble légèrement arriéré en 1817, dans une Chambre plus libérale; et plus tard, un crime infâme qui frappe un neveu du roi jette la perturbation dans son âme, le fait douter de l'efficacité de ses principes, l'arrête dans sa marche ascendante, et le précipite à la suite de ces réactionnaires qui profitèrent d'un attentat odieux pour recommencer contre la liberté leur système de méfiance, de haine et de compression. C'en était fait désormais; l'instrument était le même, mais il n'avait plus une égale vibration; et, après avoir été un président de la Chambre aussi digne qu'habile, après avoir été un ministre aussi ferme que généreux, M. de Serre vit tout à coup sa popularité s'éclipser. Son éloquence perdit son retentissement, sa parole, son influence, du moment que, sous le coup d'une terreur exagérée, il se rallia à ses anciens adversaires. C'est donc de 1815 à 1820 qu'il est à la fois l'organe du roi et de la nation, l'espoir des générations nouvelles, l'interprète convaincu de la Charte; mais, hélas! le progrès semble toujours destiné à être enrayé par les plus sages; laissez-lui, en effet, son impulsion naturelle, il va trop vite et effraye les plus expérimentés.

Si, pour se défendre contre les ultras et pour assurer sa prépondérance, M. de Serre avait le prestige d'une noblesse incontestable, M. Lainé n'avait que son mérite, son caractère, l'intégrité de ses vues et d'irréprochables antécédents. Intelligence profonde, cœur aussi élevé que chaleureux, âme facilement émue par les grandes causes et par les grands sentiments, il ne devait sa célébrité qu'à lui-même ; et par son origine modeste, par sa naissance obscure, il était la preuve la plus évidente de l'excellence de ce principe que les hommes ne valent que par leurs vertus et leurs talents. Ce fut sa distinction comme avocat qui le fit envoyer, dès 1808, au Corps législatif ; ce fut son indépendance native qui le maintint dans la ligne politique qu'il avait adoptée. Ni l'éclat d'un trône sans pareil, ni le génie d'un souverain sans égal, ni la force d'un gouvernement sans contre-poids ne paralysèrent sa pensée ou n'ébranlèrent ses convictions. Quand tant d'autres étaient éblouis, M. Lainé resta clairvoyant. Il revendiqua les droits de la liberté en face des exigences de la gloire. Il crut qu'il était plus digne de conseiller sagement que d'appuyer aveuglément. Il fit entendre de graves paroles à des oreilles qui n'étaient habituées qu'aux flatteries. Enfin, il rompit avec l'Empire sans le trahir et accepta la Restauration sans l'avoir provoquée.

La droiture de sa conduite et son expérience législative le firent choisir, en 1814, comme président d'une législature sans précédents et qui n'avait plus ni l'usage de la discussion, ni l'habitude de la parole. Plus tard, comme ministre, il montra une grande loyauté dans ses actes et une grande habileté dans ses discours. Aussi sage que bien inspiré, aussi prudent que résolu, il sut provoquer la dissolution de la *Chambre introuvable*, et débarrasser la couronne de ces amis exagérés et funestes, qui, sous prétexte de couvrir la royauté, excitaient les partis, allumaient les colères et divisaient la France en deux camps. Enfin, lorsque la réaction cessa, grâce à l'énergie de certains ministres, et particulièrement de M. Lainé, ce dernier, libéral de sentiment comme de tendance, sembla se reposer dans le triomphe de la modération et du droit, défendit, de sa parole émue, les bonnes causes et les bonnes intentions, et, abdiquant l'orgueil du conseiller au profit de la popularité du souverain, il eut la délicatesse de n'attribuer qu'à Louis XVIII et la tranquillité conquise et les progrès acquis.

A cette époque, un usage à la fois naïf et respectueux fait reporter à la puissance royale tout bien, toute justice, toute sagesse. Le roi est l'idéal de chaque orateur : on lui adresse toute supplique, au nom de la liberté comme au nom de l'ordre ; on lui suppose les intentions les plus équitables, les plus dévouées, les plus pures ;

on le prend comme arbitre ou comme témoin en toute occasion. C'est à la fois le représentant et le père de la patrie, c'est le drapeau vivant autour duquel viennent se grouper toutes les opinions, s'effacer toutes les divergences, se fondre l'unité nationale. Il y a quelque chose de pieux dans cette fiction générale, dans cet amour de tous : c'est un culte dont la divinité est parmi nous, qu'on voit, qu'on invoque et qu'on honore en personne, et à laquelle on épargne le spectacle de toutes les petitesses et de toutes les contradictions de l'esprit humain. De Serre, le général Foy, Lainé, professèrent également cette religion politique : De Serre, avec grandeur, le général Foy avec dignité, Lainé avec onction. Il y a en effet, en Lainé, une tendresse de cœur dans ses attachements, une chaleur d'âme dans ses affections, qui distinguent sa personnalité et enflamment ses discours. Il aime avec la même ardeur et le roi et la Charte; il leur dévoue sa vie, il les sert avec le même enthousiasme, et s'abandonne à leurs inspirations comme un prêtre à la voix de Dieu.

Impressionnable et nerveux, il se laissait dominer par les élans de son cœur. Sa taille élevée, sa maigreur ascétique, son œil profond, d'où s'échappait une flamme intérieure, sa calvitie précoce, l'austérité de ses traits, sa voix vibrante et sonore, tout en lui servait son action et accentuait parfois son débit jusqu'à l'effet le plus irrésistible; et, soit qu'il déplorât la nomination d'un conventionnel comme membre d'une Chambre toute royaliste, soit qu'il revendiquât la générosité traditionnelle de la France, à propos de secours à des proscrits, tout en lui se communiquait à l'assemblée qui l'écoutait, émotion, conviction, sentiments. D'une élégance naturelle, d'un style élevé, employant la métaphore avec éclat, l'énumération avec ampleur, l'apostrophe avec verve, Lainé avait toutes les qualités de l'orateur. Pourquoi n'a-t-il pas eu au même degré toute l'énergie du politique? Comme chez M. de Serre, le crime aussi insensé qu'exécrable de Louvel jeta l'alarme dans son esprit et lui voila pour un instant l'utilité des institutions constitutionnelles. Sa conscience troublée, son âme ulcérée, son dévouement pour la famille royale, inquiété et indigné à la fois, l'entraînèrent à une méfiance funeste pour la nation, à un doute outrageant envers les institutions progressives. Il appuya de son crédit d'honnête homme les lois de compression et de restriction qu'un ministère perplexe apportait à la Chambre de 1820, et son adhésion sincère, quoiqu'égarée par la douleur, détermina peut-être un succès regrettable et un revirement néfaste dans les tendances du gouvernement. Plus tard, il est vrai, sa parole reprit tout son lustre libéral; et c'est grâce à ses nobles instincts, à ses généreux sentiments, à son

humanité, que l'idée de la régénération de la Grèce fut adoptée par la Chambre des pairs et bientôt après par les conseils du roi. Chez plusieurs l'éloquence n'est qu'un art ; chez lui c'était une vertu.

Il est fâcheux pour le parti libéral avancé, à côté des deux types d'honneur, d'intégrité politiques, et aussi de modération et de sagesse que représentent MM. de Serre et Lainé, il est regrettable qu'on soit obligé de placer deux hommes dont les antécédents contradictoires, le caractère flottant, l'hésitation dans la pensée font douter parfois, sinon de la sincérité des opinions, du moins de leur stabilité. Manuel et Benjamin Constant ont chacun leur gloire, celui-là comme orateur, celui-ci comme écrivain ; mais si leur réputation est incontestable, elle n'est pas exempte de ces taches qui, pour les hommes sévères, gâtent les plus belles phrases de tribune ou les plus beaux tissus de style. Un défaut de fidélité politique chez l'un, un pessimisme incorrigible chez l'autre, produisirent sur tous deux un effet semblable à une ombre trop forte sur un tableau : elle l'assombrit et l'efface à la longue. Tel fut le vice secret de ces deux hommes remarquables, telle fut la cause de leurs succès contestés et de leur influence médiocre.

Manuel, comme de Serre, fut un avocat disert, habile et instruit. Il brilla au barreau d'Aix ; mais la Fortune ne fut pas pour lui aussi prodigue que la Renommée. Est-ce pour corriger cette injustice du sort que le représentant au Corps législatif, si libéral et si indépendant, devint plus tard le confident et le secrétaire du duc d'Otrante? Comment s'expliquer ces rapports intimes entre deux hommes qui paraissent si différents? L'un, poussant l'indifférence politique jusqu'au cynisme, méprisant les hommes, les croyant tous à vendre, ambitieux par tempérament, conspirateur par habitude, croyant sa perspicacité engagée à calomnier ses contemporains, et conseillant les princes en leur dévoilant les secrets de la police ; l'autre indécis, sans politique arrêtée, sans choix préalable de gouvernement, élève de 89 sans trop se soucier de son origine, ayant plus envie de parvenir que d'être utile, mais d'une réputation assez intacte pour ne pas la compromettre à la suite d'un homme condamnable, malgré son talent, et détesté par ceux mêmes qui l'employaient. Après la hardiesse que montra Manuel en proposant, en 1815, au Corps législatif de reconnaître Napoléon II, après son succès éphémère, mais bruyant, qui semblait le classer avec honneur parmi les impérialistes, n'est-ce pas avoir dérogé que de s'être fait le scribe de Fouché, accablant le roi Louis XVIII de rapports sciemment exagérés et de notes sentant la Conciergerie ?

Cette promiscuité nous afflige et nous dévoile les causes fatales

de cette opposition de plus en plus rigoureuse où Manuel se vit entraîner. Modéré pendant les Cent-Jours, il ne rentra dans les Chambres que par l'appui du radicalisme; et si plus tard il fut victime d'un excès de pouvoir de la majorité, s'il devint l'exemple unique d'une expulsion plus haineuse que nécessaire, c'est que peu à peu son rôle s'était isolé, sa parole s'était aigrie, sa censure était devenue de plus en plus amère, sa confiance de plus en plus douteuse. Ne croyant point à l'efficacité de ses raisonnements, il critiquait plutôt qu'il ne conseillait; il attaquait les ministres, il taquinait ses adversaires. Il gourmanda ainsi la Chambre jusqu'à ce que la fatalité des circonstances et l'entraînement des choses l'amenèrent à l'insulte des opinions les plus sages par une tentative d'apologie d'une époque détestée. Les assemblées ont leurs passions, dont il ne faut pas provoquer l'explosion; c'est là un des talents de l'orateur parlementaire; il y a une limite qu'il ne faut jamais dépasser, des convenances qu'on est contraint de respecter, des préjugés qu'il est dangereux de combattre. Plus, d'ailleurs, la carrière est restreinte, plus l'habileté éclate à évoluer avec grâce. Manuel n'ignorait pas ces exigences du temps; il fallait s'y plier avec plus de souplesse, et montrer toujours la même mesure, le même tact, qui caractérisaient ses discours avant 1820.

Grand et mince, affligé de myopie, d'une physionomie douce et d'une timidité apparente, Manuel n'avait rien du tribun; et pourtant la discussion l'échauffait, le transfigurait, précipitait ses gestes et accentuait sa voix. Personne ne répliquait avec plus de succès que lui. Dialecticien consommé, il raisonnait avec une fermeté sans défaillance; doué d'une mémoire toujours sûre, habile à relever les erreurs de ses adversaires, il aimait à attendre la fin d'une discussion pour la résumer, pour ruiner tour à tour les opinions contraires aux siennes, et pour tenter des conclusions inattendues, à ce moment où les esprits fatigués sentent la confusion les atteindre et le doute les envahir. Sans véhémence, mais non sans chaleur, il argumentait avec finesse, avec subtilité. Il lassait les plus ardents, et, garanti par son âme calme contre le danger de l'exaltation, il avançait toujours en bataille avec des troupes fraîches. L'un des rares improvisateurs de l'époque, il avait sur tout autre l'avantage de choisir l'heure et le terrain à son gré. Il ne craignait pas d'être long, parce qu'il était sûr d'être abondant. Il ménageait ses effets, sans redouter la lassitude; et, s'il revenait sur ses pas, c'était sans diffusion et sans désordre. Quoique sa science économiste fût peu profonde, il n'en traitait pas moins toutes les questions, harcelait tous les ministres, défonçait tous les budgets, interprétait tous les articles de la Charte, amendait toutes les lois, et guerroyait sans

cesse, même en reculant. C'était le Moreau de la tribune ; ses retraites paraissaient des victoires. Vers ses derniers jours d'éloquence, Manuel, devenu par la persistance même de ses attaques l'objet de la réprobation de la majorité, fut interrompu et invectivé par ses plus ardents adversaires. Au lieu de se laisser emporter par une colère pardonnable, il ne répondait individuellement à personne, restait impassible, se croisait les bras, attendait le silence, et reprenait ensuite imperturbablement son discours où il l'avait laissé. Cependant, l'orage s'amassait ; il éclata enfin ; et, fort de son droit, plein de noblesse dans ses explications, Manuel refusa de se défendre contre des juges prévenus, et se laissa appréhender au collet par un gendarme, plutôt que d'accepter les résultats d'une expulsion illégale. Cette fin énergique fut propice à sa renommée, beaucoup plus sans doute qu'il ne l'avait imaginé lui-même.

Il ne faudrait pas porter sur un homme de l'importance de Benjamin Constant un jugement léger et trop rapide. Publiciste aussi distingué qu'ingénieux , écrivain facile et brillant , orateur spirituel et infatigable, il a des mérites nombreux qui effacent les imperfections de sa nature. Ses brochures ont eu plus de succès encore que ses discours ; et ces derniers, écrits à la hâte sur le bord de son banc, pendant que son adversaire était à la tribune, formaient comme un corps de doctrine qu'il s'efforçait de rendre homogène et logique. On peut dire qu'il a fait l'éducation libérale de la France, ne laissant passer aucun fait sans l'interpréter, se produire aucun système sans l'analyser, rapportant tous les événements à un critérium qui lui permettait de les juger et de les classer , reliant les choses les plus disparates en apparence, et les rattachant à ses idées préconçues. D'une instruction réelle et acquise à la longue, autant par la fréquentation d'une femme illustre que par des lectures réfléchies et fructueuses , il était à la hauteur de toutes les questions. Mais , fils d'une famille protestante et exilée , privé de sa mère dès sa naissance, mécontent de la vie dès sa jeunesse, d'un cœur sans fixité et d'un esprit sans boussole , il adopta de bonne heure cette philosophie morose que Jean-Jacques Rousseau avait mise à la mode, et, après avoir passé par un désespoir sans cause, il arriva à un scepticisme sans raison.

Est-ce à ce défaut de caractère qu'il faut attribuer l'acte le plus répréhensible de sa carrière politique , ce revirement inconcevable, qui , de partisan qu'il se montra de la première Restauration , l'en fit tout à coup l'ennemi ? Celui qui défendait encore , le 19 mars 1815, le gouvernement de ses espérances sinon de son choix , vingt jours après, se ralliait à Napoléon , et acceptait la place de conseiller d'Etat. Une pareille instabilité d'opinion prouve-t-elle le peu

de cas qu'il faisait de la forme du gouvernement, ou dénonce-t-elle l'inconsistance de ses convictions et l'indifférence de ses attachements? Toujours est-il qu'il donna un exemple d'autant plus pernicieux que son mérite était plus reconnu et sa renommée plus générale. Que des ambitieux vulgaires multiplient leurs serments et plus tard leurs trahisons, c'est une misère commune à la tourbe politique; mais, qu'un homme, pour lequel on devait un jour réclamer une place parmi les illustrations de la France, commette une pareille faute, cette faiblesse déplorable le poursuit durant le reste de sa vie, et implique une défaillance du sens moral aussi affligeante que funeste. Voilà ce qui nous faisait regretter, en le mentionnant après MM. de Serre et Lainé, qu'il n'ait pas eu la fidélité de l'un et la moralité de l'autre.

Préoccupé de philosophie, et naturellement porté à former un corps des fragments politiques qu'il a publiés et des nombreux discours qu'il a prononcés, Benjamin Constant a voulu fixer le sens du gouvernement parlementaire et en vulgariser la pratique. Aussi, dès son retour aux Chambres, en 1818, prend-il le rôle de constitutionnel avant tout, et le remplit-il avec un scrupule farouche qui ne pardonne aucune dérogation à la loi fondamentale, à la Charte. Il en tire tout le suc, il en extrait toute la vertu avec une persévérance et une habileté sans seconde.

Long, fluet, maladif, avec une tête expressive sur un corps ruiné, avec une voix de fausset, qui ne prend de l'acuité que dans l'ironie, il ne monte à la tribune que comme dans une chaire pour enseigner ou pour critiquer. Il est subtil, sagace, fin, trop fin parfois, car ses épigrammes manquent de proportion et ses allusions de clarté. Il a l'éloquence d'un salon plutôt que celle d'un forum. Il craint de trop développer sa pensée; il craint de la noyer dans des arguments trop répétés, et il ne s'aperçoit pas qu'il faut, dans une assemblée compacte et facilement distraite, procéder par grandes masses et par grands traits. Son style, choisi, harmonieux, littéraire, perd de sa valeur, faute d'énergie et d'imprévu. Il a l'habitude de la parole; il n'en a pas la puissance. Sans dérouter son raisonnement, les interruptions le gênent, et il y répond avec finesse plutôt qu'avec vigueur. Parfois il arrive à l'élan, à l'inspiration, mais c'est un élan calculé, une inspiration réfléchie : c'est dans son cabinet qu'il a préparé ses effets, et c'est en homme de lettres qu'il les écrit. Esprit caustique, parfois acrimonieux, il se plaisait à harceler son ennemi, à l'égratigner et non à le pourfendre. Sa misanthropie, comme une âcreté sanguine, le dominait souvent et l'engloutissait tout à coup dans ses reflux amers.

L'éloquence a cela de fatal qu'elle s'imprègne forcément des sen-

timents réels de celui par la bouche duquel elle se produit. Elle ne vaut que par la franchise ; la dissimulation lui répugne. Malgré soi, on se dévoile à la tribune tel que l'on est; les ambiguïtés de la conduite et les tergiversations de l'esprit s'y manifestent d'elles-mêmes, et, pour caractériser la parole d'un homme, il suffit parfois d'étudier son cœur et de consulter ses antécédents. Ainsi de Benjamin Constant : il n'a jamais su au juste ce qu'il voulait, et ses attaques contre les ministres sont plutôt systématiques que consciencieuses ; il ne s'est jamais formulé son idéal, et ses vœux restent vagues et flottants ; il n'a jamais eu confiance dans les hommes, et sa politique soupçonneuse ne savait sur qui se reposer. Une seule vertu l'a sauvé de toutes les inconséquences de l'indécision, son amour persévérant pour la liberté, pour ce droit souverain qu'il faut fixer sans le comprimer, qu'il faut ordonner sans l'asservir. Il l'a poursuivi pendant toute sa carrière, sans trêve, ni fatigue, ni découragement; il l'a proclamé avec noblesse et l'a défendu avec courage. Cette lumière a rayonné sur sa vie, et resplendit sur ses discours; elle transfigure sa physionomie; elle éclaire ses qualités, en laissant dans l'ombre ses défauts, et lorsqu'en 1830, le peuple reconnaissant applaudissait, dans son fauteuil de malade, le député épuisé au service de sa cause, ce respect général faisait sa gloire et le récompensait en un jour de toutes ses tribulations. Mais, fallait-il donc une révolution pour l'absoudre et le couronner ! Peut-être, comme pour tous ceux qui ne se sont jamais fixé un but et qui n'ont pas limité leur action.

Il n'en fut pas de même d'un libéral, comme lui, mais bien autrement sincère, d'un orateur aussi expert, mais bien autrement accentué, d'un écrivain aussi fécond, mais bien autrement énergique, Royer-Collard. Le style de Royer-Collard a quelque chose d'ample et de sévère à la fois; c'est un manteau large, mais simple, qu'il drape admirablement. Sa parole a de la fierté, sa dialectique de l'énergie, sa pensée de la grandeur. Il y a en lui du philosophe antique, quelque chose de plus grave et de plus noble que son temps; et si parfois il semble trop austère et comme étranger aux passions contemporaines, c'est que ses vertus rétrospectives manquent d'application immédiate, et sont parfois trop rigides pour être utiles, et trop absolues pour être comprises. Il tient, en bien et en beau, du puritain et du janséniste, il a la conviction mâle de l'un et la sévérité doctrinale de l'autre : c'est un libéral dépaysé sous la Restauration. Son attachement filial à la royauté est un obstacle à ses tendances progressives. Il hésite entre son cœur et sa raison; et c'est comme avec douleur qu'il critique un gouvernement dont il n'admettait que l'idéal, dont il exige dans son esprit plus qu'il ne pou-

vait tenir dans les faits. Il semble même oublier à dessein la composition mixte et contradictoire de ce groupe de députés qu'il avait tour à tour pour partisans et pour adversaires. C'est un type de dévouement désintéressé, de sagesse politique, d'attachement aux principes de la régénération française ; mais il demande trop de concessions aux ministres de son époque, et les juge avec cette inflexibilité à laquelle ne résistent que quelques individus par siècle. Il n'a ni la diversité de vues, ni l'aménité de caractère, ni l'indulgence fondamentale qui font l'homme d'Etat.

Ce ne sont que des qualités secondaires qui lui manquent pour diriger son temps ; mais ses qualités supérieures souffrent de l'absence des autres. Il est modeste par orgueil, réservé par dédain, indécis par défiance ; et s'il paraît une énigme à certains esprits, c'est qu'il ne se montre que sous une apparence trompeuse par doute sur sa nature même. Sa sévérité, en effet, commence envers lui-même, et jamais il ne condamne les autres avec autant de rigidité qu'il ne repousse en lui certains premiers mouvements, certaines tendances dont, faute d'analyse et de méditation, il n'a pas saisi toutes les conséquences et approuvé tous les résultats.

Sincère et logique avant tout, il semble contradictoire parce qu'il ne cède pas un pouce du terrain conquis. Il avait rêvé dans la Charte l'alliance de la tradition et du progrès, de la monarchie et de la liberté ; il ne séparait l'une de l'autre ni dans sa pensée, ni dans son dévouement, et croyait soutenir la première en revendiquant la seconde. Peu à peu, sa confiance s'amoindrit, ses espérances s'échappèrent. Vit-il plus juste par l'expérience des hommes, par l'étude des faits, par l'usage des institutions? Toujours est-il que, de découragement en découragement, ses illusions s'envolèrent, et que sa pente naturelle le précipita dans l'opposition. Aussi, transportez-vous à cette séance mémorable du 17 février 1827 où une nouvelle loi *sur la presse* fut présentée ; cette loi était la plus restrictive qu'on eût pu rêver ; la Chambre était divisée en deux camps : l'un aveugle dans sa résistance, l'autre violent dans son attaque ; les discussions précédentes et préparatoires étaient comme des traînées de poudre qu'il suffisait d'une étincelle pour enflammer, et ce fut un brandon qu'y apporta l'austère, le grave, l'impassible logicien. Il sort de sa nature, il est agressif, ironique, presque violent. Il parle, et un silence inquiet s'établit aussitôt. Il tonne, et les murmures ne lui répondent pas ; on est consterné, sinon convaincu. Il insiste, il pousse contre le ministère le dédain jusqu'à l'injure, et on l'interrompt à peine par quelques dénégations. Il suppose à ses adversaires les intentions les plus monstrueuses, et on lui laisse accumuler les hyperboles, parce que sa personne retient

le respect que ses exagérations compromettent. Il triomphe malgré ses déclamations, parce que sa parole, de calme est devenue bouillante, de solennelle impétueuse ; parce que, dominé par les événements, par l'esprit public, par l'effroi qu'inspirait le ministère à la liberté, il a changé de nature, il s'est transformé ; parce que, tout d'un coup, sans préparation et sans transition, il est devenu le chef de l'opposition, le légataire politique du général Foy, parce qu'il s'offre à tous comme son successeur en libéralisme et son rival en éloquence.

Ainsi, il y a deux phases distinctes et presque opposées dans la conduite parlementaire de Royer-Collard, celle de sa confiance primitive dans le gouvernement de la Restauration, phase où il fait des concessions à un esprit qu'il compte diriger, où la tactique gouvernementale impose des limites à sa pensée et des scrupules à sa conscience ; puis, la phase de rupture avec les ultras, où l'indignation le saisit, où la colère l'inspire ; phase, du reste, en contradiction avec sa nature calme et austère, sa physionomie grave et méditative. En effet, tout en s'appliquant à bien dire, il pense surtout à bien faire ; et il se défend d'avoir, à la tribune, le beau en vue plutôt que le bien. Son éloquence est instinctive, elle est une conséquence et non un but, un résultat et non une recherche. Il parle plutôt avec sa conscience qu'avec son cœur, par réflexion que par inspiration ; et si sa parole a la pureté du marbre, elle en a souvent aussi la froideur : en un mot, c'est un maître qui enseigne et non un ministre qui dirige, c'est un philosophe politique et non un homme d'Etat.

Mais revenons sur nos pas, retournons à cette époque d'espérance nationale où, grâce à MM. de Serre et Lainé, et aussi grâce à ce ministre plein de ressources, d'habileté et d'audace, M. Decazes, qui profita de l'engouement d'un prince à son égard pour être utile à son pays, la Chambre fut composée à la fois des hommes du passé et des hommes de l'avenir, où l'apprentissage parlementaire était achevé, et où l'on aurait fondé à toujours les institutions constitutionnelles, si le crime d'un fanatique et des complots d'insensés n'avaient tout à coup réveillé les passions et rallumé la guerre intestine. Or, en 1819, à côté de ces convictions sérieuses et fortes qui sont respectables parce qu'elles sont sincères, à côté de ces ardeurs explicables par l'importance même des événements, dans cette tranformation du pays qui se cherche encore et s'étudie, au moment où la France s'exerce à une liberté qu'elle redoute et à un régime qu'elle expérimente, le premier parti qui se constitue avec résolution et qui se fonde avec énergie est le parti libéral. Jusqu'alors il avait offert de brillantes individualités, mais sans lien, sans centre, sans unité.

Aujourd'hui, de ce côté de la Chambre, il n'y a plus ni hésitation, ni contradiction; le libéralisme a trouvé son chef, l'armée démocratique possède son général. Un soldat de cette république qui ne fut excusable et noble que dans les camps, un héros de la patrie qui la défendit à l'étranger et sur son propre territoire, Sébastien Foy s'est révélé tout à coup aussi grand orateur qu'il avait été habile capitaine. Il apporte pour contingent quinze blessures honorables, vingt ans de guerre en Europe, les méditations de toute une vie d'études et de sacrifices, un haut grade gagné à force d'exploits, une indépendance qui ne sacrifia jamais la liberté à la gloire, un esprit actif et studieux, un grand cœur et une belle âme. On ne fonda d'abord sur lui que l'espoir d'un noble caractère; mais son apparition à la tribune surprend, étonne, enchante, et son coup d'essai devient un coup de maître. En défendant la Légion d'honneur, il défend ce que la France a de plus précieux, la satisfaction des services rendus, la preuve du dévouement ou du mérite personnel, la seule distinction admissible dans un pays d'égalité. On n'hérite pas de la Légion d'honneur comme d'un titre, et les esprits les plus démocrates ne sauraient s'en alarmer.

Mais ce discours patriotique, tout éloquent qu'il fût, n'était que le début brillant d'un illustre soldat qui revendiquait pour les siens cet intérêt que l'héroïsme commande ou que la célébrité conquiert. Pour être un chef de parti, il faut plus que cela. Il faut n'être étranger à aucune des questions pendantes; il faut avoir étudié l'histoire si contradictoire et si embrouillée de nos institutions, en avoir approfondi l'esprit, pénétré les causes, dégagé le sens; il faut avoir discerné ce que les circonstances exigent de ce que l'opinion publique peut admettre; il faut savoir comparer les besoins d'une époque avec les exigences du progrès; il faut avoir des principes arrêtés et une ligne de conduite invariable. Il est nécessaire, en outre, d'être au courant des formes administratives et des opérations financières; il est indispensable de savoir les lois, de les rapprocher, d'en extraire ce qui favorise l'opinion qu'on sert, comme d'en repousser ce qui lui fait obstacle; on doit, en un mot, être à la fois jurisconsulte, historien, politique et économiste. Or, pour que l'esprit coordonne tant d'idées, pour que la raison juge tant de faits, pour que la parole élucide tant de questions, à la science des choses il faut ajouter la connaissance des hommes, et enfin être doué d'une éloquence qui puisse à la fois exposer, déduire, conclure et entraîner. Ces aptitudes si rares, si difficiles, si minutieuses, le général Foy les montra tour à tour, et prit bientôt à la Chambre la position et le rang dont la mort seule le priva.

Les trois lois de rigueur de 1820 sur la liberté individuelle, sur

la presse, sur les élections, il les combat avec autant d'énergie que de chaleur. Son éloquence grandit au sein même d'une discussion ardente, où les lutteurs les plus habiles se disputaient la victoire. La raison dirige les uns, la verve soutient les autres, la passion les enflamme tous; Sébastien Foy les surpasse en raison et en verve, et la dignité de sa parole domine l'effervescence générale. Les plus heureuses inspirations lui viennent comme de source; les souvenirs, les comparaisons, les images, l'aident de leur effet ou de leur prestige. L'action, chez lui, toujours noble et fière, ajoute à la force de ses raisonnements; et quand son corps, amaigri par les souffrances de la guerre, s'agite à la tribune, quand sa belle physionomie, avec ses rides précoces, son grand front, sa chevelure rare et grise, reflète ce qu'il dit, il ressemble à un de ces héros grecs qui, entre deux batailles, venaient sur *le Pnyx* traiter des grands intérêts de la patrie : il défend la liberté avec le génie d'un Démosthène et la gloire d'un Phocion. C'est un de ces caractères antiques que rien ne détourne de sa voie, qui revendiquent, au nom de la vertu, les progrès de la civilisation, dont la pure intelligence et l'intacte probité veulent des institutions qui leur ressemblent; c'est un de ces philosophes politiques qui, ne regardant les hommes que du bon côté, les croient tous dignes du gouvernement idéal qu'ils rêvent pour l'humanité. Cette ardeur qui le consume, c'est son cœur patriotique qui la produit; cette noblesse qui le distingue, c'est son âme chevaleresque qui l'exhale; cette conviction qui l'entraîne, c'est sa conscience libérale qui la lui commande; ce civisme dont il donne l'exemple, cette élégance qu'il déploie, ce sont ses vertus aussi bien que ses talents qui les lui inspirent!

Malgré une santé déjà chancelante, le général Foy ne faillit à aucun des devoirs du poste qu'il avait accepté. Avec un courage que rien ne lassait, il étudia le budget, pour le critiquer avec fruit. Ces chiffres, qui semblent ne dévoiler leurs secrets qu'aux lentes investigations des hommes spéciaux, il les analysait avec patience, les pénétrait à force de réflexion, et venait à la tribune demander leur signification et contrôler leur emploi. Il ne reculait devant aucun travail législatif; rapport, discussion, réplique, rien ne semblait fatiguer son zèle. Il traitait sans lassitude apparente de tout ce qui occupait la Chambre : questions politiques et questions d'affaires, administrations des finances, de la guerre, de la marine, des douanes, de la justice, de l'instruction publique, événements d'Espagne et de Naples, pétitions et vérifications de pouvoirs, il ne négligeait rien; il donnait sur tout son avis personnel et l'opinion de son parti. Enfin, lorsque la réaction victorieuse eut décimé les troupes libérales qu'il commandait, lorsque la

gauche fut réduite, dans son personnel, de plus de moitié, il se multiplia pour déguiser la faiblesse numérique des siens. A tout instant, on le voyait monter à la tribune, y défendre sa cause pied à pied, ne céder ni à la multiplicité des attaques ni à l'ardeur des combattants; et, quand il était battu sur l'ensemble d'une loi, il se repliait sur les détails, recommençait la bataille avec un nouvel élan, luttait d'article en article, se retranchait derrière un amendement, semblable à un général intrépide qui défend une place fort par fort, bastion par bastion, épaulement par épaulement, et qui ne cède que devant l'extinction de toute force et de toute espérance. Aussi lorsque la mort jalouse vint l'atteindre au sein de ses exploits oratoires, on put dire avec raison que sa disparition fut un deuil pour la France et une éclipse pour la tribune.

Si le général Foy représente l'idéal du parlement, M. de Villèle en représente la pratique. M. de Villèle a précédé le général Foy à la Chambre, et c'est là un avantage matériel qu'il conserve sur lui; mais ce sera aussi la cause de sa propre perte, car il a dû épouser la politique à outrance des ultras, et cette politique lui sera funeste, quoiqu'il ne lui ait jamais sacrifié ni son bon sens ni sa clairvoyance. Entraîné dans le parti réactionnaire, moins par sa naissance que par sa position, employé dans la marine pendant sa jeunesse, exilé volontaire dans les colonies jusqu'en 1807, il ne revint en France que pour se renforcer dans sa haine contre la Révolution, confondant sous une même horreur 1789 et 1793, et persuadé que la Restauration était une expiation de nos fautes, et non un refuge dans nos malheurs. De là, cette politique radicale contre l'esprit du temps, contre le vœu de la nation. M. de Villèle n'a toujours vu que des anarchistes dans les libéraux et des dangers dans leurs principes. Heureusement, plus homme d'affaires qu'homme d'Etat, il a cherché avant tout à administrer la France, non à la diriger, et s'est appliqué à relever ses finances et à protéger son commerce et son industrie. Le progrès politique le préoccupait moins que le crédit financier; pour lui, les institutions n'étaient qu'un moyen. Son but était la prospérité matérielle par l'ordre, la soumission, le travail. Il a ouvert la Bourse, et eût volontiers fermé la Chambre. Il préférait les manufacturiers aux militaires et les banquiers aux orateurs.

Esprit fin, pénétrant, attentif et réfléchi, c'est à la longue qu'il crée son ascendant: il n'emporte rien de haute lutte, ni la renommée ni le pouvoir. Il étudie les hommes avant de les mener : son regard profond fouille leur conscience; son bon sens juge leur portée; sa finesse devine leurs intérêts. Il profite des circonstances qui le poussent, sans trop sacrifier au parti qui le produit. Plus fort que ceux qui l'adoptent, il leur permet de le prôner jusqu'à ce qu'il puisse

les commander. Homme pratique, les événements n'ont à ses yeux que leur valeur propre et immédiate ; il ne se laisse atteindre ni par leur éclat ni par leur soudaineté. Il pèse et apprécie les chances bonnes ou mauvaises de chacune des phases de la politique. Il ne se détermine dans un sens donné qu'après mûre réflexion ; et quand il agit, son sangfroid lui garantit le succès, son étude de la question lui assure l'avantage sur les improvisateurs qui l'entourent. Sa parole est claire et lucide, logique quand il discute, incisive quand il attaque, hardie quand il se défend, spirituelle au besoin, raisonnable toujours. Il triomphe à la tribune de tous les désavantages de la nature : corps grêle, petite taille, voix nazillarde; c'est à force de persévérance qu'il surmonte ces obstacles. Mais s'il a les qualités de son caractère, il en a aussi les défauts. En politique c'était un observateur à la loupe; il traitait les hommes trop sévèrement, et s'exagérait leurs vices outre mesure. Aussi la majorité lui était-elle peu attachée, et la minorité hostile. Il tenait ses partisans à distance, non par orgueil, mais par insouciance de leurs bonnes grâces; c'était des votes qu'il leur demandait et non des compliments. Ce qui le préoccupait avant tout, c'est qu'on ne l'entravât point. Il n'avait que des sympathies et peu d'affections; M. de Corbière fut plutôt son second que son ami. L'affection gêne dans certains cas, soit qu'on lui fasse des concessions, soit qu'on en attende des services. Un homme public, pensait-il, doit être libre de tout lien. Inquiet des audaces de la pensée, indifférent à la supériorité littéraire, il fit renvoyer du ministère Chateaubriant comme une illustre superfluité. Ce dernier s'en vengea en homme de génie, par le sarcasme, par le persiflage, par le dédain, et précipita plus tard la chute de son adversaire jusqu'à compromettre la royauté qu'ils servaient tous deux. M. de Villèle n'en poursuivit pas moins, cinq ans encore, ses plans personnels et son système absolu.

Comme chef de parti, il abusa de la discipline, et en vint à enrégimenter un à un les députés comme des oldats. On le vit bientôt les faire mouvoir au moindre signe, les lancer en avant et les arrêter, modérer leur ardeur ou exciter leur élan, les faire combattre chacun de son côté, sans même qu'on pénétrât son but. Tacticien habile, il faisait merveilleusement manœuvrer son armée dans toutes les luttes parlementaires, enfonçant les rangs de ses adversaires, dispersant leurs forces ; et lorsqu'il donnait de sa personne, c'était pour frapper le dernier coup et remporter la victoire. Comme politique, ses vues étaient limitées quoique justes; la raison les dominait et non le sentiment. Ses concessions prouvaient qu'il n'avait aucune rigueur de volonté et qu'il cédait toujours à la nécessité ou au bon sens : il fit la guerre d'Espagne sans l'avoir approuvée de prime

abord; l'avenir l'occupait moins que le présent. Comme financier, jamais la France n'en a produit un plus remarquable : il mit un ordre parfait dans les opérations du Trésor, dans ses dépenses, dans ses recouvrements, dans sa comptabilité. Jamais personne ne vit plus clair dans les chiffres; jamais personne ne tira meilleur parti des ressources pécuniaires du pays, et sa conversion des rentes, dont on ne comprit, malgré ses efforts, ni l'avantage, ni l'opportunité, est une de ces grandes mesures qui rendent un ministre aussi célèbre qu'utile. Ajoutez à ces hautes facultés spéciales une irréprochable probité et une modération relative, et vous comprendrez que sa renommée ne doit pas périr.

Mais quel rôle vient-il jouer dans cette galerie des orateurs? M. de Villèle n'a jamais été éloquent, et ne s'en souciait guère. A la façon anglaise, M. de Villèle cause plutôt qu'il ne parle. Il cause avec science, netteté, précision, finesse, habileté; mais l'art n'a rien à voir dans cette manière : c'est la propriété des mots sans leur variété, c'est la clarté du langage sans sa couleur. Il ne s'est jamais inquiété des effets oratoires, des grandeurs de l'éloquence : son esprit positif ne se détourne pas pour si peu de la voie droite et plane qu'il a choisie. Il ne poursuit que l'exposition des faits qu'il rapporte, et la transmission des idées qu'il conçoit. Est-ce parti pris? Assurément non : ce serait une outrecuidance trop insolente que de mépriser une faculté que le monde entier admire et applaudit. Est-ce impuissance? Loin de là, M. de Villèle, peu servi par la nature, sans élan, sans éclat, sans goût pour les lettres, il est vrai, mais d'une aptitude merveilleuse pour les affaires, a toutes les qualités désirables pour en traiter. Seulement les affaires, telles qu'il les a comprises, sont l'antipode de l'art; et il n'a pas dû songer à cette partie de la politique qui s'élève, à la tribune, jusqu'à la hauteur du style et jusqu'à la majesté de la pensée ; il a cherché à convaincre, jamais à émouvoir. Aussi ce qui a fait sa force pour ses contemporains fera sa faiblesse pour la postérité; et malgré la limpidité de ses exposés, la justesse de ses raisonnements, l'enchaînement de ses conséquences, la prestesse de ses répliques, la correction de ses termes, la vivacité de sa phrase, on oubliera ses paroles pour ne juger que ses actes, et le titre de grand financier, la gloire de grand administrateur survivront seuls d'une existence si agitée et si remplie.

Nous refuserons-nous un contraste tout préparé, en parlant ici de Chateaubriant ? N'est-il pas par sa poésie, par l'élévation de ses idées, par les passions de son âme, le contraire le plus évident de M. de Villèle? Son talent oratoire ne fut qu'un des rayons de sa renommée, mais l'éclat de ce rayon suffit pour se figurer la gerbe

tout entière. Il y a trois supériorités en Chateaubriant, qui concourent à le placer à la tête de sa génération : la poésie, qui revêt sa pensée d'une étoffe aussi élégante que magnifique; l'imagination, qui guide sa plume ou sa parole durant les hautes fonctions qu'il a traversées ; l'esprit, qui, par sa verve et sa causticité, donne tant de valeur à ses pamphlets. On peut regretter l'emploi, souvent acrimonieux, de son ironie, dans les œuvres passionnées que certains événements ont arrachées à ses sentiments ; on ne peut que louer la sévérité, l'amplitude et la hauteur de vues des discours que sa dignité de pair de France lui a commandés. Son éloquence majestueuse et grandiose est le type le plus parfait du langage dans la noble assemblée où il siégeait. Calme malgré ses émotions, confiante malgré ses inquiétudes, fière et mâle, elle semble la voix de l'expérience et l'inspiration des grands cœurs. Comme il y a un historien dans tout écrivain, parce que l'histoire est à la fois un drame et une leçon, Chateaubriant aimait, dans l'étude des questions soumises aux Chambres, à pénétrer dans les traditions, à mettre en lumière leurs enseignements. A propos de l'inamovibilité des juges, il fit, avec beaucoup de justice et d'impartialité, l'historique de ce principe. Plein de respect pour nos aïeux, pour ce grand développement de notre civilisation où chaque pas en avant est une conquête, il revendique la palme de la sagesse en faveur d'institutions presque inconnues, et la priorité du progrès pour un passé qu'on s'accoutume trop facilement à traiter d'arriéré ou de rétrograde. Ces savantes recherches, mêlées à la discussion des lois, ces grandes sources consultées, ces comparaisons fructueuses et saines donnent à ses discours une gravité et une portée que sa polémique n'avait pas toujours : il lui faut un frein pour être supérieur.

De même que M. de Villèle s'adressait avant tout au sens commun, à la raison des circonstances, Chateaubriant invoque toujours le sentiment, la moralité des choses. Il regarde de haut, il voit de loin. Ses raisonnements sont souvent plus généreux qu'exacts ; et, tout en attaquant les tendances de ses adversaires, il les grandit et les rehausse. Son juste orgueil comprend celui des autres, et il accorde à l'opposition cette estime que les chevaliers se montraient en se combattant. Il ne craint pas l'hyperbole, parce qu'il sait la relever par l'originalité de l'expression et par la grandeur de l'image ; sa parole est prodigue parce qu'elle est riche, et, à propos du deuil général du 21 janvier, il verse à la fois sur des souvenirs lugubres toutes les couleurs de sa palette et toutes les larmes de ses yeux. Comme M. de Villèle, Chateaubriant fut aussi chef de parti ; mais loin de prendre ses collègues par l'intérêt de l'Etat, il ne les

prenait que par son honneur. Aussi, rien de plus noble que sa distinction entre la *morale des intérêts* et la *morale des devoirs*, où il arrive à déclarer que c'est le devoir qui est une réalité, et que l'intérêt n'est qu'une fiction. Il aime la Charte platoniquement et la liberté avec défiance; aussi laisse-t-il violer l'une, et ne revient-il à l'autre qu'après dix ans d'infidélité. Mais, tout en appuyant les ultras de ses discours, de ses votes et de ses écrits, il s'efforce de justifier leur cause par l'évocation des plus grandes figures historiques, et avec toute la splendeur de la poésie. Il redoute les innovations, et pourtant il parle de progrès ; sa nature, parfois, semble en désaccord avec son langage. A plusieurs mesures réactionnaires il prête l'appui de son talent; mais alors sa parole mal à l'aise paraît hésitante et embarrassée, et elle ne retrouve tout son élan et toute sa gloire qu'en faveur de la presse, qu'il défend, et de la régénération de la Grèce, qu'il adopte.

Certes, l'éloquence de Chateaubriant n'a rien de cette allure tranquille et froide que réclame souvent la discussion des faits ordinaires de la politique. Il met du feu jusque dans les débats financiers, parle de tout avec une chaleur innée, et traite chaque question à son point de vue propre. C'est toujours sa personne qui est en jeu; sans cesse il évoque ses souvenirs, il demande à sa mémoire tout ce que lui ont appris ses voyages, ses études, ses profondes réflexions. Il manque souvent de mesure et d'à-propos; mais ses digressions sont si intéressantes, ses images sont si belles, ses métaphores si variées, ses antithèses si scintillantes, ses énumérations si pompeuses, qu'on lui pardonne en le lisant ce qui parfois a pu impatienter son auditoire. On dirait ses discours écrits pour la postérité plutôt que pour ses contemporains; c'est une partie essentielle de son œuvre, qui s'y rattache et la continue. Le passé est l'objet de sa prédilection, l'avenir est la cause de son souci. Quant au présent, il n'en tient qu'un faible compte. De là les contradictions qu'on reproche à sa conduite, son impuissance comme ministre, sa colère quand il ne l'est plus, son brusque changement de bord, ses attaques contre ses anciens amis, cette existence politique perplexe et louvoyante, ce libéralisme intérieur qui se dégage de plus en plus en lui jusqu'à la chute du gouvernement de son affection, jusqu'à cette catastrophe finale où il ne lui restait qu'à prononcer l'oraison funèbre de la légitimité. Bravo! poëte, vous avez raison de quitter cette arène qui ne vous convenait plus, reprenez désormais votre plume d'or, ajoutez une perle sans prix à votre écrin littéraire, et écrivez ces *Etudes historiques* qui rappellent en plus d'un passage l'*Histoire universelle* de Bossuet.

Mais avant cette fin si malheureuse de la Restauration, qui offrit

à Chateaubriant l'occasion d'un de ses plus beaux discours, un homme avait cherché à rendre à la dynastie légitime sa popularité compromise, et s'était efforcé de la mettre d'accord avec l'esprit moderne. Aussi bien le temps des sages concessions semblait être venu. Après les luttes orageuses de l'administration de M. de Villèle, afin que tour à tour chaque nuance de l'opinion fût représentée, il était nécessaire de choisir les chefs du gouvernement parmi les plus modérés de chaque parti. Si, en 1819, le ministère Decaze avait été comme une étape de la Restauration vers l'avenir, il n'était certes pas téméraire, huit ans après, d'essayer un nouveau pas en avant. Mais, pour apaiser des passions échauffées, pour cicatriser des blessures saignantes, il fallait un esprit calme et une main légère. Personne n'était mieux doué pour ce rôle que M. de Martignac, et il le remplit avec autant de talent que de sincérité.

Jeune, sans précédents embarrassants, sans liens avec les partis, sans système préconçu et impératif, possédant à la fois les charmes de l'extérieur et les grâces du langage, d'un esprit aussi modéré que brillant, M. de Martignac, compatriote de M. Lainé, mérita tout d'abord son estime et bientôt son amitié. Ce fut sous les auspices de ce dernier qu'il se présenta au roi, et en fut agréé; c'est avec son âme honnête et franche qu'il aborda la tribune, et y fut applaudi. Sa parole élégante, distinguée, élevant toujours les débats à la hauteur des principes, lui conquit les suffrages de tous, et lui retint longtemps une majorité factice parce qu'elle était conditionnelle. A force de concessions adroites, mais toujours honorables, il put quelque temps maintenir dans la même voie des hommes d'origines diverses et de tendances contraires; à force de conciliation, il sut rapprocher des adversaires, vaincre les scrupules des uns, calmer les impatiences des autres. Il fut toujours poli, droit et modéré, et chacun lui sut gré de son bienveillant caractère. Ce n'est pas pourtant qu'il manquât de vigueur : la modération doit être énergique pour ne pas ressembler à la faiblesse. Dès le commencement de la session de 1828, il s'étonne, dans sa naïveté, des taquineries de l'opposition à propos de la vérification des pouvoirs, et il prend hardiment la défense des fonctionnaires incriminés. Plus tard, il donne une preuve plus mémorable encore de sa fermeté, quand de toutes parts on travaille à le renverser. Il déploie dans cette circonstance capitale une puissance de dialectique, une vivacité dans la défense, une habileté dans l'attaque qu'on ne lui soupçonnait pas. Il défend la Restauration avec dévouement, revendique la liberté avec courage; mais il ne parvient pas à les réconcilier. Les destins de la dynastie semblaient être accomplis; les fautes s'accumulèrent, l'obstination s'en mêla, l'aveuglement d'une part, l'irri-

tation de l'autre, tout contribua à une chute que M. de Martignac a pressentie sans avoir pu l'empêcher.

Le regret dans l'homme est plus vif que la jouissance, et souvent on apprécie mieux un bien qu'on a perdu qu'un bien qu'on possède. L'évidence de cette vérité apparaît surtout dans les affaires politiques : c'est pendant l'anarchie républicaine qu'on a compris ce qu'était la sécurité monarchique ; c'est plus tard, lorsque la dernière heure des gouvernements parlementaires a sonné, qu'on a rendu justice à cette forme de la souveraineté nationale, où l'autorité immuable emprunte à la solidarité de tous un élément de sa force, à la discussion le principe de son droit, à la majorité des suffrages la puissance de ses actes. A ce point de vue on ne saurait trop rendre justice à la Restauration. Malgré son origine difficile, malgré les luttes violentes de son établissement, malgré l'exigence des grands et l'impatience des petits, malgré les préjugés anciens et les utopies nouvelles, elle a su reconnaître les progrès acquis, poursuivre les améliorations sensées, maintenir un pacte de paix et d'accord, et inculquer au pays, par la tribune, le sentiment de sa supériorité intellectuelle, à l'instant même où la France n'était encore orgueilleuse que de sa supériorité militaire. Une sage liberté remplaça par son fait une gloire imprudente, et elle sut développer l'une des faces de notre génie, l'éloquence de la parole qui succède si bien à l'éclat des armes.

Ainsi ce qui honore la Restauration, malgré ses fautes, c'est l'établissement du gouvernement parlementaire, malgré ses dangers. Voyez, en effet, outre les grands orateurs dont nous venons de parler, voyez quelle pléïade nombreuse et brillante de talents distingués, faciles ou studieux, spirituels et diserts, habiles et variés : l'ardent et honnête M. de Labourdonnaye, qui s'obstine loyalement dans une opinion extrême, antigouvernementale, anticontemporaine, mais où l'honneur le guide et où la science le retient ; le grave et sincère Camille Jordan, appartenant de cœur à la Restauration, d'idées aux libéraux, d'antécédents aux royalistes, mais dont la parole sévère ressemble parfois à celle de ce pédagogue qui gronde son élève au lieu de le sauver ; M. Castelbajac, âme droite, esprit sévère, empruntant à ses nobles qualités la sincérité de ses discours et la fidélité à son drapeau ; M. Dupont (de l'Eure), ce vétéran des assemblées législatives, qui invoque toujours les précédents, qui craint toujours les ministres, qui tremble toujours pour la liberté, et que son esprit sincère et la mesure dans son langage font pourtant écouter comme un doyen et estimer comme un honnête homme ; M. Sallaberry, la passion faite député, généreux dans ses intentions, dangereux dans ses conclusions, excessif dans sa parole,

ultra infatigable; le spirituel Chauvelin, marquis fourvoyé parmi les démocrates, mais fin observateur des défauts de la cuirasse chez ses adversaires, habile à profiter des attaques, sorte de tirailleur de l'armée libérale dont chaque coup portait, dont chaque trait atteignait son but; M. Josse de Beauvoir, esprit froid, mais raisonnable, qui, dans les crises parlementaires, ramenait au possible les rêves trop hâtifs d'extension des libertés publiques, et qui, dans l'orageuse discussion sur les pétitions collectives, posait cette question si hardiment formulée : *Faut-il que la Restauration ne soit que la reprise de la Révolution?* le général Demarçay, qui combat à la tribune comme sur un champ de bataille, pour qui les ministres sont des ennemis acharnés, d'une irritabilité extrême, très chatouilleux sur le point d'honneur, et qui revendique jusqu'à l'épuisement de ses forces son droit de censure et de méfiance.

A côté de ces hommes d'élite : M. de Bonald, grande lumière, noble conscience, philosophe studieux, écrivain habile, qui ne donnait que dans les moments suprêmes, mais dont la parole élevée et la pensée profonde s'écartaient à la fois de la passion qui aveugle et de la déclamation qu'il appelait *l'éloquence de l'erreur*, un peu trop didactique dans sa méthode, d'une ordonnance trop régulière peut-être, d'une argumentation trop prévue, il rachetait tous ces défauts de la logique scolaire par l'élévation de ses pensées et la gravité de son style; M. Bignon, qui apportait à la Chambre le résultat de son expérience et de sa spécialité en diplomatie, son esprit distingué, sa phrase élégante, la modération des termes, voilant par pure convenance la fermeté des principes et l'énergie des critiques, orateur disert sans être diffus, de bon goût sans être faible, net, positif, et tout à la fois ingénieux par la pensée et spirituel par l'expression; le laborieux M. Cornet d'Incourt, toujours prêt à traiter les questions les plus ardues, entremêlant de traits d'esprit les discussions financières ou légales, et sachant retenir l'attention de la Chambre sur les sujets les plus fatigants; M. de Corcelles, fougueux opposant, excessif dans ses attaques, violent dans ses invectives, ardent dans ses opinions, mais dont la verve inépuisable savait se faire pardonner les excès de son improvisation; M. de Courvoisier, esprit sage et modéré, qui plaît à tous par sa dignité, qui conseille l'apaisement dans les tempêtes, qui réclame de la justice aux passions, de la raison au délire, de la bonne foi aux radicaux, des concessions aux ultras, à tous le calme et l'impartialité du législateur; M. Méchin, administrateur consommé, député expérimenté, légiste par instinct, dont la parole académique cherche l'élégance dans l'expression, les images dans la pensée, la convenance dans les attaques, et qui sait toujours,

sans épargner ses adversaires, leur montrer de l'estime et une sorte de confiance; M. Blanquart de Bailleul, savant magistrat, député actif, orateur toujours prêt, rude de principes, doux de forme, et faisant contre l'extrême gauche des réquisitoires pleins de courtoisie; M. Bourdeau, son *alter ego;* M. Etienne, académicien *in partibus*, esprit pétillant et téméraire, et dont la verve caustique s'exerçait à tout propos; M. Ravez, bel organe, belle prestance, beau diseur, dont on fit un président afin qu'il ne s'imposât pas comme chef de parti; l'inépuisable M. Eusèbe Salverte, toujours sur la brèche, toujours ardent au progrès, persévérant dans son opposition, et d'une fécondité qu'aucune fatigue ne lassait; le fougueux M. de Lalot, au style fleuri jusque dans ses emportements, à l'élégance recherchée jusque dans ses accusations, habile à exagérer les vices des opinions contraires à la sienne; M. Daunou, savant sans morgue, esprit sans fiel, opposant sans perfidie, patriarche libéral, dont on respectait plus la personne que les idées; M. Dudon, expert en administration, relevant avec soin les erreurs de ses adversaires, hardi, audacieux, mais défendant ses idées plutôt que sa personne; enfin, le bouillant Casimir Périer, que nous reverrons plus tard employer toute son énergie native et toute son expérience politique à rétablir l'ordre sous la branche cadette; le sarcastique Syriès de Mérinhac; l'élégant Sébastiani; le naïf de Marcellus, bonhomme à la manière de Lafontaine; M. Laffitte, généreux banquier, imprudent politique, et tant d'autres!

Et que dire de ce banc de douleur, ainsi que le désignait la malice de ceux qui n'y pouvaient parvenir, où les arbitres de la politique française se succédaient selon les variations des choses et l'imprévu des événements? Outre les hommes supérieurs dont nous avons traité, que d'esprits divers, remarquables, fins, habiles ou hardis politiques : M. de Richelieu, le type de l'honneur, de la loyauté, de la délicatesse, toujours sûr d'être respecté dans sa personne, quelle que fût l'opposition qu'on fît à ses tendances; le respectable Mathieu de Montmorency, revenu à résipiscence avec dignité, n'ayant abdiqué de sa jeunesse que ses erreurs philosophiques et non ses sentiments libéraux, plein de courtoisie dans ses discussions, plein de grâce dans ses manières, d'une piété exempte de rigorisme, d'une noblesse exempte d'orgueil, précieux intermédiaire entre la cour et la nation, entre la tradition et le progrès; M. Pasquier, à la parole fluide, à la patience infatigable, à la fermeté droite et sévère, et qui savait si bien, après les agitations les plus vives, ramener la Chambre au calme, la question à son but, et les esprits à la vérité; ce jeune et hardi président du conseil, M. Decazes, dont le langage sans détours compromettait parfois la

politique habile; l'audacieux M. de Corbière, qui accepte la défense des causes les plus difficiles, qui, plébéien-aristocrate, soutient l'ancien régime avec conviction, le sert avec désintéressement, rudoie ses amis, invective ses adversaires, et répand ses épigrammes quasi-sauvages avec l'honnêteté mais l'étrangeté d'un paysan du Danube; le malheureux M. de Peyronnet, serviteur fidèle d'une cause perdue, défenseur loyal d'une politique réprouvée, à la parole pompeuse et mesurée, demandant avec élégance des lois d'exception, et répondant avec courtoisie aux attaques les plus violentes; M. Louis, M. Roy, d'une spécialité si précieuse, et dont les raisonnements appuyés par des chiffres finissaient par convaincre les plus ignorants comme les plus réfractaires; de grands administrateurs comme MM. de Saint-Cricq et de Chabrol; des hommes sages et expérimentés comme MM. Portalis et Siméon, tous dévoués au roi et au pays, et honorant la tribune autant par leur talent que par leur caractère.

Avons-nous tort de citer tant de combattants? Non; car ici le nombre fait la gloire autant que la supériorité; et la France peut se présenter à l'étranger, la Restauration aux gouvernements qui lui ont succédé, avec un groupe éclatant, dont elle a droit de s'enorgueillir, et avec une gerbe de lumières qui augmente le rayonnement et la chaleur de son foyer patriotique.

JULES DAVID.

(La 2e partie a la prochaine livraison.)

DE LA

RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

DANS LES

GOUVERNEMENTS REPRÉSENTATIFS

O. DE DENTERGHEM : *Responsabilité des ministres dans le droit public belge.* 1 vol. Aug. Durand. Paris 1867.

I

Les gouvernements personnels peuvent, à certaines époques, avoir leur raison d'être; quand ils sont nécessaires, on les accepte; quand ils sont forts, on les subit. Deux choses importent donc à leur conservation : que le pays qui les supporte demeure convaincu de leur utilité; que le chef d'Etat entre les mains duquel la nation a pu abdiquer sa liberté pour sauvegarder sa tranquillité ou son existence, continue de retenir dans sa main le pouvoir avec la même fermeté et la même vigueur. Le jour où la personnalité du souverain s'atténue et s'efface devant celle de ses ministres; où, soit fatigue, soit circonspection, il cesse de tenir seul le gouvernail pour le livrer aux mains ambitieuses et rivales de ceux qui jusque-là avaient été seulement ses conseillers et ses agents, ce jour-là, le gouvernement personnel a cessé d'exister, et ne peut plus avoir aucun motif pour renaître. Et si le pays, rendu

plus attentif et plus méfiant par les fautes qu'on a pu commettre, inquiété par les nuages qu'il voit s'amonceler de toutes parts à l'horizon, fatigué par des dissensions ministérielles dont il ressent ou entrevoit les funestes effets, vient réclamer enfin la part qui lui est due dans la direction de ses propres destinées, sous quel prétexte plausible repoussera-t-on ses vœux, négligera-t-on ses conseils? Entre un gouvernement personnel absolu et un gouvernement représentatif, il n'existe pas de moyen terme, toute transaction est illusoire. Quand le premier n'est plus possible, il faut accepter l'autre de bonne grâce. Or, la première condition, l'élément le plus essentiel du régime représentatif, n'est-ce pas la responsabilité ministérielle ?

On l'a nié, nous le savons ; des théoriciens spécieux, d'ingénieux publicistes, établissant une subtile et dangereuse distinction entre le régime parlementaire et le régime représentatif simple, ont voulu faire croire que la responsabilité des ministres était bonne pour le premier, mais ne pouvait convenir au second. Ne suffit-il pas, disent-ils, que le pays soit librement et entièrement représenté? Que les élus du suffrage universel viennent faire entendre aux oreilles complaisantes et impartiales du pouvoir la voix de leurs électeurs? Qu'ils fassent et défassent les lois, qu'ils votent l'impôt, qu'ils dissertent à loisir sur toutes les questions politiques, et décident s'il y a lieu ou non de féliciter le gouvernement dans telle ou telle circonstance? Ne suffit-il pas qu'ils discutent une adresse ou usent d'un droit limité d'interpellation? Et si de chaque campagne législative il ressort que la majorité accorde son assentiment libre et éclairé aux faits accomplis sans son conseil, que voulez-vous de plus? Loin de nous la pensée de dénigrer tant d'excellentes choses. Nous voudrions seulement en accroître le nombre, en ajouter une qui, à elle seule, pourrait les valoir toutes, ou du moins qui, jointe à elles, leur donnerait une valeur plus grande encore. Il nous semble que les prérogatives d'un Corps législatif ne sont pas complètes quand elles se bornent à exprimer les vœux du pays, à apprécier la conduite du gouvernement, sans aucun moyen direct ou indirect d'influer sur cette conduite et de faire accepter un conseil. Une pareille situation nous paraît fausse à tous les points de vue, mais particulièrement envers les représentants du pouvoir.

On ne peut guère supposer que deux sortes de ministres : ceux des monarchies absolues, ceux des gouvernements constitutionnels. Les premiers sont de simples conseillers, choisis par le souverain pour l'assister. Ne répondant de leurs actes qu'à lui seul, dépendant de sa seule volonté, ils ne peuvent avoir qu'un but : captiver et conserver sa faveur. Dénués de toute personnalité distincte, satel-

lites obscurs d'une trop brillante planète, ils ne partagent ni l'autorité ni la puissance du prince auquel ils composent un cortége. Que servirait de les rendre responsables? Aujourd'hui, on ne voit plus guère de ces ministres-là. Leur place est plus importante, leur part d'activité et d'influence plus marquée. Dans l'hypothèse où nous nous placions tout à l'heure, il peut même arriver des circonstances dans lesquelles le souverain, fatigué ou incapable, leur abandonne la plus grande partie de sa tâche. N'agissant plus dès lors sous la ferme et constante impulsion du chef de l'Etat, si nous supposons, d'autre part, que rien ne les oblige à s'inspirer des vœux du pays, en un mot, qu'ils soient irresponsables, il nous est bien aisé de pressentir ce qui arrivera. Le conseil des ministres, siége suprême du gouvernement, se transformera bien vite en une véritable assemblée politique; il y aura une droite, une gauche, un centre; chacun prêchera pour sa politique, pour son système, et le dernier mot appartiendra à la majorité. Si nous supposons maintenant (et cette hypothèse n'a rien de surnaturel) que parmi les ministres il s'en trouve un d'une espèce particulière; un que son titre et ses attributions mettent en dehors et au-dessus des autres; un à qui appartienne spécialement et exclusivement le soin d'être, auprès du Corps législatif, l'avocat de tous, il faudra bien que celui-là ait la haute main dans le Conseil. S'il est habile, et il ne peut manquer de l'être, il se rendra indispensable. Pour peu que le souverain ne tienne plus beaucoup à soutenir encore le fardeau du pouvoir, le ministre d'Etat sera tout prêt à l'accepter; il deviendra le maître, sinon en titre, du moins en fait. Les autres ministres, quel que soit d'ailleurs leur sentiment personnel, devront compter avec lui, ne rien faire sans son avis, sous peine d'être desservis, soit auprès du souverain, soit auprès du Corps législatif. Sans paraître toucher à rien, il fera tout, il sera tout. Quant au pays, impuissant sinon muet, il assistera à tout cela sans avoir le droit d'intervenir, d'autant plus irrité qu'il verra le pouvoir aux mains de ceux qui ne sont pas ses mandataires, et qui n'ont à répondre de rien devant lui.

On nous reprochera sans doute de vouloir rajeunir et remettre à l'ordre du jour cette idée de la responsabilité ministérielle, qui semble, depuis vingt années, avoir subi le sort de tout ce qui se rattachait aux institutions parlementaires. Ces questions-là ne vieillissent pourtant qu'aux yeux de ceux qui ont intérêt à les enterrer pour jamais, et qui voudraient les empêcher de renaître en les faisant passer pour mortes. Il est d'usage, dans un certain monde, toutes les fois qu'on parle de la responsabilité des ministres, de la peindre sous les plus noires couleurs, de la présenter aux yeux comme un instrument d'anarchie et de désordre, comme

institution dangereuse et funeste, que les gens tranquilles et honnêtes, les esprits conservateurs, ne doivent ni regarder, ni désirer. Voyons ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces allégations, et ce qu'est en réalité la responsabilité ministérielle.

II

Une idée fort répandue, mais que nous croyons devoir rejeter tout d'abord, est celle qui consiste à distinguer deux sortes de responsabilités : l'une civile ou ordinaire, l'autre politique et spéciale. Les chartes de 1814 et de 1830 consacraient cette distinction, que Benjamin Constant combat en ces termes : « Si je confie à un homme la gestion de ma fortune, et qu'il abuse de ma confiance pour faire des actes évidemment contraires à mes volontés et à mes intérêts, il en est responsable. Mais si ce même homme force mon coffre-fort pour m'enlever une somme que je ne lui aurais pas confiée, on ne dira pas qu'il est responsable comme mon agent, mais il sera punissable pour atteinte portée à ma propriété. » La responsabilité ministérielle n'embrasse que les actes faits par un ministre dans l'exercice de ses fonctions, en vertu de ses pouvoirs spéciaux ; pour tous les autres, il reste soumis à la loi communé. Dans un seul cas, la responsabilité devra s'appliquer à une violation de la loi ordinaire : c'est quand cette violation aura été spécialement autorisée ; ainsi en Angleterre, quand l'*habeas corpus* a été suspendu, et en France, sous l'empire des lois de sûreté générale. Alors, en effet, l'illégalité est en quelque sorte légale. Hors ces circonstances exceptionnelles, le droit commun doit s'appliquer. « Je suppose, dit M. Ed. Laboulaye, qu'un ministre fasse arrêter un citoyen, ou saisisse ses papiers sans que la loi l'y autorise ; on n'y verra en France qu'un excès de zèle, ou tout au plus une erreur regrettable. Celui qui aura souffert n'aura pas le droit d'en appeler aux tribunaux et d'obtenir réparation. En Angleterre, on assignera le ministre devant la justice ordinaire, et on lui demandera quelque cent mille francs de dommages-intérêts. En vain il invoquera la sûreté de l'Etat, le salut public et autres arguments à l'usage de l'arbitraire ; s'il n'allègue pas un texte de loi qui justifie sa conduite, il sera condamné. Aussi les ministres anglais ont-ils des lumières qui manquent aux nôtres ; ils connaissent la loi et ne l'oublient jamais. » Pour faire l'éducation civique d'un fonctionnaire, il n'est rien de tel que la responsabilité pécuniaire. « Quand on doit payer son ignorance, on est bien vite éclairé. »

La Constitution belge, au contraire, assimile complétement les

actes que fait un ministre dans l'exercice de ses fonctions à ses actes ordinaires; pour les uns comme pour les autres, le jugement de l'action, soit publique, soit civile, est dévolu à la Cour de cassation [1]. Cette attribution est fausse; et nous préférons le système anglais, qui exclut toute juridiction spéciale quand il s'agit d'appliquer à un ministre les lois ordinaires. En vain viendra-t-on dire que le crime ou délit commis par un aussi haut fonctionnaire acquiert un caractère spécial de gravité et de publicité. Ce n'est là qu'une circonstance aggravante, qui ne modifie nullement la nature de l'acte. Est-il besoin, d'ailleurs, de connaissances et de lumières spéciales pour juger un ministre coupable de quelque attentat contre la vie, la propriété, la liberté d'un citoyen? Les juges et les jurés ne sont-ils pas, en toutes circonstances, exposés à se tromper? Seront-ils moins infaillibles pour un ministre que pour un coupable ordinaire? Ne doit-on pas présumer, au contraire, que les chances d'erreur seront ici beaucoup moins grandes, et que les tribunaux, redoublant de soin et d'attention, redouteront plus que jamais l'injustice même la plus légère? Et en admettant qu'ils puissent se tromper, le jugement ne sera-t-il pas contrôlé par les juridictions supérieures?

Il serait à craindre, ajoute-t-on, que les tribunaux ordinaires ne fussent influencés et gênés par le haut caractère des accusés, et n'eussent pas toute l'indépendance nécessaire pour se prononcer avec impartialité et justice. Les membres du tribunal chargés de juger un ministre doivent être indépendants sous deux rapports. Ils doivent être inattaquables dans leur position actuelle, offrir à la société la grande garantie d'inamovibilité. Il ne faut pas qu'on puisse, dans chaque circonstance particulière, écarter du tribunal compétent les membres qui seraient soupçonnés, pour un motif quelconque, d'être favorables ou défavorables à l'accusé. En second lieu, les juges des ministres doivent occuper une position aussi élevée que possible, qui n'ait rien à espérer du pouvoir ou du peuple. Il faut des hommes placés à la tête de la hiérarchie de l'ordre dont ils font partie, et inaccessibles à la corruption. Cette objection est pleine de justesse; mais elle prouve seulement que l'indépendance des tribunaux est une garantie essentielle de leur impartialité. Les juges auront beau être inamovibles, s'ils relèvent du gouvernement, s'ils attendent de lui leur avancement ou leur disgrâce, ils seront toujours, quoi qu'on fasse, des fonctionnaires du pouvoir, soumis à l'influence ministérielle et administrative.

Une fois établi que la responsabilité ne s'applique qu'aux actes accomplis par un ministre dans l'usage de ses pouvoirs et l'exercice

[1] Constitution belge.

de ses fonctions, il faudrait déterminer les divers cas de culpabilité. Bien des lois ont essayé de le faire depuis 1789, les unes cherchant à n'omettre aucun détail, à tout prévoir, à tout régler ; les autres se bornant à des principes généraux, destinés à guider la jurisprudence. En Belgique, le congrès national s'est contenté de proclamer le principe de la responsabilité ministérielle, laissant à ceux qui viendraient après lui le soin de faire une loi détaillée et précise. En Angleterre et aux Etats-Unis, on admet simplement que les ministres sont soumis à un *impeachment*, c'est-à-dire à un acte de mise en accusation. Les législateurs de ces pays ont compris qu'une loi sur cette matière délicate ne peut être que l'œuvre de l'expérience, et qu'il valait mieux, en attendant, s'en tenir à des principes généraux, que de s'exposer à tracer des limites inexactes, propres seulement à gêner l'action de la justice. Les ministres sont les agents responsables du pouvoir exécutif. Or, l'action de celui-ci se manifeste sous les formes les plus variées; comment saisir par la pensée l'ensemble de ces modes d'action, de ces besoins, de ces rapports, sans en omettre un seul, sans laisser dans l'institution tout entière des lacunes regrettables, et compromettre ainsi les intérêts les plus graves? Au contraire, un principe général embrasse nécessairement, et sans la moindre difficulté, tous les cas qui peuvent se présenter et qu'il peut paraître utile ou nécessaire de prévoir. Un corps éclairé et impartial parviendra toujours à séparer les faits qui réclament une poursuite et une condamnation de ceux qui doivent rester indifférents au pouvoir social et à la justice répressive ; une définition trop étroite entraînerait son jugement. Si, au contraire, il se laisse diriger par les passions politiques, presque toujours partiales, ce corps éludera l'énumération la plus minutieuse comme le principe le plus large ; il méconnaîtra toutes les précautions du législateur et foulera aux pieds toutes ses dispositions. L'organisation de la responsabilité ministérielle est donc difficile à régler, et, pour être complète, elle doit comprendre à la fois les grandes crises politiques comme les détails journaliers de l'administration. Il n'y a point, en Angleterre, de loi spéciale sur la responsabilité ministérielle. Mais il résulte de nombreux précédents et d'actes du Parlement que la Chambre des communes a le droit de mettre en accusation tout conseiller de la couronne, pair ou *commoner*, pour trahison ou tout autre crime ou délit, et de le traduire devant la Chambre des pairs ; qu'un acte d'accusation posé par la Chambre des communes se poursuit de session en session, de parlement en parlement, nonobstant les prorogations et les dissolutions; que l'accusé n'est point admis à invoquer un pardon antérieur de la couronne.

Le principe général une fois posé, la règle de responsabilité une fois établie, on pourra alors chercher à déterminer quels sont les cas de poursuite. En somme, ces cas ne seront pas très nombreux, car le Code pénal renferme déjà quelques dispositions contre les prévarications ministérielles. Ainsi l'art. 115 déclare que si un ministre a ordonné ou fait quelque acte arbitraire, attentatoire soit à la liberté individuelle, soit aux droits civiques d'un ou de plusieurs citoyens, soit à la Constitution, il sera puni du bannissement. Nous devons mentionner une excellente institution qui a malheureusement disparu. Un sénatus-consulte du 28 floréal an XII avait établi une commission sénatoriale de la liberté individuelle et une commission sénatoriale de la liberté de la presse ; ces commissions devaient veiller à ce qu'aucun attentat ne fût commis contre ces deux libertés, et faire réparer les infractions dans des délais fixés. L'art. 174 du Code pénal prévoit le cas de concussion. Nous pourrions citer encore d'autres articles du même Code. Devra-t-on rendre les ministres responsables même de leurs omissions ? Pour les omissions volontaires, il ne peut y avoir de doute. Par exemple, si, après une dissolution des Chambres, un ministre ne convoque pas les électeurs, il sera coupable et pourra être mis en accusation. La question est plus délicate pour les omissions involontaires, qui résultent d'ignorance ou de négligence. Nous croyons pourtant que la cause de l'omission est indifférente. Vainement invoquerait-on la raison d'Etat ; vainement opposerait-on la difficulté de l'administration et des fonctions ministérielles. Chez un ministre, l'habileté est un devoir; l'impéritie ou l'ignorance, une faute. Ne voyons-nous pas nos lois prononcer des peines, sans distinguer entre le dol et la faute, contre les conservateurs des hypothèques, les notaires, les officiers de l'état civil, les greffiers, les avoués, les huissiers ? Et si des fonctionnaires inférieurs sont exposés à des poursuites pour une simple faute à plus forte raison, la loi a-t-elle le droit d'imposer la même responsabilité aux ministres, dont la position élevée suppose la plus haute somme de talents, de connaissances et de zèle, et dont la mission consiste à sauvegarder les intérêts les plus graves.

Un ministre doit être, en second lieu, responsable toutes les fois qu'il fait un acte contraire à la Constitution, soit que cet acte émane directement de lui, soit qu'il ait été fait par un agent inférieur, sur l'ordre du ministre. Nous ne saurions admettre l'opinion de ceux qui voudraient rendre les ministres responsables de toutes les fautes commises par leurs subordonnés. Il faut, à cet égard, établir une distinction. Si l'acte rentrait dans les attributions de l'agent, et qu'il ait été ordonné par le ministre ou commis avec son approbation, ce dernier sera responsable. e fonctionnaire le sera-t-il aussi ?

Cette question est plus délicate. Il paraîtrait, au premier abord, que cet agent, n'ayant fait qu'exécuter des ordres supérieurs, dût être, par cela seul, à l'abri de toutes poursuites. Cette doctrine est victorieusement repoussée par Benjamin Constant, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité. « Si vous ne punissiez, dit-il, que le ministre qui donne un ordre illégal, et non les agents qui l'exécutent, vous placeriez la réparation si haut, que souvent on ne pourrait l'atteindre. Ce serait comme si vous prescriviez à un homme attaqué par un autre de ne diriger ses coups que sur la tête et non sur les bras de son agresseur, sous prétexte que le bras n'est qu'un instrument aveugle, et que dans la tête est la volonté, et par conséquent le crime. » Mais si de la nécessité de soumettre de la sorte les agents inférieurs à des châtiments quand ils exécutent des ordres coupables vous infériez que, pour les objets qui sont dans la véritable sphère de la responsabilité, ils peuvent aussi être poursuivis, vous jetteriez dans les idées une confusion qui entraverait toutes les mesures du gouvernement et qui rendrait sa marche impossible. Il est évident que la responsabilité proprement dite ne pèse point sur les agents inférieurs, c'est-à-dire que ces agents ne sont responsables que de l'exécution stricte des ordres qu'ils reçoivent. Quand il s'agit d'attentats contre la sûreté, la liberté, la propriété individuelles, comme ces attentats sont des délits, ceux qui prêtent leur coopération à ces délits ne peuvent être mis à couvert par aucune autorité supérieure. Mais dans ce qui a rapport à l'usage, bon ou mauvais, d'un pouvoir légal, comme les ministres seuls peuvent connaître si l'usage qu'ils font de ce pouvoir est bon ou mauvais, ils sont seuls responsables. Ainsi, le gendarme ou l'officier qui a concouru à l'arrestation illégale d'un citoyen n'est pas justifié par l'ordre d'un ministre, parce que celui-ci n'avait pas le droit de donner cet ordre. Mais s'il s'agit d'une guerre injuste ou funeste, d'un traité de paix désavantageux ou déshonorant, tout le monde sent que ni l'ambassadeur qui a signé le traité, s'il s'est conformé en tout aux instructions qu'il avait reçues, ni le général qui a commandé, ni le soldat qui a servi dans la guerre, ne peuvent être recherchés.

A qui appartient le droit de mettre les ministres en accusation? La réponse à cette question se trouve déjà faite par ce que nous avons dit au commencement de ce travail : le ministre doit être responsable devant le pays, c'est-à-dire devant la Chambre des députés. Mais quel tribunal sera appelé à les juger? Ici, nous admettrons la juridiction spéciale, que nous avons repoussée quand il s'agissait de la responsabilité civile. Sous les Chartes de 1814 et de 1830, les ministres étaient jugés par la Chambre des pairs, qui of-

frait, en effet, toutes les garanties d'indépendance et de lumière, et qui trouvait là une des raisons majeures de son existence. Pour nous, tout en accordant nos sympathies au régime parlementaire, nous ne serions guère partisan de la pairie comme haute cour de justice, parce qu'elle nous paraît se prêter plus que tout autre tribunal à l'influence des intérêts politiques et des idées ambiantes, de nature à échapper, par conséquent, à la stricte impartialité. Nous préférerions, sans hésiter, pour juger les ministres mis en accusation, la cour de cassation, comme en Belgique.

III

Les cas de mise en accusation dont nous venons de parler se présenteront bien rarement; les exemples n'en sont pas nombreux dans les annales des gouvernements parlementaires, et c'est ailleurs que nous devons chercher l'application la plus fréquente et la plus avantageuse de la responsabilité ministérielle. C'est elle que Mirabeau signalait dans un de ses plus admirables discours, celui qu'il prononça le surlendemain de la prise de la Bastille, à propos du renvoi de Necker. On discutait sur le point de savoir dans quelle mesure et de quelle manière les représentants pouvaient influer sur *le choix* et le renvoi des ministres. Mounier avait prétendu que refuser sa confiance à un ministre investi de la confiance du roi, c'était obliger le souverain à le renvoyer et attenter à sa prérogative ; c'était aussi favoriser les vues ambitieuses, l'esprit d'intrigue, et importer en France « un des abus qui poussaient l'Angleterre à sa perte. » Mirabeau se leva, et défendit dans une vive réplique le principe qu'on attaquait : « S'il est, dit-il, une maxime impie et détestable, c'est celle qui interdirait à l'Assemblée nationale de déclarer au monarque que son peuple n'a point confiance dans ses ministres. Cette opinion attaque à la fois et la nature des choses, et les droits essentiels du peuple, et la loi de responsabilité. On dit, à la vérité, qu'en vertu de cette loi, les ministres pourront toujours être accusés, jugés, punis. Cela est vrai. Mais n'est-il pas absurde de n'admettre aucun intervalle entre un morne silence et une dénonciation sanguinaire? Se taire ou punir, obéir ou frapper, voilà le système de nos adversaires. Et moi, j'avertis avant de dénoncer, je récuse avant de flétrir, j'offre une retraite à l'inconsidération et à l'incapacité avant de les traiter de crimes. Qui de nous a plus de mesure et d'équité ? »

Ce qui importe surtout, c'est de ne pas laisser le pouvoir entre des mains inhabiles ou deshonnêtes. Et on pourrait à la rigueur se passer d'une loi, si, en fait, les ministres ne pouvaient se maintenir

que par un accord complet avec les volontés nationales. « On a adopté pour cela la plus simple des formes, dit M. Thiers. On place les dépositaires de l'autorité souveraine en présence des élus du pays. Une solennelle discussion s'engage entre les uns et les autres, sous les yeux de la couronne, sous les yeux du pays; et si, à la suite de cette discussion, une improbation, quelque légère qu'elle soit, se manifeste, les représentants de la couronne se retirent devant cette désapprobation. Grâce à ce procédé, on a substitué à des lois draconiennes quelque chose de bien plus honorable, la susceptibilité d'honnêtes gens qui ne veulent gouverner le pays qu'avec son assentiment. » Certes, nous ne refusons pas de présumer l'honnêteté, la droiture, la délicatesse chez les agents dépositaires du pouvoir. Ne peut-il pas arriver cependant que l'un d'eux refuse de se retirer devant un vote hostile de la Chambre, et accepte l'antagonisme et la lutte entre le pays et lui? Ne peut-il pas se faire qu'un ministre, voyant les représentants de la nation désarmés et impuissants, se plaise à braver leur critique et leur blâme? Il faut donc que le Corps législatif ait le droit non-seulement de désapprouver les ministres, mais encore de les accuser quand ils se mettent ouvertement en contradiction avec lui.

Dira-t-on que c'est placer le gouvernement dans les Chambres, et consacrer une dangereuse confusion des pouvoirs? Cette confusion n'existe que dans l'esprit de ceux qui la voient. Donner au pouvoir législatif la faculté de surveiller et de juger les agents du pouvoir exécutif, n'est-ce pas simplement reconnaître le droit incontestable qu'a toute nation de n'être gouvernée que selon ses vues, et de contrôler la gestion de ses propres affaires? N'est-ce pas accorder au pays la plus efficace et la plus légitime de toutes les garanties contre les caprices ou les imprudences du pouvoir? Prétendra-t-on qu'il suffit, pour atteindre ce but, de déclarer le chef de l'Etat responsable devant la nation? Une pareille responsabilité, juste et naturelle en principe, n'a sa raison d'être que dans une république, où ces hautes fonctions sont temporaires. Au contraire, dans un pays où cette dignité est non-seulement à vie, mais héréditaire, où elle constitue le patrimoine d'une dynastie, cette responsabilité du souverain peut-elle être autre chose qu'une garantie vaine et illusoire?

Nous ne nous dissimulons pas qu'une assemblée législative peut avoir des partis pris et ne pas représenter toujours exactement l'opinion publique. Pour prévenir les abus qui pourraient en résulter, il existe un moyen bien simple : on accorde au souverain le droit de consulter le pays lui-même par une dissolution des

Chambres et un appel spontané à de nouvelles élections. Le pays prononce alors entre ses mandataires et le gouvernement.

Nous n'avançons rien, du reste, que notre histoire nationale ne puisse prouver. Il est une chose, en effet, à laquelle on ne pense pas assez : c'est que, de tous les gouvernements qui se sont succédé jusqu'à nos jours, tous, excepté le premier et le second empires, ont accepté et pratiqué la responsabilité ministérielle. Ce principe, introduit en France par la Révolution de 1789, fut consacré pour la première fois par la Constitution du 14 septembre 1791[1]. Celle de fructidor an III (22 août 1795) reproduisait la même disposition[2]. La Constitution du 22 frimaire an VIII se montre plus explicite encore. Elle distinguait, relativement à la responsabilité des ministres, les délits personnels ou privés et les faits relatifs à leurs fonctions. A l'égard des délits privés, les ministres étaient poursuivis devant les tribunaux ordinaires, mais après que les poursuites avaient été autorisées par le conseil d'Etat, restriction dangereuse, qui rendait illusoire le droit de poursuites. Quant aux délits de responsabilité, la connaissance en était attribuée à la haute-cour. D'après la Charte du 4 juin 1814, le droit d'accuser les ministres appartenait à la Chambre des députés. Mais les ministres ne pouvaient être accusés que pour fait de trahison ou de concussion. Le même article ajoutait que des lois particulières devaient spécifier cette nature de délits, et en déterminer la poursuite. Différents projets furent soumis, à cet égard, aux Chambres législatives, en 1814, 1817, 1819; mais aucun n'a été converti en loi. Quant au jugement des ministres accusés, il appartenait, comme nous l'avons dit, à la Chambre des pairs[3]. Les mêmes dispositions furent conservées par la Charte du 14 août 1830.

Soit, nous dit-on. La responsabilité ministérielle est ancienne en France ; mais quels résultats a-t-elle obtenus ? N'avons-nous pas vu tomber Charles X et Louis-Philippe, qui pourtant avaient des ministres responsables ? A cela nous répondrons : la responsabilité ministérielle n'empêchera pas assurément les révolutions qui ont leur principe dans la lutte des partis, les ambitions rivales, les crises religieuses et politiques. Mais il est d'autres révolutions; celles-là ont leur cause première dans l'irritation toujours croissante d'un pays qui se sent impuissant devant les fautes de ceux qui le dirigent, et qui ne possède aucun moyen légal d'intervenir comme juge et comme conseil dans les actes de son gouvernement.

[1] Art. 5, 7 et 8.
[2] Art. 152.
[3] Charte de 1814, art. 55.

Ces révolutions-là, la responsabilité ministérielle peut seule les éviter; seule elle présente aux difficultés qui peuvent naître de la méfiance et du mécontentement publics une solution sûre que l'on s'obstine vainement à chercher ailleurs.

Un bon ouvrage publié l'année dernière en Belgique nous a donné motif à ces courtes réflexions. Juriste distingué, M. O. de Denterghem, s'est attaché surtout à étudier la responsabilité des ministres au point de vue du droit public belge; il a consacré à chacune des questions que nous n'avons fait qu'effleurer de longs développements, remplis d'une véritable érudition. Le sujet n'y est pas seulement traité au point de vue de la doctrine et du fond; le livre renferme aussi une savante étude historique sur la constitution des principaux pays de l'Europe.

Ce qui nous a surtout frappé dans cet ouvrage, c'est la conviction sincère avec laquelle l'auteur analyse et fait ressortir les avantages de la constitution belge. Ce n'est pas, nous l'avouons, sans un sentiment d'envie que nous voyons, dans un pays voisin du nôtre, les écrivains discuter librement la constitution qui les régit. Là, en effet, l'acte fondamental n'est pas érigé en texte sacré qu'on ne doit ni juger, ni modifier. Chacun peut à son gré louer ou blâmer, et la liberté laissée à la critique ne fait que donner plus de prix à la louange. On comprend que les constitutions libérales n'aient rien à redouter de la libre discussion; elles y puisent au contraire une force que les constitutions despotiques sont impuissantes à rencontrer dans le plus dur système de répression.

JULES EVRARD.

LE

MONUMENT DE RAPPERSWILL

LETTRE DE ZURICH

Zurich, 17 août 1868.

Monsieur le Directeur,

Je suis Français; je pense donc faire partie du peuple le plus sensé, le plus fort, le plus civilisé qui soit en ce monde, et je n'aimerais point qu'on m'affirmât en face le contraire. Néanmoins, chose singulière! nos voisins les plus proches ne semblent pas courber la tête sans répugnance devant cette supériorité qui nous saute aux yeux, et qui les devrait aveugler. Si je mets le pied hors du logis, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, partout, je rencontre, à notre égard, quelque froideur, mêlée de vagues appréhensions; ce qui ne répond point, je vous l'avoue, à l'idée qu'on m'a donnée, dès le berceau, d'une autorité sévère mais juste, exercée paternellement et de temps immémorial par notre France invincible à l'égard d'une Europe reconnaissante, admirative et respectueuse. Cela me chagrine, n'en doutez pas, autant que cela m'étonne; le rôle de Providence est aussi doux à remplir pour un peuple entier que pour un seul homme; et ne fût-on que la trente-six millionnième partie d'une unité providentielle, on renonce mal aisément à descendre de son empyrée et à déposer son tonnerre. Le

pis, c'est que ces nations de rien, des ramassis de laboureurs, d'industriels, de savants, qui s'entendent peu à la vraie gloire et n'ont jamais fracassé noblement les épaules de leurs proches, se mêlent de nous donner par instants certains exemples qui m'ont bien l'air de ressembler à des leçons. D'autres Français que moi ont eu des surprises semblables, et me l'ont confié dans le trou de l'oreille. Notre devoir, à tous, serait-il désormais de nous claquemurer chez nous avec plus de rigueur et de ne point nous soustraire, par des échappées fâcheuses, à la contemplation immobile et assidue de notre propre grandeur! On sait de quelle félicité durable ont joui le Céleste-Empire, en Asie, et la sainte Russie, en Europe, tant qu'ils ont solidement barricadé leurs portes, au dedans comme au dehors. Peut-être serait-il temps d'assurer par un système semblable, consciencieusement organisé, la tranquillité de nos amours-propres et le repos de nos constitutions? Je vous laisse le soin d'apprécier, Monsieur le Directeur, ce qu'il peut y avoir de pratique dans cette idée; je ne vois pas, pour mon compte, de remède plus sûr à cette folle invasion des billevesées anglo-saxonnes, américaines et germaniques qui, depuis quelques années, trouble chez nous tant de cerveaux.

Quoi qu'il en soit (car je n'entends rien à la politique et ne lui cours point après), les impertinences de la canicule m'avaient seules chassé de Paris ces jours passés, et l'unique passion qui me jetait dans la libre Helvétie était l'innocente passion des ruisseaux qui chantent, des sapins qui verdoient, des vallons qui rafraîchissent. Voyez la male chance! La locomotive n'avait pas fait cinq tours de roue sur la terre étrangère, que des bandes tapageuses de soldats, le fusil au poing, le sac au dos, la pipe à la bouche, escaladaient en désordre tous les marche-pieds de notre convoi, et s'entassaient de toutes parts dans les wagons trop étroits en les emplissant de gros rires, d'odeurs vineuses et d'épaisses fumées. « Voilà qui est bon! pensai-je. Ici, comme chez moi, on aime à donner les coups autant qu'à les recevoir. L'occupation la plus honorable est partout de s'y faire la main; et ce petit pays comprend comme il faut le progrès! »

Rassurez-vous, Monsieur le Directeur. Mon amour-propre national n'eut guère ici lieu de souffrir. Il y a soldats et soldats, et je vis bien vite qu'en cette matière, toute la supériorité nous demeurait. Je renonce, en premier lieu, à vous décrire le bizarre accoutrement de cette milice indisciplinée, qui venait de piller sans doute la boutique poussiéreuse de quelque fripier centenaire; sur le dos, des habits de tous les temps; sur la tête, des coiffures de tout format. Tromblons évasés, shakos effilés, kolbachs hérissés, gibernes

battant les talons et buffleteries empêtrant les jambes, toute la défroque d'un autre âge s'y étalait avec une naïveté grotesque, qui prouvait la lésine de leur république en des matières si graves, et combien ces braves gens-là ignorent la puissance irrésistible qu'exerce l'éclat d'un bel uniforme sur tous les nobles cœurs. Les fusils seuls me parurent à la dernière mode, et les mines de ces hommes épais, quoique barbues, fort décidées. Ils m'apprirent qu'ils appartenaient à la réserve fédérale et qu'ils s'en retournaient à leurs affaires, une fois les exercices terminés. « C'est bien cela! leur dis-je; on vous appellerait chez nous des gardes nationaux. Vous n'appartenez point, je le vois, à l'armée régulière. » Mon propos parut les surprendre, et l'un d'eux se mit à rire : « Armée régulière ! Que voulez-vous dire ? L'armée, c'est nous. Chacun est soldat ici, comme chacun est citoyen ; personne n'échappe à l'un de ces devoirs. Dès l'âge de quinze ans, on nous met le fusil en main, nous ne le déposons qu'à quarante-quatre ans. Des exercices réguliers nous tiennent préparés à nous défendre, s'il en était besoin. D'ailleurs, chacun de nous a ses affaires, son travail, sa famille; s'il ne redoute point la guerre, il n'a nulle raison de la désirer. En temps de paix, nos 22 cantons n'entretiennent que 6,600 hommes de troupes permanentes, pour former noyau et parer aux événements; en temps de guerre, du jour au lendemain, nous serons 181,000 hommes sous les armes. Les dépenses *improductives* nous répugnent, voilà pourquoi nos shakos font rire! Nous réduirions même encore notre petite armée si nous n'avions des voisins singuliers, qui ont toujours l'air de ne savoir sur quel pied danser! En attendant, ils ne cessent de compter et de recompter leurs canons, d'en fabriquer de plus gros et de les bourrer jusqu'à la gueule! Si confiant qu'on soit, cela vous tient sur le qui-vive? » Je vis bien qu'il voulait parler de la Prusse, et j'allais m'efforcer de prouver que nous materions aisément les Allemands, quand le convoi s'arrêta; et nous nous saluâmes.

Un peuple qui n'a pas d'armée est un peuple capable de tout; je m'aperçois peu à peu que celui-ci n'a pas de gouvernement. Vous et moi, qui sommes de bonne race latine, et aimons à être un peu rudoyés par la main que nous chérissons, ne donnerions sans doute pas ce nom à une compagnie de sept braves messieurs qui se réunissent tous les jours à Berne, devant une table verte, en regardant couler l'Aar entre ses rives herbeuses. Comment mettre sept têtes sous un même bonnet, et de quelle façon les enfants seront-ils formés à l'amour des souverains, s'ils n'en peuvent apprendre le respect sur la face parlante de l'argent monnayé? Une dame, couronnée d'épis, assise sur des ballots, qui n'est point vivante, que

personne n'a vue, n'est point propre, vous me l'avouerez, à satisfaire les yeux ni le cœur d'une nation positive. Celle-ci ne l'est point, je vous l'assure, car sa constitution y établit l'anarchie. « Art. 3. Les cantons sont souverains, en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale. » Et la force des habitudes y est si grande, que toutes ces souverainetés, protestantes ou catholiques, allemandes ou françaises, italiennes ou romanches, aristocratiques ou démocratiques, y font côte à côte leurs petites affaires le plus tranquillement du monde, sans se douter de leur malheur et de la gloire qu'il y aurait pour elles à remettre le soin de leur liberté à quelque potentat énergique. Il va sans dire que la presse n'y connaît point de frein, et que les journalistes, pour s'y faire lire, n'y peuvent compter sur le bruit des procès scandaleux et des condamnations maladroites. La seule attention que les lois aient pour eux, est de leur procurer, bon gré, mal gré, des lecteurs; le droit à l'ignorance, ce droit sacré qui trouve encore chez nous de si nombreux et si énergiques défenseurs, est tout à fait méconnu dans cette singulière contrée; et je n'ai point parcouru, de bon matin, les sentiers les plus abrupts de ses rudes montagnes, sans recevoir en chemin le bonjour des petits paysans qui s'en vont, le sac en bandoulière, prendre, à deux lieues de là, leur leçon d'écriture allemande et de lecture française.

Ainsi préparé par mes premières observations, rien ne devait plus m'étonner. J'appris donc, sans m'émouvoir, ces jours passés, que des Polonais émigrés préparaient, au vu et au su de tous, une manifestation solennelle contre la Russie, sans que les autorités du territoire s'en parussent inquiéter. Quand je dis manifestations, je dis peu. Des manifestations, malgré les arrêtés, malgré les sergents de ville, nous en avons vu, nous en verrons! On se promène, on gesticule, on crie, quelquefois on casse des lanternes; la nuit vient, chacun se couche. A Rapperswill, c'était plus compromettant; il s'agissait d'inaugurer, en terre helvétique, un monument polonais destiné à rappeler aux Polonais de l'avenir, par l'énumération de toutes les douleurs du passé, leurs devoirs de patriotes, de fils et de vengeurs. Et quel moment prenaient-ils, ces audacieux, pour évoquer leurs sanglants souvenirs? L'heure même où le czar annonçait d'un air doux à l'Europe en paix que toutes les parties de son vaste empire s'endormaient avec un bonheur égal dans une quiétude commune; le moment précis où ce souverain gracieux, après avoir enlevé aux Polonais le souci de leur propre gouvernement, mettait le comble à ses bontés en leur permettant d'oublier leur langue nationale, devenue langue morte, et de s'exprimer désormais dans un langage plus convenable, qu'il avait soin d'ailleurs de leur faire en-

seigner délicatement par ses soldats. Voilà des gens bien entêtés, vous m'avouerez, pour se redresser encore quand un si grand empereur a daigné les clouer de ses propres mains dans la bière, et dresser lui-même leur acte de décès! Et ne sont-ce pas des paysans bien mal appris et bien imprudents, ceux qui leur prêtent une haute montagne, au beau milieu de l'Europe, pour s'y réfugier, pour y tendre les mains à la face du soleil, et crier à tue-tête, de façon à réveiller le fossoyeur : « Non! nous ne sommes pas morts! »

Le spectacle méritait d'être vu, n'est-ce pas, Monsieur le Directeur? Hier, de bon matin, je pris donc passage sur le *Republikaner* qui traverse le lac de Zurich dans toute sa longueur. Ce lac, vous l'avez vu, je crois; vous connaissez la claire sérénité de ses eaux pâles, la richesse éblouissante des végétations variées qui couvrent ses bords, et le splendide entassement de montagnes échelonnées qui l'embrasse, sans trop l'étreindre, de tous les côtés à la fois. Aucune de ces arêtes violentes, de ces hauteurs abruptes qui ferment brusquement l'horizon, sur les lacs plus sauvages de l'intérieur. Les chaînes allongées des cîmes de l'Oberland s'y superposent de loin par des ondulations insensibles, et l'œil, charmé par la gradation des teintes douces, y peut monter, sans fatigue et sans effroi, des berceaux de vignes touffues qui trempent leurs bras dans l'eau claire, jusqu'aux pointes étincelantes des hauts glaciers, qui blanchissent dans la hauteur du ciel, parmi la traînée des nuages immobiles. Rapperswill, gros bourg de 3,000 habitants, s'allonge, au pied d'une haute colline, sur la rive gauche, à l'endroit où le lac se resserre assez tout d'un coup pour qu'un pont de bois, posé sur cent quatre-vingts piliers (pont bâti en 1350) puisse unir les deux bords. A quelques lieues, dans la montagne, sur la droite, est situé le fameux pèlerinage d'Einsiedeln, et le pont, les jours de fête, est d'ordinaire couvert de pèlerins qui vont ou reviennent en psalmodiant à haute voix. En avant du pont, deux longues îles basses, vertes et marécageuses, pêle-mêle touffu et frais à l'œil de saules, de prairies et de peupliers, semblent prêtes à glisser sur l'eau comme des paquets de mousses flottantes; l'une d'elles, l'île d'Ufenau, dont le clocher rouge pointe dans la verdure, servit de refuge à Ulrich de Hutten, qui, malade et harcelé, y vint mourir en 1523.

Le site est grandiose, vous le voyez, et prête aux grandes scènes. Rapperswill lui-même s'y annonce de loin par les âpres silhouettes d'un vieux manoir des Habsbourg, dont les murailles dentelées et les tours en poivrières se dressent près de l'église, sur un promontoire avancé garni de longues terrasses, parmi des touffes épaisses d'énormes tilleuls. Au pied de ce château rustique, de construction grossière, vrai fief de comtes-paysans, le bourg moderne a éparpillé

sur la pente, et jusqu'au bord de l'eau, ses maisons blanches aux larges pignons, percées à jour par d'innombrables fenêtres, qu'encombre à tous les étages, suivant la mode germanique, la réjouissante rangée des géraniums, des lauriers-roses, des fuchsias, des vignes vierges et des volubilis. A ce mouvant fouillis de couleurs vives s'ajoute, en l'honneur de la solennité, l'éclat varié des drapeaux de toús les cantons, parmi lesquels flotte, presque partout, l'étendard rose et blanc de la Pologne, et scintillent même çà et là les étoiles argentées de la grande république du Nouveau Monde.

Nuls autres apprêts d'ailleurs, et nul tapage. Ni canonnades, ni fusillades. Peu à peu seulement, les longues rues et les quais s'emplissent d'hommes de tous les âges, en costumes de route, qui s'abordent, s'embrassent, causent tout bas, la plupart avec un type slave si prononcé qu'on ne les peut confondre avec les indigènes, d'un sang moins sûr et d'une tournure moins dégagée. Dans l'après-midi, tout ce monde se groupe peu à peu devant l'hôtel du Cygne, où le comte Plater, organisateur de la fête, reçoit les étrangers. Vers trois heures, le bateau de Zurich, qui porte les députations de tous les pays, se montre à portée de fusil, et du haut de ses ponts, surchargés de passagers, s'élance tout à coup, poussée à la fois par des poitrines mâles et des cuivres éclatants, l'héroïque lamentation du grand hymne national : *Boez cos Polske*, l'hymne de Varsovie et des massacres de 1863. Un grand cri répond de la terre, et la foule, qui s'y était amassée en silence depuis une heure, entonne à son tour le chant mélancolique, qui s'élève de toutes parts vers le ciel.

Alors, Monsieur le Directeur, sur ce quai de village il se passa une scène des plus simples, qui fut aussi des plus touchantes. Chacun des passagers que le bateau apportait, la plupart combattants de la dernière insurrection, était reconnu et acclamé par ses compatriotes à mesure qu'il mettait pied à terre. Tel qu'on croyait fusillé reparaissait, tel qu'on attendait ne se trouvait pas. Des jeunes gens entouraient leur vieux chef, aux jambes fléchissantes, qu'ils n'avaient point revu depuis la retraite désespérée, dans les forêts en feu, vers des frontières inhospitalières. Beaucoup semblaient manquer au rendez-vous, et on voyait çà et là de sinistres hochements de tête et des échanges rapides de soupirs réprimés ; puis la joie de revoir les vivants l'emportait un instant sur le regret des morts, et les serrements de main reprenaient, et les embrassades et les vivats à la patrie ! Certes tous les gens qui étaient là n'étaient point des Slaves : des Parisiens, comme moi, des Anglais, des Allemands regardaient par curiosité ou par sympathie. En ce moment pourtant, il n'y eut qu'une nation : je vis une lueur humide dans tous les yeux !

Vous décrirai-je, par le détail, la cérémonie qui suivit et le monument inauguré ? Cérémonie et monument, des deux je n'ai qu'une qualité rare à louer, leur simplicité. Une colonne de granit, d'ordre composite, sur piédestal de marbre, surmontée d'un aigle aux ailes étendues, et qui se ramasse sur lui-même pour reprendre essor ; une inscription polyglotte, gravée sur les quatre faces du piédestal, entre les épées, les fusils et les faux, quelques discours prononcés sans roulements de tambour, sans applaudissements, sans effets de théâtre, en plein air, dans une tribune de verdure ; au point où les têtes étaient, il n'en fallait pas tant pour porter au comble les émotions.

L'inscription, la voici : « L'Esprit immortel de la Pologne, par une lutte sanglante et séculaire, proteste contre l'oppression de la force, et sur le libre sol de l'Helvétie fait appel à la justice de Dieu et du monde. »

Quant aux discours, les journaux politiques vous en donneront sans doute le texte. Polonais, Allemands, Français, tous ceux qui prirent la parole la prirent avec la même émotion, et, de quelque forme oratoire ou poétique, pacifique ou guerrière qu'ils l'aient revêtue, leurs conclusions étaient les mêmes : « Confédération pacifique des Etats européens, résistance à l'envahissement russe ! » Le comte Plater, qui parla d'abord, remit, au nom de ses compatriotes, la garde de la colonne commémorative à la nation suisse ; le président du conseil de Rapperswill, M. Helbing, l'accepta, au nom de ses concitoyens. M. Schmitt, l'historien, de Lemberg, M. Cornelius Upski, le poète, laissé naguère pour mort sur la chaussée de Varsovie, rappelèrent ensuite toutes les souffrances de leur patrie avec un accent profondément pathétique et douloureux. M. Anatole de la Forge, député du comité franco-polonais, de Paris, leur répondit, au nom de la France, toujours émue des grandes douleurs patriotiques, toujours triste et mécontente lorsqu'elle n'a pu les consoler, ni prêter au droit et à la justice, en quelque lieu qu'ils soient opprimés, d'autres secours que ceux de sa sympathie et de sa commisération. Le discours de M. Sachser, landamman du canton de Saint-Gall, fit une grande impression sur l'assistance ; aucun des orateurs ne sut tirer mieux parti du magnifique paysage au milieu duquel se passait cette scène grandiose, et des souvenirs évoqués par les hommes rassemblés de toutes parts sur cette colline. Pour mon compte, je n'oublierai jamais cette éloquence nette, fière et robuste, qui fait sonner si clairement les syllabes vibrantes d'une langue mâle et forte, ni ces rapides images, empruntées si simplement à la nature par un esprit germanique épris volontiers de toutes choses, et mêlées tout d'un coup et sans effort aux déve-

loppements politiques, ni cette tête vigoureuse et saine, vive à la fois et hardie, qui promenait, avec un noble orgueil, ses regards sur toutes les grandes cîmes déroulées silencieusement autour des eaux éclatantes, en s'écriant : « Celui qui a une patrie comme celle-ci sait bien ce qu'on peut souffrir à la perdre. Non, Polonais, vous ne mettez point à tort votre confiance en nous. Oui, nous vous recevons amicalement, librement, pacifiquement, avec une entière compassion, au milieu de nous. La Suisse libre ne connaît pas les paroles menteuses, ni les artifices de la diplomatie. Nous veillerons sur ce monument, qui, comme le monument du Golgotha, n'est point un symbole de mort, mais un symbole de résurrection. »

Après M. Sachser, M. Kinkel, le poète prussien, professeur à l'école polytechnique de Zurich, au nom du parti démocratique allemand, insista plus vivement encore sur la nécessité pour l'Europe d'oublier ses haines internationales.

La fête se termina le soir par un banquet, dans la grande salle de l'hôtel du Cygne, banquet des plus simples, je vous assure, banquet à la portée de toutes les bourses, banquet d'exilés, de soldats, d'étudiants, banquet touchant néanmoins, grave et cordial à la fois. Des adresses nombreuses y furent lues, adresses reçues de tous les bouts du monde. Des toasts non moins nombreux y furent portés, accompagnés presque tous de discours politiques, parmi lesquels ceux du général hongrois Perczel et de notre historien Henri Martin, furent écoutés avec le plus d'attention et applaudis avec le plus de chaleur ; tous deux, sortant des phrases vagues et des lamentations inutiles, mettaient tour à tour la question polonaise sur le terrain des faits et donnaient à la malheureuse nation et à l'Europe entière quelques conseils qui parurent acceptés de l'Assemblée. L'un termina sa harangue en portant un toast « à la noble Suisse ! » le second « à l'alliance des peuples ! »

Sur les onze heures, chacun se retira. Voilà tout, Monsieur le Directeur ! Ces fêtes internationales ne ressemblent point sans doute à nos belles fêtes parisiennes, et nous savons mieux donner à nos anniversaires funèbres une solennité pompeuse, qui en atténue la tristesse aux cœurs sensibles. Rien n'était plus facile, à Rapperswill, à défaut d'illuminations inconvenantes, d'entortiller tous les arbres de crêpes noirs et d'encombrer les rues de couronnes d'immortelles. Ni Suisses ni Polonais, je dois le dire, n'ont songé à ces étalages de deuil. J'ai vu pleurer, je vous l'ai dit, je n'ai pas vu pleurnicher, et j'ai compris que je me trouvais au milieu de deux nations viriles.

Quant à l'envie de rire d'autrui, mon envie française que j'avais apportée la veille, elle était bien passée depuis longtemps, je vous

le jure ; et sur le lit de camp que je me suis procuré à grand'-peine dans ce village envahi, j'ai passé une pauvre nuit. D'étranges hallucinations m'ont tenu haletant de longues heures ; car je voyais tour à tour repasser devant mes yeux tous ces horribles spectacles que rappelle ce mot de Pologne, toutes ces scènes sinistres que nous racontaient les journaux il y a cinq ans. Vous vous le rappelez : c'était en 1863, à l'époque du carnaval, un bien mauvais moment pour aller se battre, venger ses morts et se faire fusiller! Je m'en souviens bien, et que nombre de gens comme il faut ne trouvaient point la chose convenable, et se plaignaient de ces dépêches lugubres qui tombaient sur la table, entre les truffes et le champagne, comme des gouttes de sang du plafond, et qui obscurcissaient le front des convives! Cette nuit, j'ai tout revu, tout cela, ces combats inégaux des paysans faucheurs, dans les grandes forêts, contre les escadrons de cosaques, et ces longues traînées rouges qui, au lever du soleil, trahissaient sur la neige foulée la direction des fuyards ; j'ai revu ces grandes rues de Varsovie, effroyablement silencieuses ; tout à coup, j'ai entendu l'hymne qui s'élevait, une voix d'officier qui commandait, un long roulement de fusillades, puis de nouveau le silence. Quels fantômes, quels rêves, quels cauchemars ! Dans les cours des casernes, des chairs craquants sous les lacets du knout ; dans les prisons, des agonisants traînés à la torture ; aux portes des villes, les corps balancés au gibet ; dans les campagnes, des prisonniers entassés dans des chariots ! Non, non ! je ne riais plus ! Ce matin, je me suis éveillé en criant : « Justice éternelle ! est-ce qu'on tue ainsi les peuples ! » Non, je ne riais plus. Et personne ne riait à Rapperswill ! Et je défie un homme au monde de rire quand il y pense ! Lui-même, lui, l'Empereur de toutes les Russies, croyez-vous qu'il rie !

Ce matin, l'air frais a dissipé ces images funèbres. Sur le bateau où j'ai pris passage, avec un grand nombre d'exilés rencontrés la veille, une bande assez nombreuse de fillettes des montagnes, qui s'en allait à l'école, n'a cessé de chanter en chœur de ces airs frais et charmants que les enfants de ce pays apprennent de bonne heure à mettre à plusieurs voix. Les visages se sont déridés, les yeux ont souri, les lèvres se sont remises à parler. Que resterait-il dans ce monde sanglant, s'il n'y restait l'espérance ?

GEORGES LAFENESTRE.

REVUE CRITIQUE

Deutsche Abende. Soirées allemandes, par B. AUERBACH.. Nouvelle série [1]. 1 vol. in-8°. Stuttgardt, 1867.

En France, nous ne connaissons guère qu'un Auerbach, le conteur d'histoires villageoises. Mais il y a dans le célèbre romancier un autre homme encore, un critique, un penseur qui aborde les problèmes les plus élevés de l'art et de la vie. Tel nous le trouvons dans le roman intitulé *Sur la hauteur*, qui a eu l'an dernier une si grande vogue dans toute l'Allemagne, tel nous le trouvons dans les articles qu'il a réunis sous le nom de *Soirées allemandes*.

Cette universalité, M. Auerbach la doit plutôt, nous le croyons, à l'heureuse variété de son talent qu'à un de ces calculs si fréquents dans notre siècle éclectique. Il la doit peut-être aussi à cette sorte de communauté littéraire qui existe entre les différentes classes de la nation allemande, et qui des poètes du peuple fait aussi ceux de l'aristocratie. Grâce à deux éléments, l'élément national et l'élément populaire, qui se trouvent, soit réunis, soit isolés, chez tous les grands écrivains de l'Allemagne moderne, M. Auerbach a pu rassembler dans un même volume les hommes en apparence les plus opposés, comme dans ses romans il a pu peindre les mœurs de son pays, depuis les mœurs des paysans jusqu'à celles de la cour. Son livre a donc une unité intime. Dans l'étude sur Uhland et dans l'étude sur la chanson, M. Auerbach nous montre le poète et la poésie populaires, — dans Hebel, le conteur populaire, — dans Jacques Grimm, le rival de Hebel dans ses *Contes* et le créateur de l'histoire de la vie allemande.

[1] Une première série a paru sous le même titre il y a une quinzaine d'années

Fichte est le philosophe patriote qui maintient l'indépendance de la pensée allemande pendant la domination française. Schiller, Gœthe... est-il nécessaire de dire à combien de titres ils se rattachent aux précédents et à l'idée fondamentale du livre? C'est du reste l'Allemagne elle-même qui a fait ce choix. Elle a célébré l'anniversaire séculaire de la plupart de ces grands hommes, et c'est à l'occasion de ces fêtes que M. Auerbach a prononcé les discours (sauf trois ou quatre) qui remplissent ce volume. On doit donc s'attendre à ne pas y trouver la critique pure, scientifique, qui serait déplacée dans des circonstances pareilles. L'imagination prend souvent le pas sur la raison; au lieu de juger, M. Auerbach se plaît à compléter son auteur, il se fait son collaborateur. Aura-t-on le courage de lui en faire un crime?

Le discours sur Uhland a été prononcé peu de temps après la mort du grand poète, du dernier grand poète de l'Allemagne. Il est encore tout chaud, pour ainsi dire, du souvenir de cette figure sympathique. L'homme était bien tel que ses œuvres nous donnaient le droit de le concevoir. Le milieu un peu terne dans lequel il vit laisse intactes la fraîcheur et l'originalité de son imagination, en même temps que sa modestie. C'est à peine s'il a conscience de sa gloire; il ignore toutes ces petites vanités que les écrivains d'outre-Rhin relèvent avec tant de complaisance chez nos grands poètes. « Uhland n'a pas eu de vie personnelle, dit M. Auerbach; les événements de la vie de son peuple ont été les événements de sa vie. » Nous pouvons ajouter : L'avenir de sa poésie sera aussi l'avenir de son peuple.

Hebel est le pendant d'Uhland. Il est le maître de la naïveté et de la malice. La population des bords du Rhin n'a pas eu de peintre plus fidèle, de poète qui se soit mieux modelé sur elle. Il est le prédécesseur de Knaus, de Vautier, de Meyerheim, dont le pinceau n'a pas de nuances plus délicates que le dialecte du poète badois. Chez lui comme chez Uhland, qui connaît le poète connaît l'homme. Un trait va nous peindre ce dernier. Il voulait faire une fondation pour offrir chaque dimanche aux vieillards de Hansen, son village natal, une chopine de vin. Il ne donna pas suite à ce projet, car il mourut sans testament. Mais l'idée ne fut pas perdue. En 1860, à l'occasion de son anniversaire séculaire, des admirateurs du poète réunirent une somme suffisante pour distribuer chaque année, le jour de son anniversaire, la chopine qui porte son nom.

Jacques Grimm vient naturellement se placer à côté d'Uhland et de Hebel. Lui et son frère Guillaume ont donné au peuple allemand la notion la plus approfondie de son passé intellectuel. « Chers compatriotes, dit J. Grimm dans la préface de son grand dictionnaire, chers compatriotes, allemands, à quelque contrée, à quelque confession que vous apparteniez, venez, entrez dans le temple à tous ouvert de votre vieille langue nationale. Votre force de peuple, votre durée en dépendent. Aujourd'hui encore elle s'étend au delà du Rhin et de l'Alsace jusqu'à la Lorraine, au delà de l'Eder jusqu'au cœur du Schleswig-Holstein, le long de la mer Baltique jusqu'à Riga et Rival, au delà des Carpathes jusqu'à l'ancien pays des Daces, la Transylvanie. A vous aussi, Allemands émigrés, parviendra

ce livre à travers la mer salée; il réveillera ou fortifiera en vous le souvenir riant ou mélancolique de la langue maternelle, avec laquelle vous tirez à vous nos poètes, qui sont aussi les vôtres et qui vivront éternellement en Amérique, comme les poètes anglais et espagnols. »

M. Auerbach a personnellement connu J. Grimm. J'extrais quelques passages de son dernier entretien avec l'illustre philologue; il contient plusieurs détails charmants : « Je vis J. Grimm pour la dernière fois le 2 juillet 1863. Par une belle après-midi, je venais de la ville (Berlin) avec un ami. Au coin d'une rue nous rencontrons Grimm; il m'appelle et me fait signe; je quitte mon ami et je le suis. Je ne l'avais pas vu depuis la mort d'Uhland. Celui-ci fut, comme autrefois si souvent, le sujet de notre conversation... Son habit d'été gris, son chapeau d'été à larges bords qui laissait échapper ses longs cheveux blancs bouclés, faisaient de Grimm une de ces figures qui ne se confondent pas dans l'agitation de notre temps et dans le bruit d'une grande ville... Il parla longtemps de l'état de notre patrie. Mais je ne voudrais pas répéter ici ses paroles, soit parce que je ne suis pas sûr de les reproduire textuellement, soit parce que son exaspération était si grande qu'il ne serait pas prudent de confier ses opinions à l'impression... Il marchait droit, la tête légèrement penchée; jamais il n'avait de canne; en marchant, il posait sa main gauche sur son dos. Quand il parlait, il rejetait la tête par un mouvement brusque, tout comme Uhland. Il me dit qu'il emmenait rarement quelqu'un dans ses promenades de l'après-midi. Autrefois, il aimait à se promener avec son frère Guillaume; celui-ci marchait, il est vrai, d'un autre pas que lui, mais ils avaient réussi à s'accorder. Il se réjouissait de ce que dans les papiers d'Uhland, que François Pfeiffer[1] doit publier, il se trouvait plus de choses achevées qu'on ne pensait, et surtout des dissertations sur la chanson populaire ainsi que quelques fragments sur l'histoire de la légende. ... Il raconta qu'il se portait bien, mais que son sommeil était plus court; il se réveillait déjà à trois heures, mais se levait seulement à six, pour ne pas réveiller les personnes de la maison et pour avoir son café aussitôt après son lever. « Le matin, quand je suis encore un peu assoupi, me » dit-il, il me vient toutes sortes d'idées relatives à mes travaux; je les » crois bonnes; mais le jour venu, il se trouve qu'elles ne valent rien; celles » qui me viennent pendant la promenade sont beaucoup meilleures, il y » en a souvent d'excellentes. » Une fois, je m'arrêtai et lui fis remarquer le chant d'un merle. Il me répondit, la voix et le regard empreints d'une profonde mélancolie : « Je n'entends plus bien, surtout les sons éloignés; » je n'entends plus le tonnerre et ne peux plus guère distinguer le chant » des oiseaux. » Ce fut la dernière fois que j'eus le bonheur de parler à Grimm. »

Jean Paul est une grandeur tombée. M. Auerbach le traite avec les égards dûs à un des citoyens les plus nobles, à un des plus grands amis de l'humanité, mais sans se dissimuler que, comme écrivain, il devient de plus en plus étranger et indifférent à notre génération.

[1] Le directeur de la *Germania;* il vient de mourir tout récemment.

Dans son étude sur Gœthe, M. Auerbach s'est uniquement occupé de son talent de narrateur. Il était nécessaire de se placer à un point de vue spécial pour ne pas tomber dans les redites des quelques centaines de volumes qui, depuis vingt ans, ont été consacrés à Gœthe. M. Auerbach a jugé, de romancier à romancier, les trois grands romans de Gœthe : *Werther*, *Wilhelm Meister* et *les Affinités électives*. Il a sagement évité de rapporter les procédés de Gœthe aux lois de l'esthétique ; il a pris pour criterium la vraisemblance, la réalité qu'il a été plus à même d'observer qu'un critique de profession.

Une autre étude mérite de fixer notre attention, c'est celle sur la poésie du désespoir (*Weltschmerz*, dégoût du monde ; le mot est à peu près intraduisible). Cette école, comme on sait, est la bête noire de beaucoup de critiques allemands ; elle est regardée comme un obstacle aux aspirations actuelles de la nation. Les poètes français qui appartiennent à cette école (Chateaubriand dans *René*, Lamartine, Musset, etc.) comptent parmi les plus maltraités, et un railleur impitoyable, M. Julien Schmidt, l'auteur de l'*Histoire de la littérature française depuis* 1789 [1], s'est chargé de formuler les arrêts que portent contre eux la *saine poésie* et la *saine critique*. M. Auerbach a examiné la question sans parti pris, avec une grande élévation de pensée. Il reconnaît trois sources de la poésie du désespoir : la philosophie, le désir de savoir qui se heurte à chaque pas contre les limites de la science humaine ; — l'histoire, qui nous force à nous demander à quoi tend ce travail infini de la civilisation ; — et enfin la conscience de notre dépendance sociale, qui paralyse les élans de notre volonté. La Bible déjà contient deux ouvrages appartenant à cette école, le livre de Job et l'Ecclésiaste, etc.

M. Auerbach a compris Molière et Bernardin de Saint-Pierre dans ces *Soirées allemandes*. Voilà une *annexion* comme nous les aimons. Si Molière n'a pas donné lieu en Allemagne, comme Shakespeare et Dante, à la formation d'une société spéciale, publiant un ou plusieurs volumes par an, il n'y manque pas d'historiens et de commentateurs. Il y a quelques mois à peine, l'un deux, M. Fritsche, a publié un dictionnaire étymologique et historique des noms propres qui se trouvent chez Molière [2]. M. Auerbach s'est uniquement occupé de l'*Avare* de Plaute et de Molière. Son appréciation de la pièce française est fort élogieuse, mais renferme aussi quelques critiques assez justes. « Molière, dit-il, a fait dans l'*Avare* une monographie non-seulement de l'avarice, mais de toutes les variétés de l'amour du lucre. Il a cherché a obtenir des effets d'orchestre avec une passion qui ne rend qu'un seul son. » Quel serait aujourd'hui le type de l'avare ? se demande M. Auerbach. Et il n'en trouve qu'un exemple — pas trop heureux — l'avare Scrooge des *Contes de Noël*, de Dickens. Et les avares de Balzac, donc ! Grandet, Gobsec !

Il nous faudrait tout copier si nous voulions citer toutes les observations fines et spirituelles qui se trouvent dans cet article, ainsi que dans

[1] 3 vol. in-8°. Leipsig, 1858.
[2] 1 vol. in-8° Leipsig, 1868.

celui sur Bernardin de Saint-Pierre. Nous préférons renvoyer au livre de M. Auerbach ceux de nos lecteurs qui savent l'allemand, et souhaiter à ceux qui ne le savent pas de lire bientôt les *Soirées allemandes* dans une traduction française.

EUGÈNE MUNTZ.

Les Insurgés protestants sous Louis XIV, études et documents inédits, publiés par G. FROSTERUS. Imprimé aux frais de l'Université de Helsingfors. — Paris, 1868. Reinwald. 205 p. in-12.

L'auteur de cet ouvrage n'est pas inconnu pour les lecteurs de la *Revue*, où il a publié une étude sur Runeberg et une traduction du *Tombeau de Perrho*; c'est un des écrivains Finnois qui ont le plus étudié notre histoire et qui manient le mieux notre langue. Voici le troisième écrit que M. Frosterus publie en français. Les tendances qu'il laisse percer et les sympathies qu'il professe pour notre pays sont, à notre avis, un des signes du temps. Expliquons-nous. Les quatre Etats septentrionaux sont de la même communion que l'Allemagne du Nord, et, jusqu'à ces derniers temps, ils ont été unis avec elle par le lien religieux. De là l'influence que les Allemands ont longtemps exercée en Finlande, ainsi que dans les autres pays de l'Europe septentrionale; mais leurs conquêtes sur la Scandinavie les ont rendus odieux aux Finnois non moins qu'aux Danois, aux Norvégiens et aux Suédois. De la haine à la rupture il n'y a pas loin; aussi, les quatre peuples manifestent-ils assez clairement leur intention de rompre avec l'Allemagne; mais, trop faibles pour vivre isolés, ils sentent le besoin de nouer de nouvelles relations avec d'autres peuples protestants, et ils tournent leurs regards vers les Réformés de Suisse, de France et de Hollande. Aussi bien se rappellent-ils que Zwingle et Calvin n'ont pas moins fait pour la Réforme que Luther et Mélanchthon.

M. Frosterus s'est proposé d'attirer l'attention de ses compatriotes sur les services rendus à la cause du protestantisme par leurs coreligionnaires des Cévennes. Les bibliothèques de Genève, de Nîmes et de Paris, les archives de l'Empire et celles du ministère de la guerre lui ont fourni de curieux documents inédits sur les compagnons de Jean Cavalier; il a tenu a visiter leurs descendants dans leur propre pays, et c'est à la suite de ces recherches et de ces voyages qu'il a publié le présent ouvrage. Malgré le titre d'*Insurgés*, il ne faut pas s'attendre à y trouver l'histoire militaire, pas même l'histoire politique; il ne s'agit ici que d'histoire morale. L'auteur laisse de côté les guerriers pour ne s'occuper que des fugitifs et des martyrs. Il montre comment ces victimes de l'intolérance, n'ayant plus d'espoir qu'en la Providence divine, s'étaient jetés dans le mysticisme. Tout en refusant d'obéir au roi pour les affaires de conscience, la plupart des protestants cévenols professaient à l'égard de leurs persécuteurs les sentiments de loyauté qui animaient le reste de ses sujets. Très

peu d'entre eux prêtèrent l'oreille aux instigations du marquis de Guiscard, qui en voulait surtout au pouvoir absolu. M. Frosterus disculpe d'ailleurs les camisards de l'accusation d'avoir fait cause commune avec les ennemis de la France.

Les pièces inédites publiées par M. Frosterus se rapportent principalement au prophète Claris. Ce malheureux fut condamné à être roué vif. « Il est mort avec une grande fermeté, écrit son bourreau, l'intendant Baville ; quoy qu'il ne fût qu'un maçon, je lui ay trouvé beaucoup plus d'esprit que je ne croyois, du talent pour parler et pour émouvoir les peuples. » Claris était plus pacifique que belliqueux ; sa résistance fut moins active que passive ; c'est sans doute pour cette raison que M. Frosterus l'a choisi parmi tant de chefs camisards pour le mettre en relief. Outre les rapports relatifs à la capture de Claris et les interrogatoires que subit le prisonnier, l'auteur a reproduit six visions de ce prophète avec leur interprétation ; elles caractérisent bien ce mystique illettré, mais elles ne nous intéressent pas autant que les *Mémoires de Bonbonnoux*, compagnon de Claris. Ces mémoires, que M. Frosterus a retrouvés en Suisse dans la collection du fameux prédicateur Antoine Court, renferment les détails les plus pittoresques sur la vie errante des camisards qui n'avaient pas voulu quitter leur pays ni faire leur soumission. On est ému à la lecture de ce récit simple et sans art, mais rempli de « sentiments dignes des champions de la liberté de conscience, » et l'on est heureux de voir les pauvres fugitifs échapper aux recherches de leurs persécuteurs. La véracité de Bonbonnoux est confirmée par des rapports officiels adressés au ministre de la guerre ; ses mémoires sont donc une précieuse source historique. S'ils avaient paru quelques mois plus tôt, ils auraient pu fournir un curieux paragraphe aux articles que M. A. Philibert-Soupé a consacrés aux *Calvinistes français du XVI^e au XVIII^e siècles*. (*Revue contemporaine*, 31 décembre 1867 et 15 janvier 1868.) Espérons que ce dernier donnera une suite à son intéressant travail et qu'il saura tirer bon parti de l'ouvrage de M. Frosterus.

E. Beauvois.

Les Navigations françaises et la révolution maritime, du XIV^e au XVI^e siècle, par P. Margry. — ***Relations et Mémoires inédits***, tirés des archives du ministère de la marine et des colonies, par le même. Tross et Challamel aîné.

Ces deux volumes contiennent des documents et des indications d'un véritable intérêt pour l'histoire de la marine et des colonies françaises. Dans le premier, M. Margry prouve, par de curieux exemples, que la France a eu sa part d'initiative, très réelle quoique peu connue, dans le grand mouvement maritime précurseur de la Renaissance. Il nous montre un habile marin du temps de Charles V, Jehan Prunaut, de Rouen, devançant les Portugais sur les côtes de Guinée, jetant l'ancre, en septembre 1364, « au cap Bugiador, lieu moult chaleureux, » dont les habi-

tants n'avaient jamais vu d'hommes blancs. Ailleurs, il fait ressortir l'influence qu'ont exercée sur les idées de Christophe Colomb deux ouvrages du savant cardinal Pierre d'Ailly, imprimés à Nuremberg dès 1472. L'un d'eux, l'*Imago mundi*, était, dit-on, l'une des lectures favorites du célèbre Génois. On y trouve, parmi bien des conjectures fantastiques sur la cosmographie et l'hydrographie, des rencontres vraiment surprenantes de la part d'un homme qui écrivait vers l'an 1400, notamment celle-ci, dont Colomb paraît s'être particulièrement inspiré : « La mer Océane, qui s'étend entre le commencement de l'Inde et la fin de l'Espagne » *est plus resserrée que le vulgaire ne l'estime.* L'autre ouvrage de d'Ailly, terminé à Bâle en 1414, est ce fameux « Traité de la concordance de la vérité astronomique avec l'histoire, » où l'auteur annonce « d'extraordinaires changements et troubles pour l'an 1789 de notre ère, époque où s'accomplira l'une des grandes périodes de Saturne. » Cette rencontre-là vaut bien l'autre ; Pierre d'Ailly pressentait tous les mondes nouveaux.

M. Margry (nous avons failli dire *Dom* Margry) a vaillamment abordé, analysé avec une patience et une sagacité *bénédictines* la cosmographie manuscrite de Jean Alfonse, un effrayant cahier dont il a extrait des notes fort curieuses sur l'état des sciences nautiques en France vers la fin du règne de François Ier. Ce Jean Alfonse était un vieux loup de mer qui avait navigué près d'un demi-siècle dans toutes les parties du monde, où il avait vu et surtout ouï raconter d'étranges choses. Ainsi, il sait pertinemment que « dans la rivière de Cochin y a coquodrilles, poisson ayant forme d'homme humain, qui, quelquefois, la nuit, descend à terre et y allume feu, probablement pour cuire le poisson qu'il a pris. » Il n'ignore pas non plus « qu'au delà de l'équinoxial il y a des gens à pieds de chèvre, d'autres n'ayant qu'un œil au front, et puis des hyènes, étrange animal qui change de sexe annuellement. » Au reste, il n'est aucunement nécessaire d'aller si loin pour rencontrer des merveilles. Nul n'ignore qu'en Angleterre il y a « une manière d'arbre qui, quand sa feuille tombe en l'eau, se convertit en poisson, et, si elle tombe sur la terre, en oiseau.» Une des pages les plus curieuses de Jean Alfonse est sa description de Sainte-Hélène, alors possédée par les Portugais. Il en parle comme d'un petit paradis. « C'est, dit-il, le meilleur lopin de terre de toute la pomme du monde ; les gens n'y sont jamais malades, et *s'ils y viennent malades, y guérissent.* » Napoléon n'a pas connu tout son bonheur !

L'autre volume, publié par M. Margry, contient plusieurs mémoires inédits et très curieux sur nos colonies pendant les deux derniers siècles. Nous avons remarqué ceux de Martin et de Deslandes, fondateurs de Pondichéri et de Chandernagor, celui de la Bourdonnais sur les îles de France et de Bourbon, dans lequel il est question plus d'une fois du quartier des Pamplemousses, etc. La pièce la plus intéressante de ce recueil est relative à notre ancienne diplomatie. C'est l'extrait du journal du sieur Brisacier, secrétaire de Deshayes de Courmesnin (Courmenin, l'un des ancêtres de *Timon*), gouverneur de Montargis, maître d'hôtel de Louis XIII, et envoyé en ambassade par ce prince auprès du fondateur de la dynastie actuellement régnante en Russie, Michel Romanof. Cette

ambassade, dont le but était d'obtenir certaines facilités pour le commerce des pelleteries, remonte à l'année 1629. Le journal de Brisacier contient des renseignements fort curieux sur l'état social des Moscovites, encore très voisins de la barbarie à cette époque. Dans sa première conférence avec les délégués du grand-duc, l'ambassadeur se plaint d'avoir été tenu en chartre privée pendant tout son voyage et jusque dans Moscou, où des gardes placés à sa porte empêchent ses gens de sortir, « même pour les plus puissantes nécessités, » comme laver le linge, etc. Les délégués semblent fort embarrassés de ces plaintes; à la fin, le plus avisé répond que la ville de Moscou, construite en bois, *est fort sujette aux incendies*; qu'on en agit ainsi pour la sûreté des Français, et aussi pour leur faire honneur; à quoi l'ambassadeur répond que cet honneur est rude à supporter... Il eut plusieurs audiences du souverain, qui le reçut « assis, sa thiarre de perles et diamants sur la teste, son camail brodé de perles, sa robe de drap d'or, une saye dessous de satin de Perse, ouverte par devant, de sorte qu'on voyoit le genouil, et les bottines de cuir de Russie, brodées de perles, avec brodequins de mesme, tenant son sceptre au bout duquel est un monde (globe). » Les tribulations de l'ambassadeur de Louis XIII dans les rues de Moscou rappellent celles du baron Gros dans la capitale du Japon. Ce ne fut pas sans peine que Courmesnin parvint à échanger quelques paroles avec les Français établis à Moscou. Les pauvres gens ne répondaient qu'en tremblant, disant tout bas que « le pays était dangereux. » Tous ceux auxquels il avait parlé étaient arrêtés le soir même et conduits au palais, où on les mettait à la question, pour savoir ce que Courmesnin leur avait dit. Cet ambassadeur était fort pressé de rentrer en France; il ne savait pas ce qui l'y attendait. Il entra dans les complots de la noblesse contre Richelieu, et n'eut pas lieu de s'en applaudir. Le cardinal, qui le connaissait bien, pour lui avoir fait couper la tête en 1633, dit que c'était un jeune homme d'assez bon esprit, mais d'une ambition déréglée.

M. Margry est chargé de la publication du recueil des mémoires relatifs aux origines françaises des deux Amériques et des Antilles, recueil destiné à faire partie de la collection des documents inédits de l'histoire de France. Les deux volumes que nous venons d'analyser ne sont que l'intermède et le corollaire de cet autre travail bien autrement considérable, puisqu'il ne forme pas moins de cinq volumes in-quarto, actuellement sous presse. Mais l'étude est pour les érudits ce qu'est le bal pour les jolies femmes; un délassement.

E. C.

CHRONIQUE POLITIQUE

30 août 1868.

Il arrive si rarement au parti libéral d'avoir l'occasion de se réjouir, qu'on peut bien lui pardonner la satisfaction un peu bruyante que lui a causée l'élection du Jura. Il faudrait être, d'ailleurs, bien endurci dans la réaction pour ne pas sourire à la victoire de M. Grévy et à la défaite de son concurrent ; M. Grévy est un esprit distingué, un homme avec lequel on peut raisonner, qui, tout ferme qu'il est sur ses principes républicains, n'en est pas moins capable de faire aux nécessités du moment les concessions qu'il reconnaît indispensables. Il a prouvé qu'il n'avait rien d'entier ni d'exclusif dans les convictions, en acceptant, en vue de l'intérêt général, le concours des partis qui professent des principes opposés aux siens. Il pourrait aussi bien, si le bonheur de son pays venait à l'exiger, ne point répudier les formes actuelles du gouvernement, bien qu'il n'ait jamais approuvé la politique qu'elles représentent, puisqu'il vient de faire à l'Empire, par le serment obligatoire qu'il a prêté, son premier acte d'adhésion. Un républicain, que son patriotisme a poussé sous le drapeau des légitimistes, pourrait bien un jour appuyer l'Empire si les destinées de l'Empire se trouvaient jamais unies à celles de la liberté. Voilà, si elles étaient mieux comprises, ce que les coalitions électorales, qui soulèvent dans le camp gouvernemental de si amères critiques, auraient de consolant pour les amis du pouvoir. Elles montrent par quels procédés l'Empire aurait pu se faire des amis et désarmer les colères; elles sont aujourd'hui contre lui; demain, elles peuvent être pour lui. Au demeurant, ces coalitions montrent quel progrès nous avons fait dans ces dernières années et combien les principes sont mis au-dessus des formes dont on les croyait inséparables. Il fut un temps où elles pouvaient être un signe de l'impuissance des partis; elles sont aujourd'hui un signe de force, non pour les partis, mais pour cette idée générale et féconde qui est entrée dans toutes

les âmes, qui fait passer les libertés publiques avant tous les intérêts et les concilie avec toutes les fidélités. Autrefois, on s'unissait en haine d'un gouvernement; aujourd'hui, on s'unit par amour du bien public, non pour renverser, mais pour édifier et consolider. Veut-on une garantie de ces bonnes intentions? Elle est partout : elle est dans les tendances de l'opinion publique; elle est dans les déclarations loyales des candidats indépendants; elle est dans le serment de fidélité qu'ils prêtent deux fois à l'Empire avant de venir prendre possession de leur siége de député; elle est dans la force même d'un gouvernement qui n'a aucun des vices d'origine qui ont rendu si éphémères les régimes qui l'ont précédé. La preuve que les coalitions d'à présent n'ont pas le caractère des coalitions du temps passé, c'est que le pays lui-même s'en fait le complice; quand nous disons le pays, nous voulons dire le suffrage universel. On ne niera point sans doute que les majorités du suffrage universel ne soient attachées aux formes monarchiques aujourd'hui en vigueur; ce sont elles-mêmes qui les ont instituées. Eh! bien, elles suivent partout une pente telle qu'elles semblent préparer le succès des coalitions électorales. Croit-on pour cela qu'elles visent à renverser l'Empire qu'elles ont fondé? Croit-on qu'elles veuillent favoriser l'avénement de l'un ou de l'autre des partis politiques dont elles voient les chefs s'allier entre eux? Si de telles illusions pouvaient entrer dans l'esprit de quelques hommes, les masses, à coup sûr, résisteraient à ces entraînements; on ne met pas le suffrage universel dans ces petites intrigues; si, à un moment donné, il voit qu'on lui ménage des surprises, il abandonne ses guides et se replace de lui-même dans la voie de l'ordre et de la légalité.

Il serait bien facile au gouvernement de dissoudre les coalitions, qui, d'ailleurs, se dissolvent d'elles-mêmes après le scrutin; il n'aurait qu'à remplir leur programme. C'est un conseil qu'on lui donne depuis longtemps et qu'il ne paraît nullement disposé à suivre. Il a voulu tout sacrifier à lui-même et à ses candidats; plus sa politique était défectueuse, plus il déployait de violence pour la faire approuver; sa protection envers ses candidats préférés s'exerçait avec un si grand parti pris de les faire réussir que, le plus souvent, la liberté du suffrage en recevait de graves atteintes. En suivant cette voie, le gouvernement marchait à l'amoindrissement de son principe; il marchait à la négation du suffrage universel. Ses contradicteurs étaient traités aussi durement que ses adversaires et n'avaient aucune liberté de faire prévaloir leur avis; la tendance était qu'il ne fallait laisser se produire au grand jour de la discussion que les adhésions les plus formelles et des louanges exemptes de toute réserve. Quand le pays a vu, de la part du gouvernement, une répugnance aussi prononcée pour le droit de contrôle, qui cependant est un de ses droits essentiels, il a cherché le moyen de contrebalancer l'influence administrative dans les élections; il s'est rebuté des candidats agréables, de ces candidats qui, devenus députés, ne savent qu'opiner toujours dans le sens du pouvoir, et, s'ils ont de l'éloquence, ne savent parler que pour lui donner raison. Le goût des candidatures indépendantes lui a été suggéré par le spectacle des fautes commises; il s'est développé sous l'in-

fluence des apparentes libertés que le gouvernement impérial a cru devoir donner à la nation et qui n'ont été que des stimulants à la soif de contrôle qui déjà l'enflammait. On savait le nombre de voix dont l'autorité disposait dans chaque circonscription au moyen de ses nombreux agents, de ses journaux et des procédés de propagande avoués ou non avoués dont elle usait largement; d'autre part, on savait aussi ce que l'on pouvait réunir de suffrages contre la volonté du préfet, en groupant ensemble tous les mécontentements ou plutôt toutes les désapprobations dont le gouvernement était l'objet. Le calcul était bientôt fait; en prenant pour exemple ce qui s'est passé dans le Jura, on voit que, l'administration disposant de onze mille voix, si les républicains en avaient huit mille, les légitimistes six mille, les orléanistes quatre mille et les indépendants sans drapeau quatre mille, on ne pouvait espérer, en laissant chacun de ces groupes isolé, vaincre la candidature officielle; mais, en additionnant les voix de ces différentes oppositions, on arrivait à un total de vingt-deux mille voix, ce qui renvoyait bien loin le candidat agréable, M. le préfet et toute la gent administrative.

Le calcul était simple; pour le mettre en pratique, il a fallu que chaque parti renonçât à son drapeau, ou plutôt adoptât un drapeau unique, le drapeau de la liberté dans les institutions, de l'économie dans les finances, de la paix et de la prospérité publique. Une personnalité s'est trouvée qui a pu représenter fort exactement et fort honorablement ces diverses tendances de l'opinion; toutes les minorités se sont unies autour de son nom, et la manifestation électorale a été faite; le gouvernement est resté avec ses onze mille voix administratives; toutes celles qui ont pu se séparer de lui l'ont abandonné. On le voit, le procédé est bien simple; il ne réussira point partout aussi heureusement que dans le Jura, parce que tous les départements n'ont pas un candidat de la valeur de M. Grévy; mais on peut, sans exagération, admettre que, s'il est appliqué dans le plus grand nombre des circonscriptions, il modifiera singulièrement la physionomie du Corps législatif et les façons d'agir du pouvoir. C'est tout ce que l'on veut obtenir. Qu'importe qu'après le succès, il s'élève des dissentiments, et que l'on se dispute l'honneur de la victoire! Ces polémiques montrent combien les coalitions électorales menacent peu la sécurité du gouvernement fondé sur le suffrage universel; elles sont bonnes pour l'avertir et impuissantes à le renverser.

Il serait désirable que le chef de l'Etat comprît ainsi les dernières manifestations du suffrage universel, et qu'il envisageât de sang-froid une situation qui, pour n'être point bonne, n'est cependant pas sans remède. Il ne semble pas s'être ému outre mesure de l'échec du candidat gouvernemental. On pouvait craindre qu'il ne cédât aux sollicitations de ceux qui, sous l'impression d'un résultat électoral qu'ils n'avaient pas su prévoir, auraient voulu procéder immédiatement aux élections générales, afin de ne point laisser à l'opposition le loisir de préparer de nouveaux succès. Les pusillanimes conseillers qui poussaient à ce petit coup d'Etat s'imaginaient que le parti libéral, pris au dépourvu, n'arriverait pas à organiser dans tous les départements le système de coalition qui avait si bien

réussi dans le Jura, et que plus on lui laisserait de temps, plus il deviendrait fort. Il y avait, à côté de cette manière de voir, une opinion plus rationnelle et plus sage, qui heureusement a prévalu. Fallait-il donc avoir si peu de confiance dans la nation pour croire qu'en lui permettant de réfléchir on courait risque de perdre son appui? Fallait-il, sans motif apparent, user d'un droit rigoureux et brusquer une situation? N'y avait-il pas d'autres moyens de combattre l'union libérale que cet acte de violence? Il eût été d'ailleurs bien difficile à l'Empereur de justifier, dans les circonstances présentes, une dissolution du Corps législatif; sous les gouvernements parlementaires, une Chambre est dissoute parce que l'accord cesse d'exister entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif; sous le régime impérial, elle pourrait l'être aussi parce que l'accord cesse d'exister entre le gouvernement et le pays. On ne peut pas dire que le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ne vivent pas dans une parfaite entente; les votes de la dernière session sont là pour prouver le contraire: la majorité a montré même, dans plusieurs occasions, un désir de complaire au gouvernement poussé jusqu'à l'abnégation. Entre le gouvernement et le pays, s'il existe des désaccords, ce n'est pas à l'Empereur qu'il appartient de le proclamer, et, dans tous les cas, il serait assez malhabile de choisir précisément le moment où ce désaccord est le plus accusé pour faire appel à l'opinion publique. Il n'y avait vraiment pas lieu de hâter le moment des élections générales. La plus vulgaire prudence conseillait au contraire au chef de l'État de profiter des délais que lui laissait la Constitution pour modifier sa politique et rentrer en grâce avec le suffrage universel, si tant est, comme sembleraient le montrer certains rapprochements de chiffres, que le gouvernement ait perdu, en six ans, beaucoup de terrain. La pire des mesures eût été celle qui eût laissé voir au pays qu'on n'avait plus en lui la même confiance qu'autrefois et qu'on ne se sentait plus solidement assis sur le suffrage universel. C'est donc une résolution courageuse et digne en tous points d'être approuvée que celle qui a repoussé toute idée de dissolution. De nouvelles élections partielles vont avoir lieu dans trois et peut-être dans quatre circonscriptions, prises sur différents points du territoire; il y en aura au nord, au centre et au midi, par la promotion de deux députés au Sénat et par le décès du trop célèbre M. de Kervéguen. Le mouvement qui va se produire à cette occasion montrera si l'opinion qui vient de s'accuser si fortement dans le Jura est partagée dans les autres départements, et le pouvoir saura jusqu'à quel point est redoutable cette alliance des partis au nom de laquelle on cherchait à l'entraîner dans de nouvelles fautes.

Il ne faut pas se le dissimuler, il y a un réveil très énergique de l'esprit public dans les provinces; il s'y fait une propagande libérale très active et d'autant plus fructueuse, que les agents administratifs emploient pour la combattre les moyens les plus propres à l'activer. On multiplie à plaisir les actes de répression, et, de tous côtés, on attise l'esprit de résistance par des procès de presse. Sous l'empire de la nouvelle loi, il s'est fondé, dans presque tous les chefs-lieux de département, des organes indépendants, qui ont connu dès le berceau les rigueurs judiciaires.

Les plus favorisés n'ont pas eu le droit de se vendre sur la voie publique, où la feuille préfectorale continuait à s'épanouir, seule, libre de toute concurrence ; d'autres ont été traînés devant les tribunaux correctionnels et accablés des plus onéreuses condamnations. Ces procédés semblent choisis tout exprès pour attirer des sympathies à ces organes naissants et pour les obliger à accentuer de plus en plus leurs critiques. Ils ont pour l'opposition un autre avantage ; un procès de presse est devenu, dans les départements, une sorte de fête, un spectacle où les passions s'excitent, où les idées s'échangent, où les partisans des mêmes principes s'assemblent et se reconnaissent. Pour leur donner plus d'éclat, un orateur en renom arrive de Paris; c'est le plus souvent un des chefs de la gauche parlementaire. Sa présence dans la contrée met tout en émoi. Il paraît, avec le prestige du talent, l'autorité du caractère, devant les trois juges du chef-lieu et devant l'organe balbutiant du ministère public. Il plaide; l'enceinte est trop exiguë pour contenir l'auditoire; on se presse aux portes; la foule déborde jusque dans les rues. Ce n'est pas un avocat qui plaide, c'est un tribun qui développe des principes et dont le moindre souci est de faire acquitter son client. Il faudra quelques minutes à l'avocat impérial pour formuler le délit et requérir l'application de la loi; le défenseur parlera deux heures, jusqu'à ce qu'il ait épuisé la série des récriminations et provoqué dans son auditoire ces marques d'approbation qui ont d'autant plus de signification qu'elles sont plus sévèrement exclues de l'enceinte judiciaire. Le journal est condamné à l'amende; le journaliste peut-être ira en prison. Mais la foule acclame, au sórtir de l'audience, le condamné et le défenseur. Le soir, on s'assied à un banquet et on porte des toasts chaleureux; on tient aussi des réunions privées. Il se produit pendant vingt-quatre heures un tel échange d'idées, une telle contagion de sympathies que le pays en est tout agité et comme transformé. L'orateur part bientôt, laissant après lui une longue traînée d'enthousiasme et au journal qui l'a appelé une clientèle et une autorité qu'il aurait peut-être mis beaucoup de temps à acquérir. Une petite ville du Midi vient d'être le théâtre d'une de ces manifestations politiques; c'est la ville d'Agen. M. Jules Favre y est allé plaider pour *Messager du Sud-Ouest*, qui n'en est pas à son premier procès et à qui l'autorité préfectorale tresse une des plus belles couronnes de martyr qui aient jamais orné le front d'un jeune adepte de la démocratie. Les deux rives de la Garonne étaient dans une attente solennelle; elles ont acclamé Jules Favre et tous les délégués de la démocratie gasconne, accourus de Bordeaux, de Toulouse, de Montauban, des villes et des hameaux; ils ont tenu là de fraternelles agapes; ils ont fait aussi, sous le symbole d'un plantureux festin, la communion des âmes. L'*Emancipation* de Toulouse parle de cette fête de la démocratie méridionale dans une forme dithyrambique, et elle ajoute ces sages réflexions : « Les agents du gouvernement impérial ne savent pas quelles effluves de liberté, quelle solidarité d'indépendance, quels encouragements à la lutte s'échappent de ces réunions d'hommes, la veille inconnus les uns pour les autres et qui se séparent amis et frères le lendemain, sous la double influence d'un commun ressentiment et de communes espérances. Ils ne compren-

nent pas surtout quelle semence d'opposition vont répandre dans leurs contrées respectives ces apôtres d'un jour, éclairés, encouragés, fortifiés par la parole ardente d'un tribun comme Jules Fravre. »

Pour contrebalancer l'influence de ces manifestations hostiles, dont les préfets et les procureurs impériaux sont les premiers instigateurs, le gouvernement n'a rien que ses actes ; ses partisans ne brillent point par le zèle et ses organes enrichis par les faveurs administratives manquent d'autorité pour prendre sa défense ; ils ont d'ailleurs les allures pesantes, le style incolore des éloges de commande, la monotonie d'une complainte qui ne connaît qu'un seul rhythme depuis quinze ans. Il y a bien aussi, pour soutenir la cause du gouvernement, les *missi dominici* que l'Empereur envoie, tous les ans, à cette époque de l'année, présider les conseils généraux. Ce sont les ministres eux-mêmes, des membres du conseil privé, des maréchaux, des ambassadeurs, des chambellans, tous gens en place, qui, s'ils n'avaient pas à dire du bien du gouvernement, feraient bien mieux de se taire. On les écoute s'ils parlent bien, mais on ne vient pas de dix lieues à la ronde pour entendre de leur bouche l'éloge d'un gouvernement qui les comble de faveurs et qui les envoie là tout exprès pour qu'ils fassent son panégyrique. Combien les présidents des conseils généraux seraient bien mieux écoutés si, au lieu d'être désignés par l'Empereur, ils ne devaient la position qu'ils occupent qu'à l'élection ! On pourrait croire alors, lorsqu'ils prennent la parole dans un discours d'ouverture ou dans un banquet de clôture, qu'ils traduisent les idées et les sentiments du conseil qui les a nommés et par conséquent les idées et les sentiments des électeurs qui ont nommé le conseil. Ils n'auraient pas l'air de prononcer des discours de circonstance, et ils feraient naître peut-être quelque enthousiasme lorsqu'ils parleraient de l'Empire, du bien qu'il a fait et de celui qu'il se propose de faire. Le gouvernement ne semble pas comprendre quel intérêt il y aurait pour lui à ne point se donner la peine, chaque année, de nommer les présidents des conseils généraux ; il croit, en conservant cette prérogative, rester dans l'esprit de la Constitution, qui lui attribue aussi la nomination du président du corps législatif. Les conseils généraux représentent une influence toute locale ; ils ont peu de rapports avec le pouvoir exécutif ; leur rôle, placé en dehors de la politique, se distingue essentiellement de celui des grands corps de l'Etat. Le gouvernement a toujours soin d'empêcher les conseils généraux de s'immiscer dans la politique, à moins qu'il n'ait besoin de leurs manifestations pour approuver un de ses actes : ils votent des adresses de félicitations pour les naissances, pour les mariages et des congratulations après la victoire ; mais ils ne donnent point leur avis sur la paix et sur la guerre ; ils ont le droit de se taire sur l'emploi des deniers publics ; s'ils veulent toucher aux circonscriptions électorales, leur voix est étouffée—le cas vient de se produire à Bordeaux.— Leur affaire est de contrôler une partie des dépenses départementales, de faire la répartition des secours obtenus pour les chemins vicinaux, de traiter quelques autres questions locales dans lesquelles le pouvoir exécutif n'a pas un intérêt bien direct. Il semble que la première condition que devrait remplir un pré-

sident du conseil général devrait être une connaissance bien approfondie de la localité et une pratique constante des intérêts départementaux ; mais il n'en est rien, paraît-il, et l'on est bien plus apte à exercer ces fonctions lorsqu'on ne réside jamais dans le département, et que l'on remplit ailleurs des emplois qui n'ont absolument rien de commun avec les intérêts que le conseil général représente. Il y a dans nos pratiques gouvernementales un certain nombre d'anomalies qui choquent le bon sens, qui contribuent à indisposer l'opinion publique et à rendre plus facile la propagande que l'opposition vient d'entreprendre.

Nous reconnaissons volontiers qu'il n'est point aisé de concilier les réformes que réclame l'opinion publique dans l'organisation et le fonctionnement des conseils généraux avec les habitudes que le gouvernement a prises de n'être jamais contrarié dans ses desseins. Pour ne pas craindre le contrôle, il faut être toujours irréprochable. L'Empire n'en est pas encore arrivé à cette paix de la conscience; il ne se fie qu'à moitié à l'opinion publique, et il est bien plus tranquille lorsqu'il peut placer à toutes les issues par où elle a coutume de se produire des hommes à lui, qui en surveillent les mouvements et savent en étouffer les explosions. Une politique franche, nette, n'a pas besoin de recourir à tant de précautions; mais lorsqu'un gouvernement veut toujours faire à sa tête et se croit obligé de dissimuler ses projets pour mieux les faire aboutir, on comprend qu'il surveille jusqu'aux moindres mouvements de l'esprit public. L'attitude qu'il a prise dans la question de paix ou de guerre est une de celles qui ne peuvent être livrées sans péril à la libre appréciation des assemblées départementales; il en sortirait sans doute, si on les laissait donner leur avis, des manifestations qui deviendraient une gêne pour la mise à exécution des complots qui, dans certains esprits, se trament secrètement contre la paix de l'Europe. Si grands que soient les mystères dont s'entourent les officines militaires, on a fini par pénétrer le secret de leurs dangereuses élucubrations; on voit, à l'argent qui s'engloutit dans ce gouffre du ministère de la guerre, qu'il ne s'agit point seulement de mettre le pays dans un bon état de défense, mais qu'on le dispose pour l'attaque et pour une attaque prochaine. Pendant que ces dangereux projets s'élaborent, à la veille même du jour où ils vont peut-être recevoir leur exécution, nos oreilles sont encore bercées de chaleureux dithyrambes en faveur de la paix. Les voix les plus autorisées nous affirment qu'elle ne sera point troublée, et donnent à l'industrie et au commerce d'inopportuns encouragements; on invite les capitaux, par d'insinuantes paroles, à sortir de leurs cachettes et à s'exposer hardiment aux chances de la circulation. A quelque degré de la hiérarchie officielle que l'on s'adresse, on ne recueille que des assurances pacifiques. Les ministres à la tribune, le chef de l'Etat dans ses harangues, les feuilles confidentes dans leurs exhortations, sont remplis de protestations pacifiques. Il en eût fallu beaucoup moins à d'autres époques pour donner au pays la plus complète sécurité; mais, dans le temps où nous vivons, ces porteurs de bonnes paroles, quelle que soit l'autorité de leur nom et de leur rang, ne rencontrent partout que des incrédules. Il est aisé de voir que, s'ils

parlent de paix au pays, ce n'est point parce qu'ils veulent la maintenir, mais parce qu'ils savent que le pays ne désire rien tant que la paix. Ils craindraient sans doute, en tenant un autre langage, de soulever une explosion de murmures et de faire condamner leur politique avant même qu'elle ait eu le temps de porter ses fruits. On n'ignore pas cependant, dans les sphères élevées où l'on prépare ces décisions souveraines, à quels échecs on peut aboutir en isolant la politique du gouvernement de la politique du pays. L'expédition mexicaine, entreprise contre le gré de la nation, n'a amené que des désastres; cette plaie faite à notre orgueil est encore saignante, et l'on se dispose à en ouvrir une nouvelle; on court, les yeux fermés, aux résolutions les plus terribles. Quelles sont donc les leçons qui pourront profiter au gouvernement, si celles qui ressortent de ses propres expériences et de nos échecs sont pour lui non avenues? Il nous cache ses projets; et il pense pouvoir faire surgir, du jour au lendemain, cet élan de patriotisme qui est la vraie force des armées, et faire tourner brusquement vers les idées guerrières le pays qu'il aura bercé longtemps dans les espérances de paix! Nous craignons bien que l'Empire, s'il veut faire la guerre, ne la fasse seul; il aura ses armées, mais aura-t-il la France? tous les vœux que nous pourrons faire pour le succès de ses entreprises ne resteront-ils pas stériles?

Le moment des illusions est passé; il faut ouvrir les yeux et fermer les oreilles. Ce que nous voyons donne le démenti à ce que nous entendons; nous voyons le gouvernement épuiser le pays en préparatifs guerriers; nous voyons les armements se poursuivre sans relâche, nous voyons, autour de l'administration de la guerre, ces apprêts hâtifs, ces mystérieux huis-clos qui sont le signe précurseur d'une prochaine entrée en campagne; nous entendons le gouvernement nous promettre la paix et tous ses organes répéter, sous diverses formes, cette promesse. Placés entre les actes et les paroles, il est plus prudent de s'en rapporter aux actes. Les paroles, nous n'ignorons pas quelle peut être leur valeur; il serait trop désolant de croire qu'elles n'ont été données à l'homme que pour déguiser sa pensée; aussi disons-nous qu'elles ne la déguisent jamais lorsqu'elles sont mises à côté des faits qui leur donnent leur véritable signification. Si le gouvernement parle encore de paix, c'est que probablement il ne se sent pas tout à fait prêt à faire la guerre; il comprend qu'il a besoin de quelques jours encore, peut-être de quelques mois pour être tout à fait en mesure de frapper le coup qu'il veut porter, à moins qu'il n'aspire aussi à ne point assumer le rôle d'agresseur après avoir fait tout au monde pour exciter la défiance de ceux qu'il brûle d'envie de combattre. C'est le faible de tous les guerroyeurs de vouloir toujours paraître provoqués; on se demande quel avantage ils trouvent à se donner des apparences qui ne trompent personne et qui ne suffisent point, dans tous les cas, à mettre le droit de leur côté. Il importe que nous ne soyons point dupes de ces manœuvres et que dès à présent nous sachions quels dangers nous menacent; il faut s'attendre à de violentes surprises de la part des hommes qui ont l'habitude des coups de théâtre. Nous nous rassurions quelquefois à la pensée que les raisons manqueraient pour faire la guerre et qu'il

serait bien difficile de fondre sur un ennemi qui est disposé à ne pas fournir le moindre prétexte à une agression; maintenant que nous voyons la marche suivie par le gouvernement et que nous connaissons ses façons d'agir, tout nous semble possible; nous pourrions même apprendre, un jour, sans éprouver trop de surprise, que trois cent mille Français ont franchi la frontière sans que ni la France, ni l'Europe, ni personne ait été prévenu de cet événement.

Il y a une puissance qui ne paraît pas se faire de grandes illusions sur les déclarations pacifiques du gouvernement impérial; c'est la Prusse. Dans ce pays, la fibre patriotique est de plus en plus surexcitée, et l'on y est au diapason qu'il faut pour relever nos défis. La Prusse, cependant se gardera de toute provocation inutile; si nous souhaitons la guerre et si nous croyons avoir intérêt à la faire, il n'en est pas de même de nos voisins, qui s'écarteraient des règles de la plus vulgaire prudence et du plus simple bon sens si, pour satisfaire de dangereux entraînements, ils allaient recommencer contre nous une campagne de Sadowa. Ils combleraient des vœux qui ne semblent plus être un secret, en secondant notre humeur guerrière, et c'est là l'écueil qu'ils ont toujours su éviter. Telle a été jusqu'à présent, en effet, la politique du cabinet de Berlin; c'est une politique des plus conciliantes et des plus courtoises; elle ne montre aucune hauteur; elle se prête à tout et ne semble pas prise le moins du monde de l'envie de violer le traité de Prague. M. de Bismark s'est retiré dans la solitude, bien résolu à faire trêve à ses ambitions politiques et à ne goûter que le repos champêtre; il ne s'émeut guère plus des manifestations tumultueuses de Vienne que des apprêts guerriers qui se font de ce côté-ci du Rhin. Il donne lui-même à la Prusse l'exemple qu'elle doit suivre; il va, il vient, il monte à cheval, il soigne sa santé, il se refait une vigueur à l'air libre; c'est ainsi que la Prusse devrait, pour un temps du moins, s'isoler du reste de l'Allemagne et ne s'occuper que du soin de son organisation intérieure. Elle ne demanderait pas mieux que de se concentrer sur elle-même et de ne point tourner les yeux vers nous si nos armements excessifs n'étaient pour elle une menace et une sorte de provocation.

Nous donnons beau jeu aux ennemis que nous avons en Allemagne, et à ce parti de la guerre qui existe là comme ailleurs; il s'y fait, par notre faute, une grande fermentation de l'esprit guerrier. Au fur et à mesure que nos préparatifs militaires avancent, la fièvre du germanisme s'accentue avec plus d'intensité, et la tâche du gouvernement devient de plus en plus délicate. Sans sortir de la ligne de conduite qu'il s'est imposée, le cabinet de Berlin prévoit le cas où, malgré tous ses efforts, il ne sera plus maître des événements. Il ne laisse pas tomber l'ardeur belliqueuse de l'armée, qu'il tient en haleine en lui remettant sous les yeux les hauts faits de 1866; le roi passe fréquemment des revues et soigne sa popularité parmi les soldats. Un lien d'intimité s'est établi entre Guillaume I^er^ et son armée; on se représente l'espèce de camaraderie qui unit le souverain aux troupes en voyant, dans une revue, le vieux roi, ferme et fier sur son cheval de bataille, s'avancer à travers les

rangs; c'est lui qui, le premier, salue les soldats : « Bonjour, mes enfants ! » leur crie-il de sa puissante voix ; les soldats tous ensemble répondent : « Bonjour ! » Ces familiarités soldatesques, pleines de dignité, ces brèves formules sont l'expression d'une discipline rigide et d'une égalité militaire dont nos mœurs ne donnent point l'idée. Ce lien devient plus robuste et plus étroit si la seule apparence d'un danger apparaît du côté des frontières. Depuis quelque temps, il s'est visiblement fortifié, et, en général, l'attachement de la nation allemande pour la maison de Hohenzollern s'est développé sous l'influence de nos armements. Il y aurait lieu d'examiner si, en France, le dévouement du pays pour ses chefs a suivi la même impulsion. Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas espérer rencontrer, de l'autre côté du Rhin, une nation désunie, tiraillée par des luttes intestines et n'ayant pas encore trouvé la base de son unité. Nous nous heurterons à un peuple et à une armée, à l'organisation militaire la plus solide et la mieux entendue qu'il y ait en Europe, à des engins de destruction tout aussi terribles que les nôtres. Nos chassepots auront un rude adversaire dans le fusil à aiguille, et, si nous en croyons certaines rumeurs indiscrètes, nos mitrailleuses elles-mêmes trouveront à qui parler. Il est utile de connaître son ennemi ; on s'est fait en France, en 1866, tant du côté du gouvernement que du côté de l'opposition, de telles illusions sur les forces militaires de la Prusse, qu'il n'est pas hors de propos, au moment où de fatals aveuglements menacent de nous faire entrer en lutte avec cette nation, de bien connaître toutes les ressources morales et matérielles dont elle dispose. Nous jugerons après cela quel intérêt nous pourrions avoir à risquer une si grosse et si injuste partie.

Devant la gravité des événements qu'on nous annonce et que tout d'ailleurs fait prévoir, il y a lieu de jeter un coup d'œil investigateur sur le terrain diplomatique. Tout nous fait croire que, de ce côté aussi, la Prusse ne sera pas prise au dépourvu. Elle est allée chercher des sympathies jusqu'aux Etats-Unis, et il se pourrait que, le cas échéant, ces sympathies se traduisissent par quelque intervention maritime. Livrée à elle-même et à ses destinées, la Prusse aurait fini sans doute par perdre tout à fait l'amitié de la Russie ; l'apparition des Français sur la rive droite du Rhin va certainement resserrer entre Berlin et Saint-Pétersbourg des liens fort relâchés depuis trois ans. On a vu il y a quelques jours à peine, sur les hauteurs d'une colline voisine de Schwalbach, les deux souverains se rencontrer et faire dans cette solitude des échanges de confidences dont personne n'a pénétré le secret, et qui ne sont que le prélude de confidences plus complètes, pour lesquelles les deux souverains ont pris rendez-vous à Darmstadt. Dans aucun cas, nous ne pourrions compter sur la bienveillance de la Russie si nous avions une guerre avec la Prusse ; de ce côté donc, point d'alliance. Il est à craindre aussi que la politique française ne fasse beaucoup plus de fond qu'il ne convient sur les ressentiments que l'Autriche nourrit contre le cabinet de Berlin. Il faut croire à ces ressentiments, mais il n'en faut pas exagérer les résultats au point de vue du concours qu'ils peuvent donner aux ennemis de la Prusse. L'Autriche est paralysée dans la manifestation de ses haines par sa position politique et par son impuissance

matérielle. On a vu dernièrement à Vienne s'affirmer des tendances qui montrent à quel point le sentiment de la nationalité allemande est vivace dans ce pays, et de quels ménagements le cabinet de Vienne est obligé d'user à son égard. Nous ne pouvons même pas attendre de l'Autriche la neutralité ; l'Autriche, quoique séparée en fait de l'Allemagne, ne lui reste pas moins virtuellement liée, et sa destinée, en cas de conflit contre nous, serait de prêter son concours à l'Allemagne ou d'être profondément et radicalement déchirée. Nous savons encore mieux à quoi nous en tenir sur l'attitude probable des Etats de la Confédération du Sud. Déjà liés à la Prusse par des traités militaires, ils prendront aussitôt vis à vis de nous une attitude hostile, et il suffira que nous fassions mine de passer le Rhin pour que les faibles lignes de démarcation qui séparent le Sud du Nord et de la Prusse disparaissent aussitôt et que les deux tronçons n'en fassent plus qu'un.

Il est prudent aussi de se demander quelle sera l'attitude de l'Italie. Nous avons fait assurément assez de bien aux Italiens pour avoir quelques droits à leur reconnaissance ; mais la reconnaissance n'est point une vertu politique ; elle est un obstacle souvent, et les Italiens ne semblent point gênés pour s'en affranchir. De récents événements nous montrent qu'ils ne sont nullement disposés à sacrifier le moindre de leurs intérêts à notre bon plaisir. D'ailleurs, nous aurons à craindre d'avoir les Italiens défavorables aussi longtemps qu'ils auront un service à attendre de la France. Ce serait peut-être bien pire s'ils avaient été mis, dès le premier jour, au comble de leurs vœux. Dans la situation actuelle, ils seront avec celle des deux puissances belligérantes qui pourra le plus facilement les mettre en possession de Rome. Leur position géographique leur permet de ne point s'engager immédiatement dans la lutte et de voir se dessiner les événements avant de prendre parti. L'attitude de cette nation tient aussi beaucoup aux hommes qui seront en possession du pouvoir lorsque la guerre éclatera ; parmi les hommes d'Etat italiens, il en est qui sont sympathiques à l'alliance française, et d'autres que nos procédés nous ont rendus hostiles. Il ne dépend pas de nous de faire arriver au pouvoir les uns ou les autres au gré de nos intérêts ; il nous faudra subir les alternatives de la lutte parlementaire, toujours très ardente de l'autre côté des Alpes, et nous résigner à n'avoir point l'Italie pour nous, si au moment où nous entrerons en campagne, nous n'avons pas réussi à faire remonter au pouvoir le général Lamarmora. Qui oserait répondre de l'Angleterre? A aucune époque de son histoire, la France n'a pu être assurée de l'amitié de cette puissance ; elle a plus de raisons de compter sur son mauvais vouloir que sur son concours. Dans un conflit européen comme celui qui est sur le point de s'engager, le gouvernement de la Grande-Bretagne ne regardera que lui-même et ne souffrira pas que les conditions actuelles de l'équilibre européen soient changées à son détriment. Il est difficile, on le voit, de concilier tous les intérêts avec le but que la politique française semble vouloir poursuivre de l'autre côté du Rhin. Ce but, tel qu'il est défini par quelques journaux d'avant-garde, ne serait autre que la rectification de notre frontière du Rhin, qui, si nous en croyons les études

stratégiques et topographiques auxquelles s'est livré récemment un de ces journaux, est très défectueuse et ne nous laisse aucune sécurité.

C'est là ce qu'on appelle chez nous une idée nationale; elle est dans les traditions de notre politique; Charles X la caressait et comptait bien, en reprenant le Rhin, faire oublier les ordonnances. Il n'y a que le gouvernement de Louis-Philippe qui n'ait pas semblé bien convaincu de l'urgence de cette conquête; il n'a pas empêché cependant que l'ère pacifique dont il a la gloire n'ait été troublée par des revendications qui très heureusement ne sont point sorties du domaine poétique. L'Empire est donc censé suivre une tradition, et, plus que tout autre gouvernement, on le croit tenu de ressaisir une portion de territoire que nous avons perdue en 1815, un peu par sa faute. C'est là précisément ce qui met en éveil la sollicitude de l'Angleterre; elle a pris sous son patronage un petit Etat dont l'existence met hors de notre portée une portion de la ligne du Rhin et les postes avancés qui sont à l'embouchure de l'Escaut. Si nous voulons la Belgique, il faut froisser l'Angleterre au plus vif de ses susceptibilités politiques, il faut nous mettre en hostilité avec elle. Il n'y a pas à espérer qu'avec des compensations on puisse la désarmer; si, comme le bruit en a couru, des ouvertures de ce genre ont été faites à lord Stanley, dans la courte hospitalité qu'on lui a fait accepter à Fontainebleau, nos hommes d'Etat ont pu se convaincre qu'on n'aurait pas facilement raison de l'Angleterre.

Nous ne parlons pas de l'adhésion de la Belgique elle-même, dont, jusqu'à présent, on n'a pas semblé ici faire assez de cas. Le gouvernement français vient de désigner, pour aller le représenter dans ce pays, un agent d'un caractère tout exceptionnel et dont le renom politique donne lieu à toutes sortes de prévisions. Il choisit, pour le poste de ministre de France à Bruxelles, un sénateur et un écrivain, une de ces personnalités hors ligne qui semblent prédestinées aux besognes scabreuses. Le vicomte de La Guéronnière ne va certainement pas se fixer à Bruxelles pour y continuer la tâche modeste de M. de Comminges-Guitaut; s'il devait se borner à figurer à la cour de Laeken et dans les salons de l'aristocratie bruxelloise, il serait probablement resté à Paris où, comme orateur et comme journaliste, il pouvait rendre à l'Empereur des services plus signalés. Les Belges, qui ne manquent pas de perspicacité, ont tiré les conséquences les plus graves du changement diplomatique qui vient de s'opérer; ils ne paraissent point disposés à se fier entièrement à l'homme aimable et courtois que le gouvernement français leur envoie; ils veulent l'observer d'abord et se préparent à résister à ses séductions. L'organe accrédité des chancelleries a essayé de définir la mission du vicomte de La Guéronnière et n'a trouvé que des formules vagues et des phrases creuses. D'après les révélations amphigouriques du *Mémorial diplomatique*, M. le vicomte de La Guéronnière irait en Belgique uniquement pour obtenir l'amitié des Belges. On se demande pourquoi la France tient tant que cela à l'amitié des Belges. Elle s'en est passée jusqu'à présent et probablement elle s'en passerait encore si les relations des deux pays devaient rester ce qu'elles sont. La mission confiée à M. de La Guéronnière fait

croire qu'elles peuvent changer et que, pour que ce changement soit plus facile, il est bon de détruire, en Belgique, un certain nombre de préjugés que l'on y entretient contre la France impériale. Si nous nous en tenons aux explications du *Mémorial diplomatique*, ou M. de La Guéronnière n'a rien à faire à Bruxelles, ou sa mission devra s'exercer plutôt auprès du peuple belge qu'auprès du gouvernement. Il ne faut pas une habileté ordinaire pour réussir dans une tâche aussi délicate avec un peuple qui connaît toutes les ruses, et qui les pratique avec un succès auquel son histoire tout entière rend hommage. M. de La Guéronnière entre dans la diplomatie par la porte la plus étroite ; il a certainement de la finesse, du charme dans les relations et une exquise urbanité. Il pourrait être un homme encore plus parfait, qu'il n'aurait rien de trop pour remplir utilement la mission qui lui est confiée. Cette mission se rattache ostensiblement au programme de politique générale que le gouvernement impérial paraît avoir adopté définitivement, et dont la mise à exécution ne tient plus sans doute qu'à l'accomplissement des dernières mesures. Il est encore assez heureux que l'Empire français se soit souvenu, au moment décisif, qu'il n'aurait pas à lutter seulement contre des forces militaires, mais qu'il aurait à compter aussi avec l'énergique volonté des peuples. Si, comme notre devoir patriotique est de le souhaiter, la France est victorieuse sur les champs de bataille, elle n'aura obtenu qu'une très-faible partie de son succès; il faudra qu'elle remporte d'autres victoires, qu'elle se concilie l'estime et la sympathie des populations. Ce résultat, de l'ordre purement moral, ne s'obtient pas aisément, et, s'il nous est permis, dans une circonstance aussi grave, de formuler ici un conseil, nous engageons le gouvernement impérial à ne rien entreprendre qui puisse lui aliéner, sur un point quelconque de l'Europe, ce principe populaire auquel il doit son existence et d'où dépend tout son avenir.

Au moment où la guerre semble menacer l'Europe, un heureux événement présage la fin prochaine de la lutte au Paraguay. Une dépêche de Lisbonne (28 août) annonce l'évacuation d'Humaïta par les Paraguayens, son occupation par les forces alliées, la prise de Twibo et la marche de Caxias sur Tebicuary, où Lopez s'est retranché avec 6,000 hommes.

Le secrétaire de la rédaction : PASCAL PICARD.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

A son pompeux rapport inséré au *Moniteur* du 15 août, M. Magne vient d'ajouter un rapport complémentaire qui renferme les résultats définitifs de la souscription. Cette fois le ministre des finances est beaucoup plus calme, beaucoup moins optimiste dans ses appréciations.

Le nouveau rapport ne nous annonce pas une augmentation bien sensible au delà des prévisions contenues dans le document antérieur. On a beaucoup parlé et on parlera longtemps encore des fameux 15 milliards ; pour les admirateurs quand même, ce triomphe répond victorieusement à tous ceux qui prétendaient que la confiance dans le gouvernement était morte et le crédit de l'Etat gravement menacé. Pour nous, nous ne prêtons pas à ce succès, qui en est un, nous l'avouons, la signification qu'on tient à lui donner. Les souscripteurs se sont laissé guider bien plus par le bon sens que par l'enthousiasme. Qu'on ne s'y trompe pas : dans ces sortes d'opérations, ce qui pousse les souscripteurs, c'est la conviction de faire une bonne affaire plutôt que le patriotisme.

Le résultat, nous l'avons dit, n'était pas douteux. Il faut tenir compte, pour bien juger de la portée de ces faits, de la réaction qui s'est produite en faveur des valeurs françaises. Le public aujourd'hui brûle ce qu'il a adoré, et, n'ayant trouvé que ruines et déceptions dans les fonds étrangers, revient repentant aux valeurs nationales. Le crédit actuel de l'Empire est fait pour une bonne part du discrédit des autres gouvernements.

La présence de M. Magne au ministère des finances ne laisse pas d'exercer sur le mouvement des affaires une influence assez notable. M. Fould était l'homme des expédients, de la temporisation, le ministre *cunctator;* M. Magne est au contraire le partisan des mesures radicales, l'homme des résolutions extrêmes; le nom de M. Fould voulait dire *patience*, celui de M. Magne signifie *action*. M. Fould cherchait à prolonger les situations difficiles; M. Magne a toujours cherché à en sortir, et, pour lui, le moyen le plus énergique a toujours été et est encore l'emprunt.

Sur le terrain des affaires, à la Bourse, M. Magne représente donc, disons-nous, l'activité, c'est-à-dire la hausse ; il est l'épouvantail des baissiers. Nous ne prendrons certainement pas parti pour ces derniers, et nous aimons infiniment mieux voir le marché financier excité, stimulé, qu'embarrassé, entravé et réduit à l'immobilité.

Depuis quelque temps, on s'occupe beaucoup des fonds italiens. Le Sénat vient de voter la loi sur la ferme des tabacs, loi qui assure quelques ressources au Trésor public, toujours obéré depuis si longtemps.

Les embarras de l'Italie sont la conséquence des événements qui se sont accomplis dans la Péninsule depuis 1859. En moins de dix années, l'Italie a soutenu deux grandes guerres pour assurer son indépendance ; elle n'a reculé devant aucun sacrifice. Aujourd'hui, libre des Alpes à l'Adriatique, elle doit songer à son organisation intérieure. L'énergie qu'elle a montrée dans ces dernières années est une preuve évidente de sa vitalité. Nous ne pouvons croire qu'un pays qui compte 24 millions d'âmes et vient de subir une si complète transformation politique, dont le monde entier a suivi avec le plus vif intérêt la marche et les progrès, ne puisse bientôt relever ses finances et améliorer son commerce et son industrie. Pour une société politique, comme pour une société industrielle, comme pour le négociant le plus heureux, il y a les frais hábituels de premier établissement.

L'Italie en est là.

Avant elle, d'autres nations ont passé par les mêmes épreuves. La France a eu son tiers consolidé ; à la révolution de 1848, la rente française 5 0/0 est tombée de 125 à 70, et le 3 0/0 de 86 à 46 ; de février à décembre 1848, les cours sont restés à peu près les mêmes. La rente italienne, de son cours le plus élevé, qui a été de 75 fr., au cours actuel de 53 fr., n'a point, toute comparaison établie, éprouvé des écarts aussi considérables. Depuis 1859, le déficit annuel du budget italien s'élève environ à 250 millions, c'est-à-dire depuis l'époque où l'Italie se trouvait dans la nécessité de recourir à tous les moyens pour assurer son indépendance. Est-ce pour cela qu'il faut parler de banqueroute? Pour détruire cette impression, il suffit de considérer l'admirable fertilité du sol, dont la valeur est estimée à plus de 30 milliards ; il suffit de considérer le chiffre de la population, les réserves du pays encore à exploiter. Ajoutons que l'aliénation des biens ecclésiastiques, dont la vente se poursuit avec activité, la ferme des tabacs, qui vient d'être concédée à un groupe de capitalistes, seront d'une grande utilité au pays. Les ressources de l'Italie sont nombreuses, et d'autant plus sérieuses à examiner, qu'elles sont plus variées. Nous aurons souvent occasion de revenir sur cet important sujet.

Les valeurs étrangères ont causé en France tant de déceptions et de si nombreuses ruines, qu'il n'est pas sans intérêt de s'en occuper le plus souvent possible. On parle de réorganiser complétement notre système financier; on signale diverses modifications nécessaires, des mesures urgentes à prendre ; ne vaudrait-il pas mieux commencer d'abord par donner satisfaction à ces petits capitalistes, victimes d'une trop grande confiance?

Dans notre chronique précédente, nous parlions de la reprise qui se manifestait sur les fonds portugais. L'amélioration que nous constations se maintient, et nous sommes heureux de signaler cette fermeté relative, en présence du peu de consistance de la plupart des autres fonds étrangers. Un grand nombre de familles françaises se trouvent intéressées principalement dans les chemins de fer portugais. Les actions ont été placées à Paris avec un appât irrésistible de 8 0/0; les obligations ont été souscrites simultanément avec une confiance aveugle dans une entreprise qui distribuait de si larges dividendes. Tout à coup, le vide s'est fait dans la caisse de la compagnie, et aujourd'hui la situation est telle, que les actionnaires ne peuvent plus se faire aucune illusion et que les obligataires se trouvent virtuellement seuls maîtres de l'actif social. Pour donner une idée exacte de leur situation, il suffit de rappeler que l'établissement des chemins de fer portugais a coûté, tant au public qu'au gouvernement, 165 mlilions, alors que les 310,000 obligations émises ne représentent plus, au cours actuel de 65 francs, qu'une valeur de 20 millions. De 165 millions à 20 millions, quelle chute ! Pour excuser leurs fautes, les promoteurs de l'entreprise n'ont pas craint de s'en prendre au gouvernement portugais. On a lancé contre lui toutes les imputations imaginables, l'accusant d'injustice et même de déloyauté : la simple énonciation du chiffre de

20 millions auquel se réduit l'actif social et de la subvention de 65 millions accordée par le gouvernement portugais à M. de Salamanca démontre combien nous avons eu raison de répéter cent fois que le gouvernement portugais avait payé, et au delà, la valeur de ses chemins de fer. Nous reviendrons sur cette question, car il y a toute une étude à faire sur une pareille situation.

Une distinction rare et précieuse vient d'honorer le corps des agents de change dans la personne très honorable de son syndic. M. Moreau vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur. La Compagnie a le droit d'être fière, et ce doit être pour M. Moreau un encouragement à veiller avec soin sur les actes de ses collègues et sur ceux de la Compagnie. Nous ne croyons pas exagérer en disant que depuis longtemps déjà le privilége des agents de change n'existerait plus si le corps n'avait à sa tête un homme d'une si parfaite intégrité et d'une intelligence aussi nette en matières financières. Cependant, des abus nombreux se commettent chaque jour au sein de la Compagnie à l'insu du syndic. Il nous suffira de les lui signaler une fois pour qu'ils ne se renouvellent plus.

Ainsi, prenons la cote officielle de la Bourse, qui, chacun le sait, est rédigée chaque jour par plusieurs agents. Nous y trouvons des erreurs matérielles, des omissions, des contradictions flagrantes. La cote des changes, par exemple, est faite d'une façon pitoyable. C'est à peine si, de loin en loin, on veut bien se donner la peine de corriger les cours. Les questions de change, les affaires monétaires, intéressent cependant un grand nombre de personnes ; mais les agents de *change* se soucient peu du *change*, et nous avons entendu plusieurs banquiers importants déclarer qu'ils étaient forcés de recourir aux cotes des Bourses étrangères pour avoir le prix exact du change de Paris sur tel ou tel marché. En veut-on un exemple? Le 3 août dernier, pour ne pas remonter plus haut, la cote du change de Paris sur Vienne donne le cours de 2.18 et 2.16; le 20 août, la cote est la même, 2.18 et 2.16. Si nous consultons au contraire la cote officielle de la Bourse de Vienne, nous trouvons que, le 3 août, le change de Vienne sur Paris est à 45.15, et que le 20 août, le change est à 45.45, soit en hausse de 0.30. Les variations journalières qui se sont produites à Vienne ne devaient-elles donc pas avoir leur influence à Paris? La hausse ou la baisse des changes sur une place n'entraînent-elles pas inévitablement la hausse ou la baisse sur les places correspondantes? Nous pourrions citer encore plusieurs exemples, et, entre autres, Berlin et Londres. Les agents de *change*, malheureusement, ne sont plus que des agents de bourse; demandez à un agent ce que signifie le *certain* ou l'*incertain*, il sourira sans vous répondre ; mais il se chargera bien de faire votre éducation financière si vous voulez acheter ou vendre des primes dont vingt ou dont dix francs fin du mois ; il saura parfaitement vous expliquer le mécanisme des « primes de deux sols pour le lendemain. »

Si de la cote des changes nous portons notre attention sur la cote des valeurs, nous y trouvons les mêmes défauts, les mêmes irrégularités. Ainsi, les fonds américains, italiens, turcs, autrichiens, se négocient par grosses

et petites coupures ; sur les fonds américains, vous pouvez vendre aussi bien des coupures de 60 dollars que des coupures de 3 dollars ; vous pouvez négocier aussi facilement un titre de 1,000 fr. de rente italienne qu'un autre de 5 francs seulement ; on achète avec la même facilité 12 fr. 50 et 125 fr. de rente 5 p. 0/0 turc. Comment se fait-il dès lors que la cote officielle refuse cette facilité de négociation aux fonds danubiens, « dont les coupures de 20 francs sont seules négociables ? » Comment se fait-il, toujours d'après la cote officielle, que, pour le dernier emprunt égyptien, « les coupures de 35 francs de rente soient seules négociables ? » Comment se fait-il que, pour les obligations de l'emprunt russe 1867, « les unités seules soient négociables, » tandis que les obligations de Suez, par exemple, se négocient tout aussi bien par unités que par coupures de 5, de 20 ou de 100 titres ? Que signifient ces différentes façons de coter telle ou telle valeur ? Pourquoi deux poids et deux mesures ?

Avec un semblable système, on ruine le public. L'emprunt danubien est coté 78 ; or, sur le marché en banque, les coupures qui ne sont pas négociables au parquet sont invendables, même 1 ou 2 0/0 au-dessous du cours officiel. Pour le dernier emprunt égyptien, on émet des obligations de 375 fr. Comment se fait-il que l'emprunt soit coté tout simplement en rentes et non en obligations ? Sur ce point encore, nous signalerons à l'honorable syndic un fait qui a passé inaperçu, mais qu'il est utile de relever. Le 3 août, l'emprunt égyptien fit son apparition sur la cote officielle, sous la dénomination de : « Obligations, emprunt égyptien 1868, » et avec le cours de 374 fr. et 375 fr. ; le lendemain, comme par enchantement, la cote des obligations est supprimée ; on la remplace par le cours de la *rente* 7 0/0. Pourquoi ce brusque revirement, ce changement subit ? Nous pourrions bien en dire le véritable motif ; mais nous préférons, pour le moment, réserver notre opinion, et attendre que la vérité tout entière se fasse jour, principalement sur ce trop célèbre et trop malheureux emprunt égyptien.

Devons-nous maintenant parler des négociations qui s'établissent journellement sur le marché de la rente entre les agents de change et les coulissiers, c'est-à-dire les agents non autorisés ? Devons-nous parler de ces compensations entre la coulisse et le parquet ? De deux choses l'une : ou le marché libre doit exister dans toute sa force, dans sa pleine liberté, et alors point n'est besoin d'agents de change qui prélèvent annuellement sur l'épargne publique et sans profit pour le crédit 80 millions de courtages ; ou la coulisse doit être abolie, et alors, les agents ne doivent pas la tolérer, ne doivent pas engager d'opérations avec elle.

On se rappelle certainement le procès intenté en 1859 par la compagnie des agents de change à ce même marché de la coulisse. Les mesures rigoureuses qui étaient jugées nécessaires, urgentes à cette époque, ne le sont-elles plus aujourd'hui ? Sont-ce les agents qui ont besoin des coulissiers, ou les coulissiers qui ont besoin des agents ?

Moralement, le privilége des agents de change a cessé d'exister ; c'est une question de temps. Plus de monopole avec ses abus, mais la liberté

entière dans les transactions; la liberté comme elle existe partout : en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Turquie; la liberté qui, pour les affaires financières surtout, est un gage de prospérité, de sécurité, de confiance.

Nous aurons souvent occasion de parler de la compagnie des agents de change. Il y a, comme on le voit, des mesures rigoureuses à prendre, des principes nouveaux à appliquer. Qui en prendra l'initiative, le gouvernement ou les agents de change eux-mêmes?

La souscription aux actions du Câble transatlantique français est close. Eu égard aux circonstances au milieu desquelles l'affaire se présentait, l'émission a obtenu un légitime succès. Plusieurs journaux américains et anglais ont prétendu que la Société n'avait pas le droit d'atterrir à New-York; une lettre publiée par MM. Erlanger et Reuter met ces bruits à néant. Les actions du Câble ont été pendant deux Bourses cotées à 15 fr. de prime; elles ne se négocient plus aujourd'hui qu'au pair, grâce à certaines manœuvres de plusieurs courtiers, manœuvres que nous nous ferons un devoir de dévoiler bientôt. Le public sérieux garde les titres qu'il a souscrits; il sait que l'affaire où il s'est intéressé est une entreprise nationale; il sait même que les actionnaires du Câble anglais reçoivent 85 0/0 de dividende. C'est donc une excellente opération, patriotique et lucrative.

ALFRED NEYMARCK.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de DUBUISSON et Cie, 5, rue Coq-Héron.

TABLE DES MATIÈRES DU SOIXANTE-QUATRIÈME VOLUME

JUILLET ET AOUT 1868. (17e année. — 2e série.)

Pages

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE 1867. — DU PERFECTIONNEMENT ET DE L'EXTENSION DES MACHINES. — DES CHEMINS DE FER DANS PARIS, par M. MICHEL CHEVALIER, de l'Institut. 3

DE L'ATTÉNUATION DES MAUX DE LA GUERRE (1re partie). — DES RÉFORMES POSSIBLES DANS LE DROIT DES GENS, par M. PAUL LEROY-BEAULIEU. 24

UN BANDIT BULGARE DANS LES BALKANS. — KOUCHTCHOU OGLOU, par Mlle CAROLINE SUCHODOLSKA. 46

LES DEUX SŒURS, roman (2e partie), par M. HIPPOLYTE AUDEVAL. 78

LES NOUVEAUX ENGINS DE GUERRE DE LA MARINE IMPÉRIALE. — LES CUIRASSÉS. — LE ROCHAMBEAU, par M. AMÉDÉE MARTEAU. 103

L'EMPIRE GERMANIQUE DANS LE MOYEN AGE. — HENRI Ier. OTHON LE GRAND (1re partie), par A. LEFAIVRE. 139

REVUE CRITIQUE. 159

I. *Essai de logique objective, ou Théorie de la connaissance de la vérité et de la certitude*, de M. J. Tissot, par M. PAUL ROUSSELOT.

II. *Réfutation de Force et Matière. — Le Matérialisme contemporain*, de M. Pierre Nolé, par M. LÉO JOUBERT.

III. *Delle Dottrine filosofiche ne' libri di Cicerone*, de M. Giacomo Barzellotti, par M. B. AUBÉ.

REVUE MUSICALE, par M. MAURICE CRISTAL. 168

CHRONIQUE POLITIQUE, histoire de la quinzaine. 173

CHRONIQUE FINANCIÈRE. 187

L'EMPIRE GERMANIQUE DANS LE MOYEN AGE. — HENRI Ier. OTHON LE GRAND (2e et dernière partie), par A. LEFAIVRE. 193

DE L'ATTÉNUATION DES MAUX DE LA GUERRE (2e et dernière partie). — DE L'ORGANISATION INTÉRIEURE DES ARMÉES ET DES SERVICES POUR L'ENTRETIEN ET LA SANTÉ DES TROUPES, par M. PAUL LEROY-BEAULIEU. 217

LES POÈTES POLITIQUES DE L'ALLEMAGNE DEPUIS 1840, par M. ALEXANDRE BUCHNER 242

LES DEUX SŒURS, roman (3e et dernière partie), par M. HIPPOLYTE AUDEVAL. . . . 277

LES CLASSES OUVRIÈRES. — LEUR SITUATION MORALE. — LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, par M. MICHEL CHEVALIER, de l'Institut. 324

QUELQUES OBSERVATIONS NÉCESSAIRES SUR LA DISCUSSION DU BUDGET, par M. A. DE CALONNE. 346

SUR LES ROUTES, poésies, par M. GEORGES LAFENESTRE. 357

CHRONIQUE POLITIQUE, histoire de la quinzaine. 366

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

Digitized by Google

JUL 27 1995

Digitized by Google